MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 12, 8 mai 1895-14 octobre 1896 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 12, 8 mai 1895-14 octobre 1896 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1959.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

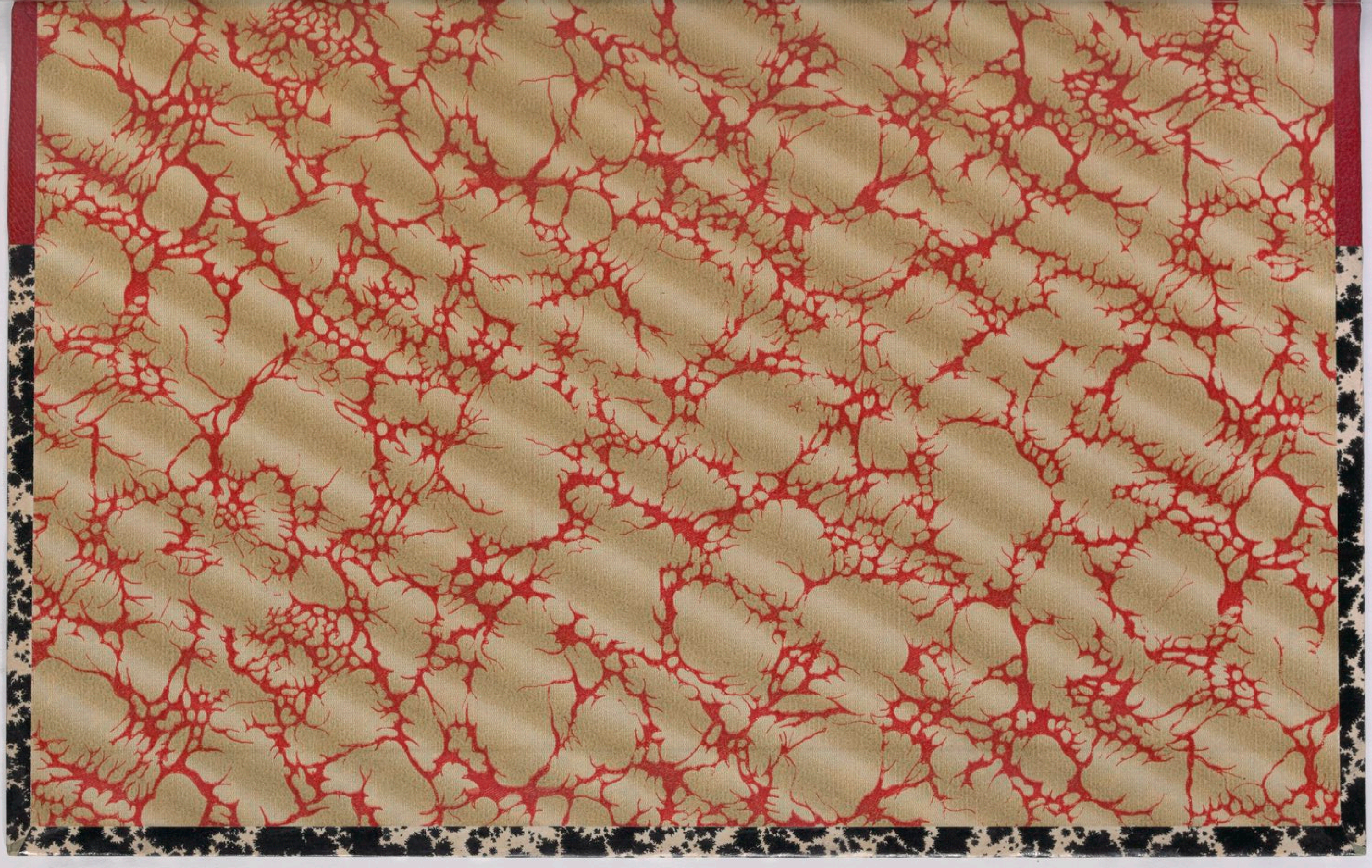

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME XII

(8 MAI 1895-14 OCTOBRE 1896)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

MCMLI

59 F 11
(cb 242634)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME XII

(8 MAI 1895-14 OCTOBRE 1896)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME XII

(8 MAI 1895-14 OCTOBRE 1896)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

MCMLI

A.

AVANT-PROPOS.

Le présent volume s'étend du 8 mai 1895 au 14 octobre 1896, c'est-à-dire depuis la Conférence ouverte à Tokio pour régler, après Simonoseki, le conflit sino-japonais jusqu'au terme de la visite des Souverains russes en France.

Cette période est caractérisée essentiellement, du point de vue français, par l'affermissement et la mise en action de l'entente franco-russe; par le malaise persistant des rapports franco-anglais, malaise aggravé encore par le réveil de la question d'Égypte à l'occasion de l'affaire du Soudan nilotique; par une certaine détente du côté de la Triplice et un premier pas vers un rapprochement avec l'Italie; enfin par l'inquiétude que le désordre de l'Empire ottoman et les événements d'Orient apportent dans la situation internationale.

I. *L'alliance franco-russe.* — En face de la Triplice, qui demeure comme la clef de voûte de l'édifice politique européen, l'alliance franco-russe, jusque-là gardée secrète par la volonté d'Alexandre III, se révèle au Parlement français par des voix officielles (31 mai, 10 juin 1895); elle s'affirme devant le monde par des manifestations éclatantes : présence combinée des deux escadres française et russe à l'inauguration du canal de Kiel (juin 1895); accueil particulier fait au général de Boisdeffre aux fêtes du couronnement de Nicolas II; visite solennelle des souverains russes en France et leur présence à la revue de Châlons (octobre 1896), — cependant que, sur le terrain diplomatique, l'action des deux pays cherche partout à se conjuguer et à s'harmoniser, en Extrême-Orient comme à Constantinople et en Afrique. Sous l'influence de sa mère et du prince Lobanoff, son nouveau Ministre, le jeune Nicolas II paraît sincèrement acquis à la politique inaugurée par son père; on craint toutefois à Paris qu'il ne reste exposé aux avances insidieuses de Guillaume II et que l'accord des deux Gouvernements ne soit pas sans rencontrer de la répugnance et des obstacles dans certains milieux russes hostiles au régime démocratique français.

II. *Le malaise franco-anglais.* — Depuis la déclaration hautaine faite au Parlement par Sir E. Grey au sujet du Haut-Nil (28 mars 1895), le ton de la presse anglaise à l'égard de la France est resté agressif et le retour au pouvoir de Lord Salisbury, avec le parti «unioniste», ne diminue pas l'antagonisme des deux pays sur divers points du globe. Demeurée à l'écart du règlement du conflit sino-japonais, la Grande-Bretagne prend ombrage de la situation privilégiée que la France s'est acquise en Chine au côté de la Russie. Par une pression violente sur le Tsong-li-Yamen, son Ministre à Pékin essaye d'empêcher la conclusion des conventions franco-chinoises du 20 juin 1895; sur le Haut-Mékong, voie d'accès à la Chine méridionale, elle occupe de force un district réclamé par la France, conflit que termine, après un long débat, un arrangement de limites qui garantit en même temps l'indépendance du Siam (20 janvier 1896); en Afrique, la lutte d'influence continue au Maroc; on se dispute, dans la boucle du Niger, la protection des chefs noirs; les mesures prises au Congo belge font craindre à Paris une collusion de l'État indépendant avec l'Angleterre dans la région du Haut-Nil; l'annexion de Madagascar, la révision du traité anglo-tunisien, sans parler des méfiances que suscitent les affaires d'Orient, ajoutent encore à la froideur et au malaise des relations. Le ministre français des affaires étrangères et le baron de Courcel, à Londres, ont compris le danger de cette situation, l'importance de la position de la France entre la Russie et la Grande-Bretagne et, par suite, l'intérêt d'un règlement général des difficultés franco-anglaises qui ouvrirait la voie à une entente à trois; mais, à peine cette conception politique s'est-elle esquissée entre le Ministre et l'Ambassadeur que la défaite italienne d'Adoua vient soudainement ranimer la question d'Égypte : inquiet des suites de cette défaite, qui est de nature à encourager le réveil d'un mouvement madhiste au Soudan, préoccupé aussi de l'avance possible sur le Haut-Nil d'une expédition française partant de l'Oubangui (c'est à ce moment que le gouvernement français prévoit l'organisation de la mission Marchand), le Cabinet de Londres décide brusquement l'expédition du Soudan (mars 1896). L'opposition de la France à cette expédition se manifeste immédiatement, sur le terrain financier. De part et d'autre, l'état des esprits s'aggrave.

III. *Les rapports franco-allemands et italiens.* — Tandis que l'Allemagne commémore avec éclat le vingt-cinquième anniversaire de ses victoires

de 1870 et de la fondation de l'Empire, l'opinion française, rassurée par les nouveaux liens noués avec la Russie, demeure calme devant les manifestations répétées du chauvinisme allemand, comme elle a d'ailleurs accepté, non sans une grave hésitation, l'invitation d'assister à la solennité de Kiel. Aucun incident sérieux dans ces circonstances, grâce à la prudence des mesures prises, ne s'élève entre les deux peuples et les rapports restent corrects. En présence de l'entente franco-russe, à la réalité de laquelle il a peine à croire, Guillaume II, s'inspirant de la politique de Bismarck, a cherché à se mettre en tiers entre la France et la Russie dans le conflit sino-japonais; mais Berlin ne rapporte qu'une amère déception de l'affaire de l'emprunt chinois de libération, car le comte Witte en a écarté la finance allemande. Dans la tension des rapports anglo-allemands que provoque l'affaire du Transvaal et le télégramme à Krüger, le Cabinet de Berlin paraît songer à nouer une entente avec celui de Paris sur le terrain africain; mais le Gouvernement français laisse tomber les ouvertures du baron Marschall.

Du côté de l'Italie, une amélioration se dessine. A la suite des revers subis en Éthiopie, la presse italienne cesse ses attaques habituelles contre la France, et le marquis de Rudini, qui succède à Crispi, sans abandonner la ligne politique de son prédécesseur, à savoir l'attachement à la Triplice et à l'amitié anglaise, se montre enclin à un rapprochement. Des pourparlers s'ouvrent à Rome et à Paris à propos de l'expiration prochaine du traité italo-tunisien de 1868. Sur le plan général, la France écarte, comme prématuré, un accord commercial et accepte seulement la conclusion d'un arrangement de navigation. Sur le plan tunisien, un accord est conclu : il implique la reconnaissance du protectorat français et prépare un apaisement politique entre les deux pays, mais consolide le statut que la convention de 1868 avait ménagé aux Italiens établis en Tunisie.

IV. *La crise orientale.* — Les affaires d'Orient tiennent une large place dans le présent volume : les événements d'Arménie, de Crète et de Macédoine viennent réveiller, avec les inquiétudes et les convoitises des Puissances intéressées au sort de «l'homme malade», l'éternelle question d'Orient.

Cette crise ayant donné lieu en son temps, en France comme à l'étranger, à d'importantes publications de documents diplomatiques officiels, il a paru superflu de suivre ici le détail de ces affaires, sur

lesquelles les *Livres jaunes* apportent des renseignements suffisants [1]. Mais on a reproduit, même lorsqu'ils avaient déjà été publiés dans ces *Livres jaunes,* tous les documents propres à éclairer la position et l'attitude du Gouvernement français vis-à-vis de la Turquie et des tierces Puissances. On y a joint des pièces fort importantes qui étaient restées inédites, en particulier celles qui concernent les échanges de vues secrets entre la France et la Russie, en décembre 1895, au sujet des mesures à prendre dans l'éventualité d'un démembrement de l'Empire ottoman.

Le présent recueil, comme les précédents, s'inspire donc, sur ce point, des principes posés dans l'introduction de la collection : on a retenu seulement les documents utiles pour connaître et comprendre l'évolution générale des relations entre les grandes Puissances.

---

(1) *Livres jaunes* publiés par le Gouvernement français : *Affaires arméniennes.* — *Projets de réformes dans l'Empire ottoman* (*1893-97*) ; *Affaires arméniennes, Suppl.* (*1895-96*) ; *Affaires d Orient ; Affaire de Crète* (*1894-97*).

TABLE MÉTHODIQUE[1].

Note. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant :

Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques relatives aux diverses régions ;

Les autres documents sont classés sous les rubriques générales qui concernent les rapports entre les puissances.

I. — LA FRANCE ET LES PUISSANCES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. FRANCE-RUSSIE.		
1895.				
24 mai.	M. Hanotaux à M. de Montebello.	L'entente franco-russe ; déception de M. Hanotaux.	L.	32
28	Paris à Pétersbourg.	Présence concertée des escadres française et russe aux fêtes de Kiel.	T.	40
30	Pétersbourg à Paris.	Dispositions du Tsar à l'égard de la France. Le cordon de Saint-André conféré au Président de la République.	T.	42
30	M. de Montebello à M. Hanotaux.	L'Ambassadeur justifie l'accord franco-russe..	L.	43
5 juin.	Pétersbourg à Paris.	La remise du cordon de Saint-André et la rencontre des deux escadres devant Kiel.	T.	49
11	*Idem*.....	Satisfaction à Pétersbourg après le vote des Chambres. Part personnelle prise par l'Empereur à la conduite de son Gouvernement.	D.	59
12	M. Hanotaux à M. de Montebello.	La séance de la Chambre du 10 juin et la politique franco-russe ; l'alliance révélée.	L.	61
27	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec l'Empereur : Kiel et l'alliance franco-russe ; Nicolas II désire agir en concert étroit avec la France.	D.	76
3 oct.	Berlin à Paris.....	Le marché de Paris et les emprunts russes ; M. de Witte et les dépenses militaires de la France.	D.	164
28 nov.	Londres à Paris...	Position et rôle de la France entre la Russie et l'Angleterre.	D.	215

[1] Les lettres D.L.N.T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1896.				
10 janv.	Berlin à Paris.....	Solidité de l'entente franco-russe; sentiment de Guillaume II à ce sujet.	D.	266
19	Constantinople à Paris.	Nécessité d'un accord préalable entre la France et la Russie, en cas de crise orientale.	T.	278
2 avril.	Pétersbourg à Paris.	La politique intérieure française et l'action diplomatique (à propos de la Russie).	D.	365
6	Berlin à Paris....	Hostilité des diplomates russes au régime républicain.	D.	369
7 mai.	M. Hanotaux à M. de Montebello.	La situation générale : confiance du Ministre dans l'alliance.	L.	382
23	G[1] de Boisdeffre à M. Hanotaux.	Projet de voyage du Tsar en France.....	L.	389
1er juin.	*Idem*.....	Fêtes du couronnement des souverains russes; projet de voyage en France.	L.	397
3-4	*Idem*.....	*Idem.* : toast du général Obroutcheff.	L.	398
6-8	*Idem*.....	*Idem.* : accueil particulier fait par les souverains à la mission française; solidité de l'alliance.	L.	401
12	Paris à Pétersbourg.	Questions qui réclament l'accord des deux Cabinets.	T.	404
30	Pétersbourg à Paris.	Prochain emprunt russe en France.....	D.	416
1er août.	M. Félix Faure à Nicolas II.	Invitation à venir en France.....	L.	436
31	Pétersbourg à Paris.	Mort du prince Lobanoff; la politique franco-russe : la France perd un puissant auxiliaire.	D.	449
2 oct.	.....	Entretien Hanotaux-Chichkine : 1° La question d'Orient; 2° L'Italie et sa politique éventuelle.	N.	467
12	.....	Entretiens de M. Hanotaux avec Nicolas II lors du voyage du Tsar à Paris.	N.	472
14	.....	Deuxième et troisième entretiens Hanotaux-Chichkine sur les affaires intéressant l'action commune des deux Puissances.	N.	474

Voir également : TRIPLE ALLIANCE (*b*), ÉGYPTE ET HAUT-NIL, BALKANS ET PROCHE-ORIENT, EXTRÊME-ORIENT, AFRIQUE (MAROC, ÉTHIOPIE, MER ROUGE).

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. FRANCE-GRANDE-BRETAGNE.		
1895.				
17 juin.	Londres à Paris...	Le prochain retour au pouvoir du parti conservateur et la politique anglaise.	D.	69
27	*Idem*.....	Avènement du Ministère Salisbury; sentiments agressifs de la presse anglaise à l'égard de la France.	T.	75
12 juill.	*Idem*.....	Entretien Courcel-Salisbury sur les questions de politique générale (Orient, Extrême-Orient).	D.	88
29 août.	*Idem*.....	Entretien Courcel-Salisbury sur l'intérêt de régler les litiges spéciaux entre la France et l'Angleterre.	D.	144
27 sept.	M. Hanotaux à M. de Courcel.	Importance de l'arrangement à négocier avec l'Angleterre.	L.	157
29	Londres à Paris...	Opportunité d'un accord sur les questions du Niger et du Mékong.	D.	161
21 oct.	Paris à Londres...	Du règlement général des difficultés franco-anglaises.	D.	179
28 nov.	Londres à Paris...	Position et rôle de la France entre l'Angleterre et la Russie.	D.	215
1896.				
19 févr.	Londres à Paris...	Entretien de politique générale avec Lord Salisbury : l'entente à trois entre France, Russie et Angleterre ; la question d'Égypte: désir d'accord du côté de la France.	D.	306
13 mars	*Idem*.....	Des mobiles qui ont amené le Gouvernement britannique à décider l'expédition de Dongola.	D.	320
7 mai.	*Idem*.....	Entretien avec Lord Salisbury sur les affaires générales et l'état des esprits entre la France et l'Angleterre.	D.	383
9	*Idem*.....	*Idem.* : l'antagonisme anglo-français; risques de conflit.	D.	384
12 juin.	*Idem*.....	*Idem.* : affaires d'Orient; froideur du Ministre anglais.	D.	405
3 oct.	*Idem*.....	*Idem.* : sur diverses questions d'intérêt franco-anglais.	D.	468
12	*Idem*.....	Impression produite en Angleterre par le voyage des souverains russes en France.	D.	473

Voir également : ÉGYPTE ET HAUT-NIL, AFRIQUE (TUNISIE, MAROC, NIGER, AFRIQUE AUSTRALE, ÉTHIOPIE ET MER ROUGE).

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		C. FRANCE-ALLEMAGNE.		
1895.				
14 mai.	M. Hanotaux à M. Herbette.	Décision du Conseil au sujet de la participation de la France à l'inauguration du canal de Kiel.	L.	5
16	Berlin à Paris.....	Avis de M. Herbette sur la présence de l'escadre française à Kiel.	T.	8
23	.....	Mise au point avec le comte Münster de la participation de la France aux fêtes de Kiel.	N.	27
24	Berlin à Paris.....	Le *Wœrth* et le *Wissembourg* à la solennité navale.	T.	29
25	.....	*Idem.* : Entretien avec le comte Münster.	N.	34
27	.....	Note de M. Herbette sur la participation de l'escadre française.	N.	37
11 juin.	Circulaire.....	Dispositions arrêtées pour le séjour de l'escadre française.	T.	56
11	Berlin à Paris.....	Déclarations de M. Hanotaux à la Chambre au sujet de la politique franco-allemande.	T.	57
24	*Idem*.....	Rapport sur la part prise par la France aux fêtes de Kiel.	D.	74
5 juill.	*Idem*.....	Article de M. Lavisse relatif à l'Alsace-Lorraine.	D.	84
7	*Idem*.....	Les fêtes commémoratives de la guerre de 1870-1871 : attitude à observer par les Français résidant en Allemagne.	D.	85
13	*Idem*.....	Excitation de la presse allemande à l'égard de la France.	D.	90
4 août.	Paris à Berlin.....	Mesures à prendre à propos des visites allemandes aux champs de bataille de France.	T.	116
12	Londres à Paris....	Entretiens de M. de Courcel avec Guillaume II : le maintien de la paix ; les anniversaires de 1870-1871.	T.	125
24 oct.	Le prince Lobanoff à M. Hanotaux...	Entretien Guillaume II-Lobanoff : l'Empereur et le régime républicain en France.	L.	182
5 déc.	Berlin à Paris.....	Les solennités commémoratives allemandes et l'ambassade de France à Berlin.	D.	223
1896.				
1er janv.	*Idem*.....	Ouvertures du baron Marcshall en vue d'une action concertée en Afrique à l'égard de l'Angleterre ; attitude réservée de M. Herbette.	D.	254
2	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	255

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1896.				
1er avril.	Berlin à Paris.....	Entretien Herbette-Marschall : les questions africaines et les rapports franco-allemands.	D.	363
24 juin.	*Idem*.....	Les élections municipales en Alsace-Lorraine et le sentiment protestataire.	D.	414
31 juill.	Bruxelles à Paris...	Au sujet du camp militaire allemand d'Elsenborn (Malmédy).	D.	434
31	Londres à Paris...	Entretien Courcel-Hatzfeldt : des conditions éventuelles d'un rapprochement franco-allemand.	D.	435
10 oct.	Berlin à Paris.....	Impressions produites en Allemagne par le voyage des souverains russes en France.	D.	471

Voir également : FRANCE-RUSSIE, TRIPLE ALLIANCE (*b*), ÉGYPTE ET HAUT-NIL, AFRIQUE (TUNISIE, MAROC, AFRIQUE AUSTRALE).

d. FRANCE-ITALIE.

1895.				
3 juill.	Rome à Paris.....	Attaques contre la France dans la presse italienne.	D.	81
27 sept.	*Idem*.....	Le Roi Humbert et les rapports franco-italiens.	D.	158
13 oct.	*Idem*.....	M. Crispi se montre disposé à une entente avec la France.	D.	171
1896.				
28 janv.	Paris à Rome.....	Campagne de presse en Italie contre la France.	D.	289
9 mars.	Pétersbourg à Paris.	Le désastre d'Adoua et l'attitude de la France.	T.	317
13	Rome à Paris.....	Le duc de Sermoneta et les rapports franco-italiens.	T.	319
13	*Idem*.....	Dispositions favorables du nouveau chef du cabinet italien, M. de Rudini, à l'égard de la France.	D.	321
4 avril.	.....	Entretien Bourgeois-Tornielli : l'accord commercial avec la France et la politique générale.	N.	368
24 juill.	Rome à Paris.....	M. Visconti-Venosta est disposé à un rapprochement avec la France.	D.	426

Voir également : TRIPLE ALLIANCE (*a*, *b*), ÉGYPTE ET HAUT-NIL, AFRIQUE (TUNISIE. ÉTHIOPIE ET MER ROUGE).

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		e. FRANCE-ESPAGNE.		
1896.				
13 juin.	Madrid à Paris....	L'Espagne entre la France, la Triplice et l'Angleterre.	D.	407
17 juill.	Paris à Pétersbourg.	Visite d'une escadre française dans les ports espagnols : relations générales de la France avec l'Espagne.	D.	424
30	M. Hanotaux à M. de Montebello.	Projet de mémorandum espagnol à adresser aux Puissances au sujet des affaires de Cuba.	L.	433
		Voir également : TRIPLE ALLIANCE (*b*), AFRIQUE (MAROC), EXTRÊME-ORIENT (CONFÉR. DE TOKIO).		
		f. FRANCE-SAINT-SIÈGE.		
1896.				
13 mai.	Vienne à Paris....	Léon XIII et le régime républicain en France.	D.	387
		g. FRANCE-AUTRICHE.		
		Voir : TRIPLE ALLIANCE, BALKANS ET PROCHE-ORIENT.		
		h. FRANCE-TURQUIE.		
		Voir : ÉGYPTE ET HAUT-NIL, BALKANS ET PROCHE-ORIENT.		

II. — TRIPLE ALLIANCE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION,	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. RAPPORTS DES PUISSANCES DE LA TRIPLICE ENTRE ELLES.		
1895.				
22 sept.	Rome à Paris.....	Manifestations irrédentistes à Rome à l'occasion de l'anniversaire du 20 septembre 1870.	D.	154
27	*Idem*.....	L'Allemagne aux fêtes de Rome : les sentiments du peuple italien.	D.	158
1896.				
4 janv.	Vienne à Paris.....	Visite du prince de Hohenlohe à Vienne : influence modératrice de l'Allemagne sur la politique autrichienne.	D.	259
8	Berlin à Paris.....	Éventualité d'un regroupement des grandes Puissances; de l'attitude de l'Italie.	D.	264
14	*Idem*.....	Participation de l'Autriche aux commémorations de 1871.	D.	272
23	*Idem*.....	L'Autriche et le concours de l'Allemagne dans la question d'Orient.	D.	282
9 mars.	Pétersbourg à Paris.	Émotion causée à Berlin par le désastre d'Adoua.	T.	317
18	Rome à Paris.....	Du renouvellement du pacte de la Triplice.	D.	330
17 avril.	*Idem*.....	L'entrevue de Venise et le renouvellement de la Triplice.	T.	374
13 mai.	Vienne à Paris.....	Le voyage de Guillaume II en Italie (d'après le nonce Agliardi).	D.	387
26	Rome à Paris.....	Interpellation Imbriani à la Chambre italienne; M. de Rudini déclare que la Triplice est nécessaire à l'Italie.	D.	390
3 juill.	*Idem*.....	Débat de politique extérieure à la Chambre italienne : déclarations du duc de Sermoneta.	D.	420
4	*Idem*.....	*Idem.* : M. de Rudini défend l'attachement de l'Italie à la Triplice.	D.	421
21	*Idem*.....	Des engagements de l'Italie en cas de guerre franco-allemande.	D.	425
		b. RAPPORTS DES PUISSANCES DE LA TRIPLICE AVEC LES AUTRES PUISSANCES.		
		1° *Avec le groupe franco-russe.*		
1895.				
23 mai.	Berlin à Paris.....	Le Grand-Duc Alexis représentant du Tsar à l'inauguration du canal Baltique.	T.	26

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
1er août.	Berlin à Paris....	Échange de lettres entre Guillaume II et Nicolas II, relatives aux affaires d'Extrême-Orient.	T.	109
			D.	123
8	Pétersbourg à Paris.	Caractère de la correspondance des deux Souverains : Guillaume II et l'entente franco-russe.		
3 oct.	*Idem*.....	Mission du colonel de Moltke auprès du Tsar; passage du prince Lobanoff par Berlin.	D.	165
14	Paris à Pétersbourg.	La lettre de Guillaume II au Tsar et l'attitude de Nicolas II à l'égard de la France.	T.	172
18	Berlin à Paris	Impression favorable laissée à Berlin par le prince Lobanoff.	D.	176
24	Le prince Lobanoff à M. Hanotaux.	Entretien Guillaume II-Lobanoff. Guillaume II préconise l'union des trois Empereurs.	L.	182
24 nov.	Berlin à Paris....	Conclusion d'un emprunt russe à Berlin pour la construction de voies ferrées.	D.	211
28	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	216
5 déc.	*Idem*.....	La question d'Orient et les relations russo-allemandes.	D.	223
1896.				
14 janv.	*Idem*.....	Participation de la Russie à la fête commémorative du 18 janvier 1871 (proclamation de l'Empire allemand).	D.	272
15 avril.	.....	L'entrevue de Venise et les rapports franco-italiens.	N.	372
23 août.	Berlin à Paris....	Sentiment de Guillaume II relatif à la Russie.	D.	446
16 sept.	*Idem*.....	La presse allemande et la visite du Tsar à Breslau.	D.	454
2 oct.	.....	Entretien Hanotaux-Chichkine; politique éventuelle de l'Italie.	N.	467
8	.....	Réception préparée par Guillaume II à Metz au passage du Tsar. (Communication de M. Hansen.)	N.	469
8	Guillaume II à Nicolas II.	Ordre donné aux garnisons allemandes de la frontière à l'occasion du passage du Tsar.	T.	470

Voir également : EXTRÊME-ORIENT.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		2° *Avec les autres puissances.*		
1896.				
8 janv.	Berlin à Paris....	Tension croissante des rapports anglo-allemands.	D.	264
5 févr.	Berne à Paris....	Le télégramme à Krüger et les rapports anglo-allemands.	D.	297
25	Rome à Paris....	L'Italie déçue dans ses rapports avec l'Angleterre.	D.	313
13 mars.	Londres à Paris..	Du revirement de l'Angleterre vers la Triplice après Adoua.	D.	320
26 mai.	Rome à Paris.....	Déclarations Rudini à la Chambre italienne : l'amitié anglaise nécessaire à l'Italie.	D.	390
13 juin.	Madrid à Paris....	L'Espagne entre la France, l'Angleterre et la Triplice.	D.	407
6 juill.	M. Descos à M. de Reverseaux.	Rapprochement commercial entre l'Allemagne et l'Espagne.	L.	422
27 août.	Londres à Paris...	La politique méditerranéenne de l'Autriche.	D.	447

Voir également : BALKANS ET PROCHE-ORIENT.

III. — L'ÉGYPTE ET LE HAUT-NIL.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
11 mai.	Londres à Paris...	Entretien Courcel-Kimberley : la question du Haut-Nil.	D.	3
12 juin.	.....	L'affaire d'Égypte et la question du Haut-Nil.	N.	62
27 août.	Le Caire à Paris...	Déclaration de M. Curzon au Parlement relative à l'évacuation de l'Égypte; la France sur le Haut-Nil.	D.	142
21 sept.	Colonies à Aff. étr.	Extension de la sphère d'influence française dans le Haut-Oubangui; plan du capitaine Marchand.	D.	152
s. d. (sept-nov)	.....	Note relative au projet du capitaine Marchand.	N.	153
8 nov.	Colonies à Aff. étr.	Des directives à donner au capitaine Marchand.	N.	190
10	.....	Note du capitaine Marchand sur l'objet et le caractère de sa mission.	N.	192
13	.....	Instructions demandées au Ministre au sujet de cette mission.	N.	197
21	Colonies à Aff. étr.	Pour hâter la décision relative à l'Oubangui.	N.	210
30	Aff. étr. à Colonies.	Adhésion au projet du capitaine Marchand.	D.	219
1896.				
3 févr.	Berlin à Paris.....	Opportunité de reprendre la question d'Égypte avec l'Angleterre.	D.	295
7	Constantinople à Paris.	Ouvertures secrètes faites par le Sultan à l'Angleterre pour régler la question d'Égypte.	T.	301
15	Le Caire à Paris..	Difficulté de différer la reprise des pourparlers sur l'Égypte.	D.	305
19	Londres à Paris..	Entretien Courcel-Salisbury au sujet de la question d'Égypte.	D.	306
23	Berlin à Paris....	Attitude de l'Allemagne et de la Russie....	D.	310
24	Colonies à M. Liotard.	L'accès au Soudan égyptien; la mission Marchand placée sous les ordres de M. Liotard, commissaire dans le Haut-Oubangui.	D.	312
12 mars.	Londres à Paris..	L'Angleterre prépare l'envoi d'un corps égyptien à Dongola.	T.	318
13	*Idem*	Mobiles de cette résolution.....	D.	320
15	Lord Dufferin à M. Berthelot.	Notification de l'opération entreprise sur Dongola.	L.	322

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1896.				
15 mars.	Le Caire à Paris...	L'expédition sur Dongola décidée au Conseil des ministres égyptiens.	T.	323
16	Paris à Pétersbourg.	Communication de la décision britannique au Gouvernement russe.	T.	324
16	.....	Entretien Berthelot-Dufferin au sujet de l'expédition.	N.	325
17	Paris à Pétersbourg.	M. Berthelot demande l'avis du Gouvernement russe sur la déclaration qu'il se propose de faire à la tribune.	T.	327
17	Paris au Caire....	De l'attitude à prendre au Conseil de la Dette égyptienne au sujet de la demande anglaise.	T.	328
18	.....	Nouvel entretien avec Lord Dufferin.....	N.	329
19	Paris à Londres..	Déclaration de M. Berthelot à la Chambre au sujet de l'expédition de Dongola.	T.	331
19	Paris à Pétersbourg.	Au sujet de l'attitude des Cabinets de Berlin et de Vienne à l'égard de la demande britannique.	T.	332
19	Paris à Londres..	Instructions données au commissaire français à la Dette égyptienne.	T.	333
19	M. Berthelot à Lord Dufferin.	Objections au projet d'expédition de Dongola.	L.	334
20	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury (même sujet).	T.	335
20	Paris à Berlin.....	Communication au Gouvernement allemand de la réponse faite au Cabinet de Londres.	T.	336
20	Rome à Paris....	Acquiescement du Gouvernement italien à la requête anglaise.	D.	337
20	Berlin à Paris....	Attitude de l'Allemagne dans l'affaire de Dongola.	D.	338
20	Pétersbourg à Paris.	Avis du prince Lobanoff.....	D.	339
21	Paris au Caire....	Instructions complémentaires pour le commissaire français.	T.	340
21	Londres à Paris..	Éclaircissements à demander au Gouvernement anglais; assurances offertes par M. Sanderson.	T.	341
22	Paris à Londres...	Les explications britanniques ne sont pas satisfaisantes.	T.	342
22	Circulaire.....	Nouvelles observations à présenter aux trois Cabinets au sujet du projet anglais.	T.	343
22	Paris à Pétersbourg.	Intérêt de concerter le langage des agents russes et français dans l'affaire d'Égypte.	T.	344
22	Paris à Constantinople.	Le Gouvernement français compte que le Sultan appuiera le refus d'adhérer à la demande anglaise.	T.	345
22-23	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury : projet de garantie offert à l'Ambassadeur.	T.	346
24	Paris à Londres...	Points arrêtés au Conseil des Ministres; réserves au sujet des assurances anglaises.	T.	347
24	Berlin à Paris.....	Le baron Marschall acquiesce à la demande anglaise.	T.	348

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1896.				
24 mars.	Londres à Paris...	Avis du baron de Courcel sur la réponse à faire à Londres.	T.	349
25	*Idem*.....	Demande urgente d'instructions.....	T.	350
25	Paris à Londres...	La question réclame l'accord unanime des Puissances.	T.	351
25	Londres à Paris...	Lord Salisbury maintient son avis sur la compétence de la Commission de la Dette.	T.	352
25	Berlin à Paris.....	De l'attitude de la Russie et de la Turquie.	D.	353
25	Pétersbourg à Paris.	De l'attitude de l'Allemagne.	D.	354
27	*Idem*.....	Le prince Lobanoff regrette le défaut d'entente entre les deux Cabinets sur la garantie offerte par l'Angleterre.	T.	355
28	Paris à Pétersbourg.	Rectification à ce sujet ; assurances à donner au prince sur l'accord des deux Cabinets.	T.	356
29	Paris à Constantinople.	Des éventualités que peut entraîner l'expédition du Soudan dans le bassin oriental de la Méditerranée.	T.	357
29	Paris à Pétersbourg.	Des suites à donner, avec la Russie, à la décision de la Commission de la Dette.	T.	358
31	Berlin à Paris.....	De l'attitude de l'Allemagne à l'égard de l'Angleterre au sujet de l'occupation de l'Égypte.	T.	360
31	Pétersbourg à Paris.	Le prince Lobanoff et le concert franco-russe dans l'affaire d'Égypte ; la liberté du canal de Suez.	T.	361
31	Constantinople à Paris.	Avis de M. Cambon sur les suites à donner à l'affaire d'Égypte.	D.	362
1er avril.	Rome à Paris.....	Entretien Billot-Rudini : l'expédition de Dongola et l'intérêt italien.	D.	364
3	Paris à Pétersbourg.	Nécessité de tenir un langage commun à Londres dans la question d'Égypte.	T.	366
3	Berlin à Paris.....	De l'attitude de la Triplice à l'égard de la France dans la question d'Égypte.	D.	367
8	*Idem*.....	Notes : 1° sur la neutralité du canal de Suez ; 2° sur l'internationalisation du Nil et l'occupation anglaise.	D.	370
14	Paris à Pétersbourg.	Le Sultan demande à s'entendre confidentiellement avec le groupe franco-russe, et d'abord sur la question d'Égypte.	T.	371
16	Le Caire à Paris...	L'expédition du Soudan et la mainmise anglaise sur l'Égypte. Avis de M. Cogordan sur l'occupation du Bahr el Ghazal par une force française.	D.	373
17	Circulaire.....	Réponse britannique aux objections de M. Berthelot contre l'expédition de Dongola : lettre de Lord Salisbury.	D.	375
26	Paris à Pétersbourg.	Occupation éventuelle de Souakim par les troupes de l'Inde ; attitude du Sultan, du Khédive et de l'Angleterre.	T.	376

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1896.				
29 avril.	Paris à Pétersbourg.	De l'attitude à prendre à Constantinople à ce sujet par la France et la Russie.	T.	377
30	Le Caire à Paris...	Affaire de Souakim : entretien avec le Khédive.	D.	379
3 mai.	M. de Montebello à M. Hanotaux.	Au sujet de l'attitude de la Russie vis-à-vis de l'Angleterre dans la question d'Égypte.	L.	380
13	M. Hanotaux à M. de Montebello.	Affaire de Souakim: l'Europe, le canal de Suez et la mer Rouge.	L.	386
12 juin.	Londres à Paris....	Kassala et l'entente anglo-italienne.....	D.	405
23	Colonies à M. Liotard.	La mission du capitaine Marchand : son caractère et son but.	D.	411
13 août.	Londres à Paris...	L'Angleterre et la note russe relative à la liberté de la navigation dans le canal de Suez.	D.	442
9 sept.	M. de Courcel à M. Hanotaux.	Entretien avec le roi Léopold au sujet des mouvements des troupes congolaises sur le Haut-Nil.	L.	451
25	Paris à Londres...	Inquiétudes causées en Europe par l'intervention des troupes congolaises dans la région du Haut-Nil.	D.	458
3 oct.	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury sur les rapports franco-anglais (question d'Égypte, etc.)	D.	468

IV. — LES BALKANS ET LE PROCHE-ORIENT.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. BALKANS.		
1895.				
12 juin.	Sofia à Paris.....	Le Gouvernement bulgare et le mouvement macédonien.	D.	63
4 juill.	Constantinople à Paris.	Nécessité d'exercer sur le Sultan une pression unanime pour arrêter le mouvement macédonien.	T.	82
22	Sinaïa à Paris.....	Position embarrassante de la Roumanie entre le groupe franco-russe et la Triplice.	D.	97
23	Vienne à Paris....	La mort de M. Stambouloff : inquiétudes de l'Autriche au sujet de la situation en Bulgarie.	D.	100
23	Sofia à Paris.....	M. Stoïloff poursuit le rapprochement de la Bulgarie avec la Russie.	D.	101
24	.....	La députation bulgare à Pétersbourg, sa portée. Remerciements du comte Goluchowski pour l'attitude observée par la France en Bulgarie.	N.	103
3 août	M. Hanotaux à M. de Montebello.	Démarche officieuse du Prince Ferdinand auprès de M. Hanotaux en vue d'un rapprochement avec la Russie.	L.	115
13	Londres à Paris...	Lord Salisbury et les troubles de Macédoine. La Roumanie et les visées bulgares sur la Dobroudja.	D.	126
17	Sofia à Paris.....	Des conditions mises par la Russie au rétablissement de ses relations avec la Bulgarie ; la conversion du Prince héritier à l'orthodoxie.	D.	130
24	M. de Montebello à M. Hanotaux.	La Russie est disposée à reconnaître le Prince Ferdinand.	L.	140
4 sept.	.....	Entretien entre le comte Goluchowski et le comte Kapnist relatif aux affaires de Bulgarie.	N.	149
5 oct.	Bucarest à Paris...	Bruits d'un accord militaire proposé par la Roumanie à la Porte pour rétablir l'ordre en Macédoine.	D.	168
9	Circulaire.....	La visite du Roi Carol à Ischl et l'adhésion de la Roumanie à la Triplice.	D.	169
31	Vienne à Paris....	L'entrevue d'Ischl et la politique extérieure de la Roumanie.	D.	184
14 nov.	Belgrade à Paris...	Inquiétude en Serbie au sujet de la situation générale.	D.	199
24 déc.	Bucarest à Paris...	Craintes du Roi Carol au sujet des ambitions de Ferdinand de Bulgarie.	D.	249

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
26 déc.	Belgrade à Paris...	Fermeture du marché austro-hongrois à l'exportation porcine serbe; irritation à Belgrade.	D.	250
1896.				
25 janv.	Pétersbourg à Paris.	Bruit d'une entente austro-russe en vue de sauvegarder la paix en Macédoine; démenti du prince Lobanoff.	D.	286
3 févr.	Rome (Saint-Siège) à Paris.	Entrevue du Prince Ferdinand de Bulgarie avec Léon XIII.	D.	293
4	Belgrade à Paris...	De l'attitude éventuelle de la Serbie à l'égard de la Bulgarie et de la Roumanie dans la crise orientale.	D.	296
6	Constantinople à Paris.	La conversion du Prince Boris et le rapprochement bulgaro-russe.	D.	298
6	Pétersbourg à Paris.	Au sujet d'une action concertée de l'Allemagne et de l'Autriche à Constantinople pour réprimer l'agitation macédonienne.	D.	300
7	*Idem*.....	La délégation bulgare à Pétersbourg et l'attitude de la Russie à l'égard de la Bulgarie.	D.	303
20	Belgrade à Paris...	Vues de M. Novakovitch sur les rapports de la Serbie avec la Russie à la suite du rapprochement russo-bulgare.	D.	307
20	Bucarest à Paris...	Attitude du Cabinet roumain en présence de la réconciliation russo-bulgare.	D.	308
24 juin.	Constantinople à Paris.	La question macédonienne entre la Russie et la Bulgarie.	D.	413
20 sept.	Le Prince de Bulgarie à M. Hanotaux.	Le Prince demande à être représenté à Paris pendant la visite prochaine des souverains russes.	L.	455
		b. LA QUESTION CRÉTOISE.		
1895.				
3 déc.	Athènes à Paris....	Politique de M. Delyannis dans l'affaire de Crète.	D.	221
6	*Idem*.....	Audience du Roi : la question crétoise et les visées de l'Angleterre.	D.	227
1896.				
27 mai.	Londres à Paris...	Attitude de l'Angleterre; conseils à la Grèce.	T.	391
28	Athènes à Paris...	Entretien Bourée-Skouzès : exposé de la situation; M. Skouzès réclame l'appui des Puissances à Constantinople.	D.	392
29	Moscou à Paris....	Le prince Lobanoff est d'avis de maintenir l'accord des Puissances dans l'affaire crétoise.	T.	394

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1896.				
6 juin.	Athènes à Paris...	Entretien avec le Roi; danger de la situation; intervention du Roi auprès du Tsar.	D.	402
9	Constantinople à Paris.	Impuissance du Gouvernement grec; conseils donnés au Sultan par M. Cambon; divergences d'avis et défiances réciproques des Puissances.	D.	403
18	*Idem*.....	La proclamation de l'armistice et l'intervention des Puissances; action personnelle de M. Cambon sur le Sultan.	D.	409
24 juill.	Pétersbourg à Paris.	Proposition Goluchowski (blocus des côtes de Crète) : le prince Lobanoff est disposé à l'accepter.	D.	427
28	Paris à Pétersbourg.	M. Hanotaux est favorable à la proposition autrichienne.	T.	430
29	Paris à Vienne....	Réponse à la proposition autrichienne.....	T.	431
29	Londres à Paris...	Avis opposé de Lord Salisbury.....	D.	432
4 août.	Vienne à Paris....	Nouvelle proposition Goluchowski, écartée à Londres.	D.	437
6	M. Cambon à M. Hanotaux.	Avis sur les mesures à prendre en Crète.....	L.	438
8	Circulaire.....	Nouvelle communication autrichienne; avis de M. Hanotaux.	T.	439
10	Vienne à Paris....	Le comte Goluchowski est d'avis, avec le prince Lobanoff, de faire sans l'Angleterre la police maritime de la Crète.	T.	440
15	Paris à Pétersbourg.	Action concertée à proposer au Sultan par la France et la Russie.	T.	443
21	Pétersbourg à Paris.	Le Gouvernement russe s'associe à la proposition française.	D.	445
		C. L'ARMÉNIE ET LA QUESTION D'ORIENT.		
1895.				
16 mai.	Constantinople à Paris.	Remise au Sultan du plan de réformes à introduire en Arménie.	D.	9
30	*Idem*.....	Moyens employés par le Sultan pour se dérober.	D.	44
6 juin.	Londres à Paris...	De l'accord des Puissances à l'égard du Sultan; inquiétude de Lord Kimberley.	T.	52
20	Circulaire.....	L'Angleterre réclame de la Porte une réponse explicite sur ses intentions.	T.	70
24 juill.	Londres à Paris...	Les Puissances d'accord pour agir énergiquement dans la question arménienne.	T.	104
27	Pétersbourg à Paris.	Le prince Lobanoff ne veut s'associer à aucune mesure violente à l'égard de la Porte.	D.	108

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
7 août.	Circulaire.....	Lord Salisbury envisage la nécessité d'employer la coercition.	T.	120
13	Londres à Paris...	Lord Salisbury propose la création d'une commission mixte de surveillance opérant sur les lieux.	D.	126
24	Circulaire.....	Démarche de Zia Pacha auprès de M. Hanotaux pour écarter le projet Salisbury.	T.	138
2 sept.	Constantinople à Paris.	M. Cambon regarde la proposition anglaise comme impraticable.	T.	148
1er oct.	*Idem*.....	Nouveaux désordres à Stamboul, nécessité d'en finir.	T.	162
2	Constantinople à Paris.	Gravité de la situation, hésitations de la chancellerie russe : état de l'opinion anglaise.	D.	163
5	Paris à Londres...	Le Gouvernement anglais demande à reprendre la conférence des Ambassadeurs.	T.	167
16	Constantinople à Paris.	Mécontentement général en Turquie.....	D.	174
17	*Idem*.....	Le Sultan approuve le projet de réformes en limitant son application.	T.	175
18	Berlin à Paris.....	Attitude expectante gardée par l'Allemagne.	D.	176
30	Pétersbourg à Paris.	Appréciation du prince Lobanoff sur la situation de la Turquie. Attitude distincte de la Russie à l'égard du Sultan.	D.	183
4 nov.	Constantinople à Paris.	Les Ambassadeurs des Puissances se concertent en vue d'une action commune à Constantinople.	T.	185
5	Paris à Constantinople	Accord de la France et de la Russie pour agir énergiquement à la Porte.	T.	186
5	Berlin à Paris.....	Attitude de l'Allemagne	D.	187
7	Circulaire.....	Des mesures à prendre en cas de révolution à Constantinople.	T. T.	188 188
7	Londres à Paris...	Lord Salisbury désire connaître les intentions éventuelles de la France.	D.	189
8	Amb. de Russie à Aff. étr.	De l'attitude de l'Angleterre et de la Russie. Lettre du prince Lobanoff à M. de Mohrenheim.	L.	191
12	Paris à Pétersbourg	Envoi d'une division navale au Levant; la Russie propose le doublement des stationnaires à Constantinople.	T.	193
12	Amb. d'Autriche-Hongrie à Aff. étr.	Des mesures à concerter pour maintenir l'ordre à Constantinople : le comte Goluchowski au comte Wolkenstein.	T.	194
13	Rome à Paris.....	Bruit (démenti) d'un accord anglo-italien en vue d'une action à deux en Orient.	T.	195
13	Vienne à Paris....	Le comte Goluchowski envisage une intervention navale dans le Bosphore.	T.	196
15	Pétersbourg à Paris.	La Russie demande à Londres des explications sur les projets de l'Angleterre en Orient.	T.	200
16	Paris à Constantinople	Londres dément toute entente avec l'Italie...	T.	201

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
16 nov.	Amb. de Russie à Aff. étr.	La Russie, contraire à une action coercitive, propose une démarche séparée à Londres.	N.	202
16	Pétersbourg à Paris.	Craintes du prince Lobanoff au sujet des mouvements de la flotte anglaise; offre de Guillaume II au Tsar.	D.	203
16	Londres à Paris...	Lord Salisbury désire maintenir le concert des Puissances, mais craint l'insuffisance des réformes projetées.	D.	204
18	.....	Note pour le Conseil sur la proposition Goluchowski.	N.	205
19	Constantinople à Paris.	Représentations de l'Allemagne au Sultan; mesures proposées par les Ambassadeurs.	T.	206
19	Paris à Vienne....	Réponse à la communication Goluchowski.	T.	207
19	Berlin à Paris.....	Attitude de l'Allemagne à l'égard de la proposition autrichienne.	D.	208
20	Vienne à Paris....	Le comte Goluchowski proteste du désintéressement de l'Autriche.	D.	209
25	M. de Courcel à M. Berthelot...	L'Angleterre et le rôle des Ambassadeurs à Constantinople.	L.	212
25	Vienne à Paris....	Avis du comte Kapnist sur la méthode à suivre pour ramener le calme en Orient.	D.	213
30	Constantinople à Paris.	Attitude incertaine de la Russie dans la question du second stationnaire.	T.	218
3 déc.	Paris à Pétersbourg.	La France maintient (sous réserve) sa demande de firman pour un second stationnaire.	T.	220
4	Constantinople à Paris.	Contradictions de la politique russe; cause des tergiversations du Sultan.	T.	222
5	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et le concert des Puissances à Constantinople. Angleterre et Russie devant la succession de l'«homme malade».	D.	224
6	.....	Entretien Berthelot-Mohrenheim. M. Berthelot insiste pour maintenir l'action collective à Constantinople.	N.	226
7	Paris à Constantinople.	Entretien avec Zia Pacha; danger pour la Turquie de rompre l'accord des Puissances.	T.	228
9	Berlin à Paris.....	La liquidation éventuelle de l'Empire ottoman et le regroupement des Puissances.	D.	230
9	Pétersbourg à Paris.	Malentendu franco-russe dans l'affaire des firmans.	D.	231
10	*Idem*.....	Le Sultan a accordé les firmans à la demande de la Russie.	T.	232
12	Vienne à Paris....	Soulagement à Vienne au sujet de l'affaire des firmans.	D.	234
14	Berlin à Paris.....	La Russie opposée à l'ouverture des Détroits pour garder la main sur Constantinople.	D.	236
16	Constantinople à Paris.	Vues opposées de l'Angleterre et de la Russie sur la réorganisation de la Turquie.	T.	237
16	Rome à Paris....	De l'attitude éventuelle de l'Italie dans la crise orientale.	D.	238

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
17 déc.	Berlin à Paris.....	Rôle de la Triplice dans l'affaire arménienne; accord des trois Puissances dans la question d'Orient.	T.	239
23	Londres à Paris..	Entretien avec Lord Salisbury : de l'attitude des Puissances et notamment de l'Angleterre à l'égard de la Turquie.	D.	246
23	Le Cdt Moulin à Guerre.....	Préparatifs militaires des Russes dans la Mer Noire.	D.	247
24	Vienne à Paris....	Réserve des Puissances de la Triplice dans les affaires d'Orient.	D.	248
26	Berlin à Paris.....	De l'attitude de la Triplice dans la question d'Orient.	D.	251
30	Berlin à Paris.....	Rapprochement possible entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie sur le terrain oriental.	D.	253
1896.				
2 janv.	Vienne à Paris....	Situation épouvantable de l'Asie Mineure, d'après von der Goltz Pacha.	D.	256
8	Constantinople à Paris.	Recrudescence des atrocités; complicité du Sultan.	D.	265
14	*Idem*.....	Bruit d'un appel du Sultan au Tsar pour occuper l'Anatolie.	T.	270
18	.....	Proposition anglaise d'un concert des Ambassadeurs pour aviser à la situation; objections à ce projet.	N.	276
18	Vienne à Paris....	L'Allemagne et l'Autriche dans la question d'Orient.	D.	277
19	Constantinople à Paris.	Avis de M. Cambon sur la proposition anglaise.	T.	278
22	.....	Le Gouvernement français et la proposition anglaise.	N.	280
23	Paris à Pétersbourg.	Malentendu au sujet de la proposition anglaise; défiance entre l'Angleterre et la Russie.	T.	281
23	Pétersbourg à Paris.	La mission d'Arif Pacha à Pétersbourg et les rapports russo-turcs.	D.	283
24	*Idem*.....	Défiance éveillée à Pétersbourg par la récente démarche de M. Goschen.	D.	284
26	Vienne à Paris.....	Bruit d'une alliance russo-turque; invraisemblance de ce bruit.	D.	287
27	.....	Communication de M. de Mohrenheim au sujet de la proposition anglaise; avis du prince Lobanoff; attitude de l'Allemagne, éventualité d'un congrès.	N.	288
31	Paris à Pétersbourg.	État de la préparation militaire en Russie.	D.	290
6 févr.	Constantinople à Paris.	Des raisons de la démarche anglaise à Pétersbourg.	D.	299
7	*Idem*.....	Plan d'action envisagé par le Sultan avec le groupe franco-anglais pour résoudre le problème oriental.	T.	301

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENN.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1896.				
14 avril.	Paris à Pétersbourg.	Le Sultan décide de s'attacher de préférence au groupe franco-russe et désire connaître la nature de son concours.	T.	371
20 juin.	Londres à Paris....	Vues de Lord Salisbury sur la solution de la question d'Orient et le partage de l'Empire ottoman.	D.	410
1er juill.	M. Hanotaux à M. Cambon.	De la politique à suivre à l'égard de la Turquie pour conserver l'Empire ottoman.	L.	418
8	Paris à Constantinople.	Entretien avec Munir Bey : conseil à donner au Sultan.	T.	423
17	Paris à Pétersbourg.	Accord de la France et de la Russie pour maintenir le *statu quo* en Orient.	D.	424
10 août.	Constantinople à Paris.	Situation financière de la Turquie; moyens de parer à la crise; attitude de la Russie.	D.	441
30	Vienne à Paris.....	Entretiens du prince Lobanoff à Vienne sur la situation en Orient.	D.	448
2 sept.	Paris à Constantinople	Massacres de Constantinople; entretien avec Munir Bey et représentations à faire au Sultan.	T.	450
16	Londres à Paris....	Attitude passive de Lord Salisbury.....	T.	453
22	Paris à Pétersbourg.	Lord Salisbury n'envisage pas une action isolée à Constantinople; revirement du Cabinet anglais dans la question arménienne.	T.	456
25	Constantinople à Paris.	Situation inquiétante à Constantinople; attitude de l'Angleterre et de la Russie.	T.	457
26	*Idem*.....	Représentations faites au Sultan par M. Cambon.	T.	459
28	Paris à Constantinople.	Propositions pratiques à étudier pour être soumises à la Porte.	T.	460
30	Constantinople à Paris.	M. Cambon conseille une action énergique...	T.	461
30	*Idem*.....	Avis complémentaire; hésitation de la Russie.	T.	463
2 oct.	Londres à Paris....	Entretien du Tsar avec Lord Salisbury à Balmoral au sujet de la crise orientale.	T.	465
2	.....	Entretien Hanotaux-Chichkine sur la situation en Orient; l'attitude de la Russie dans la question des réformes.	N.	467
3	Londres à Paris....	Entretien du Tsar avec Lord Salisbury sur la situation en Orient.	D.	468

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		d. PROJES D'ENTENTE SECRÈTE FRANCO-RUSSE.		
1895.				
6 déc.	Pétersbourg à Paris.	Ouvertures du prince Lobanoff en vue d'une entente secrète franco-russe au cas d'un démembrement de l'Empire ottoman.	T.	225
8	Paris à Pétersbourg.	M. Berthelot désire s'éclairer sur la proposition Lobanoff.	T.	229
11	*Idem*.....	Projet d'entente secrète. Le Gouvernement français se réserve de connaître l'attitude éventuelle de l'Allemagne.	T.	233
12	Pétersbourg à Paris.	Vues de la Russie et attitude probable de l'Allemagne.	D.	235
20	Paris à Pétersbourg.	Hypothèses envisagées par le Gouvernement français.	T.	241
28	Pétersbourg à Paris.	Examen de ces hypothèses; méfiance du prince Lobanoff à l'égard de l'Allemagne.	D.	252
1896.				
17 janv.	M. Berthelot à M. de Montebello.	Poursuite des échanges de vues : éventualité d'un regroupement des Puissances; la question d'Alsace-Lorraine.	L.	275
25	M. de Montebello à M. Berthelot.	Poursuite des échanges de vues; positions respectives de la Russie et de l'Allemagne.	L.	285
31	M. Berthelot à M. de Montebello.	*Idem*.....	L.	292
7 févr.	M. de Montebello à M. Nisard.	*Idem*.....	L.	302
30 sept.	.....	Note sur les pourparlers secrets entre Gouvernements français et russe (déc. 1895-janv. 1896).	N.	462
2 oct.	.....	Note complémentaire sur les pourparlers secrets entre Gouvernements français et russe (déc. 1895- janv. 1896).	N.	466

V. — EXTRÊME-ORIENT.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. CONFÉRENCES DE TOKIO POUR LE RÈGLEMENT DU CONFLIT SINO-JAPONAIS.		
1895.				
9 mai.	Pétersbourg à Paris.	Vues du prince Lobanoff sur la négociation à ouvrir avec le Japon.	D.	2
12	Le prince Lobanoff à M. de Mohrenheim.	Questions à régler avec le Japon de concert entre Russie, France et Allemagne.	L.	4
15	Paris à Pétersbourg.	Observations sur la proposition russe; la question des Pescadores.	T.	6
16	Tokio à Paris.....	La paix de Simonoseki et l'opinion publique au Japon.	D.	10
17	*Idem*.....	De l'attitude de la Russie, de la France et de l'Allemagne dans le conflit sino-japonais.	D.	12
18	Madrid à Paris....	Desiderata de l'Espagne dans le règlement du conflit.	T.	13
20	Pétersbourg à Paris.	L'Angleterre désire être admise aux pourparlers; opposition du prince Lobanoff.	T.	16
21	Berlin à Paris.....	Observations du baron Marschall sur la proposition Lobanoff et le concours financier à offrir à la Chine.	T.	18
22	Pétersbourg à Paris.	Instructions préparées par le prince Lobanoff pour négocier à Tokio l'évacuation du Liao-Toung.	T.	21
22	Circulaire.....	Attitude de la France à l'égard des requêtes de l'Espagne.	D.	23
23	Berlin à Paris.....	Entente russo-allemande pour une action commune à l'égard du Japon.	T.	26
23	.....	Entretien avec le comte Münster : la fortification des Pescadores.	N.	27
24	Paris à Pétersbourg.	M. Hanotaux approuve les instructions du prince Lobanoff.	T.	31
28	Paris à Tokio.....	Le Gouvernement français n'entend pas soulever la question de Formose.	T.	39
4 juin.	*Idem*.....	Demande de l'Espagne au sujet de l'annexion de Formose au Japon.	T.	47
5	Tokio à Paris.....	Le Japon demande le secret de la négociation et l'appui éventuel des trois Puissances pour l'exécution de l'accord à intervenir.	T.	50
15	Paris à Pétersbourg.	La démolition des fortifications de Port-Arthur.	T.	66
15	Berlin à Paris.....	Tendance de l'Allemagne à se rapprocher du Japon.	D.	67
19 juill.	Tokio à Paris.....	Déclaration japonaise relative aux conditions de l'évacuation du Liao-Toung.	T.	94
22	Pétersbourg à Paris.	La Russie, avant de mettre le produit de l'emprunt à la disposition de la Chine, entend régler avec le Japon l'affaire du Liao-Toung.	T.	96

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
24 juill.	M. Nisard à M. Hanotaux.	Les conditions du Japon : accord de la France et de la Russie; attitude équivoque de l'Allemagne.	T.	102
25	M. Hanotaux à M. Nisard.	L'évacuation du Liao-Toung : procédure à employer avec le Japon et la Chine.	L.	105
26	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	106
1er août.	Berlin à Paris....	Au sujet de la communauté d'action de l'Allemagne et de la Russie en Extrême-Orient.	T.	109
2	*Idem*.....	L'Allemagne n'adhère pas aux propositions russes.	T.	110
3	Pétersbourg à Paris.	Embarras du prince Lobanoff devant l'attitude de l'Allemagne.	T.	112
3	*Idem*.....	Le prince Lobanoff songerait à agir à deux sans l'Allemagne.	T.	113
3	M. Hanotaux à M. de Montebello.	Conseils de M. Hanotaux au Ministre du Japon pour régler la question de l'évacuation.	L.	114
6	Paris à Berlin.....	Le désaccord subsiste entre Pétersbourg et Berlin.	T.	118
8	Paris à Pétersbourg.	*Pro memoria* allemand à l'appui des prétentions japonaises.	T.	122
8	Pétersbourg à Paris.	Double courant dans la politique allemande en Extrême-Orient.	D.	123
14	M. Hanotaux à M. de Montebello.	La négociation n'avance pas : nécessité d'en finir.	L.	127
20	.....	Compromis proposé par l'Allemagne relativement à l'évacuation.	N.	131
22	Pétersbourg à Paris.	La Russie accepte conditionnellement la proposition allemande.	T.	135
23	*Idem*.....	Le prince Lobanoff revient à l'idée de traiter directement avec le Japon.	T.	137
24	*Idem*.....	Projet russe de compromis et d'instructions pour reprendre éventuellement les conférences.	D.	139
28	*Idem*.....	Le prince Lobanoff est d'avis de reprendre immédiatement la négociation à Tokio; M. Hanotaux hésite à la continuer sans l'Allemagne.	T.	143
30	*Idem*.....	Le prince Lobanoff propose à Berlin de reprendre les conférences à trois avec le Japon.	T.	145
5 sept.	Amb. d'Allemagne à Aff. étr.	Instructions du Gouvernement allemand pour reprendre la négociation à Tokio.	N.	150
		b. LA CHINE ET LES PUISSANCES.		
1895. 8 mai.	Paris à Pékin.....	Ouvertures de la Chine à la France relatives à Formose.	T.	1

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
17 mai.	Paris à Pétersbourg.	Éventualité d'un emprunt chinois; intérêt de la participation de la France.	T.	11
19	*Idem*.....	Nouveau projet relatif à l'emprunt chinois; négociation directe de la Russie.	T.	14
20	Berlin à Paris.....	L'emprunt chinois et les Puissances européennes.	D.	17
21	*Idem*.....	Observations du baron Marschall sur la proposition russe et le concours financier à offrir à la Chine.	T.	18
23	Paris à Pétersbourg.	L'entente franco-russe au sujet de l'emprunt chinois; attitude de l'Angleterre et de l'Allemagne.	T.	24
24	Berlin à Paris.....	L'emprunt chinois et l'Allemagne.....	T.	29
27	Paris à Pétersbourg.	Lord Kimberley et l'emprunt chinois.....	T.	36
27	M. de Mohrenheim à M. Hanotaux.	L'emprunt est réservé à la Russie; la France est-elle disposée à le garantir ?	L.	38
30	Pétersbourg à Paris.	Garantie demandée à la France.....	T.	41
1er juin.	Paris à Pétersbourg.	Le Gouvernement français est disposé, sans donner sa garantie, à faciliter l'opération sur la place de Paris.	T.	45
2	Pétersbourg à Paris.	Le prince Lobanoff désire réaliser une opération franco-russe à l'exclusion de toute autre Puissance.	T.	46
6	*Idem*.....	Le prince Lobanoff confirme les garanties données à l'emprunt, qui est «négocié financièrement» avec un nouveau groupe.	T.	51
7	Paris à Pétersbourg.	M. Hanotaux demande des précisions sur le contrôle des douanes chinoises et sur les visées de la Russie.	T.	53
9	M. de Mohrenheim à M. Hanotaux.	Éclaircissements au sujet de l'emprunt chinois.	L.	54
10	Londres à Paris...	Lord Kimberley et l'emprunt chinois.....	T.	55
11	M. de Mohrenheim à M. Hanotaux.	But principal de la Russie dans l'affaire : l'évacuation du Liao-Toung.	L.	58
12	Paris à Pétersbourg.	La participation de la France à l'emprunt chinois et les conséquences politiques de l'initiative russe.	T.	60
12	Pétersbourg à Paris.	Comment l'Angleterre et l'Allemagne ont été exclues de l'emprunt par la Russie; raisons purement financières.	D.	64
13	Paris à Pékin.....	Presser la signature des conventions de délimitation et de commerce. Arrangements concernant les chemins de fer.	T.	65
16	*Idem*.....	Réclamer la signature immédiate des conventions.	T.	68
21	Pékin à Paris.....	Signature des conventions franco-chinoises...	T.	71
21	Pétersbourg à Paris.	Les banques allemandes en concurrence à Pékin avec la Russie.	T.	72
23	Londres à Paris...	Lord Kimberley craint la mainmise de la Russie sur la Chine et l'intervention active de l'Allemagne à Pékin.	D.	73

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
1er juill.	Paris à Pétersbourg.	L'emprunt russo-chinois est conclu : satisfaction de ce résultat; l'Allemagne négocie un autre emprunt.	T.	78
2	Pétersbourg à Paris.	La Chine désire supprimer la clause par laquelle elle s'interdit tout nouvel emprunt avant six mois : refus de la Russie.	T.	80
7	Pékin à Paris.....	La conclusion de l'emprunt est un échec grave pour l'Angleterre et l'Allemagne.	D.	86
14	Paris à Pékin	Satisfactions demandées à la Chine par M. Hanotaux.	T.	92
26	*Idem*.....	Occupation des Muong-Hou par la France...	T.	107
20 août.	Pékin à Paris....	Influence de la Russie et de la France à Pékin.	D.	132
20	*Idem*.....	Projets de voies ferrées à établir en Chine (Long-Tchéou, etc.).	D.	133
31	Pétersbourg à Paris.	Suggestion par l'Allemagne d'un nouvel emprunt chinois écartée par la Russie.	T.	147
28 sept.	Paris à Pékin.....	La rivalité franco-anglo-allemande en Chine...	T.	159
3 oct.	Pétersbourg à Paris.	Projet de fondation d'une banque russo-franco-chinoise à Changhaï.	D.	166
12	Paris à Pékin.....	Concours à prêter à cette banque.....	D.	170
28 nov.	Berlin à Paris.....	Émission prochaine d'un emprunt chinois à Berlin.	D.	216
21 déc.	Pékin à Paris.....	Chemins de fer russe et français à établir en Chine.	D.	244
1896.				
24 févr.	Paris à Pétersbourg.	Nouveaux emprunts chinois négociés à Paris.	T.	311
29	Pétersbourg à Paris.	Réserves du comte de Witte au sujet du second emprunt chinois.	T.	314
2 mars.	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	315
4	Pékin à Paris.....	La mission de Li Hong-tchang en Europe...	D.	316
30 avril.	Pétersbourg à Paris.	Politique du Gouvernement russe à l'égard du royaume coréen.	D.	378
6 mai.	Pékin à Paris.....	L'industrie française et la concession de chemins de fer en Corée.	D.	381
12	Pétersbourg à Paris.	Participation de la France aux emprunts chinois.	D.	385
13 juin.	Gal de Boisdeffre à M. Hanotaux.	La question coréenne entre la Russie et le Japon : mission officieuse du capitaine de Labry.	L.	406

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1896.				
2 juill.	Paris à Pétersbourg	Appui demandé à la Russie pour l'industrie française en Chine et en Corée, concurrence allemande.	D.	419
25	Circulaire.....	Débouchés à assurer à l'industrie française en Chine. Banque russo-franco-chinoise.	D.	428
27	Pékin à Paris.....	Concession de voies ferrées en Corée à la Compagnie Fives-Lille.	D.	429
		C. SIAM ET MÉKONG.		
1895.				
20 mai.	Paris à Londres...	Occupation de Muong-Sing par une force anglaise; M. Hanotaux en demande le retrait.	T.	15
21	Gouverneur d'Indo-chine à Colonies.	Proposition d'une action immédiate contre le Siam.	T.	19
21	Londres à Paris...	Affaire de Muong-Sing, difficulté d'un accord.	T.	20
22	Paris à Londres...	Proposition d'une entente avec l'Angleterre sur la frontière du Mékong.	T.	22
23	*Idem*.....	Discussion avec Lord Dufferin sur l'affaire du Muong-Sing.	T.	25
23	M. de Courcel à M. Hanotaux.	La question du Haut-Mékong et l'opinion anglaise.	L.	28
24	Paris à Londres....	Opportunité de régler définitivement la question du Mékong.	T.	30
25	Gouverneur d'Indo-chine à Colonies.	Projet d'une opération militaire sur Bangkok.	T.	33
27	Hanoï à Paris.....	Nécessité d'une action navale contre le Siam...	T.	35
5 juin.	Paris à Hanoï.....	Le Gouvernement écarte la proposition Pavie.	T.	48
26 juill.	Paris à Pékin.....	Occupation des Muong-Hou par la France....	T.	107
5 août.	Paris à Londres...	Occupation des Muong-Hou par la France; contestation de l'Angleterre.	T.	117
7	Londres à Paris...	Obstruction des agents anglais dans l'affaire de la délimitation franco-chinoise sur le Haut-Mékong.	T.	119
14	*Idem*.....	Entretien Courcel-Salisbury : la question du Haut-Mékong; nécessité d'une entente au sujet du Siam.	D.	128
22	Paris à Londres...	La délimitation du Haut-Mékong : bases d'un accord avec l'Angleterre.	D.	136
26	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury pour régler les questions du Mékong et du Siam.	T.	141
29.	*Idem*.....	Nouvel entretien avec Lord Salisbury (Siam et Mékong).	D.	144.
30	Paris à Londres...	La frontière du Mékong; les objectifs de la France; l'attitude des Siamois.	D.	146

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
5 sept.	Londres à Paris...	Bases éventuelles d'un accord franco-anglais.	D.	151
27	M. Hanotaux à M. de Courcel.	État de la négociation engagée avec l'Angleterre sur l'Indochine.	L.	157
28	Paris à Londres...	Observations sur les bases de l'accord envisagé.	D.	160
15 oct.	*Idem*.....	Suite des pourparlers avec Londres.....	D.	173
18	Londres à Paris...	*Idem*.....	D.	177
21	Paris à Londres...	*Idem*.....	D.	178
21	M. Hanotaux à M. de Courcel.	*Idem*.....	L.	180
23	M. de Courcel à M. Hanotaux.	*Idem*.....	L.	181
14 nov.	M. de Courcel à M. Nisard.	Reprise des pourparlers.....	L.	198
25	M. de Courcel à M. Berthelot.	Stagnation de la négociation.....	L.	212
26	Paris à Londres...	Instructions pour la poursuite des pourparlers.	D.	214
29	Lord Salisbury à M. de Courcel.	Envoi d'un projet d'arrangement.....	L.	217
20 déc.	Londres à Paris...	Mise au point définitive du projet.....	D.	243
1896.				
15 janv.	*Idem*.....	Signature de la déclaration; dernières observations échangées avec Lord Salisbury au sujet du Siam.	T.	273
15	*Idem*.....	Envoi de la déclaration (texte annexé).....	D.	274

VI. — AFRIQUE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. TUNISIE.		
1895.				
4 juill.	Paris à Berlin.....	Conséquence vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Angleterre de la dénonciation prochaine des traités italo et anglo-tunisiens.	D.	83
9	Berlin à Paris.....	Avis de M. Herbette.....	D.	87
22 août.	Paris à Rome.....	Négociation à envisager à ce sujet avec l'Italie.	T.	134
14 nov.	M. de Courcel à M. Nisard.	Révision du traité anglo-tunisien.....	L.	198
29	Lord Salisbury à M. de Courcel.	Projet d'arrangement concernant la négociation d'un nouveau traité anglo-tunisien.	L.	217
1896.				
6 janv.	.....	Entretien Berthelot-Tornielli : bases d'un traité franco-italien relatif à Tunis.	N.	260
30 mai.	M. Billot à M. Hanotaux..	Premiers échanges de vues pour un arrangement franco-italien.	L.	395
1er juin.	Rome à Paris.....	*Idem.* : instructions officielles adressées au comte Tornielli.	T.	396
5	.....	Entretien Hanotaux-Tornielli : projet d'accord ; l'arrangement commercial prématuré.	N.	399
5	M. Billot à M. Hanotaux.	Discussion avec le duc de Sermoneta.....	L.	400
24	.....	Bases pratiques d'un accord proposées par M. Hanotaux.	N.	412
29	M. Billot à M. Hanotaux.	Discussion avec le duc de Sermoneta.....	L.	415
1er juill.	.....	Entretien Hanotaux-Tornielli : nouvelles propositions italiennes.	N.	417
18 août.	.....	Entretien Hanotaux-Tornielli au sujet du régime tunisien.	N.	444
15 sept.	.....	Dernier entretien avec le comte Tornielli : l'arrangement tunisien et la politique générale.	N.	452
3 oct.	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury : le commerce anglais en Tunisie et le nouveau traité.	T.	468

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. MAROC.		
1895.				
15 mai.	Tanger à Paris....	La politique espagnole au Maroc s'écarte de la France pour se rapprocher de l'Angleterre.	D.	7
30 juin.	Paris à Tanger....	Le vice-consulat de France à Fez; doléances du Sultan; attitude amicale à garder avec le Maghzen.	D.	77
1er juill.	*Idem*.....	En poursuivant une politique d'entente avec le Maroc, M. Hanotaux ne veut pas entrer dans la voie d'un protectorat.	D.	79
13	Paris à Berlin.....	Explications avec le comte Münster au sujet de l'action navale allemande au Maroc.	T.	89
13	Madrid à Paris....	Motif de l'envoi des bateaux allemands à Tanger, d'après M. de Radowitz.	D.	91
20	Fez à Paris.....	Garanties que la France doit rechercher au Maroc.	D.	95
24	M. Nisard à M Hanotaux..	L'action allemande au Maroc; nécessité d'une représentation russe à Tanger.	T.	102
2 août.	Fez à Paris.....	De l'attitude à prendre à l'égard du Maghzen.	D.	111
10	Madrid à Paris....	Le vice-consulat de Fez; la lutte d'influence au Maroc entre l'Angleterre et la France.	D.	124
1896.				
13 févr.	Paris à Pétersbourg.	Opportunité de la présence d'un représentant de la Russie au Maroc.	D.	304
		c. NIGER.		
1895.				
18 juill.	M. Hanotaux à Lord Dufferin.	Notification de traités de protectorat passés au nom de la France avec des chefs de la boucle du Niger.	L.	93
15 août.	M. Howard à M. Hanotaux.	Réserves du Gouvernement britannique au sujet de la validité de ces traités.	L.	129
26 sept.	*Idem*.....	Le Gouvernement anglais refuse d'entrer en relations politiques avec Samory, en guerre avec la France, et avec le roi de Gaman qui veut répudier le protectorat français.	L.	156
29 nov.	Lord Salisbury à M. de Courcel.	Envoi d'un projet d'arrangement concernant la question du Bas Niger.	L.	217

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895. 20 déc.	Londres à Paris...	Envoi du texte définitif de l'arrangement....	D.	243
1896. 31 janv.	Paris à Berlin.....,	L'Allemagne désire reprendre les pourparlers pour délimiter les territoires du Niger.	D.	291
3 févr.	Berlin à Paris.....	Avis de M. Herbette.....	D.	294
3 oct.	Londres à Paris....	Entretien avec Lord Salisbury au sujet du Bas Niger.	T.	468
		d. CONGO.		
1896.				
16 mars.	Bruxelles à Paris...	Entretien avec le Roi Léopold; mesures militaires prises au Congo belge.	D.	326
29	*Idem*.....	But des mesures militaires prescrites au Congo belge.	D.	359
		e. AFRIQUE AUSTRALE.		
1896.				
1er janv.	Berlin à Paris.....	Entretien Marschall-Herbette au sujet des événements du Transvaal; ouvertures faites à la France en vue d'une action commune à l'égard de l'Angleterre.	D.	254
2	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	255
3	*Idem*.....	De l'attitude de l'Allemagne dans le conflit anglo-transvaalien.	D.	257
4	Londres à Paris...	Émotion causée à Londres par le télégramme de Guillaume II au Président Krüger.	D.	258
7	Berlin à Paris.....	Entretien Herbette-Van Blokland.....	T.	261
7	Paris à Berlin.....	Attitude réservée de la France en présence des ouvertures de l'Allemagne.	T.	262
8	Berlin à Paris.....	Détente produite par la tournure des événements du Transvaal.	T.	263
12	*Idem*.....	Pourparlers anglo-portugais pour la cession de la baie de Delagoa.	T.	267
12	Pétersbourg à Paris.	Ouvertures de l'Allemagne à la Russie à propos du Transvaal.	D.	268
13	Paris à Londres...	M. Berthelot rectifie le langage qui lui a été prêté au sujet des affaires du Transvaal.	D.	269
14	Berlin à Paris.....	Guillaume II et la Reine Victoria à propos du Transvaal.	T.	271
19	Lisbonne à Paris...	Le Portugal entre l'Angleterre et l'Allemagne; avis de M. de Soveral.	D.	279
5 févr.	Berne à Paris.....	Le télégramme à Krüger et les rapports anglo-allemands.	D.	297

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1896.				
29 mai.	Paris à Londres...	Raisons qui motivent l'annexion de Madagascar.	T.	393
12 juin.	Londres à Paris...	Observations présentées à ce sujet par Lord Salisbury.	D.	405
31 juill.	*Idem*.....	France et Allemagne dans l'affaire du Transvaal.	D.	435
3 oct.	*Idem*.....	Entretien avec Lord Salisbury au sujet de Madagascar.	T.	468
		f. ÉTHIOPIE-MER ROUGE.		
1895.				
3 juill.	Rome à Paris.....	La presse italienne incrimine le concours prêté par la France à Ménélik.	D.	81
22	Pétersbourg à Paris.	Ménélik et l'Italie; ses projets sur le Nil; la mission Léontieff à Pétersbourg.	D.	98
23	.....	La question d'Obok et du Harrar; bases d'une négociation avec l'Italie.	N.	99
7 août.	Pétersbourg à Paris	L'ambassade abyssine en Russie; voyage projeté en France.	D.	121
24 sept.	Ménélik II à M. Félix Faure.	Au sujet de l'interdiction du commerce des armes avec l'Éthiopie.	L.	155
18 déc.	Londres à Paris...	Débarquement éventuel des Italiens à Zeïla.	D.	240
20	Paris à Londres...	Observations à présenter à Lord Salisbury à ce sujet.	T.	242
23	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Salisbury au sujet de Zeïla.	T.	245
1896.				
6 janv.	.....	Entretien Berthelot-Tornielli : importation d'armes et de munitions par Obok; délimitation du Harrar.	N.	260
22 févr.	Circulaire.....	Attaques réitérées de la presse italienne au sujet de prétendues importations d'armes en Éthiopie.	D.	309
15 mai.	Paris à Pétersbourg.	L'occupation de Souakim et le *statu quo* dans la mer Rouge.	T.	388
15 juin.	Paris à Pétersbourg.	Bruit d'une entente anglo-allemande en Afrique orientale.	T.	408
14 oct.	.....	Concert de l'action franco-russe au sujet de l'Abyssinie.	N.	474

VII. — SITUATION INTÉRIEURE DES ÉTATS.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		ALLEMAGNE.		
1896.				
24 juin.	Berlin à Paris.....	Les élections municipales en Alsace-Lorraine et les progrès du socialisme.	D.	414
30 sept.	Berne à Paris.....	Guillaume II : difficulté de discuter d'affaires avec l'Empereur; influences secrètes qui s'exercent sur lui.	D.	464
		GRANDE-BRETAGNE.		
1895.				
17 juin.	Londres à Paris...	Le prochain retour au pouvoir du parti conservateur et la politique anglaise.	D.	69
		ITALIE.		
1896.				
13 mai.	Vienne à Paris. ...	Fragilité de la monarchie italienne, d'après le nonce Agliardi.	D.	387
		FRANCE.		
1896.				
2 avril.	Pétersbourg à Paris.	La politique intérieure française et l'action diplomatique.	D.	365

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS.

1871-1914.

1re SÉRIE. — TOME XII.

1.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gérard, Ministre de France à Pékin.

T. n° 36. *Paris, 8 mai 1895, 11 h. 55, matin.*

Les Chinois veulent absolument nous embarquer dans une négociation relative à Formose [1]. D'après informations personnelles, un décret impérial vient de charger Wang [2] de suivre à Paris « les négociations en cours relatives à Formose ». Il n'y a aucune négociation ouverte ici à ce sujet. Je demande avec *insistance* la signature du traité et la sécurité au Tonkin [3]. Au cas où des opérations militaires auraient eu lieu dans le nord, ou si l'escadre avait dû y rester longtemps, j'aurais désiré qu'on assurât son ravitaillement par une entente relative à des points d'escale sur la côte chinoise. Étant donné circonstances nouvelles, il n'y a plus lieu d'envisager, pour le moment, cette éventualité. Avertissez Tsong-li-Yamen que je refuse de recevoir Wang, dont les propos et les démarches sont absolument compromettants. Expliquez-vous nettement à ce sujet avec le Tsong-li-Yamen [4].

(1) Le 1er mai, le Chargé d'affaires de Chine avait laissé entendre à M. Hanotaux que son Gouvernement était disposé à offrir à la France, si elle lui continuait son appui dans les circonstances actuelles, une situation particulière à Formose et aux Pescadores. M. Hanotaux lui avait demandé de préciser par écrit ses ouvertures. Le 8 mai, M. Gérard télégraphiait à Paris (n° 36) que le Tsong-li-Yamen lui avait renouvelé ses ouvertures à l'égard de Formose, prétendant que l'île résistait à une annexion par le Japon et offrant des avantages particuliers à la France si cette île était conservée à la Chine.

(2) Wang Tche-tch'oun avait été envoyé en Europe en mission extraordinaire.

(3) Par télégramme n° 35 du même jour.

(4) Le 9 mai, M. Hanotaux par télégramme n° 39 prescrivait de nouveau à M. Gérard : « Pour Formose, je ne veux rien entendre des propositions de la Chine. Notre intérêt politique n'est pas là ». Le 12 mai, M. Gérard répondait : « J'ai nettement déclaré au Tsong-li-Yamen qu'aucune négociation n'était ouverte à Paris au sujet de Formose et que Wang ne serait pas reçu ».

2.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55 *Saint-Pétersbourg, 9 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 15 mai.)

Ainsi que je vous l'ai fait connaître par mon télégramme n° 100 [1], le prince Lobanoff envoie ce soir, par son courrier, aux Ambassadeurs de Russie à Berlin et à Paris une note contenant un résumé de ses vues à soumettre à l'approbation des deux Puissances. Le baron de Mohrenheim vous donnera communication de cette note, que j'ai résumée dans mon télégramme [2].

La pensée qui a guidé le Ministre des Affaires étrangères de Russie est que nous aurions tout intérêt aujourd'hui à ne pas nous aliéner le Japon. Celui-ci a cédé, ou, du moins, a déclaré qu'il cédait aux conseils amicaux des trois Puissances. La ferme volonté qu'ont nettement montrée ces Puissances de recourir au besoin à la force a été sans doute la raison qui a déterminé le Japon à abandonner une partie importante de ses prétentions; mais il faut, surtout aujourd'hui, dans notre intérêt même, lui tenir compte de son attitude et tourner à notre profit le dénouement si heureux d'une question qui aurait pu entraîner les plus graves conséquences.

Le prince Lobanoff estime donc que nous devrions répondre aux sentiments de conciliation dont vient de faire preuve le Japon par des sentiments analogues et par un désintéressement aussi complet que possible. Nous aurons à examiner toutes les clauses du traité, à y introduire, si nous le jugeons nécessaire, quelques modifications; mais il faut renoncer à une révision de ce traité ainsi qu'à des compensations territoriales que nous aurions eu le droit d'exiger si le Japon n'avait cédé que devant une pression comminatoire, mais qui ne seraient plus justifiées aujourd'hui. Il ne faut pas oublier qu'aucun avertissement préalable n'a été donné au Japon depuis le début de la guerre. L'indépendance de la Corée a été la seule condition dont on ait parlé, et le vainqueur en a tenu compte. Il pouvait dès lors se croire en droit de profiter de ses conquêtes et de réclamer les conditions de paix qui lui paraîtraient répondre à la brillante campagne qu'il vient de terminer. Il a eu, malgré tout, la sagesse de céder : l'appui de l'Angleterre, sur lequel il croyait pouvoir compter, lui a fait défaut, et il peut sortir de ces circonstances, si elles sont

[1] Du 8 mai, non reproduit, la présente dépêche lui servant de commentaire.

[2] On la trouvera plus loin sous la date du 12 mai (n° 4.

prudemment mises à profit, une situation qui aura pour nous l'avantage de ne pas nous aliéner le Japon et de gagner en même temps la reconnaissance de la Chine.

Il y a donc lieu de simplifier autant que possible le règlement définitif de la question et d'en chercher une solution rapide. Dans ce double but, le prince Lobanoff pense que les négociations devraient être suivies à Tokio même, où un acte complémentaire, peut-être même seulement un échange de notes, viendrait consacrer l'abandon fait par le Japon de la presqu'île de Liao-Toung. A ces négociations prendraient part les trois Puissances qui ont agi de concert, ainsi que l'Espagne, dont le concours peut être utile pour la question de Formose, et la Chine qui doit nécessairement être partie dans ces négociations. Il s'agira de bien préciser que l'abandon consenti par le Japon porte non seulement sur la presqu'île tout entière, mais aussi *sur les îles* qui en dépendent.

Comme compensation, le Japon demandera sans doute un supplément d'indemnité de guerre ; le prince Lobanoff estime qu'il y aura lieu de juger si l'indemnité réclamée par le vainqueur n'est pas exagérée ; il ne faudrait pas, en effet, qu'elle fût telle que le payement en fût impossible ou se trouvât reculé jusqu'à une date trop éloignée. On pourrait stipuler également que l'évacuation de la presqu'île suivra immédiatement le premier terme de payement. Le démantèlement de Port-Arthur ne paraît pas au prince Lobanoff devoir être discuté. Cette condition serait tout au profit du Japon, et ce serait à lui de la proposer ; mais il n'y aurait aucun avantage à entrer nous-mêmes dans cette voie*. L'incorporation de la presqu'île à la Corée indépendante ne lui semble pas non plus d'un avantage pratique. La discussion de ces différents points pourrait, d'ailleurs, s'imposer au cours des pourparlers, mais le prince Lobanoff ne voit aucun intérêt à les soulever d'avance.

Quant à la question de Formose et des Pescadores, elle devrait être mise en avant par la France ou par l'Espagne, et elle serait aussitôt appuyée par la Russie et l'Allemagne. Le retour à la Chine de Formose et des Pescadores semblerait au prince Lobanoff bien difficile à exiger, après la concession si importante déjà faite par le Japon [1]. Il suffirait peut-être d'entourer la possession de cet archipel par le Japon de garanties suffisantes pour écarter de ce côté tout danger réel. La limitation de l'étendue des fortifications ainsi que des forces qui y seraient concentrées rentrerait dans cet ordre d'idées.

Le Ministre des Affaires étrangères tiendrait beaucoup à ce que l'acte à intervenir, après la consécration de l'abandon de la presqu'île de Liao-Toung,

*Annotation du Ministre : *Sans doute, parce que cela imposerait le démantèlement des Pescadores, que l'Allemagne ne juge pas nécessaire.*

[1] Sur les ouvertures faites par la Chine à la France au sujet de Formose, voir ci-dessus n° 1 le télégramme de M. Hanotaux à M. Gérard du 8 mai.

ait, sur les autres points, le caractère d'une interprétation et d'un complément à donner à certaines clauses du traité, plutôt que celui d'une révision de ce traité. Il pense qu'on arriverait ainsi à enlever à l'Angleterre tout prétexte à s'immiscer dans nos pourparlers. Après avoir observé une abstention qui, au moment où elle s'est produite, pouvait entraîner les plus graves conséquences, l'Angleterre est venue, dans la dernière phase de la question, prodiguer au vainqueur des conseils de modération ; elle n'a pas eu la franchise ni le courage qui lui auraient donné quelque droit de réclamer sa part du succès obtenu ; en cherchant à se concilier les sympathies du Japon, elle n'a réussi qu'à s'attirer de sa part des sentiments contraires et elle voudrait aujourd'hui participer au règlement d'une grosse difficulté dont son attitude a risqué de compromettre la solution. Il faut donc la laisser dans l'isolement où elle s'est, d'elle-même, renfermée. Elle n'en profitera pas moins, au point de vue de ses intérêts matériels, des avantages qu'auront obtenus, avec un certain honneur, les autres Puissances*.

J'ai attiré l'attention du prince Lobanoff sur le débarquement, sur certains points de l'île de Formose, de détachements anglais et allemands. Je reviendrai avec lui sur ce sujet ; il n y attache pour le moment aucune importance : l'Ambassadeur d'Angleterre, ainsi que celui d'Allemagne, lui ont parlé de ces débarquements et lui ont assuré qu'ils avaient été réclamés par les résidents étrangers eux-mêmes, désireux d'avoir une protection contre les dangers qui les menaçaient, du fait des désordres qui se produisaient dans l'intérieur. Il serait cependant utile que nous eussions aussi quelque bâtiment dans ces parages, pour veiller de près à ce qui s'y passe.

Pour le moment il s'agirait de nous entendre le plus promptement possible sur la marche à suivre en vue des négociations qui vont s'ouvrir et de concerter d'un commun accord les instructions qui devront être données à nos représentants respectifs à Tokio.

Il me semble que la proposition du prince Lobanoff doit lever toutes les hésitations de l'Espagne et l'engager, au contraire, à s'associer d'une façon bien nette à notre action.

*Annotation du Ministre : *Cependant le Gouvernement russe ne paraît pas avoir repoussé d'emblée la politique de l'Allemagne tendant à faire entrer l'Angleterre dans la négociation.*

3.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 114. Confidentiel. *Londres, 11 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 16 mai.)

Pour compléter le résumé télégraphique que je vous ai adressé de mon entretien d'hier avec Lord Kimberley [1], je dois ajouter que j'ai abordé avec lui la question du Haut-Nil. Voici à quel propos :

M. Chamberlain a annoncé qu'il poserait lundi une question au Gouvernement de la Reine relativement aux nouvelles que l'on pourrait avoir des mouvements d'une expédition française vers le Haut-Nil et dans les limites de la sphère d'influence britannique. En annonçant à Sir Thomas Sanderson d'abord, et plus tard, dans la journée, à Lord Kimberley, que je me proposais de quitter Londres pour quelques jours, je leur ai dit que j'espérais bien qu'il ne se produirait en mon absence aucun incident désagréable de diplomatie parlementaire et que l'intervention projetée de M. Chamberlain à la Chambre des Communes ne me laissait pas sans préoccupation. Lord Kimberley a cherché à apaiser ma sollicitude et, sans pouvoir répondre de rien, puisqu'il s'agit d'un débat parlementaire, m'a exprimé l'espoir que tout se bornerait à un échange de quelques paroles qui n'innoverait rien à la situation. « Du reste, ai-je ajouté, si vous avez des nouvelles de notre expédition, je vous serai bien obligé de m'en faire part, car je n'en ai pas; les dernières que je possède sont celles que m'a données M. Hanotaux il y a quelques semaines, lors de mon dernier voyage à Paris [2]. »

Je lui communiquai alors les renseignements que vous aviez bien voulu me confier sur la force approximative et la mission propre de la petite troupe chargée d'établir des postes français dans le Haut-Oubangui à la suite de nos arrangements avec le Gouvernement du Congo belge. Je demandai à Lord Kimberley de ne pas faire usage au Parlement de ce que je lui confiais à mon tour, et je lui dis qu'après l'établissement de nos postes, les 50 ou 80 hommes

[1] Dans le télégramme du même jour n° 73, M. de Courcel passait rapidement en revue les diverses affaires dont il s'était entretenu la veille avec le Secrétaire d'État.

[2] L'occupation par des détachements français des postes au nord du M'Bomou évacués par les Belges en vertu de la Convention franco-congolaise du 14 août 1894 avait vraisemblablement donné naissance aux bruits qui avaient ému les milieux britanniques. Répondant à la question de M. Chamberlain, Sir E. Grey se borna à dire que le Gouvernement n'avait reçu aucune information portant qu'une force française eût pénétré dans la sphère d'influence britannique.

qui pouvaient rester disponibles avaient naturellement dû reconnaître le pays; qu'il était très possible qu'ils eussent passé du bassin des affluents du Congo dans le bassin des affluents du Nil; qu'il n'était pas impossible qu'ils pénétrassent jusqu'aux bords mêmes du Nil; mais que, dans tous les cas, leur petit nombre était une garantie suffisante de leur conduite pacifique, quelle que fût la région où ils se dirigeraient.

Lord Kimberley me demanda si je ne pensais pas que nous pussions arriver à un arrangement amical sur cette question du Haut-Nil. Je lui répondis que l'affaire me paraissait devenue beaucoup plus complexe et difficile à résoudre depuis que Sir Edward Grey, dans sa fameuse manifestation à la Chambre des Communes [1], avait établi une connexité nécessaire entre les questions relatives au cours entier du Nil, c'est-à-dire entre la question du Haut-Nil et la question d'Égypte. Il paraissait dès lors presque impossible de les séparer l'une de l'autre et de ne pas être entraîné dans l'examen de l'avenir de l'Égypte en traitant le sort des contrées baignées par le Nil supérieur.

Le Secrétaire d'État dit qu'effectivement il y aurait là une difficulté, mais me laissa entendre que le moment n'était pas venu d'aborder la question égyptienne. Il revint cependant sur son désir de reprendre un échange d'explications amicales relativement à la région du Haut-Nil. Je lui déclarai que la reprise éventuelle d'un tel échange d'explications ne me semblait pas devoir être exclue et, comme je lui faisais observer qu'en tout cas il savait bien que nous ne pouvions pas admettre comme nous étant opposable la délimitation de la sphère des intérêts britanniques telle qu'elle pouvait résulter d'arrangements conclus avec d'autres Puissances, Lord Kimberley ne contesta pas mon point de vue et reconnut que, sans doute, pour arriver à une entente, la Grande-Bretagne aurait à faire, de son point de vue à elle, des concessions.

4.

Le prince Lobanoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, à M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris.

L. *Saint-Pétersbourg, 12 mai-27 avril 1895.*

La renonciation du Gouvernement japonais à la possession définitive de la presqu'île de Feng-Tien [2] nous a été notifiée en même temps qu'aux Gouvernements français et allemand et je n'ai pas besoin de vous dire combien

[1] Le 28 mars précédent (voir le tome XI de la présente série, n° 415).

[2] Autrement dit : *Liao-Toung*.

nous sommes satisfaits de cette sage résolution qui met fin à une situation des plus graves.

Très sensible aux félicitations dont M. Hanotaux a prié Votre Excellence d'être l'interprète, je vous serais fort obligé de faire parvenir les miennes à M. le Ministre des Affaires étrangères de France, en ajoutant que le succès de nos démarches à Tokio me semble mettre une fois de plus en évidence toute l'efficacité d'un accord sincère de la Russie et de la France, tant en vue de leurs intérêts respectifs que pour le maintien de la paix générale. Bien que l'Angleterre n'ait pas cru pouvoir se joindre à notre action, nous n'en avons pas moins apprécié les conseils de sagesse et de modération qu'elle n'a cessé de donner au Gouvernement japonais et nous aimons à espérer qu'elle ne modifiera pas son attitude dans la phase actuelle de la crise orientale.

Mais, si celle-ci semble en voie d'apaisement, nous ne saurions nous dissimuler toute l'importance des questions qui s'y rattachent et dont le règlement équitable et satisfaisant demande à être mûrement médité d'avance :

1° Les concessions du Japon devraient, selon nous, être consignées dans *un acte* quelconque ayant forme obligatoire. Un échange de notes semblerait suffisant. Nos Ministres à Tokio, y compris le représentant espagnol, pourraient en être chargés et, comme il y sera question du dédommagement à fixer pour la rétrocession de la presqu'île de Feng-Tien, la présence d'un représentant chinois paraît nécessaire. Dès lors, l'ouverture de conférences ou, pour le moins, de pourparlers diplomatiques à Tokio semble tout indiquée ;

2° Il est probable qu'en demandant un dédommagement pour la rétrocession de la presqu'île de Feng-Tien, le Japon insistera sur la nécessité d'une occupation temporaire de cette presqu'île jusqu'au parfait payement des sommes dues par la Chine. Il en résulte que le chiffre de ce dédommagement ne doit pas être exagéré, afin que l'occupation japonaise ne se prolonge pas indéfiniment ; on pourrait même stipuler que la presqu'île de Liao-Toung sera évacuée la première, c'est-à-dire aussitôt après un des premiers versements de la contribution militaire ;

3° Dans le cours des pourparlers à Tokio, le représentant de la France ou celui de l'Espagne pourrait soulever la question des îles Pescadores, non pas à titre de modifications du traité de Simonoseki, mais simplement à titre d'interprétation et de complément d'une des clauses de ce traité. Il serait nécessairement soutenu par les représentants de la Russie et de l'Allemagne. Sous ce rapport, l'idée suggérée par M. Hanotaux[1] paraît éminemment pratique. L'intérêt principal que l'on a en vue étant d'assurer le libre passage des bâtiments européens par le canal de Formose, il suffirait, en effet, que le Japon prît l'engagement de n'élever sur les Pescadores aucune forti-

[1] Cette suggestion portait sur le double engagement dont il est question plus bas.

fication ni de jamais céder ces îles à une tierce puissance. Nous croyons plus prudent de nous borner à une simple interprétation d'un des articles du traité de Simonoseki, parce que, si nous parlions de *reviser* tout le traité, cela pourrait fournir à l'Angleterre un prétexte pour s'immiscer dans nos pourparlers. Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance qu il y a à ne pas perdre de temps et à profiter des dispositions actuelles du Gouvernement japonais et même de la présence de nos forces dans le Pacifique pour hâter autant que possible la conclusion de cette affaire.

Les trois points ci-dessus me semblent résumer les principales questions du moment, au sujet desquelles il nous importerait d'établir une entente avec la France et l'Allemagne. Vous voudrez bien, par conséquent, en faire l'objet d'un entretien confidentiel avec M. Hanotaux et nous communiquer sa manière de voir.

Quant à la situation générale, vous en trouverez un aperçu exact dans les pièces du dossier lithographié joint à ces lignes qui vous mettra au courant de tous les détails de la correspondance diplomatique échangée en dernier lieu [1].

5.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

L. particulière. *Paris, 14 mai 1895.*

Le Conseil des Ministres a délibéré ce matin sur la réponse à faire à l'Allemagne au sujet de l'invitation que le Gouvernement impérial nous a adressée ainsi qu'à M. de Mandat de Grancey [2]. Nous avons été d'avis que nous devions maintenir l'acceptation d'assister aux cérémonies du canal Baltique, mais dans les conditions suivantes : nous voulons bien prendre part à un acte de *courtoisie internationale,* mais, tant en raison de nos sentiments généraux dans une année d'anniversaires, que du fait de la coïncidence avec les cérémonies anniversaires de M. Carnot, nous ne croyons pas pouvoir prendre part aux *fêtes* [3]. Donc, étant donné le programme, « provisoire » il est vrai, qui nous a été communiqué le 15 avril, voici comment les choses se passeraient pour nous : Nos bateaux iraient à Hambourg et assisteraient aux préliminaires

[1] Lettre communiquée par l'Ambassadeur de Russie.

[2] L'Empereur avait invité M. Herbette et l'attaché naval français aux fêtes de l'inauguration du canal de Kiel (T. de Berlin, n° 88 du 6 mai).

[3] Au sujet de ces réserves, voir le tome XI de la présente série, n°s 393 et 400.

du 19; le 20, l'aviso traverserait le canal avec les autres; le soir, à 5 heures, aurait lieu la visite à bord du *Hohenzollern*. Là s'arrêterait leur mission. Ils partiraient dans la nuit du 20 au 21, étant entendu que la date pour le deuil de M. Carnot est fixée, comme point de départ, *au 21* et, comme fin, *au 25* (ce sont les dates extrêmes de son départ de Paris et de sa mort à Lyon).

Ainsi donc, nous serions à *l'inauguration* du canal; mais, pour les fêtes et les manœuvres navales, nous ne serions plus là. Pensez-vous que les choses puissent s'arranger ainsi sans inconvénient? Observez que nos réserves ont été expressément formulées dans ma lettre d'acceptation au comte Münster. Je vous demande votre avis bien franc; mais je vous prie de bien considérer aussi que cette combinaison est comme arrêtée dans notre esprit et qu'il faudrait de graves raisons pour nous en faire changer.

Il y a encore un point sur lequel je dois attirer votre attention, c'est la présence du *Woerth* à la cérémonie. J'ai fait déjà des observations à ce sujet au comte Münster. Il m'avait dit que, d'après ce qu'il savait, ce cuirassé ne quitterait pas la Méditerranée. On dit pourtant qu'il sera à Kiel. Si cet on-dit est exact, nous avons, de ce côté, une difficulté presque insurmontable et j'ai fait également toutes mes réserves au sujet de nos décisions définitives, si des bateaux ayant des noms de bataille figuraient auprès des nôtres. Je vous serais obligé de me donner également votre avis sur ce point, en me renseignant positivement.

Dès que nous aurons votre avis, nous avertirons Pétersbourg de notre intention, mais nous conduirons notre affaire jusqu'au bout en prenant surtout conseil de nos propres dispositions et sentiments.

Si vous le pouvez, répondez-moi immédiatement par le télégraphe. En tout cas écrivez-moi un mot bien précis en vous mettant d'accord avec votre attaché naval. Je vous envoie en même temps une série de questions qui me sont adressées par le Ministre de la Marine et auxquelles je vous prierai de vouloir bien répondre avec la précision qui vous paraîtra possible.

6.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 135. *Paris, 15 mai 1895, 9 h. 20, soir.*

M. de Mohrenheim m'a fait part lundi des propositions contenues dans la lettre du Gouvernement impérial datée du 27 avril (vieux style) [1] et relative

[1] Ci-dessus reproduite, sous le n° 4.

à la phase nouvelle dans laquelle les négociations vont entrer après la renonciation par le Japon à la possession définitive de la péninsule Liao-Toung. Cette lettre, conforme d'ailleurs, dans ses lignes générales, à votre télégramme n° 100 [1], contient trois propositions :

1° Rédaction d'un acte quelconque ayant *forme obligatoire* et, en conséquence, ouverture à Tokio de pourparlers entre les Commissaires russe, allemand, français, espagnol, auxquels serait adjoint un Commissaire chinois. Nous sommes prêts à adhérer aux vues du Gouvernement russe.

Il convient toutefois d'observer en premier lieu que, conformément aux indications de M. Harmand, nous avons quelque crainte que les pourparlers engagés à Tokio ne soient rendus difficiles en raison de l'action plus ou moins contraire des légations anglaise et peut-être américaine, et aussi en raison de l'état de trouble actuellement existant au Japon. Je crois devoir faire remarquer, en outre, que l'adjonction d'un plénipotentiaire chinois n'est peut-être pas faite ni pour satisfaire le Japon, ni pour hâter le résultat qu'on se propose, c'est-à-dire la prompte conclusion d'un accord.

2° Une indemnité modérée sera accordée au Japon en échange de sa renonciation à la possession définitive de la presqu'île Liao-Toung. La presqu'île devra être évacuée aussitôt après un des premiers versements de la contribution de guerre. Nous adhérons.

3° Le représentant de la France ou celui de l'Espagne soulèverait la question des Pescadores à titre d'interprétation. Il serait soutenu par les représentants de la Russie et de l'Allemagne. On demanderait que le Japon s'engageât à ne pas fortifier les Pescadores et à ne pas les rétrocéder à une Puissance étrangère. On désire procéder par voie d'*interprétation* et non par voie de *revision* du traité, « parce que si nous parlions de reviser, cela pourrait fournir à l'Angleterre un prétexte pour s'immiscer dans nos pourparlers ».

En même temps qu'il nous remettait cette lettre, M. de Mohrenheim en faisait une communication, conforme, d'ailleurs, à votre télégramme n° 102 [2] et ainsi conçue : « Suite à la lettre du 27 avril. Gouvernement allemand adhère aux deux premiers points. Concernant le troisième, relatif aux Pescadores, il serait d'avis de le détacher de la négociation actuelle pour en faire l'objet de négociations séparées, comme intéressant au plus haut point l'Europe entière, en y conviant le Gouvernement britannique. Suspendons toute réponse avant de connaître l'opinion de la France. »

Cette nouvelle proposition est en quelque sorte le contre-pied de la proposition russe, puisque la première a pour objet d'éviter l'immixtion de l'Angleterre et que la seconde la provoque. La première proposition russe, qui

[1] Ce télégramme, non reproduit, ne faisait que résumer la lettre du prince Lobanoff.

[2] Du 13 mai, non reproduit. L'Ambassadeur indiquait les vues du Gouvernement allemand, qui sont ici résumées.

permet à la France ou à l'Espagne (entrée si tardivement dans le concert) de soulever la question des Pescadores, a l'inconvénient de rompre le concert des Puissances au moment même où une série de points très importants sont encore en suspens.

En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais envisagé la question des Pescadores qu'en tant qu'elle intéresse la navigation européenne, surtout celle qui se porte vers le nord. Nous ne verrions donc aucun inconvénient à ce que les Puissances maritimes intéressées se joignissent aux efforts des trois autres Puissances pour obtenir toutes garanties destinées à assurer la liberté de la navigation. Mais nous ne pensons pas qu'il y ait avantage à provoquer, dans quelque sens que ce soit, la rupture du concert établi, qui a déjà donné de si heureux résultats et qui peut en donner de si heureux encore. Selon nous, c'est par l'accord persévérant des trois Puissances, notamment de la France et de la Russie, qu'il y a chance de voir s'établir une paix durable et conforme aux intérêts généraux de l'Europe. Nous insistons donc pour que cet accord soit maintenu dans la question des Pescadores comme dans toutes les autres, et, sans refuser le concours d'aucune autre Puissance, nous désirons que l'initiative vienne toujours manifestement du concert des deux Puissances liées l'une à l'autre dès le début de la négociation. Comme la question du démantèlement des Pescadores peut soulever de la part du Japon certaines objections, nous voudrions connaître les vues du Gouvernement impérial au sujet d'une suggestion dont m'a entretenu M. de Mohrenheim et tendant, par contre, à faire prendre par la Chine l'engagement de démanteler Port-Arthur.

En résumé : sur tous les points, nous désirons continuer à marcher en complet accord avec la Russie. Nous ne pensons pas qu'aucune question sur laquelle s'est portée jusqu'ici l'attention des Puissances puisse être traitée à part. Selon nous, il y aurait intérêt à ce que les négociations, centralisées à Pétersbourg, recherchassent les éléments d'un accord concerté entre les Puissances qui ont adhéré jusqu'ici et dont les bases seraient : le payement prompt de l'indemnité chinoise (je vous entretiendrai dans un prochain télégramme de la question de l'emprunt); — évacuation par le Japon de la presqu'île de Liao-Toung aussitôt les premiers payements effectués; — liberté générale de la navigation assurée dans les mers de Chine, notamment en ce qui touche la fortification des Pescadores. L'accord une fois établi entre les Puissances qui ont agi de concert, auxquelles l'Espagne se joindrait désormais, ce serait cet accord qui serait soumis, d'une part, aux autres Puissances intéressées, d'autre part à la Chine et au Japon.

J'ai donné connaissance des principales dispositions de ce télégramme à M. de Mohrenheim. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous en donniez lecture au prince Lobanoff, mais, bien entendu, en vous abstenant de laisser copie.

7.

M. de Monbel, Ministre de France à Tanger,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 85. *Tanger, 15 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des dépêches provenant de l'ambassade de la République à Madrid que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer sous les n°s 73 et 74 [1].

Les sentiments que M. le marquis de Reverseaux constate chez les Espagnols et qui les portent à s'écarter de nous pour se rapprocher de l'Angleterre se font presque journellement sentir ici, et mon dernier rapport à propos du chérifat d'Ouazzan est une preuve de plus d'une disposition contre laquelle sont certainement impuissantes à réagir les relations d'ancienne amitié existant entre M. de Ojeda et moi. Je ne saurais d'ailleurs en faire un grief à mon collègue, qui est obligé de subir l'influence de son entourage et la pression plus vive encore des préjugés enracinés dans l'esprit de ses compatriotes.

Au surplus, s'il est pénible de se convaincre de l'inutilité de nos efforts à fonder une entente sincère et confiante entre la France et l'Espagne, il est du moins rassurant de penser qu'en ce qui concerne le Maroc, le bon renom de la France ne saurait souffrir de cet état de choses. Aux yeux des Marocains, les Espagnols sont les ennemis héréditaires qui cherchent à vivre aux dépens de l'Empire et dont les aspirations ne représentent qu'autant de menaces pour le Trésor chérifien. Leur éloignement de nous ne peut que nous grandir dans l'estime des vizirs, tandis qu'une action combinée mettrait en suspicion notre ligne de conduite et paralyserait notre action.

Aussi bien, l'isolement de la France dans le pays des chérifs est la principale raison d'être de son influence et, partant de là, une condition essentielle du secours efficace qu'elle peut apporter aux autres Puissances dans des circonstances importantes. Autant vaut dire qu'en s'éloignant de nous, l'Espagne nous rend service et qu'elle nous permet de lui en rendre un très sensible à l'occasion.

[1] Dans une de ces dépêches, du 6 avril, n° 49, M. de Reverseaux, rapportant un entretien avec le duc de Tétouan, écrivait : « Le Ministre d'État m'a répété que la politique du Cabinet conservateur [à l'égard du Maroc] était identique à celle qu'il avait suivie jusqu'au jour de sa chute, c'est-à-dire basée sur le maintien du *statu quo* et alliée à ses défenseurs. Il ne m'a pas paru porté à une entente spéciale avec nous. J'ai cru même remarquer chez lui un certain penchant du côté de l'Angleterre, ce qui est en somme le sentiment général des Espagnols, qui ne nous aiment pas. »

8.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 96. *Berlin, 16 mai 1895, 12 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 40, soir.)

Je crois comme vous [1], qu'en toute circonstance, nous devons nous maintenir à l'égard de l'Allemagne dans les plus strictes limites de la courtoisie internationale. Mais je verrais à rester en deçà, dans le cas présent, un réel danger, celui d'être mal compris en Europe et même en Russie.

D'accord avec cette Puissance nous avons accepté en principe, il y a près de trois mois, l'invitation d'envoyer à Kiel le 19 juin une escadre française sous réserve, il est vrai, « de prendre en considération les cérémonies commémoratives de la mort de M. Carnot ».

Celles-ci ne sauraient, ce me semble, sans révéler une arrière-pensée, commencer avant le 24 juin. Les fêtes de Kiel seront terminées le 22. Mais, si nous tenons à abréger le séjour de nos navires dans ce port, nous pouvons affirmer la nécessité qu'ils soient rentrés dans les eaux françaises avant le 24, ce qui, d'après les calculs de mon attaché naval, les obligera de se mettre en route le 21 au soir.

En procédant ainsi nous resterons d'accord avec les déclarations que vous avez faites à M. le comte Münster les 2 et 4 mars [2] et avec les miennes du 5 [3] au baron Marschall.

Je constate d'ailleurs que rien n'a été changé, du côté de l'Allemagne, aux dispositions annoncées dès le début. Aux fêtes du 19 à Hambourg, les navires étrangers ne prendront aucune part. Les avisos stationneront à Brunsbüttel jusqu'à leur entrée dans le canal le 20 dans la nuit et, quant aux cuirassés, ils attendront à Kiel, où ils se seront rendus directement, l'arrivée assez tardive, dans l'après-midi du 20, du cortège impérial. La réception de l'Empereur pourra-t-elle même avoir lieu ce jour là? C'est très douteux, à cause des échouements et des retards fréquents dans le canal, dont la traversée se fera en partie la nuit.

La journée du 20 sera la vraie partie internationale de l'inauguration du canal de la Baltique, avec la pose de la dernière pierre, la parade des flottes et le banquet impérial. Il me semblerait convenable que nos navires restassent

(1) M. Herbette répond ici à la lettre particulière du Ministre du 14 mai, ci-dessus reproduite sous le n° 5.

(2) Voir 1re série, tome XI, les nos 387 et 391.

(3) *Ibid.*, n° 394.

à Kiel jusqu'au soir, mais dès 10 heures ils pourront partir, évitant ainsi la manœuvre navale du lendemain.

En somme, ils n'auraient assisté, les uns et les autres, qu'à deux jours sur trois d'une solennité navale. Le programme que je vous ai transmis le 7 mai [1] est celui des diplomates; il énumère des fêtes auxquelles les marins ne seront pas tous appelés à figurer.

Telles sont mes vues réfléchies sur la question : je les recommande avec une entière conviction à l'attention du Gouvernement de la République et je me permets de dégager à l'avance ma responsabilité d'une autre ligne de conduite.

Il faut que nous sortions de ce pas difficile sans prendre une attitude désobligeante pour l'Allemagne, ni sans recourir à des mesures qui pourraient être considérées par l'Europe comme des échappatoires.

9.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 82. *Péra, 16 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Dès la réception du télégramme de Votre Excellence du 7 de ce mois n° 25 [2], j'ai fait connaître à Sir Ph. Currie que, du moment où le Cabinet de Londres renonçait aux modifications qu'il avait proposé d'apporter au projet de réformes en Arménie et demandait seulement que le choix du Haut-Commissaire impérial de surveillance fût préalablement approuvé par les Puissances, j'étais autorisé à accepter cette addition au projet primitif et à m'entendre avec mes deux collègues sur les conditions dans lesquelles il paraîtrait préférable de présenter ce projet au Sultan.

M. de Nélidoff ayant reçu le 9 mai la même autorisation du prince Lobanoff, nous nous sommes entendus aussitôt sur le meilleur mode de procéder.

[1] C'est par une circulaire autographiée que le Secrétaire d'État des Affaires étrangères invitait, par ordre de l'Empereur d'Allemagne. Les termes de la communication étaient identiques pour tous les chefs de missions diplomatiques (Dépêche de Berlin, n° 99.)

[2] En réalité du 6 mai, non reproduit. Dès le mois d'avril, les trois Ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne et de Russie à Constantinople avaient réussi à mettre sur pied un projet minimum de réformes à soumettre au Sultan après approbation de leurs Gouvernements respectifs. Après avoir fait quelques réserves, le Cabinet britannique, pour éviter de plus longs retards qui eussent été interprétés à Constantinople comme un indice de l'affaiblissement de l'accord des trois Puissances, avait seulement insisté sur le choix du Haut-Commissaire qui devait être chargé de surveiller l'exécution des réformes (télégramme précité n° 25 de Paris à Constantinople).

Ainsi que je l'ai annoncé à Votre Excellence par mon télégramme du 11 mai, n° 28 [1], le projet et le mémorandum préparés par nos soins ont été remis à Tahsin Bey, premier secrétaire du Sultan, par les trois premiers drogmans des ambassades de France, d'Angleterre et de Russie. Ils ont, en même temps, donné lecture d'une déclaration que nous avions préparée et dont Tahsin Bey a pris copie en turc.

Votre Excellence en trouvera ci-joint le texte [2].

Le surlendemain, 13 mai, les trois premiers drogmans se sont rendus à la Porte et ont remis à Saïd Pacha une copie du projet et du mémorandum ainsi que de la déclaration faite à Sa Majesté.

Le Sultan a envoyé hier Munir Bey chez les trois Ambassadeurs et l'a chargé de nous dire qu'il étudiait le projet avec diligence, que beaucoup de choses lui en paraissaient bonnes et réalisables, que certaines autres demandaient à être discutées, mais qu'en tout cas, il ne tarderait pas à nous faire connaître sa réponse.

D'après les détails que m'a donnés Munir Bey, Sa Majesté verrait notamment des difficultés à modifier les circonscriptions des provinces et à fixer un terme aux pouvoirs des Valis. Ce sont là des points qui ne sont nullement essentiels au projet, à mon avis, et qui y ont été insérés en grande partie dans le but de pouvoir, le moment venu, faire au Sultan quelque concession qui ménageât son amour-propre.

Je me suis borné à prendre note des dispositions favorables manifestées par le Sultan, ne voulant pas laisser croire à Sa Majesté que ses bonnes paroles suffiraient à endormir notre vigilance et sachant par expérience qu'il convient de ne pas croire aux promesses du Sultan avant d'en avoir vu la réalisation.

Il ne me paraît pas, du reste, impossible qu'il soit aujourd'hui résigné à introduire des réformes dans les provinces. Après avoir espéré détacher quelqu'une des grandes Puissances de l'entente franco-anglo-russe et trouver chez elle un appui contre nous, Abdul Hamid a dû se convaincre qu'il faisait fausse route.

Dans une dernière audience, l'Ambassadeur d'Autriche, auquel il parlait encore des affaires d'Arménie, ne lui a pas caché que le Gouvernement austro-hongrois, bien que n'ayant pas d'intérêt direct dans la question, marcherait d'accord avec les autres Puissances pour affirmer la nécessité des réformes, qu'il conseillait donc à Sa Majesté de ne pas tarder à les réaliser et d'éviter ainsi que l'agitation, en se prolongeant, ne vînt à gagner d'autres populations de l'Empire.

Peut-être, un instant aussi, le Sultan a-t-il pu croire que le Gouvernement russe n'irait pas jusqu'à formuler des réclamations précises en faveur des Arméniens. Les télégrammes de l'Ambassadeur de Turquie à Pétersbourg

[1] Simple avis, non reproduit.

[2] Voir l'annexe à la présente dépêche.

représentaient, en effet, le prince Lobanoff comme se désintéressant à peu près de l'affaire et le langage qu'il lui faisait tenir répondait mal à l'attitude observée par M. de Nélidoff.

Les Ambassadeurs ottomans à l'étranger ont l'habitude de ne dire à la Porte que des choses qu'ils savent devoir plaire au Sultan et les paroles qu'ils mettent dans la bouche des Ministres des Affaires étrangères avec qui ils s'entretiennent sont toujours des plus flatteuses pour Sa Majesté. Connaissant les instructions de mon collègue de Russie, je n'ajoute donc qu'une créance médiocre aux affirmations d'Hussein Husni Pacha.

Je dois dire cependant que je ne suis pas très édifié, à lire les dépêches de M. de Vauvineux et du comte de Montebello du 5 avril et du 4 mai derniers, sur l'*expérience* que le prince Lobanoff se vante d'avoir sur les affaires de Turquie [1].

C'est mal connaître la situation actuelle que d'affirmer que la seule chose que nous puissions faire est de donner *des conseils de modération* au Sultan.

Il me semble que si le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur Nicolas a lu le projet de réformes que M. de Nélidoff a été autorisé à remettre au Sultan, il y aura vu autre chose que de simples conseils de modération.

Il est vrai que le prince Lobanoff a déclaré au comte de Montebello que les détails trop nombreux et trop minutieux de ce projet le rendaient inexécutable. Le successeur de M. de Giers devrait cependant se souvenir de l'échec répété des vagues demandes de réformes présentées à la Porte depuis le congrès de Berlin et auxquelles le Sultan répondait invariablement par d'aussi vagues promesses. Nul n'oserait sans doute affirmer que l'application des réformes aujourd'hui proposées transformera l'Arménie en un Eden et que nous n'aurons plus à l'avenir aucune plainte à formuler contre l'administration turque, les soldats ou les Kurdes. Mais il ne peut être douteux que le seul moyen d'amener le Sultan à prendre des mesures précises et efficaces est de lui proposer des réformes nettes et détaillées. Il est surprenant que l'*expérience* n'ait pas éclairé le prince Lobanoff sur ce point.

Ce ne sont là, du reste, que des conversations qu'emporte vite le tourbillon des événements et, si j'ai cru devoir en parler, c'est parce que je les crois inspirées plutôt par une certaine indifférence que l'on prête au prince Lobanoff dans toutes les affaires qu'à des vues bien précises sur la question arménienne dans sa phase actuelle [2].

[1] D'après ces deux dépêches, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire, le prince Lobanoff se montrait sceptique «quant à l'issue pratique à laquelle aboutirait l'enquête en cours»; il estimait qu'on ne pouvait «rien faire de mieux que de donner des conseils de modération à la Porte, tant que l'administration ottomane n'aurait pas été remaniée de fond en comble».

[2] Cette dépêche n'a été que très incomplètement publiée au *Livre jaune, Affaires arméniennes, 1893-1897*, n° 57.

ANNEXE.

Déclaration lue au premier secrétaire de Sa Majesté impériale le Sultan, le 11 mai 1895 par les premiers drogmans de France, de Russie et d'Angleterre.

Le premier drogman de l'ambassade de France est chargé par Son Excellence M. Cambon, de remettre à S. M. I. le Sultan un plan de réformes à introduire dans les provinces orientales de l'Asie Mineure, que le Gouvernement français a jugé opportun de recommander au Gouvernement impérial.

Ce plan comporte un projet de réformes administratives, financières et judiciaires, conçues d'après l'esprit des lois existantes de l'Empire, et un mémorandum où se trouvent indiquées les mesures qui sont jugées indispensables pour faciliter la mise en pratique de ces réformes et en assurer l'exacte exécution.

Ces deux documents constituent, aux yeux du Gouvernement français, le minimum des mesures et réformes qu'il est nécessaire d'appliquer dans les provinces troublées par les récents événements, en vue d'y rétablir l'ordre et la sécurité et d'y garantir la population arménienne contre le retour des désordres de ces derniers temps.

Le Gouvernement français, convaincu de la valeur et de la nécessité des réformes présentées, estime qu'elles doivent être examinées sans retard afin de pouvoir être mises immédiatement en pratique.

En conséquence, l'Ambassadeur de France demande à être avisé dans le plus bref délai possible des dispositions auxquelles S. M. I. le Sultan se sera arrêté pour assurer l'application des mesures et des réformes inscrites au mémorandum et au projet ci-joints.

10.

M. Harmand, Ministre de France à Tokio,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 136. *Tokio, 16 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juillet; Dir. pol., 2 juillet.)

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la traduction, exécutée par M. Dautremer, premier interprète, sur le texte original du traité de Simonoseki et du rescrit impérial qui l'accompagne.

Les appréciations auxquelles donne lieu la proclamation impériale varient considérablement, non seulement dans les journaux indigènes, tenus expressément à une grande prudence, mais même parmi nos collègues. Les uns en louent la modération et la dignité; mais les autres — et je suis de ceux-là — sont disposés à blâmer le parti pris qui s'y manifeste de rejeter toute la res-

ponsabilité des déceptions nationales uniquement sur l'intervention des trois Puissances et à regretter l'intention de désigner celles-ci, sans aucune distinction entre elles, aux ressentiments de toute la nation. Il semble que le comte Ito aurait été plus patriote et même plus habile en pensant à l'avenir et à ses ambitions dernières, soit de faire une plus large part à la générosité de l'Empereur et à sa liberté d'action, soit d'insister davantage sur le côté amical de nos avis et sur le désintéressement réel de nos conseils, ainsi que sur les dangers évidents et sur les dépenses énormes qu'entraînait pour le Japon la possession de la presqu'île de Liao-Toung et de Port-Arthur, etc.

Mais le comte Ito, désigné déjà au fer des fanatiques et sentant sa situation de Premier Ministre presque irrémédiablement perdue, a peut-être, au dire de quelques-uns, le coupable dessein de tenter une diversion en favorisant des troubles qui seraient pour son pays le plus grand malheur que puissent maintenant lui souhaiter ses ennemis. Toutefois la réflexion, la raison des chefs de parti, l'absence de Tokio de la plupart des agitateurs connus et de la masse de ces *bravi*, qu'on appelle ici des *soshi*, enlèveraient à ces méprisables intentions presque toutes les chances de succès, et l'on ne voit pas quel avantage pourrait retirer immédiatement le comte Ito de l'assassinat de l'un des trois Ministres de Russie, d'Allemagne et de France.

Quant au peuple, aux boutiquiers, aux artisans, ils ne dissimulent point leurs sentiments et *l'on en voit pleurer à chaudes larmes* en lisant, au coin des rues la proclamation impériale, et on les entend vouer à toutes les malédictions les trois Puissances et leur promettre toutes leurs vengeances. La masse ne fait naturellement aucune distinction entre les Russes, les Allemands et les Français, mais toutefois il en est autrement du Gouvernement, qui paraît beaucoup mieux disposé pour nous, et des hauts fonctionnaires qui rendent justice à la modération de la France, à l'attitude sincèrement amicale de son agent et plaident pour nous des circonstances atténuantes tirées des nécessités de notre politique européenne. Ces sentiments apparaissent même dans quelques journaux, et il est inutile de dire que tous les Français habitant au Japon se sentent tous le devoir d'agir en ce sens, chacun suivant ses moyens, sur les Japonais avec lesquels ils se trouvent en contact.

Mais, si l'on peut espérer que ces sentiments hostiles, qui nous confondent avec les ennemis les plus déterminés de l'Empire, pourront s'atténuer ou même disparaître avec le temps et une plus exacte connaissance des faits, il n'en est pas moins pénible et profondément attristant de se sentir, comme homme et comme représentant d'un grand pays, l'objet de la haine universelle, succédant brusquement à ces manifestations de sympathie les plus chaleureuses que je signalais il y a peu de temps à Votre Excellence. Je ne vis qu'entouré d'agents de police dont la présence a pour but d'ailleurs d'atténuer la responsabilité du Gouvernement, car rien ne peut empêcher l'acte d'un

fanatique qui a fait à l'avance le sacrifice de sa propre vie ; et je renoncerais à toutes les sorties qui ne sont pas indispensables si je ne voulais pas être accusé d'une pusillanimité qui servirait mal nos intérêts dans un pays où rien n'est aussi méprisé que l'absence de courage.

On ne parle guère de l'Angleterre, au milieu de cette excitation ; mais pourtant tous ceux qui sont capables de raisonnement ne paraissent lui savoir que fort peu de gré de son abstention et l'expliquent d'une manière rien moins qu'indulgente. En résumé, il ne semble pas que, même au point de vue pratique de ses commandes industrielles, elle ait le droit, jusqu'ici du moins, de se féliciter beaucoup du parti qu'elle a cru devoir prendre d'une manière si inattendue, après s'être mise depuis le début de la guerre à la tête de toutes nos indécises et infructueuses tentatives d'intercession.

Nous ne sommes pas fixés sur le rôle que les légations des États-Unis à Pékin et à Tokio ont joué dans ces derniers temps. Mais ici, il me revient que le sentiment du Ministre d'Amérique et de son entourage n'est pas exempt de déception et d'irritation et que M. Dun se plaint du peu de compte que l'on a tenu de ses avis et de l'indifférence avec laquelle on a mis à l'écart ses offres de service.

11.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 138. *Paris, 17 mai 1895, 10 h., soir.*

Depuis plusieurs jours, les chefs d'un certain nombre de grandes maisons de Paris se sont réunis en vue d'étudier les éventualités financières qui pourraient se produire à la suite de la guerre sino-japonaise. Ils visent plus particulièrement la réalisation d'un emprunt chinois et sont venus aujourd'hui au ministère pour me faire part de leurs vues et des renseignements qui leur sont parvenus à ce sujet. En Allemagne, la haute banque et l'Empereur lui-même s'occupent très activement de la question et le Ministre d'Allemagne à Pékin a reçu l'ordre de prêter tout son concours aux représentants de la finance allemande. Mais on convient que la place de Berlin ne pourrait à elle seule assurer la réussite d'un emprunt que l'on évalue à un milliard au moins, et on a songé à une combinaison dans laquelle on recourrait notamment à la place de Paris. Nos maisons de crédit sont venues nous déclarer qu'elles ne feraient rien sans le concours du Gouvernement, dont elles veulent, affirment-elles, servir et non contrarier la politique.

Elles se rendent compte, du reste, que le gage d'un emprunt ne peut se trouver ailleurs que dans les revenus des douanes chinoises et elles se sont demandé si les Puissances ne pourraient pas agir sur la Chine à l'effet de l'amener à se dessaisir de ces revenus en en confiant la perception à une administration internationale contrôlée par les Puissances.

La place de Paris, forte de sa situation financière, paraît vouloir rester indépendante. On pense ici que, sans la France, on ne pourra aboutir à aucun résultat au point de vue financier, l'argent étant à Paris plus abondant et meilleur marché que nulle part ailleurs. Si l'on doit recourir aux capitaux français, nous avons un véritable intérêt à ne pas laisser les autres Puissances, et notamment l'Allemagne, l'Angleterre et peut-être les États-Unis, obtenir seules les avantages politiques et commerciaux qui pourraient être la suite de la réalisation de l'emprunt et de l'organisation d'un système de garanties.

Quoique les éventualités dont il s'agit ne me paraissent pas devoir se présenter immédiatement, j'ai cru devoir porter ces indications générales à votre connaissance en vous priant de les faire connaître au prince Lobanoff. Je désirerais savoir si le Cabinet de Berlin a tenu celui de Pétersbourg au courant de ses vues récentes sur la question et si la Russie a eu à se préoccuper déjà de sa propre participation à une opération financière qui peut avoir des conséquences politiques de la plus sérieuse importance.

12.

M. Harmand, Ministre de France à Tokio,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 141. *Tokio, 17 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juillet; Dir. pol., 2 juillet.)

Parmi les objections que l'on oppose à l'action commune des trois Puissances, la plus vivement soutenue, celle qui se trouve le plus souvent répétée, tant dans la presse locale que dans les conversations des hommes appartenant aux classes dirigeantes du Japon, consiste à nous reprocher de n'avoir point prévenu de nos intentions le Gouvernement japonais, qui s'est trouvé en droit d'interpréter le silence que l'Allemagne, la France et surtout la Russie ont gardé jusqu'après la conclusion du traité de Simonoseki comme un véritable acquiescement à la conquête permanente des territoires de la Chine continentale.

Cette objection nous a été faite de prime abord par le Vice-Ministre des Affaires étrangères dans les conversations que nous avons eues avec lui.

M. le Ministre d'Allemagne s'est élevé avec plus de force que nous n'avons pu le faire nous-mêmes contre ce reproche, car il aurait, par ordre de son Gouvernement, fait, le 8 mars dernier, des représentations verbales catégoriques sur les dangers auxquels s'exposait le Gouvernement impérial du Japon en ne modérant pas ses ambitions [1] ; et même, M. le baron de Gutschmid s'est empressé de faire insérer sous un anonymat transparent, dans le *Japan Daily Mail* et dans l'organe spécial de la légation allemande, l'*Eastern World,* deux articles où il met les auteurs de ces accusations au défi de prouver leurs dires. (Voir en annexe un de ces articles. [2])

Quant à M. Hitrovo et à moi-même, nous pouvions bien, et c'est ce que nous n'avons pas manqué de faire, protester avec plus ou moins de bonheur et de force, en rappelant que nous n'avions pas manqué une occasion d'attirer l'attention, soit de M. Hayashi, soit du vicomte Mutsu, sur les complications possibles, sur les dépenses sans compensations, sur les difficultés inévitables que l'occupation de la Mandchourie et de la presqu'île de Liao-Toung ne pouvaient manquer d'entraîner pour le Japon, etc. Mais il nous a été impossible de prétendre que ces représentations fussent faites officiellement, au nom de nos Gouvernements respectifs et en vertu d'ordres formels. Nos paroles n'ont pu, en l'absence d'instructions précises, que revêtir la forme de conseils personnels, empruntant sans doute à nos fonctions et à notre situation une autorité particulière, mais pourtant dépourvues de l'importance spéciale que le baron de Gutschmid prétend avoir obtenue des instructions reçues télégraphiquement de Berlin.

A ce point de vue, et grâce à la prévoyance dont elle a fait preuve, l'Allemagne s'est trouvée dans une situation meilleure que la nôtre. Si la France est pardonnable de n'avoir pas pris officiellement position et prévenu en temps opportun le Gouvernement japonais*, et si personnellement je ne suis passible d'aucun reproche, non plus que mon collègue russe, il faut convenir que la Russie, qui était la première intéressée dans cette question, a été certainement imprévoyante et a commis une faute en cette circonstance. Ou bien faut-il attribuer sa conduite à une modification subite dans les allures et les objectifs de sa politique générale et dans ses rapports avec l'Allemagne et l'Angleterre, et à la naissance inattendue d'occasions favorables à une action combinée dans des conditions aussi nouvelles?

Du reste, bien des obscurités continueront pendant longtemps, et peut-être toujours, à planer sur cette affaire dans son ensemble, et particulièrement sur les desseins de la Russie en ce qui touche à la Corée. J'ai signalé à diverses

[1] Voir *Die Grosse Politik,* IX, nos 2226 et 2252.

*Annotation du Ministre : *Si nous avions pris l'initiative de parler dans ce sens, nous aurions endossé toutes les responsabilités de l'affaire aux yeux des Japonais.*

[2] Non reproduit.

reprises l'opinion, qui paraissait tout à fait vraisemblable, non point d'un accord déterminé entre la Russie et le Japon au sujet du royaume de Corée, mais d'une certaine entente basée sur de suffisantes garanties réciproques. On ne pouvait, en effet, logiquement expliquer qu'à l'aide de cette hypothèse en premier lieu, la conduite des Japonais dans la presqu'île, où ils semblaient si visiblement assurés d'une pleine sécurité pour l'avenir, les envois qu'ils y faisaient de matériel, de convois d'ouvriers, de nombreux états-majors administratifs, les avances considérables de fonds qu'ils consacraient à l'outillage de ce pays délabré, la fondation de sociétés pour l'exploitation du sol, les plans de chemins de fer, de travaux publics, etc., et ensuite, l'indifférence, non seulement apparente, mais réelle, avec laquelle les Russes contemplaient tous ces efforts. Il faut bien reconnaître aujourd'hui que l'on s'était trompé et que tout cela n'était que légèreté et imprévoyance de la part des Russes, imprudence et outrecuidance du côté des Japonais.

En réfléchissant à ces précédents, et en dépit de l'énergie tardive que les Russes viennent de déployer et qui leur a réussi grâce à notre appui, il convient de se montrer réservé quant à leurs intentions actuelles : elles ne sont peut-être pas arrêtées, et il est possible que l'on en soit encore à tâtonner de part et d'autre.

En ce qui concerne l'Allemagne, j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence par mon télégramme du 11 mai, n° 61 [1], que l'on ne savait rien du but réel qu'elle peut assigner à sa politique, en dehors du désir d'accroître son commerce et son influence générale. Si elle poursuit quelque objectif matériel défini, quelque cession territoriale, c'est à Pékin qu'on pourrait le savoir, plutôt qu'à Tokio. Mais cette hypothèse n'est pas vraisemblable et, en l'absence de tout indice, je suis, quant à moi, disposé à penser que l'action allemande — qui s'est montrée fort décidée, au point que nous étions en droit, M. Hitrovo et moi, à un moment, de nous demander si le baron de Gutschmid n'avait pas l'ordre de pousser à la rupture — a visé principalement des combinaisons diplomatiques européennes plutôt qu'asiatiques.

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce télégramme.

13.

M. de Reverseaux, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 58. *Madrid, 18 mai 1895, 5 h., soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le Ministre d'État a précisé, dans un télégramme dont il m'a envoyé copie et que je vous transmets par la valise [1], les *desiderata* de l'Espagne que vous avez désiré connaître de suite [2]. Sans insister sur l'abandon de Formose, il souhaiterait que le Japon fournît certaines garanties pour le maintien du *statu quo* des intérêts européens en Extrême-Orient. Il renouvelle à M. Leon y Castillo sa ferme volonté de marcher étroitement unis à nous.

14.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, 19 mai 1895, 8 h., soir.

T, n° 141. Très confidentiel,

Le baron Alphonse de Rothschild est venu trouver hier M. Ribot et lui a fait part d'un nouveau projet relatif à l'emprunt chinois [3]. Le Gouvernement russe négocierait directement avec l'Empire chinois un emprunt de deux cent cinquante millions et ajouterait son aval aux engagements pris par la Chine. L'émission se ferait en Russie, en France et en Angleterre. M. Ribot a prié M. Alphonse de Rothschild de le tenir au courant. Celui-ci avait entre les mains une lettre de M. de Witte et paraissait pressé de conclure. Pouvez-vous obtenir discrètement des renseignements au sujet de l'affaire dont il

(1) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce document, dont la substance est indiquée plus bas.

(2) M. Leon y Castillo s'était précédemment adressé à M. Hanotaux afin d'associer l'Espagne au concert des Puissances dans le règlement des affaires d'Extrême Orient (voir le tome XI de la présente série, n°s 491 et 508). Devant la procédure hésitante du Cabinet de Madrid et les conditions qu'il paraissait vouloir poser, M. Hanotaux avait prié l'Ambassadeur de faire connaître nettement les vues de son Gouvernement (9 mai).

(3) Voir ci-dessus (n° 11) le télégramme n° 138 de Paris à Pétersbourg, du 17 mai.

s'agit et des avantages que la Russie chercherait à se procurer en échange de sa garantie. J'ajouterai que M. Pavlotzof, dans la visite qu'il m'a faite, m'a laissé entendre que la Russie n'était pas éloignée d'engager sa signature pour faciliter l'émission d'un emprunt chinois [1].

15.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 111. *Paris, 20 mai 1895, 9 h., soir*

Le Gouverneur général de l'Indochine télégraphie que Muong-Sing a été occupé le 13 mai par M. Stirling et 150 Gourkas commandés par un officier anglais; M. Stirling a déclaré prendre possession du pays au nom de l'Angleterre. Le Roi demande notre protection [2].

Veuillez me faire connaître sans retard le résultat des démarches que je vous demandais de faire par ma lettre du 8 mai [3]. Insistez pour le retrait immédiat de cette force militaire. Faites ressortir qu'elle constitue une violation des arrangements intervenus le 16 janvier entre les commissaires français et anglais et portant qu'aucune démarche ne serait faite pouvant exercer pression sur le Roi; que l'avenir du pays est réservé aux deux Gouvernements et qu'en attendant le Roi est seul chargé de l'administration.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la gravité du fait qui vient de se produire et qui ne peut manquer d'avoir un très fâcheux retentissement. Au cas où le Gouvernement anglais persisterait dans une occupation contraire aux engagements pris par ses représentants, nous serions obligés d'aviser aux dispositions que la nouvelle situation ainsi créée comporterait de notre part.

[1] Le 20 mai M. de Montebello télégraphie (n° 107, 5 h. 40 soir) : « Le prince Lobanoff est venu m'entretenir de la question de l'emprunt chinois. Il serait très désireux de voir cette opération concentrée à Pétersbourg et Paris, à l'exclusion de l'Angleterre et de l'Allemagne... D'après une lettre du baron de Mohrenheim que m'a montrée le prince Lobanoff, vous seriez vous-même d'avis d'exclure l'Angleterre et l'Allemagne de la combinaison. »

[2] En suite d'un accord du 23 novembre 1893, une commission mixte franco-britannique avait été chargée de reconnaître dans la région du Haut-Mékong les districts qui devaient relever de l'un et de l'autre pays. Arrivé le premier à Muong-Sing, chef-lieu du district contesté du Xieng-Kheng, le commissaire anglais, M. G. Scott, avait contraint le roi (myoza) du pays à amener le pavillon français qu'il avait arboré, et ce prince, par crainte, s'était enfui et caché. En présence de cet incident, le commissaire français, M. Pavie, avait jugé à propos, d'accord avec son collègue britannique, de réserver par une lettre commune la question de droit à la discussion des deux Gouvernements et, en attendant, de laisser au roi son autorité (16 janvier 1895).

M. Stirling était adjoint au commissaire britannique.

[3] Non reproduite.

16.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 108. *Saint-Pétersbourg, 20 mai 1895, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 15, soir.)

Le Cabinet de Londres a fait faire auprès du Gouvernement russe des ouvertures ayant pour but l'admission de l'Angleterre aux pourparlers qui vont avoir lieu pour le règlement de la question chinoise-japonaise. Le prince Lobanoff est absolument opposé à toute idée de ce genre. Il estime que nous avons grand intérêt à nous hâter de conclure afin d'éviter les compétitions. Le Gouvernement russe est aujourd'hui absolument d'accord avec nous et n'attend plus que la réponse de l'Allemagne pour rédiger les instructions à envoyer à nos représentants à Tokio. Le Cabinet de Berlin paraît faire quelque difficulté à propos de la limitation des fortifications des Pescadores. Nous pourrons facilement trouver ici une rédaction « d'engagement général pour la libre navigation » qui soit acceptable pour tout le monde.

17.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Berlin, 20 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 22 mai.)

La réserve sur laquelle se tiennent les grands établissements de crédit français, d'après les explications contenues dans votre télégramme n° 93 en date d'hier [1], relativement à la souscription d'un emprunt chinois, me paraît prudente. Car, d'après ce que m'a dit M. de Hansemann, la partie disponible des revenus douaniers de la Chine serait insuffisante à rémunérer un capital de cinquante millions de livres sterling, quelle que soit l'efficacité d'un contrôle international sur les perceptions.

A la différence de nos financiers, les Allemands semblent d'avis que la

[1] Télégramme du 18 mai, reproduisant (sauf le paragraphe final) le télégramme 138 à Saint-Pétersbourg du 17 mai (ci-dessus, n° 11).

Chine pourrait offrir à ses nouveaux créanciers d'autres garanties ou avantages, et ils ont été, dans ces derniers temps, attentifs à la nouvelle que de grandes maisons de banque des États-Unis seraient prêtes à solder l'indemnité de guerre en échange d'une sorte de monopole pour la construction et l'exploitation des chemins de fer dans l'Empire du Milieu.

Cette nouvelle n'est peut-être qu'uue manœuvre du Gouvernement chinois pour obtenir de meilleures conditions des financiers européens et rompre la solidarité en voie de s'établir entre Paris, Berlin et Londres. Il n'a pas assez de patriotisme pour préférer son intégrité continentale au maintien de ses habitudes séculaires d'exclusion des étrangers. Ce que je crains, c'est qu'il n'ait, au fond, aucune hâte d'aliéner tant soit peu de son indépendance intérieure pour rentrer en possession des territoires de terre ferme occupés par le Japon.

La Russie et l'Allemagne lui ayant imprudemment avoué que les trois Puissances n'avaient demandé à la Cour de Tokio de renoncer à la conquête définitive de ces territoires que dans l'intérêt exclusif de l'Europe, la Chine doit être portée à considérer qu'à l'Europe incombe l'obligation de payer, du moins en partie, la rançon de la presqu'île de Liao-Toung. Et de fait, si elle se renferme dans un *non possumus*, si elle se résigne, en apparence au moins, à l'occupation *sine die* de Port-Arthur et de Oueï-Haï-Oueï, la situation sera exactement la même qu'avant l'intervention des trois Puissances.

Au point de vue politique, nous devrions donc ouvrir dès à présent notre bourse aux Chinois, quelle que fût l'insécurité d'un tel placement de nos fonds. Mais la Russie n'est pas assez prospère pour concourir à cette grosse opération; les capitalistes français et allemands n'y mettent pas beaucoup d'entrain. Quant à l'Angleterre, elle ne montre pas plus d'empressement à se joindre à nous sur le terrain financier que sur le terrain diplomatique [1].

Le Japon ne peut que se réjouir de nous voir dans cette impasse. Pourtant, quoi qu'il arrive, nous devons nous féliciter de ce qu'ayant été forcés d'assister la Russie dans la question japonaise pour ne pas la laisser se jeter dans les bras de l'Allemagne, nous n'ayons plus en perspective que des sacrifices pécuniaires et volontaires. Ceux-ci seraient d'ailleurs atténués, en tout état de cause, par la plus-value de l'argent dont nous avons un stock considérable,

[1] Voir au contraire le télégramme de Pétersbourg du 20 mai (ci-dessus n° 16) et, sous le n° 24, la démarche effectuée par Lord Dufferin le 22 mai auprès de M. Hanotaux afin d'intéresser l'Angleterre aux opérations de l'emprunt. Dans un télégramme de Pékin n° 44 du 1er juin, M. Gérard signale d'autre part les efforts tentés par M. Hart, Directeur des douanes chinoises, pour faire attribuer l'emprunt chinois à l'Angleterre et «la campagne active qu'il dirige contre les trois Puissances (Russie, France, Allemagne) dont il représente l'appui comme dangereux». — «Il importe, ajoute-t-il, de nous entendre promptement avec le Gouvernement russe sur le taux de l'emprunt et les détails d'exécution.»

du fait seul d'un emprunt contracté par la Chine. Divers journaux allemands poussent leurs lecteurs à participer à une émission éventuelle d'un emprunt chinois. Le *Berliner Tageblatt* a notamment publié, les 15 et 16 de ce mois, un long plaidoyer dans ce sens, du directeur d'une banque de Leipzig. M. Casenave a préparé une analyse étendue de cet article. Je l'enverrai à Votre Excellence, par la poste, dès qu'elle sera mise au net.

18.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 100, 100 *bis*. *Berlin, 21 mai 1895, 6 h. 35, soir, s. h.*

(*Reçu :* 8 h., 8 h. 35, soir.)

Le Secrétaire d'État vient d'aborder spontanément dans notre entretien hebdomadaire la question japonaise et m'a énuméré les quatre points posés par le prince Lobanoff[1]. Comme vous les connaissez, je me borne à vous rendre compte des observations qu'ils suggèrent au baron Marschall[2].

En ce qui concerne l'évacuation de la presqu'île de Liao-Toung, il ne croirait pas possible d'obtenir du Japon qu'elle fût immédiate, comme le désirerait le cabinet de Pétersbourg; on devrait se contenter d'en fixer la date après payement d'un certain *quantum* de l'indemnité de guerre, ou seulement l'intégralité de l'indemnité supplémentaire qu'il serait difficile de contester au Japon pour prix de la rétrocession de la péninsule. Ils ont en effet modéré leurs prétentions pécuniaires initiales à cause de l'importance de leurs acquisitions. Celles-ci se trouvant réduites, il n'est que juste de compenser ce sacrifice par un dédommagement en argent.

Pour les Pescadores, le Gouvernement russe semble disposé à se rallier à l'observation de l'Allemagne, qu'il importe de ne pas exiger que le Japon s'engage à démolir et à ne pas rétablir les fortifications, qui lui serviront sans doute de base d'opérations pour conquérir et conserver Formose. Il devra seulement s'obliger en bonne et due forme à ne pas aliéner les Pescadores et à ne jamais fermer le détroit aux marines étrangères. Sur ce double point, le baron Marschall ne s'attend à aucune résistance sérieuse.

Comme moyen de poursuivre la réalisation de ce programme, la Russie

(1) Voir ci-dessus les n°s 2, (9 mai), 4 (12 mai), 6 (15 mai).

(2) Cf. la dépêche du baron Marschall au prince Radolin, du 20 mai, dans *Die Grosse Politik*, IX, n° 2273.

recommandait la remise à Tokio d'une note identique des trois Puissances. L'Allemagne est d'avis qu'il convient de procéder dans les mêmes conditions que pour notre précédente démarche et par voie de conseils amicaux*. Il ne faut pas oublier que le Japon n'est pas un peuple que l'on puisse heurter de front sans inconvénient. Nous avons ensuite parlé du concours financier à prêter à la Chine pour la mettre en état de se libérer envers le Japon. Le baron Marschall estime qu'elle ne consentirait pas à se soumettre à un contrôle international comme la Turquie et l'Égypte**, non plus qu'à faire l'abandon total de ses revenus douaniers. Mais il estime qu'on pourrait prélever sur ceux-ci, avec toute garantie, une somme suffisante pour gager un emprunt de cinquante millions de livres sterling***.

L'essentiel est que les grands établissements de crédit des trois Puissances se mettent en complet accord sur les conditions à offrir à la Chine, à qui il ne faudrait pas permettre de constituer des monopoles au profit de capitalistes d'autres pays****. Sur mon observation que ce serait, en fait, imposer à l'Allemagne et à la France tout le poids de l'emprunt chinois, les Russes n'ayant pas l'habitude de faire des placements à l'étranger : « Détrompez-vous, m'a répondu le baron Marschall ; il est à ma connaissance que la Russie a offert à la Chine de très grosses sommes ; elle eût d'ailleurs fait à ce prix une excellente affaire »*****(1).

19.

M. Rousseau, Gouverneur général de l'Indochine,

à M. Chautemps, Ministre des Colonies.

T. s. n° Urgent. Confidentiel. *Hanoï, 21 mai 1895.*

En présence occupation Muong-Sing par Angleterre et devant violation constante traité octobre 1893 (2) et difficultés quotidiennes créées à nos

*Annotation du Ministre : *Instructions identiques.*

**Annotation du Ministre : *On a changé d'avis.*

***Annotation du Ministre : *C'est peu probable; me renseigner exactement sur ce point.*

****Annotation du Ministre : *Contre l'Angleterre.*

*****Annotation du Ministre : *Cela prouve que c'est l'Allemagne qui a fait échouer la combinaison R.* [Rothschild].

(1) Texte rétabli à l'aide des archives du poste.

Le 22 mai, sur le bruit que « l'emprunt chinois serait signé à Berlin et que le Gouvernement allemand aurait obtenu des garanties spéciales », M. Hanotaux télégraphie à M. Gérard (n° 52, 9 h. 30 soir) : « Faites savoir au Tsong-li-Yamen que, si des avantages politiques ou commerciaux ont été concédés, il importe que la France n'en soit pas exclue, car le concours de la place de Paris est nécessaire au succès de tout emprunt ».

(2) Le traité du 3 octobre 1893, qui avait réglé le conflit survenu entre la France et le Siam (voir le tome X de la présente série).

agents rive droite par fonctionnaires siamois [1], seule solution — si situation internationale le comporte — est établissement immédiat notre protectorat sur Siam, conformément proposition Lanessan dans télégramme 7 décembre 1894 [2]; mais occupation préalable Battambang et Angkor paraît inutile; action immédiate sur Bangkok serait préférable, pourrait avoir lieu suivant plan indiqué par lieutenant Vedel dans rapport à Ministre Marine que vous ai transmis par courrier parti Saïgon 21 avril [3]. M. Pavie pourrait au besoin être Bangkok première semaine juin. Embarcations rencontrées sur Mékong et montées par hauts fonctionnaires anglais et siamois portaient pavillons nationaux anglais et siamois. J'ignore si armes étaient à bord, j'ignore également nature poste région Muong-Nan [4]. Prière communiquer Ministre des Affaires étrangères.

20.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 75. *Londres, 21 mai 1895, s. h.*

(*Reçu :* le 22, 1 h., matin.)

Vous savez que le Gouvernement anglais n'a pas ratifié les arrangements intervenus le 16 janvier dernier entre MM. Pavie et Scott [5] et qu'il a déclaré qu'à son avis, les Commissaires des deux pays avaient, en les souscrivant, excédé leurs pouvoirs. Son point de vue, sur lequel je dois reconnaître qu'il n'a jamais varié, est que l'État de Xieng-Kheng forme une dépendance de l'Empire britannique et que, par conséquent, si le roi de ce pays continue à être chargé de l'administration, c'est sous l'autorisation et le contrôle du Gouvernement anglais.

Lord Kimberley m'a dit qu'il ne lui était pas loisible de se départir de cette doctrine et qu'il ne pouvait me laisser espérer que la garnison de Muong-Sing serait rappelée, comme je le lui demandais.

(1) Le Gouvernement français avait à se plaindre de multiples infractions au traité commises par les agents siamois sur les deux rives du Mékong, particulièrement dans la zone réservée de la rive droite, et ces agissements, concertés avec ceux des agents britanniques, laissaient craindre que l'Angleterre ne se préparât à établir son protectorat sur le Siam et jusque sur la péninsule malaise.

(2) Cette pièce n'a pas été retrouvée.

(3) Dans ce rapport du 20 avril, le lieutenant de vaisseau Vedel, de la station navale de Cochinchine, préconisait «une action rapide» sur Bangkok, facile à exécuter avec les seules ressources militaires de l'Indochine et qui devait prévenir les intentions qu'on attribuait à l'Angleterre sur le Siam.

(4) Sur le cours supérieur du Mé-Nam.

(5) Voir ci-dessus, n° 15, le télégramme de Paris à Londres, du 20 mai, note 2.

Je l'ai pressé de me dire tout au moins que la présence de troupes anglaises à Muong-Sing ne devait pas être considérée comme préjugeant la destination ultérieure de l'État de Xieng-Kheng, ce qui impliquerait, comme vous le désirez, que la question de l'avenir du pays est réservée à l'examen contradictoire de nos deux Gouvernements.

Lord Kimberley a répondu qu'il ne lui appartenait pas de me donner une déclaration semblable avant d'en avoir référé à Lord Rosebery. Mais il m'a promis de soumettre ma suggestion au Ministre.

Confidentiel. Pendant tout le cours de notre conversation, Lord Kimberley m'a montré les dispositions les plus conciliantes. Il m'a chargé de vous dire en son nom personnel que, depuis notre dernier entretien, il avait examiné par lui-même et en détail les questions du Haut-Mékong et que si, sur les points de droit, nous nous heurtions de part et d'autre à des affirmations contradictoires et, par conséquent, sans issue, dans la pratique, nos convenances mutuelles ne lui paraissaient pas inconciliables *; qu'il importait donc que les deux Gouvernements déterminassent quels étaient pour chacun d'eux les intérêts vraiment vitaux dans cette conception et qu'ils en arrivassent ensuite à un échange d'explications amicales avec le sincère désir d'aboutir à une entente; si ce désir existait, l'entente serait possible. Quel que soit le motif de ce radoucissement marqué dans les dispositions de l'Angleterre, il serait prudent d'en profiter le plus tôt possible pour régler cette question irritante, c'est-à-dire dès que les rapports des deux commissaires enquêteurs seront parvenus en Europe.

21.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 110, 110 *bis*. *Saint-Pétersbourg, 22 mai 1895, 1 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le prince Lobanoff propose d'adresser à nos représentants à Tokio le télégramme dont je viens de discuter le texte avec lui. Si vous l'approuvez, vous pouvez dès à présent l'envoyer à notre Ministre à Tokio. Le prince Lobanoff ne l'enverra que ce soir, après avoir vu l'Ambassadeur d'Allemagne, qui n'a pu venir ce matin au rendez-vous. Je vous aviserai immédiatement du départ du télégramme russe; en voici le texte :

*Annotation du Département : *Comment arriver à concilier les convenances, si on est intraitable sur les points de droit?*

« Afin de clore notre intervention dans l'affaire japonaise, vous entrerez en pourparlers avec le Gouvernement japonais sur les points suivants :

« 1° Indemnité pour la rétrocession de Liao-Toung. Au point de vue strictement juridique, le Japon n'a à réclamer de la Chine aucune indemnité du chef de la concession qu'il vient de faire, attendu qu'elle a été faite sans conditions et aux trois Puissances, mais pas à la Chine. Il ne faut pas confondre une indemnité de guerre avec la contribution de guerre, qui ne représente que le remboursement des frais de guerre, indépendamment des territoires conquis que le vainqueur veut garder. Si cependant le Japon insistait, tâcher de réduire cette indemnité à un chiffre modéré ;

« 2° Évacuation. — En fixer autant que possible les termes aussitôt après les premiers payements pour ce qui concerne la péninsule de Liao-Toung ;

« 3° Pescadores. — Établissement en principe de la liberté absolue de passage par le canal de Formose ; vous vous entendrez avec vos collègues pour introduire cette réclamation au même titre que les deux points précédents. Demander au Japon quelles sont les garanties qu'il peut offrir pour assurer cette liberté de passage. S'il ne consent pas à prendre l'engagement de n'élever sur les Pescadores aucune nouvelle fortification ni celui de ne jamais céder ces îles à une tierce Puissance, se contenter, à la rigueur, d'une déclaration générale. Dans ce dernier cas, les représentants des Puissances se concerteront pour trouver une formule facilement acceptable [1] ;

« 4° Ces différents points devront faire l'objet de notes à échanger entre le Gouvernement japonais et les représentants des Puissances. Pour les démarches à faire ainsi que pour la rédaction des notes, vous devrez vous entendre avec vos collègues de France et d'Allemagne, mais, principalement avec le premier ; les représentants devront mener les pourparlers dans un esprit de conciliation et de bienveillance réciproque ». Signé : Lobanoff [2].

[1] Le 23 mai, en communiquant à Berlin le texte du télégramme Lobanoff, le prince Radolin ajoutait : « Les Français déclinent l'initiative au sujet des Pescadores ; néanmoins, le prince Lobanoff, par égard pour la France, n'a pu être amené à omettre le passage relatif au démantèlement des fortifications bien qu'il lui paraisse aussi inutile. » (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2274.)

[2] Le 25 mai, M. Hanotaux télégraphiait à M. Harmand le texte des instructions du prince Lobanoff.

22.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 113. *Paris, 22 mai 1895, 11 h. 30, soir.*

Réponse au télégramme 75 [1].

Je suis tout prêt à profiter des dispositions conciliantes que Lord Kimberley vous a manifestées et qui correspondent aux miennes. Persuadé, comme vous, de l'utilité de régler au plus vite une question qui prend une tournure grave, je vous prie d'avoir sans délai un nouvel entretien avec le chef du Foreign Office.

Vous lui rappellerez le principe d'après lequel nous n'avons cessé de nous guider, savoir que le Mékong était la meilleure frontière pour les deux pays et celle qui correspond le mieux aux divisions politiques du pays. La prétention des Anglais de dépasser le fleuve est toute récente. Ils ont d'abord revendiqué Xieng-Tong, sur la rive gauche du Mékong. Or, ces prétentions sont en contradiction avec les déclarations antérieures du Gouvernement anglais. Reportez-vous à la lettre Rosebery du 23 décembre 1892 [2], disant que le Xieng-Tong s'arrête au fleuve, et à une lettre de M. Waddington du 11 mai 1892 [3], rapportant cette déclaration de Lord Salisbury : «Nous sommes encore fort loin du Mékong». La Birmanie, d'où relèverait Xieng-Kheng, était pourtant déjà annexée.

Les documents dont je vous ai muni montrent de plus en plus que, non seulement le Xieng-Tong n'a aucune possession sur la rive gauche, mais que, d'après les cartes chinoises et siamoises, il n'atteint pas la rive droite.

Dans ces conditions la seule entente satisfaisante consisterait à prendre le Mékong pour ligne de séparation des possessions des deux pays. Les Anglais auraient Xieng-Kheng et nous garderions Muong-Sing, qui est sur la rive gauche.

Quelque accueil que doivent rencontrer ces suggestions, vous ne manquerez pas de renouveler nos protestations contre l'occupation de Muong-Sing au mépris des arrangements intervenus entre les commissaires et consentis en parfaite connaissance de cause par le délégué anglais; il ne saurait échapper à Lord Kimberley que l'initiative prise par le Gouvernement de la Reine peut

(1) Du 21 mai, ci-dessus, n° 20 (affaire de Muong-Sing).

(2) Reproduite en annexe au n° 72 (t. X de la présente série).

(3) Reproduite sous le n° 303 (t. IX de la présente série).

avoir pour effet, sans parler de conséquences plus graves, de rendre inexécutable la formation d'un État-tampon. C'est assurément mal préparer l'incorporation du Xieng-Kheng dans une zone neutre que de recourir, ainsi qu'il vient d'être fait, à la force pour asseoir, sur ce pays qui la repousse, l'autorité de la Grande-Bretagne.

Confidentiel. — Il nous est impossible de nous contenter de négocier pendant que les Anglais affermissent ainsi leur situation dans cette région. J'examine avec le Ministre des Colonies s'il n'y a pas lieu de faire occuper militairement notre extrême frontière [1].

23.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Berlin.

D. nos 178, 198. *Paris, 22 mai 1895.*

M. Leon y Castillo m'étant venu voir avant-hier pour me parler des affaires d'Extrême-Orient [2], je lui ai dit que, sur ma demande, les négociations concernant les instructions à envoyer aux représentants des Puissances à Tokio étaient concentrées à Saint-Pétersbourg; que le Gouvernement russe avait déjà saisi les Gouvernements français et allemand d'un avant-projet d'instructions et que, si le Cabinet de Madrid désirait participer aux démarches nouvelles qui pourraient être faites auprès du Japon, il devrait demander au Gouvernement impérial communication de ce document.

Le représentant de la Reine régente m'a dit ensuite que le Cabinet de Madrid serait désireux de voir insérer dans les demandes des Puissances une formule emportant, de la part du Japon, le respect du *statu quo* territorial en Extrême-Orient.

J'ai répondu à M. Leon y Castillo que, relativement à Formose, la France ne s'associerait à aucune initiative; que je trouvais d'ailleurs la formule du *statu quo* trop vaste; mais que, si le Cabinet de Madrid, après avoir eu communication du projet d'instructions précité, demandait directement au Cabinet de Pétersbourg que le Japon ne s'arrogeât aucun droit sur les îles situées au

(1) M. Hanotaux envisageait (20 mai) «l'occupation rapide d'un ou de plusieurs points, soit dans la région de la zone intermédiaire, soit dans le voisinage de la frontière de Louang-Prabang».

(2) Voir ci-dessus, n° 13, le télégramme de Madrid du 18 mai et la note 2.

sud de Formose, j'appuierais volontiers sa requête auprès des autres Puissances[1].

Vous voudrez bien considérer la présente dépêche comme destinée à votre information personnelle.

24.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 149. *Paris, 23 mai 1895, 1 h. 15, matin.*

Le baron de Mohrenheim me remet aujourd'hui une communication de son Gouvernement[2] portant que celui-ci accepte avec reconnaissance ma proposition d'entente à établir entre les deux pays sur l'emprunt chinois[3]. La Russie veut offrir à la Chine de lui faciliter le payement des premiers cent millions de taëls indispensables pour hâter l'évacuation; elle a en conséquence proposé à la maison Rothschild de faire cet emprunt avec garantie supplémentaire. Rothschild, d'abord très disposé, semble maintenant faire des difficultés en vue de certains pourparlers avec l'Angleterre dont le sens n'est pas connu. Le Gouvernement russe nous demande d'intervenir auprès des Rothschild et se déclare prêt à partager avec nous la garantie supplémentaire après entente sur les modalités. Le prince Lobanoff vous a-t-il entretenu de cette proposition nouvelle?

Lord Dufferin, de son côté, m'a remis hier une note exprimant le désir de son Gouvernement de prendre part aux opérations concernant l'emprunt chinois[4].

Le comte Münster m'a donné aujourd'hui communication de deux télégrammes de son Gouvernement concernant la même question.

Le premier porte que le Gouvernement chinois aurait fait savoir à Berlin que les financiers qui veulent souscrire l'emprunt chinois aient à envoyer

(1) Le même jour 22 mai, par télégramme n° 59, 10 h. 30, matin, M. de Reverseaux faisait savoir que le duc de Tétouan «avait donné des instructions à Pétersbourg entièrement conformes à la ligne de conduite tracée par M. Hanotaux à M. Leon y Castillo».

(2) La teneur de cette communication est ici textuellement reproduite.

(3) Voir ci-dessus, n° 11, le télégramme n° 138 de Paris à Pétersbourg du 17 mai.

(4) Le Gouvernement britannique se disait «intéressé au plus haut point» dans cet emprunt, l'Angleterre ayant «de beaucoup les plus grands intérêts commerciaux en Chine» et pouvant craindre que «l'éventualité des efforts et de la compétition» ne détruisît les garanties que le pays devait offrir. Il indiquait une maison financière bien connue «comme la plus capable de préparer et d'arranger un projet donnant satisfaction à toutes les parties intéressées».

leurs propositions à Pékin par l'entremise des agents de leurs Gouvernements. Le taux de l'intérêt ne serait pas supérieur à 5 % et l'émission devrait avoir lieu sur le marché de Paris. Le Gouvernement chinois fait observer que ces conditions n'ont rien d'exagéré, le Gouvernement russe ayant offert de faire conclure un emprunt de 500 millions par la maison Rothschild au taux indiqué ci-dessus.

Le second télégramme invitait le comte Münster à me communiquer un mémorandum remis hier par l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin et identique à celui que j'ai reçu de Lord Dufferin.

Le Gouvernement allemand aurait répondu que, en tant que Gouvernement, il ne s'occupait pas de la question et laissait à ses financiers le soin de s'entendre, le cas échéant, avec les autres marchés. Il aurait ajouté que, s'il s'agissait de centraliser l'affaire sur le marché de Londres et entre les mains d'une seule maison, si importante qu'elle fût, le Gouvernement allemand fermerait les marchés allemands à la combinaison.

Le comte Münster m'ayant demandé mon sentiment, je lui ai dit que je n'avais aucune nouvelle de Pékin confirmant les faits relatés dans le premier télégramme.

Quant au mémorandum anglais, j'ai indiqué que, à mon avis personnel, le Gouvernement français ne prendrait aucune part directe à l'emprunt. J'ai ajouté que j'avais besoin d'ailleurs de recevoir des éclaircissements sur certains passages de la communication britannique et que je désirais avant tout m'entretenir de la question avec les autres Puissances intéressées [1].

25.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 114. *Paris, 23 mai 1895, 4 h. 30, soir.*

J'ai entretenu hier Lord Dufferin de l'affaire de Muong-Sing. Je lui ai parlé dans le sens de mon télégramme n° 113 [2]. Comme vous le savez, l'Ambassadeur suit, dans les questions relatives aux Indes et à l'Indochine, une politique qui n'est pas toujours absolument conforme à celle de Lord Kimberley. Je pensais qu'il y avait intérêt à lui faire comprendre que la France n'était pas

[1] Le 24 mai, M. Hanotaux télégraphiait confidentiellement à M. de Courcel (n° 115) : « Nous ne sommes pas, en principe, défavorables à cette demande, à la double condition que la participation se fasse sur le pied d'égalité entre les marchés et que les garanties à donner par la Chine soient l'objet d'un examen très attentif et d'un accord préalable entre les Puissances. »

[2] Du 22 mai (ci-dessus, n° 22.)

disposée à accepter comme un fait accompli l'occupation d'un territoire sur la destinée duquel les négociations sont ouvertes. Mes observations ont porté particulièrement sur deux points précis. « Vous dites que Muong-Sing, ainsi que le Xieng-Kheng, font partie du territoire britannique, et cela sans que vous admettiez à ce sujet aucune discussion. Or, en 1890, en 1892, Lord Salisbury disait et répétait : « Nous ne sommes pas au Mékong. Vous avez donc un état de fait *nouveau*, alors que le droit lui-même est contestable ». En outre : « Nos commissaires sur les lieux ont jugé utile, en attendant que la question de droit fût réglée, de reconnaître de concert un régime de fait qui, selon leur appréciation, suffisait pour sauvegarder l'avenir, de part et d'autre. Vous désavouez votre agent, vous refusez d'adhérer à cet arrangement et vous agissez en occupant l'un des points en litige. Ne vous étonnez point si nous prenons nos mesures pour défendre nos intérêts par les mêmes moyens. » L'Ambassadeur, après avoir beaucoup discuté, m'a dit oui. « Si vous êtes en mesure de m'assurer que vous tiendrez l'engagement pris par M. Develle de constituer un État-tampon [1], alors je m'engage à conseiller à mon Gouvernement d'évacuer Muong-Sing. On dira qu'il s'agissait de rétablir l'ordre sur ce point et que l'ordre est rétabli. » Je lui ai répondu que je réfléchirais à cette proposition, mais que, pour moi, l'État-tampon maintenant était mort, mort du coup qui venait d'être frappé à Muong-Sing; que le mieux serait, selon les ouvertures qui vous ont été faites par Lord Kimberley, d'en venir immédiatement à un arrangement tenant compte des intérêts vitaux des deux pays dans la région. Mais j'ai ajouté que, si l'on entrait dans cette voie, il fallait faire vite pour éviter que l'opinion fût saisie de l'affaire avant qu'elle fût réglée. Lord Dufferin s'est beaucoup plaint de l'esprit d'entreprise de nos agents dans les régions voisines de la frontière birmane. Je me suis plaint, de mon côté, de la conduite des agents anglais et notamment du Consul à Bangkok, dont la tournée sur le Bas-Mékong donne lieu de notre part aux réclamations les plus légitimes [2]. J'ai, comme vous, l'impression qu'on peut encore arriver à un arrangement, mais à la condition que le Gouvernement britannique soit entièrement certain de notre résolution arrêtée d'opposer un fait accompli à un fait accompli.

[1] Voir le tome XI de la présente série, p. 571, note 1.

[2] Voir ci-dessus (n° 19) le télégramme de Hanoï du 21 mai.

26.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. *Berlin, 23 mai 1895, s. h.*

(*Reçu* : 5 h. 30, soir.)

L'Ambassadeur de Russie a annoncé au Gouvernement allemand que le Grand-Duc Alexis assistera à l'inauguration du canal Baltique, non pas en qualité de [commandant] l'escadre russe, mais comme représentant du Tsar.

Le comte d'Osten-Sacken, en me confirmant cette nouvelle, m'a dit qu'elle a été accueillie ici avec une très vive satisfaction. Une véritable intimité s'est déjà établie entre lui et le baron Marschall. Vous aurez sans doute remarqué, dans un télégramme récemment envoyé de Pétersbourg à la *Gazette de Cologne*, l'assertion que la Russie ne se serait adressée à la France pour une action commune dans l'affaire japonaise qu'après s'être mise d'accord avec l'Allemagne [1].

27.

Note du Ministre.

Entretien avec le Comte Münster.

Paris, 23 mai 1895 [2].

L'entretien a porté d'abord sur la question sino-japonaise et sur la rédaction des instructions concertées qui doivent être adressées à Tokio. L'Ambassadeur voyait quelques divergences entre les vues du Gouvernement russe et celles de son Gouvernement. Je lui ai dit que ces divergences me paraissaient peu importantes et que, quant à moi, j'avais donné mon entière adhésion aux propositions russes, sauf sur un point, à savoir que je désirais que, sur la question des Pescadores comme sur toutes les autres, les instructions fussent conformes [3] : « Un seul point nous divise, la question de la limitation

[1] Le 25 mars, le Chargé d'affaires allemand à Saint-Pétersbourg télégraphiait au ministère des Affaires étrangères à Berlin que le prince Lobanoff « avait accueilli l'ouverture [d'une action commune] dans un esprit conciliant » et croyait que « son impérial maître saluerait avec joie la proposition [allemande] d'échange de vues et d'action éventuelle en commun ». (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2229.)

[2] L'entretien avait eu lieu le 22.

[3] Voir (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2274). la dépêche du prince Radolin, du 23 mai, par laquelle il communique à son Gouvernement le texte des points sur lesquels les trois Puissances étaient convenues d'entrer en pourparlers avec le Gouvernement japonais.

des fortifications. Or le Gouvernement allemand, désireux de « sauvegarder la liberté de la navigation dans le détroit de Formose », est bien obligé d'examiner la question des fortifications, sinon la clause générale de liberté n'a aucune portée. L'Ambassadeur en a (*sic*) convenu. Il ne m'a pas paru opposé à l'idée que le point de vue serait examiné et accepté à Berlin. Quoi qu'il en soit je lui ai dit que nous étions d'accord avec Pétersbourg.

L'Ambassadeur allemand m'a annoncé que le Gouvernement allemand, contrairement à ce qui nous a été écrit, enverrait des délégués au congrès pénitentiaire de Paris.

Il m'a demandé quelques renseignements sur le projet d'élever un monument en souvenir des soldats morts en 1870. Je lui ai dit qu'il s'agissait d'une pensée pieuse destinée, comme la célébration de tous les anniversaires de ce genre, à entretenir les sentiments de patriotisme les plus nobles dans l'armée et dans la nation. Il en a (*sic*) convenu.

Cela nous a amenés tout naturellement a parler de Kiel. Il m'a demandé s'il était exact qu'Herbette vînt à Paris. Je lui ai répondu qu'il devait arriver le 25. Il m'a demandé s'il s'agissait d'examiner les questions se rattachant à la cérémonie de Kiel. Je lui ai dit que j'en entretiendrai en effet M. Herbette. Il m'a dit qu'il se félicitait de ce voyage pour mettre les choses au point. Je lui ai répondu que nous désirions, en effet, savoir exactement à quoi nous en tenir et que, comme nous aurions probablement à nous expliquer devant l'une ou l'autre Chambre, je ne voulais le faire que sur des données positives et que la seule instruction précise que j'avais donnée à Herbette avant son voyage était d'obtenir du Gouvernement allemand un *programme définitif*. Il m'a promis que, de son côté, il allait télégraphier pour que ce programme fût arrêté *ne varietur*. Il a ajouté qu'il était d'avis que tout serait arrangé de façon à éviter aucun froissement ou incident pénible. Je lui ai répondu que cela était dans nos conventions et je lui ai parlé des bateaux portant des noms de bataille. Il m'a répondu pour me dire qu'il avait reçu l'avis que le *Woerth* ne pourrait prendre la tête des avisos dans le canal. Je lui ai dit aussitôt que, si le *Woerth* avait été en tête, l'aviso français n'aurait pas suivi. Et j'ai ajouté : « Il a été convenu que ces bateaux n'assisteraient pas aux fêtes ; vous m'aviez même dit qu'ils resteraient dans la Méditerranée. Je vous demande de faire savoir à Berlin que, si les choses ne sont pas réglées de telle façon que les bateaux ne soient pas sur les lieux, je réserve encore mon entière liberté d'action. Vous faites allusion, vous-même, Monsieur l'Ambassadeur, ai-je ajouté, à la « courtoisie » qui doit régner dans ces circonstances. Nous faisons de notre côté, en allant à Kiel, un acte de « courtoisie internationale » et rien autre chose. Peut-être des agents zélés cherchent-ils, de votre côté, à donner à l'affaire une autre tournure. Mais je fais appel au tact élevé des personnes qui ont la responsabilité de l'invitation pour que tout soit réglé avec prudence

et honneur. Sinon, nous resterons libres jusqu'au dernier moment». Il m'a promis que tout serait fait à notre satisfaction, après que nous aurions examiné les points de détail avec M. Herbette. Il m'a dit qu'il comprenait parfaitement l'état des esprits en France, qu'il tenait exactement Berlin au courant et qu'il s'emploierait à régler d'avance la présence de nos bateaux dans les conditions les plus prudentes et les plus dignes [1].

28.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Londres, 23 mai 1895.*

Je crains que l'affaire du Haut-Mékong ne soit devenue surtout une affaire d'amour-propre entre l'Angleterre et la France. La presse s'en est beaucoup occupée, et elle a monté les esprits de part et d'autre. A la suite de nos difficultés avec le Siam, qui ont été aplanies à coups de canon [2], nos journaux ont si bruyamment triomphé qu'au lieu d'empocher sans bruit des réalités nous avons paru n'attacher d'intérêt qu'au déboire que nous infligeons ou croyons infliger à la politique anglaise. Le résultat a été qu'au lieu de prendre avec calme la situation et de se résigner à nos avantages, comme ils y étaient disposés d'abord, les Anglais ont été très froissés et que Lord Rosebery en particulier, dont la situation personnelle était très attaquée, en a conservé contre nous une rancune persistante. Aux yeux de l'opinion anglaise il est presque obligé de chercher sur le Haut-Mékong la contre-partie de l'humiliation que nous sommes censés lui avoir infligée à Bangkok. Serons-nous réduits à désirer sa chute pour éviter que cette affaire de Xieng-Kheng ne s'envenime? Les tories arriveraient peut-être avec moins de ressentiments personnels, mais avec une ténacité impérieuse bien autrement redoutable dans les questions de cet ordre.

Il y a eu ce matin conseil de Cabinet. Je verrai demain Lord Kimberley et lui parlerai dans le sens des instructions que le télégraphe m'apporte de votre part [3], mais je ne prévois pas d'issue satisfaisante à notre conversation.

[1] Le comte d'Eulenbourg, alors en séjour à Prökelwitz, auprès de Guillaume II, télégraphie le 23 mai, sur l'ordre de celui-ci aux Affaires étrangères : « Sa Majesté est d'avis que le programme de Kiel est connu depuis longtemps par les journaux. Sa Majesté considère la mention par M. Hanotaux des navires *Wissembourg* et *Wœrth* comme un grossier manque de tact [eine grobe Taktlosigkeit] et, au cas où l'incident devrait être pris au sérieux, cette mention de M. Hanotaux pourrait fournir la base d'une réponse à une interpellation que provoquerait cette offense, dont S. M. devrait tirer vengeance. » (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2353.)

[2] Allusion à l'action militaire opérée à Bangkok en juillet 1893 (voir le tome IX de la présente série).

[3] Télégramme n° 114 du même jour (ci-dessus, n° 25).

Lord Kimberley se refusera à discuter les questions de droit, puisque, sur ce terrain, il a déjà été constaté que nous ne pourrions pas nous entendre. J'opposerai à ces affirmations des affirmations contraires et nous resterons en présence sans avancer. Après cela, il n'y a que les coups de poing.

Je me trompe peut-être, mais j'imagine que, si nous ménageons un peu l'amour-propre des Anglais, nous pouvons obtenir d'eux des concessions sérieuses sur cette question, véritablement petite et restreinte. Dans notre dernière conversation, Lord Kimberley m'a donné l'impression d'un homme prêt à désarmer, pourvu qu'on respecte en sa faveur les apparences. Peut-être demain le vent aura-t-il tourné; car le Gouvernement, en Angleterre, devient étonnamment sensible aux brises de l'opinion. Je vous télégraphierai le résultat de ma démarche.

Lord Kimberley a prescrit à M. Scott[1] de communiquer en passant une copie de son rapport au Gouvernement de l'Inde, dont la manière de voir aura nécessairement beaucoup de poids aux yeux du Cabinet de Londres. Il ne sera donc pas possible, en tout état de cause, d'obtenir des conclusions définitives avant qu'on ait pu étudier de concert, à Londres et à Calcutta, le rapport de M. Scott. Je le regrette, parce que des complications peuvent survenir pendant ces délais, et aussi parce que l'humeur des Anglais, qui paraît momentanément conciliante, peut se modifier.

Il me semble qu'en ce moment les Anglais ne veulent pas se faire d'affaires avec nous dans les questions secondaires. De plus grands intérêts les préoccupent. Votre politique hardie dans les affaires d'Extrême-Orient les a manifestement inquiétés et assouplis. Mais s'ils plient un peu, nous ne pouvons espérer de les rompre. D'autre part, il importe aussi que l'inconnu d'une nouvelle situation européenne ne se dissipe pas trop vite à leurs yeux, ou ne se résolve pas d'une manière à les rassurer définitivement; mais les impressions tumultueuses du sentiment populaire en France vous permettront-elles de poursuivre votre voie avec sécurité et de tirer tout le parti désirable de vos avantages ?

[1] Le commissaire anglais avait été rappelé à Londres en même temps que M. Pavie à Paris. (Voir ci-dessus, n° 15, note 2.)

29.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 104. *Berlin, 24 mai 1895, 5 h. 32, soir.*

(*Reçu* : 9 h., soir.)

[L'Ambassadeur se propose d'aller à Paris à la Pentecôte et d'y voir le Ministre.]

Au cours de ma visite d'adieu [1] le baron Marschall m'a donné quelques indications intéressantes. 1° Le *Woerth* ne passera pas le canal Baltique, il sera confondu avec le *Wissembourg* parmi les nombreux bâtiments stationnés à Kiel [2]. 2° Faisant allusion aux *desiderata* de l'Espagne en Extrême-Orient, il m'a exprimé la pensée que, par le traité de Simonoseki, le Japon n'a pas acquis de droits sur les îles situées au sud-est de Formose, mais seulement sur cette île et les Pescadores. 3° Lord Kimberley lui a suggéré qu'une grande maison de banque anglaise pourrait se charger de l'emprunt chinois.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a fait venir M. de Hansemann et s'est prononcé contre cette proposition. Il croit que les capitalistes des Puissances doivent se constituer en syndicat pour souscrire à titres égaux à l'emprunt chinois si cela leur plaît. M. le comte d'Osten-Sacken m'a d'ailleurs dit hier que son Gouvernement souscrirait pour le compte de l'État russe, et le baron Marschall n'en doute pas.

30.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 116. *Paris, 24 mai 1895, 11 h. soir.*

L'attitude que nous prenons dans les questions de l'emprunt chinois [3] et de l'Arménie nous donne à l'égard du Gouvernement britannique un avantage dont il importe que nous profitions pour obtenir le règlement définitif de la

(1) M. Herbette se rendait à Paris. (Voir ci-dessus, n° 27, la note du Ministre du 23 mai.)

(2) « Pour des raisons techniques les navires du tirant d'eau du *Wœrth* et du *Wissembourg* ne participeront pas à la solennité de la traversée du canal. Mais un Français raisonnable exigera difficilement que nous cachions ces navires par égard pour la France. La France envoie le *Hoche* sans que personne ici s'en trouve blessé. » (Télégramme du baron Marschall au comte Münster du 24 mai (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2354).

(3) Voir ci-dessus, n° 24, le télégr. 149 à Pétersbourg.

question du Mékong. Je vous serai obligé d'appeler sur ce point toute l'attention de Lord Kimberley et de lui faire entendre que c'est au prix seulement d'une solution satisfaisante de cette affaire qu'il nous trouvera favorables sur les autres questions.

31.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 148. *Paris, 24 mai 1895, minuit 45.*

J'approuve le texte des instructions que m'a fait connaître votre télégramme 110 *bis*[1] et je signalerai confidentiellement à M. Harmand les instructions spéciales sur lesquelles l'accord existe entre les deux Cabinets. La déclaration générale relative à la liberté de navigation comporte, bien entendu, l'engagement de la part du Japon de ne jamais rétrocéder l'archipel des Pescadores à une tierce Puissance. Vous vous souvenez que c'était là, tout récemment encore, le *minimum* des garanties qu'il avait paru possible et utile d'obtenir du Japon, et le Gouvernement impérial verra sans doute, comme nous, intérêt à préciser dans ce sens les instructions qu'il a adressées à son représentant en vue des pourparlers qui vont s'ouvrir à Tokio.

Dès que vous m'aurez fixé sur ce point, j'enverrai à M. Harmand des instructions conformes à celles dont le prince Lobanoff vous a communiqué la teneur.

32.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. particulière. *Paris, 24 mai 1895.*

Nos affaires, du côté de Saint-Pétersbourg, vont plutôt médiocrement. Après le coup de main solide que nous avons donné, on nous tourne le dos galamment et l'on procède, sans nous prévenir, à toute une série de combinaisons ou de flirts avec les autres qui commencent à nous paraître singuliers. L'opinion ne dit encore rien; mais elle est *à bout*. Demain elle se détournera

[1] Du 22 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 21.

et, si l'on vient demander de l'argent, soit pour l'emprunt chinois, soit pour autre chose, on ne trouvera plus personne. Nous, nous passerons pour des dupes. Si, du moins, nous étions sûrs que nous le sommes! Mais le pire, c'est que nous en avons surtout l'air.

Récapitulons : Dans l'affaire des Pescadores, après nous avoir donné les assurances les plus sérieuses, on nous soumet, comme une proposition éminemment favorable, celle de l'Allemagne, encore atténuée [1]. Nous n'obtenons même pas un mot, et il ne s'agit que de *négocier* avec le Japon. Que serait-ce si nous avions besoin d'agir?

Dans l'affaire de l'emprunt, on va chercher avec Rothschild des combinaisons que nous n'apprenons que par des tiers et qui n'ont d'ailleurs aucune chance d'aboutir [2]. Car, n'oubliez pas cela, *en cette matière, on ne fera rien sans nous.* L'opinion se méfie et ne donnera pas un liard si le Gouvernement ne bouge pas.

Dans l'affaire de Kiel, c'est plus grave. On nous a entraînés, malgré nous, là où nous ne voulions pas aller. On nous a parlé de « concert » et maintenant, on envoie le Grand-Duc Alexis à Kiel, sans nous prévenir [3].

Le coup porté sera terrible ici. Si l'on ne le répare pas, ou plutôt, si l'on ne le prévient pas, vous pouvez, ou plutôt nous pouvons faire nos malles... D'ailleurs, nous n'y sommes pas encore.

Faut-il quelque chose de plus?

Depuis six mois, aucun acte, aucun geste... Toutes les amitiés sont pour les autres, quand nous avons tout fait!

Si vous ne parvenez pas à rappeler que la situation éminente de l'Empereur Alexandre III, au moment de sa mort, était due à sa politique, suivie si crânement et si ostensiblement; si nous ne pouvons tirer aucun parti du grand effort que nous venons de produire; si l'on ne prévoit pas que, dans le règlement définitif de l'affaire de Corée, dans la question de l'emprunt, dans les difficultés d'Arménie, demain dans d'autres questions qu'on voit se poser, le concours de la France est précieux, sinon indispensable; si l'on ne comprend pas qu'avec nous, on est libre et courtisé, que, sans nous, on sera dominé et subordonné, alors il faut désespérer de ce que nous pouvons faire et laisser couler l'eau.

Soyez sûr que l'état d'esprit que je vous manifeste est celui des *meilleurs,* des plus fidèles; jugez des autres. Déjà tout le parti conservateur et clérical a tourné. Demain ce seront les autres. Le mot de tout le monde est le même : « Qu'est-ce que cela vous rapporte? » On ajoute un autre mot, qui est mainte-

(1) Voir ci-dessus (n° 18) le télégramme n° 100 de Berlin, du 21 mai.

(2) Voir ci-dessus (n° 24) le télégramme n° 149 à Pétersbourg, du 23 mai.

(3) Voir ci-dessus (n° 26) le télégramme n° 103 de Berlin, du 23 mai, et ci-dessous (n° 42) le télégramme n° 120, de Pétersbourg, du 30 mai.

nant sur toutes les lèvres : « Oui ou non, êtes-vous liés? » Nous ne pouvons rien répondre. Quand, il y a quelque temps, nous avons tout risqué et demandé en échange simplement l'autorisation de dire un mot en public, on nous a encore répondu par une fin de non recevoir. Je ne sais même pas exactement ce qui s'est passé...

L'heure maintenant est décisive. Si l'affaire de Kiel n'amène pas une manifestation positive, si l'affaire japonaise n'est pas suivie d'effets sérieux, on vivotera, mais on sera bien près de mourir.

M. Herbette vient à Paris. Nous allons régler avec lui le programme définitif. Je vous enverrai des instructions précises. Mais il faut au moins deux choses pour contre-balancer l'effet du voyage du Grand-Duc Alexis : 1° que les deux flottes se rencontrent en mer et qu'elles arrivent ensemble ; 2° que le Grand-Duc Alexis vienne immédiatement en France et qu'il se produise une manifestation palpable et publique, soit cordon, soit lettre de l'Empereur, soit assistance aux manœuvres, soit autre chose a déterminer. Ne parlez pas de tout cela en ce moment. Tenez-vous d'abord à vos instructions officielles; nous verrons, en cours de route, ce qu'il convient de faire et de demander. Mais sachez bien qu'il faut *quelque chose*. Il faut à tout prix mettre fin à la série de reculades qui a marqué depuis quelque temps notre action diplomatique.

Je vous écris tout cela en franchise pour que vous n'ignoriez pas un état d'esprit qui est général ici. Peut-être en sortirons-nous encore? Mais il faut parler ferme à tout le monde, au besoin à l'Empereur. Que risquons-nous?

33.

M. Rousseau, Gouverneur général de l'Indochine,

à M. Chautemps, Ministre des Colonies.

T. Urgent. Confidentiel. *Hanoï, 25 mai 1895.*

Aucune opération à tenter[1] sur rive gauche ; tous territoires rive gauche nous appartiennent et les points principaux en sont occupés par nous, sauf royaume Muong-Sing, occupé par Angleterre, et État chinois Xieng-Hong. Opération sur un point quelconque rive droite entraînerait graves difficultés, en raison nombre extrêmement réduit nos miliciens dans vallée Mékong, et présenterait inconvénients dans éventualité saisie consécutive autre point

[1] M. Rousseau répondait à un télégramme du Ministre des Colonies du 21 mai, qui lui demandait de se concerter avec M. Pavie sur l'opération qui lui paraîtrait « la plus efficace et réalisable » pour répondre à l'occupation de Muong-Sing par les Anglais. Voir ci-dessus (n° 19) le télégramme de Hanoï du 21 mai.

rive droite par Angleterre. Seule opération profitable et réalisable être opération sur Bangkok, conformément mon télégramme 21 mai[1] et conformément avis M. Pavie. Si établissement notre protectorat était écarté en raison situation internationale, opération sur Bangkok pourrait nous assurer dans tous les cas cession déf..... [2] anciennes provinces Cambodge, seule compensation possible à occupation Muong-Sing par Angleterre. Cochinchine pourrait détacher sept cent cinquante hommes pour concourir avec marine à opération sur Bangkok, suivant plan Vedel.

34.

Note du Ministre.

Paris, 25 mai 1895.

Le Conseil avait décidé que je signalerais au comte Münster, et plutôt par lettre particulière, le fait que la présence des navires *Woerth* et *Wissembourg* dans les eaux de Kiel était de nature à amener le Gouvernement français à ne pas envoyer notre escadre assister à la cérémonie. Je devais rappeler en même temps au comte Münster les réserves réitérées que j'avais faites à ce sujet dans plusieurs de nos entretiens antérieurs et notamment au moment de l'acceptation. J'ai prié le comte Münster de venir à mon Cabinet. Je lui ai fait part des observations ci-dessus et je lui ai dit que la décision qui serait prise par le Gouvernement allemand pouvait amener le Conseil des Ministres à modifier ses intentions. Il a reconnu qu'à diverses reprises j'avais fait à ce sujet les réserves qui me permettaient de lui tenir ce langage aujourd'hui où j'étais averti pour la première fois officiellement par le télégramme de M. Herbette[3] de la présence desdits bateaux dans le canal de Kiel; mais il m'a fait observer que la question ainsi soulevée était de la plus réelle gravité. Il m'a dit qu'il avait fait déjà son possible pour obtenir que les navires dont il s'agit ne figurassent pas à la cérémonie; mais que l'Empereur était personnellement décidé à ne rien modifier des résolutions prises sur ce point et qu'on le lui avait fait savoir. Il m'a dit : « Ce sont là des bateaux qui sont des plus importants de notre flotte; nous ne pouvons ni les faire partir, ni les débaptiser. D'autre part, le frère de l'Empereur est à bord de l'un d'eux. Surtout, m'a-t-il dit, je vous demande de ne pas faire de leur présence dans les eaux de Kiel une *condition sina qua non* de votre acceptation définitive ». Je lui ai

(1) Ci-dessus reproduit (n° 19).

(2) Le déchiffrement de ce mot est douteux; lire vraisemblablement : *définitive*.

(3) Télégramme de Berlin du 24 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 29.

répondu qu'à l'heure présente, je ne faisais nullement une condition *sine qua non*, mais que j'attirais sa plus sérieuse attention sur ce fait particulier et que je réservais notre entière liberté. Dans un acte de courtoisie, il convient que toutes les règles de la courtoisie soient observées et il appartient au caractère de l'Empereur de décider ce qui convient dans cette circonstance. Il m'a demandé quand Herbette arrivait. Je lui ai dit : « ce soir ». Il m'a dit : « Je voudrais bien causer de cette affaire avec lui, avant même de télégraphier à Berlin, et il a ajouté : mon rôle est, en somme, d'aplanir les difficultés et je m'y emploierai. L'Empereur, j'en suis sûr, ne veut rien faire qui puisse vous être désagréable. Il est toujours difficile de changer ses résolutions. Enfin, a-t-il ajouté, je réfléchirai, je ferai en sorte de bien exposer vos vues et de façon que l'incident soit réglé dans les meilleures conditions possibles. Je vous ferai part aussi du programme définitif. »

Nous avons parlé d'un certain nombre d'autres questions, notamment de Formose. Il m'a donné rendez-vous à ce soir au dîner du Président du Conseil.

35.

M. Pavie, Chargé des fonctions de Ministre résident à Bangkok et Commissaire général de France au Laos,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 65. *Hanoï, 27 mai 1895, 6 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 5 h., soir.)

Opération navale contre le Siam, qui, d'accord avec l'Angleterre, a cherché à nous tromper dans question Muong-Sing et règlement frontière rive droite et qui, conseillé par elle, prend une attitude provocatrice sur le Mékong, me paraît seul moyen pratique mettre fin à situation et éviter autres difficultés à prévoir conformément au précédent télégramme Gouverneur général.

L'absence dans le Haut-Laos d'un agent supérieur et le manque d'organisation demandée par mes télégrammes des 19 septembre et 19 octobre [1] ne nous permet que d'offrir asile au roi de Muong-Sing en attendant qu'imposiez évacuation à l'Angleterre. M. Boulloche, désigné pour le Laos [2], ne pourra y être avant deux mois.

(1) Par ces télégrammes (le deuxième en réalité du 20 octobre), M. Pavie avait fait relativement à l'organisation du Laos des propositions qu'il n'avait pas été possible d'accueillir.

(2) En qualité de résident supérieur.

36.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 154. *Paris, 27 mai 1895, 10 h. 40, soir.*

Pour information. — Lord Kimberley, dans un entretien qu'il a eu le 25 avec le baron de Courcel, s'est exprimé avec une certaine aigreur au sujet de l'Allemagne, qui paraîtrait vouloir tenir l'Angleterre en dehors des combinaisons financières relatives à l'emprunt chinois. Il a dit qu'il dépendait du marché anglais de faire échouer cet emprunt, dont la réussite dépend des deux places de Paris et de Londres. Il proteste que le Gouvernement de la Reine n'a pas l'intention d'intervenir en tant que gouvernement, ni de garantir la dette de la Chine dès à présent. Suivant lui, la meilleure combinaison consisterait dans un recours fait par la Chine à une puissante maison de banque, évidemment la maison de Rothschild, qui ferait une répartition convenable entre les marchés européens. Lord Kimberley admet que la Russie veuille faire réaliser tout de suite et séparément la somme nécessaire pour assurer l'évacuation immédiate de Liao-Toung; mais, sauf cette exception, il s'élève contre tout projet qui gaspillerait la seule garantie que la Chine puisse offrir et affecterait ses douanes au service d'un emprunt partiel [1].

37.

Note de M. Herbette [2].

Paris, 27 mai 1895

1° Il n'est pas douteux que les navires français stationnés à Kiel ne seront en contact avec aucun bâtiment allemand à dénomination douloureuse pour nous.

2° Il dépend de nous que notre aviso n'ouvre pas la marche des avisos étrangers dans le canal.

3° Si l'Empereur va rendre visite à bord de notre cuirassé-amiral, il y aura lieu d'arborer le pavillon impérial. Mais il ne faut pas oublier que, si celui-ci

[1] Reproduit d'après les archives de l'ambassade.

[2] L'Ambassadeur était arrivé à Paris le 25 à propos de l'affaire de Kiel.

porte la date de 1870, c'est par reproduction de la *croix de fer* de 1813, qui avait été rétablie à l'entrée de la campagne de 1870. Cette croix aurait été décernée aux ayant-droit, alors même que les Allemands auraient été *battus* : elle n'est donc pas une commémoration de nos défaites, non plus que de la fondation de l'Empire.

4° Notre escadre pourra quitter Kiel sans inconvénient à la *fin de la journée du 21, mais pas avant.*

5° Rien n'obligera le commandant de notre escadre à se rendre de Kiel à Hambourg pour les fêtes du 19, ni par conséquent à inaugurer *effectivement* le canal.

6° La présence de l'amiral et d'une députation des officiers de notre escadre suffira pour le bal du 20 à l'Académie de marine, sans participation à la danse.

7° Il sera prudent de ne permettre le débarquement d'*aucun matelot.*

38.

M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris.

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. Secret. *Paris, 27 mai 1895.*

Je reçois à l'instant même le télégramme suivant du prince Lobanoff :

« Gouvernement chinois charge par télégramme son Ministre à Saint-Pétersbourg de négocier avec notre Ministre des Finances un seul emprunt de cent millions de taëls. Serait désirable avoir au plus tôt réponse du Gouvernement français relativement à la garantie supplémentaire dont vous avez été chargé de lui faire proposition de notre part [1]. »

Votre Excellence m'obligerait, en conséquence, infiniment en me faisant l'honneur de me mettre en mesure de faire connaître au Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur l'accueil réservé à son offre par celui de la République. Peut-être jugeriez-vous préférable de charger de cette importante communication l'Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, afin d'être mieux assuré que la pensée du Cabinet français sera reproduite avec tout le développement et l'argumentation qu'elle comporte et dont je ne serais pas certain de m'acquitter d'une manière suffisante [2].

[1] Voir ci-dessus (n° 24) le télégramme n° 149 à Pétersbourg du 23 mai.

[2] Le 28 mai, 3 heures soir, par télégramme n° 156, M. Hanotaux invitait M. de Montebello à « se renseigner auprès du prince Lobanoff sur la véritable portée des termes « garantie supplémentaire », en lui laissant entendre que le Gouvernement français ne saurait garantir, sous une forme quelconque, le futur emprunt chinois ». Voir ci-dessous (n° 41) la réponse de l'Ambassadeur, télégramme n° 119, du 30 mai.

39.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Harmand, Ministre de France à Tokio.

T. n° 25. *Paris, 28 mai 1895, 11 h., matin.*

Ai fait venir Ministre japonais pour lui dire que, contrairement aux bruits accrédités par presse anglaise en Extrême-Orient, Gouvernement français a jamais eu intention soulever une question Formose [1], ni protester contre clause du traité attribuant cette île au Japon. Ai réservé seulement le cas où une autre Puissance viendrait à dévoiler des prétentions sur Formose et nous obligerait ainsi à reprendre notre liberté d'action. Ai assuré en outre M. Soné de nos sentiments amicaux pour Japon [2].

40.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 155. *Paris, 28 mai 1895, 3 h., soir.*

Me reportant à l'entretien qui a eu lieu entre vous et le prince Lobanoff le 14 mars [3], je vous serais obligé de vouloir bien vous assurer auprès du Ministre des Affaires étrangères si le Gouvernement impérial persiste dans la pensée *de rendre apparent* le concert qui s'est établi au sujet de la présence de l'escadre française et de l'escadre russe à la cérémonie d'inauguration du canal de la Baltique, et d'examiner avec lui les conditions dans lesquelles un accord pourrait intervenir à ce sujet. Je vous rappelle le projet qui a été déjà envisagé d'une rencontre des deux escadres en mer et d'une arrivée simultanée à Kiel.

Exclusivement confidentiel. — Je vous rappelle également que, les navires français devant être rentrés dans les eaux françaises pour l'anniversaire de la mort de M. Carnot, ils quitteront Kiel le 21 dans la soirée.

(1) Voir ci-dessus le n° 1.

(2) Par télégramme du même jour n° 59, 9 h. 20 soir, M. Hanotaux avisait M. Gérard de cette déclaration, en ajoutant qu'il avait prévenu le Ministre de Chine «que toute tentative d'enlever Formose au Japon pourrait amener celui-ci à exiger de la Chine d'autres compensations».

(3) Voir, dans le tome XI de la présente série, sous le n° 406, le télégramme n° 38 de Pétersbourg, du 14 mars.

41.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 119. *Saint-Pétersbourg, 30 mai 1895, minuit 45.*
(*Reçu :* le 31, 8 h., matin.)

Reçu votre télégramme 156 [1].

Le Gouvernement chinois demande à la Russie de lui négocier un emprunt de cent millions de taëls; il offre comme garantie le revenu de ses douanes. Le Gouvernement russe donne à cet emprunt son aval et il est prêt à s'en charger seul avec le concours du baron de Rothschild; il n'admet à cette opération ni l'Angleterre, ni l'Allemagne, mais il nous offre d'en partager les avantages politiques. Il nous demande, en conséquence, si nous voulons joindre notre garantie à celle de la Russie; si nous ne pouvions lui donner officiellement cette garantie, il nous propose de prendre avec lui, de la façon qui nous paraîtrait possible, des arrangements nous assurant en fait les mêmes avantages. Il n'agira seul que si nous refusons de nous associer à son opération. Loin de rechercher d'autres concours étrangers, il les exclut tous en principe et n'y aurait recours que s'il y était absolument forcé à la suite de notre refus.

Le Ministre des Finances a envoyé hier à Paris M. Rothstein pour s'entendre avec le baron de Rothschild.

L'Angleterre voudrait prendre en main l'opération, mais la Russie s'y oppose.

Elle désire que l'emprunt soit exclusivement russe et français, pour éviter la participation de toutes les autres Puissances aux avantages politiques et commerciaux qui en résulteront, notamment au contrôle des revenus qui le garantiront.

42.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 120. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 30 mai 1895, minuit 50.*
(*Reçu :* le 31, 12 h., matin.)

Dans un entretien qu'il a eu mardi avec le prince Lobanoff, l'Empereur a parlé avec une vive reconnaissance de la part si grande prise par la France au succès diplomatique que nous venons d'obtenir en Extrême-Orient et

[1] Voir ci-dessus (n° 38) la note 2.

il a hautement apprécié l'attitude du Gouvernement français qui, en dehors du Parlement, a pris une résolution si ferme*.

Parlant ensuite de Kiel, Sa Majesté a dit qu'elle comprend l'émotion que cet événement peut causer en France, mais qu'il n'est pas possible de se tenir à l'écart et que l'envoi du Grand-Duc Alexis n'est que la conséquence forcée de l'envoi, par les autres Puissances, de membres de familles souveraines. Le prince Lobanoff ayant dit à l'Empereur qu'il faudrait, pour répondre à l'émotion de l'opinion en France, un acte prouvant que rien n'est changé dans les rapports entre les deux pays, Sa Majesté a répondu qu'elle y avait déjà songé ; que les bâtiments russes qui iront à Kiel devront revenir immédiatement en Russie pour des raisons de service et aussi pour éviter une visite en Angleterre, mais que, dès que le Grand-Duc Alexis aurait accompli dans la Baltique une mission technique dont il est chargé, il se rendra en France porteur de la Croix de Saint-André pour le Président de la République. Le prince Lobanoff m'a autorisé à vous donner cette nouvelle à titre confidentiel, mais il vous prie de ne pas la rendre encore publique**.

Je sais en outre par le Grand-Duc Alexis que deux des plus importants navires russes qui doivent se rendre prochainement dans le Pacifique toucheront un port français***.

J'ai reçu votre lettre particulière (1). Rien ne confirme vos appréhensions. Je ne peux, au contraire, découvrir dans tout ce qui se passe ici que la plus ferme et loyale intention d'être en tout d'accord avec nous.

43.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 30 mai 1895.*

Votre lettre particulière (2), écrite sous l'impression de quelque malentendu fâcheux ou d'une préoccupation du moment, m'a fait une peine très vive ; elle m'aurait causé un profond découragement si je n'avais la conscience que, depuis plus de trois ans que je suis ici, nous avons suivi la politique la plus vraie et la plus sage et si je n'en touchais pas chaque jour les résultats. Depuis

*Annotation du Ministre : *N'aurait-on pas pu charger le baron de Mohrenheim de nous transmettre officiellement ce témoignage de la satisfaction et de la reconnaissance impériales?*

**Annotation du Ministre : *Il serait nécessaire pourtant que l'acte fût connu avant les fêtes de Kiel.*

***Annotation du Ministre : *C'est très bien, mais pas un mot du concert à établir en vue des fêtes de Kiel.*

(1) Du 24 mai (ci-dessus reproduite sous le n° 32).

(2) Du 24 mai (ci-dessus reproduite sous le n° 32).

trois ans, j'ai souvent entendu l'écho de méfiances injustes; j'ai eu à lutter contre les dangers d'une impatience qui a failli quelquefois tout compromettre; mais je ne regrette pas un seul des conseils que j'ai cru en conscience devoir faire entendre à mon Gouvernement et les faits m'ont toujours donné raison. Aujourd'hui encore, je vous affirme que les sentiments qui animent le nouvel Empereur sont plus vifs encore que sous le règne précédent dans ses sympathies pour la France et son éloignement de l'Allemagne. Seulement nous demandons des manifestations extérieures qui ne sont pas dans le caractère de nos amis et qui doivent être appelées par les circonstances; elles n'ont jamais manqué, quand l'occasion s'en est présentée et dans des conditions où la personnalité du Souverain s'est fait sentir et où ce caractère donne aux actes, quels qu'ils soient, une valeur plus grande et plus sérieuse que des enthousiasmes populaires, malheureusement peu durables bien souvent, et des expositions de drapeaux qui n'expriment qu'un élan momentané et n'ont rien de comparable avec la volonté ferme et loyale qui dirige tout ici. Je persiste à croire qu'en nous déterminant à accepter l'invitation de l'Allemagne à Kiel, l'Empereur de Russie nous a donné un sage conseil et nous a fait éviter une grande faute [1].

Le *casus foederis* qui résulte de notre entente avec la Russie vise une agression de la part de la Triple Alliance; elle ne comporte qu'une attitude défensive et n'implique aucune provocation; un des premiers résultats de cette entente qui, sans être connue dans les détails, n'en est pas moins un fait dont le monde entier sait l'existence, qui, par le mystère même qui l'entoure, n'en est que plus redoutable, est l'impossibilité où se trouve l'Allemagne de rien faire qui puisse troubler la paix; elle en arrive forcément à tenter auprès de la Russie, auprès de nous-mêmes, des coquetteries souvent gênantes, je le reconnais, auxquelles il serait cependant imprudent de ne pas répondre avec tout le calme et la dignité nécessaires, mais qui n'ont jusqu'ici rien changé et ne changeront rien, si nous savons mener une bonne politique, aux sentiments qui doivent guider deux alliés animés, l'un à l'égard de l'autre, d'une confiance entière. N'est-ce pas là un grand résultat obtenu? Quant aux petits faits eux-mêmes qui nous inquiètent et nous inspirent quelque défiance, il convient de les réduire à leur juste expression. Le Grand-Duc Alexis m'a dit lui-même, avec un accent de sincérité auquel il est impossible de se méprendre, qu'il n'allait à Kiel qu'à contre-cœur, qu'il avait examiné avec l'Empereur s'il y avait quelque moyen d'éviter ce voyage, qui déplaisait autant à l'Empereur qu'à lui-même; mais qu'il avait fallu reconnaître qu'il n'y avait aucune bonne raison à donner pour s'y soustraire. La famille impériale de Russie est unie à celle d'Allemagne par des liens de parenté qui rendent inévitables, à moins d'une brouille qui n'existe pas, ces

[1] Voir le tome XI de la présente série, nos 373 et 384.

visites de courtoisie. Tous les souverains d'Europe envoyant un membre de leur famille à Kiel sur l'invitation de l'Allemagne, la Russie ne pouvait être seule à s'abstenir pour nous donner, à nous seuls, une satisfaction qui n'aurait pas été sans danger. Mais le Grand-Duc Alexis se rendra à Kiel sans avoir à s'occuper des navires russes, en sa qualité de Prince étranger, et non comme Grand-Duc. Aussitôt après la cérémonie, il s'embarquera à bord du *Rurik* pour aller faire avec ce bâtiment des essais dans la Baltique et visiter le port de Libau. C'est ce bâtiment qui doit ensuite aller remplacer dans le Pacifique un de ceux qui y sont déjà. Il est un des plus beaux croiseurs de la marine russe et sera accompagné par un cuirassé. Ces deux bâtiments, m'a affirmé le Grand-Duc Alexis, relâcheront dans un de nos ports, Cherbourg, Brest ou Toulon. S'ils ne s'y rendent pas aussitôt après les fêtes de Kiel, c'est à cause de certaines expériences que doit faire le *Rurik* avant d'entreprendre ce long voyage, et aussi parce que l'Angleterre ayant invité la Russie à venir faire une visite dans un port anglais, l'Empereur veut se soustraire à l'obligation d'y envoyer des navires qui auront, en se rendant en Extrême-Orient, un très bon prétexte pour ne pas se détourner de leur route. Il y a dans tout cela des intentions dont nous ne tenons pas assez compte; et je viens de vous télégraphier que l'Empereur, de son propre mouvement, avait annoncé au prince Lobanoff son intention de charger le Grand-Duc Alexis de porter au Président de la République le grand cordon de Saint-André.[1] J'ai été autorisé par le prince Lobanoff à vous donner cette nouvelle et je l'ai fait avec d'autant plus de plaisir que l'Empereur a pris cette décision spontanément, en répondant ainsi de lui-même à des préoccupations qu'il comprenait de notre part et que je n'avais pas encore eu l'occasion de lui signaler. Bien que cette nouvelle soit certaine et que le prince Lobanoff m'ait autorisé à vous la donner, il vous prie de n'en user que très discrètement encore, l'époque du voyage du Grand-Duc Alexis ne pouvant être fixée dès à présent. Je ne vois, dans ce que je viens de vous dire, rien qui dénote de la part de la Russie l'intention de se livrer avec les autres à des flirts qui pourraient éveiller notre susceptibilité.

Vous me parlez de l'emprunt chinois. Loin de chercher une combinaison avec d'autres Puissances, la Russie déclare formellement qu'elle ne veut admettre à cette opération ni l'Allemagne, ni l'Angleterre. Elle charge son Ministre des Finances de s'entendre avec le baron de Rothschild à Paris et son Ambassadeur est invité à nous en prévenir[2]; la seule chose qui retarde la conclusion, c'est le désir manifesté par l'Angleterre d'être de la partie, ce que la Russie ne veut pas admettre. La Chine lui demande de négocier l'emprunt en lui offrant comme garantie le revenu de ses douanes. Il y a là de très gros avantages commerciaux et politiques qui excitent de tous côtés les compéti-

[1] Voir ci-dessus (n° 42) le télégramme n° 120 de Pétersbourg, du 30 mai.
[2] Voi ci-dessus, n° 41.

tions. La Russie nous offre de les partager avec elle, à l'exclusion de toute autre Puissance. Que peut-elle faire de plus pour nous prouver son désir de n'avoir à faire qu'avec nous et de bien établir notre union, en dehors même de l'Allemagne qui s'est associée à nous dans les négociations sino-japonaises? Si, après les offres qu'elle nous fait aujourd'hui, la Russie se trouve forcée par notre refus de chercher avec d'autres une combinaison qu'elle n'adoptera qu'à contre-cœur et à la dernière extrémité, nous ne pourrons vraiment pas lui en vouloir. D'autant plus qu'il me revient de tous côtés que nos financiers cherchent à s'arranger avec l'Allemagne en dehors de la Russie.

Dans l'affaire des Pescadores, nous aurions dû, dès le principe, formuler nos réserves qui auraient été parfaitement acceptées comme complément au projet d'instructions que le prince Lobanoff a soumis à notre approbation. Si le Japon n'avait cédé qu'à une pression armée, nous aurions pu encore lui imposer toutes les conditions que nous aurions voulu; mais il a très habilement cédé à nos démarches amicales, qui ne portaient que sur la presqu'île de Liao-Toung. Dès lors, la situation devenait bien différente et nous ne pouvions plus guère que le féliciter de sa sagesse en nous efforçant de nous ménager avec lui, pour l'avenir, des rapports amicaux, au lieu de l'hostilité très fâcheuse qu'eût entraînée une résistance de sa part. D'un autre côté, nos réclamations contre la cession des Pescadores n'ont jamais été bien nettes et nous avons toujours laissé entendre que nous ne risquerions pas de tout compromettre en les poussant trop loin. Aujourd'hui encore vous déclarez vous-même au Ministre du Japon que le Gouvernement français n'a jamais eu l'intention de soulever la question de Formose, ni de protester contre la clause du traité attribuant cette île au Japon. Cependant c'est le prince Lobanoff qui a tenu lui-même, malgré les observations de l'Allemagne, à introduire, dans les instructions dont il nous soumettait le texte, une demande de limitation des fortifications des Pescadores, se contentant *à la rigueur* d'une déclaration générale pour la libre navigation impliquant, bien entendu, la promesse de non-rétrocession. Il était décidé à poser cette question avec nous seuls, si l'Allemagne se refusait à l'admettre, et il s'est nettement exprimé dans ce sens avec l'Ambassadeur d'Allemagne en lui disant qu'il expédiait ces instructions acceptées par la France et que, si le Cabinet de Berlin avait quelques modifications à y faire, il n'avait qu'à les adresser directement à son Ministre à Tokio. N'est-ce pas là encore une preuve de son désir de s'entendre avant tout avec nous et de se séparer même au besoin de l'Allemagne, dont on n'avait pas, en somme, demandé le concours et qui ne l'avait offert qu'après coup?

Pour la démarche à faire aujourd'hui à Tokio, pour l'emprunt, pour tout enfin, c'est *à deux* et avec nous que la Russie veut toujours se mettre d'accord et elle ne fait, comme nous, que subir l'Allemagne, dont nous avons dû

accepter le concours moralement utile, mais à laquelle on n'a jamais fait aucune avance. Avant tout, l'Allemagne n'a pas voulu laisser la Russie et la France seules dans cette question d'Extrême-Orient où, ses intérêts directs n'étant pas très pressants, elle cherchait surtout à nous séparer, comptant peut-être sur quelque mouvement de chauvinisme exagéré de notre part qui nous eût fait reculer devant une action commune avec elle. Elle n'a pas réussi et elle a compris que notre union avec la Russie était assez solide pour qu'elle dût renoncer à toute tentative de la briser. Pour Kiel, elle a joué le même jeu et nous comblerions tous ses vœux en tombant dans le piège qu'elle nous a peut-être tendu et en la laissant, cette fois, seule avec la Russie.

Je sais bien que l'opinion publique chez nous, et surtout la presse, ne voient dans tout cela que certaines impressions ou des prétextes d'opposition contre le Gouvernement au pouvoir. Nous voyons même malheureusement d'anciens personnages politiques mettre leur signature à des articles dangereux et antipatriotiques, mais il me semble que la vérité se dégage assez des faits eux-mêmes pour qu'elle réponde par elle-même à toutes ces imprudentes boutades. Où en étions-nous, il y a quatre ans, avec notre isolement, qui nous laissait à la merci d'une fantaisie de l'Empereur d'Allemagne? Où en sommes-nous aujourd'hui, où cette même Allemagne ne peut pas bouger devant l'obstacle que lui oppose l'union de la France et de la Russie, où elle en est réduite à nous faire des avances, à chercher, sans y réussir, à nous séparer de notre alliée ou à ne pas nous laisser seuls avec elle? Ce sont là cependant des résultats dont on devrait voir le véritable sens, au lieu de s'attacher à des apparences. Je crois notre alliance trop solidement basée sur des intérêts communs et réciproques pour qu'elle puisse facilement se rompre. La Russie a au moins autant besoin de nous que nous avons besoin d'elle ; mais que serait une alliance fondée uniquement sur des sentiments? Nous avons, depuis trois ans et pour la première fois depuis bien des années, une politique extérieure bien nette. Tout le monde nous rend justice et je voudrais que vous pussiez entendre la façon dont s'expriment aujourd'hui à votre égard l'Empereur et tous ceux qui ont une part dans le Gouvernement. Cette politique, si elle est suivie avec fermeté dans les grandes lignes, sans s'attacher à des détails, peut être féconde. Elle a déjà assuré la paix du monde, et c'est bien quelque chose ; elle peut faire plus encore si nous savons avec calme en tirer profit. Cette situation est trop belle pour qu'on ne cherche pas de tous côtés à la troubler. Le pire est que c'est chez nous que sont nos plus dangereux ennemis.

44.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 91. Confidentiel. *Péra, 30 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 juin.)

Le Sultan ne nous a pas encore fait parvenir sa réponse au projet de réformes que nous lui avons présenté le 11 de ce mois [1]. Il n'en a pas moins été très actif depuis ce jour-là. Rarement il a plus usé des moyens habituels de la politique orientale pour tenter de brouiller une situation que la netteté des demandes communes à l'Angleterre, à la Russie et à la France éclaircissait trop à son gré et d'échapper encore à l'obligation de réaliser quelque réforme en faveur des chrétiens.

Ses communications avec nous ont été incessantes; chaque jour apportait des observations nouvelles et on a vraiment quelque peine à se reconnaître au milieu des innombrables contradictions qui ont agité son esprit durant ces quinze jours. C'est avec difficulté qu'on arriverait à noter ce que Sa Majesté faisait dire à chacun de nous. Ses messages ne concordaient pas, ceux du soir annulaient ceux du matin et nous étions impuissants à saisir la pensée qui les dictait successivement.

Une chose cependant est claire : le Sultan se débat sous l'étreinte des circonstances où l'ont placé la modération et la légitimité des démarches des trois Puissances. Il a tenté un dernier effort pour y échapper et toutes les ressources de son imagination se sont coalisées pour nous désunir et triompher sur les ruines de notre désaccord : lenteurs, fourberies, vagues assurances, plaintes, récriminations, fausses révélations, tout a été mis en œuvre pour séparer Sir Ph. Currie de M. de Nélidoff et de moi et détruire l'entente qui nous a permis de modérer l'Angleterre et de la retenir dans la voie de l'action isolée en Orient et des revendications excessives.

Le Sultan s'est tout d'abord montré favorable en principe au projet de réformes que nous lui proposions. Il l'a fait examiner par une Commission spéciale, dans laquelle figuraient entre autres Mahmoud Djelaleddin Pacha

[1] Le 11 mai, les trois Ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre avaient fait remettre au Premier secrétaire du Sultan un projet, préparé par leurs soins, de réformes administratives, financières et judiciaires, avec un mémorandum exposant les mesures jugées indispensables pour en assurer l'exécution. Ces réformes et ces mesures étaient considérées par les trois Gouvernements comme le minimum nécessaire pour rétablir dans les provinces troublées de l'Empire l'ordre et la sécurité et pour garantir la population arménienne contre le retour des récents désordres. (Voir le *Livre jaune* sur les *Affaires arméniennes, Projet de réformes dans l'Empire ottoman* (1893-1897) n°s 38 et suiv.)

et son fils, Munir Bey. Cette Commission a rédigé un projet sensiblement analogue au nôtre, paraît-il, et où se trouvaient insérés les principes et les garanties indiqués par nous.

Au moment où, approuvé par le Sultan, il allait nous être communiqué, un conseil maladroit lui a fait penser que la matière était trop grave pour qu'il ne prît pas la précaution de se couvrir personnellement en appelant ses Ministres à approuver sa décision et à en prendre officiellement la responsabilité. Il a donc mandé le Grand Vizir et Saïd Pacha et leur a soumis ses résolutions. Djevad Pacha déclara n'y pouvoir souscrire et persuada à Sa Majesté que sa dignité comme son intérêt s'opposaient à ce qu'elle fît aux chrétiens les concessions projetées. Il suffit, du reste, pour expliquer l'attitude du Grand Vizir, de se souvenir que l'auteur du projet n'était autre que son rival Mahmoud Djelaleddin.

Djevad Pacha l'emporta ce jour-là dans l'esprit du Sultan et nous apprîmes bientôt qu'un second projet était en préparation.

Le bruit courut en même temps, et nous sûmes qu'il était fondé, que ce projet s'inspirait d'idées tout à fait opposées aux nôtres, qu'il n'y était plus question de fonctionnaires chrétiens et que les garanties inscrites dans notre mémorandum (Haut-Commissaire de surveillance, Commission permanente de contrôle) étaient supprimées.

Pour nous faire patienter et prévenir nos observations, on nous annonçait que le projet nous serait remis le samedi 25 mai.

Profitant, le 24, de la présence à l'ambassade d'Angleterre du Grand Vizir et du Ministre des Affaires étrangères venus au garden-party donné par Sir Ph. Currie à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la Reine, mon collègue leur tint à tous deux un langage assez vif, disant que la réponse du Sultan ne s'était fait que trop attendre, mais que, si elle était telle qu'on l'annonçait, Sa Majesté ferait mieux de ne pas la communiquer aux trois Ambassadeurs qui ne pourraient l'accepter. Il ajoutait que son Gouvernement ne céderait ni sur les principes ni sur les garanties et qu'il les priait d'en bien avertir Sa Majesté afin d'éviter un conflit.

Cette déclaration, répétée le soir même au Palais, porta de nouveau le trouble dans l'esprit du Sultan. Un rapport secret mit le comble à son agitation. On y prétendait que Sir Ph. Currie avait déclaré en outre à Saïd Pacha que la Turquie serait bien inspirée de s'arranger directement avec l'Angleterre.

Sa Majesté s'empressa de me faire rapporter cette dernière parole. Elle y voyait peut-être un jeu secret de notre part, peut-être aussi un moyen de nous mettre en défiance vis-à-vis de Sir Ph. Currie, de rompre notre entente et d'obtenir notre appui contre l'Angleterre.

Je dus donner au Sultan la preuve que l'Ambassadeur d'Angleterre n'avait

pas tenu le langage qu'on lui prêtait, que notre accord était aussi entier que le jour où nous avions tous trois remis au Palais le projet de réforme et que j'insistais, comme Sir Ph. Currie, sur la nécessité de se conformer, dans le projet de réponse, aux principes et aux garanties inscrits dans le nôtre.

J'ajoutai, à titre personnel, que Sa Majesté ne devait pas oublier que nous étions entrés dans l'affaire sur sa demande expresse, que M. de Nélidoff et moi nous nous étions efforcés de réduire la portée de la question née des événements de Sassoun, que si le Sultan méconnaissait nos efforts en refusant de souscrire aux demandes si modérées auxquelles nous avions amené l'Angleterre, en dépit des exigences croissantes de l'opinion britannique, nous serions obligés de nous retirer et de laisser la Turquie seule en face de l'Angleterre.

Celle-ci, sans notre contrepoids, ne manquerait pas de céder à la pression des comités et de la presse et de prendre des mesures de coercition contre la Turquie.

Sa Majesté ne devait pas compter sur nous pour nous mettre en travers puisque, somme toute, ces mesures n'auraient pour but que d'amener le Sultan à accepter des conditions que nous jugions, comme l'Angleterre, indispensables et un plan de réformes que nous avions présenté avec elle.

Sa Majesté perdrait ainsi le bénéfice de notre intervention modératrice et ne saurait, d'autre part, gagner notre appui contre une action anglaise dont nous ne pouvions désapprouver le but. Il était donc urgent qu'on nous donnât une réponse satisfaisante et qu'on terminât au plus tôt une affaire qui se montrait grosse de périls.

Je crois que les déclarations de Sir Ph. Currie, comme les miennes, étaient nécessaires pour remettre les choses au point. Elles ont eu du moins pour effet d'amener le Sultan à faire préparer un nouveau projet de réformes. Il a donné l'ordre au Grand Vizir et à Saïd Pacha d'étudier, de concert avec quelques autres personnages, un plan répondant à nos vues et à le lui remettre sans retard.

Pour bien persuader au Sultan que notre entente est complète et que Sa Majesté compterait vainement sur notre appui contre l'Angleterre dans cette question, au cas où nous serions forcés de nous retirer, nous avons, Sir Ph. Currie, M. de Nélidoff et moi, envoyé hier les premiers drogmans de nos ambassades chez Saïd Pacha. Ils s'y sont rendus ensemble et lui ont déclaré que, les Ambassadeurs ayant reçu du Sultan l'assurance que sa réponse au projet de réformes leur serait communiquée au milieu de cette semaine, il était nécessaire que cette communication eût lieu aujourd'hui au plus tard.

Sa Majesté m'a envoyé hier au soir Munir bey me dire qu'elle venait de recevoir le texte du nouveau projet et qu'elle nous le communiquerait dès qu'elle en aurait pris connaissance.

Il était d'autant plus nécessaire d'affirmer le maintien de l'entente anglo-franco-russe que les circonstances sembleraient pouvoir autoriser le Sultan à croire que la situation respective des trois Puissances s'est modifiée.

En effet, plus l'opinion publique s'affirme en Angleterre et force le Gouvernement à accentuer son action dans le sens des revendications arméniennes, plus à Pétersbourg on paraît enclin à se dégager des complications éventuelles de l'affaire.

Les derniers télégrammes de Lord Kimberley à Sir Ph. Currie prouvent clairement, comme je l'ai dit à Votre Excellence dans ma lettre du 23 mai, n° 85 [1], que les comités anglo-arméniens exercent sur le Gouvernement une pression de plus en plus efficace. Chaque jour les amène à formuler des exigences nouvelles et Lord Kimberley aura bientôt quelque peine à ne pas les suivre.

Il n'y a pas jusqu'au langage de Lord Salisbury lui-même qui ne soit fait pour pousser le ministère libéral dans la voie de l'action matérielle. En parlant de la faute grave que commettrait le Gouvernement en n'allant pas jusqu'au bout, puisqu'il n'aurait fait que donner de fausses espérances aux Arméniens et exciter le fanatisme des Turcs, ne semble-t-il pas engager Lord Rosebery à faire usage de moyens plus tangibles vis-à-vis de la Turquie?

Jusqu'ici, heureusement, Sir Ph. Currie s'est montré plus réfléchi que son Gouvernement. Nous l'avons trouvé, M. de Nélidoff et moi, en toute occasion, enclin à accepter les raisons qui nous dictaient l'attitude modérée observée jusqu'ici, et jusqu'à présent aussi, son Gouvernement s'est rangé aux avis que nous adoptions en commun.

Mais il craint, si les choses durent, d'avoir bientôt épuisé ses efforts et de recevoir l'ordre formel d'annoncer au Sultan quelque action plus pressante et plus matérielle et de nous demander notre concours à M. de Nélidoff et à moi.

Par contre, mon collègue de Russie reçoit du prince Lobanoff des télégrammes où on lui recommande de ne rien faire qui dépasse les limites de l'action établie par la remise du plan de réformes. « La presse russe, me disait-il, nous met en garde contre le danger de « faire le jeu de l'Angleterre et de l'Arménie ». Le concours que nous donnons à celle-ci doit donc demeurer plus restrictif qu'extensif.

En vérité, c'est bien ainsi que la situation doit être envisagée, et notre rôle ne doit pas cesser d'être ce qu'il a été dès le début, c'est-à-dire essentiellement modérateur.

Je n'ai cessé de le dire au Sultan et de le lui faire répéter.

Sa Majesté, pas plus que l'Angleterre, ne doivent se méprendre sur notre rôle. Ainsi accepté par le premier comme a été, dès le début, compris par

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette ettre.

la seconde, il doit aider au maintien de l'entente qui, seule, peut amener des solutions raisonnables et pratiques.

Personne n'a intérêt à ce qu'elle se rompe. Le Sultan, quelque tenté qu'il soit de nous diviser, parce qu'il risque de se trouver seul, sans appui, en face de l'Angleterre irritée et entraînée; l'Angleterre, parce que l'appel à une conférence des Puissances qu'elle serait amenée à faire dans ce cas, risquerait d'essuyer un refus chez quelqu'une d'entre elles; la Russie, parce que son intérêt le plus élémentaire de Puissance limitrophe de la Turquie lui impose l'obligation d'empêcher qu'une question arménienne ne surgisse devant l'Europe; la France, parce qu'elle se doit à elle-même de ne pas laisser à l'Angleterre seule le bénéfice des avantages que le Sultan concédera aux chrétiens d'Arménie et que son influence en Orient recevrait de son abstention même une atteinte très grave.

C'est en nous inspirant de ces idées que nous avons jusqu'ici maintenu, M. de Nélidoff et moi, dans notre entente avec Sir Ph. Currie, notre rôle pondérateur. J'espère avoir fait comprendre au Sultan combien il lui importe de la voir subsister. Il faut qu'à Londres aussi on sente que l'intérêt même de l'Angleterre et celui des Arméniens exigent qu'elle dure. La solution de la question est à ce prix.

45.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, 31 mai, 8 h. 30, soir, 1er juin 1895, 2 h. 30, matin.

T. nos 164, 164 *bis*. Confidentiel.

Je réponds à votre télégramme n° 119 (1).

Mon télégramme n° 156 (2) vous a indiqué que le Gouvernement français ne saurait joindre sa garantie à celle que le Gouvernement impérial est en mesure de fournir; ce serait provoquer nécessairement devant les Chambres un débat dont l'annonce seule aurait pour effet de faire échouer la combinaison. Mais nous n'en demeurons pas moins disposés, comme le propose le prince Lobanoff, à rechercher, d'accord avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg, les combinaisons pratiques qui nous permettraient d'assurer en fait le résultat qu'il a en vue, en lui facilitant, sur la place de Paris, l'opération dont il vous a entretenu.

(1) Du 30 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 41.

(2) Voir sous le n° 38 la note finale.

Ceci dit, nous voudrions savoir si, en entrant dans l'idée de la prompte réalisation d'un emprunt partiel et limité, le Gouvernement impérial a prévu ce qui pourrait advenir des emprunts ultérieurs qui devront nécessairement être contractés par la Chine en vue du payement total de l'indemnité de guerre.

Le langage tenu à M. de Courcel par Lord Kimberley et que je vous ai communiqué par mon télégramme du 27 mai [1] laisse entendre quels liens à cette date semblaient encore exister entre le Gouvernement anglais et la puissante maison qui aurait promis son concours à la Russie. Il est vrai que, tout en recommandant une opération d'ensemble à laquelle prendraient part toutes les Puissances intéressées, le Ministre anglais paraissait disposé à admettre que la Russie voulût faire réaliser tout de suite et séparément la somme nécessaire au payement de la portion de l'indemnité destinée à assurer l'évacuation de la péninsule de Liao-Toung. Ces deux indications peuvent à la rigueur se concilier. Cependant il y a là des points que le Cabinet de Pétersbourg a, ce semble, intérêt à éclaircir, ne fût-ce que pour se prémunir contre toute surprise. J'attacherais naturellement beaucoup de prix à ce que le prince Lobanoff vous fît connaître ses vues sur les différents points que je crois devoir signaler à votre attention.

Très confidentiel. — M. de Rothschild, qui avait vu M. de Rothstein, est venu entretenir ce matin le Président du Conseil des propositions qui lui étaient adressées par le Gouvernement impérial. Il ne paraissait pas désireux de se charger de la négociation d'un emprunt partiel et craignait que cette combinaison n'amenât des complications internationales.

46.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 124. *Saint-Pétersbourg, 2 juin 1895, 10 h. 47, soir.*

(*Reçu :* le 3, 3 h. 30, matin.)

Le prince Lobanoff [2] a des raisons sérieuses de penser que la Chine ne cherchera pas, de longtemps peut-être, à contracter de nouveaux emprunts si celui de 100 millions de taëls qu'elle demande aujourd'hui au Gouvernement impérial de négocier pour elle réussit. Il est plus que jamais d'avis que

[1] Télégramme n° 154, ci-dessus reproduit sous le n° 36.

[2] Ce télégramme répond aux préoccupations exprimées par le Ministre dans son télégramme n° 164-164 *bis* du 31 mai (ci-dessus, n° 45.)

cet emprunt partiel devrait se faire aussi promptement que possible et rester entre les mains de la Russie et de la France. Il comprend que nous ne puissions pas donner notre garantie officielle, comme peut le faire la Russie, et il est prêt à prendre avec nous tel arrangement qui nous conviendrait pour assurer le but qu'il cherche d'une opération franco-russe à l'exclusion de toute autre Puissance.

Si la maison Rothschild se croit trop liée avec l'Angleterre pour pouvoir s'en dégager, il assure qu'il a, de la part d'un autre groupe financier, des propositions qui offrent toutes les garanties désirables. Le Ministre des Finances attend le résultat définitif des négociations entre M. Rothstein et le baron de Rothschild [1].

47.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Harmand, Ministre de France à Tokio.

T. n° 28. *Paris, 4 juin 1895.*

(*Expédié :* 5 juin, 1 h. 25, matin.)

Gouvernement espagnol a proposé aux Puissances concertées de demander au Gouvernement japonais de déclarer que « l'annexion au Japon de Formose et des îles adjacentes exclut de la part du Japon toute réclamation et prétention sur îles situées dans Océan Pacifique au sud et sud-est de Formose, à partir du parallèle qui passe par l'axe au centre du canal de Bachi ». Gouvernement russe est d'accord avec nous pour appuyer cette demande, dont toutefois le Ministre espagnol à Tokio devra prendre initiative. Entendez-vous avec votre collègue russe pour seconder démarche espagnole, si elle se produit. Conservez à votre intervention caractère le plus amical. La formule employée ne me paraît d'ailleurs présenter aucun inconvénient pour le Japon [2].

[1] Le 5 juin, 6 h. 19, soir, M. de Montebello télégraphie (n° 127) : « Le baron de Rothschild a décidément refusé de faire l'emprunt. Un autre groupe : la Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit lyonnais, Hottinguer, etc. propose de faire l'opération. Le Gouvernement russe nous demande d'user sur ce groupe de notre influence et de lui donner notre appui. L'Angleterre fera des efforts pour attirer l'affaire à elle ; il est donc urgent de conclure. »

[2] Par télégramme n° 71, sans date (reçu le 14 juin à 7 heures, soir), M. Harmand répond : « Après accord avec le Ministre de Russie, nous avons appuyé séparément la demande du Gouvernement espagnol. Question dont il s'agit se réglera sans difficulté. » — Le 4 juin, M. de Reverseaux télégraphie n° 66, 11 h. 40, matin : « Après avoir accueilli favorablement, en principe, les desiderata de l'Espagne, le Gouvernement allemand se refuse à les soutenir auprès du Japon. Le Cabinet de Pétersbourg, au contraire, a promis son appui. »

48.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Pavie, Chargé des fonctions de Ministre résident à Bangkok, Commissaire général de France au Laos.

T. n° 8. *Paris, 5 juin 1895, 1 h. 15, soir.*

Réponse au télégramme 65 [1].

Le Gouvernement tient absolument, en raison des exigences de sa politique générale et pour les motifs les plus graves, à ne pas s'engager actuellement dans une action pouvant rouvrir le conflit avec le Siam. Gouverneur général en est informé [2].

Je me demande d'autre part s'il n'y aurait pas utilité à occuper militairement des points tels que les deux Muong-Hou et, plus au sud, Muong-Luong ou Muong-Poukha [3]. Indiquez-moi votre opinion.

L'élaboration avec Londres des solutions que comportent les questions du Haut-Mékong et l'examen de ce qu'il conviendrait de faire ultérieurement dans la question du Siam rendent votre présence à Paris nécessaire. Le Gouvernement a pensé qu'il y aurait des inconvénients, dans la situation actuelle, à envoyer à Bangkok un nouvel intérimaire. Il a décidé en conséquence de charger des fonctions de Ministre résident M. Defrance, premier secrétaire d'ambassade. M. Defrance partira par second courrier juin ou premier courrier juillet.

Dans ces conditions, je désirerais que vous vous rendiez le plus tôt possible à Bangkok. Vous signaleriez au Ministre des Affaires étrangères les principales violations du traité que vous avez été en mesure de constater et vous appelleriez sa plus sérieuse attention sur les conséquences d'une pareille attitude [4]. Vous lui annonceriez que vous devez rentrer prochainement en France pour rendre compte de la situation à votre Gouvernement et que vous attacheriez le plus grand prix à régler avant votre départ les questions actuellement pendantes. Il importe que, tout en tenant un langage très net et très ferme, vous vous absteniez de vous engager dans une voie pouvant conduire à une rupture. Il importe également que votre départ ne puisse pas être interprété comme indiquant un changement de politique de notre part, ni comme un désaveu de votre conduite. J'aurai soin d'ailleurs de m'en expliquer avec le prince Swasti. Vous attendrez à Bangkok l'arrivée de M. Defrance.

(1) Du 27 mai (ci-dessus, n° 35).

(2) Par une lettre du Ministre des Colonies du 2 juin, conçue en mêmes termes et qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire.

(3) Districts situés, les deux premiers au nord, les deux derniers au sud de Muong-Sing.

(4) Voir ci-dessus (n° 19) le télégramme de Hanoï du 21 mai et (n° 25) le télégramme n° 114 à Londres, du 23 mai.

Au moment où vous venez de remplir une mission pénible qui vous fait le plus grand honneur, je compte sur votre dévouement pour faciliter la réalisation du plan politique que je viens de vous tracer. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le Gouvernement ne manquera pas de tenir compte des services que vous avez rendus.

49.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 128. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 5 juin 1895, 11 h. 50, soir.*

(*Reçu :* le 6, 5 h., matin)[1].

L'Empereur de Russie, se rappelant l'impression produite par la visite du Grand-Duc Constantin à M. Carnot à Nancy[2], veut faire aujourd'hui, à l'occasion des fêtes de Kiel, une démonstration semblable.

Pensant que la remise du cordon de Saint-André par le Grand-Duc Alexis serait trop tardive, il a décidé de faire remettre ces insignes au Président de la République par le baron de Mohrenheim le *jour même où commenceront les fêtes de Kiel.*

Il désire que le Président en soit prévenu, afin qu'il ne soit pas absent de Paris ce jour-là.

Il est impossible de ne pas attacher à cette décision une haute portée.

D'autre part notre attaché naval fait connaître au Ministre de la Marine le point exact où se trouvera la division russe le jour fixé pour [l'entrée], de façon que nos bâtiments puissent la rencontrer.

Ces deux événements auront d'autant plus de signification qu'ils seront tenus secrets jusqu'au dernier moment.

Je suis heureux de ne m'être pas trompé en prévoyant[3] que l'Empereur saurait trouver de lui-même la forme la meilleure et la plus frappante à donner à la manifestation de ses sentiments[4].

(1) Texte rétabli à l'aide des archives du poste.

(2) Le 6 juin 1892. Voir le tome IX de la présente série.

(3) Voir la lettre particulière de M. de Montebello du 30 mai, ci-dessus, n° 43.

(4) Le 6 juin, 8 heures, soir, M. Hanotaux répondait par télégramme n° 175 : « Nous ne pouvons qu'être très touchés des décisions de l'Empereur. Je veillerai à ce qu'elles ne soient pas divulguées avant l'heure. Je vous prie d'être l'interprète de nos sentiments auprès de Sa Majesté. »

50.

M. Harmand, Ministre de France à Tokio,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 69. *Tokio, 5 juin 1895, 9 h. 50, soir.*

(*Reçu :* le 6, 11 h. 59, soir.)

M. Mutsu, dans la seconde réunion [1] tenue aujourd'hui, dit que le Gouvernement japonais, avant procéder échange de notes, demande : 1° que les négociations et les notes, à cause excitation générale, soient tenues rigoureusement secrètes ; 2° au cas d'accord sur le chiffre indemnité, en toute hypothèse modérée, et sur le terme évacuation presqu'île, les trois Puissances seraient-elles disposées et dans quelle mesure à prêter appui Japon pour faire exécuter par la Chine conditions de cet accord, qui comprendrait différents points connexes, tels que démolition des fortifications de Port-Arthur, entretien des tombes militaires, garanties contre représailles sur Chinois compromis pendant guerre, etc.

Nous pensons tous les trois qu'il sera très difficile obtenir engagement relatif fortifications Pescadores, mais nous avons espoir aboutir à déclaration générale pour la liberté complète navigation détroit Formose.

Confidentiel. — Mes collègues paraissent très mous à me seconder sur la question des fortifications. Nous demandons instructions. M. le marquis Saïonji, nommé aujourd'hui intérim Ministre des Affaires étrangères pendant congé santé M. Mutsu, assistait réunion [2].

[1] Il s'agit des conférences tenues à Tokio entre les Ministres d'Allemagne, de France et de Russie, d'une part, et le Ministre des Affaires étrangères du Japon, d'autre part, pour clore l'intervention des Puissances dans l'affaire japonaise.

[2] Le 8 juin, M. Harmand télégraphiait de nouveau (n° 70) : « Le Gouvernement japonais nous a remis note *pro memoria* demandant, outre le secret, s'il peut compter sur *appui effectif des Puissances* et si nous consentirions à nous engager sur ces points par écrit. »

M. Hanotaux répondait, le 27 juin (télégramme n° 30) : « Le Gouvernement russe estime qu'il ne saurait prendre aucun engagement l'obligeant à garantir l'exécution par la Chine des dernières clauses réclamées par le Japon. »

51.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 129. *Saint-Pétersbourg, 6 juin 1895, 7 h. 55, soir.*

(*Reçu :* le 7, 5 h., matin.)

Réponse à vos télégrammes n°s 172 et 174 [1].

La Chine a offert la garantie de ses douanes et le Ministre de Chine à Pétersbourg a les pleins pouvoirs pour traiter des conditions de cet arrangement, qui est négocié financièrement, m'a assuré le prince Lobanoff. Les revenus des douanes, qui sont de 22 millions de taëls, sur lesquels 6 millions au plus sont engagés, suffisent pleinement à assurer le service de l'emprunt; mais, quand même il n'en serait pas ainsi, la garantie complémentaire donnée par la Russie doit rassurer entièrement. L'emprunt serait à 4 p. 100 avec 1 p. 100 d'amortissement.

Le Gouvernement russe prend avec la Chine les mesures nécessaires pour s'assurer le contrôle sur la partie des revenus qui doivent garantir l'emprunt.

L'Angleterre manifestera certainement quelque mécontentement, mais la Russie tient avant tout à l'empêcher d'étendre son influence sur cette partie de l'Orient.

Le prince Lobanoff nous demande au moins de ne pas nous opposer à une opération que le nouveau groupe financier croit avantageuse et qu'il se déclare prêt à entreprendre dès que nous nous serons prononcés. Il appartient à ce groupe d'apprécier les conditions de l'emprunt et ses chances de succès.

Le prince Lobanoff n'a, d'autre part, aucune inquiétude sur l'influence que pourraient exercer l'Angleterre et l'Allemagne sur les négociations à Tokio.

C'est samedi qu'il doit avoir une réunion avec le Ministre de Chine et le Ministre des Finances, et il désire vivement que notre hésitation ait pu être levée avant cette date.

[1] Du 5 juin. Dans ces deux télégrammes, M. Hanotaux insistait pour connaître «les conditions dans lesquelles la Russie et la Chine se seraient mises d'accord en vue de l'émission de l'emprunt avalisé par la Russie; quelles étaient les garanties offertes en retour par la Chine; si ces garanties emportaient avec elles une modification du régime actuel des douanes; si la Russie avait stipulé, d'autre part, quelques avantages politiques ou territoriaux. «Le Gouvernement russe, ajoutait-il, s'est-il demandé si l'Angleterre et l'Allemagne, tenues à l'écart de la combinaison actuelle, ne se coaliseraient pas pour contrecarrer, soit à Tokio, soit à Pékin, les efforts faits par le cabinet de Pétersbourg en vue d'obtenir le plus promptement possible le règlement du conflit par l'évacuation de la péninsule de Liao-Toung?»

52.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 86. *Londres, 6 juin 1895, 11 h. 15, soir.*

(*Reçu :* le 7, 7 h., matin.)

J'ai trouvé aujourd'hui Lord Kimberley assez inquiet de la tournure que prend l'affaire arménienne [1]. Il se demande quel parti nous aurons à adopter si le Sultan persiste à nous faire une réponse inacceptable. Il a été frappé de l'empressement qu'a mis le prince Lobanoff à charger M. de Staal de déclarer ici que la Russie ne s'associerait à aucun acte de contrainte contre la Porte. Il m'a dit n'avoir d'ailleurs pas envisagé jusqu'ici le recours à des mesures de contrainte, mais avoir uniquement invité l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople à examiner, de concert avec ses deux collègues, quel moyen il conviendrait éventuellement d'employer pour triompher de l'obstination de la Turquie.

Le prince Lobanoff a parlé à Sir F. Lascelles dans le sens des instructions envoyées à M. de Staal et lui a déclaré qu'il n'était pas entré dans les intentions du Gouvernement russe d'adresser un ultimatum au Sultan. Postérieurement à cette conversation, le prince Lobanoff a demandé à l'Ambassadeur d'Angleterre si le Cabinet de Londres pensait à agir sans entente avec la Russie. Lord Kimberley a fait répondre que l'Angleterre n'agirait pas sans consulter la Russie [2].

[1] Le 3 juin, M. Cambon télégraphiait (n° 46, 11 h. 54, soir) que le Sultan avait fait communiquer aux trois Ambassadeurs sa réponse à leur communication du 11 mai (voir ci-dessus, n° 44), mais que ce projet de réformes était «un travail informe, ne contenant aucune disposition sérieuse et n'offrant aucune garantie»; qu'au sentiment des Ambassadeurs «il ne constituait même pas une base de discussion». La réponse du Sultan figure au *Livre jaune* (*Affaires arméniennes, 1893-1897*), sous le n° 65.

[2] Par le télégramme n° 41, du 7 juin, 9 h. 30, soir, M. Hanotaux communiquait à M. Paul Cambon la substance du présent télégramme en lui demandant son avis sur «les moyens de sortir de cette situation sans recourir à des procédés qui pourraient compromettre l'entente à trois».

53.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 176. Confidentiel. *Paris, 7 juin 1895, 4 h. 30, soir.*

Votre télégramme n° 129 [1] m'apporte, sur les clauses de l'accord qui paraît à la veille de s'établir entre la Chine et la Russie en vue d'un emprunt partiel, des indications dont j'ai pris connaissance avec grand intérêt. Toutefois, elles ne précisent pas les conditions dans lesquelles le Gouvernement russe pense pouvoir combiner le contrôle complémentaire des douanes, nécessaire pour gager le nouvel emprunt, avec le système existant et dirigé par Sir Robert Hart. Je dois également insister pour savoir si la Russie n'aurait pas stipulé, d'autre part, quelques avantages politiques ou territoriaux, ou même économiques,

Il résulte d'indications confidentielles qui m'ont été récemment fournies par Tching-Tchang que le Cabinet de Pétersbourg viserait, à l'occasion de ces arrangements financiers, non une rectification de frontière, comme le bruit en a couru dernièrement, mais le droit de prolonger sur le territoire chinois les lignes de chemin de fer projetées en Sibérie.

Les renseignements que je sollicite me sont nécessaires pour faire au Conseil des Ministres un exposé complet de la question et pour arrêter définitivement notre attitude dans la question de l'emprunt négocié financièrement [2].

54.

M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 9 juin 1895.*

Je viens de recevoir le télégramme secret ci-joint, que je me fais un devoir de vous communiquer *in extenso* le plus promptement possible. Il me semble

[1] Du 6 juin (ci-dessus, n° 51).

[2] La réponse de M. de Montebello (télégrammes n°s 130 et 131) n'a pas été reproduite, M. de Mohrenheim ayant apporté par sa note du 9 juin (ci-dessous, n° 54) les explications demandées.

contenir tous les éclaircissements désirables[1] formulés avec la dernière netteté. Cela complète bien notre communication de ce matin[2].

ANNEXE.

9 juin 1895.

Il a toujours été question dans notre pensée d'un emprunt *chinois* et non pas *russe*. En accordant garantie supplémentaire nous n'avons pas d'autre but que d'en assurer le succès et d'en rendre les conditions moins onéreuses pour la Chine, ne cherchant aucun prétexte d'immixtion dans l'administration intérieure du pays. Nous nous contenterons de la garantie qu'elle nous donne sur ses douanes aussi longtemps qu'elle sera obligée de servir intérêts de cette dette. Elle n'aura à nous offrir d'autres garanties que le jour où il en serait autrement, mais, pour les porteurs de titres, notre garantie couvrira celle de la Chine. Tout ce que nous demandons, ce n'est seulement que la priorité sur les emprunts subséquents et le traitement de la nation la plus favorisée pour le cas où des privilèges quelconques viendraient à être accordés à d'autres Puissances. Tous les bruits d'arrangements secrets de cession de territoire sont archi-faux et répandus par la malveillance. Avantages seront donc recueillis en entier par les maisons françaises qui deviendraient par le fait les véritables banquiers de la Chine et acquerront ainsi position que convoitent les Anglais et les Allemands. En offrant au Gouvernement français de partager avec nous garanties supplémentaires, nous lui donnons la meilleure preuve de la loyauté de nos intentions et sommes maintenant encore disposés à attendre son accession à telle époque où il lui conviendrait de se joindre à nous sur ce terrain commun.

55.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 91. *Londres, 10 juin 1895, 10 h., soir.*

(*Reçu* : 11 h. 30, soir.)

J'ai mentionné incidemment, dans ma conversation avec Lord Kimberley[3], les bruits qui courent au sujet de la conclusion d'un emprunt chinois garanti par la Russie et destiné à payer l'indemnité due au Japon pour l'évacuation

(1) Voir ci-dessus (n° 51) la note au télégramme 129 de Pétersbourg du 6 juin, et (n° 53), le télégramme 176 adressé à M. de Montebello le 7 juin.

(2) La trace de cette communication n'a pas été retrouvée.

(3) Cet entretien avait eu lieu le 6 juin (voir le télégramme de Londres n° 86 de ce jour (ci-dessus, n° 52).

de la presqu'île de Liao-Toung. Le Secrétaire d'État m'a dit que, d'après les informations des personnes au courant de ces sortes d'affaires, rien n'était fait encore et qu'il y avait des chances pour que ce projet d'emprunt ne se réalisât pas. Il a ajouté que l'Allemagne voyait la transaction de très mauvais œil et ne m'a pas caché qu'elle était de nature à provoquer les soupçons de l'Angleterre. Il s'est défendu d'ailleurs d'intervenir dans la question financière ; c'est seulement au point de vue politique qu'il se préoccupe du mode de conclusion de l'emprunt que la Chine sera obligée de contracter ; ses préférences sont toujours pour une combinaison qui assurerait aux quatre Puissances intéressées une égale participation dans l'affaire, de manière à écarter les inconvénients d'une prépondérance exclusive au profit de l'une ou de quelques-unes d'entre elles ; si la Russie, par exemple, obtenait de la Chine, en échange de sa garantie, l'autorisation de prolonger son chemin de fer jusqu'à Port-Arthur et s'installait dans cette position, elle acquerrait une influence dominante sur tout le nord de l'Empire chinois, le Japon ne saurait y consentir ; l'Angleterre pour sa part n'envisagerait pas une semblable perspective avec indifférence.

J'ai cru comprendre que les informations concernant le projet d'emprunt patronné par la Russie avaient été données à Lord Kimberley par la maison Rothschild. Il m'a dit que cette maison, du reste, n'aurait rien su de toute l'affaire si la Russie n'avait commencé par s'adresser directement à elle.

56.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg.

T. n°s 111, 182. *Paris, 11 juin 1895, 9 h. 30, soir.*

Pour Berlin : Réponse au télégramme n° 110 [1].

Pour les deux postes : Les décisions suivantes ont été arrêtées en Conseil des Ministres : l'amiral Ménard se rendra directement à Kiel ; il se trouvera le 17 au matin à la sortie du Grand Belt ; il arrivera à Kiel entre midi et deux heures. Il y demeurera jusqu'au 19 et prendra ce jour-là le chemin de fer pour Brunsbüttel ; il n'ira pas à Hambourg. Le *Surcouf* se rendra directement à Brunsbüttel sans pousser jusqu'à Hambourg. L'amiral montera sur

[1] Par ce télégramme du 8 juin, non reproduit, M. Herbette demandait quelles étaient les dispositions arrêtées pour l'arrivée de lescadre française à Kiel; d'autre part, il se préoccupait de savoir si l'escadre s'arrêterait à Copenhague : visite qui lui paraissait « aussi inopportune que la présence de l'Amiral Ménard aux fêtes de Hambourg ».

le *Surcouf* et fera sur ce navire la traversée du canal. Personne ne sera envoyé à terre. Les embarcations employées au ravitaillement seront conduites par des officiers. Elles ne feront pas de charbon. La question du pavillon impérial, si elle se pose, sera réglée dans le sens que vous avez indiqué. Notre escadre partira le 21 au soir aussitôt après le banquet impérial. Elle ne fera pas de visite à Copenhague, ni avant ni après la cérémonie de Kiel.

L'attaché naval sera mis à votre disposition conformément à votre désir.

Pour Saint-Pétersbourg : Je vous autorise à donner officieusement connaissance de ces indications au prince Lobanoff si vous le jugez à propos.

57.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 112, 112 *bis*. *Berlin, 11 juin 1895, 6 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 9 h., 10 h., soir.)

A sa réception du corps diplomatique qui a eu lieu aujourd'hui et à laquelle j'avais tenu à me présenter le premier avec tout mon personnel, l'Ambassadeur de Russie m'a parlé du coup d'audace de M. de Witte [1] : « Réussira-t-il, m'a-t-il dit? Pour le moment, il mécontente nombre de grands établissements français de votre pays, *notre allié*, et tous les financiers allemands. Je ne comprends rien à cette opération et je crains qu'elle ne complique ma situation ici ».

Un moment après, je rendais visite au baron Marschall et je constatais qu'au moins en apparence, il est moins irrité que ne l'appréhendait M. le comte d'Osten Sacken : « Le *coup* de M. de Witte (le Secrétaire d'État ne dit pas le *coup d'audace*) nous a surpris. Nous poursuivions à Tokio, d'accord avec la France, sur la demande formelle de la Russie, l'évacuation la plus prompte possible des territoires chinois et nous nous préoccupions en même temps de fournir à la Chine les moyens de se libérer par anticipation envers le Japon de l'indemnité prévue par le traité de Simonoseki et de la rançon supplémentaire de la presqu'île de Liao-Toung. Le chiffre de cette rançon n'est pas encore fixé et voici que la Russie interdit à la Chine de contracter pendant six mois aucun emprunt en échange des subsides qu'elle lui fournira jusqu'à

[1] Il s'agit de l'emprunt russo-chinois que négociait le comte Witte avec le concours de banques françaises.

Voir, sur ces opérations financières, les *Mémoires du comte Witte* (Paris, 1921; p. 72 et 73) et la lettre du baron Marschall au Ministre d'Allemagne à Tokio, du 7 juin (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2276.)

concurrence de quatre cent millions! En admettant que cet argent, que M. de Witte recevra du Crédit lyonnais, de MM. Hottinguer et de la Banque de Paris, soit intégralement versé à la Chine, il suffira à peine pour payer le premier terme de deux cent cinquante millions de francs inscrits dans le traité sino-japonais et le rachat de Liao-Toung. Ensuite, les Chinois seront pendant six mois à la merci de la Russie, qui leur extorquera des compensations en échange de nouvelles avances. Et, le délai de six mois expiré, ils trouveront les financiers de tous les pays mal disposés à les aider. La maison Rothschild de Londres et même celle de Paris, les Heine et tous les banquiers anglais sont de très méchante humeur. Le consortium qui vient de traiter avec M. de Witte a fait appel à MM. de Hansemann, Bleichroeder et autres de Berlin pour entrer dans l'opération en cours. Ils ont été repoussés avec le reproche d'avoir manqué à leur engagement de ne pas traiter isolément en faveur de la Chine. Le point de vue financier m'importe peu ; mais des intérêts politiques très graves sont en jeu et je ne serais pas étonné que le Gouvernement anglais ne montrât les dents. »

Je laissai tomber la conversation sur ce sujet et mon interlocuteur m'a parlé du grand succès que vous avez obtenu hier à la Chambre et qui a été mérité par la droiture et la sincérité de vos déclarations [1]. « Vous pouvez être certain, a-t-il ajouté, que nous ne négligerons aucun soin et aucune précaution pour que les fêtes de Kiel se passent sans incident. Il n'y aura pas non plus d'accidents. Le gros bâtiment sur lequel je viens de franchir le canal n'a touché nulle part. La difficulté est de diriger ces colosses à une petite vitesse, mais nous aurons d'excellents pilotes ».

58.

M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. Confidentiel. *Paris, 11 juin 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 15 juin.)

Voici, en toute hâte, ce que j'ai été dans le cas de vous dire l'autre jour [2] :

1° Le comte de Montebello ayant fait valoir les raisons qui s'opposaient à ce que le Gouvernement français donnât suite à l'offre que nous lui avions

[1] Le 10 juin, la Chambre, sur une interpellation relative à la cérémonie du canal Baltique, avait approuvé les déclarations du Gouvernement par 362 voix contre 105.

[2] Voir ci-dessus (n° 54) la lettre de M. de Mohrenheim, du 9 juin et l'annexe.

faite de partager avec nous la garantie de l'emprunt chinois, mais ayant, en même temps, donné l'assurance qu'il serait prêt à rechercher avec nous les combinaisons pratiques qui permettraient d'arriver au résultat désiré et à faciliter cette opération sur la place de Paris, le Gouvernement impérial, très sensible à ces assurances, les accueillait avec une vive reconnaissance et le Ministre des Finances de l'Empire en a été aussitôt prévenu.

2° Notre principal but dans cette affaire est celui d'un apaisement définitif dans l'Extrême-Orient, et ce but ne saurait être atteint qu'au moyen de l'évacuation aussi prochaine que possible de la presqu'île de Liao-Toung, laquelle, à son tour, est subordonnée au payement des premiers quartiers de l'indemnité de guerre.

3° Des intrigues visant à semer la défiance entre nous nous ont été signalées de différentes parts. Plus malveillantes encore qu'erronées, elles ne sauraient nous faire dévier de la direction politique droite et loyale que nous suivons et qui nous est clairement indiquée par notre position géographique aussi bien que par l'expérience de ce qui se passe ailleurs. Tout ce que nous voulons, c'est de n'avoir pas un beau jour, sur notre frontière immédiate, en Asie, une seconde édition de l'Égypte et même de la Turquie.

59.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 11 juin 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 juin; Dir. pol., 19 juin.)

Les succès éclatants qu'a remportés le Gouvernement, tant au Sénat qu'à la Chambre des députés, dans ses réponses aux interpellations relatives à notre politique étrangère[1], sont de nature à dissiper les préoccupations exagérées de l'opinion publique en France et nous permettent aujourd'hui de suivre sans arrière-pensée la politique inaugurée depuis quatre ans et dont les résultats se font chaque jour sentir d'une façon si indiscutable. On n'était pas sans quelque appréhension ici sur l'issue des discussions qui, dans le Parlement français, tendaient à prendre un caractère menaçant pour le Gouvernement. On a rendu pleine justice au langage ferme et prudent tenu par Votre Excellence, et le vote qui a terminé hier le débat sur les interpellations de MM. Millerand et Le Senne a été un succès dont la valeur sera haute-

[1] Voir ci-dessus le n° 57 (note 1 de la page 72).

ment appréciée par le Gouvernement impérial. Fidèle à la ligne politique qu'il s'est tracée et dont il n'a jamais dévié depuis quatre ans, le Gouvernement russe a toujours cherché les occasions de manifester d'une façon frappante et dans les circonstances où ces manifestations pouvaient avoir le plus de portée, les sentiments qui l'animent à l'égard de notre pays. L'Empereur Nicolas II, suivant en cela l'exemple de son père, a dirigé lui-même dans ce sens la conduite de son Gouvernement. La volonté ferme et suivie, le calme dans les décisions, tel est le caractère personnel qu'il a su imprimer à tous ses actes.

Lorsque l'Empereur nous a engagés à accepter, comme il le faisait lui-même, l'invitation que nous adressait l'Allemagne d'assister aux fêtes de Kiel, il ne se faisait aucune illusion sur le mouvement que soulèverait en France un pareil événement ni sur les sacrifices que devraient s'imposer, pour le prendre avec calme, les sentiments patriotiques du peuple français, mais il croyait ce sacrifice nécessaire ; il envisageait les dangers que pourrait entraîner une ligne de conduite opposée et il entrevoyait en même temps les avantages qu'il y aurait à tirer d'une action commune et prudemment concertée, par laquelle les deux nations amies, réunies par la force des choses dans des circonstances que l'une et l'autre subissaient malgré elles, trouveraient une occasion d'affirmer devant le monde la solidité de leur entente. Il fallait pour cela une preuve apparente de cette entente : l'Empereur a voulu la donner éclatante et, le jour même où nos deux escadres se présenteront à Kiel pour y accomplir un acte de courtoisie internationale, elles y entreront ensemble, après s'être rendu en vue des forts allemands, un salut fraternel ; et, au même instant, le Président de la République recevra à Paris le Grand Cordon de Saint-André [1]. A côté de la cérémonie internationale à laquelle toutes les nations sont conviées au même titre, l'Empereur a voulu rendre plus visible et plus intime le lien qui l'unit à la France. Il ne craint pas le ressentiment de l'Allemagne : s'il y a eu, de la part de l'Empereur Guillaume, une intention ou même une imprudence, la leçon ne se sera pas fait attendre ; elle sera d'autant plus sensible qu'elle aura été imprévue et sera venue à point ; elle sera d'autant plus frappante que nous l'envisagerons avec plus de calme, comme une conséquence naturelle de la situation qui a, depuis quatre ans, rétabli en notre faveur, l'équilibre des forces européennes et assuré la paix du monde.

[1] Voir ci-dessus (n° 49) le télégramme 128 de Pétersbourg.

60.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 185. *Paris, 12 juin 1895, 6 h. 10, soir.*

Le Gouvernement a pris connaissance avec intérêt des indications contenues dans vos télégrammes n°s 130 et 131 [1]. Elles m'ont été confirmées par une note qui m'a été remise le 9 par le baron de Mohrenheim. Le vote de la séance d'avant-hier [2] a permis au Gouvernement d'aborder avec une entière confiance dans l'issue même de l'opération les conditions dans lesquelles elle doit se produire. Pour des raisons que je vous ai déjà indiquées, le Gouvernement de la République ne croit pas opportun de joindre sa garantie à celle du Gouvernement russe. Mais il prend acte de la déclaration faite par la Russie « qu'elle est disposée à attendre l'accession de la France à telle époque où il lui conviendrait de se joindre à la Russie sur ce terrain commun ». L'affaire est donc, pour le moment, traitée par les établissements de crédit auxquels le Gouvernement impérial s'est adressé, et cela, sous la forme d'un emprunt chinois garanti par la Russie. Nos financiers savent déjà que le Gouvernement français ne fait pas obstacle à l'opération et que l'admission à la cote sera accordée à l'emprunt dont il s'agit. Je crois pouvoir ajouter, même à ce point de vue spécialement financier, que le succès de l'opération dans le public dépendait essentiellement de l'issue de la séance d'avant-hier.

J'ai déjà eu l'occasion de faire observer au baron de Mohrenheim que la coïncidence absolue de la date de l'émission avec les cérémonies de Kiel pouvait présenter quelque inconvénient. Il y aura lieu de régler cette question ultérieurement.

Reste à considérer les conséquences politiques de l'initiative prise par le Gouvernement russe. On ne peut douter qu'à Londres et à Berlin le mécontentement paraît porter notamment sur le fait que la Russie interdit à la Chine de contracter pendant six mois aucun nouvel emprunt. De Londres, il nous revient que le monde financier accepterait l'emprunt et y souscrirait même, pour peu que les considérations politiques ne se jettent pas à la traverse. Si rien n'est modifié au régime actuel des douanes chinoises, il paraît

[1] Ces télégrammes n'ont pas été reproduits, la note Mohrenheim du 9, qui figure ci-dessus sous le n° 54, renfermant les éclaircissements réclamés par le Ministre le 7 juin (télégramme 176).

[2] Séance du 10 juin, (voir ci-dessus n° 57, note 1, p. 72).

peu probable que le Cabinet de Londres sorte de sa réserve, à moins qu'il n'y soit vivement poussé par le Cabinet de Berlin, pressé lui-même par ses financiers. En retardant quelque peu l'émission, peut-être laissera-t-on aux établissements le temps de s'entendre et probablement d'apaiser certaines vivacités intéressées.

A un point de vue plus spécial, la France se préoccupe d'obtenir en ce moment de la Chine certains engagements au sujet de la concession de certaines lignes de chemins de fer chinoises en territoire chinois dans le voisinage du Tonkin[1]. Le Cabinet de Pétersbourg n'est-il pas d'avis que nous sommes en situation de demander à ce sujet, au besoin avec l'appui de son Ministre à Pékin, certains engagements qui pourraient n'apparaître que dans l'avenir?

D'une façon générale, la situation actuelle tend à développer, dans le sens qu'implique la logique même des choses, les relations existantes entre la France et la Russie. Je suis d'autant plus heureux de le constater que des efforts plus grands avaient été faits pour semer la division entre nous et que l'initiative prise par le Gouvernement de la République dans l'affaire sino-japonaise n'avait pas été sans fournir une arme favorable à l'opposition de certains partis en France.

M. le baron de Mohrenheim m'a fait part avant-hier[2] de considérations conçues dans le même sens s'inspirant d'instructions qu'il venait de recevoir. Nous partageons entièrement les vues du Gouvernement impérial; nous écartons, comme lui, toutes les interprétations malveillantes et erronées. Même notre opinion publique, éclairée par les indications que nous avons dû nécessairement lui fournir, adhère avec plus de force que jamais aux intentions des deux Gouvernements. Il semble donc de leur intérêt commun que, désormais, ceux-ci abordent en pleine confiance et avec une attention d'autant plus prudente et mesurée qu'elle sera plus soutenue et plus décisive les problèmes de la politique internationale. Il serait désirable que vous vous assuriez sur ce dernier point d'un assentiment qui, à nos yeux, ne saurait faire de doute et vous pourriez, le cas échéant, à l'heure qui vous paraîtra opportune, pressentir à ce sujet le prince Lôbanoff en lui donnant lecture du présent télégramme.

[1] Voir plus loin (n° 133) la dépêche de Pékin du 20 août.

[2] Voir ci-dessus (n° 54) la communication de M. de Mohrenheim du 9 juin.

61.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. particulière. *Paris, 12 juin 1895.*

La séance de la Chambre [1], que vous avez lue dans *l'Officiel* qui vous est arrivé hier, vous a prouvé combien il était nécessaire au Gouvernement d'être en mesure de donner certaines satisfactions à l'opinion. Soyez sûr qu'après le grand effort que nous avions fait dans l'affaire sino-japonaise, après le sacrifice de Kiel, à la veille du nouvel appel au public sous la forme de l'emprunt, il était nécessaire d'employer des formules différentes de celles qui avaient servi jusqu'ici. Je ne dirai pas seulement que c'était nécessaire, c'était indispensable. Il y allait du sort du Cabinet et de toute la suite de la politique russo-française. Je vous envoie sous ce pli un article du *Petit Journal* rédigé par Judet, qui est tout à fait russophile. Il exprime le sentiment général, universel. En séance même, nous avons vu ce sentiment grandir jusqu'au péril. Vous pourrez le constater vous-même en lisant attentivement le compte rendu officiel. J'attire plus particulièrement votre attention sur la motion de Sarrien, parlant au nom *d'un très grand nombre* de ses collègues. Très grand nombre est le mot. Ils avaient délibéré le matin et avaient décidé de ne voter que l'ordre du jour pur et simple. Ils ont donné l'ordre du jour de confiance sur les indications un peu plus précises, et encore bien vagues, que nous avons fournies en disant : « nous avons *allié nos intérêts*... la sécurité que nous donne *cette alliance* » [2]. On nous répétait : « Que veut dire le mot? oui ou non, y a-t-il une alliance? » Il fallait échapper à ces questions, incessantes et dangereuses à la fin. En se taisant, on eût jeté le découragement dans toutes les âmes. Vous remarquerez d'ailleurs que Sarrien a encore fait *des réserves* en se disant *insuffisamment éclairé*. Ce qu'on nous reprochait surtout, c'est d'avoir engagé nos vaisseaux dans l'affaire japonaise sans avoir prévenu ni consulté le Parlement.

Quoi qu'il en soit, les affaires vont aller maintenant en s'améliorant. Le coup d'avant-hier a été décisif. L'emprunt sera couvert facilement. Partout on sentira qu'on est en présence d'une intention claire et nette, et il vaut

[1] Du 10 juin (voir ci-dessus n° 57, note 1, p. 72).

[2] C'est la première fois que le mot était officiellement prononcé. « La France, avait dit M. Hanotaux, met au premier rang de ses préoccupations la considération de ses alliances » et, sur une question directe de M. Goblet visant l'existence d'une alliance avec la Russie, M. Ribot avait ajouté : « Oui, nous avons allié aux intérêts d'une grande nation les intérêts de la France ; nous l'avons fait pour la sauvegarde de la paix et le maintien de l'équilibre de l'Europe. »

mieux savoir à quoi s'en tenir. A marcher dans l'obscurité, on risque de se heurter et de se blesser sans le vouloir. L'envoi du cordon [1], la rencontre des navires en mer feront ici le meilleur effet et en imposeront à tout le monde comme des manifestations ayant une autre portée que simplement platoniques.

Vous avez largement contribué, mon cher Ambassadeur, à ces bons résultats. je vous en félicite bien cordialement, mais soyez sûr qu'ils étaient absolument nécessaires et que, sans eux et sans cette séance qui a enlevé les hésitations de tous, excepté des ennemis de tout régime raisonnable, nous n'aurions pas pu porter plus loin le lourd fardeau que nous avons sur les bras.

A Berlin, on ne dit rien. A Londres, on est, ou plutôt on se dit enchanté. Si nous conduisons prudemment l'affaire de l'emprunt, elle passera sans encombre.

62.

Note du Ministre.

Paris, 12 juin 1895.

Lord Dufferin m'a félicité de mon discours, disant « que j'ai parlé en homme d'État » [2]. Il a signalé deux choses à Londres : l'emploi du mot « alliance » et l'allusion à l'affaire d'Égypte « toujours pendante ».

Je lui ai dit que, par ce souvenir de l'affaire d'Égypte, je n'avais voulu prouver qu'une chose, à savoir que la France et l'Angleterre peuvent toujours s'entendre quand elles se parlent à cœur ouvert et que le mieux était de ne jamais détourner la tête, ni d'un côté, ni de l'autre, dans aucune conversation.

Il m'a dit : « En ce moment, nous n'avons aucune conversation engagée ».

J'ai fait un geste de surprise et il a repris : « En effet, l'affaire de Siam [3] se traite à Londres et il faut quelque temps à Lord Kimberley pour consulter ses collègues ». Je lui ai dit : « Mais, mylord, vous m'aviez proposé vous-même, il y a quinze jours, une conversation générale sur toutes nos questions pendantes en Afrique. Vous m'aviez dit qu'Howard parlerait du Niger avec M. Benoit [4] et que vous même vous m'entretiendriez du Haut-Nil? Vos intentions se sont-elles donc modifiées? » Il m'a répondu : « Pas précisément.

[1] Le cordon de Saint-André, conféré au Président de la République.

[2] Allusion au discours prononcé par M. Hanotaux à la Chambre le 10 juin (ci-dessus, n° 57 note 1, p. 72).

[3] La délimitation sur le Haut Mékong, qui avait donné lieu à l'incident de Muong-Sing (voir ci-dessus, nos 15 et suiv.).

[4] M. Howard, ministre plénipotentiaire à l'ambassade britannique et M. Benoit, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, étaient commissaires aux conférences relatives à la délimitation des sphères d'influence française et anglaise dans l'Afrique du Nord.

Mais ces intentions m'étaient toutes personnelles et, quand je les ai soumises à mon Gouvernement, il s'est contenté d'en prendre note ».

J'ai manifesté mon regret d'un mot.

Il s'est beaucoup félicité du bon accueil fait aux «navals architects[1]». Je lui ai dit que ce genre de rapports ne pouvait que maintenir et développer les bonnes relations entre les deux pays.

63.

M. Lacau, Chargé de l'Agence et consulat général de France à Sofia,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23. *Sofia, 12 juin 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juin; Dir. pol., 20 juin.)

La fermeté que les grandes Puissances ont fait paraître dans la question de l'application immédiate en Arménie des réformes prévues par le traité de Berlin ne pouvait manquer de produire une grande sensation dans les comités bulgares qui se sont donné comme tâche de travailler à la réalisation de l'autonomie politique de la population bulgare de la Macédoine et du vilayet d'Andrinople. En me confiant ses inquiétudes à ce propos M. Natchovitch a cru devoir me confirmer les déclarations qu'il m'a faites, il y a deux mois environ, à propos de l'agitation macédonienne (mon rapport politique du 21 avril 1895)[2] : il m'a répété spontanément que le Gouvernement actuel de la Principauté ne tolérerait pas que la question macédonienne devînt en Bulgarie une cause de désordre et qu'il emploierait toute son énergie à empêcher les agitateurs bulgares de pénétrer en Macédoine. Nous ne voulons pas, a-t-il ajouté, qu'on puisse nous accuser de manquer de sagesse et d'entretenir des visées ambitieuses, mais les circonstances ont changé : les Bulgares vont très probablement s'irriter à l'idée de l'inégalité morale dans laquelle leurs frères de Macédoine semblent devoir être maintenus par les Puissances, dont la bienveillance et la générosité doit s'étendre cependant, sans distinction ni préférence, à toutes les communautés chrétiennes de l'Empire ottoman; nous serons peut-être alors débordés par un grand mouvement d'opinion que suscitera l'opposition et il nous faudra quitter le pouvoir, qui passerait entre les mains d'un Cabinet militaire ou, ce qui serait pire encore, dans celles

[1] L'association des «Navals Architects» venait de tenir à Paris, à la Sorbonne, sa réunion annuelle d'été : le comité français de réception était présidé par le vice-amiral Ch. Duperré.

[2] Dépêche n° 18, non reproduite.

d'audacieux prêts à toutes les besognes, comme Karaveloff ou Radoslavoff[1]. Le Sultan, a-t-il conclu, éclairé par ce qui vient de se passer en Arménie, ne peut pas ne pas pressentir les graves complications qu'engendrera fatalement la question des réformes en Macédoine si on la laisse en suspens. N'a-t-il pas d'ailleurs proposé lui-même de généraliser toutes les réformes considérées comme nécessaires? qu'il les étende donc, sans tarder, à la Macédoine. En ce faisant, il fermera la porte à ces intrigues incessantes qui sont pour lui un sujet d'obsession et qui compromettent la sécurité de son Empire.

Comme j'avais l'honneur de l'écrire à Votre Excellence le 21 avril dernier (politique n° 18), l'agitation bulgare en faveur de la Macédoine n'a pas encore de racines dans le pays; elle est l'œuvre de Bulgares originaires de cette province, des hommes de l'opposition et de quelques agitateurs de profession ou de tempérament qui s'en font une arme contre les gouvernants actuels de la Principauté et qui, encouragés par l'intervention efficace des Puissances en faveur des chrétiens d'Arménie, vont recourir à tous les moyens pour la propager. Certes, la population laborieuse des villes et des campagnes ne se laissera pas aisément convaincre et entraîner par ces exaltés, et, en dépit de leurs suggestions, elle ne se lèvera pas en masse pour tenter de se débarrasser du régime ottoman, pas plus que les Bulgares laborieux et soucieux de leurs intérêts ne se montreront empressés à l'assister effectivement dans cette dangereuse entreprise. Mais ce qui est à craindre, c'est que des exaltés bulgares d'origine macédonienne, pénétrant en Macédoine pour s'y joindre aux agitateurs de cette province, ne provoquent, comme cela a eu lieu en Bulgarie dans le courant de l'année 1876, des désordres et des rixes dont la conséquence certaine serait d'exciter le fanatisme des musulmans, d'amener des répressions sanglantes de la part des autorités turques et, par suite, de nécessiter encore l'intervention des Puissances. Aussi doit-on souhaiter vivement que S. M. Abdul Hamid, se montrant pénétré de la gravité de la situation et se manifestant par une pleine compréhension de ses véritables intérêts et de ceux de son Empire, prenne hardiment l'initiative de réaliser dès à présent d'une façon gracieuse les réformes que, par l'article XXIII du traité de Berlin, il s'est engagé à introduire dans toutes les provinces de son Empire en Europe[2].

[1] Karaveloff, socialiste, avait passé trois années en prison; en janvier 1895, il bénéficia d'une amnistie accordée par le Sobranié et le Prince aux condamnés politiques. Radoslavoff (1854-1929) avait été Ministre de la Justice de 1884 à 1886.

[2] Voir ci-dessous n° 82 et note 1.

64.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 72. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 12 juin 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Les télégrammes que j'ai adressés à Votre Excellence [1] ont, je crois, bien précisé les intentions du Gouvernement russe relativement à l'emprunt chinois et indiqué les conditions dans lesquelles la Russie s'est trouvée amenée à rechercher la possibilité de négocier cette opération en dehors du concours de l'Angleterre et de l'Allemagne.

C'est la Chine elle-même qui, au moment où des négociations étaient entamées par les représentants des hautes banques européennes et où des ouvertures lui avaient déjà été faites par l'Allemagne, est venue demander à la Russie de se charger de lui procurer les cent millions de taëls nécessaires au premier payement de l'indemnité de guerre et destinés à faciliter la prompte évacuation de la presqu'île de Liao-Toung. Le Gouvernement chinois déclarait que cette somme de cent millions de taëls était, quant à présent, suffisante et qu'il trouverait moyen de se procurer plus tard, même sans avoir à recourir à de nouveaux emprunts, la somme nécessaire pour faire face aux échéances à venir, dont les termes lui donnaient une latitude de plusieurs années. Le Gouvernement russe aurait-il pu donner lui-même à la Chine cette somme tirée de son propre trésor et sans aucune opération publique? Je sais qu'il y a un instant songé et que M. de Witte regardait la chose comme matériellement possible; mais, du moment où il adoptait le système d'un emprunt public, une opération de cette importance ne pouvait se réaliser sur la seule place de Saint-Pétersbourg et, se trouvant maîtresse de conduire à son gré les négociations qui lui étaient offertes, la Russie nous a proposé de partager avec elle la charge et les avantages de l'opération. Elle est la seule Puissance qui soit en mesure d'engager, par la seule volonté de l'Empereur, la garantie de son Gouvernement, et elle n'a pas hésité à le faire. Cette garantie n'est que complémentaire, les créanciers de la dette chinoise n'y auraient recours que dans le cas où la Chine serait insolvable, ou si elle refusait d'exécuter ses engagements, mais cette garantie n'en constitue pas moins pour les détenteurs des titres de l'emprunt une sécurité complète. Le Gouvernement russe a parfaite-

[1] Voir ci-dessus (n°s 46 et 51) les télégrammes de Pétersbourg 124, du 2 juin et 129, du 6 juin, et (n° 54) la lettre du baron de Mohrenheim du 9 juin, avec son annexe.

ment compris que nous ne puissions pas donner, comme lui, notre garantie sans avoir consulté notre Parlement et sans risquer de soulever des discussions qui pourraient faire échouer la combinaison, mais il nous garde la porte ouverte, s'offrant, si nous y trouvons un avantage, à nous laisser partager plus tard avec lui cette garantie qu'il donne seul aujourd'hui. En attendant, nos financiers auront, par le fait même de leur concours et de leur créance, à exercer sur les ressources de la Chine une action et un contrôle dont nous pourrons tirer profit au point de vue politique; ils auront, en outre, un recours contre la Russie elle-même, en cas d'insolvabilité ou seulement même de retard dans les payements. L'opération se présente donc dans des conditions qui la rendent avantageuse à tous les points de vue.

En agissant ainsi la Russie a voulu surtout écarter de la combinaison l'Angleterre dont elle craint, avec raison, l'esprit envahissant et qui, après nous avoir abandonnés au moment où il pouvait y avoir quelque risque à courir, voudrait aujourd'hui profiter des avantages financiers, politiques et commerciaux qui découleront infailliblement de cette opération. Elle s'est adressée à la maison Rothschild de Paris, sans lui cacher ses intentions; celle-ci a refusé, alléguant qu'il lui était impossible d'entrer dans aucune combinaison financière à laquelle ne prendrait pas part, à conditions égales, la maison Rothschild de Londres. Certaines raisons politiques ont sans doute aussi contribué à amener ce refus. Les relations qui existent entre le Premier Ministre anglais et cette grande maison de banque ont conduit naturellement Lord Rosebery à user de son influence au point de vue politique, aussi bien qu'à celui des intérêts de sa famille [1].

Quant à l'Allemagne, le Gouvernement russe désirerait également la tenir en dehors de l'opération. L'Allemagne est venue se joindre à nous, dans notre action commune en Extrême-Orient, dans le but de jouer son rôle de grande Puissance, et surtout pour ne pas laisser la France et la Russie agir seules sur un terrain où il y avait un succès diplomatique à remporter, peut-être même des risques à courir qui auraient rendu plus solide notre union. Nous n'avons pu la repousser; elle nous a même prêté par sa présence, après l'abandon de l'Angleterre, un concours moral dont la puissance a certainement contribué pour beaucoup au succès obtenu; mais la Russie ne voit pas qu'il y ait là une raison pour rester indéfiniment liée à elle et, dans une question où les intérêts allemands ne sont pas engagés au même degré que les nôtres, elle voudrait conserver pour les deux Puissances directement intéressées, pour la France et pour la Russie, qui ont avec la Chine des frontières communes, tous les avantages dont elle est, comme nous, maîtresse aujourd'hui de profiter.

[1] Lord Rosebery était le gendre du baron de Rothschild.

Il est incontestable qu'une semblable exclusion doit causer un profond mécontentement à Londres et à Berlin. Le prince Lobanoff le prévoyait sans le craindre, quand il insistait sur la nécessité de conclure avant que les compétitions ne devinssent trop ardentes. Aujourd'hui l'Allemagne cherche à prouver à la Chine qu'en acceptant la garantie de la Russie elle devient vassale de cette Puissance et se met entre ses mains. Elle est arrivée à ébranler jusqu'à un certain point les résolutions du Gouvernement chinois qui, hier encore, étaient bien arrêtées. Le prince Lobanoff vient d'avoir avec le Ministre de Chine, en présence du Ministre des Finances, un long entretien dans lequel il s'est efforcé de faire entendre que toutes ces insinuations étaient sans fondement; il a conclu en disant au représentant de la Chine que son Gouvernement était libre de s'adresser à qui il voudrait s'il trouvait ailleurs une combinaison aussi avantageuse que celle que lui offrait la Russie; il a déclaré en outre que le Gouvernement russe maintenait ses propositions et attendrait la réponse définitive de la Chine. Quant à l'Angleterre, elle dit très franchement, et un peu naïvement peut-être, qu'elle préférerait un emprunt international, où aucune Puissance n'aurait de privilège spécial et où elle-même saurait prendre sans doute la plus large part. Elle en arrive à prêter à la Russie des desseins qui ne sauraient être pris au sérieux : cette prolongation du chemin de fer sibérien jusqu'à Port-Arthur, la prise de possession de cette forteresse par les Russes sont vraiment des insinuations qui touchent à la fantaisie. Le prince Lobanoff m'avait déjà prévenu que le comte Münster les avait mises en avant, et il a été assez frappé de les voir reproduites par Lord Kimberley. Il m'a affirmé de la façon la plus formelle, la plus *officielle* même, que, dans la combinaison de l'emprunt et dans les négociations qui se suivaient sur ce terrain entre la Russie et la Chine, il n'y avait aucune idée d'arrangement politique ni territorial, mais uniquement des questions financières. Il est impossible de ne pas tenir compte de ces déclarations. Quel intérêt pourrait, en effet, avoir la Russie à nous cacher ses intentions secrètes, si elle en avait, au moment où elle nous demande de participer à une opération financière de cette importance et où elle doit mettre devant nous toutes les cartes sur table? J'ai, d'ailleurs, posé la question de façon nette, pensant qu'il n'y avait pas lieu de prendre des détours et persuadé qu'à la franchise de mes questions le prince ne pourrait répondre que par une attitude semblable. Il n'est pas douteux que, si la Russie rend aujourd'hui service à la Chine, ce n'est pas sans envisager pour l'avenir quelque avantage à en retirer. Le prince Lobanoff a été à cet égard d'une entière franchise. Il m'a dit qu'il ne savait pas aujourd'hui ce que pourraient être, dans quelques années, les relations de la Russie et de la Chine, mais qu'il espérait qu'elles seraient de nature à permettre, du côté de sa frontière commune, au nord, certains arrangements. « Vous pouvez aussi, m'a-t-il dit, du côté du Tonkin, chercher à obtenir certains

avantages; nous en serons très heureux, et notre coopération dans toutes les questions présentes en Extrême-Orient peut nous faciliter, à l'un comme à l'autre, ces arrangements dans l'avenir; mais, pour le moment, il n'y a absolument aucune idée d'engagement politique ou autre, sous le couvert de l'emprunt projeté. Je crois qu'il est, à tous égards, avantageux pour la Chine, qui ne trouvera dans aucune autre combinaison des conditions financières semblables à celles que nous lui offrons.

J'ai demandé au prince Lobanoff quelles garanties il comptait exiger de la Chine; il m'a répondu que rien n'était encore fixé sur ce point, que c'était une question qui regardait surtout les Finances, mais que, quant à lui, il était décidé à ne rien changer au système actuellement établi en Chine; qu'en demandant la nomination d'un contrôleur russe, on ne ferait que susciter des difficultés; que Sir Robert Hart administrait fort bien les douanes chinoises depuis de nombreuses années, qu'il était, quoique Anglais, fonctionnaire au service de la Chine et qu'il y avait tout intérêt à le maintenir tant que la Chine voudrait le conserver; qu'il craindrait seulement que la participation officielle de l'Angleterre à l'emprunt ne donnât à cette Puissance le droit ou le prétexte d'accroître son influence. Pour le moment, la Russie se contente des engagements moraux pris par la Chine et dont les termes seront fixés d'après les règles établies en matière financière : l'une de ces conditions est que la Chine s'engage à ne contracter aucun nouvel emprunt pendant six mois, pour permettre à celui dont il est question de s'écouler. C'est là une clause dont on fait un reproche à la Russie et qui n'est cependant que parfaitement normale. Si la Chine ne faisait pas honneur à ses engagements, la Russie serait responsable, et elle s'assurerait contre la Chine des sécurités qui seront prévues d'avance dans les pourparlers qui vont avoir lieu entre les deux Gouvernements.

En considérant maintenant la question au point de vue politique, nous pouvons nous demander s'il est prudent de faire naître en Allemagne le vif mécontentement dont l'écho nous revient de tous côtés. Il est bien évident que nous avons, autant que la Russie, intérêt à ce que l'Angleterre ne prenne pas dans ces parages une situation prédominante, et cette même situation, entre les mains de la Russie, ne saurait nous porter le même ombrage. Mais l'Allemagne ne nous aurait peut-être pas gênés et son mécontentement actuel serait de nature à la jeter du côté de l'Angleterre, par suite d'un ressentiment commun contre nous. J'ai fait au prince Lobanoff cette observation, et il m'a répondu qu'il ne croyait pas à une semblable éventualité. On en veut beaucoup, à Berlin, au prince Radolin de n'avoir pas empêché, ou au moins prévu, ce qui arrive. Le prince Lobanoff m'a dit que l'Ambassadeur d'Allemagne avait parfaitement su tout ce qui se passait, qu'il avait même été, en dehors de lui, sonder M. de Witte, qui l'avait mis au courant, autant qu'il lui était

possible de le faire. D'ailleurs, Rothstein, qui a été chargé des premières négociations avec le baron de Rothschild, est étroitement uni à la maison Bleichroeder de Berlin, et il n'est pas admissible qu'il ait gardé un secret absolu.

Le prince Lobanóff, que je viens de voir un instant et à qui j'ai dit, après avoir reçu votre télégramme 185 [1], que nous ne faisions pas obstacle à l'émission de l'emprunt à Paris et qu'il serait admis à la cote officielle, m'a remercié de cette nouvelle; il comprend la nécessité de l'ajournement après les fêtes de Kiel et, dès qu'il aura eu une réponse décisive de Pékin, il nous la fera connaître. Je n'ai pu causer que quelques minutes avec lui aujourd'hui; mais je lui ai cependant dit que nous avions pris note de l'offre qu'il nous avait faite de partager la garantie si nous le trouvions opportun plus tard. Il m'a renouvelé ses déclarations à cet égard.

D'après le ton de nos entretiens presque journaliers, je crois pouvoir vous assurer que je trouverai très facilement l'occasion de lui parler de la question de nos intérêts communs sur les frontières de la Chine, pour le Tonkin, en ce qui nous concerne, et le nord de la Chine, qui regarde plus particulièrement la Russie. Il m'a déjà assez mis sur la voie pour que je puisse reprendre facilement cet entretien quand j'en trouverai l'occasion favorable. Aujourd'hui les questions les plus pressantes sont celles de l'emprunt et celle de la conclusion de nos négociations avec le Japon; du moment où nous sommes rassurés sur les intentions présentes du Gouvernement impérial, où nous sommes certains qu'il n'existe aucun engagement secret avec la Chine sous le couvert de l'emprunt, il serait peut-être inopportun de se montrer trop impatient. L'idée d'une entente, en principe, sur toutes les questions de politique internationale me paraît, pour le moment, assez établie pour que nous puissions sans crainte attendre le moment favorable pour préciser nos vues, et je n'en laisserai pas échapper l'occasion.

65.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gérard, Ministre de France à Pékin.

T. n° 64. *Paris, 13 juin 1895, 10 h. 45, soir.*

Hâtez signature convention [2]. — Un premier emprunt chinois de 400 millions va être émis à 5 p. 100 avec garantie de Russie. Chine affecterait ses

[1] Du 12 juin (ci-dessus, n° 60).

[2] Depuis le mois de décembre, M. Hanotaux avait mis à profit les dispositions du Tsong-li-Yamen pour engager et poursuivre à Pékin une double négociation ayant pour objet : 1° l'achèvement de la délimitation franco-chinoise à l'est du Mékong; 2° une convention commerciale entre la Chine et le Tonkin; par dépêche n° XCV du 12 juin, M. Gérard annonçait la négociation comme terminée.

douanes au payement des intérêts. Émission sera faite par un groupe de banques françaises sur la place de Paris, seule en situation de réussir en ce moment cette opération. Faites valoir, de concert avec comte Cassini, concours donné par capitaux français. — Renseignez-moi sur clause de la convention commerciale concernant chemins de fer. Nous donne-t-elle faculté de prolonger nos lignes en territoire chinois? Gouvernement examine si aurait pas intérêt prolonger ligne Langson jusqu'à Long-Tchéou ou même au delà. Si convention nous assurait avantages insuffisants sur ce point, je crois que devrions saisir occasion de l'emprunt pour réclamer, par arrangement spécial, nouveaux engagements concernant chemins de fer étendant et confirmant ceux de 1885.[1]

Si Wang intrigue à son retour en Chine, signalez sa mauvaise attitude à Paris[2].

66.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 187. *Paris, 15 juin 1895, 9 h., soir.*

Réponse à votre télégramme 133[3].

Notre sentiment n'a jamais varié, vous le savez, sur les inconvénients et les dangers que présente, pour toutes les Puissances indistinctement, l'existence ou la création de places fortes commandant les points stratégiques ou les routes de commerce international en Extrême-Orient. Nous n'aurions donc, *a priori*, pour ce qui nous concerne, aucune objection à formuler contre la démolition des fortifications de Port-Arthur, si la Russie ne voyait pas elle-même d'inconvénient à entrer dans ces vues.

La satisfaction qui serait de ce chef accordée au Japon aurait vraisemblablement pour conséquence une réduction notable du chiffre de l'indemnité supplémentaire réclamée par lui pour la rétrocession de la péninsule de Liao-Toung et ne pourrait ainsi que hâter l'exécution des engagements pris par

(1) Le traité de paix, d'amitié et de commerce conclu entre la France et la Chine le 9 juin 1885 prévoyait la construction de lignes de chemin de fer (de Clercq, *Recueil des traités* t. XIV, p. 496 et suiv.).

(2) M. Hanotaux écrivait le 30 avril (télégr. n° 28) : que cet agent compromettait le Gouvernement chinois par ses relations avec des «financiers véreux».

(3) Le prince Lobanoff désirait connaître la manière de voir du Ministre sur les demandes du Japon, qui réclamait l'appui des trois Puissances : Russie, France, Allemagne, pour l'exécution par les Chinois de certaines clauses du traité de Simonoseki, notamment de la démolition des fortifications de Port-Arthur.

le Gouvernement japonais. Il ne semble guère douteux en effet que la perspective d'une diminution appréciable des charges immédiates qu'elle a à acquitter en vue de l'évacuation de la péninsule ne détermine la Chine à accepter la condition dont il s'agit.

D'autre part, le Japon ne se trouverait-il pas implicitement engagé à accepter de son côté l'application du même principe aux Pescadores et à assurer ainsi à la libre navigation du canal de Formose les seules garanties qui paraissent pouvoir inspirer toute sécurité?

67.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 142. *Berlin, 15 juin 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Le Gouvernement impérial est, en dépit de l'apparence, très mécontent de *l'a parte* du Cabinet de Saint-Pétersbourg dans l'affaire sino-japonaise. Il avait espéré se concilier la gratitude du Tsar en contribuant à obtenir de la Cour de Tokio la renonciation à la presqu'île de Liao-Toung.

Le prince Lobanoff a-t-il trouvé que, depuis le succès de l'action commune des trois Puissances, l'Allemagne en serrait de trop près les conséquences et se montrait trop disposée à faire prévaloir ses vues dans le règlement final de l'opération? De fait, en poursuivant un accord séparé avec la Chine, il s'est émancipé de cette tutelle, grâce à la conclusion avec les financiers français d'un emprunt destiné à venir en aide, sous la garantie exclusive des Russes, aux nécessités les plus pressantes de la Chine. On craint à Berlin que l'Empire du Milieu ne soit ainsi à la discrétion de la Russie.

De là, cette tendance que j'observe de la part des Allemands à un rapprochement avec le Japon. On a brusqué la remise du collier de l'Aigle noir au Mikado et l'on en revient au jeu des coquetteries à l'égard de l'Angleterre.

Mes collègues d'Italie et d'Autriche-Hongrie, le premier surtout, ne dissimulent plus que la chancellerie impériale s'est imprudemment lancée dans l'accord franco-russe. Cette entente à trois n'est plus pour le public allemand qu'un leurre et, s'il ne croit pas encore à une *alliance* proprement dite de la France avec la Russie, il s'est convaincu de l'impossibilité de troubler l'intimité de ces deux Puissances.

Quant à l'Ambassadeur d'Espagne, il se félicite de n'avoir pas réussi dans ses démarches auprès du baron Marschall pour que son pays soit admis au

concert des trois Puissances vis-à-vis du Japon. Il n'a pourtant pas renoncé à l'espoir de renouer des négociations commerciales avec l'Empire allemand [1]. Il a simplement ajourné les ouvertures nouvelles dont il est chargé dans ce but.

68.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gérard, Ministre de France à Pékin.

T. n° 66. *Paris, 16 juin 1895, 5 h. 15, soir.*

Je réponds à votre télégramme n° 49 [2].

Je vous prie de demander une audience particulière au prince Kong et au Tsong-li-Yamen et leur faire connaître que nous considérerions comme un acte de la plus sérieuse gravité la non-signature immédiate de la convention de délimitation et de commerce. Les accords déjà intervenus et les communications *écrites* qui m'ont été faites à diverses reprises, selon les instructions du Gouvernement impérial, par le Chargé d'affaires à Paris constituent des engagements formels de la part de la Chine et nous autorisent à considérer la délimitation comme acquise. D'après la dernière communication de Tching-Tchang, il ne restait plus en jeu qu'une simple question de forme, avec laquelle il convient d'en finir au plus vite. Il est bien entendu qu'en cas de retard, le Gouvernement de la République prendra les mesures qu'il croira opportunes; le marché français notamment resterait entièrement fermé à la Chine. Il appartiendra au Gouvernement de la République de discuter, s'il y a lieu, avec le Gouvernement britannique la portée de la clause du traité sino-birman auquel votre télégramme fait allusion. J'ai parlé très fortement à Tching-Tchang dans le sens du présent télégramme. Je lui ai dit également que j'étais extrêmement préoccupé des nouvelles arrivées du Se-Tchouan au sujet de nos missions [3]. Il faudrait que le Gouvernement chinois nous renseignât exactement à ce sujet et nous fît connaître ses intentions, sous peine de motiver des réclamations de notre part avec des conséquences qu'il vaudrait mieux éviter.

[1] Voir au tome XI de la présente série, p. 297.

[2] Par ce télégramme du 15 juin, M. Gérard avisait le Ministre de l'opposition manifestée par M. O'Conor, Ministre d'Angleterre à Pékin, à la signature de la convention de délimitation franco-chinoise, comme contraire à l'article 5 de la convention de délimitation sino-birmane du 1er mars 1894. Le Gouvernement français, n'ayant eu aucune part à la négociation de cette dernière convention, estimait qu'elle ne pouvait lui être opposée.

[3] Un télégramme de M. Gérard du 1er juin, n° 45, avait appris la destruction, le 28 mai, de la mission catholique et des missions anglaise et américaine du Se-Tchouan.

69.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 140. *Londres, 17 juin 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

[A propos d'une élection partielle au Parlement anglais qui a fait perdre au parti libéral un siège considéré comme une de ses forteresses, M. de Courcel envisage la chute prochaine du Cabinet Rosebery.]

L'éventualité plus ou moins prochaine d'un changement de ministère dans ce pays-ci ne sera pas un fait d'ordre purement intérieur. Elle entraînera, nous n'en saurions douter, une évolution marquée, sinon dans la direction générale de la politique anglaise à l'étranger, du moins dans les procédés mis en œuvre pour faire prévaloir dans les différentes parties du monde l'intérêt britannique. C'est à ce titre surtout qu'elle doit nous intéresser. Les hésitations et les incertitudes du cabinet Rosebery dans les questions récentes de politique internationale n'ont pas échappé aux regards toujours soupçonneux de la nation anglaise. Elle s'aperçoit aujourd'hui du désarroi où ces tergiversations l'ont menée. Le langage tenu dans la presse par les principaux organes du parti conservateur ne permet pas de douter que ce parti, s'il rentre au pouvoir, s'efforcera surtout d'affermir sa popularité par une politique extérieure plus ferme, plus vigilante, plus décidée dans son action. Suivant l'ancien programme, cher à Lord Salisbury, il est probable qu'un ministère conservateur cherchera son point d'appui au dehors sur les Puissances de l'Europe centrale. Il tâchera de raviver, de galvaniser la Triple Alliance. Il exploitera dans cette vue toutes les défiances, toutes les préventions qui ont cours en Europe contre les visées de la France et de la Russie. Il s'appliquera surtout à réveiller les passions militantes de l'Allemagne et à combattre toutes les velléités que la Cour de Berlin pourrait éprouver d'atténuer les antagonismes qui la séparent soit de la France, soit de la Russie. L'entente cordiale avec la grande Puissance allemande, est depuis le temps de Guillaume III, la combinaison favorite de la politique anglaise quand celle-ci a voulu faire sentir aux Puissances continentales le poids de ses rancunes. Les tories y sont trop fidèles et ils ont à trop haut point le sentiment de la rivalité de leur pays, tant avec la France qu'avec la Russie, en Asie et en Afrique aussi bien qu'en Europe, pour ne pas recourir, lorsqu'ils seront les maîtres du pouvoir, à une vieille tactique bien des fois couronnée par la victoire.

70.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. nos 198, 46. Urgent. *Paris, 20 juin 1895, 6 h., soir.*

Lord Dufferin vient de me communiquer un télégramme qu'il a reçu de Lord Kimberley au sujet des affaires d'Arménie et aux termes duquel le Gouvernement anglais propose que les trois Gouvernements donnent à leurs Ambassadeurs à Constantinople les instructions nécessaires pour demander à la Porte, dans les quarante-huit heures, une réponse expliquant clairement ses intentions, de façon à les mettre à même de décider la ligne de conduite qu'il devront maintenant adopter (1).

Pour Saint-Pétersbourg.— Je vous serai obligé de vous assurer d'urgence de la réponse que le Gouvernement impérial serait d'avis de faire à cette proposition.

Pour Constantinople. — Je vous serai obligé de me faire connaître d'urgence votre avis touchant la réponse qu'il conviendrait de faire à cette proposition.

Pour Saint-Pétersbourg et Constantinople. — Il semble que, en tout état de cause, avant de prendre la résolution suggérée par le Cabinet de Londres, il y ait lieu pour les trois Gouvernements d'envisager de concert le cas où la Porte ne répondrait pas et la conduite qu'ils auraient à tenir en présence de cette éventualité (2).

(1) Le 17 juin, la Porte avait adressé aux trois Ambassadeurs une note verbale où elle se montrait prête à accepter les articles du projet du 11 mai «qui ne seraient pas contraires aux lois et règlements de l'Empire, à l'exception toutefois de certains points et détails qui exigeaient examen et discussion». (*Livre jaune : Affaires arméniennes, 1893-1897,* n° 70 et annexe.)

(2) Le 21 juin, par télégramme n° 65, M. Cambon exprimait l'avis qu'il convenait d'attendre quelques jours les précisions de la Porte sur les points à discuter.

Le 22, le prince Lobanoff faisait savoir par l'ambassade russe à Paris que «l'Empereur ne voyait ni les motifs d'une démarche aussi grave, ni les conséquences que devrait entraîner une réponse non satisfaisante de la Porte, et qu'il ne croyait pas possible d'accéder à la proposition anglaise».

Entre temps, le Cabinet anglais, apprenant que le prince Lobanoff ne croyait pas désirable d'exercer une pression sur le Sultan, s'était montré disposé à ne pas insister sur le délai de quarante-huit heures, mais persistait à juger indispensable d'obtenir de la Porte une déclaration catégorique qui permît aux Puissances de délibérer entre elles sur les points contestés (télégramme de Londres, n° 94, du 21 juin, 11 h. 50, soir).

71.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 53. *Pékin, 21 juin 1895, 3 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 40, soir.)

Le Ministre d'Angleterre a fait hier tentative violente pour empêcher conventions [1]. Il a pendant cinq heures fait obstruction dans une chambre du Tsong-li-Yamen, menaçant, si les conventions étaient signées, amener son pavillon.

J'ai vaincu résistance du Tsong-li-Yamen par votre télégramme 66 et en déclarant, conformément aux instructions de Votre Excellence, que le Gouvernement de la République saurait, en cas de besoin, discuter traité birman.

M. le comte Cassini, venu pour l'emprunt et témoin de cet incident, m'a assisté de sa présence et de son langage.

J'ai signé à cinq heures [2]. M. O'Conor est resté après moi, pour protester sans doute contre les conventions. J'avais recommandé de ne lui communiquer aucun texte.

Je vous prie d'apprécier s'il convient signaler au Gouvernement anglais attitude de son représentant et si nous devons prendre dès à présent position sur le traité birman. Il paraît dans tous les cas nécessaire occuper sans retard territoire cédé et mettre à exécution toutes les clauses des conventions*.

72.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 142. *Saint-Pétersbourg, 21 juin 1895, 3 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Reçu votre télégramme 199 [3].

Le Gouvernement russe n'a nullement perdu l'espoir de s'entendre avec la Chine pour l'emprunt limité; mais il ne se dissimule pas qu'il a un redoutable

[1] Voir ci-dessus (n° 68) le télégramme n° 66 adressé le 16 juin à M. Gérard.

[2] Lacune de déchiffrement.

*Annotation du Ministre : *Conformément à ce que j'ai dit ce matin à M. Jusserand, il y a urgence de communiquer aux Colonies le fait de la signature en priant de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour l'occupation effective du Muong.*

[3] Par ce télégramme, non reproduit ici, le Ministre des Affaires étrangères demandait où en étaient les négociations relatives à l'emprunt chinois.

obstacle à vaincre. Le prince Lobanoff, que je quitte à l'instant, m'a confirmé ce que m'avait dit hier le Ministre des Finances. Des banquiers allemands ont, par l'intermédiaire de la légation impériale à Pékin, proposé à la Chine d'émettre en Allemagne et en Angleterre un emprunt double de celui qu'offre de garantir la Russie, et la Chine hésite entre les deux propositions.

Le prince Lobanoff a télégraphié au Ministre de Russie à Pékin de réclamer d'urgence une réponse ferme, soit affirmative, soit négative, à la proposition du Gouvernement russe : « Les représentants des banques françaises qui veulent bien se charger de l'émission sont ici. Nous ne pouvons les faire attendre indéfiniment. »

Le prince Lobanoff m'a exprimé la confiance que M. Gérard seconderait activement son collègue : « Il importe que nous soyons deux contre deux ».

Le prince Lobanoff a terminé en me disant que, quelle que soit la décision de la Chine, la Russie aura toujours rendu à celle-ci un éminent service. Les Allemands, en effet, s'ils sont préférés, seront obligés d'émettre leur emprunt à un taux qui ne sera pas supérieur à celui que propose la Russie, et c'est un résultat que la Chine n'aurait pu attendre naguère.

73.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 149. Confidentiel. *Londres, 23 juin 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 juin ; Dir. pol., 25 juin.)

Il est assez difficile de démêler ici la vérité sur ce qui se passe relativement à l'emprunt chinois. Il est certain que la combinaison patronnée par la Russie a excité, de la part du monde politique et financier anglais, une très vive jalousie et que beaucoup de moyens ont été mis en œuvre pour la faire échouer [1]. Avant-hier soir Lord Kimberley, à qui je demandais s'il savait si l'emprunt chinois garanti par la Russie était définitivement conclu, m'a déclaré qu'il ne le croyait pas, qu'il y avait encore du côté de la Chine des formalités qui n'étaient pas accomplies, et il s'est attaché à me faire considérer comme restant problématique la conclusion d'un arrangement qu'il voyait manifestement de mauvais œil.

Pourtant, la veille, Sir J. H. Macartney, interprète et conseiller de la légation

[1] Voir le télégramme de Londres n° 91 du 10 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 55.

chinoise, à qui je demandais si la Chine n'était pas d'accord avec la Russie, m'avait dit et répété qu'il ne doutait pas que le Gouvernement russe ne se fût mis d'accord avec le Gouvernement chinois dès le principe des négociations relatives à l'emprunt et avant d'engager sa garantie.

C'est l'hypothèque accordée en première ligne à la Russie sur les douanes chinoises et sur les ressources générales de l'Empire chinois qui inspire au Cabinet de Londres une réprobation particulière. Lord Kimberley m'a fait ressortir qu'un gage de cette nature, donné à une grande Puissance, était tout autre chose que le même gage entre les mains de simples financiers; au profit de la grande Puissance, il devait constituer un instrument de pression et un prétexte à de continuelles interventions; il pouvait se convertir en cessions territoriales ou en concessions politiques de toute espèce et des plus dangereuses. Aussi cette combinaison, conçue en vue d'un intérêt particulier, compromet-elle, aux yeux du Secrétaire d'État anglais, le succès de toute opération financière entreprise par la Chine et doit-elle rendre insuffisantes les ressources laissées disponibles à cet Empire, dont il a besoin pour payer l'indemnité de guerre stipulée par le Japon.

Après m'avoir fait part de son appréciation avec une certaine véhémence, Lord Kimberley, à qui je parlais de l'Allemagne et de son désir d'assurer à son industrie de fructueuses concessions en Chine — on m'avait parlé notamment de la maison Krupp comme étant très soutenue dans ses demandes par le Gouvernement impérial allemand — me dit vivement : « Soyez sûr que l'Allemagne s'est arrangée pour obtenir toutes les concessions qu'elle désire. Elle a agi et agit encore avec une extrême énergie. Ses financiers ont été très désappointés de manquer une opération d'emprunt qu'ils espéraient contracter à 6 p. 100 et que la Russie, au moyen de sa garantie, offre de faire à 4 p. 100, ce qui a tout à fait gâté leur jeu. Aussi l'Allemagne s'est-elle démenée et a-t-elle pesé de tout son poids, je vous le dis. »

J'eus, le soir même, l'explication de cette insinuation par votre dépêche n° 132,[1] transmettant celle où le comte de Montebello vous rendait compte de sa curieuse conversation avec M. de Witte. *

Hier je demandai à Sir Thomas Sanderson s'il avait entendu dire que l'Allemagne offrît à son tour à la Chine de conclure pour elle un emprunt et s'il pensait que cette combinaison dût faire échouer l'arrangement préparé par la Russie. Il me répondit qu'il ne croyait pas que le Gouvernement allemand intervînt directement, mais que les maisons de banque allemandes agissaient.

[1] Télégramme circulaire renvoyant à un télégramme n° 141, de Saint-Pétersbourg, où M. de Montebello rapporte un entretien qu'il vient d'avoir avec M. de Witte, d'après lequel le Gouvernement allemand aurait proposé à la Chine d'émettre pour elle un emprunt beaucoup plus considérable que celui qu'offrait de garantir la Russie. L'Angleterre appuierait; la Chine n'aurait pas décliné d'entrer en négociation à ce sujet avec les deux Puissances (20 juin).

Il est vrai qu'au début de toutes ces affaires, elles avaient fait savoir qu'il ne leur était pas permis de se mettre en avant sans l'autorisation du Gouvernement impérial, ce qui indiquait que celui-ci était bien derrière elles. Mais il n'était pas question qu'il garantît un emprunt pour la Chine. La Russie, seule au monde, pouvait prendre sur elle une obligation pareille; dans aucun autre pays cette combinaison ne serait possible et le Parlement allemand ne la sanctionnerait certainement pas si le Gouvernement impérial y avait pensé.

Sur l'intervention de l'Angleterre dans l'affaire, Sir Thomas Sanderson me répondit plus discrètement. Mais il me dit, d'une part, que la conclusion d'un emprunt tel qu'il était nécessaire pour l'acquittement de l'indemnité de guerre était une opération trop considérable pour être entreprise sans le concours du marché de Londres; d'autre part, que les capitaux anglais étaient à ce point engagés en Chine et que notamment les banques anglaises de Changhaï et de Hong-Kong avaient une si importante part d'intérêt dans les finances chinoises que certainement les financiers anglais trouveraient moyen de rentrer par quelque façon dans ces affaires d'emprunt.

M. de Staal, à qui j'avais confié hier les renseignements venus du comte de Montebello, a reçu ce matin de son Gouvernement un ensemble d'informations qui les confirme et les complète.

Le prince Lobanoff dénonce l'ingérence violente des agents de l'Allemagne et de l'Angleterre à Pékin. Il dit que M. O'Conor est allé jusqu'à employer avec les Chinois le langage de la menace [1]; qu'il leur a représenté la garantie russe comme une véritable mainmise sur la Chine et une aliénation de l'indépendance de ce pays; qu'il a montré la Russie comme se préparant à morceler l'Empire et à réclamer la cession d'une partie de la Mandchourie, etc...

Quant à l'Allemagne, elle s'efforcerait d'offrir à la Chine, au rabais, une combinaison financière plus avantageuse que celle de l'emprunt garanti par la Russie, toutefois sans garantie de la part du Gouvernement allemand.

Le comte Cassini a reçu l'ordre de combattre ces manœuvres en déclinant de la manière la plus positive toute intention du genre de celles qu'on attribue à la Russie et en référant les Ministres chinois au texte même des arrangements offerts par le Gouvernement russe, lesquels ne contiennent rien qui ait trait à une cession territoriale quelconque.

Le prince Lobanoff recommande au Ministre de Russie à Pékin la plus absolue discrétion dans cette affaire, qui se trouve arrivée à une phase si délicate. Le comte Cassini pourra continuer seulement à tenir au courant son collègue, M. Gérard, dont le Gouvernement russe apprécie l'utile coopération.

D'après ce qu'a ajouté M. de Staal, ce sont actuellement des informations

[1] Voir ci-dessus n° 71.

venues de M. Gérard et transmises par le baron de Mohrenheim de votre part, qui seules autorisent le Gouvernement russe à espérer une issue favorable et définitive de cette difficultueuse négociation.

74.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 145. *Berlin, 24 juin 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juillet; Dir. pol., 4 juillet.)

Le télégramme que j'ai adressé à Votre Excellence avant-hier, dès mon retour de Kiel[1], n'a été qu'un procès-verbal de clôture des solennités de l'inauguration du «Canal Empereur Guillaume» — et c'est aujourd'hui la dénomination officielle de la communication ouverte entre la mer du Nord et la mer Baltique. J'y ai constaté que notre participation à ces solennités s'est maintenue dans les limites tracées par le Gouvernement de la République et j'ajoute que notre réserve n'a choqué personne. C'est à peine si l'on a noté l'absence de l'amiral Ménard au banquet de Hambourg et celle de notre escadre dans la rade de Kiel le 22, quand la flotte impériale est sortie pour manœuvrer sous les yeux de Guillaume II, des souverains allemands et des princes étrangers, du corps diplomatique ainsi que des membres du Gouvernement impérial, du Bundesrath et du Reichstag.

Notre escadre avait pris la mer après le banquet de Holtenau du 21, sans avoir été visitée par Guillaume II et, par conséquent, sans avoir arboré l'étendard impérial. Les navires n'avaient été illuminés ni le premier, ni le deuxième jour, comme l'étaient ceux des autres nations.

Après toutes les descriptions que les journaux ont publiées des différentes phases de l'inauguration, je crois inutile de vous en présenter une nouvelle. Je n'ai d'ailleurs été témoin que des cérémonies officielles, étant constamment resté avec mes collègues à bord de l'*Augusta-Victoria*, paquebot d'une société de navigation hambourgeoise. C'est sur ce navire que j'ai eu, dans la matinée du 21, la visite du commandant de notre escadre. J'ai, soit dit en passant, rendu cette visite à l'amiral Ménard sur le *Hoche* quelques instants plus tard, en me rendant en grand uniforme à la pose de la première pierre du *Denkmal*.

[1] Télégramme du 22 juin, n° 119; M. Herbette, revenu à Berlin par le train diplomatique, écrivait : «Tout s'est en somme passé convenablement.» Il déclarait n'avoir pas eu, avec l'Empereur Guillaume, la conversation relatée par le journal *Le Matin*.

Je ne connais rien des incidents qui se sont accomplis en dehors de mon horizon que par la lecture des journaux, notamment l'admission de quelques journalistes sur notre vaisseau amiral et le déjeuner qui y a été rendu à des officiers allemands. Je préfèrerais qu'il eût été possible d'éviter cette double dérogation à vos recommandations générales. L'amiral Ménard est de manières distinguées, d'esprit fin et prudent ; mais il ne me paraît pas porté par tempérament à se dégager, en cas de nécessité supérieure, des règles de la courtoisie et de la camaraderie, encore plus raffinées dans la marine que dans l'armée. C'est ainsi, sans doute, qu'il n'a pas résisté aux demandes d'interviews émanant d'anciens officiers de notre flotte, aujourd'hui correspondants de feuilles parisiennes et, qu'ayant accepté à dîner à bord du *Bayern*, nos officiers ont dû convier, à leur tour, les officiers allemands sur le *Hoche* et échanger avec eux des toasts à l'Empereur , au Président de la République et à la « camaraderie internationale de la marine ».

Mais ce ne sont là que des nuances ; l'essentiel est que tout se soit bien passé. Je prévois, cependant, une dernière difficulté. Comme tous les autres chefs d'escadre, l'amiral Ménard a reçu de l'amiral Knorr [1], après sa présentation à l'Empereur, un pli volumineux qu'il m'a montré en me disant : « Ce sont des décorations ». N'ayant, pas plus que mes collègues, été avisé des intentions de la chancellerie impériale, je n'ai pu que considérer leur réalisation comme ne me regardant pas et j'ai engagé notre amiral à en référer à son Ministre. A vrai dire, il s'agit là d'une pratique générale, où une consultation préalable n'est pas plus usitée que pour les décorations conférées à des diplomates en fin de leur mission. Peut-être le Gouvernement impérial aurait-il été mieux inspiré en ne comprenant pas nos officiers dans la distribution de ses faveurs. Il a probablement voulu ne pas les traiter moins bien que ceux des autres Puissances.

Il nous sera très difficile de renvoyer les insignes des décorations remis au chef de notre escadre. Je me rappelle le mauvais effet produit ici par la démarche que j'ai faite en 1888 pour refuser, par ordre de l'un de vos prédécesseurs, une haute distinction accordée au général Billot comme Ambassadeur extraordinaire de la République pour les funérailles de l'Empereur Guillaume. « On ne fait pas de visite, m'a dit alors le comte Herbert de Bismarck, quand on se réserve de refuser la carte qui vous sera rendue. »

Il sera également délicat de nous soustraire à l'obligation de solder à la marine allemande la contre-partie des distinctions qu'a reçues la nôtre. Mes collègues s'occupent déjà de la préparation de leur liste et veulent y comprendre l'attaché naval auprès de leur Cour et l'officier allemand qui a été mis à notre disposition. Je me tiens naturellement en dehors de tous ces conciliabules, que compliquent les amours-propres blessés de certains béné-

[1] Chef de la station navale de la mer Baltique [Kiel].

ficiaires des croix prussiennes, l'amiral russe et l'amiral espagnol par exemple.

Je ne crois pas devoir terminer ce rapport sans mentionner que, malgré le soin que j'ai pris de ne jamais me mettre en avant, j'ai été l'objet des attentions de tout le monde. Au banquet de Hambourg, après le discours si mesuré, dont il a encore accentué à Kiel la note pacifique, l'Empereur a bu très amicalement à ma santé. Le chancelier, le baron Marschall, les Ministres d'État et tous mes collègues m'ont comblé de prévenances que je ne tiens pas pour exclusivement personnelles. D'instinct, on a voulu me témoigner que l'abstention de la France aurait jeté une ombre au tableau d'une solennité, qui tout en présentant un formidable assemblage d'engins de destruction, n'en avait pas moins revêtu, de par la volonté de l'opinion, le caractère d'une manifestation pacifique.

P. S. — J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence, à titre de document, copie d'un rapport que j'ai reçu de M. l'amiral Ménard, le 19 de ce mois avant de quitter Berlin [1].

75.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 97. *Londres, 27 juin 1895, 10 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 40, soir.)

Je viens de voir Lord Kimberley, de qui j'ai pris officiellement congé. Il n'est pas probable que Lord Salisbury reçoive les Ambassadeurs avant le milieu de la semaine prochaine [2].

Lord Kimberley n'a pu que me répéter, au sujet de la conduite de M. O'Conor à Pékin, ce que je vous ai mandé par mon télégramme du 24, n° 95 [3]. Il m'a assuré qu'à l'égard du traité de délimitation franco-chinois, le Gouvernement anglais n'était pas allé jusqu'à présent au delà des réserves dont je vous

(1) Il n'a pas semblé utile de reproduire ce rapport, non plus qu'une autre dépêche de M. Herbette du 27 juin, donnant une revue de la presse allemande. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, disait ce rapport, indiquait deux griefs : les escadres russe et française étaient arrivées *simultanément* et les marins français, pendant leur séjour en rade de Kiel, s'étaient abstenus d'aller à terre.

(2) Le Ministère Rosebery avait démissionné le 24 juin; lord Salisbury avait été chargé de constituer le nouveau cabinet.

(3) Non reproduit (voir sous le n° 71 le télégramme de Pékin du 21 juin).

ai rendu compte[1]; dans sa pensée, ces réserves nécessiteraient entre nos deux Gouvernements un échange d'explications qui pourraient être amicales.

Quant à l'affaire de Muong-Sing[2], il a refusé d'engager la politique de ses successeurs.

L'avènement du Ministère Salisbury provoque dans la presse anglaise une explosion de sentiments turbulents et agressifs principalement dirigés contre la France. Lord Kimberley est personnellement accusé d'avoir tout sacrifié au désir de bonne entente avec nous. Si nous ne voulons pas que le nouveau Cabinet soit entraîné par ce déchaînement des passions patriotiques, il conviendra que nos journaux conservent le ton le plus modéré et ne paraissent pas triompher des avantages que nos négociations avec la Chine ont pu nous valoir. Cette apparence de succès pour la France obligera le Gouvernement anglais à chercher de son côté des équivalents et à user en quelque sorte de représailles contre nous. Le langage imprudent des journaux français dans des occasions analogues a créé entre les deux nations, dans les questions relatives au Siam et au Mékong, une rivalité artificielle qui rend beaucoup plus difficile la recherche tranquille et conciliante de la ligne de partage la plus équitable entre les possessions ou sphères d'intérêts de la France et de la Grande-Bretagne dans ces régions.

76.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 78. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 juin 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juillet.)

L'Empereur vient de me recevoir en audience privée à Péterhof et je lui ai remis la lettre par laquelle le Président de la République le remercie du Grand-Cordon de Saint-André[3]. Je n'ai pu, en quelques mots par le télégraphe, indiquer à Votre Excellence le sens général de mon entretien et je crois nécessaire d'en donner ici le détail et la physionomie.

En remettant à l'Empereur la lettre du Président, j'ai dit que nous étions particulièrement reconnaissants de l'intention que Sa Majesté avait voulu

(1) Le Gouvernement anglais entendait réserver ses droits sur une partie des territoires attribués à la France (Télégr. de Londres n° 95, du 24 juin).

(2) Voir ci-dessus les n°s 15 et suivants.

(3) Remis au Président par le baron de Mohrenheim le 17 juin (télégramme de Paris, n° 192).

marquer à cette occasion en conférant cette haute distinction au Président de la République le jour même où notre pavillon se montrait à Kiel, et j'ai ajouté que cette intention avait été comprise en France et appréciée comme elle devait l'être. J'ai rappelé qu'au moment où l'invitation nous avait été adressée par l'Empereur Guillaume, il s'était produit en France, non seulement dans les partis politiques toujours prêts à créer des embarras au Gouvernement, mais encore dans la partie la plus saine et la plus modérée de la population, un soulèvement très vif qui nous avait fait un instant hésiter à accepter; l'Empereur nous avait conseillé de ne pas refuser l'invitation en nous exprimant le désir de voir le pavillon français flotter à Kiel à côté de celui de la Russie, et nous n'avions plus, dès lors, hésité. — « Croyez bien, m'a répondu l'Empereur, que j'ai compris tous les sentiments qui ont dû naturellement s'éveiller dans votre pays, mais nous devions faire ce que nous avons fait. Je ne pouvais pas, quant à moi, me soustraire à une invitation qui ne m'était pas non plus agréable et, au moment où la Russie devait aller à Kiel, je considérais comme absolument indispensable que nous y fussions ensemble, comme deux amis. Tout s'est passé ainsi que je le désirais; aucun incident ne s'est produit et je remercie le Gouvernement de la République de l'attitude qu'il a gardée dans toute cette affaire. Le Grand-Duc Alexis m'a rendu compte de tout ce qui s'est passé : je dois rendre hommage au tact et à la mesure parfaite qu'a montrés l'amiral Ménard dans cette mission délicate, ainsi qu'à la tenue de vos officiers et des équipages de vos navires. L'Empereur Guillaume lui-même a eu soin de ne faire aucune allusion à des coïncidences qui n'étaient pourtant pas faites pour lui plaire. » J'ai alors insisté sur les difficultés contre lesquelles avait eu à lutter jusqu'au dernier jour notre Gouvernement pour répondre à des interpellations destinées à nous créer de graves complications. — « J'ai suivi avec le plus vif intérêt, m'a dit l'Empereur, les débats de votre Parlement; c'est un faux patriotisme qui a poussé les auteurs de ces interpellations, car ce ne sont certainement pas ceux que l'on verrait les premiers au feu s'ils réussissaient à troubler la paix. Mais la partie saine du pays était avec vous, et le succès immense remporté par le Gouvernement en est la preuve. Comme M. Hanotaux a bien parlé! surtout à la Chambre. J'ai beaucoup *admiré* la fermeté de son langage. »

— « Votre Majesté a pu juger, lui ai-je répondu, si Elle a suivi les débats de notre Parlement, que la situation n'était pas au Sénat la même qu'à la Chambre des députés.[1] Notre Ministre a dû, dans la seconde assemblée, lutter contre des passions violentes, et il fallait que son langage prît une forme beaucoup plus explicite pour arrêter en une fois des questions du caractère le plus

[1] Un premier débat avait eu lieu au Sénat, le 31 mai, à propos de Kiel et des relations franco-allemandes.

délicat. Aussi a-t-il été amené à prononcer le mot d'*alliance*, qui n'avait jamais été dit auparavant. »

— « Et pourquoi pas? a répliqué l'Empereur avec une certaine vivacité. Cette alliance n'est-elle pas un fait? Quelle raison y aurait-il de la cacher? Ce que nous ne devons pas dire, c'est la forme de cette alliance, c'est l'existence d'une convention militaire qui doit rester secrète. »

Tout ce qui précède a été dit par l'Empereur sur un ton décidé et avec une vivacité qui m'a beaucoup frappé.

— « Votre Majesté, ai-je répondu, a du reste prouvé qu'Elle ne craignait pas d'affirmer notre union, car si Elle n'a pas eu l'occasion de prononcer le mot, Elle a du moins bien établi le fait, en faisant coïncider la haute distinction conférée au Président de la République avec l'entrée de nos bâtiments à Kiel et en demandant que nos deux divisions navales se réunissent en mer pour faire leur entrée ensemble. »

— « Certainement, a répondu l'Empereur, et l'impression produite a bien été ce que je désirais. »

L'Empereur m'a parlé ensuite des affaires d'Arménie, où il espérait qu'une entente entre nous arriverait à amener une solution acceptable. Il s'est montré très mécontent de l'attitude de l'Angleterre, toujours jalouse et égoïste. — « Il est impossible d'ailleurs, a-t-il dit, d'avoir agi plus maladroitement qu'elle ne l'a fait. En Chine, elle a voulu nous laisser sur le dos toutes les difficultés dans l'espoir d'en profiter et elle n'a réussi qu'à se brouiller avec tout le monde. Elle nous suscite toutes sortes de difficultés pour notre emprunt et pour le règlement de nos négociations avec le Japon. J'espère que cela finira cependant bientôt. Ce qui pourra nous causer le plus d'embarras, c'est la Corée, où les Japonais, d'après les nouvelles qui nous arrivent, tendent à s'installer et à se créer une influence. Mais tant que la presqu'île de Liao-Toung ne sera pas évacuée, il sera difficile de rien obtenir d'utile de ce côté. »

L'Empereur avait eu connaissance du règlement de la délimitation de nos frontières avec la Chine du côté du Tonkin; il m'a dit qu'il espérait que l'affaire était réglée suivant nos désirs, mais que, dans cette occasion encore, il apprenait que le Ministre d'Angleterre à Pékin avait manifesté un mécontentement très déplacé [1]. — « On ne peut pas, a-t-il ajouté, remuer une pierre sans que les Anglais n'en soient aussitôt jaloux, et, de leur côté, ils mettent la main partout, sans admettre la moindre réclamation. » J'ai dit à Sa Majesté que je n'avais sur la question du règlement de nos frontières au Tonkin aucune indication précise, mais que je pensais que tout était terminé suivant nos désirs, que nous avions de ce côté de grands intérêts à sauvegarder et que nous avions déjà entamé des négociations pour la construction de certaines

[1] Voir ci-dessus (n° 71) le télégramme de Pékin n° 53, du 21 juin.

lignes de chemins de fer qui étaient nécessaires pour assurer la sécurité de nos frontières de ce côté. — « C'est absolument comme pour nous dans le Nord, a répondu l'Empereur, où nous aurons quelque chose à faire, et nous pourrons mutuellement nous prêter notre appui. »

L'entretien que j'ai eu avec Sa Majesté a duré environ une demi-heure, et comme vous pouvez en juger, il a porté d'une façon générale sur bien des points les plus intéressants de notre politique; il s'en dégage très nettement, de la part de l'Empereur, l'intention d'agir de concert avec nous dans toutes les questions et d'affirmer notre parfaite entente; nous pouvons, je crois, compter pour l'avenir sur son appui sincère, car il paraît avoir conscience de la force que peut donner, en toute occasion, une action commune et concertée entre nous. Le prince Lobanoff, en qui il m'a dit avoir toute confiance, est déjà animé des mêmes sentiments, et c'est avec lui qu'il nous sera possible, à mesure qu'elles se présenteront, de traiter les questions dans lesquelles nos intérêts seront d'accord avec ceux de la Russie et de chercher les moyens de nous entendre pour les résoudre.

77.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Monbel, Ministre de France à Tanger. [1]

D. n° 109. *Paris, 30 juin 1895.*

Votre correspondance politique m'est exactement parvenue jusqu'au n° 99 inclusivement [2]. J'ai vu avec satisfaction, par votre rapport du 16 de ce mois, que, dans les récents entretiens où le Ministre des Affaires étrangères du Sultan vous a parlé des difficultés dont le Maroc poursuit actuellement la solution avec l'Allemagne et avec l'Italie [3], vous aviez donné à Si Feddoul Gharnit, sur sa demande, des avis amicaux dont il avait reconnu la justesse en y déférant. Vous continuerez de saisir les occasions qui pourront vous être offertes de vous concilier les sympathies et la confiance du Gouvernement marocain en ne vous refusant pas à lui fournir les indications que vous jugerez utiles pour le prévenir contre les conséquences de résolutions imprudentes. Vous

(1) M. de Monbel était en mission à Fez, où il avait été reçu par le Sultan.

(2) Dépêche du 16 juin, dont l'objet est suffisamment indiqué ci-dessous.

(3) Il s'agissait, d'une part, de la frégate commandée par le Sultan à l'Italie, qui réclamait le privilège d'y entretenir un état-major; d'autre part, des réclamations de l'Allemagne au sujet de l'assassinat d'un de ses nationaux, le Dr Rocstroh, réclamations que le Maghzen jugeait exagérées.

pourrez d'ailleurs prendre texte des difficultés dont on a entretenu Ba Ahmed, et notamment du langage comminatoire par lequel certaines Puissances soutiennent leurs exigences [1], pour faire valoir le caractère conciliant de notre attitude, la modération de nos vues et l'intérêt qu'a le Maghzen à y donner satisfaction. L'établissement de rapports amicaux entre vous, le Sultan et ses Ministres constitue, vous le savez, l'objet immédiat de votre mission ; elle est une condition nécessaire du succès des négociations délicates que vous aurez à poursuivre avec le Gouvernement chérifien, durant votre séjour à Fez. Mais il importe que ce Gouvernement ne se méprenne pas sur le caractère de notre attitude à son égard ni sur les considérations dont elle s'inspire.

Aussi ne puis-je qu'approuver la netteté avec laquelle, lors de votre audience solennelle, vous avez tenu à affirmer nos droits et la position que nous avons prise dans la question du vice-consulat de France à Fez [2] en vous faisant accompagner de M. de Marcilly, qui a été présenté à Abd-el-Aziz en sa qualité officielle. Le fait que cette présentation n'a soulevé aucune difficulté constitue, de la part du Gouvernement chérifien, une reconnaissance non équivoque de notre droit et de la situation que nous avons établie en vertu des traités. Mais, d'autre part, l'empressement avec lequel le Sultan, après s'être ainsi mis en règle vis-à-vis de nous, vous a saisi de ses doléances au sujet de l'envoi d'un vice-consul de France à Fez, nous donne une preuve nouvelle et significative de l'intérêt capital que le Gouvernement chérifien attache à cette question.

Le Grand Vizir paraît s'être fait l'illusion qu'après cette démarche du Sultan et la remise de la note qui en est en quelque sorte le complément, il pouvait attendre de vous des suggestions en vue d'un arrangement à intervenir. Vous avez eu soin de le détromper d'une façon catégorique et je vous sais gré de lui avoir fait sentir que, si le Gouvernement chérifien, en raison des difficultés auxquelles il est actuellement en butte, attache un grand prix à nous voir interrompre momentanément l'exercice d'un droit incontestable et déjà entré dans la pratique, c'est à lui qu'il appartient de nous présenter des propositions propres à faciliter un arrangement satisfaisant. La question se trouve ainsi posée sur son véritable terrain et nous avons lieu d'espérer que, grâce à votre action discrète, mais vigilante, le Gouvernement marocain, comprenant enfin que nous ne saurions nous contenter d'une assurance générale de reconnaissance et de bon vouloir, sera amené à nous soumettre prochainement des offres qui puissent être utilement examinées.

[Le Ministre, en terminant, demande à M. de Monbel de lui faire connaître son avis sur les propositions dont il pourra être saisi de la part du Sultan.]

(1) Le comte de Tattenbach avait menacé le Ministre des Affaires étrangères marocain « de l'emploi de la force au cas où son Gouvernement n'obtiendrait pas les satisfactions qu'il demandait ».

(2) Au sujet de cette question, voir le tome XI de la présente série, nos 227 et 251.

78.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 212. *Paris, 1er juillet 1895, 12 h. 30, soir.*

Le prince K'ing vient d'informer M. Gérard et le comte Cassini que l'emprunt russe est conclu et qu'un décret impérial va être rendu à cet effet [1].

Veuillez faire connaître au prince Lobanoff la satisfaction que nous cause ce résultat et lui transmettre mes félicitations.

Notre Ministre à Pékin ajoute que l'Allemagne négocie dès à présent un autre emprunt de cinquante millions de taëls.

79.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Monbel, Ministre de France à Tanger.

D. n° 104. Confidentiel. *Paris, 1er juillet 1895.*

Votre rapport confidentiel, inscrit sous le n° 100 [2] et qui vient de me parvenir, me donne lieu d'appréhender que, dans l'entretien dont vous me rendez compte, votre langage n'ait exposé le Grand Vizir à se méprendre sur la portée de l'intérêt amical dont nous sommes animés envers le Gouvernement chérifien [3]. Ba Ahmed n'a-t-il pas pu induire en effet de vos paroles que cet intérêt pourrait aller, dans notre pensée, jusqu'à établir entre les deux États une sorte de solidarité et jusqu'à nous déterminer, le cas échéant, à intervenir plus ou moins discrètement en faveur du Maroc dans des difficultés de la nature

[1] M. Gérard télégraphie de Pékin le 3 juillet (n° 58) : « Décret impérial a été rendu lundi et le Ministre chinois à Pétersbourg a l'ordre de signer sans retard convention et contrat. »

[2] Du 21 juin 1895 (non reproduit).

[3] Ce rapport se terminait ainsi : « Une entente réfléchie avec la France, basée sur une solidarité d'intérêts dont l'existence saute aux yeux, paraît seule de nature à déjouer tous ces calculs [les manœuvres des Anglais et des Allemands par exemple] ainsi que l'avidité des spéculateurs; elle pourrait même offrir à la longue, grâce à la sécurité qu'elle apporterait au Maghzen, la possibilité de procéder à des réformes dont le pays sent le besoin. » Suggestion qui avait provoqué cette annotation de M. Hanotaux : « Mais cela ne tend à rien moins qu'à nous imposer toutes les charges d'un protectorat, en attendant que nous en ayons les avantages. »

de celles qui existent actuellement entre cet État et diverses Puissances européennes.

« Une entente réfléchie avec la France, avez-vous dit en substance à Ba Ahmed, entente basée sur la solidarité des intérêts, paraît seule de nature à déjouer tous les calculs de certaines Puissances. » Si je vous ai déjà marqué par ma dépêche du 6 mai et si je vous marque de nouveau, dans une dépêche confiée au courrier d'aujourd'hui [1], le prix que j'attache à ce que vous sachiez gagner la confiance et la sympathie du Maghzen, je n'en attache pas moins à ce que vous vous absteniez de toute initiative qui paraîtrait de nature à nous engager dans une voie où il ne nous convient pas d'entrer. La prudence que je vous recommande à cet égard s'impose plus particulièrement à vous dans un moment où l'Allemagne paraît s'être décidée à appuyer par une démonstration navale [2] les réclamations formulées par son représentant au Maroc.

80.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 150. *Saint-Pétersbourg, 2 juillet 1895, 4 h., soir.*

Reçu votre télégramme 212 [3].

Le Ministre de Chine à Pétersbourg a été chargé de demander la suppression de la clause par laquelle la Chine s'est engagée à ne contracter aucun emprunt avant six mois. Le Gouvernement russe a refusé catégoriquement et a envoyé des instructions très fermes dans ce sens au comte Cassini.

On a lieu de croire ici que la proposition d'un nouvel emprunt par l'Allemagne n'est qu'une dernière tentative pour retarder la conclusion de l'emprunt russe et que la Chine ne peut plus reculer aujourd'hui devant l'attitude prise par la Russie.

(1) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces deux pièces; par sa dépêche du 6 mai, le Ministre invitait M. de Monbel à réserver pour le moment la question du vice-consulat de Fez, tout en maintenant sur ce point le *statu quo*.

(2) Voir ci-dessus le n° 77 et la note 3.

(3) Du 1er juillet (ci-dessus, n° 78) relatif à l'emprunt chinois en Russie.

81.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 134. *Rome, 3 juillet 1895*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 13 juillet.)

Par le dernier courrier (n° 132)[1] j'ai déjà eu l'honneur de vous signaler les déductions tirées par un journal officieux de Rome d'un prétendu aveu fait par le *Figaro* et d'après lequel le Gouvernement de la République aurait subrepticement appliqué *au développement de notre influence en Abyssinie* une somme de 600.000 francs distraite d'un crédit voté pour la défense des intérêts français au Congo. *La Tribuna* y voyait la preuve d'une ingérence exercée par la France contre les Italiens, d'un concours prêté et de subsides envoyés à Ménélik pour seconder la lutte qu'il soutient contre eux[2]. J'ajoutais que l'accusation ne manquerait pas de faire le tour de la presse italienne et fournirait contre nous un motif nouveau de mauvaise humeur.

Cette prévision n'a pas tardé à se réaliser. La plupart des journaux de la péninsule ont déjà reproduit la nouvelle du *Figaro,* la tenant tous pour fondée et l'accompagnant de récriminations plus ou moins amères. A titre de spécimen, je ne crois pas inutile de vous envoyer ci-joint la traduction de deux articles publiés hier par le *Mattino* de Naples et par la *Riforma*[3].

Le *Mattino* prend au tragique l'allégation du *Figaro* et il pose la question de savoir si, notre intervention officielle étant établie, l'Italie ne va pas se trouver dans la terrible alternative de reculer ou d'affronter une guerre avec la France. Il se préoccupe des éventualités qui peuvent se produire, au cas où nous soutiendrions Ménélik vaincu, en nous faisant payer notre concours de la cession du protectorat sur le Harrar, soit même au cas où, le Négus déchu ou tué, nous agirions pour lui donner un successeur à l'Empire d'Éthiopie. La conclusion de la feuille napolitaine est que l'Italie doit se résigner aux sacrifices et aux efforts nécessaires pour établir au plus vite sa souveraineté sur la région et nous placer en présence de faits accomplis. C'est une manière de plaidoyer en faveur de la politique d'expansion coloniale qui a été reprise et se poursuit activement depuis le retour de M. Crispi aux affaires.

(1) Dépêche du 30 juin non reproduite, l'objet en étant suffisamment indiqué ici.

(2) Sur les récents rapports de Ménélik avec la France, voir les tomes X et XI de la présente série.

(3) Ces deux articles sont résumés ci-des-sous.

Le correspondant de la *Riforma* ne va pas aussi loin dans ses déductions. Il lui suffit, pour le moment, de présenter comme démontré le fait que l'influence française s'applique officiellement à préparer à l'Italie un désastre en Érythrée.

Je n'insisterai pas sur l'intérêt qu'il y aurait peut-être à couper court par d'opportunes rectifications à des commentaires qui contribuent à entretenir dans les esprits une dangereuse excitation. Dans tous les cas, je vous serais reconnaissant, je le répète, de me transmettre, sur le fait qui en fournit le sujet des informations qui me serviraient à régler mon langage à l'occasion*.

82.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 72. *Péra, 4 juillet 1895, 1 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 2 h. 40, soir.)

Dans ma dépêche politique du 27 juin n° 107 (1), j'ai donné mon avis sur l'attitude du Gouvernement bulgare à l'égard des comités macédoniens. Les retards apportés par le Sultan au règlement de la question arménienne font espérer en Bulgarie qu'une conférence deviendra nécessaire et désirer qu'avant sa réunion la question macédonienne soit posée devant l'Europe. De là ces tentatives qui viennent d'échouer devant les susceptibilités turques, mais qui peuvent se renouveler d'un moment à l'autre.

L'Autriche me paraît disposée à empêcher par tous les moyens l'extension

*Annotation du Département : *Il a été écrit à M. Billot dans le sens de la note ci-dessous, le 22 juillet 1895.*

Annotation du Ministre : *J'ai donné des explications à Tornielli. Je lui ai dit que ces crédits étaient affectés à l'ensemble des questions africaines et que je croyais savoir que quelques centaines de mille francs avaient été employés au câble entre Obok et Tadjourah et à l'amélioration du port et des voies de communication de Djibouti.*

(1) Non reproduite. A propos de l'agitation soulevée en Bulgarie par la question arménienne, M. Cambon écrivait que les comités macédoniens n'étaient pas dupes des protestations pacifiques officielles du prince Ferdinand et de son Gouvernement, et que ceux-ci ne pourraient résister, le cas échéant, à la poussée des événements.

du mouvement macédonien [1]. Il conviendrait à mon sens de lui conseiller d'intervenir énergiquement près du Sultan pour amener la solution de la question arménienne et d'associer à son intervention l'Allemagne et l'Italie, les réformes arméniennes pouvant être facilement étendues à tout l'Empire, et il ne resterait aucun prétexte aux agitations bulgares. Mais tant que le Sultan, comptant sur un changement de politique en Angleterre, s'obstinera dans son immobilité, la question arménienne ne cessera de s'envenimer, la question macédonienne prendra de nouveaux développements et l'Europe reste exposée aux complications les plus graves. L'intérêt commun commande d'exercer sur Abdul Hamid une pression unanime [2].

83.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 57. Urgent. *Paris, 4 juillet 1895.*

Le traité de commerce et de navigation conclu le 8 septembre 1868 entre la Tunisie et l'Italie vient à échéance en 1896 et c'est au mois de septembre de la présente année qu'expire le délai imparti par l'article 25 de cet accord aux parties contractantes pour procéder à sa dénonciation.

[1] Le 2 juillet, l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris avait remis au Quai d'Orsay une note signalant la recrudescence de l'agitation en Macédoine et mettant en cause la responsabilité de la Bulgarie.

A la suite de cette démarche M. Hanotaux, par télégramme du 5 juillet, n° 5, avait invité le consul de France à Sofia à faire une démarche personnelle auprès du Gouvernement bulgare pour lui faire entendre des conseils de sagesse au sujet des rassemblements sur la frontière de Macédoine : « Nous n'ajoutons pas foi aux bruits qui tendent à attribuer au Gouvernement bulgare une certaine tolérance à l'égard de cette agitation. Au cas où il ne s'efforcerait pas de la dissiper, il encourrait certainement auprès des Puissances signataires du Congrès de Berlin de sérieuses responsabilités et nous ne doutons pas qu'on n'envisage la situation à Saint-Pétersbourg comme nous l'envisageons nous-mêmes. » Ce même jour, M. de Montebello faisait connaître à Paris, par télégramme n° 512, l'avis du prince Lobanoff : « La Russie, n'ayant pas d'agent à Sofia, serait heureuse que d'autres voulussent bien y faire entendre des conseils de sagesse, voire un langage un peu comminatoire, afin de contenir ceux qui auraient la tentation de troubler la paix. »

[2] Le 5 juillet, par télégramme n° 55, 8 h., soir, M. Hanotaux répondait à M. Cambon qu'il partageait son sentiment, qu'il s'était expliqué dans ce sens avec M. de Mohrenheim et avec Lord Dufferin et qu'il en avisait nos Ambassadeurs à Pétersbourg, Vienne et Londres.

A la fin de juillet, le mouvement macédonien était apaisé et le comte Goluchowski se montrait, en conséquence, opposé à une nouvelle intervention des Puissances (télégramme de Vienne, n° 54, du 31 juillet).

Mon Département a été amené, à cette occasion, à examiner dans son ensemble la question de la révision des traités conclus entre la Régence et les Puissances étrangères et, en particulier, du traité italo-tunisien susmentionné et du traité anglo-tunisien du 19 juillet 1875 [1]. Le résultat de cette étude a été consigné dans une note dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie [2].

De son côté, le Résident général m'a fait parvenir un rapport également ci-annexé avec tableaux statistiques à l'appui, relatifs au mouvement commercial entre la Tunisie, la France, l'Angleterre et l'Italie.

En ce qui concerne l'Allemagne, son trafic avec la Régence paraît être, d'après les relevés de la douane tunisienne, dont vous trouverez ci-joint copie, sans importance appréciable.

Il ne semble pas, d'autre part, qu'en dehors d'une convention signée le 27 juin 1866 et qui confère aux sujets prussiens le droit d'acquérir des propriétés immobilières en Tunisie, la Régence ait conclu des traités avec les autres États allemands ou avec l'Empire.

L'Allemagne a bénéficié jusqu'à présent en Tunisie des avantages accordés à la nation la plus favorisée, et les modifications que subirait le régime dont jouissent l'Angleterre et l'Italie en vertu de leurs traités, seraient ainsi de nature à affecter, bien que dans une faible mesure les intérêts de son commerce ou de son industrie. Mais, au point de vue politique, la révision des conventions passées entre ces deux derniers États et la Régence peut entraîner des conséquences d'ordre plus général.

J'attacherais du prix à connaître votre sentiment sur ces différentes questions et je vous serais très obligé de me faire parvenir votre réponse aussi promptement que possible.

84.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 168. *Berlin, 5 juillet 1895.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 juillet.)

L'article si chaud et si vibrant que M. Lavisse a inséré dans la *Revue de Paris* du 1er de ce mois sous le titre « Une lettre à S. M. l'Empereur d'Allemagne », a produit une vive impression de ce côté des Vosges [3]. Le terrain y

[1] Convention générale, Marsens, *op. cit.*, 2me série, II, n° 479.

[2] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette note, non plus que les autres documents visés dans cette dépêche.

[3] La lettre débutait ainsi : « Votre Majesté a dédié à la paix le canal de Kiel... »

était préparé dans l'opinion par l'attitude digne et réservée que nous avons gardée pendant les fêtes de Kiel. Sans oser croire à la possibilité d'un rapprochement à bref délai avec le peuple français, le peuple allemand se berçait naïvement de l'espoir qu'à force de prévenances, Guillaume II réussirait peu à peu à modifier notre état d'âme et à nous faire oublier l'Alsace-Lorraine. Aujourd'hui la désillusion est complète. L'obstacle créé en 1871 se dresse après vingt-cinq ans aussi haut que jamais entre les deux nations et, bon gré mal gré, les aspirations du monde entier vers la consolidation de la paix font envisager la renonciation de l'Allemagne aux provinces qui nous ont été arrachées comme le seul gage possible d'une réconciliation durable des deux grandes Puissances militaires de l'Europe centrale.

Telle est la conclusion, non exprimée il est vrai, mais claire à tous les yeux, du dernier article de M. Lavisse. Elle n'est naturellement pas du goût de la presse allemande, comme Votre Excellence s'en convaincra par les jugements qu'elle porte sur cette publication et dont le texte est ci-annexé[1]. Mais je sais qu'en haut lieu, je veux dire auprès du Chancelier et du Secrétaire d'État des Affaires étrangères, la question d'Alsace-Lorraine n'est pas un sujet dont il soit interdit de parler. Un ancien universitaire français, M. Benlœw*, Allemand d'origine, n'a pas craint d'entretenir l'autre jour son condisciple, le prince de Hohenlohe-Schillingsfurst, de son rêve de voir l'Allemagne nous restituer les deux provinces en échange de Madagascar. Et moi-même j'ai académiquement causé avec le baron Marschall, en revenant de Kiel à Berlin, des déplorables conséquences du traité de Francfort, sans provoquer la moindre protestation de sa part, même lorsque je lui ai dit qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire après la mort du prince de Bismarck.

M. Lavisse a d'ailleurs rendu à la cause de la pacification des esprits un réel service en insistant avec éloquence sur les dangers des manifestations militaires du vingt-cinquième anniversaire de la guerre 1870-1871. Les Allemands raisonnables sont peu favorables à ces démonstrations, mais ils n'osent les blâmer. Peut-être Guillaume II sera-t-il touché des réflexions de notre éminent publiciste et tendra-t-il maintenant à diminuer l'éclat et le nombre des solennités qu'il a lui-même imaginées et réglées lui-même.

[1] La reproduction de ces articles n'a pas paru nécessaire.

*Annotation du Ministre : *M. Benlœw, professeur et, je crois, doyen de la Faculté de Dijon au moment de la guerre, paraît avoir été à cette époque l'objet de défiances qui auraient paru assez justifiées.*

85.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 166. *Berlin, 7 juillet 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 juillet; Dir. pol., 10 juillet.)

[A la suite du rapport mensuel du Consul général de Leipzig, qui donnait le programme des fêtes patriotiques par lesquelles on devait célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la guerre de 1870, M. Herbette avait estimé opportun d'envoyer aux agents consulaires français en Allemagne (Bavière exceptée) les recommandations qui suivent sur l'attitude à observer pendant ces fêtes.]

Annexe.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à MM. les Consuls de France en Allemagne.

D. *Berlin, 6 juillet 1895.*

Vous savez qu'à dater du 15 de ce mois et jusqu'au 10 mai de l'année prochaine, des fêtes commémoratives de la guerre de 1870-1871 seront célébrées dans toute l'étendue de l'Empire.

Les Français qui résident en Allemagne s'abstiendront naturellement de toute manifestation en sens contraire. Ils se renfermeront dans l'attitude digne et réservée qui convient en semblable circonstance aux vrais patriotes.

Je vous prie pourtant de faire, s'il y a lieu, des recommandations dans ce sens à vos ressortissants. En ce qui vous concerne, je ne puis que vous engager à tenir closes les fenêtres de votre habitation personnelle et de votre chancellerie dans les cas où celles-ci se trouveraient sur le passage des cortèges ou de défilés se rapportant aux événements de la dernière guerre.

Vos bureaux resteront, d'ailleurs, accessibles au public ces jours-là comme en temps ordinaire.

86.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° CVI. *Pékin, 7 juillet 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 août; Dir. pol., 29 août.)

[M. Gérard rappelle comment les négociations poursuivies par la Russie avec la Chine au sujet d'un emprunt, au lendemain du traité de Simonoseki, ont été « traversées et combattues avec un acharnement inouï par les ministres d'Allemagne et d'Angleterre à Pékin et par l'inspecteur général des douanes maritimes chinoises, Sir Robert Hart ».]

Les premières objections des Ministres d'Allemagne et d'Angleterre, ainsi que de Sir Robert Hart, avaient été dirigées contre la garantie de la Russie; les secondes avaient porté sur certaines clauses du contrat avec les banques, notamment sur l'article XVI, en vertu duquel la Chine s'engageait à ne conclure, pendant six mois, aucun autre emprunt. Le Ministre d'Allemagne, appuyé par son collègue d'Angleterre et Sir Robert Hart, s'était même un moment flatté de l'espoir de négocier et de conclure avec le Gouvernement chinois un emprunt de cinquante millions de taëls, qui eût précédé l'emprunt russe.

Certaines modifications de forme consenties par le Gouvernement russe dans les articles II et IV de la convention [1] et la fermeté montrée par le prince Lobanoff dans le maintien intégral du contrat avec les banques ont eu raison de l'âpre opposition de nos adversaires et des hésitations des Ministres chinois.

Le samedi 29 juin, le comte Cassini et moi, nous étant rendus ensemble au Tsong-li-Yamen, avions reçu du prince K'ing, dans le langage le plus net, l'assurance formelle que la convention et le contrat devaient être considérés comme conclus, que le décret impérial les approuvant allait être rendu et que le Ministre de Chine à Saint-Pétersbourg allait recevoir par le télégraphe les pleins pouvoirs nécessaires pour signer les deux actes.

Le 1er juillet, en effet, le décret impérial était rendu et copie en était communiquée au comte Cassini. Le texte du décret, toutefois, ne mentionnait

[1] Note du document : *La convention a, dans la dernière phase de la négociation, pris la forme d'une « déclaration », de texte identique, d'ailleurs et équivalant rigoureusement, en valeur ou en portée, à la convention même.*

que le contrat (sans nommer la convention), et l'un des Ministres du Tsong-li-Yamen, Siu Yong-ji, avait fait observer que le Ministre de Chine à Saint-Pétersbourg, en même temps qu'il recevait les pleins pouvoirs pour signer, avait l'ordre de chercher à faire modifier encore l'article XVI du contrat.

Le 3 juillet, nous retournions ensemble, le comte Cassini et moi, au Tsong-li-Yamen. Le comte Cassini avait pour instruction de signifier aux Ministres que le contrat avec les banques devait être signé sans la moindre modification, dans un délai n'excédant pas le 6 de ce mois. Il réclamait, en outre, que le télégramme conférant les pleins pouvoirs au Ministre de Chine à Saint-Pétersbourg mentionnât expressément les deux actes, c'est-à-dire la convention et le contrat. Je m'attachai, de mon côté, à prouver au Tsong-li-Yamen que l'article XVI du contrat, en ménageant entre le premier emprunt et les emprunts à venir un intervalle de six mois, était destiné à assurer le succès de l'opération et à protéger le crédit de la Chine. Les Ministres nous répondirent que Hsu-Ching-Cheng allait, le soir même, recevoir, par le télégraphe les ordres nécessaires et que l'expression « contrat », employée dans le décret impérial comprenait les deux actes, le contrat et la convention qui, tous deux, seraient revêtus de la signature et du sceau du plénipotentiaire chinois.

Les deux télégrammes adressés par le Tsong-li-Yamen et le comte Cassini, l'un à Hsu-Ching-Cheng, l'autre au prince Lobanoff, ayant été comparés et trouvés identiques, il a pu, le 6, être procédé, à Saint-Pétersbourg, à l'échange des signatures. Le comte Cassini, toutefois, ayant, entre temps et sur l'invitation du prince Lobanoff, réclamé mention expresse, dans le décret impérial, des deux actes, convention et contrat, un second décret a été, ce matin 7 juillet, c'est-à-dire après l'échange des signatures, rendu par l'Empereur. Votre Excellence en trouvera ci-joint la traduction, d'où il appert que Hsu Ching-Cheng avait de Sa Majesté l'ordre de signer séparément la convention et le contrat avec les banques.

La signature de la convention et du contrat est, en raison même des résistances qui se sont produites, un échec grave pour l'Angleterre, l'Allemagne et Sir Robert Hart. Ni le Ministre d'Angleterre, ni Sir Robert Hart n'ont su dissimuler le ressentiment qu'ils en éprouvaient. Sir Nicolas O'Conor a reproché au Tsong-li-Yamen d'avoir, une fois encore, cédé à la « contrainte » exercée par la Russie et par la France, et Sir Robert Hart, bien que fonctionnaire chinois, s'est oublié jusqu'à dire qu'il ne comprenait pas comment la Russie et la France pouvaient consentir un prêt à la Chine à un si faible taux. La déconvenue a été plus grande encore, s'il est possible, pour le Ministre d'Allemagne qui avait, en toute hâte, mandé de Changhaï le directeur de l'Ost-asiatische Bank, M. Rehders, chef du syndicat allemand formé en vue de l'emprunt. M. Rehders est arrivé à Pékin juste à temps pour apprendre que la convention sino-russe était signée et que, pendant six mois, aucun

autre emprunt ne pourrait être contracté. C'est d'ailleurs ce que le Tsong-li-Yamen a lui-même officiellement notifié aux Ministres d'Angleterre et d'Allemagne.

[Opportunité pour les établissements bancaires français d'avoir des succursales dans le nord de la Chine, à Tientsin ou même à Pékin.]

87.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Afaires étrangères.

D. n° 30. *Berlin, 9 juillet 1895.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 juillet.)

J'ai pris connaissance de votre dépêche du 4 de ce mois n° 57 [1], relative aux négociations qui suivront la dénonciation, considérée comme nécessaire, de la convention tunisienne de 1868, ainsi que des documents qui l'accompagnaient.

Pour répondre au désir de Votre Excellence, j'ai consigné dans la note ci-jointe les réflexions que m'a suggérées l'étude de cette question. Elles s'écartent, comme vous le verrez, des conclusions formulées par le Département quant à l'opportunité d'entrer en échange de vues avec l'Allemagne et l'Angleterre, avant de le faire avec l'Italie, sur le régime conventionnel de la Tunisie. Mon sentiment personnel est fondé sur l'observation attentive des relations politiques des trois Puissances en cause et notamment de la déférence qu'affecte de plus en plus la chancellerie impériale pour ses alliés dans la sphère de leurs intérêts propres.

Annexe.

En Tunisie, l'Allemagne n'a que peu d'intérêts commerciaux et, au point de vue politique, elle ne se préoccupe que de complaire à son alliée l'Italie, comme, dans la péninsule des Balkans, à son autre alliée, l'Autriche-Hongrie.

Si nous consultons la chancellerie impériale sur les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans le régime conventionnel de la Régence avant de nous adresser au Cabinet de Rome, elle ajournera certainement sa réponse jusqu'à ce qu'elle se soit concertée avec celui-ci.

[1] Reproduite ci-dessus, n° 83.

Il en sera de même pour l'Angleterre. Elle a aujourd'hui moins d'indépendance dans les questions méditerranéennes qu'au moment de l'institution de notre protectorat en Tunisie. La précarité de sa possession de l'Égypte, la décadence de plus en plus marquée de la Turquie et l'accroissement des forces navales de la Russie dans la Mer Noire font à la Grande-Bretagne une obligation absolue de ne pas se séparer de l'Italie dans les affaires tunisiennes. Elle ne s'entendra donc pas isolément avec nous en cette matière, même au prix de concessions économiques. Celles-ci sont d'ailleurs limitées, étant donné nos propres engagements de respecter les Capitulations en Tunisie.

Il semble que nous ne devrions hésiter qu'entre les deux procédures suivantes : ou bien entrer d'abord en pourparlers avec l'Italie, afin de flatter son amour-propre et de l'engager ainsi à la conciliation; ou bien saisir simultanément de la question les trois Puissances.

L'Italie sera jusqu'à nouvel ordre l'inspiratrice des dispositions de l'Allemagne et de l'Angleterre dans les affaires tunisiennes. Quel avantage aurions-nous dès lors à la reléguer au second plan dans nos négociations préliminaires?

88.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 155. Confidentiel. *Londres, 12 juillet 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

J'ai vu aujourd'hui au Foreign Office Lord Salisbury et, comme c'était notre première conversation d'affaires depuis le jour où j'étais officiellement entré en relations avec lui [1], nous avons été amenés à examiner d'une manière générale les principales questions qui se posent en ce moment devant les Cabinets.

Les troubles de Macédoine et l'attitude de la Bulgarie ont naturellement servi d'entrée en matière [2]. J'ai confirmé au Secrétaire d'État ce que j'avais dit la veille à Sir Th. Sanderson concernant les instructions envoyées par vous à Sofia, et Lord Salisbury m'a répété que, devant l'unanimité des Puissances, il y avait lieu d'attendre du Gouvernement bulgare une conduite prudente. J'ai saisi cette occasion pour déclarer à Lord Salisbury que notre politique en Orient était essentiellement pacifique et conservatrice, que notre véritable

[1] Lord Salisbury venait de constituer le nouveau cabinet anglais, qui succédait à celui de Lord Rosebery.

[2] Voir ci-dessus, n° 82, le télégr. de Péra 72 du 4 juillet et les notes.

motif personnel d'intervenir dans les affaires de cette partie du monde résidait dans notre désir d'éviter une conflagration dont les conséquences, parmi tant de matières incendiaires accumulées, pouvaient être incalculables. Lord Salisbury s'appropria textuellement mes expressions et dit qu'en effet une crise qui éclaterait en Orient risquerait de nous mettre tous aux prises les uns avec les autres. Cependant, comme il insistait sur le danger d'une telle éventualité et me paraissait plus pénétré de la situation précaire de l'Empire turc que de l'espoir de conjurer des périls si menaçants, je lui dis : « Je sais que vous avez reçu au Foreign Office des rapports qui vous inquiètent beaucoup, non seulement sur l'état d'esprit du Sultan, mais sur celui des populations musulmanes dans toutes les parties de son Empire, sur le réveil du fanatisme religieux, sur la difficulté croissante de faire vivre pacifiquement côte à côte des groupes de races et de croyances diverses. Peut-être vos informations sur tous ces points sont-elles un peu plus alarmantes que celles qui sont parvenues au Quai d'Orsay. Je ne sais si elles vous inspirent des vues ou des projets particuliers, et sans doute, si vous aviez des projets, vous ne me les dévoileriez pas... »

Lord Salisbury m'affirma qu'il n'avait pas de projets, mais qu'il considérait effectivement l'état de l'Empire ottoman comme grave. « Je désire comme vous, continua-t-il, que les choses durent le plus longtemps possible, et je souhaite le maintien de la paix et de l'ordre établi en Orient. Mais je suis frappé du changement qui s'est opéré dans un intervalle de trois ans depuis que j'avais quitté les affaires. Les rouages sont plus usés. La défiance qu'inspire le Sultan s'est augmentée, l'opinion est plus lassée d'un état de choses auquel on ne voit pas de remède. Ce que je crains, c'est qu'avec le courant démocratique qui se prononce de plus en plus en Europe et qui assure à l'opinion une influence plus grande sur les affaires publiques, nous ne voyions se faire jour, d'une manière tout à fait impérieuse, le sentiment qu'il est impossible de conserver les choses telles qu'elles sont et que n'importe quelle combinaison serait préférable au maintien de ce qui existe actuellement. Si un tel sentiment se manifestait, personne, j'en suis persuadé, ne s'intéresserait plus aux Turcs, et nous serions entraînés. »

Je passai alors à l'Arménie et je demandai au Secrétaire d'État ce qu'il comptait faire de ce côté. « Mais ce que vous voudrez », répliqua-t-il.

Je lui fis observer que nous n'étions pas dans cette affaire la partie dirigeante, que nous nous en étions mêlés uniquement par fidélité à notre politique générale de conservation et de paix et que nous pensions y être intervenus avec quelque utilité, comme modérateurs et comme conciliateurs, entre l'Angleterre, d'une part, et la Russie, de l'autre. Mais nous n'avions pas chez nous de parti arménien comme en Angleterre et tout ce que nous désirions désormais, c'était de sortir honorablement d'une question où nous nous trouvions

engagés par les actes souscrits au nom des trois Puissances et où il était nécessaire pour notre dignité, comme il serait sans doute profitable à la bonne administration de l'Arménie, que certaines garanties recommandées par nous fussent accordées.

Lord Salisbury me fit entendre qu'il partageait entièrement mon point de vue et, en passant, critiqua légèrement la politique suivie par le précédent ministère. « Il faut que le Sultan, ajouta-t-il, comprenne la nécessité de faire des concessions et qu'il perde l'illusion de croire qu'il sera soutenu dans sa résistance par quelque Puissance européenne. Comme je le lui fais dire, lorsque l'Angleterre est d'accord avec la Russie, il n'a qu'à céder, parce qu'aucune autre Puissance en Europe n'est actuellement disposée à aller à l'encontre. »

— « Mais, croyez-vous, dis-je à mon tour, que le Turc ajoute foi à l'accord de l'Angleterre avec la Russie? »

Lord Salisbury répondit : « Peut-être pas. Mais cet accord est possible. Je suis un vieux tory, et à ce titre je n'ai point de préventions contre le Gouvernement russe. Nous pouvons bien nous entendre sur beaucoup de choses. »

— « Je croyais, dis-je, que le parti tory était cependant animé d'une défiance particulière à l'égard des desseins de la politique russe. Mais je suis heureux, à mon point de vue français, d'entendre ce que vous dites. Nous tenons naturellement beaucoup à nos rapports d'amitié, on a même dit d'alliance, avec la Russie. Nous y tenons, d'abord parce qu'on ne repousse pas une amitié qui s'offre, et celle de la Russie nous a été offerte d'une manière assez éclatante pour que nous soyons disposés à faire beaucoup de choses, à courir même, comme cela a eu lieu dernièrement, des risques assez sérieux afin de la conserver. Mais cette amitié n'a rien d'agressif ni d'exclusif. Elle est essentiellement pour nous une alliance pacifique, n'excluant nullement la bonne entente avec d'autres Puissances qui peuvent avoir les mêmes intérêts ou les mêmes points de vue que nous. Cela s'est produit dans l'affaire d'Arménie, où la France et la Russie ont marché d'accord avec l'Angleterre. Cela s'est produit aussi dans les affaires de Chine, jusqu'au jour où la retraite précipitée du Gouvernement anglais a jeté le désarroi dans la politique suivie de commun accord par les mêmes trois Puissances. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous en avons ressenti une très pénible impression. Mais le désarroi actuel, qui semble affecter plus particulièrement le monde financier, ne durera pas toujours. Les Puissances européennes auront à se consulter encore sur la conduite à suivre dans les affaires d'Extrême-Orient et je souhaite que nous puissions un jour nous retrouver, là aussi, d'accord avec l'Angleterre. »

Lord Salisbury prononça quelques mots d'où il était permis d'inférer qu'il tenait surtout au maintien de la forte organisation actuelle des douanes

chinoises[1] et que ce qui s'était passé par ailleurs le laissait relativement indifférent. « Les Chinois, pour nous, sont des acheteurs et nous avons intérêt à ce qu'ils le restent. »

Je crus devoir m'excuser envers le Secrétaire d'État de m'être étendu ainsi sur les questions de politique générale; mais il m'avait semblé désirable de fixer d'abord quelques points pour orienter nos relations. Il me dit qu'en effet le moment n'était pas encore venu d'aborder l'examen de questions plus spéciales, et, me parlant spontanément de la délimitation du Haut-Mékong, il exprima le désir d'attendre, pour nous en occuper, l'arrivée du Commissaire anglais en Europe. M. Scott, paraît-il, a été mandé à Londres. Je dis que M. Pavie revenait de son côté en France[2] et qu'il avait été remplacé au poste de Bangkok. « Eh bien, dit Lord Salisbury, si les Commissaires des deux pays se trouvent ensemble en Europe, nous pourrons étudier plus facilement la question avec leur aide. D'ailleurs je n'ai actuellement aucune autorité pour rien décider. Jusqu'à ce que les élections aient montré si nous devons être maintenus, je ne suis pour ainsi dire qu'à titre provisoire aux affaires. »

Nous nous séparâmes sur ce mot.

89.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 127. *Paris, 13 juillet 1895, 9 h., soir.*

Le comte Münster vient de me confirmer les indications relatives à l'action actuelle de l'Allemagne au Maroc qui vous ont été fournies le 9 de ce mois par M. de Rotenhan[3]. Il m'a dit que son Gouvernement n'avait nullement l'intention de soulever à un titre quelconque une question politique et de porter atteinte au *statu quo*, mais seulement de réclamer contre les traitements infligés à ses nationaux et d'obtenir du Maroc certaines satisfactions à l'octroi desquelles il oppose une politique dilatoire. En un mot, a-t-il ajouté, nous faisons ce que vous avez fait à Saint-Domingue il y a quelque temps. Je lui ai

[1] Les douanes chinoises étaient administrées depuis trente ans par un anglais, Sir Robert Hart.

[2] Voir ci-dessus, n° 48.

[3] La démonstration navale allemande sur la côte marocaine à la suite du meurtre d'un sujet allemand (voir ci-dessus n°s 77, note 3, et 79), avait ému certains organes de la presse parisienne, entre autres *Le Matin* et les *Débats* et M. Herbette s'en était expliqué, avec M. de Rotenhan (télégr. du 9 juillet n° 122 (non reproduit); cf. *Die Grosse Politik*, X, n°s 2319 et 2320).

dit que, ces indications vous ayant déjà été fournies spontanément par M. de Rotenhan, je prenais acte de cette déclaration du Gouvernement impérial et ne désirais nullement voir soulever un incident diplomatique à ce sujet. M. de Münster s'est plaint d'un article récemment paru dans le *Journal des Débats* (1). Je lui ai répondu qu'il émanait d'un spécialiste ayant ses idées propres dans la matière et que nous n'avions aucune action, pas plus sur le *Journal des Débats* que sur toute autre feuille parisienne. J'ai ajouté, cependant, qu'il m'était revenu que le Ministre allemand au Maroc était un peu ardent et qu'il fallait toujours se méfier de certains excès de zèle des agents d'Orient (2).

90.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 172. *Berlin, 13 juillet 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 juillet.

J'ai le devoir de vous signaler le changement qui s'est produit dans le langage d'une partie de la presse allemande à l'égard de la Russie et de la France depuis les manifestations amicales que ces deux Puissances ont échangées à l'occasion des fêtes de Kiel.

Les journaux officieux gardent encore une certaine retenue, mais les feuilles plus ou moins indépendantes et, particularité à noter, les organes attitrés du parti libéral, tels que la *Gazette de Voss,* le *Berliner Tageblatt* et la *Gazette Nationale* se distinguent par l'aigreur de leur polémique et leurs provocations. Ils publient chaque jour, soit des articles de fond sur le rôle providentiel qu'a joué l'Allemagne il y a vingt-cinq ans, soit, sur les causes de la guerre de 1870-71, des considérations historiques où la falsification de la dépêche d'Ems n'est envisagée que comme un incident secondaire. Mais les circonstances présentes se chargent aussi de fournir à l'excitation du chauvinisme

(1) Cet article non signé, intitulé *l'Allemagne et le Maroc,* se terminait ainsi : « Si M. de Tattenbach se décide à faire usage de la force et à « prendre des sûretés », l'événement sera plus fâcheux encore et infiniment regrettable pour toutes les Puissances qui ont intérêt au maintien du *statu quo* marocain... »

(2) Malgré les déclarations rassurantes faites tant à Berlin qu'à Paris, M. Hanotaux craignait que le Gouvernement allemand « ne se laissât entraîner au delà des limites où il bornait lui-même son action » et, le 15 juillet, par télégramme n° 21, il invitait la légation de Tanger à surveiller la présence de l'escadre allemande dans les eaux du Maroc.

allemand de nouveaux aliments. Les menus griefs tirés de l'attitude franco-russe à Kiel ont fait long feu. La conclusion finale de l'emprunt chinois garanti par la Russie est venue alors pousser au paroxysme la jalousie des financiers allemands. Mais la chancellerie impériale a caché assez habilement la mortification qu'elle a éprouvée de cet échec de sa diplomatie.

L'opinion allemande s'émeut davantage d'un fait moins important, la réception de la mission abyssine à Saint-Pétersbourg[1]. Elle y voit un coup droit porté à la Triple Alliance dans la personne de l'Italie et elle s'inquiète de tant d'audace. L'accueil fait par le Gouvernement russe à la députation bulgare[2] est aussi envisagé comme une menace pour l'indépendance des États balkaniques et, par conséquent, pour la politique de l'Autriche en Orient.

Mais ce qui éveille une véritable irritation dans la presse berlinoise, c'est l'article où notre *Journal des Débats* a scruté, avant-hier soir, les « prétendues » visées secrètes de l'Allemagne au Maroc[3]. « Et quand même, dit aujourd'hui la *Gazette Nationale*, il serait vrai que, pour obtenir satisfaction du Gouvernement chérifien, l'Allemagne occuperait Rabat ou Casablanca, la France, n'a-t-elle pas procédé de même, dans des circonstances analogues? » Et, après une série d'observations désobligeantes pour nous et la Russie, l'organe des nationaux-libéraux en arrive à cette conclusion, bien belliqueuse pour sa clientèle de banquiers et d'hommes d'affaires, « La France n'est plus qu'un « externat » (je suppose que ce mot est employé dans l'acception de « dépendance ») de la Russie. Or, cette dernière Puissance n'a pas mis beaucoup de formes, dans ces derniers temps, à l'égard de l'Allemagne en Extrême-Orient. Mais la France a, en première ligne, toute raison d'être sérieusement inquiète si la nation, confiante dans sa préparation militaire et dans l'amitié (de la Russie), devait réellement commettre le crime monstrueux de provoquer, sous de vains prétextes, une guerre internationale. Le destin des batailles est entre les mains de Dieu : leurs rêves de gloire pourraient cette fois encore procurer aux Français un terrible réveil. »

Voilà de bien grands mots et d'une solennité disproportionnée avec les

(1) Au début de juillet, une ambassade de Ménélik était arrivée à Pétersbourg pour déposer une couronne sur la tombe d'Alexandre III et rechercher un rapprochement entre les églises russe et abyssine; elle était accompagnée des membres de la dernière mission russe en Éthiopie, dont le chef, M. Léontieff, ancien officier de l'armée du Tsar, avait reçu du Négus l'accueil le plus favorable et l'on soupçonnait qu'elle pouvait avoir un but politique (dépêche de M. de Montebello, n° 84, du 12 juillet); voir n° 98, sous la date du 22 juillet, la dépêche n° 86 du même.

(2) Une députation bulgare, conduite par le métropolitain Clément, venait de se rendre à Saint-Pétersbourg pour y déposer une couronne sur la tombe d'Alexandre III; elle avait été reçue par le Tsar.

(3) Au sujet de cet article, voir ci-dessus (n° 89) le télégramme n° 127 à Berlin du 13 juillet et les notes *ibid.*

faits qui les motivent! Ils n'en méritent que plus d'être remarqués[1]. Il était de tradition, sous le prince de Bismarck, de mettre d'abord en mouvement les feuilles indépendantes avant de lâcher les aboyeurs de la presse officieuse. Cette tactique est depuis lors restée à l'état latent, mais elle peut être reprise d'un moment à l'autre. Puis viendraient les manifestations des «colonels», à la faveur des fêtes commémoratives de la guerre franco-allemande. Et, de là, pourrait jaillir l'étincelle qui allumerait l'incendie.

Je me permets donc de revenir encore une fois sur la nécessité pour nous de garder tout notre sang-froid pendant la période des commémorations qui s'ouvrira le 15 de ce mois. Jusqu'à présent, les journaux allemands se bornent à annoncer sans fracas les fêtes qui se préparent et j'ai parfois quelque peine à relever ces insertions pour mon dossier. Les feuilles françaises que je reçois, le *Temps*, les *Débats*, la *Liberté* et le *Figaro* se sont, jusqu'à présent, abstenues de reproduire les informations dont il s'agit et j'espère qu'elles continueront à observer cette réserve en ce qui touche les comptes rendus des solennités, militaires ou autres, qui vont se succéder en Allemagne. Quant à nos journalistes chauvins, peut-être comprendront-ils la responsabilité qu'ils encourraient s'ils surexcitaient le ressentiment de leurs compatriotes. Mais je n'ose pas y compter.

91.

M. de Reverseaux, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 94. *Madrid, 13 juillet 1895.*

M. de Radowitz m'a parlé de l'envoi des bateaux allemands à Tanger[2]. D'après lui, ce n'est que la réponse de l'Empereur à la lettre que lui a adressée le Sultan du Maroc pour solliciter le rappel du comte de Tattenbach. Guillaume II a tenu à démontrer clairement qu'il approuve la conduite de son Ministre et est décidé à soutenir, même par la force, ses réclamations. Mais cette démarche n'impliquerait en aucune manière l'arrière-pensée de l'Allemagne de troubler le *statu quo* au Maroc et d'y prendre une situation prépondérante. Mon collègue allemand a tenu le même langage au comte Dubsky

[1] Sur les représentations de l'Ambassadeur au sujet du ton inconvenant du journal allemand, M. de Rotenhan avait dû convenir que la polémique de cette feuille était «bête et de mauvais goût»; M. Herbette restait néanmoins convaincu que l'article avait été inspiré par la Wilhelmstrasse (télégr. de Berlin du 16 juillet, n° 124-124 *bis*).

[2] Voir ci-dessus n°s 77 et 89.

et à Sir Henry Drummond Wolff. Il a ajouté qu'il n'avait fait aucune communication au Gouvernement espagnol, avec lequel il ne veut pas causer politique tant que la question commerciale n'aura pas été modifiée conformément à la dignité de l'Allemagne.

92.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gérard, Ministre de France à Pékin.

T. n° 76. *Paris, 14 juillet 1895, 2 h., soir.*

Ai eu important entretien avec Tching-Tchang. Ai fait ressortir que notre intervention fut pas causée seulement pas amitié pour Russie, mais aussi pour Chine, pour qui nous conduisons comme bons voisins. En donnerons nouvelle preuve par participations épargne française aux divers emprunts chinois. Mais nécessaire que public français ait confiance et se rende compte du caractère réciproque de cette amitié. Chine peut assurer ce résultat en nous donnant satisfaction aux divers points qui sont d'ailleurs autant de son intérêt que du nôtre. D'abord arrangement indispensable pour mettre fin à piraterie sur frontière Tonkin. Principaux moyens seraient communications constantes entre autorités françaises et chinoises de frontière pour se signaler indices concernant pirates; constitution de commissions mixtes permanentes ou provisoires; déplacement de tout fonctionnaire chinois suspect de connivence, enfin et surtout droit pour forces de police tonkinoise pénétrer en cas nécessité sur territoire chinois pour surveiller agissements ou suivre coupables.

Chine devrait aussi faire en France commandes de matériel maritime, militaire ou de travaux publics. Une commande même peu importante faite en ce moment serait d'un bon effet; on y verrait heureux symptômes. Agissez immédiatement dans ce sens; vous recommande spécialement arrangement pour piraterie.

Aurons enfin prochainement à demander prolonger jusqu'à Long-Tchéou le chemin de fer de Lang-Son. Vous enverrai instructions. Pouvez sonder terrain dès maintenant. Donnez-moi votre avis.

Quand légation sera créée ici, tâchez Tching-Tchang, dont suis satisfait, soit confirmé comme titulaire. Surtout pas Wang[1].

Tching-Tchang m'a annoncé banque chinoise serait fondée ici, création sera confiée à grand établissement français, vraisemblablement Crédit Lyonnais.

[1] Sur ce personnage, regardé à Paris comme indésirable, voir les télégrammes à Pékin, du 8 mai et du 13 juin, ci-dessus reproduits sous les n°s 1 et 65.

93.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à Lord Dufferin, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 18 juillet 1895.*

Le 21 mars dernier, Son Excellence l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris a bien voulu me transmettre la copie de deux traités passés les 22 octobre et 10 novembre 1894 par le capitaine Lugard, au nom de la Compagnie Royale du Niger, avec les chefs de Chiama et de Nikki, en vue de placer leurs territoires respectifs sous le protectorat britannique.

En vous accusant réception de cette communication, j'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli :

1° Le texte de différents traités de protectorat conclus par M. le commandant Monteil avec les rois et chefs des pays situés dans la boucle du Niger et dans la région du Moyen-Niger.

2° Le texte des traités de protectorat conclus par M. le commandant Decœur avec les rois et chefs des pays situés au nord et au nord-ouest du Dahomey, savoir :

Le chef de Blé; le chef de Manigri; le chef de Bedou; le roi de Gambari; le chef de Penesoulou; le chef de Pelala; le roi de Séméré; le roi du Borgou ou Bariba.

3° La copie de deux déclarations faites par Siré Torou, roi du Borgou, en présence des chefs de villages et notables et de M. Ballot, gouverneur du Dahomey, et desquelles il résulte que le roi de Borgou n'a pris aucun engagement avec une Puissance européenne autre que la France, dont il a accepté le protectorat le 26 novembre 1894; qu'il n'a jamais délégué ses pouvoirs à qui que ce soit pour traiter en son nom et que le traité qui aurait été conclu entre le royaume de Borgou et la Compagnie du Niger n'a pu être passé que par des personnes n'ayant aucune qualité pour le représenter.

94.

M. Harmand, Ministre de France à Tokio,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 76. *Tokio, 19 juillet 1895, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* le 20, 10 h. 30, soir.)

Dans pourparlers aujourd'hui, Ministre des Affaires étrangères nous a fait déclaration verbale et remis aide-mémoire dont voici résumé :

Gouvernement impérial, soucieux donner preuve nouvelle son esprit conciliation, désire déclarer que :

1° Prenant en considération embarras de la Chine et ses difficultés à payer une somme égale à la valeur des territoires à abandonner, il fixe montant indemnité compensatrice de l'abandon définitif presqu'île Fen-Tien à 50 millions taëls.

2° Il sera prêt, après versement de cette somme et le premier versement stipulé par le traité de Simonoseki, à retirer ses troupes en deçà des limites de presqu'île Kintchéou et, après deux versements [de l']indemnité et échange à bref délai des ratifications du traité de commerce en préparation, il évacuera toute la presqu'île Fen-Tien.

3° Il reconnaît que le canal de Formose, grande route internationale, être en dehors de son contrôle et de ses appropriations exclusives. Il s'engage à ne céder à aucune Puissance Formose et les Pescadores.

Collègues et moi avons répondu, sans faire aucune observation, que nous transmettrions la substance de cette déclaration à nos Gouvernements, leur demandant instructions en vue échange éventuel de notes prévues par nos instructions antérieures.

95.

M. de Monbel, Ministre de France à Tanger[1],

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 114. *Fez, 20 juillet 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 31 juillet.)

[Revenant sur l'exemple donné par M. de Tattenbach, qui recourt à la menace et à la force, M. de Monbel examine quelle doit être l'attitude de la France au Maroc : « Il faut en prendre son parti : nous occuperons la place à laquelle nous avons

[1] En mission à Fez.

droit dans la considération et les sympathies du Maghzen lorsqu'un acte de vigueur lui aura donné la vraie mesure de notre puissance et de notre volonté de nous faire estimer à notre valeur ».]

A tout prendre, c'est en recherchant quel est l'intérêt des Marocains*, en quoi réside le vice de la situation actuelle et ce qui peut mettre en péril le *statu quo*, que nous devrions arriver à la solution susceptible de nous donner satisfaction. Or les événements de ces derniers temps, les convoitises de plus en plus grandes de certaines Puissances, en regard de l'ignorance et de la légèreté souvent intéressée avec lesquelles certains membres du Maghzen accordent leur confiance à des étrangers, sont les périls de l'avenir et au sujet desquels, aussi bien dans l'intérêt du Maroc que dans le nôtre, nous devrions chercher à obtenir des garanties. A mon sens, celles-ci seraient suffisantes si le Gouvernement impérial prenait l'engagement de n'accorder aucune entreprise financière, industrielle ou autre sans s'être au préalable consulté avec nous**. Il ne serait même pas nécessaire de stipuler une clause accordant à notre industrie une préférence quelconque, puisque nous aurions pour base de contrôle ses propres appréciations. L'avantage que nous retirerions d'une pareille combinaison est évident en nous mettant à l'abri de l'imprudence des Marocains contre les envahissements de spéculateurs dangereux, et en fournissant à notre commerce national l'occasion de montrer la qualité de ses produits et l'honnêteté de ses prix.

J'estime que nous aurions conclu une bonne opération si, contre un pareil résultat, nous avions consenti un retrait momentané de notre vice-consul; mais le Grand Vizir semble avoir aujourd'hui perdu de vue cette idée, ou du moins vouloir en différer l'exécution.

96.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 159. *Saint-Pétersbourg, 22 juillet 1895, 7 h. 4, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le prince Lobanoff a invité le Ministre de Chine à prévenir son Gouvernement qu'il n'aurait pas la disposition du produit de l'emprunt avant que la question de Liao-Toung ne soit réglée avec le Japon. Il a fait part de cette situation à son Ministre à Tokio.

*Annotation du Ministre : *On vient de nous dire qu'il n'y a que la menace et le bâton pour arriver à une solution.*

**Annotation du Ministre : *Je le crois! C'est presque le protectorat.*

97.

M. d'Aubigny, Ministre de France à Bucarest,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 34. *Sinaïa, 22 juillet 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juillet; Dir. pol., 29 juillet.)

Les derniers événements de Bulgarie [1] ne pouvaient laisser la Roumanie indifférente. Dès les premières nouvelles des troubles en Macédoine, des conseils ont été adressés de Bucarest au Prince Ferdinand; ces conseils tendaient à la répression de toute agitation sur la frontière du côté de la Turquie. Le Gouvernement roumain et le Roi Charles suivent, avec l'intérêt que leur inspire le sentiment de leur propre conservation, tout ce qui se passe dans le pays balkanique. Ils comprennent, et j'ajouterai la nation roumaine avec eux, que tout ferment de troubles chez leurs voisins du sud pourrait entraîner de nouvelles complications internationales dans lesquelles risqueraient de sombrer leur indépendance, chèrement acquise, aussi bien que leur développement politique et économique, qui a fait incontestablement de grands progrès depuis quelques années. Ils ne voient dans une guerre future que le risque de perdre ce qu'ils ont acquis, et non pas la chance de gagner plus qu'ils ne possèdent et de conquérir quelque province de langue roumaine *irredenta :* en quoi ils sont sages.

Aussi se sont-ils félicités lorsque les grandes Puissances étaient unanimes, bien que par des moyens divers, à peser sur le Prince Ferdinand dans le sens du respect de l'autorité souveraine du Grand Seigneur en Macédoine. Ils ont vu dans cet accord, et non sans raison, un gage sérieux en faveur du maintien de la paix en Orient.

Par contre, l'arrivée à Pétersbourg de la députation dirigée par le métropolitain Clément, dont le départ de Sofia avait été si laborieux; l'accueil que cette mission, de caractère d'ailleurs purement religieux, a rencontré dans la capitale russe; presque en même temps l'assassinat de Stambouloff et les premières impressions produites sur la population bulgare par ce crime historique attirent leur attention et suscitent en eux certains sentiments de trouble et d'inquiétude. Ils s'accommodaient fort bien d'une Bulgarie orientée comme eux, ayant son point d'appui à l'étranger du même côté, ainsi qu'il en a été jusqu'à ce jour. La possibilité d'une évolution dans la politique de ce pays voisin les déconcerte. L'influence de Pétersbourg, si elle redevenait prépon-

[1] L'envoi d'une députation bulgare à Pétersbourg et le meurtre de Stambouloff.

dérante à Sofia, leur créerait une situation nouvelle, certes assez délicate. Cliente de la Triple Alliance[1], la Roumanie se trouverait enserrée, au nord comme au sud, par la Russie et pressée à son flanc à l'ouest par la Hongrie, passée presque à l'état d'adversaire à l'heure actuelle en raison des conflits transylvains. Il y aurait, si de telles conjonctures se réalisaient, un grave parti à prendre à Bucarest, où l'on se berce volontiers de l'idée de ne s'engager à fond d'aucun côté et de conserver jusqu'à la guerre à venir, dont on n'ose prévoir l'échéance, sa neutralité et le choix de ses alliances. Ici, l'on redoute la Russie, c'est un fait incontestable; on voit dans sa force d'expansion, dans les moyens d'assimilation dont elle dispose sur les populations des deux rives du Bas-Danube une menace perpétuelle, sans doute latente pendant cette dernière période, mais qui pourrait s'accentuer davantage à la faveur des événements actuels de Bulgarie. D'autre part, on n'a pas trouvé dans la Triple Alliance le frein dont on sent le besoin contre l'outrecuidance hongroise dans les provinces limitrophes où l'élément roumain est opprimé; aussi l'amour-propre national est-il profondément ulcéré de ce côté. Si l'on redoute la Russie, on éprouve contre la Hongrie un très vif ressentiment.

Lequel de ces deux facteurs l'emportera lorsque les résolutions viriles s'imposeront? Il n'est pas encore aisé de le prévoir. Mais l'observateur peut cependant d'ores et déjà enregistrer un symptôme significatif, c'est que dans bien des milieux roumains, le dogme de la fidélité à la Triple Alliance commence à ne plus être à l'abri des discussions et que le nouveau groupe franco-russe inspire plus d'une grave réflexion.

98.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 86. *Saint-Pétersbourg, 22 juillet 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 31 juillet.)

J'ai reçu la lettre que m'a adressée Votre Excellence sous le n° 30, à la date du 8 courant, me communiquant une dépêche de notre Ambassadeur à Rome[2] sur l'éventualité d'une attaque de Ménélik contre les Italiens.

J'ai eu, à différentes reprises, depuis l'arrivée à Pétersbourg de l'ambas-

[1] Au sujet de la position de la Roumanie dans la Triplice, voir, au tome XI de la présente série, le n° 60 et la note p. 91.

[2] Du 3 juillet, ci-dessus reproduite sous le n° 81.

sade abyssine [1], l'occasion de m'entretenir avec M. Léontieff qui conduit ici la mission du Négus, et rien dans son langage ne permet de prêter à Ménélik les projets que lui attribue le correspondant de la *Tribuna*. Il est au contraire parfaitement conscient de la faiblesse des troupes abyssines pour l'offensive et il faut peut-être chercher dans le langage de la feuille italienne le désir qu'aurait le Gouvernement du Quirinal de voir le Négus lui donner un prétexte pour se mettre en campagne contre lui. L'accueil fait en Russie aux Ambassadeurs de Ménélik a, comme je l'ai déjà dit à Votre Excellence dans une précédente dépêche [2], excité les susceptibilités de l'Italie. Elle a presque été jusqu'à protester contre cette visite, mais, devant l'assurance formelle que lui a donnée le prince Lobanoff que cette mission n'avait aucun caractère politique, le Chargé d'affaires n'a pas insisté. Il s'est, toutefois, pendant quelques jours, montré très excité et n'a pas toujours gardé dans ses paroles une réserve assez diplomatique. C'est ainsi qu'il ne s'est pas caché pour dire que, ce que l'Italie pourrait désirer de mieux ce serait que le Négus, encouragé par la Russie, commît quelque imprudence qui permît de lui donner une leçon.

M. Léontieff, ancien officier de l'armée russe, s'est passionné pour l'Abyssinie, où il a séjourné quelque temps et où il a été accueilli par Ménélik avec la plus cordiale faveur. C'est lui qui a encouragé le Négus à envoyer cette ambassade auprès de l'Empereur, et c'est le prétexte de la religion qui est, pour le moment, le seul but de cette mission.

Le Négus a certainement une arrière-pensée et désirerait obtenir l'appui de la Russie et de la France. «Appui moral», affirme M. Léontieff; mais il est difficile d'admettre le caractère purement platonique d'un appui donné à l'Abyssinie contre l'Angleterre et l'Italie.

Le prince Lobanoff, à qui j'ai dit quelques mots de mon entretien avec M. Léontieff, me paraît très résolu à n'entrer dans aucune combinaison de ce genre; il faudrait en tout cas bien étudier la question et ses conséquences avant de dire une parole qui pût être un engagement compromettant.

Quoi qu'il en soit, je crois intéressant de donner à Votre Excellence un aperçu des vues de M. Léontieff, qui aurait un rôle à jouer dans cette affaire et qui le recherche.

«En présence de l'envahissement progressif de l'Angleterre, dit M. Léontieff, l'Abyssinie seule, malgré sa faiblesse relative, peut opposer un obstacle à la marche non interrompue de cette Puissance, qui tend et arrivera prochainement à réunir le Cap à l'Égypte par une ligne continue de possessions anglaises. Déjà un chemin de fer est en voie de construction de Mombasa au Victoria Nyanza; il peut être achevé dans deux ans; en même temps, une petite flottille anglaise sillonne le lac et une route relierait très facilement le Victoria

[1] Voir ci-dessus, n° 90, la note relative à cette ambassade.

[2] Dépêche du 12 juillet, n° 84, non reproduite.

Nyanza au Nil et, par conséquent, à l'Égypte. Le télégraphe est déjà établi entre le Cap et Nyassa... Il y aurait donc, pour vous surtout, et pour la Russie qui vous seconderait vraisemblablement, un grand intérêt à soutenir le Négus et à l'encourager à occuper des territoires vacants jusqu'ici, qui lui appartiennent, assure-t-il, par droit d'ancienne possession et qui relieraient son royaume, tel qu'il est aujourd'hui vaguement défini, aux rives du Nil[1]. Les Anglais trouveraient donc devant eux, non plus des peuplades innommées, mais l'Abyssinie. Cette occupation de territoire devrait se faire sans trop éveiller l'attention et Ménélik se dit en mesure de la réaliser sans effort; le fait accompli se dresserait devant les Anglais avant qu'ils n'eussent songé à s'y opposer. Mais il faudrait pour cela l'appui «moral» de la France et de la Russie, et c'est là que la question devient moins claire et plus délicate.»

J'ai laissé M. Léontieff me développer son plan, mais il s'est trouvé un peu embarrassé de répondre avec précision aux questions que je lui ai faites sur la nature de l'appui qu'il réclamait. Je lui ai fait entendre qu'il ne pouvait pas être question de forces à envoyer, ni même de secours pécuniaires de notre part, et j'ai cru comprendre que ce second point au moins était dans ses espérances; il a aussi insinué que des envois d'armes pourraient être considérés comme un appui réel, que des instructeurs militaires européens pourraient facilement faire de cette nation aux instincts belliqueux une armée disciplinée, ajoutant que l'accueil gracieux fait à Pétersbourg, l'échange de décorations qui servaient bien à établir les bons rapports ne seraient pas un aliment suffisant pour déterminer le Négus à agir.

Tout cela s'est, bien entendu, passé en conversation, après un déjeuner auquel j'avais convié M. Léontieff, et je n'ai rien dit qui pût être un encouragement. Il doit dans quelques jours repartir pour Obok, où il a promis d'accompagner la mission abyssine à son retour. De là, il a l'intention de se rendre à Paris, où il voudrait exposer ses idées à Votre Excellence et préparer, peut-être, une expédition sérieuse.

Il m'a assuré que Ménélik considérait comme parfaitement nul le traité avec l'Italie, qu'il avait déchiré sous les yeux de celui qui avait été chargé de lui en porter l'instrument et que ce traité n'avait jamais reçu sa ratification. D'ailleurs, quoique sur les nouvelles cartes, tout le royaume d'Abyssinie, ainsi que le Tigré, soient encadrés de couleurs italiennes, il m'a affirmé que pas un seul Italien n'était aujourd'hui en Abyssinie et que les seuls points occupés par l'Italie étaient Massouah et l'île d'Assab; que ce prétendu protectorat n'était donc pas effectif, seule condition indispensable pour sa validité.

[1] Au sujet de la prétention de Ménélik d'étendre sa frontière jusqu'au Nil blanc, voir le tome XI de la présente série, page 155, note 2, et sur la liaison projetée des possessions françaises du Haut-Oubangui avec l'Abyssinie par Fachoda, voir le rapport du commandant Monteil, du 7 mars 1894 (*ibid.*, page 98).

99.

Note du Ministre [1].

Vichy, 23 juillet 1895.

Question du Harrar et Obok.

Nous avons examiné avec Lagarde [2] les conditions dans lesquelles nous pourrions envisager les meilleures solutions de la question d'Obok, surtout en ce qui concerne l'Italie.

Il est très nettement d'avis que notre effort colonial de ce côté ne peut pas prendre un grand développement ; en effet, s'il se tient sur le bord de la mer, c'est le désert, et, s'il se porte en Abyssinie, il rencontre, outre l'opposition de l'Italie, la résistance des Abyssins et la nécessité d'une occupation militaire redoutable.

Tout au plus pouvons-nous désirer que l'Italie, cherchant à s'étendre de ce côté, y trouve une opposition assez forte pour l'occuper longtemps et pour dégager d'autant la politique européenne.

Il n'en est pas moins vrai que l'Italie a de sérieuses raisons d'appréhender l'extension de notre influence dans cette région et le secours matériel et moral que nous prêterions à Ménélik. D'autre part, si nous ne devons pas tendre à coloniser, il faut songer cependant qu'Obok et Djibouti doivent avoir des débouchés assurés vers l'intérieur et que nous ne pouvons sans imprudence rejeter les propositions amicales qui nous sont faites par Ménélik. [3]

Il s'agirait de concilier ces intérêts divers et en partie contradictoires.

[1] La minute originale, de la main du Ministre, porte en tête au crayon : « Copie a été envoyée à M. Nisard ».

[2] M. Lagarde, consul général, gouverneur d'Obok, séjournait alors à Vichy, où se trouvait aussi le Ministre.

[3] Depuis qu'il avait dénoncé le traité d'Ucciali (février 1893) le Négus, désireux de sauvegarder son indépendance et d'assurer à son Empire un débouché sur la mer par Obok, avait cherché à resserrer ses relations amicales avec la France (voir t. X et XI de la présente série). Déjà, le 9 mars 1894, par une convention avec l'ingénieur Ilg, il avait projeté d'établir un chemin de fer destiné à relier le port de Djibouti à Harrar, puis à Entotto, sa capitale, et enfin au Nil Blanc, qu'il regardait comme la limite occidentale de ses États. Un an après, poursuivant la même idée, il avait proposé au Président Félix Faure (mars 1895) de renouveler, en le refondant, le traité d'amitié et de commerce conclu le 7 juin 1843 entre son prédécesseur Sahlé Selassié et le roi Louis-Philippe : il demandait au Gouvernement français, « qui avait toujours admis l'Empire d'Éthiopie comme un État libre et indépendant », de considérer le port de Djibouti comme « le débouché officiel du commerce éthiopien » avec faculté pour lui d'introduire par ce port tout le matériel de guerre qui lui serait nécessaire. (Ce document, classé aux archives dans un dossier de date postérieure, n'ayant pas été retrouvé à temps pour être inséré dans le précédent volume, sera publié dans le volume suivant, au moment où les négociations seront venues à leur terme, le 20 mars 1897.)

Le mieux serait évidemment le maintien du *statu quo*. Mais la politique dilatoire commence à devenir difficile. L'Italie et Ménélik paraissent être à la veille d'une rupture. D'une part, Ménélik nous offre un véritable traité d'alliance et il faudra bien lui répondre. D'autre part, l'Italie nous met en demeure de nous prononcer sur la question du transit des armes, en invoquant les règles de la neutralité. Refuser à Ménélik le passage des armes, c'est pour ainsi dire rompre avec lui. L'Italie ne s'en tient pas là. Elle nous demande de reprendre la négociation de délimitation interrompue en 1891 [1] et elle nous offre de prendre comme point de départ nos propres propositions. Tornielli me presse et attend mon retour de Vichy.

Il faut donc savoir où nous allons. Il convient de mentionner encore quelques éléments accessoires et qui ont leur importance. L'Italie fait grand bruit de l'entente qu'elle vient de conclure avec l'Angleterre [2]. Si celle-ci ouvre à l'Italie le passage par Zeïla, nous serons tournés et la situation d'Obok deviendra difficile.

L'Empereur de Russie vient de recevoir la mission abyssine [3], et on pourrait croire que son Gouvernement a quelque velléité de ce côté. J'ai exposé notre intention à M. de Mohrenheim et je l'ai prié de demander instamment à M. Lobanoff quelle est la politique réelle ou même quelles sont les visées de la Russie de ce côté. Montebello a reçu des instructions ayant le même objet. Au fond, les Russes ne paraissent pas savoir très bien ce qu'ils veulent et Lagarde a reçu des nouvelles de Pétersbourg lui disant qu'on ne voulait rien faire. Il est important de savoir à bref délai à quoi nous en tenir.

Je dois tenir compte aussi du plus ou moins de solidité du Cabinet Crispi. Si celui-ci était tombé, toute négociation nous eût été plus facile.

Enfin, nous avons avec l'Italie d'autres négociations pendantes, notamment en Tunisie (et éventuellement la question commerciale) qui, en se joignant à la question abyssine, peuvent faciliter des arrangements ou provoquer des malentendus plus graves.

Tout ceci étant exposé, il m'a paru qu'il était difficile de me dérober longtemps aux pourparlers personnels que sollicite Tornielli.

L'idéal serait d'obtenir des Italiens : 1° la délimitation d'une sphère d'influence française dans l'hinterland d'Obok; 2° la neutralisation du Choa et du Harrar au point de vue politique; 3° l'ouverture des voies commerciales vers l'intérieur.

(1) Voir le tome VIII de la présente série, n.os 325, 329, et 340.

(2) Le 5 mai 1894, la Grande-Bretagne et l'Italie avaient, pour compléter leurs accords du 24 mars et du 15 avril 1891, signé un protocole en vue de délimiter leurs zônes d'influence respectives en Afrique orientale. Dans la région du golfe d'Aden, cette limite coïncidaient, en partie, avec le 8e degré de latitude nord. L'accord pévoyait aussi que, dans le port de Zaïla, les sujets ou protégés anglais ou italiens auraient les mêmes droits quant au statut personnel et à l'exercice des activités économiques.

(3) Voir ci-dessus n° 98, la dépêche de Pétersbourg (22 juillet).

Mais, avant tout, il faut se garder de mettre dans un arrangement quelconque, sous une forme quelconque, la reconnaissance de la situation de l'Italie au delà de notre délimitation... ou alors, il faut qu'elle la paie très cher.

Comme cote mal taillée et en envisageant non seulement ce que nous désirons, mais ce qui nous suffit et ce qu'il paraît possible d'obtenir des Italiens, nous sommes arrivés à considérer comme possible l'arrangement suivant :

1° Délimitation de la sphère d'influence française par une ligne reliant le Ras Doumaira avec Ankober, d'Ankober descendant sur les monts. De là, la ligne, sur le parallèle du Harrar (la ville), rejoint à Harrar la démarcation anglo-française, étant entendu que Harrar (la ville) est neutralisée et que personne n'y exercera d'influence politique; 2° non reconnaissance de la sphère italienne; 3° routes de commerce et le reste comme au traité avec Ménélik.

On dirait à Ménélik que c'est tout ce qu'on a pu obtenir pour lui, et Lagarde croit que, bien présenté, il s'en contenterait.

1° Moyens de négociations. Réclamer d'abord la prolongation du parallèle 8, comme l'Angleterre;

2° Exhiber l'ancien traité avec le Choa et laisser entendre qu'on a dans la main un autre traité avec Ménélik. [1]

Invoquer la présence de nos missionnaires sur certains points du Harrar, le nom de la ville citée dans l'arrangement anglo-français, etc.

Si nous concluons l'arrangement, il faut qu'il ait comme contre-partie un arrangement relatif à la Tunisie. Aussi il est nécessaire que le traité italo-tunisien soit dénoncé [2] avant que les pourparlers soient abordés.

100.

M. Le Marchand, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 107. *Vienne, 23 juillet 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juillet; Dir. pol., 29 juillet.)

L'Autriche, si souvent ingrate, s'est montrée fidèle envers la mémoire de M. Stambouloff. Non seulement l'Empereur a fait parvenir à sa veuve l'expression de ses condoléances et de ses regrets, mais la presse a été unanime à faire son éloge et à déplorer sa perte. En même temps, elle laissait percer les inquiétudes que lui inspirait l'état actuel de la Bulgarie; avec moins de viva-

[1] Voir ci-dessus, page 129, note 3.

[2] Le traité italo-tunisien du 8 septembre 1868 venait à expiration en septembre 1896. Voir ci-dessous le n° 134.

cité que les journaux de Londres et de Berlin, elle imputait au Prince Ferdinand et au Gouvernement de M. Stoïloff la gravité de la situation. Évidemment les tentatives de rapprochement avec la Russie sont pour beaucoup dans cette mauvaise humeur; mais il y a autre chose. L'assassinat de M. Stambouloff a éclairé d'un jour nouveau l'état du pays. Le comte Kalnoky répétait volontiers aux Délégations : « De la Bulgarie, je n'ai rien à dire, si ce n'est que tout y va bien ». Il ne pourrait plus tenir le même langage aujourd'hui. Tout le monde est d'accord ici pour constater l'impéritie du Prince Ferdinand, la faiblesse du Gouvernement, la maladresse de la police et les mœurs encore barbares du peuple, qui se traduisent trop fréquemment par des vengeances atroces. Aussi se demande-t-on si l'on peut compter comme naguère sur une nation qui offre un si triste spectacle.

En ce qui concerne le Prince, il est singulier que les pays où il est le plus violemment attaqué soient précisément ceux qui l'appuyaient autrefois, tandis qu'en France et en Russie, les appréciations restent en général plus modérées. Il reste à savoir si cette campagne est habile et si, en blâmant ainsi le Prince, en faisant ressortir ses fautes, en fournissant une sorte d'appui à l'opposition, on ne risque pas de contribuer peut-être à sa chute, ce qui ouvrirait une succession dont on semble perdre de vue les difficultés et les périls. Beaucoup de personnes à Vienne sont persuadées qu'il sera finalement obligé d'abdiquer. Toutefois la situation n'est pas claire encore, et l'on attend avec une certaine anxiété le retour de la députation bulgare [1], dans la pensée que les impressions qu'elle rapportera de Russie exerceront une influence considérable sur la marche des événements.

101.

M. Lacau, chargé de l'agence et consulat général de France à Sofia,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 35. Confidentiel. *Sofia, 23 juillet 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juillet; Dir. pol., 5 août.)

A la suite de l'assassinat de M. Stambouloff, l'hostilité que les agents anglais, allemands, roumains et aussi autrichiens, bien qu'à un degré moindre [1], manifestaient contre le Gouvernement actuel bulgare depuis ses tentatives sérieuses de rapprochement avec la Russie [2], a pris un caractère de gravité

[1] Note du document : *Je crois intéressant de le faire remarquer.*

[2] Voir ci-dessus, n° 90, page 119, note 2 et n° 97.

tel que M. Stoïloff et ses collègues sont arrivés au bout de leur patience et que, de leur côté, ils ne dissimulent plus leur méfiance et leur rancune à l'endroit de ces prétendus protecteurs et amis.

M. Stoïloff, avec lequel je viens d'avoir un très long entretien à titre privé et amical, a laissé déborder devant moi toutes ses amertumes et, abordant le sujet du rapprochement de la Bulgarie avec la Russie, il m'a confié ses espérances *à titre absolument confidentiel* et m'a dit : « L'Empereur Nicolas II a fait un excellent accueil à notre députation et a émis l'espoir que, dans un court délai, les anciennes relations seraient rétablies entre la Russie et la Bulgarie.

« Dans une première audience, le prince Lobanoff a indiqué, *non pas comme une condition, mais à titre de conseil amical,* que le Prince Ferdinand devait *spontanément* prendre l'initiative de ramener son fils Boris dans le giron de l'Église orthodoxe et qu'en ce faisant, il donnerait une preuve *irrécusable de la nouvelle direction de sa politique et de son attachement personnel pour la Russie et pour la famille impériale.* A l'occasion de *l'audience de congé,* le prince Lobanoff a ajouté *qu'aussitôt* le Prince héritier rentré *dans l'orthodoxie,* le Gouvernement russe *enverrait à Sofia* un agent diplomatique et que les *relations seraient reprises.*

« Et le général Obroutcheff, chef d'État-major général, faisant allusion à la guerre serbo-bulgare, a, de son côté, déclaré à la députation que l'armée bulgare avait fait ses preuves comme capacités, instruction et bravoure, qu'elle avait déjà ses traditions et qu'elle n'avait plus besoin désormais des services des officiers russes. »

Après m'avoir fait ces communications, M. Stoïloff a continué : « Les représentants anglais et allemand *surtout* s'appliquent à compromettre notre Gouvernement et à le renverser parce qu'ils comprennent à présent la possibilité d'un rapprochement de la Bulgarie et de la Russie. Un correspondant du *Petit Journal de Berlin,* M. Max Schœnau, ne me disait-il pas dernièrement que la *presse allemande* libérale se montrait *hostile* au Gouvernement bulgare actuel à cause de ses tendances russophiles? Le Ministre de Roumanie, M. Papiniu, n'a-t-il pas insisté à plusieurs reprises sur ce point et fait tous ses efforts pour *nous ramener dans les traditions de politique extérieure inaugurées par M. Stamboulof?* A tous j'ai répondu que le rôle de provocateur ne convenait pas à la Bulgarie et qu'elle avait le droit, au même titre que l'Allemagne et l'Autriche par exemple, de ménager la Russie et de conquérir ses bonnes grâces. »

En terminant, le Président du Conseil m'a déclaré son intention d'envoyer M. Stancioff[1] à Carlsbad auprès du Prince pour le prier en grâce de déférer au vœu exprimé par M. Lobanoff, c'est-à-dire de prendre spontanément la

[1] Note du document : *L'agent bulgare à Bucarest, ex-chef du Cabinet secret du Prince Ferdinand.*

décision de ramener son fils Boris dans le giron de l'orthodoxie ; il m'a parlé de *l'ambition* qu'il caressait d'obtenir du Tsar *qu'il veuille bien* être le parrain du jeune Prince, mais il se demande *comment le lui faire connaître*. Il m'a affirmé enfin que, si ses conseils n'étaient pas suivis, il présenterait sa démission.

Il est à supposer que le Prince Ferdinand comprendra qu'il est temps de fixer son choix. Très irrité de l'attitude offensante et hostile prise vis-à-vis de lui et de son Gouvernement par les Puissances centrales et par l'Angleterre et de leurs prétentions à vouloir lui imposer une ligne de conduite, il n'est pas douteux, on peut le croire, qu'il ne fasse le sacrifice de ses susceptibilités religieuses afin d'assurer l'avenir de sa dynastie et de la Bulgarie en s'appuyant désormais sur la Russie.

Grâce aux déclarations du général Obroutcheff, qui ont été faites publiquement, et non pas en audience privée comme celles de l'Empereur et du prince Lobanoff, les officiers de l'armée bulgare et les gouvernants bulgares se montrent *rassurés* et la Russie a reconquis ici dans les cercles officiels et dans les différentes classes de la société les sympathies qu'elle avait perdues. Tous à Sofia semblent se *rendre compte de l'exploitation* dont la Bulgarie a été l'objet *durant ces dernières années de la part des Puissances du centre et de l'Angleterre* et du danger qu'il y aurait à se maintenir dans cette impasse. Tous dirigent leurs regards vers la Russie en pensant que, par elle seulement, la Bulgarie peut rentrer dans des conditions normales et cesser de vivre d'expédients, comme elle a été réduite à le faire jusqu'à ce jour.

Il semble donc qu'il soit dans l'intérêt du Gouvernement russe d'aider le Gouvernement bulgare dans ses efforts, de l'encourager et de profiter de cet état des esprits pour cimenter au plus tôt la réconciliation. En se hâtant il aura cette bonne fortune de se trouver à nouveau en Bulgarie dans des circonstances *tellement favorables* que, dès l'arrivée de son agent diplomatique, *il dominera la situation* et sera en mesure d'exercer une influence prépondérante.

102.

M. Nisard, Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères [1].

T. s. n°. *Paris, 24 juillet 1895, midi 45.*

Michel de Giers est venu me voir, de retour de Pétersbourg. Il est chargé par le prince Lobanoff de s'assurer de votre sentiment sur la réponse du

[1] Le Ministre était à Vichy.

Japon[1]. On trouve à Pétersbourg le chiffre de l'indemnité supplémentaire réclamée par le Japon bien élevé.

Giers ne paraissait pas connaître la seconde condition mise par le Japon, d'après le télégramme d'Harmand n° 76, pour l'évacuation d'une partie seulement de la presqu'île : c'est-à-dire le premier versement de l'indemnité primitive stipulée par le traité de Simonoseki venant s'ajouter au payement de l'indemnité supplémentaire. Je l'en ai avisé.

Il n'a pas parlé de la prétention du Japon de scinder l'évacuation en deux périodes et de subordonner sa retraite définitive à la ratification du traité de commerce sino-japonais en préparation.

Je lui ai dit que, naturellement, dès que nous avions connu la réponse du Japon, nous avions tenu à nous assurer de la façon dont elle avait été accueillie à Saint-Pétersbourg, en indiquant discrètement que la question de la date, de la durée et des modalités de l'évacuation intéressaient tout particulièrement le Gouvernement russe. J'ai rappelé d'ailleurs les récentes instructions recommandant à M. Harmand de marcher scrupuleusement d'accord avec son collègue russe[2].

Giers m'a également confié que le prince Lobanoff avait été préoccupé et se serait plaint à l'Ambassadeur d'Allemagne de l'attitude du Gouvernement allemand dans ces derniers temps à l'égard du Japon ; il soupçonne le Cabinet de Berlin d'encourager par-dessous main, ou tout au moins de ménager le Gouvernement japonais[3].

Est-ce très sincère et n'est-ce pas là une de ces choses qu'on nous dit parce qu'on sait que cela nous fera plaisir et pour entretenir notre flamme? Il m'a paru, d'autre part, qu'on était préoccupé à Pétersbourg de l'action allemande au Maroc et des conséquences qu'elle pouvait entraîner[4]. J'ai profité de l'occasion pour rappeler à Giers nos efforts depuis deux ans, efforts malheureusement restés vains jusqu'à ce jour, pour faire comprendre au Gouvernement russe l'intérêt qu'il avait à tourner son attention de ce côté et à y affirmer son accord avec nous par l'envoi d'un représentant. Il m'a promis d'écrire dans ce sens à Pétersbourg et je compte renouveler, avec votre assentiment, à Montebello les instructions qu'il a reçues à ce sujet[5].

Je vous enverrai ce soir par lettre[6] la suite de l'entretien, qui a eu un carac-

(1) Voir le télégr. de Tokio n° 76, ci-dessus reproduit sous le n° 94.

(2) Télégramme à Tokio, n° 31, du 8 juillet, non reproduit.

(3) Au sujet de l'attitude du Gouvernement allemand à l'égard du Japon dans la question de l'indemnité chinoise, voir les notes du baron de Rotenhan des 24 et 30 juillet (*Die Grosse Politik*, IX, n°s 2285 et 2286).

(4) Il s'agit de l'envoi d'une escadre sur la côte marocaine à la suite du meurtre d'un sujet allemand (voir ci-dessus, n° 89).

(5) Le 2 août, M. Hanotaux recommandait à M. de Montebello d'agir en ce sens auprès du prince Lobanoff (dépêche n° 256).

(6) Voir ci-dessous (n° 103) la note pour le Ministre du même jour, qui a tenu lieu de ladite lettre.

tère plus général et dont le compte rendu m'a paru moins urgent. J'ai cru pouvoir dire deux mots à Giers des raisons que nous avions de n'être pas contents de la Chine en ce moment et de craindre un retour d'influence au profit de l'Angleterre.

103.

Note pour le Ministre.[1]

24 juillet 1895.

M. de Giers, au cours de l'entretien dont la première partie a été signalée ce matin par télégraphe au Ministre, a passé en revue les différentes questions qui retenaient en ce moment l'attention du Gouvernement russe. Pour la Macédoine, le prince Lobanoff désire très vivement la fin de l'agitation actuelle : il vous est reconnaissant de notre action officieuse à Sofia.

Quant à la députation bulgare envoyée à Pétersbourg, M. de Giers s'est borné à me répéter qu'elle avait été très bien accueillie [2], que les Russes continuaient de considérer les Bulgares comme un peuple frère, mais que l'incident n'avait pas de caractère politique ou du moins que le Cabinet de Saint-Pétersbourg ne croyait pas devoir modifier son attitude vis-à-vis du Gouvernement princier. Toutefois, il m'a semblé que, au fond, on attachait en réalité à Pétersbourg plus d'importance à cette manifestation et à ce qui pouvait s'en suivre qu'on ne voulait le laisser voir. J'ai dit que nous ne pouvions nous-mêmes qu'être heureux de tout indice d'un retour des Bulgares vers la Russie, qui verrait, sans doute, de son côté, intérêt à le favoriser.

M. de Giers n'a pas parlé de l'Arménie.

Il a fait allusion à la députation abyssine, mais sans rien dire qui puisse nous éclairer sur les intentions du Gouvernement russe. Il s'est borné à relever, pour s'en moquer, le mécontentement et les appréhensions du Gouvernement italien, en rappelant l'attitude qu'avait toujours gardée la Russie en ce qui concerne le traité d'Ucciali.

J'ai eu, là encore, l'impression qu'on cherchait à nous être agréable en insistant ainsi sur le dépit et les craintes causés à l'Italie par l'accueil fait aux envoyés du Roi Ménélik.

On a évidemment encore besoin de nous à Tokio et on attend, sans doute, de la France un nouvel effort pour amener le Japon à composition dans l'affaire de l'évacuation, qui ne va pas toute seule.

(1) Cette note, écrite et signée par M. Nisard, fait suite au télégramme du même jour, 12 h. 45, qui figure ci-dessus sous le n° 102.

(2) Cf. ci-dessus, (n° 101) la dépêche de Sofia du 23 juillet.

On ne m'a rien dit des élections anglaises ni des conditions exceptionnelles dans lesquelles le parti tory revient aux affaires. Mais j'ai trouvé l'occasion d'indiquer, à titre personnel, que Lord Salisbury, en présence du succès de l'action russe en Extrême-Orient, serait peut-être tenté d'attirer et d'occuper la Russie du côté du Bosphore ou de l'Asie Mineure.

Le Chargé d'affaires d'Autriche était venu également me voir hier; il était chargé de transmettre au Ministre les remerciements du comte Goluchowski pour la ligne de conduite tracée à notre agent à Sofia et pour la conformité de nos vues avec les siennes en ce qui touche l'agitation en Macédoine.

104.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. *Londres, 24 juillet 1895, 9 h. 47, soir.*

(*Reçu :* le 25, 1 h., matin.)

Lord Salisbury est bien d'avis que les atermoiements de la Porte au sujet de la question arménienne ne doivent pas se prolonger[1]. Il désire enlever au Sultan l'illusion que le nouveau ministère anglais soit disposé à laisser tomber l'affaire et il insistera pour obtenir une réponse satisfaisante qui contienne des concessions de nature à garantir une amélioration pratique de la situation de l'Arménie. Si la réponse attendue par les trois Puissances était retardée, il vous communiquerait ses propositions en vue de nouvelles démarches. « Je ne dis pas, a-t-il ajouté, que les concessions exigées doivent être considérables; mais il faut qu'elles soient réelles. » J'ai répondu que, sans préjuger quelle serait, le cas échéant, votre réponse à des propositions qui n'étaient pas encore nées, je pouvais l'assurer que vous aviez le plus sincère désir de continuer à marcher en parfaite union de vues avec l'Angleterre et la Russie, afin que la Porte voie les trois Puissances bien en ligne et se décide à leur donner les satisfactions sur lesquelles leur dignité, tout au moins, leur commandait d'insister. L'Ambassadeur de Russie, de son côté, m'a lu hier une dépêche qu'il venait de recevoir de Pétersbourg et dans laquelle le prince Lobanoff exprimait l'intention de continuer à s'associer énergiquement à l'action de la France et de l'Angleterre dans la question arménienne. Pour ce qui concerne la Macédoine, les informations reçues par le Gouvernement

[1] La Porte laissait attendre sa réponse au projet de réformes élaboré par les Ambassadeurs et remis le 11 mai.

anglais sont toujours les mêmes. Elles ne concordent pas avec les nouvelles alarmantes répandues par les journaux*. Au Maroc Lord Salisbury considère comme virtuellement terminées les difficultés qui avaient surgi avec l'Allemagne [1]. Celle-ci a insisté sur le payement immédiat des indemnités qu'elle réclamait et le Maroc paraît devoir s'exécuter. Lord Salisbury semble penser qu'on a été un peu dur à son égard**. Il regarde la situation de cet Empire comme précaire. « C'est un château de cartes », m'a-t-il dit.

105.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Nisard, Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

L. *Vichy, 25 juillet 1895.*

Je vous remercie du télégramme [2] relatant votre entretien avec M. de Giers. Je ne vois rien à changer ni à compléter dans vos observations et dans vos propositions.

Ainsi que je vous le dis d'autre part, il me semble que, si la Russie sait conduire sa barque en se hâtant plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici et, d'autre part, en usant de ménagements dans la forme, elle finira par tirer une solution sortable de la proposition japonaise.

Le Japon veut assurément se faire marchander. Il tombera probablement d'accord sur 150.000.000 francs. Pour l'évacuation, je ne vois pas que la Russie soit déshonorée si elle accepte une évacuation en deux étapes. Il faudra seulement échelonner avec soin les dates de l'évacuation sur celles du payement. Le Japon doit être préoccupé des sommes à payer par la Chine, outre les 400 millions qui viennent d'être souscrits. C'est ici que les Allemands attendent les Russes, et c'est probablement ce qu'il doit y avoir de réel dans la confidence qu'on nous a faite au sujet de l'attitude des Allemands.

Le succès des élections anglaises [3] va remettre, à bref délai, toutes nos grosses questions sur le tapis, Congo, Mékong, Égypte, etc. Si vous joignez

*Annotation du Ministre : *C'est l'impression générale qui nous vient de Vienne, Pétersbourg et Berlin.*

[1] Voir ci-dessus (n° 89) le télégramme à Berlin 127, du 13 juillet.

**Annotation du Ministre : *Mais on annonce le départ de deux navires allemands pour Rabat et Casablanca.*

[2] Du 24 juillet (ci-dessus reproduit sous le n° 102).

[3] Le résultat laissait prévoir l'arrivée prochaine des Unionistes au pouvoir.

à cela nos histoires avec l'Italie, je prévois que mes vacances seront encore troublées. Je rentrerai probablement le 30 et ne sortirai plus guère de Paris.

En attendant je tâche de jouir de ces quelques jours de repos.

Les nouvelles de Madagascar[1] ne sont pas non plus fameuses. Voilà beaucoup d'ennuis à la fois.

106.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Nisard, Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Vichy, 26 juillet 1895.*

Je réponds aux communications que vous m'avez faites au sujet des pourparlers actuellement pendants au Japon[2]. En raison de ma présence à Vichy et de la dispersion actuelle des Ministres, je ne puis donner qu'une impression personnelle en réponse à la question que le prince Lobanoff m'adresse par l'intermédiaire de M. de Giers et de M. de Montebello.

Mon impression est, comme celle du prince Lobanoff, que le Japon a recours à une procédure dilatoire et qu'il mêle très habilement deux ordres d'idées qui, en réalité, sont distincts : d'une part, les conditions de l'évacuation de la péninsule de Liao-Toung et, d'autre part, l'exécution des clauses du traité de Simonoseki. Je pense, comme le prince Lobanoff, qu'il est important de bien préciser tout d'abord une distinction qui découle de la nature même des engagements existants. En effet, les conditions de la paix de Simonoseki lient la Chine à l'égard du Japon, tandis que la promesse relative à Liao-Toung lie le Japon à l'égard des Puissances.

La thèse de droit ainsi posée, on ne peut cependant nier que, dans la pratique, il faudra tenir compte de la façon dont la Chine exécutera ses engagements pour pouvoir obtenir du Japon la complète exécution des siens. Il est évident, par exemple, qu'en consentant à ne pas presser les négociations à Tokio, tant que le succès de l'emprunt chinois n'était pas assuré, on a laissé s'établir une sorte de connexité entre les deux ordres d'idées.

(1) Allusion aux difficultés rencontrées par l'expédition dans la marche sur Tananarive.

(2) Le prince Lobanoff avait chargé le conseiller Michel de Giers, rentrant de Pétersbourg à l'ambassade de Paris, de « s'assurer des sentiments de M. Hanotaux sur la réponse du Japon », du 19 juillet. Voir ci-dessus les n°s 102 et 103.

J'examine maintenant les divers points soulevés par la note du Japon. Il réclame une compensation pécuniaire pour la promesse de l'évacuation de Liao-Toung. Je ne pense pas qu'on puisse lui opposer un refus catégorique. Au contraire, je serais d'avis qu'en accédant au principe d'une compensation — quitte à débattre le montant — on peut profiter de la demande du Japon pour obtenir de lui un renouvellement précis et formel de sa première promesse. Je suppose que le montant définitif de la nouvelle indemnité soit de 100 à 150 millions de francs, il me semble que, du moment où on serait d'accord et où le Japon aurait été mis en demeure de toucher la somme, il ne pourrait, en droit, trouver aucune raison, aucun prétexte, pour refuser d'évacuer la presqu'île tout entière.

Quant à l'exécution des clauses du traité, on pourra être amené à secouer un peu la torpeur voulue de la Chine. Cela serait relativement facile pour la ratification du traité de commerce. Mais il n'en sera peut-être pas de même en ce qui concerne le payement de la seconde partie de l'indemnité. C'est ici pour moi que gît la véritable difficulté. Le Japon ne mettra-t-il pas en doute ce payement? Quelles garanties exigera-t-il? C'est probablement au moment où ces questions seront soulevées qu'on verra intervenir les Puissances qui ont été éliminées de la première combinaison d'emprunt.

Quoi qu'il en soit, peut-être faciliterait-on la solution de ce problème et le règlement général de la question en obtenant du Japon qu'il adhère à la procédure dont voici les grandes lignes : Évacuation de la presqu'île, se faisant au besoin en deux étapes, mais achevée en même temps que le versement de l'indemnité spéciale, ou du moins du versement des 400 millions; prompte ratification du traité commercial; engagements formels pris par la Chine sur la modalité du payement du reste de l'indemnité, les versements s'échelonnant parallèlement à l'évacuation des autres provinces chinoises.

Dans ma pensée, ces deux derniers points ne seraient pas l'objet d'une entente entre les Puissances et le Japon, mais d'un accord complémentaire entre le Japon et la Chine, celle-ci étant conseillée au besoin par les Puissances.

Quant au premier point, je pense qu'avec un peu de patience, on finirait par obtenir l'assentiment du Japon, ou, qu'en tout cas, on l'acculerait à manquer ouvertement à la parole donnée par lui. Il y a tout un ordre de considérations, même morales, qu'on peut faire valoir auprès d'un Gouvernement qui doit désirer entrer en relations régulières et correctes avec les Puissances européennes.

Vous pourriez, à moins d'objection de votre part, soumettre, à titre personnel, ces aperçus à M. de Giers et en envoyer un très court résumé à M. de Montebello en insistant sur l'intérêt que je vois à n'adopter qu'une méthode de négociation très souple et permettant de se tourner au besoin vers des

solutions différentes, en s'inspirant surtout de l'intérêt qu'ont toutes les Puissances à obtenir du Japon l'*exécution volontaire et loyale* de l'engagement qu'il a pris sur le conseil amical de la France, de la Russie et de l'Allemagne [1].

107.

M. Nisard, Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères,

à M. Gérard, Ministre de France à Pékin.

T. n° 79. *Paris, 26 juillet 1895, exp. le 27, 3 h. 15, soir.*

Réponse au télégramme 62 [2].

Je ne peux que maintenir mes instructions antérieures [3]. L'ordre d'occuper les Muong-Hou est du 28 juin; l'officier chargé de l'opération est en route. Si un incident se produit sur place, faute par Chine d'avoir envoyé à temps des instructions que nous avons réclamées dès la première heure, les conséquences peuvent en être extrêmement graves et nous en déclinons la responsabilité. Ai notifié à Tching-Tchang qu'aucun versement ne serait fait par nos financiers tant que cette question serait en suspens. Je renouvelle protestation à Londres contre attitude O'Conor.

108.

M. de Montebello, Ambassadeur de France a Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 91. *Saint-Pétersbourg, 27 juillet 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 30 juillet.)

J'ai reçu la dépêche de notre Ambassadeur à Constantinople [4] que Votre Excellence m'a communiquée par sa lettre n° 241 [5]. Ainsi que vous avez pu en juger par mes précédentes correspondances, la Russie, tout en comprenant l'importance et même la nécessité d'une action constamment concertée entre

(1) L'essentiel de ces indications a été transmis le 27 à M. de Montebello par un télégramme n° 241, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire.

(2) Non reproduit (il était question de conférer le grand cordon de la Légion d'honneur à l'Empereur Kouang-Siu en même temps qu'un ordre impérial russe, à quoi M. Gérard ne voyait nul inconvénient).

(3) Voir ci-dessus les n°s 92 et 107.

(4) Dépêche du 11 juillet, n° 116 (non reproduite), par laquelle M. Cambon communiquait ses impressions sur l'attitude de l'Angleterre et de la Russie dans l'affaire arménienne : l'Ambassadeur, rapportant l'avis de M. de Nélidoff, écrivait « qu'on était fort peu disposé à Pétersbourg à encourager en Turquie le réveil d'idées nationales qui pourraient se propager en Russie et qu'on était *très refroidi* dans toute cette affaire ».

(5) Dépêche circulaire du 18 juillet.

les trois Puissances dans la question des réformes d'Arménie, a toujours voulu éviter de laisser prendre à cette question des proportions trop étendues. C'est ainsi qu'elle a très nettement fait connaître à l'Angleterre sa manière de voir, alors que le Cabinet de Londres semblait rechercher les mesures extrêmes pour exercer une pression comminatoire sur la Porte. Le prince Lobanoff a dit de la façon la plus explicite qu'il ne s'associerait à aucune mesure violente. On avait proposé à la Porte un projet de réformes; ce projet, remis par les Ambassadeurs des trois Puissances, n'avait jamais eu le caractère d'un document officiel et, à plus forte raison, d'un ultimatum.

L'introduction de réformes était reconnue par lui comme nécessaire, mais il ne voulait pas laisser prendre à cette démarche la forme d'une menace. Les tendances du Cabinet de Londres se sont singulièrement adoucies depuis; le Sultan avait pu croire un instant qu'il pourrait profiter de certaines divisions entre les trois Puissances, et les retards qu'il a apportés dans sa réponse ont bien pu être amenés par cette arrière-pensée .La Russie l'a bien compris, et le langage qu'elle a chargé son Ambassadeur à Constantinople de tenir à la Porte a dû détruire les illusions qu'avait pu se faire le Sultan sur le peu de solidité de notre entente.

Le Gouvernement actuel, comme celui de M. de Giers, désire avant tout que l'agitation dans les provinces qui confinent à la Russie n'ait aucun prétexte pour persister; il a constamment à lutter, et il le fait avec la plus grande énergie, contre les comités qui cherchent sans relâche à soulever les Arméniens, sujets de la Turquie; depuis bien des années, la Russie est parvenue à empêcher que les mouvements qui se produisaient en Asie Mineure n'eussent un contre-coup sur son territoire; il lui eût été plus facile, il est impossible de ne pas le reconnaître, d'encourager ou de laisser encourager l'agitation si elle y avait eu le moindre intérêt. On est très précocupé ici des menées arméniennes dans le Caucase. Le prince Lobanoff disait, il y a quelques jours, à Sir Frank Lascelles : « Vous êtes tranquilles dans votre île; vous n'avez rien à craindre directement des troubles qui peuvent se produire en Arménie, et je ne pense pas que vous cherchiez aujourd'hui à soulever des complications graves. Mais quant à nous, nous avons deux millions de sujets arméniens dont la tranquillité nous intéresse et nous ne voudrions pas voir réveiller et encourager sur nos frontières les aspirations d'indépendance des Arméniens de Turquie. »

Je ne sais pas si on est *refroidi* à Pétersbourg sur cette affaire, mais on ne voudrait pas qu'elle prît de trop grandes proportions. On considère la nomination de Chakir Pacha [1] comme très favorable et on se contentera d'une

[1] Ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg Chakir Pacha venait d'être nommé Inspecteur des provinces orientales d'Anatolie : c'était le titre donné au Haut-Commissaire réclamé par les Puissances.

solution qui pourra être acceptée par les trois Puissances. Le désir du prince Lobanoff est de voir se terminer la question le plus promptement possible. Il m'a dit, il y a quelques jours, qu'il avait reçu de Saïd Pacha une lettre de félicitations dans laquelle il n'était pas question de politique; le nouveau Grand Vizir, avec lequel le prince Lobanoff a entretenu d'amicales relations pendant son séjour à Constantinople, avait simplement tenu à se rappeler à son souvenir. Le prince en a profité pour lui écrire et lui faire entendre que la Russie marchait d'accord avec la France et l'Angleterre et qu'il espérait que son expérience et sa sagesse lui feraient comprendre l'intérêt qu'aurait la Porte à répondre le plus tôt possible et d'une façon acceptable et satisfaisante aux demandes formulées par les trois Ambassadeurs.

109.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 133. *Berlin, 1er août 1895, 11 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

L'Ambassadeur de Russie a fait remettre hier à l'Empereur une lettre autographe du Tsar : elle a trait à la question de Liao-Toung, sur laquelle on voudrait à Pétersbourg s'entendre avec la chancellerie impériale avant le départ imminent de l'Empereur Guillaume pour l'Angleterre [1].

Le comte d'Osten-Sacken redoute à la fois les effets de l'hostilité systématique qu'il remarque à la chancellerie impériale contre la Russie, ainsi que des conseils que Lord Salisbury ne manquera pas de donner au jeune Empereur. Le bon vouloir de ce dernier pourrait se trouver paralysé si l'accord n'est pas fait d'ici à demain. A ce propos, j'ai négligemment demandé à mon collègue si l'Empereur Guillaume a réellement écrit au Tsar la lettre dont on a parlé ces jours derniers et qui contiendrait des congratulations pour l'action commune des trois Puissances en Extrême-Orient [2]. L'Ambassadeur de

[1] Cette lettre ne figure pas dans la *Correspondance entre Guillaume II et Nicolas II, 1894-1914*, publiée, en 1924, par le Gouvernement des Soviets.

[2] Dans la *Correspondance* citée plus haut figure, à la date du 26 avril 1895, une lettre de Guillaume II à Nicolas II dans laquelle il le « remercie d'avoir si bien établi les bases de l'action commune de toute l'Europe pour la défense de ses intérêts contre le Japon ». Il ajoute : « L'acte par lequel la France s'est ralliée à nous montre qu'il existe des intérêts généraux, fondamentaux, sur la base desquels toutes les nations européennes peuvent s'unir pour des actions communes utiles à toutes ».

Russie m'a répondu évasivement qu'il n'avait connaissance d'une telle communication que par les journaux. Quoi qu'il en soit, nous sommes en présence d'une nouvelle tentative d'établissement de relations personnelles et directes entre les deux Souverains. Je ne serais d'ailleurs pas surpris que ceux-ci n'eussent senti le besoin d'échanger entre eux des explications quant à la portée de l'entente franco-russe à la suite des révélations prétendues du *Figaro* sur le caractère des stipulations qui nous lient avec la Russie [1].

110.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 134. *Berlin, 2 août 1895, s. h.*

(*Reçu* : 7 h., soir.)

Mon collègue de Russie a eu ce matin avec le baron de Rotenhan une conférence dont il ne m'a fait connaître clairement que le résultat négatif. La chancellerie impériale n'adhère pas aux contre-propositions du Cabinet de Pétersbourg [2]. Elle trouve *minime* le prix de la rétrocession de Liao-Toung; elle considère comme équitable que le Japon ne se contente pas de détenir Ouei-Haï-Ouei comme gage du payement de la première moitié au moins de l'indemnité générale; enfin elle prétend que l'état de l'opinion en Allemagne, peu favorable en somme à l'action commune des trois Puissances, ne lui permet pas de demander à la Cour de Tokio de trop grandes concessions.

Le comte d'Osten-Sacken ne croit pas que ce soit le dernier mot du Gouvernement impérial, qui s'est d'abord fait tirer l'oreille pour la question de Formose et des Pescadores et finalement s'est associé à nos démarches. Mais il craint les longs efforts et voudrait partir en congé, son conseiller d'ambassade étant arrivé ce matin. J'ai l'impression qu'il va demander au prince Lobanoff de poursuivre lui-même la négociation avec le prince Radolin, qui est encore à Pétersbourg.

A Berlin, au contraire, il n'y a pas de Gouvernement et l'Ambassadeur n'ose, de son côté, prendre aucune initiative [3].

(1) Le 25 juillet avait paru, dans le *Figaro*, un article intitulé : « *Un feuillet du traité franco-russe : Le cas de guerre* », où la rédaction du journal annonçait qu'elle procédait à une enquête sur le contenu du traité franco-russe ; elle croyait pouvoir assurer que le *casus fœderis* était laissé, pour la Triple Alliance, à l'appréciation des contractants, mais que, au contraire, dans l'alliance franco-russe, était absolu; les deux Puissances étaient liées sans condition.

(2) Relatives à la question de Liao-Toung. Le mémoire du baron de Rotenhan expliquant pourquoi le Gouvernement impérial d'Allemagne ne pouvait « partager les vues du Cabinet de Saint-Pétersbourg » figure dans le recueil *Die Grosse Politik*, IX, n° 2287. 2 août 1895.

(3) Texte rétabli à l'aide de la minute des archives du poste.

111.

M. de Monbel, Ministre de France à Tanger,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 116. *Fez, 2 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 août; Dir. pol., 12 août.)

[M. de Monbel cite le mot de Lord Salisbury qualifiant la situation au Maroc de «château de cartes», (télégramme de Londres du 24 juillet ci-dessus n° 104), déclare l'expression parfaitement exacte et montre le pouvoir central faible, les gouvernants incapables.]

Dans ces conjonctures, il est difficile d'admettre que le moment soit venu de présenter au Maghzen une proposition du genre de celle dont Votre Excellence m'entretient dans son n° 114 [1] et qui serait, aux yeux des Marocains, la déchéance de l'Islam devant la civilisation chrétienne. Une voie ferrée, si courte qu'elle soit, sur territoire chérifien, ne pourrait être imposée que par un Souverain tout puissant, jouissant d'un prestige incontesté et possédant la force de le faire respecter. Moulay el Hassan lui-même, devant lequel l'Empire tremblait, n'aurait pas osé risquer une pareille innovation : à plus forte raison son fils impuissant, dont, par les soins d'un Ministre incapable, le pouvoir ne s'étend pas beaucoup au delà des faubourgs de Fez. Autant vaut dire, si l'on veut donner suite à ce projet, que la France médite une conquête plutôt qu'une concession.

Dans l'autre ordre d'idées que préconise M. le Gouverneur général de l'Algérie et qui a trait aux demandes de protection des Beni Ghoumi et des Ghenanema, j'inclinerais à penser que le moment d'agir ne sera jamais plus opportun. Ce n'est pas que j'entende spéculer sur la faiblesse du Maghzen à l'heure actuelle; au contraire, il y aurait plutôt là un motif d'abstention que de marche en avant. Mais les procédés marocains sont tels à notre égard qu'on pourrait croire les vizirs totalement inconscients de notre puissance et de la considération qu'ils lui doivent, à ce point qu'en n'agissant pas, nous courons le risque de nous voir assigner une place au second plan. Le refus opposé jusqu'ici au règlement de nos réclamations de frontière en est une preuve et marque à la fois le degré d'ignorance du Maghzen et l'indifférence dans laquelle il nous tient. Or, si l'on admet que son attitude est inqualifiable et qu'elle est autrement grave, en présence de faits d'ordre politique, que ne

[1] Dépêche du 16 juillet 1895, non reproduite. Le Ministre proposait de prolonger la ligne ferrée, qui s'arrêtait à Tlemcen, jusqu'à Oudjda (en territoire marocain).

l'a été sa résistance aux réclamations allemandes pour des faits d'ordre privé, nous serions justifiés par la récente conduite de l'Allemagne à passer de l'inertie à l'action et à nous octroyer nous-mêmes des compensations. L'Europe, qui n'a pas donné signe de vie devant l'éventualité d'une occupation germanique, sera moins émue encore à la nouvelle d'une occupation des territoires que nous prétendons depuis longtemps nous appartenir, tandis qu'elle ne se ferait pas faute de contester nos droits dans l'hypothèse d'un démembrement de l'Empire — ce que le mot du Président du Conseil britannique permet d'entrevoir — et de les faire entrer en ligne de compte dans une liquidation générale.

112.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 166. *Saint-Pétersbourg, 3 août 1895, 4 h. 40, soir.*

Je réponds à vos télégrammes n°s 246 et 247 [1].

Le prince Lobanoff est très pressé d'envoyer nos instructions, mais l'attitude de l'Allemagne en retarde l'envoi. *Le Cabinet de Berlin approuve les propositions du Japon.* Le prince Lobanoff attend demain soir un courrier de Berlin donnant plus de détails. La position est embarrassante; le prince Lobanoff tiendrait toujours à ne pas confondre notre arrangement spécial avec le traité sino-japonais, mais, s'il le fallait, il demanderait à la rigueur que l'évacuation de Liao-Toung n'eût lieu qu'après les deux premiers versements de l'indemnité de guerre, soit cent millions de taëls, d'après l'article 8 du traité de Simonoseki; mais il considère comme impossible d'accepter comme condition de cette évacuation la conclusion d'un traité de commerce visée dans le même article. L'indemnité supplémentaire serait alors répartie sur les autres termes de payement à effectuer en six annuités. Le prince Lobanoff considère en tout cas comme indispensable d'obtenir au moins une date fixe pour l'évacuation de la presqu'île.

Ce ne sont là que ses premières impressions, qu'il m'a demandé de vous communiquer : je le reverrai demain après l'arrivée de son courrier.

[1] Ces deux télégrammes du 2 août — le premier : 1 h. 50, soir; le deuxième : 8 h. 30 — marquaient l'un et l'autre, d'après des informations reçues de M. Herbette (Berlin) et de M. Harmand (Tokio), l'intérêt qu'il y avait à ne pas différer la réponse au Japon.

113.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 167. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 3 août 1895, 4 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Le prince Lobanoff semble persuadé que le Japon n'a fait ses propositions [1] qu'après s'en être entendu avec l'Allemagne. Celle-ci, mécontente de la façon dont elle a été mise à exécution en dehors de l'emprunt, cherche à nous susciter des embarras*.

Elle ne se serait même, d'après lui, jointe à nous, au début de l'affaire du Japon, que pour nous hasarder quand nous pouvions aussi réussir sans son concours. Il se demande aujourd'hui si nous pouvons reprendre notre liberté et agir à nous deux seulement.

114.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. particulière et confidentielle. *Paris, 3 août 1895.*

Il y a huit jours, le Ministre du Japon à Paris m'a donné communication par écrit des nouvelles propositions japonaises et m'a demandé de lui faire connaître mon impression personnelle. J'étais à Vichy et j'ai remis ma réponse à l'époque de mon retour; il est venu me voir aujourd'hui et m'a posé la même question. Je lui ai dit que mon Département, à l'heure présente, se tenait en relations avec les deux autres cabinets et que je ne pouvais lui faire connaître les résolutions qui seraient prises; qu'avant tout, je désirais ne pas m'isoler dans cette affaire et que ma politique était celle de l'accord sur les bases admises il y a deux mois; il a insisté pour connaître mon opinion personnelle, je la lui ai indiquée à peu près dans ces termes : que selon moi, dans sa réponse, le Japon avait volontairement mêlé deux ordres d'idées distincts et qui ne devaient pas se confondre; qu'il fallait que, dans la négociation ultérieure, il consentît à les désunir. Il m'a prié de préciser et je lui ai dit

[1] Voir le télégramme de Tokio n° 76, du 19 juillet (ci-dessus n° 94).

*Annotation du Ministre : *On devait s'y attendre à Pétersbourg.*

qu'il en était ainsi, par exemple, du traité de commerce et d'une façon générale de l'exécution des engagements pris par la Chine, ce qui n'avait rien à faire dans la question de l'évacuation de la péninsule de Liao-Toung.

J'ai ajouté que, si j'avais à prendre en main les intérêts des Japonais dans la question, je les verrais peut-être à un point de vue plus élevé et autre qu'on ne paraît les voir à Tokio : étant donné les grands succès remportés par les armées japonaises, la situation militaire du Japon est hors de cause ; mais le Gouvernement mikadonal va avoir à faire maintenant ses premières armes diplomatiques avec les Cabinets européens. Il va avoir à donner de sa méthode et, en quelque sorte, de sa psychologie diplomatique une impression qui restera probablement pendant longtemps la caractéristique de son système et des appréciations qu'on portera sur lui. En même temps, il doit songer que l'incident diplomatique actuel est momentané et accidentel, mais qu'il peut découler, de la façon dont il sera réglé, des conséquences de haute portée pour l'avenir. Pour moi, ai-je ajouté, si j'avais à traiter une pareille situation au point de vue de votre Gouvernement, je m'arrangerais de façon à laisser toutes les fenêtres ouvertes pour les solutions de l'avenir et à ne pas m'enfermer dans une ligne étroite qui me subordonnerait nécessairement à une seule politique et me lierait fatalement à telle ou telle combinaison ou à telle ou telle Puissance.

En partant de ce point de vue, ai-je ajouté, puisque le Gouvernement japonais a promis volontairement et amicalement d'évacuer la presqu'île ; puisqu'en réalité il a déjà procédé, en partie, à l'évacuation ; qu'il ne paraît nullement se disposer à garder ou à défendre Port-Arthur, à sa place, je tâcherais de recueillir rapidement les bénéfices de la netteté et de la droiture. Sans m'attacher à des détails de négociation d'importance secondaire, je calculerais très posément ce qu'il me faut ; je le dirais nettement. Puisque j'ai promis d'évacuer, j'évacuerais et je profiterais de cette attitude pour demander aux Puissances de peser, au besoin, sur la Chine pour en finir par un règlement aussi rapide que possible de toutes les questions dont la solution peut assurer la paix. Cette politique, outre qu'elle vous amènerait probablement à un prompt règlement des difficultés encore pendantes, asseoirait votre bonne réputation et, en outre, vous laisserait les mains libres pour votre politique extérieure. Le Ministre a paru frappé notamment de ce dernier point de vue et il l'a relevé avec une vivacité qu'il me paraît intéressant de signaler. Il me semble que, dans son esprit, du moins, l'allusion à un rapprochement éventuel avec la Russie trouvait quelque écho.

Il m'a parlé incidemment de la question de l'indemnité. Je lui ai dit, également incidemment : « Ce sont là des questions qui s'arrangent. »

J'ai cru utile d'ajouter que si, à la suite des instructions nouvelles qui seraient incessamment envoyées à Tokio, son Gouvernement croyait avoir

à me faire quelque communication particulière, je l'écouterais bien volontiers et que je m'emploierais, le cas échéant, à procurer un accord définitif, étant bien entendu d'ailleurs que je subordonnais, tout naturellement, un incident particulier et spécial (si important qu'il fût) aux lignes générales de la politique française.

J'ai cru devoir vous donner ces indications à titre confidentiel. Peut-être y aurait-il éventuellement quelque parti à tirer de ces conversations; c'est pourquoi je vous les transmets à titre particulier [1].

115.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. *Paris, 3 août 1895.*

Un Parisien [2] qui joue ici un certain rôle dans les affaires internationales, tout récemment revenu de Carlsbad, m'a demandé une audience pour m'entretenir de la situation du Prince Ferdinand. J'ai accordé l'audience, et la personne dont il s'agit m'a exposé que le Prince avait été amené à le prendre pour confident et qu'il lui avait manifesté son dessein arrêté de rechercher un rapprochement définitif avec la Russie. Le Prince serait exaspéré de la violence de l'Autriche et de l'Allemagne contre lui. Il avait su pertinemment que le comte Goluchowski lui-même serait l'inspirateur direct de la polémique dirigée contre l'état de choses actuel en Bulgarie. Ce mécontentement viendrait de la certitude où est la Triple Alliance, et notamment la Roumanie, que le Prince veut se rapprocher de la Russie. C'est lui qui aurait décidé l'envoi de la mission à Saint-Pétersbourg [3]. Les membres de la mission lui auraient fait savoir que l'Empereur Nicolas aurait parlé de lui en termes bienveillants et qui, en tout cas, n'auraient pas manifesté de la part du Gouvernement impérial un non définitif. D'autre part, il n'oublierait pas lui-même qu'il a le sang des Bourbons dans les veines. Il s'est donc demandé si la France ne consentirait pas à aider au rapprochement et à la rentrée en grâce qu'il sollicite de la Russie. S'il s'est jusqu'ici abstenu de toute démarche personnelle dans ce sens, c'est qu'il attendait le retour de la mission. La mort de Stambouloff a détruit le seul élément nettement anti-russe qui existât en

[1] Texte rétabli à l'aide des archives du poste.

(Voir plus loin (n° 127) sous la date du 14 août, un *post-scriptum* à la présente lettre.

[2] La minute de la lettre, de la main du Ministre, portait d'abord : « M. Vlasto, dont vous connaissez la situation au Comptoir d'escompte... »

[3] Au sujet de cette mission, voir plus haut n° 97.

Bulgarie. Le peuple bulgare s'attache de plus en plus au Prince parce qu'il connaît ses tendances russophiles. La situation du Prince est, par là, très forte et il ne met nullement en doute la fidélité de la principauté à son égard. Entrant de plus en plus dans les voies nouvelles, il demande que la Bulgarie soit admise à participer, dans les conditions qu'on appréciera, à l'entente franco-russe. Il fait valoir que cette attitude, prise par la Bulgarie, et les engagements qu'on pourrait obtenir d'elle immobiliseraient sur la frontière bulgare la plus grande partie de l'armée roumaine actuellement tournée vers la Russie et par conséquent rendraient à une armée russe la liberté de ses mouvements. Il ajoute enfin que l'hostilité déclarée de la Roumanie contre le Prince Ferdinand vient du refus obstiné que celui-ci a opposé jusqu'ici aux démarches de l'État-major roumain, qui demande avec insistance depuis plusieurs années qu'une entente militaire intervienne entre la Roumanie et la Bulgarie en vue d'une action commune, en cas de guerre, contre la Russie sur le Danube.

J'ai écouté avec attention cet exposé. Comme je paraissais peu convaincu de son intérêt, la personne dont il s'agit tira de son portefeuille une lettre du Prince Ferdinand conçue à peu près dans ces termes : « Je vous ai exprimé mes sentiments et mes vues sur la politique que je compte suivre. Je pense qu'il y aurait un grand intérêt à ce que le Quai d'Orsay en fût averti et je vous prie de vouloir bien, être mon porte-parole auprès du Ministre des Affaires étrangères. »

On a ajouté immédiatement que le Prince comprenait qu'il lui fallait un avocat auprès de l'Empereur de Russie et que, si le Quai d'Orsay consentait à s'occuper de cette affaire, elle pourrait, dans l'avenir, être suivie, soit officiellement, soit officieusement, par l'intermédiaire de notre agent à Sofia, le Prince devant rentrer à bref délai en Bulgarie.

J'ai demandé à la personne qui me parlait si elle connaissait les conditions dans lesquelles la Bulgarie réparerait au besoin auprès de la Russie les faits qui ont déterminé la rupture. Il m'a répondu que l'on n'était nullement renseigné à ce sujet et que, d'ailleurs, ces faits étaient l'œuvre d'un seul homme maintenant disparu.

Je me suis borné à cette question et j'ai simplement ajouté que toutes ces vues étaient bien nouvelles, bien inattendues; que je réfléchirai, que je pèserai l'intérêt et les inconvénients qu'il pouvait y avoir pour nous à donner une suite quelconque à une pareille conversation; que je ne m'engageais nullement à donner une réponse, quelle qu'elle fût, et que je considérais cette démarche comme unilatérale et ne comportant aucune conséquence probable.

Voilà les faits. Je crois devoir vous les transmettre en vous priant de vous reporter aux indications que je vous ai fournies antérieurement au sujet du rôle de notre ambassade à Constantinople dans l'envoi de la mission bul-

gare [1]. Je ne verrai pas d'inconvénient à ce que vous donniez connaissance de cette lettre au prince Lobanoff. Mais vous n'avez pas à solliciter de lui une réponse, pas plus que je n'ai moi-même promis une réponse à la personne qui m'a fait une communication que j'avais autorisée, mais dont les termes peuvent, en somme, ne pas répondre entièrement à la pensée du Prince. J'ajoute qu'en raison des attaches de la personne dont il s'agit, je ne crois pas qu'il y ait lieu de se servir de son intermédiaire pour donner suite, le cas échéant, à cette conversation.

116.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 138. *Paris, 4 août 1895, 11 h., soir.*

Je me réserve de répondre à votre télégramme 137 [2] dès que j'aurai des renseignements que je m'occupe en ce moment de rassembler. Pour ce qui est de la question des manifestations allemandes sur notre territoire ou même de simples visites aux champs de bataille situés en France, il me paraît nécessaire que vous appeliez officieusement l'attention des autorités impériales sur les inconvénients qui pourraient en résulter. Une réserve particulière s'impose en raison même du caractère et de l'éclat des commémorations qui se préparent. Le Gouvernement allemand s'en rendra compte sans doute et préviendra les visites que les journaux annoncent. Dans le cas contraire, nous ne pourrions que décliner toute responsabilité si des incidents venaient à se produire. Nous ferons d'ailleurs, de notre côté, nos efforts pour les éviter,

[1] Peu après la démission de Stambouloff, M. Cambon signalait au Ministre des Affaires étrangères l'attention singulière que M. de Nélidoff, son collègue russe, prêtait à la Bulgarie et l'espoir qu'il avait d'une reprise de l'influence russe dans la Principauté (D. du 13 juin 1894 n° 110). En mars 1895, M. Steeg, consul de France à Philippopoli, mettait M. Cambon au courant des entretiens qu'il avait eus à Constantinople avec M. de Nélidoff; ce dernier lui avait parlé d'un rapprochement bulgaro-russe et lui avait développé l'idée d'une mission bulgare à Saint-Pétersbourg. « C'est aux Bulgares, avait-il dit, qu'il appartient, s'ils le jugent à propos, de venir prier l'Empereur de lui rendre sa bienveillance ». M. Lacau, agent de France à Sofia, mis au courant, par M. Steeg, de ces entretiens avec M. de Nélidoff agissait de son côté, auprès des ministres bulgares dans le sens de l'envoi d'une mission.

[2] Par ce télégramme du 5 août, non reproduit, M. Herbette, parlant des visites de vétérans allemands en territoire français, disait qu'il laissait l'Administration complètement juge des mesures à prendre.

en prenant en temps opportun les mesures de police qui seraient rendues nécessaires [1].

117.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 159. *Paris, 5 août 1895, 11 h., soir.*

M. Gérard me télégraphie que le prince Kong lui a déclaré être résolu à tenir ses engagements vis-à-vis de la France, mais être obligé de se mettre aussi d'accord avec l'Angleterre [2]. Notre Ministre à Pékin ajoute que la Chine négocie évidemment à Londres, peut-être en vue de compensations à offrir.

J'ai vu ce matin le Ministre de Chine venu exprès de Londres. Il m'a dit que le Gouvernement chinois avait fait observer à Londres que, si la convention franco-chinoise était signée, *elle n'était pas ratifiée* et que Lord Salisbury avait pris rendez-vous pour traiter cette question avec lui *mercredi*. Nous avons de nouveau discuté le seul point en litige, qui est la question des deux Muong. Vous savez que l'Angleterre prétend que les deux Muong font partie du Xieng-Kheng et le Ministre de Chine m'a affirmé que, sur la carte qui accompagne le traité sino-birman, la délimitation s'arrêtait au Mékong. La thèse anglaise ne paraît donc pas pouvoir s'appuyer sur ce document. L'opposition vient surtout de M. O'Conor et je vous serais obligé de faire comprendre à Lord Salisbury combien cette attitude du Ministre anglais à Pékin est faite pour nous surprendre.

Vous voudrez bien me renseigner le plus tôt possible sur la suite que vous croirez pouvoir donner à mes instructions sur la question qui fait l'objet du présent télégramme [3]. Je vous serais obligé de demander aussi au Foreign Office si l'on a reçu quelques nouvelles au sujet de la mission du Se-Tchouen [4].

(1) Le 6 août, par télégramme n° 138 (8 heures, soir), M. Herbette répondait qu'il avait officieusement entretenu de la question le Secrétaire d'État intérimaire et lui avait représenté l'insuffisance des recommandations contenues dans une circulaire du Président de Lorraine prescrivant aux sociétés de vétérans allemands d'éviter toute démonstration et leur interdisant de passer la frontière avec des insignes, des bannières ou de la musique. Le baron de Rotenhan n'avait pas contesté la justesse de ces observations et avait promis de les appuyer auprès de l'autorité compétente.

Dans un télégramme postérieur (13 août, n° 143), l'Ambassadeur faisait savoir qu'il avait communiqué au Secrétaire d'État les dispositions envisagées par les autorités françaises pour limiter les promenades de vétérans allemands sur le sol français : à quoi le baron de Rotenhan n'avait apporté aucune critique. « Il m'a formellement déclaré, ajoutait M. Herbette, que le Président de Lorraine a reçu pour instructions de défendre toute visite en corps des *Kriegervereine* sur notre territoire et de déconseiller autant qu'il dépendra de lui, les visites individuelles ».

(2) Télégramme de Pékin, du 2 août, n° 63, non reproduit. — L'Angleterre, on l'a vu (n° 107), protestait contre la cession à la France des deux districts de Muong-Hou.

(3) Voir, ci-dessous (n° 119), le télégramme de Londres n° 105, du 7 août.

(4) Dernièrement détruite par les Chinois.

118.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 139. Confidentiel. *Paris, 6 août 1895, 7 h. 50, soir.*

M. de Montebello me télégraphie à la date d'hier que l'Empereur Guillaume a chargé une personne qui a toute sa confiance de donner au comte d'Osten-Sacken les assurances les plus favorables de son désir de continuer à marcher d'accord avec la Russie dans l'affaire sino-japonaise [1]. Le prince Lobanoff a répondu par un télégramme arrivé après le départ de l'Empereur [2], mais qui a dû lui être transmis et qui maintient ses premières contre-propositions.

Notre Ambassadeur en Russie m'a annoncé un peu plus tard, le même jour, que le prince Lobanoff a reçu de Berlin un télégramme qui laisse entrevoir la possibilité d'une entente dans le sens des contre-propositions russes. Une réponse définitive est promise incessamment.

119.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 105. *Londres, 7 août 1895, 1 h. 19, matin.*

(*Reçu :* 7 h., matin)

En l'absence du Premier Ministre, j'ai vu aujourd'hui Sir Th. Sanderson et je lui ai exprimé dans les termes les plus graves la surprise et la peine causées au Gouvernement français par les démarches que les agents anglais continuaient de faire pour mettre en question le sort du traité de délimitation conclu entre la France et la Chine [3]. Je lui ai rendu compte de la visite que le Ministre de Chine vient de vous rendre à ce sujet à Paris. J'ai discuté la question des deux Muong au moyen de quelques-uns des arguments que votre correspondance m'a abondamment fournis. J'ai rappelé que nous n'avions élevé ni plainte, ni objection contre le traité de délimitation conclu précédem-

[1] Voir ci-dessus, n°s 109 et 110, les télégrammes de Berlin n°s 133 et 134 des 1er et 2 août.

[2] Pour l'Angleterre.

[3] Voir le télégramme à Londres du 5 août, ci-dessus reproduit sous le n° 117.

ment par l'Angleterre avec la Chine, bien qu'il contînt une clause d'interdiction de cession de certains territoires à une tierce Puissance qui ne pouvait être que la France, ce qui manifestement constituait un procédé peu amical envers notre pays, mais que, dans ces conditions, nous ne pouvions admettre que cet acte, où nous n'avions pas été partie et dont nous n'avions pas reçu communication, nous fût opposé.

Le Sous-Secrétaire d'État, dont l'attitude n'a pas cessé d'être amicale, m'a répondu que M. O'Conor avait dû remplir à Pékin une obligation qui incombait à l'Angleterre en protestant auprès du Tsong-li-Yamen contre la méconnaissance d'une stipulation formelle souscrite par le Gouvernement chinois envers le Gouvernement anglais; mais qu'il ne croyait pas que M. O'Conor apportât dans l'affaire un parti pris ou une passion personnelle; que, du reste, c'était là une question entre l'Angleterre et la Chine et que jusqu'à présent le Cabinet anglais n'était pas allé au delà d'observations adressées à la Chine.

Ces dernières paroles semblent confirmer l'opinion que l'Angleterre cherche à faire payer à la Chine, par quelque compensation, ce qui est considéré ici comme la violation d'un engagement du Gouvernement chinois [1].

C'est jeudi que Lord Salisbury doit recevoir le Ministre de Chine à son retour de Paris.

En terminant cette conversation, j'ai encore rappelé au Sous-Secrétaire d'État que Lord Kimberley et lui-même m'avaient toujours affirmé que le Gouvernement britannique n'avait nulle intention d'intercepter nos communications commerciales avec la Chine; or aucun autre mobile ne pouvait expliquer l'opposition mise à notre établissement dans les deux Muong; d'ailleurs, il ne fallait pas oublier qu'une garnison anglaise stationnait toujours à Muong-Sing, que c'était là comme une épine dans notre chair et que toutes les questions relatives au Haut-Mékong se trouvaient envenimées par là même.

Le Sous-Secrétaire d'État répliqua, sans y appuyer, par quelques mots qui semblaient indiquer que l'occupation du Muong-Sing par des forces anglaises n'était pas moins désagréable à la Grande-Bretagne qu'à nous-mêmes.

J'ai demandé où en était le rapport de M. Scott, que Lord Salisbury m'avait dit attendre avant d'aborder les questions du Mékong [2]. M. Scott a remis

[1] Ce même jour (7 août, 9 h. 15, matin), M. Gérard télégraphiait de Pékin : « La Chine a cédé. Délégués sont nommés et ordres définitivement donnés pour la remise du Muong-Hou ». Le 10 août, M. Hanotaux télégraphiait à M. Gérard (n° 83) : « Tching-Tchang a laissé entendre qu'à la faveur de discussion sur Muong-Hou, l'Angleterre avait surtout l'intention de s'assurer avantages commerciaux et moyens de pénétration dans Thibet et Yunnan ».

[2] Voir ci-dessus (n° 88) la dépêche de Londres du 12 juillet.

au Foreign Office un premier rapport; mais il travaille encore à un mémoire complémentaire.

Pour ce qui concerne les attentats commis contre les missionnaires en Chine, il ne paraît s'être rien passé de nouveau dans le Se-Tchouen, où des missionnaires catholiques ont vu leurs établissements détruits, mais ont eu la vie sauve [1]. Mais un horrible massacre de missionnaires anglais vient d'être perpétré dans le Fou-Kien, non loin de la côte et presque à égale distance entre Changhaï et Hong-Kong. Il est probable que le Gouvernement anglais devra recourir à des mesures énergiques pour obtenir la répression des meurtriers. Le Sous-Secrétaire d'État pense qu'en pareil cas il est indispensable d'insister pour la punition sévère des coupables et de ne pas accepter d'indemnité pécuniaire, qui inspire à la Chine l'idée qu'ils peuvent tout se permettre contre les Européens moyennant argent.

120.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. nos 251, 66. *Paris, 7 août 1895, 9 h. 15, soir.*

Dans un entretien avec le baron de Courcel, le Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office a exprimé l'assurance que les trois Ambassadeurs à Constantinople sont bien d'accord pour repousser la réponse de la Porte et pour considérer les propositions turques comme absolument insuffisantes et dénuées de garanties [2]. Lord Salisbury, qui sera demain à Londres, se proposerait de tenir à ce sujet à Rustem Pacha le langage le plus catégorique pour dissiper les illusions dans lesquelles cet Ambassadeur entretiendrait vraisemblablement son Gouvernement.

D'après le baron de Courcel, le Cabinet anglais désirerait terminer l'affaire; il s'inquiéterait de l'état de fermentation dans lequel les lenteurs de la Porte entretiennent les populations de l'Arménie. Le Sous-secrétaire d'État a indiqué à notre Ambassadeur que Lord Salisbury était bien près de considérer la phase diplomatique comme terminée et d'envisager comme nécessaire le recours à des moyens de coercition.

[1] Voir le télégramme à Londres du 5 août (ci-dessus, n° 117).

[2] La Porte avait enfin, le 2 août, communiqué sa réponse au projet des Ambassadeurs sur les réformes en Arménie, en discutant ce projet; par une dépêche du 5 août (*Livre jaune, Affaires d'Arménie, 1893-1897* n° 84), M. Cambon avait analysé à fond cette réponse et montré l'insuffisance des propositions turques.

Le Chargé d'affaires de Russie a lu au Sous-secrétaire d'État une communication de son Gouvernement assurant l'Angleterre du concours de la Russie, sous la réserve qu'il ne s'agirait pas d'octroyer à l'Arménie une sorte d'autonomie ou une situation privilégiée. Le Sous-secrétaire d'État a fait observer, à ce propos, au baron de Courcel que telle n'avait jamais été l'intention de l'Angleterre.

De cet ensemble d'indications il résulte que l'accord subsiste toujours entre les trois Puissances. Le baron de Courcel n'a pas manqué de dire au Sous-secrétaire d'État que, désireux, comme l'Angleterre et la Russie, d'écarter toute cause de complication en Orient, nous continuerions de nous appliquer à maintenir et à faciliter l'accord auquel nous sommes associés.

121.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 93. *Saint-Pétersbourg, 7 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 août.)

L'ambassade abyssine[1] part aujourd'hui sans emporter autre chose que quelques décorations et des souvenirs de l'accueil qui lui a été fait à Saint-Pétersbourg, mais pas une seule parole d'encouragement qui puisse donner au Négus l'espoir d'être soutenu par la Russie.

M. Léontieff avait l'intention de faire faire aux Ambassadeurs abyssins une tournée en Russie avant de s'embarquer à Odessa pour retourner à Obok, mais le Gouvernement impérial s'y est opposé. M. Léontieff ayant avancé personnellement le prix du voyage jusqu'à Pétersbourg et pris de lui-même l'initiative de ce voyage qui n'avait pas été provoqué par la Russie, on a décidé de rembourser le prix et de pourvoir au retour jusqu'à Obok, mais sans y comprendre d'arrêt en Russie ; la mission se rendra donc directement à Odessa, d'où elle sera conduite par un navire russe jusqu'à Suez et, de là, elle s'embarquera sur un de nos navires des Messageries, qui la conduira à Obok. Elle ne fera donc aucune station, ni à Moscou, ni ailleurs sur le territoire russe et, s'il lui plaît de s'arrêter ensuite, elle devra le faire à ses propres frais. M. Léontieff m'a dit en effet que le prince Dampto aurait désiré faire un pélerinage à Jérusalem, mais il est possible que l'exiguïté des ressources dont il dispose

[1] Voir ci-dessus, n°s 90 et 98, la dépêche de Berlin n° 172, du 13 juillet (note 1, p. 119) et la dépêche de Pétersbourg n° 86, du 22 juillet.

le force à renoncer à ce voyage. Il m'a dit, il y a quelques jours, que le prince Dampto avait demandé au roi Ménélik l'autorisation d'aller à Paris et que la réponse leur arriverait probablement en route avant leur débarquement à Obok.

J'ai répondu à M. Léontieff que cette démarche, ou au moins l'exécution de ce désir était à mon avis fort imprudente; qu'avant d'entreprendre un voyage en France, il faudrait avant tout savoir l'accueil qui serait fait à l'ambassade; qu'après tout le bruit qu'avait déjà causé le voyage en Russie, une visite au Gouvernement français serait l'objet de commentaires qu'ils avaient tout intérêt à éviter et qu'il serait dangereux, aujourd'hui surtout, d'exciter les susceptibilités de l'Italie déjà trop éveillées; que la réserve la plus prudente leur était commandée par leur propre intérêt et que j'espérais qu'ils ne se lanceraient pas inconsidérément dans une aventure qui pouvait avoir pour leur pays des conséquences graves.

« L'Italie, lui ai-je dit, ne cherche qu'un prétexte pour rendre effectif le protectorat qu'elle prétend exercer sur l'Abyssinie; il ne faut pas le lui fournir, et une visite en France, aussitôt après celle faite à la Russie et qui a déjà produit tant d'émotion, serait un prétexte suffisant. »

M. Léontieff m'a répondu qu'il ne se dissimulait pas le danger que courait l'indépendance de l'Abyssinie, que c'est pour cela même qu'il cherchait à obtenir de la Russie et de la France un appui, au moins moral, et que le roi Ménélik était déjà prêt à se défendre et avait sans doute aujourd'hui quitté Entotto pour se rapprocher de la frontière du Tigré et être prêt à tout événement.

Je ne pense pas que l'ambassade abyssine donne suite à son projet de venir en France, mais je crois cependant utile de vous prévenir de ses intentions et des illusions qu'elle continue à nourrir sur l'appui que pourrait éventuellement lui prêter la France contre l'Italie.

122.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 253. *Paris, 8 août 1895, 3 h. 5, soir.*

Dans un entretien qu'il a eu avec notre Ambassadeur [1], le Sous-Secrétaire allemand des Affaires étrangères lui a communiqué spontanément le *pro memoria* à l'appui des prétentions japonaises [2]. Il a toutefois ajouté qu'il croyait

[1] Télégramme de M. Herbette du 6 août (n° 139), dont la substance est ici rapportée.

[2] Le texte de ce mémoire du baron de Rotenhan est dans *Die Grosse Politik*, IX, n° 2287 (2 août 1895).

bien qu'on arriverait à une transaction. M. Herbette a retiré de cette conversation l'impression que l'Allemagne consentirait à réclamer l'évacuation totale de la presqu'île de Liao-Toung moyennant le payement au Japon de cent millions de taëls, dont cinquante pour la rançon et cinquante pour le premier versement, somme que le récent emprunt suffirait à couvrir.

123.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 95. *Saint-Pétersbourg, 8 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 août.)

Ainsi que nous avons pu le constater à diverses reprises au cours des négociations relatives aux questions d'Extrême-Orient, il semble qu'il y ait toujours eu deux courants différents dans la politique suivie par l'Allemagne.

Jusqu'au jour où la rétrocession de Liao-Toung a été consentie par le Japon, l'Allemagne, dont nous n'avions pas réclamé le concours et qui était tout à coup venue, pour ainsi dire, s'imposer, s'est montrée d'une ardeur extrême contre le Japon; ne disposant elle-même que de forces navales insignifiantes, elle a cherché à nous engager dans une action qui aurait pu avoir les plus graves conséquences; tandis que nos instructions prescrivaient à nos agents à Tokio la plus grande prudence dans les démarches amicales à faire auprès du Gouvernement du Mikado, le langage du représentant de l'Allemagne prenait une forme presque comminatoire. Le résultat a été heureusement tel que nous pouvions le désirer, le Japon a cédé à nos démarches amicales, tout en se sentant forcé, il ne faut pas se le dissimuler, à renoncer à toute résistance devant l'attitude résolue des trois Puissances européennes et un déploiement de forces contre lequel il ne pouvait lutter; mais on a su, à Tokio, faire la différence entre notre réserve, amicale et ferme tout à la fois, et le langage hautain et menaçant de l'Allemagne qui a profondément froissé. Quelle était l'intention de l'Allemagne en agissant ainsi? Elle ne saurait, à mon avis, être douteuse. Elle a voulu, tout d'abord et à tout prix, ne pas laisser la France et la Russie en tête-à-tête dans des circonstances où un succès diplomatique, peut-être une action armée, aurait donné à notre alliance une occasion de s'affirmer avec éclat. Elle a voulu nous enlever les bénéfices de cette action à deux et est venue réclamer sa part, qu'il était impossible de lui refuser. Elle nous a poussés en avant, espérant peut-être nous diviser ou amener des

complications dont elle aurait trouvé sans doute le moyen de se dégager personnellement. La Russie, à laquelle on avait cru pouvoir un instant prêter des arrière-pensées d'entente avec l'Allemagne, n'a fait, au contraire, que subir, comme nous, cette coopération qui lui était à charge.

Si quelque doute pouvait encore, au début de cette action à trois, subsister sur ses sentiments, ils ont dû se dissiper devant la façon, trop rude peut-être, dont elle s'est, à la première occasion, débarrassée de l'Allemagne en lui refusant toute participation à la conclusion d'un emprunt qu'elle a tenu à réserver exclusivement à la France et à elle-même. Aujourd'hui, la Chancellerie impériale allemande cherche à effacer à Tokio la fâcheuse impression produite par son attitude première; elle veut se montrer conciliante à l'excès, alors que nous réclamons des conditions qui n'ont cependant rien d'excessif. Peut-être a-t-elle l'espoir d'amener encore des difficultés, de satisfaire ainsi son ressentiment en retardant au moins une solution que la Russie, ainsi que nous, désirions aussi prompte que possible.

Quoi qu'il en soit, elle n'agit pas avec franchise; il semble qu'il y ait un double jeu, quelques divergences de vues, calculées peut-être, entre l'Empereur Guillaume et ses Ministres. Ainsi que je vous l'ai mandé, en effet, par mon télégramme n° 168 [1], tandis que le Cabinet de Berlin, se séparant de nous, nous faisait savoir qu'il ne pouvait se ranger à notre opinion sur les propositions japonaises, qu'il les croyait, quant à lui, acceptables, l'Empereur Guillaume faisait dire au comte d'Osten-Sacken qu'il était résolu à marcher d'accord avec la Russie et très désireux de voir résoudre au plus tôt et dans les mêmes conditions d'entente à trois la question de la cession de Liao-Toung. Cette déclaration était faite, au nom de Sa Majesté, à l'Ambassadeur de Russie, qui était invité à la transmettre à son Gouvernement. Le prince Lobanoff espère que les assurances de l'Empereur d'Allemagne, dont les termes ont été, paraît-il, très explicites, auront pour effet de modifier les premières appréciations du Cabinet de Berlin. L'Empereur Guillaume tiendra à montrer, ou au moins à faire croire qu'il n'éprouve plus aucun ressentiment pour l'affaire de l'emprunt.

Il cherche évidemment aujourd'hui à dissiper certaines impressions de froideur que les récents incidents ont pu faire naître ici; mais je crois pouvoir affirmer qu'il n'y a pas eu, entre les deux Souverains, aucun échange de correspondances ayant un caractère politique quelconque [2]. Ces correspondances, d'après ce que m'a dit le prince Lobanoff, sont fréquentes; la naissance de la fille de la Grande-Duchesse Xénie a pu, ces dernières semaines, leur fournir

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce télégramme dont le contenu est suffisamment indiqué ici.

[2] Cf. le télégramme de Berlin du 1er août, ci-dessus reproduit sous le n° 109. Aucune lettre des Souverains ne figure entre janvier et novembre 1895 dans la *Correspondance Guillaume II-Nicolas II*, *op. cit.*

une occasion de se produire, mais aucune affaire sérieuse n'a été traitée que par l'entremise du Ministre des Affaires étrangères, chargé de transmettre à la Chancellerie impériale allemande des appréciations de l'Empereur Nicolas. Quant aux polémiques qui se sont élevées dans les journaux au sujet du caractère de notre entente avec la Russie, ou bien l'Empereur d'Allemagne sait à quoi s'en tenir, et il n'a dès lors plus rien à apprendre, ou bien il a encore quelques doutes et il n'ignore pas qu'une question indiscrète de sa part serait, en ce moment surtout, fort mal reçue. Il est donc bien difficile d'admettre qu'une correspondance quelconque puisse s'établir sur ce terrain, où l'Empereur Nicolas se maintient avec la plus loyale et la plus inébranlable fermeté.

124.

M. de Reverseaux, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 102. *Saint-Sébastien, 10 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 août.)

Je n'avais pas manqué d'appeler l'attention du Ministre d'État sur les nouvelles publiées avec persistance par la presse espagnole et les agences télégraphiques de Londres au sujet d'un accord qui se serait établi entre le Gouvernement anglais et le Gouvernement royal sur la question du Maroc et dont la présence simultanée des flottes des deux pays dans les eaux de Tanger semblait être la consécration [1]. Le duc de Tétouan m'avait répondu que ces renseignements n'avaient pas plus de fondement que ceux ayant trait à nos conférences journalières pour la conclusion d'une convention commerciale. A la suite de votre télégramme d'hier sous le n° 63, j'ai tenu à préciser les termes de sa réponse et à lui donner un caractère plus officiel. Mon télégramme n° 90 vous aura pleinement édifié sur ce point [2]. Le Ministre d'État m'a, en effet, répété qu'ainsi qu'il me l'avait spontanément déclaré et qu'il vous l'avait fait dire par le duc de Mandas dans une circulaire adressée à Paris, Londres, Berlin et Rome, la visite de l'escadre espagnole à Tanger n'avait d'autre but que de faire acte de présence à côté des flottes des autres Puissances et de maintenir intact le prestige de l'Espagne dans un pays où elle a

[1] Par un télégramme n° 63 du 9 août, M. Hanotaux avait invité M. de Reverseaux à s'expliquer sur ces bruits avec le duc de Tétouan.

[2] La reproduction de ce télégramme a paru inutile.

des intérêts considérables et qui ne tient compte que de la force matérielle. Il a ajouté que, pour maintenir à cette visite son caractère véritable, il avait recommandé à M. de Ojeda de ne pas appuyer les réclamations qu'il soutient auprès du Gouvernement chérifien sur la présence des bateaux espagnols.

En protestant à nouveau de sa ferme volonté de maintenir le *statu quo* et de marcher dans ce but en plein accord avec la France et l'Angleterre, également intéressées à cette politique, le Ministre d'État m'a entretenu de la question des vice-consuls à Fez. Il m'a rappelé l'opinion qu'il m'avait exprimée à cet égard au lendemain de son arrivée au ministère et qui ne s'est pas modifiée depuis la reconnaissance par le Gouvernement chérifien de notre agent [1]. Il voit dans l'installation dans l'intérieur du Maroc, auprès du Sultan, de représentants officiels étrangers un grand danger pour le maintien du *statu quo* et une source de difficultés non seulement avec le Gouvernement marocain, mais entre les Puissances elles-mêmes, en même temps qu'une diminution du prestige du Sultan. Ce sera, d'après lui, la porte ouverte à toutes les intrigues, à tous les abus de pouvoir de la part de certains agents, dont on a déjà tant de peine à contenir les écarts à Tanger, et l'appréhension constante de manifestations de fanatisme qui échapperont au contrôle du Maghzen et dont on le rendra responsable injustement. Sur ce point, a continué le duc de Tétouan, nous sommes tout à fait d'accord avec l'Angleterre et nous espérons que votre Gouvernement, après le succès qu'il vient de remporter et qui donne toute satisfaction à son amour-propre, se rendra aux raisons majeures que, pour ma part, je chargerai le duc de Mandas de faire valoir à Paris, et qu'il renoncera, pour le moment du moins, à l'exercice d'un droit reconnu, en en mesurant toutes les conséquences. En ne le faisant pas, il assumerait une grande responsabilité.

Je me suis efforcé de répondre à ces arguments, tout en ne me dissimulant pas, à part moi, qu'ils avaient une grande valeur.

J'ai pris texte d'une allusion aux effets de notre entente avec la Russie sur la politique générale pour bien expliquer au duc de Tétouan le sens pacifique de cette alliance et protester contre toute pensée de créer des complications dans la Méditerranée et de troubler le *statu quo* à notre bénéfice. L'Ambassadeur d'Angleterre ne cesse, en effet, de nous représenter comme des fauteurs de troubles européens, poursuivant par tous les moyens des visées ambitieuses sur l'Égypte et sur le Maroc. La nomination de M. de Marcilly à Fez et sa reconnaissance officielle sont exploitées dans ce but. Si nous voulons avoir au Maroc une situation privilégiée et politique, c'est que nous en rêvons la conquête; si, de gaieté de cœur, nous compromettons la paix de l'Empire, c'est que nous voulons en profiter. Toutes ces accusations, destinées

[1] Allusion à la reconnaissance de M. de Marcilly comme vice-consul de France à Fez.

à éveiller la méfiance des Espagnols, atteignent forcément leur but auprès de gens faibles qui n'ont pas de ligne de conduite définie et qui sont accessibles à toutes les influences. En plus, les élections anglaises ont produit en Espagne une grande impression. Elles sont représentées par Sir Henry Drummond Wolff comme donnant à l'Angleterre une force qu'elle n'a jamais eue et comme devant entraîner une politique d'action pour elle et de protection pour ses alliés. C'est ainsi que mon collègue anglais a laissé entendre au duc de Tétouan que Lord Salisbury était disposé à faire entendre au Gouvernement des États-Unis un langage ferme sur ses devoirs envers une nation amie.

En somme, c'est la lutte d'influence qui a toujours existé entre nous et les Anglais en Espagne et qui, par suite des événements actuels, est devenue plus ardente. Mais, en y veillant nous-mêmes de très près, je ne crois pas que le Gouvernement royal se laisse engager dans une voie politique qui nous soit hostile. Il défendra toujours sa liberté d'action et profitera indistinctement des appuis qui lui sont offerts au mieux de sa politique. C'est d'ailleurs ce que m'ont sans cesse déclaré MM. Canovas del Castillo et le duc de Tétouan et il me semble que les intérêts de l'Espagne répondent de la sincérité des gouvernants.

125.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 109. *Londres, 12 août 1895, 7 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Pour compléter ma lettre particulière d'hier[1], je dois mentionner ce qui suit:

J'ai raconté au comte de Hatzfeldt une partie de mes conversations avec l'Empereur, notamment la protestation de Sa Majesté qu'elle n'avait rien fait et qu'elle entendait ne rien faire qui pût rendre difficile le maintien de la paix entre la France et l'Allemagne. Précédemment j'avais témoigné à mon collègue mes préoccupations au sujet de la célébration, prolongée pendant dix mois, des anniversaires des événements de 1870 et 1871, ainsi qu'au sujet de l'impression de provocation que pourrait causer en France ce jet continu de manifestations si douloureuses pour nous.

L'Ambassadeur, à propos des assurances données par l'Empereur, m'a confié qu'il avait touché un mot à Sa Majesté de ces manifestations qui m'alarmaient et qu'il espérait qu'il en serait un peu tenu compte.

[1] Cette lettre n'a pas été retrouvée; elle avait trait vraisemblablement à l'entretien de l'Ambassadeur avec Guillaume II, alors en Angleterre.

126.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 161. *Londres, 13 août 1895*[1].

(*Reçu :* Dir. pol., 16 août.)

La visite que j'ai faite aujourd'hui à Lord Salisbury me permet de rectifier et de compléter les indications que je vous ai transmises hier par le télégraphe[2] au sujet du point de vue du Cabinet anglais dans l'affaire arménienne.

« Avez-vous trouvé quelque chose pour l'Arménie? » demandai-je d'abord à Lord Salisbury.

Il me répondit :

— « J'ai pensé qu'il y aurait avantage à nous appuyer plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici sur le traité de Berlin, qui confère aux Puissances un droit formel de surveillance sur l'état des choses en Arménie. Cette surveillance, exercée de Constantinople, deviendrait facilement illusoire. Il me paraît donc qu'il conviendrait de la confier à une commission organisée sur les lieux, qui pourrait être composée de quatre délégués ottomans et d'un représentant de chacune des trois Puissances. Il devrait être stipulé que chaque membre de la Commission aurait le droit de se rendre partout où il le jugerait à propos afin de recueillir personnellement des renseignements et de voir par lui-même ce qui se passe. »

Je demandai au Secrétaire d'État si la Commission devrait, à son avis, résider à Erzeroum et si les délégués des Puissances seraient leurs Consuls. Sans répondre sur ce dernier point, il se borna à me dire qu'il faudrait que les Puissances fussent représentées par des agents intelligents et sérieux, capables de tenir tête à tous les efforts des fonctionnaires turcs pour les diviser ou les décevoir. La Commission pourrait du reste siéger n'importe où l'on voudrait, Erzeroum, Bitlis, Van ou ailleurs.

« Je me suis tenu autant que possible, continua-t-il, en échange de vues avec le prince Lobanoff et j'ai lieu de croire qu'il est disposé comme moi à se fonder sur les stipulations du traité de Berlin. Mais il m'a bien nettement déclaré que ni lui, ni l'Empereur son maître, n'admettraient un recours aux moyens coercitifs.

(1) Cette dépêche figure, mais très écourtée, dans le *Livre jaune, Affaires arméniennes* (*1893-1897*), sous le n° 85.

(2) Dans ce télégramme du 12 août, n° 107, l'Ambassadeur, en attendant de voir Lord Salisbury, se contentait d'indiquer l'embarras du Cabinet de Londres devant l'affaire arménienne.

« Je ne sais d'ailleurs pas encore comment sera accueilli le plan que je vous esquisse. Je l'ai envoyé à Sir Philipp Currie dans une dépêche qui lui parviendra vraisemblablement vendredi, et c'est alors seulement qu'il pourra en entretenir ses collègues et le Gouvernement ottoman. Il me semble que j'ai réduit à un minimum les demandes que nous sommes en droit d'adresser à la Porte: Nous avons ici l'obligation de tenir compte de l'opinion publique, à laquelle nous devons une satisfaction, et nous avons à considérer aussi le soin de notre propre dignité : les trois Puissances se sont engagées ; elles ne peuvent pas se retirer sur un affront. »

Relevant ce que Lord Salisbury me disait de ses communications avec la Russie, je lui répétai, une fois de plus, que la France, dans cette affaire cherchait seulement à travailler au maintien de la paix et du bon ordre en Orient ; qu'elle considérait l'accord des trois Puissances comme une garantie précieuse à cet effet ; qu'elle désirait, par conséquent, non pas être avec l'Angleterre seule sans la Russie, ni avec la Russie seule sans l'Angleterre, mais être avec toutes les deux ensemble et mener ainsi les choses à bonne fin.

« Oui, reprit Lord Salisbury, vous êtes le ciment. Nous avons commencé à trois, il faut finir à trois [1]. »

Passant ensuite aux troubles de la Macédoine et à leur corrélation avec ceux de l'Arménie, je demandai au Secrétaire d'État anglais s'il avait reçu de la Porte ottomane l'invitation de renouveler ses démarches à Sofia pour y recommander l'adoption de mesures préventives contre les complices de l'insurrection bulgare de Macédoine.

« J'ai reçu, en effet, répondit-il, une communication en ce sens de la Porte ; mais je n'ai pas voulu y donner suite. Je boude le Sultan, qui ne veut pas écouter ce que nous lui disons pour l'Arménie. »

Il m'est revenu par un de mes collègues, à qui Rustem Pacha en a fait la confidence, que le refus de Lord Salisbury de s'occuper des troubles de Macédoine, dont le Sultan est fort inquiet, tant qu'une réponse favorable ne serait pas donnée au sujet de l'Arménie, a vivement froissé et irrité Abdul Hamid. Mais le Ministre anglais sera d'autant moins disposé à changer sa ligne de conduite qu'il est persuadé que les désordres qui se sont produits en Macé-

[1] Le 17 août, M. Hanotaux faisait part à M. P. Cambon et à M. de Montebello (télégrammes n°s 70 et 265) de la suggestion de Lord Salisbury en leur demandant leur sentiment sur les chances de succès de cette proposition. Le 18 août, M. de Montebello répondait que le prince Lobanoff préférait que la commission siégeât à Constantinople et était d'avis de s'en tenir autant que possible, pour le reste, au traité de Berlin. Le 19, M. Cambon, tout en approuvant l'idée d'une commission mixte de surveillance, se montrait d'avis que, l'intervention de la France et de la Russie ayant été sollicitée par le Sultan à titre amical et officieux et n'étant pas fondée sur le traité de Berlin, il n'y avait pas de raison de la transformer en une action officielle et d'assumer, seuls avec l'Angleterre, l'obligation de faire exécuter l'article 61 du traité (*Livre jaune, Affaires arméniennes, 1893-1897*, n°s 88 et 89).

doine ne sont pas destinés à s'étendre et qu'il les considère même comme virtuellement terminés dès à présent. La population indigène s'est prononcée sur beaucoup de points contre les perturbateurs, et Lord Salisbury ne m'a pas paru douter que les instigateurs de cette tentative de mouvement insurrectionnel ne vinssent de Bulgarie.

En énumérant les différents éléments ethnographiques dont se compose la population de la Macédoine, nous en étions venus à parler des Valaques disséminés parmi les Slaves et les Hellènes. « Vous savez, me dit Lord Salisbury, que les Roumains les considèrent comme leurs congénères et, s'ils venaient à être absorbés un jour par les Bulgares, nous verrions se produire ce fameux mot de compensation dont on fait un si merveilleux usage aujourd'hui. La Roumanie réclamerait des *compensations* prises au nord de la Bulgarie. »

Cette dénonciation des ambitions latentes de la Roumanie est à rapprocher d'un renseignement que m'a donné ces jours derniers Sir Thomas Sanderson. Comme je lui parlais du voyage du Roi et de la Reine de Roumanie à Vienne et demandais s'il avait été provoqué par une invitation de la Cour d'Autriche : « Non, me dit Sir Thomas, le Roi et la Reine sont allés à Vienne de leur propre mouvement. La Roumanie a grand peur des visées bulgares sur la Dobroudja. Elle a dû céder, à la suite de la dernière guerre, la Bessarabie à la Russie et a reçu la Dobroudja en échange ; elle ne voudrait pas être exposée maintenant à perdre cette province sans recouvrer le territoire dont elle a été le prix. C'est ce qu'elle a voulu faire entendre à Vienne. »

P. S. — 14 août. M. Kroupenski, Chargé d'affaires de Russie, est venu me voir ce matin et m'a raconté la conversation qu'il avait eue mercredi dernier, le 7 août, avec Lord Salisbury. Son récit est conforme à ce que vous m'avez fait savoir par votre télégramme 164 [1]. Il en résulte qu'à la date de l'entretien dont il s'agit, le Ministre anglais envisageait comme plus acceptable qu'il ne semble faire aujourd'hui l'idée d'une commission de surveillance pour l'Arménie constituée à Constantinople. Il aurait même dit à M. Kroupenski que le projet d'installer en Arménie un organe de surveillance internationale était irréalisable, parce que le Sultan y voyait une atteinte portée à ses droits de souveraineté.

[1] Par ce télégramme du 10 août, 6 h. 10 soir, le Ministre communiquait à M. de Courcel les déclarations faites par Lord Salisbury au chargé d'affaires de Russie et qui sont ici résumées.

127.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg [1].

L. Confidentiel. *Paris, 14 août 1895.*

Le retard du courrier me permet d'ajouter quelques lignes à la lettre que je vous ai écrite il y a huit jours. La négociation n'avance pas et le retard doit encourager les résistances des Japonais. On attendait toujours l'avis de Berlin, qui très habilement, l'a fait attendre, s'est posé en médiateur entre le Japon et la Russie pour reconquérir auprès du premier une partie du terrain perdu et pour arracher peut-être à la seconde quelque déclaration au sujet de la politique générale. Au fond, l'Empereur Guillaume est ulcéré de l'emprunt chinois. Je sais qu'il a dit : « C'est un coup de Witte, qui a trompé et entraîné Lobanoff, et la France s'est laissé prendre ensuite ; mais elle se fatiguera d'ouvrir son porte-monnaie au profit de la politique russe. »

Mon avis est qu'il faudrait maintenant en finir au plus vite. Vous devez connaître la réponse de Berlin ; en tout cas, je vous la transmets par le télégraphe, telle qu'Herbette me la communique [2]. En somme, on est d'accord avec nous et la Russie, sauf sur la date de l'évacuation (et encore n'est-ce qu'une question de six mois) et sur la question de l'indemnité. Ce dernier point est le plus important. Si l'Allemagne insiste pour qu'on paie au Japon une forte indemnité, c'est qu'elle espère tirer pied ou aile de cette attitude, soit pour l'emprunt subséquent, soit pour les usines, soit même en vue des difficultés et des embarras où la nécessité de payer mettra bientôt la Chine. Où trouvera-t-on l'argent alors? C'est à cette époque peut-être que la politique mi-financière, mi-mercantile de l'Allemagne en Extrême-Orient compte rentrer en ligne.

J'ai l'impression que la Russie peut demander une diminution de l'indemnité sans tenir beaucoup au chiffre. Les Japonais probablement céderont quelque chose si on leur laisse un délai raisonnable pour l'évacuation, et tout s'arrangera ; mais, à mon avis, maintenant il faut savoir ce que l'on veut et se hâter, sinon tout peut se compliquer en traînant. A Pékin, nous avons eu de la peine à défendre nos positions.

[1] *Post-scriptum* ajouté à la lettre du 3 août. (ci-dessus n° 115).

[2] Le 8 août, 12 heures, matin, M. Herbette télégraphiait, (n° 140) : « Avant-hier, le baron de Rotenhan a laissé entendre au comte d'Osten-Sacken que la chancellerie impériale ne soutiendrait pas jusqu'au bout le Japon dans sa prétention relative à la conclusion du traité de commerce avec la Chine. »

128.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 162. *Londres, 14 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 août.)

Hier, après avoir parlé avec Lord Salisbury des affaires d'Arménie et de Macédoine, je lui demandai quand nous pourrions aborder ensemble l'examen des différentes petites questions que nous avions à régler, question du Mékong, du Niger et autres semblables. Portant sur des points d'une importance le plus souvent secondaire et par conséquent faciles à résoudre quand l'on s'y appliquerait avec un esprit de mutuelle conciliation, ces questions, si elles demeuraient trop longtemps en suspens, étaient de nature à s'aggraver, à s'envenimer, à intéresser l'amour-propre des deux pays, à susciter dans la presse et devant l'opinion publique des discussions dangereuses. Si, au contraire, elles étaient aplanies et terminées par des accords amicaux conclus à la satisfaction des deux Gouvernements, il en résulterait entre la France et l'Angleterre un état d'esprit qui leur permettrait d'aborder utilement et amicalement toute autre question, même plus considérable et plus délicate.

Lord Salisbury parut donner son assentiment à cette manière de voir. Il me dit qu'il convenait en effet d'examiner les diverses affaires auxquelles je faisais allusion, d'après la valeur propre à chacune d'elles et sans mélange de préventions ni de préoccupations irritantes. Tout de suite, il me parla de nos difficultés sur le Mékong.

« Il y a là, dit-il, deux points différents à traiter. D'abord, votre récente convention avec la Chine. Vous savez quel est notre point de vue. J'admets qu'il ne soit pas le vôtre. Mais nous pensons que la Chine n'avait pas le droit de vous céder des districts qu'elle s'était engagée envers nous à ne pas aliéner. Elle a passé outre. Je ne veux pas récriminer ni grossir l'incident ; mais nous attendrons que la Chine compense pour nous, par une autre concession, la rupture de l'engagement qu'elle avait contracté. Nous réclamons d'elle l'abandon d'un territoire situé plus au Nord, dans la région du Mékong, et qui se trouve être à notre convenance. »

Sur une question que je lui posai, Lord Salisbury me déclara qu'il s'agissait d'un territoire effectivement situé sur la rive gauche du Mékong, c'est-à-dire à l'est de ce fleuve, donnant par conséquent accès vers les provinces de la Chine.

Sans exprimer d'opinion au sujet de cette transaction, je demandai à mon

interlocuteur la permission de lui répéter une formule dont je m'étais quelquefois servi avec son prédécesseur et aussi avec le Sous-Secrétaire d'État permanent : « Les difficultés qui peuvent surgir entre nos deux Gouvernements dans l'Indochine seront faciles à aplanir si l'Angleterre veut bien admettre deux principes dont elle reconnaîtra sans peine l'équité et qui dirigent la politique française. Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour sentir que ces principes sont nécessaires. En premier lieu, nous avons besoin d'être assurés que l'Angleterre ne fera rien pour intercepter nos communications commerciales avec la Chine, car elles sont la raison d'être de notre établissement au Tonkin. Puis, il est indispensable que la longue bande qui constitue l'Empire d'Annam soit doublée pour nous par un Siam ami. Nous ne pouvons vivre sous la menace constante de voir nos Annamites jetés à la mer ou nos communications coupées entre la Cochinchine et le Tonkin. Nous n'avons pas la pensée d'absorber le Siam, ni de porter atteinte à ses droits ; mais il nous faut la certitude qu'il ne nous sera jamais hostile. »

Lord Salisbury me tint alors le langage suivant :

« Nous visons tous les deux le marché chinois ; mais nous pouvons y pénétrer et y prendre place à côté les uns des autres. L'Angleterre ne cherche pas à se mettre en travers de votre route. La nôtre remonte la vallée de l'Iraouaddy. Je reconnais volontiers qu'il est désirable d'arriver à une délimitation des territoires qui mette fin dans la péninsule aux incertitudes et aux tiraillements. J'ai depuis longtemps été d'avis que la ligne de démarcation la plus naturelle dans la région litigieuse était le cours du Mékong. Je l'ai dit à M. Waddington à une époque où l'on n'avait pas l'idée de bien des choses qui se sont faites depuis. On ne parlait pas alors de votre zone de vingt-cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong. Eh bien, il m'est venu une idée. Ce n'est pas une proposition que je fais, et je ne voudrais pas être considéré comme lié par ce que je vais vous dire. J'échange des vues avec un ami, et mes paroles n'ont pas d'autre portée. Mais pourquoi ne suivrions-nous pas le cours du Mékong et ne le prendrions-nous pas comme ligne séparative entre les possessions de part et d'autre? Je sais que notre occupation de Muong-Sing ne vous est pas agréable. Si vous abandonniez la zone de vingt-cinq kilomètres, nous pourrions vous abandonner en échange Muong-Sing et la partie du Xieng-Kheng qui est située à gauche du Mékong ».

A cette ouverture inattendue je me bornai à répondre que je ne connaissais pas suffisamment les conditions géographiques et autres de la région dont il s'agissait pour apprécier ce que valait entre nos mains la zone des vingt-cinq kilomètres et que j'étais d'ailleurs sans instructions sur le sujet, mais que je vous en référerais. Je pouvais dire seulement qu'à ma connaissance, deux provinces du Siam, celle d'Angkor et de Battambang, présentaient pour nous un intérêt spécial et qu'en aucun cas, nous ne pourrions abandonner les droits

particuliers que nous y avions, parce que nous nous discréditerions ainsi aux yeux de nos protégés du Cambodge, dont ces deux provinces avaient historiquement fait partie. Je demandai d'ailleurs à Lord Salisbury quel intérêt pouvait présenter pour l'Angleterre la rétrocession au Siam des droits que nous avions sur la bande de terrain dont il s'agissait.

Il me répondit que l'Angleterre s'intéressait beaucoup à l'indépendance du Siam; que, comme nous, elle ne désirait pas avoir dans ce pays un voisin hostile et qu'elle craignait l'ingérence dans les affaires siamoises que pouvait entraîner notre position sur la rive droite du Mékong. « Nous sommes dans ce pays, dit-il, et nous ne sommes pas indifférents à ce qu'il peut devenir. »

« — Vous voulez dire, je suppose, dis-je alors, que vous y avez beaucoup de commerce. »

« — Oui, reprit Lord Salisbury, et puisque vous désirez, comme nous, ne jamais voir se produire contre vous l'hostilité du Siam, pourquoi ne nous entendrions-nous pas pour garantir ensemble l'indépendance et la neutralité de cet État? C'était jadis l'idée de M. Waddington. Il m'en avait parlé. Cela mettrait un terme à beaucoup de difficultés. »

Je me retranchai une fois de plus derrière mon manque d'instructions. Mais je reconnus avec Lord Salisbury qu'une entente entre nos deux Gouvernements sur les questions intéressant le Siam était désirable. Il fallait, soit conserver le Siam, soit le partager, et ce dernier parti, en admettant que les circonstances y conduisent, serait toujours d'une exécution malaisée, car nous ne pourrions consentir à laisser Bangkok à l'Angleterre, et peut-être celle-ci, de son côté, ne nous l'abandonnerait-elle pas volontiers.

Le Secrétaire d'État fit un signe d'assentiment, et dit encore quelques mots à l'appui de sa suggestion [1].

Pour achever de caractériser cet entretien, je dois mentionner que Lord Salisbury, à propos de nos difficultés dans les pays de colonisation, me déclara, d'une manière générale, qu'elles seraient beaucoup plus faciles à résoudre si les Anglais n'avaient pas l'appréhension de se heurter, dans les colonies françaises, aux barrières du protectionnisme. « C'est lui, me dit-il, la grande cause de notre malaise quand nous voyons s'étendre votre domination. Pour nous-mêmes, ce n'est pas l'ambition qui nous pousse. Nous recherchons des marchés plutôt que des territoires. »

[1] M. Hanotaux répondit sur ce point à la suggestion de Lord Salisbury dans une dépêche à Londres du 22 août, ci-dessous reproduite sous le n° 136.

129.

M. Howard, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Paris,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, August 15th 1895.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 août.)

The marquis of Dufferin and Ava had the honour to forward to Her Majesty's Government a copy of Your Excellency's note of the 18th ultimo enclosing copies of :

1. Treaties concluded by colonel Monteil with the kings and chiefs of countries situated in the bend of the middle Niger.

2. Treaties concluded by commander Decœur with the kings and chiefs of countries situated to the north and north-west of Dahomey.

3. Two declarations said to have been made by the King of Borgu to M. Ballot, denying that he had made engagements with any other country but France, and stating that the treaty concluded by the Niger Company with the Kingdom of Borgu could only have been made by persons who had no right to represent him.

I have now been instructed by Her Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs to thank Your Excellency for the communication of these documents, and at the same time to state that Her Majesty's Government must reserve to themselves the right of withholding recognition of any of these treaties, which may prove on investigation to conflict with the prier rights of Great Britain in Borgu and Gurma or elsewhere in the territories affected.

I am also instructed to add, as regards the declarations made before M. Ballot, that it is not unusual for African chiefs to repudiate their previous acts in the presence of Europeans whom they would hope to please by doing so; but that the British treaty was concluded after proceedings conducted in open assembly; that it was duly signed and witnessed by credible and authorized persons; that its signature was a matter of public notoriety in Nikki, where it took place, and that any subsequent attempt on the part of the King of Borgu to repudiate it could not be recognized by Her Majesty's Government.

TRADUCTION.

M. HOWARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 15 août 1895.*

Le marquis de Dufferin et Ava a eu l'honneur de transmettre au Gouvernement de Sa Majesté la copie de la note de Votre Excellence en date du 18 juillet, contenant des copies des documents mentionnés ci-dessous :

1. Traités conclus par le colonel Monteil avec les rois et les chefs des pays situés dans la boucle du Moyen Niger.

2. Traités conclus par le commandant Decœur avec les rois et les chefs des pays situés au nord et au nord-ouest du Dahomey.

3. Deux déclarations dites avoir été faites à M. Ballot par le Roi de Borgou, dans lesquelles il nie (le Roi de Borgou) avoir conclu des arrangements avec aucun pays autre que la France et déclare que le traité conclu par la Compagnie du Niger avec le royaume de Borgou n'a pu l'être que par des personnes qui n'avaient pas le droit de le représenter.

Le Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères m'a maintenant chargé de remercier Votre Excellence d'avoir bien voulu communiquer ces documents et il m'ordonne en même temps de déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté se réserve le droit de refuser de reconnaître l'un quelconque de ces traités qui, après examen, sera prouvé être en contradiction (conflict), avec les droits antérieurs de la Grande-Bretagne dans le Borgou, dans le Gurma ou ailleurs sur les territoires en question.

Je suis également chargé d'ajouter, relativement aux déclarations faites devant M. Ballot, qu'il n'est pas rare de voir des chefs africains renier leurs actes antérieurs en présence d'Européens dont ils désirent se concilier les bonnes grâces par ce moyen; toutefois le traité britannique a été conclu après des formalités remplies en séance publique ; il a été dûment signé et attesté par des personnes autorisées et dignes de foi ; la signature de ce traité a été un fait de notoriété publique à Nikki, où elle a été apposée et toute tentative ultérieure faite par le Roi de Borgou dans le but de renier ce traité ne pourrait être admise par le Gouvernement de Sa Majesté.

130.

M. LACAU, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À SOFIA, À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 44. Déchiffrement. *Sofia, 17 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 23 août.)

Je sors de chez le Président du Conseil; voici textuellement ce qu'il m'a dit et déclaré : « Un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères à Pétersbourg jouissant de la confiance du prince Lobanoff vient de télégraphier en clair au Président de la Chambre bulgare, M. Théodoroff, que non seulement le communiqué attribué à la chancellerie russe [1] était faux, mais qu'il ne reproduisait en aucune manière le sentiment et les intentions du Gouvernement russe. Les déclarations de l'Empereur et du prince Lobanoff à l'évêque Clément et au Président de la Chambre Théodoroff, citées dans mon rapport du 23 juillet n° 35 [2] à Votre Excellence, ont été confirmées de vive voix à Sofia par ces deux personnages. Quoi qu'il advienne, le Prince Ferdinand ne se départira pas des sentiments amicaux, respectueux et conciliants qu'il vient de faire paraître à la Russie en y envoyant la délégation : il attendra patiemment.

Le Duc de Parme [3] est opposé à la conversion du Prince héritier à l'orthodoxie, mais la Princesse Clémentine [4] ne partage pas, paraît-il, son sentiment. Le Président du Conseil agira énergiquement sur l'esprit du Prince Ferdinand pour le décider à donner un témoignage incontestable de son dévouement à la Russie en faisant de son fils un orthodoxe. Sur un signe de Pétersbourg, la conversion aurait lieu immédiatement, on est fondé à le croire, et le Prince demanderait à l'Empereur la grâce d'être le parrain. Le Prince et le Gouvernement bulgare s'appuyant sur une majorité sérieuse, soutenus par l'armée, se proclament forts : il ne saurait donc être question de la réélection du Prince Ferdinand ou de l'élection d'un autre Prince.

Mes rapports circonstanciés ne peuvent partir qu'avec le courrier diplomatique.

(1) Il s'agissait (Dép. n° 40, du 8 août) d'un communiqué de presse, attribué à la chancellerie russe, et d'après lequel le Cabinet de Pétersbourg « mettrait comme condition au rétablissement des relations entre la Russie et la Bulgarie, l'élection d'un Prince par un Sobranié légal ».

(2) Reproduit ci-dessus, n° 101.

(3) La princesse de Bulgarie, Marie-Louise de Bourbon, était fille du duc Robert de Parme.

(4) Clémentine, princesse de Bourbon-Orléans, mère de Ferdinand Ier. Le prince héritier Boris était né à Sofia, le 18 janvier 1894.

131.

Note pour le Ministre [1].

20 août 1895.

M. de Schoen vient de me remettre la note ci-jointe. Il me semble que l'entente est maintenant possible. Le prince Lobanoff nous faisait dire, le 3 août, « qu'il acceptait à la rigueur que l'évacuation de Liao-Toung n'eût lieu qu'après les deux premiers versements de l'indemnité de guerre, soit cent millions de taëls ». L'indemnité supplémentaire eût été répartie sur les annuités subséquentes de l'indemnité générale.

C'est donc une pure question d'argent et l'écart n'est pas énorme (30 millions de taëls, à payer, il est vrai, tout de suite, au lieu de 25 acceptés par le prince Lobanoff, à payer à terme.)

Il n'y a pas de question de *délai* dans les versements entraînant délai dans l'évacuation, puisque, d'après l'article IV du traité, la Chine est libre de payer d'avance. On pourrait donc assurer une évacuation immédiate.

Sur la question du traité de commerce à disjoindre, accord complet.

Il y aurait lieu, à mon avis, de télégraphier à M. de Montebello ces indications [2], le prier de causer de l'affaire avec le prince Lobanoff et l'autoriser à laisser entendre que la note allemande paraît fournir une base d'accord.

Il me semble que l'avantage d'économiser quelques millions à la Chine n'est pas assez gros pour compenser le danger de cette question encore ouverte et très ouverte, et plus difficile à résoudre à mesure que le temps passe.

Annexe.

Aide-mémoire de l'ambassade d'Allemagne.

Paris, 20 août 1895.

Tenant compte des vœux exprimés par les Gouvernements français et russe, le Gouvernement impérial est prêt à s'employer pour que la question du traité de commerce entre le Japon et la Chine soit séparée de celle de l'évacuation de Liao-Toung et pour que l'indemnité qui doit compenser la renonciation du Japon à cette presqu'île soit réduite à 30 millions de taëls.

Par contre, le Gouvernement impérial estime qu'au moment où les massacres

[1] Cette note est de la main de M. Jusserand, sous-directeur au Département.

[2] Elles l'ont été effectivement le 21 (Télég. n° 268); ce télégramme demandait au Gouvernement russe de « hâter la solution de cette affaire ».

des missions et les affaires de Formose dévoilent un état d'anarchie en Chine, on ne saurait demander aux Japonais de se contenter, en ce qui concerne l'exécution par la Chine des engagements contractés, de garanties purement morales et de consentir à une nouvelle réduction des versements auxquels l'évacuation de Liao-Toung reste subordonnée. L'évacuation complète de Liao-Toung n'aurait donc lieu qu'après le payement des 30 millions de taëls représentant l'indemnité pour cette presqu'île et les deux premiers termes de l'indemnité de guerre, soit d'une somme totale de 130 millions de taëls [1].

132.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° CXXVIII. *Pékin, 20 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 octobre; Dir. pol., 8 octobre.)

Depuis la conclusion de la paix de Simonoseki et depuis l'issue des pourparlers qui ont abouti à la rétrocession de la presqu'île du Liao-Toung, la presse anglaise d'Extrême-Orient et les grands journaux d'Europe n'ont cessé de se perdre en conjectures et en commentaires sur le fruit que la France, la Russie et l'Allemagne retireraient de leur intervention diplomatique en faveur de la Chine.

Les deux conventions de délimitation et de commerce signées à Pékin le 20 juin entre la France et la Chine [2] et la convention de l'emprunt signée le 6 juillet à Saint-Pétersbourg entre la Chine et la Russie [3] sont déjà apparues comme de précieux et tangibles résultats, et la presse anglo-saxonne, soit

[1] Le 26 août, M. Herbette écrivait (dép. n° 214) : « J'ai interrogé hier soir le baron Marschall sur la marche de ses pourparlers avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg. — « Ils n'avancent pas, m'a-t-il répondu. Nous ne croyons pas équitable de demander au Gouvernement mikadonal de se dessaisir de son plus puissant moyen d'action sur la Chine avant que cette Puissance n'ait payé la moitié de la contribution de guerre stipulée dans le traité de Simonoseki. Par contre, nous serions disposés à appuyer la réduction à trente millions de taëls de la rançon de Liao-Toung et l'abandon de la réserve du traité de commerce à conclure entre la Chine et le Japon. »

L'Ambassadeur ajoutait : « La Chancellerie impériale veut évidemment se concilier les Japonais en maintenant le prix de la rétrocession de Liao-Toung au-dessus du chiffre proposé par le Gouvernement russe et en retardant l'évacuation de ce territoire..... La solution la plus pratique serait que la Russie adhérât aux modalités suggérées par l'Allemagne en lui offrant même de faire une bonne opération financière par le prêt à la Chine de la somme destinée à compléter les fonds exigibles pour l'évacuation prochaine de toute la presqu'île de Liao-Toung. »

[2] Voir ci-dessus, n° 71. Martens *op. cit*, t. XXIII.

[3] *Treaties and agreements with and concerning China 1894-1919*, edited by John Mac Murray, New York 1921.

d'Europe, soit d'Asie, n'a pas manqué de les apprécier, autant que le lui permettaient l'instinct de la jalousie internationale et le ressentiment de la défaite.

Mais cette même presse ne se tient pas pour satisfaite. Elle continue à chercher et à scruter quelles peuvent être les intentions et ambitions futures de la France ou de la Russie. Elle ne peut, en particulier, renoncer à l'espoir de découvrir le plan conçu par la Russie, de concert avec la France, pour achever et consacrer la mainmise des deux Puissances alliées sur la Chine.

Un des articles de ce programme hypothétique prêté par la presse anglaise aux deux Puissances lui paraît devoir être la conclusion d'un arrangement entre la Russie et la Chine en vue de modifier le tracé primitif du chemin de fer transsibérien. Ledit chemin de fer, au lieu de suivre, à partir de Nertchinsk, le cours de l'Amour, irait directement de Nertchinsk à Vladivostok, en empruntant le territoire de la Mandchourie (province de Tsitsikhar); ou même, au lieu d'aboutir par cette voie plus facile et plus courte à Vladivostok, le transsibérien serait prolongé à travers la Mandchourie méridionale et la province de Ghirin de façon à avoir son terminus, soit au port de Niou-Tchouang, soit à la frontière nord-ouest de Corée (baie de Possiet).

Je ne sais si le Gouvernement russe a envisagé l'éventualité de ces modifications à apporter au tracé primitif et s'il a déjà cru opportun de sonder la Chine. Aucuns pourparlers, en tout cas, n'ont encore été engagés à Pékin à ce sujet. Le Gouvernement russe a sans doute le sentiment que cette question même est liée à deux autres, l'évacuation du Liao-Toung et le régime futur de la Corée. Il se pourrait d'ailleurs, au cas où le Gouvernement chinois se résoudrait à construire lui-même ou à laisser construire des voies ferrées sur son territoire, qu'une jonction se fît dans l'avenir entre le réseau chinois et le réseau russe.

Les seuls sujets que le comte Cassini ait abordés avec le Gouvernement chinois depuis la conclusion de la paix de Simonoseki ont été, sauf l'emprunt de cent millions de taëls, le raccordement des lignes télégraphiques entre Kiakta et la frontière chinoise, qui, d'après la convention de 1892 [1], doit être achevé en 1897; le droit de navigation sur l'Oussouri conformément au traité d'Aïgoun (1858) [2], et la préparation d'un arrangement destiné à établir entre les administrations télégraphiques terrestres de Chine et de Russie et les compagnies de câbles sous-marins une proportionnalité fixe de trafic et de revenu.

Aussi bien la cause de l'influence que la Russie exerce aujourd'hui à Pékin, le secret de sa force ne sont-ils pas dans les négociations qu'elle peut pour-

[1] Convention du 25 août 1892 (Martens, *Nouveau recueil* 2e série, t. XXVII, p. 176).

[2] Convention du 28 mai 1858 (Martens, *op. cit.* t. XVII, 1re partie, p. 1).

suivre, ni dans les affaires qu'elle peut résoudre. La situation de la Russie est due à ce qu'elle s'est faite, par intérêt bien entendu et au moment utile, le rempart en Mandchourie, non seulement de la Chine, mais surtout de la dynastie, contre l'invasion et l'annexion japonaises. Elle s'est réservé ainsi dans les conseils et la politique de la Chine, de concert avec la France, une part qui ne saurait lui être disputée. Elle s'est trouvée aussi, et de concert avec la France, représenter et sauvegarder les intérêts de l'Europe contre la rivalité de la nouvelle Puissance asiatique qui les menaçait. Les années qui vont suivre, malgré les difficultés qu'elles apporteront, malgré les compétitions ardentes auxquelles il faut s'attendre, ne pourront, par la permanence des mêmes dangers et la même nécessité d'y faire face, que souder plus étroitement la Chine à la Russie, comme à la France.

Quant au transsibérien, le jour où l'intérêt politique l'exigera, la Russie saura bien, et sans que la Chine s'y oppose, en amender le tracé, de façon que la ligne aboutisse au port du Pacifique ou de la mer Jaune qui paraîtra le plus approprié.

133.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° CXXIX. *Pékin, 20 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 octobre; Dir. pol., 8 octobre.)

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de sa dépêche du 5 juillet (n° 96) [1] et des annexes qui y étaient jointes, constituant le dossier de la Compagnie de Fives-Lille relatif au projet de chemin de fer entre Long-Tchéou (Kouang-Si) et la frontière de Chine.

Votre Excellence m'avait déjà par son télégramme du 14 juillet (n° 76) [2] pressenti sur l'accueil que le Gouvernement chinois ferait à un tel projet, et je vous ai, dans ma dépêche n° CXV, après mon entrevue du 21 juillet avec le prince Kong, exposé mes impressions à cet égard [3].

J'attendrai, pour sonder plus efficacement le terrain en ce qui regarde le chemin de fer de Long-Tchéou à Dong-Dang, les instructions dont Votre Excellence m'annonce le prochain envoi. Je persiste à espérer, malgré la résistance probable des populations du Kouang-Si et des autorités locales,

(1) Non reproduite.

(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 92.

(3) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette dépêche.

que l'article V de la convention du 20 juin et les dispositions présentes du Tsong-li-Yamen nous aideront à tenter cette première expérience de prolongement en territoire chinois de nos voies ferrées du Tonkin.

Il semble, à maint symptôme, qu'une sorte d'opinion se prononce peu à peu en Chine en faveur des chemins de fer. Des rapports ont été adressés au Trône par des Vice-Rois, des censeurs et de hauts fonctionnaires, recommandant l'ouverture de telle ou telle ligne. Des commissions d'étude ont été nommées. Le prince Kong et les Ministres du Tsong-li-Yamen acceptent d'entrer en conversation sur ces sujets qui, jadis, étaient à peu près interdits. J'ai pu moi-même, non seulement dans mon entrevue du 21 juillet avec le prince Kong, mais encore dans une visite que j'ai rendue le 6 de ce mois aux Ministres chinois, insister sur l'utilité, soit stratégique, soit commerciale, qu'offriraient tout d'abord à la Chine certaines lignes ferrées de la frontière soit au nord, soit au sud de l'Empire.

Votre Excellence sait qu'il n'existe présentement en Chine qu'une seule voie ferrée, celle qui va de Tien-Tsin à Chan-Haï-Kouan et qui a été construite sous la surintendance du Vice-roi Li Hong-tchang. Un autre Vice-roi, Tchang-Tche-tong, avait été, il y a quelques années, déplacé de Canton à Han-Kéou pour préparer la construction d'une ligne entre Han-Kéou et la province du Tché-li.

Le plan de Tchang Tche-tong était de construire lui-même cette ligne, à l'aide de matériaux fabriqués sur le territoire même de l'Empire. C'est de cette conception que sont nés les grands établissements métallurgiques de Han-Yang, dirigés jusqu'à ce jour par un ingénieur belge. Les établissements de Han-Yang, qui ont absorbé des millions de taëls, n'ont quant à présent donné aucun résultat appréciable. Tchang Tche-tong, d'ailleurs, a été, pendant la dernière guerre, appelé à la vice-royauté de Nankin et, dans ce nouveau poste, le Vice-roi a formé d'autres projets. Il a soumis à l'Empereur le projet d'une ligne entre Pékin et Tchen-Kiang sur le Yang-Tse. Ce projet, approuvé en principe par l'Empereur, aurait été envoyé à une commission chargée de l'étudier et de présenter un rapport. Je compte au reste, recevoir bientôt des informations plus complètes à ce sujet de notre compatriote M. Griffon, qui s'est rendu récemment à Nankin, porteur d'une lettre de recommandation que je lui ai donnée pour le Vice-roi.

Des ingénieurs, des financiers et des industriels étrangers ont déjà, soit à Pékin, soit à Nankin, tenté de premières démarches en vue de la concession de lignes ferrées. Un capitaliste américain de l'État de Washington s'est présenté chez le comte Cassini pour lui demander l'appui de la Russie en faveur d'un projet consistant à opérer une jonction entre le futur réseau chinois de Mandchourie et le transsibérien. M. Detring, à Tien-Tsin, continue à épier l'occasion propice pour un syndicat allemand qui aurait la concession de

lignes dans les provinces du Chan-Tong, du Tché-li et de la Mandchourie.

Je ne manquerai pas de tenir Votre Excellence exactement informée de tous les efforts tentés dans cette direction et je la prie de se reposer sur moi du soin que je mettrai à ne laisser perdre aucun des avantages que nous confèrent l'article 7 du traité de 1885 et l'article V de la convention de 1895[1]. Les études auxquelles devront se livrer les missions préparées par le Gouverneur général de l'Indochine et la mission de la Chambre de commerce de Lyon nous permettront d'ailleurs d'apprécier en connaissance de cause la part qui peut et doit appartenir à notre industrie dans la construction future du réseau ferré de la Chine.

P. S. — 22 août. — J'ai reçu hier soir seulement le télégramme n° 88[2] par lequel Votre Excellence m'invite à faire des démarches auprès du Tsong-li-Yamen en vue d'appuyer la demande de concession présentée par la Compagnie de Fives-Lille. Je vais, sans retard, conformément aux instructions de Votre Excellence, aborder ce sujet avec les Ministres chinois.

134.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Lavaur de Sainte-Fortunade, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. n° 53. *Paris, 22 août 1895, 8 h. 15, soir.*

J'avais prévenu le comte Tornielli que je le recevrais mercredi[3] à mon audience diplomatique, à propos de la dénonciation du traité italo-tunisien Je lui ai dit que cette mesure s'imposait en raison de l'engagement de vingt-huit ans stipulé par le traité lui-même s'il n'était pas dénoncé; que d'ailleurs la même clause prévoyait sagement une période d'une année, pendant laquelle des négociations pouvaient s'engager entre les deux Gouvernements, et que je pensais que nous mettrions ce laps de temps à profit. Il m'a dit qu'il n'avait reçu aucune indication de son Gouvernement, ce qu'il expliquait par l'absence du baron Blanc, mais qu'il transmettrait à Rome les indications que je venais de lui fournir.

(1) Traité du 9 juin 1985. (Martens *op. cit.*, IIe série, t. VII); Convention du 20 juin 1895, voir ci-dessus n° 132, note 2, p. 174.

(2) L'objet de ce télégramme est suffisamment indiqué ici.

(3) Voir ci-dessus p. 131, nots 2.

135.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 178. *Saint-Pétersbourg, 22 août 1895, 8 h., soir.*

(*Reçu :* 9 h. 40, soir.)

Je réponds à votre télégramme 268 [1].

Le prince Radolin a donné lecture au prince Lobanoff d'un télégramme de son Gouvernement conçu dans le même sens que la note du Chargé d'affaires d'Allemagne à Paris. A la suite de cette communication, le Ministre des Affaires étrangères a adressé au Chargé d'affaires de Russie à Berlin le télégramme suivant, dont le texte a été approuvé par l'Empereur Nicolas II :

« Notre Auguste Maître a été fort sensible aux motifs qui ont engagé l'Empereur Guillaume II à réduire l'indemnité réclamée par le Japon pour Liao-Toung. Nous acceptons le chiffre de 30 millions au lieu de 50, à condition que les Japonais évacuent Liao-Toung aussitôt après le payement de cette indemnité, et nous renonçons à l'idée de l'échelonner sur les derniers termes de la contribution de guerre.

« Quant à cette dernière, nous ne voyons pas de raison pour en modifier les échéances et intervenir dans une question déjà réglée directement entre la Chine et le Japon par le traité de Simonoseki : ce serait élargir le cadre du programme arrêté entre nous dans nos instructions communes du 10 mai dernier [2].

« Il va sans dire que notre Ministre à Tokio aurait à s'entendre avec le Gouvernement japonais sur les détails de l'évacuation de Liao-Toung.

« Veuillez nous faire connaître la réponse du Gouvernement allemand. »

Je verrai le prince Lobanoff demain à deux heures.

136.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 373. *Paris, 22 août 1895.*

Vous avez bien voulu me rendre compte par votre rapport du 14 de ce mois de votre récent entretien avec Lord Salisbury relatif aux affaires du

(1) Voir la note pour le Ministre du 20 août, ci-dessus reproduite sous le n° 131, note 2.

(2) Voir ci-dessus, n° 21.

Haut-Mékong et de diverses suggestions formulées à titre privé par le Premier Ministre en vue d'arriver à un règlement de l'ensemble de ces questions. Vos télégrammes n°s 111 et 115 [1] et votre rapport n° 162 m'ont fait voir que, conformément à mes premières impressions, le Gouvernement anglais n'avait pu songer à réclamer de la Chine des territoires situés au nord de notre frontière et à l'est du Mékong. Un tel fait eut été vis-à-vis de nous une provocation directe qui eût amené les plus sérieuses complications.

Des indications qui nous ont été fournies il ressort en premier lieu que les territoires réclamés aujourd'hui par l'Angleterre sont situés dans la région de Bahmo, à un point qui offre des avantages pour nos voisins, mais qui ne touche pas directement à nos intérêts. Bien qu'il ne nous semble pas que les opérations récemment terminées entre la Chine et nous pour préciser la frontière commune puissent aucunement justifier une demande de «compensation», cependant, en raison des intentions amicales dont nous sommes animés, nous nous abstiendrons d'apporter aucune entrave à une négociation ainsi circonscrite. Nous sommes persuadés que Lord Salisbury appréciera la correction de notre attitude, surtout s'il veut bien se souvenir de celle que le représentant du Gouvernement britannique à Pékin a cru devoir prendre [2] et que nous serions assurément en droit de nous rappeler dans la présente occasion.

Agissant d'après ces principes, aussitôt que j'ai eu reçu votre télégramme rectificatif du 15 de ce mois [3], j'ai télégraphié à notre agent à Pékin pour le prier de ne pas adresser au Tsong-li-Yamen les énergiques représentations que je lui avais prescrit de formuler dès que vos deux communications du 14 m'étaient parvenues.

Vos entretiens avec Lord Salisbury et Sir Th. Sanderson ont ensuite porté sur l'occupation de Muong-Sing, la zone des vingt-cinq kilomètres et la question de l'intégrité du Siam.

En ce qui concerne le premier point, vous m'avez fait part de dispositions qui, j'espère, se réaliseront prochainement et en vertu desquelles ce point, situé en dehors de la zone des intérêts anglais et sur lequel nous avons à faire valoir des droits nettement établis, serait prochainement évacué. Vous ne sauriez trop insister pour que cette mesure eût lieu sans retard; je n'ai pas besoin de vous rappeler tous les motifs que nous avons de protester contre cette occupation. Elle a eu lieu à la demande de M. Scott, en violation d'engagements souscrits par lui-même, engagements que j'ai pris soin de vous faire

(1) Ces deux télégrammes rectifiaient le télégramme n° 110 au sujet de la position du territoire chinois dont l'Angleterre réclamait la cession; le rapport n° 162, du 14 août, est ci-dessus reproduit sous le n° 128.

(2) A l'occasion de la convention franco-chinoise du 20 juin (voir ci-dessus, n° 71, le télégramme de Pékin du 21).

(3) Télégramme n° 111, précité.

connaître par mes lettres du 7 mai dernier n° 203 et 4 juillet n° 285 [1], et aux termes desquels les délégués des deux pays s'interdisaient «toute démarche pouvant exercer pression sur le roi» et notifiaient à ce prince qu'il était, jusqu'à ce que les deux Gouvernements aient réglé la question, «seul chargé d'administrer le pays».

Dans la conversation qu'il a eue avec vous, Sir Th. Sanderson vous a dit que, «pour le Gouvernement de la Reine, cette mesure avait été la contre-partie de l'envoi d'un corps de troupes françaises à Xieng-Kong» et que nous aurions par là rompu nous-mêmes «le *statu quo* dans un territoire destiné à faire partie de l'État tampon». Sir Th. Sanderson a ajouté : «La France ayant dérogé à cette entente implicite en mettant des troupes dans une localité qui relevait d'elle, l'Angleterre a cru devoir en agir de même sur un point d'une province considérée par elle comme faisant jusqu'à nouvel ordre partie intégrante de l'Empire britannique.»

Vous n'avez pu manquer d'être frappé de l'inexactitude de toutes ces assertions; elle ressort clairement des documents dont j'ai eu soin de vous munir. La première rupture du *statu quo* consiste dans l'envoi fait par l'Angleterre de M. Stirling à Muong-Sing à la fin de 1894, avec mission d'obliger le roi à se reconnaître vassal de la Birmanie et à payer tribut. Celui-ci a refusé et s'est enfui de sa capitale. A la suite de cet échec, M. Scott échangeait avec M. Pavie les lettres mentionnées plus haut, constatant formellement que le *statu quo* devait être maintenu à Muong-Sing. Néanmoins, quelques mois plus tard, le même M. Scott demandait l'occupation militaire de ce point par un télégramme dont je vous ai donné connaissance le 8 mai (n° 202). Le roi n'en a pas moins persisté à se considérer comme indépendant vis-à-vis de l'Angleterre; il s'est enfui de nouveau et, comme je vous l'ai fait savoir, toutes les menaces qui lui ont été adressées par les agents anglais, qui parlent même en ce moment de le déposer, sont demeurées jusqu'ici sans effet.

Toutes ces mesures violentes répondent à un même plan, conçu et en partie exécuté bien avant que le soin de notre sécurité nous obligeât de construire un fortin sur un point qui, d'ailleurs, *à la différence de Muong-Sing*, n'est nullement contesté. Le voyage de M. Stirling est de la fin de 1893, le fortin a été commencé à la fin de 1894. Quant à «l'envoi d'un corps de troupes françaises à Xieng-Kong», ces mots donnent l'idée la plus inexacte de ce qui s'est passé. Nous n'avons à Xieng-Kong que quelques miliciens indigènes et ce ne peut être leur présence qui aurait causé, comme paraît le dire Sir Th. Sanderson, l'occupation de Muong-Sing par les Anglais; ce dernier événement est en effet du mois de mai 1895 et notre envoi de miliciens du mois de juin de la même année.

Nous attachons tellement de prix à ce que nos droits à Muong-Sing soient

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces pièces.

respectés, — et cela moins à cause de l'importance de ce territoire que pour maintenir intact le principe d'un partage d'influence au Mékong, — que nous serions disposés à ne pas protester contre d'autres empiètements commis récemment par les Anglais, ceux-là sur la rive droite du fleuve.

Ainsi que vous le savez en effet, le Gouvernement anglais avait allégué que le Xieng-Tong venait jusqu'au Mékong et même que cette principauté aurait gardé des droits sur certains villages de la rive gauche. Je vous ai renseigné sur ces villages, qui ont pu être peuplés par des gens originaires du Xieng-Tong sans que pour cela les droits de souveraineté sur le sol même en fussent aucunement altérés. Mais un fait bien plus important que cela a été aujourd'hui vérifié, et je vous l'ai signalé par ma lettre du 18 juillet n° 315 [1], en vous priant d'en entretenir le Foreign Office. Dans la réalité le Xieng-Tong ne vient pas jusqu'au Mékong; sa frontière est sur le côté droit, à une certaine distance du fleuve. Entre le Mékong et la frontière, il y a une bande de terrain relevant de la principauté siamoise de Xieng-Sen. En vous reportant à la carte que j'ai pris soin de joindre à ma communication précitée, il vous sera facile de vous rendre compte de cette disposition géographique. Je n'ignore pas que l'Angleterre s'est fait reconnaître par le Siam des droits de souveraineté englobant toute la région jusqu'au fleuve. Mais, comme je vous l'indiquais, cet arrangement est de 1894 seulement; le Siam n'a pu céder plus de droits qu'il n'en possédait; or à cette époque, en vertu du traité signé antérieurement avec nous en 1893, le territoire en question était grevé, en notre faveur, de la servitude des vingt-cinq kilomètres et nous avons le droit absolu d'en réclamer les avantages.

Quelqu'important que soit ce droit, s'il n'est pas insignifiant, puisqu'il s'agit d'une région où le fleuve est encore navigable, nous serions disposés à ne pas nous en prévaloir. Le prix que nous attachons à ne pas nous écarter du principe d'une limite du Mékong est assez grand pour que nous consentions à ce sacrifice, moyennant, bien entendu, le retour de l'escouade anglaise sur la rive droite du fleuve.

Je me réserve de vous entretenir, sous le timbre des Protectorats, de la question de la zone des vingt-cinq kilomètres et des observations formulées par vos interlocuteurs. Je me bornerai à constater ici qu'ils me paraissent ne pas avoir très présents à l'esprit les termes du traité dont ils prétendent que nous faisons un usage abusif. Son article 3 porte que, dans cette bande de territoire, « la police sera exercée, selon l'usage, par les autorités locales ». Les autorités dont il s'agit sont celles de principautés *locales*, reconnaissant la suzeraineté du Siam; et il ne saurait s'agir, comme le prétend la Cour de Bangkok, d'autorités envoyées par elle. De cette fausse interprétation du traité

[1] Non reproduite.

viennent la plupart des difficultés auxquelles a donné lieu la zone des vingt-cinq kilomètres.

Enfin la question de l'indépendance et de l'intégrité du Siam a été abordée avec vous. Je vous rappellerai tout d'abord le point de vue auquel s'est toujours placé mon Département, à savoir d'éviter, autant que possible, de lier cette question à celle de la délimitation franco-birmane sur le Haut-Mékong. Les questions, en effet, sont bien distinctes et, en les réunissant, on risque de rendre plus difficile la conclusion de l'accord recherché en ce moment. J'ai constaté avec satisfaction que l'on paraît se rendre compte au Foreign Office du caractère singulièrement complexe que présente la recherche d'une formule satisfaisante pour ce qui concerne l'indépendance et l'intégrité du Siam. Je ne refuse nullement de la rechercher; mais il est difficile de n'être pas frappé de la nature délicate de la situation qui résulterait des déclarations qu'on nous demande. Serons-nous entièrement désarmés vis-à-vis du Siam? Quelle sera notre attitude au cas où des tiers interviendraient? Dans quels termes l'Angleterre s'engagera-t-elle de son côté et, enfin, quelles sont les limites du Siam? L'exemple de ce qui vient de se passer pour le Xieng-Sen montre que l'Angleterre fait assez bon marché des intérêts du Siam, au point de vue de l'intégrité du territoire, lorsque ses intérêts sont en cause. Une dépêche de notre agent à Singapour, que je vous ai transmise le 17 de ce mois [1], vous a montré, en outre, que, sur un autre point, les frontières siamoises ne sont pas mieux respectées. Le gérant de notre consulat confirme en effet la nouvelle d'une occupation anglaise des provinces siamoises de Trengganu et de Kélantan. Ces différents points devraient être éclaircis, au cas où il serait procédé à l'examen envisagé par le Gouvernement anglais.

Il me semble que l'étude attentive de ces questions, abordée de bonne foi entre les deux pays, prouvera qu'une formule simple et satisfaisante est pour ainsi dire impossible à trouver. Et peut-être le Foreign Office pensera-t-il, comme nous, que la confiance mutuelle dans l'esprit de modération et d'équité des deux Gouvernements est pour chacun d'eux une sauvegarde tout aussi forte que des engagements qui, quoi qu'on fasse, seront toujours vagues et incomplets. Le meilleur gage de la tranquillité et du maintien du *statu quo* dans la péninsule indochinoise serait assurément un accord de frontière établi, d'après des données naturelles, entre la Birmanie et le Tonkin. Le Mékong offre à ce point de vue une ligne de démarcation si raisonnable que les discussions de détail auxquelles on s'est attaché jusqu'ici me paraissent devoir disparaître devant la considération plus haute de l'heureuse conclusion d'un accord entre les deux pays. La France se montrant disposée à renoncer aux revendications qu'elle est en droit de formuler en ce qui concerne le Xieng,

[1] Non reproduite. L'agent français était d'avis que les Anglais cherchaient un prétexte pour annexer les deux provinces citées plus loin.

Sen, la clause relative aux vingt-cinq kilomètres n'entraînant d'ailleurs de notre part aucune revendication territoriale, nous ne voyons plus d'obstacle sérieux à un accord que la question de l'occupation de Muong-Sing. Il vous appartient de présenter cette situation à Lord Salisbury et d'obtenir de lui, en échange des concessions et conformément aux indications contenues dans la présente lettre, la décision qui rappellera l'escouade anglaise sur la rive droite du Mékong et qui sera le préliminaire naturel de l'arrangement que nous recherchons en ce moment.

137.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 179. *Saint-Pétersbourg, 23 août 1895, s. h.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Le prince Lobanoff a reçu ce matin une réponse de Berlin. Le baron Marschall se dit très désireux d'établir une entente avant de faire à Tokio une démarche nouvelle, mais il se fait l'avocat du Japon contre les propositions faites par la Russie. Il dit *être sûr* que le Japon, tout en abandonnant sa prétention relativement à la conclusion du traité de commerce et en acceptant le chiffre de 30 millions, exigera que le payement ne soit pas fait avant le mois de mai prochain, date du deuxième versement de l'indemnité de guerre, de façon à prolonger pendant un an l'occupation de la presqu'île. Il semble toujours très équitable au baron Marschall que le Japon n'évacue qu'après le payement des deux premiers versements de l'indemnité de guerre, « l'occupation de Liao-Toung étant la garantie la plus importante pour la perception des contributions ».

Le prince Lobanoff estime que le langage du baron Marschall laisse peu d'espoir d'arriver à une entente préalable. L'Allemagne se faisant l'avocat du Japon, il croit préférable d'avoir directement affaire avec le Japon lui-même et vous demande si vous ne seriez pas d'avis, comme lui, de commencer dès à présent les négociations à Tokio sur les bases des propositions que je vous ai fait connaître par mon télégramme n° 178[1]. Il ne répondra à Berlin qu'après avoir eu votre avis.

[1] Du 22 août, ci-dessus reproduit sous le n° 135.

138.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Constantinople, Saint-Pétersbourg.

T. nos 74, 74 *bis*, 269. *Paris, 24 août 1895, 10 h., soir.*

Pour Constantinople : En me référant à mon télégramme n° 72 [1] et

Pour les deux postes : Pour compléter vos informations, je tiens à vous mettre au courant d'une communication verbale que l'Ambassadeur de Turquie vient de faire auprès de moi au nom de son Gouvernement. Il résulte du langage de Zia Pacha que Lord Salisbury, dans un entretien récent avec Rustem Pacha, a maintenu très catégoriquement sa manière de voir « au sujet des réformes et de l'institution d'une commission en Arménie » [2]. Le Premier Ministre a ajouté qu'il s'était assuré du concours des Cabinets de Pétersbourg et de Paris. Le Gouvernement ottoman nous demandait de l'aider à écarter le projet d'une commission, projet qu'il considère comme attentatoire aux droits souverains du Sultan. Cette demande était accompagnée de protestations assez vagues relatives à l'intention du Sultan d'entrer dans la voie des réformes et de traiter tous ses sujets sur un pied d'égalité.

J'ai répondu qu'il est naturel que les Puissances envisagent avec faveur, dans les conjonctures actuelles, l'idée d'une commission ; que l'heure des réponses dilatoires est passée et que nous ne consentirions à nous prêter à une négociation que si nous nous trouvions en présence d'engagements formels pris par le Sultan au sujet des réformes prévues au traité de Berlin ; qu'alors, et après un examen attentif des engagements proposés, je me réservais, si je le jugeais utile, d'intervenir amicalement auprès du Cabinet de Londres pour faciliter un accord. J'ai insisté vivement pour obtenir une prompte réponse et il m'a paru que mes paroles avaient produit une réelle impression sur Zia Pacha, qui m'a promis de les transmettre fidèlement à Constantinople.

Très confidentiel. Zia Pacha m'a indiqué spontanément, comme impression personnelle, qu'on consentirait peut-être à Constantinople à accepter la surveillance des consuls à Erzeroum.

(1) Par ce télégramme du 21 août, M. Cambon était invité à suspendre les pourparlers avec ses collègues au sujet des affaires arméniennes en attendant que l'on connût à Paris les vues du prince Lobanoff.

(2) Voir ci-dessus (n° 126) la dépêche de Londres du 13 août, n° 161.

Pour Constantinople : D'autre part, le comte de Montebello me télégraphie que, d'après les télégrammes de Londres reçus à Pétersbourg, Lord Salisbury persisterait à insister sur les deux conditions de l'inamovibilité des valis pendant cinq ans et de l'introduction de l'élément chrétien dans la gendarmerie. Ces deux conditions paraissent au prince Lobanoff, sinon inadmissibles, du moins pleines d'inconvénients et même de dangers.

139.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 99. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 24 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 août.)

Le prince Lobanoff vient de me remettre le projet ci-joint d'instructions qu'il compte adresser à son représentant à Tokio dès que nous serons tombés d'accord sur la marche à suivre. Il a dû, m'a-t-il dit, entrer dans certains détails, n'ayant pas, depuis longtemps déjà, adressé à M. Hitrovo de communication sur l'état des négociations suivies en Europe. Ce projet, que je puis encore vous envoyer par cette valise, servira, en tout cas, de base aux instructions que nous aurons à donner de notre côté à M. Harmand. Le prince Lobanoff y expose clairement sa manière de voir : il n'a montré ce projet à personne, mais il a eu l'occasion ce matin même de s'entretenir longuement avec le prince Radolin et il espère que cet entretien portera ses fruits. Dans cette conversation, il a fait comprendre à l'Ambassadeur d'Allemagne son grand désir de maintenir le concert à trois et de répondre dans cet ordre d'idées aux assurances qui lui sont prodiguées à Berlin, sans beaucoup d'effet malheureusement. Il a ajouté cependant que, si une entente complète se faisait trop attendre, il devrait reprendre sans l'Allemagne une négociation déjà depuis trop longtemps interrompue. Ainsi que je viens de vous le télégraphier [1], le prince Radolin a promis de proposer à son Gouvernement comme venant de lui et pour arriver à un accord avec la Russie, que l'évacuation fût exigée du Japon après payement de l'indemnité supplémentaire réduite à 30 millions et le premier versement de la contribution de guerre, soit 50 millions. Quoique cette combinaison ait l'inconvénient de nous faire sortir du principe que nous voudrions maintenir, le prince Lobanoff l'accepterait volontiers et il espère que la netteté de son langage, dont le prince

[1] Le télégramme n° 181 n'a été en réalité expédié que le 25; la substance en est ici reproduite.

Radolin a dû s'inspirer en télégraphiant à son Gouvernement, amènera le Cabinet de Berlin à se rendre à cette transaction très raisonnable. Dans ce cas, les instructions à adresser à Tokio se borneraient à fixer les points sur lesquels les trois Puissances seraient tombées d'accord.

Annexe.

Projet d'instructions à envoyer à Tokio[1].

Nos pourparlers avec l'Allemagne n'ont pas abouti à une entente complète, parce que nous partons de principes différents. La France et nous, voulons rester dans les limites du programme arrêté entre les trois Puissances dans leurs instructions du 22 mai, c'est-à-dire nous borner à fixer la somme de l'indemnité pour Liao-Toung et la date exacte de l'évacuation de cette presqu'île, sans intervenir dans les stipulations du traité de Simonoseki. L'Allemagne, au contraire, tend constamment à élargir le programme; elle voudrait avancer les termes de payement de la contribution de guerre pour les joindre à l'indemnité, sous prétexte que les désordres survenus en Chine et même ceux de Formose ne peuvent inspirer confiance dans le Gouvernement chinois et que le Japon serait ou ne serait pas disposé à accepter telle ou telle combinaison. Le but évident de l'Allemagne est d'augmenter les difficultés financières de la Chine et de diminuer autant que possible les avantages de l'assistance que nous lui avons accordée sous ce rapport.

Dans ces conditions, nous ne prévoyons pas la possibilité d'une entente prochaine avec l'Allemagne et nous préférons traiter directement avec le Japon. Vous aurez, par conséquent, à vous concerter avec les Ministres japonais et vos collègues pour renouveler vos conférences.

Les bases sur lesquelles vous devrez négocier sont les suivantes :

1° Les trois Puissances ayant trouvé exagéré le chiffre de cinquante millions réclamé par le Japon pour Liao-Toung, nous sommes convenus de le réduire à trente millions, maximum. Reste à déterminer le terme du payement. Ayez en vue que la Chine ne dispose en ce moment que d'une somme suffisante à payer les deux premiers termes de la contribution de guerre et qu'elle est engagée envers le syndicat de Paris à ne pas conclure un nouvel emprunt avant le 1er janvier. Le second terme de la contribution de guerre ne devant pourtant échoir que le 1er mai prochain, l'indemnité pourrait être prélevée dès à présent sur cette somme;

2° L'évacuation de Liao-Toung doit s'effectuer aussitôt après le payement intégral de l'indemnité. Vous aurez à en fixer la date exacte et, en général, à vous entendre sur les détails de l'évacuation;

3° Vous devez écarter toute discussion sur des questions relevant du traité de Simonoseki, auquel nous n'avons pas pris part et que nous ne sommes pas appelés à reviser. Si les Japonais veulent y modifier quelque chose, ils n'ont qu'à négocier directement avec les Chinois, sans notre participation.

Dans toute cette négociation, vous vous concerterez avec votre collègue de France de manière à éviter la moindre divergence.

[1] Remis par le prince Lobanoff, le 24 août 1895.

140.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 24 août 1895.*

J'ai reçu votre très intéressante lettre[1] relatant les confidences ressemblant bien à des ouvertures officieuses qui vous ont été faites de la part du Prince Ferdinand. J'ai profité de ma première entrevue avec le prince Lobanoff pour lui lire certains passages de votre lettre qui l'ont beaucoup intéressé et je dois vous dire tout d'abord qu'il a pleinement approuvé votre réserve dans cette circonstance et me charge de vous remercier de cette communication. Confidence pour confidence, il m'a raconté, au sujet des démarches dont il avait lui-même été l'objet, des faits que je crois intéressant de vous rapporter ici. Il y a quelques mois, quand le Prince Ferdinand est passé par Paris, il a rencontré, dans un restaurant quelconque, un officier russe avec lequel il avait été autrefois en relations assez intimes. Le Prince Ferdinand a aussitôt quitté sa place et est venu s'asseoir auprès de son ancien ami. Il est intéressant de noter que le prince Lobanoff a eu à Vienne de nombreuses occasions de voir le Prince de Bulgarie et qu'ils ont souvent et depuis longtemps causé des affaires de ce pays sous forme de conversations amicales. Le début de l'entretien entre le Prince Ferdinand et son interlocuteur a donc été sur le nouveau Ministre des Affaires étrangères de Russie, et de là on est naturellement passé à la situation actuelle. Dans l'intention évidente que ses paroles fussent répétées, le Prince Ferdinand s'est étendu longuement sur son désir de sortir d'une position qui lui pesait et de rentrer en grâce auprès de la Russie. Stambouloff vivait encore, mais il était déjà tombé du pouvoir et le Prince voyait dans l'éloignement de ce Ministre un espoir de réconciliation; les assurances les plus amicales ont été échangées et, ce qui était le plus frappant alors, c'était l'empressement avec lequel le Prince Ferdinand avait saisi cette occasion toute fortuite de faire parvenir au prince Lobanoff l'expression de ses regrets et de ses espérances. Cette conversation a, bien entendu, été rapportée et même consignée par écrit. Il y a quelques jours encore, au moment où la mission bulgare partait pour Pétersbourg, le Prince Ferdinand s'est rencontré à Carlsbad avec le même officier russe et, le sujet ayant alors une plus grande actualité, la conversation a été reprise sur un terrain plus pratique. Le Prince a demandé ce qu'il pourrait faire pour rentrer en grâce;

[1] Du 3 août, ci-dessus reproduite sous le n° 115.

son interlocuteur est resté sur la réserve, a parlé en son nom personnel; mais il a cependant indiqué les points essentiels, dont la religion du Prince Boris était un des plus importants. Le Prince Ferdinand a répondu qu'il ne pourrait pas céder sur ce point. « Quand mon fils sera majeur, aurait-il dit, il fera ce qu'il voudra; mais je ne saurais aujourd'hui, de moi-même, provoquer sa conversion ». Vous verrez, d'après ce que le prince Lobanoff m'a dit ensuite, que, si le Prince Ferdinand ne croit pas pouvoir prendre sur lui de consentir à la conversion de son fils, ses Ministres ont, à cet égard, des idées toutes différentes. Après m'avoir raconté ce qui précède, le prince Lobanoff m'a fait dans les plus grands détails le récit des diverses entrevues qu'il avait eues avec les délégués bulgares, et dont il ne m'avait parlé que d'une façon un peu générale. J'ai rendu compte dans ma correspondance officielle[1] de la première visite faite « in corpore » par la mission bulgare. Il n'a été échangé alors que des paroles courtoises, des assurances un peu banales, mais qui ont dû cependant laisser dans l'esprit des délégués bulgares l'impression que leur cause n'était pas perdue. Le prince Lobanoff leur a dit qu'il n'avait ni conseil à donner, ni ligne de conduite à indiquer; qu'ils devaient savoir ce qu'ils avaient à faire et qu'il fallait de leur part une spontanéité d'intentions qui excluait toute pression et même toute intervention de la part de la Russie.

Quelques jours après cette audience officielle, Mgr Clément d'abord, puis M. Théodoroff, Président du Sobranié, ont demandé à être reçus par le prince Lobanoff. Dans ces deux entretiens, les points spéciaux ont été étudiés avec quelques détails; le sens des réponses a été le même; mais on a cependant touché aux questions délicates. Mgr Clément a demandé si la conversion du Prince Boris pourrait faciliter le rapprochement désiré. Le prince Lobanoff ayant répondu d'une façon affirmative et ajouté qu'elle produirait une bonne impression sur l'Empereur, Mgr Clément a dit qu'ils avaient les moyens de forcer au besoin le Prince Ferdinand à consentir à la conversion de son fils. Dans l'entretien qu'il a eu le lendemain avec le prince Lobanoff, M. Théodoroff s'est montré plus catégorique encore sur la question de la conversion du Prince Boris; il a dit, comme Mgr Clément, qu'ils pouvaient forcer le Prince Ferdinand et a ajouté que *ce serait fait* au mois de septembre.

A la suite de ces deux derniers entretiens, le prince Lobanoff a levé les hésitations de l'Empereur et l'a amené à recevoir la mission bulgare, conseillant à Sa Majesté de donner d'abord une audience personnelle à Mgr Clément. Celui-ci ayant demandé quelle attitude il devait tenir en présence du Souverain, le prince Lobanoff lui a dit de parler en toute franchise, comme il lui avait parlé à lui-même. L'entrevue a eu lieu, ainsi qu'il était convenu. Le prince Lobanoff n'y assistait pas et ne sait pas, par conséquent, ce qui s'est

[1] Dépêches des 11 et 24 juillet, nos 83 et 87, non reproduites.

passé; mais il pense qu'elle aura été «en abrégé» la répétition de ce qui avait été dit au ministère des Affaires étrangères. En prenant congé, quelques instants après, des délégués bulgares, l'Empereur leur a dit «qu'il espérait qu'il ne se passerait pas beaucoup de temps avant que les relations fussent reprises.»

Ce qui s'est passé à Pétersbourg pendant le séjour de la mission bulgare, est, comme vous le voyez, assez significatif. Les Bulgares savent aujourd'hui qu'il dépend d'eux d'amener une reprise des relations et le retour à une situation légale et régulière; mais la Russie ne dira pas un mot de plus pour précipiter les événements. Si le Prince Ferdinand se met en mesure d'être reconnu et de rentrer en grâce, elle sera, je crois, très disposée à le reconnaître; mais si, pour des raisons politiques intérieures ou autres, le Prince Ferdinand venait à être renversé, la Russie ne bougera pas un doigt pour le défendre.

Le prince Lobanoff croit le mouvement russophile en Bulgarie très grand et très sincère en ce moment; il en voit la preuve dans les innombrables messages et télégrammes adressés il y a quelque temps à l'Empereur Nicolas, directement ou à lui-même, et qui sont partis spontanément de tous les points les plus reculés du pays, en expressions personnelles et isolées des sentiments du peuple bulgare. La signification en est d'autant plus grande qu'elle ne révèle pas l'existence de groupes ou de partis politiques quelconques. Il serait persuadé que ce mouvement serait assez fort pour briser le prince s'il ne le suivait pas. Les membres de la mission bulgare l'ont fait entendre, sans cependant aller jusqu'à dire qu'ils le renverseraient s'il ne cédait pas. Il existe encore dans l'armée une certaine résistance causée par la crainte que la Russie ne veuille imposer des officiers russes, mais cette crainte ne peut subsister devant les assurances si formellement données et les intentions bien connues de la Russie.

Maintenant, le prince Lobanoff ne se dissimule pas qu'en dehors de la question de châtiment, qui peut pousser en avant le peuple bulgare, mais qui n'a pas certainement la même action sur le Prince Ferdinand, il y a une raison d'intérêt beaucoup plus puissante qui conduit le Prince de Bulgarie. Il sent le besoin de consolider sa situation, et c'est dans ce but qu'il croit plus sûr de s'appuyer sur la Russie que de craindre la Triple Alliance. C'est cette considération qui conseille au Gouvernement russe de se montrer prudent et réservé et de ne faire aucune avance, de se garder même de tout ce qui pourrait ressembler à une intervention quelconque. La Russie attendra les événements, mais ne fera rien pour les précipiter. L'attitude de l'Autriche et de l'Allemagne lui commande cette réserve absolue, et elle doit, de notre côté, nous mettre parfaitement à l'aise pour observer la même ligne de conduite.

Le prince Lobanoff a peine à s'expliquer la récente attitude de l'Autriche

et de l'Allemagne; il a beaucoup connu le comte Goluchowski et il assure qu'il l'a toujours trouvé très désireux de voir mettre un terme à la situation irrégulière du Prince Ferdinand.

Si les choses prenaient la tournure d'une réconciliation avec la Russie, il suppose que la Porte ne demanderait pas mieux que de reconnaître le Prince du Bulgarie et de recommander aux Puissances de le reconnaître; il ne croit pas admissible, dans ce cas, que les Puissances qui l'ont reconnu depuis huit ans changent tout à coup de politique au moment où l'exemple qu'elles ont donné aboutit au résultat qu'elles ont admis et recherché depuis le début.

Voilà, mon cher Ministre, où en sont ici les choses; non seulement on ne nous demande pas d'intervenir, mais on approuve notre réserve prudente et il n'y a qu'à attendre les événements.

141.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 118. *Londres, 26 août 1895, 10 h., soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

Je viens d'avoir avec Lord Salisbury un premier entretien sur les questions du Mékong et du Siam dans le sens de vos instructions [1]. Le Premier Ministre a décliné amicalement d'entrer dans la discussion des titres et des prétentions réciproques, disant qu'il aurait au besoin les mains pleines de papier (*sic*) à nous opposer. «Nous désirons, me dit-il, vous assurer une frontière qui satisfasse votre amour-propre. En revanche, nous désirons être assurés que vous respecterez l'existence et l'indépendance du Siam et que la zone des vingt-cinq kilomètres ne s'étendra pas peu à peu de manière à englober et à dévorer tout le pays. Je ne vous demande pas de biffer une syllabe de vos traités, mais je demande que nous nous garantissions réciproquement le maintien de l'État siamois dans ses frontières.»

Je fis valoir les divers points de vue indiqués dans vos dépêches. Je dis à Lord Salisbury que, si l'Angleterre nous amenait à assumer à l'égard du Siam des obligations qui nous gêneraient, elle-même pourrait se trouver gênée à son tour par la contre partie de ces obligations, et je lui demandai si le mot de garantie en matière internationale ne l'inquiétait pas un peu. Il ne me parut pas tenir absolument à cette forme d'assurance et je pus lui dire que,

[1] Voir la dépêche à Londres du 22 août, reproduite sous le n° 136.

comme nous étions d'accord dans nos intentions et sur le fond des choses, la forme convenable ne serait sans doute pas difficile à trouver.

Nous devons reprendre la conversation à ce sujet mercredi.

Pourriez-vous, d'ici là, me faire savoir si vous envisagez la possibilité de donner au Gouvernement anglais, sous une forme diplomatique, les assurances qu'il réclame de nous et qui paraissent être en réalité la seule chose à laquelle il tient absolument dans cette affaire [1]?

142.

M. Boutiron, Chargé d'affaires de France au Caire,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 222. *Le Caire, 27 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 septembre; Dir. pol., 9 septembre.)

Bien que les courriers d'Europe ne nous aient pas encore apporté le texte complet des déclarations de M. Curzon à la Chambre des Communes [2], Boutros Pacha n'a pas manqué de me parler de celles concernant l'Égypte que les agences télégraphiques nous ont transmises en ces termes : « M. Curzon déclare que le temps n'est pas venu d'examiner à nouveau la question d'Égypte » (*Reuter*). — « M. Curzon dit que l'évacuation est impossible et qu'il n'existe aucun motif pour examiner de nouveau la question » (*Havas*).

Le Ministre des Affaires étrangères reconnaît qu'il faut lire le discours dans son ensemble pour en apprécier la portée. Mais, telles qu'elles sont résumées, les paroles du Sous-Secrétaire d'État produisent sur lui le plus pénible effet. Il savait fort bien qu'un changement de ministère ne pouvait modifier la politique extérieure de l'Angleterre; il savait aussi que l'on devait s'attendre à une accentuation des déclarations faites par le précédent Ministre sur la question égyptienne; mais il avait aussi l'espoir que, si Lord Salisbury donnait à ses vues une franchise que n'avaient pas celles de Lord Rosebery, le chef des tories ne prendrait pas, dès le début de son ministère, des allures tranchantes, ne permettant à personne de se faire illusion sur l'accueil réservé à Londres à des tentatives d'accommodement.

« C'est pour moi, m'a-t-il dit, une profonde désillusion; la porte est violemment fermée sur celui qui voudrait parler aujourd'hui. »

Boutros Pacha veut voir dans cette déclaration une réponse aux provoca-

[1] Voir plus loin, sous le n° 146, la réponse du Ministre (30 août).

[2] Séance du 21 août (débats relatifs au budget des Affaires étrangères).

tions d'une presse agitée qui, en France, ne se résout pas à comprendre toute la valeur du silence et du calme en de telles occurrences : il juge aussi que, prenant ainsi les devants, Lord Salisbury évite toute conversation qui pourrait gêner l'action de son Gouvernement à un moment où l'on reparle de la reprise du Soudan, ou plutôt de sa conquête par l'Angleterre.

« C'est certainement, dit le Ministre du Khédive, le but auquel on tend à Londres. Nous en avions ici des indices; le langage de M. Curzon nous confirme dans notre opinion. Et alors, le Soudan pris, c'est toute l'Égypte dominée. Il n'y a plus de question d'occupation ou d'évacuation. »

C'est la même idée que celle que m'exprimait il y a quelques jours le prince Hussein et dont j'ai fait part précédemment à Votre Excellence. (1)

Boutros Pacha a ajouté : « Et maintenant qu'allez-vous faire? Soyez convaincus que, le jour où vous auriez du monde dans le Bahr el Ghazal, où vous détiendriez cette contrée comme gage, où, en définitive, vous auriez donné la preuve que vous êtes arrivés les premiers sur le Haut-Nil, non pas pour faire une simple exploration, mais pour vous y établir comme une menace quotidienne au progrès de l'invasion britannique, l'Angleterre s'arrêterait. Rien ne pourra lui barrer la route qu'une démonstration énergique de votre part. Celle d'une occupation du Bahr el Ghazal serait certainement la plus efficace. »

Le langage de Boutros Pacha n'a pas laissé que de m'étonner un peu; il révèle un état d'esprit assez différent de celui dans lequel il se trouvait au mois d'octobre dernier, lorsqu'au début de la mission de M. Cogordan il interrogeait avec quelque anxiété notre Ministre sur le bruit répandu en Europe d'une expédition française au Bahr el Ghazal (2). A ce moment, il envisageait cette éventualité comme pouvant aggraver la situation; aujourd'hui, il la considère comme le remède dont nous devons user. La conscience du danger que court l'Égypte par une expédition anglaise au Soudan est sans doute pour beaucoup dans cette évolution.

(1) Dépêche du 22 août (n° 219), non reproduite ici. La conclusion était que l'Égypte, quel que puisse être son régime politique, « sera un prolongement des possessions anglaises de l'Ouganda et du Soudan, qu'une seule manœuvre du service des irrigations du Haut-Nil sera capable d'enrichir ou de réduire à la famine suivant que l'Angleterre voudra satisfaire ou menacer cette province ».

(2) Sur le bruit qui courait au Caire, en octobre 1894, de l'envoi du commandant Monteil sur le Haut-Nil et de l'expédition du colonel Colvile à sa rencontre, voir le tome XI de la présente série, n° 238.

143.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 182. *Saint-Pétersbourg, 28 août 1895, 7 h. 39, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le Ministre du Japon est venu voir le prince Lobanoff pour lui faire connaître les désirs de son Gouvernement de terminer le plus tôt possible la question de l'évacuation de Liao-Toung. Le Gouvernement japonais désire être fixé sans retard afin de prendre les mesures nécessaires, soit pour l'évacuation, soit pour l'hivernage des troupes d'occupation. Le Ministre japonais n'a pas caché au prince Lobanoff que le maintien des troupes dans la presqu'île entraîne, en se prolongeant, des frais considérables. On désire donc à Tokio la reprise immédiate des négociations. Cependant l'Allemagne persiste à trouver équitable, malgré les observations qui lui ont été faites, le payement des 30 millions de l'indemnité supplémentaire et *des deux premiers versements* de la contribution de guerre, ce qui implique la prolongation de l'occupation jusqu'au mois de mai. Elle serait donc plus exigeante que lui-même.

Dans ces conditions, le prince Lobanoff pense qu'il n'y a plus lieu de différer la reprise à Tokio des négociations. Il est persuadé que l'accord s'établira plus facilement ainsi que par un échange de communications télégraphiques avec Berlin. Le projet d'instructions dont je vous ai envoyé le texte par le dernier courrier [1] est déjà chiffré et prêt à partir. Le prince Lobanoff vous prie de lui donner d'urgence votre réponse, afin que nos deux représentants soient en mesure en même temps d'entamer les pourparlers à Tokio [2].

[1] Annexe à la dépêche n° 99, du 24 août, ci-dessus reproduite sous le n° 139.

[2] M. Hanotaux répondait le 29 (télégr. n° 272, 8 h. 50, soir) : « Je trouve, comme le prince Lobanoff, qu'il est urgent de terminer l'affaire de Liao-Toung. » Toutefois, il ajoutait confidentiellement : « La perspective de continuer à deux cette négociation commencée à trois n'est pas sans me préoccuper. Si les Japonais viennent à se sentir appuyés, outre l'Angleterre, par l'Allemagne, je crains que nous ne les trouvions intraitables et l'opinion publique en France aurait peine à comprendre que nous envisagions de nouveau l'hypothèse de mesures coercitives et que nous le fassions dans des circonstances beaucoup plus délicates que précédemment et en raison de divergences de vues relativement secondaires. Sans donc engager ouvertement le prince Lobanoff au maintien de l'entente à trois, faites discrètement ce qui peut dépendre de vous pour éviter la rupture d'un groupement que nous n'avons pas à rechercher, mais qu'il importe, à mon avis, de maintenir sur ce point spécial jusqu'à la fin de la négociation. »

144.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 186. Confidentiel. *Londres, 29 août 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 septembre ; Dir. pol., 20 septembre.)

[M. de Courcel a repris sa conversation avec Lord Salisbury au sujet des questions du Mékong et du Siam. Le Premier Ministre a insisté « sur la nécessité et aussi l'avantage pour les deux pays d'assurer au Siam une existence stable, à l'abri des contestations et des rivalités internationales ».

L'Ambassadeur, de son côté, a fait observer que la France ne saurait accepter de discussion, si ce n'est avec le Siam lui-même, sur l'interprétation de nos traités avec ce pays, et en particulier sur le régime spécial des deux provinces d'Angkor et de Battambang, ni sur la question de l'évacuation de Chantaboun. »]

Puis la conversation, n'ayant plus d'aliment de ce côté, prit un tour plus général et se porta sur le profit qu'il y aurait pour les deux Gouvernements de France et d'Angleterre à terminer les litiges qui les divisent sur des questions spéciales dans diverses parties du monde.

— « Assurément, dis-je, nous aurions tout avantage à ne plus être entravés dans nos relations mutuelles par ces contestations d'ordre secondaire. A l'exception d'une seule, dont vous n'êtes pas encore disposé à causer avec moi, mais qui, je n'en doute pas, entre deux Gouvernements animés d'ententions conciliantes trouvera son heure tôt ou tard, je crois ces contestations pour la plupart assez peu importantes dans leurs objets et assez faciles à résoudre, si nous nous y mettons de bonne foi. Nous pourrions attendre après cela, d'un esprit plus égal les problèmes que le développement de la vie internationale comporte et que, d'une manière générale, nous sommes désireux d'aborder de concert avec l'Angleterre, en bonne entente avec elle. » Et, comme nous avions incidemment parlé de l'Allemagne et des difficultés que l'Angleterre rencontre en matière coloniale avec cette Puissance aussi bien qu'avec nous, j'ajoutai : « Du reste, je n'ai nulle objection à ce que vous vous arrangiez de même avec l'Allemagne. Je souhaite aussi que vous ayez de bons rapports avec la Russie, parce qu'il est désirable pour nous que nos amis, de part et d'autre, soient amis entre eux. Si, de cette façon, les principales Puissances de l'Europe se trouvaient, à des degrés divers, je le veux bien, rapprochées les unes des autres, non seulement la paix serait assurée dans le présent, mais les grandes incertitudes de l'avenir deviendraient moins inquiétantes et nous pourrions espérer la solution pacifique de bien des questions pleines de menaces. »

— « Ah ! il y a, en effet, des questions inquiétantes et qui risquent beaucoup de nous diviser, repartit Lord Salisbury. Il y a ce que j'appellerai la curée des mourants... Deux de ces mourants commandent notre attention : l'un, qui meurt lentement, c'est la Turquie ; l'autre, déjà en dissolution, c'est le Maroc... »

J'affectai ici un air surpris, et je dis : « Le Maroc est-il vraiment si malade? Désirez-vous qu'il meure? Il me semble qu'il peut se maintenir encore. »

— « Il est vrai que c'est un organisme du bas de l'échelle, qui peut subsister à l'état rudimentaire. Nous devons désirer qu'il subsiste, car je n'aperçois pas comment nous pourrions disposer de lui d'une manière qui satisfasse tout le monde. Pour nous, nous n'ambitionnons rien de ce côté. »

— « Vous voulez tout au moins qu'aucune Puissance ne s'empare de Tanger. »

— « Tanger, ah ! c'est une ancienne possession anglaise. Nous l'avons eue jadis ! »

— « Oui, mais jamais en même temps que Gibraltar. »

— « C'est vrai », avoua Lord Salisbury.

Je vous livre cette conversation entrecoupée ; car il me semble qu'elle jette du jour sur quelques-unes des idées qui hantent l'esprit du Premier Ministre d'Angleterre.

Je vous signalerai encore qu'au moment où Lord Salisbury me parlait des deux mourants, après qu'il eut nommé la Turquie, je mentionnai la Chine. Il ne releva pas mon interruption, et il me sembla que j'avais empiété sur un domaine où il ne lui plaisait pas que l'Europe eût la prétention de venir se placer à côté de l'Angleterre. Mon impression a été fugitive ; peut-être était-elle erronée, mais je l'ai eue déjà dans de précédentes conversations avec Lord Salisbury à propos de l'Extrême-Orient.

145.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 184. *Saint-Pétersbourg, 30 août 1895, 4 h., soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Je réponds à votre télégramme n° 272 [1].

Le prince Lobanoff tient beaucoup à ce que les pourparlers soient continués à trois. Il estime qu'au point où en sont les choses, les différences de vues qui

[1] Du 29 août. (Voir ci-dessus, le n° 143, note 2).

subsistent pourront facilement disparaître quand les représentants des trois Puissances se trouveront réunis en face des Ministres japonais, qu'il faut donc reprendre le plus tôt possible les conférences à Tokio.

Voici ce que le prince Lobanoff télégraphie aujourd'hui à Berlin : « Les pourparlers entre les trois Puissances ont amené entre elles sinon une entente complète, du moins un rapprochement très sensible. Prenant en considération notre désir réciproque d'arriver à une conclusion et le vœu récemment exprimé par le Japon lui-même d'en finir le plus tôt possible, nous proposons au Cabinet de Berlin de prescrire à nos Ministres respectifs à Tokio de reprendre dès à présent leurs conférences avec les Ministres japonais et nous espérons qu'elles aboutiront à une entente [définitive]. »

Le prince Lobanoff vous serait reconnaissant d'envoyer un télégramme dans le même sens à M. Herbette. Il consent volontiers à supprimer dans le paragraphe 3 [1] la phrase commençant par « si les Japonais » et il propose d'intercaler dans le paragraphe 2, après les mots « payement intégral de l'indemnité », la phrase suivante : « il ne saurait être question de la subordonner à la conclusion d'un traité de commerce ».

Il ne voit aucun inconvénient à ce que vous réduisiez les considérations préliminaires à la constatation d'une différence de vues passagère avec l'Allemagne sur un point spécial. Il enverra demain les instructions à Tokio.

146.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 389. *Paris, 30 août 1895.*

J'ai mûrement réfléchi aux indications contenues dans votre télégramme du 26 [2]. Le désir de m'en entretenir avec mes collègues réunis hier à Paris pour le Conseil des Ministres a retardé d'un jour la réponse que vous attendiez.

Nous sommes très heureux de voir que Lord Salisbury partage nos sentiments sur l'opportunité de régler par un arrangement pratique les difficultés relatives à la frontière des deux pays dans le Haut-Mékong.

Si, comme je le suppose, l'expression dont il s'est servi : « une frontière qui

[1] Voir ci-dessus (n° 139) le projet d'instructions à envoyer à Tokio annexé à la dépêche de Pétersbourg, n° 99, du 24 août.

[2] N° 118. Ci-dessus reproduit sous le n° 141.

satisfasse notre amour-propre », vise le cours du Mékong, nous verrons avec satisfaction régler par la solution la plus naturelle et la plus sage la question si grave de la délimitation des possessions respectives en Indochine. Vous pourriez d'ailleurs faire remarquer qu'une frontière ainsi tracée ne serait pas moins satisfaisante pour l'amour-propre du Gouvernement anglais que pour le nôtre. Ce serait d'ailleurs la frontière qu'envisageait Lord Salisbury lui-même lors de son précédent ministère et, de plus, elle impliquerait la renonciation de notre part aux privilèges que nous revendiquons sur la partie du Xieng-Sen comprise entre Xieng-Tang et le Mékong.

En ce qui concerne la garantie réciproque du maintien de l'État siamois dans ses frontières, j'ai recherché, avec le plus sérieux désir d'aboutir à une solution, une formule satisfaisante. Mais plus j'ai réfléchi, plus je crois devoir insister sur les vues exprimées dans ma dernière lettre [1]. Il est exact, comme vous l'avez déclaré à Lord Salisbury, que nous sommes d'accord sur le fond des choses. Nous avons affirmé à diverses reprises et nous répétons que nous n'avons nulle intention de procéder à une mainmise quelconque sur le Siam. On s'efforce d'interpréter l'article de la zone [1] comme impliquant de notre part l'exercice ou la revendication d'une autorité territoriale. Nous n'avons qu'à répéter le texte de l'article pour bien indiquer que nos vues et nos intentions, comme nos droits, sont tout autres. Il ne s'est jamais agi dans notre pensée que de nous assurer la libre navigation du Mékong. Les envahissements successifs des Siamois, qui avaient poussé leurs avant-postes jusqu'à quelques lieues de Hué et jusque dans le Tonkin, nous ont fait une loi de prendre ces précautions à leur égard. Pour écarter tout soupçon d'ingérence politique dans la zone, j'ai consenti à signer avec le prince Swasti un arrangement en vertu duquel les conflits qui peuvent naître sur les lieux sont soumis à des commissions mixtes franco-siamoises. Ces commissions fonctionnent et donnent des résultats satisfaisants. Cet ensemble de déclarations et cette attitude suffisent pour bien marquer nos intentions, et je ne pense pas que le Gouvernement britannique les mette en doute et se laisse persuader par les insinuations des agents siamois.

Pouvons-nous aller au delà et procéder à des engagements mutuels en ce qui concerne le Siam? J'y vois bien des difficultés et je vous les ai signalées par ma lettre du 22 août; par contre, je ne vois aucun profit réciproque à ces servitudes vagues, mal définies, qui trouvent leur source dans la méfiance et qui ne peuvent qu'entretenir l'aigreur et provoquer des conflits.

Quelle que soit la formule choisie, elle ne s'adapte pas exactement à tous les incidents qui marquent nécessairement l'existence de deux États voisins et

[1] Dépêche du 22 août, ci-dessus reproduite sous le n° 136.

[2] La zone de vingt-cinq kilomètres à la rive droite du Mékong, que le traité franco-siamois de 1893, par son article 3, avait grevée d'une servitude en faveur de la France.

dont les intérêts sont étroitement mêlés. Qu'est-ce que c'est exactement que le Siam? Quelles sont ses frontières réelles? Quelle est la portée des arrangements conclus dernièrement avec l'Angleterre et qui ne nous sont pas entièrement connus? Quelle est la nature des difficultés pendantes dans la péninsule de Malaisie?

Toutes ces questions restent pour nous sans réponse, et si nous entreprenons de les résoudre, nous verrons apparaître toutes les difficultés pratiques d'un contrôle, d'une ingérence constante, que certains personnages ou groupes intéressés prétendront exiger pourtant, en s'autorisant de l'engagement qui aura été souscrit.

En tout cas, nous ne pourrons pas facilement, l'Angleterre et nous, nous dérober aux réclamations incessantes du Siam, qui se plaindra à l'un des prétendus empiétements de l'autre. Encore une fois, on nous dit agressifs à l'égard du Siam; c'est le contraire qui est vrai. De 1885 à 1893, nous avons, à force de patience, retardé un conflit que l'attitude du Siam rendait inévitable. Comme je vous le disais tout à l'heure, notre patience et notre longanimité les ont laissé pousser leurs postes jusque dans la proximité de Hué. Il fallut bien en finir. Aujourd'hui encore, dans la question des zones, leur prétention est de substituer les autorités siamoises aux «autorités locales» prévues par la convention. Là également, nous montrons la plus grande patience. Mais s'ils se croient encouragés, ou seulement à l'abri de toute responsabilité, ils nous pousseront à un nouveau conflit qui pourra avoir pour les relations des deux Puissances, au cas où nous aurions pris des engagements trop précis, les conséquences les plus graves. Je ne pense pas que l'un ou l'autre des deux Gouvernements ait avantage à s'enfermer dans le dilemme, ou de prendre en charge toutes les réclamations du Siam, ou de paraître abandonner ses intérêts propres dans la péninsule.

J'ai cru devoir vous faire part des réflexions que votre dernier télégramme[1] nous a suggérées et je vous prie de les communiquer à Lord Salisbury et de lui demander sa propre opinion sur ce point. Si, malgré tout, le Premier Ministre croit devoir persister dans ses vues et s'il est en mesure de vous fournir un projet de formule qui lui paraîtrait pouvoir satisfaire aux objections formulées ci-dessus, je ne demande pas mieux [que] de l'examiner. Mais c'est une initiative qu'il ne nous appartient pas de prendre et je continue à penser, quant à moi, que la véritable solution des difficultés pendantes dans la péninsule se trouve dans un règlement sage et naturel de la délimitation des possessions respectives des deux Puissances sur le Haut-Mékong et dans une mutuelle confiance, dans l'esprit de conciliation et d'entente affirmé à diverses reprises au cours des présents pourparlers et qui anime réciproquement les deux Puissances.

[1] Du 26 août, précité.

147.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 185 *bis*. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 31 août 1895, 12 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 8 h., soir.)

Le prince Lobanoff m'a déclaré que la Russie ne donnerait jamais sa garantie à un nouvel emprunt[1]. Il est très froissé de l'attitude de l'Allemagne dans la dernière négociation et n'entrera à aucun prix dans une combinaison quelconque où cette Puissance aurait à jouer un rôle.

En ce qui concerne nos négociations avec le Japon, l'idée suggérée par l'Allemagne que, la Chine pouvant contracter un nouvel emprunt à partir du 1er janvier, le terme de l'évacuation serait peu différent si nous ne pouvions admettre [l'anticipation] du second versement, le prince Lobanoff la trouve peu sérieuse. Ce versement ne peut en effet avoir lieu avant mars ou avril. Le but de l'Allemagne est toujours le même. Le prince Lobanoff a des raisons de croire, au contraire, que le Japon aurait le désir d'évacuer le plus tôt possible.

148.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 113. *Thérapia, 2 septembre 1895, 1 h. 45.*
(*Reçu :* 6 h. 30.)

Le comte de Nélidoff a consenti à transmettre à son Gouvernement la communication du Ministre des Affaires étrangères ottoman relatée dans mon télégramme n° 112[2], à condition que la Porte ferait directement la même déclaration par son Ambassadeur à Pétersbourg.

[1] Le 29 août, le Chargé d'affaires d'Allemagne était venu suggérer à M. Hanotaux que les Puissances, pour aider la Chine à se libérer par anticipation, pourraient lui faciliter un nouvel emprunt (télégr. à Pétersbourg, n° 272, du 29 août, 8 h. 50, soir).

[2] D'après ce télégramme du 1er septembre, non reproduit, la Porte acceptait certains articles du projet de réformes, et d'abord les communications directes des drogmans avec la Commission de contrôle, à condition qu'elles n'auraient pour objet que l'application des réformes.

Il a reçu un télégramme l'informant de l'adhésion du Ministre des Affaires étrangères de Russie à la proposition de Lord Salisbury.

De son côté, Sir Ph. Currie a reçu de Londres un télégramme relevant l'insuffisance d'une commission de contrôle turque assistée de nos drogmans et affirmant la nécessité de commissaires européens.

Les concessions sérieuses consenties par la Porte et dues, sans aucun doute, à la proposition menaçante de Lord Salisbury, semblent donc avoir peu de chances de succès.

Je les considère cependant comme offrant les éléments d'une solution immédiate et facile et je persiste à tenir pour impraticable dans sa forme actuelle l'idée du Premier Ministre anglais.

Le Gouvernement ottoman fera des efforts désespérés pour l'écarter et, pour la lui faire accepter, l'Angleterre devra recourir à des mesures d'intimidation auxquelles nous ne pourrons ni nous associer, ni nous opposer.

Si, de guerre lasse, la Porte s'y rallie, que fera la commission sans la fixation préalable d'un programme de réformes?

Elle n'aura rien à surveiller et elle en arrivera forcément à l'étude de quelque projet analogue au nôtre. Ce sera revenir à notre point de départ.

Enfin, si la Porte résiste à toutes les contraintes, les trois Puissances seront obligées d'assurer à elles seules la charge de l'exécution du traité de Berlin et les responsabilités d'une agitation arménienne pouvant dégénérer en désordres.

Il n'y a que deux solutions possibles, la solution amicale que nous avions poursuivie et que la Porte, intimidée, nous donne l'occasion de reprendre, et la solution officielle tirée de l'application du traité de Berlin, qui implique l'intervention de toutes les Puissances signataires.

La proposition anglaise ne répond à rien et... [1]

Je prends la liberté d'insister sur ces [idées] parce qu'en présence du parti pris [de Lord Salisbury], mes collègues, qui partagent mon avis, n'osent pas se prononcer avec [assez] d'énergie.

Il appartient à Votre Excellence de faire prévaloir à Londres et à Pétersbourg, si elle les trouve justes, des idées qui me semblent appropriées à notre rôle modérateur dans cette affaire [2].

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Dans un télégramme à M. Cambon, du 11 septembre, n° 81, M. Hanotaux approuvait pleinement les vues de l'Ambassadeur et l'invitait à agir dans ce sens auprès de ses collègues russe et anglais. « Le prince Lobanoff, ajoutait-il, quittant après-demain Pétersbourg pour Contrexéville, c'est par votre intermédiaire que cette situation pourra être le mieux éclaircie. »

149.

Note du Ministre.

Autriche-Hongrie.

Paris, 4 septembre 1895.

Vendredi dernier, le comte Lützow, m'ayant demandé une audience, m'a transmis de nouveau les remerciements de son Gouvernement au sujet de l'attitude que nous avions prise dans les affaires de Bulgarie [1]. Il a ajouté que, son Gouvernement, tenant grand compte des assurances si conciliantes que je lui avais données fréquemment au sujet des relations entre les deux pays, désirait voir s'établir parfois entre les deux Cabinets une sorte de régime d'entretiens confidentiels permettant d'échanger leurs vues particulières au sujet des questions qui pouvaient se présenter. Il a dit que pour donner l'exemple de cette confiance, le comte Goluchowski lui avait prescrit de me faire part d'un entretien qu'il avait eu récemment avec le comte Kapnist.

Cet entretien, qui portait sur les affaires de Bulgarie, avait eu son origine dans l'incident du «*communiqué*» attribué au Gouvernement russe [2]. Le comte Kapnist aurait affirmé que le communiqué n'émanait pas de son Gouvernement, mais que dans ses lignes générales, il correspondait aux vues de celui-ci.

On aurait alors abordé la question de la reconnaissance du Prince Ferdinand. Le comte Goluchowski aurait attiré l'attention du comte Kapnist sur le fait que, le Prince Ferdinand gouvernant en fait la Bulgarie depuis huit ans, il y avait là un fait accompli qui pouvait permettre de ne pas insister sur une nouvelle consécration. Le comte Kapnist ne se serait pas inscrit contre cette manière de voir; mais il aurait répondu que son Gouvernement, toujours fidèle à sa pensée première, s'en tenait à l'application du traité de Berlin.

On aurait alors examiné quelles étaient les clauses du traité de Berlin qui paraissaient n'avoir pas été exécutées.

Sur la question de l'élection et de la consécration du Prince, le comte Kapnist n'avait rien ajouté de plus précis.

Il aurait ensuite soulevé la question de la réunion de la Roumélie à la Bulgarie; le comte Goluchowski aurait fait remarquer que ce fait était consacré par les décisions de la conférence de Constantinople de 1886 [3].

(1) Dans l'affaire macédonienne, la France avait tenu à Sofia le même langage que le comte Goluchowski et donné à M. Stoïloff les mêmes conseils. (Télégr. n° 8, du 1er août, non reproduit; cf. ci-dessus le n° 103.)

(2) Au sujet de ce *communiqué*, voir ci-dessus (n° 130) la dépêche de Sofia du 17 août.

(3) Cf. la série des protocoles de la Conférence de Constantinople dans le recueil de de Clercq, t. XVII, p. 24 et suivantes.

Le comte Kapnist aurait ensuite parlé de la question religieuse, attachant un grand prix à la conversion du jeune prince Boris. Le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie aurait fait observer que la famille du Prince, très hostile à l'idée de la conversion, répétait ce mot d'une des personnes de la famille disant : « Si l'on ne conserve pas la Bulgarie, que ferons-nous de ce petit Grec? » Mais, cette considération ayant un caractère purement privé, il n'entrait nullement dans les vues du Gouvernement austro-hongrois de s'y intéresser diplomatiquement.

En somme, de cette conversation il était résulté une impression conciliante dont on croyait devoir me faire part.

Ayant reçu précisément la veille du comte de Montebello une lettre particulière contenant des indications analogues [1], j'ai pris le plus réel intérêt aux renseignements fournis par le comte Lützow et je lui ai promis de continuer d'agir dans le sens de la conciliation — dans la mesure toutefois où la France devait borner son intervention quand il s'agissait des Balkans.

J'ai ensuite demandé nettement au comte Lützow si cette conversation particulière avait lieu seulement avec la France, ou si elle était l'objet de communications analogues auprès d'autres Cabinets. Il a protesté très vivement qu'il n'en était rien et qu'il s'agissait d'un entretien spécial entre les deux Cabinets de Vienne et de Paris.

150.

Note de l'ambassade d'Allemagne.

Paris, 5 septembre 1895.

L'instruction suivante a été hier soir télégraphiée au Ministre d'Allemagne à Tokio :

« Veuillez vous mettre en rapport avec vos collègues de France et de Russie et, dès qu'ils auront reçu des instructions analogues, entamez, d'accord avec eux, de nouveaux pourparlers avec le Gouvernement japonais en lui faisant connaître qu'à l'avis unanime des trois Puissances, la somme de trente millions de taëls représente une indemnité suffisante pour Liao-Toung et qu'il y a des raisons pour ne pas subordonner l'évacuation de cette presqu'île à la conclusion, à une date non définie, d'un traité de commerce.

« En ce qui concerne les termes de l'évacuation, attendez que le Gouver-

[1] Lettre du 24 août (ci-dessus n° 140).

nement japonais fasse des propositions. Dans le cas où il ne voudrait évacuer qu'après que les deux versements de l'indemnité de guerre auront été effectués, prenez simplement *ad referendum* sans exercer aucune pression[1]. »

151.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 191. *Londres, 5 septembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 septembre; Dir. pol., 18 septembre.)

Depuis que j'ai eu occasion de vous écrire au sujet des affaires de l'Indochine, j'ai revu plusieurs fois Sir Thomas Sanderson et je lui ai exactement fait connaître vos objections contre un arrangement entre la France et l'Angleterre relatif au Siam, telles qu'elles étaient exposées dans vos deux dépêches des 22 et 30 août, n°s 373 et 389[2]. Le marquis de Salisbury, à qui Sir Thomas Sanderson les a exposées à son tour, s'était d'abord borné à lui répondre que, si la France objectait à ses propositions, il n'y avait, sans insister davantage, qu'à laisser en Indochine les choses comme elles sont.

Cette réponse impliquait naturellement dans la pensée du Premier Ministre, le maintien de la garnison anglaise postée à Muong-Sing. Il m'a paru qu'il était tout à fait contraire à vos vues de rompre, ou même seulement de suspendre, dans de pareilles conditions, les pourparlers engagés avec le Cabinet de Londres. Aussi ai-je prié Sir Thomas Sanderson de faire savoir à Lord Salisbury que nous n'avions nullement entendu fermer la porte à un accord entre nos deux Gouvernements dans lequel nos intentions communes à l'égard du Siam pourraient être énoncées; et je l'ai convié lui-même à rechercher avec moi, à titre officieux, une formule qui tînt compte de nos justes préoccupations ainsi que de l'état de choses légalement constitué entre le Siam et nous par notre traité en 1893.

Le Sous-Secrétaire d'État, avec qui j'ai eu un nouvel entretien aujourd'hui même, avait reçu du marquis de Salisbury l'indication des bases sur lesquelles l'accord, tel qu'il l'envisageait, pourrait être préparé entre nous. Cet accord

[1] Le 11 septembre, les ministres des trois Puissances remettaient au Ministre japonais des Affaires étrangères un aide-mémoire conforme aux instructions arrêtées d'accord entre leurs Gouvernements; le 7 octobre, le Ministre japonais leur faisait connaître l'acceptation du Gouvernement mikadonal et le 18 octobre la négociation s'achevait par un échange de notes identiques (*Die Grosse Politik*, IX, n°s 2302 à 2305).

[2] Reproduites plus haut sous les n°s 136 et 146.

devrait contenir une déclaration de notre part que nous n'entendions pas étendre notre souveraineté sur les territoires formant la zone des vingt-cinq kilomètres et situés sur la rive droite du Mékong; mais Lord Salisbury ajoutait que nous devrions fixer une date pour l'évacuation de Chantaboun et qu'il serait désirable de compléter encore l'arrangement en stipulant que les avantages concédés par la Chine à l'une des deux nations dans la province du Yunnan, — privilèges commerciaux, droits de construction de chemins de fer, etc., — seraient communs à toutes deux.

Je n'ai pas voulu me prononcer sur ce dernier point et me suis borné à dire que je vous en référerais. L'intérêt que Lord Salisbury paraît attacher à assurer à l'Angleterre le bénéfice des clauses du traité que vous avez conclu dernièrement avec la Chine [1], est la meilleure preuve de l'excellence de ce traité; ce n'est pourtant pas une raison suffisante pour nous d'en partager les profits avec ceux qui n'ont pas eu la peine de le négocier. D'autre part, il est possible que vous trouviez un certain avantage à vous assurer sur la frontière chinoise, pour le présent et pour l'avenir, un régime commercial semblable à celui de l'Angleterre, et peut-être même à ne pas limiter étroitement à la seule province du Yunnan les effets de cette stipulation. Il en résulterait entre nos deux nations une certaine communauté d'intérêts de nature à tempérer un peu l'âpreté de leur concurrence. Mais, je le répète, je n'ai présenté sur ce point aucune observation à Sir Thomas Sanderson, à qui j'ai simplement dit que j'étais sans instructions quant à une question toute nouvelle et que je vous rendrais compte de la suggestion de Lord Salisbury.

J'ai été beaucoup plus explicite en ce qui concerne Chantaboun. Sir Thomas Sanderson m'ayant donné lecture de notre traité avec le Siam qui se rapportait à l'occupation provisoire de cette ville, je lui ai fait observer que je ne pouvais pas préjuger jusqu'à quel point et dans quelle limite de temps les conditions mises à la cessation de notre occupation étaient ou pourraient être remplies; que d'ailleurs, les circonstances étaient ici plus fortes que la lettre même du traité; que je n'ignorais pas qu'il était de mode, de la part de certains organes de l'opinion en Angleterre, de répondre malicieusement aux journaux français qui parlaient d'Égypte par la demande de l'évacuation de Chantaboun; qu'il s'était créé ainsi un courant d'opinion factice qui pouvait embarrasser le Gouvernement anglais, mais qu'il n'y avait aucune proportion ni aucun parallélisme à établir en fait entre les deux questions; que, s'il y avait quelque ressemblance, elle consistait dans la force des intérêts qui s'étaient développés pour nous autour de Chantaboun, comme pour les Anglais en Égypte; mais que, si j'espérais que le jour viendrait où les Anglais eux-mêmes croiraient de leur avantage d'avoir une explication franche avec nous sur la

[1] Le 20 juin précédent (voir ci-dessus, n° 71).

politique qu'ils entendaient suivre en Égypte, je ne pouvais prévoir qu'il devînt possible pour nous d'accepter la conversation avec eux au sujet de l'occupation de Chantaboun, car l'évacuation de cette ville, d'une importance d'ailleurs secondaire au point de vue du Siam lui-même, serait considérée au Cambodge et par tous nos protégés cambodgiens comme une désertion grave, comme l'abandon d'une garantie de leur sécurité.

Sir Thomas Sanderson comprit que nous aurions des objections dirimantes contre toute stipulation entre les Anglais et nous relativement à Chantaboun et il me promit d'en informer Lord Salisbury. Il résuma ensuite, à peu près comme suit, les points qui, d'après les données examinées officieusement par nous, pourraient être compris dans un échange de déclarations entre nos deux Gouvernements :

1° Adoption du cours du Mékong comme ligne de partage des sphères d'intérêts française et anglaise au nord du Siam;

2° Déclaration que nous ne voulons pas incorporer à notre territoire la zone des vingt-cinq kilomètres (impliquant nécessairement une déclaration corrélative du Gouvernement anglais quant à la frontière siamoise dans la partie où elle borde les possessions anglaises);

3° Déclaration établissant la communauté entre nos deux nations des avantages commerciaux ou autres concédés par la Chine dans la province du Yunnan, si la France accepte le principe de cette communauté.

152.

M. Chautemps, Ministre des Colonies,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Confidentiel. *Paris, 21 septembre 1895.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 septembre.)

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la date du 12 septembre courant j'ai pris une décision réglant la relève des deux compagnies de tirailleurs sénégalais et des miliciens qui occupaient les postes de nos territoires du Haut-Oubangui et dont le temps d'engagement expire.

J'ai tenu compte, dans cette circonstance, des opinions émises par M. le commandant Decazes, ancien commandant supérieur du Haut-Oubangui, l'officier le mieux qualifié pour donner un avis, et aussi des renseignements que m'a fournis M. le lieutenant Vermot, lequel, ainsi que je vous l'ai fait savoir précédemment, a été chargé d'effectuer la prise de possession des postes

qui nous ont été cédés par l'État indépendant du Congo. Les nouveaux effectifs (deux compagnies de tirailleurs sénégalais de 100 hommes chacune et une compagnie de milice de 200 hommes) représentent le minimum des troupes suffisantes pour le maintien de nos droits dans le Haut-Oubangui, et ne peuvent être que la manifestation de fait d'une politique d'expectative.

Je ne me dissimule pas, cependant, l'importance qui s'attacherait, à divers points de vue, à l'extension plus large de notre sphère d'influence, en particulier dans la direction du Nil, et j'ai reçu à ce propos de M. le capitaine Marchand, que j'avais chargé d'étudier la question, un intéressant rapport [1] traçant tout un plan de mission.

J'ai prescrit à M. le capitaine Marchand de vous exposer de vive voix les diverses lignes de ce plan [2] et vous serai obligé de vouloir bien le recevoir à cet effet, vous priant de me faire connaître, après cette entrevue, votre sentiment sur une question qui touche plus encore à la politique générale extérieure qu'à des intérêts purement coloniaux.

153.

Note du Département.

Sans date. [3].

Le capitaine Marchand, après avoir fait l'historique de l'occupation du Haut-Nil par les Egyptiens et essayé de démontrer l'état de désorganisation dans lequel se trouvent les Mahdistes, propose de relever les postes que nous avons sur le M'Bomou et, se servant des rivières Bali et Schinko, de remonter ainsi, avec les troupes laissées disponibles par la relève des postes du M'Bomou, jusqu'à la ligne de partage des eaux du Congo et du Nil.

Il compte pouvoir, en laissant le gros de sa troupe à Bandassi, gagner le Bahr el Ghazal sans être inquiété outre mesure par les Mahdistes, qui laisseraient, selon lui, facilement passer une troupe peu nombreuse.

(1) Ce premier rapport n'a pu être retrouvé ni dans les archives des Colonies, ni dans celles des Affaires étrangères, où figure seulement la «note analytique complémentaire» qui est reproduite ci-dessous n° 192.

(2) Au sujet de cet entretien, on n'a conservé aux archives des Affaires étrangères qu'une note qu'on trouvera ci-après, sous le n° 153.

(3) Cette note, écrite hâtivement par M. Brice, secrétaire au Cabinet du Ministre, semble avoir été rédigée à la suite, ou peut-être au cours de l'entretien que le capitaine Marchand, sur l'ordre du Ministre des Colonies, avait eu avec M. Hanotaux pour lui «exposer les diverses lignes de son plan» (voir ci-dessus, n° 152, la lettre de M. Chautemps, du 21 septembre). M. Hanotaux ayant cessé ses fonctions le 2 novembre 1895, c'est entre le 21 septembre et le 2 novembre 1895 qu'il convient de situer cet entretien.

Pour ce faire, il n'a besoin pour sa colonne de pénétration que de 200 hommes environ et de 600.000 francs, qui s'appuierait (*sic*) à Bandassi sur les troupes rendues disponibles par l'évacuation des postes du M'Bomou.

En 1894 (rapport du 4 septembre) les troupes de l'État Indépendant ont subi, dans ces parages, des échecs avec 700 hommes de troupe et ont dû se replier[1].

154.

M. de Lavaur de Sainte-Fortunade, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 196. *Rome, 22 septembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 2 octobre.)

Par mon télégramme d'hier (n° 110) j'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence les manifestations qui, dans la journée du 20 de ce mois, se sont produites devant la résidence de l'ambassade d'Autriche près le Quirinal. Comme toutes les autres ambassades, à l'exception de celle d'Angleterre, l'ambassade d'Autriche s'était abstenue de hisser son drapeau[2]. De plus, l'Ambassadeur étant absent et la chancellerie se trouvant au palais de Venise, toutes les fenêtres du palais Chigi étaient closes. Situé en plein centre de Rome, à l'angle de la place Colonna et du Corso, où les associations n'ont cessé, ce jour-là, de défiler pour se rendre soit au mont Janicule à l'inauguration de la statue de Garibaldi, soit à la Porta Pia pour l'inauguration de la colonne commémorative de la brèche de 1870, il était évident que le palais des arrière-neveux d'Alexandre VII était plus exposé que les autres ambassades au mécontentement de la foule. Son abstention, d'ailleurs, attirait d'autant plus les regards que la plupart des maisons voisines étaient pavoisées.

Mais les nombreux sifflets qui se sont fait entendre autour du palais Chigi

[1] Ce dernier paragraphe a été ajouté au crayon.

[2] Le Chargé d'affaires austro-hongrois à Rome avait reçu comme instruction de considérer les fêtes du 20 septembre pour la célébration de l'entrée des troupes italiennes dans la capitale « comme présentant un caractère exclusivement national; par conséquent, il devait s'abstenir de pavoiser... ». (Le 21 septembre, M. de Lavaur télégraphiait (n° 110) que, « pendant le défilé des sociétés, un grand nombre d'entre elles, en passant devant l'ambassade d'Autriche sur la place Colonna, avaient abaissé leur drapeau en signe de protestation et demandaient, encouragées par les cris et les sifflets de la foule sympathique, que le drapeau autrichien fût arboré. » Considérant que les représentants de l'Autriche, de la Russie, de l'Espagne et de l'Allemagne ne pavoisaient pas, M. Hanotaux avait, de son côté, télégraphié à l'ambassade de France (17 septembre) de s'abstenir également.

et les cris de haine qui ont été proférés contre l'ambassade d'Autriche avaient une autre cause dans la nouvelle apportée par les agences télégraphiques, que le Gouvernement austro-hongrois avait interdit à la population de Trieste et du Trentin de s'associer aux démonstrations de joie qui, en Italie, ont salué cet anniversaire. Dans la matinée les vétérans des batailles de l'indépendance (*reduci delle patrie battaglie*) s'étaient réunis en congrès, sous la présidence du député Menotti Garibaldi. Parmi les discours prononcés à cette occasion, quelqu'un ayant dit que l'unité de l'Italie n'était pas encore complète, qu'il lui manquait Nice et la Savoie, des voix avaient crié : « Et le Trentin, et Trieste », pendant qu'à l'unanimité on acclamait *l'Italia irredenta*. Cette manifestation aurait probablement pris plus d'extension si M. Menotti Garibaldi ne s'était efforcé avec succès d'amener la discussion sur un autre terrain. D'un autre côté, la délégation italienne de Trieste, qui était entourée ces jours-ci d'égards particuliers, a, sans être inquiétée par la police, distribué dans les rues sur son passage, des cocardes sur lesquelles étaient écrits les noms de Trente, de l'Istrie, de la Damaltie et de Goritz. C'est ainsi que, peu à peu, un mouvement irrédentiste s'est formé dans la foule surexcitée : il n'est pas étonnant qu'il ait eu son contre-coup sous les fenêtres de l'ambassade d'Autriche. « Tout le monde chez nous est irrédentiste », s'écriait récemment à la Chambre un député qui n'a pas été contredit. Presque tous les Italiens le sont, en effet, mais suivant l'heure, suivant le parti auquel chacun appartient, les regards de convoitise se portent soit vers l'Autriche, soit vers la France.

Il est à remarquer que pas un journal romain, pas un seul n'a relevé l'absence du drapeau à l'ambassade d'Allemagne, dont l'attitude n'a pu passer cependant inaperçue, puisqu'elle réside auprès du Capitole, un des points les plus fréquentés dans ces circonstances. Quelques journaux affirment même que l'ambassade d'Allemagne a pavoisé. Il me revient, d'autre part, que les Allemands actuellement à Rome cherchent maintenant à expliquer, par l'abstention des autres ambassades, celle du palais Caffarelli, tandis qu'en réalité, c'est M. de Müller (voir mon rapport n° 194)[1] qui a reçu le premier l'ordre de s'abstenir. Au Vatican, par contre, les mêmes Allemands se prévaudront, peut-être, de cette priorité.

[La dépêche se termine par une analyse d'articles de journaux italiens relatifs à l'attitude des alliés de l'Italie dans la circonstance.]

[1] Du 19 septembre. Le Chargé d'affaires d'Allemagne avait reçu de Berlin des instructions lui enjoignant de ne rien faire. « Comment expliquer — dit M. de Lavaur — cette abstention de l'ambassade d'Allemagne? Mon collègue de Russie prétend que les Allemands se refusent à faire avec les Italiens de la « camaraderie de victoires ». Mais il semble probable que l'Autriche était déjà résolue à s'abstenir et que l'Allemagne n'a pas voulu, devant l'Italie surtout, prendre une attitude différente de la sienne. »

155.

MÉNÉLIK II, ROI DES ROIS D'ÉTHIOPIE,

à M. FÉLIX FAURE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

24 septembre 1895.

L. Traduction.

Très cher et très honorable ami,

J'ai appris que le Gouvernement italien avait obtenu de l'Angleterre et sollicitait de nouveau de la France l'interdiction du commerce des armes avec l'Éthiopie. Cette demande, que votre Gouvernement a eu déjà l'occasion de repousser, est d'autant plus injustifiable que l'Italie fournit elle-même des armes à l'Aoussa et cherche par les moyens les plus illégaux à en faire pénétrer chez tous mes ennemis musulmans.

L'Europe jouit partout d'une grande réputation de justice et d'équité. Or, comment serait-il admissible que l'on puisse armer les musulmans les plus fanatiques et les plus sauvages de l'Afrique, alors qu'il serait interdit de fournir des armes au Souverain d'un peuple chrétien, quoi qu'en disent mes ennemis? Combattre pour l'honneur et l'indépendance de son pays n'est-ce pas de bon droit? Le Sultan d'Aoussa, au contraire, n'est-il point un vassal rebelle, qui n'a évité des châtiments qu'il méritait, à cause de ses cruautés et de son manque de parole et d'obéissance, qu'en s'engageant par les serments les plus solennels non seulement à ne rien tenter contre moi, mais encore à observer les règles générales de mon Empire interdisant définitivement tout trafic d'esclaves?

Quant à la France et à l'Éthiopie je constate avec la plus grande satisfaction que l'amitié qui existe entre nous depuis tant d'années ne fait que s'accroître de jour en jour. Ce sont ses qualités de bonté et de justice qui honorent et glorifient la France. Nous sommes sûrs également que vous nourrissez toujours à notre égard de ces sentiments de bonté et de bienveillance[1].

C'est en raison de telles certitudes et en connaissance des marques de sympathie et d'amitié que vous avez bien voulu nous manifester dans le passé que nous espérons également que ces sympathies et cette amitié ne nous feront point défaut aussi pour l'avenir, tant de votre part que de la

[1] Voir ci-dessus n° 99, note 3.

part du peuple français, et ce dont nous vous remercions sincèrement.

Que le Tout-Puissant vous accorde une longue vie et vous garde sous sa sainte protection.

Écrit à Addis-Abeba, le 14 Maskara de l'an de grâce 1888 (24 septembre 1895).

156.

M. Howard, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Paris,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, september 26th 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 septembre; Dir. pol., 28 septembre.)

Her Majesty's Government being desirous of removing any misapprehension which may arise in the mind of the French Governement respecting recent messages which have been received by the Governor of the Gold Coast from Samory and the King of Gaman, I have been instructed by Her Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs to inform Your Excellency of the nature of these messages and of the reply which the Governor has been instructed to return.

Samory's message is to the effect that he has captured Bontuku, offers his friendship to Great Britain and expresses a desire to establish trade relations with the Gold Coast Colony.

The Governor of the Colony has been instructed to reply that, while Her Majesty's Governement desire to remain on friendly terms with him, as with other chiefs in the neighbourhood of the British Protectorate, they are not in a position at the present time to enter into any political relations with him, seeing that he is at war with the French Republic, with which Her Majesty's Government are on terms of friendship.

M. Maxwell has been instructed to inform the King of Gaman, who states in his message that he repudiates the French Protectorate, that he cannot enter into communication with him upon any question affecting those parts of his territory which are within the French sphere.

TRADUCTION.

L. *Paris, 26 septembre 1895.*

Le Gouvernement de Sa Majesté étant désireux de dissiper tout malentendu qui eût pu se produire dans l'esprit du Gouvernement français concernant des messages récents reçus de Samory et du roi de Gaman par le Gouverneur de la Côte d'Or, le Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères m'a chargé d'informer Votre Excellence de la nature de ces messages et de la réponse que le Gouverneur a été invité à y faire.

Le message de Samory fait part de la capture qu'il a faite de Bontuku; il offre son amitié à la Grande-Bretagne et exprime le désir d'établir des relations commerciales avec la colonie de la Côte d'Or.

Le Gouverneur de la colonie a été invité à répondre que, le Gouvernement de Sa Majesté, tout en désirant entretenir des relations amicales avec lui (Samory), aussi bien qu'avec les autres chefs voisins des pays du protectorat anglais, n'est pas, en ce moment, en situation d'entrer en relations politiques quelconques avec lui (Samory) puisqu'il (Samory) est en guerre avec la République française, avec laquelle le Gouvernement anglais est en termes d'amitié.

M. Maxwell a reçu l'ordre d'informer le roi de Gaman, qui déclare dans son message répudier le protectorat français, qu'il ne peut traiter avec lui aucune question portant sur les parties de son territoire situées dans la sphère d'influence française.

157.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. particulière. Confidentiel. *Paris, 27 septembre 1895.*

Je fais partir votre lettre d'instructions [1] sur la question du Haut-Mékong, après l'avoir retenue deux jours sur ma table. La raison de ce retard n'est pas dans les conclusions de la lettre elle-même. Je crois que nous pouvons, sans trop d'inconvénients, adhérer, dans la forme indiquée par la lettre aux propositions du Cabinet de Londres — si tant est que ses intentions ne se soient pas encore modifiées; mais ce qui m'a arrêté, ce sont les circonstances ambiantes que je sens se développer de jour en jour et qui ne sont pas sans me préoccuper beaucoup. Je crois devoir vous donner quelques explications à ce sujet.

[1] Dépêche n° 425 du 28 septembre, ci-dessous reproduite sous le n° 160.

L'avis universel, confirmé par vos propres correspondances, c'est que Lord Salisbury cherche, avec une « impatience » qu'il a manifestée presque dans le discours du Trône, une occasion d'affirmer que la haute direction de la politique britannique a changé de mains, et qu'il veut avoir « un succès ». Il semble bien qu'il ait songé d'abord aux affaires d'Arménie et à l'héritage du Sultan ; mais c'est une grosse affaire. Il s'est aussi tourné à diverses reprises du côté du Maroc et j'ai des raisons de penser qu'il faut, de ce côté, surveiller de très près les relations de l'Angleterre et de l'Espagne. Cependant, cela peut également ou échapper, ou se faire attendre.

En Afrique, nous ne bougeons pas. Nos missions sont rentrées [1] et le Premier Ministre est trop intelligent pour soulever inutilement des questions aussi vaines que celle du Niger, ou aussi dangereuses que celle du Soudan égyptien. Il se trouve donc ramené à la seule question grave, restée en suspens à l'heure présente, la question d'Extrême-Orient. Lord Salisbury a déjà manifesté dans vos conversations une certaine tendance à voir beaucoup « d'hommes malades » dans le monde. Après le Sultan de Constantinople et celui de Tanger, il s'occupe particulièrement en ce moment de l'Empereur de Chine. Il le croit « très avancé » et s'intéresse très activement à sa succession. Aujourd'hui même le Chargé d'affaires de Chine, confirmant certains bruits qui continuent à circuler, est venu m'expliquer ce qu'on réclame de la Chine. Prenez une carte et vous verrez se dessiner très clairement un plan magnifique, qui était certainement, il y a six mois, dans la pensée de Lord Kimberley, lorsqu'il vous parlait de la Chine. D'une part, *on réclame* un territoire faisant la jonction entre le Salouen et le Haut-Mékong, à proximité des sources du Yang-tsé-Kiang ; à l'autre extrémité, c'est-à-dire du côté de la mer, on prétend occuper les Chu-San et Changhaï. Enfin, grâce aux difficultés soulevées par les massacres des missionnaires, on songe à essaimer, sur le cours du fleuve, « quelques concessions » qui seront l'amorce de futures colonies. En un mot, on rêve une vaste domination réunissant les Indes à Changhaï par le Thibet, le Se-Tchouen et le cours du Grand Fleuve. Déjà cette conception est, pour ainsi dire, entrée dans la voie d'exécution par les réclamations adressées au Gouvernement chinois et par les faits qui nous apparaissent maintenant l'un après l'autre. On comprend pourquoi l'Angleterre n'a pas voulu intervenir en faveur de la Chine : c'est qu'elle escomptait déjà sa ruine et qu'elle jetait les yeux sur les plus gros morceaux de la succession. L'intervention des trois Puissances, en arrêtant les progrès du Japon, a redonné un semblant de vie au cadavre. Il faut le tuer maintenant, puisqu'il est si récalcitrant.

[1] Il s'agit des missions françaises parties du Dahomey au cours de l'année 1895 pour explorer la boucle du Niger et qui avaient soulevé une vive émotion dans les milieux coloniaux anglais.

L'Angleterre n'est pas seule à avoir ces vues ou ces appétits. Il me paraît tout à fait évident, ou plutôt *je puis assurer* qu'il en est de même de l'Allemagne. Cette Puissance a déjà jeté son dévolu sur un des points les plus importants des mers de Chine [1], qui lui permettra, le cas échéant, de réclamer sa part du gâteau et qui, en outre, lui donnera la partie belle pour prendre la Russie à revers, en cas de conflit général. Elle attend l'heure d'agir et cette heure probablement ne tardera pas.

Ici se pose une question grave : l'Angleterre et l'Allemagne sont-elles d'accord pour se préparer ainsi à de grandes agapes en Extrême-Orient, ou sont-elles rivales? Je pencherai plutôt pour la seconde hypothèse; car l'Angleterre n'aime pas des voisins aussi gênants que ses actifs et puissants cousins. Cependant, satisfaits de leur lot, les Anglais peuvent laisser faire les autres et même s'entendre avec eux. Au fond, on préférerait l'entente avec tout le monde, et la nomination de Wolseley ne prouve nullement que l'armée anglaise soit en état de supporter une longue campagne et de fournir de sérieux efforts.

En tout cas, Kimberley préférait l'entente, du moins avec nous. C'est alors qu'il vous disait : « Il y a de la place pour nous deux en Chine ».

Quelles sont les dispositions de Lord Salisbury? Je les crois, au fond, analogues, mais avec plus de hauteur et avec un plan arrêté de *bleufer* le plus possible avec nous, pour diminuer le plus possible nos prétentions.

Si la situation est telle que je vous l'expose, l'importance de notre arrangement est grande. Il s'agit de montrer à l'Angleterre, et même au monde, qu'entre les Anglais et nous, des arrangements raisonnables sont toujours possibles ; il s'agit aussi *de ne nous fermer aucune porte et de ne nous lier les mains par aucune formule gênante.* Je comprends très bien que les Anglais tiennent à la déclaration « commerciale » qu'ils réclament de nous. Ils désirent surtout ne pas se heurter, en cas de partage éventuel du Yunnan, à notre politique protectionniste. Après y avoir mûrement réfléchi, je ne vois pas d'inconvénients à leur accorder cette clause, surtout en prenant soin de l'étendre au Se-Tchouen et en ne parlant pas du Kouang-Si, qui est notre débouché éventuel vers l'un des grands fleuves chinois. Par contre, je ne veux pas m'engager du côté du Siam, parce que, dans ma pensée, et peut-être dans la pensée des Anglais, Bangkok pourrait faire partie du lot qui nous serait réservé.

Toutes ces considérations ont un caractère un peu général, de prime abord. Mais soyez assuré, mon cher Ambassadeur, qu'elles reposent sur un nombre appréciable de faits vérifiés et sur une quantité non négligeable d'hypothèses fondées.

[1] Sur les visées allemandes dans les mers de Chine et l'occupation éventuelle de la baie de Kiao-Tchéou, voir *Die Grosse Politik*, XIV[1], n°s 3648 à 3651.

Peut-être les circonstances retarderont-elles l'exécution du plan dont je viens d'indiquer les grandes lignes, mais je crois qu'il faut l'avoir présent à l'esprit désormais dans nos moindres tractations relatives à l'Extrême-Orient.

Je ne puis vous dire, mon cher Ambassadeur, à quel point, il nous paraît désirable maintenant de recevoir du général Duchesne la nouvelle attendue de la prise de Tananarive. Quoi qu'on en dise, si ce fait s'accomplit sans trop d'encombre, le gros de l'affaire sera enlevé. Il ne restera plus qu'à garder ce que nous aurons si péniblement gagné et à organiser du mieux possible. En tout cas, si notre tâche n'est pas finie, notre diplomatie aura les mains plus libres, et vous voyez qu'elle en a besoin. Notre presse a été déplorable dans toute cette affaire. Ce qu'il faut dire, c'est que le général Duchesne a fait une campagne qui n'a peut-être pas eu sa pareille depuis César. Cinq cents kilomètres en quatre mois, dans un pays sans route et sans ressource, cela est admirable. Mais nous ne pourrons le dire que quand la fin aura couronné l'œuvre.

Veuillez faire savoir à Rollin Jacquemyns[1] qu'il vienne *sans bruit* à Paris. Il écrira un mot à mon secrétaire particulier, M. Willox, et je lui donnerai un rendez-vous. Mais je tiens à la discrétion.

158.

M. de Lavaur de Sainte-Fortunade, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 200. *Rome, 27 septembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 2 octobre.)

Les fêtes du vingt-cinquième anniversaire de l'union de Rome à l'Italie ont été célébrées avec un entrain qui, sauf quelques réserves, a dû satisfaire ceux qui les ont organisées[2]. On a dit que les partis de droite et de gauche radicale n'y étaient pas favorables : il n'en est pas moins vrai que toute la presse romaine sans distinction de nuances, à l'exception bien entendu des organes de l'autre rive du Tibre, s'y est associée sans arrière-pensée et en a enregistré tous les détails avec une complaisance non équivoque. Il faut tenir compte néanmoins des raisons d'ordre économique qui prédisposent la classe moyenne de cette capitale à faire bon accueil aux grandes affluences d'étrangers ; et il

[1] Conseiller du ministère des Affaires étrangères du Siam.

[2] A signaler l'accueil particulièrement sympathique fait aux représentants de la colonie italienne de Tunisie, qui furent reçus en audience spéciale par M. Crispi. (Dépêche du 25 septembre, non reproduite.)

n'y a pas lieu de s'étonner, d'autre part, si, dans certaines villes d'Italie, comme par exemple à Milan, à Venise, à Messine, l'enthousiasme a été moins vif. Sans parler des causes locales qui modéraient l'expansion de ces sentiments, les éléments qui devaient déterminer le caractère de ces fêtes avaient apporté à Rome le contingent de leur élan patriotique. Quoi qu'il en soit, pour marquer en traits sommaires la physionomie des journées qui finissent, je crois devoir en faire connaître à Votre Excellence quelques épisodes qui peuvent présenter un intérêt particulier.

Si, le 20 septembre, des démonstrations hostiles se sont produites devant l'ambassade d'Autriche pour des causes ailleurs indiquées[1], il ne faudrait pas croire que ces sifflets s'adressaient indistinctement à tous les *Tedeschi*. Par un accord tacite entre les nombreuses sociétés de gymnastique accourues à Rome de toutes les parties de l'Italie, la première place était laissée à l'association berlinoise, la seule corporation étrangère qui eût répondu à l'appel des comités romains. Mais nous devons nous féliciter, ce semble, de ce qu'aucune association française du même genre n'ait pris part à ces fêtes : il aurait pu en résulter de fâcheuses rivalités dans lesquelles nos compatriotes n'auraient probablement pas eu le dessus. Du reste la corporation berlinoise acceptait ces prévenances comme une chose due. Le 18, son président haranguait le Roi en allemand, à l'occasion du concours de gymnastique. « En vous serrant la main répondait le Roi en italien, j'entends la serrer en même temps à tous vos braves compagnons. Je suis très heureux de vous voir au milieu de nous, et je le suis surtout à cause de la grande amitié qui unit votre Empereur et moi. Je sais qu'un excellent accueil vous a été fait en Italie. Je n'en suis pas surpris : *je connais les sentiments de mon peuple* ». Quelques jours après, le Roi Humbert recevait la délégation de la colonie italienne de Paris, conduite par le général Türr. « J'apprécie beaucoup, disait le Roi, les efforts que vous faites, *dans les moments difficiles suscités on ne sait par qui*, pour tâcher de dissiper les malentendus et de maintenir un lien d'amitié si nécessaire entre l'Italie et la France. Je suis content chaque fois que je vois des Français en Italie : en y venant, *ils peuvent se rendre compte par eux-mêmes de nos sentiments*. Il m'est, d'ailleurs, très agréable de pouvoir dire qu'aussi bien le Président de la République que les Ministres français font tout leur possible pour améliorer les relations entre les deux pays ». Il m'a paru de quelque utilité de rapprocher les paroles adressées par le Roi aux représentants de l'association allemande et à ceux de la colonie italienne de Paris.

[M. de Lavaur donne ensuite un récit des fêtes du 20 septembre].

[1] Voir ci-dessus n° 154.

159.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gérard, Ministre de France à Pékin.

T. n° 98. *Paris, 28 septembre 1895, 11 h. 30, soir.*

Reçu n° 73 [1]. Tching-Tchang dit que Angleterre exige, comme compensation à abandon des Muong, cession de toute région entre Bhamo et Haut-Mékong, pendant que ses navires remontent Yang-tsé-Kiang sous prétexte protéger mission.

Ai demandé Tching-Tchang télégraphier : 1° pour obtenir concession chemin de fer Long-Tchéou ; 2° pour proposer concours nos capitaux et ingénieurs à construction des chemins de fer, décidée, paraît-il, en principe ; 3° pour recommander notre mission du Yunnan.

Devant intention manifeste des Anglais de relier Bhamo à Changhaï et Chusan, il a promis signaler à son Gouvernement nécessité de réagir et s'adresser à ses véritables amis. Faites comprendre vous-même à Gouvernement chinois quel intérêt il a à enlever prétexte à maintien forces navales anglaises dans Yang-tsé-Kiang, en donnant prompte satisfaction Angleterre pour missions.

Suivant Tching-Tchang, Allemands, indépendamment concession Tien-Tsin, viseraient un port au sud.

Très confidentiel. — Autres informations particulièrement autorisées leur attribuent plutôt visées sur côte de Mandchourie. Recommande ensemble situation à votre vigilance.

160.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 425. *Paris, 28 septembre 1895.*

Je vous remercie des rapports que vous avez bien voulu m'adresser les 1er, 5 et 7 septembre [2], au sujet des affaires du Haut-Mékong. Il m'a paru,

[1] Par ce télégramme du 27, M. Gérard annonçait que le Gouvernement anglais «cherchait à exercer pression sur le Gouvernement chinois pour le règlement des affaires religieuses du Se-Tchouen et du Fou-Kien et que l'escadre anglaise s'était à cet effet rapprochée des côtes».

[2] Nos 187, 191, 193. De ces trois rapports, on n'a jugé utile de reproduire que celui du 5 septembre (voir ci-dessus le n° 151).

en en prenant connaissance, que Lord Salisbury continuait à voir dans le Mékong la limite naturelle des intérêts français et anglais ; mais le Premier Ministre semble vouloir subordonner la reconnaissance de ce fait à des conditions qui ne sont pas précisées dans son esprit et qui, par suite, changent à chaque nouvel entretien. Tantôt il paraît se préoccuper spécialement de Chantaboun, tantôt de la zone des vingt-cinq kilomètres, tantôt des voies de pénétration en Chine. Ces variations ne peuvent assurément que retarder l'entente que nous voudrions voir s'établir.

Dans votre lettre du 5 septembre, vous m'avez fait savoir qu'à la suite de ses entretiens avec vous, Sir Th. Sanderson avait, à titre officieux, résumé en trois points les bases éventuelles d'un accord : le premier paragraphe de sa communication reconnaissait que le Mékong limite les sphères d'intérêts française et anglaise au nord du Siam. Nous sommes, comme vous le savez, disposés à accepter cette clause.

En second lieu, on nous demande de déclarer que nous ne voulons pas incorporer à notre territoire la zone des vingt-cinq kilomètres. J'ai déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur le fait que la rédaction de l'article du traité de 1893 ne peut laisser de doute sur sa portée à cet égard. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que vous vous exprimiez de nouveau dans ce sens auprès du Foreign Office ; mais je ne vois pas bien pourquoi on porte une sorte de suspicion sur nos intentions, et je pense qu'on s'en tiendra à ce sujet aux déclarations verbales que vous pouvez renouveler.

En dernier lieu, on nous demande de déclarer que les avantages commerciaux concédés par la Chine dans la province du Yunnan seront communs aux deux pays. Cette déclaration me paraît jusqu'à un certain point faire double emploi avec la clause de la nation la plus favorisée inscrite dans les traités français et anglais. Cependant, je reconnais que la conclusion récente des traités sino-birman et franco-chinois sur ces régions peut fournir l'occasion d'affirmer une fois de plus le principe qui préside aux relations générales du commerce européen avec la Chine. Il n'est d'ailleurs jamais entré dans notre pensée d'exclure l'Angleterre du bénéfice des facilités commerciales stipulées dans nos traités et, réciproquement, nous comptons qu'elle ne mettra aucun obstacle à ce que nous profitions des avantages qu'elle s'est assurés. En vue donc de rendre apparente la bonne entente des deux Puissances, je ne vois pas d'inconvénient à ce que, dans l'accord à intervenir, nous nous inspirions de part et d'autre des idées indiquées par Sir Th. Sanderson pour déclarer respectivement que l'objet de l'accord est de bien établir que les deux Puissances n'agissent nullement dans un esprit de rivalité et d'exclusion et que, conformément d'ailleurs aux règles générales qui président aux relations des Puissances européennes avec la Chine, chacune d'elles ne voit pas d'inconvénient à ce que les avantages commerciaux accordés à l'une, soit par le traité

sino-birman, soit par le traité sino-français dans les provinces du Yunnan et du Se-Tchouen, soient en même temps accordés à l'autre. J'ai mentionné la province du Se-Tchouen, conformément aux indications contenues dans votre lettre n° 193 du 7 de ce mois, et je ne crois pas que le Cabinet de Londres fasse difficulté de viser le traité sino-birman, puisqu'il s'agit de mettre le commerce dans ces régions sur un pied d'égalité respective.

Je vous serai reconnaissant de reprendre, d'après ces données, vos entretiens avec le Chef du Foreign Office. Il me semble que les conditions que je viens d'indiquer seraient de nature à faciliter une entente.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que vous ne devrez remettre de note écrite sous une forme quelconque sans m'en avoir référé. Si de nouvelles difficultés étaient soulevées à propos de Muong-Sing, vous ne manqueriez pas de faire valoir la renonciation à laquelle nous sommes prêts à consentir des droits que nous tirons de la clause des vingt-cinq kilomètres sur les territoires annexés au Xieng-Tong en 1894. Vous trouverez d'ailleurs, à ce point de vue, des indications précises dans une lettre que je viens d'adresser à Lord Dufferin pour répondre à une note remise à mon Département il y a quelque temps par M. Howard[1].

161.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 218. Confidentiel. *Londres, 29 septembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

Vous avez bien voulu m'écrire, par un de vos derniers courriers, que Lord Dufferin vous avait confidentiellement averti de son intention de quitter son poste d'Ambassadeur à Paris dans le courant de l'année prochaine et qu'à ce propos, il vous avait exprimé l'espoir de terminer avec vous, avant son départ, le règlement des affaires encore pendantes entre les deux Gouvernements de France et d'Angleterre.

Cette espérance ne paraît plus aussi téméraire aujourd'hui qu'elle aurait semblé l'être il y a quelques mois. Vers la fin de l'année 1894, l'opinion des deux côtés de la Manche, était comme affolée par les polémiques de la presse, poursuivies avec une intempérance et une exaltation croissantes de part et d'autre. Le public était arrivé à penser que la France et l'Angleterre, divisées sur un grand nombre de questions où leur honneur et leurs intérêts vitaux se trouvaient en jeu, marchaient à une rupture inévitable. Le souvenir de leurs grandes guerres du passé revenait à tous les esprits. Le monde officiel

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ici cette lettre, datée du 23 septembre.

lui-même se laissait gagner à cet entraînement, et vous vous rappelez le ton étrangement rude de mes premières conversations avec Lord Kimberley après mon arrivée à Londres.

Le sang-froid avec lequel vous avez envisagé une situation si peu naturelle n'a pas tardé à ramener les esprits à une plus juste appréciation des choses. Les Anglais, avec l'esprit pratique qui les caractérise quand ils ne sont pas emportés par leur orgueil, ont reconnu que la France n'avait nulle pensée de poursuivre envers eux une politique agressive et qu'à bien examiner les questions en jeu, aucune ne valait, pour l'une ni pour l'autre nation, les terribles risques d'une guerre. Un certain apaisement s'est donc fait peu à peu et, bien que troublé un moment par le déchaînement de patriotisme bruyant, engoué de la recherche de toute sorte de revanches imaginaires, qui a accompagné l'avènement du ministère conservateur, il a heureusement persisté jusqu'ici, grâce à l'autorité supérieure du marquis de Salisbury et à son action modératrice.

Il semble que le Gouvernement anglais ait véritablement l'intention de liquider avec nous aujourd'hui les questions qui avaient été si démesurément grossies par la passion ou le parti pris et qu'il veuille sincèrement dégager les relations des deux pays de ces éléments de perturbation [1].

De tout l'échafaudage de discussions élevé entre les Cabinets de Paris et de Londres il ne subsiste guère que deux affaires qu'il soit permis de qualifier d'importantes et qui doivent être l'objet de négociations vraiment délicates, c'est la question du Niger et celle du Mékong. Si les dispositions, de part et d'autre, continuent à être ce qu'elles sont aujourd'hui, nous pouvons dès à présent regarder comme possible une solution amiable et prochaine de ces deux questions.

Lord Salisbury, avant son départ pour Dieppe, s'est fait remettre par Sir Percy Anderson, le Sous-Secrétaire d'État adjoint spécialement chargé des affaires de l'Afrique occidentale, un rapport détaillé sur la question du Niger et les causes de conflit qu'elle peut recéler. Il est donc probable que le Premier Ministre, lorsqu'il sera de retour à Londres, se trouvera préparé à aborder avec nous l'examen de cette affaire et, sinon à la traiter immédiatement lui-même, du moins à en remettre l'étude à des commissaires spéciaux qui seraient chargés par les deux Gouvernements d'en avancer le règlement. Elle comporte en effet trop d'investigations à poursuivre, trop de points de fait à éclaircir, pour que les Gouvernements puissent se dispenser de recourir aux lumières

[1] Le 14 juin 1895, dans une discussion aux Communes, M. Chamberlain ayant cherché à rouvrir un débat irritant au sujet de l'approche d'une expédition française vers le Haut-Nil; Sir Edward Grey, relevant cette intervention, avait tenu à exprimer « son regret du langage provocateur que le député de Birmingham avait employé vis-à-vis de la France » (dép. de Londres du 14 juin, n° 138).

et aux patientes recherches d'auxiliaires particulièrement compétents. Mais, quelle que soit la procédure qu'ils adopteront, beaucoup sera fait le jour où ils conviendront d'entamer de commun accord et dans un esprit de bonne harmonie l'étude des moyens de concilier leurs intérêts ou leurs prétentions respectives dans le bassin du Niger. Sans doute, l'intervention de l'Allemagne, comme troisième Puissance intéressée, peut compliquer la question et en retarder la solution définitive. Mais ces longueurs nécessaires n'ont en elles-mêmes rien d'inquiétant. Les éléments de transaction sont quelquefois plus faciles à dégager entre trois que lorsque deux parties seulement sont aux prises et se montrent également obstinées à soutenir leurs droits.

La question du Mékong est d'un intérêt moins spécial que celle du Niger. Elle touche par beaucoup de points à la politique générale, dont la sphère désormais tend visiblement à se déplacer et gravite de plus en plus vers les régions de l'Asie centrale ou de l'Extrême-Orient. La véritable difficulté de cette question réside dans les combinaisons d'avenir et dans les rivalités, d'ordre commercial surtout, qu'elle implique. Déjà Lord Salisbury, dans ses dernières conversations avec moi, se montrait disposé à en élargir singulièrement, peut-être dangereusement, le cadre. Quoi qu'il en soit, la discussion est ouverte et, si l'absence du Premier Ministre d'Angleterre l'a momentanément suspendue, elle ne peut manquer de reprendre bientôt. Il me semble qu'il y aura profit pour nous à ce qu'elle soit promptement terminée, de peur qu'elle ne s'élargisse et ne se complique davantage.

Les autres affaires pendantes entre l'Angleterre et nous sont relativement secondaires. La question de Ouarina, comme vous me l'avez écrit, n'en est pas une pour nous et je ne vois pas sous quel prétexte on pourrait la mettre en discussion. L'indemnité due aux Pères Blancs de l'Ouganda, l'embauchage des coolies de l'Inde pour la Réunion intéressent les Anglais autant que nous-mêmes, et il ne serait pas prudent de notre part d'y insister outre mesure ou intempestivement. Nos réclamations, ou plutôt nos aspirations aux Nouvelles Hébrides peuvent attendre leur heure, surtout si les intérêts que nous avons à défendre savent se défendre eux-mêmes sur place et se faire respecter par leur énergie propre. Enfin la question de Terre-Neuve n'existe que par suite du mauvais vouloir et des prétentions déplacées de la population turbulente de cette colonie, qui fait preuve de trop peu de sagesse et donne au Gouvernement britannique trop d'ennuis pour mériter beaucoup d'intérêt de sa part. Les droits que nous tenons des traités ne sont pas contestés et, en attendant qu'un point spécial de l'interprétation de ces traités soit fixé de commun accord, un *modus vivendi* satisfaisant pour les deux nations garantit suffisamment la situation de nos pêcheurs.

Reste une dernière question, que je dois mettre à part, celle du Haut-Nil ou du Bahr el Ghazal. Vous n'ignorez pas à quel point elle provoque les

susceptibilités de l'Angleterre. Nous ne saurions cependant y renoncer, ni la considérer comme close. J'ai été chargé de déclarer officiellement, en votre nom, que nous n'admettions pas et considérions comme non avenues à notre égard les prétentions hautaines dont Sir Edward Grey, au nom du Gouvernement anglais, s'est rendu l'organe devant la Chambre des Communes l'hiver dernier[1]. Mais du discours même de Sir Edward Grey, et aussi de vos déclarations au Sénat français [2], il résulte que la question du Haut-Nil est liée désormais à la question d'Égypte. Il est donc difficile de traiter l'une sans que l'autre soit entraînée dans la discussion; et il paraît bien que le temps n'est pas venu où la question d'Égypte pourrait être utilement soulevée. Vous ne permettrez pas qu'elle soit périmée; vous l'avez dit hautement à la tribune. Mais il importe essentiellement à nos bons rapports avec l'Angleterre qu'en attendant l'heure de la poser et de la résoudre, elle soit dépouillée de son caractère aigu. Le Cabinet anglais se rend compte aujourd'hui que nous n'encourageons pas un système de vexations quotidiennes, aussi irritantes pour lui que stériles, quelquefois même compromettantes pour nos intérêts. Il sait aussi que l'occupation de l'Égypte par les troupes anglaises est toujours considérée par nous comme précaire et que le moment pourrait venir où, par suite de certaines complications internationales, elle constituerait pour la puissance britannique un grave danger.

Pour cette question donc, comme peut-être aussi pour la question du Mékong, si elle tardait à être résolue, c'est de la politique générale des Puissances qu'il conviendra d'attendre un dénouement. Cette politique est aujourd'hui incertaine à beaucoup d'égards. Un de ses traits les plus caractéristiques à l'heure actuelle, c'est la rivalité immanente de la Russie et de l'Angleterre sur un grand nombre de points. Ces deux pays sont dirigés par des Ministres trop récemment arrivés au pouvoir pour qu'il soit encore possible de déterminer avec certitude la ligne de conduite qu'ils se proposent de suivre. Inclineront-ils davantage vers la conciliation et l'attente amicale, ou au contraire prendront-ils en main les intérêts et les aspirations traditionnelles des deux grands Empires aux destinées desquels ils président en acceptant tous les risques d'une action énergique? C'est le secret d'un prochain avenir. Mais les liens divers qui nous unissent à l'une et à l'autre nation doivent nous faire attacher la plus sérieuse importance, pour nos intérêts propres, aux effets de la politique qui prévaudra dans leurs conseils.

(1) Dans la séance du 28 mars 1895. Voir 1re série, t. XI, nos 404, 415 et 424.

(2) Le 5 avril 1895 (Voir 1re série, t. XI, n° 435).

162.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 129. *Thérapia, 1er octobre 1895, 5 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Les désordres de Stamboul[1] ont duré une partie de la nuit. Les Arméniens sont restés réunis à Koum Capou jusqu... [2].

De très nombreuses arrestations ont été pratiquées. Ce matin la ville était occupée par la force armée et l'ordre dans la rue paraissait rétabli.

Ces tristes incidents ont... [3] tous les germes d'hostilité entre chrétiens et musulmans et il est à craindre qu'ils n'aient leur écho dans les provinces.

Il devient urgent d'en finir avec la question des réformes arméniennes.

Sir Ph. Currie m'a donné connaissance d'un télégramme de Lord Salisbury disant que la Russie demandait un exposé de principes généraux plutôt qu'un projet de détail.

C'est retomber dans une discussion épuisée. On sera toujours d'accord avec la Porte sur les principes; il faut obtenir d'elle des engagements formels sur les points de détail; c'est le seul moyen de rendre les réformes efficaces.

Le comte de Nélidoff ne recevant aucune instruction précise, il nous est impossible de connaître exactement la pensée de son Gouvernement.

A cette occasion, mon collègue d'Angleterre s'est expliqué sur le télégramme particulier dont il avait parlé dans un entretien rapporté dans mon télégramme n° 126[1]. D'après le télégramme de Londres, l'opposition à une remise de l'affaire entre les mains des trois Ambassadeurs était imputable non à l'Angleterre, mais à la Russie.

Sir Ph. Currie n'ayant pas précisé et mon télégramme ayant reproduit sa conversation avec sa forme vague, il a pu s'établir quelque confusion sur ce point.

(1) Le 30 septembre, les Arméniens de Constantinople ayant manifesté en grand nombre devant la Porte pour exprimer leurs *desiderata* concernant les réformes attendues, cette manifestation avait été impitoyablement réprimée par la police et la force armée et suivie d'arrestations en masse par toute la ville. On trouvera dans le *Livre jaune* sur les *Affaires arméniennes (1893-1897)* et dans son *Supplément* d'abondants documents d'information sur ces troubles et ceux qui ont suivi en Asie Mineure.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Lacune de déchiffrement.

(1) Dans ce télégramme du 28 septembre, M. Cambon faisait savoir que l'Ambassadeur d'Angleterre avait reçu « un télégramme particulier en faisant entendre qu'on préférait voir la question se régler entre les trois Gouvernements... »

Il convient de sortir de tous ces malentendus en chargeant les trois Ambassadeurs de se mettre d'accord sur les nouvelles concessions à demander au Sultan.

Cet accord, soumis aux trois Gouvernements et approuvé par eux, fera l'objet d'une communication à la Porte.

J'insiste d'autant plus sur la nécessité de se hâter que le Gouvernement ottoman, n'ayant reçu aucune réponse à sa dernière communication, est en droit d'imputer aux trois Puissances les retards dans l'application des réformes et de les rendre responsables des désordres actuels [1].

163.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 172. *Thérapia, 2 octobre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

Depuis ma lettre du 19 septembre dernier, n° 164, mes télégrammes 121, 122 [2], 126 et 129 [3] ont mis Votre Excellence au courant des conversations que j'ai échangées avec mes collègues de Russie, d'Angleterre et éclairci le malentendu par suite duquel, dans l'entretien du baron de Courcel avec le Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, c'était à l'Angleterre qu'était imputable l'opposition à une remise de l'affaire aux mains des trois Ambassadeurs.

Votre Excellence a pu voir que, depuis quinze jours, les choses n'avaient pas fait un pas. La présence de Lord Salisbury à Dieppe et celle du Prince Lobanoff en France, en compliquant les communications avec le Foreign Office et la chancellerie russe, ont quelque peu embrouillé les affaires et ont eu le très fâcheux résultat de retarder encore la préparation d'une réponse que nous n'avons pas encore faite au dernier projet de la Porte et que celle-ci est, en somme, en droit d'attendre.

Nous étions, personnellement, mes deux collègues et moi, convaincus de la

(1) M. Hanotaux répondait le 1er octobre, 8 h. 15, soir (télégr. n° 89) : « Il est à craindre que nous nous trouvions en présence d'un coup monté pour empêcher les négociations d'aboutir » et il recommandait de « tâcher de réduire l'incident à ses proportions et de hâter la conclusion de l'accord ».

(2) Du 20 et du 21 septembre; la reproduction en a paru inutile.

(3) Télégramme 126, du 28 septembre, visé sous le n° précédent (note 4). Télégramme 129, du 1er octobre, reproduit ci-dessus, n° 162.

nécessité de se hâter et de prendre les concessions successivement obtenues jusqu'ici du Sultan pour base d'une communication dans laquelle les trois Gouvernements auraient exigé, en outre, certaines autres jugées nécessaires pour assurer l'efficacité des réformes poursuivies. L'expérience récente nous montrait qu'avec un peu d'insistance et de patience nous pourrions arracher au Sultan des réformes sur lesquelles au début il se montrait intraitable.

Mais il fallait se hâter; des nuages paraissaient à l'horizon et les heures qui restaient pour négocier semblaient comptées. C'est pourquoi nous insistions pour être autorisés à étudier sur cette base la démarche à faire ici même.

Pendant ce temps là, à Londres, on hésitait et on paraissait n'avoir pas une vue bien nette de la politique à suivre. A Pétersbourg, on laissait M. de Nélidoff sans instructions et on imaginait d'abandonner tout le travail intérieur des trois Cabinets pour se borner à réclamer de la Porte un exposé de principes généraux. Il est à peine besoin de faire remarquer l'inanité de ce projet : le Sultan serait trop heureux de faire aux Puissances les déclarations les plus rassurantes et les promesses les plus illusoires pour esquiver l'application de la moindre réforme. Ce qu'il fallait, si l'on était sincère, c'était, au contraire, obtenir des engagements formels sur des points de détails. C'est ce à quoi nous avions déjà réussi en partie. C'était la seule voie qu'il convenait de suivre.

Je remercie Votre Excellence d'avoir approuvé ma manière de voir et j'attends avec confiance l'effet de son intervention dans ce sens auprès du prince Lobanoff et de Lord Salisbury.

Malheureusement la situation vient de changer du tout au tout. Les événements dont je rends compte à Votre Excellence dans une dépêche séparée [1] prouvent combien il est regrettable que les hésitations et les variations de la chancellerie russe ne nous aient pas permis de résoudre la question avant l'explosion des incidents dont Constantinople continue depuis trois jours, à être le théâtre.

Il ne faut pas se dissimuler que le terrain nous manque aujourd'hui sous les pieds.

Alors même que ce serait dans un moment de colère passager que le Sultan, à la nouvelle des incidents de Stamboul, aurait déclaré ne plus vouloir entendre parler des réformes, il est hors de doute que ses dispositions sont plus mauvaises qu'elles n'ont jamais été. Peut-être nous sera-t-il possible encore d'aborder ce sujet avec lui, mais nous pouvons craindre de le voir revenir sur les points déjà concédés et, pour le moins, opposer à nos demandes une résistance dont nous serions venus à bout il y a quelques semaines.

[1] Par dépêche du 2 octobre, n° 171, M. Cambon faisait part au Ministre de l'agression contre le consul de France de Damas; par télégramme du 1er et du 2 octobre, il rendait compte des désordres qui augmentaient de jour en jour.

Aujourd'hui sa peur et sa colère contre les Arméniens sont extrêmes. On lui a persuadé que les manifestants se sont présentés devant la Sublime Porte en proférant des insultes contre la religion musulmane. Pour lui, ce sont tous des révolutionnaires indignes de clémence, plus indignes encore de ces réformes qui, à ses yeux, étaient de pures faveurs.

Par contre, nous ne saurions douter du retentissement qu'auront en Angleterre les événements de Constantinople. La presse gouvernementale, comme celle de l'opposition les commenteront à l'envi, et amis et adversaires du ministère conservateur concourront à forcer Lord Salisbury à accentuer nettement cette fois son attitude.

Tous nos efforts pour le modérer, tous ceux qui m'ont permis d'amener Sir Ph. Currie à présenter les choses au Foreign Office sous un jour plus calme, peuvent demain venir échouer devant le flot grossissant de l'opinion publique anglaise. Il ne s'agira plus alors de parler de projets de réformes, ni même, sans doute, de la commission internationale, un moment proposée par Lord Salisbury.

C'est le traité de Berlin tout entier mis en branle et l'Europe appelée à contraindre le Turc par d'autres moyens que les négociations pacifiques dans lesquelles nous avions réussi à cantonner l'affaire arménienne.

Je ne puis dissimuler à Votre Excellence la gravité de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Que pourrions-nous faire en face des nou-nouvelles résistances du Sultan et des exigences que Lord Salisbury se verra contraint de formuler? Il faut donc regarder les choses en face, et c'est pourquoi il est plus urgent que jamais de profiter des jours, sans doute bien peu nombreux qui nous restent encore, pour empêcher que le fil des négociations ne se rompe et tenter un dernier effort pour obtenir du Sultan une adhésion définitive à nos demandes.

Votre Excellence peut être persuadée que je ne négligerai rien, tant auprès de mes collègues qu'auprès de la Porte et du Sultan, pour les persuader de l'intérêt que nous avons tous à résoudre l'affaire avant que l'Europe ne se trouve, et nous avec elle, dans l'obligation de la transporter sur le terrain du traité de Berlin.

P. S. 3 octobre 1895. — Je viens de recevoir votre télégramme du 2 de ce mois, n° 90 [1], me faisant savoir les conditions dans lesquelles M. de Nélidoff est autorisé par le prince Lobanoff à s'entendre avec Sir Ph. Currie et avec moi pour la rédaction d'une note commune à la Porte. J'ai envoyé immédia-

[1] Non reproduit ici. La «note commune» devait contenir, outre les concessions déjà accordées par la Porte, les deux points nouveaux sur lesquels l'accord s'était fait entre gouvernements, à savoir l'adjonction d'un chrétien au Vali et au Haut-Commissaire et l'accession des sujets non musulmans aux fonctions publiques.

tement M. de La Boulinière chez mes collègues de Russie et d'Angleterre pour m'assurer de leurs dispositions et de la nature de leurs instructions.

M. de Nélidoff n'avait encore rien reçu de Saint-Pétersbourg, mais s'est montré très satisfait du sens des instructions que je lui faisais pressentir. Il croit que nous trouverons le Sultan assez disposé à nous écouter et à effacer par des concessions l'impression produite par les récents événements dont Constantinople vient d'être le théâtre. Sir Ph. Currie n'a pas eu de nouvelle communication du Foreign Office, mais se déclare prêt à entrer en conversation avec nous dès que l'Ambassadeur de Russie sera prêt à le faire. Il ne partage pas les impressions de notre collègue de Russie sur les dispositions probables du Sultan et il ne considère pas comme suffisante l'adjonction des deux points visés dans votre télégramme.

164.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 246. *Berlin, 3 octobre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

Bien qu'il ait pour prétexte le traitement d'une maladie de peau, le séjour à Berlin du Ministre des Finances du Tsar est bien motivé par les affaires de son Département. En relations quotidiennes avec les principaux banquiers de cette capitale, MM. Schwabach (successeur de Bleichroeder) et Mendelssohn, il estimerait, d'après ce que m'a dit un homme d'affaires d'ici, que le marché parisien est saturé de valeurs russes et que, dans l'intérêt même de la Russie, il faut lui donner quelque répit; l'idée de M. de Witte serait de nous laisser le bénéfice des opérations de fonds d'État proprement dits, mais de prendre ici de l'argent pour la construction des chemins de fer[1].

Ses tentatives seront-elles couronnées de succès? Il est permis de le supposer, bien que l'un des plus importants organes allemands ait salué l'arrivée du Ministre russe par un article peu obligeant : « Quelque amicaux que soient les rapports des deux Empires, dit la *Gazette de Cologne,* il n'y a pas de raison pour en revenir, en matière de relations financières, à la situation antérieure

[1] Dans ses *Mémoires,* le comte Witte parle de la construction des chemins de fer, suspendue après la guerre avec la Turquie et qu'il eut la mission de reprendre. Il déclare que, durant son administration, il doubla le parcours kilométrique des chemins de fer. Il critique vivement les Ministres de la Guerre qui ne songeaient qu'aux lignes stratégiques. « Pendant trente ans, nous avons bâti des chemins de fer pour une guerre à l'Ouest et nous n'avons rien épargné de nos efforts dans cette région. A la fin, la guerre éclata à l'Extrême-Orient. »

à 1886 [1]. La presse allemande n'a pas enregistré les attaques de M. de Cyon [2] contre l'administration russe, et cela par égard pour un pays voisin, mais le verdict de ce personnage ne peut être aisément mis de côté ; même en Russie, M. de Witte n'a pu persuader les gens clairvoyants des torts de M. de Cyon. Que l'on admette pour exact seulement le quart des assertions de ce dernier et cela suffira pour empêcher qui que ce soit d'acheter des fonds russes. »

D'autres organes, au contraire, et, entre autres, le *Courrier de la Bourse*, de Berlin, ont tenu un langage plus bienveillant et émettent le vœu que le Ministre russe ne quitte pas cette capitale sans avoir obtenu un résultat.

M. de Witte, que j'ai eu occasion de rencontrer récemment, m'a exprimé sa vive satisfaction de voir des relations personnelles s'établir entre Votre Excellence et le prince Lobanoff et, comme je lui faisais remarquer que d'autres n'avaient peut-être pas partagé ce sentiment : « La presse autrichienne et allemande, a-t-il observé, m'a récemment produit l'effet d'une fourmilière dans laquelle on mettait la canne : tous ces petits juifs de journalistes, en appréciant la revue de Mirecourt, ne savaient que penser ni que dire. Mais avouez qu'il est bien naturel — alors que Chancelier et Ministre autrichien des Affaires étrangères se donnent rendez-vous chaque année — que les hommes d'État russes et français s'offrent la satisfaction de se connaître, et la connaissance se fait mieux en quelques heures de conversation qu'en plusieurs mois de correspondance. »

M. de Witte a manifesté, dans la conversation, une certaine surprise de ce que notre Commission du budget — alors que les autres Puissances européennes augmentent leurs dépenses militaires — eût opéré sur le chapitre de la guerre de sérieuses réductions. Je lui ai expliqué que nous avions, pendant vingt ans, plus dépensé que d'autres et que l'objet que nous nous proposions, à savoir la construction de fortifications, la constitution d'un armement perfectionné et de puissantes réserves en munitions se trouvant largement atteint, nous pouvions sans danger effectuer quelques millions d'économies sur l'administration proprement dite. M. de Witte s'est montré satisfait de ces indications et m'a dit qu'il en ferait part à ceux qui, en Russie, auraient partagé son sentiment de surprise. *

(1) Avant 1886, le marché des fonds russes était à Berlin ; « pour mettre fin à la tutelle financière allemande sur la Russie, le banquier parisien Hoskier forma, avec plusieurs de ses collègues, un syndicat comprenant les grands établissements français de Paris ». (Voir Michon, l'*Alliance franco-russe*, Paris 1927.)

(2) M. Elie de Cyon (ou de Sion) était correspondant à Paris du journaliste russe Katkoff, directeur de la *Gazette de Moscou* ; cf. Michon, *op. cit.* p. 3. D'après le comte Witte, (*op. cit.* p. 41-42), ce personnage, entré en 1880 au service du ministère des Finances russe, avait contribué à négocier le premier emprunt russe lancé en France ; à la suite de quoi, incriminé d'avoir reçu un pot de vin du syndicat des banquiers français et obligé de démissionner, il avait retourné le grief contre son Ministre Wychnégradzky.

*Annotation du Ministre : *Il n'y avait pas d'explications à fournir sur de simples propositions de la Commission du budget, qui n'avaient pas encore donné lieu à un accord entre elle et le Gouvernement.*

165.

M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 111. *Saint-Pétersbourg, 3 octobre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

Par un télégramme en date du 1er de ce mois [1], j'ai fait connaître à Votre Excellence l'arrivée à Saint-Pétersbourg du colonel comte de Moltke, aide de camp de l'Empereur d'Allemagne, envoyé par son Souverain en mission spéciale auprès du Tsar.

D'après ce que j'ai pu apprendre, le comte de Moltke était chargé de remettre à Nicolas II, avec une lettre autographe conçue dans les termes les plus amicaux [2], un dessin allégorique composé par l'Empereur d'Allemagne et représentant les grandes Puissances européennes écrasant les races jaunes d'Extrême-Orient [3].

La personne qui m'a fourni ce renseignement, a ajouté que, soit dans sa lettre, soit par l'entremise de son aide de camp, Guillaume II a exprimé au Tsar son regret de ne pas s'être trouvé à Berlin lors du passage par cette ville du prince Lobanoff et a manifesté l'espoir que ce dernier s'y arrêterait à son retour de France. Je donne sous toutes réserves cette dernière information à Votre Excellence.

Le comte de Moltke, que l'Ambassadeur d'Allemagne était allé lui-même chercher à la gare lors de son arrivée, repart demain pour l'Allemagne.

P. S. 4 octobre. — Sir Frank Lascelles, que je viens de voir, se montre assez préoccupé de la présence à Saint-Pétersbourg du comte de Moltke, dont la situation auprès de l'Empereur d'Allemagne peut être comparée dans une certaine mesure à celle qu'occupait le général de Manteuffel sous le règne de Guillaume Ier; Sir Frank ignore toutefois si cet officier était chargé d'une mission politique par son Souverain.

Le comte de Moltke a assisté hier à un dîner donné en son honneur par le Grand-Duc Wladimir et auquel étaient invités le Chargé d'affaires de Bavière, un secrétaire de l'ambassade d'Autriche et un secrétaire de l'ambassade d'Angleterre.

(1) Télégramme n° 200, confirmé par la présente lettre.

(2) Lettre du 26 septembre, reproduite dans la *Correspondance entre Guillaume II et Nicolas II* (*op. cit.*)

(3) « Le dessin — d'après la lettre susdite — représente les États européens sous l'aspect de génies que l'archange Michel, envoyé par le ciel, invite à s'unir au nom de la défense de la Croix pour résister à l'envahissement du bouddhisme, du paganisme et de la barbarie... ». Voir aussi le rapport du colonel de Moltke sur sa mission auprès de l'Empereur d'Autriche auquel il remit le dessin de Guillaume II (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2321).

166.

M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 116. *Saint-Pétersbourg, 3 octobre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

Le bruit d'un nouvel emprunt franco-russe en faveur de la Chine ayant couru dans quelques organes de la presse anglaise et allemande, un journal de Saint-Pétersbourg, la *Gazette russe,* a envoyé un de ses collaborateurs interroger, aussi bien à ce propos que sur divers projets mis à l'ordre du jour par les événements dont l'Extrême-Orient a été le théâtre, un personnage financier russe dont il ne paraît pas sans intérêt de faire connaître l'opinion à Votre Excellence.

Tout d'abord, le personnage indiqué plus haut a déclaré qu'il ne pouvait être question, pour le moment du moins, d'aucun emprunt de ce genre, puisque, parmi les conditions du dernier, figurait l'obligation pour la Chine de ne point en contracter de nouveau pendant un délai de six mois et que, par conséquent, les Gouvernements russe et français, par qui cette condition avait été posée, ne sauraient être les premiers à l'enfreindre.

Quant aux autres intentions dont il a été parlé, le même personnage n'en a pas caché l'existence : « Il y a, a-t-il dit, entre plusieurs banques russes et françaises le projet de fonder à Changhaï une grande banque russo-franco-chinoise qui, dans mon opinion, serait appelée à rendre d'importants services ; le groupe financier qui a pris l'initiative de l'affaire a déjà envoyé en Chine des agents chargés d'étudier la question et de voir s'il ne serait pas possible de commencer les opérations dans les premiers mois de l'année prochaine. Parmi ces agents figurent des personnes ayant déjà habité le Céleste Empire et notamment un ancien consul de Russie à Changhaï.

« L'organisation de la banque projetée, a continué l'interlocuteur du représentant de la *Gazette russe,* ne rencontrera pas de difficultés de la part des autorités chinoises, Changhaï étant un port ouvert aux étrangers, qui peuvent y fonder toutes sortes d'entreprises commerciales ; et quant aux Gouvernements russe et français, ils ne peuvent que se montrer favorables à la création d'un établissement de ce genre. Il y a, d'autre part, lieu de prévoir qu'il fera de brillantes affaires par suite des relations commerciales de la Russie et de la France avec la Chine et, comme début, il pourra déjà compter sur les opérations de transfert de sommes relativement importantes que le Gouvernement

impérial envoie chaque année pour l'entretien de son escadre dans l'océan Pacifique, transfert qui a lieu actuellement par l'entremise des banques anglaises. »

De son côté, le *Nouveau Temps* approuve entièrement la création d'une banque russo-franco-chinoise, à laquelle on aurait dû songer, selon lui, depuis longtemps, et considère qu'elle peut exercer une grande influence sur les relations commerciales des trois pays, surtout en présence de la construction projetée d'une sorte de réseau de chemins de fer dans le Céleste Empire.

167.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 184. *Paris, 5 octobre 1895, 10 h. 30, soir.*

J'ai reçu, le 2 octobre, de l'ambassade d'Angleterre une communication du Gouvernement britannique conçue dans les termes suivants : « Le Gouvernement de la Reine est d'avis que les Puissances intéressées adressent maintenant de nouvelles instructions à leurs Ambassadeurs à Constantinople de manière à permettre la continuation des négociations relatives aux affaires arméniennes. Lord Salisbury ajoute qu'il serait désirable que les Ambassadeurs fournissent un rapport sur le résultat de leurs délibérations. »

Je viens de m'entretenir de la situation nouvelle créée par les incidents de Constantinople avec le prince Lobanoff[1]. En présence de ces événements, nous avons pensé qu'il y avait lieu, pour hâter la conclusion de la négociation, de confier aux Ambassadeurs le soin de se concerter sur les propositions à faire définitivement à la Porte, étant bien entendu que les points qui seront examinés ont été déjà compris dans les propositions du 11 mai et que les Ambassadeurs en référeront à leurs Gouvernements respectifs sur le résultat de leurs délibérations. Je télégraphie dans ce sens à M. Cambon[2] et je pense

[1] Le prince faisait alors un séjour en France, à titre privé.

[2] Télégramme n° 93, du 5 octobre (10 h. 30, soir). — Le 6 octobre, les représentants des grandes Puissances rédigeaient une note à la Porte pour exprimer leurs appréhensions (*Livre jaune, op. cit.* n° 101, annexe) et décidaient de rappeler leurs stationnaires devant Stamboul. A cette note la Porte répondait le 8, en rejetant la responsabilité des événements sur les révolutionnaires arméniens (*ibid.*, n° 108, annexe). Ce même jour, à minuit 30, M. Cambon télégraphiait que les trois Ambassadeurs anglais, russe et français s'étaient entendus pour demander à la Porte de formuler les réformes consenties par elle dans un acte rédigé avec eux et promulgué par décret (*ibid.*, n° 105).

que M. de Nélidoff recevra les mêmes directions. Cependant, le prince Lobanoff n'a pas encore reçu avis qu'une communication écrite analogue à celle qui est reproduite en tête du présent télégramme ait été faite à Saint-Pétersbourg et, pour éviter tout retard, il serait utile de vous assurer qu'elle a eu lieu.

168.

M. d'Aubigny, Ministre de France à Bucarest,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 51. Confidentiel. *Bucarest, 5 octobre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 octobre; Dir. pol., 13 octobre.)

Par votre lettre du 13 septembre dernier [1], vous m'avez communiqué un rapport de notre Ambassadeur à Vienne aux termes duquel le Gouvernement roumain aurait offert à la Turquie son concours militaire pour réprimer la récente rébellion bulgare, en échange de divers avantages commerciaux et politiques.

Certaines rumeurs s'étaient fait jour ici l'été dernier, se rapprochant de l'indication recueillie par M. Lozé [2]. Il s'agissait de l'intervention armée des troupes roumaines en Macédoine pour y rétablir l'ordre en vertu d'une sorte de mandat européen. La presse de Bucarest se faisait l'écho de ces bruits dans des termes voilés, à titre d'insinuation et de conseil. Les hommes d'État roumains interpellés, tout en reconnaissant que la combinaison aurait des avantages pour leur pays, niaient qu'aucune négociation eût été entamée dans ce sens. Bientôt après, la révolte était réprimée et les bruits en question se dissipaient.

Cependant, l'attention de mon collègue de Russie a été attirée sur ce point et des indices très sérieux lui ont été fournis. Ils émanaient de l'Ambassadeur de Nicolas II à Constantinople. Il était parvenu à la connaissance de M. de Nélidoff qu'un accord aurait été négocié par la Roumanie à l'effet d'assurer à la Turquie le concours de ses armes en vue de pacifier la Macédoine et aussi, ce qui serait infiniment plus grave, pour aider le Sultan à *repousser les troupes russes en cas d'attaque de leur part.*

[1] Non reproduite. (Voir ci-dessous, note 2).

[2] Le 29 août, M. Lozé avait écrit à M. Hanotaux pour lui faire part de ces bruits «qu'il tenait de source sûre»; il terminait sa dépêche en disant que «le Gouvernement turc aurait remercié le Gouvernement roumain en déclarant qu'il avait des forces suffisantes pour venir à bout des bandes révolutionnaires qui circulaient en Macédoine».

M. de Nélidoff s'est mis en devoir de contrôler ces données. Il a pu se procurer, par les moyens secrets en usage à Constantinople, le texte d'un teskéré du Grand Vizir au Ministre des Affaires étrangères portant la date du 29 juillet dernier. Dans ce document, dont une copie a passé sous mes yeux, Kiamil Pacha Saïd se réfère à des propositions qui ont été faites à l'envoyé de Turquie à Bucarest et qui tendaient à la conclusion d'une convention militaire en vertu de laquelle les troupes roumaines seraient déléguées pour rétablir l'ordre en Macédoine. Rechid Bey ne s'était pas contenté de transmettre ces offres, il les avait appuyées à Constantinople en mettant en relief les avantages qui en résulteraient pour l'Empire ottoman. Le Grand Vizir poursuit en s'élevant contre un semblable projet, dont la divulgation produirait une déplorable impression en Europe, surtout auprès de *certaines Puissances*, et pourrait même compromettre la paix de l'Empire.

Sa conclusion est que Rechid Bey devra être rappelé à plus de circonspection et que les représentants ottomans à l'étranger auront à observer sur ce point le plus grand secret.

Après avoir pris connaissance de ce document, M. de Nélidoff, se fondant sur des rumeurs en circulation, a questionné Turkhan Pacha. Celui-ci a protesté qu'il n'y avait presque rien de vrai dans ces bruits — surtout rien dont la Russie pût prendre ombrage — et que tout s'était borné à une imprudence du jeune envoyé de Turquie à Bucarest, lequel avait prêté l'oreille à certaines ouvertures de coopération militaire et avait d'ailleurs été officiellement réprimandé de ce chef.

Les déclarations du Ministre, telles qu'elles ressortent de la lettre de M. de Nélidoff, concordent assez exactement avec la teneur du teskéré, qui me semble revêtir toutes les apparences de l'authenticité.

Je dois ces renseignements à M. de Fonton, qui me les a communiqués à titre strictement confidentiel; je serai reconnaissant à Votre Excellence de leur conserver ce caractère.

Les conclusions qui en découlent sont de grande portée. En admettant que le Cabinet de Bucarest n'ait pas été jusqu'à proposer à la Sublime Porte une sorte de traité d'alliance défensive contre la Russie — et véritablement une telle outrecuidance dépasse les bornes de la vraisemblance — il n'en reste pas moins avéré que grande a été la présomption de la Roumanie, tant au point de vue militaire que politique, de proposer son intervention armée et de demander en échange d'être assimilée aux grandes Puissances en ce qui concerne les affaires de Bulgarie. Les renseignements de M. de Nélidoff confirment en effet les nôtres sur ces deux points.

On ne peut que s'étonner que la Roumanie, quelque grande que soit la dose de suffisance de ses hommes d'État, ait conçu et cherché à réaliser un projet qui devait à juste titre blesser le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Si, en

cette circonstance, les tendances mégalomanes du Cabinet de Bucarest l'ont emporté sur la crainte que lui inspire de longue date le grand voisin du nord, on doit nécessairement en chercher la cause déterminante à l'extérieur, vers le centre de l'Europe. Le Gouvernement roumain a dû se sentir bien solidement appuyé de ce côté-là pour risquer une brouille avec Saint-Pétersbourg. Il n'aurait certes pas songé à une partie si grosse de dangers avec la débile et hésitante Turquie pour unique alliée. La confiance est décidément devenue bien robuste à Bucarest; le toast du roi Carol aux Ponts de Cerna-Voda en témoignait hier[1]; mais la tentative macédonienne de l'été passé en est une preuve plus éloquente encore.

169.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Bucarest, Vienne, Berlin, Londres, Constantinople.

D. n°s 44, 128, 399, 452, 255. Très confidentiel. *Paris, 9 octobre 1895.*

Le Ministre de Roumanie à Paris, au cours d'un récent entretien, a pris l'initiative de me parler du bruit qui s'était fait autour de l'entrevue que le roi Carol a eue à Ischl avec l'Empereur François-Joseph. Il m'a affirmé que tous les récits faits sur le prétendu acte d'adhésion de la Roumanie à la Triple Alliance étaient absolument inexacts[2]. Le Roi, a-t-il ajouté, fait tous les ans des visites de cette nature, et la meilleure preuve que l'entrevue d'Ischl n'avait aucun caractère politique, c'est qu'aucun des Ministres roumains n'y assistait.

J'ai écouté M. Lahovary avec attention et je lui ai simplement fait observer que les nouvelles dont il parlait avaient pris naissance dans les journaux d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. L'exactitude n'en ayant pas été démentie,

[1] En communiquant au Ministre le texte du toast prononcé à Cerna-Voda à l'occasion de l'achèvement de la ligne ferrée de Bucarest à Constanza, M. d'Aubigny attirait l'attention sur les dernières lignes de ce toast : « Vive notre chère Roumanie, dont *personne* ne pourra plus arrêter l'essor dans la voie de la grandeur et du progrès »; il ajoutait : « un tel langage au lendemain de l'entrevue d'Ischl mérite d'être relevé ». (Dépêche du 1er octobre.)

[2] Le Ministre des Affaires étrangères de Roumanie avait déjà donné à M. d'Aubigny l'assurance « qu'il n'y avait rien eu de compromettant dans l'entretien d'Ischl ». Il avait ajouté que le roi était « trop constitutionnel pour conclure à lui seul un accord ferme ». (Dépêche de Bucarest, n° 46, du 19 septembre.) — Assertion à rapprocher des précédentes affirmations de M. Lahovary (tome XI de la présente série, n°s 60 et 342). En fait, la Roumanie avait conclu, dès le 30 octobre 1883, un traité secret d'alliance avec l'Autriche-Hongrie.

l'opinion avait conservé le sentiment vague «qu'il y avait quelque chose».

Sur cette remarque, le représentant du roi Carol a renouvelé les déclarations qu'il m'avait faites antérieurement; il m'a rappelé que la prétendue accession de la Roumanie à la Triple Alliance avait été l'objet de débats parlementaires au cours desquels la non-existence d'un acte de cette nature avait été démontrée. Il a ensuite insisté sur le caractère pénible de la situation faite à son Gouvernement.

«La Roumanie, arrivée par ses efforts à une indépendance honorée, se voit, m'a-t-il dit, en butte aux soupçons ou à l'animadversion des uns et des autres; il y a quelque chose de contradictoire dans les accusations portées contre elle de côtés différents. Elle est neutre; elle a le plus grand intérêt au maintien du *statu quo* en Orient. Elle voudrait que les pays balkaniques, se développant dans la paix et dans l'harmonie, constituassent une série d'états-tampons destinés à amortir les rivalités des grandes Puissances. Mais avant tout, elle désire que le Sultan reste maître de Constantinople.

«Pour l'Europe et pour la France, a ajouté M. Lahovary, il n'y aurait pas de plus grand danger que l'extension de l'Empire russe, déjà si considérable, jusqu'aux rives du Bosphore; de là, il dominerait la Méditerranée.»

Mon interlocuteur a laissé paraître dans son langage quelque appréhension et quelque méfiance à l'égard des desseins de la Russie dans la mer Noire. M'abstenant de relever les dernières observations de M. Lahovary, je me suis borné à le remercier de ses déclarations, que je n'avais pas provoquées mais auxquelles j'attachais le plus grand prix.

Je vous serai obligé de me faire part des réflexions que vous suggérerait le langage du Ministre de Roumanie, que j'ai tenu à vous faire connaître à titre strictement confidentiel.

170.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gérard, Ministre de France à Pékin.

D. n° 149. *Paris, 12 octobre 1895.*

Un groupe de financiers français vient de créer, d'accord avec le Gouvernement russe, une banque dite russo-chinoise, ayant son siège administratif à Saint-Pétersbourg et dont l'objet principal est de développer les intérêts commerciaux de la France et de la Russie en Chine.

L'un des promoteurs de cette entreprise, M. Noetzlin, m'en a fait connaître les conditions générales par une lettre dont je vous envoie ci-joint copie.

Il me paraît superflu d'appeler votre attention sur l'importance que la nouvelle banque peut présenter au point de vue de notre situation économique en Extrême-Orient. Vous voudrez bien prêter votre concours aux agents financiers qui seraient appelés à procéder à l'installation des succursales de cet établissement et leur fournir toutes les indications que vous suggérera votre expérience du monde chinois. Vous adresserez également des instructions dans ce sens aux consuls généraux et consuls ressortissant à votre autorité.

Toutefois, la banque russo-chinoise étant placée sous la loi russe, vous aurez soin de conserver à votre action le caractère officieux et de la concerter au préalable avec votre collègue de Russie.

L'Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas,

Annexe.

M. Noetzlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 9 octobre 1895.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 octobre.)

Pour me conformer au désir que vous m'en avez exprimé, lors de l'entrevue que j'ai eu l'honner d'avoir avec vous, le 7 courant, je m'empresse de vous adresser les renseignements suivants relatifs à la création de la Banque russo-chinoise.

Au moment de la conclusion, en juin dernier, de l'emprunt chinois. M. de Witte, Ministre des Finances de Russie, émit le premier l'idée que l'établissement en Chine d'une banque ayant pour objet principal de soutenir et de développer les intérêts russes et français dans ce pays, tant au point de vue financier qu'au point de vue commercial, pourrait avoir d'heureux résultats. Cette idée ayant été très favorablement accueillie par les contractants français et russes de l'emprunt, M. de Witte chargea M. Rothstein et moi de nous occuper du travail préparatoire et de hâter, autant que possible, la mise à exécution du projet.

En considération de la grande importance du commerce russe avec la Chine, d'une part, et de l'appui politique en Chine et des privilèges en Russie que le Ministre des Finances nous promit, d'autre part, nous décidâmes de placer la banque sous la loi russe, avec siège administratif à Saint-Pétersbourg. Il sera établi des succursales en Chine, en Sibérie, ainsi qu'à Moscou et en France, suivant que le développement des affaires l'exigera.

Le capital de fondation sera de six millions de roubles or (égal à Fr.: 24.000.000) divisé en 48.000 actions de 125 roubles-or, soit 500 francs, avec faculté de l'augmenter, selon les besoins. L'intention est de n'appeler, pour le début des opérations, que la moitié du montant des actions.

De ces 48.000 actions, 28.000* seront souscrites à Paris par la Banque de Paris

*Annotation du Ministre : *Par conséquent les capitaux français sont en majorité.*

le Crédit Lyonnais, le Comptoir National d'Escompte et MM. Hottinguer et Compagnie, en représentation de la haute banque; le reste des actions sera souscrit à Saint-Pétersbourg par les quatre grandes banques contractantes de l'emprunt chinois. Les actions resteront syndiquées et ne donneront pas lieu à une émission publique, d'ici quelque temps du moins.

Le conseil d'administration sera composé de six à huit membres dont trois résideront à Paris, deux ou trois à Saint-Pétersbourg, un à Moscou et un à Changhaï. Les trois membres nommés à Paris* sont MM. J. Hottinguer, désigné par le groupe de la haute banque, Chabrières, nommé conjointement par le Crédit lyonnais et le Comptoir National d'Escompte, à cause de ses attaches avec le commerce lyonnais, et moi-même représentant la Banque de Paris et des Pays-Bas.

La sphère d'action de la banque doit s'étendre, au premier chef, à tout ce qui a trait au commerce d'importation et d'exportation fait en Chine par la Russie et la France, ainsi qu'aux industries existantes ou à créer en relation avec ces deux pays. La banque traitera également les affaires locales en Chine et s'occupera enfin des opérations financières entre le Gouvernement chinois et nos deux pays, ainsi que de l'obtention de concessions de diverses natures.

Afin d'éviter des pertes de temps au début des opérations de la banque et de lui assurer, de suite, une certaine clientèle, nous avons négocié l'acquisition de la succursale du Comptoir National d'Escompte à Changhaï. Cette mesure aura, en outre, pour effet, croyons-nous, de bien montrer la part importante prise par les établissements français dans la nouvelle affaire.

Outre l'agence de Changhaï, nous pensons en établir, de suite, une à Tien-Tsin et une autre à Hankéou, centre principal du commerce du thé avec la Russie.

Un de nos premiers soins a consisté à nous assurer le concours d'un bon personnel dirigeant en Chine. M. de Witte nous a cédé un des secrétaires attachés à son Cabinet, M. Pokotiloff, ancien consul de Russie en Chine, et M. Rothstein a choisi, dans le personnel de sa banque, M. Werth, très versé dans les affaires de banque et de change. M. Pokotiloff aura à se charger des relations avec les pouvoirs publics en Chine, tandis que M. Werth s'occupera plus spécialement des affaires courantes. D'autre part, j'ai engagé M. Ristelhueber, consul général en retraite, dont les longues années de service en Chine vous sont connues, pour faire partie du personnel supérieur, avec résidence alternative en Europe et en Chine. Enfin, nous garderons au service de la banque M. Vouillemont, directeur de la succursale du Comptoir National d'Escompte à Changhaï, qui, lui aussi, compte à son actif une longue expérience dans l'Extrême-Orient.

Je prends maintenant la liberté de solliciter pour la nouvelle banque la bienveillance et l'appui du Gouvernement français et de vous prier de bien vouloir la recommander à la protection du Ministre de France à Pékin, ainsi qu'au bon vouloir de nos agents consulaires. Nous nous efforcerons de mériter cette faveur, en travaillant de notre mieux au développement et à la prospérité des intérêts français en Chine.

*Annotation du Ministre : *Ceci n'est pas clair. Les Russes seront-ils en majorité dans le conseil, comme cela paraît résulter de cette rédaction entortillée?*

171.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206. *Rome, 13 octobre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 octobre; Dir. pol., 24 octobre.)

Mon télégramme d'hier [1] vous a déjà porté un compte rendu sommaire de la visite que j'ai faite à M. Crispi, selon l'usage, en reprenant la direction de l'ambassade après un congé de plusieurs semaines. Je ne crois pas inutile d'y revenir pour préciser les impressions que j'ai rapportées de cette entrevue. C'est durant mon absence que se sont produits divers incidents dont le retentissement a été considérable, notamment le refus de l'extradition de Santoro [2], la dénonciation du traité italo-tunisien et notre abstention aux fêtes romaines du 20 septembre. Le Président du Conseil en a été personnellement affecté, et le ton de sa presse officieuse témoigne encore de son humeur, ainsi que M. le vicomte de Lavaur le signalait dans un dernier rapport du 9 octobre [3]. Il y avait là un motif de plus pour me montrer absolument correct à son égard, tout en saisissant une première occasion d'apprécier son attitude et ses dispositions apparentes.

Au moment où je me suis présenté au palais Braschi, M. Crispi travaillait avec quelques-uns de ses chefs de service qu'il a congédiés pour me recevoir immédiatement. Loin d'affecter la moindre raideur, il a peut-être mis dans son accueil plus de prévenance qu'à l'ordinaire, parlant du plaisir qu'il avait à me revoir, s'intéressant à l'emploi de mes vacances et à la santé des miens. Il était calme et souriant, ses traits reposés n'accusaient aucune trace de la fatigue causée par la tâche accablante qu'il s'impose en dépit de ses soixante-seize ans. Comme je le félicitais d'avoir surmonté aussi vaillamment les rigueurs d'un été torride et les graves difficultés de la session parlementaire, il m'interrompait en s'écriant : « Et ce n'est pas la fin ! Après les difficultés auxquelles vous faites allusion, il y en a d'autres qui se pressent devant nous, mais nous en sortirons de même : à chaque jour son œuvre !... » Et l'accent de sa voix indi-

(1) Ce télégramme n'a pas été reproduit, la substance s'en retrouvant dans le présent rapport.

(2) Sur une plainte du Gouvernement italien qui l'accusait d'abus de confiance et de crimes de droit commun, Santoro, ex-inspecteur de police et directeur de prison, réfugié en France, avait été arrêté le 11 juillet. Il semble qu'en réalité, M. Crispi ait voulu se venger sur lui de la divulgation de documents publiés par *Le Figaro* et repris par M. Cavallotti. La presse italienne considérait que le refus d'extradition était, de la part du Gouvernement français, une injure à Crispi.

(3) Non reproduit.

quait en même temps la confiance dont il est animé et le prix qu'il attache à ne pas laisser douter de sa force de résistance.

Passant ensuite aux divers sujets qui s'imposent à la sollicitude de son Gouvernement, l'enchaînement de la conversation l'amenait bientôt à faire une allusion à la politique coloniale. « Vous êtes arrivé à Rome, continuait-il, pour y recevoir une bonne nouvelle de votre expédition de Madagascar. Voilà vos troupes à Tananarive et votre but en partie atteint... Ce que j'admire particulièrement, c'est la constance et la fermeté que montre la population française dans ces conjonctures. » N'y avait-il pas quelque ironie dans un pareil éloge? Le doute était permis et je m'empressais de le manifester par un geste significatif. « Sans doute, reprenait aussitôt M. Crispi, je n'ignore pas qu'il y a eu une certaine émotion produite par les difficultés et les épreuves inhérentes à une telle campagne. Mais l'opinion publique n'a pas fléchi et le succès réalisé en fait maintenant oublier le prix. Je souhaiterais, pour le succès de l'entreprise analogue où nos armes sont engagées, de rencontrer chez mes compatriotes la même unanimité et la même force d'âme. Mais chez nous, on s'échauffe plus facilement... » Et ses deux mains jetées en l'air, complétaient sa pensée en indiquant le trouble répandu dans les esprits et les embarras qui peuvent en résulter. C'était se montrer bien sévère pour le peuple italien, dont l'indocilité ne semble guère gênante pour le développement actuel de l'entreprise africaine, et mes protestations désintéressées à ce sujet ne pouvaient déplaire. Je n'y insiste pas : je tenais seulement à consigner ici dans leur forme même les félicitations discrètes que M. Crispi a jugé bon de nous adresser à propos de notre victoire coloniale.

A la suite d'une série de transitions que je néglige, l'entretien se portait sur nos rapports économiques, sur les variations signalées dans les courants des échanges entre la France et l'Italie, sur la dernière récolte et sur les conséquences de la sécheresse qui a restreint, cette année, la production de nos vignobles.

Le Ministre italien se plaisait à noter l'assistance réciproque que les deux pays sont en mesure de se prêter, les relations commerciales que la force des choses développe entre eux en dépit des tarifs de guerre, l'intérêt commun qu'il y aurait à lever des obstacles dont l'effet est désormais condamné par l'expérience. De mon côté, je me gardais de toute objection, faisant observer seulement que le temps continue son œuvre et renverse successivement les obstacles qui s'opposaient depuis des années à la reprise de nos rapports conventionnels; que les partisans du protectionnisme à outrance en arrivent à admettre des tempéraments à leurs doctrines exclusives; qu'une première brèche au système vient d'être pratiquée par notre récente convention avec la Suisse [1]; que, si l'expérience consacre, comme on doit l'espérer, les heureux

[1] La loi du 16 août 1895 avait modifié, dans un sens libéral, la loi douanière du 11 janvier 1892.

effets de cet accord, l'état des choses et des esprits se trouvera avantageusement modifié; que les circonstances seront alors plus favorables à la reprise des pourparlers et qu'enfin les dispositions dont j'ai pu relever les indices durant mon séjour à Paris ne sont rien moins que décourageantes.

Une allusion faite aux affaires de la Tunisie nous ramenait à causer de la dénonciation récente du traité italo-tunisien de 1868. De même qu'avec M. Adamoli (voyez rapport n° 205)[1], je ne manquais pas d'exprimer l'étonnement que m'avait causé l'aigreur avec laquelle notre résolution avait été accueillie en Italie, comme si la mesure n'y était pas depuis longtemps prévue, comme si la nécessité n'en était pas imposée par la longue période afférente à une reconduction tacite et par les changements survenus depuis treize ans dans l'état de la Régence. Les commentaires irrités et même comminatoires de la presse romaine, les subtilités mêmes auxquelles la diplomatie italienne a eu recours pour nous donner acte de la dénonciation ne laissent aucun doute sur le mécontentement que M. Crispi en a ressenti et sur la part qu'il a prise dans la campagne entamée à ce sujet. Je pouvais donc m'attendre à ce qu'il ne ménageât pas, dans sa réplique, l'expression de ses sentiments. Loin de là ! Le Ministre accueillait mes observations sans un mot de protestation, sans un geste qui témoignât de son mécontentement ou de ses projets de résistance. Il affectait, au contraire, de se désintéresser des polémiques de presse, dont les Gouvernements n'auraient aucun compte à tenir et, s'abstenant de toute récrimination, il concluait par les déclarations suivantes, dont je reproduis exactement le fond, sinon la forme même :

« Vous avez raison : il n'y a rien là qui soit de nature à nous émouvoir. Dénonciation n'est pas rupture, et rien ne fait obstacle à une nouvelle entente. La question du traité tunisien, comme celle de nos rapports commerciaux, sont des questions d'affaires, qui doivent être envisagées et étudiées avec un calme parfait. L'entente s'établira quand vous le voudrez, sur tous les points que vous voudrez. Je vous l'ai déjà dit et je le répète volontiers : vous pouvez compter sur toute la bonne volonté, entendez-le bien, *sur toute la bonne volonté* de mon Gouvernement. Et je me félicite de pouvoir espérer, d'après les impressions que vous me rapportez vous-même, que les dispositions ne sont pas moins favorables à Paris* ».

J'en ai dit assez, ce semble, pour donner une idée complète des observations échangées durant l'entretien et pour permettre d'apprécier l'attitude du Président du Conseil. Dépourvu de toute acrimonie, son langage diffère sensiblement, comme vous le voyez, de celui que ses journaux officieux, avec son as-

[1] La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire.

*Annotation du Ministre : *C'était constater que l'on répondait à l'expression de « dispositions favorables ».*

sentiment et sous son inspiration peut-être, continuent de tenir à notre égard. Il y a là un double jeu qui ne saurait nous échapper et auquel nous sommes d'ailleurs préparés de longue date. Quoi qu'il en soit, et pour la facilité même de nos relations ultérieures, je ne puis que savoir gré à M. Crispi du rôle qu'il se réserve personnellement et je m'appliquerai, en ce qui me concerne, à entretenir sa belle humeur, sans rien engager ni promettre jusqu'à nouvel avis de votre part.

172.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 298. Très confidentiel. *Paris, 14 octobre 1895, 3 h., soir.*

Au cours de mes entretiens avec le prince Lobanoff, il m'a fait savoir *à titre particulier et très confidentiel* que, dans la lettre adressée par l'Empereur Guillaume II à l'Empereur Nicolas [1], on visait les relations entre la France et la Russie. On se plaignait de la présence du prince Lobanoff et des généraux russes en France [2] et on ajoutait que certaines dispositions militaires examinées par la commission du budget français pouvaient modifier l'équilibre des forces sur la frontière. En outre, l'Empereur manifestait le désir de voir le prince Lobanoff s'arrêter à Berlin, à son retour. Le prince Lobanoff m'a donné au sujet du langage qu'il tiendrait à Berlin les espérances les plus satisfaisantes. Il est probable cependant qu'en son absence un effort a été fait par Berlin sur Pétersbourg pour amener un échange de vues entre les deux cours et peut-être pour obtenir de l'Empereur Nicolas quelque déclaration dont on pourrait tirer parti, le cas échéant.

Le prince Lobanoff a examiné ces différentes hypothèses avec moi. En réponse à une lettre particulière que je lui ai adressée, il m'a promis de me faire connaître, au moins à titre personnel, le résultat de ses entretiens avec l'Empereur Guillaume et le sens de la réponse faite à la lettre de celui-ci. Je vous donne ces diverses indications à titre très confidentiel [3]. L'incident n'ayant eu aucun caractère officiel, vous devez les ignorer, sauf vis-à-vis du prince Loba-

(1) Voir ci-dessus, n° 165, la lettre de M. de Vauvineux du 3 octobre, relative à la mission du colonel de Moltke auprès du Tsar et à la lettre en question.

(2) Le prince, venu aux eaux de Contrexéville, avait été invité, avec une dizaine d'officiers russes qui suivaient les grandes manœuvres de l'Est (dont le général Dragomiroff), à assister à la revue finale de Mirecourt. Cf. le rapport de M. de Schoen au prince de Hohenlohe (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2320).

(3) Voir ci-dessous le n° 182.

noff dans le cas où il vous en entretiendrait. Il serait utile cependant que vous observiez attentivement l'attitude actuelle de la Cour impériale et que vous recueilliez les indices qui pourraient nous éclairer.

173.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 454. *Paris, 15 octobre 1895.*

Je vous remercie des rapports que vous avez bien voulu m'adresser les 1er, 5 et 7 septembre [1], au sujet des affaires du Haut-Mékong. Il m'a paru, en en prenant connaissance, que Lord Salisbury continuait à voir dans le Mékong la limite naturelle des intérêts français et anglais; mais le Premier Ministre semble vouloir subordonner la reconnaissance de ce fait à des conditions qui ne sont pas précisées dans son esprit et qui, par suite, changent à chaque nouvel entretien. Tantôt, il paraît se préoccuper spécialement de Chantaboun, tantôt de la zone des vingt-cinq kilomètres, tantôt des voies de pénétration en Chine. Ces variations ne peuvent assurément que retarder l'entente que nous voudrions voir s'établir.

Dans votre lettre du 5 septembre, vous m'avez fait savoir qu'à la suite de ses entretiens avec vous, Sir Th. Sanderson avait, à titre officieux, résumé en trois points les bases éventuelles d'un accord : le premier paragraphe de sa communication reconnaissait que le Mékong limite les sphères d'intérêts française et anglaise au nord du Siam. Nous sommes, comme vous le savez, disposés à accepter cette clause.

En second lieu, on nous demande de déclarer que nous ne voulons pas incorporer à notre territoire la zone des vingt-cinq kilomètres. J'ai déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur le fait que la rédaction de l'article du traité de 1893 ne peut laisser de doute sur sa portée à cet égard. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que vous vous exprimiez de nouveau dans ce sens auprès du Foreign Office; mais je ne vois pas bien pourquoi on porte une sorte de suspicion sur nos intentions et je pense qu'on s'en tiendra à ce sujet aux déclarations verbales que vous pouvez renouveler.

En dernier lieu, on nous demande de déclarer que les avantages commerciaux concédés par la Chine dans la province du Yunnan seront communs aux deux pays. Cette déclaration me paraît, jusqu'à un certain point, faire double emploi

[1] Il n'a pas paru nécessaire de retenir ces rapports.

avec la clause de la nation la plus favorisée inscrite dans les traités français et anglais. Cependant, je reconnais que la conclusion récente des traités sino-birman et franco-chinois sur ces régions pourra fournir l'occasion d'affirmer une fois de plus le principe qui préside aux relations générales du commerce européen avec la Chine. Il n'est, d'ailleurs, jamais entré dans notre pensée d'exclure l'Angleterre du bénéfice des facilités commerciales stipulées dans nos traités et, réciproquement, nous comptons qu'elle ne mettra aucun obstacle à ce que nous profitions des avantages qu'elle s'est assurés. En vue donc de rendre apparente la bonne entente des deux Puissances, je ne vois pas d'inconvénient à ce que, dans l'accord à intervenir, on s'inspire de part et d'autre des idées indiquées par Sir Th. Sanderson, pour déclarer respectivement que l'objet de l'accord est de bien établir que les deux Puissances n'agissent nullement dans un esprit de rivalité et d'exclusion et que, conformément d'ailleurs aux règles générales qui président aux relations des Puissances européennes avec la Chine, chacune d'elles ne voit pas d'inconvénient à ce que les avantages commerciaux accordés à l'une, soit par le traité sino-birman, soit par le traité sino-français, dans les provinces du Yunnan et du Se-Tchouen, soient en même temps accordés à l'autre. J'ai mentionné la province du Se-Tchouen, conformément aux indications contenues dans votre lettre n° 193, du 7 de ce mois, et je ne crois pas que le Cabinet de Londres fasse difficulté de viser le traité sino-birman, puisqu'il s'agit de mettre le commerce dans ces régions sur un pied d'égalité respective.

Je vous serai reconnaissant de reprendre, d'après ces données, vos entretiens avec le chef du Foreign Office. Il me semble que les conditions que je viens d'indiquer seraient de nature à faciliter une entente. Il est bien entendu, d'ailleurs, que vous ne devez remettre de note écrite, sous une forme quelconque, sans m'en avoir référé.

Si de nouvelles difficultés étaient soulevées à propos de Muong-Sing, vous ne manqueriez pas de faire valoir la renonciation, à laquelle nous sommes prêts à consentir, des droits que nous tirons de la clause des vingt-cinq kilomètres sur les territoires annexés au Xieng-Tong en 1894. Vous trouverez d'ailleurs, à ce point de vue, des indications précises dans une lettre que je viens d'adresser à Lord Dufferin pour répondre à une note remise à mon Département il y a quelque temps par M. Howard [1].

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces deux pièces.

174.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 182. *Thérapia, 16 octobre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 octobre.)

Je vous ai fait pressentir dans une de mes précédentes dépêches [1], les dangers qui menaçaient l'autorité et le prestige du Sultan auprès des musulmans eux-mêmes : pendant longtemps Abdul Hamid a semé des germes de mécontentement dont il commence à récolter les fruits. La correspondance de ce poste a fait connaître à Votre Excellence son ingérence abusive dans toutes les affaires de l'État et l'impossibilité de régler même les questions les plus insignifiantes sans passer par le Palais; elle vous a décrit le caractère défiant et indécis de ce souverain, les encouragements donnés par lui à la délation, l'oppression sous laquelle toutes les familles turques ont été courbées; elle vous a montré en toutes circonstances l'impuissance de la Porte et la toute puissance des courtisans maîtres des places et de la conscience des fonctionnaires. Jusqu'à ces derniers temps cependant, toutes ces causes de malaise n'avaient pas déterminé de manifestations publiques de mécontentement; la déférence et la soumission vis-à-vis du Sultan étaient restées complètes en apparence. Il n'en est plus de même aujourd'hui et un mouvement d'hostilité contre la personne même d'Abdul Hamid se manifeste ouvertement dans les milieux musulmans. Il ne s'agit plus de confidences de fonctionnaires ou d'allusions discrètes aux tendances regrettables de Sa Majesté; ce sont des plaintes qui s'exhalent ouvertement. Les officiers étrangers au service ottoman sont tous frappés de la liberté avec laquelle s'expriment à l'heure qu'il est les officiers de l'armée de terre ou de mer et de la sévérité de leurs jugements. La même remarque est faite par toutes les personnes qui se trouvent en contact avec les Turcs. Ils ne s'inspirent pas tous des mêmes idées et leurs récriminations diffèrent, mais tous sont mécontents; les uns, qui appartiennent à la vieille Turquie, voudraient voir la fin du Gouvernement personnel, la fin de cette influence néfaste des officiers du Palais qui ont mis la Turquie en coupe réglée et de ce système d'espionnage et de délation qui rend la vie intolérable; les autres, qui se rattachent à ce qu'on appelle la jeune Turquie, réclament le retour à la constitution, la liberté de la presse, préconisent des idées libérales,

[1] Dépêche du 7 octobre, non reproduite.

révolutionnaires au besoin. La lassitude est donc générale et s'affiche en plein jour; la conviction que son sentiment est unanimement partagé peut seule donner à un Turc l'audace de se plaindre tout haut, particulièrement devant un autre Turc.

Mon télégramme du 5 octobre, n° 138 [1], vous a appris que des placards avaient été apposés à Sainte-Sophie; je vous adresse ci-joint une traduction de ce document qui a été apposé dans d'autres mosquées encore et jusqu'aux portes du Palais, sur les maisons du cheikh Aboul Ouda et de Raghib Bey. Cette protestation contre l'administration tyrannique du Sultan n'est pas un appel au fanatisme musulman, elle ne contient même pas une désapprobation des moyens employés par les Arméniens, elle indiquerait plutôt le regret de ne pas avoir encore suivi le même exemple; elle semble indiquer aussi l'existence de comités déjà bien organisés.

Les incidents de la question arménienne et ceux qui ont suivi la manifestation des Arméniens de Constantinople ont pu contribuer à l'explosion d'un mécontentement longtemps contenu.

Depuis que les réformes en Arménie sont en discussion, il m'est revenu de plusieurs côtés que les Turcs se plaignaient non pas tant de la protection que nous voulions étendre sur les chrétiens que de l'abandon dans lequel nous les laissions eux-mêmes. Leurs souffrances, disaient-ils, étaient encore plus grandes, parce qu'ils n'avaient aucuns défenseurs.

Une évolution se préparait ainsi dans l'esprit des musulmans; l'idée de rechercher aussi un remède à leurs maux a pu leur apparaître et un mouvement musulman, qui aurait peut-être couvé plus longtemps, s'est prononcé sous l'impulsion du mouvement arménien. Les derniers incidents n'ont pas augmenté le prestige d'Abdul Hamid aux yeux des Turcs.

L'intervention des ambassades, la pression qu'elles ont exercée sur le Sultan, leur rôle dans l'évacuation des églises, tous ces faits ont fait subir à l'orgueil ottoman une série d'humiliations dont le Sultan est rendu responsable. Il s'est produit comme un effondrement de cette politique qui consistait à semer la division parmi les Ambassadeurs et à profiter de leurs querelles. Les Turcs ont touché du doigt l'inanité des moyens astucieux familiers à leur maître. Ce n'est pas à l'Europe qu'ils en veulent, c'est à Abdul Hamid, en l'habileté duquel ils n'ont plus foi.

Le système actuel de gouvernement peut donc être dès à présent considéré comme condamné; son maintien ne tardera pas à devenir dangereux pour le Sultan; il devra restituer à la Porte l'autorité administrative et réduire son

[1] Non reproduit.

entourage à son rôle naturel. Sinon, nous assisterons à des mouvements populaires bien plus graves que la manifestation arménienne et nous pourrons appréhender de graves événements*.

175.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Péra, 17 octobre 1895, 10 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient d'aviser les Ambassadeurs de l'approbation donnée par le Sultan au projet de réformes dans les six vilayets orientaux d'Asie Mineure [1].

Le projet ne serait modifié que sur trois points de détail, dont les deux premiers sans importance. Le seul changement intéressant porte sur une déclaration dont nous avions demandé l'insertion dans le préambule et d'après laquelle les principes du décret devraient être appliqués dans tous *les vilayets d'Asie Mineure où les chrétiens seraient une partie notable de la population.*

Le Sultan a limité l'application des réformes, en dehors des six vilayets, aux agglomérations de Hadjin et de Zeïtoun dans la région d'Alep. Nous essaierons de le faire revenir sur cette modification regrettable. Nous devons en tout cas nous féliciter de l'adoption du projet dans son ensemble [2].

Sur le bruit de l'accord intervenu entre la Porte et les représentants des trois Puissances, une partie des magasins arméniens se sont rouverts.

* Annotation du Ministre : *Cette lettre est extrêmement importante. Il y aurait lieu de demander à M. Cambon ce qu'il entrevoit comme issue en cas de complication intérieure et de disparition du Sultan. Il est utile d'examiner d'ores et déjà cette éventualité pour ne pas être pris au dépourvu. Il y aurait lieu de prévenir nos ambassades de Londres et de Pétersbourg ainsi que M. Cogordan. M. Nisard voudra bien m'en parler.*

[1] Après trois conférences tenues les 13, 14 et 15 octobre à Thérapia, à l'ambassade de France, entre les trois Ambassadeurs, d'une part, Saïd Pacha et Munir Bey, d'autre part, un projet avait été établi qui contenait les mesures jugées essentielles et ce projet avait été approuvé le 16 par le Conseil des Ministres ottoman.

[2] Le décret impérial, daté du 20 octobre, est reproduit dans le *Livre jaune, op. cit.* (n° 115, annexe).

176.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 253. Déchiffrement. *Berlin, 18 octobre 1895.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 octobre.)

« Le prince Lobanoff est parti [1]; nous avons eu avec lui plusieurs entretiens et en avons gardé la meilleure impression : nous avons la certitude que la politique de la Russie est essentiellement pacifique. »

Telles sont les paroles que le baron Marschall m'a adressées hier à sa réception diplomatique.

La présence du Ministre des Affaires étrangères de Russie à Berlin aura-t-elle réellement pour effet de dissiper les préoccupations que la situation actuelle des affaires provoque en Allemagne?

Certainement l'opinion publique, obéissant au mot d'ordre donné par la *Gazette de Cologne,* y verra une marque de bonne volonté précieuse à enregistrer après le séjour du prince en France, mais la chancellerie impériale n'en surveille pas moins l'attitude du Cabinet de Pétersbourg, soit en Corée, où l'assassinat de la Reine semble devoir créer de nouvelles complications, soit en Roumanie, dont le Gouvernement s'est vivement plaint de la découverte en Dobroudja de placards russes annonçant pour le printemps la proclamation de la délivrance des frères opprimés*.

Quant aux affaires d'Arménie, il ne semble pas que l'on soit tenté ici de changer de conduite; le baron Marschall du moins, à qui je demandais s'il avait des nouvelles de Constantinople, s'est borné à répondre d'abord que la nouvelle du bombardement de Zebara [2] par les Anglais, pour être vieille de deux mois, n'en était pas moins exacte, de l'aveu même des journaux anglais; puis il a ajouté, d'un ton légèrement railleur, qu'en ce qui concernait la politique du Gouvernement anglais vis-à-vis de la Turquie, il serait intéressant d'en suivre le développement. C'est sans doute sur le même ton qu'à propos du même sujet, le Ministre d'Allemagne se sera exprimé avec le prince Lobanoff, sachant ainsi lui être agréable.

[La dépêche est terminée par une revue de presse].

[1] Le prince rentrait à Pétersbourg après un séjour en France et un arrêt à Berlin.

[2] *Zibara,* petit port du du golfe Persique (en face des îles Bahreïn) dont les anglais réclamaient le protectorat.

* Annotation du Ministre : *Cela me confirme ce que m'a dit Münster : « La Russie a une politique agressive dans la mer Noire. Cette année est grave. »*

177.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 223. Confidentiel. *Londres, 18 octobre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 octobre; Dir. pol., 21 octobre.)

J'ai revu le marquis de Salisbury aujourd'hui, après le séjour de plus de six semaines qu'il vient de faire sur les côtes de France. Nous avons échangé d'abord quelques congratulations réciproques sur la fin des négociations relatives à l'Arménie [1]; je vous en ai rendu compte ce soir même par le télégraphe [2]. Puis nous avons abordé la question du Mékong.

M'inspirant de mon mieux de vos instructions, j'ai dit à Lord Salisbury que vous partagiez très sincèrement son désir d'arriver à un accord sur cette question et sur celles qui s'y rattachent, parce qu'il vous paraissait, comme à lui, que la manifestation de la bonne entente entre la France et l'Angleterre produirait dans cette partie du monde, parmi les populations d'origine et de complexion diverses auxquelles nous avions affaire, le plus heureux effet.

Il y avait, selon moi, ai-je ajouté, deux voies ouvertes devant nous pour réaliser l'accord désiré. L'une consistait à laisser les choses comme elles sont aujourd'hui, ce qui pouvait se faire de bonne composition de part et d'autre. Pour ce qui nous concernait, en effet, il nous serait facile de nous résigner au *statu quo;* nous avions notre nécessaire en fait de territoire et la possession de l'enclave de Muong-Sing n'ajouterait pas beaucoup de valeur effective à la portion de pays qui se trouvait déjà entre nos mains. Il est vrai que je voyais certains inconvénients moraux à ce système. En premier lieu, la presse de nos deux nations s'était tellement échauffée à propos des droits allégués de l'une et de l'autre sur Muong-Sing que l'abandon de ce petit territoire à l'Angleterre serait très mal vu en France, où l'on avait considéré l'occupation militaire anglaise comme un acte de provocation et où, par conséquent, il serait très difficile d'apaiser les griefs et d'éteindre les ressentiments de l'opinion publique. En second lieu, la mauvaise délimitation de la frontière obligerait l'Angleterre au maintien d'une garnison coûteuse et à une surveillance perpétuelle; il en résulterait facilement des conflits et un état de friction presque permanent entre elle et nous, et ce serait là une mauvaise condition pour la solidité des bons rapports de voisinage que nous désirions établir. Enfin, la

(1) Voir ci-dessus (n° 175), le télégramme de Péra, du 17 octobre.

(2) Télégramme n° 123, du 18 octobre, non reproduit.

présence de l'autorité anglaise sur la rive gauche du Mékong entretiendrait dans l'esprit du parti colonial français les revendications que nous nous croyions autorisés à faire valoir sur certaines portions du territoire de la rive droite et que nous aurions été disposés à abandonner en échange de la possession incontestée de Muong-Sing. Ce serait là encore une source regrettable de récriminations et de malaise.

Le silence dans lequel Lord Salisbury avait écouté cet exposé semblait indiquer qu'il goûtait médiocrement la première solution indiquée par moi, celle de la continuation amiable du *statu quo* pur et simple. Peut-être même considérait-il que c'était là une solution purement négative, équivalant à pas de solution du tout. Je passai donc au second système.

Celui-ci consisterait à passer en revue les points qui pouvaient nous diviser et à terminer toute difficulté par des règlements positifs. Ces points pouvaient se ramener à trois.

Il y avait d'abord la délimitation des territoires de la France et de l'Angleterre là où ils se touchaient. Lord Salisbury avait proposé de prendre le Mékong comme limite, et ce système avait en effet nos préférences. Nous étions donc prêts à déclarer qu'au nord du territoire siamois le cours du Mékong formerait la limite des possessions et des zones d'influence de la France et de l'Angleterre.

En second lieu, Lord Salisbury avait proposé de rendre communs à nos deux nations les avantages de toute nature obtenus de la Chine, soit par la France dans sa récente convention avec cet Empire [1], soit par l'Angleterre dans sa convention du 1er mars 1894. Nous étions disposés à entrer dans cet ordre d'idées pour ce qui concernait les deux provinces chinoises du Yunnan et du Se-Tchouen. L'examen des conséquences qu'il impliquerait nous donnait lieu de penser qu'il serait plus favorable en fait à l'Angleterre qu'à nous-mêmes; mais nous accepterions ce résultat afin de donner à l'Angleterre un témoignage de notre désir de bonne entente, et aussi comme compensation de l'avantage territorial que nous retirerions de l'adoption de la limite du Mékong. Nous supposions que l'opinion anglaise, qui avait critiqué si vivement notre récent traité avec la Chine, serait particulièrement sensible à la concession que nous ferions en nous montrant prêts à partager avec l'Angleterre les avantages stipulés par ce traité.

Ici je fis une courte pause; mais Lord Salisbury ne tarda pas à me faire entendre qu'il attendait davantage. J'arrivai donc au troisième point discuté entre nous, la question du Siam. Lord Salisbury me déclara nettement que Muong-Sing était universellement considéré en Angleterre comme une partie intégrante de l'Empire britannique, qu'il se croyait très sûr de son

[1] Convention du 20 juin 1895 (voir plus haut, n° 71).

droit sur ce point et que, s'il était amené à s'en désister néanmoins, il ne pourrait le faire, devant l'opinion de son pays, qu'à condition d'apporter, en échange, l'avantage d'une garantie tangible et appréciable pour tous, telle que serait la garantie par les deux Puissances limitrophes de l'indépendance et de l'intégrité du Siam.

Je répondis que vous aviez le plus vif désir d'entrer dans ses vues, que vous aviez examiné la question sous toutes ses faces, mais que vous n'aviez pas trouvé et ne croyiez pas possible de trouver une formule qui donnât satisfaction à son désir sans impliquer d'infinies difficultés pratiques. Comment définir en effet cette intégrité du Siam? Pour nous, nous avions notre traité du 3 octobre 1893 avec le Siam[1]; il nous assurait tout ce que nous désirions. Nous voulions en obtenir l'exécution loyale, rien de plus, rien de moins, et nous n'avions nulle idée de dépasser les limites qu'il nous assignait. Je pouvais en donner l'assurance verbale la plus formelle en votre nom à Lord Salisbury; mais à ce traité public, ratifié par les Chambres françaises, apposer rétrospectivement le visa de l'Angleterre, inviter par là même celle-ci à intervenir dans le débat de tous les détails d'exécution du traité, provoquer en quelque sorte les Siamois à faire appel à l'Angleterre et à la mettre en cause chaque fois qu'ils auraient avec nous la moindre difficulté d'interprétation, c'était aller au-devant d'embarras sans nombre, compliquer et aggraver à plaisir d'inévitables discussions qui, sans importance entre le Siam et la France, prendraient nécessairement un caractère des plus sérieux dès qu'elles devraient être poursuivies entre le Gouvernement français et le Gouvernement anglais.

Je m'étendis avec force sur ce raisonnement, en développant à l'appui tous les arguments de fait et de principe dont vous m'aviez muni, soit par vos instructions écrites, soit au cours de mes entretiens avec vous à Paris. J'insistai, en terminant, sur le caractère pacifique et complètement satisfaisant, pour nous comme pour les autres, de nos arrangements actuels avec le Siam. La zone des vingt-cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong n'impliquait aucune menace contre le Siam, aucune tentative d'empiétement de notre part sur l'intégrité du pays. C'était en quelque sorte un glacis, destiné à nous défendre contre tout renouvellement des incursions siamoises. Nous n'y voulions donc tolérer aucune force militaire du Siam, ni aucun changement du *statu quo* politique, pas plus que nous ne voulions y introduire de troupes françaises. La situation était semblable en ce qui concernait la servitude stipulée sur les provinces d'Angkor et de Battambang. Là, nous avions besoin d'exercer une surveillance pacifique, parce que ces provinces, détachées du Cambodge et peuplées de Cambodgiens, avaient avec nos propres protégés

[1] Voir le tome X de la présente série.

des relations trop intimes pour que nous ne dussions pas y avoir l'œil. C'était, pour nous, à la fois une nécessité de préservation personnelle et un devoir de protection envers le Cambodge français. L'Angleterre de même, tout en respectant l'indépendance et l'intégrité du Siam, avait éprouvé la nécessité d'exercer une certaine action sur certaines provinces méridionales du Siam dans la péninsule malaise.

Lord Salisbury prononça à voix basse le nom des deux provinces siamoises où vous m'aviez à plusieurs reprises signalé l'ingérence anglaise. Il comprit que, dans notre pensée, une corrélation naturelle s'était établie entre les progrès, peut-être nécessaires, de l'Angleterre dans le domaine du Siam et ceux que nous pourrions y faire nous-mêmes si nous étions contraints un jour, par les circonstances ou par des considérations d'équilibre, à franchir les limites déterminées par notre traité de 1893, malgré notre très sincère et très loyal désir actuel de nous renfermer dans ces limites.

Cependant, Lord Salisbury revenait toujours sur la nécessité pour lui de ne pas se contenter d'assurances verbales, quelle qu'en fût la précision et quel qu'en fût le prix, parce que leur valeur était attachée à l'existence d'une personne et, par conséquent, ne pourrait être considérée comme permanente. Il lui fallait, dans la question siamoise, pour l'opinion anglaise, une satisfaction publique et positive, un gage authentique obtenu en échange de la possession de Muong-Sing. A la fin, ébranlé par les arguments que j'étais chargé de lui présenter et persuadé de notre répugnance invincible à contracter des engagements qui, pour des difficultés de frontière, peut-être quotidiennes, entre le Siam et nous, menaceraient de nous mettre aux prises avec l'Angleterre, il se rabattit à une suggestion dernière, offerte sous une forme trop interrogative pour que nous puissions dès à présent la considérer comme une proposition ferme, et il me dit : « Ne pourrions-nous pas tout au moins nous engager réciproquement à ne pas pénétrer dans la vallée de la rivière de Bangkok ? » — « La vallée du Ménam ? » — « Oui », me dit Lord Salisbury.

Cette conclusion inattendue me prenait trop par surprise pour que je pusse préjuger votre opinion. Je me bornai donc à dire que je n'avais pas d'instructions à cet égard et que je vous en référerais. Mais la nature même de cette ouverture démontre bien visiblement le désir du Premier Ministre d'Angleterre d'arriver avec nous à un arrangement qui mette fin à nos interminables discussions d'Indochine et qui soit assez large pour nous donner d'amples satisfactions, mais assez précis en même temps pour mettre hors de nos atteintes le point à l'immunité duquel l'Angleterre attache véritablement un intérêt capital, Bangkok.

178.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 461. *Paris, 21 octobre 1895.*

J'ai examiné avec la plus grande attention les indications contenues dans vos lettres n°s 223 et 224 [1] au sujet des intentions éventuelles de Lord Salisbury en ce qui concerne l'arrangement des difficultés pendantes en Indochine et j'ai été frappé particulièrement, comme vous l'avez été vous-même, de l'importance de l'ouverture émanant du Premier Secrétaire d'État et consistant à restreindre la portée d'un engagement réciproque relatif à l'indépendance du Siam à la vallée du Ménam. Je n'ai pas manqué de prévenir M. le Président du Conseil de cette nouvelle face de la question et je me suis entouré de renseignements aussi précis que possible en consultant notamment le géographe [2], les services de mon Département et M. Pavie, notre ancien Ministre au Siam, Haut-Commissaire sur le Mékong et au Laos, qui, comme vous le savez, vient de rentrer en France. La question sera soumise demain matin à la délibération du Conseil des Ministres. Mais je crois devoir vous faire ici un exposé des premières conclusions auxquelles nous nous sommes ralliés après mûre réflexion. Je vous les confirmerai au besoin par un télégramme que je vous adresserai à l'issue du Conseil.

Vous trouverez développé dans ma dépêche n° 462 [3] le point de vue auquel nous nous plaçons en ce qui touche à l'ensemble de nos relations internationales avec l'Angleterre. La présente dépêche est particulièrement consacrée à un examen particulier de la question siamoise et indochinoise.

Il nous a paru tout d'abord que l'ouverture émanant de Lord Salisbury présentait un caractère trop vague pour qu'il vous soit permis de la prendre comme base d'une négociation régulière. Il vous appartiendra de procéder, pour le moment, avec toute la prudence désirable et de ne faire entrevoir nos propres sentiments que lorsque vous vous serez bien assuré d'être en présence d'un dessein arrêté et mûrement réfléchi du Premier Secrétaire d'État.

Je ne pense pas qu'il y ait avantage, alors même que la proposition prendrait un caractère plus ferme et plus précis, à en accepter précipitamment l'examen et à faire connaître immédiatement notre adhésion. Vous pourrez invoquer

[1] La dépêche n° 223, du 18 octobre, a seule été retenue (ci-dessus, n° 177).

[2] M. Desbuissons, géographe du ministère.

[3] Du même jour (ci-dessous, n° 179).

au besoin le manque d'instructions précises. Il importe, en effet, qu'il soit bien établi que la proposition émane du Cabinet de Londres et que nous gardions la position de défendeur qui a été la nôtre jusqu'ici.

Ces indications de procédure ont une importance qui ne vous échappera pas; nous devons éviter, en effet, de nous laisser entraîner à suivre une négociation délicate, si celle-ci n'avait pas les chances les plus sérieuses d'aboutir. Il faut appréhender qu'une indiscrétion prématurée, et peut-être voulue par les adversaires de l'entente entre les deux pays, nous place, soit à l'égard du Siam, soit à l'égard de notre opinion, soit même à l'égard d'autres Puissances, dans une fausse situation que nous ne pourrions expliquer qu'en dévoilant le détail de vos entretiens avec Lord Salisbury.

La question d'ailleurs, telle qu'elle paraît s'être posée dans la pensée de Lord Salisbury, quoiqu'elle se présente de prime abord avec un réel caractère de simplicité, n'en offre pas moins des difficultés, secondaires en apparence, mais dont la solution peut cependant mettre en cause le sort d'un accord définitif.

[Le Ministre envoie à l'Ambassadeur deux cartes pour lui permettre d'examiner au point de vue géographique la question de la neutralisation du Siam.]

Ces données géographiques une fois examinées, il me reste à attirer votre attention sur l'importance de la rédaction de l'acte qui interviendrait. Il faut évidemment que les deux Puissances soient placées sur un pied absolu d'égalité en ce qui concerne leurs relations politiques et commerciales avec le Siam. Tout ce qui pourrait permettre à l'Angleterre de profiter de la situation de fait qu'elle occupe pour étendre peu à peu une action politique sur *le Siam neutralisé* et notamment sur Bangkok, demande toute notre attention. Ici encore, je ne puis que vous signaler le problème. Vous n'aurez certainement pas à l'aborder dans votre premier entretien et je me réserve d'envisager avec vous, dans des communications ultérieures, les formules qui nous paraîtront les plus claires, les plus précises et les plus avantageuses.

Je ne puis, pour le moment, que m'en remettre à votre sagesse du soin de n'avancer dans la négociation qu'avec la plus grande prudence, en ne laissant la question se préciser dans votre langage qu'au fur et à mesure que vous aurez vu se découvrir sur chaque point les intentions de Lord Salisbury et que vous aurez bien voulu me les communiquer. Si la négociation n'aboutissait pas, après avoir été conduite assez loin pour qu'on ait échangé des vues précises, son échec risquerait de laisser dans les esprits des causes de méfiance et un certain levain de discorde qu'avant tout nous devons nous efforcer d'écarter.

179.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 462. *Paris, 21 octobre 1895.*

J'ai eu l'honneur de vous exposer à diverses reprises et notamment dans ma lettre n° 389 [1] les raisons pour lesquelles le Gouvernement français ne croyait pas devoir prendre d'engagement écrit à l'égard d'une tierce Puissance en ce qui concerne nos rapports avec le Siam et l'application du traité de 1893. Vous avez pu ainsi faire connaître au Cabinet de Londres que nous appréhendions de voir une formule quelconque d'engagement réciproque devenir, dans la réalité, la source de conflits incessants entre les deux Puissances, au gré et, pour ainsi dire, selon le caprice du Gouvernement siamois et des autorités locales chargées d'appliquer telle ou telle clause de la convention franco-siamoise. Cette observation s'appliquait surtout, dans notre pensée, à la clause qui vise le régime de la zone de vingt-cinq kilomètres et des deux provinces d'Angkor et de Battambang. D'autre part, il était à craindre que des difficultés et des conflits nés de la situation réciproque de l'Angleterre et du Siam dans la péninsule de Malacca ne nous amenassent de notre côté à formuler des observations ou des réclamations pouvant éventuellement avoir un contre-coup sur les rapports généraux existant entre la France et l'Angleterre.

Vous n'avez pas manqué de présenter ces diverses réflexions à Lord Salisbury. Mais, d'après mes instructions, vous lui avez marqué, en même temps, le vif désir du Gouvernement français de trouver dans le règlement général des questions pendantes en Indochine une occasion éclatante d'attester l'esprit du mutuel bon vouloir qui anime les deux Gouvernements. C'est dans cet esprit que vous vous êtes prêté à suivre le Cabinet de Londres dans l'étude des diverses propositions qu'il vous a faites et dans la recherche d'une formule satisfaisante, même en ce qui concerne la question de l'indépendance du Siam.

En présence de la nouvelle ouverture qui vient de vous être faite par le Cabinet de Londres et dont vous m'avez fait part par vos lettres n°s 223 et 224 [2], nos sentiments restent les mêmes. Ce n'est pas sans une certaine appréhension sur les conséquences futures d'une clause d'engagement, quelle

[1] Dépêche du 30 août, ci-dessus reproduite sous le n° 146.

[2] Voir ci-dessus (n° 177) la dépêche n° 223 (la suivante n'a pas été reproduite).

qu'elle soit, que nous entrons dans la voie qui nous est ouverte. Tout en reconnaissant que, si l'engagement respectif est restreint à la seule vallée du Ménam, il devient plus précis, plus clair, plus conforme aux origines du Siam et à sa conformation naturelle; que la question se trouve débarrassée par là même de la plupart des points litigieux sur lesquels j'avais attiré votre attention, et notamment que toute apparence d'intervention entre le Siam et nous, en ce qui concerne le traité de 1893, se trouverait écartée, je n'en reste pas moins préoccupé des difficultés que pourra présenter, dans l'avenir, l'application du nouveau régime sous lequel le Siam se trouverait placé. J'attire notamment, à ce point de vue, votre attention, sur les intentions du Siam à l'égard des autres Puissances étrangères, selon que celles-ci seront ou ne seront pas amenées à donner leur adhésion à l'accord franco-anglais.

Cependant, ces observations, une fois faites, et vous devrez ne pas les perdre de vue dans les négociations qui vont se poursuivre, nous n'en restons pas moins résolument décidés à saisir toutes les occasions pouvant témoigner de notre désir de régler en bonne harmonie, et selon les circonstances du moment, les difficultés pendantes avec l'Angleterre; et nous prisons trop, à cet égard, l'idée d'un accord général sur les questions indochinoises pour décliner l'ouverture qui nous est faite. Mais, je tiens à le dire immédiatement, le résultat que nous nous proposons ne serait pas atteint si nous ne recevions simultanément l'assurance que l'arrangement éventuel des difficultés indochinoises sur les bases indiquées n'est qu'un premier pas dans le sens du règlement amiable d'autres difficultés pendantes entre les deux pays.

Je vous ai déjà exprimé ces sentiments lors de votre récent voyage à Paris; je vous ai prié de faire savoir au Cabinet de Londres que nous étions prêts à aborder sans délai, dans un même esprit d'entente, le règlement de la question du Niger. Je vous ai également entretenu à diverses reprises des conditions dans lesquelles Lord Salisbury s'était déclaré prêt, en 1890, à entamer avec nous la négociation d'un nouveau traité de commerce entre l'Angleterre et la Tunisie [1]. Nous avons laissé s'écouler plusieurs années sans nous prévaloir de ces dispositions, en raison du fait que le traité italo-tunisien n'arrivait à échéance qu'en 1896. Maintenant que cette échéance est en vue et que la dénonciation du traité italo-tunisien est un fait accompli [2], nous serions disposés à reprendre la négociation avec l'Angleterre au point où elle a été interrompue en 1890, et les dispositions générales des deux Gouvernements nous fournissent une occasion propice qu'il importe de saisir et de préciser.

C'est dans ce sens que je vous prie de poursuivre sans retard vos entretiens avec Lord Salisbury. Il ne s'agit nullement, dans notre pensée, de subordonner le règlement des questions d'Indochine à celui des affaires du Niger et à

[1] Voir à ce sujet le t. VIII de la présente série.

[2] Voir ci-dessus le n° 134.

la conclusion d'un nouveau traité anglo-tunisien. Nous sommes d'avis que la question d'Indochine doit être traitée à part et qu'elle doit aboutir, le cas échéant, à un accord séparé. Mais nous demandons au Cabinet de Londres qu'aussitôt que cet accord sera intervenu, les deux autres questions visées ci-dessus soient mises à l'étude dans le même esprit, de façon que l'arrangement relatif au Siam et au Mékong ne reste pas isolé, mais qu'il marque la première assise d'une œuvre de conciliation et d'entente destinée à restreindre le plus possible les difficultés particulières qui se sont peu à peu accumulées et qui, en donnant un aliment aux polémiques de presse, ont paru peser parfois sur les relations générales des deux pays.

Si, comme je n'en doute pas, vous rencontrez chez Lord Salisbury des sentiments analogues à ceux que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, vous voudrez bien consigner les assurances qu'il sera amené à vous donner, tant en ce qui concerne la question du Niger qu'en ce qui touche au traité anglo-tunisien, dans une dépêche adressée à mon Département et dont vous donnerez connaissance au Premier Secrétaire d'État. Si elle ne soulève pas d'objection de sa part, cette communication impliquera une promesse ferme, que nous considérerons comme suffisante; vous pourrez alors aborder avec lui le règlement des affaires du Siam et du Mékong, conformément aux instructions spéciales qui sont contenues dans ma lettre n° 461 [1].

180.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

L. personnelle. *Paris, 21 octobre 1895, 11 h., soir.*

Après les trois lettres que je vous ai écrites par le courrier qui partira demain matin, je n'ai pas grand'chose à vous dire en particulier [2].

J'attire seulement votre attention sur quelques réflexions sur lesquelles, j'en suis sûr, nous sommes d'accord :

1° L'ouverture de Lord Salisbury est tellement vague qu'il est *importantissime* de ne pas nous presser d'y répondre et de marcher la sonde en main. Le simple fait qu'elle s'est produite est déjà assez gros. Car, si nous n'aboutissons pas après nous être dit de pareilles choses, il est à croire que nous nous

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 178.

Le 22 octobre, M. Hanotaux télégraphie à l'Ambassadeur (n° 194, 12 h. 30 soir) : « Le Conseil des Ministres a approuvé le sens général des instructions que vous porte le courrier parti de Paris ce matin. »

[2] Dépêches n°s 461 et 462, du 21 octobre, relatives au Siam, reproduites plus haut sous les n°s 178 et 179 et sans doute dépêche n° 460 du 18, relative au débarquement à Port-Saïd d'un détachement de soldats anglais (cette dernière dépêche n'a pas été reproduite).

retrouverons, après, des plus refroidis et peut-être pis. Donc, moins nous nous avancerons, nous, mieux cela vaudra. Il faut assurer notre terrain avant de faire un pas.

2° L'arrangement en lui-même n'est pas des plus fameux. C'est un véritable condominium que l'on nous propose, et jusqu'ici, cela ne nous a pas réussi. Cependant, la proposition peut tourner à notre avantage si nous nous arrangeons de façon à dominer Bangkok par terre et par mer. La formule : « la vallée du Ménam » nous permet d'obtenir ce résultat si nous savons en tirer tout le parti qu'elle contient. Ma lettre vous explique bien ce point de vue, en ce qui concerne la mer et l'île de Ko-si-Sang. Serrez ce problème de près sur la carte et, de ce côté, ne laissez rien nous échapper, c'est décisif.

3° Je tiens beaucoup aussi à l'annonce de la négociation tunisienne. Ce sera, pour vous, une occasion de voir quels engagements on a pu prendre du côté de l'Italie. A mon avis, il n'y en a aucun. Les Anglais ne peuvent pas penser que nous resterons liés éternellement par leur *capitulation* avec le Bey de Tunis. Notre thèse a toujours été que les traités perpétuels sont toujours révisables sur la dénonciation d'une des parties. A l'heure présente, l'Angleterre peut encore tirer parti de nos dispositions conciliantes et de notre sagesse pour tirer son épingle du jeu, non seulement avec honneur, mais avec profit. Vienne un Cabinet protectionniste, il dénoncera le traité et appliquera le tarif minimum en Tunisie, tandis qu'à l'heure présente, nos dispositions sont plus sages. Nous réclamons seulement que la France ne soit pas traitée en étrangère à Tunis et que ses produits puissent entrer en franchise, sans que cela entraîne l'application de la clause de la nation la plus favorisée ; par contre, nous fixerons par le nouveau traité, pour une période à débattre, les droits actuels, qui ne sont pas énormes (8 p. 100), et même, si c'est nécessaire, nous ferons quelque menue concession spéciale aux produits anglais. La sagesse et mille autres bonnes raisons doivent porter les Anglais à en finir avec cette question, maintenant posée et qui se résoudra d'une façon ou de l'autre d'ici un an. En somme, la négociation, quoique assez complexe, se lie à une idée dominante et juste, à savoir l'arrangement du plus grand nombre possible de difficultés pendantes, les concessions se compensant l'une par l'autre.

Je compte sur votre prudence éprouvée, et un peu aussi sur les dispositions, qui paraissent accommodantes, de Lord Salisbury. Vous pouvez faire un grand bien... Mais surtout, quoi qu'il arrive, évitez-nous le grand mal d'une négociation trop avancée et rompue sur un échec. Tout est préférable.

P. S. — Nous aurions un grand intérêt à ce que cette négociation aboutît avant que l'affaire de Madagascar vînt devant le Parlement. Il pourrait, en effet, se tenir là quelques propos désagréables. Nous ferons tout le possible pour retarder ici la discussion du traité. Peut-être gagnerons-nous dix ou quinze jours. Je dîne après-demain, avec M. Goschen, chez Lord Dufferin.

181.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Mercredi soir, 23 octobre 1895.*

Je rentre du Foreign Office et, comme il me paraît inutile de retenir davantage ici votre courrier, je vais vous le renvoyer tout à l'heure, ne prenant que le temps de vous raconter sommairement mon entrevue avec Lord Salisbury, sauf à convertir plus tard ma lettre particulière en dépêche officielle, si vous le jugez utile.

Je m'étais imprégné le plus complètement possible de l'esprit et des termes des trois dépêches [1] que j'ai reçues de vous hier au soir, et, tout d'abord, venant de frapper à la porte du Premier Ministre, je suis passé chez Sir Thomas Sanderson, afin de m'assurer s'il avait bien reçu de son chef des instructions conformes au rapport que je vous avais adressé et de pressentir dans quelles dispositions je trouverais Lord Salisbury.

Je n'ai eu qu'à me louer de ce que Sir Thomas Sanderson me dit; cependant, quand je montai chez le Premier Ministre, je pus constater, dès les premières paroles échangées, un certain mouvement de recul relativement à notre conversation de vendredi dernier [2], comme si, après réflexion, il s'était un peu effrayé lui-même de l'étendue de ses concessions.

Je repris, pour commencer, les choses où nous les avions laissées. Je dis qu'après vous avoir rendu compte de notre dernier entretien, j'avais pu constater, par votre réponse, que vous étiez pleinement d'accord avec Lord Salisbury quant aux intentions qui le guidaient et que vous constatiez cet accord avec satisfaction. Mais l'application pratique de ces intentions nous laissait toujours douteux et perplexes, et vous deviez lui demander de préciser d'une manière plus positive ses propositions. Puis j'énumérai les points dont dont il s'agissait :

1° Rapports commerciaux avec la Chine établis sur un pied d'égalité et de communauté entre la France et l'Angleterre pour tout ce qui concernerait les deux provinces du Yunnan et de Se-Tchouen.

— «Ne voulez-vous pas ajouter aussi le Kouang-si?» demanda Lord Salisbury.

[1] Dépêches n°s 461, 462 et lettre personnelle ci-dessus reproduites sous les n°s 178, 179 et 180.

[2] Voir ci-dessus, n° 177 (Dépêche n° 223, du 18 octobre.)

Je répondis que cette province me paraissait un peu éloignée pour que nous la comprissions, quant à présent, dans notre arrangement, et que je n'avais pas étendu jusque-là mes études géographiques. Lord Salisbury n'insista pas, du moins aujourd'hui; et il est bien entendu que, s'il revenait plus tard à parler du Kouang-si, je n'accepterais pas la convention[1] quant à cette province;

2° Délimitation par le Mékong, c'est-à-dire abandon de Muong-Sing à la France. Lord Salisbury est visiblement un peu troublé par la perspective d'assumer devant l'opinion anglaise la responsabilité de cette cession après tout le bruit qu'on a fait des droits de l'Angleterre sur Muong-Sing et de l'inadmissibilité de nos prétentions. Il m'a suggéré de soumettre à un arbitrage l'examen de nos revendications réciproques : « Vous dites avoir des droits sur certains territoires de la rive droite du Mékong; prouvez-les devant des arbitres et nous vous laisserons Muong-Sing en échange. L'opinion publique accepterait plus facilement le verdict d'un arbitre qu'un abandon consenti par un Ministre et qui serait considéré comme fait sans compensation en notre faveur. »

Je répondis qu'en effet cette procédure pourrait offrir aux Gouvernements certaines facilités parlementaires, mais que, sans discuter la possibilité pratique de l'adopter, elle présenterait à première vue le grave inconvénient de soulever à nouveau toutes les recherches et discussions de détail auxquelles nous cherchions à échapper en préparant un arrangement basé sur des principes généraux;

3° Garantie au Siam du bassin du Ménam. C'est, en effet, le bassin tout entier de cette rivière et non pas seulement sa vallée propre, que Lord Salisbury a en vue, plus, m'a-t-il dit, une étendue de côtes corrélative. Je lui fis observer que ce périmètre aurait besoin d'être précisé géographiquement, qu'il y avait là un certain nombre de difficultés de détail à examiner et que nous devrions nous réserver de nous entendre à ce sujet, après étude de part et d'autre.

Mais le point le plus grave, c'est que Lord Salisbury, inquiet de l'effet qui pourrait être produit sur les autres Puissances et sur le Siam par la stipulation d'une garantie limitative restreinte à une partie du territoire siamois, m'a dit qu'il croyait qu'il serait nécessaire de viser notre intention réciproque de ne pas attenter au *statu quo* territorial du reste du Siam, intention qui existe effectivement de part et d'autre et dont il serait utile de donner l'indication afin de rassurer.

Je ne voulus pas heurter de front cette idée, à laquelle Lord Salisbury paraissait tenir, et je me bornai à dire qu'elle me paraissait d'une exécution bien difficile, puisqu'elle soulèverait toutes les objections dont je l'avais précédemment entretenu quand il s'était agi de la garantie de l'intégrité du Siam.

[1] Sans doute pour : « conversation ».

La difficulté n'est peut-être pas cependant, aussi grosse, ni aussi insurmontable qu'elle semble l'être au premier abord. Sir Thomas Sanderson, avec qui j'en ai parlé après mon entretien avec le Ministre, m'a suggéré plusieurs artifices de rédaction qui pourraient donner satisfaction aux scrupules de Lord Salisbury sans nous entraîner sensiblement au delà de la limite que vous vous êtes fixée. Je vous en rendrai compte de vive voix, et je devrai examiner avec vous ce que nous pouvons faire sans démentir notre politique d'une part et, de l'autre, sans rompre ni faire suspecter nos desseins.

Je reviens à la suite de ma conversation avec Lord Salisbury. Après avoir épuisé le sujet de l'Indochine dans les termes que je viens de vous résumer sommairement, je dis que, pour faire plus facilement accepter à l'opinion française le fait d'une entente avec l'Angleterre sur les questions du Mékong et du Siam, entente dont l'éventualité seule serait toujours tenue pour suspecte par les exagérés du parti colonial, il serait bon que nous puissions annoncer, en même temps que la conclusion de l'arrangement indochinois, la mise en train de négociations amicales entre les deux pays pour le règlement des difficultés du Niger et pour la modification amiable du traité anglo-tunisien.

Aucune de ces deux affaires n'a soulevé en principe d'objections de la part de Lord Salisbury. Il est prêt à constituer à Paris des conférences mixtes pour les questions du Niger et se réserve seulement d'examiner la question des personnes à y envoyer. J'ai parlé avec éloge de M. Howard. Lord Salisbury penserait peut-être à le doubler d'un représentant du Colonial Office, par exemple Sir Augustus Hemming, qui a déjà rendu de bons services pour l'arrangement relatif à Sierra Leone[1].

Quant au traité tunisien, il se rappelle parfaitement des conversations avec M. Waddington et ne les renie pas. « Tout dépend », dit-il, « des propositions que vous avez à nous faire ». Je répondis qu'avant de lui faire des propositions, il fallait que nous fussions assurés qu'il les écouterait et accepterait le principe d'une révision du traité. Après qu'il m'eut donné satisfaction à cet égard, je lui fis entrevoir que nous pourrions faire à l'Angleterre des concessions plus avantageuses que le régime actuel, notamment pour ses cotonnades. Mais je déclarai qu'en aucun cas, soit que nous fissions avec la Tunisie une union douanière, soit que nous consentissions à faire payer aux marchandises françaises un léger droit d'entrée par égard pour les nécessités fiscales de la Régence, nous ne pourrions accorder aux marchandises anglaises le régime français; nous considérions en effet cette question comme entre la Tunisie et nous, c'est-à-dire d'ordre intérieur, et nous n'y admettrions pas plus d'ingérence étrangère que nous n'avions la prétention de nous immiscer dans la discussion du régime commercial que l'Angleterre pouvait établir entre elle et ses protectorats, au Niger, à Zanzibar ou ailleurs.

(1) Arrangement du 10 août 1886 posant les bases de la délimitation de la Gambie, de Sierra Leone, de la Côte d'Or et de Porto-Novo.

La netteté absolue de ma déclaration sur ce point n'a soulevé aucune objection de la part de Lord Salisbury.

Résumant les données de notre conversation, il me dit qu'il aurait besoin de consulter le Board of Trade pour la question du traité tunisien et le Colonial Office pour les autres questions. Il avait donc besoin d'un peu de temps. Nous prîmes rendez-vous pour mercredi 6 novembre. Je lui dis que je comptais partir samedi pour la France, où je passerais la semaine de la Toussaint et où je vous verrais, pour me mettre pleinement d'accord avec vous sur la marche de nos affaires, puis, que je serais à sa disposition pendant tout le mois de novembre et même au delà, et que j'espérais bien que nous arriverions ainsi à d'heureux résultats. Il témoigna qu'il partageait ce désir et cette espérance.

182.

LE PRINCE LOBANOFF, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. privée. *Saint-Pétersbourg, 24/12 octobre 1895.*

Je viens remplir la promesse que je vous ai faite de vous communiquer le résultat de ma visite à Berlin [1].

J'y suis arrivé le 12 octobre au soir et j'y ai trouvé un paquet de Pétersbourg contenant le texte original de la lettre de l'Empereur Guillaume [2]. La lecture de cette pièce me fit aussitôt voir que le résumé télégraphique qui m'en avait été envoyé à Paris était, d'un côté, incomplet et, de l'autre, un peu trop poussé au noir. Vous allez en juger par le récit qui va suivre; je vous préviens que, m'adressant à l'historien bien plus qu'au Ministre, je conserverai, pour la fidélité de ma relation, toute leur crudité aux expressions dont s'est servi l'Empereur.

Le lendemain de mon arrivée, 13 octobre, conformément à ce qui avait été convenu entre l'Ambassadeur de Russie et le prince de Hohenlohe, je fus reçu par l'Empereur Guillaume à Hubertusstock, petite maison de chasse au milieu d'une forêt, à une heure et demie d'Eberswalde en voiture [3].

Après quelques mots de bienvenue, l'Empereur s'assit en m'engageant à en faire autant.

(1) Guillaume II avait manifesté le désir de voir le prince Lobanoff s'arrêter à Berlin à son retour en Russie, après son séjour en France,

(2) Au Tsar (voir ci-dessus, n° 172, le télégramme de M. Hanotaux à M. de Vauvineux du 14 octobre).

(3) Cf., au sujet de cette visite, la note du comte d'Eulenbourg, du 13 octobre, publiée dans *Die Grosse Politik*, IX, n° 2323.

Pendant quelques instants il parut chercher par où entamer la conversation. Je rompis le silence qui s'en était suivi en abordant sans préambule le sujet de sa dernière lettre à mon Souverain, et je lui fournis sur le projet Cavaignac des éclaircissements que je me dispense de vous répéter par la simple raison que c'est de vous que je les tenais [1]. J'insistai sur ce fait qu'un pays qui s'occupe à faire des économies sur le budget de la guerre ne peut être suspecté d'intentions bien belliqueuses et j'ajoutai que toutes les impressions que je rapportais de Paris me donnaient la conviction que le Gouvernement français était dans les dispositions les plus pacifiques et n'avait, dans les questions actuellement pendantes, aucun sentiment d'hostilité à l'égard de l'Allemagne.

L'Empereur m'écouta fort attentivement et n'objecta rien aux détails que je lui exposai. J'ai su plus tard, par mes conversations avec le prince de Hohenlohe et le comte d'Eulenbourg, que les informations qui avaient éveillé ses appréhensions avaient été recueillies par lui uniquement dans des articles de journaux.

— « Ce que vous dites, me répondit-il, est fort possible ; mais il n'en est pas moins vrai que le *chauvinisme* des Français et leurs idées de revanche sont loin d'avoir diminué. Elles sont entretenues chez eux par toutes ces visites royales et princières qui se succèdent à Paris et qui ont pour conséquence de consolider l'existence de la République en la représentant aux yeux des peuples comme un régime aussi régulier que tout autre et en leur faisant oublier que les monarchies sont d'institution divine, tandis que les républiques ne sont que des créations humaines. Or, la consolidation du régime républicain en France est un danger réel pour toutes les monarchies et, permettez-moi de vous le dire, ce qu'il y a de plus fâcheux et même de plus extraordinaire, c'est de voir le Gouvernement le plus monarchique de l'Europe entretenir avec cette république les relations les plus intimes. »

— « Mais, fis-je remarquer sur un ton moitié sérieux, moitié plaisant, la France est, ce me semble, un facteur beaucoup trop important dans la politique européenne pour qu'on puisse négliger ses relations avec elle. Votre Majesté croit-elle donc à une restauration monarchique en France? et lesquels des partisans des Bourbons ou de ceux des Bonaparte auraient, d'après elle, des chances de succès?

— « Je ne m'en préoccupe nullement, dit l'Empereur. Selon moi, ce qu'il faudrait, dans l'intérêt du principe monarchique, ce serait d'isoler la France, de l'abandonner aux luttes intérieures de ses partis, de la laisser,

[1] La Commission du budget proposait de « rappeler d'Algérie le 19e corps et de créer un nouveau corps continental et l'on craignait à Berlin qu'il n'en résultât une modification de l'équilibre des forces sur la frontière franco allemande.

(Voir le télégr. n° 298 de M. Hanotaux à M. de Vauvineux, reproduit sous le n° 172.)

en un mot, *cuire dans son jus*. Et, si elle avait des velléités de s'épancher au dehors au moyen d'une propagande révolutionnaire, les *trois Empereurs*, en *s'unissant entre eux*, pourraient *l'écraser* complètement. Nous sommes assez forts pour cela. »

Je répliquai que les observations que j'avais pu faire dans mes fréquents séjours en France ne me permettaient pas de partager les opinions de Sa Majesté. « Au point de vue du sens politique, ai-je dit, la France a fait d'incontestables progrès. Le chauvinisme n'y est pas plus fort qu'ailleurs et, pour ce qui est des idées de revanche, elles ont sensiblement perdu de leur caractère aigu ; elles sont reculées à une époque indéterminée ; on compte sur l'imprévu des événements, mais principalement sur le bénéfice du temps, sachant qu'en ce monde rien n'est éternel. Les rapports de la Russie avec la France ont, sans le moindre doute, contribué à cet apaisement, car il n'y a pas un Français qui ne comprenne que, si son pays, sans y être provoqué, se lançait dans des entreprises aventureuses au dehors, il perdrait les sympathies de la Russie. Nous avons le sentiment d'avoir, par notre action constamment pacificatrice, rendu un service essentiel à toute l'Europe. En ce moment, rien ne menace la paix du monde, pourvu, bien entendu, que, de part et d'autre, on sache tenir compte des susceptibilités nationales. Si, cependant, contre toute attente, la paix de l'Europe devait être compromise, l'Empereur, mon suzerain, ne négligerait rien pour prévenir une pareille calamité, et je me considère pleinement autorisé à le déclarer. »

Je jugeai superflu de relever l'insinuation de l'Empereur Guillaume au sujet d'une union des trois Empereurs, bien qu'elle me parût répondre à une pensée intime, je dirais même à une idée fixe de mon interlocuteur. Il suffisait de la laisser tomber.

Je ne sais si l'on s'était imaginé à Berlin que j'étais revenu de Mirecourt [1] avec des projets très guerriers ; mais, à la satisfaction qui se peignit sur le visage de l'Empereur, je vis que le caractère éminemment pacifique de mes dernières paroles lui avait fait impression. « Je compte bien, me dit-il, sur l'amitié de l'Empereur Nicolas ; je lui ai voué, pour ma part, les sentiments les plus affectueux et j'ai été bien aise d'avoir contribué à ses succès dans l'affaire japonaise. »

Là-dessus, il me demanda si nous n'avions pas en vue quelque acquisition territoriale en Chine pour redresser la ligne de notre chemin de fer sibérien (mais pas un mot des convoitises allemandes !).

Je répondis qu'en effet il y avait là matière à réflexion et à négociation, mais que la question n'était pas encore mûre. « La Chine, qui avait, à ce qu'on

[1] Les grandes manœuvres d'automne s'étaient terminées à Mirecourt par une revue passée en présence du prince Lobanoff et du général Dragomiroff, spécialement autorisé par le Gouvernement russe à suivre ces manœuvres. (Voir ci-dessus le n° 172).

prétend, l'intention d'établir tout un réseau de chemins de fer, viendra-t-elle par un embranchement au-devant de nous, ou bien devons-nous lui demander une concession territoriale pour aboutir par le plus court chemin à Vladivostok? Tout cela, dis-je, est encore très vague. La seule chose qui soit certaine, c'est que, en aucun cas, nous ne procéderions à une annexion ou occupation violente et arbitraire. »

— « Et quelles nouvelles avez-vous de Constantinople? »

— « Il paraîtrait, répondis-je, que la question arménienne est en voie d'arrangement. Mais nous ne sommes pas complètement rassurés sur les projets ultérieurs de l'Angleterre. La conduite assez énigmatique de Lord Salisbury fait craindre qu'en fin de compte l'Angleterre n'ait l'intention de s'emparer des Dardanelles. »

A ce nom de Dardanelles l'Empereur dit avec vivacité : « Cela doit être vrai, car cela explique tout. Mais, dans ce cas, pourquoi ne prendriez-vous pas Constantinople? En ce qui me concerne, je n'y ferais aucune objection. »

Je fis remarquer que l'occupation de Constantinople ne compenserait pas pour nous les énormes inconvénients de l'établissement des Anglais aux Dardanelles, parce que tout le commerce du midi de la Russie, n'ayant pas d'autre débouché que les Détroits, n'en serait pas moins à la discrétion de l'Angleterre.

— « C'est encore vrai, dit-il. Mais, si les Anglais donnaient suite à leur projet, ce serait une violation flagrante du traité de Berlin; il ne faudrait pas la tolérer. Je comprends parfaitement les grands intérêts de la Russie en Orient et je serai toujours disposé à les soutenir. »

Pendant cette conversation, la cloche du déjeuner avait déjà sonné deux fois. L'Empereur se leva et m'invita à le suivre; mais, avant de passer dans le salon de l'Impératrice, il s'approcha d'une table où étaient déposées les épreuves de la gravure qu'il a fait exécuter dernièrement et me fit présent d'un exemplaire. Cette gravure (dont il a envoyé un exemplaire à l'Empereur Nicolas par le comte Moltke) représente la race jaune prête à fondre sur l'Europe et le génie de la civilisation exhortant les différentes Puissances à sauvegarder leurs biens les plus chers.

Tel est, d'après quelques notes que j'ai prises dès mon retour à Berlin, le résumé très exact de ce qui s'est passé à mon audience chez l'Empereur Guillaume. C'est toujours le même jeu pour attirer la Russie : invoquer les principes monarchiques et conservateurs, faire miroiter Constantinople et promettre l'appui de l'Allemagne dans toutes les questions orientales. Nous avons déjà résisté à des avances de ce genre et il en sera de même encore cette fois-ci. La longueur démesurée de cette lettre m'engage à m'abstenir de toute autre réflexion.

Le courrier d'aujourd'hui vous porte les deux volumes de mon *Vaudreuil*.

Veuillez leur faire une place dans votre bibliothèque. J'attire votre attention sur un feuillet volant que j'ai placé au commencement du premier volume. Quant à *Mme de Coigny*, elle fait sa toilette pour paraître dignement devant vous et, aussitôt qu'elle sera revenue de chez le relieur, je m'empresserai de vous l'expédier.

183.

M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 128. *Saint-Pétersbourg, 30 octobre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 novembre; Dir. pol., 7 novembre.)

Ainsi que Votre Excellence a bien voulu m'y inviter par sa dépêche politique n° 342 (1) et son télégramme en date du 27 octobre(2), je n'ai pas manqué d'entretenir le prince Lobanoff des événements survenus ces derniers temps en Turquie et de le prier de me faire connaître son avis sur une question qui attire à juste titre l'attention de toutes les Puissances.

J'ai déjà eu l'honneur de vous communiquer en résumé, par mon télégramme n° 214 (3), l'opinion du Ministre des Affaires étrangères, dont ce qui va suivre n'est que le développement et le complément.

Mon interlocuteur m'a répondu que, sans nul doute, l'état de choses régnant en Turquie était fort grave à tous égards, mais qu'il ne prévoyait, quant à lui, aucun incident de nature à provoquer dans un avenir immédiat une intervention plus énergique des Puissances. Cette manière de voir, a-t-il ajouté, lui a été confirmée par les rapports qu'il a reçus hier de M. de Nélidoff et qui portent la date du 20 octobre. Il a alors passé en revue avec moi les différentes éventualités susceptibles de se produire, ainsi que les suites qui pourraient en résulter.

Tout d'abord, il a déclaré que le principal danger pourrait venir de l'Angleterre, au cas où cette Puissance se déciderait à tenter contre la Turquie un de ces coups de force dont elle est coutumière ; mais il ne pense pas que ce fait se produise, estimant que, malgré ses violences intermittentes, le marquis de Salisbury est un homme d'État trop expérimenté pour se laisser aller à un acte qui mettrait la Grande-Bretagne en lutte avec toute l'Europe, à l'exception peut-être de l'Italie.

(1) Du 22 octobre, non reproduite.

(2) Le télégramme du 27 octobre (n° 307), non reproduit ici, insistait sur la nécessité pour les deux Gouvernements de surveiller de commun accord l'état de choses critique signalé par M. Cambon.

(3) Il a paru inutile de reproduire ce télégramme.

Il m'a ensuite parlé de la déposition ou de la disparition possibles du Sultan ; et là encore, il m'a avoué ne pas trouver matière à des craintes sérieuses. « Une révolution de palais? m'a-t-il dit, mais nous en avons vu plusieurs, et il est trop dans les coutumes des Turcs de remplacer immédiatement le Sultan disparu pour qu'il n'en soit pas de même encore aujourd'hui. M. de Nélidoff dans les rapports que j'ai reçus hier de lui, compare, très justement à mon sens, la situation actuelle à celle qui existait en 1876; même mécontentement général, mais il y a cependant une différence : à cette époque, les regards de ceux qui souhaitaient des changements étaient tournés vers Mourad, qui passait pour un esprit éclairé et imbu des idées nouvelles, tandis qu'aujourd'hui l'héritier présomptif, Réchad Pacha, qui, suivant l'usage, a été tenu à l'écart des affaires et pour ainsi dire séquestré, est considéré comme un personnage sans valeur, d'une intelligence très bornée et s'adonnant à la boisson. D'un autre côté, le Sultan actuel est entouré de gens dont il s'est attaché le dévouement par ses largesses; il prend les précautions les plus minutieuses pour assurer sa sécurité, et il ne serait peut-être pas facile de tenter quelque chose contre lui.

« En tout cas, si, comme je vous l'ai déjà dit, Abdul Hamid venait à disparaître, son successeur, j'en ai la conviction, serait nommé sans délai et les choses reprendraient leur cours habituel; mais, a continué le prince, il y a un autre danger que je tiens à vous signaler et qu'il convient de ne point perdre de vue; si le changement en question survenait, on peut craindre que la capitale ne redevienne le théâtre de nouveaux désordres et que la sécurité de nos nationaux ne soit menacée. Il me semble donc que les Ambassadeurs pourraient dès maintenant s'entretenir de cette éventualité, de façon à ne pas être pris au dépourvu, et arrêter d'avance leur ligne de conduite dans le cas où elle se produirait. Il est bien entendu que leurs résolutions devront être tenues secrètes afin d'éviter toute excitation des esprits ».

Votre Excellence ayant bien voulu me demander également de lui faire connaître mes appréciations personnelles sur les événements de Turquie, je ne lui cacherai pas que, sans partager entièrement la manière de voir, à mon avis, quelque peu optimiste du prince Lobanoff, je me rallie dans la plupart des cas à son opinion. Il me semble, en outre, indubitable que, le jour où les Puissances ont obtenu de la Porte des concessions qui créent à certains de ses sujets des situations privilégiées, elles ont fait faire à l'Empire ottoman un pas considérable vers son démembrement.

Les commentaires auxquels donnent lieu dans la presse et dans le public russe les récents événements de Turquie permettent de supposer qu'ils sont envisagés ici sans beaucoup d'inquiétude. On juge, en général, qu'une certaine effervescence était inévitable, aussi bien de la part des musulmans, irrités des concessions faites à des chrétiens, que du côté des Arméniens qui, grisés

par ces concessions, rêvent d'en obtenir de plus grandes encore. Du reste, l'esprit public, toujours très hostile à l'Angleterre, attribue surtout à cette Puissance l'agitation actuelle des Arméniens, qu'elle entretient pour créer, si faire se peut, des embarras à la Russie, qui possède dans ses provinces du Caucase un grand nombre de sujets appartenant à cette nationalité.

Les journaux qui, en cette occasion, reproduisent très exactement les appréciations que j'entends formuler autour de moi, approuvent sans réserve l'attitude modérée observée par le Gouvernement impérial depuis les débuts de la crise arménienne et que les troubles sanglants survenus à Constantinople n'ont pas modifiée. Ils donnent à la France le conseil d'imiter la Russie et espèrent que, par leur attitude à la fois énergique et calme, ces deux Puissances parviendront à annihiler les tentatives perturbatrices de la Grande-Bretagne.

Il convient d'insister tout particulièrement sur ce point que l'opinion publique et la presse, tout en recommandant au Gouvernement impérial une conduite calme, mais pacifique, l'engagent néanmoins à montrer une grande fermeté vis-à-vis de la Porte, afin qu'elle conçoive bien que ce n'est point par impuissance, mais à raison des sentiments amicaux dont elle est animée à son égard que la Russie lui témoigne son bon vouloir. Une attitude résolue fera clairement comprendre au Gouvernement ottoman qu'il ne peut songer à abuser de cette sympathie pour chercher à se soustraire une fois encore aux engagements qu'il a pris vis-à-vis des Puissances, ce qui fournirait à l'Angleterre le prétexte d'une intervention dont les conséquences fâcheuses ne font de doute pour personne.

184.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 154. *Vienne, 31 octobre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 novembre; Dir. pol., 6 novembre.)

J'ai pris connaissance avec un très vif intérêt des déclarations qui ont été faites à Votre Excellence par le Ministre de Roumanie à Paris [1]. Les réflexions qu'elles m'ont suggérées n'ont pas modifié mon impression, basée sur les renseignements que j'ai recueillis et qu'avait laissée entière la communication des dépêches de M. de Coutouly et de son successeur M. d'Aubigny, notamment celle du 19 septembre dernier[2].

[1] Voir la dépêche circulaire du 9 octobre, ci-dessus reproduite, sous le n° 169.

[2] Voir plus haut (n° 169) la dépêche précitée, notes 1 et 2.

De même que le Roi Carol l'avait jadis affirmé à plusieurs reprises à M. de Coutouly, de même que le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères l'ont dit à M. d'Aubigny, M. Lahovary a déclaré à Votre Excellence que la Roumanie est restée libre de tout engagement, qu'elle garde intacte sa neutralité et que la meilleure preuve que l'entrevue d'Ischl n'a pas eu de caractère politique, c'est qu'aucun des ministres roumains n'y assistait. Dans l'entretien que le Ministre des Affaires étrangères de Roumanie a eu avec M. d'Aubigny, M. Alexandre Lahovary disait aussi que le Roi Carol était trop constitutionnel pour conclure à lui seul avec les Puissances de la Triple Alliance un accord ferme qui aurait nécessité la présence du Ministre compétent et même probablement le vote des Chambres. J'avoue que cette raison ne me convainc pas.

J'admets que le Roi Carol n'ait pas demandé aux hommes politiques qui dirigent avec lui les affaires roumaines de s'unir à la Triple Alliance ; j'admets qu'aucun de ses Ministres n'ait été saisi d'aucune proposition de cette nature. Je le crois et n'en suis même pas surpris. Mais que le Prince de Hohenzollern qui règne à Bucarest n'ait pas pris des engagements personnels vis-à-vis des Puissances de l'Europe centrale, c'est une autre chose. Ses scrupules constitutionnels, quoi qu'en pense M. Lahovary, ne l'arrêteraient pas, car le Souverain qui vient précisément de renvoyer avec une telle désinvolture le Cabinet conservateur[1], malgré la majorité qu'il possède dans le Parlement, sous le prétexte qu'il ne rentre pas dans le tempérament du pays de garder trop longtemps le même parti au pouvoir, me paraît très susceptible d'observer vis à vis de ses Ministres une certaine réserve.

J'estime qu'il ne s'est rien passé d'important à Ischl ; aucun engagement nouveau n'y a été pris et le Roi aussi bien que ses Ministres peuvent l'affirmer ; mais cela, pour une raison, c'est que peut-être il n'y avait rien à ajouter aux résolutions déjà arrêtées antérieurement.

Je ne puis oublier, en effet, qu'il y a eu un an le mois dernier, le comte Kalnoky, faisant son exposé politique devant la Délégation autrichienne, a parlé de la Roumanie dans des termes dont Votre Excellence a gardé le souvenir. « Ce royaume, a-t-il dit, a été un des premiers pays à reconnaître le but pacifique de la Triple Alliance ; il s'est rapproché des Puissances de l'Europe centrale. »

Le Ministre des Affaires étrangères était un diplomate trop prudent, trop circonspect, pour faire une semblable déclaration à la légère ; il était trop mesuré dans ses propos pour qu'on puisse contester à ces paroles la signification que tout le monde leur a donnée.

Rien n'a été changé depuis ; en faisant au Souverain de l'Autriche-Hongrie

[1] Allusion au remplacement du Cabinet Catargi, le 16 octobre, par le Cabinet Stourdza.

une visite de courtoisie et de bon voisinage, le Roi Carol a su obtenir de l'Empereur une mesure qui ne pouvait que faciliter sa tâche dans l'œuvre de rapprochement entre les deux pays ; il lui a été aisé de faire comprendre combien la politique brutale du Gouvernement hongrois contrecarrait l'action personnelle qu'il désire exercer en faveur de la Triple Alliance ; et, avec l'aide du comte Goluchowski, très heureux, par cet acte éminemment politique, de complaire au pays dans lequel ce Ministre a si longtemps représenté son Souverain, le Roi de Roumanie a enlevé la grâce des condamnés de Klaussenbourg[1].

Elle lui est due tout entière, car personne, à cette époque, dans les cercles politiques de Pest, ne s'attendait à cette mesure de clémence ; si on l'y avait discutée auparavant, on l'aurait trouvée prématurée.

D'ailleurs, l'accession de la Roumanie à la Triple Alliance n'est pas de nature à surprendre outre mesure les personnes qui connaissent les sentiments intimes de ce pays. Si les sympathies pour la France y sont vives, si nombre d'hommes notables sont venus chercher à Paris et dans nos écoles le complément de leur instruction, si nos goûts et nos modes règnent jusqu'à présent à Bucarest, l'alliance franco-russe ne pourrait cependant atténuer les sentiments qu'on professe en Roumanie pour la Russie.

Depuis la guerre de 1877, la blessure qui a été faite au cœur de tous les patriotes roumains ne s'est pas cicatrisée. Ils n'oublient pas, disent-ils, qu'en venant en aide à l'armée russe momentanément arrêtée en Bulgarie, en prenant une brillante part au siège de Plevna et en enlevant la redoute de Grivitza, ils avaient acquis des droits à un meilleur traitement que celui que leur a fait subir le traité de Berlin. Devant les exigences de la Russie, leur protestation n'a pu être entendue, et ils ont dû échanger la Bessarabie, qu'ils considèrent comme un pays roumain, contre les marécages de la Dobroudja. Ils n'ont pas encore pardonné ce qu'ils regardent comme une spoliation imméritée et ils ne sont pas beaucoup plus rassurés sur les intentions de la Russie dans l'avenir.

Ainsi que M. Lahovary le laissait d'ailleurs entendre à Votre Excellence, ils redoutent toujours les ambitions du colosse moscovite, dont ils entrevoient l'extension jusqu'aux rives du Bosphore. C'est pour cela que leur Roi, après les avoir amenés à constituer une armée avec laquelle il faudra compter et à créer autour de Bucarest un camp retranché qu'ils considèrent comme leur sauvegarde, tend aujourd'hui la main aux adversaires de la Russie.

Là est l'explication de sa conduite.

[1] Dès son arrivée à Ischl, le roi Carol avait obtenu la grâce des dures condamnations prononcées par le jury magyar au procès de Kolozvar (janvier-février 1894) contre un certain nombre de Roumains qui avaient dénoncé à l'Empereur François-Joseph, dans un fameux mémorandum, la conduite du Gouvernement hongrois en Transylvanie.

La Roumanie, m'a-t-on dit, ne sera pas et ne veut pas être l'origine d'un conflit dans l'Orient, mais au cas d'une guerre générale, elle prend ses précautions contre le pays qui l'inquiète le plus.

S'il en fallait une nouvelle preuve, je la trouverais dans cette proposition d'union avec la Turquie que j'ai signalée à Votre Excellence par ma dépêche du 29 août dernier et que vient de confirmer M. d'Aubigny [1], à la suite des confidences qui lui ont été faites depuis par les agents russes. Il faut que la Roumanie ait une haute confiance non seulement dans sa force, mais aussi dans les amitiés qui la couvrent, pour avoir fait à la Sublime Porte une invitation de cette nature. C'est un indice important qu'il faut retenir et qui suffit à éclairer sa politique : elle veut le maintien de l'ordre actuel des choses dans la péninsule des Balkans, mais, en cas de troubles, elle n'hésitera pas à combattre, s'il est nécessaire, ses anciens alliés de 1877.

On s'était demandé dans ces derniers jours comment serait accueillie en Autriche-Hongrie l'arrivée au pouvoir de M. Stourdza, qui, dans l'opposition, avait prononcé, à propos des affaires transylvaniennes, quelques violents discours. Ce passé ne paraît pas avoir gêné le nouveau Président du Conseil des Ministres roumain. Il a fait aussitôt dire à Pest, comme à Vienne, qu'il n'y avait pas lieu de se préoccuper de ces manifestations oratoires, simples joutes qu'avait nécessitées sa situation dans l'opposition ; ses représentants ont eu mission de déclarer que l'Autriche-Hongrie pouvait compter sur son dévouement [2].

185.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères [3].

T. n° 162. *Péra, 4 novembre 1895, 11 h. 50, soir.*

(*Reçu :* le 5, 1 h. 45, soir.)

Les représentants des six grandes Puissances se sont réunis pour échanger leurs informations et leurs vues. Ils considèrent tous la situation comme très

[1] Voir ci-dessus (n° 168), la dépêche de Bucarest du 5 octobre relative au rapport de M. Lozé du 29 août.

[2] Dans une dépêche de Berlin du 20 octobre (n° 259), M. Soulange-Bodin relevait à ce sujet, comme la note dominante de la presse allemande, l'opinion de la *Gazette de la Croix* : « Les rapports de la Roumanie avec les Puissances alliées reposent sur des obligations réciproques qui ont fait l'objet de longues négociations et qui ont pour base des accords fermes. La récente visite du roi Carol à Ischl est venue encore les raffermir. M. Stourdza maintiendra fermement ses engagements, et cela sans aucune contradiction avec ses convictions intimes... En face de l'agitation créée par les Russes en Dobroudja, aucun homme politique sérieux roumain ne peut songer à d'autre politique extérieure que celle de la Triple alliance. »

[3] M. Berthelot avait succédé à M. Hanotaux le 1er novembre dans la formation du cabinet Léon Bourgeois.

inquiétante [1]. L'anarchie qui règne dans les provinces n'a plus de rapport avec l'agitation arménienne. Le fanatisme musulman est déchaîné et, dans les parties de l'Empire où il n'y a pas d'Arméniens, on signale une grande effervescence. Ce mouvement est encouragé par l'inertie des autorités ottomanes et par la complicité de certains personnages de l'entourage du Sultan. Les Ambassadeurs sont convenus d'entretenir individuellement le Ministre des Affaires étrangères, de lui rappeler, par l'exemple des événements de Syrie en 1860 [2] qu'une pareille anarchie ne peut durer impunément et de lui déclarer qu'ils en réfèrent à leurs Gouvernements, qui seront obligés de se concerter si la Porte ne prend immédiatement des mesures efficaces.

Les représentants des six Puissances sont également convenus d'appeler l'attention de leurs Gouvernements sur la gravité de la situation et de les prier d'échanger leurs vues pour leur donner, autant que possible, des directions identiques.

Indépendamment de la communication générale concertée avec mes collègues, j'ai adressé aujourd'hui à la Porte une note sur les événements de Diarbékir [3].

Un télégramme de M. Meyrier m'annonce la promulgation de l'état de siège et quelques mesures d'ordre qui mettent momentanément notre consulat et nos protégés hors de danger.

186.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 104. *Paris, 5 novembre 1895, 4 h. 45, soir.*

A la suite de la communication qu'il a reçue, comme nous, du Gouvernement anglais, au sujet des événements de Bitlis [4], le Gouvernement russe a renouvelé à M. de Nélidoff l'invitation de se concerter avec ses collègues

[1] Alors que, par une note du 20 octobre, la Porte communiquait aux Ambassadeurs le texte des réformes octroyées par le Sultan aux Arméniens (*Livre jaune, op. cit*, n° 115 et annexes), la situation empirait dans toute l'étendue de l'Empire et M. Cambon signalait le 31 octobre (*ibid.*, n° 116) l'excitation des musulmans, les préparatifs qu'ils faisaient ouvertement pour attaquer les chrétiens et la reprise des massacres en Anatolie. L'Ambassadeur d'Allemagne, Saurma, télégraphiait le 5 novembre : « La situation [en Asie mineure] dégénère en anarchie ».

[2] Massacre des Maronites par les Druses, massacres de Damas. Sur certains points les troupes ottomanes avaient participé aux atrocités ; les autorités turques n'avaient rien fait pour empêcher ces massacres.

[3] Cette note est publiée en annexe au présent télégramme (*Livre jaune, op. cit.* n° 118).

[4] Voir ci-dessus le n° 185 et les note

pour engager énergiquement la Porte à prendre d'urgence toutes les dispositions propres à assurer la protection des chrétiens dans l'Empire. Je ne fais que vous confirmer les instructions générales adressées antérieurement à votre ambassade, en vous autorisant à agir dans le même sens et dans les mêmes conditions.

Le prince Lobanoff, tout en considérant d'ailleurs la situation comme inquiétante, ne paraît pas jusqu'ici favorable à l'adoption de mesures spéciales pour y remédier [1].

187.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 269. *Berlin, 5 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 novembre.)

A sa réception diplomatique de ce jour, le baron Marschall m'a parlé des affaires d'Orient; il se montre pessimiste, déclarant que les symptômes de décomposition se manifestent en Turquie chaque jour plus nombreux et plus inquiétants : « Jamais l'homme malade n'a été plus bas qu'aujourd'hui. » Quant à l'Angleterre, a-t-il ajouté, elle semble à présent se rendre compte des fautes qu'elle a commises : est-il encore temps pour elle de réparer le mal qu'elle a causé en encourageant les réclamations des Arméniens?

Il semble que, devant la gravité de la situation, le Gouvernement veuille, sinon prendre une attitude plus décidée que par le passé, du moins se disculper de ne pas s'être associé ouvertement aux efforts des trois Puissances à Constantinople. Un article du *Times* ayant donné comme certain que, pendant toutes les négociations avec la Porte touchant la situation des chrétiens en Orient, l'Allemagne avait montré une complète indifférence, la *Gazette de Cologne,* dans un article d'allure officieuse, s'exprime ainsi : « Le Gouvernement impérial n'a pas l'habitude de publier à son de cloche ses démarches, mais on sait depuis longtemps que, depuis le moment où les difficultés arméniennes ont pris un caractère plus sérieux, la chancellerie allemande a, de tout son pouvoir, conseillé à la Porte l'exécution et le respect des traités internationaux, ainsi que le maintien de la tranquillité et de l'ordre; elle était dirigée en cela aussi bien par son désir de maintenir la paix du monde,

[1] Même communication était adressée à M. de Courcel le 6 novembre par télégramme n° 199.

que par le souci des intérêts du Sultan et de la Turquie, intérêts au sujet desquels on professe à Berlin une opinion toute différente de celle de M. Gladstone ou des comités arméniens. Nous avons déjà dit, en avril de l'année dernière, que le Gouvernement allemand avait agi dans ce sens à Constantinople [1]; depuis il s'est maintenu dans sa position, et le compromis pacifique actuel, nous pouvons encore l'affirmer ici, on le doit particulièrement à la participation du Gouvernement allemand. »

188.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres.

T. nos 316, 202, 202 *bis*. *Paris, 7 novembre 1895, 9 h. 30, soir.*

M. Cambon me télégraphie que le Chargé d'affaires d'Angleterre lui a communiqué hier, ainsi qu'à M. de Nélidoff, un télégramme de Lord Salisbury lui prescrivant de rechercher, avec les deux Ambassadeurs de France et de Russie, les mesures à prendre en cas de révolution à Constantinople.

M. Cambon et M. de Nélidoff ont répondu, sans s'être concertés, que, si une révolution paraissait possible, elle n'était pas assez imminente pour justifier des mesures plus ou moins alarmantes. Ils pensent, l'un et l'autre, que tous les Ambassadeurs devraient, en tout cas, être appelés à associer leur action.

Pour Londres : Notre Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg me télégraphie de son côté que le Ministre des Affaires étrangères de Russie a reçu de Constantinople des informations semblables aux nôtres. Le prince Lobanoff est toujours d'avis que les Puissances ne peuvent qu'agir auprès de la Porte par l'entremise de leurs Ambassadeurs, afin de l'obliger à ne négliger aucun effort pour arriver au rétablissement de l'ordre.

Le Catholicos des Arméniens ayant télégraphié à l'Empereur pour l'anniversaire de son avènement, Sa Majesté lui a répondu en l'invitant à exhorter ses coreligionnaires au calme.

[1] Voir, dans le recueil *Die Grosse Politik*, IX, nos 2202 et 2203, le rapport du prince Radolin au prince de Hohenlohe, du 17 avril, et celui du baron Marschall à l'Empereur, du 12 mai 1895.

189.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 239. *Londres, 7 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 novembre ; Dir. pol., 12 novembre.)

J'ai vu hier Lord Salisbury et je me suis empressé de lui faire savoir de votre part qu'après avoir pris connaissance de la communication de Lord Dufferin provoquée par les événements de Bitlis [1], vous aviez confirmé à M. Cambon les instructions générales dont cet Ambassadeur avait été précédemment muni et l'aviez autorisé à se concerter avec ses collègues pour engager énergiquement la Porte ottomane à prendre d'urgence toutes les dispositions propres à assurer dans l'Empire turc la sécurité des populations chrétiennes.

Une communication analogue à celle qu'a reçue le Gouvernement français a été adressée par le Cabinet de Londres à toutes les grandes Puissances de l'Europe. Cette démarche a eu lieu à l'instigation du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, inquiet du sort des missionnaires américains protestants réunis à Bitlis et menacés par l'explosion du fanatisme musulman.

Le Premier Ministre d'Angleterre s'est montré fort sensible à l'empressement avec lequel vous avez autorisé l'Ambassadeur de France à Constantinople à s'associer aux efforts de ses collègues pour conjurer les suites funestes des désordres qui ont éclaté sur divers points de l'Empire ottoman. Il m'a prié de vous en remercier.

Le marquis de Salisbury envisage d'ailleurs avec grande préoccupation l'état présent de cet Empire. Il paraît s'attendre, sinon à une catastrophe finale, du moins à un ébranlement dont les conséquences peuvent intéresser de très près les Puissances européennes et les obliger à des mesures graves. Il m'a chargé de vous demander ce que vous comptiez faire dans le cas où une révolution viendrait à se produire à Constantinople, ce qui ne lui semble nullement improbable. Il laisse percer l'opinion que les capacités du Sultan actuel pour dominer la situation et pourvoir aux nécessités d'un Gouvernement régulier sont épuisées.

J'ai dit à Lord Salisbury que le maintien de l'union entre les Puissances, qui avait eu de bons résultats jusqu'ici, me paraissait le meilleur moyen de

[1] Voir ci-dessus, n° 185.

faire impression sur les populations orientales, de limiter leurs conflits et de rétablir la paix. Il en est convenu avec moi, sans dissimuler la difficulté de garder cet utile accord si les troubles devaient s'étendre en Orient et amener une dislocation générale ou partielle de l'Empire turc.

La corrélation très sensible qui, pour l'Angleterre spécialement, s'établit entre la situation politique dans l'Orient proprement dit et celle de l'Extrême-Orient et les répercussions possibles du grand mouvement dont le conflit entre la Chine et le Japon a donné le signal dans l'Asie lointaine sont de nature à exercer sur les dispositions de l'Angleterre et sur ses résolutions éventuelles une influence dont il serait imprudent de méconnaître la portée.

Il est donc facile à comprendre que Lord Salisbury, regardant la France comme un facteur important des problèmes qui peuvent se poser dans le monde asiatique et méditerranéen, désire sonder vos intentions et rechercher dans quelle mesure et sous quel point de vue vous êtes préparé à considérer certaines éventualités.

P. S. 8 novembre. — Dans un discours prononcé hier à Sheffield et dont je vous envoie le texte sous le timbre de la sous-direction des Protectorats [1], le duc de Devonshire, président du Conseil privé, s'est montré publiquement inquiet de la situation internationale et a indiqué, en termes à peine voilés, qu'à son avis la question d'Orient était rouverte.

190.

Note du Ministère des Colonies [2].

Confidentiel. *Paris, 8 novembre 1895.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 novembre.)

Il est devenu de la plus extrême urgence d'arrêter définitivement les mesures nécessaires pour pourvoir à la relève des forces militaires opérant actuellement dans le Haut-Oubangui. Le nombre et la nature des troupes à envoyer, le chiffre de la dépense qu'il y a lieu de prévoir, les instructions à donner au Commissaire du Gouvernement dépendent de la direction générale qui sera imprimée à notre politique dans ces régions. Devons-nous nous borner à occuper solidement un certain nombre des postes qui nous ont été remis par l'État indépendant à la suite de la convention du 14 août 1894 [3] ou, au contraire, chercher à étendre notre influence vers l'est au delà de la crête de

(1) La reproduction n'en a pas paru nécessaire.

(2) Pour le Ministre des Affaires étrangères.

(3) Voir t. XI de la présente série, n° 217.

partage des bassins du Nil et du Congo? Comme l'a indiqué la lettre du 21 septembre 1895 au Ministre des Affaires étrangères [1], la solution de cette question doit résulter beaucoup plus de considérations touchant à la politique générale extérieure que de celles qui seraient tirées d'intérêts purement coloniaux. Vu l'urgence, et pour éviter les retards que ne manquerait pas d'entraîner l'échange de correspondances, il y aurait le plus grand intérêt à ce qu'une conférence fût tenue sur ce sujet entre les Ministre des Affaires étrangères et des Colonies et leurs chefs de service, s'il y a lieu.

191.

Communication de l'ambassade de Russie.

Le prince Lobanoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, à M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris.

D. *Saint-Pétersbourg, 8 novembre 1895.*

Votre Excellence trouvera joint à ces lignes un volumineux dossier de pièces lithographiées dont la lecture la mettra entièrement au courant de toute la correspondance diplomatique échangée durant la dernière quinzaine.

Parmi ces pièces, je crois devoir particulièrement signaler à votre attention la copie de la lettre que je viens d'adresser à M. de Staal et qui contient un exposé très franc de notre jugement sur l'attitude adoptée par le Cabinet de Londres dans la phase actuelle de la question arménienne*.

Nos appréciations et nos vues d'avenir se rencontreront, je l'espère, avec celles du Gouvernement français. Vous pouvez, sans aucune réserve, en faire part à M. Berthelot, et je vous prierai de lui exprimer à cette occasion toute notre satisfaction du complet accord qui n'a cessé jusqu'ici d'exister entre nous.

[1] Lettre ci-dessus reproduite sous le n° 152.

*Annotation du Département : *Pièces remises le 27 novembre 1895 au Directeur politique par M. de Mohrenheim, autorisé seulement, a-t-il dit, à en donner lecture et qui, dans l'entretien qu'il a eu à cette occasion avec M. Nisard, a accentué encore les tendances et la portée du langage tenu par le prince Lobanoff à l'égard de l'Angleterre et laissé voir le désir de savoir quelle impression cette communication aura causée au Ministre des Affaires étrangères.*

Lu par le Ministre le 28 novembre, qui a fait exprimer verbalement au baron de Mohrenheim ses remerciements pour cette communication, dont il avait apprécié le grand intérêt et où il avait vu avec une extrême satisfaction une preuve nouvelle de la confiance du prince Lobanoff.

ANNEXE.

LE PRINCE LOBANOFF, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE,
À M. DE STAAL, AMBASSADEUR DE RUSSIE À LONDRES.

L. *Saint-Pétersbourg, 9 novembre 1895.*

La lettre que Votre Excellence a bien voulu m'adresser en date du 1/13 novembre courant a pour but d'attirer notre attention sur l'influence néfaste que certains écarts de notre presse peuvent exercer sur la situation politique du moment et particulièrement sur nos relations avec l'Angleterre.

Je n'entreprendrai certainement pas de défendre le langage de nos journaux; mais, pour être juste, il faut bien reconnaître que leurs excès sont le plus souvent provoqués par les entraînements de la presse britannique elle-même. Chez nous du moins, comme vous l'observez fort judicieusement, de pareilles divagations n'ont aucune influence sur les décisions du Gouvernement, tandis qu'en Angleterre elles acquièrent une importance réelle. Toute l'attitude du Cabinet de Londres dans la crise arménienne trouve son explication plutôt dans les excitations d'une opinion publique dévoyée que dans une idée politique claire et nettement formulée.

Si, comme vous le dites, nous n'avons pas précisément des accusations à formuler contre l'Angleterre, nous n'avons pas non plus à nous louer de la franchise de ses procédés, ni d'un concours entièrement loyal de sa part. La manière d'agir de Lord Salisbury n'est pas, à coup sûr, de celles qui inspirent une parfaite confiance. Plus d'une fois, au contraire, ses actes et ses paroles ne pouvaient éveiller que de bien légitimes appréhensions.

Dès le début des complications arméniennes, notre but unique était d'obtenir des garanties pour la sécurité et le bien-être des Arméniens, sans compromettre l'existence de l'Empire ottoman. Après maintes difficultés, l'accord des Puissances avait enfin abouti à l'acceptation par le Sultan d'un projet de réformes reconnues indispensables; mais au moment même où leur application devient possible, Lord Salisbury, au lieu d'encourager Abdul Hamid et de soutenir son autorité sur ses sujets, semble se plaire à multiplier les menaces et à prophétiser une issue fatale. Des menaces publiques à l'adresse directe du Sultan se retrouvent même dans le dernier discours du Ministre anglais au Guildhall, et elles ne peuvent être interprétées à Constantinople que comme un encouragement donné aux fauteurs de désordres. En vérité, si le but poursuivi par Lord Salisbury était l'effondrement complet de la Turquie, il ne pourrait agir autrement.

La puissance de tout Gouvernement ne gît pas exclusivement dans sa force matérielle, elle réside, avant tout, dans le prestige qui l'entoure. Porter systématiquement atteinte à ce prestige lorsqu'un Gouvernement en a le plus besoin, n'est-ce pas le meilleur moyen de réduire d'avance ses efforts à néant et de préparer sa chute?

Nous aimons à croire que la redoutable éventualité d'une dissolution de l'Empire

ottoman n'entre pas dans les combinaisons de Lord Salisbury. Tous les Gouvernements soucieux de sauvegarder la paix du monde ont le plus grand intérêt à prévenir une pareille éventualité, car elle serait le point de départ d'une conflagration générale. Pour notre part, nous désirons, plus que jamais, qu'un accord sincère se maintienne entre toutes les Puissances, non pas autant pour exercer sur la Turquie des mesures d'intimidation et de pression coercitive que pour éviter une pareille extrémité et trouver les moyens les plus pratiques de faciliter au Gouvernement ottoman l'application des réformes convenues et le rétablissement de la tranquillité intérieure.

Dans cet ordre d'idées, nous n'avons pas cru pouvoir adhérer aux propositions formulées par M. le comte Goluchowski [1]; mais nous serons constamment prêts, comme par le passé, à nous associer à toute action tendant à l'apaisement général, qui continue à former l'objet de nos vœux les plus sincères.

192.

Note du Capitaine Marchand [2].

Note analytique complémentaire à annexer au projet de mission du Congo-Nil dressé par le capitaine Marchand.

Paris, 10 novembre 1895.

Les instructions données à M. le commandant Monteil dans le courant du mois de juillet 1894 [3] visant la consolidation de notre établissement dans le Haut-Oubangui étaient dictées principalement par l'état de notre occupation à cette époque en face des empiétements des Belges du Congo sur les territoires réservés à l'influence française et la nécessité de limiter le plus rapidement possible ces empiétements en lançant nos troupes par la vallée du M'Bomou sur le point de N'Dorouma nettement indiqué dans ces instructions.

La tâche à ce moment paraissait suffisante pour absorber toute l'activité du personnel de la mission envoyée dans ces lointaines contrées — les instructions ainsi limitées étaient parfaitement justifiées — et la question de la pénétration ou même de l'action indirecte au Bahr el Ghazal était expressément réservée.

Mais depuis, un événement considérable, la signature de la convention franco-belge du 14 août 1894 [4] fixant la rivière M'Bomou comme frontière

(1) Voir plus loin (n° 194), sous la date du 12 novembre, le télégr. du comte Goluchowski au comte Wolkenstein, Ambassadeur à Paris.

(2) Cette note, dont l'original est écrit et signé de la main du capitaine Marchand, se trouve aux archives des Affaires étrangères.

(3) Voir 1re série, t. XI, n° 191.

(4) Reproduite, 1re série, t. XI, sous le n° 217.

commune des possessions des deux parties contractantes, a modifié à notre profit la situation et rend caduques les primitives instructions.

L'instrument diplomatique du 14 août 1894 placé sur le M'Bomou protège mieux cette frontière que n'auraient pu le faire les quelques troupes indigènes que nous entretenons sur le Haut-Oubangui; il nous permet de faire taire les inquiétudes qu'un moment nous avons pu concevoir du fait de l'État indépendant pour l'intégralité de nos possessions de l'Afrique centrale et de consacrer désormais tous nos efforts, toutes nos ressources :

1° A l'occupation effective, limitée, des territoires arrosés par le M'Bomou et ses affluents de droite et dont la possession ne nous est plus contestée.

2° A l'extension jusqu'au Nil de l'influence française ayant son point de départ au Gabon-Congo et son foyer actuel le plus intense dans le Haut-Oubangui. Ce sont ces régions, bordées à l'Orient par le grand fleuve égyptien, qui constituent « les réserves d'avenir aux destinées de la France », selon la forte expression de M. le Ministre des Affaires étrangères,[1] et qui viennent d'être généreusement concédées à bail par un propriétaire sans titre à un locataire sans responsabilité.

De ces deux objectifs distincts, qui pour être rapidement atteints, exigent la continuité d'un seul et même effort poursuivi sans arrêt et sans défaillance, le premier rentre exclusivement dans les attributions du Ministre des Colonies; le second, dont la réalisation peut à un moment donné créer un incident de politique internationale, réclame l'intervention du département des Affaires étrangères.

Il est bien évident qu'il ne peut être question, par l'accès au Bahr el Ghazal, de considérer cette ancienne province du Soudan égyptien comme pouvant être acquise à la France uniquement parce qu'une mission française y aurait pénétré. Le plus solide argument invoqué par la diplomatie française pour résister aux prétentions britanniques sur la vallée du Nil, c'est précisément le titre de possession de l'Égypte, c'est-à-dire du suzerain, le Sultan. Toutefois, il est de la plus élémentaire prudence de prévoir le cas où la Grande-Bretagne passerait outre à ces droits, comme elle vient d'ailleurs de le faire pour l'ancienne province de l'Equatoria, et de prendre nous-mêmes dans le bassin du Nil des gages de restitution collective à l'Égypte des territoires ayant formé le Soudan égyptien et momentanément occupés, sous un prétexte quelconque, par une ou plusieurs Puissances européennes.

Ce sont ces gages, et rien autre chose, que la diplomatie française peut obtenir de l'envoi dans le Haut-Oubangui d'une mission assez fortement organisée pour pouvoir étendre son rayon d'action jusqu'au Bahr el Ghazal.

[1] Ce sont les derniers mots du discours prononcé à la Chambre le 7 juin 1894 par M. Hanotaux.

La première partie de cette action consisterait, comme on l'a vu plus haut, dans l'établissement rapide, à travers les territoires dont la propriété ne nous est pas contestée, d'une ligne de postes fortifiés qui, sous aucun prétexte, ne pourrait franchir la ligne de partage des eaux entre le bassin du Nil et celui du Congo.

Dans la deuxième partie, la mission dépouillant tout caractère militaire, tout appareil guerrier, pénètre dans le Bahr el Ghazal avec l'assentiment des populations et essaie d'atteindre le Nil, après entente avec les Derviches ; c'est alors une espèce de visite anonyme faite par un groupe de voyageurs européens, sans pavillon et sans mandat, aux habitants des territoires limitrophes du Haut-Oubangui avec lesquels ils désirent nouer des relations de commerce et de bon voisinage. Le pavillon n'est montré et le mandat ne devient effectif qu'en cas de rencontre d'une mission rivale opérant dans les mêmes régions sous les auspices d'une nation européenne quelconque, « car, puisque nous soutenons la théorie de l'inviolabilité des territoires du bassin du Nil relevant de l'Égypte et du Sultan, il n'y a plus aucun inconvénient, mais au contraire nécessité immédiate et intérêt majeur pour nous, à arborer notre pavillon en face de celui d'une Puissance européenne rivale dont la présence dans ces parages constituerait, à elle seule, la violation que nous voulons empêcher ».

En aucun cas et sous aucun prétexte, il ne saurait surgir un conflit de cette rencontre. Avec toute l'urbanité et la correction désirables, chacune des deux missions prend acte de la présence de l'autre, en mentionnant le lieu de la rencontre, et transmet à sa chancellerie pour la suite à donner; les positions respectives sont conservées jusqu'à décision de cette dernière.

Voilà les gages! L'important est, comme on vient de le voir, de ne les prendre ni trop tôt ni trop tard, mais au moment précis où le droit seul ne suffit plus à assurer le respect des traités antérieurs et l'équilibre général africain.

Il reste à dire quel est le but poursuivi. En dernière analyse, c'est par des moyens pacifiques, mais sûrs, « de mettre l'Angleterre dans la nécessité d'accepter, sinon de provoquer elle-même la réunion d'une conférence européenne au sein de laquelle serait discuté et fixé le sort réservé au Soudan égyptien, c'est-à-dire à la vallée du Nil. En outre de l'intérêt que l'obtention d'un pareil résultat présente pour la colonisation française en Afrique, dont l'avenir est si gravement menacé par les ambitions anglaises, n'est-il pas permis d'espérer que la question de l'évacuation de l'Égypte découlerait tout naturellement de celle du Soudan égyptien et s'imposerait avec une force nouvelle aux délibérations de la conférence? »[1]

[1] Les citations entre guillemets sont vraisemblablement empruntées au premier rapport du Marchand capitaine, qui n'a pas été retrouvé. (Voir ci-dessus page 207, note 1).

193.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 325. Urgent. *Paris, 12 novembre 1895, 6 h. 20, soir.*

La division navale dont je vous ai invité, par mon télégramme n° 321 du 9 novembre [1], à annoncer le prochain envoi dans les eaux du Levant, a reçu l'ordre de se rendre au Pirée, où elle attendra les instructions nouvelles que pourra comporter le développement de la situation créée en Orient par les derniers incidents, et notamment l'obligation d'assurer la sécurité de nos nationaux. Elle est composée de quatre bâtiments. Vous voudrez bien porter d'urgence cette décision à la connaissance du prince Lobanoff. Je tiendrais à connaître son impression au sujet de la communication que je viens de rappeler et dont j'ignore encore le résultat, ainsi que les mesures que le Gouvernement russe aura pu juger utile de prendre, de son côté, dans le même sens.

M. Cambon m'a fait savoir [2] que M. de Nélidoff avait soumis à ses collègues, avec l'autorisation de son Gouvernement, la proposition de doubler les stationnaires des ambassades à Constantinople. Il a fait valoir que l'insuffisance des stationnaires actuels obligerait, en cas d'événements graves, les Puissances à envoyer dans le Bosphore des forces navales et à soulever ainsi la question des Détroits. La mesure, à ses yeux, serait d'autant plus justifiée que, par le retour du stationnaire du Danube, les Anglais auront dans quelques jours à Constantinople deux bâtiments. Les agents des diverses Puissances se sont montrés favorables à cette idée. Nous sommes, pour notre part, tout disposés à l'accueillir et à la faire prévaloir. Vous ne le laisserez pas ignorer au prince Lobanoff. [3]

[1] Par ce télégramme (5 h. 45, soir), le Ministre avisait M. de Vauvineux que le Conseil avait décidé de prendre immédiatement des mesures pour tenir une division de l'escadre de la Méditerranée prête à partir et le chargeait d'en prévenir confidentiellement et sans retard le prince Lobanoff. Le même jour il en informait M. Cambon, qui avait réclamé le rétablissement d'une force navale dans le Levant «comme indispensable à la défense de nos intérêts de toute nature».

[2] Télégr. n° 173, de Péra, du 12 novembre (1 h. 5, matin).

[3] M. de Vauvineux répond le 13 novembre (télégr. n° 219, 7 h. 30, soir) que «le prince Lobanoff lui a témoigné sa satisfaction de l'envoi d'une division navale au Pirée et que, de son côté, le Gouvernement russe vient de donner à sa flotte de la mer Noire l'ordre de se mettre en mesure de partir au premier signal; que cette flotte se tient déjà prête à agir selon les éventualités, mais qu'une action ne s'exercera pas avant qu'une entente complète soit intervenue entre les Gouvernements français et russe». Le prince approuve également la mesure suggérée par M. de Nélidoff du doublement des stationnaires (*Livre jaune, op. cit.* n° 133).

Confidentiel. M. de Nélidoff n'a pas dissimulé à M. Cambon que son Gouvernement était surtout préoccupé d'éviter le passage des Dardanelles par la flotte anglaise.

194.

Communication de l'ambassade d'Autriche-Hongrie.*

Le comte Goluchowski, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie,

au comte Wolkenstein, Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris.

T. [*12 novembre 1895.*]

Aux termes d'un rapport du baron de Calice tout récemment arrivé, la situation à Constantinople devient de plus en plus inquiétante et présente un incontestable caractère de gravité. La sécurité de la colonie étrangère de cette capitale serait mise en péril par la fermentation dans la population mahométane, qui tend à s'accentuer.

En présence de cette grave situation, j'ai autorisé notre Ambassadeur à Constantinople à prendre — de concert avec ses collègues — toutes les mesures de précaution et toutes les dispositions qui deviendraient nécessaires dans le cas où des événements révolutionnaires dans la capitale turque compromettraient les intérêts et la sécurité de la colonie étrangère.

Le sérieux préjudice que le développement de l'anarchie en Orient porterait aux intérêts de toutes les Puissances européennes impose plus que jamais la nécessité de pourvoir, autant que possible d'un commun accord, au maintien de l'ordre et de la tranquillité à Constantinople.

Dans ce but il serait désirable que les Puissances s'entendissent d'abord sur les mesures qu'elles considéreraient comme utiles pour obvier aux dangers qui menacent, et qu'ensuite elles fissent parvenir à leurs représentants à Constantinople des instructions basées sur cette entente.

Je prie Votre Excellence de communiquer confidentiellement ma manière de voir au Gouvernement français en le priant de vouloir bien nous faire connaître tout aussi confidentiellement ses vues au sujet des événements de Constantinople et des mesures à prendre pour la protection des intérêts qui y sont menacés.

J'adresse en même temps une demande confidentielle identique aux autres Puissances signataires [1].

*Annotation du Département : *Pièce remise par l'Ambassadeur d'Autriche au Directeur politique le 12 novembre 1895.*

[1] Voir plus loin (n° 196), le télégramme n° 57, de Vienne, du 13 novembre.

195.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 122. *Rome, 13 novembre 1895, 7 h. 40, matin.*

(*Reçu :* 9 h. 55, matin.)

L'Ambassadeur d'Angleterre est venu hier soir m'entretenir des affaires d'Orient et il m'a parlé, pour les démentir, des bruits relatifs à un accord entre l'Angleterre et l'Italie pour une action à deux. Je lui ai fait lire le passage de la *Correspondance verte* cité dans mon rapport du 11 novembre n° 223[1]. Sir Clare Ford a déclaré que les inventions de ce journal sont sans aucun fondement. D'après lui, le Gouvernement anglais considère le maintien de l'entente heureusement établie entre les six grandes Puissances comme le plus sûr moyen de dénouer la crise et d'assurer la conservation de la paix, ainsi que Lord Salisbury l'a proclamé avec insistance au banquet du Lord-Maire.

De son côté, le Gouvernement italien fait démentir par les agences officieuses qu'il se soit concerté avec l'Angleterre pour une action maritime séparée.

196.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 57. *Vienne, 13 novembre 1895, s. h.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de me faire part de l'initiative qu'il a prise avant-hier[2] de s'adresser aux Puissances signataires du traité

(1) Non reproduit. Voici le passage auquel il est fait allusion :

La *Corrispondenza verde* écrivait le 8 novembre : « quelques journaux parfois bien informés persistent à donner comme positive l'existence d'un accord exprès entre l'Italie et l'Angleterre en vue d'un démembrement possible de la Turquie. D'après nos renseignements provenant de très bonne source, il n'avait été, jusqu'à présent, conclu entre les cabinets de Rome et de Londres que des arrangements purement préliminaires. Aujourd'hui seulement est arrivée à la Consulta une note dans laquelle l'Angleterre spécifie catégoriquement les termes de l'accord projeté en demandant à l'Italie une prompte et formelle réponse. »

(2) Voir ci-dessus (n° 194) la note remise à Paris le 12 novembre par l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie.

de Berlin pour s'entendre sur les mesures à adopter en vue des éventualités très graves qui peuvent se produire à Constantinople. L'accord des Puissances, m'a-t-il dit, est absolu : il faut qu'il se continue sans réticence et sans arrière-pensée, tout le monde ayant le même intérêt pacifique à ce que les désordres cessent ; c'est à ce prix qu'on pourra arrêter l'incendie qui dévaste la Turquie. Les Ambassadeurs s'entendent sur tous les points à Constantinople ; cela est capital. Mais il faut encore que les Puissances qu'ils représentent leur donnent une liberté d'initiative dont ils peuvent avoir besoin en cas d'événements imprévus. Le comte Goluchowski estime qu'il faut doubler dès à présent les stationnaires, grouper les flottes dans les eaux du Levant et au besoin autoriser les Ambassadeurs réunis à faire entrer dans le Bosphore un nombre de navires à déterminer d'avance, trois par exemple de chaque Puissance. Si, dit-il, des massacres se produisaient à Smyrne ou à Beyrouth, on n'hésiterait pas à envoyer des flottes devant ces villes. L'Europe, qui a fait à Constantinople une situation spéciale, peut suspendre momentanément l'immunité qu'elle lui a accordée et y envoyer des bâtiments pour assurer la protection des colonies au cas où des massacres ou des révolutions se produiraient dans cette capitale. Les Ambassadeurs pourraient ne pas avoir le temps de prévenir leurs Gouvernements et d'attendre des instructions ; il faudrait les en munir d'avance et s'en rapporter pour certaines choses urgentes à ce qu'ils arrêteraient d'accord.

Le Ministre des Affaires étrangères a déjà donné toute latitude dans ce sens à son Ambassadeur à Constantinople. L'Autriche va envoyer une flotte dans le Levant.

197.

Note pour le Ministre[1].

13 novembre 1895.

Le 21 septembre dernier[2], le Ministre des Colonies informait le Ministre des Affaires étrangères qu'à la date du 12 du même mois il avait pris une décision réglant la relève de deux compagnies de tirailleurs sénégalais et des miliciens qui occupaient les postes de nos territoires du Haut-Oubangui. M. Chautemps faisait observer que les nouveaux effectifs (deux compagnies de 100 hommes chacune et une compagnie de milice de 200 hommes) représentaient le minimum de troupes suffisantes pour le maintien de nos

[1] Cette note émane de la Direction politique du ministère des Affaires étrangères.

[2] Voir ci-dessus n° 152.

droits dans ces régions et ne pouvaient être que la manifestation de fait d'une politique d'expectative. Le Ministre des Colonies ajoutait qu'il ne se dissimulait pas cependant l'importance qui s'attacherait, à divers points de vue, à l'extension plus large de notre sphère d'influence, en particulier dans la direction du Nil, et il communiquait un rapport dans lequel M. le capitaine Marchand, chargé d'étudier cette question, exposait le plan d'une mission à organiser dans ce but.

Après avoir relevé les postes que nous avons sur le M'Bomou et qui ont été occupés par le capitaine Vermot au mois de février dernier, la mission remonterait, en se servant des rivières Bali et Schinko, jusqu'à la ligne de partage des eaux du Congo et du Nil. De là, le capitaine Marchand espère pouvoir gagner le Bahr el Ghazal sans être inquiété par les Mahdistes.

Quant au résultat de cette mission, le capitaine Marchand le caractérisait ainsi : «Nous voulons obtenir prudemment, d'une façon plutôt indirecte, parmi les populations indigènes de la vallée du Nil par le Bahr el Ghazal (*sic*), une influence suffisante pour que la France puisse être admise d'une façon légitime, le jour où le sort de ces provinces sera discuté, à faire partie de la conférence européenne qui pourra être réunie à ce sujet.»

M. le capitaine Marchand a été reçu par M. Hanotaux, à qui il a fourni des éclaircissements sur la mission dont il s'agit. Une conférence devait avoir lieu à ce sujet entre M. Hanotaux et M. Chautemps lorsqu'est survenue la crise ministérielle[1].

Par une note ci-jointe [2], M. le Ministre des Colonies vient de rappeler l'intérêt qu'il y aurait à arrêter sans retard les mesures nécessaires pour pourvoir à la relève des forces militaires opérant actuellement dans le Haut-Oubangui, ainsi qu'à se prononcer sur le point de savoir si nous devons nous borner à occuper solidement un certain nombre des postes qui nous ont été remis par l'État indépendant, ou, au contraire, chercher à étendre notre influence vers l'est au delà de la crête de partage des bassins du Nil et du Congo.

M. Guieysse demande en même temps que, vu l'urgence, une conférence soit tenue sur ce sujet entre le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre des Colonies et leurs chefs de service, s'il y a lieu.

La Direction politique ne peut que s'associer à cette proposition et elle prie le Ministre de vouloir bien donner ses instructions.

[1] Voir ci-dessus n° 185, note 3.

[2] Cette note figure ci-dessus à sa date (8 novembre) sous le n° 190.

198.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Nisard, Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

L. particulière. *Athis-sur-Orge, 14 novembre 1895.*

Au moment où je repars pour Londres, il me semble que je puis emporter des entretiens que j'ai eus à Paris l'impression que les affaires que je suis chargé de traiter en Angleterre marchent à une solution favorable.

1° L'affaire d'Indochine comprend trois subdivisions : la délimitation par le Mékong, les rapports avec la Chine, les garanties stipulées en faveur du Siam. L'acceptation par l'Angleterre de la frontière du Mékong, c'est-à-dire la rétrocession de Muong-Sing à la France, est la condition *sine qua non* pour nous de notre adhésion aux stipulations concernant la Chine et le Siam. Il faut qu'elle soit ferme, je veux dire immédiate et inconditionnelle, et je pense que vous repousserez la combinaison aléatoire et dilatoire d'un arbitrage. Ce point admis, je suppose que l'admission de l'Angleterre et de la France à l'égalité de traitement dans les deux provinces chinoises du Yunnan et du Se-Tchouen ne soulèvera pas de difficulté, d'autant plus que les Anglais pourraient être amenés à réclamer comme un droit, en vertu de la clause générale de la nation la plus favorisée, ce qu'ils nous demandent aujourd'hui comme une faveur. Reste la question siamoise. Si je n'ai pas persuadé le Gouvernement que le rêve d'un nouveau coup de main, par eau ou par terre, sur Bangkok [1] mène au dangereux réveil d'une guerre avec l'Angleterre, alors rien n'est fait. Si, au contraire, le Gouvernement voit le péril d'une politique ambiguë à l'égard de Bangkok et s'il est sensible à l'avantage de lier l'Angleterre en nous liant nous-mêmes, je crois qu'on peut poursuivre la négociation, dans les termes où Lord Salisbury la posait naguère, avec quelques chances de succès. Nous n'acceptons de prendre aucun engagement en dehors du bassin du Ménam. La rédaction est difficile à trouver; je ne la crois pas impossible.

2° Sur l'affaire du Niger, nous conviendrions d'instituer une commission mixte pour examiner et discuter les titres et prétentions de part et d'autre et préparer un accord entre les deux Gouvernements.

[1] Voir ci-dessus n°s 19 et 48 le projet d'une attaque sur Bangkok suggéré par M. Pavie et écarté par le Gouvernement.

3° Sur l'affaire des traités tunisiens, nous pourrions poser le principe d'une révision du traité de l'Angleterre avec la Régence sur la base d'un certain abaissement de droits au profit des importations anglaises. Mais je préférerais encore des propositions immédiates, parce que des avantages positifs et bien définis seront plus persuasifs à l'égard de l'Angleterre que de vagues promesses et qu'il nous importe de couper court à l'éventualité toujours possible d'intrigues italiennes à Londres. Il faudrait donc que le Ministre du Commerce, si c'est lui qui doit étudier la question des tarifs, se prononçât promptement et que je fusse muni de vos instructions.

Voilà, mon cher Directeur, le résumé succinct de mes observations pour aujourd'hui. Je pense que je pourrai voir Lord Salisbury demain et je vous écrirai ce qui sera résulté de ce nouvel entretien.

P.-S. — Au cas où nous aboutirions à un accord avec l'Angleterre sur ces divers points, vous jugeriez sans doute qu'il conviendrait de le revêtir de la forme la plus simple et de procéder par voie d'échange de notes ou de déclarations.

199.

M. Patrimonio, Ministre de France à Belgrade,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 74. *Belgrade, 14 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 novembre ; Dir. pol., 18 novembre.)

A un dîner auquel le Roi Alexandre avait convié les chefs de mission en l'honneur du baron de Thoemmel, ancien Ministre d'Autriche-Hongrie en Serbie, Sa Majesté m'a longuement entretenu de la situation générale et des dangers auxquels le Sultan serait exposé au cas où l'apaisement tarderait à se faire en Turquie. « Nous resterons tranquilles tant que nous le pourrons, a-t-il dit, mais, si d'autres voulaient profiter des circonstances pour soulever de nouveau la question de la Macédoine, tous les partis en Serbie sont unanimes à ne pas laisser cette question se débattre et se résoudre sans nous et contre nous. Oh ! je sais bien que, par suite d'un concours de circonstances sur lesquelles il me convient moins qu'à d'autres de me prononcer, les Serbes du royaume ont perdu leur temps à des querelles de partis. Notre armement est défectueux et nous n'avons pas d'argent pour nous procurer des armes nouvelles. C'est l'objet des préoccupations de tous. Certes, nous désirons ardemment que les affaires s'arrangent et que le calme se rétablisse en Turquie. Mais comment ne serions-nous pas inquiets? Notre Ministre à

Londres nous écrit que l'impression produite à Londres par le langage tenu au Guildhall par Lord Salisbury est moins calmante que les commentaires de la presse anglaise s'évertuent à le dire. »[1]

De cet entretien d'un caractère privé et en quelque sorte personnel, amené uniquement, j'en suis persuadé, par le fait que j'étais placé à côté de Sa Majesté, j'ai acquis la conviction que les informations que j'ai eu l'honneur de transmettre, il y a quelques semaines, à votre prédécesseur, à savoir que le Roi Alexandre est encore libre de tout engagement, étaient exacts. Il serait moins inquiet s'il avait pris parti. J'ai cru remarquer toutefois une tendance à chercher des sécurités. Personnellement, et quand il échappe à l'influence de son père, il penche plutôt vers la Russie que vers l'Autriche-Hongrie. Il y a quelques indices, il me semble, qu'il préférerait, et sans trop tarder, se tourner de ce côté; mais pour cela, il lui faudrait remplacer ses conseillers actuels qui, eux (M. Novakovitch m'en a fait à plusieurs reprises la confidence) estiment, au contraire, que l'intérêt de la Serbie est de se renfermer dans une attitude réservée et de n'en sortir qu'à toute extrémité. Le Président du Conseil a même laissé échapper un jour que des avis officieux de Vienne lui étaient adressés dans le sens d'un rapprochement plus intime et que, dans ce cas, toutes les difficultés avec lesquelles la Serbie a eu affaire dans ces derniers temps, dans ses rapports économiques avec l'Autriche-Hongrie, seraient promptement aplanies. « Je n'ai eu garde de comprendre, m'a dit M. Novakovitch, et l'affaire en est restée là. »

Au résumé, M. le Ministre, jusqu'ici il n'y a que des inquiétudes bien légitimes, puisque l'agitation pourrait gagner des provinces limitrophes de la Serbie et qui l'intéressent. Ces inquiétudes sont partagées par le pays tout entier, qui suit avec anxiété les événements qui se produisent sur divers points de l'Empire ottoman; mais rien ne laisse supposer, je le répète, que les Serbes favorisent, comme les Bulgares, les agitateurs macédoniens. Tout au contraire, ils n'ont pas laissé des comités macédoniens s'établir sur le territoire serbe, et même, l'action, autrefois bruyante, de la société de Saint-Sava (société de propagande en vieille Serbie et en Macédoine) se fait sentir moins que jamais. J'ajouterai enfin que mon collègue turc continue toujours à se louer beaucoup de l'attitude loyale des Serbes.

Tel est donc, à l'heure qu'il est, l'état vrai des esprits en ce pays et qui peut se résumer ainsi : anxiété réelle, tendance du Souverain à se tourner vers la Russie en cas de complications graves, et bons rapports *jusqu'ici* avec les Turcs.

[1] Au banquet que le Lord Maire offrait à l'occasion de son entrée en fonctions (le 9 novembre), Lord Salisbury avait, parlant de la question d'Orient, renouvelé « le langage menaçant qu'il avait fait entendre au Sultan à l'ouverture du Parlement ». (D. de Londres, 10 novembre 1895, n° 246).

200.

M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 222. *Saint-Pétersbourg, 15 novembre 1895, 5 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le prince Lobanoff a reçu hier soir de Rome un télégramme confirmant l'envoi de bâtiments italiens qui doivent rejoindre la flotte anglaise dans le Levant. En raison de cette nouvelle, le Ministre des Affaires étrangères a fait parvenir ce matin à l'Empereur un télégramme qu'il expédiera dès ce soir au baron de Mohrenheim, si, comme il n'est pas douteux, Sa Majesté y donne son assentiment. Dans ce télégramme le prince Lobanoff expose qu'en présence de l'attitude du Gouvernement anglais, le Gouvernement russe se propose d'inviter M. de Staal à lui demander dans la forme la plus amicale des explications sur ses projets en Orient. Le prince Lobanoff termine en priant le Gouvernement de la République de lui faire connaître s'il est disposé à accomplir de son côté auprès du Cabinet de Londres une démarche analogue.

201.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 115. *Paris, 16 novembre 1895, 6 h. 5, soir.*

Notre Ambassadeur en Italie m'ayant télégraphié que son collègue d'Angleterre était venu le voir pour démentir le bruit d'après lequel un accord aurait été conclu entre l'Angleterre et l'Italie en vue d'une action à deux [1], j'avais marqué au baron de Courcel le prix que j'attacherais à ce qu'un prochain entretien avec Lord Salisbury lui permît de recueillir des assurances propres à confirmer les déclarations faites spontanément à M. Billot par Sir Clare Ford.

Le baron de Courcel vient de me rendre compte dans les termes suivants de la démarche qu'il a faite hier au Foreign Office :

« En l'absence de Lord Salisbury, Sir Thomas Sanderson m'a donné l'assurance qu'aucune entente particulière n'était intervenue dans les derniers

[1] Voir ci-dessus (n° 195) le télégramme de Rome du 13 novembre.

temps entre l'Angleterre et l'Italie relativement à l'action de leurs flottes respectives ou à la politique à suivre dans les affaires d'Orient. Le Gouvernement italien a seulement exprimé l'intention de s'associer, le cas échéant, à l'action des autres Puissances.

« Le Cabinet de Londres n'a pas encore arrêté son opinion au sujet de la proposition des Ambassadeurs de doubler leurs stationnaires à Constantinople. Si elle était admise, les Anglais ne se contenteraient pas de maintenir dans le Bosphore le petit stationnaire fluvial qui revient du Danube, mais le remplaceraient par un bâtiment mieux approprié à la circonstance. »

Au reçu de ce télégramme, j'ai fait remarquer au baron de Courcel que l'Angleterre paraissait pouvoir d'autant moins hésiter à se rallier à la proposition de M. de Nélidoff que la présence actuelle dans le Bosphore de deux avisos anglais lui crée une situation particulière et exceptionnelle.

202.

Communication verbale de l'ambassade de Russie.*

Secret. *16 novembre 1895.*

La jonction de bâtiments italiens aux forces navales de l'Angleterre dans les eaux du Levant pourrait bien être un indice d'intentions coercitives. Nous n'avons pas cessé de nous y déclarer contraires ; aujourd'hui elles nous paraîtraient d'autant plus inopportunes et même dangereuses que le Sultan, cédant sur tous les points aux injonctions collectives des trois Puissances, est en train d'introduire les réformes exigées, seules reconnues nécessaires, et que toute mesure gratuitement blessante lui rendrait sa tâche plus difficile encore qu'elle ne l'est déjà et deviendrait un obstacle de plus au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité en Asie Mineure.

Ayant jusqu'ici agi à Constantinople toujours d'accord avec l'Angleterre, nous croyons avoir le droit et même le devoir de lui demander de franches explications sur ses intentions.

Veuillez prendre à ce sujet l'avis du Gouvernement français.

S'il partageait notre opinion, nos Ambassadeurs à Londres pourraient être chargés de s'entendre sur la démarche qu'ils feraient, chacun séparément, dans ce but, auprès du Cabinet britannique.

*Annotation du Département : *Cette communication a été adressée par le baron de Mohrenheim au Directeur politique pour lui être remise en mains ; M. Nisard, à qui l'Ambassadeur de Russie était venu, ce matin, en donner lecture, a été prié de la faire parvenir au Ministre, en lui faisant connaître que, si telle était l'intention de M. Berthelot, le baron de Mohrenheim se tenait prêt à s'en entretenir avec lui à l'heure qui serait indiquée à l'Ambassadeur de Russie. 16 novembre.*

203.

M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 135. *Saint-Pétersbourg, 16 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre ; Dir. pol., 21 novembre.)

Les appréciations formulées par le prince Lobanoff sur les affaires de Turquie et dont j'ai donné connaissance au Département par ma dépêche politique n° 128 en date du 30 octobre dernier[1], se sont certainement modifiées d'une façon assez sensible depuis cette époque.

Les désordres qui se succèdent sans interruption dans l'Empire ottoman et surtout l'attitude équivoque observée ces temps derniers par la Grande-Bretagne ont amené le Gouvernement impérial à sortir, dans une certaine mesure, de la réserve qu'il avait gardée jusqu'à présent et dont il semblait très décidé à ne pas se départir.

J'ai déjà exposé à Votre Excellence par le télégraphe le compte rendu de mes entretiens presque journaliers avec le Ministre des Affaires étrangères, ainsi que son désir de savoir si le Gouvernement de la République serait disposé à demander, comme la Russie, au Cabinet de Londres des explications sur ses projets ultérieurs en Orient[2]. Le prince Lobanoff m'a déclaré qu'en présence des mouvements inaccoutumés de la flotte anglaise dans le Levant et de son renforcement possible par un certain nombre de bâtiments italiens, le Gouvernement du Tsar ne pouvait demeurer simple spectateur de démonstrations qu'il considérait comme dirigées, non pas contre la Turquie, mais sans nul doute contre la France et la Russie.

« Malgré les apparences, m'a dit le prince Lobanoff, je persiste à croire que le marquis de Salisbury n'a pas l'intention de lancer son pays dans une aventure qui le mettrait en lutte avec toute l'Europe, à l'exception de l'Italie qui, en cette occasion, joue le rôle habituel de *condottiere ;* mais je suis d'avis que nous ne devons cependant négliger aucune précaution et être en mesure de faire face à toutes les éventualités. Je ne vous l'ai pas caché, notre flotte de la mer Noire est prête à partir au premier signal et, en trente-six heures, nous pouvons être dans le Bosphore, je dis bien : dans le Bosphore, car nous ne considérons pas comme très sérieux les moyens de défense dont les Turcs

(1) Ci-dessus reproduite, sous le n° 183.

(2) Voir ci-dessus (n° 200) le télégramme n° 222 de Pétersbourg, du 15 novembre.

disposent à l'entrée nord du détroit. Nous sommes, je vous l'affirme, toujours animés des sentiments les plus pacifiques; nous ne nourrissons aucun projet ambitieux, mais nous ne pouvons pas tolérer que l'Angleterre s'arroge le droit d'agir en dehors du concert des Puissances. Ne laissez pas ignorer à votre Gouvernement notre manière de voir : exprimez-lui de nouveau notre sincère désir de marcher d'accord et donnez-lui l'assurance que nous ne prendrons aucune décision sans nous être auparavant concertés avec lui. »

J'ai été frappé, je l'avoue, de la façon très catégorique avec laquelle mon interlocuteur s'est exprimé, et il me paraît hors de doute que le Gouvernement impérial saurait, le cas échéant, ne pas reculer devant l'adoption d'une ligne de conduite énergique.

Le prince Lobanoff craint beaucoup que l'envoi presque indispensable, il le reconnaît, de navires de guerre sur les côtes de Turquie n'augmente l'effervescence déjà très vive des esprits et ne provoque, sous peu, de nouveaux incidents regrettables. D'après ce qu'il m'a été donné de voir lors de mon séjour à Constantinople pendant la guerre de 1877-1878, je ne puis que partager en cette occasion l'opinion du Ministre des Affaires étrangères.

Nous ne devons pas nous dissimuler, d'autre part, que les faveurs accordées à ses sujets chrétiens par le Sultan n'ont pas seulement suscité le mécontentement de la population musulmane, mais encore amoindri le prestige dont il aurait grand besoin à l'heure actuelle pour assurer le maintien de l'ordre et l'application des réformes qui lui ont été dictées par l'Europe.

Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence, le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie a remis au prince Lobanoff un mémorandum analogue à celui qui lui a été communiqué par le comte Wolkenstein et dans lequel le comte Goluchowski expose les mesures qu'il conviendrait, selon lui, d'adopter pour mettre un terme à la situation troublée de l'Empire ottoman. Je crois inutile de revenir ici sur l'opinion émise à ce propos par le Ministre impérial des Affaires étrangères, Votre Excellence en ayant déjà connaissance.

Je sais également de bonne source que, tout récemment, l'Empereur d'Allemagne a adressé au Tsar un télégramme particulier dans lequel il lui déclare être prêt à s'associer à toutes les mesures qu'il jugerait opportun de prendre pour rétablir l'ordre en Turquie. L'Empereur Nicolas II a remercié le Souverain allemand de ses bonnes dispositions et a répondu en termes évasifs à ses offres de service [1].

On peut juger par les deux démarches précitées que, si la Russie trouvait indispensable d'intervenir effectivement en Orient, elle serait vraisemblable-

Le 8 novembre, Guillaume II télégraphiait à Nicolas II pour lui demander «quelles étaient ses intentions au sujet de l'évolution ultérieure des affaires avant qu'un accident arrive». Le 9, du palais de Tsarskoïé Sélo, Nicolas II télégraphiait qu'il avait «envoyé des instructions à son représentant» (*Die Grosse Politik*, X, nos 2452 et 2453.)

ment assurée d'un concours de forces au moins suffisant pour paralyser les visées ambitieuses que l'Angleterre et l'Italie semblent entretenir à l'égard de la Turquie.

204.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 250. Confidentiel. *Londres, 16 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 novembre; Dir. pol., 22 novembre.)

Le télégramme que je viens de vous expédier[1] vous instruira des données principales de la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec le marquis de Salisbury. L'initiative que l'Autriche vient de prendre par sa communication aux Puissances à l'occasion des affaires de l'Orient[2] paraît au Premier Ministre d'Angleterre à la fois naturelle et sage. Il est tout disposé à abonder dans le sens indiqué par le comte Goluchowski. Il tient toujours et principalement à l'entente collective des Puissances, dans laquelle il voit une condition de l'efficacité des conseils qu'elles devront faire entendre au Sultan et en même temps une garantie contre les périls qui pourraient naître de l'action isolée d'une d'entre elles, les seuls à ses yeux qui seraient de nature à compromettre la paix de l'Europe. Il admet d'ailleurs volontiers que la continuation d'un échange habituel d'idées entre les trois Cabinets de Paris, Londres et Saint-Pétersbourg, qui a rendu des services pendant les discussions préliminaires de la question d'Arménie, pourra être utile encore pour guider et assurer le concert européen. C'est bien, en effet, l'accord entre la Russie et l'Angleterre, facilité par la coopération et, au besoin, l'entremise amicale de la France, qui peut le mieux préparer des solutions acceptables pour tous et rassurer les esprits.

En examinant avec le Premier Ministre, d'une manière sommaire, l'attitude et les intérêts des diverses Puissances, j'ai été amené à faire allusion aux bruits, répandus d'un côté avec persistance, concernant une entente particulière qui serait intervenue entre l'Angleterre et l'Italie, à l'occasion des derniers événements. Lord Salisbury a nié que rien de semblable se fût produit. J'ai cru comprendre, par les quelques mots qu'il m'a dits à ce sujet, que le Cabinet du Quirinal avait indiqué un certain désir de faire coopérer

[1] Non reproduit, la présente dépêche en tenant lieu.

[2] Voir ci-dessus (n° 194) la communication de l'ambassade d'Autriche-Hongrie du 12 novembre.

en Orient ses forces navales avec celles de l'Angleterre, mais que celle-ci lui avait conseillé d'agir comme tout le monde et avec tout le monde, n'y ayant pas lieu à des actions séparées. « Si donc, a-t-il dit, vous envoyez des bâtiments en Orient, l'Italie fera comme vous. » Je répondis que nous ne pouvions que nous applaudir de voir l'Italie entrer dans le concert commun et ne pas se séparer du reste de l'Europe.

Je revins alors aux idées que Lord Salisbury avait exprimées au sujet de l'importance de l'entente collective entre les Puissances, et je lui demandai sur quels points il pensait que cette entente dût porter. Il répondit : « Je crains que, dans un temps donné, un temps qui n'est pas encore venu, mais qu'il est permis de prévoir, notre projet de réformes pour l'Arménie ne suffise pas. Il faudra quelque chose de plus étendu. Peut-être serons-nous amenés à priver le Sultan de quelques-uns des pouvoirs dont il aura mésusé. »

— « Vous voulez dire qu'il faudra le placer sous un conseil judiciaire, lui donner un tuteur? »

Il répliqua en souriant : « Trois tuteurs ».

Nous ne nous sommes pas étendus davantage sur ces perspectives d'avenir, qu'il paraissait prématuré de sonder plus profondément.

205.

Note du Département [1].

Paris, 18 novembre 1895.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a communiqué confidentiellement au Ministre, le 12 de ce mois, un télégramme qu'il avait reçu de son Gouvernement au sujet de la situation en Orient [2]. Aux termes de ce document, l'Ambassadeur austro-hongrois à Constantinople avait été autorisé à prendre de concert avec ses collègues, les mesures de précaution qui pourraient devenir nécessaires. Insistant sur la nécessité de pourvoir, d'un commun accord, au maintien de la tranquillité, le comte Goluchowski considérait comme désirable que les Puissances s'entendissent sur les mesures à prendre et qu'elles donnassent ensuite à leurs représentants des instructions fondées sur cette entente. Il terminait en exprimant le vœu de connaître confidentiellement les vues du Gouvernement français et en ajoutant qu'une demande identique était adressée aux autres grandes Puissances.

(1) Note du document : *Pour le Conseil des Ministres, qui en a approuvé les conclusions (19 novembre).*

(2) Voir ci-dessus le n° 194.

Trois jours après, le comte Wolkenstein complétait cette première communication en remettant copie au Ministre de deux nouveaux télégrammes du comte Goluchowski.

Le premier rappelait l'accord établi entre les représentants des Puissances à Constantinople sur l'opportunité de porter d'un à deux le nombre des stationnaires attachés à chacune des ambassades. En présence des appréhensions manifestées par son Ambassadeur, le Gouvernement austro-hongrois avait décidé de mettre à sa disposition un second stationnaire. Il exprimait le vif désir de voir le Gouvernement de la République adopter la même ligne de conduite.

Enfin, dans une dernière communication, le Gouvernement austro-hongrois croyait devoir envisager le cas où la protection des intérêts européens à Constantinople réclamerait une intervention plus accentuée de la part des Puissances. Il faisait valoir que cette intervention ne s'exercerait, le cas échéant, avec la promptitude et l'ensemble nécessaires, que si les Puissances avaient à leur disposition des moyens d'action suffisants et si elles se concertaient en temps utile sur un *modus procedendi*. Le Cabinet de Vienne avait donc résolu d'envoyer dans le Levant une escadre de quatre navires, et il espérait que les autres Puissances feraient de même. Si, dans ces conditions, les événements redoutés venaient à se produire, ce serait la mission des Ambassadeurs d'appeler dans le Bosphore une force navale dans laquelle seraient représentées, à part égale, les escadres réunies dans les eaux du Levant. La résistance éventuelle de la Porte devrait être brisée par une action commune. Le comte Goluchowski exprimait en outre l'avis que, lors de la réunion projetée des divisions navales, il serait préférable, pour mieux affirmer l'unité d'action des Puissances, d'éviter un groupement conforme aux alliances existantes. Le Gouvernement français était enfin invité à faire savoir s'il adhérait aux vues du Cabinet de Vienne.

Au reçu de ces communications, notre premier soin a été de faire connaître au Gouvernement russe l'impression qu'elles nous avaient laissée, en lui demandant de nous informer de la façon dont il envisageait lui-même l'initiative du Gouvernement austro-hongrois. Le Ministre a donc adressé, le 15 novembre, à notre Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg un télégramme où il examinait les divers points visés par les communications austro-hongroises. Il y rappelait que, d'accord avec le Gouvernement russe, nous n'avions pas cessé de considérer comme indispensable le maintien de l'entente entre les représentants des Puissances à Constantinople. Aussi étions-nous tout disposés à entrer dans les vues du Gouvernement austro-hongrois quant à l'utilité de s'entendre sur les instructions qui devraient être adressées aux Ambassadeurs en vue de leur assurer l'initiative nécessaire pour parer à certaines éventualités.

La proposition tendant à doubler les stationnaires des ambassades, proposition formulée pour la première fois par l'Ambassadeur de Russie à Constantinople, ne pouvait présenter à nos yeux que des avantages et, comme le prince Lobanoff, nous n'hésitions pas à l'approuver.

Mais nous appelions l'attention du Gouvernement russe sur la gravité de la suggestion du comte Goluchowski qui tendait à autoriser en principe, dès à présent, l'entrée éventuelle dans le Bosphore de forces navales supérieures au chiffre prévu par les traités. De quelque réserve que l'on pût entourer une semblable mesure, elle risquerait, selon toute apparence, de soulever la question des Détroits et de susciter ainsi des complications que les Puissances devaient avoir précisément à cœur de prévenir.

Postérieurement à ce télégramme nous avons marqué à nos Ambassadeurs auprès des autres grandes Puissances l'intérêt que nous aurions à savoir comment les Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités appréciaient la proposition austro-hongroise.

Un télégramme de notre Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg nous a fait savoir aujourd'hui même que le prince Lobanoff partageait absolument notre manière de voir sur l'initiative prise par le Cabinet de Vienne. Le Ministre russe des Affaires étrangères approuve, comme nous, les premiers points de la proposition du comte Goluchowski et, comme nous, il juge dangereuse la suggestion relative à l'entrée éventuelle dans le Bosphore des escadres réunies des Puissances. De son côté, l'Ambassadeur de Russie a confirmé aujourd'hui au Ministre les indications déjà fournies à cet égard par M. de Vauvineux. Il a déclaré à M. Berthelot qu'aux yeux de son Gouvernement, l'atteinte portée par la proposition autrichienne à l'immunité des Détroits devait suffire à la faire écarter.

En présence de la communauté de vues ainsi constatée entre les deux Cabinets, le Gouvernement russe n'avait donc pas cru devoir attendre de connaître l'avis des autres Cabinets pour décliner la proposition austro-hongroise.

Dans ces conditions, nous ne saurions tarder davantage à répondre à la communication du comte Wolkenstein dans un sens conforme aux vues que nous avons fait valoir auprès du Gouvernement russe dès que la question s'est trouvée posée. Rappelant que nous n'avons pas cessé de considérer comme indispensable l'accord entre les représentants des Puissances, nous constaterions volontiers l'utilité de s'entendre sur les instructions qui devraient être données aux Ambassadeurs en vue de leur assurer toute l'initiative nécessaire. Nous annoncerions que, à l'exemple du Gouvernement austro-hongrois et conformément à la proposition de M. de Nélidoff, nous avons pris des mesures pour doubler le stationnaire de notre ambassade; mais, en ce qui concerne la proposition d'autoriser la réunion des Ambassadeurs à appeler

éventuellement dans le Bosphore un nombre de navires supérieur au chiffre prévu par les traités, nous ferions remarquer que cette proposition, formulée à un moment où la situation paraissait plus menaçante, ne paraît pas justifiée par l'état actuel des choses. Nous ajouterions qu'en tout cas, nous ne pouvions accepter une mesure qui, de quelque précaution que l'on pût l'entourer, n'en constituait pas moins une infraction aux traités et qui risquerait de susciter de dangereuses complications en soulevant la question des Détroits.

Le Gouvernement austro-hongrois était, d'ailleurs, le premier à le reconnaître, puisqu'il n'hésitait pas à envisager l'éventualité d'un acte de vigueur pour forcer en commun l'entrée des Dardanelles.

Il convient d'ailleurs de mentionner que la France et la Russie ne seront pas les seules, parmi les Puissances intéressées, à décliner la proposition austro-hongroise.

D'après un télégramme de notre Chargé d'affaires à Berlin [1], le Gouvernement allemand n'est disposé, en effet, ni à envoyer un second stationnaire à Constantinople, ni à accroître dans le Levant ses forces navales, qui n'y sont représentées que par un bâtiment-école, le *Moltke* [2].

Notre Ambassadeur à Londres nous a fait savoir, d'autre part, que Lord Salisbury, tout en se montrant favorable, dans son ensemble, à la proposition austro-hongroise, lui a formellement déclaré n'être prêt à l'agréer que si les autres Cabinets y donnaient également leur adhésion [3].

206.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 180. *Péra, 19 novembre 1895, 2 heures, matin.*

(*Reçu :* 5 h., matin.)

L'Ambassadeur d'Allemagne a reçu de Berlin l'ordre de faire au Sultan les plus sérieuses représentations, de lui dire que, malgré l'absence de son

(1) Du 18 novembre (*Livre jaune, op. cit.*, n° 143).

(2) Guillaume II avait déclaré que le navire *Moltke*, vu son affectation comme navire-école des mousses, n'était propre que dans une mesure limitée à des tâches actives (*Die Grosse Politik*, X, n° 2513).

(3) Voir ci-dessus (n° 204) la dépêche de Londres du 16. — A la suite de l'approbation du Conseil, M. Berthelot adressait à M. Lozé le 19 novembre, à 9 h. 40 du soir, le télégramme 48 ci-dessous reproduit sous le n° 207.

escadre dans la Méditerrannée, l'Allemagne n'en était pas moins en complet accord avec les autres Puissances et que l'anarchie ottomane finirait par lasser la patience de l'Europe et par ébranler son trône [1]. M. le baron de Saurma a fait une communication dans ce sens à un des secrétaires du Palais. Le Sultan, très ému, a fait demander aussitôt à l'Ambassadeur d'Allemagne si les forces navales réunies dans l'Archipel n'étaient pas destinées à franchir les Détroits pour venir provoquer sa déposition, et il s'est enquis de ce qu'il aurait à faire pour retrouver la sympathie des Puissances.

Mon collègue a répondu que les Gouvernements européens n'avaient aucun mauvais dessein, mais que la situation était grave et que le seul moyen de s'attirer la confiance de l'Europe était de suivre sans arrière-pensée les conseils unanimes des Ambassadeurs.

Le Sultan a prié l'Ambassadeur d'Allemagne de provoquer une réunion des représentants des Puissances et de leur demander l'indication d'une ligne de conduite. Dans une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, nous avons reconnu que le déchaînement du fanatisme et du brigandage était tel en Asie Mineure que nous ne pouvions plus garantir l'efficacité d'aucune mesure. Cependant, comme une partie du mal vient de ce que les autorités locales ne savent pas si elles peuvent sévir contre les musulmans, nous avons été d'avis de déclarer au Sultan que le succès des mesures contre le désordre dépendrait de sa sincérité dans l'application et de lui conseiller :

1° La publication solennelle d'un ... [2] annonçant la volonté formelle de réprimer les désordres et de sévir contre les perturbateurs musulmans;

2° La communication aux Ambassadeurs des instructions des valis;

3° Le remplacement immédiat de certains fonctionnaires d'allures équivoques;

4° Une enquête sur les excès des soldats et la punition des auteurs de meurtres et de pillages.

Pour la sécurité dans Constantinople, nous avons pensé qu'il convenait de partager la ville en arrondissements militaires avec des chefs responsables et des postes munis de détachements prêts à marcher à la première alerte. Nous avons résolu d'annoncer en même temps l'intention de nos Gouvernements de doubler les stationnaires et de demander les firmans pour nous en servir en cas de besoin.

[1] Le baron Marschall avait télégraphié le 15 au baron de Saurma : « Je vous prie de vouloir bien faire parvenir par une voie sûre la déclaration qui précède au Sultan comme notre *dernier* avertissement, avec le conseil que l'Europe est aujourd'hui plus puissante que le Sultan et qu'il ne peut se maintenir que s'il suit une politique qui inspire confiance à l'Europe. » (*Die Grosse Politik*, X, n° 2510). Voir (*ibid.* n° 2517) la réponse du baron de Saurma.

[2] Mot non déchiffré. Lire sans doute *iradé*.

L'amiral de Maigret m'ayant télégraphié du Pirée qu'il avait l'ordre de mettre le *Faucon* à ma disposition, mes collègues et moi nous réclamerons immédiatement nos firmans.

L'Ambassadeur d'Autriche, doyen du corps diplomatique, a été chargé de transmettre au Sultan toutes nos communications.

La communication du comte Goluchowski [1], résumée dans votre télégramme n° 114, paraît inspirée par le désir de se mettre en vue; elle est inutile s'il s'agit de rechercher un accord qui existe déjà; elle est dangereuse si elle prépare un passage des Dardanelles.

Les réserves de Votre Excellence à ce sujet me paraissent très justifiées.

D'après le comte de Nélidoff, le prince Lobanoff aurait repoussé la proposition du Ministre austro-hongrois.

207.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 48. Confidentiel. *Paris, 19 novembre 1895, 9 h. 40, soir.*

Nous avons examiné avec toute l'attention qu'elle méritait la communication confidentielle qui nous a été faite par le comte Wolkenstein [2] et dans laquelle le Gouvernement austro-hongrois a exposé les mesures qui lui paraîtraient plus particulièrement propres à concourir au rétablissement de l'ordre dans certaines parties de l'Empire ottoman.

Nous ne pouvions manquer d'apprécier l'utilité de l'échange de vues dont le Gouvernement austro-hongrois a ainsi pris l'initiative.

Nous n'avons pas cessé, en effet, vous le savez, de considérer, pour notre part, comme indispensable le maintien de l'entente entre les représentants des Puissances et l'un des moyens les plus efficaces d'assurer ce résultat nous a paru de leur laisser, de commun accord, l'initiative dont ils peuvent avoir besoin pour provoquer telles mesures que la situation viendrait à réclamer. Nous n'hésiterions donc pas à confirmer, s'il était nécessaire, à notre Ambassadeur à Constantinople les instructions qui lui ont été données dans ce sens dès le début de la crise actuelle.

D'autre part, à l'exemple du Gouvernement austro-hongrois, nous avons pris les dispositions nécessaires pour que notre représentant pût, dans les conditions arrêtées entre les Ambassadeurs, assurer le doublement du stationnaire attaché à son ambassade.

[1] Voir, ci-dessus, le n° 194.

[2] Le 12 novembre (voir ci-dessus n° 194 et la note du Département du 18, n° 205).

Enfin, répondant d'avance au vœu exprimé à cet égard par le Cabinet de Vienne, nous avons envoyé dans les eaux du Levant une force navale, en lui confiant la mission de pourvoir, le cas échéant, pour ce qui nous concerne et de concert avec nos agents, à la protection des colonies étrangères.

Mais la proposition qui tendrait à autoriser en principe, dès à présent, l'entrée éventuelle dans le Bosphore d'un nombre de navires supérieur au chiffre prévu par les traités ne nous paraît pas suffisamment justifiée pour que nous puissions passer outre aux objections qu'elle soulève. De quelque précaution que puisse être entourée une telle mesure, n'est-il pas à craindre qu'elle ne constitue un précédent dangereux de nature à porter une atteinte grave aux traités existants et à susciter ainsi des complications que les Puissances ont précisément à cœur de prévenir? Le Gouvernement austro-hongrois paraît d'ailleurs le reconnaître, puisqu'il n'hésite pas à envisager l'éventualité d'un recours à la force, en cas de résistance de la part des Turcs.

Dans ces conditions, le Cabinet de Vienne se rendra compte, j'en suis convaincu, de l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de nous rallier à ses propositions, malgré la concordance des intentions de nos deux Gouvernements.

Vous voudrez bien donner communication au comte Goluchowski de ce télégramme, dont je vous autorise à lui laisser copie s'il en exprime le désir[1].

Pour vous seul. — Il est bien entendu que vous prendrez, en faisant faire cette copie, les précautions nécessaires pour assurer le secret de notre chiffre[2].

208.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 277. *Berlin, 19 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a effectué à Berlin une démarche analogue à celle dont le comte Wolkenstein était chargé auprès de Votre Excellence[3]; cette initiative, à laquelle on ne paraissait pas s'attendre, a provoqué un conseil auquel ont pris part l'Empereur, venu exprès de Potsdam, le prince de Hohenlohe et le baron Marschall et à l'issue duquel le Souverain

(1) Communication faite le 23 novembre.

(2) Le 20 novembre, par un télégramme circulaire expédié seulement le 22, M. Berthelot faisait connaître en termes analogues aux représentants diplomatiques de la France à Constantinople, Londres, Pétersbourg, Berlin, Rome et Athènes, les raisons qui n'avaient pas permis au Gouvernement français d'adhérer à la proposition austro-hongroise.

(3) Voir ci-dessus n° 194 (12 novembre).

a mandé auprès de lui M. de Szögyény. Bien que ce dernier se montre satisfait de l'accueil réservé à sa démarche, il n'en est pas moins vrai que si — comme l'indiquait mon télégramme d'hier [1] — l'Allemagne est disposée «en principe» à adopter le point de vue autrichien, elle ne songe ni à envoyer à Constantinople un second stationnaire, ni à expédier dans le Levant d'autres bâtiments de guerre rejoindre le *Moltke*. «Nos navires, le cas échéant, a ajouté le baron Marschall dans la conversation, arriveraient sans doute trop tard, puisqu'il leur faudrait deux ou trois semaines, tant pour préparer leur départ que pour exécuter le voyage; au surplus, nous nous plaisons à espérer qu'il ne sera pas nécessaire d'organiser une manifestation pour que le Sultan réponde au vœu des Puissances [2].»

D'après ce que m'a dit l'un des chefs de mission accrédités ici, la chancellerie sortirait sans doute de sa réserve si elle était certaine que, l'entente une fois établie, l'accord ne serait pas rompu du fait de l'Angleterre et elle chercherait à obtenir des garanties contre une éventualité de cette nature : cette méfiance n'est pas nouvelle et n'a rien de surprenant si l'on se réfère au langage peu déguisé que, depuis le commencement de la crise, le Secrétaire d'État tient touchant l'attitude de l'Angleterre (voir lettres des 5 et 8 de ce mois) [3].

Quant à la situation de l'Empire ottoman, le Secrétaire d'État la juge toujours aussi critique : le prince de Hohenlohe, avant le départ pour Constantinople de Tewfik Pacha [4], lui avait fait entendre de dures vérités; on ne se flatte pas que le nouveau Ministre du Sultan en ait fait parvenir l'écho à son maître.

Quoi qu'il en soit, la presse allemande — sinon les hommes politiques de ce pays — se montre depuis huit jours plus rassurée sur l'avenir. Le discours de Lord Salisbury, dont on n'a retenu que le passage relatif à l'entente des Puissances [5], la démarche du comte Goluchowski, à l'initiative de qui l'on ne ménage pas les éloges, et tout récemment, la visite faite à Guillaume II par le Grand Duc Wladimir — chargé, dit-on, d'une mission toute pacifique de Nicolas II auprès de l'Empereur d'Allemagne —, tels sont les incidents que l'on commente dans un sens favorable.

[Le Chargé d'affaires envoie au Ministre la traduction de divers articles extraits de la presse allemande et relatifs à la situation].

(1) Télégramme du 18 novembre (n° 161) dont la dépêche reproduit les termes mêmes.

(2) Guillaume II avait ainsi annoté le passage du télégramme du comte d'Eulenbourg (ci-dessus visé) relatif aux navires à détacher dans les Dardanelles : «Dieu merci, nous n'en avons pas là-bas».

(3) La dépêche du 5 novembre (n° 269) est publiée ci-dessus, sous le n° 187.

(4) Mandé par télégramme à Constantinople, Tewfik Pacha y avait trouvé, en arrivant, sa nomination de Ministre des Affaires étrangères.

(5) Discours du 9 novembre au banquet du Lord-Maire (voir ci-dessus, p. 288, note.)

209.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 163. *Vienne, 20 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er décembre ; Dir. pol., 2 décembre.)

Le comte Goluchowski, dont l'initiative avait été célébrée en termes légèrement dithyrambiques par les journaux viennois, qui lui attribuaient l'accord entre les Puissances, a été vivement ému d'une dépêche de Rome annonçant que la Russie avait déclaré « à la onzième heure » qu'elle ne pouvait souscrire aux propositions de l'Autriche-Hongrie [1]. Un communiqué officieux inséré dans le *Fremdenblatt* a démenti cette nouvelle.

J'ai trouvé le Ministre des Affaires étrangères sous le coup de l'impression que lui avait causée la mise en doute du succès de ses propositions ; il s'est félicité encore devant moi d'avoir fourni à l'Europe l'occasion de manifester son accord. « Nous n'avons tous qu'un seul but, m'a-t-il dit, éteindre le feu qui brûle à côté de nous. Aucune arrière-pensée ne guide aucune Puissance, j'en suis convaincu : l'Angleterre n'a pas d'intérêt à soulever en ce moment la question du démembrement de l'Empire turc ; la Russie tient au *statu quo* et, quant à nous, nous le souhaitons plus encore, si cela est possible. On prétend parfois que l'Autriche désire s'agrandir du côté de l'Orient et aller jusqu'à Salonique. Je vous affirme nettement et je vous donne ma parole d'honneur qu'il n'en est absolument rien. On me l'offrirait que je la refuserais. Nous avons eu déjà assez à faire en nous assimilant la Bosnie et l'Herzégovine, bien que M. de Kallay y ait merveilleusement réussi ; nous ne recommencerons pas. »

Je n'ai pas été autrement surpris de ces déclarations du comte Goluchowski ; je sais qu'elles sont la traduction du sentiment général en Autriche, et plus encore en Hongrie. Au milieu des luttes d'influence qui se livrent entre les nationalités qui composent cet Empire, pas plus les Allemands d'Autriche que les Hongrois ne veulent accroître l'élément slave. Ils se rendent compte que, dans un temps peu éloigné, cette race finirait par être prépondérante et créer des difficultés ; aussi ne veut-on à aucun prix de l'annexion

[1] Déjà le 18 novembre, par télégramme n° 229, 4 h. 30 du soir, M. de Vauvineux annonçait : « Le Gouvernement impérial a décliné la proposition austro-hongroise, en raison des dangers que lui semblaient présenter les derniers points du projet... ».

de nouveaux pays qui viendraient modifier encore la composition ethnographique de l'Empire.

Ce sentiment est tellement visible qu'on doit lui attribuer sans hésitation le mécontentement qui se manifeste à cette heure, par exemple, dans les cercles politiques de Pest vis-à-vis de l'Angleterre; car on reproche à cette Puissance d'avoir amené les difficultés présentes, en prenant, avec une trop évidente passion, la défense des Arméniens. Les sympathies en Hongrie sont pour les Turcs [1].

[2] Le 21 novembre, par télégramme n° 60, M. Lozé faisait savoir qu'il avait communiqué au comte Goluchowski, la réponse du Gouvernement français à sa proposition du 12 (ci-dessus n° 194). Le Ministre autrichien avait dit à l'Ambassadeur « qu'il ne se dissimulait pas que son initiative était de nature à être discutée, mais qu'il avait été amené à se mettre en avant par l'idée qu'il n'était pas inutile de manifester publiquement l'accord existant entre les Puissances; car c'est dans cette entente et dans sa manifestation publique que se trouve le meilleur remède à la situation... » Si — avait ajouté le Ministre — la dernière mesure qu'il proposait n'avait pas été également accueillie par tous les cabinets, « du moins par le fait du doublement des stationnaires, une force de douze à quinze cents hommes est mise à la disposition des Ambassadeurs; elle suffirait sans doute, dans les premiers moments, à parer, le cas échéant, aux premiers dangers. »

210.

Note de M. Guieysse, Ministre des Colonies [1].

Paris, 21 novembre 1895.

Prière à M. le Ministre des Affaires étrangères de vouloir bien faire connaître le plus promptement possible aux Colonies sa décision relative à l'Oubangui, pour pouvoir prendre d'urgence les mesures nécessaires attendues impatiemment, tant pour le ravitaillement de la mission Liotard que pour l'organisation de la nouvelle mission [2].

211.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 278. *Berlin, 24 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 novembre; Dir. pol., 30 novembre.)

Par une lettre en date du 3 octobre dernier [3], j'indiquais au Département que la présence de M. de Witte à Berlin n'était pas exclusivement motivée, comme l'affirmaient les journaux, par le soin de sa santé et que ce personnage préparait, sur la place de cette capitale, un appel de fonds destiné à la construction de nouvelles voies ferrées en Russie [4].

Un emprunt, dont le montant serait de deux cent seize millions de mark, vient d'être, en effet, conclu par le Gouvernement russe avec diverses banques allemandes, à la grande satisfaction du public qui y voit à la fois une compensa-

[1] Rédigée sur papier à en-tête de la Présidence de la République (donc vraisemblablement au cours d'un Conseil des Ministres), cette note est accompagnée de la lettre suivante adressée le 22 novembre au ministère des Affaires étrangères par M. Roume, chef de service au ministère des Colonies :

« La note que vous trouverez ci-jointe a été remise au Conseil d'hier par M. Guieysse à M. Berthelot; je vous l'envoie, sur les instructions de M. Guieysse, à titre de mémorandum. M. Berthelot ayant répondu qu'il était tout prêt à signer la lettre qui lui serait présentée dans le sens indiqué, nous serions très heureux de la recevoir dans le plus bref délai possible... » (Voir plus loin n° 219, la réponse du Ministre des Affaires étrangères, du 30 novembre.)

[2] La mission du capitaine Marchand.

[3] Dépêche n° 246, reproduite ci-dessus sous le n° 164.

[4] « Durant mon administration, je doublai le parcours kilométrique » (*Mémoires* du comte Witte, p. 64).

tion à la non-participation de l'Allemagne à l'emprunt chinois et un événement politique d'heureuse portée.

Au point de vue économique, on fait remarquer qu'il ne s'agit pas, comme il y a six mois, de l'émission d'un fonds reposant sur le crédit d'un pays tel que la Chine, mais bien d'un placement de tout premier ordre; on ajoute que les clauses de l'emprunt comportent d'importantes commandes de matériel à faire en Allemagne et que, par suite, les sommes empruntées n'émigreront pas en totalité du pays, mais contribueront au contraire à y exciter la production industrielle.

Ceux qui envisagent le côté politique de la question approuvent la chancellerie impériale de ne s'être pas opposée à la conclusion de l'opération, malgré la répugnance connue avec laquelle elle voit ses nationaux placer de l'argent à l'étranger; ils estiment de plus que, si elle a agi de la sorte, c'est qu'elle juge suffisamment élucidée la question des relations des deux pays et qu'elle a pu apprécier les avantages d'un rapprochement sur le terrain financier : il ne pourra, dit-on encore, qu'en résulter une garantie de plus en faveur de la paix et un lien de plus entre les Puissances continentales, toutes disposées à adopter des vues pacifiques.

De la teneur des prospectus d'émission il résulterait, dit la *Gazette de la Croix*, qu'à part la Hollande, seule l'Allemagne sera appelée à souscrire le nouvel emprunt russe.

212.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Londres, 25 novembre 1895.*

Il résulte de la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec Sir Thomas Sanderson que le Cabinet anglais est assez disposé à s'en remettre aux six Ambassadeurs à Constantinople du soin de pourvoir par leur initiative propre aux nécessités quotidiennes de la situation troublée de l'Empire ottoman ainsi qu'à la sécurité de leurs nationaux. Mais il trouve très mauvais que le Sultan, comme un pupille insoumis, se croie libre de résister à l'avis unanime, quel qu'il soit, de ses six tuteurs. C'est à ce double point de vue qu'il envisage les conseils donnés au Sultan, sur sa propre demande, par les représentants des Puissances [1] et le refus de ce Prince d'autoriser l'entrée dans les Détroits

[1] Voir ci-dessus (n° 206), le télégramme de Péra du 19 novembre.

du second stationnaire réclamé pour chaque ambassade[1]. Sir Thomas Sanderson m'a fait remarquer à cette occasion que les traités ne réglaient pas le nombre des navires qui pourraient être autorisés à pénétrer dans les Détroits, mais qu'une ordonnance turque, acceptée par les Puissances, déterminait seulement la dimension des bâtiments qui pourraient être attachés comme stationnaires au service des ambassades.

La proposition du comte Goluchowski, peut-être imprudente, dans sa franchise, quand elle parlait de forcer au besoin, malgré les Turcs, l'entrée des Dardanelles, est tombée maintenant, et il semble que les choses d'Orient soient arrivées à une période de calme relatif, qui pourra se prolonger pendant une bonne partie de l'hiver. Mais les approches du printemps réveilleront beaucoup d'ambitions à peine assoupies, et il serait imprudent de ne pas prévoir pour cette époque la reprise de l'agitation dans les provinces de l'Asie Mineure, probablement aussi en Macédoine, et peut-être en Albanie. L'union des Puissances résistera-t-elle à cette épreuve? En attendant il est vraisemblable qu'elles vont se tâter l'une l'autre, en vue de groupements combinés selon les affinités du jour.

Il semble que, depuis quelque temps, la Russie et l'Angleterre se disputent les bonnes grâces de l'Allemagne. Lord Salisbury a fait remercier particulièrement celle-ci pour le langage ferme tenu par son représentant au Sultan. La proposition autrichienne, à laquelle il a si cordialement applaudi qu'on aurait pu le soupçonner d'en avoir été l'instigateur, devait servir aussi à établir entre l'Angleterre et la Triple Alliance un terrain commun. La Russie, de son côté, paraît bien ne pas rester inactive à Berlin.

J'ai reparlé à Sir Thomas Sanderson de notre projet d'arrangement sur les affaires d'Indochine[2], et je lui ai dit que, si nous n'aboutissions pas assez promptement, il y avait grande chance que nous n'arrivions à rien. En effet, les esprits recommencent à s'aigrir de part et d'autre. Les journaux français sont, cette fois, moins aimables que les Anglais, dont le langage sur les affaires de Madagascar ne peut nous laisser rien à désirer.

Mais, si nous arrivons aux vacances de Noël et du Jour de l'An, puis à la rentrée du Parlement sans rien conclure, je considère la cause de notre convention projetée comme perdue, et nous serons de nouveau livrés à d'interminables discussions parlementaires ou journalistiques sur les points demeurés litigieux.

Je me propose d'aller en France samedi pour quelques jours, si vous n'y avez pas d'objection. Je voudrais vous voir lundi et prendre vos instructions.

(1) Après avoir accepté, en principe, le doublement des stationnaires, le Sultan s'était repris et avait demandé aux Ambassadeurs d'obtenir de leurs Gouvernements le retrait de la mesure.

(2) Voir ci-dessus n° 173 la dépêche n° 454 à Londres, du 15 octobre et la correspondance échangée par la suite avec l'ambassade.

213.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 165. *Vienne, 25 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er décembre; Dir. pol., 2 décembre.)

Je crois devoir revenir sur le résumé que j'ai adressé par mon télégramme n° 64 à Votre Excellence de ma conversation avec l'Ambassadeur de Russie [1].

Les considérations très longues qu'il m'a exposées méritent plus qu'une mention brève, car c'est la pensée du Gouvernement russe, telle qu'elle se dégage des correspondances que l'Ambassadeur a reçues et des instructions qui lui ont été envoyées, qui me semble apparaître de la manière la plus précise dans les développements qu'il a donnés à la discussion.

Le comte Kapnist part de ce principe que toutes les Puissances désirent la paix et qu'elles ne se proposent qu'un seul et même but : ramener le calme dans l'Orient. Mais, pour arriver à ce résultat, a-t-on pris vraiment le bon moyen et doit-on persévérer dans la méthode suivie jusqu'à ce jour? C'est ce que se demande le comte Kapnist. S'il en juge d'après les événements qui se sont produits depuis l'intervention des Ambassadeurs, il conclut qu'on a fait fausse route; que l'obtention d'un plan de réformes, qu'il estime en majeure partie inexécutables, a provoqué des massacres bien autrement importants que ceux qui avaient motivé les premières réclamations; que l'Asie Mineure a été mise à feu et à sang et que la question arménienne est devenue la question d'Orient, qui se rouvrirait dans toute sa gravité si on n'apportait dans les procédés d'intervention une plus grande prudence que par le passé.

On pouvait faire choix entre plusieurs méthodes : celle qu'on a admise a consisté à s'adresser au Sultan comme à l'unique auteur de tout le mal et à le contraindre par la pression, la menace et la violence à donner aussitôt à l'Europe les satisfactions qu'elle exigeait en faveur des populations arméniennes opprimées. On n'a eu pour lui aucun ménagement, et cependant on aurait pu se demander si le Sultan avait l'autorité nécessaire pour entreprendre, à la première injonction, une œuvre aussi délicate que dangereuse et dont la difficulté avait même semblé telle qu'on l'avait laissée sommeiller depuis le traité de Berlin.

Cette politique, selon le comte Kapnist, a eu pour inspiratrice l'Angleterre.

[1] Télégramme non reproduit du 25 novembre; le comte Kapnist revenait d'Abazzia.

Si la Russie et la France se sont unies à elle, c'est que c'était l'unique moyen de la modérer, et surtout parce qu'il importait de l'empêcher d'agir isolément, un acte trop hardi ou trop imprudent de sa part pouvant mettre d'autres nations dans la nécessité d'intervenir de même pour sauvegarder leurs intérêts.

Cette politique anglaise, aidée par les comités arméniens, a même été menée avec une telle violence qu'on a pu se demander un instant si, au fond de sa pensée, il n'y avait pas le désir de pousser au renversement de l'édifice vermoulu qui abrite encore le Gouvernement ottoman, ou tout au moins de provoquer une révolution de palais, en en parlant ouvertement et en détachant de plus en plus les Turcs d'un Souverain qu'on avilissait chaque jour davantage.

Le comte Kapnist n'y croit cependant pas. Il suppose plutôt que le Gouvernement a suivi d'abord l'opinion publique et que le nouveau Cabinet n'a pas voulu laisser à ses prédécesseurs la défense d'une cause qui est devenue populaire. Peut-être aussi n'est-ce de la part de l'Angleterre qu'une diversion aux affaires de l'Extrême-Orient, qui touchent si vivement à ses intérêts et dans lesquelles sa diplomatie a subi un échec. En agissant ainsi, elle se serait laissée aller au désir de créer des difficultés à la Russie sur sa frontière du Caucase et, en protégeant les comités révolutionnaires arméniens, d'allumer dans cette région un brûlot qui détournerait pour le moment la Russie de sa politique asiatique.

En tout cas elle n'aurait réussi qu'à allumer un incendie qui menace tout l'Empire turc, et par là même à inquiéter l'Europe entière.

On a soupçonné, dans certains milieux, le Ministre des Affaires étrangères austro-hongrois de n'avoir fait les propositions dont il a pris l'initiative que sous l'influence de la politique anglaise, généralement très respectée à la Cour de Vienne.

L'Ambassadeur de Russie, qui a eu jadis à Paris avec le comte Goluchowski des relations cordiales et que le hasard d'une installation de campagne a placé pendant toutes ses vacances auprès du Ministre des Affaires étrangères, l'a toujours trouvé très favorable aux idées de pression directe sur le Sultan. Les efforts qu'il a tentés pour modifier cette manière de voir n'ont pas eu de succès. Aussi n'a-t-il pas été surpris du caractère des propositions faites par le Ballplatz. Elles ont été le produit d'une impulsion un peu nerveuse[1] résultant d'une série d'incidents et surtout des résistances opposées par le Sultan, que le comte Goluchowski finissait par croire atteint de folie; elles n'ont fait que donner une forme concrète à des pensées que le Ministre mûrissait depuis un certain temps.

[1] «Goluchowski a un peu perdu le contrôle de ses nerfs», écrit Guillaume II en marge d'un rapport du comte d'Eulenbourg (*Die Grosse Politik*, X, n° 2505).

L'Ambassadeur de Russie pense que le comte Goluchowski avait heureusement trouvé le moment pour prendre une initiative.

L'Autriche occupe aux portes de la Turquie une situation qui légitime ses préoccupations; elle était en droit de se mettre en avant pour hâter le règlement d'une question qui peut avoir pour elle un contre-coup sérieux. Mais il regrette qu'en prenant cette résolution, le Cabinet de Vienne soit allé jusqu'à formuler des propositions fermes, qu'il ait «présupposé» les sentiments des Puissances, sans avoir auparavant tâté le terrain, sans s'être assuré qu'il n'allait pas se trouver en présence d'impressions différentes. Mais le comte Goluchowski n'a pas plus pressenti l'Italie, qui l'aurait appuyé, que l'Allemagne, dont la pensée était autre; on en a même été surpris à Berlin. Il a mis ainsi la Russie dans la nécessité de décliner des propositions qui lui ont semblé dangereuses, parce qu'elle les trouvait susceptibles d'amener de fâcheuses complications. D'ailleurs, la Russie n'a jamais caché sa manière de voir. Si, dans son désir, dans sa volonté de maintenir l'union avec les autres Puissances, elle s'est rendue aux propositions de la majorité, elle n'a jamais eu grande confiance dans la valeur et dans l'application des réformes arrachées au Sultan. Il lui semblait plus sage de voir dans l'Empire ottoman un organisme usé, dont les ressorts ne fonctionnent plus régulièrement, auquel il faut avoir peur de toucher de crainte de l'enrayer entièrement et qu'on ne peut rajeunir tout d'un coup par l'effet de conceptions administratives qui ne conviennent pas, comme on le voudrait, à son tempérament particulier. Il ne faut pas oublier qu'on est, en Asie Mineure, en présence de populations nomades, non policées, encore barbares et chez lesquelles certains méfaits résultent des mœurs.

D'après le comte Kapnist, et indubitablement d'après le prince Lobanoff, il n'y a plus, pour maintenir cet ensemble, que le prestige du Sultan. Or, de par le fait des Puissances européennes, ce prestige a subi de telles atteintes qu'il n'exerce plus son effet sur les musulmans découragés, mécontents, irrités contre le Sultan même et qui sont livrés à la seule inspiration de leur fanatisme. Ce fut une faute, et, si l'on veut améliorer l'état de choses présent, c'est l'autorité du Sultan qu'il importe de relever d'abord.

Certes, Abdul Hamid est devenu responsable de la situation en faussant les derniers rouages du Gouvernement, en transportant de la Sublime Porte au Palais ce qui reste de pouvoir. On peut dire qu'il est menteur, rusé, fourbe, pusillanime et dominé entièrement par le sentiment de la peur; on peut dire que les influences du Palais non seulement ont désorganisé les services, mais qu'elles ont, en outre, produit la corruption des fonctionnaires, la démoralisation générale. Cependant mieux vaut encore Abdul Hamid, avec les conséquences du régime du Palais, qu'un conflit européen.

Aussi le Gouvernement russe laisserait-il volontiers de côté les réformes

et les affaires d'Arménie pour se borner à rétablir le prestige du Sultan sur le monde musulman et assurer encore une certaine durée à l'Empire turc.

C'est le point de vue qu'il désire faire prédominer. Mais cependant, avant tout, il souhaite le maintien de l'accord entre les Puissances; s'il a décliné une partie importante des propositions de l'Autriche, il a cependant consenti à demander, lui aussi, le doublement des stationnaires, mais sans conviction et sans enthousiasme*. Il trouve, pour le surplus, qu'il est imprudent de se laisser entièrement guider par les décisions des Ambassadeurs réunis à Constantinople, encore plus de leur remettre tout pouvoir sur les escadres. Il ne faut pas oublier qu'ils vivent sous l'impression du milieu ambiant, qu'ils se préoccupent trop des incidents locaux, parfois exagérés, qu'ils peuvent se laisser gagner par les inquiétudes d'une population qui depuis plusieurs mois vit sous le coup des plus vives appréhensions, et qu'en conséquence ils sont moins bien placés que les Cabinets des Puissances pour agir de sang-froid et peser à leur valeur toutes les conséquences des mesures qu'ils proposent.

L'Allemagne, dit le comte Kapnist, partage cette manière de voir, et l'Ambassadeur de Russie insiste sur la correction de son attitude. Elle aussi veut l'accord entre les Puissances, parce qu'elle en attend le meilleur effet sur le Sultan; elle a répondu favorablement aux propositions du comte Goluchowski; mais, en attendant, elle n'envoie pas d'escadre, elle se contente de la présence en Orient d'un de ses médiocres navires qui lui sert en même temps d'école de mousses; elle demande, avec les autres Puissances, les firmans pour l'entrée d'un second stationnaire, mais elle ne sait encore quel est celui de ses bateaux qu'elle pourra envoyer, le cas échéant.

C'est là ce que le comte Kapnist qualifie volontiers d'attitude correcte.

L'Ambassadeur de Russie pense que l'Allemagne, la France et la Russie s'entendront aisément sur la ligne de conduite à tenir dorénavant, car elles envisagent la situation de la même manière. L'Autriche, que l'initiative du comte Goluchowski a momentanément entraînée en avant, suivra l'Allemagne**, l'Italie se laissera également influencer par ses alliés, et le comte Kapnist entrevoit une union des *Puissances continentales,* vis-à-vis de laquelle l'Angleterre finira par céder***. Il s'étend sur cette conception de l'accord des Puissances continentales, il laisse volontiers l'Angleterre à l'écart, parce qu'il estime qu'en se trouvant ainsi isolée, elle perdra de son assurance; elle n'osera pas agir seule, comme elle aurait pu le faire au début, quand elle se verra

* Annotation du Département : *Mais c'est le comte de Nélidoff qui en a eu le premier l'idée et fait la proposition.*

** Annotation du Département : *Important, car on tient probablement cette impression de Berlin.*

*** Annotation du Département : *Le blocus continental pacifique.*

en présence de l'accord des cinq autres Puissances*, fermement décidées à ne suivre vis-à-vis de la Turquie qu'une politique de prudence et d'attente. Le comte Kapnist mène à ce sujet une sorte de campagne; il ne pense pas avoir à convaincre l'Ambassadeur d'Allemagne, mais il a plaidé avec chaleur sa cause auprès du comte Nigra. Il m'a même demandé de parler dans le sens de la modération au comte Goluchowski, déjà ébranlé par son quasi insuccès, et qu'il espère gagner à sa manière de voir. La volte-face qu'il propose, sera-t-elle acceptée par tous les Cabinets des Puissances continentales, selon son expression que je reprends? Je ne sais. Mais déjà l'Ambassadeur d'Italie me répétait tantôt cette phrase, que lui avait dite le Ministre des Affaires étrangères : «Les objections du prince Lobanoff ne sont pas sans valeur».

214.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 326. *Paris, 26 novembre 1895* (1).

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention des rapports que vous m'avez adressés sous les n°s 241, 252 et 258 (2), au sujet des pourparlers engagés entre la France et l'Angleterre relativement à la détermination des intérêts respectifs des deux pays dans les régions de l'Indochine, ainsi qu'au règlement des questions que les deux Gouvernements sont convenus de traiter simultanément, c'est-à-dire la délimitation dans la boucle du Niger et la révision du traité anglo-tunisien.

Dans votre dépêche n° 241 (3), vous rappeliez comment Lord Salisbury avait été amené à abandonner l'idée de la constitution d'une zone neutre entre les sphères d'influence française et anglaise dans la région du Haut-Mékong et à admettre que le cours du fleuve formerait la limite entre les possessions respectives. Mais, en échange de la renonciation de l'Angleterre au district de Muong-Sing et du rappel des troupes britanniques établies sur la rive gauche du Mékong, le Premier Ministre nous avait demandé de conclure un accord garantissant l'indépendance et l'intégrité du royaume de Siam. En présence des objections que cette proposition avait rencontrées de

* Annotation du Département : *Y compris l'Italie?*

(1) Dépêche rédigée, d'après une note écrite par le Ministre, à l'issue du Conseil du 25.

(2) Ces trois rapports, non reproduits, sont analysés plus bas.

(3) Du 8 novembre.

notre part, Lord Salisbury s'était montré disposé à limiter au bassin du Ménam, autrement dit aux vallées de la rivière de Bangkok et de ses affluents et à une étendue de côtes corrélative, la garantie qu'il s'agissait d'abord d'étendre à tout le territoire siamois. Il avait paru à mon prédécesseur que des pourparlers pouvaient s'engager sur ces bases, en joignant à cette négociation le règlement des questions du Niger et du traité anglo-tunisien.

Mais, quelques jours après, vous constatiez que Lord Salisbury paraissait hésiter à s'engager dans la voie qu'il avait lui-même indiquée. En ce qui concerne l'abandon de Muong-Sing notamment, le Premier Ministre, désireux de ne pas assumer devant le Parlement et l'opinion la responsabilité de cette mesure, suggérait de soumettre la difficulté à la décision d'un arbitre. Et, comme vous lui signaliez toutes les difficultés d'une semblable procédure, il reprenait sa proposition tendant à subordonner l'évacuation de Muong-Sing à la conclusion d'un accord qui viserait la garantie intégrale du territoire siamois.

Au cours du premier entretien que vous avez eu avec Lord Salisbury à votre retour à Londres, vous avez été amené à lui faire connaître que la proposition dont il s'agit ne semblait pas devoir être accueillie à Paris par le nouveau Cabinet d'une manière plus favorable que par le précédent ministère. Le Premier Ministre vous laissait alors entendre que l'indépendance du Siam était le point qui touchait le plus vivement l'Angleterre et que, si les deux Gouvernements ne parvenaient pas à s'entendre à l'amiable, il serait obligé de recourir à quelque autre mode de procéder. Le Gouvernement britannique pourrait, par exemple, déclarer au Gouvernement français qu'il considérait l'indépendance et l'intégrité du royaume de Siam comme intéressant l'Angleterre elle-même, ou bien encore il lui serait loisible de passer avec le Gouvernement siamois un traité par lequel celui-ci s'obligerait formellement à ne céder aucune partie de son territoire à une Puissance étrangère.

Vous n'avez pas manqué d'appeler l'attention de Sa Seigneurie sur les fâcheuses conséquences que pourrait entraîner une pareille initiative.

Lord Salisbury étant convenu qu'il serait préférable de se mettre d'accord et ayant paru de nouveau disposé à admettre une garantie restreinte au seul bassin du Ménam, vous avez pensé qu'il y aurait intérêt à préciser les points sur lesquels l'entente semblait pouvoir s'établir. Vous avez, en conséquence, remis à Sir Th. Sanderson un essai de rédaction, en spécifiant que vous agissiez *à titre personnel* et sans que cette démarche pût engager en aucune manière votre Gouvernement.

J'ai apprécié les considérations qui vous ont déterminé à résumer par écrit, sans plus de retard, et en vue de vous prémunir contre un nouveau revirement de Lord Salisbury, les résultats de vos entretiens avec le Premier Ministre. Vous avez pris soin, d'ailleurs, de bien établir le caractère person-

nel de votre communication, faite sous condition expresse de restitution ultérieure. Il ne vous échappera pas toutefois qu'en raison de la nature très délicate de cette négociation et de l'allure même que lui a donnée jusqu'ici Lord Salisbury, nous ne saurions montrer trop de circonspection.

Je verrais dès lors intérêt à ce que la note en question ne demeurât pas plus longtemps entre les mains de Sir Th. Sanderson. En priant le Sous-secrétaire d'État de vous restituer ce document, vous signalerez le prix que vous attacheriez à recevoir aussi promptement que possible, dans les mêmes conditions, une note semblable, renfermant les propositions du Gouvernement britannique. Cette communication constituerait un témoignage de bonne volonté réciproque et elle paraît indispensable pour permettre d'examiner parallèlement des propositions qui seraient formulées par chacun des deux Gouvernements.

Bien que vous ayez déjà présenté à Lord Salisbury les observations que comportaient les déclarations de Sa Seigneurie relatives aux mesures éventuelles que le Cabinet de Londres pourrait être amené à prendre si les deux Gouvernements ne parvenaient pas à s'entendre sur la question du Siam, il me paraît nécessaire qu'au cours de votre prochain entretien vous appeliez de nouveau l'attention du Premier Ministre sur les conséquences d'une semblable manière de procéder. Lord Salisbury se rendra compte que la déclaration qui serait faite par le Gouvernement britannique au sujet de l'indépendance et de l'intégrité du Siam produirait un effet fâcheux sur l'opinion publique française et mettrait le Ministre des Affaires étrangères de la République française dans l'obligation de formuler à son tour une déclaration analogue.

Il en serait évidemment de même de tout accord contracté séparément par l'un ou l'autre Cabinet avec le royaume de Siam en vue d'une garantie de territoire.

Les déclarations ou manifestations ainsi faites de part et d'autre seraient susceptibles de produire un résultat diamétralement opposé aux intentions conciliantes dont les deux Cabinets sont animés et de rendre plus difficile l'accord amiable qu'ils ont le désir de réaliser.

En présence du langage que vous a tenu à ce sujet le Premier Ministre, il me paraît important que vous vous attachiez à reproduire textuellement autant que possible, dans votre conversation avec Lord Salisbury, les observations que je viens de formuler.

En ce qui concerne la question de Muong-Sing, nous ne prétendons pas autre chose que la reconnaissance de droits dont la légitimité nous paraît incontestable. A ce point de vue, nous ne nous refuserions pas à envisager l'idée du recours à l'arbitrage. Mais, pour arriver à cette solution, il est indispensable que l'Angleterre mette fin *au préalable* à l'occupation arbitraire du

territoire contesté, afin que l'on ne puisse pas se prévaloir contre nous d'une situation préjudicielle résultant d'un fait accompli.

Dans le cas où, devant l'évidence des inconvénients qu'entraîneraient les lenteurs inséparables de la procédure d'arbitrage, Lord Salisbury reviendrait à l'idée de lier l'évacuation de Muong-Sing à la conclusion d'un accord sur les bases indiquées dans le projet que vous avez formulé, vous voudriez bien vous entendre avec Sir Th. Sanderson pour tracer sur des cartes, contradictoirement avec lui, les limites approximatives du bassin du Ménam qu'il s'agirait de garantir et pour nous transmettre ces cartes, ou leur reproduction exacte, de manière que nous puissions poursuivre et préciser les pourparlers sur ce point.

Nous n'avons pas, d'ailleurs, d'objections à l'adoption de la clause étendant à l'Angleterre, dans les conditions déterminées par les instructions précédentes de mon Département, le bénéfice de notre récent traité avec la Chine [1], à charge de réciprocité en ce qui concerne le traité sino-birman.

Quant aux propositions extensives incidemment indiquées par Lord Salisbury au cours de votre entretien du 20 novembre, elles paraissent, à première vue, plus propres à compliquer qu'à faciliter une négociation déjà délicate, et je ne puis qu'approuver la réserve que vous avez observée [2].

Il demeure entendu d'ailleurs que l'accord à intervenir comprendrait également le règlement des questions du Niger et du traité anglo-tunisien. Nous aurions intérêt à connaître le plus tôt possible les concessions douanières qui seraient demandées par le Gouvernement britannique à l'occasion de la révision de ce traité, et je vous serais très obligé de provoquer des propositions précises à cet égard.

Il me semble difficile que le Cabinet de Londres n'apprécie pas la nécessité, au point où en sont les pourparlers, de s'expliquer nettement de part et d'autre, et je ne doute pas qu'il ne voie dans la demande d'éclaircissements que vous lui soumettrez la preuve du prix que nous attachons à arriver à un accord dont la conclusion ne nous paraît pas moins désirable qu'à lui-même, dans l'intérêt des bonnes relations des deux pays.

[1] Convention du 20 juin 1895 (voir ci-dessus n° 71 le télégramme de Pékin du 21).

[2] Dans la dépêche n° 258 envoyée à Paris aussitôt après l'entretien du 20 novembre, M. de Courcel résumait les « propositions » de Lord Salisbury : libre navigation sur tout le cours du Mékong, aucune opposition de la France à la construction d'un chemin de fer de Bhamo sur les sources du Yang Tsé Kiang ni à l'ouverture de la rivière de Canton.

215.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 271. *Londres, 28 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 29 novembre.)

Les diverses communications que m'a apportées le dernier courrier et les impressions que j'ai pu recueillir de mon côté tendent à montrer que les affaires orientales donnent lieu en ce moment, entre divers Cabinets de l'Europe, à des consultations assez suivies qui peuvent fournir un point de départ à de nouveaux groupements des Puissances. Il serait difficile de traiter à fond ce sujet, dans l'état actuel de nos informations, sans entrer dans le domaine des conjectures. Mais, pour s'en tenir à ce qui paraît dès à présent acquis et certain, on peut noter que la défiance réciproque de l'Angleterre et de la Russie, assoupie pendant ces derniers mois, grâce en bonne partie aux bons offices et à l'entremise amicale de la France dans la question arménienne et pendant la première phase des affaires d'Extrême-Orient, s'est réveillée avec une vivacité nouvelle et se trahit par maint indice.

Cette disposition de deux Puissances dont la rivalité traditionnelle s'étend à toute l'Asie aussi bien qu'à l'Europe est un des symptômes les plus inquiétants de la situation présente. Des deux parts, la presse s'exerce à envenimer les choses et les Cabinets sont naturellement entraînés à chercher dans des rapprochements plus intimes avec d'autres Gouvernements une garantie contre les périls d'un antagonisme plus déclaré. Vous m'avez signalé [1] la tendance de la Russie à nouer des rapports plus étroits que par le passé avec la Cour de Berlin. En ce qui concerne l'Angleterre, il semble que Lord Salisbury, qui, dans toute sa carrière d'homme d'État, a professé une prédilection particulière pour l'alliance autrichienne, s'efforce aujourd'hui encore de trouver de ce côté un appui pour sa politique. Il est superflu de mentionner ici l'Italie, qui depuis longtemps s'est inféodée, on pourrait dire servilement, à l'Angleterre et paraît avoir obtenu de celle-ci, pour prix de ses empressements, certaines garanties d'ordre maritime.

La combinaison envisagée avec le plus de faveur par les partisans du ministère anglais actuel, consisterait à concilier aux entreprises de l'Angleterre la sympathie, et, en cas de besoin, l'appui actif de la Triple Alliance. C'est sans doute ce calcul que la Russie s'applique à déjouer en cultivant l'amitié de l'Allemagne. D'autre part, il n'est guère douteux que le Premier Ministre

[1] Voir ci-dessus n° 212.

de la Grande-Bretagne s'attache sincèrement à entretenir avec la France de bonnes relations, et même, autant qu'il dépend de lui, des relations amicales.

Notre position entre les deux rivales historiques, Russie et Angleterre, peut donc devenir délicate, car si les intérêts de notre politique générale nous lient étroitement à l'une d'elles, des intérêts non moins considérables, épars sur toute la surface du globe et singulièrement multipliés depuis les dernières années, nous obligent à regarder comme une calamité dont les suites pourraient être très préjudiciables pour nous l'éventualité d'une rupture avec la seconde de ces deux Puissances. Mais, en revanche, nous sommes mieux placés que tout autre pour exercer entre elles une action modératrice qui peut tendre à apaiser leur mutuelle méfiance et contribuer ainsi, de la façon la plus efficace, en même temps que la plus honorable pour nous, à la prolongation de la paix du monde.

216.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 283. *Berlin, 28 novembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

Une correspondance de Berlin insérée récemment dans le *Times* a produit ici une certaine impression : il y était parlé de la conclusion prochaine d'un emprunt chinois sur la place de Berlin, de la mauvaise humeur que cet événement provoquait à Paris et des fâcheuses dispositions réciproques qui, par suite, animeraient les hommes d'affaires des deux capitales.

Si ces dernières assertions n'avaient pour but que d'exciter contre nous le monde financier allemand, il semble, si je m'en rapporte à l'opinion d'un des principaux banquiers de cette capitale, que le journal de la Cité en ait été pour ses frais. Quant à l'éventualité de l'émission en Allemagne d'un emprunt chinois, elle doit être sérieusement envisagée, ainsi que je l'ai mandé par télégraphe à Votre Excellence [1] : le Cabinet de Pékin aurait fait à Londres et à Berlin des ouvertures simultanées, et la somme nécessaire, soit trois cents millions de mark environ, serait demandée par moitié à chacune de ces deux places. Tandis que le Ministre allemand des Affaires étrangères s'entremet volontiers entre les financiers de son pays et les Chinois — dans l'espoir

[1] Télégramme n° 166, du 27 novembre, non reproduit, la présente dépêche en tenant lieu.

que ceux-ci s'adresseront de préférence à l'industrie allemande — il ne semble pas que les hommes d'affaires soient très ardents à entrer dans les vues de la Chancellerie : ils prétendent que la conclusion d'un emprunt n'entraîne pas forcément des commandes et que ces dernières dépendent, bien plus, de la persévérance et de l'habileté des intermédiaires. Peut-être n'ont-ils pas tort, si l'on se réfère à la dernière victoire remportée par les industriels allemands sur leurs concurrents anglais : à savoir l'adjudication faite en leur faveur d'une importante commande de rails en Égypte même. Quoi qu'il en soit, les négociations ne semblent pas pour le moment devoir aboutir avec les représentants du Cabinet de Pékin avant le milieu de janvier : l'état du marché allemand et la souscription à un emprunt russe s'opposent à une plus prompte conclusion de l'affaire.

Quant aux deux cent vingt millions de mark que leurs voisins de l'Est, ainsi que je l'indiquais à Votre Excellence le 24 de ce mois[1], demandent aux Allemands, ils constitueront un nouveau fonds émis en obligations type 4 p. o/o, qui sera applicable à la construction de trois nouvelles lignes de chemin de fer et sera lancé dans le courant du mois prochain.

En ce qui concerne la situation du marché allemand et en particulier de celui de Berlin, on ne peut dire qu'il ait réellement souffert de la dernière crise : quelques spéculateurs ont bien disparu, mais si les Allemands avaient, comme d'autres, acheté en Angleterre des actions de mines d'or, ils l'ont fait avec grand discernement et dans un but de placement. C'est avec confiance que, malgré l'état des affaires en Orient, l'on envisage l'avenir dans le monde des affaires et que l'on prépare les deux grandes opérations auxquelles se réfère la présente dépêche.

217.

Lord Salisbury, Ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

L. particulière. *London, november 29th 1895.*

I enclose a draft agreement as you wished. In doing so, I need scarcely take note that it bears precisely the same character as that which belonged to a draft which you gave to Sir Thomas Sanderson last week and which you subsequently took back — that is to say it is quite unofficial and is not to be looked upon as containing any definitive proposal on my part. As the lawyers say, it is a suggestion made « without prejudice ».

[1] Dépêche reproduite plus haut sous le n° 211 Le montant de l'emprunt russe indiqué par cette dépêche était de 216 millions de mark.

ANNEXE.

From the mouth of the Nam-Huok, northwards as far as the Chinese frontier, the thalweg of the Mekong shall form the limit of the respective possessions or spheres of influence of Great Britain and France. It is agreed that the nationals and dependents of each of the two countries shall not exercise any jurisdiction or authority outside of its respective sphere of influence.

The two Governments engage not to acquire within the Kingdom of Siam, as it at present exists, any special privilege or advantage which shall not be enjoyed in common by, or equally open to Great Britain and France and their nationals and dependents. This stipulation, however, shall not be interpreted as derogating from the special clauses which, in virtue of the treaty concluded on the 3rd of october 1893 between France and Siam, apply to a zone of twenty five kilometres on the right bank of the Mekong, nor as affecting the operation of the Protocol of August 31st 1894.

The Governments of Great Britain and France, attaching equal interest to the preservation of the independent Kingdom of Siam, as it exists at the present date, having also in view the large territorial changes which have taken place to the north and east of Siam in recent years, and recognising that, out of those circumstances, there arises a necessity for a special assurance of security and stability to that Kingdom, in order that the confidence requisite for developing the resources of the country, especially in the valley of the Menam, may be encouraged, are of opinion that this object will be most effectually secured by the exchange between them of mutual assurances in that behalf, over and above the obligations under which each of them, in accordance with International Law, lies to the State of Siam in respect to its territorial rights. The two Governments therefore engage to one another that neither of them will, without the consent of the other, in any case or under any pretext, advance their armed forces into the region comprised in the basin of the Menam and its tributaries, together with the district of Korat, and including also the line of coast situated between Point Chulai and the 103rd degree of longitude east of Greenwich, and all territory lying directly to the north of it.

The two Governments agree that all commercial and other privileges and advantages conceded in the two Chinese provinces of Yunnan and Sze-Chuen, either to Great Britain or France, in virtue of their respective conventions with China of March 1st 1894 and June 20th 1895, and all privileges and advantages of any nature which may in the future be conceded in these two Chinese provinces, either to Great Britain or France, shall, as far as rests with them, be extended and rendered common to both Powers and to their nationals and dependents, and they engage to use their influence and good offices with the Chinese Government for this purpose.

The two Governments agree to name commissioners delegated by each of them, who shall be charged to fix by mutual agreement, after examination of the titles produced on either side, the most equitable delimitation between the British and French possessions in the regions situated to the west of the Lower Niger.

In conformity with the stipulations of article XL of the treaty concluded between Great Britain and the Regency ot Tunis, which provides for a revision of that treaty «in order that the two contracting parties may have the opportunity of hereafter treating and agreeing upon such other arrangements as may tend still further to the improvement of their mutual intercourse and to the advancement of the interests of their respective peoples», the two Governments agree at once to commence negotiations for replacing the said treaty by a new convention which shall correspond with the intentions proposed in the article above referred to.

TRADUCTION.

L. particulière. *Londres, 29 novembre 1895.*

Je vous adresse ci-joint un projet d'arrangement comme vous le désiriez. Ce faisant, j'ai à peine besoin de noter que ce projet a précisément le même caractère que celui que vous avez remis à Sir Thomas Sanderson la semaine dernière et que vous avez subséquemment retiré — c'est-à-dire qu'il est absolument non officiel et ne doit pas être considéré comme contenant aucune proposition définitive de ma part. Comme disent les légistes, c'est une suggestion faite «sans préjudice».

ANNEXE.

Depuis l'embouchure du Nam-Huok, en remontant vers le Nord jusqu'à la frontière chinoise, le thalweg du Mékong formera la limite des possessions respectives ou des sphères d'influence de la Grande-Bretagne et de la France. Il est convenu que les nationaux et les ressortissants *dépendants* de chacun des deux pays n'exerceront ni juridiction, ni autorité d'aucune nature en dehors de la sphère respective d'influence de leur pays.

Les deux Gouvernements prennent l'engagement de n'acquérir dans le royaume de Siam, tel qu'il existe aujourd'hui, aucun privilège ni aucun avantage spécial dont la Grande-Bretagne et la France et leurs nationaux et ressortissants ne jouiraient pas en commun ou qui ne leur seraient pas accessibles sur le pied de l'égalité. Cette stipulation, toutefois, ne sera pas interprétée comme dérogeant aux clauses spéciales qui, en vertu du traité conclu le 3 octobre 1893 entre la France et le Siam, s'appliquent à une zone de vingt-cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong, ni comme affectant l'exécution du protocole du 31 août 1894.

Les Gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France, attachant un intérêt égal au maintien d'un royaume indépendant de Siam, tel qu'il existe à la date actuelle, considérant également les grandes modifications territoriales qui se sont produites au nord et à l'est du Siam dans ces dernières années, et reconnaissant qu'à raison de ces circonstances, la nécessité a surgi d'assurer tout spécialement la sécurité et la stabilité de ce royaume, afin d'encourager la confiance indispensable au développement des ressources de ce pays, notamment dans la vallée du Ménam, sont d'avis que ce but sera atteint aussi efficacement que possible par l'échange entre eux d'assurances mutuelles à cet égard, sans préjudice des obligations dont ils sont tenus l'un et l'autre, en vertu des lois internationales, vis-à-vis du royaume

de Siam en ce qui concerne ses droits territoriaux. Les deux Gouvernements prennent, en conséquence, l'engagement mutuel qu'aucun d'eux ne fera avancer, en aucun cas et sous aucun prétexte, sans le consentement de l'autre, ses forces armées dans la région comprenant le bassin du Ménam et de ses affluents, le district de Korat, y compris la ligne de côtes situées entre Pointe Chulai et le 103° longitude est de Greenwich et tout le territoire s'étendant immédiatement au nord de cette région.

Les deux Gouvernements conviennent que tous les privilèges et avantages, commerciaux et autres, concédés dans les deux provinces chinoises du Yunnan et du Se-Tchouen, à la Grande-Bretagne ou à la France, en vertu de leurs conventions respectives avec la Chine du 1er mars 1894 et du 20 juin 1895, et tous les privilèges et avantages de quelque nature que ce soit qui pourraient, dans l'avenir, être concédés dans ces deux provinces chinoises à la Grande-Bretagne ou à la France seront, autant qu'il dépend d'elles, étendus et rendus communs à chacune des deux Puissances ainsi qu'à leurs nationaux et ressortissants, et ils s'engagent à user de leur influence et de leurs bons offices auprès du Gouvernement chinois à cet effet.

Les deux Gouvernements conviennent de nommer des commissaires délégués par chacun d'eux, lesquels seront chargés de déterminer de la manière la plus équitable par un accord mutuel, après examen des titres produits de part et d'autre, la limite des possessions anglaises et françaises, dans la région située à l'ouest du Bas-Niger.

Conformément aux stipulations de l'article XL du traité conclu entre la Grande-Bretagne et la Régence de Tunis, qui prévoit une révision de ce traité «en vue de permettre aux deux Puissances contractantes de négocier et de conclure d'autres arrangements de nature à améliorer leurs relations mutuelles et de favoriser les intérêts de leurs nationaux respectifs», les deux Gouvernements conviennent dès à présent d'ouvrir des négociations pour substituer audit traité une nouvelle convention qui répondra aux vues exprimées dans l'article ci-dessus mentionné.

218.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 191. *Péra, 30 novembre 1895, s. h.*

(*Reçu :* 4 h., soir.)

Loin d'être disposé à accorder les firmans pour les nouveaux stationnaires, le Sultan se débat pour faire renoncer les Puissances à leur résolution [1].

[1] En présence du revirement du Sultan, les Ambassadeurs étaient convenus à l'unanimité d'exiger, en fixant un délai, la délivrance des firmans pour l'entrée des nouveaux stationnaires (télégramme de Constantinople du 25 novembre n° 186). Sollicité de retirer sa demande, Lord Salisbury avait refusé ; le comte Goluchowski avait été d'avis d'insister de la manière la plus énergique pour obtenir le firman ; mais le Tsar avait paru disposé à un ajournement de la mesure et le baron de Mohrenheim avait été chargé d'appuyer à Paris la demande du Gouvernement turc.

Toute concession de notre part créera un précédent des plus regrettables et mettra en question pour l'avenir les droits reconnus par les traités. Elle entraînera, qu'on le veuille ou non, la rupture de l'entente et démontrera au Sultan l'inanité du concert européen; il y a donc lieu, à mon sens, d'adopter la proposition unanime des Ambassadeurs mentionnée dans mon télégramme n° 186 [1] et de mettre la Porte en demeure de laisser entrer les stationnaires dans un certain délai. C'est le seul moyen de venir à bout d'une résistance injustifiable. Malheureusement le prince Lobanoff a cru pouvoir, sans se concerter avec personne, donner au Sultan des assurances de nature à prolonger ses hésitations et à détruire dans son esprit tout l'effet du concert européen.

Le Ministre des Affaires étrangères de Russie a renouvelé son imprudence du mois de septembre dernier quand, par ses suggestions intempestives, il a retardé et failli compromettre la solution de la question des réformes.

Mais, comme il déclare aujourd'hui ne pas vouloir se séparer des autres Puissances et qu'il s'agit ici d'une proposition émanant de son propre Gouvernement, il ne peut refuser son concours si nous montrons quelque décision.

Nos intérêts politiques dans le Levant égalent ceux de la Russie, nos intérêts financiers et industriels sont considérables et les siens sont [équivalents]. Nous sommes donc en droit de partager avec elle la direction des affaires d'Orient et il convient de l'habituer à nous considérer comme des alliés, et non comme des subordonnés.

Depuis un an la France a reconstitué et maintenu le concert européen à Constantinople. Le moment n'est pas venu de le laisser s'effondrer et de se lancer dans l'inconnu. Le doublement des stationnaires est d'autant plus nécessaire qu'en fait les Anglais ont actuellement deux bâtiments dans le Bosphore : l'*Imogène* et la *Cockatrice*. La *Dryad*, qui était en route pour les Dardanelles avant-hier et que l'amiral Seymour a d'ailleurs [retenue] sur l'avis de la non délivrance du firman impérial, est destinée à remplacer l'*Imogène*. Qu'elle arrive ou non, les Anglais n'en posséderont pas moins leurs deux stationnaires.

Je prie donc Votre Excellence de m'autoriser à me joindre à mes collègues pour donner à la Porte un délai de quarante-huit heures, par exemple, et de demander à la Russie l'envoi des mêmes instructions au comte de Nélidoff. Les firmans une fois accordés, nous en userons ou non suivant les circonstances, mais nous ne pouvons laisser contester plus longtemps un droit essentiel.

[1] Voir note 1 de la page précédente.

219.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Guieysse, Ministre des Colonies.

D. s. n°. Confidentiel. *Paris, 30 novembre 1895.*

Vous avez appelé récemment mon attention [1] sur l'intérêt qu'il y aurait à arrêter sans retard les mesures nécessaires pour pourvoir à la relève des forces militaires qui occupent actuellement nos territoires du Haut-Oubangui. Vous faisiez observer que le nombre et la nature des troupes à envoyer, le chiffre de la dépense qu'il y a lieu de prévoir dépendent de la direction qui sera donnée à notre politique générale dans ces régions. En se plaçant au point de vue purement colonial, votre Département serait porté à restreindre au strict nécessaire les effectifs qui seraient envoyés sur le Haut-Oubangui. Si nous nous bornions à occuper, en tout ou en partie, les postes qui nous ont été remis par les Belges, il suffirait d'y entretenir deux compagnies de 100 hommes chacune (recrutés parmi les tirailleurs sénégalais) et une compagnie de miliciens forte de 200 hommes. La dépense atteindrait environ 600.000 francs.

Dans le cas, au contraire, où le Gouvernement verrait avantage à étendre notre influence vers l'est au delà de la crête de partage des bassins du Nil et du Congo, vous seriez tout disposé à prêter votre concours à l'organisation d'une mission dont le plan a été déterminé par le capitaine Marchand.

La première partie de ladite mission consisterait dans l'établissement sur les territoires qui s'étendent entre le M'Bomou et la ligne de partage des bassins du Congo et du Nil d'un certain nombre de postes fortifiés.

Après avoir ainsi assuré sa base d'opération, la mission, dépouillant tout caractère militaire, pénétrerait dans le Bahr el Ghazal en nouant des relations pacifiques avec les populations et, autant que possible, avec les Derviches, et essaierait d'atteindre le Nil. La mission ne ferait pas acte d'occupation, elle ne chercherait même pas à passer des traités politiques, mais sa présence dans le Bahr el Ghazal nous permettrait d'intervenir utilement pour le règlement de la question du Soudan égyptien et pourrait avoir pour effet de hâter ce règlement.

L'organisation de cette mission entraînerait une dépense d'un million, supérieure de 400.000 francs à la somme prévue pour l'occupation restreinte. Votre Département serait, d'ailleurs, en mesure d'y subvenir avec les crédits dont il dispose.

[1] Voir ci-dessus (n° 190) la note du ministère des Colonies du 8 novembre.

Dans ces conditions, je ne puis, en ce qui me concerne, que donner mon entière adhésion au projet dont il s'agit.

J'ai l'honneur de vous retourner le rapport du capitaine Marchand, qui était annexé à la dépêche de votre prédécesseur du 21 septembre dernier.

220.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 354. *Paris, 3 décembre 1895, 9 h. 15, soir.*

Je réponds à votre télégramme n° 242 [1].

En présence de la situation signalée par M. Cambon, je pensais que M. de Nélidoff avait tenu à demander, de son côté, des instructions au Gouvernement impérial. Le fait que les Anglais, par suite des circonstances que vous savez, ont, dès à présent, deux bâtiments dans le Bosphore, nous commande de ne rien négliger pour sauvegarder nos intérêts à Constantinople, et la Russie ne peut manquer, comme les autres Puissances, d'avoir, en ce qui la concerne, la même préoccupation.

Le Gouvernement impérial attachant, d'accord avec nous, le plus grand prix au maintien de l'entente entre les Puissances, le prince Lobanoff se rendra compte assurément de l'intérêt qu'il y aurait à ce que les circonstances qui ont prolongé les négociations pendantes ne pussent pas être interprétées par la Porte comme l'indice d'hésitations qui se seraient produites dans le concert des Puissances.

C'est dans cette conviction que je viens de télégraphier à M. Cambon [2] pour lui faire connaître qu'en ce qui nous concerne, nous maintenons la demande du firman, tout en faisant, quant au délai à fixer à la Porte, les réserves que comporte la gravité même de la résolution à prendre à ce sujet.

Vous voudrez bien faire part de ces instructions au Ministre des Affaires étrangères et vous lui signalerez le prix que j'attacherais à connaître le sens dans lequel il croira devoir télégraphier à M. de Nélidoff [3].

[1] Dans ce télégramme du 1er décembre, M. de Montebello disait que le prince Lobanoff était d'avis «qu'une mise en demeure était une mesure trop grave pour être prise sans qu'auparavant les Ambassadeurs en aient bien pesé les termes et les conséquences».

[2] Télégramme n° 137 du 3 décembre (non reproduit).

[3] Le 5 décembre, M. de Montebello répondait (télégr. n° 244) : «Le comte de Nélidoff a reçu pour instructions de se joindre à ses collègues pour les démarches à faire... Le Sultan ayant chargé son Ambassadeur de réclamer dans les circonstances actuelles l'intervention de l'Empereur de Russie, le prince Lobanoff a pensé qu'il ne fallait rien négliger pour éviter une catastrophe. Il invite en conséquence le comte de Nélidoff à demander une audience au Sultan et à insister au nom de l'Empereur en termes amicaux et aussi persuasifs que possible pour que les firmans soient accordés avant qu'on n'en arrive à des mesures extrêmes telles qu'un ultimatum».

221.

M. Bourée, Ministre de France à Athènes,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. *Athènes, 3 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 décembre; Dir. pol., 14 décembre.)

[Au retour d'un congé, M. Bourée donne au Ministre ses impressions sur l'état du pays, sur les opinions des habitants; il rend compte d'une visite qu'il a faite à M. Delyannis].

M. Delyannis a parlé d'abondance et est entré spontanément dans des développements que je crois utile de reproduire ci-après à Votre Excellence. Elle y trouvera, en effet, les éléments de tout un programme de politique extérieure auquel j'ai tout lieu de croire que le Gouvernement royal est sincèrement décidé à rester fidèle et que nous avons, pour notre part, tout intérêt à lui voir pratiquer, car il nous garantit, autant que faire se peut, pour un temps tout au moins, contre une intempestive et malencontreuse intervention de l'élément hellène dans les problèmes déjà si scabreux dont nous poursuivons la pacifique solution.

M. Delyannis m'a tout d'abord déclaré qu'il était fermement convaincu de la nécessité pour la Grèce de rester calme au milieu des agitations de l'heure présente. « Les circonstances seraient aussi défavorables que possible, m'a-t-il-dit, pour encourager des mouvements dont elle serait la dernière à profiter. Ce n'est sûrement pas dans son intérêt que l'Angleterre, dont on sent la main partout, cherche à provoquer des troubles en Crète. Le jour où l'île s'insurgerait contre la domination musulmane, on sait d'où viendraient les répressions et au bénéfice de qui elles s'exerceraient. Le Gouvernement du Roi et le Roi lui-même sont fermement résolus à ne pas jouer le rôle de dupes et à ne pas faire, au détriment de la Grèce, les affaires de ses pires compétiteurs*. C'est assurément un rôle difficile et ingrat que celui qui consiste à contenir l'élan de patriotes ardents, aussi dévoués que braves, dont la nation est fière à juste titre, et qu'elle soit prête à tous les sacrifices pour faire triompher la cause de l'hellénisme opprimé (*sic*); nous nous exposons à être mal jugés par nos meilleurs amis et prêtons le flanc à des adversaires politiques

*Annotation du Ministre : *C'est un langage bien différent de celui qui a été tenu à M. Bourée par le Roi.*

Voir ci-dessous n° 227 la dépêche d'Athènes, du 6 décembre.)

sans scrupules, pour qui tous les moyens sont bons et qui n'ont garde de laisser échapper une si belle occasion pour se faire de la popularité à nos dépens. Nous n'en persisterons pas moins dans la ligne que nous avons adoptée, de concert avec le Roi, qui, quoi qu'on en ait pu insinuer, est avec nous dans la plus absolue communion d'idées. Seulement, combien de temps pourra durer cette lutte de la sagesse contre la déraison, de la clairvoyance contre l'aveuglement des entraînements populaires? Qui pourrait en répondre? Tant que les choses en Orient ne s'aggraveront pas, que tout s'y localisera en Arménie et que la Macédoine sera tranquille, nous serons ici en mesure de prévenir une explosion ; mais, si la campagne des bérats[1] recommence, si le mouvement révolutionnaire bulgare, si difficilement étouffé il y a quelques mois, devait reprendre ; si, en un mot, des faits significatifs viennent accréditer dans le monde oriental l'opinion que l'heure de la grande débâcle a sonné pour l'Empire ottoman, alors il est bien certain que nous serons débordés et qu'il faudra renoncer à endiguer le torrent qui nous emportera.

« Mais les choses n'en sont pas là et nous nous sentons en mesure de diriger l'opinion comme de maîtriser les impatiences dangereuses. Tout dernièrement, nous avons été dans le cas de faire rentrer dans leurs salles d'études les jeunes gens de l'Université, qui avaient laissé paraître des velléités de déserter les bancs de l'école pour faire de la politique en plein vent. Aussi, pour le moment, tout est au calme, on a confiance en nous et l'on attend les événements sans trop d'inquiétude ; mais encore une fois, il ne faudrait pas que les désordres dont l'Arménie est le théâtre se propageassent dans des régions qui nous avoisinent et qui nous intéressent plus directement, car alors nous ne pourrions évidemment plus répondre de rien.

« En attendant, nous voulons aller au plus pressé, rétablir nos affaires financières, préparer le concordat avec nos créanciers, assurer l'équilibre de notre budget et refaire notre crédit. Ce n'est pas trop, pour cela, de notre bonne volonté ardente et de nos loyaux efforts. Telle est la tâche à laquelle le Ministère compte se consacrer avec énergie pendant l'accalmie à laquelle nous devons un précieux répit. »

Ce sont assurément là des sentiments infiniment louables et je ne doute pas de la sincérité du désir ainsi exprimé, en ce qui touche la question financière, par M. le Président du Conseil. Mais de quels effets utiles pourront-ils être suivis? Il serait malaisé de le prévoir : à l'égal du Ministère, l'enfer n'a-t-il pas été toujours comme chacun sait, pavé de bonnes intentions?

[1] Par un iradé de juillet 1890 le Sultan avait décidé que des *bérats* (brevets d'investiture) seraient délivrés à trois évêques (Vélès, Uskub, Ochrida). Cette mesure écartait « la crainte de complications pouvant résulter d'un mouvement en faveur de l'indépendance de la Bulgarie » et réglait la question des droits religieux des Bulgares en Macédoine.

222.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 197. *Péra, 4 décembre 1895, 11 h. 50, soir.*

(*Reçu :* le 5, 1 h. 30, matin.)

Je réponds à votre télégramme 137 [1].

Les instructions et les déclarations du prince Lobanoff au sujet du doublement des stationnaires deviennent de plus en plus obscures [2].

Il prétend n'avoir reçu aucune [information] de l'Ambassadeur de Russie à Constantinople sur la question des délais à donner à la Sublime Porte. Or M. de Nélidoff m'a [communiqué] aujourd'hui, un télégramme du 27 novembre par lequel il a fait connaître à son Gouvernement, en l'appuyant, l'avis des six Ambassadeurs mentionné dans mon télégramme 186.

D'après un télégramme de l'Ambassadeur de Turquie à Pétersbourg dont j'ai eu connaissance gracieusement, le Ministre des Affaires étrangères russe lui aurait déclaré qu'il renonçait à l'envoi d'un second bâtiment*. En même temps un télégramme du comte Goluchowski faisait connaître à l'Ambassadeur à Constantinople que le comte Kapnist l'a informé de l'adhésion du prince Lobanoff aux propositions des six Ambassadeurs**.

Ces contradictions sont la principale cause des tergiversations du Sultan, qui se persuade à tort que la Russie veut et peut empêcher les autres Puissances de donner suite à leurs desseins.

Elles amèneront l'Angleterre, l'Italie et l'Autriche à faire quelque manifestation en dehors de nous; c'est l'extrémité que le doublement des stationnaires avait pour but d'éviter.

Depuis deux jours, je me suis attaché à dissiper les illusions du Sultan; j'ai l'impression que, s'il recevait de Pétersbourg quelque déclaration un peu nette, il se résoudrait à laisser passer nos bâtiments aux Dardanelles.

(1) Télégramme du 3 décembre, analysé ci-dessus (n° 220), note 2.

(2) Après avoir admis le doublement des stationnaires, conseillé à l'unanimité par les Ambassadeurs des grandes Puissances (télégr. de Péra 186, du 25 novembre, *Livre jaune, Affaires arméniennes* n° 154), le Cabinet de Saint-Pétersbourg, cédant à la sollicitation du Sultan, se montrait disposé à ajourner cette mesure (*ibid.*, n° 157). (Voir *Die Grosse Politik*, X, n°s 2515 et suiv.)

*Annotation du Département : *M. Cambon continue à accorder un bien grand crédit aux rapports des Ambassadeurs turcs.*

**Annotation du Département: *Mais l'important est que M. de Nélidoff a reçu des instructions dans ce sens. Pourquoi M. Cambon semble-t-il l'ignorer?*

223.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Ricard, Garde des sceaux, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 286. *Berlin, 5 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 décembre; Dir. pol., 16 décembre.)

Hier le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a accueilli par ces mots : « Enfin vous voilà revenu! Jamais vous n'aviez pris un aussi long congé ».

— « Je crains, lui ai-je répondu, que mon absence n'ait encore été trop courte. J'avais espéré éviter des commémorations désobligeantes pour les Français, et voici qu'elles redoublent. Le discours de Breslau, les télégrammes à Munich et Stuttgart et surtout celui qui a été envoyé au Grand-Duc de Mecklembourg à Cannes et qui mentionne les opérations de la Loire en 1870-1871 [1], ce sont là des manifestations qui brillent par une complète absence de tact et de courtoisie internationale. On annonce encore non seulement de nombreuses fêtes de régiment, qui passeraient peut-être inaperçues si elles n'étaient marquées par l'intervention personnelle de l'Empereur, mais aussi des solennités de cour ou des parades militaires, notamment au jour anniversaire de la proclamation de l'Empire à *Versailles*. Contre l'unité de l'Allemagne sous l'égide impériale, nous n'avons aucun grief, mais pourquoi nous rappeler qu'elle a été constituée sur notre territoire à l'heure des plus pénibles angoisses de Paris assiégé? Je dois vous prévenir que ni moi, ni aucun membre du personnel de mon ambassade n'assisterons à aucune solennité officielle célébrée à l'une de ces dates douloureuses pour un cœur français. »

J'avais tenu ce même langage au comte Münster quelques jours avant mon départ de Paris et je ne doutais pas que l'écho n'en fût arrivé à Berlin.

Aussi n'ai-je pas été surpris que ma détermination ne soulevât aucune objection de la part du baron Marschall. Il m'a déclaré qu'il regrettait profondément la peine que me causaient ces incidents; qu'il voudrait me l'épargner; qu'il comprendrait mon abstention, même si j'étais invité à l'une des

[1] Télégrammes à Louis de Bavière pour le vingt-cinquième anniversaire de la bataille de Villepion; au 126e d'infanterie et au roi du Wurtemberg pour le vingt-cinquième anniversaire de la bataille de Champigny; discours au diner offert à Guillaume II par les officiers du régiment de cuirassiers de Breslau, discours où l'Empereur avait rappelé le toast prononcé par son grand-père Guillaume Ier, à Coblence, en 1848, lors d'une réception des officiers : « Voilà les messieurs sur lesquels je compte! »

fêtes commémoratives, mais qu'il ferait en sorte de leur conserver un caractère purement national; que vraisemblablement le corps diplomatique, et, en tout cas, le personnel de l'ambassade de France n'y serait pas convié.

Sauf ordre contraire de Votre Excellence, je me maintiendrai sur le terrain où je me suis placé spontanément. J'ai donné à mes collaborateurs, et notamment à M. le commandant de Foucauld, qui s'est présenté chez moi ce matin, l'instruction de n'accepter jusqu'au 10 mai prochain aucune invitation *officielle* sans mon assentiment.

224.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Ricard, Garde des Sceaux, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 287. *Berlin, 5 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

Votre Excellence trouvera peut-être quelques indications utiles dans le résumé suivant des conversations que j'ai eues hier avec mes collègues d'Autriche-Hongrie et de Russie.

Le premier affecte une entière confiance en la fidélité que Guillaume II a promise à ses alliés dans son dernier message au Reichstag [1]. L'impossibilité matérielle d'envoyer en ce moment de nouveaux bâtiments de guerre allemands dans les eaux turques ne lui paraît pas rigoureusement prouvée, puisque l'on parle dès maintenant des préparatifs de départ du *Hagen*. Mais les déclarations de M. Saurma au Sultan n'ont pu laisser à ce Souverain aucun doute sur l'intention de l'Allemagne de se maintenir dans le concert des Puissances. «La Turquie ne doit pas oublier», aurait-il dit, «qu'elle n'est pas de taille à résister à toute l'Europe [2]».

Le comte d'Osten-Sacken m'a naturellement tenu un autre langage. Pour lui, le doublement à Constantinople du stationnaire n'aurait aucune utilité réelle. L'idée n'en a été mise en avant par M. de Nélidoff que pour faire avorter

[1] Voici le passage — auquel il est fait allusion — du discours du Trône lu le 3 décembre au Reichstag par le prince de Hohenlohe : Fidèle à ses alliances et aux principes éprouvés de la vraie diplomatie, l'Empire allemand est toujours prêt à travailler de concert avec les Puissances qui sont en première ligne appelées par leurs intérêts à servir la cause de la paix.»

[2] Le baron de Saurma avait déclaré aux Ambassadeurs que le «Sultan savait suffisamment que le Gouvernement impérial était d'accord avec les autres Puissances et qu'il n'avait pas besoin, pour reconnaître ce fait d'une confirmation extérieure visible». (*Die Grosse Politik*, X, n° 2532.) Cf. ci-dessus le n° 206.

celle d'une démonstration navale. L'Angleterre s'est aussitôt emparée de cette suggestion transactionnelle pour empêcher la pacification qui se serait inmanquablement produite dans l'Empire ottoman, si on n'avait pas pris à tâche d'ébranler l'autorité du Sultan.

Je note en passant la similitude de cette observation et de celle qui m'a été faite par le baron Marschall (voir mon télégr. n° 169)[1].

« Aujourd'hui, malgré leur unanimité, a poursuivi mon collègue de Russie, les Puissances se sont mises dans une impasse. Elles sont en face du refus des firmans et ne peuvent accepter d'être ainsi tenues en échec. Malgré son assagissement actuel, l'Angleterre ne paraît pas avoir renoncé à l'ouverture prochaine de la succession de « l'homme malade ». Elle s'accommoderait volontiers du détrônement d'Abdul Hamid et de son remplacement par un prince jeune, efféminé et incapable, qu'elle dominerait à force d'argent. L'Europe ne saurait se prêter à ce jeu, qui ne présenterait pas plus de garanties d'ordre et de sécurité en Orient que le régime existant. Le partage immédiat de l'Empire ottoman ne déplairait pas non plus aux Anglais : ils se contenteraient probablement de la domination sur les vallées de l'Euphrate et du Tigre ainsi que de la possession définitive de l'Égypte. Mais la Russie ne paierait pas à ce prix l'autorisation d'occuper Constantinople. Établie en Égypte et à Chypre, appuyée sur l'Italie, l'Angleterre serait maîtresse de la Méditerranée et peut-être de la mer Noire, grâce à l'ouverture des Dardanelles. Quel avantage la France trouverait-elle de son côté à cette combinaison? L'Allemagne elle-même n'a non plus rien à gagner dans la consolidation de la prépondérance maritime de l'Angleterre. »

Ici mon collègue russe se répandit en dithyrambes sur l'Empereur Guillaume, sur l'accueil qu'il avait fait au prince Lobanoff *revenant de Paris,* et sur ses sentiments sympathiques pour la France. Et, comme je citais, en sens contraire, les bruyantes manifestations de ces derniers jours, le discours de Breslau, le télégramme envoyé à Cannes au Grand-Duc de Mecklembourg et où sont rappelées les opérations sur la Loire en 1870-1871, le comte d'Osten-Sacken me dit avec chaleur : « Ne croyez pas que tout cela ait un but offensant pour vous : la lutte est engagée entre le Gouvernement impérial et le socialisme ; pour l'emporter, l'Empereur ne peut compter que sur l'armée ; il est bien obligé, dès lors, de galvaniser l'esprit militaire. Mais soyez sûr que Guillaume II n'est animé d'aucun esprit d'hostilité à l'égard de la France ; et il n'en a, en tout cas, pas montré l'ombre dans ses conversations avec Loba-

[1] Le 4 décembre, M. Herbette télégraphiait à Paris que le baron Marschall prétendait ne rien savoir du prochain envoi, annoncé par les journaux, du croiseur allemand *Hagen* à Constantinople. Son impression était que l'Allemagne ne s'associait aux démarches des Puissances pour le doublement des stationnaires que pour ne pas faire bande à part « et qu'elle était en défiance des Russes autant que des Anglais ». (Télégr. n° 169 de Berlin.)

noff non plus qu'avec le Grand-Duc Wladimir, qui n'était d'ailleurs chargé d'aucune mission politique auprès de la Cour d'Allemagne. »

Ce zèle de l'Ambassadeur de Russie à plaider vis-à-vis de moi la cause et à louer la loyauté de l'Empereur d'Allemagne me semble instructif. Le Tsar s'est-il porté garant de notre sagesse et a-t-il obtenu, en échange, le concours de l'Allemagne dans les affaires d'Orient? Cette hypothèse est vraisemblable*. Guillaume a une politique personnelle qui diffère de celle de la chancellerie impériale. Il tient fort peu à marcher d'accord avec l'Angleterre. Ses préférences sont pour la Russie, dont les institutions autocratiques lui conviennent bien mieux que le régime parlementaire. Il trouve, de plus, dans sa coopération avec le Tsar, l'occasion de se mettre en tiers entre nous et notre allié, et ce n'est pas un mince résultat que d'atténuer les effets du rapprochement franco-russe que la retraite du prince de Bismarck a rendu possible.

Mais l'Empereur d'Allemagne n'aura pas trop de toutes ses cajoleries pour calmer les inquiétudes et les susceptibilités de l'Autriche-Hongrie. Encore n'y parviendrait-il pas si cette Puissance pouvait chercher ailleurs qu'à Berlin une sauvegarde contre les entreprises de la Russie. A Londres, l'égoïsme est plus que jamais à l'ordre du jour et le Cabinet de Vienne a autant de répugnance que l'Allemagne de dédain à lier partie sérieuse avec l'Italie pour le règlement final de la question d'Orient.

225.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 245. Absolument confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 6 décembre 1895, 4 h. 50, soir.

(*Reçu :* le 7, 5 h., matin.)

Hier soir j'ai eu une conversation avec le prince Lobanoff dont Votre Excellence comprendra la haute gravité et sur laquelle je désirerais appeler toute l'attention du Président de la République et du Gouvernement.

Après avoir tout d'abord établi le principe de la communauté d'action entre nous, le prince Lobanoff m'a dit qu'il était impossible de ne pas envisager comme pouvant avoir les conséquences les plus graves la situation actuelle en Orient. Malgré tous nos efforts pour écarter le danger, il se peut que le

*Annotation du Département : *Très vraisemblable.*

concert que nous cherchons à maintenir entre les Puissances soit tout à coup rompu du fait de l'une d'elles. Il faut donc dès maintenant prévoir que nous pouvons être amenés à agir. Le Gouvernement russe, tout décidé qu'il soit à jouer, dans l'état actuel, un rôle pacifique, est cependant résolu à modifier sa politique si les événements le demandent. Ses dispositions sont prises; son escadre de la mer Noire est prête à partir et elle peut en quelques jours disposer de trente mille hommes d'abord, qui, quelques semaines plus tard, pourront être portés à cent mille hommes dans le cas où les Détroits seraient forcés du côté des Dardanelles et où elle serait obligée elle-même d'agir à l'entrée de la mer Noire.

Le prince Lobanoff nous demande nos intentions dans le cas où l'Angleterre, suivie probablement par l'Autriche et l'Italie, après avoir forcé les Détroits, chercherait à provoquer le démembrement et le partage de l'Empire ottoman et prendrait, il paraît probable, possession définitive de l'Égypte. Nous ne pourrions pas considérer d'un œil indifférent une tromperie éventuelle réciproque bien qu'elle ne soit encore que dans les possibilités d'un avenir plus ou moins rapproché; le prince Lobanoff croit nécessaire de nous concerter dès à présent sur l'attitude que nous aurions à tenir et la compensation qu'il serait indispensable de nous assurer. Il considère que notre entente doit être secrète, mais complète, dès aujourd'hui et que nous ne saurions pas sans danger attendre.

Je ne peux pas dans mon télégramme développer toutes les considérations qui ressortent de cette importante ouverture du Ministre des Affaires étrangères russe, mais la confiance qu'il nous témoigne demande de notre part une confiance égale. Votre Excellence comprendra, j'en suis sûr, qu'il est nécessaire d'envisager dès à présent et de formuler sans hésitation les résolutions que nous pourrions être amenés à prendre.

226.

Note du Ministre.

Entretien de M. Berthelot avec le baron de Mohrenheim.

6 décembre 1895.

J'ai reçu le baron de Mohrenheim et je lui ai donné connaissance de ma conversation avec Zia Pacha[1] sur la nécessité du maintien de l'accord entre les

[1] Sur cette conversation, voir le télégramme à Constantinople du 7 décembre, ci-dessous reproduit sous le n° 228.

Puissances au point de vue de la Turquie elle-même et afin de prévenir toute action isolée de l'une d'elles. M. de Mohrenheim a abondé dans le même sens et m'a dit qu'il allait faire part à son Gouvernement de l'insistance du Gouvernement français pour maintenir la demande collective relative au doublement des stationnaires, l'entrée de ceux-ci dans le Bosphore étant laissée à la discrétion des Ambassadeurs.

Il a ajouté dans la conversation et *à titre personnel* qu'il lui semblait que le Gouvernement ottoman n'était plus guère en état de maintenir l'ordre et qu'il lui paraissait probable que les Puissances seraient obligées de faire, en Asie et en Europe, ce qui avait déjà été fait pour les principautés du Danube et des Balkans, c'est-à-dire de constituer des communautés ou groupes territoriaux, régies par leurs propres lois et simplement vassales sous la suzeraineté de la Porte.

Ceci exigerait une déclaration préalable des Puissances relative à leur désintéressement particulier. Sur quoi j'ai parlé de l'Égypte. Il m'a répondu qu'elle devrait être comprise, au même titre que les autres États vassaux, dans le même règlement. Si quatre Puissances telles que la France, la Russie, l'Allemagne et l'Autriche étaient amenées à faire une déclaration dans ce sens, il serait impossible aux autres d'agir autrement.

A la suite de cette conversation générale, nous sommes revenus sur la situation présente et j'ai dit à M. de Mohrenheim que j'avais été frappé de certaines obscurités dans le rapprochement des dépêches que nous avions reçues de Pétersbourg d'une part, de Constantinople de l'autre [1]. Il n'y avait pas concordance absolue et j'avais écrit à M. de Montebello pour lui demander des éclaircissements et le prier d'en parler au prince Lobanoff. J'ai ajouté que nous étions pressés en France par l'opinion publique et que nous ne pouvions subordonner indéfiniment l'action réclamée d'un commun accord par les Ambassadeurs aux hésitations calculées du Sultan et à son désir de rompre l'accord des Puissances. M. de Mohrenheim a paru frappé de ces observations et c'est alors qu'il m'a dit, en se retirant, qu'il allait faire part à son Gouvernement de l'insistance du Gouvernement français [2].

(1) Voir à ce sujet le n° 222.

(2) Communication de cet entretien a été donnée à M. de Montebello par dépêche n° 404 du 18 décembre.

227.

M. Bourée, Ministre de France à Athènes,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 45. Très confidentiel. *Athènes, 6 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 décembre; Dir. pol., 14 décembre.)

[Audience du Roi; son récent séjour en France.]

Passant ensuite brusquement à un autre ordre d'idées, le Roi a abordé la question qui fait l'objet des préoccupations de tous en me disant : « Eh bien! les choses vont vite et mal en Orient. A quoi tout cela va-t-il aboutir? Dieu le sait. Qu'en pense-t-on à Paris? »

Je répondis qu'à mon départ de France les nouvelles d'Orient paraissaient un peu meilleures; que les Puissances semblaient s'être mises franchement d'accord pour agir sur le Sultan dans le sens indiqué par un égal besoin chez toutes de faire cesser les désordres en Turquie et d'y pacifier les esprits. J'ajoutai qu'à Paris, on savait le plus grand gré à la Grèce de sa prudence, de la sagesse des conseils qu'elle faisait entendre autour d'elle, à La Canée comme en Macédoine, et qu'inspirait une appréciation très éclairée de ses propres intérêts. Car, continuai-je, il est de toute évidence que, si des mouvements insurrectionnels venaient à éclater en Crète, ce n'est pas la Grèce qui en bénéficierait et que l'île pourrait bientôt devenir la proie des pacificateurs « qu'on a déjà vus à l'œuvre en Égypte et à Chypre ».

— « Oh! reprit le Roi, le danger ne viendrait pas de ce côté. J'ai les raisons les plus décisives pour ne pas croire que l'Angleterre entretienne des visées sur la Crète. » Comme j'eus, à ce mot, un mouvement de vive surprise peu déguisée... « Cela vous étonne, reprit le Roi, mais, je vous le répète, je puise à cet égard, dans mes conversations avec les hommes d'État anglais — Lord Salisbury notamment, le Prince de Galles et bien d'autres — une conviction que je ne crains pas de voir démentie par les faits. Il y a, il est vrai, d'autres candidatures dont on ne parle pas, celle de l'Italie par exemple, de l'Autriche-Hongrie ou même de l'Allemagne...

« Quoi qu'il en soit, nous faisons tout ce qui dépend de nous pour empêcher l'incendie de se propager hors de son foyer. Mais c'est à vous, c'est-à-dire aux grandes Puissances de l'y étouffer, et rendez-vous bien compte qu'il n'y a pas un instant à perdre. Car *il faut,* m'a-t-il dit avec une insistance très marquée, il faut de toute nécessité qu'avant le printemps l'affaire arménienne

soit réglée d'une façon ou d'une autre, mais enfin *réglée*. Jusque-là, nous serons en état de contenir les impatiences et les passions patriotiques qui accusent notre mollesse ou notre insouciance. Mais au delà du terme que je vous indique, tenez pour certain que nous serons débordés et qu'il nous sera matériellement impossible de rester dans l'attitude passive et expectante où nous nous maintenons encore, bien convaincus que nous sommes d'ailleurs, mes Ministres et moi, que, pour l'heure, nous n'avons rien de mieux à faire.

« Ainsi, dites-vous et faites savoir à Paris qu'il y aura du nouveau au printemps prochain, si, d'ici là, la question arménienne n'est pas tranchée.

« A ce propos, ce n'est pas sans inquiétude ni surprise que je vois la France s'inféoder à la Russie comme elle le fait. Je ne le regrette pas moins pour nous que pour vous; quelles que soient les conditions de votre entente avec elle, il arrivera forcément un moment où vous ne pourrez plus vous accorder et où ses exigences sur le terrain oriental seront inconciliables avec les intérêts que vous ne sauriez ni sacrifier, ni abandonner sans renoncer dans la Méditerranée à une situation qui est la condition *sine qua non* de votre influence dans le monde et de votre grandeur. Je l'ai dit autrefois à Gambetta, qui avait bien été amené à le reconnaître; vous êtes et devez rester une Puissance méditerranéenne; aussi est-ce dans la Méditerranée que vous devez chercher vos soutiens et vos amis pour l'époque où s'ouvrira la succession de l'Empire ottoman. A ce moment-là, vous n'aurez rien à attendre des Puissances du Nord, dont les ambitions ne pourront se satisfaire qu'à votre détriment. Quels amis plus sûrs, plus utiles à vos intérêts pourriez-vous avoir que les Grecs? Quel est le peuple que vous auriez plus de motifs d'agrandir pour faire obstacle à l'expansion de ceux dont l'entrée en scène dans la Méditerranée viendrait irrémédiablement rompre l'équilibre des forces existantes et exposer aux plus graves dangers la situation que vous y avez acquise au prix de si coûteux efforts? C'est travailler pour votre sécurité même que d'accroître la force et les ressources d'un pays dont vous n'avez rien, absolument rien à craindre et qui, par l'importance que vous lui donneriez, serait mis en état d'opposer des digues aux débordements du colosse qui étreint l'Europe de toutes parts. »

La Reine d'Angleterre n'eût pas parlé autrement en 1853.

Après avoir pris congé du Roi, j'ai cherché à avoir la clef de cet étrange langage, rendu plus incompréhensible encore par tout ce qui se passe sous nos yeux, par les agitations que l'Angleterre fomente en Crète et qui tendent visiblement à préparer son autonomie sous le protectorat britannique, c'est-à-dire amener son irrévocable détachement de la Grèce. Comment s'expliquer, dès lors, à l'endroit de la Cour de Saint-Pétersbourg, cette ombrageuse hostilité qui, du Palais, se répand dans certains milieux politiques, non pas les moins importants, où l'on commence à mettre en suspicion la France elle-même, car on estime que ses sympathies pour la Grèce devront fatalement

être paralysées par les exigences de la politique qui l'unit à la Russie.

Des familiers de la Cour m'ont fourni une indication dans laquelle on pourrait peut-être découvrir le mot de cette étrange énigme.

L'envoi de la députation bulgare qui s'est rendue, il y a quelques mois, de Sofia à Saint-Pétersbourg et qui a cherché, comme on sait, un terrain d'entente avec l'Empereur, a éveillé à Athènes les appréhensions les plus vives et quand, plus tard, le Prince Ferdinand a annoncé son intention d'élever son fils aîné dans la religion orthodoxe, on n'a plus douté que la réconciliation entre lui et le Tsar ne fût un fait accompli. Le roi Georges, en repassant par Vienne, aurait, ainsi que les personnes qui l'accompagnaient, constaté que les dispositions naguère amicales et confiantes de cette Cour à l'égard du Prince de Bulgarie, avaient fait place à des sentiments tout contraires et que, dans les milieux officiels, on ne se gênait pas pour parler de lui comme d'un déserteur, ayant abandonné son drapeau et passé à l'ennemi. On en a conclu que le Prince Ferdinand s'était rallié à la Russie et que le prix de sa défection était l'assentiment donné par le Tsar à ses projets d'agrandissement du côté de la Macédoine. Sur quelles données précises reposeraient de pareilles conjectures? Nul ne le dit; et, en admettant la réalité du rapprochement dont il s'agit, quelles sont les raisons qui pourraient engager le Cabinet de Saint-Pétersbourg à accroître l'importance d'une principauté dont les récentes manifestations d'indépendance hostiles à son égard étaient précisément inspirées par l'opinion exagérée qu'elle se faisait de ses moyens de résistance et de la force de ses alliances? Nul n'en a cure. Le fait qu'on redoute, on le tient pour tout aussi certain que s'il était démontré et alors, avec l'ardeur d'imagination qui les caractérise, les Grecs partent en guerre contre un adversaire hypothétique. Puis, ils sont conséquents avec eux-mêmes en tablant, contre tout bon sens, sur le concours de gens qui leur préparent les pires déboires, et cela uniquement, parce que ceux-ci ont de tout temps combattu la politique russe! Il n'y a pas, je crois, à se préoccuper outre mesure de ces bizarres et capricieuses évolutions d'opinion chez les politiciens grecs; les batailles qu'elles préparent ne se livreront jamais que dans les cafés; mais l'état d'esprit que j'ai constaté chez le Roi ne saurait nous laisser indifférents au même degré, car il pourrait bien l'amener à se mettre, à la suite de l'Italie et de l'Autriche, dans le sillage des Anglais et à seconder dans ses développements une politique, sans franchise comme sans scrupule, qui a déjà coûté cher au repos de l'Europe et qui n'est sans doute pas au bout des surprises pénibles qu'elle nous réserve.

228.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 140. *Paris, 7 décembre 1895, 2 h. 30, soir.*

Je vois avec satisfaction par votre télégramme 199 [1] que M. de Nélidoff a reçu les instructions dont mon télégramme 138 [2] vous faisait prévoir l'envoi.

J'avais, de mon côté, exprimé à Zia Pacha le désir de l'entretenir, à titre confidentiel, de la situation. En lui rappelant l'amitié désintéressée dont la France n'a pas cessé de se montrer animée envers l'Empire ottoman, je ne lui ai pas laissé ignorer que nous voyions avec une extrême inquiétude le refus persistant du Gouvernement impérial d'accorder l'entrée d'un second stationnaire et les tentatives que l'on semblait faire à Constantinople pour rompre l'accord des six Puissances. Je lui ai bien marqué que cet accord persistait dans son intégrité et que nous ne négligerions rien, en ce qui nous concerne, pour le maintenir. J'ai appelé enfin son attention sur la gravité des conséquences que pourrait entraîner une rupture de l'entente européenne. N'était-il pas facile de prévoir que certaines Puissances, se considérant comme dégagées, se croiraient autorisées à passer outre au refus de la Porte? J'ai ajouté qu'une semblable éventualité risquerait, soit de provoquer un conflit entre ces Puissances et la Turquie, soit de mettre les autres États dans la nécessité de prendre de leur côté toutes les mesures propres à sauvegarder leurs intérêts.

J'ai demandé à Zia Pacha de télégraphier dans ce sens à son Gouvernement.

Confidentiel. J'ai en outre donné connaissance de ma conversation avec Zia Pacha au baron de Mohrenheim [3] ainsi qu'à M. de Montebello, en insistant sur la nécessité d'une prompte action.

En présence des indications qui précèdent, je crois superflu d'ajouter

(1) Par ce télégramme, du 6 décembre, M. Cambon annonçait que M. de Nélidoff allait se joindre aux autres Ambassadeurs pour réclamer l'entrée des seconds stationnaires. (Voir ci-dessus n° 220 le télégramme à Pétersbourg du 3 décembre).

(2) Dans ce télégramme, du 6 décembre, non reproduit ici, le Ministre communiquait à M. Paul Cambon les termes du télégramme de M. de Montebello (du 5 décembre), ci-dessus rapporté n° 220, sous la note 3.

(3) Voir ci-dessus (n° 226) la note du Ministre du 6 décembre.

que vous devez vous considérer comme autorisé par mes instructions antérieures à vous associer aux démarches de vos collègues.

D'après des informations de presse, la présence de Saïd Pacha à l'ambassade d'Angleterre aurait déterminé Sir Philip Currie à faire débarquer des matelots en armes pour garder l'ambassade. Qu'y a-t-il d'exact dans cette nouvelle [1]?

229.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 361. Urgent. Confidentiel. *Paris, 8 décembre 1895, 10 h., soir.*

Nous sommes sensibles à la nouvelle preuve de confiance que nous a donnée le Gouvernement russe en nous faisant part des vues dont me rend compte votre télégramme n° 245 [2]. Le prince Lobanoff peut être assuré que nous répondrons dans un esprit de confiance égale. Je ne saurais être surpris que, en présence des grands intérêts que la Russie a en Orient, le Gouvernement impérial ait envisagé les diverses éventualités auxquelles pouvait donner lieu le développement même de la situation créée par les événements d'Arménie. Nous examinerons avec toute l'attention, toute la maturité qu'elles réclament les indications que le prince Lobanoff vous a chargé de me soumettre et dont la gravité n'a pas manqué de lui apparaître. Ces indications d'ailleurs laissent subsister entières les espérances que l'on peut conserver dans les solutions pacifiques, et ce sont là des dispositions trop conformes aux nôtres pour que nous ne tenions pas à en constater l'expression.

Très confidentiel. Vous comprendrez le prix tout particulier que j'attacherais à avoir aussi complètement que possible votre sentiment sur la portée de la communication qui vous a été faite, sur les intentions dont elle s'inspire, sur les circonstances qui pourraient, d'après vous, avoir contribué plus spécialement à la provoquer.

Vous aurez remarqué, comme moi, que le prince Lobanoff, en faisant allusion à l'éventualité d'une action séparée de la part de l'Angleterre, n'a pas cru devoir mentionner l'Allemagne parmi les Puissances qui lui paraissaient pouvoir être appelées à lier leur cause à celle du Cabinet de Londres. C'est

[1] Le lendemain, 8 décembre, M. Cambon télégraphiait au Ministre qu'il était exact que quelques marins du stationnaire anglais étaient en permanence devant l'ambassade d'Angleterre ; ils n'étaient d'ailleurs pas armés.

[2] Du 6 décembre (ci-dessus n° 225).

là un point qui mérite naturellement d'attirer notre attention et je serais heureux de savoir ce que vous seriez disposé personnellement à conclure de la réserve gardée à cet égard par le prince Lobanoff.

230.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 289. *Berlin, 9 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

Les nombreux documents que j'ai reçus du Département par le dernier courrier jettent quelque lumière sur les dispositions respectives des Puissances dans la question d'Orient. Je remarque notamment l'unité, je ne dirai pas de vues, mais de tendances dans les conversations des diplomates russes. Ceux-ci vont plus ou moins loin, selon leur tempérament, dans l'exposé de leurs idées et de leurs prévisions, mais ils se maintiennent dans la ligne que leur trace la lecture des instructions et rapports de leurs collègues, qui leur sont largement et promptement communiqués.

C'est ainsi que, dans son entretien avec M. Lozé, dont le résumé accompagnait votre dépêche n° 453 [1], le comte Kapnist a été jusqu'à entrevoir un nouveau groupement des Puissances comme conséquence finale du règlement de la question orientale. La combinaison qu'il a esquissée est d'une conception un peu hasardée, mais je note qu'elle n'est pas en contradiction avec le langage que m'a tenu le comte d'Osten-Sacken dans la conversation dont je vous ai rendu compte, sur l'heure, par ma dépêche du 5 de ce mois [2]. Récriminations plus ou moins violentes contre l'Angleterre, mépris à peine déguisé pour l'Italie, que le prince Lobanoff qualifiait naguère, en causant avec M. de Vauvineux, de nation de « condottieri », indulgence relative pour l'Autriche-Hongrie, dont les préoccupations paraissent légitimes, si négligeables qu'elles soient; enfin approbation hautement exprimée de l'attitude de l'Allemagne, tels sont les traits communs des opinions émises par les agents russes. Le comte d'Osten-Sacken n'a pas tiré du désarroi actuel des conclusions aussi précises que son collègue de Vienne, mais je crois bien qu'il ne les désavouerait pas. La Russie entend évidemment recueillir dans la liquidation de l'Empire

[1] En communiquant à M. Herbette la dépêche de M. Lozé, du 25 novembre, reproduite ci-dessus sous le n° 213, le Ministre écrivait : « Je crois superflu de vous signaler ce qu'il paraît y avoir d'illusoire dans certaines précisions du comte Kapnist relatives à un nouveau groupement des Puissances qui serait déterminé par les événements survenus en Orient. »

[2] Dépêche n° 287, du 5 décembre, reproduite ci-dessus, sous le n° 224.

ottoman tous les avantages que réclame sa politique traditionnelle, mais elle veut aussi réduire l'Angleterre à la portion congrue.

Pour cette opération, elle a besoin de l'appui de l'Allemagne. De leur rapprochement indéniable, sortira-t-il, comme l'entrevoit M. de Kapnist, une ligue permanente des trois Empires, de la France et de l'Italie contre l'Angleterre? Je ne le pense pas, tout en croyant possible que l'Autriche et même l'Italie fassent une évolution dans le sens russe pour ne pas se séparer de leur allié.

Par contre, je ne m'explique pas la portée de ce mot du marquis de Salisbury que le baron de Courcel cite à la fin de sa dépêche du 16 novembre [1] : « Il faudra donner à l'Empire ottoman *trois* tuteurs* ».

Le Premier Ministre anglais pensait sans doute à la Russie, l'Angleterre et la France, mais il ne me semble avoir pu sérieusement songer à pourvoir la Turquie d'un conseil de famille d'où serait exclue la Triple Alliance et où la France s'accommoderait — rôle ingrat s'il en fut — de servir de tampon entre deux rivaux toujours prêts à s'entrechoquer.

Une tutelle à *six* serait, d'autre part, encore plus précaire que ne l'a été en Égypte le condominium anglo-français et elle entraînerait fatalement les plus graves conflits.

Or ces conflits pourraient se produire à un moment moins favorable pour nous que l'heure actuelle. Nous sommes en possession de la confiance et de l'amitié des Russes et nous n'avons, pour l'instant, aucune difficulté particulière avec l'Allemagne. Cette Puissance se défie de l'Angleterre et tient en bride l'Autriche et l'Italie. Une délibération en congrès sur la liquidation de l'Empire ottoman, si elle devenait inévitable, ne se présenterait donc pas pour nous dans de trop mauvaises conditions.

Ce que j'appréhenderais, ce serait la formalité de l'apposition des scellés, chacun des co-partageants ayant naturellement le désir d'être constitué gardien de l'objet de ses propres convoitises. Nous serions vraisemblablement amenés à nous trouver en concurrence avec l'Angleterre, pour la Syrie, et avec l'Italie, pour la Tripolitaine. Sur ces deux points, mieux vaudrait, selon moi, une occupation mixte jusqu'à la décision du congrès, que notre élimination, même provisoire.

Les mesures conservatoires une fois réglées d'un commun accord, le partage aurait, à mon sens, chance de se terminer pacifiquement, quoi que m'en ait dit récemment le comte Münster, qui ne croit à l'utilité des congrès qu'après une guerre. Quant à moi, je ne saurais attacher grande importance à cette boutade.

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 204.

* Annotation du Département : *Lord Salisbury affecte de s'en tenir au groupement primitif des trois Puissances qui se sont occupées d'abord exclusivement de l'Arménie.*

231.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 139. *Saint-Pétersbourg, 9 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

Mon télégramme n° 243 [1] a dû dissiper entièrement le malentendu qui s'est produit, je ne sais trop comment, sur les intentions et les actes mêmes du Gouvernement russe. J'ai recherché la cause de ce malentendu et je la trouve peut-être dans les termes du premier télégramme (n° 242) [2] que j'ai adressé au Département à mon arrivée à Pétersbourg et dans lequel je n'ai pas précisé suffisamment, ne le croyant pas nécessaire, le point sur lequel M. de Nélidoff avait gardé le silence dans la question du stationnaire. Il ne s'agissait pas de la demande du firman pour l'entrée de ces stationnaires, tous les télégrammes précédents de l'ambassade établissant de la façon la plus nette que la Russie maintenait sa demande d'accord avec les autres Puissances. Je voulais seulement faire allusion à la *mise en demeure* dont parlait un télégramme de M. Cambon, sur laquelle M. de Nélidoff ne donnait aucune indication et que le prince Lobanoff considérait comme présentant de grands dangers.

La Russie n'a jamais varié, depuis le début des affaires arméniennes. Elle a toujours considéré qu'on avait donné, sur la provocation du comité arménien d'Angleterre, beaucoup trop d'importance à cette question, que l'Angleterre avait seule intérêt à soulever. Nous nous sommes efforcés avec le Cabinet de Pétersbourg, sur la demande du Sultan, à empêcher le Gouvernement anglais de trop s'écarter de la ligne de conduite adoptée, et on est arrivé jusqu'ici, dans la nouvelle phase de la question, à maintenir l'entente entre les Puissances, entente plus apparente peut-être que réelle, mais qu'il faut cependant chercher à conserver aussi longtemps que possible. La Russie est très fermement décidée à faire, comme nous, tous ses efforts dans ce but, mais elle veut avoir usé de tous les moyens de conciliation avant d'employer les mesures

[1] Dans ce télégramme, du 4 décembre, M. de Montebello déclarait que le prince Lobanoff « était toujours décidé à maintenir l'accord entre les Puissances, mais persistait à considérer la mise en demeure comme une mesure susceptible d'amener de graves complications ».

[2] Sur ce télégramme du 3 décembre, voir la note 1 du télégramme n° 354 de Paris à Pétersbourg, reproduit sous le n° 220.

extrêmes. Elle trouve que la demande du firman pour le doublement des stationnaires aurait pu être posée sous une meilleure forme et menée avec plus de prudence; qu'on n'en serait pas ainsi arrivé au point aigu où on est aujourd'hui et où des questions d'amour-propre nous mettent dans l'impossibilité de la retirer.

Quelque graves que puissent être les conséquences de l'attitude prise par les Puissances, la Russie reste fidèle au concert établi; elle maintient et maintiendra sa demande de firman, mais elle repousse — à moins qu'elle ne devienne absolument indispensable — l'idée d'un ultimatum qui risquerait, en présence de l'obstination possible du Sultan, de nous entraîner beaucoup plus loin que nous ne le voudrions.

Voilà bien clairement la conduite suivie par le Gouvernement russe, et, s'il a pu naître, par suite du croisement des nombreux télégrammes échangés depuis quelques semaines — ou peut-être même par quelque malveillance intentionnelle — le moindre doute à cet égard, les faits répondent aujourd'hui de la rectitude de ses intentions et de ses actes.

La Russie n'a pas d'autre but — et la franchise de tous ses rapports le prouve surabondamment — que d'agir tout d'abord en parfait accord avec nous et d'éviter toute catastrophe en maintenant le concert des Puissances. Elle ne se dissimule pas cependant que la situation en Orient est des plus graves; que, quoi que l'on puisse faire pour l'empêcher, un effondrement peut se produire d'un instant à l'autre, soit par la force même des événements, soit du fait de certaine Puissance, et, quel que soit son désir de voir maintenir dès à présent le *statu quo*, elle est cependant prête à faire face à toutes les éventualités, mais elle épuisera, quant à elle, toutes les voies de conciliation pour ajourner au moins le danger. Elle en donne une nouvelle preuve aujourd'hui par la démarche qu'elle vient de dicter à son représentant à Constantinople et sur le succès de laquelle il est permis de fonder quelque espérance. Le prince Lobanoff a été très heureux d'apprendre qu'en même temps qu'il invitait M. de Nélidoff à se rendre auprès du Sultan, vous aviez tenu vous-même à Zia Pacha un langage propre à appuyer l'intervention de son Ambassadeur [1].

[1] Voir ci-dessus nos 226 et 228.

232.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 247. *Saint-Pétersbourg, 10 décembre, 10 h. 50, soir.*

(*Reçu :* le 11, 2 h. 30, matin.)

Le prince Lobanoff me fait savoir à l'instant que le Sultan a consenti à donner le firman pour le doublement des stationnaires [1].

Nous devons certainement ce succès à l'attitude ferme et conciliante à la fois qu'a prise le Gouvernement russe en dictant à son Ambassadeur la démarche qui vient d'aboutir si heureusement [2].

233.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 366, 366 *bis.* *Paris, 11 décembre 1895, 11 h. 45, minuit 30.*

Vous voudrez bien exprimer sans retard au prince Lobanoff la satisfaction avec laquelle nous avons appris l'heureux résultat des démarches amicales et pressantes prescrites à M. de Nélidoff [3]. C'est là un nouvel et éclatant témoignage de ce que peuvent l'action morale de la Russie et l'initiative personnelle de son Souverain pour le maintien de la paix.

Confidentiel. Bien que les chances de la solution pacifique invariablement poursuivie par les deux Gouvernements depuis le début de la crise se trouvent ainsi confirmées une fois de plus, nous n'en demeurons pas moins, ai-je besoin de le dire, tout disposés à examiner avec le Gouvernement russe les éventua-

(1) Dans un télégramme n° 205, du 11 décembre, M. Paul Cambon, en avisant le Département de la décision, notait que le Sultan avait essayé jusqu'au dernier moment de se dérober.

(2) Dans l'audience qu'il avait demandée au Sultan (8 décembre), M. de Nélidoff lui avait fait, au nom de l'Empereur de Russie, «les représentations les plus amicales et les plus pressantes» sur la question des stationnaires et l'avait «sérieusement ébranlé». Télégramme de Péra n° 202, du 18 décembre.

(3) Voir ci-dessus (n° 232) le télégramme de Pétersbourg 247, du 10 décembre.

lités sur lesquelles il a cru devoir appeler dernièrement notre attention [1]. Nous mettons, en effet, au-dessus de toute autre considération notre volonté absolue de maintenir intactes les relations particulières qui unissent les deux pays. La Russie ne doit pas davantage douter de notre intention de lui prêter un loyal concours pour l'aider à prévenir les éventualités qui seraient de nature à mettre en cause ses intérêts vitaux en Orient.

Nous apprécions la gravité que pourrait prendre la situation à la suite d'incidents qui paraissent, du reste, moins à redouter aujourd'hui, tant au point de vue des intérêts que notre politique traditionnelle nous a créés en Orient, et notamment de la neutralité du canal de Suez, de l'évacuation de l'Egypte et de la condition de la Syrie, qu'en ce qui concerne les répercussions qu'ils peuvent avoir sur l'état général de l'Europe.

C'est dans cette double disposition que nous nous proposons d'examiner les questions qui nous ont été soumises.

Très confidentiel. Toutefois, vous comprendrez l'intérêt qu'il y avait pour moi à connaître l'impression que le prince Lobanoff a pu garder de l'aspect plus rassurant que paraît prendre la situation à Constantinople. D'autre part, pour nous rendre un compte absolument exact de la situation générale, un élément essentiel d'appréciation nous fait encore défaut : nous ignorons quelles sont, aux différents points de vue signalés par le prince Lobanoff, l'attitude et les dispositions de l'Allemagne en particulier. Nous ignorons également quelles sont les raisons que le Gouvernement russe a de penser que l'Autriche s'associerait à une action séparée de l'Angleterre, ou de l'Angleterre et de l'Italie réunies. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a dû se demander, comme nous, dans quelles limites l'abandon par l'Allemagne et par l'Autriche du principe de l'action commune sur le terrain spécial des affaires d'Orient serait de nature à entraîner une modification des accords permanents entre ces Puissances. Je m'en remets à votre tact du soin de vous en assurer auprès du prince Lobanoff, dans la mesure et dans les conditions que comporte un sujet aussi délicat.

Le Gouvernement impérial reconnaîtra, je n'en doute pas, que plus est sincère notre désir d'envisager avec lui les éventualités de l'avenir en complet accord et en absolue confiance, plus il nous est nécessaire d'être éclairés sur des points aussi graves.

[1] Voir ci-dessus (n° 225), le télégramme de Pétersbourg 245, du 6 décembre.

234.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 172. *Vienne, 12 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 décembre; Dir. pol., 17 décembre.)

La nouvelle de la délivrance des firmans pour l'entrée des seconds stationnaires a été accueillie à Vienne avec un soupir de soulagement. Le Sultan, par sa résistance prolongée, avait fini par fatiguer les esprits et, comme j'en ai informé Votre Excellence, on aurait opté sans hésitation en faveur des mesures les plus radicales pour en avoir raison.

La fuite de Saïd Pacha [1], l'asile qu'il était allé chercher à l'ambassade d'Angleterre pour mettre à l'abri sa liberté et sa vie, les refus qu'il a opposés aux envoyés du Sultan pendant quelque temps et le peu de confiance qu'il montrait dans les engagements les plus formels pris publiquement par son Souverain, tous ces faits constituaient de nouveaux arguments pour ceux qui voient sous un jour très sombre la situation créée à Constantinople par les derniers événements.

« Cet épisode — m'a dit le Ministre des Affaires étrangères — sous l'apparence d'une véritable comédie, n'en montre pas moins le désordre qui existe dans tous les esprits. Quand un homme comme Saïd Pacha, qui a occupé avec distinction les plus hauts postes de l'État et qui jouit de l'estime publique, montre une pareille méfiance et a même une telle peur des résolutions auxquelles peut se laisser entraîner le Sultan, tout le monde est en droit de craindre de celui-ci les plus inquiétantes extravagances. C'est pour cela qu'il importait d'obtenir, par l'entrée des seconds stationnaires, la reconnaissance de l'autorité de l'Europe. »

Le comte Goluchowski paraît convaincu que, si l'unanimité des Puissances ne s'était pas faite sur cette question, l'Angleterre aurait agi seule. C'est la crainte d'un fait de cette nature qui est, depuis plusieurs semaines, la principale base de son argumentation, et hier encore il s'est plu à développer assez longuement cette considération.

A cette heure, bien que les troubles semblent momentanément s'apaiser, il

[1] Saïd Pacha, mis en demeure par le Sultan de reprendre les fonctions de Grand Vizir, avait nettement refusé. « Il veut la réalité du pouvoir et il sait que le Sultan, malgré son conseil, entend conserver la direction personnelle du Gouvernement » (télégr. de Péra, 4 décembre, n° 196). Devant les menaces, il s'était réfugié à l'ambassade d'Angleterre.

faut, selon le Ministre, que l'Europe continue à exercer son contrôle le plus attentif pour prévenir les agissements du Palais et guider le Sultan dans la voie des réformes successives qu'il doit introduire dans l'administration de son Empire. Aussi bien dans les provinces d'Europe qu'en Asie, elles sont indispensables pour ramener la sécurité et empêcher l'explosion de nouveaux conflits qu'on pourrait, sans cela, redouter pour le printemps prochain.

235.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 12 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 décembre.)

J'ai reçu le télégramme que Votre Excellence m'a adressé sous le n° 361 [1], en réponse à ma communication confidentielle du 6 décembre, et j'ai fait connaître au prince Lobanoff l'intention où était le Gouvernement de la République de répondre, avec une confiance égale à celle que nous témoigne la Russie, aux ouvertures qui viennent de nous être faites sous une forme confidentielle que nous ne devons pas perdre de vue.

L'entretien que j'ai eu avec le prince Lobanoff a été amené assez naturellement par la gravité de la situation en Orient, par tous les symptômes alarmants qui, en dehors même de l'incident des stationnaires dont l'issue était encore douteuse il y a quelques jours, pouvaient ouvrir d'un moment à l'autre la question d'Orient.

Le Ministre des Affaires étrangères avait déjà, à la date du 16 novembre (dépêche politique n° 135) [2], exposé au comte de Vauvineux l'intention de se préparer par les moyens les plus énergiques à faire face à tout événement. Il a tenu, par la communication confidentielle qu'il m'a faite, à affirmer de nouveau ces intentions et à nous prouver son désir de se mettre antérieurement d'accord avec nous, d'examiner avec nous toutes les éventualités qui pourraient se produire et de se concerter d'avance sur l'attitude que nous aurions à tenir l'un et l'autre pour sauvegarder nos intérêts. Les préparatifs que fait la Russie dans la mer Noire ne peuvent rester ignorés ; les consuls des diverses Puissances, les attachés militaires, dans les rapports qu'ils adressent à leurs Gouvernements, ont dû renseigner exactement sur les dis-

[1] Du 8 décembre (ci-dessus reproduit sous le n° 229).

[2] Ci-dessus reproduite sous le n° 203.

positions prises par la Russie pour hâter ses armements maritimes et préparer sa concentration militaire. Mais ses intentions, elle ne les a fait connaître qu'à nous-mêmes; elle nous les confie, bien assurée d'avance que nous saurons garder à ses confidences le caractère absolument secret qu'elles comportent. Elle nous demande de lui faire connaître les nôtres et de nous entendre, dès à présent, sur les combinaisons que pourrait comporter de part et d'autre une action commune. Il n'y a là jusqu'ici qu'une base d'action réciproque, et le prince Lobanoff ajoutait qu'il comprenait notre embarras à répondre, qu'il avait étudié la carte dans cet ordre d'idées et qu'il ne voyait vraiment pas, au premier abord, quelles compensations nous pourrions revendiquer utilement dans le cas où le partage de l'Empire ottoman serait ouvert aux compétitions de tous les pays.

Quant à la Russie, ses projets ne sont pas bien arrêtés dans leurs détails. Il est possible qu'elle recherche un accès dans le golfe Persique et en même temps un débouché dans la Méditerranée vers Alexandrette, mais ce sont des questions qui se poseront ultérieurement. Pour le moment, elle est fermement décidée, et elle nous le déclare formellement, à ne pas permettre que les traités soient déchirés au profit d'une Puissance quelconque et que la route des Détroits tombe entre les mains d'une seule Puissance ou d'une coalition qui lui en fermerait le passage d'une façon bien plus effective et plus redoutable pour elle que les traités aujourd'hui existants. Elle est donc résolue, dans le cas où les Dardanelles seraient forcées, à exécuter — dans les vingt-quatre heures, si c'est possible — un coup de force sur Constantinople, non pas avec l'intention de s'assurer définitivement la possession de cette capitale, mais pour avoir en mains un gage qui lui permette de faire ses conditions.

Ce coup de main, que la Russie semble avoir préparé et bien étudié, rencontrera de nombreux obstacles. Sa réussite dépend d'une surprise et par conséquent d'une action assez rapide pour que le débarquement de ses troupes à l'entrée du Bosphore ne soit pas empêché militairement. Mais, en dehors même de la résistance que les troupes turques pourraient opposer au débarquement, cette opération peut être rendue impossible par le seul fait d'un coup de vent qui rendrait le stationnement des navires intenable sur une côte qui ne présente ni mouillage, ni abri.

J'ai fait part au prince Lobanoff de ces objections; il en comprend toute l'importance, et elles ont été mûrement pesées. Je lui ai dit que, quant à nous, je ne pouvais — sans avoir reçu d'instructions à cet égard — l'entretenir de nos vues. Nous avons donc examiné la question d'une façon générale et absolument personnelle, sans donner à notre entretien un caractère officiel qu'il ne pouvait pas avoir.

En dehors des acquisitions territoriales que nous avons passées en revue, en reconnaissant d'ailleurs qu'elles ne seraient pas pour nous un grand accrois-

sement de forces, j'ai cru pouvoir dire au prince Lobanoff que ce qui nous intéressait le plus et ce qui devait aussi avoir pour la Russie une importance majeure, c'était la situation de l'Égypte et la neutralité du canal de Suez, qui découlaient l'une de l'autre, et que, par conséquent, l'évacuation de l'Égypte pourrait être une des questions à résoudre. Je reprendrai cet entretien et le prince Lobanoff s'y prêtera très volontiers. Sans avoir jamais envisagé aussi sérieusement que nous pourrions le désirer cette question d'Égypte, la Russie serait cependant disposée, je crois, à entrer à ce sujet dans nos vues. Notre désintéressement en ce qui touche à des acquisitions territoriales qui seront dans le programme de toutes les Puissances, en vue du partage de l'Empire ottoman, rendra notre rôle assez puissant et celui de la Russie plus facile pour nous seconder.

Le prince Lobanoff n'a pas eu, ainsi qu'a pu le faire croire mon silence à cet égard dans un télégramme nécessairement très succinct, la moindre intention de faire un mystère de ce qu'il pensait de l'attitude probable de l'Allemagne. Il m'en a, au contraire, parlé très franchement et sans réticence aucune. Cette Puissance se tient aujourd'hui sur la réserve; elle reste neutre, tout en se maintenant à Constantinople dans le concert des autres Puissances, et cette neutralité aurait pu lui servir pour faire elle-même auprès du Sultan la démarche dont la Russie a pris l'initiative et dont elle aurait pu se donner les honneurs et le bénéfice. Elle a manqué ainsi une occasion favorable de se faire l'arbitre de la paix et de la conciliation entre les Puissances; mais, soit qu'elle n'y ait pas songé à temps, soit qu'elle ait voulu laisser ce succès à la Russie, elle n'a pas, en cette circonstance, profité de sa situation [1].

L'Allemagne fait aujourd'hui tous ses efforts pour entretenir des sentiments d'animosité entre la Russie et l'Angleterre, pour détacher même l'Autriche de ses sympathies anglaises : je sais de bonne source que la question d'Égypte est un de ses principaux arguments. En même temps l'Empereur Guillaume fait chaque jour, par des coquetteries de toutes sortes, souvent bien insignifiantes [2], mais aussi parfois par des déclarations plus sérieuses, des efforts pour se rapprocher de la Russie. Il sait fort bien qu'il ne peut pas rompre aujourd'hui l'accord qui existe entre la France et la Russie; il comprend qu'il serait imprudent à lui de le tenter, mais il cherche — et cherchera — en toute occasion à s'imposer à nous ou entre nous, comme il l'a fait en

[1] Sur l'attitude de l'Allemagne dans la circonstance et les derniers avertissements donnés au Sultan par Guillaume II, voir ci-dessus le n° 206 et la note 1 de la page 298.

[2] Le 10 décembre, par une dépêche n° 291, M. Herbette signalait au Ministre ces «menues attentions» par lesquelles Guillaume II se rappelait au souvenir de Nicolas II : envoi d'une publication sur la marine de guerre de l'Allemagne, tenue nouvelle du régiment Empereur Alexandre soumise à l'approbation du Tsar; ces envois faisaient suite à celui du fameux tableau de Guillaume II relatif au péril jaune, apporté à Nicolas par le comte de Moltke.

Extrême-Orient, comme il veut le faire aujourd'hui encore en Turquie. Les froissements que lui a fait subir la Russie à propos de Kiel et de l'emprunt chinois ont glissé sur lui; il les a vivement sentis cependant, mais n'a pas voulu le laisser voir.

Les manœuvres de coquetterie ont continué. Le Gouvernement impérial a, en outre, offert à la Russie, par la bouche de l'Empereur Guillaume lui-même, son concours sur toutes les questions. La portée de ce concours n'a pas été peut-être bien nettement définie, mais il n'y a eu cependant à cet égard aucune épithète restrictive. On a répondu ici un peu vaguement, mais ce concours serait accepté au besoin. Loin de craindre de se trouver ainsi liée par les circonstances avec nous en même temps qu'avec la Russie, l'Allemagne semble rechercher cette double alliance qui constituerait le plus formidable ensemble de forces qui se puisse concevoir. Si nous nous séparons, si nous ne croyons pas pouvoir supporter cette intimité, elle espère conserver avec la Russie seule les liens qu'elle aurait ainsi créés; si, au contraire, elle ne peut arriver ni à nous désunir, ni à se maintenir avec nous deux, elle nous abandonnera, avec la satisfaction de nous avoir peut-être lancés dans des aventures qui nous affaibliraient. Et alors elle se sera assez réservée du côté de l'Angleterre pour donner une autre direction à sa politique, en faisant taire les sentiments très peu amicaux qu'elle semble aujourd'hui professer pour cette Puissance.

Je me réserve de reprendre avec le prince Lobanoff la conversation sur ces délicates questions.

Dans les termes où nous sommes aujourd'hui avec lui, il s'y prêtera sans difficulté et prendra peut-être lui-même l'initiative. Je voudrais arriver à combiner un ensemble de concours réciproque sur tous les points. Je ne saurais répondre aujourd'hui à la question que m'adresse Votre Excellence sur l'attitude probable de l'Autriche et sur les modifications qui pourraient se produire dans les accords existant aujourd'hui entre certaines Puissances. Je ne crois pas, d'ailleurs, que le Gouvernement russe soit lui-même bien fixé à cet égard.

Votre Excellence comprendra sans peine le caractère absolument secret qui devra être gardé aux correspondances relatives à ces délicates questions. Le prince Lobanoff désire que vous sachiez qu'il n'y a fait aucune allusion dans ses correspondances avec le baron de Mohrenheim et que, par conséquent, ce dernier ignore entièrement les communications échangées entre nous à ce sujet. Je vous proposerais donc de laisser sans numéros d'ordre les dépêches ou télégrammes qui s'y rapporteront, de façon qu'ils puissent former un dossier spécial et absolument confidentiel.

236.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 295. *Berlin, 14 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

De tous mes entretiens avec le comte d'Osten-Sacken s'est dégagée une idée dominante : c'est la volonté bien arrêtée de la Russie de ne pas consentir à l'ouverture des Détroits. Tant que l'accès de la mer Noire ne sera pas à sa discrétion, elle veut qu'il reste fermé à l'action de l'Angleterre ou des Puissances maritimes qui se déclarent prêtes à marcher d'accord avec elle.

Cette préoccupation s'explique d'elle-même. Pendant la guerre de 1877, c'est la flotte turque qui régnait en maîtresse dans la mer Noire. A quoi se réduit cette flotte, on l'a vu aux fêtes de Kiel, où la Porte n'a pu envoyer qu'un simple yacht de plaisance, et l'on sait avec quel retard!

En regard de cette décadence des forces navales de l'Empire ottoman, celles de la Russie ont pris, dans ces dernières années, un développement extraordinaire à Sébastopol et à Odessa. Mais elles seraient encore fort inégales contre les marines anglaise et italienne combinées. Aussi faut-il à tout prix exclure celles-ci de toute velléité offensive au delà des Dardanelles et se réserver la possibilité d'occuper sans coup férir Constantinople par mer, avec ou sans le consentement du Sultan, selon les circonstances, en évitant la nécessité de passer sur le corps de la Roumanie et de la Bulgarie.

Aussi est-ce un coup de maître de la part du Tsar que de s'être, à peu de frais, posé en ami et protecteur d'Abdul Hamid jusque dans l'exigence des firmans relatifs aux seconds stationnaires, exigence que l'Ambassadeur de Russie avait-lui-même suggérée! Je me souviens que le prince de Bismarck m'avait exprimé l'avis que l'Angleterre était bien imprudente de s'aliéner le Sultan par ses tracasseries, du moment qu'elle voulait faire échec à la politique russe (voir ma dépêche n° XXIX du 13 novembre 1886) [1].

C'est la même faute qu'elle aggrave depuis un an et qu'accentue encore la hâte qu'elle a mise à envoyer, la première, son second stationnaire dans la mer de Marmara. Et je me félicite, dans le même ordre d'idées, que le nôtre n'y arrive qu'en quatrième, après ceux de l'Italie et de l'Autriche.

[1] Voir t. VI (p. 359 et suiv.) de la présente série l'entretien de M. Herbette avec le prince de Bismarck, le 12 novembre 1886.

237.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 212. *Péra, 16 décembre 1895, s. h.*

(*Reçu :* 2 h. 30, matin.)

Je réponds à votre télégramme n° 144 [1].

Les idées du Cabinet de Londres ne sont pas nouvelles. On les retrouve sous une autre forme dans une dépêche de M. le baron de Courcel en date du 16 novembre dernier[2]. C'est la soumission de la Turquie au contrôle européen. La France s'est associée pendant longtemps à cette politique, qui s'est affirmée en dernier lieu par l'organisation de la dette publique ottomane.

Récemment Sir Philip Currie a proposé à ses collègues d'exercer une pression collective sur le Sultan pour l'obliger à constituer un Gouvernement régulier.

Nous avons répondu, le comte de Nélidoff et moi, que nous n'étions pas autorisés à discuter une pareille proposition, qu'il [n'] appartenait [pas] aux Ambassadeurs d'en prendre l'initiative et qu'elle devait émaner d'un Gouvernement pour être soumise à l'examen de tous les Cabinets.

Sir Philip Currie m'a dit aujourd'hui avoir soumis son idée à Lord Salisbury, qui lui a répondu qu'elle ne serait pas du goût de la Russie et qu'il fallait s'attacher à maintenir l'entente entre les Puissances*.

Cependant le télégramme du baron de Courcel indique chez le Premier Ministre anglais l'intention de se livrer à un échange de vues sur la proposition de l'Ambassadeur d'Angleterre.

Le régime actuel de la Turquie finira tôt ou tard par une catastrophe; il serait donc naturel de s'entendre pour imposer au Sultan l'amélioration de son Gouvernement, si les défiances réciproques des Puissances le permettaient.

[1] Par ce télégramme, du 14 décembre, M. Berthelot donnait connaissance à M. Cambon d'un télégramme de M. de Courcel (n° 144, du 12 décembre) par lequel celui-ci faisait savoir que le Cabinet de Londres était « presque inquiet de l'état des choses en Orient et souhaitait, dans les provinces et particulièrement en Macédoine, une amélioration qui assure la sécurité et la tranquillité des populations ». M. Berthelot demandait à M. Cambon l'impression que lui avait laissée le langage de Lord Salisbury, succédant de si près au réglement favorable de l'incident des stationnaires. « On peut se demander, ajoutait-il, si les nouveaux desiderata ne seraient pas de nature à justifier dans une certaine mesure les préoccupations qui inspirent à certaines Puissances les visées attribuées à la politique anglaise en Orient? »

[2] Reproduite plus haut sous le n° 204.

* Annotation du Département : *Alors, pourquoi s'exprimer comme il l'a fait avec M. de Courcel ?*

La Russie veut une Turquie désorganisée, dont elle aura facilement raison, le moment venu.

L'Angleterre veut une Turquie consolidée par une tutelle énergique, dont elle se réserve *in petto* la direction. C'est toute la question d'Orient.

La France est-elle en état de faire comprendre à la Russie qu'un effondrement trop rapide de l'Empire ottoman ne servirait pas ses desseins et provoquerait une guerre européenne? Peut-elle faire abandonner à l'Angleterre ses arrière-pensées d'action prépondérante? Ce serait là une grande entreprise, et Votre Excellence peut seule apprécier si, malgré ses difficultés, en apparence insurmontables, elle vaut la peine d'être tentée*.

238.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 247. *Rome, 16 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 23 décembre.)

Le 13 de ce mois, je vous faisais part, à propos des affaires d'Orient, des doutes que l'attitude de l'Angleterre inspire à mon collègue de Russie en ce qui touche la solidité et la durée de l'accord des Puissances [1].

Par une coïncidence significative, votre sollicitude était fixée au même moment sur le même sujet. Le 12 de ce mois (n° 265), vous m'écriviez pour connaître mon sentiment sur l'attitude éventuelle de l'Italie, au cas où l'entente européenne viendrait à cesser par le fait de l'Angleterre [2].

Dans cette hypothèse, notre Ambassadeur à Berlin fait valoir les fortes raisons qu'on a de penser que l'Allemagne se rangerait du côté de la Russie, et, allant plus loin, il ajoute que l'Angleterre se verrait sans doute réduite à l'isolement, «l'Italie elle-même, déjà revenue dans ces derniers temps à une attitude plus calme, devant trouver dans ses revers en Érythrée [3] un nouveau motif de prudence».

* Annotation du Département : *C'est répondre à une question par une autre. Ensuite, mettre la Russie et l'Angleterre sur le même plan par rapport à nous paraît peu conciliable avec la situation créée par les alliances de la France.*

[1] Dépêche du 13 décembre, n° 246 : M. Billot, rapportant un entretien qu'il avait eu le jour même avec M. Vlangali, Ambassadeur de Russie, concluait ainsi : «M. Vlangali ne conserve pas le moindre doute sur l'évolution opérée par la politique anglaise, qui lui semble aujourd'hui appliquer à l'ébranlement de l'Empire ottoman l'énergie qu'elle mettait jadis à en assurer la consolidation». «L'explication de cette volte-face il ne faudrait pas (d'après M. Vlangali), la chercher ailleurs que dans les combinaisons d'une stratégie dirigée contre les intérêts de la Russie.»

[2] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette dépêche.

[3] Allusion à la récente défaite d'Amba-Alagi.

Il est certain que, depuis quelques semaines, le Gouvernement de M. Crispi a dû singulièrement tempérer les manifestations de l'ardeur qui le poussait vers l'Angleterre en prévision d'une action séparée. On se souvient de son empressement, lors de la mobilisation des forces navales, à faire savoir que l'escadre italienne irait de conserve avec la flotte anglaise. L'amour-propre national s'en était alors ému, trouvant que le Ministère italien excédait la mesure de la complaisance. Les conseils quelque peu dédaigneux de Lord Salisbury ont fait le reste. L'Italie a dû se résigner à tenir son rôle dans l'entente à l'égal et dans les conditions des autres Puissances. Depuis lors, ses démarches ont été des plus correctes. A ce point de vue, c'est donc justice de constater qu'elle est revenue à une attitude plus calme.

Mais faut-il en conclure que, dans le cas où l'entente des six Puissances viendrait à se rompre, l'Italie se détacherait de l'Angleterre, pour suivre le mouvement qui entraînerait vraisemblablement ses alliés continentaux vers la Russie? Cela, je ne puis l'admettre. Toutes les observations qu'il m'a été donné de recueillir depuis mon arrivée à Rome concordent pour établir que la politique italienne s'est inféodée à la politique britannique pour toutes les affaires relatives à la Méditerranée et à l'Afrique et, d'une manière générale, pour le règlement de toutes les questions qui ne mettent pas directement en cause les éventualités prévues dans les traités de la Triple Alliance. Qu'il s'agît de l'Égypte, de la Bulgarie, de la Chine même, on a toujours vu, durant ces dernières années, l'influence italienne favoriser les intérêts anglais, alors même que l'action de l'Allemagne ou de l'Autriche s'exerçait dans un autre sens. C'est maintenant un dogme passé dans le *credo* de la grande majorité des Italiens que l'appui donné aux vues du Cabinet de Londres constitue le gage et la condition du soutien maritime qu'ils obtiendraient de lui en cas de péril imminent.

Mon collègue de Russie est aussi persuadé que, si une scission se produisait actuellement entre les Puissances, l'Italie se rangerait sans hésitation du côté de l'Angleterre, dût-elle se trouver dans un autre camp que l'Allemagne et l'Autriche. C'est la pensée que M. Vlangali voulait exprimer dans notre conversation du 13 décembre (rapport 246)[1], lorsqu'il disait que la flotte italienne ne se refuserait probablement pas à concourir à une action séparée de l'escadre anglaise, si le projet venait à en être décidé à Londres. Et nous étions tous deux d'accord pour considérer que, loin d'imposer une réserve particulière au Gouvernement royal, ses récents revers en Érythrée ne peuvent qu'activer son zèle pour la cause anglaise. Dans les circonstances critiques qu'il traverse en Afrique, n'a-t-il pas un besoin plus impérieux que jamais de se concilier les bonnes grâces du Cabinet de Londres,

(1) Ci-dessus visé (page 351, note 1).

s'il a, comme le bruit en court, des facilités spéciales à lui demander dans les parages de Zeïla [1]? En tout cas, quelles difficultés n'aurait-il pas à redouter pour la suite de ses entreprises coloniales, si les rapports des deux Gouvernements venaient à se tendre? Aucun sacrifice ne lui coûtera donc pour prévenir un pareil danger, et je demeure convaincu qu'il n'abandonnerait pas l'Angleterre si les affaires d'Orient amenaient en ce moment les Puissances à se séparer pour procéder à des groupements nouveaux.

239.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 195. *Berlin, 17 décembre 1895, 5 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 45, soir.)

Le baron Marschall a reçu des nouvelles rassurantes de Constantinople, mais les massacres, plus ou moins provoqués ou autorisés, ont été horribles en Anatolie.

« D'accord avec l'Autriche-Hongrie et même l'Italie, m'a-t-il dit, l'Allemagne entend laisser à l'Angleterre la responsabilité de la suite des affaires d'Arménie. »

Toutefois, j'ai cru comprendre que les trois Puissances se réservent de renoncer à leur rôle expectant et passif si, comme il y a lieu de le craindre, la situation se complique en Macédoine et en Bulgarie. Il me semble intéressant de retenir que, jusqu'à présent, le Cabinet de Rome marche, comme celui de Vienne, de concert avec la Chancellerie impériale dans la question d'Orient.

240.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 284. *Londres, 18 décembre 1895.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 décembre.)

J'ai demandé aujourd'hui au marquis de Salisbury si Sir Thomas Sanderson lui avait rapporté certaines observations de ma part au sujet d'une demande

[1] Allusion à la demande de débarquement éventuel des Italiens en Somalie pour prendre le Harrar à revers (voir ci-dessous le n° 240).

éventuelle du Gouvernement italien de faire passer un corps de troupes par Zeïla [1].

Contrairement à ce que j'avais eu lieu de supposer d'après les déclarations du Sous-secrétaire d'État, le Premier Ministre m'a dit qu'il n'avait pas cru pouvoir refuser au Gouvernement italien l'autorisation sollicitée par lui de débarquer des troupes à Zeïla pour les diriger de ce point vers l'Abyssinie. C'était là une marque de son bon vouloir qu'il était difficile de marchander à un pays ami se trouvant en présence d'une situation difficile. L'Angleterre n'avait pas hésité à nous rendre un service analogue pendant notre guerre contre le Dahomey, lorsqu'elle nous avait permis de débarquer nos troupes sur un point de la côte qui se trouvait dans la limite des possessions anglaises, mais où nos navires pouvaient aborder plus facilement.

Je ne dissimulai pas à Lord Salisbury l'impression fâcheuse que cette nouvelle était de nature à produire dans notre pays, aussi bien sur l'opinion que sur le Gouvernement. Je lui rappelai le point de vue auquel nous nous placions pour apprécier la situation internationale du Harrar. Nous considérions comme indispensable, pour l'existence et le ravitaillement de nos établissements d'Obok, l'ouverture de ce pays, à la prise de possession duquel nous avions renoncé [2] pour ne pas nous mettre en conflit avec l'Angleterre, mais que nous ne pouvions accepter de voir passer entre les mains d'une autre Puissance. Il en était du Harrar, à l'égard d'Obok et de Djibouti, comme du pays des Somalis à l'égard d'Aden.

Lord Salisbury me confirma que l'Angleterre s'était établie à Zeïla et à Berbera uniquement pour assurer le ravitaillement d'Aden. Quant au Harrar, il était d'abord disposé à interpréter notre convention de février 1888 comme s'appliquant seulement à la ville de ce nom; mais, comme je lui fis entendre que, si cette interprétation prévalait, nous nous trouverions autorisés à prendre possession du reste du territoire, il abandonna sans difficulté cette manière de voir trop restrictive; puis, apercevant l'effet très sensible qu'avait produit sur moi son désir d'user envers les Italiens d'un bon procédé, même au prix d'une atteinte portée aux susceptibilités françaises, il me confia qu'en fait il ne croyait pas que l'Italie fît usage de l'autorisation qui lui avait été accordée de faire passer ses troupes par Zeïla. L'idée de tenter une diversion sur les derrières du roi Ménélik appartenait originairement au général

(1) Le Gouvernement français avait demandé a M. de Courcel de le renseigner sur des bruits selon lesquels les Italiens, pour faire une diversion contre Ménélik, s'apprêtaient à faire passer par Zeïla des troupes destinées à agir dans le Harrar. M. de Courcel avait entretenu de cette question Sir Th. Sanderson et marqué que la France était opposée à « une opération de guerre à travers le Harrar ». Sir Thomas avait répondu qu'il n'avait pas connaissance d'une démarche italienne.

(2) Allusion à la convention franco-anglaise du 2-9 février 1888, par laquelle les deux pays s'étaient interdit d'étendre leur protectorat sur le Harrar.

Baratieri; le général Ferrero lui-même, en s'acquittant de la démarche qu'il avait été chargé de faire auprès du Cabinet de Londres, avait critiqué ce mouvement au point de vue militaire. Au surplus, l'autorisation donnée par le Cabinet de Londres n'était nullement indéfinie et ne préjugeait pas l'avenir. Il ne s'agissait, en tout cas, que d'un simple droit de passage, et même dans ces termes, le Ministère de l'Inde s'y était montré contraire.

Je priai Lord Salisbury de vouloir bien tout au moins, si le débarquement des troupes italiennes devait un jour avoir lieu à Zeïla, nous en prévenir d'avance afin de permettre au Gouvernement français d'atténuer l'impression qui en résulterait sur le public. Je lui dis que cette impression était assez explicable, car, après les manifestations de mauvais vouloir gratuit auxquelles les Italiens s'étaient en mainte occasion laissé aller envers la France, nous ne pourrions voir avec longanimité une troupe italienne, grâce à l'assistance des Anglais, contourner notre colonie et prendre à revers ses sources de subsistance.

Lord Salisbury m'assura que, tout en obligeant l'Italie, il tenait beaucoup à ne rien faire de désobligeant pour la France et que, s'il avait occasion de revenir sur ce sujet avec l'Ambassadeur du roi Humbert, il appellerait spécialement son attention sur les ménagements à garder en ce qui concerne le pays de Harrar.

Le général Ferrero, avec qui j'avais pu causer un moment avant d'entrer chez le Premier Ministre et à qui j'avais demandé des nouvelles d'Abyssinie, me répondit qu'à son avis le désastre d'Amba-Alagi était dû à la trop grande dissémination des forces du général Baratieri; que l'avant-garde qui a été écrasée par les Abyssins se trouvait, au moment de l'engagement, à une distance de cent kilomètres de tout corps de soutien; que, dans un pareil pays et avec des adversaires de ce genre, il était prudent de tenir ses forces concentrées, couvertes par des fortifications, et de procéder seulement par sorties vigoureuses et en nombre. Cette manière de voir, assez plausible à ce qu'il semble, fait comprendre combien serait hasardé un mouvement tournant opéré par Zeïla et le Harrar contre la partie sud de l'Abyssinie, à une distance relativement énorme des points septentrionaux occupés jusqu'ici par l'Italie. Il est donc permis de penser que l'opinion exprimée par Lord Salisbury, quand il m'a dit que les Italiens ne feraient probablement pas usage de l'autorisation accordée à leurs troupes, n'est point sans quelque fondement.

241.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 373. Très confidentiel. *Paris, 20 décembre 1895, 11 h., soir.*

J'ai pris connaissance avec toute l'attention qu'elles méritent des déclarations que vous avez recueillies de la bouche du prince Lobanoff dans les importants entretiens dont vous me rendez compte par votre rapport confidentiel du 12 de ce mois [1]. Nous apprécions la confiance que le Gouvernement de Saint-Pétersbourg nous a témoignée en provoquant avec nous l'échange de vues qui fait l'objet de vos dernières communications et j'ai à peine besoin d'ajouter que nous sommes tout à fait disposés à poursuivre ces pourparlers amicaux dans lesquels il nous a conviés à envisager en commun toutes les éventualités.

Vous rappellerez d'abord au prince Lobanoff que nous mettons au-dessus de toute autre considération l'alliance des deux pays et les engagements réciproques qui en résultent.

La question d'Orient et les éventualités qu'elle peut soulever exigent, ainsi que le constate avec raison le Ministre des Affaires étrangères de Russie, des prévisions nouvelles. Les ouvertures du prince Lobanoff nous placent devant trois hypothèses :

1° Le maintien de la situation des Détroits telle qu'elle résulte des traités de 1856 [2];

2° Le démembrement pacifique de l'Empire ottoman résultant d'un accord entre les Puissances;

3° Le démembrement de l'Empire ottoman impliquant une action militaire avec toutes ses conséquences.

La Russie nous déclare qu'elle est fermement décidée à s'opposer à ce qu'une Puissance isolée ou une coalition de Puissances s'empare des Détroits et établisse ainsi à son égard une situation plus grave que la possession actuelle de ces Détroits par les Turcs. Nous appuierons énergiquement la Russie dans sa volonté de s'opposer à cette violation des traités de 1856. Nous sommes disposés à lui donner à cet égard tout notre concours. Il nous paraît d'ailleurs difficile que les autres Puissances signataires de ces traités

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 235.

[2] Traité de Paris, du 30 mars 1856.

ne se réunissent pas dans la même volonté; la connaissance de cette résolution commune de la Russie, de la France, de l'Allemagne, de la Turquie et des autres Puissances fidèles aux traités suffira sans doute à écarter tout danger de rupture de la paix.

Si cependant cette espérance ne se réalisait pas et si la question du démembrement de l'Empire ottoman posée par le prince Lobanoff devait être envisagée, il convient d'examiner d'abord le cas où les événements amèneraient l'Europe à des négociations en vue du partage pacifique de l'Empire ottoman. Dans ce cas, la Russie pourrait compter sur notre concours pour toute garantie qu'elle jugerait nécessaire d'obtenir en vue de la défense de ses droits et des compensations qu'elle réclamerait sur les territoires non européens de l'Empire ottoman.

Dans ces territoires, indépendamment des garanties que nous pourrions réclamer nous-mêmes du côté de la Syrie, notre politique poursuit un objet bien défini, l'évacuation de l'Égypte et la neutralisation du canal de Suez. Sur ces points, nos intérêts sont ceux de toute l'Europe et nous devons compter sur l'appui réciproque et complet de la Russie. On doit même espérer que les autres Puissances, dont la cause se confondrait avec la nôtre, se joindraient à nous pour cet objet.

Si les problèmes que soulève la question d'Orient ne peuvent être résolus par la voie purement diplomatique en ce qui touche le démembrement de la Turquie et si l'initiative séparée d'une Puissance rend nécessaire une action militaire, le prince Lobanoff sera sans doute le premier à se rendre compte de l'intérêt essentiel qu'il y aurait à ce que l'action projetée de la Russie à Constantinople s'exerçât dans des conditions telles qu'elle ne parût pas dirigée contre la souveraineté du Sultan. Autrement, on donnerait à l'Angleterre l'occasion de soutenir qu'elle n'entre immédiatement dans les Dardanelles que pour parer au danger dont la Russie menace l'Empire ottoman. L'Angleterre se constituerait ainsi aux yeux du monde la garante de la paix et la protectrice du Sultan et les autres Puissances signataires des traités de 1856 se trouveraient placées dans l'alternative la plus dangereuse pour la Russie et pour nous. Ces conséquences pourraient être encore aggravées si l'Angleterre, à la seule annonce des préparatifs de l'expédition russe, prenait les devants, provoquait une révolution à Constantinople et réussissait, en se portant au secours du nouveau pouvoir, à mettre de son côté l'autorité du Sultan et l'appui matériel de l'armée turque. Elle tendrait ainsi à renverser les rôles en se donnant l'apparence de venir défendre la légalité et les traités.

Quelle que soit, d'ailleurs, la Puissance qui occuperait Constantinople, cette occupation risquerait d'amener une intervention militaire de l'Autriche dans les Balkans et en Macédoine. La conséquence des opérations ainsi engagées dans la Turquie d'Europe serait de soulever inévitablement les questions

générales qui touchent à l'équilibre de l'Europe occidentale. La Russie ne manquera pas de reconnaître la gravité extrême qu'aurait pour elle et pour nous cette nouvelle position de la question. Un grand intérêt national, tel qu'un règlement nouveau de la question qui, depuis 1870, divise si profondément l'Allemagne et la France, serait seul assez considérable pour justifier aux yeux du peuple français des engagements impliquant une action militaire dans laquelle les grandes Puissances pourraient se trouver successivement entraînées et où, par suite, notre effort devrait être porté à son plus haut point d'intensité.

Nous croyons répondre à l'absolue confiance que nous a témoignée le prince Lobanoff en lui découvrant notre sentiment sur ce point capital et en lui demandant de nous faire connaître, de son côté, l'esprit dans lequel la Russie croirait devoir l'envisager.

Vous pouvez communiquer la présente au prince Lobanoff.

242.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 238. *Paris, 20 décembre 1895, 11 h. 30, soir.*

Vous avez pu déjà vous rendre compte par les indications contenues dans mon télégramme n° 237 [1], de l'impression que m'ont causée les déclarations de Lord Salisbury au sujet de Zeïla [2]. Le désir de l'Angleterre de témoigner de son bon vouloir à l'Italie ne saurait suffire à justifier la méconnaissance des engagements qu'elle a pris vis-à-vis de nous, alors surtout que Lord Salisbury ne pouvait ignorer, en raison de nos communications antérieures, la manière dont nous envisagions la question du Harrar. Aucune analogie n'existe entre ce qui s'est passé lors de notre expédition au Dahomey et le cas actuel. Nous accomplissions une œuvre d'humanité et de civilisation en brisant le pouvoir d'un chef sanguinaire, tandis que l'Italie cherche à profiter des circonstances pour établir, avec l'assentiment et l'aide de l'Angleterre, son autorité sur une province dont la situation a fait l'objet entre le Gouvernement britannique et nous d'une véritable déclaration de neutralité. Je vous prie de soumettre ces considérations à Lord Salisbury. J'ai la confiance que Sa Seigneurie compren-

(1) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce télégramme, sur lequel le Ministre revient ici.

(2) Déclarations rapportées dans la dépêche de Londres du 18 (ci-dessus n° 240).

dra les conséquences regrettables que pourrait entraîner la réalisation du projet dont il s'agit et qu'il saura dissuader le Gouvernement italien d'y donner suite. Nous ne pourrions, dans tous les cas, admettre que l'Angleterre pût se croire en règle avec nous par le fait seul qu'elle nous aviserait à l'avance du débarquement des troupes italiennes à Zeïla, et nous serions obligés, si cette éventualité se produisait, de formuler les protestations les plus énergiques.

J'ajoute que la manière dont le Cabinet de Londres interprète ses engagements à propos du Harrar ne peut que nous faire hésiter à nous lier vis-à-vis de lui en Indochine et ailleurs. Je vous prie de le lui faire connaître avec netteté sous la forme que vous jugerez la plus convenable.

243.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 286. Confidentiel. *Londres, 20 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 21 décembre.)

Ainsi que je vous l'annonçais dans ma dépêche d'avant-hier, n° 285 [1], je vous envoie aujourd'hui le texte définitif français et anglais de la déclaration concernant les questions du Siam, du Mékong et autres connexes, sur les termes duquel je me suis mis d'accord avec le marquis de Salisbury sous la réserve de votre assentiment. [2] La signature de la déclaration, si vous croyez pouvoir m'autoriser à y procéder, serait accompagnée d'un échange de lettres identiques entre Lord Salisbury et moi, conformes au projet dont j'ai également l'honneur de vous adresser le texte ci-joint. Enfin, j'ajoute à ces deux pièces le texte et la traduction d'une lettre particulière par laquelle Sir Thomas Sanderson m'a fait connaître l'adhésion définitive du Premier Ministre d'Angleterre au projet de déclaration et les conditions dans lesquelles cette adhésion est donnée [3].

Je vous dois quelques observations au sujet des mentions faites dans la lettre du Sous-Secrétaire d'État. Dans l'entrevue que j'ai eue mercredi avec

(1) La reproduction de cette dépêche n'a pas paru nécessaire.

(2) Des documents mentionnés par l'Ambassadeur, on n'a cru devoir retenir que le projet de déclaration annexé à la présente dépêche.

Lord Salisbury, il a insisté beaucoup avec moi sur une extension du littoral placé sous le régime de l'immunité garantie par les deux Puissances à certaines parties du royaume de Siam. Je lui déclarai que nous ne pourrions souscrire à une extension telle qu'il la réclamait et qui aurait poussé presque jusqu'aux portes de Chantaboun le littoral garanti, et que je ne pourrais me charger de vous soumettre une proposition pareille que si l'Angleterre faisait rentrer dans le territoire garanti une portion corrélative du littoral du golfe siamois sur la rive occidentale de ce golfe. La rédaction du projet de déclaration dans l'article qui délimite la région garantie présente le compromis.

En réalité je pense que la concession qui nous est demandée et la concession corrélative que nous accorde l'Angleterre n'ont pas, vu la nature des terrains dont il s'agit, une grande valeur pratique. C'est plutôt affaire d'amour-propre et d'impression à produire sur l'opinion publique de part et d'autre.

Quant à la clause pour laquelle Lord Salisbury a cru préférable de ne pas adopter une première rédaction esquissée hier soir par Sir Thomas Sanderson et moi, c'est celle qui est relative aux mesures à prendre en commun par les deux Puissances dans le cas d'une menace dirigée par une Puissance tierce contre l'indépendance du Siam.

J'avais rapporté à Sir Thomas Sanderson les expressions mêmes dont le Premier Ministre s'était servi en me signalant l'opportunité de l'insertion d'une clause de ce genre, et Sir Thomas s'était borné à reproduire ces expressions dans son projet. Je dois reconnaître que la rédaction amendée de Lord Salisbury est de forme plus diplomatique et plus convenable à tous points de vue.

Je vous ai signalé précédemment le prix qu'attache le Cabinet anglais à accompagner notre déclaration d'un échange de lettres explicatives destinées à pallier le mauvais effet que pourrait produire sur certaines parties la signature d'un acte excluant des portions considérables du territoire siamois [de] la garantie stipulée par la France et l'Angleterre entre elles. J'ai rédigé un projet de notes à échanger qui pût donner satisfaction au désir du Gouvernement anglais tout en n'impliquant pour la France aucune obligation qui mît à sa liberté d'action dans l'avenir des entraves gênantes. Il n'y est parlé que d'une *intention* de notre part de respecter les droits territoriaux du Gouvernement siamois, subordonnée au respect par ce dernier des conventions existantes et au maintien des relations amicales que nous désirons entretenir avec lui.

Lord Salisbury accepte cette rédaction, sans la trouver encore entièrement satisfaisante, et, ainsi que je vous l'ai mandé, il s'est réservé de la compléter en adressant à Lord Dufferin une dépêche spéciale, destinée évidemment à une publication ultérieure, dans laquelle il exposerait plus au long son point de vue, ainsi que ses motifs de souscrire à notre déclaration. Mais il est convenu qu'il me montrera préalablement le texte de son projet de dépêche à l'Ambas-

sadeur d'Angleterre en France, et Sir Thomas Sanderson a reconnu avec moi qu'il était absolument désirable que les termes de la dépêche ne fussent pas de nature à provoquer de notre part des réserves contradictoires.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien examiner aussi mûrement, mais aussi promptement que possible, les divers textes que j'ai l'honneur de vous transmettre. Ils ne contiennent rien qui soit véritablement nouveau ou inattendu. L'attention du Gouvernement et des conseillers aux lumières desquels il a recours s'est portée depuis longtemps sur les différents points touchés par cet ensemble de documents. Mais, si la négociation laborieuse que j'ai eu l'ordre d'engager et de suivre depuis plusieurs mois avec le Cabinet anglais n'aboutit en elle-même à aucune conclusion imprévue, il est hors de doute que la signature de la déclaration projetée ne pourra qu'impliquer de notre part une modification sensible dans nos procédés à l'égard du royaume de Siam. Dans l'esprit du Gouvernement anglais tout au moins, elle impliquera un abandon des moyens violents et comminatoires dont l'emploi à l'égard du Gouvernement de Bangkok a soulevé, pendant le cours des dernières années, dans le pays où je réside, une si vive et si dangereuse émotion. La déclaration nous réserve cependant des moyens d'action encore puissants sur le Siam; mais elle nous engage à rejeter à l'arrière-plan, et pour ainsi dire hors de perspective, tout projet de démembrement territorial ou de coercition militaire, pour y substituer, du moins dans le plus prochain avenir, le recours à la persuasion amicale.

Dans le dernier entretien que j'ai eu avec le marquis de Salisbury, je lui ai dit qu'au point où nous en étions arrivés, il fallait qu'il n'y eût entre nous aucune ambiguïté fallacieuse sur la portée de l'acte que nous nous efforcions de préparer; que certainement, comme il me demandait de le lui écrire, la France n'avait aucune intention présente de porter atteinte aux droits territoriaux du Siam dans la région exceptée de notre garantie collective; mais que, si, d'un côté, nous désirions nous abstenir dans toute la longueur de la péninsule malaise de toute intervention qui pût gêner les Anglais, entraver l'extension de leurs routes, chemins de fer et télégraphes, déranger leurs plans éventuels de groupements, confédérations, extension possible de leurs protectorats, de même, pour notre part, dans la région située à l'est du bassin du Ménam, nous comptions qu'il ne serait pas mis obstacle à l'extension de notre influence morale et pacifique; que nous avions à protéger dans cette région de nombreux intérêts cambodgiens, connexes aux nôtres, et qu'enfin je dirais que cette région entière était considérée par nous comme comprise désormais dans notre sphère d'influence, si ce mot n'avait pris dans l'usage international moderne un sens trop précis et une portée trop matérielle; je me bornerai, pour rendre ma pensée, à dire que notre *ombre* s'étendrait jusqu'aux limites extérieures du bassin du Ménam.

Lord Salisbury s'est borné à sourire, sans exprimer ni objection ni adhésion positive [1].

ANNEXE.

Les Gouvernements de France et de Grande-Bretagne s'engagent l'un envers l'autre à ne faire pénétrer dans aucun cas et sous aucun prétexte leurs forces armées dans la région comprenant les bassins des rivières Petchabouri, Meiklong, Ménam et Bang Pa Kong (rivière de Petriou) et de leurs affluents respectifs, ainsi que le littoral qui s'étend depuis Muong Bang Tapan jusqu'à Muong Pase et les bassins des autres rivières dont les embouchures sont incluses dans cette étendue de littoral, et comprenant aussi le territoire situé au nord du bassin du Ménam entre la frontière anglo-siamoise, le fleuve Mékong et la limite orientale du bassin du Me Ing.

Ils s'engagent, en outre, à n'acquérir dans cette région aucun privilège ou avantage particulier dont le bénéfice ne soit pas commun à la France et à la Grande-Bretagne, à leurs nationaux et ressortissants, ou qui ne leur serait pas accessible sur le pied de l'égalité.

Cette stipulation toutefois ne sera pas interprétée comme dérogeant aux clauses spéciales qui, en vertu du traité conclu le 3 octobre 1893 entre la France et le Siam, s'appliquent à une zone de vingt-cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong et à la navigation de ce fleuve.

Rien dans la clause qui précède ne mettra obstacle à aucune action dont les deux Puissances pourraient convenir et qu'elles jugeraient nécessaire pour maintenir l'indépendance du royaume de Siam.

A partir de l'embouchure du Nam Huok et en remontant vers le nord jusqu'à la frontière chinoise, le thalweg du Mékong formera la limite des possessions ou sphères d'influence de la France et de la Grande-Bretagne. Il est convenu que les nationaux et ressortissants d'aucun des deux pays n'exerceront une juridiction ou autorité quelconque dans les possessions ou la sphère d'influence de l'autre pays.

Les deux Gouvernements conviennent que tous les privilèges et avantages commerciaux ou autres concédés dans les deux provinces chinoises du Yunnan et du Se Tchouen, soit à la France, soit à la Grande-Bretagne, en vertu de leurs conventions respectives avec la Chine du 1er mars 1894 et du 20 juin 1895, et tous les privilèges et avantages de nature quelconque qui pourront être concédés par la suite dans ces deux mêmes provinces chinoises soit à la France, soit à la Grande-Bretagne, seront, autant qu'il dépend d'eux, étendus et rendus communs aux deux Puissances à leurs nationaux et ressortissants, et ils s'engagent à user à cet effet de leur influence et de leurs bons offices auprès du Gouvernement chinois.

[1] Par télégramme du 21 décembre (n° 24), M. Berthelot déclarait que le texte de la déclaration pouvait servir de base à un accord et remerciait M. de Courcel des efforts persévérants qu'il avait faits pour amener le Premier Ministre à entrer dans nos vues. Mais il déclarait vouloir auparavant entretenir de la question le Ministre des Colonies et le Gouverneur général de l'Indochine, et aussi le Conseil des Ministres. Il ne lui semblait pas possible de donner une réponse définitive avant Noël.

Les deux Gouvernements conviennent de nommer des commissaires délégués par chacun d'eux et qui seront chargés de fixer de commun accord, après examen des titres invoqués de part et d'autre, la délimitation la plus équitable entre les possessions françaises et anglaises dans la région située à l'ouest du Bas-Niger.

Conformément aux stipulations de l'article XL du traité conclu entre la Régence de Tunis et la Grande-Bretagne qui prévoit une révision de ce traité «afin que les deux parties contractantes puissent avoir occasion de traiter ultérieurement et de convenir de tels arrangements qui puissent tendre encore davantage à améliorer leurs relations mutuelles et à développer les intérêts de leurs nations respectives», les deux Gouvernements conviennent d'ouvrir immédiatement des négociations en vue de remplacer ledit traité par une convention nouvelle répondant aux intentions annoncées dans l'article qui vient d'être cité [1].

244.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° CCVII. *Pékin, 21 décembre 1895*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février; Dir. pol., 19 février.)

Je n'ai pas cru nécessaire, après les déclarations faites par le Gouvernement impérial de Russie, d'entretenir Votre Excellence des différentes rumeurs répandues, soit en Extrême-Orient, soit en Europe, sur la prétendue conclusion d'un arrangement entre la Russie et la Chine concernant la faculté d'ancrage de la flotte russe à Port-Arthur et le passage éventuel du chemin de fer transsibérien en territoire chinois sur la corde de l'arc entre Nertchinsk et Vladivostok.

La double origine de ces rumeurs paraît avoir été une harangue prononcée à Vladivostok par le gouverneur général de l'Amour et l'envoi en mission d'ingénieurs russes dans la province mandchoue de Tsitsikhar.

J'ai déjà exposé au Département [2], dans ma dépêche du 27 novembre (n° CXC), comment la légation impériale de Russie à Pékin avait demandé au Gouvernement chinois et obtenu de lui la faculté pour l'escadre russe d'hiver-

[1] Voir plus loin, sous le n° 274, le texte définitif de la déclaration, qui fut signée à Londres le 15 janvier 1896 par M. de Courcel et le marquis de Salisbury.

[2] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire les dépêches analysées ici.

ner, non pas à Port-Arthur qui, d'ailleurs, n'était pas encore évacué par les troupes japonaises, mais à Kiao-tchéou.

J'ai, d'autre part, dans ma dépêche du 12 novembre (n° CLXXXI), et d'après le témoignage d'un de nos compatriotes, M. Musté, signalé la mission confiée, dès le printemps de cette année, aux ingénieurs russes chargés d'explorer, en vue d'une modification possible du tracé du transsibérien, la région comprise entre Nertchinsk et le lac Khanka. J'ajoutais alors, comme je l'avais déjà écrit le 20 août (n° CXXVIII) à Son Excellence M. Hanotaux, que le Ministre de Russie à Pékin n'avait encore reçu de son Gouvernement aucune instruction à ce sujet, même en vue de sonder le terrain. Je ne manquais pas, au reste, de faire remarquer, à ce propos, que le Gouvernement russe saurait bien, si l'intérêt politique l'exigeait et sans que la Chine pût s'y opposer, amender le tracé du transsibérien, soit de façon à abréger le trajet entre Nertchinsk et le lac Khanka, soit même de façon à faire aboutir la ligne au port du Pacifique ou de la mer Jaune qui paraîtrait le plus approprié.

Le comte Cassini a, depuis cette date, montré un intérêt particulier pour les négociations que je poursuis avec le Tsong-li-Yamen concernant la ligne de la Porte de Chine à Long-tchéou (Kouang-Si). Il a compris le parti que son Gouvernement pourrait tirer de la faculté accordée à la France par l'article V de la convention commerciale complémentaire du 20 juin de cette année [1]. Il m'a dit avoir signalé à Saint-Pétersbourg les efforts que fait le Gouvernement de la République, en application de cet article, pour obtenir le prolongement en territoire chinois de nos lignes tonkinoises et avoir recommandé cette même méthode pour le prolongement éventuel en territoire chinois d'une branche du transsibérien. J'ai moi-même, le 4 de ce mois, dans ma dépêche n° CXCVII, prié Votre Excellence de vouloir bien considérer si, l'article V de la convention du 20 juin ayant posé en notre faveur un principe dont l'application pourrait être recherchée ailleurs, notamment sur la frontière de Mandchourie, il n'y aurait pas lieu d'intéresser le Gouvernement impérial de Russie à l'issue d'une négociation dont le résultat peut lui être profitable à lui-même. L'effort uni des deux Gouvernements, outre qu'il serait une plus sûre garantie de succès, aurait cet autre et précieux avantage de démontrer à nouveau la communauté de vues et d'action de la France et de la Russie. J'ai déjà exprimé et je renouvelle à Votre Excellence mon désir de savoir l'accueil que le Gouvernement de la République réserve à cette suggestion.

[1] Voir ci-dessus le n° 71.

245.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 158, 158 *bis*. *Londres, 23 décembre 1895, 4 h. 28, 5 h. 35, soir.*

(*Reçu* : 7 h. 30, 9 h., soir.)

Dans une conversation que j'ai eue ce matin avec Lord Salisbury avant de quitter Hatfield, il m'a déclaré que sa promesse de permettre aux troupes italiennes de débarquer à Zeïla avait été faite en termes trop généraux pour n'avoir pas besoin d'être précisés par de nouvelles explications [1]. Il se propose de stipuler expressément, dans ses pourparlers ultérieurs avec l'Italie, que les troupes de cette Puissance, si elles usent de l'autorisation de passer accordée par l'Angleterre, ne resteront ni à Zeïla ni au Harrar. Il rappellera en même temps au Cabinet du Quirinal que son intérêt bien entendu, non moins que le sentiment des convenances internationales, doit lui conseiller de ne rien entreprendre du côté du Harrar sans rechercher une entente préalable avec la France.

Toutefois Lord Salisbury ne croit pas que la parole qu'il a donnée à l'Italie lui permette désormais de subordonner positivement à l'assentiment de la France l'exécution de sa propre promesse. Mais il désire un accord entre les Italiens et nous et serait prêt à le faciliter au besoin par ses bons offices. Je dois dire qu'il m'a paru se rendre compte, non seulement des obligations morales qui résultent pour l'Angleterre de notre convention de 1888, mais de la communauté d'intérêts qui existe entre nos deux pays relativement au maintien de la neutralité du Harrar. S'il n'a pas désiré que ce pays tombât entre les mains de la France, les mêmes raisons le portent à désirer qu'il ne soit pas accaparé par l'Italie. « Nous avons besoin, m'a-t-il dit, du commerce du Harrar ; l'Italie et la France sont trop protectionnistes toutes les deux pour qu'il nous plaise d'y voir l'une ou l'autre installée. »

Il m'a parlé des relations amicales entretenues par les autorités anglaises avec le ras Makonnen, chef du Harrar, relations qu'il tient beaucoup à conserver*, parce que, si le mauvais vouloir et les dispositions agressives de ce chef se tournaient contre l'Angleterre, il pourrait devenir un voisin très incommode pour les colonies britanniques. Enfin Lord Salisbury m'a parlé de la diffi-

[1] Voir ci-dessus (n° 240) la dépêche de Londres du 18 décembre.

*Annotation du Département : *Quelle singulière façon de les conserver!*

culté de l'exécution matérielle de l'entreprise projetée par l'Italie, car à Zeïla, même aucun débarquement n'est possible et ne s'opère actuellement qu'à dos d'homme.

En résumé, mon impression a été que le Premier Ministre anglais constate avec déplaisir les inconvénients de toute nature qui résultent de l'engagement qu'il a pris pour obliger les Italiens et en cédant tout d'abord à leurs très vives instances. Il m'a confié qu'afin de contrebalancer l'effet produit par l'incident malheureux d'Amba-Alagi, le Cabinet italien aurait désiré annoncer à son Parlement la conclusion d'une entente avec l'Angleterre pour le débarquement des troupes italiennes à Zeïla. Mais Lord Salisbury a refusé d'autoriser une déclaration publique dans ce sens.

246.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 291. *Londres, 23 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

Conformément à vos instructions [1], j'ai annoncé à Lord Salisbury, dans la même forme où vous avait été faite la communication de Lord Dufferin [2], qu'afin de répondre au désir exprimé en son nom, vous aviez autorisé M. Cambon à s'associer aux autres représentants des Puissances à Constantinople pour vérifier la réalité des conversions forcées à l'islamisme qu'on assurait avoir eu lieu dans certaines parties de l'Arménie.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec le Premier Ministre ce matin à Hatfield, je lui ai confirmé ce que je lui avais écrit à ce sujet; mais j'ai ajouté qu'après que la vérification prescrite serait accomplie, nous verrions quel usage il conviendrait de faire des renseignements obtenus et que, peut-être, les Puissances auraient à en délibérer entre elles.

« Il me semble, ai-je dit, d'après les renseignements qui m'ont été transmis, que notre concert européen, qui se maintient tant qu'il s'agit d'empêcher certaines choses, se montre moins empressé pour passer à l'action, et même pour exercer des pressions. Son caractère un peu négatif ne s'est-il pas accentué dans les derniers temps? L'Allemagne notamment a pour le Sultan des

(1) Contenues dans la dépêche de Paris à Londres du 19 décembre, non reproduite.

(2) Lettre du 15 décembre communiquant le texte d'un télégramme du vice-consul anglais à Mouch et lettre du 17 décembre demandant que M. Cambon se joigne aux autres Ambassadeurs pour la vérification des faits.

ménagements particuliers. Elle ne paraît guère disposée à le violenter, ni même à se joindre à des manifestations qui pourraient lui être désagréables, puisqu'elle s'est abstenue d'envoyer dans le Bosphore, comme les autres, un second stationnaire. Cette attitude doit ralentir notre pas à tous. »

Lord Salisbury reconnut que l'Allemagne ménageait beaucoup le Sultan et tenait à ne pas se brouiller avec lui, ni à perdre sa clientèle, pour différentes raisons dont l'une était qu'elle trouvait avantage à placer bon nombre de ses nationaux dans des emplois lucratifs en Orient et à obtenir à leur profit des concessions de chemin de fer ou autres non moins utiles. De plus elle rechercherait l'amitié de la Russie sans vouloir perdre celle de l'Autriche, et il lui serait impossible de maintenir l'harmonie entre ces deux Puissances si des difficultés sérieuses venaient à surgir du côté de la Turquie. Elle redoutait donc tout réveil de la question d'Orient.

« Quant à la Russie, continua Lord Salisbury, à qui j'avais évité de mentionner le nom de cette Puissance, si elle marche avec nous, c'est moins par sympathie pour la cause des Arméniens qu'afin de nous surveiller, de nous modérer tout au moins. »

Je fis observer au Premier Ministre que, peut-être aussi le Gouvernement russe était-il amené à tenir un certain compte de l'attitude de l'Allemagne et je lui demandai s'il ne pensait pas que la politique de cette dernière Puissance, telle qu'il l'avait décrite, tendant à conserver entre l'Autriche et la Russie des rapports pacifiques fondés sur la tranquillité de l'Orient, contribuait en somme à la conservation de la paix générale de l'Europe.

Lord Salisbury ne repoussa pas cette conclusion, quoiqu'elle ne parût pas être particulièrement de son goût.

Je lui demandai encore si la ligne de conduite suivie par l'Allemagne ne correspondait pas à une certaine lassitude que toutes les Puissances éprouvaient, plus ou moins, de la question arménienne, et si l'Italie, témoignant du même sentiment, n'avait pas obéi à une inspiration d'origine tudesque, lorsqu'elle avait retiré du mouillage de Salonique le gros de ses forces navales [1].

Il m'assura d'abord que l'Italie, par cette dispersion de sa flotte, avait voulu faire une démonstration de mauvaise humeur envers l'Angleterre, à cause du refus de celle-ci de lui donner pleine satisfaction dans l'affaire de Zeïla [2]. Cependant il ne contesta pas qu'une influence venue de Berlin avait pu contribuer à la mesure adoptée par l'amirauté italienne*.

[1] Le Gouvernement italien venait de rappeler à Tarente les trois plus forts bâtiments de l'escadre qu'il avait envoyée à Salonique.

[2] Voir ci-dessus (n° 245) le télégramme de Londres du 23 décembre.

*Annotation du Ministre : *Sur laquelle elle est revenue depuis, ce qui tendrait à justifier plutôt l'hypothèse de Lord Salisbury.*

« Eh bien, repris-je alors, quels que soient les motifs, peut-être complexes, de ce visible refroidissement de l'Europe pour la cause arménienne, en êtes-vous bien fâché vous-même, Lord Salisbury? Ne craignez pas d'indiscrétion de ma part : je ne vois pas de journalistes et je ne vous dénoncerai pas au *Daily News*. Mais j'imagine que, parfois, le grand entraînement d'une partie de l'opinion anglaise vers cette question vous semble inopportun, ou faut-il dire importun? et que, peut-être, la diversion vénézuélienne [1] ne vous a-t-elle pas tout à fait déplu, non seulement parce qu'elle vous a donné occasion d'écrire de très belles dépêches, mais aussi parce qu'elle est de nature à distraire votre pays d'une préoccupation devenue fatigante à la longue. »

Le Premier Ministre ne parut pas mécontent de cette allusion à son duel diplomatique avec le Cabinet de Washington à propos du conflit vénézuélien et de la doctrine de Monroë, ni trop inquiet des conséquences qui pouvaient en résulter pour l'Angleterre. Puis, revenant à la question arménienne et spécialement à l'épisode des conversions forcées à l'islamisme, il s'appliqua à restreindre avec moi à un minimum d'importance les rapports qui lui avaient été adressés sur ce sujet. « Ces conversions, dit-il, quand on va au fond des choses, se réduisent le plus souvent à l'apostasie de quelque jeune chrétienne qui veut suivre un musulman qui lui plaît. Il y a aussi une autre classe de conversions bien difficiles à contrôler : elles sont l'effet, non d'une violence directe, mais d'un sentiment de peur chez les gens qui s'y déterminent et qui cherchent à se mettre par là à l'abri des sévices qu'ils redoutent. »

Ce langage semble bien indiquer que Lord Salisbury se rend compte du peu de disposition des Cabinets européens à se laisser entraîner à une politique qui remettrait sur le tapis la question d'Orient et ferait envisager l'éventualité d'un démembrement de l'Empire turc. A vrai dire, il est peu vraisemblable qu'il ait jamais eu, dès le principe, de sympathies personnelles fort vives pour la discussion de la question arménienne. Il a trouvé cette question dans l'héritage du précédent Cabinet et, tout d'abord, il a espéré la liquider d'un coup en effrayant le Sultan par un langage impérieux et comminatoire. Cette tactique n'ayant pas réussi, il s'est trouvé engagé, puis poussé plus loin qu'il n'aurait voulu aller par la pression passionnée d'une fraction notable du public anglais. Peut-être un moment a-t-il cru sortir de difficulté en provoquant de la part de l'Europe des démonstrations qui auraient abouti à la déposition du Sultan actuel, ce Sultan qui se dérobe à toute influence extérieure, qui n'écoute ni raison, ni prudence, qui ne veut ni se réformer, ni se laisser intimider et avec qui, en somme, soit astuce en lui, soit folie, on ne sait comment se tirer d'affaire. Aujourd'hui le ton des conseils a baissé, comme le ton des menaces, et les diversions sont bienvenues.

[1] Allusion à l'incident anglo-américain survenu à propos du litige anglo-venezuelien. (Dépêche de Washington du 19 décembre, n° 75).

Si cette appréciation est exacte, il est permis de conclure que le Cabinet anglais n'a pas apporté dans l'affaire arménienne les arrière-pensées compliquées ni les vastes projets de destruction et de partage qu'on lui a attribués de certains côtés. Mon collègue M. de Staal porte sur la ligne de conduite suivie par Lord Salisbury un jugement semblable à celui que je viens d'exposer*, et le sentiment d'un observateur aussi sagace et aussi attentif a une valeur qui n'est point négligeable. Il est certain que Lord Salisbury aime les affaires et ne redoute pas les complications, car il sait que son pays est en position d'en tirer toujours bon profit. Mais cet amour de son art, si je puis parler ainsi, ne le pousse pas à des provocations inconsidérées, dont le préservent sa modération, naturelle ou acquise, et son esprit sincèrement pacifique. Intellectuel et utilitaire à la fois, ce Ministre essentiellement anglais n'a point de goût pour la politique turbulente ou purement imaginative.

247.

Le Commandant Moulin, Attaché militaire de France à Saint-Pétersbourg, à M. Cavaignac, Ministre de la Guerre.

D. n° 1214. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 23 décembre 1895.*

Pour faire suite à ma dépêche n° 1207[1], j'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis arrivé progressivement, au moyen de renseignements qui se complétaient et se contrôlaient les uns les autres, à élucider un certain nombre de points nouveaux relativement au débarquement que les Russes auraient l'intention de faire aux environs de Constantinople, dans le cas où les Anglais tenteraient de forcer les Dardanelles :

1° Le point de débarquement est bien Kilio, ou Kilia, sur le littoral européen, à peu de distance de l'entrée du Bosphore. La reconnaissance de cette plage a été faite, il y a plusieurs années déjà, par le général Zabotkine, alors Directeur général du Génie, accompagné d'une commission d'officiers;

2° D'après les renseignements que notre attaché naval vient de rapporter d'Odessa et de Sébastopol[2], la mobilisation de la flotte de la mer Noire n'a jamais été aussi avancée qu'on le disait ici et que le racontaient les officiers

*Annotation du Département : *Aussi a-t-il été relevé du péché d'optimisme par sa Cour.*

[1] Non reproduite.

[2] Le lieutenant de vaisseau de Hautefeuille, revenant de Sébastopol, télégraphiait le 23 décembre au Ministre de la Marine qu'il était « étonné de l'imprévoyance des Russes », que leur flotte n'était pas prête, ni entraînée et « ne pouvait être regardée comme un appoint sûr et immédiat ».

de marine venant ou écrivant de Sébastopol. En outre, cette flotte, même mobilisée, serait dans de mauvaises conditions pour une action vigoureuse, en raison de l'inexpérience des officiers et matelots envoyés de la Baltique et d'un certain nombre de considérations techniques que notre attaché naval a développées dans ses rapports;

3° Les moyens de transport sont également moindres qu'on ne l'affirmait ici à l'État-Major, parce qu'il n'y a réellement que quatre bateaux de la flotte volontaire complètement aménagés pour transporter des troupes avec chevaux et bagages; que, par conséquent, le rendement des autres bateaux est inférieur au maximum correspondant à leur tonnage et qu'un certain nombre des bateaux de la première comme de la deuxième catégorie ne sont pas dans la mer Noire, mais dans les mers d'Orient.

La prudence commande donc d'admettre qu'il ne sera possible de débarquer du premier coup qu'une faible division d'infanterie avec son artillerie et quelques *sotnias* de cosaques;

4° Notre attaché naval pense qu'en admettant qu'il n'y ait ni tempêtes, ni brouillards, la durée des navettes de débarquement peut être d'environ dix jours.

Mais il faut dire que la période des beaux temps sur la mer Noire (novembre et commencement de décembre) vient de finir. Le mois de janvier et la fin de décembre sont en général mauvais;

5° En raison des conditions médiocres de l'opération, de la faiblesse du premier débarquement, du but à remplir (défense des lignes de Tchataldja contre toute tentative des Anglais et des Italiens et maintien de la sécurité à Constantinople), je suis obligé d'admettre que le Gouvernement russe ne peut se lancer dans cette aventure sans être assuré d'avance de la connivence du Gouvernement turc. *Dans cette hypothèse seule* l'opération est réalisable et raisonnable : les troupes russes et turques coopérant pour la défense des lignes de Tchataldja, qui sont assez étendues; les troupes turques maintenant la tranquillité à Constantinople; la flotte de la mer Noire coopérant à l'interdiction du Bosphore, dont une partie des défenses serait remise aux Russes : telles pourraient être approximativement les bases de la convention militaire entre la Russie et la Turquie, qui existe déjà ou qu'il serait urgent de faire, car elle est indispensable.

248.

M. Le Marchand, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 175. *Vienne, 24 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 décembre.)

Dans une dépêche du 12 de ce mois, sous le n° 183, Votre Excellence a bien voulu exposer à cette ambassade la politique de l'Allemagne en Orient, d'après les communications qui lui sont parvenues de notre Ambassadeur à Berlin [1]. Les divers indices que j'ai pu recueillir ici confirment la justesse de ces appréciations.

Lorsque le comte d'Eulenbourg est rentré à Vienne, le Ministre de Belgique l'a interrogé sur les vues de son Gouvernement. « La question d'Orient n'existe pas pour nous, lui a répondu l'Ambassadeur. Nous restons les amis de nos amis, mais nous espérons qu'ils imiteront notre réserve et que l'Autriche-Hongrie, en particulier, ne se compromettra pas. »

Il semble que le comte d'Eulenbourg ait fait entendre ici des conseils dans ce sens et qu'ils aient été finalement écoutés. Le comte Welsersheimb, avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir hier, m'a dit que les incidents qui ont motivé l'action des six Puissances à Constantinople lui paraissaient clos. « En ce qui nous concerne, a-t-il ajouté, nous comptons dorénavant nous tenir sur la réserve. L'enseignement qui se dégage des derniers événements, c'est qu'en Orient il ne faut agir qu'avec la plus grande circonspection. Les Anglais ont voulu introduire en Arménie des institutions occidentales, inapplicables en pays d'Orient et qui dénotent de leur part une ignorance complète de la situation de ce pays. On verra ce que valent ces réformes et s'il n'en résultera pas des difficultés pour les Puissances qui seraient portées à insister pour leur complète exécution.

« Quant à nous, il nous paraît utile de jouer dorénavant un rôle plus modéré et de laisser au Sultan sa liberté d'action. Si l'on veut qu'il puisse venir à bout des embarras qui l'entourent, il importe de ne pas porter atteinte à son autorité par une intervention trop fréquente. »*

[1] Voir ci-dessus la dépêche de M. Herbette, du 9 décembre, reproduite sous le n° 230. Le 10 décembre M. Herbette, répondant à une question du Ministre des Affaires étrangères, déclarait que la chancellerie impériale ménageait l'Empire ottoman, un des meilleurs clients de l'Allemagne et désirait en même temps être agréable à la Russie.

*Annotation du Département : *C'est presque textuellement le langage du Gouvernement russe.*

Le comte Nigra, que j'ai rencontré aujourd'hui, m'a parlé spontanément des affaires d'Orient. Il s'est félicité d'abord de ce que la question des stationnaires ait été heureusement résolue. « En réalité, m'a-t-il dit, l'accord des Puissances était purement négatif. Si elles avaient agi, elles se seraient immédiatement divisées. La Russie aurait été amenée à occuper l'Arménie, l'Angleterre une île quelconque, vous la Syrie, nous... je ne sais trop quoi. C'était la guerre. Grâce à Dieu, il n'y a plus rien à craindre. Nous nous sommes tirés heureusement d'un pas difficile. Il me paraît utile de ne plus nous lancer dans des entreprises aussi délicates, de ne pas abuser de l'action des Puissances ; c'est le meilleur moyen de conserver la paix. »

A en juger par ces appréciations, les Gouvernements de la Triple Alliance seraient d'accord aujourd'hui pour une politique d'observation et d'attente. C'est bien, il me semble, ce qui résultait des observations recueillies par M. Herbette.

Il n'est pas sans intérêt de noter l'analogie de cette politique avec celle que recommande ici l'Ambassadeur de Russie.

249.

M. d'Aubigny, Ministre de France à Bucarest,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 73. *Bucarest, 24 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 décembre ; Dir. pol., 30 décembre.)

[Le Ministre de France résume un entretien qu'il vient d'avoir avec le roi Charles ; celui-ci craint un « mouvement » en Bulgarie. A son avis, Ferdinand n'a pas l'autorité nécessaire pour le réprimer à temps.

Après m'avoir ainsi fait le procès de son voisin, mon royal interlocuteur, par la suite de son entretien, m'a laissé clairement entendre qu'il considérerait comme un grave échec pour sa politique la constitution de la Grande-Bulgarie. Celle-ci réunirait une population de cinq millions d'habitants, autant que la couronne roumaine compte de sujets : le roi Charles a eu soin de me le faire remarquer. Il songe depuis longtemps à une sorte d'union des pays balkaniques sur laquelle il serait appelé à jouer un rôle prépondérant et de direction. Son langage, celui de ses Ministres en plus d'une occasion, et dernièrement encore quelques paroles de M. Jean Lahovary à M. Hanotaux, alors Ministre, visant la constitution d'une série d'états-tampons, sur la base du

maintien du Sultan à Constantinople et destinés à amortir les rivalités des grandes Puissances, autorisent cette présomption. Or la réalisation de cette hégémonie serait singulièrement compromise si l'Empire ottoman venait à être démembré et si la Bulgarie, enrichie de ses dépouilles, devenait l'équivalente en population, en territoire et en force de la Roumanie. C'est évidemment un calcul semblable qui porte le roi Charles et ses Ministres (car j'ai recueilli auprès d'eux les mêmes impressions) à s'opposer aux visées d'extension de la Bulgarie et qui fait du Cabinet de Bucarest l'ami du Sultan, qui en ferait même son allié, pour peu que Sa Hautesse le voulût [1].

L'expérience de l'été dernier a mis ce point en lumière. Depuis cette époque, le Cabinet de Bucarest, voyant ses ouvertures d'alliance échouer à Constantinople, semble ne plus compter que sur lui-même pour contenir la principauté voisine dans les limites de la réserve. Il l'aurait menacée d'envoyer des troupes sur le territoire bulgare en cas d'invasion de la Macédoine. Telles sont les informations que notre Ambassadeur à Vienne a recueillies de bonne source. Rentré depuis peu à Bucarest, je n'ai pu encore les contrôler de façon certaine. Mais elles cadrent avec la vraisemblance, et j'incline à les croire exactes en substance. Le langage que m'a tenu le Roi et que j'ai résumé plus haut est loin de les contredire.

Le sentiment assez général dans Bucarest, à l'heure actuelle, est que la Roumanie devra mobiliser ses troupes au printemps. Les libéraux, qui s'attribuent volontiers les préférences du Roi et qui étaient aux affaires sous la présidence de Jean Bratiano lors de la guerre des Balkans, affectent de croire que, s'ils ont été rappelés au pouvoir de par un acte de la volonté souveraine, c'est en prévision d'une nouvelle campagne à brève échéance. C'est sans doute aller un peu vite dans la voie des conjectures, mais cette créance n'en est pas moins intéressante à relever à titre d'indication de tendance.

250.

M. Patrimonio, Ministre de France à Belgrade,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 89. *Belgrade, 26 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 décembre; Dir. pol., 31 décembre.)

Le Ministre des Affaires étrangères, à sa réception hebdomadaire d'aujourd'hui, m'a annoncé, comme à tous mes collègues, que le Gouvernement austro-hongrois vient encore d'interdire l'entrée des animaux de race porcine serbe sur le territoire de la monarchie.

[1] Voir ci-dessus (n° 168) la dépêche de Bucarest du 5 octobre.

« C'est la troisième fois dans l'espace de six mois, a fait observer M. Novakovitch, que nous sommes frappés par une mesure que l'état sanitaire de notre bétail, exempt de toute épizootie, ne justifie nullement. Nos voisins d'outre-Save n'ignorent pas pourtant que la libre introduction de nos produits agricoles et tout particulièrement de nos animaux de race porcine représente la contre-partie des avantages accordés à l'industrie austro-hongroise. Exiger le respect de nos engagements en ce qui concerne les produits fabriqués en Autriche-Hongrie et nous frustrer des débouchés où nos agriculteurs transportent leur bétail, c'est une injustice criante; l'Autriche-Hongrie abuse de sa puissance, de notre situation géographique et des difficultés que nous trouvons à écouler nos produits. »

M. Novakovitch a ajouté, mais à titre confidentiel, qu'il ne s'explique pas la fermeture intermittente du marché austro-hongrois à la principale branche d'exportation serbe autrement que par l'arrière-pensée de faire sentir aux Serbes qu'ils sont sous la dépendance de leurs puissants voisins. « Nous n'avons pas voulu renouveler le pacte secret qui liait le Roi Milan, et la Régence après lui, au Cabinet de Vienne [1]. Lorsque le Roi m'a appelé pour me confier la mission de former le Cabinet, j'ai demandé à mon Souverain si ce pacte ou un autre analogue, comme le bruit en avait couru, avait pris fin ou non; en ce dernier cas, j'aurais décliné le pouvoir. Sa Majesté m'a affirmé qu'elle n'était plus liée par aucun engagement avec le Cabinet de Vienne et que le terme de la convention secrète avait expiré le 1er janvier 1895. Il n'est pas téméraire de supposer que, de l'autre côté de la Save, on nous garde rancune d'avoir tenu à rester libres et indépendants envers la monarchie voisine, comme, d'ailleurs, envers toute autre Puissance. Notre faute apparemment est de n'avoir pas voulu comprendre les intentions, et on nous en punit par ces mesures arbitraires. Mais nous ne changerons pas d'attitude politique, et nous aviserons à chercher d'autre part des débouchés pour nos produits. »

J'ai cru bon de rapporter à Votre Excellence le langage de M. Novakovitch, qui parlait sous l'impression d'une vive irritation. J'ignore s'il s'est exprimé aussi librement avec mes collègues venus après moi, et par réserve, je me suis bien gardé de le leur demander. Tout cela n'est point fait pour calmer les sentiments d'antipathie dont les Serbes sont animés à l'égard des voisins austro-hongrois. J'aurai soin de tenir Votre Excellence exactement au courant de ce nouveau différend entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie. Je me bornerai pour aujourd'hui à faire cette réflexion que le prochain avènement au pouvoir des radicaux serbes n'aidera certainement pas, il faut s'y attendre, à l'apaisement.

[1] Sur le traité d'alliance entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, du 16-28 juin 1881, cf. Pribram, *Les traités politiques secrets...*, t. I, p. 25 et suiv. Conclu pour dix ans, ce traité devait rester secret.

251.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 308. *Berlin, 26 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 janvier; Dir. pol., 3 janvier 1896.)

Mon collègue d'Autriche-Hongrie est venu hier me communiquer ses impressions personnelles sur l'article de la *Neue Freie Presse* de Vienne dont j'ai fait mention dans ma dépêche politique du 26 [24] de ce mois, n° 307 (1).

Il reconnaît que cet article n'a pas été publié sans l'assentiment du Ballplatz, mais il le trouve trop absolu. Sans doute, il y a, en ce moment, une sorte de rapprochement entre la Triple Alliance et la Russie, comme le prouvent l'accueil récemment fait à Pétersbourg aux soldats allemands présentés au Tsar et le toast porté par l'Empereur François-Joseph le jour de la fête de Nicolas II. Mais tout cela n'est peut-être que temporaire, et conclure à une coalition durable des Puissances continentales contre l'Angleterre, c'est tant soit peu osé.

Le comte d'Osten-Sacken, de son côté, attache quelque importance à l'envoi fait par Guillaume II au Président de la République française de son dessin allégorique de l'Europe liguée contre la barbarie asiatique (2). Il m'a rapporté ce mot du baron Marschall sur l'Égypte : « L'Angleterre a cru que les désordres fomentés en Turquie lui fourniraient un prétexte pour s'annexer la vallée du Nil. Cette opération ne serait tolérée par personne ».

— « Je remarque bien, ai-je répondu les mauvaises dispositions de l'Allemagne à l'égard de l'Angleterre en dehors de la sphère d'action de l'Autriche-Hongrie. Mais qu'arriverait-il si les intérêts de cette Puissance étaient menacés dans la péninsule des Balkans et en Macédoine? »

— « L'Allemagne trouve ses alliés bien gênants, répliqua l'Ambassadeur de Russie. Bien des choses sont changées depuis la constitution de la Triplice et l'Empire allemand n'y trouve plus grand avantage. Par deux fois, il a vu, dans ces derniers temps, ses alliés agir en dehors de lui, l'Autriche, par la proposition juvénile du comte Goluchowski, et l'Italie par son offre à l'Angleterre

(1) En réalité du 24 décembre ; sa reproduction a paru superflue. Cet article esquissait un groupement des Puissances continentales dans la question d'Orient; il avait été cité par le *Figaro* du 22 décembre.

(2) Voir ci-dessus n° 165 la dépêche de Pétersbourg du 3 octobre. – Au-dessus du dessin se lisaient ces mots : « Peuples de l'Europe, défendez vos biens les plus sacrés. Signé W I et R. »

d'aller de l'avant à deux. Sans le coup de caveçon venu de Pétersbourg*, les conceptions du comte Goluchowski auraient mené à la réunion de toutes les flottes de l'Europe devant Constantinople, c'est-à-dire à une guerre générale. Quant aux velléités belliqueuses de l'Italie, elles ont été calmées par le saignement de nez chronique de l'Angleterre. » — « Une action à deux, non! à six, quand on voudra », telle aurait été la réponse de Lord Salisbury, qui disait en même temps à l'Autriche-Hongrie, plus intéressée que nous dans les affaires d'Orient : « Prenez la tête du mouvement et nous vous suivrons. »

Ce double langage a été déjoué, d'après le comte d'Osten-Sacken, par la décision et l'habileté de la politique russe. A l'entendre, le prince Lobanoff est un instrument merveilleux entre les mains du jeune Empereur Nicolas, dont le raisonnement et la pensée ont la précision d'une formule « algébrique ».

Je me gardai d'interrompre ce dithyrambe, et, quand il fut terminé, j'appris à mon collègue qu'on ne savait rien à la Wilhelmstrasse de la nouvelle lancée avant-hier soir par le *Berliner Tageblatt* et d'après laquelle le prince Lobanoff aurait révélé à l'Ambassadeur d'Italie à Pétersbourg l'existence d'un traité de protectorat de la Russie sur l'Abyssinie.

Je n'ai moi-même aucune confirmation de cette nouvelle, reprit le comte d'Osten-Sacken. Je n'y vois rien d'invraisemblable, attendu que, depuis nombre d'années, le Gouvernement russe est en d'excellentes relations avec le Négus. Mais je ne puis vous dissimuler que, si le fait dont il s'agit est exact, il a une extrême gravité. Car il prouverait que le Tsar veut marcher résolument contre les amis ou les complices de l'Angleterre.

252.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 28 décembre 1895.*

Votre télégramme très confidentiel du 20 courant (n° 373) [1] m'est exactement parvenu. Ainsi que vous me le recommandiez, je ne l'ai pas communiqué en entier au prince Lobanoff, mais j'ai cru cependant devoir lui donner lecture de certains passages essentiels, et l'ensemble de ce télégramme m'a donné

*Annotation du Département : *C'est nous qui avons les premiers signalé à Pétersbourg les objections que soulevait la proposition austro-hongroise.*

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 241.

l'occasion de reprendre avec lui la conversation sur les ouvertures qu'il m'avait faites précédemment. Il m'a semblé nécessaire de lui citer textuellement le paragraphe relatif à l'alliance des deux pays et aux engagements réciproques qui en résultent, ainsi que celui qui touche à l'évacuation de l'Égypte et à la neutralisation du canal de Suez. Le prince Lobanoff a compris toute la valeur de ces deux points.

Pour ce qui concerne les trois hypothèses devant lesquelles nous pourrions nous trouver placés, j'ai développé verbalement les observations qui découlent de votre télégramme. Ainsi que je l'ai déjà dit, la Russie désire avant tout l'apaisement et le maintien du *statu quo;* elle fait et fera encore tous ses efforts pour retarder une crise qui peut entraîner les plus redoutables conséquences. Mais elle craint que cette crise ne soit inévitable dans un avenir plus ou moins rapproché, et elle est prête à tout événement. Elle ne veut toutefois encourir, de son fait, aucune responsabilité, et ce n'est que malgré elle, si elle y est absolument forcée, qu'elle s'engagera dans une action où elle mettrait alors toutes ses forces et toute son énergie pour défendre ses droits et ses intérêts essentiels.

Le démembrement de l'Empire ottoman résultant d'un accord pacifique entre les Puissances lui paraît au premier abord assez difficile à prévoir. Un congrès des États intéressés dans la question ne lui semble pas cependant impossible. Il y aurait lieu de bien peser d'avance les bases sur lesquelles devrait s'ouvrir la discussion de cette assemblée. Dans cette éventualité, le concours sur lequel elle pourrait compter de notre part lui serait précieux, et nous la trouverions prête à nous appuyer sur les points qui nous intéressent plus directement et dont la solution est, d'ailleurs, pour elle aussi, d'une importance majeure.

Quant à la troisième alternative, celle du démembrement de l'Empire ottoman impliquant une action militaire, le prince Lobanoff comprend parfaitement que la Russie ne peut pas se donner le rôle d'agresseur et paraître agir contre la souveraineté du Sultan. Aussi n'entamerait-elle aucune action militaire qu'après avoir été provoquée par des actes d'hostilité déjà engagés par une autre Puissance. Elle ne bougerait dans la mer Noire que le jour où les passes des Dardanelles seraient forcées, ou au moins menacées par des actes sur la portée et l'intention desquels il ne pourrait y avoir aucun doute. Son but est plus précis encore : elle cherche dès à présent à gagner la confiance du Sultan, à l'amener même peut-être, comme en 1833, à réclamer d'elle appui et protection. La démarche amicale faite dernièrement par M. de Nélidoff auprès d'Abdul Hamid au nom de l'Empereur Nicolas [1] aurait eu

[1] Sur cette démarche, qui avait déterminé le Sultan à accepter le doublement des stationnaires, voir ci-dessus, n° 232, le télégramme de Pétersbourg du 10 décembre.

pour but, d'après ce que m'a laissé entendre le prince Lobanoff, de poser les bases d'une entente dans ce sens, dont l'attitude bien nettement conciliante de la Russie au cours des derniers événements a déjà indiqué l'intention.

Si les prévisions du prince Lobanoff se réalisaient, le rôle de la Russie ne pourrait être interprété que comme celui d'un protecteur et d'un défenseur des droits du Sultan. Les troupes russes, qui débarqueraient alors à l'entrée de la mer Noire avec l'assentiment de la Porte, prendraient une position défensive autour de Constantinople; elles ne pénétreraient pas dans la ville, et une garde serait tout au plus envoyée à Yildiz si le Sultan en exprimait le désir.

Il reste maintenant à étudier avec soin et en détail les conséquences que ne saurait manquer d'entraîner dans les Balkans l'occupation, même consentie par le Sultan, de Constantinople. Il est incontestable que les questions qui touchent à l'équilibre de l'Europe occidentale se trouveraient ainsi soulevées, mais c'est alors que la position prise par la Russie, d'accord avec la Turquie et appuyée par nous — et peut-être par l'Allemagne —, permettrait d'attendre un résultat plus efficace d'une délibération des Puissances en congrès. S'il en était autrement et si une conflagration ne pouvait être évitée, les intérêts divers qui se trouveraient en jeu amèneraient un nouveau groupement des forces de l'Europe. En considérant cette éventualité, j'ai dit au prince Lobanoff qu'un grand intérêt national, tel qu'un règlement de la question d'Alsace-Lorraine, serait seul assez considérable pour justifier aux yeux du peuple français des engagements nouveaux impliquant de la part de la France un effort militaire poussé au plus haut point d'intensité. Il a paru comprendre toute la portée de cette observation, dont il a certainement pris acte. Il m'a dit que le rôle de l'Allemagne dans ces circonstances ne lui apparaissait pas dès à présent d'une façon bien claire. Revenant sur nos précédents entretiens, il m'a rappelé ce que j'ai déjà rapporté du désir évident de l'Allemagne de se rapprocher de la Russie et de la France; mais cette politique de neutralité, que cherche à garder aujourd'hui l'Empereur Guillaume, ne lui inspire qu'une médiocre confiance, il aimerait mieux des actes que des promesses, que des procédés aimables et des offres attrayantes qui pourraient cacher quelque secrète intention. Il craint que l'Allemagne ne continue à manœuvrer de façon à se réserver toute sa liberté d'action, qu'elle ne persiste à rester en dehors de la lutte active, trop heureuse, si elle parvient ainsi — en ménageant de son côté tous ses moyens — à pousser la Russie dans des complications qui éparpilleraient ses forces dans le Levant et en Extrême-Orient et la rendraient impuissante à nous prêter le concours et l'appui que comportent nos engagements réciproques. Ce n'est pas la première fois que je vois dans le langage du prince Lobanoff ce sentiment de méfiance à l'égard de l'Allemagne, mais jamais il ne s'était encore manifesté avec autant de pré-

cision. Nous pouvons être certains que le Ministre des Affaires étrangères mettra par conséquent toute la prudence nécessaire dans la conduite de la politique de son Gouvernement. Quoique cette défiance ne soit pas générale en Russie, j'ai tout lieu de croire que les impressions du prince Lobanoff sont partagées par l'Empereur, sur l'esprit duquel il a su prendre une grande influence.

253.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 312. Très confidentiel. *Berlin, 30 décembre 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 janvier; Dir. pol., 3 janvier 1896.)

Le Chancelier de l'Empire allemand vient de passer trois jours à Vienne. Il y était allé, prétend-on, pour voir son frère, le Grand-Maître de la Cour de François-Joseph [1], mais il a longuement conféré avec l'Empereur et le comte Goluchowski, bien que n'ayant à traiter spécialement aucune question.

Cette dernière affirmation émane de mon collègue d'Autriche-Hongrie, avec qui je viens d'avoir une nouvelle et très intéressante conversation [2]. Depuis un certain temps, il n'y avait plus de doute pour moi que le Cabinet de Vienne ne fût décidé à marcher absolument d'accord avec l'Allemagne en Orient. Là, leur politique commune, étant hostile à l'Angleterre, impliquait naturellement un rapprochement avec la Russie. Or, M. de Szögyény me l'a nettement déclaré, on s'accommoderait et même on se féliciterait aujourd'hui à Vienne de voir les Russes se rendre maîtres des Dardanelles et en prendre les clefs dans leur poche. La question d'Orient, a-t-il ajouté, n'est plus localisée, concentrée sur ce point. Elle s'est très élargie depuis quelques années et se prête à des arrangements et à des combinaisons propres à satisfaire tous les intéressés. Ce raisonnement a été accentué avec une animation anormale chez mon collègue; il est d'ordinaire plus circonspect, bien qu'impétueux et agité dans ses mouvements.

Quelles propositions le prince Radolin a-t-il pu apporter ces jours derniers de Saint-Pétersbourg à Berlin pour être appuyé par le prince de Hohenlohe à Vienne? Il ne faudrait pourtant pas que cette entente à trois en Orient se transformât en une nouvelle alliance des trois Empereurs et laissât la France seule en face des Anglais et des Italiens dans la Méditerranée!

(1) Le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst était Premier grand-maître de la cour de l'Empereur-roi.

(2) Voir ci-dessus (n° 251) la dépêche de Berlin du 26 décembre.

L'annexion de l'Égypte et la route terrestre des Indes, voilà sans doute, m'a dit encore M. de Szögyény, l'objectif des Anglais dans la liquidation de la Turquie; ce n'est pas notre affaire de les empêcher de l'atteindre. Quant aux Italiens, on ne sait pas encore ce qu'ils veulent.

Ce langage ne m'a pas, je l'avoue, bien impressionné.

254.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. Confidentiel. *Berlin, 1er janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 janvier; Dir. pol., 6 janvier.)

Ce matin, à l'audience impériale des Ambassadeurs, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a pris à part et m'a demandé d'aller dans la journée causer avec lui des événements du Transvaal[1]. Je le savais très préoccupé de cette affaire, dont il avait conféré la veille avec Guillaume II, et mon collègue d'Angleterre m'avait, en arrivant au Château, exprimé la crainte d'être l'objet d'un véritable assaut de la part de Sa Majesté. Tout s'est borné, entre elle et lui, comme je l'ai su depuis, à quelques allusions qui ont échappé aux assistants, mais Sir Frank Lascelles a eu de la tablature avec le baron Marschall.

En tout cas, dans notre conversation de cet après-midi, le Secrétaire d'État a été des plus catégoriques. Il m'a rappelé d'abord la situation *juridique* du Transvaal, dont l'indépendance a été reconnue en 1884 par l'Angleterre sous la seule réserve que la nouvelle République ne pourrait conclure de traités sans l'assentiment de la Couronne anglaise[2]. Le développement qu'a pris cet État ayant éveillé les convoitises de Sir Cecil Rhodes, le Gouvernement impérial déclara formellement, il y a deux ans, au Cabinet de Londres qu'il s'opposerait à l'annexion du Transvaal à la Colonie du Cap[3]. Il craignait, en effet, que cette annexion ne compromît les capitaux allemands qui se sont engagés dans la construction du chemin de fer de Prétoria à la frontière portugaise.

(1) Allusion aux agissements Cecil Rhodes-Jameson dont il sera question plus bas.

(2) Article IV de la Convention du 27 février 1884 (Martens, *op. cit.*, 2e série, t. X, p. 180 et suiv.).

(3) Sur cette opposition de l'Allemagne à «l'absorption du Transvaal par la colonie du Cap», voir une note importante du baron Marschall, du 1er février 1895 (*Die Grosse Politik*, XI, n° 2577 et le tome XI de la présente série).

Les menées anglaises ont néanmoins continué et elles ont conduit à la crise actuelle. Le comte de Hatzfeldt a été invité hier à déclarer au Gouvernement de la Reine que l'Allemagne ne *tolérera* pas une atteinte quelconque à l'indépendance de la République sud-africaine en violation de la convention du 27 février 1884.

L'Ambassadeur impérial à Londres doit conférer aujourd'hui même avec Lord Salisbury[1], et le baron Marschall avait désiré, m'a-t-il dit, examiner dès à présent avec moi dans quelle mesure nous serions disposés à limiter, de concert avec l'Allemagne, l'insatiable appétit de l'Angleterre. Il ne s'agissait pas, m'a-t-il ajouté, de lier partie ensemble sur des questions propres à mettre en péril la paix européenne, celles d'Orient, d'Égypte ou de la Méditerranée, par exemple. Mais il en existe d'autres où nous pourrions brider l'Angleterre sans courir le risque de mettre le feu aux poudres. Si, notamment, nous avions plus ostensiblement agi d'accord dans notre opposition au traité anglo-congolais du 12 mai 1894[2], nous aurions pu en tirer un meilleur parti*. Aujourd'hui, ne serait-il pas opportun de déterminer des objectifs concrets et de démontrer pratiquement que l'Angleterre ne doit plus compter sur l'antagonisme franco-allemand pour s'emparer de tout ce qui est à sa convenance?

Je commençai par faire remarquer à mon interlocuteur que je n'étais pas préparé à ses ouvertures. Je lui ai néanmoins demandé la permission de lui dire, en mon nom personnel, qu'en excluant l'évacuation de l'Égypte du programme qu'il venait de m'exposer, il supprimait le plus réel avantage que nous pourrions trouver à une action commune avec l'Allemagne sur le terrain colonial. La possession de la vallée du Nil et du canal de Suez ne rend-elle pas les Anglais maîtres de notre accès à nos colonies les plus considérables? Que nous importe d'acquérir de nouveaux territoires en Asie ou en Afrique si nous restons exposés à ne pouvoir ni exploiter ni défendre notre domaine? Je ne disconvenais pas que, si on procédait par voie d'injonction à l'Angleterre de quitter l'Égypte, où l'ordre est assuré, on risquerait de faire naître de sérieuses complications. Mais n'y a-t-il que les moyens violents pour arriver à ce résultat?

L'occasion me parut favorable pour indiquer brièvement au baron Marschall le plan que j'ai esquissé dans ma lettre du 8 novembre 1894 à votre prédécesseur et qui se résume à réclamer la mise en vigueur immédiate de la convention du 29 octobre 1888 relative à la neutralisation du canal de Suez

[1] Sur ces entrevues de Lord Salisbury et du comte de Hatzfeldt, voir les dépêches reproduites dans *Die Grosse Politik*, XI, nos 2595 à 2597.

[2] Sur ce traité et sur l'opposition de la France et de l'Allemagne, voir t. XI de la présente série, p. 187 et suivantes.

* Annotation du Département : *A qui la faute? C'est l'Allemagne qui s'est empressée de tirer son épingle du jeu.*

et l'internationalisation du Nil à l'instar de celle du Niger et du Congo[1].

Le Département ne m'ayant pas encore fait connaître son sentiment sur cette suggestion, je ne l'ai, bien entendu, présentée au baron Marschall que comme une vue purement personnelle, et j'ai cru observer qu'il la notait dans son esprit. « Quoi qu'il en soit, ai-je poursuivi, je ne vois pas quelle utilité il y aurait pour nous à cette ligue avec l'Allemagne pour faire échec à l'Angleterre dans les cas où vos intérêts essentiels sont en jeu, sans que nous puissions compter sur votre concours là où ils sont moins pressants que les nôtres. Je n'en ferai pas moins part à mon Gouvernement de vos desiderata généraux et je vous communiquerai sa réponse le moment venu. »

255.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. Déchiffrement. *Berlin, 2 janvier 1896.*

(*Reçu :* Dir. pol. 6 janvier.)

Je n'ai vu aucun inconvénient à vous expédier en clair ma dépêche n° 1[2], qui contient le compte rendu de ma conversation d'hier avec le Secrétaire d'État des Affaires étrangères à propos des événements du Transvaal. Si cette dépêche est ouverte à la poste et communiquée au baron Marschall, il ne pourra que constater la scrupuleuse exactitude de ma relation. Mais je crois utile de vous faire connaître avec plus de précaution quelques particularités de l'entretien dont il s'agit.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères est convaincu que l'Angleterre cédera. « Elle n'a plus de ressort, m'a-t-il dit ; elle va, depuis son traité du 12 mai 1894 avec l'État indépendant du Congo, d'échecs en échecs. Ce qui la déconcerte c'est de voir cesser sur le terrain colonial l'hostilité permanente entre l'Allemagne et la France. Chaque fois qu'il y avait chez vous quelque équipée de M. Déroulède, le Gouvernement anglais se frottait les mains. Aujourd'hui il nous menace de vous laisser le champ libre dans la Méditerranée et en Égypte. J'ai répondu à Sir Frank Lascelles que nous étions sans inquiétude à cet égard, les Anglais n'étant pas hommes à s'amputer par dépit. »

[1] Par cette dépêche du 8 novembre 1894 (non reproduite), M. Herbette, faisant remarquer que la convention du 29 octobre 1888 ne devait entrer en vigueur qu'à la fin de l'occupation anglaise en Égypte, se demandait si la France ne devait pas prendre motif des désordres dont l'isthme venait d'être le théâtre pour proposer la mise en vigueur immédiate de l'arrangement de 1888 et plus tard, sinon simultanément, réclamer l'internationalisation de l'isthme.

[2] Du 1er janvier, ci-dessus reproduite, sous le n° 254.

Je me suis montré très réservé sur la question du Transvaal. En effet, approuver l'Allemagne de réclamer le maintien du traité de 1884 entre l'Angleterre et la République sud-africaine, ce serait l'autoriser à critiquer le régime que nous nous proposons de substituer à Madagascar à celui qui a été établi par la convention franco-malgache de 1885 [1]. Et puis, je n'ai vu aucun avantage à reconnaître que nous avions des intérêts communs au maintien du *statu quo* au Transvaal au moment où le baron Marschall venait de me dire qu'il était indifférent à l'Allemagne que les Anglais restassent en Égypte.

En résumé, je ne crois pas que nous devions montrer du zèle à entrer dans les vues que le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a exposées hier. Il a exprimé le regret que notre opposition commune contre le traité anglo-congolais n'ait pas été plus marquée. Mais à qui la faute? N'est-il pas constant que c'est l'Allemagne qui nous a invités à une campagne parallèle et séparée, sans doute dans le but, qu'elle a atteint, de nous laisser en plan le jour où elle aurait obtenu satisfaction à Bruxelles et à Londres [2]?

Les Allemands flétrissent l'égoïsme des Anglais. Ils oublient qu'ils sont de la même race. Pourquoi travaillerions-nous pour les uns plus que pour les autres et sans compensation? Si nous avons quelque épingle à tirer du jeu africain, c'est, à mon sens, la liberté de l'Égypte qu'il serait utile de ne pas réserver pour le règlement de la question d'Orient. C'est pourquoi j'ai profité de l'occasion que le baron Marschall m'avait spontanément offerte pour toucher, à titre personnel, un sujet que je n'avais pas abordé officiellement à Berlin depuis des années. Le problème dont il s'agit, reparaîtra avant longtemps dans les préoccupations des Puissances et, dans cette prévision, je serais heureux de connaître les vues actuelles du Gouvernement de la République.

256.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. *Vienne, 2 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

Le comte Philippe d'Eulenbourg, qui est allé passer quelques jours dans la première quizaine de décembre auprès de l'Empereur d'Allemagne, y a

[1] Convention du 17 décembre 1885 établissant un résident général à Tananarive. (Martens, *op. cit.*, 2e série, t. XII, p. 684 et suiv.) Le Gouvernement français préparait l'annexion de l'île.

[2] Voir le tome XI de la présente série, *passim* sous la rubrique Congo-Nil.

rencontré le général Goltz Pacha qui vient de quitter le service de la Turquie[1]; il a longuement causé avec lui, et voici les impressions qu'il a rapportées de ses conversations. D'après Goltz Pacha, le chiffre des victimes massacrées en Asie Mineure s'élève à plus de cinquante mille; ce sont généralement les hommes qu'on a frappés; les bestiaux ont été tués ou enlevés, les récoltes pillées, les maisons brûlées et l'on doit estimer à près de cent cinquante mille, peut-être plus, le nombre des femmes, enfants et vieillards qui, fatalement, périront cet hiver de faim et de froid. Les Russes, en entrant en Anatolie, les Anglais, en débarquant dans les principaux ports et sur les côtes, ne pourraient s'avancer suffisamment pour venir au secours de ces malheureuses populations vouées à la mort. La situation est épouvantable, le manque de chemins et les neiges empêchant toutes communications avec les districts enfermés dans les montagnes. Il faut attendre jusqu'au printemps pour savoir ce que la misère aura laissé de survivants.

Goltz Pacha ne croit pas que le Sultan puisse être renversé. Enfermé dans son palais, entouré de gens qui lui doivent tout, dont il a favorisé les exactions et dont le sort est lié au sien, assuré du dévouement des troupes qui le gardent et qu'il comble de faveurs, il peut espérer être à l'abri de toute tentative de révolution.

Cependant, l'état des esprits est tel que, d'après le général allemand, des désordres, des massacres peuvent se produire d'un moment à l'autre à Constantinople même, au moindre incident; une étincelle suffirait pour mettre le feu, tandis que dans les provinces, il n'y a rien de grave à craindre en ce moment. Mais ces désordres ne modifieraient pas la situation du Sultan. Il estime que les troupes turques ont une réelle valeur, que leur mobilisation se fait rapidement, que, bien conduites, elles peuvent facilement étouffer une insurrection.

Mais c'est la direction supérieure qu'il faudrait modifier pour ramener le calme en Turquie, et on ne sait ce qu'on peut attendre du Sultan, cloîtré dans son palais et uniquement soumis aux plus basses influences.

En me dépeignant ce tableau, qui d'ailleurs, d'après les renseignements que j'avais déjà, ne me paraissait pas trop sombre, l'Ambassadeur d'Allemagne ajoutait : « Les Anglais qui, par leurs excitations, ont amené un tel état de choses dans ce malheureux pays sont vraiment bien criminels : je ne voudrais pas, pour tout au monde, sentir une pareille responsabilité sur ma conscience. »

[1] Kolmar baron von der Goltz, général prussien en mission en Turquie (1883- 1895).

257.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 4. *Berlin, 3 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

L'empressement du Gouvernement anglais à désavouer l'entrée de la bande Jameson sur le territoire du Transvaal et la défaite de cette bande par les Boërs devant Johannesburg ont ôté sa gravité actuelle à la protestation anticipée de l'Allemagne contre toute modification du traité de 1884 constitutif de l'indépendance de la République sud-africaine[1].

Il est à supposer pourtant que l'Angleterre gardera un souvenir amer de l'intervention allemande dans ses affaires intérieures, car tel est, à ses yeux, le caractère des rapports de la Colonie du Cap avec le Transvaal, qui en serait resté une sorte de dépendance au point de vue international.

M. Van Blokland[2] s'élève naturellement avec énergie contre ce système. De 1881 à 1884, le Gouvernement de la Reine était, il est vrai, chargé de la représentation extérieure du Transvaal. Mais, depuis douze ans, il n'a conservé que le droit de veto pendant six mois sur les traités conclus par la République sud-africaine; droit que Lord Derby et M. Gladstone n'ont stipulé que comme une satisfaction d'ordre parlementaire et dont il ne serait jamais fait abus.

A ma question sur la portée du concours que son Gouvernement espérait des États européens auxquels le Transvaal faisait appel, M. Van Blokland m'a dit qu'il croyait son pays en mesure de se défendre victorieusement contre les entreprises de la Chartered Company, comme il l'a fait autrefois contre les troupes anglaises. Mais il pense que les nations intéressées à la prospérité de la République sud-africaine (et il range la France parmi celles-ci à cause du voisinage de Madagascar et de la participation que nos capitaux ont prise à l'exploitation des mines d'or) devraient régler une bonne fois, au sein d'une conférence qui réunirait toutes les Puissances ayant des pos-

(1) Voir ci-dessus (n° 254) la dépêche de Berlin du 1er janvier. — Le comte de Hatzfeldt télégraphiait le 1er janvier : « Je viens de parler de l'affaire avec Lord Salisbury et il m'a déclaré spontanément que le Gouvernement anglais n'approuve absolument pas la violation de frontière et a fait parvenir immédiatement au gouverneur de la colonie du Cap les instructions nécessaires ». (*Die Grosse Politik*, XI, n° 2596.)

(2) Accrédité à Berlin et à Paris comme ministre de la République sud-africaine.

sessions en Afrique, l'ensemble des questions qui se rapportent à leurs droits respectifs.

Jusque-là, selon lui, il y aura des crises et des contestations continuelles dont la solution sera dominée par des considérations extrinsèques. Et il m'a cité à ce propos un curieux souvenir personnel. « Il y a quelques années j'étais allé, m'a-t-il dit, demander au prince de Bismarck son appui contre une atteinte éventuelle de l'Angleterre à notre indépendance. Car de telles velléités ne datent pas d'hier. Le prince de Bismarck me répondit : « J'espère avoir encore en mains, à ce moment, le *bâton égyptien.* » Et comme je ne paraissais pas bien comprendre ce que signifiait cette expression, le Chancelier ajouta : « C'est mon meilleur moyen de coercition à l'égard des Anglais. Quand ils bronchent, je fais mine d'appuyer la France dans ses protestations contre l'occupation indéfinie de l'Égypte, et le tour est joué ».

Le baron Marschall semble aujourd'hui vouloir réserver pour une autre circonstance le poids de la question d'Égypte. Mais, d'après la confidence de M. Van Blokland, j'étais en réalité plus fondé que je ne le croyais, dans ma conversation d'avant-hier avec lui, à relever cette tactique*.

258.

GEOFFRAY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. BERTHELOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

n° 5. *Londres, 4 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

Le télégramme adressé par l'Empereur d'Allemagne au Président Krüger (1) pour le féliciter du succès des troupes du Transvaal et les termes dans lesquels il est conçu ont provoqué ici une émotion facile à comprendre : les journaux de ce matin et de ce soir laissent percer la stupeur que leur cause cette intervention de l'Empereur Guillaume II dans une affaire qu'ils s'efforçaient, depuis plusieurs jours, de représenter comme une question de politique intérieure pour l'Angleterre.

* Annotation du Département : *Pourquoi alors insister par le télégramme d'aujourd'hui pour être en mesure d'entretenir la conversation demain avec le baron Marschall ?*

Le 7 janvier, par télégramme n° 4, M. Herbette demandait des directives en vue de l'entretien qu'il devait avoir le lendemain avec le baron Marschall.

(1) Télégramme du 3 janvier, dans lequel Guillaume II félicitait le Président Krüger « d'avoir réussi à rétablir la paix contre (*sic*) les bandes armées qui avaient envahi son pays et su maintenir son indépendance contre une agression étrangère ».

Le *Times* qualifie la démarche de l'Empereur d'Allemagne de manifestation de malveillance à l'égard de la Grande-Bretagne. Le *Standard* partage ce sentiment; il y voit l'intention de mettre en question la suzeraineté de la Reine sur le Transvaal et fait entendre un langage assez menaçant. Le *Morning Post* déclare que l'envoi du télégramme n'est pas le résultat d'un mouvement de sympathie personnelle de l'Empereur pour les Boërs, mais constitue bien un acte de Gouvernement arrêté à la suite d'une conférence à laquelle ont pris part le Chancelier de l'Empire, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, l'amiral commandant en chef les flottes allemandes et plusieurs hauts fonctionnaires de la marine. Le journal en conclut que Guillaume II envisage la possibilité d'un conflit armé avec la Grande-Bretagne.

Quant aux journaux du soir, ils renchérissent encore, s'il est possible, sur ces nouvelles pessimistes. La *Saint James Gazette* parle d'une démonstration navale que ferait l'Allemagne dans les eaux de l'Afrique méridionale. Elle mentionne également le bruit que le Gouvernement portugais aurait été sondé sur le point de savoir s'il consentirait à laisser débarquer dans la baie de Delagoa des troupes allemandes à destination du Transvaal.

Ces rumeurs paraissent, jusqu'à présent du moins, ne reposer sur aucun fondement sérieux, mais elles produisent dans le public une profonde émotion, dont j'ai même trouvé la trace dans les termes employés hier par Sir Thomas Sanderson pour qualifier devant moi la conduite du docteur Jameson.

259.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 4. *Vienne, 4 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

Si j'en croyais le comte Goluchowski, avec qui j'ai eu hier un entretien à ce sujet, le prince de Hohenlohe, venu en Bohême pour passer en famille les fêtes de Noël, n'aurait prolongé son voyage jusqu'à Vienne qu'afin de rendre au Ministre des Affaires étrangères la visite que celui-ci lui avait faite l'été dernier à Ischl [1]. «Nous avons, il est vrai, profité de la circonstance, pour causer de toutes les affaires en cours, m'a dit le comte Goluchowski, mais notre conversation avait presque un caractère académique; c'était plus une revue du passé qu'un programme de l'avenir : nous étions déjà d'accord; nous nous sommes retrouvés d'accord pour souhaiter le maintien de l'union des Puissances et la prolongation du contrôle rigoureux qu'il faut exercer

[1] Au mois d'août.

sur le Sultan, dont les promesses ne doivent nous inspirer aucune confiance. L'Allemagne veut prévenir dans la mesure du possible les nouvelles difficultés qui pourraient se produire dans l'Orient; quant à nous, nous tenons au *statu quo* autant qu'à la prunelle de nos yeux. Notre entente est donc complète. »

La visite du Chancelier allemand n'a pas eu le caractère banal que se plaît à lui donner le Ministre des Affaires étrangères. Si le prince de Hohenlohe s'est borné à faire porter sa carte par un domestique à l'Ambassadeur d'Angleterre qui était allé s'inscrire chez lui, il a été rendre visite à l'Ambassadeur d'Italie, le comte Nigra, et au comte Kapnist, Ambassadeur de Russie. Je sais qu'il a dit au comte Nigra qu'il avait été à la fois surpris et inquiet de l'initiative prise par le comte Goluchowski à propos des affaires d'Orient. Ces propositions, légèrement agressives et qui paraissaient faites pour servir la politique anglaise, ne pouvaient être du goût de l'Allemagne; celle-ci désire maintenir son influence en Turquie en gardant une attitude plus bienveillante, sans cependant se séparer des autres Puissances. En outre, le comte Goluchowski courait le risque d'éprouver un échec qu'il n'a évité en partie que grâce à l'entrée, cependant bien tardive, des seconds stationnaires. Enfin, il y avait dans cette intervention l'indice d'un tempérament un peu ardent, et le Chancelier s'en préoccupait. Il part rassuré; il a laissé, a-t-il dit, le comte Goluchowski calmé sur cette question et sur d'autres. Il a recommandé particulièrement au nouveau Ministre d'être prudent avec la Russie, qui ne veut pas la guerre, et de ne pas chercher à soulever pour des questions d'amour-propre des difficultés inutiles. En ce qui touche l'avenir, le Chancelier est convenu avec le Gouvernement austro-hongrois de continuer à exercer une action à Sofia pour empêcher les manifestations préparées par les comités macédoniens, tandis que la Russie et les autres Puissances pousseront le Sultan à augmenter ses forces militaires en Macédoine afin de réprimer, dès le début, toute tentative d'insurrection.

La conversation du prince de Hohenlohe avec le comte Kapnist n'a pas eu une aussi grande précision. Toutefois, c'est le même sentiment qu'elle révèle. Après avoir parlé à l'Ambassadeur de Russie des fêtes de Noël, qu'il a passées en Bohême chez son fils, et de la santé de son frère, le Grand Maître de la Cour, dont on se montre inquiet, le Chancelier a dit quelques mots de la situation politique. Il savait que le Gouvernement austro-hongrois considérait les affaires d'Orient avec un pessimisme exagéré; aussi avait-il été heureux de pouvoir venir causer avec le Ministre des Affaires étrangères pour remettre les choses au point* et il rentrait à Berlin satisfait des entretiens qu'il avait eus avec lui.

* Annotation du Département : *C'est-à-dire au point où on sait, à Berlin, que l'on souhaite à Pétersbourg qu'elles soient remises.*

Le comte Kapnist ne croit pas que l'entretien se soit borné à ces points; quoique les hypothèses auxquelles il se livre ne reposent pas sur des indications précises, elles n'en sont pas moins intéressantes à relever.

L'Ambassadeur de Russie est porté à supposer que l'examen de certaines clauses du traité d'alliance a motivé surtout le voyage du prince de Hohenlohe. La Triple Alliance a été faite contre la France et contre la Russie; on a envisagé surtout une lutte possible avec l'une de ces deux Puissances; mais les intérêts sont déplacés. L'Allemagne est actuellement tranquille à l'est et à l'ouest de ses frontières, tandis que l'Autriche-Hongrie a été amenée à envisager le rôle qu'elle pourrait être appelée à jouer malgré elle au cas du partage de l'Empire ottoman. Cette éventualité a-t-elle été prévue? L'Autriche ne cherche-t-elle pas une interprétation de certaines clauses du traité qui lui assurerait le concours ou simplement l'appui de l'Allemagne?

Ce sont choses, dit le comte Kapnist, qu'on ne peut facilement discuter par correspondance, et il se demande si ce n'est pas pour élucider des questions de cette importance que le Chancelier a fait le voyage de Vienne. L'Allemagne ne désirait pas être entraînée de ce côté; c'est dans ces conditions que son premier Ministre serait venu prêcher le calme.

Je ne sais ce qu'on peut retenir de ces hypothèses. Sans aller si loin, il est déjà important de noter ce fait qui se dégage des conversations du prince de Hohenlohe, c'est l'influence que le Gouvernement allemand exerce sur la politique autrichienne pour la rendre plus modérée et plus prudente.

260.

Note du Département.

Conversation tenue le 6 janvier entre le comte Tornielli et M. Berthelot.

Paris, 6 janvier 1896.

1° Communication de la lettre que j'ai adressée au Ministre des Colonies au sujet des envois d'armes et de munitions à Obok[1].

2° Échange de vues non officielles relativement au Harrar et à Tunis.

Nous consentons à entrer en pourparlers pour la délimitation de nos frontières ou sphères d'influence du côté du Harrar, à condition que cette question soit liée avec celle du renouvellement du traité italo-français relatif à Tunis.

[1] Voir ci-dessous la dépêche du Ministre à M. Billot du 28 janvier (n° 289).

Le comte Tornielli fait observer que l'Italie n'a pas reconnu le traité du Bardo.

Je réponds que nous n'avons pas reconnu le traité d'Ucciali.

Le comte Tornielli : La négociation directe d'un traité relatif à Tunis entre la France et l'Italie, laquelle prétend négocier seulement avec le Bey, exigerait la reconnaissance du traité du Bardo et risquerait de donner lieu à Rome à de graves difficultés parlementaires.

M. Berthelot : La négociation exigeant la reconnaissance du traité d'Ucciali risque de soulever des difficultés analogues à Paris. Mais on pourrait donner au traité relatif au Harrar, aussi bien qu'au traité relatif à Tunis, une forme telle que la reconnaissance respective des traités d'Ucciali et du Bardo n'y fût pas écrite en toutes lettres, mais seulement impliquée.

Ainsi la délimitation des sphères d'influence respectives de la France et de l'Italie au Harrar implique au fond les mêmes conséquences que la reconnaissance du traité d'Ucciali.

De même un traité relatif à Tunis abolissant les anciens traités italiens implique au fond les mêmes conséquences que la reconnaissance du traité du Bardo.

Le comte Tornielli : Toutes réserves faites sur ces questions, quelles seraient les bases de ce double arrangement et spécialement quelle forme donnerions-nous à la partie commerciale du traité tunisien? Ceci toujours à l'état de conversation.

M. Berthelot : En ce qui touche le Harrar, je devrais m'entendre avec le Ministre des Colonies. Je ne puis donc préciser en ce moment la question de limite. Mais il serait indispensable que le commerce restât libre entre les deux régions, sans qu'il fût établi entre elles de ligne de douanes.

Le comte Tornielli : Mais, pour Tunis, sur quelle base le traité sera-t-il établi? Sera-ce simplement la clause de la nation la plus favorisée, avec le tarif général applicable à ce cas? ou bien l'arrangement comporterait-il des tarifs spéciaux relatifs aux différentes espèces de marchandises, tarifs *ad valorem* ou spécifiques?

M. Berthelot : La première base de l'arrangement serait que la France est mise hors de pair, c'est-à-dire qu'elle agit comme dans ses autres possessions, n'étant pas sujette aux conditions de la nation la plus favorisée. Ces conditions seraient-elles applicables à l'Italie, et quelle serait la forme de l'arrangement? Ce sont là des questions qui demandent mûre réflexion. Nous reprendrons cet entretien.

Le comte Tornielli : J'en référerai à mon Gouvernement.

261.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 5. *Berlin, 7 janvier 1896, 3 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 30, soir.)

M. Van Blokland vient de venir me faire ses adieux. Il retourne à La Haye, d'où il se rendra presque immédiatement à Paris. Il a profité de sa visite pour m'exprimer la crainte que les Anglais ne se fissent céder par les Portugais la ligne ferrée qui va de Lourenço Marques au territoire transvaalien. Je me suis borné à lui répondre que le Portugal saurait sans doute se mettre en mesure de conserver cette ligne avec ses propres deniers et qu'il serait avantageux pour le Transvaal qu'il en fût ainsi, plutôt que de voir se substituer à un voisin modeste d'autres contacts plus gênants. M. Van Blokland m'a ensuite parlé des garanties que son Gouvernement devrait obtenir contre les agressions de la Colonie du Cap. Il voudrait que l'indépendance absolue de la République sud-africaine fût reconnue par la Grande-Bretagne, que Sir Cecil Rhodes cessât d'être le président de la Chartered Company, fût exilé, sinon, ajouta-t-il en riant, «interné comme Arabi Pacha». J'ai fait observer sur le même ton que le Transvaal a tout intérêt à régler lui-même ses affaires avec l'Angleterre pour éviter d'accroître ses dettes de reconnaissance envers les tiers.

262.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 3. *Paris, 7 janvier 1896, 7 h. 50, soir.*

Je vous remercie de vos rapports n°s 1 et 2 relatifs à votre entretien du 1er janvier avec le Secrétaire d'État des Affaires étrangères au sujet des récents événements du Transvaal [1]. Je n'ai pas manqué de donner connaissance de cette intéressante communication à notre Ambassadeur à Londres en le priant de me faire part de son sentiment touchant le parti que nous

[1] Ci-dessus reproduits sous les n°s 254 et 255.

pourrions tirer, le cas échéant, des incidents actuels pour le règlement des diverses questions pendantes entre nous et l'Angleterre.

Vos vues concernant l'accueil réservé que vous ont paru comporter les ouvertures du baron Marschall pour une action commune de la France et de l'Allemagne au Transvaal et sur d'autres points de l'Afrique concordent pleinement avec celles du Gouvernement de la République, ainsi qu'en témoigne notre attitude en présence de l'expédition du docteur Jameson et de son dénouement. Vous n'aurez qu'à vous maintenir sur ce terrain si le Secrétaire d'État abordait de nouveau la question. Les indications contenues dans votre rapport n° 4 (1) fournissent un nouvel argument en faveur de l'attitude expectante qui semble, au moins pour le moment, devoir être la nôtre.

En accusant réception à notre agent à Prétoria de ses télégrammes, j'ai indiqué que l'opinion publique en France avait suivi avec une vive sympathie les derniers événements et que nous ne doutions pas que le Président Krüger n'apporte dans la solution de cette affaire autant de modération qu'il a montré d'énergie pour repousser l'agression.

263.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6. *Berlin, 8 janvier 1896, 6 h., soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

J'ai reçu le télégramme n° 3 (2).

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères s'est félicité de la tournure qu'ont pris les événements au Transvaal. La situation eût été, m'a-t-il dit, très grave en cas de succès du docteur Jameson, car l'Angleterre aurait certainement profité de cette occasion pour essayer de rétablir sa suzeraineté sur la République sud-africaine et l'Allemagne s'y serait opposée. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un duel de presse, le télégramme de l'Empereur, dont les termes avaient été arrêtés en Conseil de Cabinet, ayant produit l'effet d'une « pierre jetée dans une mare de grenouilles » (3). J'ai écouté en silence ces réflexions et la remarque du baron Marschall qu'il a lu avec plaisir l'analyse d'un article de notre journal *Le Soir,* où il a trouvé, sous la signature de M. de Pressensé, l'écho de notre conversation du 1er janvier (4).

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 257

(2) Du 7 janvier, non reproduit (Ce télégramme avait trait à la position difficile des troupes italiennes à la suite de la surprise d'Amba-Alagi).

(3) Voir ci-dessus (n° 258) la dépêche de Londres du 4 janvier.

(4) Sur l'entretien du baron Marschall et de l'Ambassadeur, voir la dépêche n° 1, du 1er janvier, reproduite ci-dessus (n° 254).

264.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 6. *Berlin, 8 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

L'opinion est assez émue du résumé que le télégraphe nous a apporté hier d'un article du *Times* où il est dit que l'Angleterre pourrait bien se résoudre à se rapprocher, non de l'Allemagne, mais des Puissances dont l'Allemagne n'est peut-être pas sans quelque appréhension.

Mon collègue de Russie se réjouit de voir qu'un fossé se creuse tous les jours davantage entre la Grande-Bretagne et l'Empire allemand. Unies, ces deux grandes nations auraient pu tenir toute l'Europe en échec sur terre et sur mer. Séparées, la force des choses, plus encore que les combinaisons humaines, les oblige à ménager et à respecter les intérêts des autres États.

Le comte d'Osten-Sacken pense qu'aujourd'hui il serait, pour la France et la Russie, plus facile de se concilier l'Angleterre que, pour celle-ci, de se réconcilier avec l'Allemagne. Peut-être a-t-il raison, mais, avec la versatilité de Guillaume II et la pusillanimité de l'Angleterre, est-on sûr que les dissentiments entre Berlin et Londres soient durables?

Cette question m'amène à me demander quel sera jusqu'à nouvel ordre le groupement des grandes Puissances. L'Allemagne est, au moins pour un temps, obligée d'accentuer son rapprochement avec la Russie, et elle entraîne à sa suite l'Autriche-Hongrie.

Quant à l'Italie, suivra-t-elle ou non le même mouvement, malgré tout l'avantage qu'elle trouverait à l'amitié britannique pour le développement de son influence dans la Méditerranée et pour l'intangibilité de Rome? Sur ce dernier point, l'Allemagne est, en effet, un adhérent moins sûr que l'Angleterre.

Mon collègue M. Billot s'est prononcé pour la négative dans sa dépêche du 16 décembre dernier[1], que j'ai trouvée dans votre dernier envoi collectif du 3 janvier, et je m'inclinerais volontiers devant sa haute compétence en cette matière si deux faits nouveaux n'étaient venus, dans ces derniers temps, à l'appui de l'opinion contraire. Je veux parler du refus de l'Angleterre de laisser débarquer des troupes italiennes à Zeïla (voir la

[1] Reproduite ci-dessus, n° 238.

dépêche du baron de Courcel du 23 décembre[1]) et la mise des résidents italiens au Transvaal sous la protection de l'Allemagne.

Le Cabinet de Rome a dû être, depuis lors, informé de la menace de l'Angleterre (je l'ai consignée dans ma dépêche politique du 2 janvier n° 2)[2] de se désintéresser des questions méditerranéennes si on ne la laisse pas tranquille en Afrique. Jusqu'à présent, la chancellerie impériale voyait avec plaisir les Italiens «flirter» avec les Anglais et lui servir ainsi d'entremetteurs. Mais je doute qu'elle les encourage dorénavant à jouer ce rôle. Il faut qu'ils optent, et leur choix est fait, comme le prouve leur attitude au Transvaal. Ici, d'ailleurs, on n'a jamais craint la rupture de la Triple Alliance que par suite d'une entente de l'Italie avec la France.

Le comte d'Osten-Sacken, m'interrogeant hier sur les ouvertures qu'il savait m'avoir été faites par le Secrétaire d'État des Affaires étrangères en vue d'une action commune de la France et de l'Allemagne dans les questions coloniales, y voyait un signe des temps et un incident heureux. Je lui ai doucement rappelé que le même fait s'est produit en 1894 à propos du traité anglo-congolais et qu'il en serait de même toutes les fois que l'on ne voudrait pas recourir au grand jeu du «bâton égyptien»[3]. Mais il est temps, ai-je ajouté, à titre personnel, que nous nous en tenions à l'application rigoureuse de la maxime bismarckienne : «Do ut des».

Mon collègue m'a déclaré qu'il partageait absolument mon avis.

265.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. *Péra, 8 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

Nous ne possédons pas encore de renseignements détaillés sur les massacres d'Orfa[4]. De l'aveu même du ministère des Affaires étrangères, le nombre des victimes s'élèverait à neuf cents, mais il résulte d'un renseignement confidentiel et très autorisé, puisqu'il émane du bureau télégraphique d'Alep, que le chiffre des personnes tuées atteindrait 2.000. Il n'y aurait rien de

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 245.

(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 255.

(3) Allusion aux propos du prince de Bismarck rappelés par le baron Marschall à M. Herbette (voir dépêche n° 4 du 3 janvier reproduite plus haut sous le n° 257).

(4) Les désordres et les massacres redoublaient en Asie Mineure.

nouveau à noter dans ce massacre, accompagné d'incendie et de pillage, et il ne dépasserait pas en importance ceux de Diarkébir, de C sarée, de Sivas, d'Erzeroum et de Trébizonde, s'il ne donnait l'occasion de constater l'entrée en ligne d'un nouvel élément de désordre.

Il paraît avéré en effet qu'à la bande de Kurdes dont le noyau est formé par un régiment hamidié qui a dévasté pendant ces dernières semaines les hautes régions de la vallée du Tigre et qui s'est abattu en dernier lieu sur Orfa et sur Biredjik, se sont jointes des tribus d'Arabes pillards.

Les atrocités dont l'Asie Mineure est le théâtre ont perdu depuis longtemps le caractère de manifestations de fanatisme contre les Arméniens. Les bandes de Kurdes, de Tcherkesses et de Lazes, lâchées à travers un continent, tuent pour tuer et pour piller avec la complicité des autorités civiles et militaires qui partagent les dépouilles des victimes. Mais cette anarchie n'avait jamais éclaté comme à Orfa, où n'existait qu'un petit nombre d'Arméniens. Là on a frappé en bloc les chrétiens de toute race et les musulmans.

Les bédouins nomades ne font pas de distinction entre les habitants des villes qu'ils mettent à sac; ils laissent à Dieu le soin de reconnaître les siens, ils tuent tout et pillent indifféremment fidèles et giaours.

Si le bruit se répand en Arabie que l'Empire des Turcs est livré au désordre et qu'il y a là une riche proie à exploiter, nous verrons se renouveler ces grandes invasions dont l'histoire garde un épouvantable souvenir.

Ces réflexions semblent s'imposer aux Ottomans les plus optimistes et, pour la première fois, j'ai entendu le Ministre des Affaires étrangères reconnaître l'existence de troubles graves et confesser ses inquiétudes.

« Si nous ne nous décidons pas, m'a-t-il dit ces jours derniers, à punir les instigateurs de tous ces crimes et les autorités qui les laissent faire, il deviendra bientôt impossible de rétablir l'ordre, il n'y aura plus de gouvernement en Asie Mineure. Je me propose de demander à Sa Majesté l'envoi immédiat de commissions judiciaires sur les lieux avec mission de faire pendre ou fusiller les principaux coupables. Il faut agir vite, sinon nous sommes exposés aux pires aventures. »

Je crois bien, comme il me l'annonçait en me recommandant le secret, que l'honnête Tewfik Pacha aura fait sa proposition au Conseil de dimanche dernier et je veux supposer que les Ministres s'y seront ralliés et l'auront transmise au Palais, mais je sais d'avance le sort qui l'attend. Le Sultan ne donnera jamais l'ordre de sévir contre des musulmans coupables, et encore moins contre les autorités complices de ces excès. Il vient d'augmenter les traitements des valis les plus compromis et notamment de cet Anis Pacha, vali de Diarbékir, dont nous demandons vainement le changement depuis six mois et qui est l'auteur responsable des tueries qui ont ensanglanté cette ville les 1er, 2 et 3 novembre dernier. C'est une prime au vol et à l'assassinat.

Une démarche faite dans toutes les ambassades par un riche Arménien, nommé Abraham Pacha, dont les relations avec le Palais ne sont un mystère pour personne, indique bien l'état d'esprit d'Abdul Hamid. Cet Arménien, qui vit absolument en dehors de sa communauté, s'est présenté successivement chez les représentants des grandes Puissances pour leur faire part des appréhensions que lui cause pour ses coreligionnaires la continuation du désordre et leur communiquer ses réflexions. Il pense que si le Patriarche arménien, qui est considéré par le Sultan comme le principal instigateur des revendications arméniennes, donnait sa démission et si la communauté adressait à Sa Majesté un acte de soumission, les massacres ne tarderaient pas à cesser. « Abdul Hamid a le cœur miséricordieux, nous a-t-il dit à tous, et il mettrait un terme aux souffrances de sujets innocents qui paient pour les membres des comités révolutionnaires de Londres. »

J'ai demandé à Abraham Pacha, et plusieurs de mes collègues ont fait de même, s'il croyait le Gouvernement en état de venir à bout des bandes de brigands qui dévastent l'Asie Mineure. « Pas immédiatement, a-t-il répondu, mais au moins les Arméniens auraient les autorités pour eux et ils les ont contre eux. »

Il est impossible de reconnaître plus explicitement la direction donnée aux autorités par le Palais.

A cette communication, l'Ambassadeur d'Angleterre a répondu avec quelque emportement que le Patriarche arménien était un saint digne de tous les respects et qu'il ne l'abandonnerait jamais.

M. de Nélidoff et moi, ainsi que nos autres collègues, si je suis bien informé, nous avons dit qu'il ne nous appartenait pas de nous immiscer dans la déposition, la démission ou l'élection d'un Patriarche et que c'était à la communauté d'examiner si elle avait intérêt à changer la personne de son chef.

Il nous a paru évident aux uns et aux autres qu'Abraham Pacha n'était qu'un émissaire du Sultan et nous avons pu tirer des conséquences intéressantes de sa communication.

En un mot, l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, a décidé que l'apaisement se faisait en Asie Mineure et qu'il importait de laisser le Sultan seul achever la pacification de son Empire. Je ne méconnais point l'intérêt des Gouvernements à considérer comme résolue une question qui ne l'est pas et à témoigner à Abdul Hamid une confiance qu'il ne justifie pas ; mais, comme je dois la vérité à Votre Excellence, je suis obligé de lui dire que les massacres continuent, que le Sultan ne fait rien pour les arrêter et qu'il témoigne par tous ses actes de sa volonté de n'exécuter aucune des réformes promises.

266.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. Confidentiel. *Berlin, 10 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

Je crois devoir donner ci-après à Votre Excellence deux indications qui n'ont pas besoin de commentaires.

Dans un de mes derniers entretiens avec mon collègue de Russie, je me félicitais de ce que mes relations avec lui fussent plus ostensiblement cordiales qu'elles ne l'avaient été avec le comte Schouvaloff.

Le comte d'Osten-Sacken m'a répondu, en s'étonnant de cette différence, que la franchise de son attitude à mon égard est conforme non seulement à ses sympathies personnelles, mais aussi à la droiture du Tsar et aux intentions du prince Lobanoff.

« J'ai assisté, ajouta-t-il, à la conférence que mon Ministre a eue avec le baron Marschall, lors de son récent passage à Berlin, et je puis vous affirmer que son langage sur la solidité de l'entente franco-russe n'a pu laisser place à aucun doute. »

Depuis lors, causant avec moi du groupement actuel des Puissances européennes, l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a laissé échapper ce mot que lui aurait dit récemment l'Empereur Guillaume II : « Nous devons renoncer à toute idée de détacher la Russie de la France et tabler là-dessus ».

267.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 9. *Berlin, 12 janvier 1896, midi 15.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

Comme je l'ai télégraphié à Votre Excellence le 7 de ce mois [1], M. Van Blokland m'a parlé ce même jour de la négociation qui fait l'objet de votre

[1] Télégramme n° 5 ci-dessus reproduit sous le n° 261.

télégramme n° 4 [1]. Il m'avait même raconté que, pour faciliter l'affaire, M. de Rothschild avait payé les dettes de M. de Soveral, Ministre des Affaires étrangères du Portugal.

La combinaison dont il s'agit ne serait pas à notre avantage, comme je l'expose dans un rapport qui partira demain matin par la valise. Mais je doute qu'elle se réalise, au moins à bref délai. Car elle soulèverait une irritation profonde en Allemagne et les deux Gouvernements semblent en ce moment disposés à calmer plus qu'à exciter l'opinion. On m'assure que l'Empereur a été satisfait du ton de la lettre particulière de la Reine Victoria [2] et l'on prétend que, dans sa réponse, il a donné sa parole d'honneur qu'il n'avait pas eu l'intention de blesser l'Angleterre par son télégramme au président Krüger. Hier soir le Chancelier et le Secrétaire d'État des Affaires étrangères ont fait une longue station à la réception de la société allemande à l'ambassade d'Angleterre, où il y avait grande affluence, notamment de la part des officiers du régiment des dragons de la Reine Victoria, dont on avait remarqué l'abstention lors du départ de Sir E. Malet.

Je crois dès lors que, si les Cabinets de Londres et de Lisbonne se mettent d'accord au sujet de la cession de la baie de Delagoa, cet arrangement sera tenu secret jusqu'à nouvel ordre et je ne puis compter que sur le hasard pour me procurer des renseignements à cet égard.

M. Van Blokland, dont le télégraphe signale l'arrivée à Paris, pourrait peut-être vous fournir des indications utiles, mais elles seraient sujettes à caution.

268.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. *Saint-Pétersbourg, 12 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

J'ai reçu la dépêche du 7 courant que m'a adressée Votre Excellence sous le n° 2 [3] et à laquelle se trouvaient joints deux rapports de notre Ambassa-

(1) Télégramme circulaire par lequel le Ministre demandait à être renseigné sur des pourparlers entre l'Angleterre et le Portugal pour l'acquisition de la baie de Delagoa.

(2) Un courrier spécial avait apporté le 7 janvier à Guillaume II une lettre autographe de la reine Victoria (télégr. de Berlin du 8 janvier n° 7).

(3) Dépêche collective transmettant aux Ambassadeurs français à Saint-Pétersbourg, à Constantinople, à Vienne et à Rome les deux rapports de M. Herbette des 1er et 2 janvier ci-dessus reproduits sous les nos 254 et 255.

deur à Berlin relatifs aux événements du Transvaal. Je comprends toute la réserve avec laquelle il convient d'accueillir les ouvertures de l'Allemagne tendant à une action commune en Afrique. Mais la situation peut devenir pour nous assez délicate devant l'insistance que semble mettre le Cabinet de Berlin à nous attirer, en même temps que la Russie, dans le rayon de son action politique contre l'Angleterre.

Je n'ai pas à revenir ici sur tous les actes du Gouvernement allemand qui, depuis la guerre sino-japonaise, ont constamment marqué cette politique; mais, qu'elle soit sincère ou qu'elle ait quelque arrière-pensée, il ne faut pas nous dissimuler qu'en toute circonstance nous allons nous trouver en présence d'ouvertures du genre de celle qui vient de nous être faite et dont l'intention est de démontrer à l'Angleterre qu'elle ne doit plus compter sur l'antagonisme franco-allemand.

Sans montrer trop de zèle à entrer dans les vues exposées par le Cabinet de Berlin, il me paraît cependant nécessaire de mettre une grande prudence et les ménagements que comporte une situation si délicate dans les réponses que nous aurons à faire à ces ouvertures.

En même temps que le baron Marschall avait avec notre Ambassadeur l'entretien que rapporte M. Herbette dans sa lettre du 2 janvier, l'Empereur Guillaume écrivait à l'Empereur de Russie une lettre qu'il confiait au prince Radolin et que celui-ci a apportée il y a quelques jours en revenant de Berlin [1]. Dans cette lettre dont le prince Lobanoff m'a parlé hier, l'Empereur d'Allemagne expose en termes très vifs ses griefs contre l'Angleterre à propos des événements du Transvaal; il donne les motifs du télégramme qu'il a adressé au Président de la République sud-africaine, télégramme rédigé après mûre réflexion; il annonce qu'il a fait entendre à Londres le langage le plus énergique et il demande à la Russie de se joindre à cette action bien décidée de l'Allemagne. Il ajoute qu'il a fait faire à Paris une démarche semblable pour demander le concours de la France. Le prince Lobanoff ne sait pas si cette démarche a été prescrite à l'Ambassadeur d'Allemagne, mais le baron Marschall semble, par ordre de son souverain, s'en être déjà acquitté auprès de M. Herbette. Nous voyons donc, ici encore, la politique de l'Allemagne se dessiner bien nettement. L'Empereur Guillaume tient à associer la Russie et la France à son action dans le sud de l'Afrique, comme il a déjà cherché en Extrême-Orient et à Constantinople à affermir cette entente à trois à laquelle il paraît attacher aujourd'hui tant de prix.

La Russie n'a pas en Afrique d'intérêts assez directs pour promettre concours effectif dans les événements qui peuvent s'y produire; elle fera

[1] Cette lettre, du 2 janvier, figure dans la *Correspondance Guillaume II-Nicolas II* déjà citée.

cependant, — quoique avec certaines réserves — bon accueil aux ouvertures qui lui sont adressées. Le prince Lobanoff m'a dit toutefois que, selon lui, la question aujourd'hui soulevée au Transvaal devrait nécessairement, et par la force même des choses, se résoudre tôt ou tard dans le sens des vues de l'Angleterre; il paraît donc considérer les représentations et même le concours de Puissances comme utiles en principe, mais ne pouvant amener de résultat pratique et définitif contre les vues de l'Angleterre.

M. Herbette a très habilement profité de son entretien avec le baron Marschall pour faire valoir les intérêts considérables que nous aurions et que toutes les Puissances auraient également à voir enfin résoudre la question d'Égypte et à réclamer la mise en vigueur de la convention de 1888 relative à la neutralisation du canal de Suez, qui reste lettre morte tant que l'Angleterre n'aura pas évacué l'Égypte. Préoccupée surtout des grands intérêts financiers qu'elle peut avoir en Égypte, l'Allemagne semble malheureusement ne pas envisager suffisamment cette question au point de vue politique; elle s'attache trop à des considérations matérielles, qui ont sans doute leur importance, mais qu'il serait cependant possible de régler par des garanties sérieuses, et elle perd de vue le véritable côté de la question, celui qui touche aux intérêts coloniaux de toutes les Puissances européennes et qui ne peut être garanti que par l'évacuation de l'Égypte et par le libre passage du canal de Suez. Ce n'est pas une compensation personnelle que nous aurions à demander pour prix de notre concours soit dans le sud de l'Afrique, soit dans le règlement de la question d'Orient, c'est la solution nécessaire d'une situation qui touche au même degré toutes les Puissances dont les intérêts coloniaux se trouvent aujourd'hui menacés par la position prépondérante de l'Angleterre dans la Méditerranée.

J'ai malheureusement rencontré ici pendant longtemps la même indifférence pour ce qui concerne l'Égypte. J'espère cependant être parvenu à faire comprendre tout l'intérêt qui s'attache à la solution de cette question. Le prince Lobanoff a sérieusement pris acte des arguments que j'ai eu l'occasion de lui exposer à cet égard dans les divers entretiens que j'ai eus récemment avec lui et il m'en a reparlé lui-même depuis. Je crois donc le terrain assez bien préparé et je ne négligerai rien pour pousser le Gouvernement impérial dans une voie où son appui peut si utilement seconder nos efforts et où il se montre déjà assez disposé à nous suivre.

269.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 17. *Paris, 13 janvier 1896.*

D'après votre télégramme n° 11, Lord Salisbury, en faisant allusion avec vous à une conversation récente que j'ai eue avec Lord Dufferin au sujet des affaires du Transvaal, vous aurait dit que j'avais déclaré à l'Ambassadeur d'Angleterre que, suivant moi, les Anglais avaient été maltraités [1].

Je tiens à ce que vous sachiez que mon entretien avec l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris n'a pas eu le caractère que paraît lui avoir attribué Lord Dufferin. Je n'ai rien dit qui tendît à exprimer la pensée que l'Angleterre aurait été maltraitée à l'occasion des événements qui ont été la suite de l'initiative du Dr Jameson et des agissements de la Chartered Company.

Lord Dufferin ayant manifesté son estime pour le courage déployé par les Boërs pour repousser l'attaque dirigée contre eux, je lui ai répondu que j'étais du même avis et que je savais que le sentiment de la justice avait toujours prise sur une portion de la nation anglaise. J'ai ajouté que le représentant du Transvaal, que j'avais vu la veille, m'avait dit avoir reçu des témoignages de sympathie de plusieurs Anglais de ses amis. J'ai encore fait la remarque que la France n'avait pas d'intérêts particuliers engagés dans ces affaires.

270.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. Confidentiel. *Péra, 14 janvier 1896, minuit 5.*

(*Reçu :* 3 h., matin.)

Je réponds à votre télégramme n° 4 [2].

Abdul Hamid, encouragé par l'attitude du prince Lobanoff dans la question

[1] Dans le télégramme précité, M. de Courcel rapportait ainsi les paroles de Lord Salisbury : « M. Berthelot s'est montré aimable pour nous dans ses appréciations : il déclare à Lord Dufferin que, suivant lui, nous avons été maltraités ».

[2] Du 12 janvier, non reproduit. D'après une information communiquée au Ministre, le Sultan aurait fait appel à l'Empereur de Russie en lui demandant sa protection. Le Tsar aurait répondu qu'il était disposé à garantir la sécurité du Sultan à condition que la Russie occupât pour dix ans les six provinces anatoliennes, de Trébizonde à Diarbékir. M. Berthelot demandait à M. Cambon et à M. de Montebello ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans cette information.

arménienne, a certainement cherché en Russie un point d'appui contre l'Angleterre. La mission donnée à Arif Pacha, qui est allé porter à l'Empereur Nicolas des cadeaux du Sultan, est la reconnaissance des bons offices de la Russie, mais je considère comme absolument invraisemblable une proposition pour l'occupation des provinces orientales d'Asie Mineure.

La Russie a concentré depuis six mois des forces sur la frontière et si, lors des derniers événements, l'Angleterre avait été amenée soit à forcer les Dardanelles, soit à opérer une descente sur un point du littoral ottoman, il est probable que l'armée russe aurait pénétré en Anatolie. En tout cas, le Gouvernement de Pétersbourg, qui a toujours essayé de dissimuler ses préparatifs militaires, se serait bien gardé d'éveiller les défiances du Sultan par une offre d'occupation.

Si on peut en juger par le langage du comte de Nélidoff, il a dû seulement parler d'un concours des forces russes en cas d'agression de l'Angleterre.

Toutes ces éventualités sont le sujet habituel des conversations des hommes politiques turcs et notamment de Mahmoud Djelaledin et de son fils, Munir Bey, dont la fertilité d'imagination est incroyable. Je ne serais pas étonné que les informations de Votre Excellence fussent les échos de quelque entretien de l'Ambassadeur de Turquie à Paris [1].

271.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 13. *Berlin, 14 janvier 1896, 6 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères proteste contre l'information de source anglaise que l'Empereur aurait fait des excuses écrites à la Reine Victoria au sujet de son télégramme au président Krüger. A la remarque de sa grand'mère qu'elle n'avait pas considéré ce télégramme comme hostile à son peuple, l'Empereur Guillaume aurait répondu ironiquement qu'il n'avait pu viser l'Angleterre en félicitant le Transvaal d'avoir eu raison d'une bande de flibustiers. Il ajoutait enfin qu'il avait appris avec indignation que des officiers de l'armée britannique avaient désobéi aux ordres de leur gracieuse Souveraine.

[1] Voir plus loin, sous la date du 23 janvier (n° 283) la réponse de M. de Montebello au sujet du bruit causé par la mission d'Arif Pacha auprès du Tsar.

Cette version m'a été confirmée par le comte d'Osten-Sacken, à qui l'Empereur a rendu hier une visite de trois quarts d'heure à l'occasion de la nouvelle année russe. L'Empereur Guillaume est enchanté de sa campagne contre le Gouvernement anglais et a accueilli avec empressement les congratulations de mon collègue, qui me promet pour la France d'heureux effets de la leçon infligée à l'Angleterre*.

L'Empereur a dit à l'Ambassadeur de Russie que le baron de Courcel a tenu de son côté un langage très ferme à Londres (1).

Le baron Marschall considère le rappel de l'escadre anglaise de Salonique à Malte comme une menace indirecte du Cabinet de Londres, à l'adresse de la Triple Alliance, de se désintéresser de la question d'Orient, peut-être même de l'Égypte. Mais il ne croit pas à la réalisation de cette menace**.

Relativement à la baie de Delagoa, il déclare vouloir le maintien du *statu quo* et ne pense pas que les Anglais osent s'emparer de Lourenço Marques contre la volonté bien connue de l'Allemagne.

272.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Berlin, 14 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

Je m'impose chaque jour la pénible obligation de lire dans les journaux allemands le compte rendu des commémorations de 1871 et des manifestations impériales qui s'y rattachent; mais je m'abstiens, par dégoût, de vous les signaler quand elles ne se distinguent pas par quelque incident particulier.

Le régiment de hussards «Empereur François-Joseph» n° 16 a célébré dimanche dernier à Gottorp sa participation aux combats de Vionville, d'Orléans et du Mans. Son colonel lui a lu deux télégrammes, l'un de Guillaume II, l'autre de l'Empereur d'Autriche-Hongrie, dont l'attaché militaire assistait à la fête.

*Annotation du Département : *Comme cela se dessine de plus en plus, la réconciliation de l'Allemagne avec la France sous les auspices du Tsar!*

(1) M. de Courcel, dans une dépêche du 11 janvier, résumant un entretien avec Lord Salisbury, faisait allusion à «un trop grand nombre de difficultés qui pouvaient neutraliser le bon vouloir de la France et de l'Angleterre». Il en était dont les Gouvernements ne voulaient pas parler et qui n'en pesaient pas moins lourdement sur les rapports des deux peuples.

** Annotation du Département : *Ni nous non plus.*

Cette dernière circonstance mérite d'être relevée. Il s'agissait, sans doute, des exploits d'un régiment dont François-Joseph est le chef honoraire. Je crois pourtant que le Gouvernement austro-hongrois, qui se pique de jouer dans la Triple Alliance un rôle à part, qui se croit, par exemple, qualité pour recommander l'Italie à notre bienveillance, comme vous me l'avez écrit le 7 de ce mois [1], aurait pu se dispenser de montrer autant de zèle à s'associer au souvenir de nos défaites. Le Roi de Roumanie a commis une faute analogue il y a quelques jours.

La présence du prince de Schönburg-Hartenstein à la solennité de Gottorp a été particulièrement remarquée et je ne manquerai pas de m'en plaindre doucement à mon collègue M. de Szögyény. Peut-être jugerez-vous à propos de laisser voir au comte de Wolkenstein que la discourtoisie du procédé dont il s'agit ne vous a pas échappé.

J'ai appris hier que l'attaché militaire à l'ambassade de Russie se propose de se rendre à la grande parade du 18 janvier [2]* et j'ai l'intention de questionner à ce sujet le comte d'Osten-Sacken avec tous les ménagements nécessaires. Il est évident que l'apparition de l'uniforme russe à cette cérémonie serait très commentée dans un sens peu avantageux pour nous, et je me demande si M. de Montebello ne devrait pas être invité à signaler au prince Lobanoff les inconvénients qui en résulteraient.

Les Allemands prêtent une grande importance à ces détails. Je sais, par exemple, qu'ils reprochent à l'attaché militaire espagnol de s'être absenté de Berlin en août et septembre derniers et de n'avoir pris part à aucune des commémorations allemandes. Le colonel Ferrer est, du reste, en ce moment à Madrid et n'en reviendra qu'à la fin de ce mois.

273.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 22, 22 *bis*, 22 *ter*. *Londres, 15 janvier 1896, 9 h. 27, 11 h. 41, soir.*

(*Reçu* : 11 h. 55, soir, le 16, 6 h., matin.)

Ce matin, au moment de la signature de la déclaration [3], j'ai communiqué à Lord Salisbury les observations dont vous m'avez fait part dans votre télé-

(1) Dépêche collective non reproduite, relative à la défaite italienne d'Amba-Alagi.

(2) Anniversaire de la proclamation de l'Empire allemand.

* Annotation du Département : *Il ne l'a pas fait.*

(3) Voir plus bas (n° 274) le texte de cette déclaration franco-anglaise.

gramme n° 5 [1]. J'ai particulièrement insisté sur votre désir de ne pas être amené à tenir publiquement au sujet de l'arrangement un langage différent du sien. Je lui ai rappelé qu'un des principaux motifs déterminants qui nous avaient engagés à accepter le principe de cet arrangement avait été l'assurance que nos discussions avec le Siam à propos de l'exécution du traité de 1893 ne seraient pas compliquées par une intervention de l'Angleterre au débat, que nous désirions essentiellement qu'il en fût ainsi et surtout que le Siam eût la conviction qu'il ne serait pas soutenu contre nous par l'action d'une grande Puissance dont il espérait faire un auxiliaire de sa cause contre nous. J'ajoutai que je souhaitais que Lord Salisbury et ses collègues fissent tout leur possible pour éviter qu'il fût question de Chantaboun au Parlement, car nous entendions ne prendre aucun engagement au sujet de cette ville, soit pour promettre de l'évacuer, soit pour nier qu'elle pût être évacuée un jour.

Lord Salisbury m'a donné l'assurance qu'il n'entrait nullement dans ses vues de soutenir le Siam contre nous ou de nous créer des embarras dans nos rapports avec ce pays, et il me déclara que, depuis quelque temps déjà, le Siam était édifié à ce sujet. Toutefois l'Angleterre ne pensait pas s'être engagée à s'interdire de nous parler en aucun cas de ce qui se passait dans la partie non garantie du territoire siamois voisine des possessions françaises. S'il se produisait dans cette région quelque commotion violente, l'Angleterre ne pourrait guère s'en désintéresser absolument.

Je répondis que la situation créée au Siam par notre arrangement pouvait sans doute par la suite donner à nos deux Gouvernements l'occasion d'échanger amicalement leurs vues au sujet d'un pays qui les intéressait également et où désormais devait régner entre eux le principe de l'équilibre politique. Mais cela était bien différent d'un système d'intervention que le Siam pourrait nourrir la pensée de provoquer de la part de l'une des Puissances contre l'autre, si nous ne prenions nos précautions contre ce danger. Au point de vue commercial, je ne niai pas que les parties de territoires non [garanties] ne dussent continuer à être [ouvertes] aux entreprises privées des nationaux des deux Puissances; mais je croyais que chacune d'elles avait contracté une obligation morale de ne pas encourager ces entreprises par un appui officiel dans la région [limitrophe] des possessions de [l'autre rive]. Lord Salisbury parut disposé à accepter cette distinction. Il me dit ensuite qu'il y avait une source de difficultés à prévoir dans la question de la protection. Je ne voulus pas élever à ce sujet une discussion nouvelle, ayant à plusieurs reprises

[1] Du 14 janvier, non reproduit. M. Berthelot y disait : « Nous n'avons aucune arrière-pensée dans la question du Siam, mais nous voulons conserver les gages (Chantaboun, etc.) qui peuvent seuls assurer la complète exécution du traité et de la convention de 1893, à laquelle le Roi se dérobe avec toute la ruse orientale ».

expliqué à Sir Th. Sanderson les devoirs particuliers que nous avions envers les nombreux Cambodgiens demeurés en terre siamoise.

Pour ce qui concerne la concurrence commerciale, spécialement dans la vallée du Ménam, Lord Salisbury ne me cacha pas les préoccupations que lui causaient la rivalité et l'immixtion de l'Allemagne. Je lui fis valoir la clause additionnelle dont vous aviez demandé l'insertion dans la déclaration et qui lui donnait l'assurance de notre concours bien décidé dans cet ordre d'idées.

Nous avons ensuite parlé du projet de dépêche à Lord Dufferin [1]. Je signalai quelques expressions qui me paraissaient trop absolues ou propres à faire concevoir au Siam des espérances d'appui qui ne devaient pas se réaliser. Toutefois je ne voulus pas demander formellement le changement de ces expressions, pour ne pas assumer la responsabilité de sembler approuver le reste de la dépêche. Lord Salisbury, de son côté, m'indiqua deux modifications qu'il comptait introduire dans sa dépêche. L'une consiste à intercaler au début une phrase indiquant que les deux Cabinets étaient déjà virtuellement d'accord quelques jours avant Noël. Cette insertion est destinée à empêcher le public de croire, comme certains journaux ont commencé à le dire, que notre arrangement soit le symptôme et l'effet d'un changement de politique de la part de l'Angleterre, motivé par ses récents démêlés avec l'Allemagne. Elle répond donc à la tendance, bien marquée aujourd'hui, de Lord Salisbury d'atténuer la vivacité de ses discussions avec le Cabinet de Berlin. La seconde modification consiste à supprimer l'indication que le territoire de Muong-Sing aurait à différentes époques relevé successivement du Siam, de la Birmanie et de la Chine. Cette mention gênerait certains collègues de Lord Salisbury, qui ont personnellement soutenu le contraire. Je n'ai cru devoir élever aucune objection contre les deux modifications proposées.

274.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Londres, 15 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 20 janvier.)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint six exemplaires imprimés de la Déclaration franco-anglaise concernant le Siam, le Haut-Mékong et autres affaires, que j'ai signée aujourd'hui avec le Premier Ministre d'Angleterre.

[1] Voir ci-dessus (n° 243) la dépêche de Londres du 20 décembre.

ANNEXE.

DÉCLARATION.

[relative au Siam, au Mékong à la région située à l'O. du Bas-Niger, à la revision de la convention anglo-tunisienne de 1875.]

Londres, 15 janvier 1896.

Les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé la Déclaration suivante :

I. Les Gouvernements de France et de Grande-Bretagne s'engagent mutuellement à ne faire pénétrer, dans aucun cas ou sous aucun prétexte, sans le consentement l'un de l'autre, leurs forces armées dans la région comprenant les bassins des rivières Petchabouri, Meiklong, Ménam et Bang Pa Kong (rivière de Petriou) et de leurs affluents respectifs, ainsi que le littoral qui s'étend depuis Muong Bang Tapan jusqu'à Muong Pase, les bassins des rivières sur lesquelles sont situées ces deux villes et les bassins des autres rivières dont les embouchures sont incluses dans cette étendue de littoral; et comprenant aussi le territoire situé au nord du bassin du Ménam entre la frontière anglo-siamoise, le fleuve Mékong et la limite orientale du bassin du Me Ing. Ils s'engagent en outre à n'acquérir dans cette région aucun privilège ou avantage particulier dont le bénéfice ne soit pas commun à la France et à la Grande-Bretagne, à leurs nationaux et ressortissants, ou qui ne leur serait pas accessible sur le pied de l'égalité.

Ces stipulations, toutefois, ne seront pas interprétées comme dérogeant aux clauses spéciales qui, en vertu du traité conclu, le 3 octobre 1893, entre la France et le Siam, s'appliquent

The undersigned, duly autorized by their respective Governments, have signed the following Declaration : —

I. The Governments of France and Great Britain engage to one another that neither of them will, without the consent of the other, in any case, or under any pretext, advance their armed forces into the region which is comprised in the basins of the Petchabouri, Meiklong, Menam and Bang Pa Kong (Petriou) rivers and their respective tributaries, together with the extent of coast from Muong Bang Tapan to Muong Pase, the basins of the rivers on which those two places are situated, and the basins of the other rivers, the estuaries of which are included in that coast; and including also the territory lying to the north of the basin of the Menam, and situated between the anglo-siamese frontier, the Mekong river, and the eastern watershed of the Me Ing. They further engage not to acquire within this region any special privilege or advantage which shall not be enjoyed in common by, or equally open to, France and Great Britain and their nationals and dependents.

These stipulations, however, shall not be interpreted as derogating from the special clauses wich, in virtue of the treaty concluded on the 3rd october 1893, between France and Siam, apply to a zone of 25 kilom. on the

à une zone de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong et à la navigation de ce fleuve.

II. Rien dans la clause qui précède ne mettra obstacle à aucune action dont les deux Puissances pourraient convenir et qu'elles jugeraient nécessaire pour maintenir l'indépendance du Royaume de Siam. Mais elles s'engagent à n'entrer dans aucun arrangement séparé qui permette à une tierce Puissance de faire ce qu'elles s'interdisent réciproquement par la présente Déclaration.

III. A partir de l'embouchure du Nam Huok et en remontant vers le nord jusqu'à la frontière chinoise, le thalweg du Mékong formera la limite des possessions ou sphères d'influence de la France et de la Grande-Bretagne. Il est convenu que les nationaux et ressortissants d'aucun des deux pays n'exerceront une juridiction ou autorité quelconque dans les possessions ou la sphère d'influence de l'autre pays.

Dans la partie du fleuve dont il s'agit, la police des îles séparées de la rive britannique par un bras dudit fleuve appartiendra aux autorités françaises tant que cette séparation existera. L'exercice du droit de pêche sera commun aux habitants des deux rives.

IV. Les deux Gouvernements conviennent que tous les privilèges et avantages commerciaux ou autres, concédés dans les deux provinces chinoises du Yunnan et du Se-Tchouen soit à la France, soit à la Grande-Bretagne, en vertu de leurs Conventions respectives avec la Chine du 1er mars 1894 et du 20 juin 1895, et tous les privilèges et avantages de nature quelconque qui pourront être concédés

right bank of the Mekong and to the navigation of that river.

II. Nothing in the foregoing clause shall hinder any action on which the two Powers may agree and which they shall think necessary in order to uphold the independence of the Kingdom of Siam. But they engage not to enter into any separate agreement permitting a third Power to take any action from which they are bound by the present Declaration themselves to abstain.

III. From the mouth of the Nam Huok nortwards as far as the chinese frontier, the thalweg of the Mekong shall form the limit of the possessions or spheres of influence of France and Great Britain. It is agreed that the nationals and dependents of each of the two countries shall not exercise any jurisdiction or authority within the possessions or sphere of influence of the other.

The police of the islands in this part of the river which are separated from the british shore by a branch of the river shall, so long as they are thus separated, be intrusted to the french authorities. The fishery shall be open to the inhabitants of both banks.

IV. The two Governments agree that all commercial and other privileges and advantages conceded in the two chinese provinces of Yunnan and Szechuen either, to France or Great Britain, in virtue of their respective Conventions with China of the 1st March, 1894, and the 20th June, 1895, and all privileges and advantages of any nature which may in the future be conceded in these two

par la suite dans ces deux mêmes provinces chinoises soit à la France, soit à la Grande-Bretagne, seront, autant qu'il dépend d'eux, étendus et rendus communs aux deux Puissances, à leurs nationaux et ressortissants, et ils s'engagent à user à cet effet de leur influence et de leurs bons offices auprès du Gouvernement chinois.

V. Les deux Gouvernements conviennent de nommer des Commissaires délégués par chacun d'eux et qui seront chargés de fixer de commun accord, après examen des titres invoqués de part et d'autre, la délimitation la plus équitable entre les possessions françaises et anglaises dans la région située à l'ouest du Bas-Niger.

VI. Conformément aux stipulations de l'Article XL de la Convention générale conclue entre la Grande-Bretagne et la Régence de Tunis le 19 juillet 1875, qui prévoit une revision de ce Traité «afin que les deux Parties contractantes puissent avoir occasion de traiter ultérieurement et de convenir de tels arrangements qui puissent tendre encore davantage à améliorer leurs relations mutuelles et à développer les intérêts de leurs nations respectives», les deux Gouvernements conviennent d'ouvrir immédiatement des négociations en vue de remplacer ladite Convention générale par une Convention nouvelle répondant aux intentions annoncées dans l'article qui vient d'être cité.

Fait à Londres, le 15 janvier 1896.

chinese provinces, either to France or Great Britain, shall, as far as rests with them, be extended and rendered common to both Powers and to their nationals and dependents, and they engage to use their influence and good offices with the chinese Government for this purpose.

V. The two Governments agree to name Commissioners delegated by each of them, who shall be charged to fix by mutual agreement, after examination of the titles produced on either side, the most equitable delimitation between the french and british possessions in the region situated to the west of the Lower Niger.

VI. In conformity with the stipulations of Article XL of the general Convention concluded between Great Britain and the Regency of Tunis on the 19th July 1875, which provides for a revision of that Treaty «in order that the two contracting Parties may have the opportunity of hereafter treating and agreeing upon such other arrangements as may tend still further to the improvement of their mutual intercourse and to the advancement of the interests of their respective people», the two Governments agree at once to commence negotiations for replacing the said general Convention by a new Convention, which shall correspond with the intentions proposed in the article above referred to.

Done at London, the 15th January, 1896.

(*L. S.*) Alph. de Courcel.

(*L. S.*) Salisbury[1].

[1] *Livre jaune, Affaires du Siam et du Haut-Mékong* (1896). — *Gazette de Londres, 21 janvier 1896.* — *Recueil...* De Clercq, t. XX, p. 360.

275.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. particulière. Très confidentiel. *Paris, 17 janvier 1896.*

J'ai pris connaissance de votre lettre confidentielle en date du 28 décembre 1895 (1) où vous me rendez compte de la conversation que vous avez eue avec le prince Lobanoff conformément à mes instructions du 20 décembre (2).

Vous avez fort bien exposé les questions traitées dans mon télégramme et je crois nécessaire de résumer celles que me paraît soulever, à de nouveaux points de vue, le dernier entretien.

Les points déjà acquis à nos yeux sont les suivants :

1° Dans toute action purement pacifique ayant pour objet le maintien de l'Empire ottoman, notre concours diplomatique complet est assuré à la Russie.

2° Dans le cas d'une action militaire poursuivie par la Russie seule, comme alliée du Sultan et avec son assentiment, le Gouvernement impérial pourra également compter d'une manière complète sur notre concours diplomatique : nous veillerons à ce qu'après une campagne victorieuse, la Russie ne soit pas, comme en 1877, exposée à en perdre le fruit.

3° Au cas où la question du démembrement de l'Empire ottoman viendrait à être posée, soit pacifiquement, soit après une action militaire de la Russie seule, et portée devant un congrès, notre concours diplomatique est encore entièrement acquis à la Russie dans les conditions définies par mon précédent télégramme (neutralisation de l'Égypte et du canal de Suez, maintien de nos droits anciens et privilèges en Syrie)*.

Nous ne saurions avoir, en ce qui nous concerne, à l'égard des projets que la Russie peut légitimement concevoir, au cas de démembrement de l'Empire ottoman, les raisons d'opposition ou de rivalité qui pourraient déterminer des résistances de la part des autres Puissances. Il est donc indispensable que le Cabinet de Saint-Pétersbourg nous fasse connaître quelles sont, dans ces éventualités, ses intentions précises, pour que nous examinions avec lui jusqu'à quel point ses vues ou son action militaire pourraient s'étendre sans

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 252.

(2) Ci-dessus reproduites sous le n° 241.

* Annotation du Département : *Le mot n'a pas été prononcé à Saint-Pétersbourg.*

risquer de provoquer les nouvelles complications sur lesquelles nous avons formulé précédemment des observations.

Si la question du démembrement de l'Empire ottoman était portée devant un congrès, deux hypothèses se présentent :

La première est celle où les demandes de la Russie, appuyées par nous, le seraient également par l'Allemagne, sans que, de cet appui donné par l'Allemagne résulte un nouveau groupement des Puissances; en d'autres termes, cette première hypothèse vise le cas où l'Allemagne agirait dans le même sens que la Russie et que nous-mêmes, sans qu'il y ait, d'ailleurs, aucun accord formel entre les trois Puissances. Cette action parallèle ne pourrait naturellement apporter aucune modification à nos accords actuels avec la Russie ; il importe seulement que ce maintien de nos accords soit bien évident aux yeux de tous et que les conditions s'en trouvent également confirmées, notamment en ce qui concerne les dispositions militaires qui font l'objet des engagements réciproques des deux Puissances.

La deuxième hypothèse est, au contraire, celle où il s'agirait dans le congrès non d'une simple action parallèle, mais d'un accord formel établi entre l'Allemagne, la Russie et nous-mêmes. Il résulterait de ce groupement (même strictement limité à la question d'Orient et sur le seul terrain diplomatique) une nouvelle situation politique qui, sans avoir la gravité de la situation créée par une action militaire commune, aurait néanmoins, sur l'opinion nationale en France et aussi sur l'état général de l'Europe, des conséquences telles que nous serions obligés de nous assurer, comme condition préalable de tout examen d'une semblable combinaison, que la Russie admet le principe du règlement de la question d'Alsace-Lorraine comme nous l'avons fait et comme le prince Lobanoff vous a paru en prendre acte dans l'hypothèse d'opérations militaires où seraient entraînées successivement toutes les Puissances.

4° Le prince Lobanoff désirant que nous puissions prévoir ensemble toutes les éventualités, il nous reste à examiner un quatrième cas, celui où la Russie, exerçant une action militaire isolée, viendrait à rencontrer des obstacles qu'elle ne pût pas surmonter, ou même à éprouver un échec par suite de l'opposition de Puissances adverses isolées ou groupées. Dans ce cas, quelle serait la situation de la France dans la pensée du prince Lobanoff? Ne pourrait-elle pas être entraînée dans la lutte? Nous nous trouvons ainsi ramenés à l'hypothèse d'une coopération militaire de la France et vraisemblablement d'une guerre générale. C'est à ce moment, d'après le langage que vous a tenu le prince Lobanoff, qu'il serait question d'un nouveau groupement des Puissances. Quel serait ce groupement? S'il résultait de la rupture de la Triple Alliance, en vue de laquelle a été conclue la convention qui lie la France et la Russie, nous devons examiner ensemble les éventualités qui peuvent se produire. Disons d'abord

que, étant donné un cas de ce genre, nous demeurons toujours résolus à rester étroitement unis avec la Russie; mais il devient nécessaire d'envisager comment les accords existant entre nous devraient être modifiés, afin d'ajuster les conditions de notre alliance à ces éventualités nouvelles.

A cet égard le rôle de l'Allemagne, sur lequel le prince Lobanoff insiste avec raison, mérite toute notre attention. En effet, à notre point de vue, l'intérêt le plus direct que l'on puisse entrevoir pour l'Allemagne serait de rendre impossible toute tentative d'un règlement nouveau de la question d'Alsace-Lorraine, soit en engageant la France dans les liens d'une triple alliance franco-germano-russe, soit en cherchant à l'isoler par la rupture de l'alliance franco-russe. Dans cette éventualité, le prince Lobanoff n'a pas oublié comment la Russie a été récompensée en 1878 au congrès de Berlin des services inappréciables que son attitude en 1870-1871 avait rendus à l'Allemagne; mais, en tout cas, on ne saurait être surpris à Saint-Pétersbourg que, devant de pareilles éventualités, nous soyons amenés à insister pour que la question de l'Alsace-Lorraine soit comprise dans les prévisions concertées des deux Gouvernements alliés.

Je n'ai pas besoin de vous signaler l'intérêt qui s'attache pour nous, au point où en est arrivé l'échange de vues provoqué par le Gouvernement impérial, à ce que nous sachions quelle est la façon dont la Russie envisage les diverses hypothèses que je viens d'énumérer. Quelles sont ses idées sur les chances et sur les conséquences d'un nouveau groupement des Puissances? Quelles garanties jugerait-elle possible d'assurer à la France et quel rôle la Russie serait-elle disposée à revendiquer, de concert avec nous, dans les multiples éventualités qu'elle nous a conviés à examiner en commun? Je vous serai obligé de saisir la première occasion favorable pour mettre le prince Lobanoff en mesure de nous éclairer sur ces différents points, que nous recommandons à son attention avec la confiance de répondre ainsi, en toute franchise et en toute loyauté, à son appel.

276.

Note du Ministre.

Communication de M. de Mohrenheim.

Paris, 18 janvier 1896, 5 h. soir.

Le Gouvernement anglais vient de faire la communication suivante au Gouvernement russe à Saint-Pétersbourg :

«Le Gouvernement anglais propose d'autoriser les Ambassadeurs des Puissances à Constantinople à se concerter, non seulement pour la sécurité des résidents étrangers dans l'Empire ottoman, mais encore sur la situation générale de l'Empire ottoman, qui peut devenir un danger pour l'Europe. Le Gouvernement anglais motive cette proposition sur l'état intérieur de la Turquie qui menace ruine» (textuel)[1].

M. de Mohrenheim a ajouté : «Nous comptons répondre que notre assentiment dépend de celui des autres Puissances. Quelle est la manière de voir du Gouvernement français?» J'ai répondu que nous n'avions, à l'heure présente, reçu aucune communication de ce genre du Gouvernement anglais. Dès que je serai avisé directement, je ferai part au Gouvernement russe de notre manière de voir.

M. de Mohrenheim a ajouté ceci *comme l'expression de son opinion privée :* «On pourrait objecter à la proposition du Gouvernement anglais qu'il s'agit ici d'intervenir dans l'administration intérieure de la Turquie, ce qui est contraire aux traités de 1856 et de 1878. Cependant, en fait, cette intervention a lieu depuis quelques mois par les Ambassadeurs à Constantinople. Il y a lieu à examiner. Ce serait plutôt entre les Cabinets que la délibération devrait avoir lieu. La question de l'Empire ottoman, a-t-il ajouté, si elle est portée ainsi devant l'Europe par le Gouvernement anglais, une fois engagée, devra comprendre nécessairement l'Égypte, partie intégrante de l'Empire ottoman».

Je répondis que c'était mon avis. Sur ce point notre intérêt était le même que celui de l'Europe. Le Gouvernement russe pouvait, d'ailleurs, être assuré que nous nous joindrions à lui dans un congrès pour défendre les intérêts qu'il jugerait vitaux pour la Russie.

Nous échangeâmes ensuite diverses observations amicales sur le langage tenu par le Ministre des Finances de Russie à l'occasion des capitaux engagés par la France dans les emprunts russes, langage qui ne nous paraissait pas suffisamment courtois pour les intérêts français engagés dans cette question par des vues en partie patriotiques[2].

[1] Le 23 janvier, M. de Courcel télégraphiait que, d'après Lord Salisbury, la proposition anglaise résultait d'un malentendu : elle était destinée exclusivement à la Russie et était due à l'initiative de Sir Ph. Currie (voir ci-dessous n° 281 le télégramme à Saint-Pétersbourg n° 20, du 23 janvier).

[2] Le 20 janvier, par télégramme n° 16, M. Berthelot avisait M. de Montebello de la présente communication.

277.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Vienne, 18 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 janvier; Dir. pol., 27 janvier.)

Dans ma dépêche en date du 4 janvier courant [1], relative au voyage à Vienne du Chancelier d'Allemagne, j'ai fait connaître à Votre Excellence certaines suppositions de l'Ambassadeur de Russie qui tendaient à rattacher à cette visite l'idée de la détermination des devoirs respectifs des deux alliés en présence de la question d'Orient.

La correspondance de M. de Montebello en date du 27 décembre dernier, dont vous avez bien voulu m'envoyer copie [2], m'a montré l'origine de ces suggestions : c'est l'entretien du comte d'Osten-Sacken avec le baron Marschall, dont j'ai trouvé le reflet dans la conversation du comte Kapnist. En insistant sur la nécessité qui s'imposait à l'Allemagne de tenir compte des aspirations de l'Autriche dans les Balkans et en poussant cette insistance au point d'amener la Russie à se demander s'il n'y avait pas, sur cette question, dans le traité de la Triple Alliance, un engagement spécial entre les deux Puissances, le Ministre allemand me paraît avoir cherché à donner plus de mérite encore aux bons offices que son Gouvernement s'attache à rendre à la Russie en modérant l'Autriche, en la détachant de la politique légèrement agressive par laquelle elle semblait se rapprocher davantage des intentions de l'Angleterre, pour la ramener aux tempéraments en ce moment en faveur auprès du Cabinet de Saint-Pétersbourg.

L'attitude de l'Allemagne dans ces derniers temps a été si nette, si indépendante, si contraire même à l'action un peu vive de l'Autriche dans la question des stationnaires, qu'elle me semble cadrer médiocrement avec les difficultés qu'a fait entrevoir le baron Marschall. Si, aujourd'hui, il paraît bien démontré qu'en prenant l'initiative qui a provoqué tant de commentaires, le comte Goluchowski a agi sous son impulsion propre, avec le désir de marquer ses débuts au ministère par des conceptions personnelles, de prendre rang dans les chancelleries européennes et d'y avoir autorité, il n'est pas, d'autre part, douteux que la réplique donnée par la Russie a porté et que l'Autriche n'est plus disposée à favoriser une politique agressive pour [3]

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 259.
(2) Dépêche non reproduite.
(3) *Lire :* à l'égard de.

la Turquie, parce qu'elle en a vu les conséquences dangereuses. Elle ne donnerait son concours à une semblable tactique, si même elle y était invitée par d'autres Puissances, qu'avec prudence et après s'être assurée de la quasi-unanimité des Cabinets. Il a suffi, pour s'en convaincre, de voir l'effet qu'a produit la nouvelle des propositions que l'Angleterre était censée avoir faites à la Russie [1]. On était bien loin des dispositions du mois d'octobre.

Dans la bouche de l'Empereur François-Joseph, comme dans celle de son Ministre des Affaires étrangères, on ne trouve que l'expression de sentiments pacifiques. Il n'est presque plus question pour le moment de l'Arménie; les massacres appartiennent déjà au passé. On ne se préoccupe que des troubles qui pourraient éclater en Macédoine et le seul souci paraît être de tout faire, aussi bien auprès de la Sublime Porte qu'auprès du Gouvernement princier de Bulgarie, pour les éviter. Si vraiment les Gouvernements des grandes Puissances intéressées ne pouvaient arriver à ce résultat après y avoir songé si longtemps d'avance, ce serait à la fois à douter de leur prestige et de leur autorité. Je ne vois donc pas, je l'avoue, pour le moment, les embarras que l'Allemagne éprouverait pour tenir compte des aspirations de l'Autriche-Hongrie. Les éventualités auxquelles on fait allusion ne peuvent se produire qu'au cas du démembrement de l'Empire turc, et ce sont les seules qu'on se refuse à envisager à cette heure, aussi bien à Vienne qu'à Pest. Il est vraisemblable qu'elles ont dû être prévues dans un traité d'alliance où l'Autriche a apporté ses appréhensions contre la Russie. Mais au moment où la Russie, de son côté, se montre résolument pacifique et ne cherche qu'à prolonger l'existence de l'Empire turc, je ne me rends pas bien compte de la valeur des inquiétudes que semblait éprouver le baron Marschall à la fin du mois dernier. La succession n'est pas ouverte, la difficulté de la régler et la crainte de trouver dans ce règlement l'origine de graves conflits peut en retarder l'ouverture pendant quelque temps; tout le monde le désire; les dispositions que montrent si ouvertement les intéressés ne permettent-elles pas de l'espérer?

S'il fallait, en dehors des déclarations du Ministre des Affaires étrangères et des paroles de l'Empereur, faire valoir d'autres raisons pour justifier le désir de paix dont témoigne en ce moment le Gouvernement autrichien, je les trouverais, ainsi que je l'ai dit déjà, dans l'état même de ce pays.

Je n'ai pas à rappeler la mauvaise impression que l'attitude agressive et quasi-belliqueuse de l'Angleterre vis-à-vis de la Turquie a produite en Hongrie il y a quelques semaines, ni les sentiments turcophiles qui, à cette époque, se manifestèrent. La Hongrie, toute à la célébration grandiose de son millénaire, veut la paix, non seulement à l'extérieur, mais à l'intérieur; elle la veut

[1] Voir ci-dessus (n° 276) la communication Mohrenheim du 18 janvier.

tellement qu'elle a été sur le point d'obtenir et qu'elle obtiendra peut-être cette trêve de Dieu qu'a proposée le comte Apponyi pour suspendre durant le cours de cette année les luttes des partis politiques et religieux.

Quant à l'Autriche proprement dite, elle n'a aucun intérêt à voir augmenter actuellement le chiffre des populations serbes ou slaves dépendant de l'Empire, et ce n'est cependant qu'aux dépens de ces races que l'Empire peut s'agrandir. Les Allemands d'Autriche, si attaqués, en cette heure, dans leur ancienne suprématie, n'ont d'autres soucis que de se défendre et de maintenir leur position menacée par les Tchèques, et les antisémites, les autres nationalités qui composent ce pays, en rivalité constante les uns contre les autres, s'absorbent dans ces luttes et les difficultés que leurs différends soulèvent ne peuvent inspirer à personne le désir de modifier l'équilibre parfois cependant instable qu'elles ont fini par constituer.

Je sais, il est vrai, que dans l'armée on ne serait pas éloigné de penser que, si un conflit doit se produire avec la Russie à l'occasion du partage de la Turquie et de l'influence dans les Balkans, il serait préférable de l'avoir maintenant que plus tard. Je dois tenir compte aussi de l'impression que je trouve chez quelques personnes qui redoutent que l'élément polonais appelé à la tête des affaires de la Macédoine [1] ne se laisse aller, le cas échéant, à ses sentiments intimement hostiles à la Russie. Mais les Ministres dont il s'agit, que la confiance du Souverain vient d'appeler aux plus hautes fonctions, sont plus impérialistes que polonais; nul ne met en doute leur dévouement à la dynastie et à l'Empereur; ils ne les compromettraient pas l'une et l'autre dans une aventure qui ne s'imposerait pas.

278.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 9. *Péra, 19 janvier 1896, minuit 11.*

(*Reçu :* 5 h., matin.)

Le comte de Nélidoff a reçu du prince Lobanoff un télégramme disant que le Gouvernement anglais proposait d'autoriser les Ambassadeurs à Constantinople à se concerter, non seulement pour assurer la sécurité de leurs

[1] Allusion au personnel récemment appelé au ministère des Affaires étrangères par le comte Goluchowski.

nationaux, mais aussi pour s'occuper de la situation intérieure de l'Empire ottoman «qui menace ruine et peut devenir un danger pour l'Europe». Le résultat de leurs délibérations serait soumis aux différents Cabinets [1].

Le prince Lobanoff a dit qu'avant de répondre à cette proposition il désirait échanger ses idées avec les autres Gouvernements. Il me paraît résulter de la conversation de mon collègue de Russie que son Gouvernement serait disposé à considérer la proposition anglaise comme une violation des traités qui interdisent aux Puissances toute ingérence dans les affaires intérieures de la Turquie*.

J'ai fait observer à M. de Nélidoff qu'ainsi présentée l'opinion de la chancellerie russe était trop absolue, attendu qu'une quantité de questions intérieures relevaient, en vertu des traités eux-mêmes, du contrôle des grandes Puissances; mais je suis tombé d'accord avec lui pour considérer la discussion à laquelle nous conviait Lord Salisbury comme étrangère aux attributions des Ambassadeurs.

Si les Puissances estiment qu'il y a lieu de se préoccuper de l'état intérieur de la Turquie et de son avenir, c'est aux Gouvernements seuls qu'il appartient de se concerter. Je me permets de penser qu'on est trop optimiste à Pétersbourg et qu'en s'obstinant à fermer les yeux sur la désorganisation croissante de l'Empire ottoman, on s'expose à des difficultés insolubles ou à une intervention isolée de l'Angleterre.

Le moment semble venu pour la France et la Russie d'échanger sérieusement leurs vues, de mettre en balance leurs intérêts politiques, religieux, économiques et d'envisager les différentes solutions en perspective afin, d'être prêtes en cas de crise à faire prévaloir leur volonté. Sans un accord préalable les intérêts des deux Puissances en Orient sont si divergents qu'au moment d'une catastrophe imprévue leur entente pourrait subir quelque atteinte ou que nous serions obligés de sacrifier à notre alliée des intérêts essentiels.

Je prie Votre Excellence de ne pas me considérer comme pessimiste; j'espère que l'agitation qui couve en Macédoine, qui continue en Arménie et en Crète et que le déplorable état des finances turques n'amèneront pas de complications graves, mais la prudence la plus élémentaire conseille de ne pas s'abandonner au cours des événements.

[1] Voir ci-dessus (n° 276) la communication Mohrenheim du 18 janvier.

* Annotation du Département : *Ce n'est pas tout à fait ainsi que s'est exprimé le prince Lobanoff avec M. de Montebello.*

D'après ce dernier (télégr. n° 3 du 17 janvier), le prince craignait «qu'il n'y eût dans cette proposition quelque arrière-pensée de l'Angleterre» et qu'elle ne visât à établir une sorte de *condominium*, voie dans laquelle «nous ne saurions entrer — disait-il — sans un très grand danger».

279.

M. d'Ormesson, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. Confidentiel. *Lisbonne, 19 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 28 janvier.)

Je viens d'avoir avec M. de Soveral un long entretien sur les incidents du Transvaal. Le Ministre, ne m'a pas dissimulé que le Gouvernement portugais s'était trouvé pendant quelques jours dans une situation très délicate entre l'Angleterre et l'Allemagne; cette dernière Puissance, sans adresser encore au Gouvernement royal une demande formelle, avait laissé entendre qu'elle serait sans doute dans l'obligation de solliciter du Portugal l'autorisation prochaine de débarquer à Lourenço Marques quelques marins qui emprunteraient la voie ferrée pour aller à Prétoria protéger son consulat et ses intérêts dans le Transvaal : de son côté, l'Angleterre, d'après ce qui m'est revenu d'autre part, déclarait qu'elle considérerait tout débarquement, si limité qu'il fût, comme un acte d'hostilité. « Nous aurions refusé cette autorisation et nous nous serions maintenus sur le terrain de la plus stricte neutralité, m'a déclaré le Ministre, mais nous n'avons pas eu à le faire, la victoire des Boërs sur le Dr Jameson et sa bande de flibustiers ayant écarté les éventualités prévues et redoutées par l'Allemagne. »

M. de Soveral qui, pendant un long séjour à Londres, a connu personnellement la plupart des personnages en scène, Sir Cecil Rhodes, le Dr Jameson, et plusieurs officiers enrôlés dans sa troupe, croit sans hésitation à un plan combiné d'avance par Sir Cecil Rhodes pour englober le Transvaal dans le cercle des possessions britanniques; comme Portugais, il se réjouit de l'insuccès de cette tentative qui, d'après lui, retardera de vingt ans au moins l'expansion britannique dans ces parages, expansion dont il ne semble pas douter d'ailleurs pour l'avenir et qui résultera de la force des choses, de la colonisation britannique continue et de la disparition graduelle du noyau boër dans le flot anglais. Il se félicite tout particulièrement de l'échec de Sir Cecil Rhodes, qui fut en 1890-1891 le principal instigateur des procédés iniques et brutaux dont le Portugal eut tant à souffrir; il qualifie de la façon la plus sévère les actes de véritable flibusterie du Premier Ministre démissionnaire de la Colonie du Cap, mais en même temps rend hommage à la correction des actes du Gouvernement anglais et du marquis de Salisbury en particulier, correction qui aurait été reconnue et appréciée à Berlin, il le sait

de source indubitable. M. de Soveral ne croit pas que l'Allemagne insiste, maintenant que tout danger de conflit aigu est écarté, pour la revision de la convention de 1884 : il reconnaît toute la modération et la sagesse du Président Krüger, mais doute que ce dernier, instruit par l'expérience, fasse à l'élément « uitlander » des concessions bien profondes au point de vue politique.

Le Cabinet de Saint-James a informé le Gouvernement portugais de son intention d'envoyer une force navale dans les eaux de Lourenço Marques pour répondre aux mesures analogues prises par l'Allemagne ; mais il proteste du caractère amical de cet envoi et déclare que le commandant de la division navale a des instructions formelles pour respecter de la façon la plus stricte la neutralité portugaise et n'opérer, sous aucun prétexte, de débarquement.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer à Votre Excellence le caractère confidentiel de cet entretien, au cours duquel le Ministre m'a laissé saisir à plusieurs reprises des impressions qui n'ont évidemment rien d'officiel, mais qu'il m'a paru intéressant de vous transcrire aussi fidèlement que possible.

280.

Note du Ministre.

22 janvier 1896.

Nous n'avons reçu aucune communication directe du Gouvernement britannique, identique ou analogue à celle qu'il a faite au Cabinet de Saint-Pétersbourg [1]. Dans ces conditions, je ne crois pas devoir tarder plus longtemps à exposer au Gouvernement russe la manière de voir du Gouvernement français relativement à cette communication.

En premier lieu, nous pensons qu'il n'y aurait pas lieu de s'arrêter au scrupule de pratiquer dans l'administration intérieure de l'Empire ottoman une ingérence contraire aux traités. En fait, les Puissances n'ont pas tenu compte de cette objection dans les observations et les actes qu'elles ont faits depuis plusieurs mois et à diverses reprises, notamment lors de la demande, suivie d'effet, d'un second stationnaire à Constantinople.

Si les circonstances qui ont justifié cette action subsistaient et venaient même à s'aggraver, mettant en péril non seulement la vie des résidents européens et celle des chrétiens dans l'Empire ottoman, mais même la paix générale dans le monde, les Puissances ne pourraient éviter de renouveler

[1] Voir ci-dessus, n° 276, la note du Ministre du 18 janvier au sujet de la communication de M. de Mohrenheim.

leurs observations et, s'il y avait lieu, une action qui ne serait que trop justifiée, ne fût-ce que pour prévenir l'intervention isolée de quelqu'une d'entre elles.

La proposition d'autoriser les Ambassadeurs à Constantinople à se concerter directement sur la situation générale de l'Empire ottoman nous paraît devoir être écartée pour divers motifs faciles à concevoir.

Dès lors, nous pensons que le concert dont il s'agit et les mesures qui pourraient en être la conséquence devraient résulter d'une entente directe des Gouvernements.

Le principe de cette action étant admis par le Gouvernement français, il est décidé à concerter avec la Russie les démarches qui pourraient en résulter. C'est seulement après avoir établi cet accord en commun que nous répondrions aux suggestions du Gouvernement britannique.

Telles seraient les vues dont le Gouvernement de la République serait disposé à s'inspirer le jour où il viendrait à être saisi des questions dont l'a entretenu le baron de Mohrenheim dans sa communication du 18 janvier 1896. Il désire savoir si ces vues sont conformes à celles du Gouvernement russe [1].

281.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 20. *Paris, 23 janvier 1896, 9 h. 30, soir.*

Reçu votre télégramme 7 [2].

Le baron de Courcel me télégraphie que, d'après le langage tenu par Lord Salisbury à lui-même et à l'Ambassadeur d'Autriche, il se serait produit un malentendu à propos de la communication faite à Pétersbourg par le Cabinet de Londres. Lord Salisbury ne cache pas que l'initiative de son ouverture est venue de Sir Philip Currie. Celui-ci aurait suggéré à ses collègues de se réunir périodiquement pour examiner de concert s'il y aurait lieu de présenter à leurs Gouvernements quelques observations ou propositions. Seul, M. de Nélidoff aurait déclaré ne pouvoir prendre part à ces conversations sans une instruction formelle. Lord Salisbury aurait alors proposé au Gouvernement russe d'adresser à M. de Nélidoff l'autorisation nécessaire. Il ne s'agirait

[1] Cette note a été communiquée pour information à M. de Montebello par télégramme du 23 janvier n° 21, à M. Cambon par télégramme n° 8 du 24 janvier.

[2] Du 22 janvier, non reproduit.

d'ailleurs nullement de provoquer de la part des autres Cabinets l'envoi à leurs Ambassadeurs d'instructions nouvelles ou de pouvoirs spéciaux.

Il est à remarquer qu'avec l'Ambassadeur de Russie Lord Salisbury n'a pas parlé de malentendu. Il s'est borné à rappeler les différentes circonstances où les Cabinets s'étaient crus autorisés à s'occuper de la situation intérieure de la Turquie; M. de Staal, de son côté, a présenté sous une forme amicale, des objections fondées sur les traités.

M. de Staal n'a pas dissimulé à notre Ambassadeur la défiance réciproque qui règne entre la Russie et l'Angleterre. Le baron de Courcel en a parlé à Lord Salisbury, qui en a reconnu l'existence. Selon le Premier Ministre anglais, cette défiance aurait été alimentée, dans les derniers temps, par les efforts qui auraient été faits, *de certains côtés,* pour persuader à la Russie que le Cabinet de Londres poursuivait en Orient des desseins menaçants. Il a reconnu d'ailleurs que la Russie se montrait pacifique, fidèle aux traités et désireuse de ne voir surgir aucune complication en Orient et qu'elle avait fait parvenir des conseils dans ce sens à Sofia, Belgrade et Athènes.

D'après un bruit dont Lord Salisbury n'affirmait pas la valeur, la Russie se serait mise en communication avec l'Autriche-Hongrie pour rechercher les moyens d'exercer, au besoin par la réunion d'une conférence, une pression sur la Bulgarie en vue de sauvegarder la paix en Macédoine. Auriez-vous recueilli quelque indice d'une démarche faite dans ce sens? (1).

282.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 20. Très confidentiel. *Berlin, 23 janvier 1896.*

Mon collègue d'Autriche-Hongrie était hier particulièrement expansif. J'en ai profité pour lui parler de la question d'Orient dans ses rapports avec le traité de la Triple Alliance (2). « Il y a sans doute, ai-je dit, dans ce pacte, dont toutes les dispositions n'ont pas été publiées, des engagements à ce sujet.

« Détrompez-vous, m'a répondu très nettement M. de Szögyény, il n'existe

(1) Un télégramme dont le contenu est presque identique a été adressé le 24 à M. Paul Cambon, à Constantinople (n° 7).

(2) M. Herbette avait reçu le 11 communication d'une dépêche de l'Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, qui rendait compte « des appréhensions du comte d'Ostensacken quant aux engagements qui lieraient l'Allemagne à l'égard de l'Autriche-Hongrie dans la question des Balkans ».

dans le traité austro-allemand, que je connais à fond, aucune clause spéciale qui nous assure expressément le concours de l'Allemagne en Orient. Nous sommes garantis contre une agression de la Russie, et voilà tout. Mais cette Puissance ne voit plus de mauvais œil la situation créée à notre profit par le traité de Berlin et que nous n'avons aucune envie d'accroître. Si donc le *statu quo* est maintenu, il n'y a aucune chance de heurt entre les Russes et nous, et j'ajoute que notre entente avec l'Allemagne est aussi intime que jamais. »

J'avais obtenu, d'une bouche autorisée et, je crois, sincère, sur la portée du traité d'alliance austro-allemand en ce qui concerne la question d'Orient, les renseignements que vous m'aviez demandés par dépêche du 11 de ce mois [1]. Je n'ai pas jugé à propos de prolonger la conversation sur ce sujet délicat.

283.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 23 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

Je n'ai pas cru nécessaire de répondre par télégraphe à votre télégramme n° 7 en date du 12 de ce mois [2] à cause même de l'invraisemblance des informations dont elle (*sic*) me faisait part. J'ai cependant eu hier l'occasion, en causant avec le prince Lobanoff, de faire une allusion à certains commentaires auxquels avait donné lieu le voyage d'Arif Pacha [3] et aux conceptions invraisemblables qui avaient été formulées à ce sujet.

Le prince Lobanoff avait parfaitement connaissance de ces bruits, qu'il n'a même pas cru nécessaire de contredire. Arif Pacha est venu à Pétersbourg, chargé d'apporter à l'Empereur quelques cadeaux, et a remis en même temps à Sa Majesté une lettre du Sultan. Il était tout naturel qu'on cherchât dans ce seul fait la preuve d'un rapprochement entre les deux souverains, et de là à citer les termes mêmes d'une alliance, il n'y avait qu'un petit effort à faire. Le prince Lobanoff m'a affirmé que la mission d'Arif Pacha n'avait, au point de vue politique, aucun caractère précis. Le Sultan a tenu à exprimer à l'Empereur Nicolas sa reconnaissance pour l'attitude que le Gouvernement impérial avait observée au cours des derniers événements d'Orient et il a sans doute, comme

(1) Non reproduite.

(2) Ce télégramme expédié à 1 h. 30 s. reproduisait le télégramme adressé le même jour, sous le n° 4, à M. Cambon (voir ci-dessus n° 270, la réponse de M. Cambon en date du 14 janvier).

(3) Sur l'objet de ce voyage, voir ci-dessus n° 270.

il l'a fait d'ailleurs déjà en maintes occasions, exprimé l'espoir que ces bonnes dispositions se maintiendraient. Mais il n'a rien été dit de plus. Aucun engagement n'a été pris, aucune promesse n'a même été faite.

Il est incontestable qu'en prévision des éventualités si graves dont la question d'Orient peut menacer la paix de l'Europe, la Russie, bien que désireuse avant tout de maintenir le *statu quo*, se tient cependant prête à lutter, s'il le faut, avec la dernière énergie pour défendre ses intérêts vitaux; que, dans cette pensée, elle doit chercher à gagner la confiance du Sultan et à le convaincre de ses sentiments amicaux. Toute la politique de la Russie tend vers ce but, et l'attitude conciliante dont elle a fait preuve, dans la dernière phase surtout que nous venons de traverser, a certainement pour objet de préparer un rapprochement plus effectif pour le cas où les circonstances la forceraient à sortir malgré elle de la voie pacifique où elle est résolue à se maintenir. Mais, autant que j'ai pu en conclure des différents entretiens que j'ai eus récemment avec le prince Lobanoff, le Gouvernement impérial ne veut donner dès à présent aucune assurance trop précise au Gouvernement ottoman. Il ne veut lui faire concevoir aucune espérance trop ferme et désire au contraire le laisser dans quelque incertitude, craignant, s'il en était autrement, que le Sultan ne fût tenté de se prévaloir d'un appui qui pourrait l'entraîner à des résistances inopportunes et même compromettantes. La Russie ne fera donc, à mon avis, aucun arrangement avec la Porte avant que les événements ne le rendent nécessaire, mais elle s'appliquera jusque-là à préparer le terrain et à amener le Sultan à réclamer de lui-même une protection qui lui sera accordée dès que la Russie croira pouvoir le faire dans le sens de ses intérêts et de la politique qu'elle a adoptée.

284.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5. *Saint-Pétersbourg, 24 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

Votre Excellence a déjà eu connaissance sans doute, par le baron de Mohrenheim, de la dépêche du prince Lobanoff à M. de Staal, en réponse à la démarche faite à Saint-Pétersbourg par le Chargé d'affaires d'Angleterre [1]. Le Ministre des Affaires étrangères m'en a donné lecture le jour même où elle a été expédiée, en me disant que son Ambassadeur à Paris était chargé de vous en donner

[1] Au sujet de cette démarche, voir ci-dessus la communication Mohrenheim du 18 janvier et (n° 280) la note du Ministre du 22.

communication. D'après les explications que me fournissent vos télégrammes nos 20 et 21 [1], il me semble que le sens de la démarche faite par l'Angleterre auprès du Cabinet de Saint-Pétersbourg n'a pas été bien compris ici. Le prince Lobanoff y a vu, de la part du Premier Ministre anglais, et les termes de la communication faite par M. Goschen semblaient l'y autoriser, l'intention de créer à Constantinople une sorte de conférence permanente des Ambassadeurs, ayant pour but d'exercer sur l'administration générale, et non pas seulement sur certains faits particuliers, un contrôle et une ingérence qui lui paraissaient absolument contraires à l'esprit des traités. Il y a peut-être eu un malentendu, mais Lord Salisbury lui-même ne nie pas qu'il ait été question de réunions périodiques, et c'est contre cette tendance que le prince Lobanoff a voulu s'élever dans sa réponse, tout en reconnaissant, d'ailleurs, que les Ambassadeurs avaient parfaitement le droit, droit dont ils avaient déjà usé à diverses reprises, de se réunir pour maintenir et constater l'accord entre les Puissances et pour se concerter sur les observations qu'ils auraient, dans certaines éventualités, à faire à leurs Gouvernements respectifs. Le Chargé d'affaires d'Angleterre ne me paraît pas avoir même cherché à rectifier la façon de voir du prince Lobanoff. La défiance qui existe entre la Russie et l'Angleterre peut bien être à dessein entretenue, mais elle a sa source, très suffisamment motivée, dans l'attitude même de l'Angleterre depuis le début des affaires arméniennes. La proposition de Lord Salisbury a fait naître, dans l'esprit du prince Lobanoff, l'idée de quelque nouvelle tentative de pression sur le Sultan. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de faire connaître à Votre Excellence les sentiments du Gouvernement impérial à cet égard ; il a toujours pensé et croit même aujourd'hui qu'il convient, au moment surtout où nous avons obtenu du Sultan la promesse de certaines réformes, de lui laisser le temps et la possibilité de prendre les mesures nécessaires pour la mise à exécution de ces réformes, et qu'il faut, autant que possible, éviter d'affaiblir son autorité, déjà si ébranlée, en lui donnant, aux yeux mêmes de ses sujets, une sorte de tutelle dont il croit voir l'intention, peut-être encore un peu déguisée, il est vrai, dans la dernière suggestion de l'Angleterre [2].

Il estime donc qu'il n'y a pas lieu de donner à nos Ambassadeurs des instructions nouvelles ou des pouvoirs spéciaux, les jugeant suffisamment autorisés à se concerter toutes les fois que les circonstances rendraient une réunion nécessaire entre eux, et redoutant ces réunions périodiques ressemblant trop à une conférence permanente, dont le caractère et l'esprit pourraient être facilement dénaturés.

[1] Le premier de ces télégrammes a seul été reproduit (ci-dessus n° 281).

[2] La veille, 23 janvier, le prince Radolin écrivait au Chancelier de l'Empire que le prince Lobanoff voyait dans la proposition anglaise «le désir dissimulé de paralyser complètement le Sultan et de le mettre en tutelle». (*Die Grosse Politik*, XI, n° 2654.)

285.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 25 janvier 1896.*

La lettre que vous m'avez adressée le 17 janvier [1] me donne les éléments d'entretiens approfondis avec le prince Lobanoff sur la situation générale et les conséquences qui peuvent en découler. Nous sommes, je crois, bien d'accord sur les points principaux, ceux qui ont trait à notre concours diplomatique, soit pour le maintien de l'Empire ottoman, soit pour défendre devant un congrès les intérêts de la Russie en Orient.

Les autres hypothèses visent : 1° le cas où nous nous trouverions engagés pacifiquement avec la Russie et l'Allemagne dans la même politique, sans qu'il en résultât ni un nouveau groupement, ni aucun accord formel entre les trois Puissances. Dans ce cas nos accords actuels avec la Russie ne subiraient, naturellement, aucune modification.

2° Celui où il s'agirait d'un accord formel entre la Russie, l'Allemagne et nous, dans un congrès. Il serait désirable, dans ce cas, que la Russie admît le principe d'un règlement de la question d'Alsace-Lorraine.

3° L'éventualité où la Russie, exerçant une action militaire isolée, viendrait à rencontrer de sérieux obstacles, ou même à éprouver un échec, et où la France se trouverait exposée à être entraînée dans une coopération militaire. Dans cette hypothèse se place une action militaire possible entre l'Autriche et la Russie. Si l'Allemagne se trouvait amenée à appuyer l'Autriche, nous serions, par une des clauses de notre convention, forcés tout naturellement à agir contre l'Allemagne, en exécution de nos engagements.

Ce sont là les questions qui auront à être bien nettement précisées et sérieusement étudiées, et je saisirai la première occasion favorable pour le faire.

Dans les hypothèses prévues par votre lettre, nous avons eu surtout en vue l'éventualité d'une rupture de la Triple Alliance, du fait même de l'Allemagne, qui rechercherait un rapprochement avec la Russie et peut-être aussi avec nous et qui, en cas d'insuccès, viserait à nous isoler par la rupture de l'alliance franco-russe.

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 275.

C'est la probabilité, la possibilité même d'une pareille combinaison qu'il nous faut examiner et je me réserve de le faire ultérieurement avec toute l'attention et le soin nécessaires.

Pour le moment et tout d'abord, nous pouvons, je crois, être certains que la Russie, malgré toutes les avances que lui fait l'Allemagne, malgré l'attrait que pourrait, sous certains rapports, avoir pour elle un rapprochement avec cette Puissance, est encore plus intéressée et décidée peut-être à conserver notre alliance que nous nous montrons, de notre côté, désireux de maintenir nos engagements avec elle. Dans la question d'Orient, qui se présente naturellement à nos prévisions actuelles, elle tient absolument, comme nous, au maintien de l'Empire ottoman d'après le traité de Berlin. Dans cet ordre d'idées se placent la question d'Égypte, celle de la Bosnie et de l'Herzégovine... ; pour ce dernier point notamment l'Allemagne doit avoir pris envers l'Autriche des engagements dont elle peut ne pas être libre de se délier. La Russie, de son côté, ne saurait jamais consentir à la consolidation régulière et définitive de la situation de l'Autriche en Bosnie. Cette divergence d'intérêts, ces engagements indissolubles, suffiraient pour rendre impossible une alliance, ou même un rapprochement effectif entre la Russie et l'Allemagne.

De là le renouvellement probable de la Triple Alliance. L'Allemagne pourrait-elle, en effet, rompre ses engagements avec l'Autriche, pourrait-elle, d'autre part, abandonner l'Italie, sans se préoccuper de l'emploi que cette Puissance ferait de ses forces? Ayant absolument besoin d'être appuyée et ne trouvant pas un appui suffisant de la part de l'Angleterre seule, l'Italie ne se jetterait-elle pas dans nos bras? Ou, en tout cas, se trouvant détachée de la Triple Alliance, elle resterait impuissante contre nous et rendrait ainsi disponible contre l'Allemagne un corps français de plus de deux cent mille hommes.

Ce sont là des considérations qui méritent d'être envisagées, aussi bien que celles que nous avons déjà prévues, et il est permis d'en déduire au premier abord, comme conséquence, le renouvellement au moins probable de la Triple Alliance, par la force même des choses. Or, comme vous le savez, la durée de notre convention avec la Russie est subordonnée à celle de la Triple Alliance. S'il s'agissait de renouveler cette convention, nous aurions à y introduire certaines clauses qui la compléteraient utilement.

Bien d'autres questions peuvent en outre se greffer sur celles que je viens seulement d'indiquer ici sommairement. Celle, par exemple, de l'attitude que nous aurions à garder, dans le cas où la Russie se trouverait engagée militairement, sans que l'Allemagne entrât en lice, et où nous aurions à réserver toutes nos forces dans une position de surveillance et d'expectative.

Je n'ai fait ici qu'indiquer les points qui me viennent à la pensée et que je n'ai pas eu le temps d'étudier dans leurs détails et leurs conséquences possibles; ils touchent cependant à un côté de la situation qui peut, aussi bien

et plus peut-être que le premier, demander toute notre attention. Je crois, en conséquence, devoir, dès à présent, les soumettre à votre examen[1].

286.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 6. *Saint-Pétersbourg, 25 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

Par son télégramme n° 20 en date du 23 de ce mois[1], Votre Excellence me demande si j'ai recueilli quelques informations sur un bruit dont Lord Salisbury aurait entretenu notre Ambassadeur et d'après lequel la Russie se serait mise en communication avec l'Autriche pour rechercher les moyens d'exercer, au besoin par la réunion d'une conférence, une pression sur la Bulgarie en vue de sauvegarder la paix en Macédoine.

Ainsi que le reconnaît Lord Salisbury lui-même, la Russie se montre désireuse de ne voir surgir aucune complication en Orient; elle ne cesse de faire parvenir dans ce sens des conseils à Belgrade et à Athènes et, quoique n'ayant pas de représentant officiel en Bulgarie, elle saisit toute occasion de faire entendre à Sofia le même langage, mais il n'y a eu de la part du Gouvernement impérial aucune entente avec l'Autriche. Ce serait au contraire, d'après ce que m'a dit le prince Lobanoff, l'Ambassadeur d'Autriche qui serait venu lui faire quelques ouvertures pour savoir si la Russie se montrerait disposée à se joindre (*sic*) une autre Puissance pour recommander la prudence à Sofia et chercher à obtenir du Gouvernement bulgare qu'il mît obstacle aux agitations des comités macédoniens.

Le prince Lobanoff s'est borné à répondre que la Russie ne pouvait exercer aucune action directe en Bulgarie, mais que, dans son désir de maintenir la paix, elle avait, à diverses reprises, appelé l'attention sur la nécessité de mettre fin aux menées des agitateurs macédoniens sur le territoire bulgare et qu'elle serait très heureuse que les Puissances qui ont des représentants auprès du Prince Ferdinand s'entendissent pour faire parvenir la même recommandation.

[1] En accusant brièvement réception de cette lettre à l'Ambassadeur par un télégramme du 29, le Ministre se réservait d'y répondre par le prochain courrier (voir sous le n° 292 la lettre particulière à M. de Montebello du 31 janvier.

[2] L'objet de ce télégramme est suffisamment indiqué ici.

287.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. 22. *Vienne, 26 janvier 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 février; Dir. pol., 11 février.)

La nouvelle lancée par un journal anglais que la Russie et la Turquie avaient conclu une alliance offensive et défensive n'a pas ému l'opinion publique parce qu'on l'a immédiatement considérée comme fausse. On n'est pas sans se préoccuper de l'action prépondérante qu'exerce la Russie à Constantinople depuis quelque temps, de l'espèce de patronat que le Sultan lui-même semble solliciter du Tsar, dont il paraît plus particulièrement attendre les conseils et désirer la protection. Mais on est convaincu que la Russie ne commettrait jamais un acte qui, en ce moment, ne lui serait d'aucune utilité et lui aliénerait aussitôt les autres Puissances.

J'ai été un peu surpris d'entendre dire par l'Ambassadeur de Russie que, si les nouvellistes avaient songé à parler d'un traité qui serait calqué sur celui d'Unkiar-Skelessi [1], c'est que malheureusement la situation de la Turquie est actuellement semblable à celle qui existait alors. Nous ne sommes cependant pas au lendemain des victoires de Mehemet Ali et d'Ibrahim. « Mais, a ajouté le comte Kapnist, la Russie n'a pas besoin d'un semblable traité puisqu'elle veut la paix et que c'est d'accord avec les autres Puissances qu'elle entend assurer le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman. Pour obtenir ce résultat, elle ne sent pas la nécessité d'une alliance offensive et défensive avec la Turquie. Personne ne manifeste l'intention de faire un pas en avant. S'il en était autrement, il est certain que la Russie prendrait ses dispositions pour ne pas être attaquée sur ses côtes. De gré ou de force, elle fermerait le Bosphore et les Turcs, qui ont le même intérêt que nous, se joindraient vraisemblablement à nous, même en l'absence de tout traité. »

Lorsque, en effet, l'Angleterre ma sait son escadre à Salonique et paraissait menacer la Turquie d'une intervention agressive, la flotte russe de la Mer Noire était prête, de son côté, à gagner en quelques heures Constantinople; les ordres étaient donnés en conséquence. L'histoire d'hier est suffisamment probante pour ne laisser subsister aucun doute sur ce point : la Russie n'a pas à se presser à cette heure, mais en cas de conflit, c'est à qui, entre l'Angleterre et elle, arriverait la première au Bosphore, et elle a certainement pris ses précautions pour ne pas se laisser devancer.

[1] Du 8 juillet 1833.

288.

Note du Ministre.

Communication verbale faite par M. le baron de Mohrenheim le 27 janvier 1896.

Jusqu'ici les Puissances ne sont pas intervenues contrairement aux traités dans l'administration intérieure de l'Empire ottoman. L'article 61 du traité de Berlin les autorisait à parler de l'Arménie. La demande d'un second stationnaire était justifiée par la nécessité de protéger nos nationaux à Constantinople. M. de Mohrenheim ajoute qu'il s'agit d'autre chose et d'aller plus loin dans la communication écrite faite au prince Lobanoff par M. Goschen au nom du Gouvernement anglais, communication dont il lui a laissé copie. Il en donne connaissance à M. Berthelot; elle est écrite en anglais; le sens général en est conforme à ce qui a été dit dans la communication du prince Lobanoff à M. de Montebello. Le Gouvernement anglais propose, en effet, de confier à la réunion des Ambassadeurs le soin de délibérer sur l'état actuel de l'Empire ottoman et sur ses affaires intérieures.

M. de Mohrenheim donne lecture à M. Berthelot de la réponse que le prince Lobanoff a adressée à Lord Salisbury, par l'intermédiaire de M. de Staal, le 22 janvier :

Réponse du prince Lobanoff : « Sans entrer dans les jugements personnels de Sir Ph. Currie sur l'incapacité et la corruption des gouvernants en Turquie, il est certain que le tableau qu'il retrace de l'Empire ottoman n'est que trop fidèle, particulièrement en ce qui touche le brigandage, les violences des Kurdes, l'indiscipline des rédifs, la pénurie du trésor turc, etc. Mais les conclusions de la note anglaise ne sont pas partagées par la Russie. Jusqu'ici tout s'est borné entre les Ambassadeurs à Constantinople à un échange d'idées qui ne nécessitait pas d'instructions spéciales. Aujourd'hui, Lord Salisbury par ses propositions tendrait à provoquer un changement radical dans la position des Puissances à Constantinople, telle qu'elle est définie par les traités. Il provoque une immixtion directe des Ambassadeurs dans les affaires intérieures de la Turquie, ce qui est interdit explicitement par l'article 9 du traité de Paris et implicitement par l'article 63 du traité de Berlin. Cela suffirait pour nous empêcher de passer outre. Dans le cas où nous ne serions pas arrêtés par un pareil scrupule, quel serait l'effet d'une semblable dérogation au droit public européen? Dès que la nouvelle de ces conversations ou, à proprement parler, de ces véritables conférences entre les Ambassadeurs viendrait à être connue à Constantinople, comme la chose est inévitable, la mise en tutelle du Sultan, qui en serait la conséquence, affaiblirait son autorité

et, loin de calmer les esprits, contrairement aux intentions du Gouvernement anglais, risquerait de déterminer des troubles et de causer des surprises de tout genre, dangereuses au plus haut degré. La Russie est tout à fait opposée à une intervention de ce genre. Elle a confiance dans la bonne volonté du Sultan et dans son désir d'opérer des réformes. Elle pense qu'il faut l'y aider, lui laisser le temps de les accomplir et s'efforcer de relever son prestige sur les populations soumises à son autorité. Les Puissances doivent se borner à des conseils amicaux et bienveillants sans modifier les usages établis à Constantinople. Si ces conseils sont unanimes, ils auront d'autant plus de chances d'être écoutés. »

Telle est la communication faite au Premier Ministre britannique.

M. de Mohrenheim a ensuite donné communication à M. Berthelot d'une lettre confidentielle adressée simultanément par le prince Lobanoff à M. de Staal, lettre dont voici le contenu exact :

« Je crois devoir ajouter quelques lignes à ma lettre de ce jour. Vous pouvez en donner lecture (de la lettre ci-dessus) *in extenso* à Lord Salisbury et même lui en laisser copie s'il vous en exprime le désir. La proposition du Ministre anglais, toute diffuse et nuageuse qu'elle est, peut être résumée en quelques mots : ce serait un condominium dont je vous ai parlé dans une de mes dernières lettres. En effet, la conférence que désire Lord Salisbury deviendrait permanente et, un beau jour, si le Sultan disparaissait, elle se substituerait tout naturellement à son Gouvernement. A ce point de vue la note anglaise est un document précieux. J'attendrai avec impatience le compte rendu de la conversation que vous aurez là-dessus avec Lord Salisbury. »

M. de Mohrenheim fait ensuite mention des conversations du Ministre Goluchowski avec l'Ambassadeur de Russie à Vienne relativement aux États des Balkans, lesquelles renfermeraient des suggestions analogues à celles de Lord Salisbury et qui rappellent les anciennes propositions du comte Goluchowski relativement à l'entrée des flottes des Puissances dans les Dardanelles [1]. Cette analogie résulte-t-elle d'une coïncidence accidentelle? dit M. de Mohrenheim.

M. de Mohrenheim ajoute que les Ambassadeurs russes à Vienne et à Berlin ont fait connaître au prince Lobanoff que le Gouvernement autrichien et le Gouvernement allemand n'avaient pas reçu du Gouvernement anglais de communication semblable à la précédente. M. Berthelot lui dit que les Ambassadeurs français à Berlin et à Vienne lui ont donné le même renseignement.

[1] Au sujet de l'initiative prise par le comte Goluchowski, voir ci-dessus (n° 196) le télégramme de M. Lozé du 13 novembre 1895.

M. de Mohrenheim ajoute que le Gouvernement de Berlin insiste sur la nécessité du *statu quo* en Turquie sur la base des traités et paraît bien décidé à ne pas intervenir dans un sens contraire à celui-là. M. le baron Marschall s'est exprimé très nettement dans ce sens.

M. Berthelot rappelle que le Gouvernement français a écarté l'idée d'une conférence entre les Ambassadeurs à Constantinople et il ajoute que son Gouvernement ne prendra aucune initiative de propositions contraires aux traités.

M. de Mohrenheim ajoute encore que, dans le cas où, par suite de quelque circonstance, le *statu quo* en Orient cesserait de pouvoir être maintenu et si la convocation d'un congrès européen devenait nécessaire, son Gouvernement entend que la question de l'Égypte soit posée avec la dernière énergie (*sic*), comme une question d'intérêt général européen.

Sur une question de M. Berthelot, il ajoute encore que, dans son opinion, l'Allemagne serait dans les mêmes intentions relativement à l'Égypte.

289.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Billot, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 29. Chiffrée. *Paris, 28 janvier 1896.*

En me rendant compte de deux audiences que le roi Humbert vous avait accordées, d'abord à son retour de Monza et en dernier lieu à l'occasion du 1er janvier, vous avez résumé le langage que Sa Majesté vous avait tenu et qui ne pouvait manquer de fixer mon attention [1]. Prenant texte de la rencontre de navires français et italiens sur la rade de Smyrne et, plus récemment, des termes dans lesquels M. le Président de la République s'était entretenu avec le comte Tornielli du combat d'Amba-Alagi, Sa Majesté vous a manifesté, avec un accent de cordialité dont vous avez été frappé, ses sympathies pour la France et pour le Gouvernement de la République. Le Ministre royal des Affaires étrangères vous a, de son côté, exprimé les mêmes sentiments, dont j'ai pu constater que s'inspirait également le langage de l'Ambassadeur d'Italie à Paris.

[1] Audiences relatées dans deux dépêches de Rome du 27 novembre 1895, n° 235 et du 1er janvier 1896, n° 1 (non reproduites).

Je n'en ai été que plus surpris de voir se produire, ces temps derniers, dans une notable partie de la presse italienne, un redoublement d'insinuations calomnieuses qui tendent à représenter la France comme s'appliquant, sous main, à contrarier l'action des troupes italiennes en Abyssinie en favorisant l'importation d'armes de guerre dans ce pays et par toutes autres voies.

J'ai à peine besoin de vous rappeler à quel point les actes de notre Gouvernement rendent de pareilles attaques injustifiables. Vous n'ignorez pas que, dès le 7 septembre dernier, le gouverneur d'Obok avait reçu pour instructions de ne pas permettre le transit par nos possessions d'armes ou munitions de guerre destinées à l'Abyssinie. Nos manufactures d'armes avaient en outre reçu l'ordre formel de ne procéder à aucun envoi pour la même destination et le Gouvernement a tenu la main à ce que cette interdiction fût strictement observée.

L'Ambassadeur d'Italie m'ayant fait savoir récemment qu'un navire battant pavillon français et portant un chargement considérable d'armes et de munitions expédiées en Ethiopie par un sieur Putker venait de partir de Marseille, M. le Ministre des Colonies s'est empressé, sur ma demande, de confirmer au gouverneur d'Obok les instructions antérieures qui lui prescrivaient de s'opposer absolument au débarquement et au transit de tout matériel de cette nature. Un télégramme de M. Lagarde nous a annoncé qu'il avait pris toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

C'est à la suite de ces dispositions, dont l'Ambassadeur d'Italie avait été régulièrement mis en mesure de constater le caractère amical, que la campagne entreprise par certaines feuilles italiennes pour égarer l'opinion sur le caractère de notre attitude a redoublé d'activité et que la presse, entre autres fausses nouvelles, a annoncé le débarquement de 80.000 fusils à Obok, ainsi que la vente de fusils Lebel aux Abyssins. Le fait que plusieurs des journaux dont il s'agit affectent de refléter la pensée du Gouvernement italien devait naturellement contribuer à produire en France une fâcheuse impression, que des démentis, trop souvent tardifs ou incomplets, n'ont pu entièrement dissiper. Je vous serai obligé d'appeler sur ces faits l'attention du baron Blanc. Le Gouvernement italien se rendra compte, je n'en doute pas, des dangers que présenterait la prolongation d'une semblable polémique en accréditant l'idée, de l'un et de l'autre côté des Alpes, qu'il s'agirait peut-être de détourner de certaines questions, aux dépens de la bonne entente entre les deux pays, l'attention du public italien.

Je me suis moi-même exprimé dans ce sens avec le comte Tornielli et j'ai constaté, en termes courtois, que les excitations auxquelles l'opinion en Italie se trouvait ainsi en butte n'étaient pas pour faciliter la réalisation des vœux dont j'avais cru trouver l'expression dans son propre, langage comme dans celui qui vous a été tenu à vous-même.

290.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 47. Très confidentiel. *Paris, 31 janvier 1896.*

En me faisant savoir, par votre rapport du 23 de ce mois [1], que les bruits d'une alliance entre la Russie et la Turquie n'étaient, d'après les assurances que vous en avait données le prince Lobanoff, nullement fondés, vous avez été amené à examiner le caractère des relations existant actuellement entre les deux pays. Vous avez conclu de cet examen que, en dehors de la question d'une alliance formelle, la politique du Tsar tentait un rapprochement avec l'Empire ottoman en prévision du cas où les circonstances obligeraient la Russie à se départir de l'attitude pacifique qu'elle a observée jusqu'à présent.

En présence de l'éventualité que vous envisagez et dont la gravité est de nature à soulever de légitimes préoccupations, il y a lieu de se demander si les ressources dont l'Empire moscovite pourrait disposer, le cas échéant, lui permettraient de faire face aux complications qui résulteraient d'une rupture entre les Puissances intéressées dans les affaires d'Orient.

Les informations transmises par notre consul à Odessa sur l'état de la flotte russe dans la mer Noire, dont je vous ai donné connaissance le 9 de ce mois, et les rapports de nos attachés militaire et naval à Saint-Pétersbourg, sembleraient indiquer un défaut de préparation militaire qui mérite de fixer notre plus sérieuse attention [2]. Dans ces conditions, je vous serai reconnaissant de me faire connaître votre sentiment personnel sur cette question et de m'indiquer notamment si, dans votre pensée, l'état de préparation des forces impériales permettrait d'envisager avec confiance les éventualités dont vous m'avez entretenu.

291.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 19. *Paris, 31 janvier 1896.*

Par votre dépêche du 13 de ce mois [3], vous avez bien voulu me faire savoir que le Directeur de la Section coloniale à l'Office des Affaires étrangères

(1) Dépêche n° 3, reproduite sous le n° 283.

(2) Dépêches d'Odessa du 3 janvier (non reproduite) du commandant Moulin, attaché à Pétersbourg par dépêche n° 24.

(3) Non reproduite.

militaire et du lieut. de vaisseau de Hautefeuille, attaché naval à St-Pétersbourg (voir ci-dessus n° 247).

vous a demandé « s'il était vrai que la France se fût mise d'accord avec l'Angleterre sur le Niger ». M. Kayser vous a exprimé, en même temps, le regret de ce que nous ayons refusé à l'Allemagne tout accès au Grand Fleuve.

Cette allusion avait trait sans doute, dans l'esprit de votre interlocuteur, aux vues échangées, du mois d'octobre 1894 au mois de février 1895, entre le comte Münster et mon prédécesseur touchant la délimitation de la colonie allemande du Togo et de nos établissements du Dahomey. Nous n'avions pas cru, en effet, à cette époque, pouvoir nous engager à faire à l'Allemagne une pareille concession. Ainsi qu'en témoignent les télégrammes échangés à cette occasion entre mon Département et votre ambassade, le Gouvernement allemand n'a pas poursuivi les négociations [1].

De son côté, à la veille de notre arrangement avec l'Angleterre [2], le comte de Hatzfeldt a entretenu de cette question notre Ambassadeur à Londres. Le représentant de l'Allemagne a donné à entendre à M. de Courcel que le Gouvernement impérial était, depuis quelque temps déjà, tout prêt à entamer des pourparlers avec nous en vue d'une entente pour la délimitation des possessions respectives dans le bassin du Niger. En me rendant compte de cet entretien, notre Ambassadeur ajoute que l'Allemagne ne paraît pas avoir réussi à se mettre d'accord avec le Cabinet de Londres en ce qui concerne la détermination de la sphère d'influence des deux pays dans cette même région. Il considère que, si nous nous entendions à ce sujet avec l'Allemagne, nous pourrions tirer parti de son concours dans nos négociations avec l'Angleterre. Or, l'Allemagne réclamant l'accès au Niger sur un point quelconque situé en arrière du Togo, M. de Courcel fait remarquer que cette prétention risque de la mettre en conflit avec nous si nous ne parvenons pas à lui donner satisfaction par quelque compromis ; aussi, suggère-t-il la création d'une zone neutre, ou l'établissement d'un droit de passage commun, ou, enfin, la constitution d'une sorte d'union douanière locale.

Au moment où nous allons engager avec l'Angleterre les négociations prévues par la déclaration du 15 janvier, j'attacherais du prix à connaître le plus tôt possible votre sentiment sur les questions soulevées par la conversation dont me rend compte notre Ambassadeur à Londres, ainsi que sur la suite qu'il y aurait lieu de donner éventuellement aux ouvertures que l'Allemagne semble disposée à nous faire au sujet de la délimitation du Togo [3].

D'autre part, afin de vous mettre en mesure de répondre, le cas échéant, aux questions qui vous seraient posées sur la portée de notre récent arrangement avec le Gouvernement britannique, je crois devoir vous faire remar-

(1) Voir le tome XI de la présente série.

(2) Du 15 janvier 1896, ci-dessus n° 274.

(3) Voir ci-dessous (n° 294) la dépêche de M. Herbette du 3 février, n° 9.

quer que l'article V de la déclaration du 15 janvier n'a pour objet que de préparer les bases d'une entente touchant la fixation d'une ligne de démarcation entre notre sphère d'influence et les territoires revendiqués par la «Royal Niger Company», qui est actuellement notre seul voisin dans les régions situées à l'Ouest du Bas-Niger.

Ainsi que vous aurez pu, d'ailleurs, le constater par la lecture de ce document, les deux Puissances se sont bornées à convenir de nommer des commissaires qui seront chargés d'étudier le tracé de la ligne destinée à séparer leurs possessions respectives.

292.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. particulière. Très confidentiel. *Paris, 31 janvier 1896.*

Je vous remercie de votre lettre particulière du 25 de ce mois [1]. Je ne peux qu'approuver d'une manière générale les vues que vous y développez et les conclusions qui s'en dégagent.

Je crois nécessaire, toutefois, comme je l'indiquais dans mon télégramme du 29 courant [2], de préciser avec vous certains points sur lesquels il est d'une extrême importance qu'aucune incertitude ne puisse subsister entre les deux Gouvernements.

1° Dans notre pensée, il n'est pas seulement *désirable*, mais il est *absolument nécessaire* que tout accord formel des trois Puissances, Russie, France et Allemagne en vue d'un congrès soit subordonné au principe d'un règlement de la question d'Alsace-Lorraine.

Les termes de ma lettre du 17 janvier [3] ne sauraient laisser aucun doute à cet égard : je crois devoir les reproduire ici pour prévenir tout malentendu sur un point si important :

«Il résulterait de ce groupement (des trois Puissances), *même strictement limité à la question d'Orient et sur le seul terrain diplomatique*, une nouvelle situation politique qui, sans avoir la gravité de la situation visée par une action militaire commune, aurait néanmoins sur l'opinion nationale en France et aussi sur l'état général de l'Europe des conséquences telles que nous serions obligés *de nous assurer, comme condition préalable de tout examen,*

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 285.

(2) Non reproduit, la présente lettre en tenant lieu.

(3) Ci-dessus reproduite sous le n° 275.

d'une semblable combinaison, que la Russie admet *le principe du règlement de la question d'Alsace-Lorraine* comme nous l'avons fait et comme le prince Lobanoff a paru en prendre acte dans l'hypothèse d'opérations militaires où seraient entraînées successivement toutes les Puissances. »

2° Les questions soulevées par l'éventualité d'une action militaire isolée de la Russie et de ses conséquences possibles ne nous paraissent pas rentrer *naturellement* dans la limite de nos engagements, mais réclamer une *nouvelle entente* entre les deux Cabinets. Il s'agirait là, en effet, d'une *initiative* prise par la Russie et non simplement du cas — le seul qui soit prévu par les accords existants — où *la Russie serait menacée d'une agression.*

3° Dans notre pensée, l'éventualité de la rupture de la Triple Alliance n'est pas subordonnée au cas où elle aurait lieu du fait seul de l'Allemagne, mais au cas où elle se produirait d'une façon quelconque.

4° Je m'en remets à vous du soin de rappeler, dans la mesure et dans les termes que vous jugerez les plus propres à entretenir les sentiments de réserve de la Russie sans heurter ses susceptibilités, le rôle joué par l'Allemagne vis-à-vis d'elle en 1878. Mais je dois insister auprès de vous pour que vous ne laissiez pas échapper l'occasion que vous jugerez favorable pour y faire utilement allusion.

5° Vous vous rendrez compte aisément que la question de la Bosnie-Herzégovine ne saurait être mise en parallèle avec la question d'Égypte. La condition de la Bosnie-Herzégovine résulte du traité de Berlin, tandis que la situation anormale de l'Égypte a été créée et subsiste en dehors et au mépris de tous les traités. Lier ou permettre de lier les deux questions serait faire le jeu de l'Angleterre en admettant entre elle et l'Autriche une assimilation et une solidarité que nous avons, au contraire, tout intérêt à ne pas laisser s'établir.

6° Quant à la question de l'attitude expectante qu'observerait l'Allemagne vis-à-vis de la Russie engagée avec toutes ses forces, c'est précisément l'une de celles que j'ai envisagées dans ma dernière lettre; si les indications que je vous y ai fournies à cet égard vous paraissent insuffisantes, je vous serai obligé de me le dire, afin que je puisse les compléter ou en préciser le sens avec vous[1].

[1] Le même, jour M. Nisard, dans une lettre particulière au comte de Montebello écrivait : « . . . Je crains que le prince de Lobanoff ne soit pas soucieux de s'engager autant qu'on le voudrait sur la question d'Alsace-Lorraine, et alors notre insistance ne pourrait-elle avoir pour effet d'attiédir les Russes à notre égard, et, par suite d'accentuer cette amélioration de bons rapports avec Berlin dont on commence à se montrer inquiet ici ? »

293.

M. de Navenne, Chargé d'affaires de France près le Saint-Siège,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24. *Rome, 3 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 9 février.)

Bien que le Secrétaire d'État ne se soit pas départi d'une grande réserve en répondant aux questions discrètes qui lui ont été posées par quelques-uns des diplomates accrédités près le Saint-Siège relativement au voyage du Prince de Bulgarie à Rome, on en connaît aujourd'hui le résultat négatif. Un cardinal qui a eu l'occasion de parler avec Léon XIII le lendemain du jour où Sa Sainteté avait reçu en audience le Prince Ferdinand m'a donné sur cette entrevue des détails que j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, pour faire suite aux indications contenues dans mon rapport du 19 janvier dernier [1].

Le visiteur ayant débuté par un exposé assez embarrassé des motifs qui l'amenaient en Italie, le Pape l'aurait interrompu et lui aurait tenu un langage qui peut se résumer ainsi : « Je m'étonne que Votre Altesse ait jugé convenable de venir pressentir le Chef de l'Église catholique sur l'opportunité d'un acte que cette religion ne saurait admettre en aucun cas. Si vous me demandiez la permission de tuer votre fils, pourrais-je vous l'accorder? et si je vous l'accordais, profiteriez-vous de cette autorisation? Non. Eh bien, au point de vue catholique, le passage du Prince Boris au schisme constitue la mort d'une âme. D'autre part, il y a ici en jeu une question d'honneur. Le Duc de Parme est venu me trouver autrefois et m'a prié de bénir votre mariage avec sa fille, en me promettant, en votre nom comme au sien, que tous les enfants issus de l'union projetée seraient catholiques. C'est là un engagement qui vous lie personnellement. D'ailleurs la résolution que vous semblez avoir prise ne peut être que fertile en conséquences sur la gravité desquelles vous ne pouvez vous faire illusion. Au sein de votre propre famille vous froisserez des sentiments sacrés, vous provoquerez une opposition légitime. Et ne me parlez pas des exigences de votre situation. Ces difficultés au milieu desquelles vous vous débattez, c'est vous qui les avez fait naître. La constitution de la Bulgarie ne vous permettait-elle pas d'élever votre fils dans la religion catholique? Quel besoin aviez-vous de faire des promesses que vous

[1] *Lire :* du *29 janvier ;* (rapport non reproduit).

ne pouvez remplir sans déshonneur? L'exemple de la maison royale de Saxe, qui bien que catholique, règne paisiblement sur un peuple en majorité protestant, prouve que vous pouviez continuer à vivre au milieu de vos sujets sans recourir à une apostasie qui ne saurait vous porter bonheur. »

Il paraît que le Prince de Bulgarie n'a trouvé aucune bonne réponse à cette mercuriale du Souverain Pontife et qu'il est sorti fort décontenancé de l'audience qu'il était venu solliciter de si loin. Léon XIII n'a pu cacher, de son côté, l'impression pénible que lui avait causée la démarche étrange du Prince Ferdinand, mais il a tenu à ce que son entourage gardât le silence sur un événement auquel l'*Osservatore Romano* n'a pas fait la plus légère allusion.

294.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 9. Protectorats. *Berlin, 3 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 février.)

En réponse à votre dépêche du 31 janvier n° 19 [1], je n'hésite pas à me prononcer dans le sens d'une entente de la France et de l'Allemagne pour la délimitation de leurs possessions respectives dans le bassin du Niger. Mais la chancellerie impériale tient avant tout à obtenir pour sa colonie du Togo un accès à ce fleuve, et nous ne devrions nous prêter à rouvrir les négociations que si nous étions décidés à le lui faciliter. *A priori,* je serais d'avis que l'accès dont il s'agit ne devrait pas être attribué à travers l'hinterland de notre colonie du Dahomey prolongé jusqu'au cours du Niger, même sous forme de passage neutralisé. Mais je n'ai pas, dans les questions coloniales, la haute compétence de mon collègue M. de Courcel, qui s'est affirmée dans la conférence du Congo, et je suis tout prêt à me rallier aux suggestions qu'il vous a présentées.

Ce qui est évident pour moi, c'est que l'Allemagne désire vivement reprendre avec nous la question, et le Directeur colonial m'en a renouvelé l'assurance le 27 de ce mois au dîner du Chancelier, au cours d'une conversation dont le thème se trouve presque textuellement reproduit dans un entrefilet ci-joint de la *Gazette de la Croix,* avec cette conclusion un peu plus accentuée : « Il va de soi que l'Allemagne peut d'autant moins être laissée de côté dans les

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 291.

négociations relatives à la délimitation des territoires du bassin du Niger que ses prétentions s'appuient sur une série de bons traités ».

Rien ne serait d'ailleurs plus facile que de nous faire proposer par la chancellerie impériale de renouer les pourparlers qu'elle a interrompus elle-même. Il suffirait de lui dire que nous ne nous refuserions pas à l'examen de telle combinaison qui permettrait à la colonie du Togo d'arriver au Niger.

295.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 33. *Berlin, 3 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 février.)

En me transmettant, par lettre du 28 de ce mois dernier, un rapport de M. le baron de Courcel [1] concluant à l'inopportunité de reprendre en ce moment la question d'Égypte avec le Gouvernement anglais, vous m'avez invité à vous faire part des réflexions qui me seraient suggérées par le rapprochement de ce rapport avec la dépêche que je vous avais adressée quarante-huit heures avant sur le même sujet [2].

La date presque simultanée de ces deux communications écarte, de part et d'autre, toute idée de controverse et je me ferais scrupule de me mettre aujourd'hui en contradiction avec un maître es-diplomatie pour qui je professe toute déférence.

Mais, dans l'espèce, notre divergence est plus apparente que réelle. Pas plus que mon collègue, je ne serais à l'heure actuelle d'avis d'adresser à l'Angleterre sommation d'évacuer l'Égypte, ni même de fixer un terme à l'occupation de ce pays. L'orgueil britannique, qui vient d'être si profondément blessé par l'Allemagne, se révolterait d'une telle injonction de la France, et c'est peut-être contre nous que se ferait la réconciliation entre Londres et Berlin.

Je suis convaincu, au surplus, que les menaces ne nous conduiraient, pas plus que ne l'ont fait les taquineries, au résultat que nous poursuivons, et c'est pour cela que j'ai, à diverses reprises, recommandé au Département l'emploi des « moyens moraux ». Je range dans cette catégorie la combinaison sommairement exposée, en dernier lieu, dans mon rapport du 2 janvier 1896 n° 2 [3].

(1) Rapport du 11 janvier (non reproduit).

(2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette dépêche.

(3) Ci-dessus reproduit sous le n° 255.

Il ne s'agirait pas, dans ma pensée, d'une initiative que nous aurions à prendre, à nous tout seuls, auprès du Gouvernement de la Reine en vue de la neutralisation immédiate du canal de Suez et de l'internationalisation du Nil, mais d'une pression à exercer, dans ce sens, par toutes les Puissances coloniales*. Or, le moment actuel nous serait aussi peu favorable pour provoquer cette démarche collective que pour exercer une action isolée, car l'Angleterre nous attribuerait l'instigation de la première autant que de la seconde. Elle sait bien qu'au fond, la Russie ne tient pas à supprimer la seule « pomme de discorde » qui existe réellement entre nous et la Grande-Bretagne, et que l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche-Hongrie ne lâcheront pas volontiers le « bâton égyptien » (1).

Mais, de ce que nous n'aurions aucun avantage à tramer des conspirations contre l'occupation anglaise de l'Égypte, s'ensuit-il que nous devions nous abstenir de parler à personne, ni à Londres, ni ailleurs, d'une affaire qui nous tient tant à cœur? Je ne le crois pas, pour mon compte. Si nous attendons que le front de Lord Salisbury ne se rembrunisse pas au premier mot que nous lui dirions à ce propos, notre patience sera mise à une longue épreuve**. Il me semble, au contraire, que nous ne devrions pas nous lasser de répéter aux tories comme aux whigs que l'Angleterre aurait tout avantage à se ménager les sympathies de la France et qu'elle les acquerrait sûrement si elle se préparait avec sincérité à rendre l'Égypte aux Égyptiens en stipulant les mesures les plus strictes contre toute substitution d'une domination étrangère à la sienne propre. Sans entrer dans des détails, j'ai tenu ce langage en mon nom personnel à Sir Frank Lascelles lors de notre première entrevue; il en a paru touché et m'a dit avant-hier qu'il avait rendu compte de notre conversation à son Gouvernement; qu'il était, quant à lui, tout à fait acquis à l'idée d'une entente amiable entre l'Angleterre et la France sur le terrain égyptien.

C'est ainsi, selon moi, qu'il conviendrait de procéder pour interrompre du moins la prescription. Et, concurremment, je ne verrais aucun inconvénient à ce que, sans formuler aucune proposition ferme, les représentants de la France dans les pays qui ont des colonies desservies par le canal de Suez ne se fatiguassent pas de faire ressortir que, dans les conditions présentes, la possession de l'Égypte rend les Anglais maîtres des relations de l'Europe avec la côte orientale d'Afrique, l'Asie et l'Océanie, puisque, la neutralité du canal de Suez ne devant entrer en vigueur qu'après l'évacuation, il leur serait loisible de fermer ce détroit non seulement à leurs ennemis, mais encore aux neutres, et que, par l'accaparement du Nil, ils se réservent l'une des trois

*Annotation du Département : *Ceci se rapproche singulièrement de l'injonction dont on signale plus haut l'inadmissibilité.*

(1) Sur cette expression de Bismarck, voir ci-dessus le n° 257.

** *Il n'a jamais été question d'une telle attitude.*

plus grandes voies fluviales de pénétration en Afrique et, qui plus est, de celle dont l'embouchure est la plus voisine de l'Europe.

Peut-être finirions-nous par agir ainsi sur les Gouvernements sans avoir besoin de recourir à la presse, qui altère et envenime les questions internationales et diplomatiques plus qu'elle n'en accélère et facilite la solution.

296.

M. Patrimonio, Ministre de France à Belgrade,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. Très confidentiel. *Belgrade, 4 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 février; Dir. pol., 10 février.)

Votre Excellence a bien voulu me transmettre un rapport de notre Ministre à Bucarest sur l'attitude de la Roumanie dans la crise que traverse l'Orient [1] et me demander de lui communiquer les réflexions que ce rapport pourrait me suggérer.

A Belgrade, on n'ignore pas en haut lieu les préoccupations du Gouvernement roumain. M. Stourdza en a entretenu le Ministre de Serbie à Bucarest, qui en a référé à M. Novakovitch. Les mêmes informations lui sont venues de Sofia, où M. Papiniu n'aurait rien laissé ignorer des déterminations que la Roumanie prendrait éventuellement pour contenir les ambitions bulgares. Pour les progressistes actuellement au pouvoir, les alarmes de la Roumanie justifient la politique qu'ils ont suivie en 1885. Ils constatent que, plus prévoyants que les Roumains, les Serbes ont alors tenté de s'opposer par la force à la réunion de la Roumélie orientale à la principauté bulgare. La politique de la Serbie, disent-ils, n'était donc pas aussi insensée qu'on s'est plu à la proclamer, puisque le Roi Carol paraît décidé aujourd'hui à l'adopter. D'après des informations que j'ai tout lieu de croire exactes, il n'y a pas entente entre Roumains et Serbes contre Bulgares. Si jamais le Gouvernement du Prince Ferdinand se laissait entraîner dans une aventure qui le mettrait aux prises avec les Turcs et amènerait l'intervention de l'armée roumaine, les Serbes ne semblent nullement disposés à lier partie avec les Roumains. C'est pour l'action parallèle qu'ils se prononceraient, et cela, quand ils ne croiraient plus pouvoir garder l'attitude expectante commandée par la situation géogra-

[1] Dans cette dépêche (n° 73, du 24 décembre 1895), M. d'Aubigny disait que le Roi Charles de Roumanie songeait à une union des pays balkaniques dont il aurait la direction et qui impliquerait le maintien de l'Empire ottoman.

phique même de la Serbie. Telles sont les vues qui prédominent dans les conseils du Roi Alexandre.

Ces dispositions sages et prudentes se sont manifestées ces jours-ci de telle façon qu'elles ne sauraient plus faire de doute. Je tiens de très bonne source que le Sultan a fait tâter le terrain ici pour s'assurer si les Serbes seraient disposés à s'unir à lui éventuellement dans une action militaire commune contre les Bulgares. La réponse n'est pas de nature à laisser croire que des ouvertures plus explicites seraient favorablement accueillies. Mais la réflexion que suggère cette imprudente démarche du Sultan est que décidément la politique de la Turquie est tombée entre des mains ineptes. Quémander le concours d'un pays hanté de rêves d'agrandissement qui ne sauraient se réaliser que par le démembrement de l'Empire ottoman, c'est de la folie; c'est encourager toutes ses aspirations et le faire dévier d'une attitude qui a été correcte, du moins depuis que la crise orientale a éclaté.

Par mon télégramme d'aujourd'hui [1], j'ai cru devoir porter à votre connaissance cette information, que je vous prie, en toute déférence et respect, de vouloir bien considérer comme strictement confidentielle.

297.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. Confidentiel. *Berne, 5 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 février; Dir. pol., 8 février.)

J'ai reçu d'Allemagne une correspondance particulière dont les extraits suivants m'ont paru de nature à vous intéresser. Celui de qui émane cette lettre est Allemand; j'ajoute qu'il est en situation d'être bien informé.

« Je sais de la meilleure source que l'Empereur a été extrêmement ennuyé de l'effet extraordinaire causé par sa fameuse dépêche au Président Krüger. Il ne croyait nullement qu'en dehors de certains cercles anglais le retentissement en serait aussi éclatant. Le fait est que les cercles officiels sont préoccupés de toute cette histoire qui, au fond, n'a servi qu'à prouver que, dépourvue comme elle l'est d'une vraie marine, l'Allemagne jouerait un piètre rôle vis-à-vis de l'Angleterre.

« Personne à Berlin n'a pu s'imaginer que l'explosion anti-allemande serait

[1] Non reproduit.

si forte en Angleterre ; tous en ont été surpris et l'on pense avec raison que la véritable cause de cette explosion parmi les Anglais réside dans la concurrence toujours croissante de l'Allemagne pour l'industrie et la navigation britanniques. Le mal est fait cependant, et il sera bien difficile de le défaire...

« ...Ce que je vous écris me vient presque directement du général Waldersee, que l'on considère ici plus que jamais comme l'homme nécessaire. Le général a lui-même déclaré hier à l'un de mes amis que, s'il ambitionne le poste de Chancelier, il ne l'accepterait qu'avec la certitude de conserver son indépendance tout autrement que le titulaire actuel. Cette disposition est connue de l'Empereur et lui cause beaucoup de souci, de l'Empereur auquel le prince de Hohenlohe a suffi, jusqu'ici, pour des raisons connues, et qui ne peut approuver aucun parti...

« ...On dit que l'ardeur belliqueuse que le général Waldersee a manifestée en 1887 s'est un peu apaisée, qu'il a mis de l'eau dans son vin et que sa rage réactionnaire a perdu de son intensité. Quant à son piétisme, sa femme qui en est pénétrée au plus haut point, le gouverne complètement ; de ce côté rien n'est changé. »

Je crois devoir expliquer que l'allusion faite par mon correspondant à « l'ardeur belliqueuse du général de Waldersee » porte sur la conviction qu'il exprimait à ses amis en 1887 que l'unité de l'Allemagne était mise en danger par la puissance militaire croissante de la France et qu'il fallait livrer bataille avant qu'il ne fût trop tard.

298.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 30. *Constantinople, 6 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 février ; Dir. pol., 10 février.)

Votre Excellence a été tenue par notre agent à Sofia au courant des circonstances qui ont précédé la proclamation du Prince Ferdinand annonçant le prochain baptême orthodoxe de son jeune fils Boris. Cet événement fait présager la prochaine entente de la Russie et de la Bulgarie. Il est dès à présent certain que le Tsar sera parrain de l'héritier du trône bulgare et se fera représenter à la cérémonie par un haut personnage. Cette reconnaissance implicite du Prince Ferdinand facilitera singulièrement la reconnaissance officielle qui devra être demandée aux Puissances par le Sultan.

M. Stoïloff, Président du Conseil, est arrivé hier à Constantinople. Il a adressé

immédiatement au Palais une demande d'audience et sera probablement reçu demain vendredi.

On ignore encore le but de ce voyage, mais on suppose qu'il a pour objet d'obtenir de Sa Majesté une intervention aussi prompte que possible auprès des Cabinets européens pour arriver à la reconnaissance du Prince.

C'est la conséquence naturelle et pour ainsi dire forcée de l'envoi à Pétersbourg d'une députation présidée par le chef du parti russophile en Bulgarie[1], et les Gouvernements, ou les publicistes qui ont soutenu à cette époque l'inutilité d'une pareille démarche, ne se rendaient pas compte de la situation respective du grand Empire du Nord et de la Principauté balkanique. Le Gouvernement russe aurait pu se prêter davantage au rapprochement et laisser planer moins de doute sur ses intentions, mais il était évident qu'après la réception faite à l'archimandrite Clément par le monde orthodoxe de Pétersbourg et de Moscou la réconciliation devait sortir du baptême du Prince Boris.

Je n'ai pas à revenir sur la part prépondérante, quoique très discrète, que nos agents ont prise à cet événement [1]. Nous avions tout intérêt à voir s'éteindre un brandon de discorde dans la presqu'île des Balkans, à reprendre en Bulgarie notre ancienne situation, à rendre service à la Russie en l'éclairant sur les dangers d'un malentendu persistant qui devait tôt ou tard obliger le Prince Ferdinand à chercher les aventures. Nous avons fait sans bruit une bonne besogne et je crois qu'après avoir contribué à consolider la paix européenne et avoir rendu service à tout le monde, nous aurons assuré à notre représentation en Bulgarie une autorité toute spéciale et ouvert à notre influence un champ d'action nouveau.

299.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. *Constantinople, 6 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 février; Dir. pol., 11 février.)

M. de Nélidoff m'a donné lecture de la dépêche adressée à M. de Staal par le prince Lobanoff au sujet de la proposition du Gouvernement anglais ayant pour but de faire donner aux Ambassadeurs à Constantinople la mission d'examiner ensemble l'état intérieur de la Turquie et de proposer de concert à leurs Gouvernements respectifs les remèdes nécessaires.

[1] Sur cette mission bulgare en Russie, voir ci-dessus n° 103.

L'argumentation du Chancelier russe pour repousser la suggestion de Lord Salisbury repose entièrement sur l'interdiction de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Turquie, que les Puissances se seraient imposée à elles-mêmes dans les traités de Paris et de Berlin. J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mon avis sur ce point [1] et j'ai été heureux de constater qu'il était partagé par Votre Excellence. L'interdiction dont parle le prince Lobanoff n'est pas absolue; elle n'a pas, en tout cas, la portée qu'on veut lui donner et, si l'interprétation russe était admise, il faudrait renoncer absolument à remédier à un état de choses qui peut compromettre la paix européenne.

Votre Excellence m'a fait savoir que Lord Salisbury n'avait pas discuté la doctrine du prince Lobanoff et qu'il s'était déclaré disposé à adopter une politique négative, puisque tel était le sentiment de la Russie.

La facilité avec laquelle le Premier Ministre anglais s'est résigné à l'échec de sa proposition me donne à penser qu'il s'attendait à la voir repousser et qu'il ne l'avait formulée que pour la faire écarter.

Votre Excellence se souvient peut-être que, dans une de ses conversations avec le baron de Courcel, Lord Salisbury avait parlé à notre Ambassadeur de l'idée émise par Sir Philip Currie de faire donner aux Ambassadeurs à Constantinople la mission de s'occuper de l'état intérieur de l'Empire ottoman. Il ne semblait pas agréer beaucoup cette idée et disait qu'elle serait certainement écartée par la Russie.

On peut donc se demander pourquoi il a jugé à propos de la suggérer au Gouvernement de Pétersbourg et on est amené à penser qu'il voulait établir aux yeux de l'Europe que l'obstacle principal à l'amélioration des conditions d'existence de la Turquie était le mauvais vouloir de la Russie.

Lord Salisbury, qui a été obligé de prendre la succession des affaires un peu imprudemment engagées par Lord Rosebery, voudrait aujourd'hui se donner de bons prétextes pour battre en retraite. Dans son dernier discours à Londres [2], il a cherché à établir que la Grande-Bretagne ne pouvait agir seule contre toute l'Europe; dans un prochain discours à la Chambre des Lords il fera constater ses efforts infructueux pour arriver à une entente et il se lavera les mains des conséquences du refus de la Russie.

Sir Philip Currie explique tout autrement l'intervention de son Gouvernement auprès du Cabinet de Pétersbourg. Il nous avait proposé à plusieurs reprises d'examiner la situation et d'y chercher un remède. Quelques-uns de nos collègues avaient paru disposés à le suivre sur ce terrain. J'avais dit qu'il ne me semblait pas possible d'aborder une pareille discussion sans

(1) Télégramme n° 9 du 19 janvier ci-dessus reproduit sous le n° 278.

(2) Discours prononcé le 31 janvier au banquet de l'Association unioniste non conformiste, où le Premier avait parlé surtout de la politique extérieure de l'Angleterre et en particulier des affaires d'Arménie.

instructions de nos Gouvernements. M. de Nélidoff avait soutenu la même thèse que moi, mais avec plus de vivacité, et il avait cherché à restreindre, outre mesure à mon sens, l'étendue de notre compétence. Il prétendait que nos réunions n'avaient d'autre objet que l'étude des moyens d'assurer la sécurité de nos nationaux à Constantinople en cas de trouble. Il était cependant certain que nous nous occupions d'autres questions, que nous échangions nos renseignements et nos vues sur tous les événements dont l'Empire était devenu le théâtre.

L'Ambassadeur d'Angleterre prétend que c'est seulement pour faire réformer par son Gouvernement la manière de voir trop restreinte de notre collègue de Russie que Lord Salisbury a fait une communication au prince Lobanoff*. Elle devait être verbale et se borner à une simple indication, mais, en l'absence d'un Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg, le Chargé d'affaires, M. Goschen a cru devoir transformer en une note écrite et détaillée la dépêche du Foreign Office et il a donné ainsi à sa démarche une portée qu'elle ne devait point avoir.

Cette explication de Sir Philip Currie n'infirme pas l'opinion que j'exprimais plus haut sur les intentions probables de Lord Salisbury. S'il avait voulu donner au prince Lobanoff une simple indication, il aurait pu facilement s'entretenir avec M. de Staal qu'il avait sous la main. Je persiste à penser qu'il a cherché un échec.

S'il en était autrement sa démarche eût été aussi inconsidérée que celle du comte Goluchowski [1], qu'il a jugée assez sévèrement lorsqu'il en a eu connaissance.

J'ignore quel accueil le Gouvernement russe aura réservé à la communication si bien conçue de Votre Excellence au baron de Mohrenheim [1]. Quel que soit l'intérêt de la Russie à laisser l'Empire ottoman se décomposer, il lui importe, comme à nous, d'envisager l'avenir et de ne pas marcher dans l'inconnu [2].

* Annotation du Département : *c'est cette version que, après réflexion, le Gouvernement anglais s'est appropriée.*

[1] Allusion à la proposition du Ministre austro-hongrois relative à l'intervention des Puissances à Constantinople au mois de novembre précédent (voir ci-dessus n° 194), proposition écartée par les Puissances.

[2] Voir ci-dessus (n° 288) la note du Ministre sur son entretien avec le baron de Mohrenheim du 27 janvier. M. de Montebello écrivait le 5 février (dép. n° 8), commentant la réponse du prince Lobanoff à la proposition du Gouvernement anglais : « Ce que le Prince a cru voir dans la dernière démarche de l'Angleterre, c'est la pensée de donner un caractère périodique et officiel à la réunion des Ambassadeurs et d'établir en quelque sorte une conférence permanente ayant pour but — non pas seulement d'examiner des incidents spéciaux — mais d'exercer un contrôle constant sur l'administration des affaires intérieures ou extérieures de l'Empire ottoman ».

300.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. *Saint-Pétersbourg, 6 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 février.)

Il semble bien établi aujourd'hui qu'il n'y a eu aucune démarche concertée des représentants de l'Allemagne et de l'Autriche à Constantinople pour demander au Sultan de prendre des mesures énergiques contre les agitations macédoniennes qui ont leur centre en Bulgarie [1]. Le télégramme de M. Cambon que vous m'avez communiqué, ainsi que les renseignements qui sont parvenus ici de Vienne ne laissent aucun doute à cet égard. J'ai eu aujourd'hui avec mon collègue d'Autriche une conversation dans laquelle il m'a donné lui-même cette assurance. D'après les explications du prince de Liechtenstein, il y aurait eu là un malentendu, non pas sur le fond, mais sur la forme même de la démarche. Le prince de Hohenlohe, à son passage à Vienne, se serait entretenu avec le comte Goluchowski de la nécessité d'exercer une action commune, non seulement à Sofia, mais à Constantinople, à Bucarest, à Belgrade et à Athènes, pour éviter autant que possible les complications qu'il est permis de redouter pour le printemps prochain et dont l'agitation macédonienne peut être une des principales causes. Le comte Goluchowski en a parlé au comte Kapnist, qui s'est trouvé parfaitement d'accord sur le principe de cette action commune. Le prince de Liechtenstein en a parlé au prince Lobanoff, qui a répondu qu'il s'associait parfaitement à cette manière de voir, qu'il donnerait, ou plutôt continuerait à donner des conseils de modération et de prudence partout où il lui était possible de le faire, mais qu'il n'avait aucun moyen d'action directe en Bulgarie ; je sais, cependant, qu'il n'a pas laissé échapper une seule occasion de faire entendre, de ce côté aussi, le langage le plus ferme dans le sens de la résistance aux menées des comités macédoniens. Il est fort probable que, d'après les sentiments manifestés par le prince de Hohenlohe, la même ligne de conduite a dû être suivie par le représentant de l'Allemagne.

Tout le monde est donc d'accord, mais aucune nouvelle démarche n'a été

[1] M. Berthelot avait demandé aux Ambassadeurs à Constantinople, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, etc. (2 février), de s'informer au sujet de cette prétendue démarche. M. Cambon avait répondu dès le 4 (télégr. n° 17) que le fait était inexact.

officiellement prescrite. Des conseils ont été donnés à Constantinople [1] dans le sens de la politique sur laquelle toutes les Puissances paraissaient s'être entendues, mais ces conseils, qui sont la suite des échanges d'idées que je viens de rappeler, n'ont été provoqués par aucune instruction spéciale ni concertés entre telle ou telle Puissance en particulier. Il faut peut-être attribuer à la simultanéité toute fortuite des démarches faites par les ambassades d'Autriche et d'Allemagne le caractère que le Sultan a cru pouvoir leur attribuer.

301.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 19. Très confidentiel. *Péra, 7 février 1896, s. h.*

(*Reçu :* 6 h., matin.)

Le discours de Lord Salisbury au banquet non conformiste contient l'aveu le plus clair de l'impuissance de l'Europe en Orient [2]. Il a causé une telle satisfaction au Sultan que l'Ambassadeur ottoman à Londres a été chargé, dès le lendemain, d'exprimer au Premier Ministre anglais les plus vifs remerciements de Sa Majesté.

Rassuré déjà, du côté de la Russie, par la condescendance du prince Lobanoff, le Sultan trouve aujourd'hui l'occasion propice pour se rapprocher de l'Angleterre et pour la paralyser en lui offrant de régler la question d'Égypte.

Il a fait adresser à son Ambassadeur à Londres, à la date du 3 courant, des instructions confidentielles, en prenant des précautions minutieuses pour s'assurer le secret.

J'ai cependant le texte de la dépêche, dont voici le résumé :

« On essaie de troubler les relations amicales des deux pays avec la question d'Égypte. En la réglant, toute cause de malentendu disparaîtra. Le Sultan songe à la conclusion d'une convention sur la base du maintien de ses droits et de l'adoption de mesures propres à préserver de toute atteinte les communications de l'Angleterre avec les Indes.

[1] Allusion aux conseils donnés au Sultan par M. de Nélidoff de hâter l'introduction des réformes en Macédoine et de déclarer à Sofia sa résolution de repousser énergiquement toute tentative de violation de territoire.

[2] Voir ci-dessus (n° 299) la dépêche de Constantinople du 6 février (note 2). Dans ce discours, du 31 janvier, Lord Salisbury avait notamment déclaré que « le Gouvernement anglais n'avait pas pour mission de contraindre par la force des armes le Sultan à bien gouverner les pays placés sous sa souveraineté ».

« Lord Salisbury, lors de son séjour à Constantinople, a pu apprécier les généreuses intentions de Sa Majesté. Demandez-lui une entrevue [particulière]; s'il accepte les bases que nous proposons, ouvrez les négociations. Aucun fonctionnaire du Gouvernement ottoman ni de l'ambassade anglaise à Constantinople ne devra y prendre part. Les points arrêtés seront au fur et à mesure soumis à l'approbation impériale de la façon la plus confidentielle, puis consignés dans un acte définitif, qui ne sera publié qu'après la signature. Les télégrammes de l'Ambassadeur à la Sublime Porte seront déchiffrés par le Ministre des Affaires étrangères lui-même et Lord Salisbury sera instamment prié de tenir absolument secrète la démarche du Gouvernement ottoman. »

Telles sont en substance les instructions dont j'enverrai la teneur à Votre Excellence par le prochain courrier.

Ce n'est pas la première fois que le Sultan essaie de négocier à notre insu au sujet de l'Égypte, mais il n'avait jamais paru disposé à admettre l'occupation permanente de la vallée du Nil. On ne peut entendre autrement les assurances données pour la garantie des communications avec les Indes.

Il est possible qu'avec sa duplicité ordinaire, Abdul Hamid n'ait d'autre idée que de gagner du temps et de laisser s'éteindre la question arménienne.

Il n'en est pas moins nécessaire de surveiller de très près les pourparlers de Londres [1], mais il convient quant à présent de ne pas paraître avertis, car nous perdrions aussitôt tous nos moyens d'information.

302.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Nisard, Directeur des Affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 7 février 1896.*

Je vous remercie de votre lettre [2], j'ai reçu également celle du Ministre [3]. Ma lettre particulière [4], à laquelle il répond, était écrite un peu rapidement, sans préparation suffisante peut-être, et je n'avais pas assez pesé mes mots; aussi les observations qu'elle a suggérées sont-elles pour la plupart fondées.

(1) Par télégramme en date du 7 février (n° 20) M. Paul Cambon faisait savoir au Ministre que l'entretien particulier que l'Ambassadeur de Turquie à Londres devait demander à Lord Salisbury pour l'entretenir de la question d'Égypte avait dû avoir lieu « mercredi dernier ». Le lendemain 8 février (par télégramme n° 19) M. de Courcel donnait le même renseignement.

(2) Cette lettre n'a pas été retrouvée.

(3) Du 31 janvier (ci-dessus n° 292).

(4) Du 25 janvier (ci-dessus n° 285).

Ce que j'avais surtout voulu établir dans ma lettre, c'est que le point de vue d'un groupement possible entre la Russie, l'Allemagne et nous n'est pas le seul à envisager; que, par conséquent, cette question d'Alsace-Lorraine, qui nous tient naturellement tant à cœur, peut parfaitement ne pas trouver l'occasion d'être posée et qu'il faut examiner les autres éventualités possibles. J'ai causé avec le prince Lobanoff des premiers télégrammes et lettres que j'ai reçus de Paris sur cette question : dans ces différentes correspondances le point délicat de nos provinces perdues était nettement indiqué, j'ai même eu soin de le préciser davantage encore dans mon entretien qui avait lieu un lundi; or, le lendemain même, le prince Lobanoff voyait l'Empereur et il *m'écrivait aussitôt* après son audience le petit billet dont je reproduis ici la phrase importante :

« Je n'ai pas manqué de rendre compte à l'Empereur de nos conversations intimes. Sa Majesté a parfaitement apprécié les exigences de la position intérieure et extérieure du Gouvernement français et m'a dit qu'elle était très satisfaite des assurances données par la France. »

Connaissant, comme nous le connaissons déjà, le caractère de l'Empereur Nicolas, qui se rapproche en beaucoup de points de celui de son père, ces paroles répétées *par écrit* par le prince Lobanoff ont leur signification. Comme je vous l'ai dit plus haut, j'avais plutôt accentué la note dans ma conversation avec le prince, il ne peut donc y avoir aucun doute sur le sens des paroles de l'Empereur. La situation est évidemment délicate pour la Russie, et chercher à la préciser davantage aujourd'hui, à obtenir des engagements, serait, comme vous le dites très justement, risquer d'attiédir les Russes à notre égard. On a pris acte, et c'est beaucoup, car nous avons eu maintes preuves de la façon dont on se rappelle ici les promesses faites ou même simplement les paroles prononcées. Je reviendrai sur ce sujet toutes les fois que j'en aurai l'occasion naturelle, mais, à moins que les circonstances ne le rendent nécessaire, je ne crois pas qu'il soit prudent de trop ou trop souvent insister.

On attache en France beaucoup trop d'importance aux marques apparentes de rapprochement et d'intimité entre les deux Empereurs. Qu'est-ce au fond que cet échange de tableaux, ces lettres à propos de tout incident? (1) Jamais, en tout cas, l'Empereur Nicolas n'a pris l'initiative de ces correspondances; il a répondu courtoisement, mais *jamais*, je puis vous le certifier, il n'y a eu dans la correspondance autre chose que la plus complète banalité; une fois seulement, c'était à la suite des fêtes de Kiel, dans lesquelles l'attitude de la Russie avait profondément blessé l'Empereur Guillaume : celui-ci, étouffant autant qu'il le pouvait le ressentiment de l'espèce d'affront qui lui avait été

(1) Voir le volume intitulé *Correspondance entre Guillaume II et Nicolas II, 1894-1914*, *op. cit.*

fait, s'est permis de faire une allusion, aussi modérée que possible, aux faits qui l'avaient sérieusement blessé. La réponse a été telle, j'ai des raisons pour en être *certain*, que toute velléité de reprise sur le sujet a dû être dès lors et pour jamais arrêtée dans l'œuf. Cessons donc de nous montrer inquiets, soyons au contraire bien convaincus que la Russie tient plus peut-être à nous garder que nous ne tenons nous-mêmes à rester unis avec elle. Nous ne devons pas laisser percer à son égard la moindre méfiance. Je retrouve à toute occasion dans le langage et dans l'esprit du prince Lobanoff un sentiment de défiance contre l'Allemagne. Loin de rechercher une union avec l'Allemagne, et bien qu'il considère comme désirable un rapprochement qui n'implique après tout que des relations dont on peut tirer profit, il a toujours l'idée que l'Allemagne peut avoir une arrière-pensée et que cette arrière-pensée est de rompre l'alliance franco-russe, ou de nous entraîner, isolément ou avec la Russie, dans des aventures qui disperseraient ou affaibliraient ses forces. Le prince Lobanoff croit au renouvellement de la Triple Alliance par la force même des choses et, dans cette éventualité probable, comment peut-il songer à un changement dans nos accords?

Nous craignons, comme vous le dites encore, d'être inopinément contraints de soutenir la Russie contre l'Autriche appuyée par l'Allemagne, avant que les Russes aient eu l'occasion de remplir vis-à-vis de nous l'obligation de nous aider à venir à bout de l'Allemagne. Je le comprends fort bien, et c'est peut-être ce que voudrait amener l'Allemagne ; mais le cas a été certainement prévu par la Russie, non pas peut-être tout à fait dans le même sens, mais la conséquence à en tirer est la même : nous avons à nous tenir en garde, autant que possible, contre tout entraînement. Si nous sommes forcés de nous engager, c'est que la bagarre sera générale, et alors la Russie, comme nous, nous travaillerons dans le but prévu par notre convention. Si, au contraire, la Russie est engagée malgré elle dans des conditions qui nous permettent de ne pas intervenir militairement, notre devoir sera de réserver toutes nos forces pour surveiller l'Allemagne et la tenir en respect. Nous aurions peut-être, en prévision de ce cas, à promettre de ne nous laisser entraîner dans aucune entreprise lointaine pour conserver, en cas de besoin, le plein usage de toutes nos forces.

Le prince Lobanoff, malgré les assurances qui nous ont été données et dont l'écho se trouve dans les dépêches de Lozé et d'Herbette, croit encore à quelque entente entre l'Allemagne et l'Autriche, à propos des événements qui peuvent être soulevés en Orient du côté des Balkans. Je lui ai dit les affirmations contraires données à Herbette par le comte de Szögyény; elles l'ont frappé, mais il n'a pas paru convaincu. J'ai cru comprendre cependant que la Russie n'attacherait pas grande importance à la confirmation en Bosnie et Herezégovine de la situation de l'Autriche, pourvu que cette confir-

mation de ses droits ne lui ouvrît pas la route vers Salonique. On se méfie donc également ici de l'Autriche, on la surveille de près et on sait qu'elle a trouvé, pour sa mobilisation éventuelle, un *truc* qui lui ferait gagner quelques jours. On en conclut que l'Allemagne doit avoir pris des précautions du même genre sur la frontière de Russie comme sur la nôtre, et c'est encore là un motif de défiance ajouté à tant d'autres. Vous m'avouerez que ce ne sont pas là des symptômes d'intimité croissante.

Voilà aujourd'hui la Bulgarie rentrée en grâce avec la Russie; comment l'Autriche va-t-elle prendre la chose? Il est certain, en tout cas, que la Russie ne recommencera pas les fautes d'autrefois. Elle ne se mêlera en aucune façon des affaires intérieures et militaires de la Bulgarie, ostensiblement au moins; mais son influence s'exercera très grande sur ce pays, qu'elle tient aujourd'hui en mains et qui échappe entièrement à l'action autrichienne. Est-ce une garantie de paix ou, au contraire, la source de nouvelles difficultés? On ne paraît pas bien d'accord ici sur ce point; les journaux n'ont pas encore parlé depuis la nouvelle, mais quelques-uns se montraient, avant la lettre, assez peu favorables.

Toutes les fêtes auxquelles nous sommes forcés d'assister, dîners, bals, soupers, sont assez fatigantes en ce moment; il est difficile d'avoir un instant de repos ni de trouver en repos ceux avec qui on aurait intérêt à causer; pour nous mettre en train pour le couronnement, nous avons eu hier soir un petit bal suivi et précédé d'un souper assis de plus de cent personnes. C'était très chic, mais j'en ai un peu mal aux cheveux ce matin et je vous prie de m'excuser si mes idées ne sont pas aussi nettes que je le voudrais. Nous n'avons plus heureusement beaucoup de carnaval et nous pourrons nous reposer ensuite.

[*P. S.* relatif aux incidents survenus au sujet de l'église française de Moscou.]

303.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Saint-Pétersbourg, 7 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 février.)

Le télégramme n° 14 que je vous ai adressé cette nuit vous a appris l'accueil fait par l'Empereur à la lettre par laquelle le Prince Ferdinand de Bulgarie annonce sa décision de faire confirmer le Prince Boris dans la reli-

gion orthodoxe[1]. Les obstacles qui s'opposaient jusqu'ici à la reconnaissance du Prince de Bulgarie par le Gouvernement du Tsar semblent aujourd'hui levés, et il ne dépend plus que du Sultan, avec l'assentiment des Puissances signataires du traité de Berlin, que cette reconnaissance devienne un fait accompli.

Cette solution, je ne saurais dire cette négociation, car aucuns pourpariers directs n'ont jamais existé entre le Gouvernement russe et le Gouvernement du Prince Ferdinand, a été amenée avec la plus grande habileté par le prince Lobanoff qui vient encore, en cette occasion, de remporter un grand succès diplomatique.

Au mois de juillet dernier, par mes dépêches 83, 87 et 89[2] j'ai eu l'occasion de rendre compte de l'envoi à Pétersbourg d'une délégation bulgare et de l'attitude très ferme et réservée à la fois qu'avait gardée le prince Lobanoff. Il n'a donné aucun conseil, il n'a dicté aucune ligne de conduite, il s'est borné à prendre acte des bonnes dispositions du peuple bulgare, dont Mgr Clément et le Président du Sobranié s'étaient faits les interprètes, et il leur a laissé entendre qu'il ne tenait qu'à eux de faire disparaître les obstacles qui s'opposaient à un rapprochement effectif entre les deux pays. La question de la conversion du Prince Boris a été touchée dans un des entretiens qu'a eus Mgr Clément avec le prince Lobanoff et le métropolitain s'est, pour ainsi dire, engagé alors à obtenir que le Prince Ferdinand consentît au passage de son fils à la religion orthodoxe. Mais aucune promesse n'a été faite en retour par le prince Lobanoff, qui a tenu à laisser aux délégués bulgares toute la responsabilité de la conduite qu'ils croiraient devoir tenir. Je ne sache pas que, depuis cette époque, il ait été échangé aucuns pourparlers à ce sujet, mais, à différentes reprises, le prince Lobanoff m'a paru envisager avec beaucoup de confiance et de calme les conséquences qui pouvaient résulter de l'entrevue dont je viens de parler. La promesse faite au mois de juillet dernier par Mgr Clément a été tenue et le Prince Ferdinand s'est trouvé, par la force des choses, amené à accomplir un acte qui lui répugnait personnellement, contre lequel la faiblesse de son caractère le portait à résister, mais auquel il s'est, cependant, vu contraint, après des hésitations et des démarches qui devaient en atténuer beaucoup la valeur. Son ambition a été, dans ces circonstances, plus forte que sa conscience; il s'est convaincu, par l'attitude de ses Ministres, par celle des chefs de son armée, qu'il ne pourrait compter sur aucun appui en continuant une politique

(1) M. de Montebello faisait savoir que le Tsar avait télégraphié au prince Ferdinand : «Je félicite sincèrement Votre Altesse de la nouvelle politique dans laquelle elle vient d'entrer».

(2) Du 11, du 24 et du 25 juillet dont la reproduction n'a pas paru nécessaire.

qui rendait impossible tout rapprochement avec la Russie et qui laissait indéfiniment son pays dans la situation irrégulière où il l'avait placé.

Cependant, malgré les assurances qui lui étaient parvenues indirectement sur les sentiments du pays bulgare tout entier, le Gouvernement russe n'a rien fait pour laisser même entrevoir la ligne de conduite qu'il adopterait; il a gardé, à cet égard, jusqu'au dernier moment, la réserve la plus absolue, et le langage des journaux russes, au lendemain même du manifeste du Prince Ferdinand, prouve que la pensée de l'Empereur Nicolas et de son Gouvernement était restée jusqu'au dernier moment un secret pour tous.

A Vienne, on critiquait en haut lieu avec la plus grande sévérité l'attitude du Prince Ferdinand, son voyage à Rome [1], ses hésitations que l'on qualifiait de lâcheté. Mon collègue d'Autriche m'a donné lecture, hier encore, d'une lettre du comte Goluchowski dans laquelle le Prince Ferdinand est traité avec une dureté extrême. Le comte Goluchowski semble croire même que toutes les démarches du Prince Ferdinand ne sont qu'un prétexte pour reculer et il en conclut qu'il s'est mis dans l'impossibilité d'accomplir un acte que son peuple attend de lui, mais auquel sa famille et la cour de Rome s'opposent formellement.

Je doute fort que le Prince Ferdinand ait gagné, en agissant comme il l'a fait, l'estime du Gouvernement impérial; mais, au point de vue politique, il a, de gré ou de force, fait disparaître les barrières qui empêchaient jusqu'ici sa reconnaissance par la Russie et, par conséquent, par les Puissances.

Il ne semble pas admissible qu'aucune opposition puisse s'élever, aujourd'hui, à cet égard.

304.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 66. *Paris, 13 février 1896.*

Par une lettre en date du 2 août dernier [2], mon prédécesseur vous avait fait savoir dans quelles conditions le Directeur politique de mon Département avait été amené à rappeler au conseiller de l'ambassade de Russie l'intérêt que nous verrions à ce que le Gouvernement impérial tournât son attention du côté du Maroc et y affirmât son accord avec nous par l'envoi d'un repré-

[1] Voir ci-dessus n° 293 la lettre de M. de Navenne du 3 février sur l'entrevue du prince Ferdinand avec Léon XIII.

[2] Non reproduite.

sentant. Postérieurement à cet entretien, M. de Giers a eu l'occasion de nous annoncer qu'il avait écrit à Saint-Pétersbourg dans un sens conforme à ces indications.

La lettre que M. Hanotaux vous avait adressée à ce sujet étant demeurée jusqu'ici sans réponse, je me vois amené à vous rappeler la question qui en faisait l'objet et qui n'a rien perdu de son intérêt aux yeux de mon Département. Les événements qui se sont déroulés depuis quelques mois en Orient et dont le contre-coup tend à se faire sentir dans tout le bassin de la Méditerranée me font même considérer comme un devoir d'insister sur l'opportunité qu'il y aurait pour le Gouvernement impérial à sortir de la politique d'abstention pure et simple qu'il observe au Maroc et dont la prolongation ne pourrait que servir certaines visées ambitieuses qui, vous le savez, risquent de compromettre un jour ou l'autre dans ce pays le maintien du *statu quo*.

Je ne puis d'ailleurs que m'en remettre à vous du soin d'apprécier dans quelles conditions la question pourrait être utilement abordée avec le prince Lobanoff. Mais je vous serai obligé, en tout état de cause, de m'accuser réception de la présente dépêche [1].

305.

M. Cogordan, Ministre plénipotentiaire, chargé de l'agence et consulat général de France au Caire,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. *Le Caire, 15 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 février; Dir. pol., 28 février.)

Les articles que les principaux journaux de l'Europe consacrent à la question d'Égypte, la lettre de M. Stanley au *Figaro* [2], celle que M. Gladstone a écrite à M. Moustafa Kemal [3] ont causé une vive impression sur les per-

[1] Le 21 février, M. de Montebello faisait savoir au Ministre qu'à plusieurs reprises il avait appelé l'attention du Gouvernement russe sur l'opportunité qu'il y aurait pour lui à sortir de la politique d'abstention pure et simple. On lui avait opposé de simples raisons financières qui rendaient difficile la création d'une légation. « Le représentant de l'Espagne, à qui sont confiés, à Tanger, les intérêts russes, se bornait à remplir son rôle sans jamais adresser la moindre correspondance à Saint-Pétersbourg » ; de ce fait « le Gouvernement impérial était placé dans un isolement complet en ce qui concerne les affaires politiques au Maroc ».

[2] Dans un discours à ses électeurs, Stanley avait parlé de la nécessité d'un rapprochement avec la France. Pour les Français, il écrivit au *Figaro* une lettre (qui parut le 29 janvier) dans laquelle il disait, entre autres choses, que l'occupation de l'Égypte était temporaire.

[3] Le 14 janvier, M. Gladstone avait écrit à un correspondant égyptien qu'il était partisan de l'évacuation de l'Égypte et à quelles conditions.

sonnes qui ne veulent voir dans l'occupation anglaise qu'un douloureux épisode de l'histoire de ce pays. La nouvelle lancée depuis lors, à la suite de certains journaux anglais, par l'agence Havas, et d'après laquelle le baron de Courcel serait retourné à Londres muni d'instructions de Votre Excellence pour demander l'évacuation de l'Égypte, a ravivé encore les espérances [1]. Tandis que les journaux anglais tournent cette nouvelle en dérision, la presse arabe s'en empare et la commente. De son côté le *Journal égyptien* l'amplifie et son directeur la rapproche des mystérieuses informations chiffrées qu'il reçoit de temps en temps de Paris.

Le télégramme de Votre Excellence du 24 janvier [2] m'a tracé mon rôle. Sans rien négliger pour entretenir parmi les indigènes l'espoir de la délivrance, je m'applique à les mettre en garde contre l'optimisme des personnes qui, prenant des mirages pour des réalités, se croient ou feignent de se croire à la veille des événements qu'elles annoncent. Je sais trop bien en effet quel est, sur l'esprit des Orientaux, le résultat des déceptions, comment ils passent de la confiance excessive au plus fatal abattement. Mais ce rôle, Votre Excellence voudra bien en convenir, est plus que jamais difficile à jouer dans les circonstances actuelles. Nous avons toujours encouragé la résistance aux prétentions anglaises, conseillé la prudence et prêché la patience en affirmant que l'occupation n'aurait qu'un temps. Quand le Khédive a voulu obtenir de nous quelque démarche à Londres, nous avons dit que le moment favorable n'était pas encore venu; quand certaines personnes ont prétendu nous forcer la main en faisant naître des complications qui nous obligeraient à agir, nous avons répondu que nous étions seuls juges de l'heure de l'action. De tout cela, les uns et les autres ont pu légitimement tirer la même conclusion : savoir qu'à la première occasion favorable qui s'offrirait à elle, la France poserait nettement devant l'Europe la question d'Égypte* et mettrait l'Angleterre en demeure de s'expliquer sur la manière dont elle entend tenir ses promesses. L'opinion publique s'étonne aujourd'hui que le moment actuel ne nous paraisse pas être le plus favorable qui se soit présenté depuis longtemps. On a constaté avec joie le premier échec essuyé l'an dernier par la diplomatie anglaise dans l'Extrême-Orient. Depuis lors

[1] *L'Observer* avait publié une dépêche de Paris disant que M. de Courcel devait rapporter à Londres des propositions du Gouvernement français relatives, en particulier, à la question d'Égypte (*Temps* du 4 février).

[2] Dans ce télégramme n° 3, (non reproduit) le Ministre spécifiait que le récent arrangement avec l'Angleterre (relatif au Siam) avait un caractère purement local et « ne saurait à aucun degré modifier notre politique générale, principalement en ce qui concerne les questions égyptiennes qui demeurent l'objet de toute la sollicitude du Gouvernement. Le Khédive, ajoutait-il, doit d'ailleurs être le premier à se rendre compte que rarement les circonstances furent moins de nature à lui conseiller une politique de désarmement et d'abdication ».

* Annotation de M. Nisard : *Nous n'avons jamais pris l'engagement de la poser suivant une procédure déterminée.*

on a vu le Gouvernement britannique céder, au Transvaal, devant l'intervention de l'Empereur d'Allemagne, puis, au Venezuela, devant l'attitude menaçante des États-Unis. On en conclut qu'il céderait de même dans la question d'Égypte.

Je livre ces opinions, sans les juger, à l'appréciation de Votre Excellence, qui seule peut se rendre compte des chances de succès que pourrait offrir actuellement une intervention diplomatique, à Londres ou ailleurs, en vue d'arriver au retrait des troupes qui occupent le Caire et Alexandrie. Mais j'ai le devoir d'ajouter que, si la crise que traverse aujourd'hui l'Empire turc se termine sans que la question d'Égypte ait fait un pas, nous aurons beaucoup perdu dans l'opinion des Égyptiens, de telle sorte qu'il nous deviendra de plus en plus difficile de persister dans notre politique actuelle.

En effet, tant que nous pouvons présenter la délivrance comme prochaine, il est possible de renvoyer à cette échéance le règlement des affaires administratives, si intéressantes pour le pays, qui sont aujourd'hui en suspens : j'entends par là l'emploi des économies des conversions, la conversion de l'Unifiée et avant tout la construction des réservoirs. Il est juste et même avantageux de remettre des décisions d'une telle importance à l'époque où elles pourront être prises par les intéressés eux-mêmes, sous le seul contrôle de l'Europe et sans l'intervention des occupants, toujours enclins à faire passer les intérêts de l'Angleterre avant ceux de l'Égypte. Mais ces atermoiements ne sont défendables que si nous pouvons envisager et faire envisager aux Égyptiens comme certaine et proche la fin de l'état de choses contre lequel nous protestons. Du jour où les perspectives d'évacuation seraient indéfiniment éloignées (et ce serait le cas, si la crise qui sévit en ce moment sur l'Orient se terminait sans que nous eussions rien obtenu de l'Angleterre), les Égyptiens blâmeraient ce qu'on appelle déjà, dans certains milieux, notre «obstructionnisme». Ce n'est pas pour eux, je le sais bien, que nous avons adopté la ligne de conduite que nous suivons depuis 1882 : c'est en vue de sauvegarder nos intérêts généraux dans la Méditerranée et de garantir la liberté du canal de Suez. Mais néanmoins, il ne faut pas se le dissimuler, cette attitude serait bien difficile à garder du moment où nous aurions contre nous, avec le monde de la finance, qui prend si volontiers son parti de voir l'armée anglaise dans la vallée du Nil, ceux mêmes qui sont aujourd'hui nos amis.

En réfléchissant à ces choses, j'ai été amené à me demander si les affaires financières et administratives, celle des réservoirs en particulier, ne pourraient pas, au cas où la situation générale vous paraîtrait s'y prêter, fournir une occasion d'aborder avec les Anglais la question même de l'évacuation. Il est clair qu'un projet aussi important pour l'Égypte que celui des barrages d'Assouan serait discuté bien plus utilement si l'avenir du pays, son régime

futur étaient préalablement fixés. Les Anglais nous ont consultés officieusement sur cette grande entreprise qui, toutes réserves faites quant au mode d'exécution, présente une utilité évidente pour la prospérité de l'Égypte. Y aurait-il des inconvénients à répondre au Gouvernement britannique qu'afin de pouvoir nous former une opinion, nous désirerions connaître son intention touchant le sort même du pays qu'il a toujours promis de rendre plus tard à lui-même? Votre Excellence seule possède tous les éléments nécessaires pour apprécier l'opportunité d'une telle manière d'agir. Si je me permets de la suggérer, c'est parce que, je le répète, pour ceux qui voient d'ici les choses, l'heure paraît venue de faire entrer la question d'Égypte dans la phase des négociations. C'est aussi parce que j'entrevois, si la situation n'est pas modifiée prochainement, de graves difficultés à conserver ce que nous avons encore ici de sources d'influence et d'avantages positifs, en dehors de ce qui nous est rigoureusement assuré par les traités [1].

306.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 58. Confidentiel. *Londres, 19 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 février; Dir. pol., 29 février.)

Lord Salisbury m'a confirmé aujourd'hui ce que j'ai eu l'honneur de vous mander hier [2] au sujet de l'assentiment donné par le Gouvernement anglais à la reconnaissance du prince Ferdinand de Bulgarie par la Porte ottomane. Lord Salisbury m'a dit qu'il avait annoncé à l'Ambassadeur de Turquie son assentiment sans y ajouter la moindre réserve. Il n'a pas été question entre eux de la Roumélie orientale; aucune Puissance ne paraît avoir soulevé d'observations à ce propos. D'après ce que m'a dit le Ministre anglais, la reconnaissance du prince Ferdinand par tous les Cabinets serait, dès maintenant, un fait acquis. Cependant l'Autriche-Hongrie semble avoir éprouvé un assez vif mécontentement de la mesure dont la Turquie a pris l'initiative à l'instigation du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Ce sentiment, que les alliés

(1) Dépêche communiquée à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Constantinople, à Vienne et à Rome.

(2) Par télégramme n° 54, du 18 février, non reproduit.

de l'Autriche ne paraissent pas partager[1], tiendrait peut-être moins à des motifs d'ordre purement politique qu'à des considérations personnelles, inspirées en grande partie par le froissement que l'acte d'abjuration religieuse consommé au nom du jeune Prince Boris a causé à l'Empereur François-Joseph.

Ma conversation avec Lord Salisbury ayant pris un tour plus général, j'ai fait compliment au Premier Ministre de la volumineuse série de *Livres bleus* qu'il a fait paraître sur l'affaire d'Arménie. « Cette publication, lui ai-je dit, est surtout de nature à faire bonne impression sur le public anglais, en lui faisant toucher du doigt l'impossibilité matérielle pour l'Angleterre de se lancer, au profit des Arméniens, dans une croisade où aucune autre Puissance de l'Europe ne voulait la suivre. Cela ne manquera pas de tempérer le zèle, un peu inexplicable pour des étrangers, qui anime une partie de votre monde politique à l'égard de la question arménienne. Au point de vue international, votre *Livre bleu* aura peut-être un effet moins complètement satisfaisant, car il met très en relief la divergence de vues qui s'est malheureusement produite depuis quelque temps entre la Russie et vous à l'occasion de cette affaire. Cette divergence, nous autres Français devons la déplorer plus que personne. Car nous tenons à notre alliance étroite avec la Russie pour des raisons faciles à comprendre. Elle est pour la France démembrée une garantie, non seulement de paix et de sécurité, mais je dirai presque d'indépendance ; elle rétablit sur le continent européen l'équilibre dont nous avons besoin pour nous mouvoir et respirer librement. D'autre part, nous désirons avoir avec l'Angleterre, non pas une alliance déclarée, qui ne répondrait ni à vos convenances propres, ni aux nécessités de notre politique, mais des rapports empreints de cordialité qui nous permettent de vivre en bon accord avec vous, non seulement dans le domaine de la politique générale, mais sur les nombreux points du globe où nous nous trouvons mutuellement en contact. »

Lord Salisbury a marqué son adhésion à cette manière de voir. Il a exprimé l'espoir que les relations entre la Russie et l'Angleterre pourraient redevenir plus confiantes, plus amicales. Je crois ce vœu sincère de sa part. Il répond certainement à la tendance actuelle d'une fraction notable de l'opinion anglaise. Le parti libéral, en particulier, un peu désabusé à la vérité sur le compte de la Russie, sur laquelle il fondait de grandes espérances pour une solution de la question arménienne conforme à ses désirs, prônait naguère avec une grande énergie l'idée d'un rapprochement politique entre les

[1] M. Herbette télégraphiait le 18 février (n° 39) : « En suite de la démarche verbale de l'Ambassadeur de Turquie, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a déclaré verbalement hier à mon collègue, après avoir pris les ordres de l'Empereur, que l'Allemagne est prête à reconnaître le Prince Ferdinand comme Prince de Bulgarie dans les termes du traité de Berlin ».

Cabinets de Londres et de Pétersbourg. Lord Salisbury qui, depuis son avènement au Ministère, se montre plus docile qu'on ne s'y attendait aux indications de l'opinion et même aux suggestions de ses adversaires, au moins en matière internationale, m'a plusieurs fois dans ses entretiens laissé soupçonner un certain désir discret de vivre en bonne amitié avec la Russie, ce qui équivaut en pratique au regret de voir cette dernière Puissance pencher vers l'Allemagne et accepter ou même encourager avec un empressement non dissimulé les avances de l'Empereur Guillaume II.

J'ai eu l'occasion, de mon côté, de témoigner à Lord Salisbury quelque regret de l'abandon de la politique d'entente à trois entre la France, l'Angleterre et la Russie qui, dans les débuts de l'affaire arménienne, comme dans les débuts de l'affaire de Chine, avait produit des résultats satisfaisants. Le Cabinet libéral est responsable de l'abandon de cette combinaison dans l'affaire chinoise, et je ne crois pas que l'Angleterre ait eu à s'en féliciter. Mais, dans les négociations relatives à l'Arménie, le Cabinet conservateur, à son tour, a, sinon provoqué, du moins facilité et justifié en quelque sorte le mouvement de retraite de la Russie lorsqu'il s'est départi du système de l'entente à trois pour recourir à la fallacieuse et stérile hypothèse de l'entente à six, décorée du nom de concert européen. Il est probable que les persévérantes insinuations de l'Italie, depuis longtemps blessée d'être tenue en dehors des délibérations des trois Puissances, n'ont pas été sans exercer de l'influence sur le changement d'orientation de Lord Salisbury.

Profitant de ce que notre entretien, poursuivi avec une certaine familiarité, nous avait portés ainsi vers les généralités de la politique du jour, je dis à Lord Salisbury que j'étais sur le point de partir pour la France, où je comptais prendre prochainement un congé d'assez longue durée pendant sa propre absence et le voyage de la Reine sur le continent ; qu'arrivé à cette interruption de nos rapports personnels, dont la durée pouvait être incertaine, je me sentais naturellement amené à jeter un regard en arrière, et aussi un regard sur l'avenir ; que je constatais avec satisfaction l'amélioration sensible qui s'était produite depuis dix-huit mois dans les rapports de la France et de l'Angleterre, la diminution des préventions de part et d'autre, un certain apaisement des défiances, une disposition plus sensée à juger des choses d'après leur valeur propre, souvent minime, et non d'après les imaginations échauffées qui trop longtemps avaient grossi outre mesure les objets débattus entre nous ; qu'ainsi nous étions parvenus à circonscrire et à éteindre, sur un certain nombre de points, dont les deux peuples avaient reconnu l'importance relativement secondaire, des discussions qui naguère paraissaient irréductibles ; mais que, si ce résultat était satisfaisant pour le passé, il ne me paraissait pas suffisant pour assurer entièrement nos relations futures et les mettre sur le pied où lui et moi désirions qu'elles fussent placées ; qu'en effet

la cause de dissentiment la plus irritante et, si l'on n'y prenait garde, la plus insidieuse subsistait encore; que, dans la période de crise, de tâtonnement, peut-être de transformation, que traversait le système des alliances européennes, c'était une préoccupation personnelle pour moi, de m'éloigner en laissant entre la France et l'Angleterre cette pomme de discorde de la question d'Égypte.

J'avais eu soin, depuis les premiers renseignements que vous m'avez transmis concernant la tentative du Sultan de reprendre cette question directement avec l'Angleterre, de revenir moi-même avec Sir Thomas Sanderson sur les conversations que j'avais eues l'an dernier au sujet de l'Égypte avec le comte de Kimberley [1]. Tout en y mettant une extrême discrétion, afin de ne point choquer les susceptibilités que je savais plus en éveil sous un Gouvernement conservateur que sous une administration libérale, je m'étais efforcé de faire pénétrer dans l'esprit du Sous-secrétaire d'État permanent des Affaires étrangères le sentiment du grave inconvénient de laisser entre nous, sans y toucher, comme une matière incendiaire dangereuse, cette affaire d'Égypte plus redoutable en apparence qu'en réalité, mais toujours inquiétante par ses conséquences éventuelles. Sir Thomas Sanderson n'avait pas manqué de rapporter mes paroles à son chef. Celui-ci était donc prévenu et il reçut mon ouverture sans marquer trop de surprise ni de désapprobation.

Je continuai donc comme j'avais commencé, et je dis à Lord Salisbury que, si nous avions dégonflé la question siamoise et la question du Mékong, si nous avions mis la question du Niger en passe d'être traitée sans passion par des gens compétents et impartiaux, il n'y avait à mes yeux aucune raison pour que la question d'Égypte, artificiellement grossie d'une quantité d'appendices hétérogènes, ne fût pas envisagée par deux Cabinets désireux de s'entendre avec sang-froid et avec la résolution calme de s'en tenir aux réalités. Or, ces réalités me semblaient bien moins invincibles que l'imagination de nos deux peuples ne se le figurait communément. Pour ma part, en me mettant au point de vue français et en examinant de bonne foi, à part moi, quelles pouvaient être les prétentions de la France, je trouvais qu'elles se réduisaient en substance à deux choses : premièrement, le désir de voir s'éloigner les troupes maintenues en Égypte sous le drapeau anglais et cesser une occupation que l'Angleterre elle-même avait toujours proclamée provisoire; en second lieu, le vœu que l'élément français ne fût pas, comme il l'était depuis quelque temps, systématiquement exclu de l'administration égyptienne, dans laquelle il avait joué autrefois un rôle prépondérant. En dehors de ces deux termes, il me paraissait que l'intérêt français et l'intérêt anglais n'avaient

[1] Voir le tome XI de la présente série, nos 307, 319 et 396.

rien de contradictoire. Nous désirions la prospérité de l'Égypte; nous reconnaissions que le régime anglais avait beaucoup fait pour l'affermissement de son crédit, pour le développement des ressources naturelles du pays et pour l'introduction du bon ordre dans la plupart des branches de l'administration publique. Nous ne méconnaissions pas les titres que l'Angleterre s'était acquis de la sorte. D'autre part, nous avions le sentiment des défaillances réitérées de notre politique en ce qui concerne l'Égypte et, si nous n'aimions pas qu'on nous les rappelât, nous avions conscience nous-mêmes que les fautes commises avaient modifié la situation à notre détriment. Mais, si nous recherchions ensemble le moyen de rapprocher sincèrement la France de l'Angleterre dans leur politique générale, c'est dans l'institution d'un régime également acceptable et honorable pour les deux nations en Égypte qu'on pouvait le trouver. Les progrès du commerce anglais dans ce pays ne nous donnaient point de jalousie, du moment que notre commerce y jouirait d'avantages pareils. La liberté du canal de Suez importait sans doute en première ligne à l'Angleterre, qui en était la principale cliente; mais, si notre part dans le trafic sur le canal était moins grande, nous n'attachions pas moins de prix que l'Angleterre elle-même aux garanties qu'elle trouvait nécessaires.

Je développai ces considérations et quelques autres qu'il me paraît inutile de rappeler ici, parce qu'elles sont familières à tous les Français qui ont porté leur attention depuis quelques années sur les affaires d'Égypte. Ce que je m'efforçai surtout de persuader à Lord Salisbury, c'est que rien n'était pis que le silence entre nous et que les rancunes, loin de s'éteindre, devenaient plus aigres et plus passionnées en présence d'un parti pris apparent d'ignorer les sentiments de la France. Je lui rappelai le précédent de la convention Drummond Wolff, que nous avions combattue en partie à cause de la manière presque subreptice dont elle avait été préparée entre la Turquie et l'Angleterre, sans égard pour les revendications françaises[1]. Je l'adjurai, quoi qu'il fît, quoi qu'il décidât ultérieurement pour l'Égypte, de ne rien faire, de ne rien décider en dehors de la France et sans entente confiante avec nous.

Lord Salisbury ne parut pas insensible à ce dernier point de vue, qui, me dit-il, était nouveau pour lui, car il avait plutôt pensé que la France aimait mieux ne pas entendre parler de l'action de l'Angleterre en Égypte, comme si elle la tenait pour non avenue. Il me dit qu'il penserait sérieusement aux idées que je lui avais exposées et à ce qu'il était possible de faire. Il reconnut que l'autorité militaire anglaise ne tenait pas à l'occupation de l'Égypte et la considérait plutôt comme une gêne. Mais il s'étendit sur la difficulté d'y substituer un régime satisfaisant. Je lui avais déclaré que la France ne songeait

(1) Sur l'arrangement de Sir H. D. Wolff avec la Porte voir le t. VI de la présente série.

d'aucune façon à occuper l'Égypte à la place des Anglais; cette combinaison était donc exclue. J'avais cité en passant la bonne volonté du roi des Belges de prendre la place vacante; Lord Salisbury s'était borné à sourire. « Ce qu'il faut exclure, c'est l'anarchie! » continua-t-il. Je fis signe que nous étions d'accord. « Il est impossible de remettre l'Égypte aux Turcs; ce serait toujours l'anarchie, et l'anarchie sanglante. Un régime international n'est pas moins impossible; ce serait le désordre. On ne peut pas gouverner un pays à six. »

Je répondis que j'étais encore d'accord avec Lord Salisbury sur ce qu'il venait de dire, que je ne comprenais pas le Gouvernement à six; mais que cela n'était point nécessaire, car la plupart des Puissances de l'Europe, en dehors de l'Angleterre et de nous, étaient assez disposées à se désintéresser du Gouvernement de l'Égypte; que, cependant, il était nécessaire d'admettre dans l'administration et les services publics des éléments internationaux; que cela était de tradition en Égypte, où ces éléments avaient rendu et rendaient encore beaucoup de services, et je citai comme exemple les tribunaux mixtes, qui fonctionnaient à la satisfaction générale sans donner lieu à des rivalités politiques.

Lord Salisbury n'éleva point d'objections. Il mentionna seulement les Italiens et, comme je lui dis qu'ils ne nous portaient point ombrage et que nous serions tout disposés à admettre qu'on leur fît leur part, je remarquai que cette perspective ne parut nullement lui sourire. En ce qui nous concerne nous-mêmes, le Ministre anglais ne me cacha pas que les éléments français causaient souvent beaucoup d'embarras, qu'ils manquaient de souplesse, ne savaient pas s'agencer dans une organisation dont ils n'étaient pas maîtres; que nos fonctionnaires avaient beaucoup de mérite, mais aussi beaucoup d'amour-propre et que leur tracer leur part était généralement malaisé. Je fis observer à mon tour qu'au moins dans les questions d'art, de musées, d'éducation, d'écoles, les Français avaient fait leurs preuves et tenu honorablement en Égypte une place qu'il était naturel qu'ils ne voulussent pas perdre. La diffusion de notre langue n'était pas un intérêt exclusivement sentimental, elle présentait pour nous des avantages à la fois moraux et économiques auxquels nous avions droit de tenir et qu'ils nous était pénible de voir battus en brèche.

Lord Salisbury me dit qu'il consulterait Lord Cromer, que c'était pour lui la première chose à faire et qu'ensuite il pourrait reparler avec moi de ce sujet s'il y avait lieu. Il ne me cacha pas que Lord Cromer avait souvent à lutter contre de grandes difficultés, dont quelques-unes provenaient de notre fait, et qu'il s'était habitué à manier l'autorité d'une façon assez impérieuse. J'insinuai, sans y appuyer, que s'il se produisait un changement de régime en Égypte, peut-être un homme accoutumé à jouer dans ce pays le rôle de résident en pays de protectorat désirerait-il lui-même quitter la place; mais

cette perspective était trop éloignée cnore pour que Lord Salisbury s'y arrêtât.

J'ai pensé, Monsieur le Ministre, que vous ne me désapprouveriez pas, au moment où je me dispose à quitter Londres pour quelque temps, d'avoir engagé, à titre tout personnel, cette conversation avec Lord Salisbury. Depuis son avènement au Ministère, je n'avais pas encore eu occasion d'aborder avec lui le sujet délicat de la question d'Égypte. Je tenais, avant de partir, à interrompre avec lui la prescription comme je l'avais fait avec Lord Kimberley et à lui faire sentir que, pour la France, la question d'Égypte est toujours vivante, toujours actuelle. L'heure m'a paru d'autant plus opportune que les Anglais cherchent visiblement, dans les conjonctures présentes, à se rapprocher de la France et à reprendre avec nous, s'il est possible, l'ancienne intimité, afin de compenser les déboires et les désappointements qui leur sont venus du côté de l'Allemagne. Nous avons trop d'intérêt à tenir l'Angleterre séparée, non seulement de la Triple Alliance, tant que celle-ci existe encore, mais tout particulièrement de la Prusse conquérante, pour ne pas seconder le mouvement qui attire vers nous les sympathies anglaises. En même temps, il importe que nous ne laissions pas ignorer à nos voisins à quel prix sont les nôtres. Vous-même, dans le dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, m'avez encouragé à sonder la pensée de l'Angleterre sur l'Égypte, lorsque je croirais le moment favorable. Le péril que vous m'avez dénoncé, de voir une entente au sujet de ce pays s'ourdir ténébreusement entre le Sultan et le Cabinet de Londres, ne m'a pas permis d'hésiter davantage. Mais j'ai eu soin de parler de façon à n'engager que ma propre responsabilité. Si je suis allé trop loin, si vous pensez que j'aie fait trop bon marché de la masse des intérêts français sur le Nil, que je les aie présentés à mon interlocuteur anglais sous une forme trop simplifiée afin de lui en rendre la discussion plus acceptable, il vous sera toujours facile de hausser votre point de vue au-dessus du mien et de rendre à la question des proportions plus larges, ou bien de refuser de l'aborder. Mais, quoi qu'il advienne de mon ouverture, je persiste à croire que rien n'est plus nuisible aux intérêts des deux parties en présence que le silence boudeur où elles se sont renfermées depuis trop longtemps l'une vis-à-vis de l'autre. Plus les Anglais cheminent dans leur mutisme, plus ils s'affermissent dans la voie qui les éloigne de nous. Eux-mêmes ne sont pas insensibles, d'après ce qu'il m'a semblé, à l'avantage que pourrait leur procurer en Égypte la cessation de notre hostilité. Les éléments agités de notre colonie leur causent beaucoup de sollicitude. Il est clair que, s'ils nous accordaient les satisfactions que nous croyons légitimes et que les Gouvernements de nos deux pays marchassent de nouveau d'accord en Égypte, les clameurs ou les intrigues individuelles d'un certain nombre de mécontents politiques ou d'aventuriers déçus dans

leurs espérances de profit cesseraient d'avoir l'importance un peu factice qu'elles atteignent aujourd'hui.

Par des raisons faciles à comprendre, vous jugerez sans doute désirable de considérer et de garder comme strictement confidentielle la présente dépêche. Si l'essai d'explication avec l'Angleterre sur les affaires d'Égypte, dont le présent rapport vous rend compte, ne doit pas avoir de suite, il est préférable qu'il n'en transpire rien au dehors. S'il doit au contraire produire quelque résultat utile, mieux vaut ne pas en compromettre la chance par une indiscrétion prématurée.

307.

M. Patrimonio, Ministre de France à Belgrade,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Belgrade, 20 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 février; Dir. pol., 25 février.)

Nulle part peut-être les événements qui viennent de se passer en Bulgarie n'ont causé plus de surprise qu'à Belgrade. Ici tous les hommes politiques, à commencer par les propres conseillers du Roi Alexandre, ne s'attendaient nullement à une solution telle que celle qui vient de régler les relations politiques entre la Russie et le Prince Ferdinand. Tous restaient convaincus que la réconciliation ne se ferait jamais entre Russes et Bulgares tant que le Prince de Cobourg régnerait dans la principauté voisine. Ils se disaient que, mis là par la Triple Alliance, d'accord avec l'Angleterre, le Prince Ferdinand ne pourrait s'y maintenir que pour soustraire définitivement la Bulgarie à l'influence russe; que c'était sa raison d'être; que, grâce à cet appui, il avait pu régner près de dix ans, et ils tenaient pour certain que, le jour où il tenterait un rapprochement sincère avec la Russie, il s'exposerait à se voir abandonné de tous. Tous ces calculs se sont trouvés erronés, et voilà l'influence russe réinstallée à Sofia et le Prince Ferdinand reconnu comme prince légitime. La déception a donc été grande et, au premier moment, la mauvaise humeur était visible. Mais, très habilement, le Cabinet de Pétersbourg a fait savoir, comme j'ai eu l'honneur de le télégraphier à Votre Excellence le 15 de ce mois [1], que rien n'était changé dans les dispositions bienveillantes de l'Empereur à l'égard de la Serbie. Interrogé par l'agent diplomatique de Serbie à Sofia sur l'attitude qu'il devait observer à l'occasion du baptême

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce télégramme.

du Prince Boris, M. Novakovitch répondit par le télégraphe à M. Danitch de conformer sa conduite à celle du représentant de la France.

En me faisant part de ces informations, le Président du Conseil a jugé utile de m'exposer de nouveau ses vues politiques, lesquelles peuvent se résumer ainsi : bonne entente avec les Turcs, entente intime avec la Russie, dont l'influence s'emploiera dans l'avenir, plus que par le passé, à mettre d'accord les États balkaniques slaves, à délimiter en quelque sorte leurs aspirations, à éviter entre ces peuples slaves une rivalité qui ne profiterait qu'à l'Autriche-Hongrie. « C'est, a ajouté M. Novakovitch, un retour aux traditions des fondateurs de la dynastie des Obrénovitch : notre Roi a tout à gagner à reprendre ces traditions, malheureusement interrompues par la politique fantaisiste de son père. » A ce point de vue, ce qui vient de se passer à Sofia ne pourra qu'aider à l'apaisement. « La force et l'autorité de la Russie nous apparaissent, dit l'organe officieux du Cabinet Novakovitch dans un article dont j'ai l'honneur d'adresser ci-joint la traduction à Votre Excellence [1], aussi clairement que son amour pour nous tous. Elle sera entre nous l'arbitre bienveillant et désintéressé dans les litiges, malheureusement inévitables. Elle vient de prouver qu'elle sait oublier le passé et ne songer qu'aux vrais intérêts de la péninsule. » L'article est de M. Novakovitch lui-même : j'y ai retrouvé les idées, sinon les expressions mêmes dont il a usé dans son entretien avec moi. A ce titre, il me paraît mériter d'être signalé à votre attention.

Ainsi donc, loin de se rejeter du côté de l'Autriche-Hongrie, les Serbes paraissent avoir définitivement rompu avec le système de l'ancien souverain. Eux aussi, attendent beaucoup du temps et de l'influence tutélaire de la Russie. Le revirement que je vous ai signalé depuis le départ de Milan répond non seulement aux sentiments du pays tout entier, mais aussi aux convictions du Roi Alexandre. « Dites bien à Sa Majesté l'Empereur », a-t-il dit au colonel baron Taube, partant en congé pour Pétersbourg, « que mon sort est entre ses mains. Je sais que sa bienveillance m'est nécessaire. »

La politique russe triomphe donc sur toute la ligne : elle a su attendre son heure ; toutes les barrières si laborieusement échafaudées sont renversées.

[1] L'article avait paru dans le journal le *Videlo* du 2/14 février.

308.

M. d'Aubigny, Ministre de France à Bucarest,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 7. *Bucarest, 20 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 février; Dir. pol., 25 février.)

Les derniers événements de Bulgarie ne pouvaient manquer d'être suivis à Bucarest avec une vive et anxieuse attention. J'ai déjà eu l'occasion de signaler au prédécesseur de Votre Excellence l'inquiétude que l'évolution du Prince Ferdinand vers la Russie éveillait dans l'esprit des hommes d'État de la Roumanie. Il ne s'agissait alors que de symptômes; actuellement c'est le pardon que la grande nation libératrice envoie au jeune peuple frère en échange de l'entrée du Prince Boris dans le sein de l'église orthodoxe. La réalisation de cet événement, dont la préparation a été si laborieuse, n'éveillait plus guère ici qu'incrédulité et scepticisme. On se complaisait d'ailleurs à penser que Saint-Pétersbourg ne se contenterait pas de ce gage, mais exigerait plus encore.

Aussi a-t-on été profondément troublé lorsqu'on a vu le grand Empereur de Russie tendre loyalement sa main au Prince Ferdinand, en quelque sorte par-dessus la terre de Roumanie. Simultanément le Ministère serbe donnait des témoignages non équivoques, mais assez inattendus de son attachement à la Russie. On sentait à ces signes qu'une nouvelle ère s'ouvrait sur la péninsule des Balkans et qu'à l'influence autrichienne en succédait une autre dont on avait quelque chose à redouter, n'ayant rien fait, bien au contraire, pour se la ménager.

Dans cette détresse, car c'en est une pour le Cabinet roumain, on s'est tourné du côté où, depuis longtemps, on quête conseil et appui, vers Vienne. On a décidé de conformer son attitude à Sofia à celle du Gouvernement de l'Empereur François-Joseph. Le représentant de cette dernière Puissance ne paraissant pas à la cérémonie religieuse dont le prince-enfant était l'objet, M. Papiniu recevait l'ordre de s'abstenir également. La nouvelle de la présence à titre officiel de notre agent éveillait ici de l'humeur et faisait dire par le Secrétaire général des Affaires étrangères à l'un de mes collègues que «la France marche aveuglément à la remorque de la Russie».

Le Président du Conseil s'observe plus dans son langage et cherche visiblement à faire bon visage à mauvais jeu. La réconciliation de la Russie avec Sofia et l'acte de reconnaissance qui va en être le corollaire doivent être

considérés, selon lui, comme des gages nouveaux de stabilité en Orient. Le Prince régnant de Bulgarie aura dorénavant une situation correcte et conforme aux traités ; il y puisera la force et l'autorité nécessaires pour respecter et faire respecter le pacte de Berlin et il aura en même temps la pleine responsabilité de ses actes devant les Puissances.

Mon collègue d'Autriche-Hongrie qui, la veille encore de l'envoi du général Koutousoff à Sofia [1], croyait que les efforts du Prince Ferdinand resteraient stériles, déclare que le Cabinet de Vienne n'a pas modifié son attitude depuis l'année 1887 et qu'à l'heure actuelle, comme alors, il est prêt à reconnaître le Gouvernement de la Bulgarie si tous les États intéressés sont d'accord pour en faire autant.

309.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne et Constantinople.

D. nos 87, 80, 84, 45, 69. *Paris, 22 février 1896.*

Il ne vous aura pas échappé que certaines feuilles italiennes et, notamment quelques-unes de celles qui affectent de refléter la pensée du Gouvernement, se sont attachées, dans ces derniers temps, avec une regrettable persistance à représenter la France comme s'appliquant à contrarier sous main l'action des troupes royales en Abyssinie en favorisant l'importation d'armes de guerre dans ce pays.

Je ne crois pas inutile de vous signaler à quel point les actes de notre Gouvernement rendent de pareilles attaques injustifiables.

L'Ambassadeur d'Italie ayant, en effet, à plusieurs reprises, appelé mon attention sur les assertions des journaux de la péninsule, je n'avais pas manqué de l'éclairer sur leur inexactitude et de le tenir au courant des dispositions amicales que le Gouvernement de la République avait successivement prises pour rendre impossibles les pratiques dont la presse italienne affectait de s'émouvoir.

C'est ainsi que, dès le 18 juin 1895, le Conseil des Ministres avait décidé d'appliquer strictement le décret suspendant provisoirement tout achat d'armes de guerre en France. Depuis lors, le Gouvernement de la République, pour répondre aux désirs du Cabinet de Rome, a cru devoir compléter cette prohibition par des mesures propres à empêcher spécialement l'importation d'armes de guerre en Éthiopie par nos possessions du golfe d'Aden.

[1] Représentant le Tsar au baptême du Prince Boris.

Il résulte des indications transmises à mon Département par le Ministère des Colonies que le Gouverneur d'Obok, se conformant aux instructions qui lui avaient été adressées sur la demande de mon prédécesseur, a apporté un soin scrupuleux à n'autoriser les caravanes se rendant dans l'intérieur qu'à transporter les armes et les munitions indispensables à leur propre sauvegarde. M. Lagarde a été, en outre, invité de la façon la plus expresse à retenir les armes expédiées dans notre colonie et à en empêcher, le cas échéant, le débarquement.

Les renseignements que j'avais donnés sur cet état de choses au comte Tornielli et que M. Billot avait, de son côté, fournis au baron Blanc n'ayant pas eu pour effet de couper court aux insinuations calomnieuses de la presse italienne, j'ai cru nécessaire de signaler à M. Billot l'impression fâcheuse que ces attaques réitérées avaient naturellement produite en France et que des démentis, trop souvent tardifs ou incomplets, n'avaient pu entièrement dissiper [1]. Je l'ai en outre invité à appeler sur ces faits l'attention du baron Blanc et je lui ai exprimé l'espoir que le Gouvernement italien se rendrait compte des dangers que présenterait la prolongation d'une semblable polémique en accréditant, de l'un et l'autre côté des Alpes, l'idée qu'il s'agirait peut-être de détourner de certaines questions, aux dépens de la bonne entente entre les deux pays, les préoccupations du public italien. Je me suis moi-même exprimé dans ce sens avec le comte Tornielli et j'ai constaté, en termes courtois, que les excitations auxquelles l'opinion publique en Italie se trouvait ainsi en butte n'étaient pas pour faciliter la réalisation des vœux dont j'avais cru trouver l'expression dans son propre langage, comme dans celui qui avait été tenu, en diverses circonstances récentes, à notre Ambassadeur auprès du Quirinal.

Par un rapport dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie, M. Billot m'a fait savoir dans quelles conditions il s'était acquitté de la démarche que je lui avais prescrite [2]. Tout en constatant que, depuis quelques jours, et comme par l'effet d'une consigne, les journaux italiens avaient subitement suspendu leurs attaques, notre Ambassadeur exprimait la crainte que cette période de calme ne se prolongeât point si les armes italiennes subissaient en Abyssinie des épreuves qui fissent sentir de nouveau le besoin d'une diversion. Ces appréhensions n'ont malheureusement pas tardé à être justifiées par une reprise de la campagne de presse momentanément interrompue.

J'ai cru devoir, dans ces conditions, porter à votre connaissance, à toutes fins utiles, les indications qui précèdent.

[1] Dépêche à Rome du 28 janvier (ci-dessus) n° 289.

310.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 60. *Berlin, 23 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 février; Dir. pol., 26 février.)

Malgré le démenti de l'Agence Reuter, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a dit hier soir qu'il tient pour réelle l'intention attribuée à la Porte de reprendre à Londres la question d'Égypte. « Car, a-t-il ajouté, avec un air de satisfaction, une telle démarche est dans la situation. »

Mon collègue de Russie m'avait pourtant exprimé, dans la journée, l'opinion que le Gouvernement impérial n'est pas assez décidé à rompre avec l'Angleterre pour s'associer résolument à une campagne tendant à l'évacuation de la vallée du Nil. Il voit un retour à l'ancien jeu de bascule dans une invitation à déjeuner que le nouvel Ambassadeur de la Reine a reçue pour aujourd'hui chez l'Empereur.

Je n'attache pas, quant à moi, grande valeur à cette menue monnaie d'amabilités de cour. Sir Frank Lascelles a été empêché par le deuil du Prince de Battenberg d'assister au dîner annuel des Ambassadeurs. Il reçoit compensation, sans que cela tire à conséquence politique. Je m'en tiens donc à l'impression que m'a laissée l'empressement insolite de la presse allemande à commenter la nouvelle du *Times*. Et comme il n'y a en ce moment aucune affaire pendante entre les Cabinets de Berlin et de Londres, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une simple menace du « bâton égyptien » [1].

Le comte d'Osten-Sacken m'a, du reste, semblé presque contrarié de la possibilité d'une entente sur les affaires d'Égypte. « L'occupation de ce pays a beaucoup perdu de son importance pour les Anglais, m'a-t-il dit, par le fait qu'étant en possession de la mer Rouge, ils seront toujours maîtres du passage du canal de Suez. Aujourd'hui, d'ailleurs, leurs vues sont dirigées sur une autre route des Indes, celle de l'Euphrate et du golfe Persique. Si, comme on leur en prête l'intention, ils dépossèdent le Sultan de sa suprématie religieuse dans cette région, s'ils favorisent l'établissement d'un khalifat arabe, ils seront définitivement les maîtres des Indes. »

Ce langage m'a fait mesurer l'insatiabilité des ambitions de la « sainte Russie ». A cette Puissance naguère fanatique, la perspective de rendre Sainte-Sophie au culte orthodoxe ne suffit plus. Elle veut se réserver les

[1] Allusion à une parole de Bismarck au sujet de l'attitude de l'Allemagne dans la question d'Égypte (voir ci-dessus, n° 257).

moyens d'arracher les Indes à l'Angleterre et l'expulser d'Asie*. On dirait que l'Allemagne elle-même l'y encourage**. Un des grands journaux de Berlin, la *Gazette de Voss*, jusqu'ici l'un des adversaires les plus acharnés des Russes, termine ce matin un article sur les derniers événements de Corée par ce couplet dithyrambique : «La Russie vole de succès en succès. En Chine, elle est politiquement et financièrement prépondérante. Elle peut à bon droit être fière de ses succès en Asie. Ayant les meilleurs et les plus habiles diplomates, l'Empire des tsars a, dans ces dix dernières années, ouvert bien des brèches en Europe. La Turquie est sous son protectorat, la Bulgarie se traîne à ses pieds. Dans l'intérêt de leur propre pays, les diplomates des autres États devraient passer d'abord par l'école russe.»

311.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 55. *Paris, 24 février 1896, 9 h. 15, soir.*

Avez-vous fait part au Gouvernement russe des indications contenues dans mon télégramme n° 48 (1)? Les renseignements que nous recevons nous donnent lieu de penser que l'opération se présente dans des conditions satisfaisantes. L'emprunt serait en effet gagé sur le revenu des douanes, dont douze millions de taëls demeurent encore disponibles. Nos établissements sont, comme je vous l'ai dit, tout disposés à réserver une part à la finance russe. Nous serions, de notre côté, heureux qu'elle en profitât. Après l'échec du syndicat anglo-allemand, la conclusion de ce nouvel emprunt par l'entremise des deux Puissances qui ont déjà pourvu au premier ne peut manquer d'avoir en Extrême-Orient un effet politique des plus heureux. Appelez sur ce point l'attention la plus sérieuse du prince Lobanoff et de M. de Witte et répondez-moi d'urgence.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette opération n'entraverait en rien celle à laquelle se rapporte mon télégramme n° 49 (2).

*Annotation du Département : *Mais ça toujours été depuis un siècle le programme de la politique russe.*

***Il n'y a là rien que de très naturel.*

(1) Par ce télégramme du 19 février, non reproduit ici, M. Berthelot avisait M. de Montebello que la négociation de la Chine avec un syndicat anglo-allemand pour l'émission d'un nouvel emprunt ayant échoué, des maisons françaises examinaient s'il y avait lieu pour elles de reprendre ces négociations à leur compte. Elles comptaient, si l'affaire se présentait dans des conditions satisfaisantes, réserver une part assez considérable à la Banque russo-chinoise.

(2) Par ce télégramme, 49 du 19 février, le Ministre faisait savoir à M. de Montebello que l'état du marché permettait l'émission de l'emprunt sur la place de Paris; il ajoutait : «Nous n'avons aucune objection à ce qu'il soit souscrit en France».

312.

M. Guieysse, Ministre des Colonies,

à M. Liotard, Commissaire du Gouvernement dans le Haut-Oubangui.

D. *Paris, 24 février 1896.*

J'ai lu avec un très vif intérêt les lettres que vous m'avez adressées les 20, 26, 30 juin, 1er et 26 août 1895 sur la situation politique de la colonie et que M. le Commissaire général du Gouvernement dans le Congo français m'a transmises à la date du 4 décembre dernier.

J'ai constaté les importants résultats que vous avez déjà obtenus dans l'extension de notre influence au nord du M'Bomou et je ne puis qu'approuver la ligne de conduite suivie par vous à l'égard des sultans Sémio et Rafaï, que vous avez réussi à nous rendre tout à fait favorables.

Profitant de cette situation, vous exprimez l'intention de vous servir de ces alliances pour nous assurer, conformément aux vues du Gouvernement, l'accès du Soudan égyptien. Votre projet serait servi par la retraite des bandes mahdistes qui, à la suite d'une défaite essuyée dans le Ouadaï, ont précipitamment évacué le Bahr el Homr. Vous comptez encourager Sémio à étendre son empire vers le nord jusqu'à Ziber, qu'il convoite et où il se déclare prêt à nous installer. De cette ville, on peut se rendre en moins d'un mois, en passant par Djour Ghattas, à la Meschra, point d'atterrissage des vapeurs qui viennent de Khartoum, et vous pensez que l'occupation de cette ligne, complétée par notre présence à Tamboura, pourrait être réalisée sans difficulté, pourvu que rien ne fût changé à la politique suivie jusqu'ici par vous.

Pendant qu'à l'est, nous nous appuierions sur Sémio, nous nous servirions, à l'ouest, de Rafaï, qui est tout disposé à nous fournir des contingents auxiliaires pour opérer dans la direction du Darfour.

Vous avez l'espoir que, grâce au zèle de nos alliés, grâce aussi à l'extension considérable que, dans ces derniers temps, l'influence française a prise dans la région, nous n'aurons qu'à vouloir pour réaliser les espérances que vous avez conçues, à condition toutefois que les armes destinées à nos auxiliaires et les approvisionnements qui vous font défaut vous soient expédiés en temps utile.

J'ai, je le répète, apprécié les avantages que comporterait la réalisation de ce programme et je vous félicite des résultats que vous avez obtenus.

Avant de recevoir vos communications précitées, j'avais été saisi par M. Mar-

chand, capitaine d'infanterie de marine, d'une demande de mission tendant également à nous assurer un accès au Nil [1], et j'avais examiné attentivement les conditions dans lesquelles cet officier croyait pouvoir arriver à ce but.

M. Marchand, partant de cette pensée que notre intérêt, comme la politique générale de la France en Afrique, nous commande de ménager les Mahdistes, dont l'hostilité ouverte ne pourrait que compromettre grandement, sinon ruiner nos espérances, voulait donner à sa mission un caractère exclusivement pacifique, grâce auquel il espérait, en évitant de les froisser, trouver chez les partisans du Mahdi un appui suffisant pour nous aider à parvenir à nos fins.

Alors qu'à l'heure actuelle les forces que nous entretenons dans le Haut-Oubangui sont échelonnées le long du M'Bomou, M. Marchand proposait de les grouper de Bangasso aux Abiras, c'est-à-dire sur une étendue relativement très restreinte, de manière à former une base d'opérations solide pour l'expédition. Celle-ci devait remonter le Bali, parvenir au Bahr el Homr, gagner de là le Bahr el Ghazal et atteindre le Nil blanc à Fachoda.

Il était bien entendu que, si la mission rencontrait une hostilité marquée sur un point quelconque de sa route, elle devait se replier immédiatement, tout conflit devant absolument être écarté.

Le Département, qui n'avait pas encore eu connaissance des résultats acquis par votre énergie et votre persévérance, avait été séduit par le projet de M. le capitaine Marchand et n'était pas éloigné de lui donner sa complète approbation quand me sont parvenues vos lettres.

La question s'est donc posée de savoir si la réalisation des projets de M. Marchand peut se concilier avec la manière dont nous sommes engagés dans le pays, en d'autres termes si nous pouvons, après avoir promis notre appui contre les Mahdistes aux populations de la rive droite du M'Bomou, rechercher, d'autre part, l'amitié de ces mêmes Mahdistes et pénétrer sur les territoires qu'ils occupent avec leur assentiment et leur appui.

Quelque opposés que puissent, au premier abord, paraître les intérêts que nous aurions dès lors à ménager, j'ai pensé que le problème posé n'était pas insoluble. Il m'a semblé, dans tous les cas, que l'importance attachée par le Gouvernement à voir la France se créer dans la région du Nil blanc des alliances sérieuses et des titres indiscutables pour le jour où viendra à être réglé le sort de ces provinces était assez considérable pour justifier l'emploi en ce sens de toutes les forces dont nous pouvons disposer.

J'ai donc résolu d'envoyer dans la colonie M. le capitaine Marchand, avec tout le personnel et le matériel qu'il avait demandé en formulant ses premières propositions.

[1] Voir ci-dessus, n° 152, la lettre de M. Chautemps, Ministre des Colonies, à M. Hanotaux, en date du 21 septembre 1895.

Mais il est évident que son action, si elle s'exerçait sans tempéraments, telle qu'il l'a tout d'abord définie, pourrait compromettre le succès de votre politique et mettre à néant les importants résultats déjà acquis. Le capitaine et les forces dont il disposera sont donc placés sous votre entière direction, et vous demeurerez libre, sous votre responsabilité personnelle, de les employer au mieux de nos intérêts dans la région.

Mais je dois appeler tout spécialement votre attention sur le prix qu'attache le Gouvernement à voir se réaliser le programme de M. Marchand, sinon dans son intégralité, au moins dans ses grandes lignes ; et il tient essentiellement à ce que le « raid » qu'il avait l'intention de tenter [1] soit exécuté. Vous aurez à apprécier le moment où cet effort décisif pourra être fait avec le plus de chances de succès et la route qui se trouvera la meilleure pour la mission.

Cependant, si la situation politique du Haut-Oubangui ou des régions avoisinant le Nil vous paraissait rendre *a priori* impossible le succès de l'entreprise, vous auriez toute latitude pour empêcher qu'elle fût tentée et vous en informeriez le capitaine Marchand, en lui donnant les raisons de votre détermination. Dans ce cas, vous auriez à en référer immédiatement au Département.

J'aime à espérer, d'ailleurs, que vous réussirez à assurer l'exécution de mes vues, tout en maintenant et en fortifiant les alliances que vous vous êtes créées. Quand M. Marchand désirait avoir vers Bangasso et Bandassi une base d'opérations plus compacte et plus dense que la ligne du M'Bomou, dont l'étendue motivait la faiblesse, il ignorait les dispositions amicales de Sémio et de Rafaï, celles aussi des autres chefs que vous comptez amener à nous ; on peut donc penser que le succès de votre politique lui permettra de s'appuyer non plus sur une ligne de postes isolés et presque sans liens entre eux, mais sur une région peuplée d'alliés qui lui fourniront les auxiliaires et les porteurs dont il aura besoin. De ce côté, je ne vois donc rien qui puisse arrêter la mission.

En ce qui concerne les ménagements à observer avec Rafaï et Sémio d'un côté, avec les Mahdistes de l'autre, pour faire accepter à tous notre intervention telle qu'elle se produira et pour calmer les susceptibilités ou les rancunes que nos actes pourraient provoquer, je ne puis que faire appel à votre tact et à votre prudence et vous laisser le soin d'arrêter la ligne de conduite à suivre de concert avec le capitaine Marchand, qui a également une grande connaissance des noirs et à qui je donne des instructions particulières [2].

[Le Ministre indique ensuite comment il entend aménager le crédit d'un million affecté par le Parlement à la colonie du Haut-Oubangui. Le capitaine Marchand a fixé à trois ans la durée probable de sa mission et a prévu pour cette période une

(1) Il s'agit (voir n° 192) de l'expédition sur Fachoda.

(2) Ces instructions n'ont pas été retrouvées.

dépense totale de 600.000 francs. Pour l'exercice 1896, il a estimé indispensable, tant pour le matériel que pour la mise en route de son personnel, l'allocation d'un crédit de 357.920 francs, que le Ministre, «après un examen minutieux», a ramené à 329.000 francs.]

Je ne peux encore vous faire connaître exactement la date à laquelle M. le capitaine Marchand quittera la France. Je la désire très prochaine, mais il faut compter avec le temps nécessaire à l'achat des approvisionnements de toute nature qu'il emportera. Une communication ultérieure vous fixera à ce sujet. En attendant, je vous serai reconnaissant de réunir, pour les avoir sous la main le moment venu, tous les moyens de transport dont vous pourrez disposer en faveur de la mission. Les charges arriveront très nombreuses à Bangui, et il sera désirable qu'elles soient rapidement rendues au point où vous jugerez convenable que la mission place sa base d'opérations.

Je ne crois pas qu'il soit opportun de vous occuper actuellement du Ouadaï, comme vous en exprimez l'intention, en y consacrant une partie des ressources dont vous disposerez. Outre que ce pays se trouve en dehors de la ligne de Bangui à El Facher, qui limite le Haut-Oubangui, il me paraît inutile de distraire une partie des faibles moyens de la colonie de leur but principal pour entrer en relations avec une contrée qu'aucune Puissance européenne n'est en état de nous disputer, au moins pour le moment. Vous ne pourriez vous en occuper, d'accord du reste avec M. de Brazza, que dans le cas où vous auriez reconnu l'impossibilité absolue d'agir utilement du côté du Nil.

Cette appréciation emprunte une nouvelle valeur aux efforts tentés par le colonel Colvile pour arriver au Nil avant nous [1]. Il convient donc que tous vos efforts tendent à devancer nos compétiteurs.

En terminant, je tiens à vous exprimer toute la satisfaction du Gouvernement pour les services signalés que vous avez déjà rendus au pays dans le Haut-Oubangui ; il espère que nous retirerons des avantages précieux de votre collaboration avec M. le capitaine Marchand, dont la fermeté et l'énergie vous seront certainement d'une aide puissante dans votre œuvre de pénétration vers le Soudan égyptien.

Vous trouverez ci-joint copie des instructions que j'ai données à cet officier.

Je vous envoie également ci-annexé un travail émanant du service géographique de mon Département et relatif aux rapides du Haut-Oubangui. Ce travail est destiné à M. le lieutenant de vaisseau Morin, commandant la flottille, à qui je vous prie de le faire remettre.

[1] Voir à ce sujet le tome XI de la présente série.

313.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. *Rome, 25 février 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 3 mars.)

Les sentiments de l'Italie pour l'Angleterre passent en ce moment par une épreuve qui risque d'affecter d'une manière durable les rapports des deux Puissances [1]. On sait que, depuis notre établissement en Tunisie, la diplomatie italienne n'a rien ménagé pour gagner l'appui éventuel du Cabinet de Londres dans les questions méditerranéennes et compléter ainsi, du côté de la mer, les garanties que la Triple Alliance assure au royaume sur le continent. Tous les ministères qui se sont succédé à Rome depuis une douzaine d'années se sont rattachés à ce système. M. le marquis de Rudini en a été le partisan convaincu, tout autant que M. Crispi. La preuve en est dans le soin que tous ont pris de se ranger du côté de l'Angleterre chaque fois que l'occupation de l'Égypte a été remise en cause et bien que d'autres intérêts parussent leur conseiller une attitude différente. N'a-t-on pas vu, il y a trois ans, M. Crispi prendre parti pour la Bulgarie contre la Russie, pour être agréable à Londres? N'est-ce pas enfin la même considération qui le poussait il y a deux mois encore, à une démonstration accentuée, au début de la crise arménienne?

Faites sans compter, ces manifestations de dévouement étaient-elles payées de retour? Le Gouvernement royal en conservait l'espoir. Du moins avait-il réussi, sans qu'aucun acte formel, aucun engagement en eût jamais confirmé l'assurance, à convaincre la nation qu'elle pouvait se reposer sur l'entente anglo-italienne.

Cette confiance est maintenant ébranlée par une série d'incidents qui se sont produits durant les dernières semaines. Il a paru tout d'abord que le Cabinet de Londres ne faisait aucun cas de l'empressement mis par les Italiens à seconder sa cause en Orient. Puis, il est devenu évident qu'ils n'avaient rien à attendre de lui pour le succès de l'entreprise difficile où ils se trouvaient engagés contre l'Abyssinie; l'accès de Zeïla [2] devait leur être interdit, et ils n'avaient à espérer, du côté de Souakim et d'Ouadi-Halfa, aucun mouvement qui fût de nature à constituer en leur faveur une diversion

[1] En fait, c'est en février 1896 que le Cabinet anglais décida de ne pas renouveler l'accord méditerranéen de 1887.

[2] Voir ci-dessus le n° 245.

utile. L'arrangement passé entre les Cabinets de Londres et de Paris pour la révision du traité anglo-tunisien, venait, vers le même temps, ruiner les espérances qu'on avait fondées à Rome sur l'appui de l'Angleterre pour nous résister dans la Régence. Enfin le sentiment national était vivement froissé du silence gardé dans le récent discours de la Couronne au Parlement anglais, où le nom de l'Italie n'était pas même prononcé.

Ces divers faits, je le répète, ont profondément affecté la confiance de la nation italienne, qui se demande si ses gouvernants n'ont pas inutilement compromis ses intérêts en inféodant leur politique à celle de l'Angleterre au prix de réels sacrifices et au risque de s'aliéner d'autres sympathies profitables. De nombreux indices tendent à établir que le Gouvernement de M. Crispi n'a pas échappé lui-même à des préoccupations semblables.

Ces jours derniers, un des membres de notre colonie recevait à ce sujet des confidences significatives de M. Stillmann, le correspondant romain du *Times*, qui n'a jamais cessé d'être dans les bonnes grâces du chef du Cabinet. D'après M. Stillmann — qui est américain de nationalité — M. Crispi serait désormais fixé sur l'égoïsme de l'Angleterre et sur l'inutilité des concessions faites en vue de lier partie avec cette Puissance : aussi serait-il résolu à changer de méthode et à suivre désormais sa voie, sans se préoccuper des intérêts britanniques. A la rentrée prochaine des Chambres, un *Livre vert* ferait connaître, par l'exposé explicite d'incidents à peine soupçonnés, les justes causes du mécontentement que l'Italie a contre l'Angleterre. Enfin la presse officieuse aurait reçu pour mot d'ordre de préparer l'opinion publique à une évolution devenue nécessaire.

Le fait est que, depuis peu, on remarque dans les journaux italiens qui reçoivent leurs inspirations du palais Braschi un très notable changement de ton et d'attitude.

[La dépêche se termine par des analyses d'articles de presse.]

314.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 31. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 29 février 1896, 6 h. 40, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 40, soir.)

Je viens d'avoir un long entretien avec le Ministre des Finances. Il estime que la participation des banques russes au nouvel emprunt [1] avec l'autori-

[1] Au sujet de ce deuxième emprunt chinois, voir ci-dessus le n° 311.

sation du Gouvernement est uniquement demandée dans le but de faire passer une opération qu'il considère comme pleine de risques au taux où serait émis cet emprunt. La garantie officielle de la Russie pour le premier emprunt a permis de l'émettre à un taux inconnu jusqu'ici pour les opérations avec l'Extrême-Orient. Le nouvel emprunt est distinct du premier et, si les preneurs étaient bien prévenus d'avance qu'il en est ainsi, M. de Witte semble persuadé qu'ils ne souscriraient pas. Il m'a déclaré que la presque totalité des souscripteurs devant être français, il ne voulait pas prendre vis-à-vis d'eux la responsabilité d'une affaire présentant de trop grands risques. Il en serait autrement, si cet emprunt devait être conclu à un taux plus élevé, car, dans ce cas, l'intérêt serait une compensation contre les risques à courir et établirait nettement, aux yeux des souscripteurs, la différence entre les deux emprunts.

315.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. *Saint-Pétersbourg, 2 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 mars; Dir. pol., 11 mars.)

Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence, par mon télégramme n° 30 [1], le Ministre des Finances s'est montré d'abord hostile à toute participation de la finance russe au nouvel emprunt chinois. J'avais, avant de le voir, entretenu le prince Lobanoff de la question, et celui-ci, bien convaincu des avantages politiques que présentait une combinaison dans laquelle la France et la Russie se seraient, cette fois encore, trouvées d'accord en Extrême-Orient pour faciliter une opération dans laquelle avaient échoué les banques anglo-allemandes, avait fait tous ses efforts pour faire revenir M. de Witte sur ses premières impressions. Il avait même fait partager ses vues par l'Empereur : ce n'est qu'après ces diverses tentatives que j'ai, sur le conseil du prince Lobanoff, demandé une audience à M. de Witte. Je n'ai pu que très sommairement indiquer, dans un télégramme, les arguments sur lesquels se fondait le Ministre des Finances. Je l'ai trouvé très arrêté dans son opposition. Il m'a assuré tout d'abord qu'au point de vue politique il comprenait parfaitement les raisons qui nous guidaient, mais il a ajouté qu'en ce qui le concernait, il était obligé de considérer un autre côté de la question. Les banques anglaises

[1] En réalité n° 31, du 29 février, ci-dessus reproduit sous le n° 314.

et allemandes, m'a-t-il dit, soumises à un contrôle beaucoup plus sévère que nos établissements financiers français, n'avaient pas pu offrir au Gouvernement chinois des conditions qui, selon lui, faisaient de cette opération une spéculation pleine de risques dans les circonstances où elle se présentait. Il établissait, en effet, que la garantie des douanes chinoises, ou plutôt de ce qui restait disponible des revenus de ces douanes, sans aucun contrôle et avec tous les aléas que présentait une pareille garantie pendant un aussi grand nombre d'années, ne constituait pas une sécurité suffisante; que personne ne songerait à risquer une semblable opération sans avoir, dans l'appui au moins moral d'un Gouvernement, une garantie supplémentaire qui donnât tout apaisement pour l'avenir. Il voyait dans la participation des banques russes, autorisée par le Gouvernement impérial, un moyen d'amener une confusion entre le premier emprunt et celui qu'il s'agit aujourd'hui de souscrire et de tenter ainsi les souscripteurs. Nous ne devions pas nous dissimuler que la Russie n'était pas en état de fournir la moindre part des capitaux demandés au public, que toutes les souscriptions seraient de source française et que dès lors la participation fictive des banques russes n'avait réellement pour but que d'attirer les souscripteurs français en leur faisant croire à une garantie qui n'existait pas. Une fois l'emprunt souscrit et les commissions encaissées par le syndicat, la responsabilité resterait tout entière à ceux qui auraient encouragé l'opération. Nous avons, m'a dit M. de Witte, plusieurs milliards d'argent français engagés chez nous; aucune plainte n'a pu jusqu'ici être formulée contre nous quant au service régulier de cette dette si considérable et je ne veux pas encourir la responsabilité d'une opération qui ne me semble pas présenter toute sécurité. J'ai employé tous les arguments que j'ai pu trouver pour combattre cette opposition du Ministre, mais je n'ai pu réussir. Il a terminé en me disant que la Chine avait été gâtée par le taux inusité auquel avait été émis le premier emprunt, qu'elle se figurait aujourd'hui pouvoir se montrer exagérée dans ses exigences, mais qu'il faudrait, pour justifier de telles prétentions, qu'elle offrît comme garantie, d'autres sécurités qu'elle ne songeait d'ailleurs pas à donner. «D'ici à trente quatre ans, a-t-il dit, sait-on ce que deviendront ces revenus des douanes qui nous paraissent aujourd'hui suffisants? La prospérité même de l'Empire chinois peut l'amener à conclure avec les Puissances européennes des conventions qui diminuent considérablement les tarifs douaniers; le Japon, de son côté, peut, en répandant sur le sol chinois son industrie si puissante, diminuer dans des proportions immenses les importations étrangères, et les douze millions de taëls qui suffisent aujourd'hui pour garantir le service de l'emprunt existeront-ils même dans quelques années? Si nous avons donné notre garantie au premier emprunt, croyez bien que ce n'est pas seulement parce que la priorité qu'elle nous assure nous donne toute sécurité; c'est aussi et surtout parce que cette garantie nous permet, en cas de non

exécution par la Chine de ses engagements, de nous payer, comme nous l'entendrions, à ses dépens, mais aucune garantie semblable ne peut être donnée aujourd'hui. »

Cette dernière déclaration, qui a peut-être échappé malgré lui à mon interlocuteur, me paraît intéressante à noter : elle est, je crois, du reste, absolument sincère. C'est sous cette impression que j'ai quitté M. de Witte, non sans être arrivé cependant à lui faire dire que, si le nouvel emprunt se présentait dans des conditions où toute confusion fût impossible, ou si le taux de l'émission était plus en rapport avec les risques de l'opération, il abandonnerait peut-être son opposition.

Le télégramme que vous m'avez adressé ce matin [1] m'a permis de reprendre l'entretien avec M. de Witte et, après les assurances que je me suis trouvé en mesure de lui fournir, il s'est montré beaucoup plus accessible; ses résistances se sont peu à peu adoucies, et il en est arrivé, ainsi que je viens de vous le télégraphier [2], à me dire que, si toute confusion entre les deux emprunts était rendue impossible et si le taux de l'émission s'élevait un peu au-dessus de 5 %, il ne ferait plus d'objections à la participation des banques russes. Examinant ensuite la situation avec beaucoup de calme et revenant, pour mémoire, sur les arguments qu'il m'avait développés à notre dernière entrevue, il m'a dit que, pour rendre l'opération tout à fait acceptable, tant pour le présent que pour l'avenir, en ce qui concernait surtout notre désir d'écarter l'Allemagne et l'Angleterre de toute participation, il nous conseillait d'abord de limiter l'emprunt à la somme strictement nécessaire pour permettre à la Chine de faire face aux prochaines échéances de ses engagements envers le Japon, et, en second lieu, de demander pour cet emprunt, sur la somme des revenus des douanes encore disponible, la priorité sur les emprunts futurs. De cette façon, a-t-il ajouté, nous pouvons être certains que ni l'Allemagne ni l'Angleterre ne voudront entrer en négociations pour d'autres emprunts dont le gage resterait à peine suffisant, tous les revenus des douanes se trouvant de fait entre nos mains, ce qui nous permettrait de poser plus tard à la Chine, si elle avait de nouveau recours à nous, des conditions plus avantageuses.

J'ai cherché, Monsieur le Ministre, à vous donner la physionomie aussi exacte que possible des deux entretiens que j'ai eus avec le Ministre des Finances. Je ne crois pas y voir une intention de sa part de nous faire renoncer à la conclusion de l'emprunt pour le laisser à l'Allemagne. Ce qui paraît, d'autre part, certain, c'est que les banques allemandes ou anglaises ne donneront pas à la Chine les conditions favorables qu'elle espère trouver chez nous, même en vue des avantages politiques que cette opération pourrait leur

(1) Télégramme n° 60, en date du 1er mars, par lequel M. Berthelot demandait à M. de Montebello de voir d'urgence M. de Witte.

(2) Télégramme n° 33, du 2 mars, non reproduit ici.

assurer, et les menaces du Gouvernement chinois semblent avoir surtout pour objet de nous amener à prendre une prompte décision dans un sens qui lui est à tous égards favorable.

316.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXIV. *Pékin, 4 mars 1896.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 avril.)

[M. Gérard fait connaître le programme de la mission Li Hong-tchang en Russie, en Allemagne et en France.]

Li Hong-tchang est assurément le plus « ondoyant » et le plus « divers » des Chinois et celui qui a le plus constamment pratiqué la politique consistant à diviser entre elles les grandes Puissances. Je ne fais grand état ni de sa discrétion ni de sa franchise. Li Hong-tchang a été longtemps notre ennemi et l'ami de nos adversaires, notamment de l'Allémagne. Mais il se rend compte que la physionomie politique du monde s'est modifiée et que l'entente franco-russe, en Extrême-Orient comme ailleurs, est un facteur puissant dont la Chine ne saurait méconnaître l'importance. Les impressions qu'il recueillera tant à Paris qu'à Saint-Pétersbourg peuvent et doivent achever de l'incliner de notre côté. J'ajoute que, personnellement, Li Hong-tchang, de même que son Gouvernement, a été, dans les deux dernières années, l'obligé de la France comme de la Russie, que toutes deux l'ont soutenu à Simonoseki et surtout après la conclusion du traité de paix sino-japonais et pendant son dernier séjour à Pékin. Li Hong-tchang a le sentiment très vif de ce passé si récent. Votre Excellence et le Gouvernement de la République voudront sans doute fortifier chez l'Ambassadeur de Sa Majesté Kouang-Siu ces dispositions éminemment favorables. Le voyage de Li Hong-tchang en Occident, entrepris sous les auspices et au lendemain de la coalition diplomatique qui, en 1895, a préservé l'intégrité du territoire continental de la Chine, doit être une nouvelle occasion de resserrer entre l'Empire du Milieu et ses deux grands voisins du Nord et du Sud, la Russie et la France, les liens qu'a noués une politique dont l'événement a si hautement démontré la tutélaire efficacité.

317.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 35. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 9 mars 1896, 4 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

Les nouvelles que le prince Lobanoff reçoit de Berlin peignent l'émotion très vive causée par la défaite des Italiens en Abyssinie [1]. L'Empereur d'Allemagne a eu de longs entretiens avec les Ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre; il serait resté chez ce dernier et il aurait été question dans cet entretien des moyens de venir en aide aux Italiens [2].

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu hier soir voir le prince Lobanoff et, suivant les instructions de son Gouvernement sans doute, lui a parlé de la situation, que l'on considère à Berlin comme pouvant compromettre la paix générale. Le prince Radolin a demandé au prince Lobanoff s'il n'y avait pas lieu de craindre que la France ne profitât de la circonstance pour attaquer l'Italie. Le prince Lobanoff a traité comme elle le méritait une semblable insinuation. Il a ajouté qu'il pouvait répondre des sentiments pacifiques de la France et que, quant à la Russie, elle était parfaitement résolue à ne se mêler en quoi que ce fût dans cette question.

Le prince Radolin a quitté le Ministre en se déclarant complètement rassuré et satisfait [2].

(1) Les troupes du général Baratieri avaient essuyé, le 1er mars, une défaite écrasante à Adoua et ce désastre avait entraîné la démission de M. Crispi.

(2) D'après M. Herbette (D. de Berlin du 5 mars, n° 66), à la nouvelle du désastre italien, Guillaume II s'était rendu tout d'abord à l'ambassade d'Italie pour présenter au comte Lanza ses condoléances. « Il était triste et abattu. Deux heures plus tard il s'annonçait à l'ambassade d'Angleterre, soi-disant pour y prendre le thé. Arrivé à neuf heures, plein d'entrain, il demanda à être introduit directement dans le cabinet de l'Ambassadeur, à qui il fit un cours de plus de deux heures sur la politique que devait suivre le Gouvernement de la Reine et ce n'est que vers minuit qu'il s'avisa que Lady Lascelles l'attendait pour prendre le thé ». (Cf. *Die Grosse Politik* XI. nos 2770-2771).

(3) La substance de cette lettre a été communiquée par M. Berthelot à M. Herbette le 12 mars (D. n° 115). Le Ministre voyait dans la démarche du prince Radolin « une nouvelle marque du désir persistant du Gouvernement allemand de troubler les rapports existant entre la Russie et nous, en jetant des doutes sur la sincérité de nos sentiments pacifiques ». Il ajoutait : « ... Nous ne saurions trop nous prémunir contre les conséquences que l'on pourrait être tenté de tirer à Berlin de la situation créée à une des puissances de la Triple Alliance par les épreuves que lui a values sa politique aventureuse. »

318.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 62. *Londres, 12 mars 1896, 11 h. 20, soir.*

(*Reçu :* le 13, 1 h. 45, matin.)

Lord Salisbury m'avertit confidentiellement qu'un corps de troupes égyptiennes va être envoyé avec l'approbation du Gouvernement anglais à Dongola, position appartenant à l'Égypte et qui n'aurait jamais dû être abandonnée. Le but de ce mouvement est de tenir en respect les Derviches et de les détourner de Kassala. L'Italie a instamment réclamé de l'Angleterre cette diversion et Lord Salisbury pense que, si en effet les Derviches remportaient sur les forces italiennes une victoire signalée, il pourrait en résulter un réveil du fanatisme musulman dont le coup se ferait sentir dans diverses parties de l'Afrique. Lord Dufferin reçoit par le télégraphe le même avis.

319.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 51. *Rome, 13 mars 1896, 4 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 8 h. soir.)

Le nouveau Ministre des Affaires étrangères [1] vient de quitter le Palais Farnèse où il est resté près d'une heure. Il s'est appliqué à me convaincre de ses sympathies pour la France et de son sincère désir d'améliorer les relations des deux pays. Le duc Caetani de Sermoneta était sans doute au courant de la conversation que j'avais eue hier avec le Président du Conseil [2] : car il a répété, comme M. de Rudini, qu'il considérerait comme un succès pour son administration et un service rendu aux deux nations s'il parvenait à rétablir

[1] Duc de Sermoneta, Ministre dans le cabinet formé le 10 mars par le marquis de Rudini.

[2] Voir la dépêche du 13 mars, reproduite ci-dessous sous le n° 321.

leurs rapports sur le pied de ceux qui existent entre la France et l'Autriche et permettent à l'Empereur François-Joseph de venir sur notre littoral. Il s'est efforcé aussi de prouver, par des souvenirs tirés de sa vie politique, qu'il a été toujours opposé aux combinaisons susceptibles de provoquer entre les deux Puissances des divergences d'intérêts. S'il avait à refaire l'histoire, il tâcherait de détourner l'Italie des combinaisons de grande politique internationale, quarante ans de recueillement étant nécessaires au jeune royaume pour consolider sa fortune; mais on doit tenir compte des faits et des engagements existants et s'arranger, faute de mieux, pour en amortir autant que possible les inconvénients. « Je vous donne ma parole d'honneur, a dit le duc en terminant, que je ferai, en vue de ce résultat, tout ce qui dépendra de moi. »

320.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Londres, 13 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 18 mars.)

Le *Times* de ce matin publie la nouvelle de l'envoi d'un corps de troupes égyptiennes à Dongola, que Lord Salisbury m'avait annoncée hier soir par un billet particulier et que je vous ai immédiatement transmise par le télégraphe[1]. Cette décision a été prise dans un Conseil de Cabinet tenu à l'Office des Affaires étrangères hier matin et auquel avait été convoqué le maréchal Wolseley, commandant en chef de l'armée anglaise.

D'après ce que m'a écrit le Premier Ministre, deux mobiles ont amené le Cabinet de Londres à la résolution qu'il a adoptée. En premier lieu, le Gouvernement égyptien, inquiet des mouvements du Mahdi, réclamait vivement des mesures de défense. Les Italiens, d'autre part, après leur défaite par les troupes abyssines, voyaient avec effroi leur position de Kassala menacée par les Derviches et suppliaient les Anglais d'opérer quelque diversion afin d'empêcher la chute de cette place.

Il n'est pas douteux qu'un parti puissant et remuant parmi les Anglais employés en Égypte n'ait depuis longtemps recommandé une action contre le Mahdi, à la fois pour effacer le souvenir pénible du massacre de Gordon et

(1) Télégramme n° 62, du 12 mars, 11 h. 20 soir, ci-dessus reproduit, n° 318. Le billet n'a pas été retrouvé.

de ses compagnons à Khartoum et pour mettre l'Égypte proprement dite, limitée à Ouadi Halfa depuis cette époque tragique, à l'abri des incursions toujours redoutables des Mahdistes. Les autorités militaires anglaises, tant en Égypte même qu'en Grande-Bretagne, se sont occupées avec sollicitude, plus particulièrement peut-être depuis un an ou deux, de rechercher le moyen le meilleur d'atteindre et d'entamer la domination du Mahdi dans la région du Nil supérieur où elle est établie. Le problème a été étudié, comme vous savez, de tous les côtés. On s'est demandé si l'on utiliserait le concours des Belges pour attaquer par le sud, en aval de Lado, ou celui des Italiens par l'est, à supposer que leurs positions dans le massif de l'Abyssinie et sur l'Atbara eussent été assez fortement assises pour servir de bases d'opération. En définitive les Anglais se sont décidés à agir par eux-mêmes ou par l'Égypte marchant à leur appel, et à remonter la route naturelle de la vallée du Nil, la plus à la portée des secours européens.

L'occasion et le motif déterminant ont été fournis par les désastres des Italiens en Abyssinie. La conduite inconsidérée du Cabinet de Rome et des généraux qu'il a successivement envoyés en Afrique avait non seulement réuni contre les forces italiennes toutes les tribus abyssines, habituées de tout temps à guerroyer les unes contre les autres et groupées maintenant sous l'autorité suprême de Ménélik. Elle avait encore eu pour effet de coaliser avec ce dernier le Mahdi et ses partisans, malgré les haines religieuses et le fanatisme acharné qui divisent Abyssins et Derviches. Kassala, menacée par les Mahdistes, a fait apparaître plus imminent aux Égyptiens et au parti militaire anglais le péril dont ils se montraient depuis longtemps préoccupés. Ce qu'avaient commencé leurs cris réitérés d'alarme, vraie ou affectée, les sollicitations du Cabinet italien l'ont achevé.

Ce n'est cependant pas sans hésitation, à ce qu'il semble, que le Gouvernement britannique s'est laissé entraîner à l'assentiment final. Les considérations de politique générale, soigneusement pesées dans la balance, ont sans doute joué ici un rôle essentiel. Le premier mouvement en Angleterre, à la nouvelle de l'écrasement de l'armée italienne sur les plateaux de l'Abyssinie, avait été, sans renier l'utile alliance méditerranéenne de l'Italie, de témoigner quelque froideur à une Puissance qui avait si mal calculé et si inhabilement dirigé ses propres forces et dont la valeur internationale se trouvait diminuée. On n'était pas éloigné de penser qu'après l'insuccès de la politique de mégalomanie et de récriminations bruyantes contre la France suivie avec persistance par M. Crispi, l'Italie se verrait amenée à composition et qu'elle chercherait à la fois dans une ligne de conduite plus modeste et dans une tendance à se rapprocher de notre pays le moyen de s'assurer contre les mauvaises chances de l'avenir. Cette perspective ne déplaisait pas à l'Angleterre, assez tentée, de son côté, de s'entendre, dans une certaine mesure et dans certaines hypo-

thèses, avec la France. Il lui aurait été agréable de compter en même temps sur la bonne volonté de l'Autriche, l'ancienne alliée de prédilection des conservateurs anglais.

Mais, au même instant, se produisait en Autriche un mouvement en sens inverse. Il est probable que le Cabinet de Vienne, déjà inquiet des liens nouveaux qui se forment entre la Russie et l'Allemagne, s'est rendu compte que la rupture de la Triple Alliance l'exposerait en première ligne et sans contrepoids certain à la prépondérance des deux Empires du nord, et il s'est attaché avec une grande énergie à sauver la combinaison sous laquelle il s'était abrité depuis une douzaine d'années. Pour cela, il fallait relever le crédit de l'Italie, plus ébranlé encore à Berlin qu'à Londres. S'il faut en croire les journaux, le comte Goluchowski a agi dans ce sens auprès du prince de Hohenlohe et ce serait le principal objet de sa visite à Berlin[1]. Différents symptômes que j'ai eu occasion d'observer ici me donnent à penser que l'action de l'Autriche au profit du maintien de la Triple Alliance n'a pas été moins vive en Angleterre qu'auprès du Gouvernement allemand et que le Cabinet de Vienne, de qui l'on aurait le moins attendu une intervention de ce genre, s'est chevaleresquement employé à combattre à la fois à Berlin et à Londres la déconsidération à laquelle l'Italie semblait vouée. La Cour du Quirinal, de son côté, par la promptitude avec laquelle elle a su parer aux nécessités immédiates de la situation et présenter à l'Europe un nouveau ministère de composition respectable et rassurante, a réveillé beaucoup de sympathies en sa faveur.

Qu'aurait-il fallu pour détourner l'Angleterre de seconder le raffermissement de la Triple Alliance et de chercher un appui pour sa propre politique dans une combinaison que les doctrinaires du vieux parti tory ont, de longue date, prônée comme la plus favorable aux intérêts anglais? Il eût été nécessaire qu'elle trouvât ailleurs une garantie contre les ambitions de la Russie, la rivale universelle et perpétuelle dont elle redoute par-dessus tout les entreprises, soit sur le Danube et dans la péninsule des Balkans, soit en Asie Mineure, en Perse, au Pamir et dans l'Extrême-Orient. Tant qu'a pu durer une action commune entre l'Angleterre, la France et la Russie, la modération des trois Cabinets était la condition préalable de leur entente, et chacun se trouvait rassuré ainsi sur les visées de ses deux associés. Mais depuis les échecs que cette action commune a subis, depuis que l'activité individuelle du Cabinet de Saint-Pétersbourg s'est fait sentir sur tous les points qui intéressent ses traditions, la jalousie de l'Angleterre s'est réveillée, et elle n'a pas tardé à constater qu'elle ne pouvait plus compter sur la France pour retenir la Russie. C'est une tâche dont elle espère que, par la force des choses, la Triple Alliance sera induite à s'acquitter.

[1] Voir, dans *Die Grosse Politik*, XI, n° 2676, la dépêche du Chancelier de l'Empire à l'Ambassadeur à Vienne.

Si l'orientation nouvelle que paraît adopter l'Angleterre a eu pour premier résultat de la décider à venir au secours de l'Italie contre le péril mahdiste par la diversion de Dongola, elle en aura bientôt sans doute un autre, la réconciliation au moins apparente de l'Angleterre avec l'Allemagne. Déjà on la prévoit, et l'on pense qu'elle sera ostensiblement consacrée dans quelques semaines par une entrevue de la reine Victoria avec son petit-fils l'Empereur Guillaume à l'occasion d'un prochain mariage de famille. Le rôle d'intermédiaire et de modérateur entre la Grande-Bretagne et l'Empire russe, que nous avons exercé pendant quelques mois, passerait naturellement alors à la Cour de Berlin. Grâce à l'ascendant de celle-ci, l'on s'attend presque à ce que l'Angleterre accepte de bonne grâce certains sacrifices nécessaires, auxquels autrefois elle eût eu peine à se résigner. Elle a fait connaître naguère qu'en Extrême-Orient elle ne s'opposerait pas à la prise de possession par la Russie d'un port libre de glaces en toute saison. Maintenant on commence à parler de l'ouverture du Bosphore et des Dardanelles aux flottes russes, comme du prochain projet du Cabinet de Saint-Pétersbourg, et plusieurs de mes collègues inclinent à penser que l'Angleterre s'y prêtera.

Pour ce qui nous concerne plus spécialement, l'expédition de Dongola ne pourra guère manquer d'avoir des conséquences de nature à nous toucher. Sans croire que, dès à présent, les Anglais envisagent un but aussi lointain, aussi difficile à atteindre que la réoccupation de Khartoum, il y a lieu de penser qu'en reprenant à Dongola le contact avec les Derviches, ils se mettront sur les bras, pour assez longtemps peut-être, un ennemi très redoutable, très malaisé à réduire ou même à tenir en respect. C'est donc une ère de combats et d'expéditions militaires qui recommence et, tant qu'elle durera, il sera difficile de parler d'évacuation de l'Égypte par les troupes anglaises, soutien nécessaire des troupes égyptiennes engagées en première ligne.

C'est un désappointement pour nous. Si les combinaisons entre Puissances européennes n'étaient pas sujettes à d'assez fréquentes transformations, si celle qui paraît s'ébaucher aujourd'hui ne reposait pas sur certains éléments d'une évidente fragilité, je dirais qu'une des conséquences qui en découlent est la remise à une époque indéfinie d'une espérance dont il ne faut pas s'exagérer la valeur intrinsèque, mais à laquelle notre pays s'attache avec ardeur. Je le répète, je crois que l'Angleterre a hésité de bonne foi; et peut-être a-t-elle songé un moment à nous donner quelque satisfaction du côté de l'Égypte. Mais elle a pesé ce que nous lui apporterions en échange. Elle nous a vus confinés derrière nos frontières rétrécies, sans élasticité dans nos mouvements, dominés par des préoccupations nécessaires et fixes, soucieux surtout des expériences de la politique intérieure. Du point de vue international, notre appoint était trop léger. Peut-être en aurait-il été autrement si nous avions pu conserver sur la direction suivie par notre alliée, la Russie, une

influence plus manifeste, plus rassurante pour l'Angleterre; si, tout en réservant la question nationale du Rhin, nous avions pu entretenir de façon au moins intermittente avec l'Allemagne, à propos des autres questions de la vie courante, des relations utiles; si nous n'étions pas séparés de l'Italie par d'acrimonieuses rancunes, de l'Autriche par ce qu'on pourrait appeler, de part et d'autre, des préjugés sociaux, et de toutes les Puissances en général par les exigences du système protecteur.

Hier, au cours de la longue conversation que j'ai eue avec Lord Salisbury, à la veille de quitter l'un et l'autre l'Angleterre pour un séjour prolongé sur le continent, après avoir passé en revue les différentes affaires de détail qui restent pendantes entre nos deux Gouvernements, la délimitation des pays du Niger, le procès Mizon, l'indemnité des missionnaires de l'Ouganda, le régime des coolies de l'Inde dans notre colonie de la Réunion, le régime commercial de la Tunisie et d'autres questions encore, je risquai une allusion lointaine à l'Égypte en répétant, une fois de plus, que j'aurais bien voulu, avant de partir, éteindre ou du moins mettre en bonne voie d'apaisement les dernières causes de divergence qui subsistaient entre la France et l'Angleterre. Le Ministre anglais, à qui j'avais trouvé l'air un peu gêné et préoccupé pendant que l'entretien se prolongeait sur cette suite de matières arides, me dit au seuil de sa porte : « Je souhaite que nous réglions ensemble le plus d'affaires qu'il sera possible, mais ce que je ne puis vous promettre, c'est notre alliance, parce que l'Angleterre ne la donne pas et qu'il est contraire à sa politique de s'engager avec d'autres Puissances dans des entreprises ».

Je répondis, un peu surpris de cette déclaration abrupte : « Mais je ne vous ai jamais demandé votre alliance! Je désire seulement votre amitié, parce que l'amitié entre nous facilite le règlement de nos innombrables affaires et rassure le monde comme un gage de nos communes dispositions pacifiques ».

Lord Salisbury reconnut que je disais vrai, que je n'avais jamais recherché avec l'Angleterre une alliance, ni voulu l'entraîner dans des entreprises contre des Puissances étrangères. Puis il continua : « Le mal de l'Europe, c'est qu'il y a trop d'alliances, et pas assez de rapports amicaux entre les nations ».

— « Eh bien, répliquai-je, vous avez défini la politique de l'Angleterre; je vous dirai le but de la nôtre : c'est l'atténuation des antagonismes. Nous pouvons donc nous entendre. »

Deux heures après, rentré chez moi, je recevais le billet, fort embarrassé aussi dans sa rédaction, par lequel Lord Salisbury m'annonçait l'expédition de Dongola.

P.-S. 14 mars. — Le colonel Dupontavice, mon attaché militaire, me communique les renseignements qu'il a pu recueillir sur les effectifs disponibles de l'armée égyptienne et de l'armée d'occupation anglaise. Ces indi-

cations sont résumées dans une note dont j'ai l'honneur de vous transmettre la copie ci-annexée. J'y joins deux extraits du *Standard* de ce matin [1], dont l'un confirme ou complète les informations du colonel Dupontavice et dont l'autre annonce que le baron Dhanis [2], officier belge au service de l'État du Congo, a recruté à Lagos, en vertu d'une entente spéciale avec l'Office colonial anglais, plusieurs centaines de soldats pour un corps expéditionnaire destiné à opérer contre les Derviches dans les provinces équatoriales, en remontant le Congo et ses affluents et en descendant le Nil. Cette information, si elle est exacte, prouverait bien que le projet d'une attaque générale contre le Mahdi était préparé depuis quelque temps déjà, puisque des mesures à cet effet étaient prises de concert entre le Gouvernement anglais et l'État du Congo. Il est permis d'en inférer que l'expédition de Dongola, si elle a été précipitée par les menaces dirigées contre Kassala et par les démarches du Gouvernement italien, n'a pas été absolument la conséquence des derniers événements d'Abyssinie et, d'autre part, qu'elle ne constitue pas, comme nous aurions pu le penser tout d'abord, une réponse malveillante, directement provoquée par les ouvertures confidentielles que j'ai récemment faites à Lord Salisbury au sujet de l'évacuation éventuelle de l'Égypte par les troupes anglaises [3].

321.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

D. n° 52. *Rome, 13 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars.)

[M. Billot rend compte de la visite que le marquis de Rudini lui a faite officiellement le 12 mars et de l'entretien qu'a eu avec lui le chef du nouveau Cabinet italien au lendemain même de son installation.]

Le marquis de Rudini a naturellement commencé par exprimer sa satisfaction de me retrouver au Palais Farnèse et de reprendre une collaboration interrompue depuis quatre ans. Nous nous connaissions bien l'un et l'autre, et nous pouvions tout nous dire : c'est un avantage pour prévenir les malentendus et arranger les difficultés qui peuvent se présenter. Il savait d'ailleurs que mon bon vouloir ne lui ferait pas défaut et que je continuerais à coopérer, dans la mesure de mon action, au rapprochement des deux pays. De son côté,

(1) La reproduction de ces trois pièces n'a pas paru nécessaire.

(2) Sur le rôle du baron Dhanis, voir *Le Congo belge*, par L. Franck, Bruxelles, 1928.

(3) Voir, ci-dessus, n° 306, la dépêche de Londres du 19 février.

il avait hâte de me renouveler l'assurance que ses dispositions à l'égard de la France n'avaient pas changé; que nous pouvions attendre de lui, comme au temps de son premier ministère, une politique loyale, franche et conciliante; qu'enfin tous ses efforts tendront à rétablir avec la France des relations de confiance et d'amitié... A cet égard, il ne pouvait que s'en tenir, quant à présent, à ces déclarations de principe; il n'avait pu étudier encore l'œuvre de ses prédécesseurs et les modifications survenues dans l'état des choses depuis 1892; il se réservait d'examiner ce que la situation internationale et les engagements de l'Italie lui permettraient de faire... Du reste, il était d'avis que, pour le succès même de l'œuvre de rapprochement qu'il avait en vue, il importait de ne pas se départir d'une prudente circonspection et de ne pas s'engager prématurément dans des pourparlers qui courraient le risque de ne pas aboutir. Une tentative avortée serait pire qu'une abstention. Ainsi l'on a pu songer, il y a quelques années, à des négociations pour une reprise de nos rapports conventionnels en matière commerciale; aujourd'hui l'intérêt économique en serait moins considérable parce que les conditions des marchés respectifs se sont modifiées, et c'est plutôt un avantage politique qui en pourrait sortir; mais les difficultés d'un accord ne seraient pas moindres, et M. Bourgeois lui-même a déclaré qu'il ne jugerait pas opportun d'en essayer la réalisation. C'est donc une question qu'il est préférable de ne pas soulever, comme beaucoup d'autres, jusqu'à ce que le temps en ait préparé le règlement... Le mieux jusqu'à nouvel ordre, était de ramener la confiance par un échange continu de procédés amicaux et de rétablir peu à peu dans les esprits la conviction que rien ne s'oppose à l'entente des deux pays. Telles sont les idées dont l'administration de M. de Rudini s'inspirera dans tous ses rapports avec nous. Et il considérerait ses efforts comme couronnés de succès et son but comme en partie atteint s'il réussissait, durant les mois qui vont venir, à assurer aux relations des deux pays le caractère de celles qui subsistent entre la France et l'Autriche-Hongrie.

Je ne pouvais qu'applaudir à des vues aussi sages et faire aussi des vœux pour que la politique du nouveau ministère rapprochât le jour où le roi Humbert pourrait venir en villégiature sur notre littoral et y trouver l'accueil que nos populations y font, en ce moment même, à l'Empereur François-Joseph*. D'où venait l'obstacle? N'était-ce pas, comme le disait encore un journal romain, que, dans les mains de l'Italie, l'épée de la Triple Alliance semblait trop souvent tournée contre la France?

C'était là une erreur, d'après M. de Rudini; mais il ferait en sorte que la pointe de cette épée fût maintenue en l'air et qu'il ne subsistât aucun doute

*Annotation du Département : *Inviter le roi Humbert à venir dans l'ancien comté de Nice! Il eût peut-être été préférable de faire allusion à certaines initiatives imputables aux cabinets qui avaient succédé à celui de M. de Rudini.*

sur les dispositions pacifiques et amicales du Gouvernement royal. Telles étaient aussi les idées du nouveau Ministre des Affaires étrangères et ce n'était pas là la moindre des considérations qui l'avaient décidé à s'assurer la collaboration du duc de Sermoneta pour lui confier la direction de la politique extérieure.

C'est avec une grande satisfaction que je prenais acte de ces assurances. Je connaissais M. le duc de Sermoneta et le tenais pour le plus galant homme du monde. Je savais bien qu'il n'avait contre la France aucun parti-pris d'hostilité. Mais n'avait-il pas, c'est une question que je posais tout confidentiellement, certaines préventions qui ne seraient pas un gage de succès pour sa tâche de conciliation et d'entente? Ne pensait-il pas qu'il y avait entre la France et l'Italie des divergences d'intérêt et des aspirations contraires, qui étaient de nature à rendre très difficile leur rapprochement? C'était du moins ce que m'avait affirmé un de ses amis, en 1893, le jour même où le duc avait refusé le portefeuille des Affaires étrangères que M. Crispi lui avait offert.

M. de Rudini se récriait avec vivacité contre une pareille supposition, qui n'avait rien de fondé d'après lui. Il se portait garant des bonnes dispositions du duc de Sermoneta, qui partageait absolument ses vues en matière de politique extérieure, notamment en ce qui concerne les rapports avec la France, et dont la diplomatie suivrait les mêmes méthodes de franchise et de loyauté. Cette fois encore, je n'avais qu'à remercier le Président du Conseil de ces assurances, en ajoutant que je me réservais, pour écarter, dès la première heure toute cause de malentendu, de revenir sur ce sujet dans une conversation amicale avec le duc lui-même.

La conversation s'est alors portée sur les questions politiques qui préoccupent actuellement l'opinion publique et s'imposent à la sollicitude du nouveau Cabinet. La guerre d'Abyssinie y devait naturellement trouver place. M. le marquis de Rudini n'a pas cessé d'être contraire à la conquête africaine, qu'il a toujours considérée comme onéreuse, sans intérêt pour l'avenir et pleine de dangers. Les événements de ces dernières semaines ne sont pas de nature à modifier son opinion. Il juge avec une extrême sévérité le développement que son prédécesseur a donné à l'entreprise, l'imprévoyance avec laquelle les opérations militaires ont été conduites et dont le désastre d'Adoua devait être la conséquence fatale. Dans les conjonctures présentes, il aura du moins l'avantage d'être conséquent avec lui-même et de rester fidèle à son système en s'appliquant à restreindre les effets des dommages subis, à prévenir de nouvelles aventures et à consolider les résultats acquis dans la mesure des forces et des véritables intérêts de l'Italie. L'impression qui me reste de ses explications est qu'il ne ménagera pas au général Baldissera [1] les moyens de

[1] Successeur du général Baratieri.

soutenir une guerre défensive, tout en s'efforçant de conclure une paix honorable qui assure aux Italiens la possession de la colonie Érythrée, restreinte dans les limites du triangle Massouah, Keren, Asmarah.

J'ai naturellement saisi l'occasion qui s'offrait de renouveler l'expression des sentiments de douloureuse sympathie que nous a inspirés la vaillance déployée par les troupes italiennes dans les derniers combats au Tigré. Mais je n'ai pas manqué non plus d'appeler l'attention de mon interlocuteur sur les insinuations malveillantes auxquelles nous avions été en butte, à propos du transit des armes par Obok, de la part d'une partie de la presse italienne, celle-là même qui passait pour suivre les inspirations du précédent ministère. M. de Rudini m'a remercié de mes éclaircissements sur les instructions données dans une pensée tout amicale pour l'Italie au gouverneur de nos établissements de la mer Rouge. Il était heureux d'avoir l'assurance qu'il n'y avait rien de fondé dans les nouvelles publiées à ce propos, et nous pouvons compter, je crois, qu'une certaine presse ne recevra plus les encouragements qui lui ont permis de continuer sa campagne jusqu'en ces dernières semaines.

En terminant, et sans ménager aucune transition, M. de Rudini m'a exprimé confidentiellement le désir de savoir ce que je pensais du comte Tornielli. Durant les pourparlers suivis pour la formation du nouveau ministère, il avait reçu de Paris une lettre où l'Ambassadeur lui parlait de la façon dont les choses d'Italie étaient appréciées en France, lui recommandant de presser la solution de la crise et de «faire vite»... Tornielli était-il l'homme de la situation? On le tenait du moins pour un des meilleurs, des mieux posés, des plus sûrs agents de la diplomatie italienne. Il y avait bien Nigra, qui connaissait la France et y avait laissé de nombreuses sympathies; mais Nigra ne quitterait pas volontiers Vienne, et il était vieux, fatigué... Tornielli se distinguait par d'autres mérites équivalents. «Pour me servir d'un mot du prince de Bismarck, ajoutait en riant M. de Rudini, c'est le meilleur cheval que nous ayons actuellement dans nos écuries». Aussi paraissait-il disposé à le laisser à Paris si son maintien ne soulevait pas d'objections incompatibles avec le caractère des relations qu'il voudrait renouer avec la France. Du reste, il se proposait de l'inviter incessamment à venir passer quelques jours à Rome, pour avoir avec lui un échange de vues qui ne laissât aucune obscurité sur la situation.

Je me suis naturellement excusé de n'être pas en mesure de me prononcer sur une question aussi délicate. Tout ce que je pouvais dire, c'est qu'à ma connaissance, M. le comte Tornielli avait surmonté avec beaucoup de tact les premières difficultés qui pouvaient résulter pour sa mission des circonstances mêmes où il avait été envoyé à Paris, après le brusque rappel de M. Ressman [1].

[1] Voir le tome XI de la présente série, n° 461.

Je n'avais jamais entendu formuler contre lui une plainte ou une critique et je lui savais personnellement beaucoup de gré de la loyale franchise avec laquelle il était intervenu récemment pour faire justice des calomnies dirigées contre la France à propos des affaires d'Abyssinie. J'ai cru devoir m'en tenir là, sans ajouter un mot qui fût de nature à préjuger votre manière de voir, sans même manifester l'intention de vous en référer. M. de Rudini n'a pas insisté.

Le reste de notre entretien a roulé sur des sujets d'un intérêt secondaire. J'en arrête ici le compte rendu, en m'excusant de la longueur des développements où j'ai cru devoir entrer. Il m'a semblé que c'était le meilleur moyen de mettre Votre Excellence en mesure d'apprécier les vues du Premier Ministre et les conditions plus favorables que son retour aux affaires permet d'envisager pour la suite de nos rapports avec l'Italie.

322.

LORD DUFFERIN, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,

À M. BERTHELOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 15 mars 1896.*

Her Majesty's Government have for some time past been in consultation with the military authorities in Egypt on the threatening movements of the Dervishes directed both against the Italian position at Kassala and against the Egyptian ports round Suakin. In the event of a successful attack on Kassala, or even if the Italians should for military reasons be compelled to withdraw their forces from that place, it is clear that an outbreak of fanaticism may ensue, that the influence of Khalifa Abd Allah may be largely encreased and that there may be serious trouble in defending the Egyptian frontiers from the attacks which the Dervish forces will be encouraged to make.

The military authorities both in England and Egypt have strongly urged the expediency of some immediate action, and after careful consideration Her Majesty's Government have come to the conclusion that, for the present and permanents interests of Egypt, it will be most advantageous that such action should be in the form of an advance up the valley of the Nile, and that it would be expedient to occupy Dongola.

The operation is one which undoubtedly must be undertaken sooner or later and Her Majesty's Government have intimated to that of Egypt that they are ready to give their immediate sanction and support. It is however one which requires operations of some magnitude and expenditure in excess of

the amounts which the Egyptian Government have at their absolute disposal.

Her Majesty's Government therefore trust that the commissioners of the *Caisse de la Dette* will authorize for this object the expenditure of five hundred thousand pounds (£ 500.000) out of the general reserve of two and a half millions which has accumulated and is held applicable to extraordinary expenses.

In making this communication to your Excellency I have been instructed by Her Majesty's Principal secretary of State for Foreign affaires to express the hope of Her Majesty's Government that this proposal will receive the concurrence of the Government of the Republic and that the french agent at Cairo may be so informed.

I should add that the matter is one of a pressing nature.

TRADUCTION.

Le Gouvernement de Sa Majesté a dernièrement consulté les autorités militaires d'Égypte au sujet de mouvements menaçants des Derviches dirigés à la fois contre la position italienne de Kassala et contre les postes égyptiens autour de Souakim. Dans le cas d'une attaque heureuse contre Kassala, comme aussi au cas où les Italiens seraient contraints par des raisons militaires de retirer leurs forces de cette place, il est évident qu'une explosion de fanatisme pourrait s'ensuivre, que l'autorité du khalife Abd Allah pourrait être largement accrue et qu'il pourrait y avoir une sérieuse difficulté à défendre les frontières de l'Égypte contre les attaques que les Derviches seraient encouragés à tenter.

En Angleterre aussi bien qu'en Égypte, les autorités militaires ont fortement insisté sur l'opportunité d'une action immédiate, et, après mûr examen, le Gouvernement de Sa Majesté en est venu à conclure que, dans l'intérêt actuel et permanent de l'Égypte, le mieux serait que cette action prît la forme d'une avance dans la vallée du Nil et qu'il conviendrait d'occuper Dongola.

L'opération, sans aucun doute, devra être entreprise tôt ou tard, et le Gouvernement de Sa Majesté a fait savoir à celui d'Égypte qu'il était prêt à lui donner immédiatement sa sanction et son appui. Cette opération réclamera toutefois un certain développement et des dépenses qui dépasseront les sommes dont le Gouvernement égyptien a l'entière disposition.

Le Gouvernement de Sa Majesté espère donc que les commissaires de la *Caisse de la Dette* voudront autoriser à cette fin la dépense de £ 500.000, prélevée sur la réserve générale de deux millions et demi d'économies applicables aux dépenses extraordinaires.

En faisant cette communication à Votre Excellence, je suis chargé par le Principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères d'exprimer l'espoir du Gouvernement de Sa Majesté que cette proposition recueillera le concours du Gouvernement de la République et que l'agent français au Caire pourra en être informé.

Je dois ajouter que cette affaire offre un caractère d'urgence.

323.

M. Boutiron, chargé par intérim de l'agence et consulat général de France au Caire,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Le Caire, 15 mars 1896, minuit 25.*

(*Reçu :* le 16, 6 h., matin.)

Au Conseil des Ministres tenu hier l'expédition sur Dongola a été décidée. Le Khédive a manifesté son étonnement de ce qu'on traitât cette grave question d'une façon si soudaine et a observé que la saison était mal choisie. Le conseiller financier a répondu que l'on se décide à cette entreprise parce que le Trésor dispose actuellement de fonds suffisants, que dès à présent une somme de cent mille livres parera aux premières dépenses et qu'ensuite il serait pourvu aux charges de l'expédition par des autres ressources (*sic*). Le Khédive n'a pas insisté. Le Sirdar a alors donné des détails techniques sur l'expédition, qui se fera en deux colonnes de troupes égyptiennes marchant de Ouadi Halfa à Giniseux, l'une par le fleuve, l'autre par le désert. Sur ce point, elles opéreraient leur concentration, se fortifieraient, puis elles s'avanceront vers Dongola.

Mon télégramme d'hier [1] indique à Votre Excellence qu'appel sera probablement fait aux forces anglaises. Un régiment du Caire va en effet, assure-t-on, partir pour relever la garnison égyptienne de Corosko à Ouadi Halfa. Le Khédive croit savoir que 18.000 hommes de troupes anglaises seraient prêts à être envoyés de différents points à Alexandrie. Il s'en montre ému. En ce qui concerne les fonds, le Gouvernement se proposerait de demander à la Commission de la Dette de mettre à sa disposition les réserves générales : le Khédive dit savoir de source certaine que le Gouvernement britannique s'est adressé à Berlin, Vienne et Rome en vue de faire adresser aux commissaires allemand, autrichien et italien des instructions favorables à cette combinaison. Les commissaires n'ont encore reçu de leurs Gouvernements respectifs aucun avis. La majorité serait probablement acquise dans [2] la Caisse de la Dette à la demande du Gouvernement égyptien. Il s'agira d'une somme de 500.000 à un million de livres. D'ici trois jours, m'a dit Boutros Pacha, on sera fixé sur la demande et son *quantum*.

La plupart des nouvelles relatives au Conseil tenu hier ont été confirmées à M. Cambon par le Khédive lui-même; notre Ambassadeur à Constantinople

[1] Non reproduit.

[2] Le déchiffrement porte : *et*.

pense que les Anglais devront recourir aux réserves de la Dette. Il considère l'évacuation de l'Égypte comme subordonnée à la reprise du Soudan ou au moins à la constitution d'une frontière dans le sud. Il émet l'avis qu'il conviendrait de faire entendre à Lord Salisbury que nous faciliterons financièrement son entreprise à la condition d'entrer immédiatement en pourparlers sur les bases de la proposition soumise à Votre Excellence par M. Cogordan [1].

324.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 76. Urgent. *Paris, 16 mars 1896, 11 h. 15, soir.*

Lord Dufferin vient de m'écrire[2] pour me faire connaître que le Gouvernement de la Reine avait résolu de faire exécuter par l'armée égyptienne une action militaire dans le but d'occuper Dongola (Berber) — ce qui vise assurément la conquête du Soudan. Cette expédition entraînant des dépenses qui dépassent les ressources dont le Trésor égyptien a l'absolue disposition, le Gouvernement de la Reine demande que les commissaires de la Caisse de la Dette autorisent l'affectation à cette expédition d'une somme de cinq cent mille livres égyptiennes prélevée sur les deux millions et demi qui constituent le fonds général de réserve applicable aux dépenses extraordinaires. Il demande que cette proposition reçoive l'assentiment du Gouvernement de la République. Le Gouvernement russe a dû être l'objet d'une communication analogue.

Lord Dufferin est venu le jour même me réclamer *ex abrupto* la réponse à sa lettre. Je lui ai répondu de vive voix que nous avions été surpris et peu satisfaits par le projet d'une semblable expédition; qu'il ne me paraissait pas que les conditions actuelles de l'occupation anglaise en Égypte la justifiassent; qu'en tout cas, le fonds de réserve de la Caisse de la Dette et les dépenses auxquelles il était destiné ne nous semblaient pas comprendre, dans l'esprit des Puissances qui l'ont garanti, la possibilité d'une entreprise militaire, surtout quand il s'agit d'une opération purement offensive et qui n'a à aucun degré le caractère d'une mesure destinée à défendre la frontière contre une agression immédiate; qu'en tout cas la conséquence immédiate d'une semblable entreprise serait de reculer indéfiniment l'évacuation de l'Égypte en

[1] Dépêche du 15 février, ci-dessus reproduite sous le n° 305.

[2] Voir ci-dessus, le n° 322 (15 mars).

engageant une guerre dont on ne saurait prévoir ni le développement ni les limites; que la nécessité de cette guerre n'était nullement établie, aucune menace sérieuse des Derviches n'existant actuellement du côté de Dongola; que le premier intérêt de l'Égypte était d'être ramenée à l'état d'un pays administré par ses propres habitants sous la garantie de l'Europe, ce qui exigeait l'évacuation des Anglais; que le pays était aujourd'hui parfaitement tranquille et dans une condition régulière; que le Gouvernement anglais était le premier à en convenir par le fait même de proposer d'employer l'armée égyptienne à une expédition; cette expédition ne courait-elle pas d'ailleurs le risque de surexciter le fanatisme musulman?

Je crois inutile d'insister sur le prix que j'attacherais à connaître le plus promptement possible l'impression du Gouvernement russe au sujet d'une proposition dont il ne peut manquer d'apprécier, comme nous, la gravité, et à savoir dans quelles conditions le prince Lobanoff juge que les deux Gouvernements ont à se concerter en vue d'y répondre officiellement [1].

Très confidentiel. Je vous prie de donner au prince Lobanoff communication du détail de mon entretien avec Lord Dufferin, entretien dans lequel j'ai d'ailleurs réservé les résolutions définitives du Gouvernement français.

325.

Note du Ministre.

Entretien avec Lord Dufferin.

16 mars 1896.

Lord Dufferin m'a demandé d'abord, avec ses formes polies ordinaires, si j'avais lu la lettre qu'il m'avait adressée relativement au projet d'expédition des troupes égyptiennes sur Dongola et sur l'autorisation demandée à la Commission de la Caisse de la Dette en vue de prélever £ 500.000 sur le fonds de réserve pour la dépense extraordinaire nécessitée par cette expédition. Le Gouvernement anglais désirerait avoir une réponse le plus tôt possible à cet égard.

Je lui ai répondu d'abord que nous avions été fort surpris et peu satisfaits par le projet d'une semblable expédition, qui nous paraissait une étrange

[1] Le 17 mars (9 h. 30 soir), M. Berthelot informait par télégramme les Ambassadeurs français à Berlin, Vienne, Rome et Constantinople de la démarche de Lord Dufferin en leur demandant comment le Gouvernement auprès duquel ils étaient accrédités était disposé à l'envisager.

réponse aux réclamations amicales adressées dans ces derniers temps à titre confidentiel au Gouvernement anglais au sujet de l'évacuation de l'Égypte. Quant à la réponse qu'il me demandait d'une façon si instante, le Gouvernement français avait besoin de l'examiner à tête reposée, sans cependant vouloir l'ajourner trop longtemps. Dès à présent, il ne nous paraissait pas que les conditions actuelles de l'occupation anglaise en Égypte justifiassent l'expédition de Dongola ; en tout cas, le fonds de réserve de la Caisse de la Dette et les dépenses auxquelles il était destiné ne nous semblaient pas comprendre la possibilité d'une entreprise militaire ; les £ 500.000 n'y suffiront pas et tout le fonds de réserve est exposé à y passer. Une semblable entreprise devrait être soldée par le budget ordinaire de l'Égypte ou par des ressources spéciales créées à cette destination.

D[ufferin]. — Cette expédition est entreprise dans l'intérêt de l'Égypte. Nous avons entendu dire qu'il y avait quelque agitation susceptible de troubler ses frontières méridionales. En tout cas, nous nous regardons comme engagés à la rétablir dans son ancien état et dans ses frontières du Soudan.

B[erthelot]. — Le premier intérêt de l'Égypte est d'être ramenée à l'état d'un pays administré par ses propres habitants sous la garantie de l'Europe, ce qui exige l'évacuation des Anglais. Le pays est aujourd'hui parfaitement tranquille et dans une condition régulière, le Gouvernement anglais était le premier à en convenir par le fait même de proposer d'employer l'armée égyptienne à une expédition. Cette expédition même n'est-elle pas susceptible de créer des difficultés nouvelles, qui se prolongeront pendant de longues années? En effet, d'une part, les Derviches ont cessé d'être menaçants du côté de Dongola par l'état d'affaiblissement et de dissolution spontanée dans lequel tombe peu à peu tout État oriental tel que celui du Mahdi. Leurs troupes paraissent d'ailleurs descendues vers le sud, du côté de Kassala, à une grande distance des frontières actuelles de l'Égypte. En allant les attaquer à Dongola, ne risque-t-on pas de surexciter leur fanatisme et de lui donner un nouvel éveil? Les Mahdistes refoulés ne peuvent-ils pas d'ailleurs créer d'autres complications, s'ils venaient à se porter au sud et vers les possessions françaises et belges du Congo? Il ne faut pas irriter un nid de frelons. En tout cas, il conviendrait de laisser l'Égypte, livrée à elle-même, juger quels sont ses intérêts véritables dans cette question.

D[ufferin]. — Nous regardons comme un devoir de rétablir l'Égypte dans son ancienne puissance du Soudan. Nous pensons d'ailleurs, par cette expédition apporter quelque aide aux Italiens.

Là-dessus, nous nous étendîmes sur la sympathie que nous avaient inspirée les malheurs des Italiens et Lord Dufferin a ajouté que le langage des journaux français avait été remarqué comme généralement convenable en Angleterre.

Puis il revint sur sa demande d'autoriser la subvention de £ 500.000 dans l'intérêt même de l'Égypte.

Je lui répondis que, si le Gouvernement anglais s'intéressait à ce degré à l'Égypte, il devrait prendre à sa propre charge les frais de l'expédition de Dongola : ce qui, d'ailleurs, serait sujet à objection comme principe.

D[ufferin]. — Je ne m'attendais pas à trouver dans le Gouvernement français une opposition aussi accentuée.

B[erthelot]. — Le projet d'expédition dont vous venez de me faire part, je le repète, excite dans l'opinion française un mécontentement que vous devez comprendre. Pour que la demande de concours que vous venez nous adresser parût acceptable, il serait nécessaire qu'elle fût accompagnée par quelque proposition corrélative, telle que celle d'un projet d'arrangement pour l'évacuation de l'Égypte. La France n'a, dans cette affaire, aucune visée intéressée. Vous savez aussi bien que moi que nous n'avons pas la prétention d'occuper l'Égypte à votre place.

D[ufferin]. — J'en conviens.

B[erthelot]. — Nous réclamons seulement au nom des intérêts communs de l'Europe. En tout cas, les sentiments de bonne intelligence et amitié qui paraissaient en train de s'établir entre nous depuis quelque temps n'avaient pas préparé l'opinion française à la surprise d'une expédition qui semble n'avoir d'autre but que l'occupation indéfinie de l'Égypte. Je ne serais pas étonné que cette surprise de l'opinion se traduisît par une interpellation qui nous obligerait à faire des déclarations peu favorables au maintien des relations amicales que nous aurions désirées. Certes l'Angleterre est une grande et puissante nation, qui a le droit de poursuivre partout ses intérêts légitimes. Mais elle le fait parfois avec une âpreté, sans souci des sentiments et des intérêts des autres, qui rend difficile de vivre toujours en bonne harmonie avec elle. Elle agit, comme nation, de la même manière que le font parfois ses citoyens en voyage, dont les uns sont souvent de très galants hommes d'un commerce fort agréable, tandis que les autres sont au contraire des voisins incommodes (ceci dit en souriant). Pour en revenir à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, elle sera examinée avec la réflexion nécessaire et je la soumettrai au Conseil des Ministres.

326.

M. de Montholon, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Bruxelles, 16 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mars; Dir. pol., 18 mars.)

J'ai eu l'honneur de remettre, hier, au Roi dans la forme accoutumée les lettres du Président de la République en réponse à la notification du mariage de la Princesse Henriette avec le Duc de Vendôme [1]. Le Souverain m'a accueilli avec une extrême bienveillance et a daigné me retenir longuement. Au cours de cette entrevue, il s'est enquis en termes affectueux des nouvelles de la santé de M. Félix Faure et a témoigné de ses sentiments d'amitié pour lui : il a formulé des vœux pour la prospérité de notre pays et exprimé sa satisfaction du parfait accord existant actuellement entre la France et la Belgique, de même qu'entre la France et le Congo. Quoiqu'elle ait constaté l'état pacifique du royaume congolais, Sa Majesté m'a dit qu'elle n'en avait pas moins prescrit des mesures pour y renforcer l'armée et faciliter la mobilisation de celle-ci, les Mahdistes devenant chaque jour plus menaçants dans les régions équatoriales. Je lui demandai aussitôt si ces dispositions avaient été décidées avec l'arrière-pensée de prendre l'offensive, ainsi que des membres du Parlement et certains organes de la presse belge le faisaient entendre. Il me répondit sans la moindre réticence que ces mesures étaient simplement défensives. J'ai en quelque sorte pris acte de cette assurance en relevant le danger qu'il y aurait à porter une atteinte quelconque à l'ordre de choses stipulé par les traités et en insistant sur le fait que le Gouvernement britannique avait tout intérêt à grossir les événements dans la vallée du Nil pour avoir un motif de prolonger l'occupation de l'Égypte. Ces réflexions de ma part n'ont provoqué aucune réplique.

En dépit de la déclaration du roi Léopold et de celle qui a été lue à la Chambre par le Ministre des Affaires étrangères, il ne serait peut-être pas inutile de tenir compte des rumeurs persistantes d'une soi-disant entente intervenue entre l'Angleterre et le Congo pour harceler les Mahdistes dans les environs du Bahr el Ghazal, et de fortifier le plus possible nos moyens d'action dans l'Ouellé et le Haut-Oubangui, afin d'être à même de faire face à toutes les éventualités. L'expédition projetée des Anglais sur Dongola serait, en effet, puissamment secondée par un mouvement concordant des troupes congolaises

[1] Emmanuel d'Orléans, duc de Vendôme, marié à Bruxelles, le 12 février 1896, avec Henriette, princesse de Belgique.

vers les affluents supérieurs du Nil, les Derviches devant, le cas échéant, dédoubler leurs forces. Vu l'amitié étroite existant entre l'Angleterre et la Belgique, un pacte militaire de ce genre n'aurait rien d'invraisemblable [1].

Il y a quelques semaines, le roi Léopold m'a demandé ce que je pensais des événements qui se déroulaient en Arménie. J'en ai profité pour préciser le rôle de l'Angleterre et les responsabilités de celle-ci dans le conflit en question. Le Gouvernement britannique, ai-je dit, est le principal auteur de l'état troublé de cette province de l'Empire ottoman. Il s'agit, en effet, bien plus d'un intérêt britannique à sauvegarder que d'une assistance à prêter à des populations éprouvées. Dans l'esprit des hommes d'État anglais, l'Arménie doit constituer une zone d'influence britannique, une sorte d'état-tampon dirigé contre la Russie, de même que la Bulgarie avait été destinée par le Cabinet de Saint-James à résister à l'expansion moscovite au sud des Balkans. Ayant perdu tout espoir d'avoir un État bulgare dévoué à ses intérêts, l'Angleterre devait chercher une compensation à ses déboires dans les vallées de la Morava et de la Maritza en favorisant l'installation d'une Arménie autonome. De là, la nécessité de créer une question arménienne. Or, les Arméniens étaient fort peu intéressants; oppresseurs des musulmans dont ils détiennent les biens en échange des prêts usuraires qu'ils leur ont consentis, ils ne recourent aux armes que sur un mot d'ordre émanant des comités établis à Londres et ne sont, la plupart du temps, massacrés qu'à titre de représailles. L'or et les fusils qu'ils possèdent sont de provenance anglaise et, fait digne de remarque, les Arméniens sont avec les Druses les peuplades de la Turquie d'Asie qui ont fomenté les plus sérieux désordres. Et les Druses, comme on le sait, sont les clients de l'Angleterre sur les confins du Liban!

Il va sans dire que l'entretien auquel je viens de faire allusion n'a pas dépassé les limites d'une conversation privée.

327.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 80. *Paris, 17 mars 1896, 5 h. 30, soir.*

Je vous prie de faire savoir au prince Lobanoff que je compte être questionné à la tribune au plus tard jeudi sur les affaires d'Égypte. Mon intention

[1] Dans une dépêche du 29 mars, n° 5, M. de Montholon revenait sur cette même question et signalait «l'intimité étroite qui règne entre le roi Léopold, la reine d'Angleterre et Lord Salisbury»; mais il se bornait à poser des points d'interrogation.

est de répondre dans le sens suivant : «Le Gouvernement français a reçu lundi une communication du Gouvernement britannique relative à un projet d'expédition de l'armée égyptienne sur Dongola. Cette communication lui paraît exiger un échange d'explications sur les causes et l'objet d'une semblable expédition. Il a fait savoir immédiatement au représentant du Gouvernement britannique qu'un semblable projet lui paraissait soulever les objections les plus graves. Non seulement il engagerait les finances de l'Égypte dans des conditions qui exigeraient le consentement unanime des Puissances, mais une semblable expédition apporterait aux conditions actuelles de l'occupation de l'Égypte par les Anglais un changement trop profond pour que son exécution ne dût pas être subordonnée à un accord relatif au terme de cette occupation, dont le Gouvernement britannique a constamment reconnu le caractère purement provisoire».

Telle est la déclaration que je me propose de faire et dont je vous prie de reproduire au prince Lobanoff non la lettre, mais l'esprit général. J'attache une importance extrême à connaître sans délai si le Gouvernement impérial partage ces vues. Dans ces conditions vous comprendrez de quelle nécessité il est pour moi d'avoir une réponse avant jeudi midi [1].

328.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boutiron, chargé par intérim de l'agence et consulat général de France au Caire.

T. n° 12. *Paris, 17 mars 1896, 8 h. 35, soir.*

L'interpellation qui devait avoir lieu aujourd'hui au sujet de l'expédition de Dongola a été remise. Dans ces conditions, vous comprendrez l'intérêt que j'attache à ce que M. Louis vous mette d'urgence en mesure de répondre aux questions que je vous ai posées par mon télégramme n° 11 [2].

[1] Le lendemain, 18 mars, M. de Montebello répondait (télégr. n° 42) que le prince Lobanoff était absolument dans les mêmes idées que M. Berthelot. Par un second télégramme du même jour (n° 44), il ajoutait toutefois que M. Koïander, l'agent russe au Caire, estimait préférable d'autoriser l'affectation à l'expédition des 500.000 £ demandées par le Gouvernement anglais, à condition que la situation de l'Égypte fût immédiatement examinée et que l'Angleterre promît d'exécuter sans retard les décisions adoptées. «Le prince Lobanoff, revenant sur sa première impression, serait assez disposé à entrer dans cet ordre d'idées, mais il tient avant tout à rester parfaitement d'accord avec nous.»

[2] Du 16 mars; par ce télégramme, M. Berthelot demandait à connaître d'urgence «les chances et les moyens que, d'après M. Louis, commissaire français à la Dette, nous pourrions avoir de faire obstacle à la demande anglaise».

En attendant les instructions que je pourrai avoir à lui transmettre par votre entremise, je ne doute pas que notre commissaire n'ait soin de conformer son attitude aux considérations dont s'inspire notre politique. Il est inadmissible que les vues qui ont présidé à la constitution du fonds de réserve sous la garantie des Puissances autorisent l'affectation, même partielle, de ce fonds à une entreprise militaire, alors surtout qu'il s'agit de prendre l'offensive, et non de repousser une agression dont rien ne fait prévoir l'imminence.

329.

Note du Ministre.

Entretien avec Lord Dufferin.

Paris, 18 mars 1896.

D[ufferin] commence par me dire qu'il n'a aucune observation à faire sur la conversation que nous avons eue ensemble avant-hier [1], qui a été parfaitement courtoise. Il ajoute que, ne lui attribuant pas un caractère officiel, il n'en a pas fait mention dans sa dépêche d'aujourd'hui à Lord Salisbury.

B[erthelot]. — Je crois qu'il y a ici quelque malentendu. Je vous ai dit, au début, que je n'étais pas en mesure de faire une réponse officielle immédiate au Gouvernement britannique, cette réponse devant être écrite à tête reposée et approuvée par le Conseil des Ministres, et j'ai confirmé ce dire à la fin de notre entretien. Mais, ce dernier a été consacré principalement à vous exposer les observations que me paraissait, à première vue, soulever la demande du Gouvernement britannique, et ces observations étaient évidemment destinées à lui être transmises, à titre officieux et provisoire, bien entendu.

D[ufferin]. — J'en ai en effet parlé dans une lettre privée que j'ai adressée à Lord Salisbury. Elles étaient d'ailleurs conçues dans des termes irréprochables.

Mais il est un point qui a soulevé mes susceptibilités, je veux parler de la note communiquée par le Cabinet aux journaux [2], laquelle se termine par

[1] Ci-dessus rapportée sous le n° 325.

[2] Voir *Le Temps* du 18 mars.

une sorte de menace, résultant des mots « *sur la gravité de ses conséquences* » [1].

B[erthelot.] — Je dois vous faire observer d'abord que la note en question n'est pas un communiqué officiel. Ce genre de communiqué existait sous le gouvernement de Napoléon III; mais aujourd'hui il n'existe de notes officielles que celles qui sont publiées dans la partie officielle du *Journal officiel,* ou bien lues à la tribune, ou bien encore adressées aux ambassadeurs et ministres. Les articles des journaux ne rentrent en aucune de ces catégories et sont publiés sous la responsabilité des rédacteurs. La note dont vous vous plaignez n'est donc pas officielle; tout au plus peut-elle représenter une conversation plus ou moins exactement résumée et dont je ne saurais être rendu responsable. Quant au fond, les mots « *sur la gravité de ses conséquences* », étant donné les termes de notre conversation, ne pouvaient soulever aucun doute dans votre esprit, car je vous avais signalé combien serait grave, au point de vue des intérêts des porteurs de titres de la Dette égyptienne, un premier emprunt fait au fonds de réserve, que les dépenses excessives de l'expédition de Dongola seraient susceptibles d'entamer et même d'épuiser, et d'autre part, j'avais appelé votre attention sur l'importance d'une expédition qui tendait, par son développement et ses conséquences, à modifier profondément le caractère de l'occupation de l'Égypte et à la rendre indéfinie et à changer ainsi les conditions mêmes de l'équilibre européen. C'étaient là des conséquences, les unes d'ordre financier, les autres d'ordre politique, dont il est impossible de méconnaître la portée; mais l'exposé d'aucune d'elles ne présente un caractère comminatoire. Je dois donc m'élever formellement contre une semblable interprétation.

Lord Dufferin me dit qu'il reconnaît que notre conversation n'a eu et n'a à aucun degré ce caractère et qu'il en fera part à Lord Salisbury. J'ai ajouté qu'il ne devait pas être surpris de l'émotion excitée dans l'opinion en France par le changement brusque d'attitude de Lord Salisbury, qui, après avoir accepté des entretiens avec M. de Courcel sur la question d'Égypte dans des termes amicaux et comme incliné à entrer en arrangement, avait, brusquement et sans transition ni ménagement, proposé une aggravation à l'occupation anglaise. Lord Dufferin, sans se prononcer sur le fond, a reconnu la justesse de cette observation.

[1] « Le Ministre des Affaires étrangères — disait le communiqué — a fait connaître au Conseil qu'il avait reçu hier de l'Ambassadeur d'Angleterre en France une lettre l'informant du projet d'une expédition militaire à Dongola. Dans un entretien qu'il a eu ensuite avec Lord Dufferin, M. Berthelot a demandé à celui-ci des renseignements sur les causes et le but de ce projet et appelé son attention sur la gravité de ses conséquences. »

En reproduisant et en commentant cette note dans sa dépêche du 19 mars (*Die Grosse Politik,* XI, n° 2706), M. de Münster en attribuait l'inspiration au Président du Conseil Léon Bourgeois.

330.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 54. *Rome, 18 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

Le 9 de ce mois (n° 69), vous avez bien voulu me donner communication d'un rapport daté du 12 février [1] et dans lequel notre Ambassadeur à Berlin, s'occupant du renouvellement éventuel de la Triple Alliance, s'appliquait à déterminer l'échéance des arrangements intervenus à ce sujet entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. En même temps, vous m'exprimiez le désir de recevoir les éclaircissements que je pourrais être, de mon côté, en mesure de fournir sur la même question.

D'après les éléments qu'il fait entrer dans ses calculs, M. Herbette arrive à fixer au 7 octobre 1896 ou 1897 le terme du pacte conclu entre les trois Puissances, la date du traité passé entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (7 octobre 1879) en étant tenue pour le point de départ initial.

Les données que possède l'ambassade et que je vais rappeler conduisent à des conclusions quelque peu différentes.

Aucun doute ne subsiste sur la convention originaire austro-allemande, dont le texte a été publié et qui a été conclue le 7 octobre 1879. Mais cette convention a été remplacée, trois ans plus tard, par le traité de la Triple Alliance, consacré soit par l'accession de l'Italie à la convention de 1879, soit par la conclusion d'un acte nouveau; et il paraît établi : 1° que ce nouvel arrangement a été signé le 20 mai 1882 [2]; 2° qu'il était conclu pour une période fixe de cinq années [3].

D'autre part, il est de notoriété publique que le traité de la Triple Alliance a été depuis lors renouvelé à deux reprises : une première fois, en 1887, c'est-à-dire au moment de l'échéance prévue et pour une nouvelle durée de cinq ans, qui devait prendre fin le 20 mai 1892 [4]; une seconde fois, au mois de juin 1891, c'est-à-dire onze mois avant l'échéance [5].

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir à cette dernière époque

(1) Dépêche n° 48, non reproduite.

(2) Note du document : *Cette date du 20 mai 1882 est donnée comme certaine dans le livre de M. Luigi Chiala, sénateur du royaume* (Pagine di storia contemporanea, *tome III, p. 340*).

(3) Note du document : id., *p. 333*.

(4) Second traité de la Triple Alliance, du 20 février 1887.

(5) Troisième traité de la Triple Alliance, du 6 mai 1891.

et qui sont consignés dans la correspondance politique de l'ambassade, le traité a été renouvelé alors *pour une nouvelle période de cinq années à partir de la date fixée antérieurement pour l'échéance.* On doit en conclure, par conséquent, qu'il continuera à être en vigueur jusqu'au 20 mai 1897.

Toutefois, une question importante se pose ici, celle de savoir si, en 1891, le traité a été seulement prorogé pour une nouvelle période de cinq années, ou si les parties contractantes n'y ont pas inséré une clause de reconduction tacite, qui ne figurait pas dans l'acte originaire [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1891 elles ne se sont pas bornées à une simple prorogation de l'accord antérieur, mais qu'elles ont procédé à la conclusion d'un *traité nouveau :* le fait m'a été affirmé d'une façon positive par le Sous-Secrétaire d'État à la Consulta dans un entretien du 2 juillet 1891 (voyez rapport du 3 juillet 1891, n° 155 [2]), et M. le comte d'Arco a même ajouté alors que le traité nouveau diffère de l'ancien sur quelques points. On peut donc supposer que les conditions de durée ont pu en être modifiées par l'insertion d'une clause portant qu'il sera valable pour cinq autres années, et ainsi de suite, de cinq ans en cinq ans, dans le cas où, avant l'expiration d'un terme convenu, aucun des États contractants n'aurait déclaré y renoncer.

Cette hypothèse concorde avec la déclaration faite, le 10 février dernier, à mon collègue de Berlin par M. de Szögyény, et d'après laquelle la Triple Alliance «peut être continuée par tacite reconduction». La même idée aurait été formulée dans une lettre adressée, il y a quelques semaines, par le chef actuel du Cabinet italien à un de ses amis d'Allemagne et dont la *Gazette de Cologne* a publié le texte : dans cette lettre, dont la substance nous a été signalée par un télégramme de Berlin du 11 de ce mois, M. le marquis de Rudini aurait écrit que «la Triple Alliance sera renouvelée sans qu'il soit besoin d'un nouveau traité, l'assentiment tacite des trois Puissances contractantes suffisant pour assurer ce résultat» [3].

En définitive, si les indications qui précèdent sont exactes, comme je le crois, le traité de la Triple Alliance restera nécessairement en vigueur jusqu'au 20 mai 1897. Mais il reste à savoir si les Puissances signataires auront à procéder à la négociation d'un acte nouveau, au cas où elles voudraient en assurer le renouvellement une troisième fois. En d'autres termes, le traité contient-il une clause de reconduction tacite? et, dans ce cas, à quelle époque les Gouvernements intéressés devront-ils manifester l'intention de s'en prévaloir [4] ou de renoncer à l'entente? Telles sont les questions qui subsistent encore et auxquelles il ne m'est pas possible de donner une réponse sûre.

(1) Le traité devait être renouvelé, par tacite reconduction, en mai 1896.

(2) Reproduit dans le tome VIII de la présente série sous le n° 406.

(3) Sur ces négociations voir Pribram, *Les traités politiques...*, t. I, p. 314 et suiv.

(4) Le texte porte, par erreur,, *et*.

331.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 48. *Paris, 19 mars 1896, 9 h. 50, soir.*

En réponse à une question qui m'était adressée, j'ai lu aujourd'hui à la Chambre une déclaration dont je m'empresse de vous faire connaître le sens général[1]. J'y ai mentionné les objections sérieuses que soulève, au point de vue financier et au point de vue politique, le projet du Gouvernement anglais. En raison du caractère offensif et mal défini d'une entreprise qui menace d'absorber graduellement la totalité du fonds de réserve, la proposition anglaise paraissait exiger le consentement unanime des Puissances.

Au point de vue politique, la déclaration insiste sur la modification profonde et inattendue qu'une semblable expédition apporterait dans la situation de l'Égypte, d'une part, en risquant d'attirer sur ce pays des dangers qui ne le menacent pas actuellement et, d'autre part, en prolongeant indéfiniment une occupation dont l'Angleterre a constamment reconnu le caractère provisoire.

Le Gouvernement avait dû demander des éclaircissements. J'ai prié la Chambre de se contenter de ces indications, étant donné l'échange de vues qui se poursuit entre les Gouvernements.

Cette déclaration a été accueillie avec une faveur unanime.

332.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 88. *Paris, 19 mars 1896, 11 h. 50, soir.*

Le baron Marschall a déclaré à M. Herbette[2] que l'Allemagne donnerait son assentiment à la proposition anglaise parce que l'opération projetée constituerait une diversion utile à l'Italie.

(1) Le prince d'Arenberg avait demandé si le Sultan avait été consulté et quelles instructions avaient été données au représentant français à la Commission de la Dette.

(2) Télégramme n° 68 de M. Herbette, du 18 mars, qu'il n'a pas paru utile de reproduire.

Vous remarquerez que le Gouvernement allemand paraît ainsi réserver implicitement son avis sur le règlement de la question égyptienne elle-même. Le baron Marschall n'avait pas encore examiné si l'unanimité serait nécessaire pour l'adoption de la demande anglaise.

Il résulte d'autre part des déclarations du comte Goluchowski que, l'Autriche n'ayant pas d'intérêts particuliers en Égypte, le Cabinet de Vienne n'avait eu à examiner la question qu'au point de vue financier. En outre son adhésion aurait été déterminée par la considération qu'un prélèvement de de 500.000 livres sur le fonds de réserve ne compromettrait pas les intérêts des créanciers.

J'ai invité M. Lozé à faire remarquer au comte Goluchowski combien il est peu probable que cette première somme suffise aux frais d'une expédition dont le caractère et l'objet sont définis avec si peu de précision.

Vous pourrez naturellement faire part de ces appréciations au prince Lobanoff.

Le Gouvernement impérial a dû, de son côté, recevoir des informations sur les dispositions des Cabinets de Berlin et de Vienne, et le prince Lobanoff tiendra sans doute à vous en donner connaissance.

Il semble, en tout cas, que, dans les circonstances actuelles, le Gouvernement russe soit en mesure de contribuer à faire comprendre à Berlin et à Vienne les motifs pour lesquels il lui paraît, comme à nous-mêmes, de l'intérêt commun des Puissances de se prémunir contre toute résolution précipitée dans une question de la nature de celle que vient inopinément de soulever l'initiative du Gouvernement britannique.

333.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 50. *Paris, 19 mars 1896, 12 h., soir.*

Voici les instructions, délibérées au Conseil, que j'ai fait parvenir à notre délégué à la Commission de la Dette publique d'Égypte, afin de prévenir toute résolution précipitée de la part de la commission touchant la demande de crédit présentée pour l'expédition de Dongola :

« Notre commissaire devra déclarer qu'il lui semble que le prélèvement demandé est précisément, d'après l'article 3 du décret du 12 juillet 1888, l'un de ceux qui exigent le consentement des Puissances, c'est-à-dire l'unanimité, et cela, en raison non seulement de son objet, mais encore des dépenses

ultérieures que l'expédition ne manquerait pas d'entraîner et du péril qui en résulterait pour les intérêts des porteurs des titres de la Dette ainsi que pour l'ensemble des finances égyptiennes; enfin, en raison du caractère politique résultant de la modification qu'une semblable entreprise apporterait nécessairement aux conditions actuelles de l'occupation de l'Égypte. Dans ces conditions, il devra ajouter qu'il ne peut passer outre sans un mandat spécial de son Gouvernement. Il ne devra pas permettre le vote et, si l'on insiste, il devra se retirer. Il devra à l'avance informer le commissaire russe des présentes instructions. Notre accord avec son Gouvernement est complet en principe. »

J'ai, d'autre part, fait connaître, par le télégraphe[1], ces instructions à notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en exprimant la confiance que le Gouvernement russe télégraphiât à son commissaire des instructions identiques, afin que la question au fond demeure réservée jusqu'à ce que nous nous soyons concertés sur la ligne de conduite définitive à adopter.

Je crois utile de vous communiquer ces indications à titre d'information personnelle.

334.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à Lord Dufferin, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 19 mars 1896.*

Par sa lettre du 15 de ce mois[2], Votre Excellence a bien voulu me faire savoir que le Gouvernement de Sa Majesté britannique, après s'être concerté avec les autorités militaires en Angleterre et en Égypte, s'était convaincu de l'opportunité de prévenir un mouvement éventuel des Derviches en procédant immédiatement à une expédition militaire qui aurait pour objet de remonter la vallée du Nil et d'occuper notamment Dongola. Les frais de cette opération devant excéder les ressources dont le Gouvernement égyptien dispose avec une liberté absolue, le Gouvernement anglais avait la confiance que les commissaires de la Dette autoriseraient à cet effet le prélèvement de 500.000 livres sur le fonds général de réserve, et vous avez exprimé l'espoir que cette proposition obtiendrait le concours du Gouvernement français.

La visite que vous avez bien voulu me faire, dès le lendemain[3], pour me

(1) Télégramme n° 84 du 19 mars, non reproduit, mais suffisamment analysé ici. Voir, d'autre part, le télégramme du 20 mars reproduit sous le n° 336.

(2) Ci-dessus reproduite (n° 322).

(3) Voir ci-dessus n° 325,

demander une réponse, m'a déjà fourni l'occasion de vous indiquer les observations que m'avait paru soulever, à première vue, le projet du Gouvernement britannique.

Je ne vous ai pas caché la surprise que m'inspirait une proposition que l'état actuel des choses en Égypte ne paraissait aucunement réclamer et qui répondait d'une façon si inattendue aux échanges de vues amicaux et confidentiels récemment intervenus entre Lord Salisbury et le baron de Courcel.

Il est difficile, d'autre part, de ne pas être frappé du caractère offensif de l'opération projetée. On n'a pas à repousser une attaque actuelle ou imminente des Derviches. On parle de prévenir, de leur part, un mouvement possible, qui pourrait encourager l'abandon de Kassala par les Italiens; il est permis de se demander si l'on ne risquera pas, au contraire, de réveiller le fanatisme des Madhistes en allant les attaquer sur le Haut-Nil et d'attirer ainsi sur l'Égypte des dangers qui, actuellement, ne la menacent pas. Les dangers ainsi provoqués appellent d'autant plus notre vigilance qu'ils risquent de s'étendre aux possessions des autres Puissances dans les diverses régions de l'Afrique.

Aujourd'hui, la tranquillité de l'Égypte est complète, et le Gouvernement anglais le reconnaît implicitement puisqu'il se dispose à éloigner du Delta les troupes égyptiennes pour les diriger sur le Soudan.

On n'aperçoit pas, d'autre part, quel sera le terme d'une opération dont l'objet est indiqué d'une manière peu précise et qui ne peut manquer de nécessiter, une fois entreprise, des efforts militaires et financiers beaucoup plus étendus que le Gouvernement anglais ne paraît disposé, pour le moment du moins, à le prévoir.

Une telle expédition, en faisant naître des complications qu'on ne sera pas maître de limiter, aurait donc, selon toute apparence, pour résultat de prolonger indéfiniment, en quelque sorte, contrairement aux engagements répétés de l'Angleterre, l'occupation de l'Égypte par les troupes anglaises, alors que le premier intérêt de ce pays est d'être rendu à lui-même sous le contrôle et la garantie de l'Europe.

En raison de son caractère indéterminé et des efforts qu'il ne manquera pas de rendre nécessaires, le projet anglais tend à engager, en réalité, l'ensemble des économies qui forment aujourd'hui les réserves de l'Égypte. Or, ces économies qui concourent à constituer le gage commun de ses créanciers sont, à ce titre, placées sous la garde des Puissances qui, composant en quelque sorte le conseil de famille de l'Égypte, ont le devoir de réclamer des éclaircissements. Elles ne pourraient accepter d'en affecter même une portion restreinte à une entreprise militaire du caractère de celle qui fait l'objet de la communication du Gouvernement anglais.

A un point de vue spécial, il y a lieu de remarquer que les intérêts des por-

teurs de valeurs égyptiennes sont doublement engagés dans la question; directement par l'emploi anormal qui serait fait des économies réalisées, indirectement par la perturbation qui se produirait immanquablement dans la vie économique de l'Égypte. Ces intérêts touchent particulièrement la France, ses nationaux étant porteurs des trois quarts environ des titres de la Dette égyptienne.

En résumé, le projet d'expédition militaire conçu par le Cabinet de Londres est de nature à engager de la façon la plus grave l'avenir de l'Égypte, non seulement au point de vue financier, mais encore au point de vue politique et international. Dans ces conditions, le Gouvernement de la Reine se rendra compte que le Gouvernement de la République ne saurait consentir à examiner ses propositions que dans le cas où ces propositions seraient formulées de façon à permettre aux Puissances d'envisager de concert l'ensemble des questions qui intéressent l'avenir de l'Égypte et d'en préparer la solution dans un esprit de concorde, de justice et de prévoyance.

335.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 70. *Londres, 20 mars 1896, 6 h. 12, soir.*

(*Reçu* : 9 h., soir)

Je viens de voir Lord Salisbury à qui j'ai dit, relativement à l'expédition de Dongola, que je devais m'en référer à la déclaration faite par vous hier à la Chambre des députés [1] et ne pouvais que m'en approprier les termes pour définir le point de vue adopté par la France. Lord Salisbury m'a promis d'inviter M. Chamberlain à déclarer ce soir à la Chambre des Communes que l'expédition projetée sur Dongola serait strictement limitée dans son objet et qu'elle ne modifierait en rien la situation politique de l'Égypte, ni les dispositions de l'Angleterre relativement à l'évacuation [2]. Le Premier Ministre m'a offert, en outre, de convenir avec nous de l'affectation spéciale des 500.000 livres du fonds de réserve aux besoins de l'armée égyptienne, qu'il est question d'augmenter d'un régiment de nègres soudanais, ou à des dépenses d'une nécessité permanente pour l'Égypte, comme l'établissement d'un chemin de fer longeant les cataractes dans la direction du sud.

[1] Voir, ci-dessus, n° 331, le télégramme à Londres du 19 mars.

[2] A la séance de la Chambre des Communes du 20 mars, M. Chamberlain, parlant au nom du Gouvernement, nia que l'Angleterre eût adopté en Égypte une politique nouvelle (télégr. de Londres n° 71, non reproduit ici).

336.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères, à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 47. *Paris, 20 mars 1896, 9 h. 15, soir.*

J'ai fait connaître hier à Lord Dufferin[1] la réponse du Gouvernement de la République à la proposition du Gouvernement anglais tendant à prélever, pour faire face aux dépenses de l'expédition projetée sur Dongola, 500.000 livres sur le fonds de réserve générale de l'Égypte.

Ainsi que l'a indiqué la déclaration lue le même jour à la Chambre des députés[2], nous avons considéré que ce prélèvement, devant sans doute être suivi d'autres dépenses et risquant de compromettre, au point de vue financier, les intérêts des nombreux créanciers français de l'Égypte, la proposition qui nous était faite paraissait exiger le concert unanime des Puissances.

Au point de vue politique notre opinion était la même, à cause de la modification profonde et inattendue qu'une semblable expédition apporterait nécessairement aux conditions actuelles de l'occupation de l'Égypte en attirant sur ce pays des dangers qui ne le menacent pas actuellement et qui pourraient d'ailleurs s'étendre aux régions placées sous la domination d'autres Puissances européennes.

En tout cas, elle tendrait à prolonger indéfiniment une occupation dont le Gouvernement britannique a constamment reconnu le caractère provisoire.

Dans ces conditions, le Gouvernement de la République, avant d'accorder son concours, avait le devoir de demander sur ces divers points des éclaircissements.

Vous voudrez bien faire part de ces indications au Gouvernement allemand dans les conditions que vous jugerez convenables et en prenant soin de prévenir votre collègue russe de la communication dont il s'agit[3].

(1) Voir, ci-dessus n° 334.

(2) Voir ci-dessus, n° 331, le télégramme à Londres du 19 mars.

(3) Ce télégramme a été envoyé en même temps à Vienne (n° 28) et à Rome (n° 48).

337.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 56. *Rome, 20 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

[M. Billot fait savoir que le Gouvernement italien, se conformant à la résolution prise par ses alliés de Berlin et de Vienne, a donné son acquiescement à la requête du Cabinet de Londres relativement à l'expédition de Dongola. Il y joint les explications que lui a données, en l'absence du duc de Sermoneta, le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.]

Se référant aux déclarations faites au Parlement anglais par M. Curzon et par Lord Salisbury, M. Malvano est convenu que les échanges de vues commencés par le précédent ministère se poursuivent entre les Cabinets de Rome et de Londres au sujet des mouvements des Derviches et des éventualités qui en peuvent résulter du côté de l'Erythrée et de l'Égypte. Mais il s'est appliqué à établir qu'il n'existe entre les deux Gouvernements aucune entente, aucun engagement de nature à entraver leur liberté d'action, chacun d'eux se réservant la faculté de prendre telles résolutions qui sembleraient conseillées par leurs intérêts propres. Tout se borne, a-t-il répété, à des échanges suivis de renseignements, qui sont destinés à tenir chacun des deux Cabinets au courant de leurs projets respectifs et des changements survenus dans la situation sur la frontière.

Votre Excellence aura remarqué le soin que le Secrétaire général de la Consulta, dans ses explications, a pris de motiver exclusivement l'adhésion de son Gouvernement à la demande anglaise par les considérations que le Cabinet de Londres fait valoir au point de vue de la sécurité de l'Égypte. Son intention évidente était de marquer que l'Italie ne tient qu'un compte très secondaire de l'argument tiré des avantages qu'elle peut trouver, pour sa lutte contre les Derviches, dans une diversion opérée du côté de Dongola. Il convient en effet de noter que, dès le premier jour, les Italiens ne se sont fait aucune illusion sur le profit qu'ils en pouvaient attendre. Ils sont convaincus que le sort de Kassala sera depuis longtemps décidé lorsque le mouvement des troupes égyptiennes pourra produire un contre-coup sur les résolutions des Derviches. Ils ne voient, dans le souci tardif que l'on manifeste à Londres pour leur situation, qu'un prétexte destiné à justifier une entreprise conçue dans l'intérêt exclusif de l'occupation anglaise et de la sécurité de l'Égypte.

La presse italienne est pour ainsi dire unanime à se prononcer en ce sens et à mettre le Gouvernement royal en garde contre les sollicitations qui peuvent lui être faites en vue d'une action commune contre le Soudan. Il ne semble pas d'ailleurs que les gouvernants actuels du royaume aient besoin de tels avertissements pour résister à un entraînement. Avant-hier, un membre de la Chambre des députés a saisi l'assemblée d'une motion ayant pour objet d'exprimer des remerciements pour les sympathies que le Parlement anglais a manifestées à l'égard de l'Italie; M. de Rudini s'est borné à répondre qu'il n'avait aucune observation à formuler, puisqu'il s'agissait d'une motion de courtoisie, et qu'il se ferait auprès du Gouvernement anglais l'interprète des sentiments de la Chambre. Chacun a été supris du laconisme de cette réponse, et l'on en a conclu que le Président du Conseil avait tenu à marquer la réserve dont le Gouvernement royal est résolu à ne pas se départir dans le règlement des affaires africaines, en dépit des avances de l'Angleterre.

[Envoi d'un article du *Corriere di Napoli* résumant les considérations de la presse ministérielle au sujet de l'expédition de Dongola.)]

338.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 87. *Berlin, 20 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 mars; Dir. pol., 25 mars.)

Il paraît hors de doute que, dans sa conférence du 3 mars [1], Guillaume II a recommandé à Sir Frank Lascelles une diversion égyptienne dans l'intérêt de l'Italie et que c'est, en apparence, pour lui complaire que l'Angleterre a décidé l'expédition de Dongola. Au premier moment, la presse allemande s'est montrée surprise de ce changement à vue. La *Gazette nationale* remarquait, dans son numéro 186, du 17 mars, que «personne ne blâmerait le Gouvernement britannique de donner de l'air aux Italiens, même s'il travaillait ainsi dans son propre intérêt. Mais, ajoutait-elle, le *Times* oublie qu'il a lui-même déclaré aux Français, dans le but d'avantager la situation de l'Angleterre, qu'ils pourraient bien profiter de l'affaiblissement de l'Italie pour reconquérir l'Alsace-Lorraine. Le même journal n'a-t-il pas tendu au

[1] Sur l'entretien de deux heures que Guillaume II avait eu avec Sir Frank Lascelles, voir *Die Grosse Politik,* XI, n°s 2770 et 2771. Cf. ci-dessos le n° 317 (note 7).

détachement de l'Italie de la Triple Alliance? Dans ces conditions, il ne saurait compter sur des manifestations sympathiques de la part de l'Allemagne, à moins que l'on ne considère comme perdues les peines prises pour l'amour des Anglais ».

L'Ambassadeur de Russie, que j'entretenais avant-hier de la prétention des Anglais de faire payer par l'Égypte les frais de l'occupation de Dongola, croyait que l'Allemagne marcherait d'accord avec nous dans cette affaire. Il échafaudait une série de raisonnements sur la rancune impériale des insolences de la presse britannique et sur les dispositions très hostiles de la chancellerie allemande pour l'Angleterre.

Deux heures après, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait l'entrefilet ultra-officieux que voici : « Le Gouvernement de la Grande-Bretagne avait adressé aux Puissances qui participent au contrôle de la dette égyptienne la demande d'affecter une partie des fonds de réserve à l'expédition de Dongola ; après avoir constaté que l'adoption de cette proposition est conforme aux vues des deux autres cabinets de la Triple Alliance et en particulier aux désirs du Gouvernement italien, le Gouvernement de Sa Majesté impériale a donné à son commissaire au Caire des instructions dans ce sens. »

Dès hier matin tous les journaux qui fulminaient la veille contre l'Angleterre, y compris la *Gazette nationale,* ont fait volte-face. C'est à peine s'ils disaient encore que la campagne de Dongola sera longue, pénible et coûteuse. Aujourd'hui la *Gazette de Voss* découvre même que la marche du corps expéditionnaire anglo-égyptien sera facilitée de Sara à Akascheh, point stratégique des plus importants pour les opérations ultérieures vers Dongola, par les travaux de chemin de fer précédemment exécutés jusque-là et abandonnés en 1885. Elle reconnaît que les rails ont été enlevés par les Derviches, mais elle ne doute pas que, d'ici au mois d'août, la voie ferrée ne puisse être rétablie et que, dès ce moment, la crue du Nil ne permette d'aller au delà d'Akascheh.

Dans notre entretien du 18 de ce mois, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères n'a pas abordé ces perspectives plus ou moins favorables, ni les mobiles secrets de l'opération projetée. Il m'a simplement dit à ce propos : « La détermination actuelle des Anglais prouve qu'ils n'évacueront jamais l'Égypte de leur plein gré ». A quoi je me suis contenté de répondre : « Et il n'en faut pas plus pour que vous leur donniez carte blanche dans la vallée inférieure du Nil et même du Soudan. Vous voilà bien loin de votre indignation à l'égard de leurs velléités d'absorption du Transvaal » [1].

[1] Le même jour, 18 mars, le comte Münster écrivait de Paris : « Le Ministre (Berthelot) m'a dit : « Après avoir réalisé l'entente avec l'Angleterre à propos du Siam, nous avions espéré pouvoir compter sur certains égards de la part du Cabinet anglais, et les rapports du baron de Courcel nous le laissaient supposer, lorsque, brusquement et d'une manière pour nous tout à fait inattendue, le Gouvernement anglais a pris des décisions dont il est impossible de prévoir la dangereuse portée ». (*Die Grosse Politik,* XI, n° 2703).

Je me suis, du reste, abstenu de m'étendre sur l'aspect général et politique de la question, désirant me renfermer dans les termes de votre télégramme n° 41 [1], c'est-à-dire dans l'affirmation que les ressources de l'Égypte ne sauraient, selon nous, être employées qu'à des dépenses d'intérêt égyptien et que, dans l'espèce, cet intérêt égyptien ne nous est pas encore démontré.

Le baron Marschall n'a pas essayé cette démonstration, que négligent aussi les journaux. Il s'est contenté de me répéter deux fois que l'Allemagne ne pouvait hésiter, du moment que son alliée l'Italie lui demandait d'adhérer à la proposition anglaise, laquelle n'est pas en opposition avec les intérêts propres de l'Empire. Sa conviction est que les intentions du Gouvernement britannique ne seront pas modifiées s'il n'obtient pas le concours de la Commission de la Dette : car il est assez riche pour faire les frais d'une expédition sur Dongola.

Mais est-il juste que les Égyptiens versent leur sang plus que leur argent dans une entreprise qui ne les touche pas? Cette observation resta sans réponse.

Je ne serais pas étonné qu'au fond la chancellerie impériale ne fût pas très contente de se trouver dans l'obligation morale de faire aussi complètement le jeu de l'Angleterre en Égypte. Mais Guillaume II tient à venir en aide à son ami, le Roi Humbert, sans bourse délier. Le conseil qu'il a donné aux Anglais de faire une diversion pour sauver Kassala ne sera qu'une manifestation inutile s'il est vrai que cette place soit déjà évacuée, comm ele bruit en court avec persistance. L'Angleterre n'en aura pas moins acquis la faculté de disposer des forces égyptiennes au mieux de ses projets de domination sur le Haut-Nil et, à moins d'un de ces brusques retours qui lui sont familiers, l'Allemagne aura contribué, de ses propres mains, à l'affermissement de la prépondérance anglaise en Afrique.

339.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 26. *Saint-Pétersbourg, 20 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 mars; Dir. pol., 25 mars.)

Les indications qu'a reçues le prince Lobanoff sur le séjour du comte Goluchowski à Berlin sont d'accord avec celles que me communique votre télégramme n° 81 [2]. Toutes les questions actuelles ont, nécessairement, été

[1] Non reproduit.

[2] D'après ce télégramme circulaire du 17 mars, le séjour du comte Goluchowski à Berlin n'avait «pas eu — au rapport de M. Herbette — de résultat positif».

passées en revue, mais il semblerait qu'aucun résultat précis n'ait été atteint, ni peut-être même cherché. L'entente complète entre les deux Empires du centre paraît, en tout cas, s'être affirmée; quant à l'Italie, les longs entretiens de l'Empereur Guillaume avec l'Ambassadeur d'Angleterre pourraient bien avoir eu pour effet d'amener la démarche de l'Angleterre et ses projets d'expédition sur Dongola auxquels l'Empereur d'Allemagne a, comme nous le savons aujourd'hui, donné son assentiment[1]. Si la question est posée devant les Puissances, si la majorité des adhésions était suffisante pour décider la question, il est certain, dès à présent, que la majorité des commissaires de la Dette égyptienne serait favorable au prélèvement de la somme demandée par l'Angleterre pour subvenir aux frais de cette expédition. Il y a eu évidemment entente à ce sujet entre les Cabinets de Londres et de Berlin. Je n'ai pas manqué de me tenir constamment, depuis quelques jours, en rapport avec le prince Lobanoff. J'ai fait connaître à Votre Excellence [2] les termes mêmes du télégramme qui a été adressé à M. de Staal. La Russie est résolue à agir en parfait accord avec nous, à refuser son consentement au prélèvement des sommes demandées par l'Angleterre, ou, en tout cas, à subordonner son consentement à une entente sur le règlement de la question égyptienne et sur le terme de l'évacuation.

Le prince Lobanoff considère la question soulevée aujourd'hui comme du domaine de la Triple Alliance. L'Angleterre a peut-être, en outre, des engagements avec l'Italie pour les questions africaines, et on se sert de l'Égypte pour faire une diversion, pour soulager l'Italie et relever le prestige des armes européennes en Afrique au profit de la Triple Alliance et au risque de compromettre les intérêts financiers de l'Égypte. L'Angleterre y voit, en même temps, un prétexte pour prolonger son occupation.

Nous aurions lieu, m'a dit le prince Lobanoff après un entretien qu'il venait d'avoir avec l'Ambassadeur d'Allemagne, de nous prêter à ce jeu, sans au moins faire nos conditions, il l'a dit nettement au prince Radolin. Il est, comme nous, d'avis de refuser notre adhésion au prélèvement demandé, ou de ne l'accorder qu'à la condition que la question, posée dans d'autres termes, nous permettra d'examiner de concert avec les autres Puissances l'ensemble des questions qui intéressent l'avenir de l'Égypte et d'en préparer la solution dans un esprit de concorde, de justice et de prévoyance.

Il se demande, toutefois, si notre adhésion pourrait être ajournée jusqu'à la solution de ces questions, ou si une assurance formelle de l'Angleterre d'entrer dans cette voie pourrait nous suffire. Il est certain, en effet, que l'expédition projetée ne peut être effectuée qu'immédiatement; la saison déjà

[1] Voir la pièce précédente.

[2] Télégramme n° 45, du 19 mars, non reproduit. M. de Staal devait déclarer à Lord Salisbury que le Gouvernement russe ne voyait pas de motifs pour affecter les ressources de l'Égypte à l'expédition projetée.

avancée rendant, dans quelques semaines, impossible toute action militaire dans le sud. Il voudrait savoir également où les Puissances pourraient, le cas échéant, fixer le lieu de leurs conférences.

Pour le moment, le télégramme envoyé à Londres et dont je vous ai fait connaître les termes par mon télégramme n° 45 [1] prévient toute surprise. L'agent russe au Caire en a reçu communication et il se tient d'accord avec le nôtre.

340.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boutiron, chargé par intérim de l'agence et consulat général de France au Caire.

T. n° 25. *Paris, 21 mars 1896, 8 h., soir.*

Veuillez transmettre à M. Louis les directives suivantes, destinées à compléter et à préciser celles qu'il a déjà reçues.

Après avoir protesté, tout d'abord, contre la violation de l'article 3 de la convention de 1888, notre commissaire devra laisser la discussion s'engager sur le fond. Il fera valoir, en premier lieu, les raisons d'ordre financier que nous avons de nous opposer à une proposition qui tend à engager les intérêts des porteurs de titres et à absorber graduellement l'ensemble des économies réalisées en Égypte.

Il fera remarquer en outre que la question revêt un caractère politique. Ce caractère est encore accentué par le fait que, de l'aveu même de Lord Salisbury, on se proposait de venir plus ou moins directement en aide à l'Italie, au risque de compromettre la neutralité de l'Égypte entre les belligérants et d'exposer ce pays, par une opération offensive, à des dangers dont il n'est pas actuellement menacé. Les liens qui unissent l'Égypte à l'Empire ottoman rendent d'ailleurs inadmissible qu'elle s'engage dans une entreprise militaire sans l'assentiment du Sultan.

Une question dont le caractère politique est ainsi établi excède évidemment la compétence ordinaire de la Commission de la Dette. L'usage en vertu duquel la majorité peut suffire pour des décisions d'administration courante ne saurait donc être invoqué en l'espèce. L'unanimité est ici nécessaire, comme dans toutes les réunions où se traitent des questions de politique internationale.

[1] Du 19 mars, visé ci-dessus (note 2, p. 517.)

Si les collègues de M. Louis ne se croient pas autorisés à accepter sa manière de voir, il leur suggérera de solliciter de leurs Gouvernements respectifs des instructions spéciales pour ce cas exceptionnel.

Au surplus, un échange de vues s'est établi au sujet de la proposition anglaise entre plusieurs Cabinets européens. On doit voir dans ce fait un motif de plus pour surseoir à la décision [1].

Dans le cas où, la proposition de sursis étant rejetée, la majorité des commissaires entendrait statuer séance tenante, M. Louis devrait, de concert avec son collègue russe, formuler une protestation qui serait inscrite au procès-verbal.

Enfin, si ses collègues persistaient à passer outre, notre commissaire devrait se retirer de la salle des délibérations après avoir déclaré qu'il saisirait les tribunaux de la Réforme et, s'il le juge opportun, signifié l'acte nécessaire.

Confidentiel. — Lord Salisbury a dit au baron de Courcel que l'on pourrait peut-être s'entendre pour consacrer les 500.000 livres demandées à une augmentation de l'armée égyptienne ou à des dépenses de nécessité permanente, comme le chemin de fer longeant les cataractes. Je vous prie de considérer cette indication comme destinée à votre information personnelle jusqu'à ce que je vous aie autorisé à en faire usage.

341.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 72. *Londres, 21 mars 1896, 9 h. 45, soir.*

(*Reçu :* le 22, minuit 15.)

Le Gouvernement anglais n'a pas considéré jusqu'ici que votre réponse, directement adressée à Lord Dufferin et transmise par lui à Lord Salisbury, qui l'a reçue hier matin, fût une réponse définitive à sa demande de crédit pour l'expédition de Dongola. Lord Salisbury n'a pas considéré non plus comme une réponse définitive de la France la démarche que j'ai faite hier auprès de lui et dans laquelle je me suis approprié les termes de la déclaration faite par vous la veille à la Chambre des députés.

Dois-je insister auprès du Cabinet anglais pour qu'il considère votre note

[1] Le 22 mars, M. Boutiron télégraphiait (8 h. 15, soir) : « Commissaire russe vient de dire à M. Louis qu'il avait reçu aujourd'hui pour instructions de marcher avec lui ».

à Lord Dufferin comme constituant votre réponse finale? Cette note demande à l'Angleterre de formuler ses propositions de manière à permettre aux Puissances d'envisager de concert l'ensemble des questions qui intéressent l'avenir de l'Égypte. Peut-être Lord Salisbury objectera-t-il qu'il doute que les Puissances soient prêtes à procéder en ce moment à un examen tel que nous le suggérons, et demandera-t-il si nous nous sommes assurés de leurs dispositions. Que devrai-je répondre?

L'Ambassadeur de Russie a fait dès hier auprès de Sir Th. Sanderson la démarche qui lui était prescrite par le prince Lobanoff, à l'issue de celle que j'avais faite moi-même auprès de Lord Salisbury. M. de Staal n'étant entré dans aucune explication avec le Sous-Secrétaire d'État, le Cabinet anglais affecte d'établir une nuance entre sa communication succincte, dont vous connaissez la teneur, et les éclaircissements que je me suis efforcé d'obtenir en me basant sur les termes de votre déclaration à la Chambre.

Dois-je persister à réclamer des éclaircissements? Ou dois-je considérer la discussion comme irrévocablement close? Mon télégramme n° 70 [1] vous a indiqué les déclarations que Lord Salisbury m'a offert hier de faire porter devant le Parlement par M. Chamberlain. J'ai dit aujourd'hui à Sir Th. Sanderson que le ton général du discours dans lequel ces déclarations avaient été insérées et l'incrédulité ironique avec laquelle elles avaient été accueillies par une partie de la Chambre me semblaient de nature à produire en France une impression fort médiocre.

Informé de ma manière de voir, Sir Th. Sanderson a offert de m'écrire lui-même une lettre dont il a immédiatement rédigé le projet et qui m'assurerait :

1° que les dispositions de l'Angleterre relativement à une évacuation éventuelle de l'Égypte ne seront pas modifiées par l'expédition de Dongola;

2° que l'assentiment de la France à l'attribution des cinq cent mille livres demandées aujourd'hui n'impliquerait nullement notre adhésion à des demandes ultérieures de même nature.

Bien que le projet de Lord Salisbury, qui m'a été montré, contienne des assurances d'une certaine valeur, au moins pour le maintien des relations amicales entre les deux pays, je n'ai pas voulu accepter, sans votre agrément, l'envoi de la lettre proposée. Je vous prie donc de me faire savoir d'urgence votre avis à ce sujet [2], car je dois voir Lord Salisbury demain dimanche à 5 heures et j'ai promis de lui faire connaître alors ma réponse à son offre. Il est certain que le Cabinet anglais, quoique assuré de la majorité dans la commission financière égyptienne, attache beaucoup de valeur morale à un vote favorable de la France.

(1) Du 20 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 335.

(2) Voir ci-dessous n° 342, la réponse du Ministre du 22 mars, télégramme n° 59.

342.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 59. Très urgent. *Paris, 22 mars 1896, 3 h., soir.*

Dans votre télégramme n° 72 [1] vous me faites connaître que le Gouvernement britannique vous paraît accorder beaucoup de valeur morale à un accord avec le Gouvernement français à propos de la demande d'un crédit de 500.000 livres. S'il en est ainsi, vous ferez remarquer à Lord Salisbury que l'affaire ne paraît pas présenter un caractère d'urgence tel qu'une réponse doive être donnée aujourd'hui même, alors surtout que cette affaire soulève des questions dont nous avons indiqué déjà la complexité et la portée générale et sur lesquelles nous n'avons pas encore obtenu les éclaircissements que nous avions demandés. Je vous confirme à cet égard mon télégramme précédent n° 55 [2]. Il n'a pas dû échapper à Lord Salisbury que les explications données par les différents membres du Gouvernement anglais dans les deux Chambres n'avaient pas été absolument concordantes, ni entre elles, ni avec celles qu'il vous avait données dans sa conversation.

Dans ces conditions, vous lui ferez connaître qu'il nous serait impossible de modifier les instructions que nous avons adressées à notre commission de la Dette. Nous attachons, de part et d'autre, trop de prix à la bonne intelligence entre nos deux Gouvernements pour n'être pas persuadé que Lord Salisbury reconnaîtra la valeur de ces considérations.

Très confidentiel. — En l'état actuel de la négociation, il me paraît préférable que, jusqu'à nouvel ordre, vous n'acceptiez pas l'envoi de la lettre que Lord Salisbury a offert de vous faire adresser par Sir Thomas Sanderson [3].

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 341.

(2) Par télégramme n° 52 (et non 55), du 21 mars, M. Berthelot précisait que la réponse du Gouvernement français à la demande du Gouvernement anglais touchant les crédits de l'expédition de Dongola, dont il avait envoyé le texte à M. de Courcel, avait été adressée le même jour à Lord Dufferin. Il ne s'expliquait pas que, dans les discussions au Parlement, les orateurs du Gouvernement aient pu dire que la France n'avait pas encore donné sa réponse.

(3) Télégramme précédent (n° 341).

343.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Rome.

T. n°s 48, 29, 50. *Paris, 22 mars 1896, 5 h., soir.*

Mon télégramme[1] :

Pour Berlin : n° 47,
Pour Vienne : n° 28,
Pour Rome : n° 48,

vous a déjà fait connaître les principales considérations exposées dans la réponse que j'ai adressée à Lord Dufferin le 19 de ce mois et dans la déclaration que j'ai lue le même jour à la Chambre. Il est un point sur lequel il semble utile d'insister. On n'a pu manquer de remarquer que l'action des troupes égyptiennes devrait se produire, le cas échéant, trop tardivement et trop loin des points où les intérêts italiens sont engagés pour que l'initiative prise par l'Angleterre puisse être considérée comme ayant en réalité pour objet de venir en aide à l'Italie. Le langage tenu avant-hier par les orateurs du Gouvernement au Parlement anglais ne peut que confirmer l'impression que le Cabinet de Londres se préoccupe avant tout d'étendre et de prolonger l'occupation de l'Égypte. Sa proposition tend dès lors à modifier profondément le caractère de cette occupation, surtout si de nouvelles troupes anglaises sont envoyées soit pour concourir à la conquête du Soudan, soit pour remplacer, sur certains points, les troupes égyptiennes. C'est donc un intérêt purement anglais que l'Angleterre s'applique à poursuivre, dans des conditions qui, pour tout esprit prévoyant et soucieux des intérêts communs et permanents de l'Europe en Égypte, mettent manifestement en cause un ensemble de questions dont il semble que ne puisse se désintéresser le concert des Puissances garantes de l'intégrité de l'Empire ottoman en, même temps que des engagements pris envers les créanciers de l'Égypte.

Le caractère que les déclarations mêmes du Gouvernement anglais tendent ainsi de plus en plus à reconnaître à l'opération projetée ne saurait d'ailleurs que rendre plus apparentes et plus légitimes les objections d'ordre financier soulevées par un projet qui tend à engager, à plus ou moins brève échéance, l'ensemble des économies réalisées en Égypte et dont les Puissances ont la garde.

(1) Du 20 mars, ci-dessus n° 336 et note 3.

Je vous laisse le soin de faire part de ces nouvelles observations au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, dans les conditions que vous jugerez les plus propres à en assurer l'effet pratique.

Vous ne manquerez pas d'ailleurs de mettre votre collègue de Russie en mesure de concerter éventuellement son langage avec le vôtre sur un point dont l'importance n'aura pas plus échappé à l'attention de sa cour qu'à la nôtre.

344.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 97. *Paris, 22 mars 1896, 10 h. 15, soir.*

Par un télégramme n° 88 du 19 mars [1], j'indiquais que le Gouvernement russe semblait être particulièrement en mesure de faire comprendre à Berlin et même à Vienne l'intérêt commun qu'avaient les Puissances à se prémunir contre toute résolution précipitée dans une question aussi grave que celle qui a été inopinément soulevée par l'Angleterre.

J'attacherais d'autant plus de prix à savoir dans quelle mesure il a pu être tenu compte de cette indication que j'ai jugé le moment venu d'insister dans le même sens auprès des Cabinets de Berlin, Vienne, Rome [2], en faisant ressortir les motifs pour lesquels l'initiative prise par l'Angleterre au Soudan ne saurait être considérée comme ayant pour objet de venir en aide à l'Italie.

Le langage tenu par les orateurs du Gouvernement au Parlement anglais montre que le Cabinet de Londres se préoccupe avant tout d'étendre et de prolonger son occupation dont sa proposition tend d'ailleurs à modifier profondément le caractère, surtout si de nouvelles troupes anglaises sont envoyées soit pour concourir à la conquête du Soudan, soit pour remplacer sur certains points les troupes égyptiennes. C'est donc un intérêt purement anglais que poursuit le Gouvernement britannique dans des conditions qui mettent manifestement en cause un ensemble de questions dont il semble que le concert des Puissances ne saurait se désintéresser.

En invitant nos Ambassadeurs à Berlin, Vienne et Rome à faire valoir ces considérations, je leur ai recommandé d'en indiquer le sens à leurs collègues russes, et le prince Lobanoff appréciera, comme nous, j'en suis persuadé, l'intérêt qu'il y a à ce que ses agents puissent concerter leur langage avec les

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 332.

[2] Voir ci-dessus, n° 343, le télégramme collectif du même jour (22 mars).

nôtres. Vous voudrez donc bien lui communiquer d'*urgence* ces indications.

Il serait également avantageux, suivant nous, que M. de Nélidoff fût invité à confirmer avec l'autorité qui, à Constantinople, s'attache, dans les circonstances actuelles, à la parole de la Russie, les recommandations que M. Cambon est chargé de faire tenir au Sultan, en rappelant à Abdul Hamid que son intérêt, comme son devoir, lui commandent de ne rien négliger pour seconder ceux qui, comme la France et la Russie, s'unissent pour la défense de ses droits de suzerain, confondus, à l'heure présente, avec la cause même de l'Europe, avec la cause de l'Égypte, des firmans et des traités.

Je crois inutile d'insister sur le prix que j'attache à être tenu très exactement au courant non seulement du résultat de vos démarches, mais de vos appréciations et des impressions que vous êtes en mesure de recueillir autour de vous.

345.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de La Boulinière, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. n° 47. *Paris, 22 mars 1896, 11 h. 30, soir.*

[Le Ministre indique les raisons essentielles qui ont motivé la réponse faite le 19 mars par le Gouvernement français à la proposition anglaise de prélèvement sur le fonds de réserve de la Dette égyptienne. Il poursuit :]

Entre autres raisons que nous avons de ne pas accorder notre adhésion à la proposition anglaise, telle qu'elle est formulée, nous considérons comme inadmissible que l'Égypte se trouve engagée dans une opération militaire offensive sans l'assentiment du Sultan. Il vous appartient de rappeler à Sa Majesté que nous restons fidèles, en cette circonstance, aux traditions amicales de notre politique à l'égard de l'Empire ottoman. Nous sommes donc fondés à compter que le Sultan ne négligera aucun des moyens d'action que sa situation de suzeraineté lui assure tout ensemble vis-à-vis de l'Égypte et de la Puissance occupante, pour nous seconder dans la défense de droits et d'intérêts qui sont les siens. L'initiative que vient de prendre le Gouvernement britannique n'est pas, en tout cas, de nature à encourager la Porte à rien engager avec le Cabinet de Londres en dehors de nous et de la Russie. Vous jugerez sans doute opportun de pressentir votre collègue de Russie sur la mesure dans laquelle il pourrait, de son côté, agir dans le même sens uprès du Sultan.

346.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 73, 73 *bis*. *Londres, 22 mars 1896, 11 h. 45, soir.*
23 mars, minuit 28.

(*Reçu :* le 23, 3 h. 15, 5 h., matin.)

Lord Salisbury va télégraphier à Lord Cromer pour lui recommander de ne pas presser la Commission de la Dette de prendre une décision au sujet du crédit demandé pour l'expédition de Dongola. Il est entendu que ce sursis ne préjugera ni notre décision ni l'abandon par le Gouvernement anglais de sa demande. Mais des motifs d'ordre financier rendent indispensable que le délai soit aussi court que possible et Lord Salisbury espère qu'il pourra être utilisé par nos deux Gouvernements pour établir l'entente qu'ils désirent l'un et l'autre.

Je lui ai donné connaissance des instructions adressées par vous à M. Louis. Il ne considère pas que l'assentiment du Sultan soit nécessaire, parce que la province de Dongola dépend légalement de l'Égypte et que, par conséquent, l'expédition projetée pour en reprendre possession est une affaire d'ordre intérieur. Il n'a pas jugé à propos de discuter de nouveau les autres arguments que M. Louis est invité à faire valoir. Quant à la question de l'unanimité qui serait nécessaire pour aboutir à une décision valable de la Commission de la Dette, Lord Salisbury a reconnu avec moi qu'elle était sujette à débat et qu'il valait mieux éviter de la soulever si les Gouvernements parviennent à s'entendre.

J'ai posé à Lord Salisbury les deux questions indiquées dans votre télégramme n° 56 [1] :

1° Il espère qu'il n'y aura pas lieu d'envoyer en Égypte des troupes anglaises de renfort et il fera ce qui dépendra de lui pour limiter l'expédition dans cette vue. Il ne peut pas répondre d'avance des nécessités d'ordre militaire que les événements peuvent faire naître, mais, dans le cas où l'envoi de troupes anglaises supplémentaires deviendrait indispensable, leur présence en Égypte ne serait en tout cas que temporaire et ne saurait revêtir un caractère de permanence;

[1] Télégramme du 21 mars, non reproduit ici; la réponse qui suit indique les questions posées par le Ministre.

2° Le Gouvernement égyptien peut disposer dès à présent d'un excédent de revenus d'environ 450.000 livres. Quant aux 500.000 livres à prélever sur le fonds de réserve, dans la pensée de Lord Salisbury la plus grande partie devrait en être affectée à la construction du chemin de fer. Le reliquat servirait aux besoins de l'armée égyptienne, mais dans ces besoins seraient comprises les dépenses de l'expédition. L'entretien du nouveau régiment soudanais qu'il est question de créer prendrait le caractère d'une dépense permanente; elle serait amplement compensée, à ce que croit le Premier Ministre, par les revenus de la riche province qu'il s'agit de conquérir. Ces explications ne m'ayant pas été données à titre confidentiel, il n'y a pas d'inconvénient à ce que vous autorisiez M. Boutiron à en faire usage, si vous le jugez à propos.

Lord Salisbury m'a offert de signer et de me remettre séance tenante la lettre dont il avait rédigé hier le projet [1]. Conformément à vos instructions, j'ai refusé de prendre la lettre signée, mais j'ai demandé à en emporter le texte, en prévenant le Ministre que, si je consentais un peu plus tard à recevoir sa lettre, il serait possible que je lui demandasse d'y faire quelques modifications ou additions.

Voici la traduction intégrale de ce projet, sur lequel je vous serais reconnaissant de me faire parvenir dans le plus bref délai possible vos observations et vos instructions :

« Mon cher Ambassadeur,

« Il me revient que vous désirez de moi une explication de l'exposé de notre politique égyptienne fait hier soir à la Chambre des Communes par M. Chamberlain, parlant au nom du Gouvernement.

« Voici la position des choses. Certaines personnes (et M. Chamberlain se référait notamment à des organes de l'opinion française) ont vu dans notre inclination actuelle la manifestation d'une intention de notre part de donner à notre présence en Égypte un caractère de permanence auquel nous ne prétendions pas auparavant et de nous procurer des motifs ou des prétextes pour rendre impossible la [cessation] de notre occupation à une époque où elle aurait pu avoir lieu dans d'autres circonstances. M. Chamberlain a [énergiquement] repoussé une pareille interprétation et je répète maintenant ce désaveu. L'expédition actuelle vers Dongola n'affecte à aucun degré les conditions ou la durée de notre présence en Égypte, si ce n'est peut-être que, si nous réussissons à entraver sérieusement la puissance des Derviches,

[1] Voir ci-dessus n°s 341 et 342 le télégramme de Londres, n° 72, du 21 mars, et le télégramme à Londres, n° 59, du 22 mars.

nous aurons grandement contribué à écarter l'une des considérations qui, dans l'intérêt de l'Égypte, rendaient notre occupation nécessaire.

« Il me revient aussi que vous appréhendez que, si la France donnait son assentiment à l'avance de fonds actuellement réclamée, elle se trouverait engagée en principe à faire une concession semblable dans une occasion ultérieure, au cas où nous désirerions porter les troupes égyptiennes vers le sud au delà de Dongola. Je ne crois pas qu'il y ait la moindre probabilité que nous désirions aller plus au sud que Dongola; mais je suis bien assuré que l'assentiment qui serait donné aujourd'hui par la France à l'avance de fonds qui est demandée n'enchaînera à aucun degré l'indépendance de ses décisions pour le cas où, dans quelque occasion ultérieure et pour quelque motif que ce soit, un nouveau prélèvement viendrait à être sollicité sur les fonds dont la Caisse peut disposer » [1].

347.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 66, 66 *bis*, 66 *ter*. Urgent. *Paris, 24 mars 1896, 6 h. 40, 7 h. 45, 8 h. 15, soir.*

Réponse à vos n°s 73 et 73 *bis* [2].

En prenant connaissance de votre dernier entretien avec le Principal Secrétaire d'État de la Reine, nous avons été tout d'abord frappés du silence gardé par Lord Salisbury sur la question des intérêts des porteurs de titres de la Dette, qu'il ne peut être indifférent à personne de voir laissée de côté et dont nous avons, vous le savez, des raisons particulières de nous préoccuper. Il conviendra de le constater dans votre prochain entretien.

Je vous sais gré de la façon dont vous avez, sans nous engager en rien, amené la remise provisoire entre vos mains du projet de lettre que Lord Salisbury offre de vous adresser à propos des déclarations faites à la dernière séance du Parlement anglais. Il y a intérêt en effet à prendre acte de cette offre d'un document écrit où le Gouvernement anglais confirme, vis-à-vis de la France en particulier, les déclarations de M. Chamberlain désavouant et repoussant l'interprétation d'après laquelle le Cabinet de Londres voudrait

[1] Ce dernier paragraphe du projet de lettre de Lord Salisbury n'a pas été retenu dans la lettre à M. de Courcel, du 21 mars, annexée à la dépêche de Londres du 25 mars. Voir ci-dessous n° 352, note 1, p. 534.

[2] Télégrammes des 22 et 23 mars, qui précèdent.

donner à la présence de ses troupes en Égypte un caractère de permanence et se procurer des motifs ou des prétextes pour rendre impossible la cessation de son occupation.

Je vous autorise à accepter une lettre contenant ces assurances, à la condition qu'elles en soient le seul objet.

Quant au second paragraphe, destiné à limiter les conséquences que le Gouvernement anglais pourrait tirer de notre adhésion éventuelle à la demande du crédit de 500.000 livres, elle nous paraîtrait non seulement inutile, mais encore dangereuse; car elle tendrait à constituer un précédent affectant soit le principe de la destination légale des fonds confiés à la garde de la Commission de la Dette, soit la question de l'unanimité que nous ne saurions laisser entamer par voie détournée.

D'une manière générale, vous vous attacherez à éviter dans votre langage tout ce qui pourrait affaiblir le sens des instructions données à notre commissaire de la Dette ou à en entraver l'exécution. J'ai à peine besoin d'ajouter que vous devrez conserver le caractère le plus amical à la conversation, que nous ne tenons pas moins que Lord Salisbury à voir se poursuivre sur le ton où, des deux côtés, on s'est heureusement appliqué à la maintenir jusqu'ici. Je m'en fie, d'ailleurs, à votre tact et à la connaissance approfondie que vous avez des divers éléments de notre situation politique actuelle pour vous prémunir contre tout projet d'arrangement séparé qui serait de nature à engager l'action ultérieure de la France, dans le cas où la question serait portée plus directement devant l'Europe.

Tels sont les points essentiels qui ont été arrêtés dans le Conseil de ce matin.

Nous devons retenir, d'autre part, du langage qui vous a été tenu, que Lord Salisbury considère lui-même la question si importante de l'unanimité comme sujette à débat. Il paraît difficile en effet que le Principal Secrétaire d'État ne soit pas le premier à se rendre compte que, du moment où le Cabinet de Londres croit devoir entamer une conversation de gouvernement à gouvernement, il admet implicitement l'application, obligatoire à l'espèce, de la règle diplomatique de l'unanimité des Puissances.

Il y a lieu également de noter qu'il s'agit aujourd'hui de l'occupation de toute la province de Dongola. Ce développement de l'action projetée rend encore plus vraisemblable l'éventualité de l'envoi de nouvelles troupes anglaises en Égypte et, par suite, fait mieux ressortir ce qu'a d'insuffisant, au point de vue où nous nous étions placés, la réponse de Lord Salisbury à la question que vous lui avez posée à cet égard.

Quant au projet d'affecter la plus grande partie des 500.000 livres à la construction d'un chemin de fer longeant les cataractes, c'est une question

que nous nous réservons d'examiner, sans perdre de vue naturellement l'intérêt stratégique qu'une telle entreprise emprunterait, à l'heure actuelle, à la réalisation de l'expédition sur Dongola.

Le reliquat, dans la pensée de Lord Salisbury, pourrait être affecté aux besoins de l'armée égyptienne, *y compris les dépenses de l'expédition,* et l'entretien du régiment soudanais devant être considéré comme une dépense permanente. Posée dans ces termes, il ne nous paraîtrait pas possible d'examiner utilement la question. Nous ne saurions, en effet, accepter que, même partiellement, le fonds de réserve pût concourir aux dépenses de l'expédition. D'autre part, il semble difficile d'établir que la création du nouveau régiment égyptien ait lieu dans des conditions normales et ne se rattache par aucun lien, direct ou indirect, à l'emploi des sommes destinées à couvrir les frais de la reprise de Dongola.

348.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 74, 74 *bis.* *Berlin, 24 mars 1896, 6 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Toutes les considérations politiques et financières que j'ai exposées au Secrétaire d'État des Affaires étrangères sur l'incident égyptien se sont heurtées à un parti-pris. Le délégué allemand conformera rigoureusement son attitude à celle de son collègue d'Italie, jusques y compris la validité d'une décision prise à la simple majorité des voix. Le baron Marschall voit dans l'autorisation du prélèvement sur le fonds de réserve une simple mesure administrative. Quant à savoir si cette autorisation a besoin ou non de l'unanimité des commissaires pour être valable, elle est à ses yeux affaire de règlement intérieur dont l'interprétation appartient à la Commission elle-même. J'ai vainement invoqué les principes du droit international, les précédents, etc. La chancellerie impériale se prononce en faveur de la demande anglaise bien que la recevabilité de celle-ci lui paraisse au fond douteuse. Elle n'est pas certaine d'ailleurs que le Gouvernement anglais oserait exiger le payement des 500.000 livres qui lui seraient accordées à la majorité des voix et elle s'applaudirait *in petto* de le voir y renoncer. Telle est mon impression d'ensemble.

Le baron Marschall paraît enchanté du bon tour que l'Allemagne nous joue en cette circonstance. Il nous reproche, non pas d'avoir décliné ses ouver-

tures pour une action commune au Transvaal, mais d'avoir montré trop d'empressement à profiter du refroidissement anglo-allemand pour essayer d'obtenir à Londres l'évacuation de l'Égypte. « Je dois vous rappeler, lui ai-je répondu, que vous aviez vous-même écarté le règlement de la question d'Égypte de votre programme d'action parallèle avec la France en Afrique. Je vous en ai fait la remarque sur l'heure, en mon nom personnel, et notre conversation s'est arrêtée là. Nous n'avons montré depuis aucune précipitation à remettre l'évacuation de l'Égypte sur le tapis. Véritablement, l'eussions-nous fait, nous n'avions certes pas aliéné le droit de poursuivre une solution qui intéresse, au même titre que nous, toutes les Puissances garantes de l'intégrité de l'Empire ottoman. »

Mon collègue de Russie a dû me suivre chez le Secrétaire d'État des Affaires étrangères. Il était venu ce matin me lire la réponse du prince Lobanoff au Chargé d'affaires anglais à Pétersbourg à la note de Lord Salisbury et j'y relève avec satisfaction le vœu final que la question d'Égypte approchât de son dénouement.

Le comte Osten-Sacken était *autorisé* et non invité à faire usage de cette communication : je l'ai déterminé à la mettre dès aujourd'hui sous les yeux du baron Marschall, mais je crains bien qu'elle ne reste pour le moment sans effet [1].

349.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 77. *Londres, 24 mars 1896, 7 h. 44, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Je reçois votre télégramme n° 63 [2]. Lord Cromer paraît raisonner dans l'hypothèse d'un vote décidément négatif de notre part quand il parle des économies de la conversion, parce qu'en effet, sur ce terrain, la force de notre veto serait inattaquable. Mais, [du moment] que vous ne tenez pas à faire acte d'opposition intransigeante, il semble que mieux vaudrait ne pas

(1) Texte rétabli à l'aide de la minute des archives du poste.

(2) Par ce télégramme, M. Berthelot transmettait à M. de Courcel un télégramme du Caire du 23 mars, dans lequel M. Boutiron, chargé du Consulat général de France au Caire, faisait savoir que Lord Cromer avait déclaré que, si Lord Salisbury le consultait, il dirait que parler des économies de la conversion serait un moyen de laisser entière la question de majorité ou d'unanimité

soulever de discussion sur la question d'unanimité ou de majorité, puisqu'en tout état de cause, cela n'est plus douteux maintenant, les Anglais ont résolu l'expédition. Si le Gouvernement n'est pas décidé à une négative absolue, qui, dans l'état actuel de l'Europe, présenterait des inconvénients graves, la seule question qui se pose devant nous est de savoir quel prix nous devons mettre à notre acquiescement à la demande d'ouverture de crédit sur le fonds de réserve générale*. Lord Salisbury vous a proposé des assurances écrites qui ont peut-être plus de valeur morale pour le présent que de valeur pratique dans l'avenir, mais qui en tout cas méritent d'être examinées et, peut-être, d'être acceptées.

Les circonstances ne nous permettent pas de demander davantage aujourd'hui, car au moment où les Anglais s'embarquent dans une entreprise dont personne encore ne peut mesurer la portée ni la durée, ils ne sauraient prendre des engagements à échéance fixe au sujet du retrait de leurs troupes.

J'espère donc que le Gouvernement, dans le Conseil de ce matin, aura mûrement pesé les seules considérations qui devaient retenir son attention et que je recevrai encore aujourd'hui les instructions que je sollicite depuis deux jours. La journée de demain me reste seulement pour négocier, puisque Lord Salisbury quitte Londres jeudi et que, jeudi aussi, la Commission du Caire doit procéder à délibération définitive**.

350.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. *Londres, 25 mars 1896, s. h.*

(*Reçu* : 5 h., matin.)

Je viens de recevoir votre télégramme n° 66 (1) et je me trouve fort en peine de dégager les termes dans lesquels je dois reprendre la conversation avec Lord Salisbury. Vous déclarez en effet ne pouvoir accepter que, même partiellement, le fonds de réserve puisse concourir aux dépenses de l'expédition. Or toute la négociation que nous avons suivie avec l'Angleterre roule sur la demande des 500.000 livres, laquelle est uniquement motivée par

*Annotation du Département : *Ce télégramme s'est croisé avec notre n° 66, 66 bis* [du 24 mars] qu'on trouvera plus haut sous le n° 347].

**Annotation du Ministre : *Le télégramme de M. de Courcel m'a été communiqué lundi. On a répondu le lendemain.*

(1) Du 24 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 347.

l'expédition de Dongola. Si vous êtes décidé à repousser cette demande, la continuation des pourparlers est inutile et nous ne sommes plus en mesure de réclamer l'envoi de la lettre, même mutilée, que Lord Salisbury a offert d'écrire. Je vous prie de me dire si vous avez envisagé cette conséquence et, dans le cas contraire, ce que vous offrez et ce que vous demandez en échange. Il est désirable que je reçoive demain matin à la première heure votre réponse précise, en l'absence de laquelle il m'est impossible d'agir.

Je vous rappelle que, par la force des circonstances, demain mercredi est le dernier jour de la négociation.

351.

M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 70, 70 *bis*. *Paris, 25 mars 1896, 2 h. 40, soir.*

Mon télégramme n° 66 [1] vous avait déjà fixé sur le prix que nous attachions aux propositions faites par Lord Salisbury et à l'esprit dont elles paraissent inspirées. Nous sommes heureux de constater que, dans le projet de lettre qu'il offrait de vous remettre, Lord Salisbury rectifiait l'interprétation, jugée par lui-même inexacte, des déclarations faites au Parlement anglais par M. Chamberlain. Vous avez pu constater également combien nous tenions à ce que la conversation se poursuivît dans le même esprit. Mais je dois vous faire connaître que nous sommes dès à présent en face d'une protestation des porteurs français de la Dette. Nous ne pouvons d'ailleurs, d'une façon générale, que persister à penser que le principe de l'unanimité et de l'accord entre les Puissances domine la question. Les indications que j'ai reçues ce matin de M. Boutiron ne peuvent que nous affermir dans cette conviction en établissant le véritable objet de l'expédition projetée, le développement qu'elle serait appelée à prendre dans la pensée du Gouvernement anglais et les proportions qu'elle prend dès à présent [2]. Il y a là une situation de fait dont vous pourrez vous prévaloir auprès de Lord Salisbury pour lui faire comprendre les motifs pour lesquels la question demeure plus que jamais une question européenne, qui dépasse manifestement la

[1] Du 24 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 347.

[2] Par télégramme n° 40 du Caire (25 mars) M. Boutiron faisait savoir que, d'après les déclarations du Sirdar, il était impossible que la campagne se fît sans l'aide des troupes anglaises; un haut fonctionnaire anglais avait dit au commissaire français : « Ce n'est pas à Dongola, mais à Khartoum que nous allons ».

compétence de la Commission de la Dette et le mandat ordinaire de ses membres. Il comprendra que, dans ces conditions, nous ne puissions pas perdre l'espoir de voir cette opinion prévaloir dans la délibération de la Commission elle-même et que nous devions attendre le résultat de la réunion de jeudi. Mais, de ce que cette question ne nous paraît pas pouvoir être résolue dans des conditions différentes de celles que nous avons ainsi toujours envisagées, il ne s'ensuit pas que nous nous trouvions dans la nécessité de ne pas continuer un échange d'idées et de vues qui ne peut pas ne pas avoir de bons effets.

Je fais appel à toute votre expérience et à toute votre habileté pour prévenir, dans cette circonstance délicate, tout malentendu sur nos intentions dans l'esprit de Lord Salisbury.

352.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 80, 80 *bis*. *Londres, 25 mars 1896, 10 h. 50, soir.*

(*Reçu* : Minuit.)

Je sors de chez Lord Salisbury à qui j'ai parlé dans le sens prescrit par votre télégramme n° 70 [1]. Il s'est montré sensible à la forme courtoise que vos explications ont revêtue, ainsi qu'à votre désir de continuer avec le Cabinet de Londres des conversations amicales. Il a naturellement décliné de partager nos vues en ce qui concerne l'incompétence de la Commission de la Dette dans l'affaire du crédit de 500.000 livres demandé pour l'expédition de Dongola et en ce qui concerne la question de l'unanimité des voix dans le cas où la Commission serait investie par les Puissances d'un mandat qui la rendrait compétente. Il pense que cette double question sera en effet tranchée demain par la majorité des commissaires dans le sens de l'opinion à laquelle se rallieront probablement les commissaires de l'Autriche et de l'Italie et, peut-être aussi, le commissaire de l'Allemagne.

D'après ce qu'il m'a dit, au reste, la Commission de la Dette égyptienne considère ses décisions comme souveraines. A la suite du vote de la majorité, la somme de 500.000 livres sera donc versée pour les besoins de l'expédition. Il sera toujours loisible aux Puissances d'évoquer et de discuter en commun la question de savoir si la Commission a ou non outrepassé ses pouvoirs. Cet

[1] Du même jour (pièce précédente).

examen pourrait être entrepris et poursuivi diplomatiquement à la suite de la protestation de la France et de la Russie et, si les Puissances reconnaissaient que la Commission de la Dette a excédé ses pouvoirs, sa délibération pourrait être ultérieurement annulée.

La divergence de vues ainsi constatée entre l'Angleterre et nous n'a pas empêché Lord Salisbury de maintenir sa proposition de m'adresser par écrit les assurances qu'il m'avait précédemment offertes au sujet de l'évacuation éventuelle de l'Égypte par les troupes anglaises. Suivant vos instructions, je l'ai prié de retrancher de sa lettre le second paragraphe qui figurait dans le projet primitif et qui contenait des assurances complètes relativement à la limitation de l'expédition de Dongola ainsi qu'à la liberté d'appréciation de la France au cas d'une nouvelle demande de crédit. Cette suppression ayant été opérée, Lord Salisbury a signé devant moi et m'a remis aussitôt une expédition de sa lettre faite en conformité de vos désirs. Je vous en transmettrai copie par la poste [1].

Toutes choses ayant été ainsi réglées, notre délicate négociation a pris fin dans les termes où vous avez entendu qu'elle fût posée.

Lord Salisbury part demain matin pour Beaulieu.

353.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Déchiffrement. *Berlin, 25 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 28 mars.)

Je suis obligé de constater que, si le Gouvernement russe appuie énergiquement notre point de vue dans l'affaire de l'expédition de Dongola, son Ambassadeur à Berlin est infiniment plus réservé. Il n'a lu hier au baron Marschall la note du prince Lobanoff à M. Goschen [2] qu'après lui avoir proposé de s'abstenir de cette communication. Fort heureusement, son offre a été déclinée, par motif de politesse ou de curiosité.

L'Ambassadeur de Russie m'a, d'ailleurs, laissé comprendre qu'il n'a que

(1) Le texte définitif de cette lettre, en anglais, avec sa traduction — expédié à Paris, le 25 mars, en annexe à la dépêche de Londres n° 98 — est conforme au texte du projet qu'on trouve plus haut (n° 346) inséré dans le télégramme n° 73-73 *bis*, du 22-23 mars, à l'exclusion du dernier paragraphe de ce projet, supprimé à la demande de l'Ambassadeur.

(2) Chargé d'affaires anglais à Pétersbourg.

mollement répondu au Secrétaire d'État, qui nous reprochait d'avoir laissé tomber les ouvertures de l'Allemagne en vue d'une action commune contre les empiétements de la Grande-Bretagne au Transvaal et en Afrique, *sauf en Egypte*, comme si les derniers événements ne justifiaient pas d'une manière péremptoire notre défiance au sujet de cette restriction.

En fait, je me demande si la Russie, en marchant avec nous au Caire et à Londres, n'obéit pas plus à sa haine de l'Angleterre qu'au désir de nous être agréable et si elle ne serait pas satisfaite au fond de voir se creuser davantage en Égypte un fossé entre nous et l'Angleterre.

Quant à la Turquie, depuis longtemps résignée à la perte effective de l'Égypte, est-elle absolument mécontente de l'entrée en campagne des Anglais au Soudan? Elle espère peut-être que leur attention sera détournée pour un temps des affaires d'Arménie et du golfe Persique. Ainsi s'expliquerait la mollesse avec laquelle le Sultan paraît (d'après votre dépêche du 23 de ce mois, n° 125, et votre télégramme n° 54 [1]) avoir accueilli les réflexions de notre Ambassadeur à Constantinople sur l'opportunité d'une protestation turque contre l'expédition anglo-égyptienne de Dongola. Si nous insistions avec vigueur sur ces réflexions, nous serions bien vite accusés de vouloir amener de nouvelles complications en Orient. C'est un danger que l'Ambassadeur de Russie m'a signalé ce matin.

354.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 27. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 25 mars 1896.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 mars.)

Dans une de mes dernières lettres [2], j'avais fait connaître à Votre Excellence, d'après un télégramme du comte d'Osten-Sacken au prince Lobanoff, quelques-unes des raisons qui avaient décidé le Cabinet de Berlin — ou plutôt l'Empereur Guillaume — à donner sans hésitation, et peut-être même par avance, son approbation au prélèvement sur le fonds de réserve de

[1] La reproduction de ces deux pièces n'a pas paru nécessaire. M. Cambon ayant insisté auprès du Ministre des Affaires étrangères de Turquie pour que le Sultan intervînt lui-même dans un sens conforme aux vues communes de la France et de la Russie, Tewfik Pacha avait répondu que la Porte attendrait et interrogerait les Puissances sur leurs intentions.

[2] Dépêche du 20 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 339.

500.000 livres égyptiennes demandées par l'Angleterre pour l'expédition de Dongola.

Depuis lors est arrivée une lettre particulière de l'Ambassadeur de Russie donnant le détail de son entretien avec le baron Marschall. Le prince Lobanoff m'en a donné lecture, et, autant que ma mémoire peut être fidèle, je crois intéressant de vous en donner les points principaux ou au moins la physionomie : du côté du Ministre allemand, des sentiments très vifs de défiance contre la France, du côté de l'Ambassadeur de Russie, au contraire, une grande énergie et une sincère franchise à nous défendre et à faire cause commune avec nous.

Le comte d'Osten-Sacken a d'abord interrogé le baron Marschall sur les motifs qui avaient déterminé le Cabinet de Berlin à donner si précipitamment son approbation aux demandes de l'Angleterre et lui a reproché de n'avoir pas, au moins, cherché une entente préalable. « Nous avons consenti, a répondu le baron Marschall, parce que l'Italie étant menacée, il était de notre devoir de la soutenir et de lui venir en aide. L'attitude de la France nous rendait ce devoir plus impérieux encore aujourd'hui : à propos de la question du Transvaal, nous avons cherché à obtenir de la France un concours moral qui nous a été refusé. Dernièrement, aussitôt après la défaite des Italiens à Adoua, il y a eu dans la presse française une explosion contre l'Italie. On a représenté la rupture de la Triple Alliance comme certaine ; nous avons dû prouver que nous n'étions pas capables d'une pareille lâcheté. Nous sommes d'autant plus fidèles à nos amis qu'ils sont dans le malheur ; c'est là ce que nous avons voulu affirmer. Je vois malheureusement que nous avons dans la France une ennemie irréconciliable ; l'idée de revanche domine tous ses actes. Nous avions espéré que, sur certaines questions au moins, nous pourrions marcher côte à côte : il n'en est malheureusement rien. »

Le comte d'Osten-Sacken s'est efforcé de replacer la question sur le vrai terrain : question financière, dont il a développé tous les arguments, et question politique, en ce qui concerne la situation de l'Égypte au point de vue international. La diversion à opérer en faveur de l'Italie ne pouvait être qu'un prétexte et ne pouvait que très indirectement et d'une façon très peu probable influer sur les événements qui se déroulent en Abyssinie... Il a fait entendre que la question était surtout anglaise et intéressait à ce point de vue toutes les Puissances. Répondant ensuite aux insinuations du baron Marschall contre la France, l'Ambassadeur de Russie a dit que le Gouvernement français ne devait pas être rendu responsable des appréciations des journaux ; il a rappelé le langage tenu, en sa présence, au baron Marschall par le prince Lobanoff à son retour de France. « La France veut la paix, nous la voulons aussi, et nous sommes là pour être garants de ses intentions pacifiques ». — « Comment peut-on compter sur la France, a répliqué le baron Marschall, avec son

ministère radical à la remorque des pires socialistes et son conseil municipal de Paris composé de communards? C'est Paris qui conduit la France. »

Le comte d'Osten-Sacken s'est vivement élevé contre cette manière de voir. Il a rappelé encore à cette occasion le langage tenu par le prince Lobanoff, dont le jugement et l'autorité ne pouvaient être mis en doute; et, en me lisant le passage de la lettre de son Ambassadeur, le prince Lobanoff a confirmé encore les paroles que reproduisait en son nom le comte d'Osten-Sacken. « Les affaires de politique intérieure de la France ne peuvent en aucune façon influer sur sa politique extérieure, qui est inébranlable. Quant aux idées de revanche, elles sont pour la France un sentiment trop naturel pour qu'il ne soit pas hautement respectable, mais c'est un sentiment et non une menace. Le pays veut la paix et ne se laissera pas entraîner. L'Allemagne devrait être la première à comprendre et à respecter de semblables sentiments, elle qui a su conserver pendant plus d'un siècle ses ressentiments des défaites que lui avait infligées la France et qui a su attendre patiemment le moment de la revanche... »

Je crois avoir reproduit ici presque textuellement les termes de la lettre du comte d'Osten-Sacken. Il a su, dans cet entretien, tenir à notre égard et pour notre défense un langage des plus fermes, mais il en a conclu que l'Allemagne suivrait les vues de l'Angleterre, autant pour s'opposer à notre résistance que pour seconder son alliée. La façon très franche et très loyale dont la Russie a eu soin d'agir dans ces circonstances pour affirmer son parfait accord avec nous est d'autant plus intéressante à noter qu'elle nous est une garantie de la solidité de ses intentions.

355.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Berthelot, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 54, 54 *bis*. *Saint-Pétersbourg, 27 mars 1896, 6 h. 20, 6 h. 49, soir.*
(*Reçu* : le 28, 2 h. 11, le 27, 11 h. 30, soir.)

Le prince Lobanoff regrette très vivement que l'entente entre nous n'ait pas été plus complète dans nos rapports avec le Cabinet de Londres et que nous ayons accepté la lettre offerte par Lord Salisbury sans y mettre la condition qu'elle serait approuvée par la Russie et remise également à son représentant. D'après les indications que j'ai pu lui donner, cette lettre ne contient que les assurances du Gouvernement britannique; au sujet de l'évacua-

tion éventuelle de l'Égypte, il m'a déclaré qu'«il ne la considérait que comme la répétition un peu plus officielle des déclarations platoniques que l'Angleterre a déjà souvent faites et qu'elle est prête à renouveler quand on voudra, puisque elle est seule juge du moment où il lui conviendra de les exécuter». Il regrette la «précipitation» que nous avons mise à accepter une lettre officielle [1] dans sa forme, mais absolument banale au fond et qui lui paraît clore l'incident de la façon la moins satisfaisante. Il a ajouté «qu'il aurait considéré comme nécessaire, s'il avait été consulté, ainsi qu'il le pensait (voir mes précédents télégrammes), d'obtenir de l'Angleterre, outre les assurances qu'elle nous donne aujourd'hui, l'engagement formel que la question égyptienne et sa solution pour l'avenir fussent soumises, à une date fixe, à l'examen des Puissances».

Il espère encore que M. de Courcel ne se sera pas entièrement fermé la porte à une démarche de ce genre et voudrait être fixé d'urgence avant d'adresser des instructions à son Ambassadeur à Londres.

M. de Staal télégraphie que Lord Salisbury lui a annoncé la remise au baron de Courcel de la lettre en question. Le prince Lobanoff regrette que son Ambassadeur n'ait pas au moins réclamé la même lettre. L'Angleterre considère aujourd'hui, et tout l'autorise à le croire, que la Russie est plus intransigeante que nous dans la question. «Que pouvons-nous faire maintenant, m'a dit le prince Lobanoff? Nos intérêts directs en Égypte sont beaucoup moins grands que les vôtres; nous vous suivions la main dans la main, nous aurions voulu obtenir, comme nous pensions que vous le désiriez vous-même, une solution définitive et pratique. Pouvons-nous aujourd'hui défendre seuls une cause que nous étions prêts à défendre avec vous? L'Angleterre invoquera les termes de la transaction que vous avez acceptée et nous n'aurons plus qu'à céder.»

Ainsi que ma correspondance a pu vous en convaincre, la Russie était décidée à agir avec la plus grande énergie pour affirmer son entente avec nous. Elle le faisait bien pour défendre ses intérêts généraux engagés dans la question égyptienne, mais surtout, le prince Lobanoff vient de me le déclarer, pour reconnaître l'appui que nous lui avons donné dans des circonstances récentes.

Je regrette vivement, quant à moi, que nos décisions aient été prises avant qu'une entente complète ne se fût établie sur tous les points entre nos deux Gouvernements.

Le prince Lobanoff demande si nos commissaires peuvent, dans la situation où ils se sont placés, assister aux délibérations ordinaires de la Commission de la Dette [2].

[1] Le déchiffrement porte ici : «*sans doute*».

[2] Texte rétabli à l'aide de la minute des archives du poste.

356.

M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères [1],

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. s. n°. *Paris, 28 mars 1896, midi 45.*

J'ai pris connaissance de votre télégramme n° 54-54 *bis* [2]. Veuillez faire immédiatement au prince Lobanoff les communications suivantes. La lettre de Lord Salisbury a été remise à M. de Courcel dans des conditions autres que celles qu'avait prévues le Gouvernement français, notre télégramme n° 70 [3] adressé à M. de Courcel donnant, en effet, à ce dernier des instructions très nettes dans le sens convenu avec la Russie. Nous ne pouvons donc attribuer à cette lettre qu'un caractère de lettre privée et, d'ailleurs, qu'une portée absolument restreinte à la rectification des interprétations données aux paroles de M. Chamberlain. Nous pensons que, loin d'être une transaction ayant pour objet de régler la question générale, elle n'est qu'un document particulier réglant un incident particulier et qu'elle ne peut en aucune manière empêcher les Gouvernements français et russe de poursuivre d'accord, vis-à-vis de l'Angleterre et des autres Puissances, l'examen en commun de la question égyptienne en vue d'obtenir l'engagement que cette question et sa solution pour l'avenir soient soumises à une conférence à l'examen de l'Europe. Nous adressons aujourd'hui même à M. de Courcel des instructions formelles en ce sens [4]; nous ne le faisons pas seulement pour maintenir la situation que nous avons prise dès la première heure, que nous avons toujours entendu et voulons toujours conserver, mais aussi pour donner au Gouvernement russe, qui a si nettement et si cordialement fait concorder son attitude avec la nôtre, l'assurance qu'en aucun cas nous n'aurions admis qu'un règlement des questions pendantes pût être accepté par nous sans avoir été préalablement communiqué à la Russie et concerté avec elle. Veuillez donner, dans les termes les plus formels, ces assurances au prince Lobanoff [5].

(1) Le 28 mars, par suite de la démission de M. Berthelot, M. Léon Bourgeois avait, en formant un nouveau Cabinet, pris la direction des Affaires étrangères.

(2) Du 27 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 355.

(3) Du 25 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 351.

(4) On ne trouve pas d'instructions adressées à M. de Courcel à cette date, sans doute en raison de l'arrivée, le jour même, de l'Ambasadeur à Paris, où il avait été mandé par le Ministre.

(5) Le 29 mars, à minuit, après un entretien avec M. de Courcel, M. L. Bourgeois confirmait le présent télégramme et ajoutait : « Dans ces conditions, il ne peut rien subsister du malentendu qui paraît s'être produit à Saint-Pétersbourg. Nous sommes parfaitement libres de poursuivre avec le prince Lobanoff nos pourparlers confidentiels sur la question d'Égypte dans les termes mêmes où il la pose, c'est-à-dire sur la base « d'un engagement formel, de la part de l'Angleterre, que l'examen de la question et sa solution pour l'avenir seraient à date fixe soumises aux Puissances » (télégr. n° 115).

357.

M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 57. Très confidentiel. *Paris, 29 mars 1896, 9 h. 30, soir.*

En présence de l'initiative prise récemment sur le Nil par les Anglais, nous devons nous préoccuper des manifestations nouvelles auxquelles le Gouvernement britannique pourrait être entraîné, à un moment donné, dans le bassin oriental de la Méditerranée et songer aux précautions que nous serions amenés, de notre côté, à prendre pour nous prémunir contre toute surprise. Quel est votre sentiment sur les éventualités que je dois ainsi vous signaler? Quels sont, dans la même région, les points où vous jugeriez qu'il nous serait permis, le cas échéant, soit de faire nous-mêmes une démonstration, soit de prendre position, sans engager notre responsabilité au delà de ce qu'exigeraient nos légitimes intérêts ou de ce que les tentatives éventuelles auxquelles il s'agirait de répondre rendraient nécessaire? Quelles seraient les conditions pratiques dans lesquelles il conviendrait de procéder pour réduire autant que possible les chances de complications ou d'insuccès?

Votre connaissance approfondie de nos intérêts dans le Levant ainsi que des exigences de notre politique générale vous mettra, je n'en doute pas, en mesure de me donner confidentiellement, à cet égard, les plus utiles éléments d'appréciation.

358.

M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 114. *Paris, 29 mars 1896, 11 h. 15, soir.*

Lorsque le Gouvernement anglais s'est adressé aux Puissances pour obtenir leur adhésion au prélèvement des 500.000 livres destinées à l'expédition de Dongola, la France et la Russie se sont immédiatement trouvées d'accord sur les motifs qui devaient leur faire décliner cette demande.

Elles ont considéré toutes deux que, en raison du caractère de ces dépenses, en raison surtout des conditions générales dans lesquelles les troupes bri-

tanniques occupent l'Égypte, la question soulevée par la proposition anglaise ne pouvait être valablement examinée et résolue que par le concert des Puissances garantes de l'Empire ottoman. Notre thèse n'a pas prévalu, bien que certains Gouvernements n'aient pas adhéré à la proposition anglaise pour des motifs étrangers au fond même de la question. Indépendamment de la protestation des délégués français et russe, la décision de la Commission de la Dette [1] a provoqué un conflit judiciaire sur lequel il appartient aux tribunaux internationaux égyptiens de se prononcer.

Dans ces conditions, j'ai vu par votre télégramme n° [54, 54bis] [2] que le Gouvernement russe jugeait, comme nous, le moment venu pour les deux Puissances d'envisager de concert les suites qu'il convenait de donner, à un point de vue plus général, aux protestations de leurs commissaires.

L'esprit de modération dont elles n'ont cessé de s'inspirer et que leur union même ne pouvait que fortifier devait les amener à rechercher si, au lieu de se borner, comme on l'a fait jusqu'ici, à régler incomplètement, et en quelque sorte au hasard des circonstances, les incidents que la situation anormale de l'Égypte peut toujours provoquer, il ne serait pas possible que les Puissances s'entendissent tout au moins sur les bases d'une conversation amicale, en vue d'étudier de commun accord l'ensemble de la question et d'en préparer la solution pacifique.

Pour arriver à un résultat si désirable, deux voies s'offrent à notre initiative. Nous pouvons agir de concert à Londres pour signaler ensemble au Gouvernement britannique l'intérêt qu'il y aurait à ce que l'Angleterre ne se refusât pas plus longtemps à prendre l'engagement indiqué par la formule du prince Lobanoff. J'attacherais beaucoup de prix à savoir comment le Gouvernement impérial envisagerait ce mode de procéder.

Serait-il au contraire préférable que les deux Gouvernements cherchassent dès à présent à associer à leurs vues l'ensemble des Puissances, en saisissant celles-ci de propositions conçues dans ce sens? La connaissance approfondie qu'a le prince Lobanoff des dispositions et des intérêts de chacune des Puissances, et particulièrement de celles qui avoisinent immédiatement l'Empire russe, ne pourrait qu'ajouter encore, à mes yeux, à la valeur de son opinion si elle était favorable à cette dernière combinaison.

Dans tous les cas je ne doute pas qu'on ne voie à Pétersbourg, dans la communication que vous ferez à cet égard au prince Lobanoff, une preuve nouvelle de notre confiance dans notre accord avec le Gouvernement russe et dans la valeur de son concours.

[1] Le 26 mars, la Commission de la Dette égyptienne avait, malgré la protestation commune des délégués français et russe, voté le crédit de 500.000 livres.

[2] Télégramme du 27 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 355.

359.

M. de Montholon, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5. *Bruxelles, 29 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mars; Dir. pol., 1er avril.)

Y a-t-il mégalomanie dans les conceptions coloniales du Roi des Belges, ou simplement désir d'assurer le respect des traités* en même temps que le développement matériel de l'État du Congo? Dans le premier cas, les mesures militaires qu'il vient de prescrire et auxquelles ma précédente dépêche fait allusion auraient indubitablement pour but de guerroyer contre les Derviches (1). Cette hypothèse trouve quelque crédit auprès de certains cercles politiques de la Belgique et de la presse indépendante de ce pays.

Des personnages approchant le Souverain, à même de recevoir ses confidences, laissent, en effet, entendre à demi-voix que les mouvements de troupes dont il s'agit ont plutôt pour objectif de conquérir de nouveaux territoires que de permettre à l'État Indépendant de défendre ses frontières actuelles. Il semble toutefois permis d'accueillir ces insinuations avec réserve, la sagesse la plus élémentaire recommandant au roi Léopold de consacrer exclusivement les quatre années qui vont s'écouler d'ici 1900 au développement des ressources économiques du Congo. Pacifier ce territoire, le rendre prospère, favorable à l'acclimatation des blancs, rémunérateur pour eux, c'est préparer, avec grandes chances de réussite, l'adoption du Congo par le peuple belge. Partir en guerre contre les Mahdistes, grever le budget de l'État Indépendant des dépenses inhérentes à la conquête, répandre le sang belge dans le district du Bahr el Ghazal, ce serait, en effet, compromettre gravement l'œuvre de la reprise.

Si perspicace, si assagi que paraisse le roi Léopold, il ne serait cependant pas impossible que ce Souverain ne fût, plus que de coutume, hanté par la vision d'un « plus grand Congo », surtout au contact de l'homme d'État anglais acquis au principe d'une « plus grande Bretagne » et avec lequel il va converser sur les rives de la Côte d'Azur. En cette occurrence, il est prudent de ne rien

*Annotation du Département : *ou concours donné à l'Angleterre.*

(1) D'après cette dépêche, du 16 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 326, le roi Léopold avait déclaré à M. de Montholon qu'il avait renforcé l'armée, les Mahdistes devenant de jour en jour plus menaçants. Les mesures prises étaient purement défensives.

négliger pour fortifier nos postes dans l'Ouellé* et l'Oubangui à l'effet d'y affirmer nos droits s'ils venaient à être menacés.

Vu l'intimité étroite qui règne entre le roi Léopold, la Reine d'Angleterre et Lord Salisbury, on peut être certain qu'il sera question dans leurs prochaines rencontres des agissements des Mahdistes dans le voisinage de Kassala, de l'expédition de Dongola et de l'agitation qui pourra en résulter dans les régions du Haut-Nil. Parviendra-t-on à faire accroire au Roi-souverain qu'il pourra recueillir quelque avantage d'une action offensive des troupes congolaises concordant avec celles des troupes anglaises?

Celui-ci sera-t-il assez sage pour décliner toute participation à l'œuvre troublante de l'Angleterre en Afrique aussi longtemps que les Mahdistes n'auront point menacé l'intégrité du territoire congolais? Il serait téméraire de se prononcer, quoique le bon sens et la foi dans la parole donnée dussent engager le roi Léopold à ne pas se départir d'une attitude purement expectante. M. Van Eetvelde, Secrétaire d'État du Congo, est parti pour rejoindre son Souverain. Cela rend vraisemblable l'hypothèse d'un échange de vues assez précis entre le roi Léopold et Lord Salisbury. Il sera intéressant pour le Gouvernement de la République de recueillir les échos de ces conversations.

P. S. — Le départ des officiers belges pour le Congo est entouré de mystère. Il est très difficile d'obtenir à Anvers des compagnies de navigation communication des manifestes des passagers à destination de cette province équatoriale**. Un moyen certain d'être fixé à cet égard serait de prescrire à notre agent consulaire à Ténériffe de se procurer cette liste à l'arrivée de chaque paquebot sur rade. Il m'est revenu que, le 6 avril, le courrier d'Anvers emmènera vingt-huit officiers et sous-officiers belges destinés à la force publique.

360.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. *Berlin, 31 mars 1896, 5 h. 14, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Je viens d'entretenir spécialement le baron Marschall de votre entrée au ministère des Affaires étrangères, et j'ai fait ressortir, en m'inspirant de

* Annotation du Département : *L'Ouellé paraît être en amont du M'Bomou et par conséquent dans la zone belge.*

** Annotation du Département : *Naguère, on avait la liste de chaque départ.*

votre télégramme d'avant-hier [1], que la politique du Cabinet restera ce qu'elle a été depuis que vous l'avez constitué, «loyale, ferme et pacifique».

Mon langage m'a paru faire bonne impression sur le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, qui m'a dit : «Croyez bien que nous ne sommes pas liés avec l'Angleterre relativement à l'occupation de l'Égypte.»

— «J'en suis convaincu, ai-je répliqué, car vous ne voulez pas perdre votre plus puissant moyen d'action sur cette Puissance. Vous ne coopérerez au règlement de la question que si l'Angleterre se joue trop ouvertement de vos desiderata au Transvaal ou ailleurs, et vous ne le ferez alors qu'avec l'espérance de n'avoir pas besoin d'aller jusqu'au bout. Quant à nous, forts de notre désintéressement, nous poursuivrons, autant qu'il dépendra de nous, le but que nous avons en vue : «voir l'Égypte rendue à elle-même». Le baron Marschall était aujourd'hui moins réservé que naguère dans ses jugements sur la politique anglaise; il m'a parlé avec amertume de l'hostilité persistante du *Times* contre l'Allemagne.

Le sujet de Madagascar n'a pas été touché dans notre conversation.

361.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 58, 59. *Saint-Pétersbourg, 31 mars 1896, s. h.*

(*Reçu :* le 1er avril, 3 h., 8 h. 30, matin.)

Aussitôt après avoir vu l'Empereur, le prince Lobanoff a adressé à M. de Staal le télégramme dont je vous ai donné à peu près les termes par mon télégramme n° 56 [2]. Il a insisté encore davantage sur la nécessité d'une entente complète et sur des rapports très fréquents entre nos deux ambassades. En même temps, il a adressé à M. de Staal une lettre dans laquelle il renouvelle avec précision la ligne de conduite à suivre en attendant les instructions qu'il aura à lui adresser quand nos deux Gouvernements se seront bien mis d'accord. Dans cette lettre, le prince Lobanoff recommande une action commune avec la France, non seulement à cause de l'appui que nous avons donné à la Russie dans d'autres circonstances et qui lui fait un devoir

[1] Télégramme sans numéro, 6 h. 40, soir, du 29 mars : «La désignation comme Ministre des Affaires étrangères du Président du Conseil indique que le Gouvernement continuera à suivre une politique loyale, ferme et pacifique».

[2] Du 29 mars. La reproduction en a paru superflue.

de nous appuyer à son tour avec autant d'énergie*, mais encore parce que la question d'Égypte intéresse au plus haut point la Russie aujourd'hui, et surtout pour l'avenir, à cause de la nécessité d'assurer la neutralisation du canal de Suez[1]**.

Cette attitude nouvelle de la Russie est d'une importance considérable, car jusqu'ici le Gouvernement russe avait traité avec quelque indifférence les affaires d'Égypte et nous avons eu maintes fois à nous en plaindre. L'intérêt personnel que porte aujourd'hui la Russie à cette question est le résultat des efforts que nous avons faits auprès du prince Lobanoff, qui est entièrement convaincu actuellement.

J'ai rendu compte au prince Lobanoff de votre télégramme n° 114[2]. Ainsi que mon télégramme 58 vous l'indique, l'intention du Gouvernement impérial d'agir en parfait accord avec nous est plus ferme que jamais. Le prince Lobanoff pense que, dès la rentrée de Lord Salisbury à Londres, nous pourrons reprendre amicalement avec lui la conversation, sans rien brusquer, de façon à ne pas nous exposer à un échec. L'Angleterre pourrait en effet aujourd'hui, dans les dispositions où sont les autres Puissances, leur soumettre la question de façon à ce qu'elle fût résolue contre nous. Il faudrait donc en même temps chercher à associer à nos vues l'ensemble des Puissances. Le prince Lobanoff estime que nous pourrions prendre pour base de nos conversations la convention du canal de Suez : elle a été signée à Constantinople par toutes les Puissances le 29 octobre 1888 et reste lettre morte tant que l'Angleterre ne sera pas rentrée dans le droit commun. C'est la nécessité de rendre cette convention exécutable qui peut être pour nous un argument très fort. L'intérêt de la plupart des Puissances au libre pa sage du canal, assuré par cette convention, est incontestable.

L'absence de Lord Salisbury, qui doit durer au moins quinze jours, nous donne le temps de mûrir cette idée, qui me semble bien conçue.

*Annotation du Département : *Seulement avoir affaire à l'Angleterre, appuyée plus ou moins directement par la Triplice, est autre chose qu'avoir affaire au Japon seul devant la Russie, la France et l'Allemagne.*

[1] Le 1er avril, communication était donnée de ces informations à M. Cogordan par télégramme n° 40.

**Annotation du Département : *A rapprocher du langage tenu en dernier lieu par le baron Marschall* (langage rapporté par M. Herbette dans son télégramme du 24 mars, ci-dessus, n° 348.)

[2] Du 29 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 358.

362

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 83. Très confidentiel. *Péra, 31 mars 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 avril; Dir. pol., 20 avril.)

Je n'ai pas répondu par le télégraphe aux questions posées dans le télégramme très confidentiel de Votre Excellence en date du 29 mars, n° 57 [1], parce qu'il est assez difficile de s'expliquer en peu de mots sur un sujet d'une telle importance.

Vous voulez bien me demander mon sentiment sur les éventualités qui pourraient surgir dans le bassin oriental de la Méditerranée à la suite de certaines manifestations du Gouvernement anglais et sur les précautions à prendre pour nous prémunir contre toute surprise. Il faudrait savoir exactement, pour se prononcer sur l'attitude actuelle du Gouvernement anglais, les motifs qui l'ont déterminé à imposer au Gouvernement égyptien l'expédition sur Dongola. Je me borne à vous communiquer mes réflexions et mes suppositions.

Je ne crois pas, quoi qu'on en dise, à un acte prémédité de la part de l'Angleterre. Que l'expédition du Soudan ait été conseillée depuis longtemps par le parti militaire, c'est probable; mais que le Gouvernement britannique ait conçu, préparé cette entreprise et cherché l'occasion de la tenter en ce moment, je n'en crois rien.

On sait que Lord Cromer, qui a d'autres visées et d'autres plans, qui redoute les incidents de nature à remettre la question d'Égypte sur le tapis et qui rêve, pour un avenir plus ou moins éloigné, la conquête du Soudan par l'Ouganda, a toujours déconseillé les entreprises directes contre les Derviches.

On sait que, dans la circonstance actuelle, il n'a été ni consulté, ni même prévenu et que le télégramme lui prescrivant de conseiller l'expédition au Gouvernement égyptien est de la même date que la première notification faite aux Puissances.

On sait que la saison est des plus défavorables, que le Nil est dans ses plus basses eaux, que les petits chemins de fer destinés à contourner les cataractes

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 357.

sont tous à construire ou à réparer, qu'une tentative de marche sur Dongola ne peut aboutir que dans plusieurs mois.

On sait enfin que la résolution du Gouvernement anglais a été prise sur une démarche personnelle de l'Empereur d'Allemagne, qui, le jour même où la nouvelle du désastre d'Adoua parvenait à Berlin et après une longue conversation avec l'Ambassadeur d'Italie, se rendait de sa personne à l'ambassade d'Angleterre et n'en sortait qu'au bout de deux heures.

L'Empereur Guillaume ne devait pas ignorer que l'envoi de quelques bataillons égyptiens dans la direction de Dongola ne détournerait pas les Derviches d'une opération dont le théâtre était éloigné de 800 à 900 kilomètres. Il était probablement plus préoccupé de la situation intérieure de l'Italie que du sort de la petite garnison de Kassala. Il ne voyait pas sans appréhension grandir l'impopularité du Roi et il considérait l'Italie comme s'acheminant vers un état révolutionnaire. A un pareil danger, il fallait un dérivatif immédiat. On n'en pouvait trouver de meilleur qu'une manifestation de l'Angleterre, moralement appuyée par l'Allemagne et l'Autriche; c'était à la fois un appui pour le roi Humbert et une grande satisfaction d'amour-propre pour son peuple.

L'Angleterre devait naturellement saisir une occasion aussi facile d'accentuer, sans risquer ni un shilling ni un homme, son rôle de haute protectrice de l'Italie dans la Méditerranée et, résultat plus important, de s'assurer en Égypte le concours de l'Allemagne.

L'expédition sur Dongola m'apparaît donc comme une entreprise improvisée, née d'une circonstance fortuite, le désastre d'Adoua; ayant pour but, dans la pensée du Gouvernement allemand, la consolidation du trône italien et, dans la pensée du Gouvernement anglais, l'apaisement de querelles qui s'étaient récemment élevées entre Londres et Berlin. En un mot ce n'est pas une affaire égyptienne, mais une affaire européenne, à laquelle se trouvent mêlées toutes les Puissances.

S'il en est ainsi, notre opposition n'empêchera rien et, quelle que soit la valeur de nos arguments ou l'habileté de notre procédure, on passera outre; on prendra les réserves de la Dette et, au besoin, on couvrira la dépense avec l'argent anglais, ce qui sera pire assurément que d'employer les ressources égyptiennes.

Enfin, comme l'abandon des provinces soudanaises depuis l'occupation pèse sur l'Angleterre et qu'elle ne peut sans déshonneur rendre l'Égypte à elle-même avec de vastes étendues de territoires en moins, la question de l'évacuation me semble intimement liée à celle de la reprise du Soudan. Ce que nous pouvons accepter, c'est une conquête au profit de l'Égypte, avec certains engagements pour l'évacuation.

Telles sont les réflexions que m'inspirèrent les premières nouvelles relatives à l'expédition.

Je pensais que, ne pouvant rien empêcher, nous devions nous montrer prêts à offrir cordialement notre concours en faisant nos conditions et je considérais l'occasion comme très propice pour engager avec Londres des pourparlers sur une base sérieuse. Je pris même la liberté d'exprimer cet avis à notre Chargé d'affaires au Caire, auprès de qui je me trouvais à ce moment et de le prier de le transmettre à M. Berthelot.

Soit que nos tentatives de négociations aient échoué, soit que le Gouvernement de la République ait préféré se placer sur le terrain du droit, la discussion a été portée devant les tribunaux et nous devons attendre la décision de la justice.

Mais quelles précautions prendre pour se mettre à l'abri d'une surprise, quelle démonstration faire, quel point occuper, dans quelles limites enfermer nos manifestations pour ne pas engager notre responsabilité au delà des exigences de nos légitimes intérêts? Ce sont les questions posées par Votre Excellence et auxquelles on ne peut répondre qu'en examinant différentes hypothèses.

Il était à supposer que les Italiens s'empresseraient d'évacuer Kassala. L'effet moral cherché par l'Angleterre et l'Allemagne étant réalisé et le but pratique de l'expédition sur Dongola atteint, on aurait renoncé à l'entreprise. Cette solution eût été, je crois, du goût de Lord Salisbury, mais il fallait compter avec les inconséquences et les ardeurs italiennes. Les journaux annoncent que le général Baldissera a reçu l'ordre non seulement de maintenir, mais aussi de renforcer la garnison de Kassala. Si cette information est exacte, la marche des Égyptiens ne sera pas arrêtée.

Elle sera très lente et je ne crois pas qu'ils puissent être aux prises avec les Derviches avant plusieurs semaines, peut-être même avant plusieurs mois. S'ils arrivent sans encombre à Dongola, ils s'y fortifieront et le Gouvernement anglais examinera alors s'il doit entreprendre la conquête des anciennes provinces égyptiennes. Il est possible qu'il hésite à se lancer dans une aussi grosse aventure et que la situation reste ce qu'elle est, avec cette seule différence que la frontière égyptienne aura été portée à 200 kilomètres au sud et que les troupes se trouveront dans une position défensive moins bonne à Dongola qu'à Ouadi-Halfa.

Si les troupes égyptiennes ne peuvent arriver à Dongola, si elles éprouvent un échec, ou si, comme me le disait le Sultan il y a deux jours, elles lâchent pied pour ne pas tirer sur des coreligionnaires, l'affaire prendra une singulière gravité. Ce serait, à mon sens, l'éventualité la plus redoutable, d'abord parce qu'on aurait beau jeu à soutenir que les Égyptiens sont incapables d'assurer eux-mêmes la défense de leur territoire, et ensuite parce que la défaite des troupes khédiviales entraînerait immédiatement l'entrée en ligne des forces anglaises, l'augmentation du corps d'occupation et la série d'opérations

auxquelles peut et doit se livrer une grande Puissance engagée dans une action militaire sérieuse.

A ce moment se poserait la question de l'occupation de Souakim. Votre Excellence sait par les rapports de notre agent au Caire que, la veille du jour où fut décidée l'expédition dans le Conseil des Ministres égyptiens, le sirdar Kitchener Pacha informa le Premier Ministre, Moustapha Fehmi, de son intention d'employer les bataillons soudanais de la garnison de Souakim et de les remplacer par deux bataillons anglais qui se tenaient prêts à Malte.

L'opposition énergique du Khédive à ce dessein et la résolution qu'il manifesta de recourir au Sultan et le prier de faire occuper Souakim par des troupes ottomanes dans le cas où les Anglais menaceraient de s'établir sur ce point, déconcertèrent les projets du sirdar.

Mais il n'en est pas moins vrai que, si l'expédition devient anglaise après un succès des mahdistes, le Gouvernement britannique sera obligé de prendre la seule voie raisonnable, c'est-à-dire de faire débarquer un corps de troupes important à Souakim et de marcher sur Berber.

Je n'ai pas besoin d'attirer l'attention de Votre Excellence sur la portée de l'occupation de Souakim. C'est le littoral occidental de la mer Rouge aux mains des Anglais et des Italiens; c'est un poste d'observation contre le littoral oriental, d'où l'on peut exercer une action incessante sur le Hedjaz et miner, au profit d'un Khédive vassal, le khalifat du Sultan; c'est enfin la porte largement ouverte sur le Soudan qui, enserré de tous côtés, peut devenir la proie des Anglais et leur permettre de dominer à tout jamais la vallée du Nil.

Si le Sultan n'était pas l'homme irrésolu et méfiant que nous connaissons, on pourrait espérer qu'il s'empresserait de répondre à l'appel du Khédive et que, par l'envoi à Souakim de quelques bataillons du Hedjaz, il rendrait impossibles ou au moins inoffensives les tentatives de l'Angleterre. Mais on ne peut compter sur Abdul Hamid, et les Anglais le savent trop bien. Le Haut-Commissaire ottoman, Moukhtar Pacha, me disait à propos de Souakim : « J'ai tout fait pour déterminer mon maître à y envoyer des troupes; il n'y a jamais consenti, il n'y consentira jamais, parce qu'il s'imagine que, s'il y avait, sur un point quelconque de l'Égypte, un seul bataillon turc, j'en prendrais le commandement pour aller le détrôner. Voilà l'idée qu'il se fait des serviteurs les plus éprouvés de sa personne et du pays. »

Il ne faut donc pas compter sur le concours effectif du Sultan et notre action sur lui n'amènera que des demandes d'explications, des protestations platoniques et des échanges de notes qui n'arrêteront pas la marche des Anglais.

Que conviendrait-il donc de faire en cas d'occupation de Souakim et de modifications menaçantes au *statu quo* en Égypte et au Soudan?

Votre Excellence parle de démonstrations éventuelles ou de positions à

prendre. Il va de soi que ces manifestations ne pourraient viser le littoral de la Turquie. L'envoi d'une escadre à Beyrouth ou à Alexandrette dans le but de prendre des sûretés et de nous procurer des compensations n'aurait d'autre effet que de nous aliéner le Sultan, de le jeter dans les bras de l'Angleterre et de donner à cette Puissance une occasion inespérée de s'emparer définitivement de l'Égypte. Bien souvent des Anglais sans mandat et sans mission, mais en situation d'exercer une certaine action sur leur Gouvernement m'ont fait entrevoir la Syrie et même le Maroc comme la monnaie d'échange de l'Égypte. En nous livrant à des démonstrations inquiétantes sur la côte de Syrie, nous ferions le jeu de l'Angleterre.

Ces démonstrations doivent donc se limiter au littoral égyptien et il n'y a, à mon sens, qu'un point où elles puissent avoir une certaine efficacité, c'est Port-Saïd.

Encore faudrait-il préciser quelle serait la nature et la portée de notre action. Je n'ai, je l'avoue, qu'une confiance limitée dans l'efficacité de ces démonstrations bruyantes, de ces mobilisations d'escadre qui dissimulent le plus souvent la faiblesse des résolutions. Après un séjour plus ou moins prolongé sur un point donné, les bâtiments s'éloignent et leur départ est une déception qui affaiblit l'autorité morale de la Puissance qui a montré ses couleurs avec éclat.

N'eût-il pas mieux valu, en 1882, laisser notre division navale du Levant au Pirée ou à Tunis que de la faire séjourner à Alexandrie pour assister, sans débarquer un homme, au massacre des chrétiens et pour appareiller le jour du bombardement? N'eût-il pas mieux valu pour les Anglais se dispenser d'envoyer l'an dernier trente-trois bâtiments de guerre à Lemnos, presqu'à l'entrée des Dardanelles, au moment du massacre des Arméniens, que de disperser cette escadre sans avoir rien obtenu? Ils se sont attirés le ressentiment des Turcs; ils ont semé l'inquiétude en Europe; ils ont obligé toutes les Puissances à montrer leurs flotte dans le Levant et ils se sont fait accuser de trahison par les populations chrétiennes, qui mettaient en eux toutes leurs espérances.

Je ne considère une grande démonstration comme utile que si la Puissance contre laquelle elle est dirigée a le sentiment qu'au besoin cette manifestation pourrait dégénérer en action militaire. Si nous parvenons à donner aux Anglais l'impression que nous ne saurions accepter telle ou telle éventualité et que notre Gouvernement, poussé par l'opinion publique, serait capable de faire occuper Port-Saïd, la démonstration produira un certain effet; sinon ce sera une manifestation aussi vaine que les autres.

Mais, pour donner cette impression au Gouvernement britannique, il faut abandonner cette attitude négative que nous observons depuis quatorze ans; il faut savoir ce que nous voulons et le dire avec franchise, avec cordialité,

avec abandon même, mais avec netteté. Nous nous sommes trop cantonnés dans le droit et nous n'avons pas assez tenu compte des faits; les Anglais nous ont laissé protester tout en suivant leur chemin. Il est peut-être encore temps de leur indiquer la limite que nous ne saurions leur laisser dépasser, et alors une démonstration au moment opportun aurait son utilité.

J'ignore malheureusement dans quelle mesure exacte l'Allemagne et l'Autriche ont promis leur concours à l'Angleterre et c'est là un élément d'appréciation presque indispensable.

363.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 103. *Berlin, 1er avril 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 avril; Dir. pol., 7 avril.)

Comme je l'ai indiqué à Votre Excellence dans mon télégramme n° 78 [1], le langage que m'a tenu hier le Secrétaire d'État des Affaires étrangères était tout différent de celui de la semaine précédente [2]. Les Anglais, à qui la presse allemande a dit sur tous les tons que la chancellerie impériale réservait sa liberté d'action relativement à la question d'Égypte, ont riposté par l'affirmative qu'ils n'auraient égard dans le Sud-Afrique qu'à leurs propres intérêts. L'Allemagne envisage déjà la perspective de nouvelles complications au Transvaal où elle serait moralement obligée d'intervenir, tant à cause de l'attitude arrogante qu'elle y a prise, il y a trois mois, que pour ne pas perdre le bénéfice de ses intrigues antérieures dans cette région. Notre journal *Le Temps* publiait, dans son numéro du 31 mars, de curieux extraits d'une feuille hollandaise sur la part qui reviendrait à des agents secrets de l'Allemagne dans la préparation des derniers désordres, et le Ministre de Portugal me disait hier, à titre confidentiel, que son Gouvernement avait des raisons de croire à l'exactitude de cette information.

Le baron Marschall a mis en œuvre toute la dialectique dont il est capable pour me convaincre que notre intérêt au maintien du *statu quo* dans le Sud-Afrique est identique, sinon supérieur, à celui de l'Allemagne. Je me suis montré assez sceptique à cet égard et j'ai ramené la conversation sur l'Égypte. « Vous nous avez reproché, dans notre dernier entretien, nos récents efforts pour mettre amiablement fin à l'occupation anglaise. Rien pourtant n'était

(1) Du 31 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 360.

(2) Voir le télégramme de Berlin, n° 74-74*bis* du 24 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 348.

plus légitime de notre part. Vous m'aviez déclaré avec franchise que vous ne vous associeriez pas à nous pour une campagne diplomatique en vue de l'évacuation, et d'ailleurs, lors de notre action concertée contre le traité anglo-congolais du 12 mai 1894, vous ne vous êtes fait aucun scrupule d'entrer en arrangement avec le Cabinet de Londres avant que nous eussions atteint le même résultat. L'affaire du Transvaal n'ayant pas été l'occasion d'une coopération de nos deux Gouvernements, devrions-nous renoncer, à cause des polémiques de presse que le télégramme impérial a provoquées entre l'Allemagne et l'Angleterre, à toute tentative d'amener cette Puissance à résipiscence en Égypte? En travaillant dans ce sens, obéissons-nous à des préoccupations égoïstes? N'est-il pas surabondamment établi que nous ne poursuivons ni le rétablissement du condominium anglo-français, ni le remplacement de l'occupation anglaise par l'occupation française? Votre politique est d'entretenir un fossé entre les Anglais et nous. Elle est, je le crains, à courte vue. Car vous sacrifiez à la continuation de votre antagonisme avec nous les intérêts permanents et supérieurs que vous auriez à la liberté des communications entre les diverses parties du monde et à l'ouverture à toutes les nations industrielles de l'Europe du marché africain. Mais je n'ai pas l'illusion de croire que vous lâcherez de si tôt le *bâton égyptien.* »

Le baron Marschall ne me contredit pas; il me donna même raison en ajoutant : « Bon gré, mal gré, il faudra qu'en dehors de l'Égypte nous marchions d'accord contre l'Angleterre, qui est partout envahissante ». — « C'est possible, ai-je répondu, mais si vous nous demandez notre concours, j'espère bien que nous poserons nos conditions, afin de ne pas sacrifier nos intérêts aux vôtres. »

Sur ces mots se termina notre conversation, qui n'avait pas cessé un instant d'être courtoise et amicale [1].

364.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Rome, 1er avril 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 13 avril.)

[M. Billot rend compte d'un entretien qu'il a eu, au palais Farnèse, avec le comte Tornielli. Ce dernier se félicite de l'arrivée au pouvoir de M. de Rudini et du duc de Sermoneta, qui « fera une politique *loyale, franche* et *amicale* propre à rétablir entre les deux nations des rapports de confiance ».]

[1] Cf. le télégramme du baron Marschall au comte Münster, du 2 avril (*Die Grosse Politik*, XI, n° 2723).

Dans notre conversation, il ne pouvait pas ne pas être question de l'entreprise de Dongola et de la manière différente dont la demande présentée par l'Angleterre à la Caisse de la Dette égyptienne a été envisagée à Rome et à Paris. Les développements du sujet m'amenaient naturellement à manifester que les divergences survenues ne m'avaient pas causé une grande surprise, que j'étais habitué depuis longtemps à voir l'Italie suivre la direction anglaise dans le règlement des affaires égyptiennes, alors même qu'il en devait résulter un sacrifice de ses intérêts particuliers; que c'était de sa part, sans doute, un principe arrêté, comme la condition et le gage d'une entente plus générale entre Rome et Londres.

Le comte Tornielli répliquait aussitôt, non sans une certaine vivacité, que c'était aller trop loin, voulant dire que l'entente italo-anglaise, en ce qui concerne l'Égypte, ne dépendrait pas d'un système plus étendu et qu'elle serait de nature à prendre fin avec les circonstances qui en sont la raison d'être. Il n'était pas contestable, à son avis, que l'Italie ne pût attendre un avantage de l'expédition projetée sur Dongola et que, par suite, elle ne dût en favoriser la réalisation. Il ne prétendait pas assurément que l'entreprise eût pour but direct de secourir Kassala, qui est séparé de la Haute-Égypte par un désert de plusieurs centaines de lieues. Cependant elle peut avoir pour effet de produire une diversion utile, de diviser les forces du Mahdi et de faciliter la résistance aux défenseurs de la place. Elle procure ainsi au Gouvernement anglais, qui attache un grand prix à ce que Kassala ne retombe pas aux mains des Derviches, un sérieux motif pour engager l'Italie à s'y maintenir. Après la défaite d'Adoua, sous la pression des dangers qui menaçaient le corps expéditionnaire au sud et à l'ouest, le général Baldissera avait été autorisé à faire évacuer Kassala, s'il le jugeait nécessaire. Depuis lors, et sur l'avis de l'expédition commencée par l'armée anglo-égyptienne, des mesures ont été prises en vue de contenir l'invasion mahdiste au prix des plus vigoureux efforts. L'Italie a effectivement un intérêt considérable à conserver une position qui lui assurera, dans l'avenir, un accès sur le Soudan et lui permettra de faire dévier sur l'Érythrée un courant commercial. C'est d'ailleurs une politique qui mérite aussi d'être vue favorablement par la France. Quand le Soudan sera soumis et pacifié, ne sera-t-il pas intéressant pour elle d'y savoir une Puissance, comme l'Italie, qui soit en situation de concourir à la mise en valeur de ces régions nouvelles et qui tienne, par conséquent, à en garantir le débouché naturel, c'est-à-dire à assurer le libre passage par la vallée du Nil et la neutralisation de l'Égypte? Ce jour-là, l'Italie devrait changer d'attitude si des résistances se produisaient du fait de l'Angleterre, et son concours serait acquis à la France pour la lutte à poursuivre.

Je n'ai pas entrepris, et je me garderai aujourd'hui encore, d'examiner la valeur d'un raisonnement si complexe et combiné en vue d'éventualités

aussi éloignées qu'incertaines. Il m'a paru pourtant utile de vous en faire connaître les éléments, à cause des enseignements que nous en pouvons tirer sur les vues du Gouvernement italien. Je suis persuadé en effet qu'il faut y voir, non une conception personnelle de l'Ambassadeur, mais le résultat des idées échangées dans ses derniers entretiens avec les Ministres du Roi. Il paraît d'ailleurs y attacher une importance particulière et il ne manquera probablement pas, dès son retour à Paris, de recourir aux mêmes théories pour vous convaincre de l'intérêt que la France elle-même doit prendre à l'établissement des Italiens sur les confins du Soudan égyptien.

365.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 28. *Saint-Pétersbourg, 2 avril 1896.*

Ainsi que mes derniers télégrammes vous l'ont fait savoir, l'entente entre le Gouvernement russe et le nôtre à propos des négociations relatives à l'Égypte est aujourd'hui reprise, mais il m'a fallu quelques efforts pour amener le prince Lobanoff à ne voir qu'un simple malentendu de forme dans le défaut d'accord, qui, selon toute apparence, s'était produit entre nous.

Le caractère tout privé de la lettre de Lord Salisbury et les explications que j'ai données au prince Lobanoff, dès que j'en ai eu le texte, m'ont permis de le convaincre. Mais il n'a pu s'empêcher de me faire sentir, avec toute la douceur que lui permettaient les relations très cordiales qui existent entre nous, que les préoccupations de notre politique intérieure avaient peut-être empêché notre Gouvernement de donner aux questions si importantes qui se déroulent à l'extérieur toute l'attention et surtout l'esprit de suite qui eussent été nécessaires.

Dans mon télégramme n° 54 [1], je faisais déjà pressentir cette impression du Ministre des Affaires étrangères de Russie, qui regrettait que nous eussions perdu de vue le but de notre action commune et les points principaux d'accord en vue de cette action concertée entre nous.

Quand j'ai annoncé au prince Lobanoff que le baron de Courcel avait été autorisé à accepter une lettre confirmant les déclarations faites au Parlement par M. Chamberlain et se bornant à cette confirmation, banale à force d'avoir été répétée, rien ne pouvait vraiment permettre de croire ici que cette lettre n'eût pas quelque importance, qu'elle ne marquât pas, au moins par quelque engagement formel pour l'avenir, un temps d'arrêt dans les négociations.

[1] Télégramme du 27 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 355.

Ce qui donnait plus de force encore à cette apparence, c'était le départ brusque et simultané de Lord Salisbury et de Lord Dufferin aussitôt après la remise de ce document. Le prince Lobanoff, prévenu par M. de Staal de la remise à notre Ambassadeur d'une lettre dont Lord Salisbury avait eu soin de ne pas déterminer le caractère, avait bien quelque droit de s'étonner de n'avoir pas été appelé à donner son avis sur un acte qui lui était annoncé de Londres comme ayant une certaine portée et constituant une espèce de transaction isolée avec la France. Le malentendu est aujourd'hui dissipé, mais il n'en reste pas moins certain que le Cabinet de Londres a vu — ou affecté de voir — à cette occasion quelque divergence d'action entre la France et la Russie. Il en a profité pour faire précipiter le vote de la Commission de la Dette au Caire et pour faire coïncider ce vote avec la remise de la lettre de Lord Salisbury à notre Ambassadeur.

Le prince Lobanoff, parlant et agissant, comme il le fait toujours, avec la complète approbation de l'Empereur, a vivement regretté que nous n'eussions pas suffisamment combiné notre action pour chercher à obtenir, par un effort sagement et prudemment combiné, un engagement plus solide de la part de l'Angleterre en vue du règlement de la situation à venir de l'Égypte et de l'examen de cette question par toutes les Puissances. En subordonnant, comme nous étions d'abord convenus de le faire, comme nos agents en Égypte l'avaient d'ailleurs très sagement conseillé, notre adhésion au prélèvement de 500.000 livres demandées à une déclaration formelle dans ce sens, nous eussions peut-être obtenu quelque chose. Il eût fallu certainement mener avec la plus grande prudence de si délicates négociations, mais les représentants de la France et de la Russie à Londres étaient certes bien désignés pour s'acquitter avec toute l'habileté nécessaire de cette difficile mission. Des démarches méritaient au moins d'être tentées, et il semble que rien n'ait été fait dans ce sens. On ne s'est attaché qu'à la question de compétence de la Commission de la Dette et les protestations qui suivront leur cours devant les tribunaux ne feront qu'entraver peut-être l'action amicale que nous avions commencée à Londres.

Le prince Lobanoff se montre tout disposé aujourd'hui à renouer les pourparlers. Il nous propose, dès le retour de Lord Salisbury à Londres, de reprendre la conversation amicale, mais de le faire cette fois dans un esprit d'entente parfaite. C'est dans ce sens qu'il a donné à M. de Staal les instructions les plus nettes. Il pense que nous ne devons pas cesser de nous entretenir avec le Cabinet de Londres, tout en cherchant à associer à nos vues les autres Puissances. Il croit voir dans la convention du canal de Suez, signée à Constantinople le 29 octobre 1888 [1], un très favorable terrain pour enga-

[1] Traité pour l'établissement d'un régime définitif destiné à garantir le libre usage du canal de Suez (recueil de Clercq, t. XVIII, p. 144 et suiv.). Voir ci-dessus n° 361.

ger nos pourparlers. L'exécution de cette convention, qui touche en effet au plus haut point toutes les Puissances ayant du côté de l'Inde et de l'Extrême-Orient des intérêts coloniaux, doit faire disparaître toutes les rivalités politiques et les groupements qui existent aujourd'hui entre les Puissances devant un intérêt commun et international. La convention du canal de Suez doit devenir exécutable, et elle est condamnée à rester lettre morte tant que l'Angleterre ne sera pas rentrée dans le droit commun. Il y a sur cette base des arguments péremptoires à faire valoir, et il semble impossible que sur un pareil terrain une sérieuse entente ne puisse s'établir.

Le prince Lobanoff m'a déclaré, et c'est l'Empereur lui-même qui nous parle par sa bouche, que la Russie considérait comme de son devoir de nous donner dans cette question égyptienne l'appui le plus énergique, pour répondre à l'attitude que nous n'avons pas hésité à affirmer vis-à-vis d'elle dans la question de la guerre entre la Chine et le Japon et dans les récentes affaires d'Orient; mais il a ajouté que la Russie avait, en outre, dans la solution de la question d'Égypte, un intérêt de premier ordre qui nous assurait son concours. Il y a quelque temps encore, nous avions eu constamment à nous plaindre de l'indifférence de la Russie toutes les fois qu'il s'agissait de l'Égypte. Aujourd'hui le revirement est complet, et nous pouvons compter sur elle. Nous sommes parvenus à lui faire comprendre que la situation exceptionnelle de l'Angleterre en Égypte est une menace continuelle contre la liberté de ses communications avec ses possessions d'Extrême-Orient, et nous avons en elle un auxiliaire dont l'autorité et la puissance peuvent singulièrement nous aider.

L'intention de la Russie, sa volonté même de marcher entièrement d'accord avec nous est des plus fermes, mais elle a besoin cependant de se sentir soutenue par une certaine confiance. Le prince Lobanoff m'a déclaré et répété souvent que la Russie n'avait pas à s'immiscer dans notre politique intérieure, qu'elle avait, avant tout, affaire à la France; mais il ne faudrait pas toutefois que les tendances de cette politique pussent influer sur la régularité de notre action diplomatique, ou ébranler — quelque légèrement que ce soit — la confiance qu'en cas de complication européenne la libre et entière exécution de nos engagements ne serait en aucune façon compromise [1].

Il y a là un danger qu'il est de mon devoir de vous signaler, et je ne saurais cacher les inquiétudes que pourrait faire naître — et la modification que pourrait apporter à la conduite de l'Empereur de Russie — la direction que certains partis tendraient à imprimer à la politique intérieure de la France.

[1] Dans une lettre particulière au Conseiller de Holstein, le comte Münster écrivait : « En ce qui concerne l'Égypte, la Russie pousse les Français plus loin qu'ils ne voudraient aller. La Russie agit ainsi pour creuser le fossé entre la France et l'Angleterre et elle y a réussi pour l'instant ». (*Die Grosse Politik*, XI, nos 2730 et 2916).

366.

M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 127. Urgent. *Paris, 3 avril 1896, 2 h. 20, soir.*

Dans l'exposé que j'ai fait hier, à la Chambre des députés, de la politique extérieure de la France [1], je me suis efforcé de me conformer aux vues générales sur lesquelles nous étions déjà tombés d'accord avec le Gouvernement russe.

Je suis tout disposé à vous autoriser à rentrer en France en permission. Seulement il importerait qu'avant votre départ une dernière conversation eût lieu entre vous et le prince Lobanoff pour déterminer aussi nettement que possible la façon dont l'application de notre programme commun pourrait être engagée. Il serait notamment indispensable que nous fussions d'accord sur le langage que nous aurons à tenir aux représentants de l'Angleterre si, comme une récente conversation avec M. Howard [2] me le fait pressentir, ils ne manquent pas de nous demander quelles explications nous réclamons exactement. Nous sommes, quant à nous, tout à fait d'avis d'entamer les conversations sur la base d'une entente en vue de l'exécution de la convention du canal de Suez, conformément à la pensée du prince Lobanoff, mais en maintenant naturellement que rien de ce qui touche à l'ensemble de la question de l'occupation de l'Égypte ne se trouve écarté par le choix de ce premier terrain de discussion.

Confidentiel. — Je vous laisse le soin d'examiner s'il ne vous est pas possible d'obtenir, dès à présent, du prince Lobanoff quelques renseignements sur l'attitude que prendraient, d'après lui, les Puissances sur la question ainsi posée. J'attacherais le plus grand prix à avoir quelques lumières à ce sujet.

[1] M. Bourgeois terminait ainsi son discours en réponse aux interpellations sur la politique extérieure : « Les efforts du Gouvernement tendent seulement à maintenir à la question pendante (la question d'Égypte) son caractère européen et à assurer l'intégrité de l'Empire ottoman, condition essentielle du maintien de la paix générale ».

[2] Conseiller de l'Ambassade britannique à Paris.

367.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 106. *Berlin, 3 avril 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 avril; Dir. pol., 7 avril.)

Je ne recevrai que demain matin les feuilles parisiennes et après-demain seulement notre *Journal officiel* (à cause de son expédition tardive par l'entremise du Département) rendant compte de la séance d'hier à la Chambre des députés [1].

Je crois devoir profiter dès aujourd'hui d'une occasion sûre pour vous présenter les observations que me suggèrent les critiques que les orateurs de l'opposition auraient dirigées contre votre politique dans la question d'Égypte, d'après les résumés plus ou moins exacts que nous apporte le télégraphe.

On vous a reproché de n'avoir pas fait appel à l'Allemagne, à l'Italie et à l'Autriche-Hongrie pour mettre un terme à l'occupation anglaise de l'Égypte et d'avoir transformé cette affaire en question d'intérêt franco-anglais et non plus européen.

Après les négociations Drummond Wolff à Constantinople, où l'indifférence des Puissances à l'égard de l'évacuation de l'Égypte a éclaté au grand jour, et, tout récemment, le fait que le Secrétaire d'État des Affaires étrangères d'Allemagne a pris soin d'excepter expressément la question égyptienne de l'ensemble des questions africaines où il me proposait, le 1er janvier dernier [2], de marcher d'accord avec nous, il aurait été puéril de votre part de tenter la moindre démarche auprès des membres de la Triple Alliance pour vous concilier leur appui dans la vallée du Nil.

Devions-nous, pour cela, renoncer à poursuivre notre œuvre de libération? Personne n'oserait l'affirmer. La Turquie étant inerte, nous ne pouvions compter que sur la coopération de la Russie, coopération encore assez molle, vu la froideur avec laquelle le Cabinet de Pétersbourg envisage une entente franco-anglaise. D'où il résulte que nous n'aurions pas d'autre ligne de conduite à suivre, si nous désirions interrompre la prescription, que de reprendre de temps en temps avec le Gouvernement britannique la conversation sur l'Égypte, afin de le convaincre de notre désintéressement et de

(1) Voir, ci-dessus, n° 366.

(2) Dépêche du 1er janvier, ci-dessus reproduite sous le n° 254.

l'utilité qu'il y aurait pour les deux pays à faire disparaître la cause principale et presque exclusive de leurs dissentiments actuels.

L'irritation qui s'est produite, après l'incident du Transvaal, entre l'Angleterre et l'Allemagne, a fourni à M. de Courcel l'occasion d'échanger avec Lord Salisbury des explications dont j'ai seulement connaissance par l'allusion qui y est faite dans la dépêche de mon collègue du 13 mars dernier [1]. Je dois croire que ces négociations ont été bien près d'aboutir, car le baron Marschall était inquiet et suivait avec anxiété les allées et venues, de mon collègue de Londres, à Paris. Est-ce en réalité pour les faire avorter que Guillaume II a conseillé à Sir Fr. Lascelles, le 3 mars, une diversion égyptienne en faveur de l'Italie [2]? En tout cas, le Gouvernement anglais, qui n'abandonnera jamais qu'à contre-cœur la possession de l'Égypte, a saisi la balle au bond. On sait le reste.

L'attitude des trois alliés dans la Commission de la Dette n'est que la conséquence de leur politique générale. Ils sont loin d'être convaincus de la légalité du prélèvement fait sur le fonds de réserve pour les frais de l'expédition du Soudan. Le baron Marschall me disait hier encore : « Votre argument tiré du fait que l'Angleterre s'est adressée aux Puissances par l'entremise de ses Ambassadeurs est très fort. Le seul que les Anglais puissent invoquer est que la Commission de la Dette est tenue de subvenir aux *dépenses extraordinaires*. Les frais d'une expédition ne rentrent-ils pas dans cette catégorie? » — « Sans doute, répondis-je, mais il faut déterminer d'abord le but de l'expédition projetée, et ce n'est pas l'accord unanime des Puissances garantes des droits des créanciers de l'Égypte qui pourrait reconnaître à la campagne du Soudan le caractère d'une entreprise d'intérêt égyptien ».

J'ai cru remarquer qu'au fond le baron Marschall, qui a le sens juridique, approuvait mon raisonnement, et je ne serais pas surpris qu'il fût au regret de soutenir sa thèse de préférence à la nôtre. Mais il est contraint par la volonté impériale de faire pour le moment cause commune avec l'Angleterre, vis-à-vis, de laquelle il réserve pourtant toute sa liberté d'action.

Je n'ai, quoi qu'il en soit, aucune illusion pour l'avenir. L'Allemagne ne nous aidera pas à réaliser la libération de l'Égypte et ses alliés ne seront pas non plus de notre côté. Ce n'est qu'un *motu proprio* de l'Angleterre qui pourrait conduire au résultat que nous nous proposons. C'est par la persuasion, et non par les menaces, que nous agirons sur elle. Tôt ou tard, elle acquerra la conviction que la possession de l'Égypte lui offre moins d'avantages que l'hostilité de la France appuyée sur la Russie ne présente d'inconvénients pour elle, surtout en face de l'instabilité de ses rapports avec l'Allemagne.

[1] Dépêche de Londres, non numérotée, ci-dessus reproduite sous le n° 320.

[2] Sur cet entretien, voir ci-dessus les n°s 317 et 338 et la lettre du prince de Hohenlohe au comte de Hatzfeldt du 4 mars (*Die Grosse Politik*, XI, n° 2770).

368.

Note du Ministre.

Entretien avec le comte Tornielli, Ambassadeur d'Italie à Paris.

Paris, 4 avril 1896.

Le comte Tornielli m'a parlé du bruit d'expédition en Tripolitaine, qui avait ému à Rome. Je l'ai démenti[1].

Il a dit que le nouveau cabinet était très désireux de voir les bons rapports se développer. M. de Rudini n'était nullement pour la politique à surprises qui avait été celle de M. Crispi. Le duc de Sermoneta et lui étaient dans les mêmes sentiments et la modération de leur caractère contribuerait à faciliter les choses.

Ainsi, pour la Tunisie, où l'Angleterre avait pris les devants pour traiter directement avec nous, l'Italie était prête à reprendre les choses et à les traiter *dans les vues les plus larges*. Nous sommes maintenant chez nous à Tunis, même sans transformer l'état de fait en état de droit : *capitulations, privilèges, etc.*, l'Italie nous donnerait, aussi complètement que possible, satisfaction — et pour les conventions de navigation.

Mais il faudrait que nous consentions, de notre côté, à reprendre la conversation sur la question du traité de commerce. L'Italie accepterait, pour le moment, que l'on prît simplement notre tarif minimum contre son régime de la nation la plus favorisée, sauf à voir ensemble les points sur lesquels on pourrait apporter des modifications. Elle serait même plus large que la Suisse.

Sur cette observation, qu'outre les sentiments du parti protectionniste, il y avait une question politique générale — la Triple Alliance — qui rendait toujours difficile de faire accepter à l'opinion française le retour à l'état contractuel avec l'Italie, le comte Tornielli m'a répondu que le temps arrangerait bien des choses ; que, si un état de bons rapports commerciaux, etc., s'établissait, peu à peu les inquiétudes réciproques s'affaibliraient et les causes disparaîtraient. Les arrangements diplomatiques nés de ces inquiétudes se dénoueraient d'eux-mêmes en ne se renouvelant pas.

Sur cette autre observation que l'attitude de l'Italie dans la question égyptienne ajoutait, passagèrement, une autre difficulté, alors surtout qu'on pouvait supposer qu'il y avait un lien plus durable entre l'Angleterre et l'Italie et peut-être d'autres Puissances, il a répondu que ce lien n'existait pas, qu'il

[1] Le bruit avait couru en Italie d'un projet d'expédition française en Tripolitaine.

y avait, pour l'Italie un intérêt actuel tellement important à avoir l'appui de l'Angleterre en Afrique, que cela expliquait suffisamment ce qui s'était passé; que d'ailleurs l'Italie avait résolu de ne pas perdre le contact avec Kassala et les Madhistes, c'est-à-dire de ne pas se désintéresser de cette région où, par suite, son intérêt était, comme celui des Belges et des Français, le maintien d'un équilibre sur le Nil entre les diverses Puissances — il a reconnu l'exactitude de la conversation entre lui et M. Billot, que celui-ci nous avait transmise [1].

A ma question de savoir si les intérêts spéciaux de l'Italie en Érythrée l'empêchaient de reconnaître actuellement le caractère européen de la question de l'occupation anglaise tel que nous l'avons défini, il n'a pas répondu directement, mais il a reconnu qu'il serait possible de *causer* à ce sujet, ajoutant qu'il s'était souvent plaint qu'on ne causât pas avec l'Italie des questions générales.

Je l'ai mis au courant du mot de M. de Marschall à M. Herbette [2].

369.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 110. *Berlin, 6 avril 1896.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 avril.)

J'ai jugé utile de vous faire connaître dans mon télégramme d'hier n° 80 [3] l'impression produite sur mon collègue de Russie par la constatation que le prince Lobanoff entend poursuivre, sinon la solution complète de la question d'Égypte, du moins une satisfaction d'attente. Je n'avais certainement pas l'intention de vous suggérer d'agir à Saint-Pétersbourg pour que les dispositions personnelles du comte d'Osten-Sacken fussent influencées de là dans notre sens; il m'en voudrait et nous n'en obtiendrions pas mieux ni plus. Tous les diplomates russes que j'ai rencontrés depuis les manifestations de Cronstadt et de Toulon, sauf M. Tcharykoff, actuellement agent diplomatique à Sofia, sont restés hostiles à nos institutions républicaines et surtout à l'esprit démocratique et progressiste qui tend de plus en plus à les pénétrer

[1] Ci-dessus n° 364, dépêche du 1er avril.

[2] Voir ci-dessus n° 363, la dépêche de Berlin, du 1er avril, *in fine*.

[3] La reproduction n'en a pas paru nécessaire. M. Herbette constatait que le comte Osten-Sacken paraissait «contrarié plutôt que satisfait» de voir le prince Lobanoff disposé à accentuer son action à Londres dans la question d'Égypte.

chez nous. Ils admettent à la rigueur cette tendance aux États-Unis à cause de leur éloignement, mais, en Europe, ils y voient un danger pour leur propre régime intérieur. C'est à contre-cœur qu'ils se conforment aux instructions du prince Lobanoff, comme précédemment à celles de l'Empereur Alexandre III toutes les fois qu'il s'agit d'un intérêt français, et non d'un intérêt russe. Et cela ne les empêche pas d'adresser à leur Gouvernement des rapports où ils développent les arguments qu'ils ont exposés du bout des lèvres seulement, malgré les indications précises du prince Lobanoff.

C'est, je le crains, le cas du comte d'Osten-Sacken. Il a plus de zèle francophile que son prédécesseur, mais, au fond, il ne comprend la République que gouvernée par « un homme à poigne » et il ne remarque pas que, dans les affaires extérieures, nous suivons une politique identique à celle de la Russie sans nous permettre la moindre critique sur la direction des affaires intérieures de l'Empire. Je n'ai pas besoin d'assister à ses entretiens avec les hommes dirigeants de l'Allemagne pour être sûr qu'il déplore autant qu'eux les actes et les tendances du Gouvernement français.

Le baron Marschall n'a jamais abordé avec moi ce terrain délicat. Mon collègue de Russie l'a fait hier en son nom personnel et « par sympathie pour nous ». Il m'a dit que M. Félix Faure devrait suivre l'exemple du Maréchal de Mac-Mahon congédiant M. Jules Simon [1]. Je lui ai répondu que c'étaient là des controverses de politique intérieure pour lesquelles je n'ai ni goût ni compétence, mais qu'à mon avis M. Félix Faure est bien inspiré par ses convictions républicaines en s'abstenant des coups de tête et des révolutions de palais à la mode espagnole. N'aurait-il pas toujours à sa disposition un moyen légal de faire cesser le conflit du Sénat et de la Chambre, la dissolution?

Peut-être le comte d'Osten-Sacken fera-t-il usage de ces considérations dans ses entretiens avec le baron Marschall? Je ne me flatte pas de l'avoir converti bien profondément à une plus juste appréciation des choses, mais j'ai modéré son attitude frondeuse à notre égard. C'est sans doute un résultat secondaire : il pourra pourtant avoir son utilité sur le terrain diplomatique.

[1] Dans sa séance du 3 avril, le Sénat avait émis à l'égard du Cabinet un vote de défiance motivé principalement par des raisons de politique intérieure et qui n'avait pas entraîné la démission du Ministère.

370.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Berlin, 8 avril 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 10 avril.)

En étudiant les deux questions de la neutralisation immédiate du canal de Suez et de l'internationalisation du Nil, j'ai été conduit à certaines constatations que je crois opportun de placer sous les yeux de Votre Excellence.

I

L'ajournement de l'entrée en vigueur effective de la convention de neutralisation du canal, signée à Constantinople le 29 octobre 1888[1], jusqu'à l'évacuation de l'Égypte, résulte de la réserve suivante présentée par le Gouvernement britannique dans la séance du 13 juin 1885 de la conférence préparatoire de Paris.

« Les délégués de la Grande-Bretagne, en présentant ce texte de traité comme le régime définitif destiné à garantir le libre usage du canal de Suez, pensent qu'il est de leur devoir de formuler une réserve générale quant à l'application de ses dispositions en tant qu'elles ne seraient pas compatibles avec cette situation et qu'elles pourraient entraver la liberté d'action de leur Gouvernement pendant la période de l'occupation de l'Égypte par les forces de Sa Majesté britannique.

Acte de cette déclaration a été donné aux délégués anglais dans la séance suivante, sans aucune opposition. Elle a été réitérée dans une lettre de Lord Salisbury du 21 octobre 1887 à M. Egerton (*Livre jaune* de 1887 — *Négociations relatives au règlement international pour le libre usage du Canal de Suez*, p. 87). Cette lettre, communiquée à notre Ministre des Affaires étrangères d'alors, a été formellement ratifiée par lui, comme le constate cet extrait de sa communication du 20 novembre 1887, dont les termes avaient été concertés avec le Cabinet de Londres (*ibid.* p. 115).

« Le Gouvernement britannique ayant jugé opportun, sans rencontrer d'objections du Gouvernement français, de renouveler dans la lettre adressée par Lord Salisbury à M. Egerton le 21 octobre dernier, les réserves générales exprimées à la clôture de la Commission de 1885 par Sir Julian Pauncefote, ces réserves s'appliquent au projet de convention actuel. Il en résulte que les

[1] Voir ci-dessus n° 365, note *ibid.*

dispositions de cette convention qui fixe le régime définitif destiné à garantir le libre usage du canal de Suez ne sont actuellement applicables qu'en tant qu'elles sont compatibles avec l'état où se trouve l'Égypte, état qui est qualifié de *transitoire* et *d'exceptionnel*. Les dispositions de la présente convention ne sauraient donc entraver la liberté d'action du Gouvernement britannique pendant la période de l'occupation. En ne faisant pas d'objection à cette énonciation, le Gouvernement de la République entend que, conformément au principe qui reconnaît l'égalité des Puissances dans leurs droits et leurs obligations relativement au canal de Suez, toutes sont naturellement appelées à bénéficier des réserves faites aussi longtemps que les circonstances les rendront effectives. »

Notre condescendance à la prétention de l'Angleterre de n'être pas liée à observer la neutralité du canal de Suez tant qu'elle maintiendrait ses troupes en Égypte ne pouvait s'expliquer que par notre satisfaction de voir l'Angleterre reconnaître une fois de plus le caractère transitoire et exceptionnel de cette occupation. Mais on s'est depuis lors convaincu de l'inanité de ces sortes de déclarations et, tout en regrettant de nous mettre en désaccord avec les vues de M. Flourens, nous serions, selon moi, bien inspirés en demandant au Gouvernement anglais de renoncer au bénéfice de ses réserves quant à l'application de la convention du 29 octobre 1888 avant l'évacuation de l'Égypte.

II

L'internationalisation du Nil aurait été l'une des conséquences de l'adoption de cette suggestion insérée dans le discours prononcé par le prince de Bismarck à la séance d'ouverture de la conférence du Congo de 1884-1885 :

« Le Gouvernement allemand se rallierait volontiers à des propositions tendant à régler, en dehors de la conférence, la question de la liberté de navigation sur tous les fleuves de l'Afrique ». (*Livre jaune sur les affaires du Congo*, p. 59).

Cette suggestion, approuvée en principe par le représentant de l'Angleterre — (*ibid.* pp. 59 et 237) et l'Italie (p. 236) — fut combattue et écartée par la France (p. 237) comme ne tenant pas compte de la distinction édictée par le Traité de Vienne de 1815 entre les fleuves qui traversent ou non plusieurs États ; par la Russie (p. 124) et l'Autriche (p. 125), à cause sans doute de leurs préoccupations respectives quant au régime des fleuves l'Amour, l'Oussouri et le Danube. La Turquie a nettement protesté contre l'internationalisation du Nil (pp. 137 et 237).

Je pense que la Porte ne persisterait pas aujourd'hui dans son *non possumus* en présence de la campagne anglo-égyptienne au Soudan, et que la Russie se rallierait également à nos vues. Pour ce qui est de l'Autriche, dont les inquié-

tudes à l'égard du Danube sont fort apaisées, elle suivrait vraisemblablement l'Allemagne sans difficultés.

C'est donc de nous qu'il dépend de juger si nous avons avantage à réclamer des garanties pratiques contre les inconvénients de l'occupation anglaise de la vallée du Nil, au lieu de poursuivre la chimère d'une évacuation prochaine, c'est-à-dire de nous attacher indéfiniment à la politique du « *tout ou rien* ».

371.

M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 137. Très confidentiel. *Paris, 14 avril 1896, 6 h. 50, soir.*

L'Ambassadeur de Turquie m'a donné lecture d'une communication confidentielle qu'il a reçue sous le chiffre particulier du Palais. Cette communication expose la nécessité pour la Turquie de prendre une attitude et de suivre, dans les conjonctures actuelles, une ligne de conduite « sérieuse ». La Turquie compte sur l'appui de la Russie et de la France : d'où la nécessité pour elle de connaître la nature du concours que nous pourrions éventuellement lui prêter.

Munir Bey a ajouté diverses considérations d'après lesquelles la Turquie, après avoir longtemps hésité entre l'Angleterre et le groupe franco-russe, avait décidé de s'attacher de préférence à ce dernier. Le Sultan s'est rendu compte que l'Angleterre fait courir à sa personne, à ses États et à l'Islam un double danger : d'abord, celui d'un démembrement qui pourrait être la conséquence de l'occupation prolongée de l'Égypte; ensuite, celui d'un schisme religieux qui n'est pas moins fait pour l'inquiéter. L'Angleterre, d'après ce qu'on croit savoir au Palais, aurait des visées sur le Yémen et le Hedjaz et, par là, sur les Pays Saints; elle chercherait à se créer un parti dans le monde religieux musulman, afin de pouvoir porter atteinte, à son heure, s'il lui convenait, au pouvoir religieux du Sultan.

Celui-ci serait, en conséquence, désireux d'envisager avec nous cet ensemble de problèmes en prenant pour point de départ celui qui est dès maintenant posé, savoir la question d'Égypte. La Turquie se réserverait toujours le rôle principal et se chargerait des mesures d'exécution; mais elle voudrait qu'un plan d'action fut mûri d'avance, en prévision des éventualités dont il s'agit et que nous lui fissions connaître la nature de l'appui que nous pourrions lui prêter : Munir Bey m'a donné à entendre que, si nous répondons à cet appel, le développement d'une entente plus complète pourra facilement être obtenu.

Je fais connaître à M. Cambon cette communication de Munir Bey et l'im-

pression qu'elle m'a laissée [1]. Je vous prie de faire connaître l'une et l'autre, à titre très confidentiel, au prince Lobanoff. Il a sans doute reçu une communication analogue; demandez-lui de quelle manière il l'envisage. Il me semble que, sans nous en exagérer la portée, nous devons entretenir le Sultan dans les dispositions confiantes qu'il nous manifeste. Il faut éviter en tout cas que, par crainte ou dépit, il ne soit tenté de chercher ailleurs le concours qu'il nous demande. Munir Bey m'a demandé un nouvel entretien pour mercredi; j'attacherais du prix à connaître avant cet entretien le sentiment du prince Lobanoff. Pour mon compte, j'ai l'intention de répondre simplement, ce jour-là, à Munir Bey que la communication qu'il m'a faite est de notre part l'objet d'un sérieux examen.

372.

Note du Ministre.

Paris, 15 avril 1896.

Le comte Tornielli m'a demandé si j'avais quelque nouvelle à lui donner de l'examen qu'il m'a demandé de la question tunisienne et des autres questions qui s'y rattachent [2]. J'ai répondu que les circonstances récentes rendaient malheureusement plus difficile cet examen; que l'opinion publique en France se préoccupait vivement de l'entrevue de Venise [3] et de son objet et de ses conséquences et que l'ignorance où nous étions de la situation nouvelle qui pouvait être née de cette entrevue nous rendait bien difficile d'établir le compte relatif des questions de politique générale et des questions de l'ordre économique impliquées dans l'étude qui nous avait été demandée.

Le comte Tornielli m'a répondu qu'il ne fallait pas attacher une importance aussi grande à l'entrevue de Venise; qu'elle avait peut-être été facilitée par le bruit qui avait couru avec persistance d'un affaiblissement des liens de la Triplice à la suite des événements d'Éthiopie; que, l'Empereur ayant proposé cette visite, il était impossible au Roi de ne pas la recevoir, mais qu'il n'y avait eu là que des manifestations de forme officielle d'un état de choses existant auquel rien n'était changé.

[1] Le 13 avril, par télégramme n° 72, le Ministre disait à M. Cambon : « Une grande modération est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, que Munir Bey m'a fait hier une communication confidentielle d'une portée générale, que je vais examiner de concert avec le Gouvernement russe, et qu'il importe qu'aucun indice particulier ne vienne entraver l'échange de vues auquel cette communication va donner lieu ».

[2] Voir ci-dessus, n° 368, la note du Ministre du 4 avril sur son entretien avec l'Ambassadeur d'Italie.

[3] Guillaume II, après une croisière sur les côtes italiennes, avait rencontré le roi Humbert à Venise, le 12 avril.

J'ai insisté sur l'ignorance où nous étions de cet état de choses, de l'époque et des conditions où il pourrait se modifier. Le comte Tornielli m'a répondu qu'il en était de la Triplice comme d'un bail qui a son terme normal, après lequel il faudrait un renouvellement ... [1], mais pendant la durée duquel des périodes existent, au terme desquelles il faudrait *une cause* pour qu'il y eût *rescision*.

Il n'était pas autorisé à m'en dire plus, ajoutant seulement qu'il ne s'agissait en tout cas que de peu d'années (est-ce pour une période de rescision ou pour le terme, il ne l'a pas précisé).

Il a également insisté sur ce point qu'on avait parlé de la transformation de l'alliance dans un sens *agressif* et que cela n'avait aucun fondement. Pas plus de son côté, a-t-il dit, que du nôtre, de semblables idées ne peuvent être admises.

Un mot en passant pour démentir les bruits relatifs à la Tripolitaine [2], où j'ai nettement démenti tous les prétendus projets de la France sur ce pays.

Le comte Tornielli n'a pas insisté davantage pour avoir aujourd'hui une réponse à ses ouvertures; mais, a-t-il dit en terminant, faisant allusion aux interprétations données à l'entrevue de Venise : « C'est une soupe au lait qui retombera ».

373.

M. Cogordan, Ministre plénipotentiaire, chargé de l'agence et consulat général de France au Caire,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 117. Confidentiel. *Le Caire, 16 avril 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 27 avril.)

Les hommes d'État égyptiens que j'ai eu l'occasion de voir depuis mon retour d'Europe m'ont paru vivement impressionnés par les derniers événements. Jamais la main de l'Angleterre ne leur avait semblé si lourde. Cette expédition du Soudan, résolue en Europe sans que les Ministres égyptiens ni le Khédive même aient été consultés, cette façon de disposer des finances et des soldats de l'Égypte pour une campagne dont le but avoué était de dégager les Italiens, certaines paroles graves prononcées au Parlement anglais et tendant à présenter l'Égypte comme une dépendance de l'Angleterre, tout cela paraît aux moins clairvoyants comme marquant un grand pas dans la voie

[1] mot illisible.

[2] Voir la note du 4 avril précitée, n° 368.

du protectorat de la Grande-Bretagne sur le khédivat. A vrai dire, ce n'est pas un protectorat avoué, officiel, avec les conséquences qui en découlent suivant le droit des gens moderne, mais un protectorat de fait, suivant l'esprit anglais, moins accessible aux considérations d'étiquette et d'apparence qu'aux réalités mêmes.

Ainsi pensent généralement les Ministres du Khédive dont aucun, d'ailleurs, n'a sérieusement songé à la retraite, s'étant peu à peu habitués à se considérer comme de simples chefs de service. Ainsi pense notamment le plus intelligent d'entre eux, Boutros Pacha. Ce dernier n'est pas comme d'autres, Moustapha Fehmi par exemple, un partisan de l'Angleterre. Il la subit comme un mal nécessaire qu'on supporte sans impatience, du fait de l'habitude et des compensations qu'il peut offrir. En février, Boutros Pacha était plein d'espoir. Des symptômes favorables se manifestaient partout. Aujourd'hui, l'avenir lui paraît assez sombre. A ses yeux, si l'expédition de Dongola a pour cause apparente les embarras des Italiens et le désir du Gouvernement de la Reine de donner quelque satisfaction à l'Empereur allemand, l'Angleterre y a vu en outre l'avantage de couper court aux négociations auxquelles il lui devenait de plus en plus difficile de se soustraire.

L'affectation de ne pas parler de l'Égypte, de se cantonner dans une opposition muette, de n'opposer que le silence aux empiétements des occupants, était l'attitude qui pouvait le mieux convenir à l'Angleterre. Rien n'était plus propre à laisser s'opérer la lente usucapion par laquelle elle cherche à donner un caractère définitif à l'occupation du khédivat. Elle sent bien, en effet, que, si elle accepte la conversation, elle ne pourra tenir pour non avenus ses engagements antérieurs, qu'elle devra fatalement les renouveler et, en les renouvelant, les préciser, leur donner une forme nouvelle, bref, qu'elle perdra en causant le terrain qu'elle gagne en se taisant. Plus nous nous éloignons de l'époque où les troupes anglaises ont débarqué dans le canal de Suez, plus se marque la répugnance de l'Angleterre à s'entretenir avec nous d'une situation dont jadis elle reconnaissait si volontiers le caractère accidentel et provisoire. Il n'a pas été difficile de s'en apercevoir quand, au commencement de cette année, nous avons cherché à faire passer la question d'Égypte de la phase des polémiques de presse dans celle des pourparlers diplomatiques. Depuis que l'affaire de Dongola a permis à l'Angleterre de s'assurer l'appui au moins momentané de l'Allemagne, son attitude s'est encore accentuée. Elle a été, comme me l'apprend le télégramme de Votre Excellence en date d'hier[1], jusqu'à passer sous silence, dans sa réponse aux notes française et russe

[1] Télégramme n° 54, en date du 15 avril, non reproduit.

Voir ci-dessous, en annexe au n° 375, la réponse britannique à la lettre de M. Berthelot du 19 mars.

touchant l'expédition de Dongola, les allusions non équivoques que ces notes contenaient à la situation générale et à l'avenir de l'Égypte.

Je reconnais qu'il sera beaucoup plus difficile à l'Angleterre de décliner la conversation quand la question sera posée par deux grandes Puissances et cette fois, non pas d'une manière incidente, mais directement, comme elles ont le projet de le faire. Qui pourrait assurer pourtant qu'elle ne se retranchera pas encore derrière quelque prétexte tiré des circonstances actuelles, de la guerre du Soudan, du fanatisme, etc...? « Tant que vous n'aurez pas détaché l'Allemagne de l'Angleterre, me disait, il y a quelques jours, Boutros Pacha, vous n'aurez qu'un moyen de forcer celle-ci à vous entendre; c'est de la mettre en présence d'un fait accompli. » Plus on pratique les Anglais, plus on s'aperçoit combien ils sont réfractaires aux argumentations les plus pressantes. Ils ne tiennent compte que des faits. Le rapport de M. Cambon du 31 mars[1] joint à votre dépêche du 8 de ce mois n° 80 me montre que Votre Excellence a fait de son côté les mêmes réflexions quand elle interrogeait notre Ambassadeur sur les mesures qu'il pourrait y avoir lieu de prendre pour empêcher l'occupation éventuelle de Souakim par les troupes anglaises.

On parle beaucoup ici du Soudan. On n'ignore pas que le drapeau français s'avance par l'Oubangui et le M'Bomou jusqu'aux confins des provinces jadis égyptiennes abandonnées par les Anglais. Quand Boutros Pacha me parlait de mettre l'Angleterre en présence d'un fait accompli, il pensait à l'occupation du Bahr el Ghazal. Je me rends compte des difficultés de tous genres que présente l'envoi d'une force militaire dans cette région en prenant le Congo pour base d'opération : les distances sont énormes, le pays mal connu, les indigènes mal soumis ou hostiles. Cependant, dans des conditions non moins défavorables, les Belges de l'État indépendant du Congo ont montré qu'en partant de l'Atlantique on pouvait arriver en forces jusqu'au Nil. Pourquoi les Français n'y parviendraient-ils pas? Ce qui me paraît hors de doute, c'est que l'entrée officiellement annoncée de troupes françaises dans un territoire ci-devant égyptien, dont elles prendraient possession au nom du Sultan et du Khédive, produirait une profonde impression en Angleterre, où l'on se plaît à considérer le Soudan comme destiné, plus encore que la Basse-Égypte, à faire partie un jour de l'Empire britannique. Sir E. Grey a dit l'année dernière et M. Curzon a répété cette année que le bassin du Nil faisait partie de la sphère d'influence anglaise. Le premier avait même ajouté que l'entrée des Français dans ces régions constituerait un procédé peu amical (unfriendly) pour la Grande-Bretagne[2]. Il ne semble pas que ces considérations soient de nature à nous arrêter après que nous avons déclaré publiquement que les droits du

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 362.

[2] Voir le tome XI de la présente série, n°s 404 et 415.

Sultan et du Khédive planent seuls sur le bassin du Haut-Nil. La position même prise par l'Angleterre dans cette question l'obligerait en quelque sorte à nous demander des explications, ce qui mettrait précisément sur le tapis la question même d'Égypte intimement liée à celle du Soudan. Notre réponse serait facile, car sans doute il nous coûterait peu de prendre l'engagement d'évacuer ces lointaines provinces, du jour où les troupes anglaises quitteraient le Delta.

374.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 75. *Rome, 17 avril 1896, 11 h., matin.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a entretenu hier de l'entrevue de Venise comme d'un événement qui ne doit motiver au dehors aucune préoccupation. Après les épreuves de ces derniers mois, la visite de l'Empereur Guillaume et ses témoignages d'affectueuse confiance sont certainement pour l'Italie et pour le Roi un puissant motif de réconfort ; mais aucune combinaison diplomatique n'a été étudiée durant la rencontre, à peine a-t-on eu le temps d'échanger quelques vues générales sur la situation politique.

A une allusion faite au renouvellement éventuel de la Triple Alliance, le duc Caetani a répondu en disant que la question n'en a pas même été abordée à Venise et qu'il n'y avait d'ailleurs aucune raison de s'en occuper. « Ce n'est un secret pour personne, a-t-il ajouté, que le traité a été renouvelé en 1891 pour une période ferme de douze années et que, par conséquent, il ne viendra pas à échéance avant 1903. » Pour plus de sûreté, je l'ai amené à répéter cette déclaration, qu'il a maintenue comme un fait certain et connu. Quelques minutes avant de me recevoir, le duc de Sermoneta avait également affirmé à mon collègue des Pays-Bas que la Triple Alliance n'a pas à être renouvelée, maintenant puisqu'elle a encore plusieurs années de durée.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de cette déclaration toute nouvelle, dont l'auteur doit être sûrement renseigné et qui fixe un point jusqu'ici incertain [1].

[1] Cf. la note du Ministre du 15 avril, sur son entretien avec le comte Tornielli (ci-dessus n° 372 et n° 330).

375.

M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople, Le Caire.

D. nos 175, 162, 165, 93, 111, 138, 86. *Paris, 17 avril 1896.*

Pour Berlin, Vienne, Rome : Mon prédécesseur vous avait envoyé, le 19 mars dernier,

Pour Londres, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Le Caire : Mon prédécesseur avait envoyé, le 19 mars dernier,

Pour Londres : au baron de Courcel,

Pour Pétersbourg : au comte de Montebello,

Pour Constantinople : à M. de La Boulinière,

Pour Le Caire : à M. Boutiron,

Pour tous les postes : la copie de la lettre qu'il avait adressée à l'Ambassadeur britannique à Paris pour lui faire connaître la manière dont le Gouvernement de la République envisageait le projet d'expédition à Dongola et la proposition de prélever, en vue de cette campagne, une somme de 500.000 £ sur le fonds général de réserve du Trésor égyptien.

En réponse à cette communication Lord Dufferin vient de me faire parvenir, d'ordre de son Gouvernement, copie d'une dépêche par laquelle Lord Salisbury lui a exposé les observations qu'a suggérées au Cabinet de Londres l'examen de la lettre de M. Berthelot.

Pour Constantinople, Le Caire : Pour faire suite à mon télégramme du 14 de ce mois,

Pour Londres, Constantinople, Le Caire : J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, à titre d'information, le texte et la traduction de cette réponse de Lord Salisbury, ainsi qu'une note historique[1] qui s'y trouvait annexée.

Pour Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome : Je me réserve d'ailleurs de vous faire parvenir ultérieurement les instructions que pourra comporter la suite des pourparlers que le Gouvernement de la République et le Gouvernement russe se proposent de reprendre à Londres dès le retour de Lord Salisbury.

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette note, exposant «l'état des affaires sur la frontière égyptienne au cours des onze dernières années».

ANNEXE.

LORD SALISBURY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE, À LORD DUFFERIN, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS.

L. *London, April 10 1896.*

Her Majesty's Government have had under their careful consideration the note addressed to you by the French Minister for Foreign Affairs on the 19 ultimo in regard to the advance of the Egyptian forces in the valley of the Nile and the issue of a sum of 500.000 £ from the general reserve fund, to meet the expenses of the expedition.

Objections are offered by the French Government to these measures on the following grounds.

Firstly, that the operation is of an offensive character and no for the purposes of repulsing any actual or imminent attack by the Dervishes.

Secondly, that it is impossible to be assured of the limits of the operation, which may necessitate much more extended military and financial efforts than Her Majesty's Government at present contemplate and might have the result of indefinitly prolonging the British occupation of Egypt.

Thirdly, that the financial position of Egypt and the interests of her creditors may be seriously affected and that the reserves which have been created for the security of the bondholders, three quarters of whom are said to be of french nationality, may be absorbed.

There objections of the French Government seem to show that the actual facts which have led to the expedition and the tendency and scope of the projected operations have not been fully understood.

I transmit to Your Excellency herewith a memorandum giving a brief account of the condition of affairs on the Egyptian frontier during the last eleven years and of the intelligence recently received of the dervish movements, which will sufficiently show that the security of the frontier districts is constantly threatened, that the danger of a serious attack at the present moment was both actual and imminent, and that the question which had to be decided by the British and Egyptian Governments, after consultation with their military advisers, was simply whether on strategical grounds it would be most advantageous to await that attack or to anticipate it. The grounds on which it was decided to adopt the latter course appear to Her Majesty's Government to be sound and sufficient.

As regards the limits of the proposed operations Her Majesty's Government do not share the apprehensions entertained by the French Minister for Foreign Affairs. They believe that it is perfectly possible to keep the operations under control : there is no intention of sanctioning any rath adventures and they see no reason why the advance, which will be made with all due prudence, should be pushed beyond the limits which they have indicated. Nor do they understand why measures

which are undertaken and indeed considered necessary for the security of Egypt from constantly repeated external attacks should be thought to be of a nature to prolong indefinitely the British occupation beyond the period which would otherwise be expedient.

With regard to the effect upon the finances of Egypt, this must no doubt depend not merely upon the extent of the operations, but upon the efforts and strength of the enemy.

But it can scarcely be agreed that the drain upon the Egyptian resources entailed by the present expedition will be more serious than which would have resulted if the attack of the Dervish forces had been awaited, and if, in the absence of military preparations, or possibly in despite of them, the frontier provinces of Egypt had been overrun.

In any case the application of a sum of £ 500.000 from the general reserve fund for what, in the opinion of Her Majesty's Government, is a measure of necessary defence, seems to them to come as clearly within the category of extraordinary expenses specified in the decret of 1888 as does the expedition on railways and canals, for which money has already been issued from that fund without any objection on the fact of the Powers.

So far as the interests of the Egyptian bondholders are concerned, the matter is one in which Her Majesty's Government can claim to be equally interested with that of France, for, according to the best information which they are able to obtain, out of the total Egyptian Debt of 96 millions, a sum of forty three and a quarter millions or not much less than one half is held in Great Britain. Of the remaining fifty two and three quarter millions which are held in other countries, it is estimated that about forty three millions are in the possession of french bondholders.

Considering how amply the revenues available for the service of the Debt suffice both for the payment of dividends and the normal operation of the sinking fund, and how light a fluctuation the value of the unified Debt has been produced by the decision of the commissioners of the public Debt, it cannot in the opinion of Her Majesty's Government be said that the interests of the bondholders are seriously threatened by the very moderate issue from the reserve fund, for which the Egyptian Government has applied.

Her Majesty's Government trust that, on a review of these considerations, the French Government will feel that there is no serious ground for the apprehensions which they have expressed and will be satisfied that the expedition, which has for its primary object the defence and increased security of Egypt, though its may also result in restoring to the Khedive a portion of the provinces now lost to him, is not likely to be attended with the evil results which they were disposed to anticipate.

Your Excellency is authorized to place a copy of this despatch and of is enclosure in the hands of the French Minister for Foreign Affairs.

Traduction.

Le Gouvernement de Sa Majesté a soigneusement examiné la note qui lui a été adressée par le Ministre français des Affaires étrangères, le 19 du mois dernier, relative à la marche en avant de l'armée égyptienne dans la vallée du Nil et au retrait d'une somme de 500.000 £ du fonds général de réserve, pour subvenir aux dépenses de l'expédition.

Des objections sont formulées par le Gouvernement français contre ces mesures sur les bases suivantes :

1° L'opération présente un caractère offensif et n'a pas pour objet de repousser une attaque actuelle ou imminente des Derviches.

2° Il est impossible d'avoir une assurance au sujet des limites des opérations, qui pourront nécessiter des efforts militaires et des dépenses beaucoup plus considérables que ne le suppose présentement le Gouvernement de Sa Majesté et qui pourront avoir pour résultat la prolongation indéfinie de l'occupation britannique de l'Égypte.

3° La situation financière de l'Égypte et les intérêts de ses créanciers pourront être sérieusement affectés, et les réserves qui ont été créées pour la garantie des bondholders, dont les trois quarts sont, dit-on, de nationalité française, pourront être absorbées.

Les objections du Gouvernement français semblent démontrer que les faits qui ont amené l'expédition, les tendances et le but des opérations projetées n'ont pas été pleinement compris.

Je transmets, ci-joint à la présente, à Votre Excellence un mémorandum donnant un bref exposé de l'état des affaires sur la frontière égyptienne au cours des onze dernières années et des renseignements récemment reçus sur les mouvements des Derviches.

Ce mémorandum démontrera suffisamment que la sécurité des districts frontières est constamment menacée, que le danger d'une attaque sérieuse, à l'heure actuelle, a été tout à la fois réel et imminent et que la question qui a dû être tranchée par les Gouvernements britannique et égyptien, après consultation avec leurs conseillers militaires, a été simplement celle de savoir si, pour des raisons stratégiques, il serait plus avantageux d'attendre cette attaque ou de la prévenir. Les motifs pour lesquels on s'est décidé à adopter ce dernier parti paraissent sensés et suffisants au Gouvernement de Sa Majesté.

En ce qui regarde les limites des opérations proposées, le Gouvernement de Sa Majesté ne partage pas les appréhensions manifestées par le Ministre des Affaires étrangères français. Il croit qu'il est parfaitement possible de rester maître des opérations; l'intention de se lancer dans des aventures inconsidérées n'existe pas et il ne voit pas de raison pour laquelle la marche en avant, qui sera faite avec toute la prudence nécessaire, serait poussée au delà des limites qu'il a indiquées. Il ne comprend pas non plus pourquoi les mesures qui sont entreprises, à la vérité considérées comme nécessaires pour garantir l'Égypte d'attaques extérieures constamment

répétées, seraient de nature à prolonger indéfiniment l'occupation britannique au delà de la période qui pourrait être d'ailleurs expédiente.

En ce qui regarde les effets sur les finances de l'Égypte, ils dépendront, sans nul doute, non seulement de l'étendue des opérations, mais encore des efforts et des forces de l'ennemi. Mais on ne saurait guère admettre que la saignée faite aux ressources égyptiennes et nécessitée par la présente expédition sera plus sérieuse que celle qui aurait eu lieu si l'attaque des troupes des Derviches avait été attendue et si, en l'absence des préparatifs militaires, ou peut-être malgré ceux-ci, les provinces frontières d'Égypte avaient été envahies.

En tout cas, l'affectation d'une somme de 500.000 £, tirée du fonds général de réserve, à ce qui, de l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, constitue une mesure nécessaire de défense, lui semble entrer aussi manifestement dans la catégorie des dépenses extraordinaires spécifiées dans le décret de 1888 que les dépenses des chemins de fer et des canaux, pour lesquels de l'argent a été déjà tiré de ce fonds sans aucune objection à ce sujet de la part des Puissances.

En tant que les intérêts des bondholders égyptiens est engagé, l'affaire est une de celles dans lesquelles le Gouvernement de Sa Majesté peut prétendre être tout aussi intéressé que le Gouvernement français, car, suivant les meilleures informations qu'il a été en mesure d'obtenir, sur la dette totale égyptienne de 96 millions, une somme de 43 millions 1/4, ou presque d'un demi million, est détenue dans la Grande-Bretagne. Sur les 52 millions 3/4 restants, qui sont possédés par les autres pays, on estime que 43 millions environ sont en la possession des bondholders français.

Si l'on considère à quel point les revenus utilisables pour le service de la Dette suffisent amplement tant pour le payement des dividendes (intérêts) et pour les opérations normales de l'amortissement, et combien est légère la fluctuation des cours de la Dette unifiée produite par la décision des commissaires de la Dette publique, on ne peut, de l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, prétendre que les intérêts des bondholders soient sérieusement menacés par le retrait très modéré d'espèces tirées du fonds de réserve que le Gouvernement égyptien a demandé.

Le Gouvernement de Sa Majesté a confiance qu'en pesant à nouveau ces considérations, le Gouvernement français constatera que les appréhensions qu'il a exprimées n'ont pas de bases sérieuses et aura la satisfaction de reconnaître que l'expédition, qui a pour principal but la défense de l'Égypte et un accroissement de sécurité pour elle, tout en pouvant avoir aussi le résultat de rendre au Khédive une partie des provinces actuellement perdues pour lui, ne sera probablement pas suivie des fâcheux résultats qu'il était disposé à prévoir.

Votre Excellence est autorisée à remettre une copie de la présente dépêche et de son annexe entre les mains du Ministre français des Affaires étrangères.

376.

M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 153. Très confidentiel. *Paris, 26 avril 1896, 7 h. 15, soir.*

D'après des renseignements confidentiels fournis à M. Cogordan par l'entourage du Khédive, le Sultan a télégraphié à Abbas Pacha pour lui demander s'il se croyait en mesure de lui garantir la possession de Souakim par des troupes égyptiennes. Dans le cas contraire, des troupes turques y seraient envoyées [1].

Le Khédive ayant consulté le Président du Conseil, qui s'en est ouvert à Lord Cromer, ce dernier a télégraphié à Londres.

Il résulterait de la réponse adressée par Lord Salisbury à Lord Cromer que l'Angleterre, ayant reconnu que la présence de toute l'armée égyptienne sur le Nil était indispensable, se serait arrêtée à l'idée d'envoyer des troupes de l'Inde à Souakim tout en laissant l'administration civile à un fonctionnaire égyptien.

Lord Salisbury aurait d'ailleurs autorisé Lord Cromer à remettre au Khédive une promesse écrite d'évacuer Souakim après que l'expédition du Soudan serait terminée. De son côté, le Khédive a proposé à Lord Cromer, qui a promis d'en référer à Londres, que l'on envoyât au moins un bataillon égyptien à Souakim pendant la durée de l'occupation anglaise.

M. Cogordan croit savoir, en outre, que Lord Salisbury aurait répondu à l'Ambassadeur du Sultan qui l'interrogeait au sujet de Souakim, qu'il avait l'intention d'y envoyer des troupes de l'Inde. En même temps, Abdul Hamid aurait fait dire à Sir Philip Currie que, si l'Angleterre autorisait l'envoi de troupes turques dans cette ville, il donnerait au Gouvernement britannique toutes les facilités pour la construction du chemin de fer de Berber.

Veuillez communiquer ces indications au prince Lobanoff en lui en signalant le caractère très confidentiel et en vous informant s'il en a reçu d'analogues. J'attacherais naturellement du prix à savoir comment le prince Lobanoff envisage les démarches faites par le Sultan et l'état de choses qui en est résulté.

[1] Le bruit ayant couru que l'Angleterre allait occuper Souakim, le Sultan avait songé à envoyer trois bataillons et quatre canonnières à Djeddah. Ces trois bataillons pourraient être ensuite transférés à Souakim (télégramme de M. Bourgeois à M. de Montebello, 9 avril, n° 132).

377.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. s. n°. Urgent. *Paris, 29 avril 1896.*

Reçu votre télégramme 84 [1].

M. Cogordan me télégraphie que le Khédive a répondu dans les termes suivants au télégramme du Sultan :

« Les officiers qui sont à Souakim sont au service du Gouvernement égyptien et, quant à la question de sauvegarder les droits du Sultan, Sa Majesté peut être convaincue que je prends toutes les mesures nécessaires pour garantir toutes nos possessions [2] ».

Le Grand Vizir ayant insisté auprès du Khédive pour savoir « si, oui ou non, des troupes étrangères occuperaient Souakim », un Conseil des Ministres a été réuni au Caire et la réponse suivante a été envoyée à Constantinople : « Comme le territoire égyptien est militairement occupé par les Anglais, ils envoient des troupes, selon les besoins, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. A Souakim, il n'y a en ce moment que des troupes égyptiennes commandées par des officiers anglais au service de l'Égypte. Le Gouvernement civil est et restera égyptien. Il peut se faire, si les circonstances l'exigent, que des troupes britanniques soient envoyées à Souakim en même temps que des forces égyptiennes, mais il n'y aura pas d'autres troupes étrangères [3] ».

De son côté, M. Cambon me télégraphie ce qui suit :

« [4]... explications au sujet de l'occupation éventuelle de Souakim.

« Il a suivi ce conseil et il a reçu une réponse assez satisfaisante dont nous l'avons engagé à prendre acte (voir mon télégramme 107) [5].

[1] D'après ce télégramme, du 27 avril, Lord Salisbury avait déclaré à l'Ambassadeur de Turquie que, pour le moment du moins, il n'était pas question d'envoyer des troupes étrangères à Souakim.

[2] Télégramme n° 70, du 27 avril, non reproduit ici.

[3] Télégramme de M. Cogordan, du 28 avril (n° 71), non reproduit ici. Le télégramme se terminait ainsi : « Le Khédive s'étonne que le Sultan affecte d'ignorer sa situation à l'égard de la puissance occupante. La soumission aux volontés de la Grande-Bretagne lui [au Khédive] paraît le parti le plus sûr. »

[4] Lacune dans le déchiffrement. Il faut lire : « Nous avions [M. de Nélidoff et M. Cambon] conseillé au Sultan de demander à Londres des... » (télégramme rectificatif du 29 avril, n° 108 *bis*).

[5] Dans cette réponse le Premier Ministre anglais disait qu'il n'y avait aucune différence entre Souakim et le reste de l'Égypte et avait réitéré l'assurance qu'il n'était pas question d'un projet d'occupation (télégr. n° 107, du 27 avril).

« Il a fait aussi, sans nous prévenir, une communication maladroite au Khédive.

« Ce dernier, qui avait déclaré il y a six semaines à Moukhtar Pacha sa volonté de s'opposer à l'occupation de Souakim et son intention de recourir au Sultan si les Anglais voulaient passer outre, semble avoir changé d'attitude et s'être abandonné complètement à la direction de Lord Cromer.

« Par un télégramme au Sultan dont M. Cogordan m'envoie aujourd'hui le texte et que Votre Excellence doit connaître, le Khédive admet la possibilité d'une occupation de Souakim par les troupes anglaises.

« Si le Sultan nous consulte sur la réponse à faire à ce télégramme, nous pensons, le comte de Nélidoff et moi, qu'après les explications satisfaisantes échangées entre la Sublime Porte et le Foreign Office, il n'y a pas lieu de faire de nouvelles communications à Londres. Il convient seulement de rappeler au Khédive la situation particulière de Souakim, de lui défendre d'y laisser débarquer des troupes étrangères et de lui annoncer, le cas échéant, l'envoi de troupes turques. [1] »

Il conviendrait, dans mon opinion, que les deux Ambassadeurs donnent au Sultan des conseils conçus dans le sens indiqué par M. Cambon, *sauf toutefois en ce qui concerne l'envoi éventuel de troupes turques à Souakim.* Le résultat de la démarche que le Sultan a cru devoir faire au Caire nous donne en effet de nouvelles raisons de craindre qu'une pareille annonce n'eût pour effet de précipiter les résolutions de l'Angleterre. Vous voudrez bien, en communiquant au prince Lobanoff les indications qui précèdent, appeler spécialement son attention sur ce point et me faire connaître d'urgence son sentiment sur le sens des instructions qu'il convient d'adresser, d'un commun accord, aux Ambassadeurs des deux Puissances à Constantinople.

378.

M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 34. *Saint-Pétersbourg, 30 avril 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 6 mai.)

Dans une lettre en date du 7 de ce mois [2], par laquelle vous m'avez transmis une dépêche de notre Ministre à Tokio relatant une conversation qu'il

[1] Voici la fin de ce télégramme : « Si les Anglais n'ont pas encore pris définitivement leur parti, cette netteté d'attitude pourra les faire hésiter. En tout cas nous ne donnerons pas ce conseil sans y être autorisés par nos Gouvernements. Je vous prie de me donner d'urgence des instructions. »

[2] Non reproduite, l'objet en étant suffisamment indiqué ici.

a eue avec M. Danké, Votre Excellence a bien voulu me demander de lui faire connaître les vues dont le Gouvernement impérial pourrait s'inspirer dans sa politique à l'égard du royaume coréen.

Le prince Lobanoff, que je n'ai pas manqué d'entretenir de la question, m'a, tout d'abord, remercié de la communication amicale que je lui faisais au nom du Gouvernement de la République et s'est exprimé dans les termes suivants :

« Nos vues à l'égard de la Corée n'ont jamais varié. Ainsi que vous le savez, nous ne les avons pas laissé ignorer au Gouvernement du Mikado, dès le début de la guerre sino-japonaise. Nous voulons une Corée indépendante et nous ne permettrons à aucune Puissance de la placer sous son protectorat.

« Les derniers événements sont, sans nul doute, fort regrettables, a continué mon interlocuteur, mais, en raison des mœurs du pays, il ne faut pas s'en exagérer l'importance et j'espère que l'ordre pourra, sous peu, être rétabli dans la presqu'île sans l'intervention de personne. »

Quant à l'intention prêtée à la Russie d'acquérir un port sur un point quelconque de la côte coréenne, le prince Lobanoff m'a déclaré que, pour le moment du moins, le Gouvernement impérial n'entretenait aucun projet de ce genre; il ne m'a pas caché, toutefois, que l'achèvement de la ligne du chemin de fer de Sibérie pourrait peut-être modifier cette manière de voir.

Si Votre Excellence veut bien se reporter à une dépêche de l'ambassade en date du 22 septembre 1894, elle pourra voir qu'à cette époque M. de Giers m'avait tenu un langage analogue à celui du prince Lobanoff[1].

379.

M. Cogordan, Ministre plénipotentiaire, chargé de l'agence et consulat général de France au Caire,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 135. Confidentiel. *Le Caire, 30 avril 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 8 mai.)

Je n'ai rien à ajouter, quant au fond même des choses, à ce que j'ai télégraphié au Département relativement à l'envoi éventuel de troupes anglaises à Souakim[2]. Je me bornerai à quelques réflexions sur la façon dont ont agi,

[1] M. de Vauvineux écrivait, le 22 septembre 1894 : « Si j'ai bien saisi la pensée du Ministre des Affaires étrangères, il me semble qu'il préférerait voir la Corée complètement indépendante plutôt que placée sous un protectorat qui pourrait, le cas échéant, fournir matière à contestation... ».

[2] Télégramme n° 71, analysé ci-dessus n° 377, note 3.

dans cette circonstance, à l'égard du Khédive, le Sultan et Lord Salisbury. L'un et l'autre n'ont eu qu'un but : rejeter sur le jeune Prince qu'ils prétendent protéger des responsabilités qu'il leur paraissait dangereux d'assumer eux-mêmes. Pressé d'envoyer des troupes à Souakim, le Sultan, si vraiment il avait voulu donner suite à cette suggestion, aurait mis le Khédive en présence d'une décision ferme et formellement exprimée. Abbas Hilmi avait donné son assentiment au projet quand Moukhtar Pacha l'en avait entretenu. Mais dès qu'au lieu de lui notifier une décision, on lui posait une question, on le plaçait dans la quasi-impossibilité de ne pas consulter ses Ministres, c'est-à-dire les Anglais. Votre Excellence se rappelle, en effet, que, dès leur venue en Égypte, ceux-ci ont imposé au Khédive l'obligation rigoureuse de les consulter «sur toutes les affaires importantes». C'est, s'il est permis de prononcer le mot de droit, alors que tout ce qui se passe ici en est précisément le contraire, la disposition fondamentale de l'espèce de droit public anglo-égyptien imposé par les forces anglaises et confirmé par un usage constant. Le Khédive n'oserait s'y soustraire, craignant de s'exposer à quelque nouvelle algarade de la part de Lord Cromer, qui n'a jamais manqué de le rappeler durement aux obligations qu'il lui a imposées et qui a profité de chaque manquement, vrai ou supposé, à ces obligations pour serrer davantage l'étau où il le tient. Ayant saisi ses Ministres, c'est-à-dire les Anglais, Abbas Pacha ne pouvait que se conformer à leurs intentions et accepter la réponse qu'ils lui dicteraient. Ce matin même, j'ai vu Son Altesse. Elle m'a raconté elle-même comment il ne s'est pas trouvé dans le Conseil un seul Ministre pour émettre un avis permettant de réserver la situation. Le jeune Prince est arrivé à la conviction que l'Angleterre est la plus forte. Quand il a vu que l'expédition de Dongola était entreprise malgré la France et la Russie, quand il a vu que l'Allemagne, sur laquelle il avait trop compté, s'associait à ses ennemis, il s'est dit que, pour le moment, le parti le plus sûr était de s'incliner devant l'Angleterre, qui le comble de prévenances quand il ne résiste pas, et qui le briserait, pense-t-il, s'il résistait.

Ce matin même, j'ai pu grâce au télégramme du Département [1], éclairer Son Altesse sur le jeu des Anglais. J'ai montré comment Lord Salisbury, vis-à-vis de l'Ambassadeur turc, se dégage habilement et déclare que, si des troupes anglaises sont envoyées à Souakim, le Khédive seul en sera responsable puisqu'il les aura demandées. Le Khédive a été douloureusement impressionné quand j'ai achevé de l'édifier sur cette perfidie qu'il avait déjà devinée. Ses sentiments contre l'Angleterre n'ont pas changé au fond; mais, averti par l'expérience, sachant que toutes les fois qu'il a été poussé à quelque acte d'indé-

[1] Télégramme de Paris n° 59, du 27 avril, transmettant le télégramme de Constantinople du même jour, n° 107 dont il est question plus haut (n° 377).

pendance, il n'a pas été soutenu jusqu'au bout, il adopte la tactique prudente de la soumission. Il est évident pour moi que, pour le déterminer à la résistance, il faudrait lui démontrer, en le mettant en présence d'un résultat obtenu par l'action franco-russe, que l'Angleterre n'a pas toujours le dernier mot, ou du moins pouvoir lui donner des assurances formelles contre les conséquences de ses actes, en d'autres termes lui garantir qu'il ne sera pas déposé. Cette question de la déposition l'obsède : il en parle souvent avec les deux ou trois confidents qu'il a gardés auprès de lui et auxquels il reproche parfois de lui avoir donné des conseils dangereux et inutiles.

J'ai combattu énergiquement ces fâcheuses tendances au découragement. J'ai rappelé au Prince ce que Votre Excellence avait fait pour la question d'Égypte, le langage qu'elle avait tenu jadis à moi-même. J'ai développé toutes les considérations de nature à le détourner d'une politique de renoncement. Et je l'ai vivement prié de me tenir exactement renseigné, non plus seulement des décisions qu'il a prises, mais de celles qu'il a l'intention de prendre. Je lui ai montré que toute notre bonne volonté était paralysée si nous étions mis en présence de faits accomplis. L'incident de ces derniers jours m'a fourni à cet égard un argument topique. « Si, ai-je dit à Son Altesse, j'avais connu la demande du Sultan avant votre réponse, peut-être aurais-je pu vous faire connaître en temps utile le langage tenu par Lord Salisbury à Costaki Pacha [1] et vous auriez pu vous fonder sur cette déclaration pour éviter de faire allusion, dans votre réponse à Abdul Hamid, à l'éventualité d'un appel des troupes anglaises à Souakim. » Le jeune Prince en est volontiers convenu et m'a promis qu'à l'avenir je serais averti sans retard.

J'ai tenu, dans cette entrevue, à demander à Son Altesse si, dans sa pensée, l'armée égyptienne actuelle est assez forte pour faire face aux événements tels qu'ils semblent se préparer. Le Khédive ne m'a pas dissimulé que c'était pour lui un grave sujet de préoccupation. Son sentiment est que son armée sera probablement insuffisante à un moment donné si la guerre se prolonge, étant donné les forces des Derviches et l'avantage qu'ils ont de combattre dans leur pays, dans un climat qui n'éprouve pas leur santé. Cette question est, Votre Excellence voudra bien le reconnaître, particulièrement délicate. En effet, si (le Sultan n'ayant pas envoyé de troupes à Souakim) l'État-Major anglais vient déclarer au Khédive que les troupes égyptiennes ne peuvent pas soutenir la lutte et que la frontière est menacée, que pourra faire son Altesse, sinon accepter (et l'on dira qu'il l'a demandé) que des renforts anglo-indiens lui soient envoyés dans les conditions déjà indiquées dans le message du Sultan dont j'ai envoyé le texte au Département par mon télégramme n° 71 ? Refuser

[1] Langage rapporté dans le télégramme du 27 avril cité n° 377, note 5.

serait en effet encourir une responsabilité bien lourde et donner beau jeu à l'Angleterre en cas de revers ultérieurs. Le Khédive s'est demandé comment il serait possible de parer à cette éventualité. Il n'a trouvé qu'un moyen, celui qui vient actuellement à l'esprit de tous, qui est d'augmenter l'armée égyptienne. Les hommes seraient faciles à trouver : beaucoup d'anciens soldats pourraient reprendre du service et former tout de suite des bataillons équivalant à ceux qui existent aujourd'hui. Reste la question des voies et moyens. Le Khédive a paru hésiter un instant avant de faire allusion au fonds des économies des conversions. Surpris de cette ouverture, je n'ai pas voulu l'écarter sans discussion, ne croyant pas politique de froisser le jeune Prince par un refus et me rappelant, d'autre part, qu'autrefois nous avions proposé nous-mêmes de consacrer le fonds des économies à un accroissement des forces militaires de l'Égypte. J'ai pris soin de dire à Son Altesse que c'était là une question dont je ne pouvais causer avec elle qu'en mon nom personnel. J'ai rappelé que l'adhésion du Sultan était nécessaire, à cause du firman qui fixe à 18.000 hommes le total des forces égyptiennes, et j'ai fait allusion, sans conclure, aux objections tirées de la politique que nous suivons ici depuis plusieurs années.

En réalité, Monsieur le Ministre, je crois que cette question doit être l'objet d'un très sérieux examen. Une solution qui écarterait à la fois de Souakim les Anglais et les Turcs offrirait évidemment de grands avantages. J'estime, toutefois, qu'un recours au fonds des économies devrait être subordonné à une condition *sine qua non*, à savoir que l'attitude de l'Angleterre fût assez modifiée pour qu'il nous fût permis de modifier aussi celle que nous avons adoptée depuis l'ouverture de l'expédition de Dongola. On ne comprendrait guère, en effet, que nous y renoncions tant que l'Angleterre refuse de se concerter avec nous sur le sort qu'elle entend réserver dans l'avenir au pays qu'elle occupe aujourd'hui depuis quatorze ans. C'est au surplus à Votre Excellence seule qu'il appartient d'apprécier la suite que peut comporter la suggestion du Khédive.

380.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 3 mai 1896.*

Je suis arrivé hier et je viens de voir le prince Lobanoff. Nous n'avons pas eu le temps de causer longuement aujourd'hui, mais je retarde le courrier de quelques heures pour vous dire ma première impression. Je suis chargé tout

d'abord de vous transmettre les félicitations du prince Lobanoff et sa grande satisfaction de vous voir reprendre la direction de nos affaires extérieures [1]. Vous savez que, de sa part, cette expression n'est pas banale. Il s'est plu à constater que, *sauf quelques malentendus* [2], la politique extérieure du Cabinet précédent n'avait amené aucun changement dans la direction générale des affaires, mais il se sent plus à l'aise avec un collaborateur tel que vous, qui lui inspire entière confiance.

Je lui ai dit quelques mots de notre dernière conversation [3]. Il s'est montré fort surpris des intentions qu'on lui prête de vouloir mener une campagne contre l'Angleterre. Comme je vous l'avais indiqué, le but qu'il cherche à atteindre est, au contraire, d'éviter de poser trop nettement une question qui pourrait entraîner un refus ou un arrêt dans la conversation et de continuer amicalement la conversation à Londres. Je lui ai dit qu'il ne pouvait être, ni dans nos intentions, ni dans notre intérêt de nous brouiller avec l'Angleterre. Il l'a parfaitement compris et il m'a très nettement déclaré que telles étaient également ses vues.

Il a reçu de Londres, par l'intermédiaire du nouvel Ambassadeur d'Angleterre, la réponse à la note qu'il avait remise il y a quelques semaines; cette réponse est à peu près identique à celle que nous avons reçue nous-mêmes. Le prince Lobanoff en a profité pour avoir avec O'Conor un entretien très amical, mais très net à la fois, dans lequel il l'a assuré de ses bonnes dispositions, tout en cherchant à lui faire comprendre que l'Angleterre, après avoir signé, il y a huit ans, la convention du canal de Suez, ne pouvait pas laisser plus longtemps comme lettre morte cet acte international par la continuation indéfinie d'une situation exceptionnelle qui enlevait à toutes les Puissances la garantie que cette convention avait pour but de leur assurer. Il a fait ressortir l'intérêt considérable qu'avait aujourd'hui la Russie au libre passage du canal et a appuyé sur ce motif le droit qu'elle avait de voir cesser un état de choses anormal. O'Conor a remercié le prince de la franchise et de la cordialité de son langage et l'a assuré qu'il en rendrait fidèlement compte à Londres, où ces dispositions seraient accueillies avec grande satisfaction.

Dans ces conditions, la lettre que vous m'avez promise arrivera très à propos; elle servira de base à une entente très nette entre la Russie et nous sur la ligne que nous aurons à suivre, et je crois que nous n'aurons pas de peine à nous mettre d'accord. J'espère que vous pourrez m'envoyer cette lettre par le pro-

[1] Depuis le 29 avril, M. Hanotaux était de nouveau Ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet présidé par M. Méline.

[2] Allusion à l'incident récent de la lettre Salisbury (voir ci-dessus n° 355, le télégr. de Pétersbourg du 27 mars).

[3] Voir dépêche du 2 avril, reproduite sous le n° 365.

chain courrier. Ce que veut avant tout le prince Lobanoff, c'est la paix, et il évitera, autant que possible, tant avec l'Angleterre que sur tout autre point, les questions qui pourraient troubler le repos dont nous avons tous le désir et le besoin. Je lui ai presque fait pressentir cette lettre dans laquelle vous pourrez être très net; il vous connaît assez pour que vous puissiez lui parler ou lui faire parler par moi très franchement. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez compter absolument sur moi. Autant la situation était, il y a quelques jours encore, délicate pour nous, autant je la sens solide aujourd'hui que la direction sera sûre et la confiance entière de part et d'autre.

381.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LIX. *Pékin, 6 mai 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 23 juin.)

J'ai déjà exposé au Département, dans ma dépêche adressée le 29 avril à la Direction commerciale (n° 19), comment le représentant en Chine du Comité des Forges de France, M. Dujardin-Beaumetz, s'était, à mon instigation, décidé à se rendre en Corée pour y étudier, outre la question des mines, un projet éventuel de chemin de fer à construire entre Séoul et la frontière chinoise.

Le gérant du Commissariat de la République à Séoul, M. Lefèvre, aura, je pense, déjà informé Votre Excellence des circonstances dans lesquelles s'est présentée cette question des mines et des chemins de fer coréens. Par deux dépêches en date des 23 mars et 6 avril, M. Lefèvre m'avait fait savoir, d'abord que le Gouvernement coréen avait résolu la construction d'un chemin de fer entre Tchemulpo et Séoul, puis que, par un contrat signé le 29 mars, la concession de cette ligne avait été donnée à un syndicat américain [1]. M. Lefèvre ajoutait que, bien que cette première concession eût été donnée à un syndicat américain, il espérait pouvoir obtenir quelques avantages en faveur de notre industrie, pourvu qu'un des représentants de nos grandes maisons vînt à Séoul. Dans un télégramme daté du 26 avril, il m'annonçait avoir

[1] Note du document : *La ligne entre Tchemulpo et Séoul aura environ quarante kilomètres de longueur, avec un pont de deux cents mètres sur le Han-Kang. La concession a été donnée à un syndicat américain (North China Trading Company) dont l'ingénieur, M. Hunt, est, aussitôt après la signature du contrat, reparti pour les Etats-Unis. La concession est pour une durée de quinze ans avec faculté pour le Gouvernement coréen de racheter la ligne à l'échéance ou de prolonger la concession pour une durée de dix ans, et ainsi de suite.*

obtenu du Gouvernement coréen une promesse écrite concernant la concession à l'industrie française du prolongement des lignes ferrées entre Séoul et la frontière chinoise. Il me priait en même temps de hâter le départ pour Séoul d'un ingénieur français ou d'un représentant de notre industrie. Je répondis le lendemain 27, après m'être concerté avec M. Dujardin-Beaumetz, que ce dernier allait, sans retard, se diriger vers Séoul.

Je ne puis préjuger quels seront, malgré la promesse écrite qu'a reçue M. Lefèvre, les résultats de la tentative que M. Dujardin-Beaumetz n'a pas hésité à entreprendre. Le représentant du Comité des Forges de France devra se rendre compte tout d'abord de l'importance et de la direction des prolongements qui lui seraient concédés, des termes et de la forme du contrat de concession, des conditions techniques dans lesquelles la ligne pourrait être construite, des profits qu'apporterait l'exploitation, des garanties offertes pour la liberté et la sécurité de cette exploitation. M. Dujardin-Beaumetz a préparé, à toutes fins utiles, plusieurs types de contrat [1] entre lesquels il s'efforcera de faire adopter, selon l'occasion, celui qui concilierait le mieux les intérêts des parties contractantes.

Le tracé d'une ligne allant de Séoul à la frontière chinoise peut être, selon la nature du terrain, selon les besoins des régions à desservir, ou selon des considérations d'un caractère soit stratégique, soit politique, orienté vers deux directions différentes; d'une part vers Port-Lazareff et Possiet-Bay, d'autre part vers Ping-Yang et l'embouchure du Yalou. La concession d'une telle ligne à une Compagnie française aurait de l'importance, non seulement en elle-même, mais encore et surtout peut-être en prévision du raccordement ultérieur, soit avec le Transsibérien, soit avec les chemins de fer chinois de Mandchourie, Kin-Tchéou, Moukden et Ghirin.

A ce dernier égard, il serait désirable que la Compagnie française ou le représentant de notre industrie qui se rend à Séoul, eût, en même temps que l'appui de l'agent de France, la sympathie du Ministre de Russie en Corée. M. Lefèvre m'a fait savoir, dans sa dépêche du 6 avril, que le Ministre de Russie, M. Waeber, s'était montré favorable aux projets du syndicat américain concernant la ligne de Tchemulpo à Séoul et les avait appuyés auprès du Gouvernement coréen. Je me plais à penser que M. Waeber, quoiqu'il passe (ce qui vous semblera sans doute fort étrange), pour avoir peu de penchant envers notre pays et nos nationaux, comprendra l'intérêt politique et de convenance qu'il a à seconder plutôt nos efforts. J'ai, d'ailleurs, par une lettre particulière, prié M. Collin de Plancy d'aviser lui-même à ce qui lui paraîtra le plus expédient en ce sens et à diriger en conséquence l'action de M. Dujardin-Beaumetz.

[1] Note du document : *Dans un de ces projets de contrat, M. Dujardin-Beaumetz a combiné la concession de la ligne ferrée avec la concession d'exploitation des mines les plus voisines du chemin de fer.*

M. Dujardin-Beaumetz était, à mon gré, mieux préparé que tout autre pour la tentative qu'il va faire. Le Comité des Forges de France, dont il est l'agent, a été à plusieurs reprises en pourparlers avec le Gouvernement russe pour une participation de l'industrie française aux fournitures de matériel du Transsibérien. Les chemins de fer de Corée, par la liaison qu'ils doivent un jour avoir avec le Transsibérien, entrent donc fort légitimement dans la sphère d'action du Comité des Forges de France. J'ai à peine besoin de signaler l'intérêt qu'offrirait à notre industrie et à notre influence en Extrême-Orient la concession de lignes qui nous mettraient ultérieurement en relations plus étroites avec le Transsibérien et avec le réseau chinois.

382.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. particulière. *Paris, 7 mai 1896.*

En arrivant au Quai d'Orsay, j'ai trouvé la situation encore plus compliquée que je ne pensais. J'ai consacré ces huit jours à lire beaucoup de paperasses et je ne suis pas sensiblement plus avancé. On a touché à beaucoup de points délicats, sans en résoudre aucun. Certaines lumières me font défaut, et j'ai pensé que le mieux était de m'éclairer auprès de ceux qui voient les choses de près. J'ai donc prié Billot et Cambon de venir à Paris. Vous ayant vu récemment ainsi que Courcel [1], j'aurai ainsi pris le vent aux quatre points cardinaux avant de tendre ma voile.

Je ne suis donc pas en situation de vous écrire une lettre bien précise sur le fond des affaires engagées. Je pense, d'ailleurs, que les fêtes du couronnement [2] vont mettre un temps d'arrêt dans toute la politique internationale. Puisque le prince Lobanoff veut bien me continuer la confiance qu'il m'a témoignée si souvent dans le passé, j'ai la conviction que, par une entente commune non seulement de paroles, mais d'intérêts et de sentiments bien débattus et bien éclaircis, nous serons en mesure de travailler, pour le bien de la paix, à la meilleure solution des difficultés pendantes. Donc, si vous le voulez bien, je remettrai après mon entretien avec Cambon, l'exposé tout personnel et confidentiel que je désire vous faire de nos vues générales.

[1] La minute porte ici : *Cambon* par un *lapsus :* (M. Cambon était alors attendu à Paris, tandis que M. de Courcel venait d'en repartir).

[2] Le couronnement du Tsar.

Pour le moment, trois points attirent notre attention : c'est la situation dans les Balkans, les velléités, de la part de l'Angleterre, d'un débarquement à Souakim et le règlement de la question de neutralité du Canal de Suez.

La conversation du prince Lobanoff avec O'Conor est très importante [1]. Toute la question est de savoir ce qu'on pensera à Berlin. Je reste toujours dans l'idée que, de ce côté, on a pris avec l'Angleterre des engagements plus précis encore que ceux qui se sont manifestés jusqu'ici. Dans l'affaire du débarquement à Souakim, nous nous appuyons sur un roseau si nous comptons sur la diplomatie turque. Il serait donc important de ne marcher que la sonde en main. La réponse de l'Angleterre [2] n'est pas bonne, et la Turquie n'est guère en mesure de la relever.

Quant à la situation dans les Balkans, c'est-à-dire dans tout l'Empire ottoman, elle va en s'aggravant plutôt qu'en s'améliorant. Tout se remue et se disloque. C'est sur ce point, en particulier, que je vais m'entretenir à fond avec Cambon, qui ne sera pas ici avant le 20 courant.

Quoique cet exposé, ou plutôt cette revue rapide paraisse un peu poussée au noir, je ne perds nullement confiance. Nous avons aussi pour nous d'excellents éléments et, par-dessus tout, le coup d'œil si juste et si heureux du prince Lobanoff et le désir universel de maintenir la paix.

Cette lettre vous arrivera au moment où les fêtes du couronnement vont commencer. La France entière prend part à la joie de la Russie. Les débuts du nouveau règne ont été si brillants, grâce aux hautes vertus de l'Empereur et aux excellentes combinaisons du prince Lobanoff, que tout permet de bien augurer de l'avenir. Rappelez, je vous prie, au prince combien je suis heureux de pouvoir collaborer avec lui aux nobles tâches qu'il s'est proposées et croyez surtout en mon entière confiance en vous et en lui.

J'oubliais de vous dire un mot des Japonais. Ils paraissent assez inquiets de l'accueil qui leur sera fait en Russie [3]. Ils m'ont prié de vous demander de les aider à ne commettre aucune faute. J'ai promis de le faire par lettre officielle et particulière. Ils nous témoignent beaucoup de gratitude, mais jusqu'ici assez peu de confiance. On dirait qu'ils hésitent à parler, tout en en ayant envie. Mais je ne veux pas ouvrir la bouche le premier, n'ayant, d'ailleurs, que peu de choses à leur dire. Dans leur entourage, ils disent que ce qu'ils demandent c'est «l'indépendance de la Corée». Ce sont là des formules. Le prince Fushimi est un homme aimable et qui paraît de peu d'autorité ; le maréchal [4] est taciturne et paraît intelligent. Nous les gardons jusqu'au 11 et peut-être d'ici là, se déboutonneront-ils.

[1] Voir la lettre particulière de M. de Montebello, du 3 mai, reproduite sous le n° 380.

[2] Voir ci-dessus n° 375 (annexe).

[3] A la mission envoyée à la cérémonie du couronnement.

[4] Yamagata.

383.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 160. *Londres, 7 mai 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mai; Dir. pol., 12 mai.)

Hier, à mon retour de Paris, j'ai vu Lord Salisbury. Notre conversation, d'un caractère assez banal, a porté sur des généralités plutôt que sur aucune affaire particulière ou sur les côtés pratiques de la politique courante. Le Ministre anglais paraissait aussi soucieux que je pouvais l'être moi-même d'éviter toute explication trop précise entre nous. Il a commencé par me parler de la satisfaction qu'avait causée à la Reine son séjour à Nice, du bien qui en était résulté pour sa santé, du bon accueil que Sa Majesté avait trouvé de la part des populations et des autorités françaises. Il m'a exprimé le plaisir et le bien-être qu'il avait éprouvés lui-même à passer quelques semaines dans le midi de la France. Puis il m'a parlé, en termes assez vagues, des incidents qui s'étaient produits pendant les derniers temps dans notre pays et de l'avènement d'un nouveau ministère. Il a mentionné avec éloge votre retour aux affaires, s'étendant sur votre compétence personnelle et les preuves que vous en aviez précédemment données et terminant par une allusion en forme de plaisanterie, mais sur un ton parfaitement courtois, à ce qu'il a appelé votre *anglophobie*. Je n'ai pas voulu laisser passer ce mot sans lui rappeler que, sous votre précédent ministère, la France et la Russie avaient, pendant plusieurs mois, collaboré très amicalement avec l'Angleterre dans les questions d'Arménie, de Chine et du Japon, et que, si le concert des trois Puissances avait été interrompu en Extrême-Orient, ç'avait été sur l'initiative et par la volonté propre du Cabinet de Londres.

Lord Salisbury a repris que, s'il n'avait affaire dans notre pays qu'aux Gouvernements, il aurait la confiance de pouvoir toujours s'arranger avec eux, quelle qu'en fût la composition, grâce à la prudence et à la bonne volonté qui les animaient généralement; mais que, par malheur, nous avions le *Boulevard*, avec lequel il fallait compter et qui exerçait trop souvent sur la direction de notre politique une influence prédominante. Je répliquai que toutes les nations aujourd'hui reconnaissaient et subissaient l'action de l'opinion dans leurs affaires publiques; que l'Angleterre avait aussi ses boulevardiers, dont les Ministres les plus sages semblaient obligés de tenir compte. N'était-ce pas

à eux que lui-même s'était adressé surtout dans son dernier discours [1]? Du moins, telle était l'impression qu'on en avait ressentie en France, où je ne pouvais lui cacher qu'on avait été passablement surpris de son langage.

Le marquis de Salisbury ne fit pas semblant de bien comprendre ce que je voulais dire. Il maintint qu'en Angleterre on l'avait accusé d'avoir voulu se montrer trop aimable pour la France. De mon côté, après cette indication qui me parut suffire, je ne poussai pas plus loin l'allusion aux paroles prononcées par le Ministre au sujet de l'expédition de Dongola et de la nécessité de reconquérir le Soudan, non plus qu'au caractère hypothétique attribué par lui à l'obligation pour l'Angleterre d'évacuer quelque jour l'Égypte[2].

Parmi les affaires actuellement en discussion entre l'Angleterre et la France, Lord Salisbury s'est borné à nommer Madagascar[3]. Il me dit que sans doute vous feriez prochainement une réponse à sa communication concernant cette île. Je répondis qu'en effet je savais que vous vous proposiez d'étudier les questions qui se rapportaient à Madagascar, mais qu'il vous fallait un peu de temps pour reconnaître où les choses en étaient aujourd'hui. D'une manière générale, en rentrant au Quai d'Orsay, vous aviez besoin, avant d'arrêter vos vues sur la politique à suivre, de vous rendre compte des modifications apportées dans les affaires depuis six mois.

Notre conversation se continua ainsi pendant quelque temps, à bâtons rompus en quelque sorte, et avec une visible froideur, malgré la bonne grâce et la familiarité aimable que le Premier Ministre voulait bien apporter, comme d'habitude, dans son entretien avec moi. Nous sentions l'un et l'autre que la situation entre nous était notablement altérée et que certains événements survenus la dominaient d'une manière impérieuse. L'aveu en échappait de nos bouches, pour ainsi dire malgré nous, par un mot, par une expression incidente. A un certain moment, la conversation s'étant passagèrement portée sur les relations des diverses Puissances de l'Europe entre elles, je dis à Lord Salisbury : « Vous avez fait votre choix! » Lui, à son tour, non sans amertume, constata l'ardeur particulière avec laquelle le prince Lobanoff semblait s'acharner contre les intérêts anglais. Cette animosité, inexplicable en elle-même, était évidente. Quels étaient les mobiles, quelles pouvaient être les vues du Ministre russe...?

[1] A la réunion annuelle de la « Grande habitation de la Ligue des Primevères », le 30 avril, au théâtre du Covent Garden.

[2] Voir ci-dessous, n° 384, la dépêche du 9 mai dans laquelle M. de Courcel résume l'impression produite en France, par les déclarations de Lord Salisbury relatives à l'expédition de Dongola.

[3] La « prise de possession » de Madagascar, notifiée aux Puissances le 11 février 1896, avait donné lieu à un échange de correspondance avec certaines d'entre elles (États-Unis, Angleterre) qui avaient passé des traités avec le Gouvernement hova et qui avaient demandé des éclaircissements sur la portée de cette « prise de possession de fait ». La loi qui déclarait Madagascar colonie française (8 août) devait mettre fin au débat. (Voir ci-dessous, n° 394, le télégramme à Londres du 29 mai.)

Comme je me disposais à quitter Lord Salisbury, il me retint : « J'ai quelque chose à vous communiquer », me dit-il, mais je ne me rappelle pas bien quoi. C'est relatif au voisinage de cette ville que vous occupez... » et avec un effort de mémoire : « Chantaboun », fit-il enfin. Il demanda son secrétaire et celui-ci lui apporta un papier. Il s'agissait de nous annoncer l'envoi aux environs de Chantaboun d'un consul ou délégué consulaire anglais, chargé de l'exercice de la juridiction ex-territoriale entre ressortissants britanniques employés par la compagnie concessionnaire des mines de rubis. Lord Salisbury tenait manifestement à me faire voir qu'il attachait peu d'importance à l'expédition de ce fonctionnaire dans la partie du territoire siamois qui nous touche de plus près. Il désirait surtout que nous ne fussions pas surpris ni offusqués de cette mesure et qu'elle ne nous causât ni soupçons ni inquiétude. Néanmoins je ne lui dissimulai pas que la dernière tournée entreprise sous un prétexte analogue par M. de Bunsen dans les territoires de la rive droite du Mékong nous avait laissé un souvenir assez peu favorable. Mais je lui promis de vous avertir, comme il me le demandait, afin que vous pussiez, de votre côté, prévenir nos agents sur les lieux et éviter de leur part des interprétations qui ne seraient pas justifiées. Je vous ai en effet transmis cet avis par le télégraphe en sortant de Downing Street.

384.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 161. Confidentiel. *Londres, 9 mai 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 mai.)

Des conversations que j'ai eues avec plusieurs membres du corps diplomatique résidant à Londres ne me laissent pas de doute sur l'impression qu'a produite en Europe, au point de vue des rapports ultérieurs de l'Angleterre avec la France, la soudaine détermination du Gouvernement anglais d'entreprendre une expédition contre Dongola et de pousser l'Egypte en avant à la conquête du Soudan. Cette impression a été accentuée encore par le discours que le marquis de Salisbury a prononcé il y a quelques jours [1] et dans lequel, dédaignant les restrictions d'intention et les formules atténuatives de la première heure, il proclamait qu'avant de songer à quitter l'Égypte, si jamais elle devait quitter ce pays, l'Angleterre avait le devoir de lui restituer le Soudan

[1] Voir ci-dessus, n° 383.

tout entier. Cette réponse hautaine opposée aux revendications plus ou moins légitimes, plus ou moins raisonnables, plus ou moins excessives de la France, a paru un défi, et l'on juge qu'elle engage, pour une longue période d'années peut-être, la politique des deux nations.

Quels mobiles ont pu déterminer la résolution en apparence précipitée, du Gouvernement anglais? Dans une dépêche que j'ai adressée il y a quelques semaines à M. Berthelot [1], je me suis efforcé de rechercher, en envisageant la politique générale de l'Europe, les causes qui ont agi sur l'esprit de Lord Salisbury et des autres membres du Cabinet qu'il préside. Les investigations auxquelles je me suis livré depuis mon retour à Londres m'induisent à penser que c'est toujours dans le même ordre d'idées qu'il convient de voir l'explication de la vive secousse imprimée par le Gouvernement anglais à ses relations avec la France.

A vrai dire, malgré les interprétations que l'émotion publique a tout d'abord données chez nous à cet événement, ce n'est pas la France qui a été visée en première ligne, et ce n'est pas au besoin de trouver un prétexte pour se maintenir indéfiniment, malgré nous, en Égypte, que l'Angleterre a obéi. La décision de porter les troupes égyptiennes en avant vers Dongola, rapidement prise dans deux conseils de Cabinet qui ont été tenus deux jours successifs et auxquels avait été convoqué le maréchal Lord Wolseley, commandant en chef de l'armée anglaise, a certainement été le résultat immédiat de l'émotion causée dans l'Europe entière par la défaite écrasante des Italiens par les Abyssins à Adoua, et elle a marqué une évolution de la politique anglaise, inspirée surtout par *la crainte de voir sombrer et disparaître la Triple Alliance.*

Les fascicules du *Livre vert* qui viennent d'être publiés à Rome jettent, par leurs indiscrétions sans précédent, une lumière assez vive sur ce qui s'est passé à ce moment [2]. Le Ministère italien actuel paraît avoir sacrifié toute considération de convenance diplomatique au désir de noircir et de perdre définitivement dans l'opinion italienne les membres du Cabinet présidé par M. Crispi. Les publications sans réticence dans lesquelles on a compris même des billets personnels, conçus en style familier, ont étonné ici, où l'on est habitué à plus de réserve, et ont assez vivement indisposé mon collègue l'Ambassadeur d'Italie.

Vous remarquerez notamment, parmi les pièces publiées, celles qui ont trait à la négociation secrète suivie par l'Angleterre avec l'Italie d'une part, avec la France de l'autre, à l'occasion de la demande du Gouvernement italien d'être autorisé à débarquer des troupes par Zeïla, afin de marcher de là sur le Harrar et le Choa et d'atteindre Ménélik dans le centre même de sa puis-

(1) Du 13 mars, ci-dessus n° 320.

(2) *Documenti diplomatici, Avvenimenti d'Africa,* I. (Gennaio 1895-Marzo 1896). II. (Marzo-Aprile 1896) Roma, 1896.

sance. Notre position à Obok nous a forcés de nous opposer à cette prétention, que le Gouvernement anglais avait d'abord paru disposé à admettre, mais qui, dans le fond, ne lui était pas agréable.

Le lendemain de la défaite d'Adoua, le général Ferrero, d'après ce qu'il a bien voulu me confier lui-même, est revenu à la charge auprès du Gouvernement anglais, non pour obtenir cette fois un droit de passage à travers les possessions britanniques, mais afin de déterminer le Cabinet de Londres à opérer une diversion énergique qui occupât et divisât les ennemis contre lesquels les troupes italiennes avaient à lutter. Il signala le péril qu'entraînerait pour l'Égypte, et par conséquent pour l'Angleterre, la coopération des Derviches avec Ménélik, si elle devait être victorieuse et aboutir à la prise de Kassala. Il fut extrêmement pressant. Il montra l'Italie dans le risque d'être accablée en Afrique, immobilisée par conséquent et paralysée dans son action européenne pour plusieurs années et la Triple Alliance désemparée de ce coup, peut-être condamnée à une rupture.

Vous connaissez les préoccupations qui se manifestèrent au même moment et pour la même cause en Autriche et les démarches instantes du comte Goluchowski : j'ai lieu de croire qu'elles se produisirent à Londres avec non moins de force qu'à Berlin. L'Empereur Guillaume partagea la sollicitude commune pour le sort de l'Italie. Il intervint personnellement, dans la forme que vous savez, auprès de Sir Frank Lascelles [1]. L'Angleterre, ainsi pressée de toutes parts, se décida en faveur de l'Italie et à porter à cette Puissance un secours moral d'un effet retentissant, sans s'arrêter aux susceptibilités que son action devait nécessairement soulever en France.

Il est permis de supposer que la politique préférée par Lord Salisbury, en présence du groupement des Puissances continentales en deux faisceaux rivaux, aurait été de tenir la balance égale entre la Triple Alliance, d'une part, et l'accord franco-russe, de l'autre. Il se serait volontiers efforcé d'entretenir avec chacun de ces groupes des rapports de bonne amitié utiles au maintien de la paix et de l'équilibre des forces entre les diverses Puissances et également favorables à l'Angleterre. Celle-ci, plus rapprochée de l'Italie et de l'Autriche que de l'Allemagne, aurait usé du crédit des deux premières pour tempérer l'activité souvent incommode du jeune Empereur Guillaume. Plus liée en même temps avec la France qu'avec la Russie, elle aurait pu compter sur notre influence modératrice pour retenir dans de justes bornes la politique d'action inaugurée par le prince Lobanoff.

Sur ce dernier point, elle a éprouvé une série de désappointements qui lui ont été très sensibles. Il n'est pas douteux que les résultats négatifs de l'action

[1] Voir ci-dessus n° 317, et la note 2.

à trois que l'Angleterre s'était prêtée à suivre avec la Russie et avec nous pendant une partie de l'année 1895 ont amené Lord Salisbury à attacher beaucoup moins de valeur qu'il n'y aurait été d'ailleurs personnellement porté à une entente amicale et persistante avec la France. Il eût peut-être fait bon marché du maintien de la Triple Alliance si, assuré de conserver les sympathies de l'Italie et de l'Autriche, il avait pu y joindre, grâce à l'entremise amicale et aux bons offices de la France, des rapports de sécurité et de confiance mutuelle avec la Russie. Cette perspective venant à lui échapper, sentant que nous ne retenions plus la Russie, que celle-ci se montrait décidée à entrer en lutte contre les intérêts anglais sur tous les points du globe où un contact était possible, le Premier Ministre de la Reine Victoria est revenu au système d'oscillation entre les deux groupes formés par les Puissances continentales. Mais, afin que ce système pût porter ses fruits, il était d'un intérêt essentiel pour l'Angleterre qu'aucun des deux groupements ne vînt à se dissoudre. De là le prix que le Cabinet anglais a mis à empêcher la dislocation dont la Triple Alliance se trouvait soudainement menacée par suite de la catastrophe d'Adoua. Il importait d'autant plus à Lord Salisbury de sauver cette combinaison et d'en assurer la vitalité que la Russie le serrait de plus près en Extrême-Orient, dans l'Asie Mineure, dans la péninsule des Balkans, et ailleurs encore.

Telles étant les dispositions du Cabinet anglais, il n'est pas étonnant que les démarches pressantes dont le général Ferrero a cru devoir prendre l'initiative au moment du désarroi gouvernemental causé en Italie par les désastreuses nouvelles d'Afrique, démarches dont cet Ambassadeur, mon collègue, a bien voulu me faire la confidence et qui se sont rencontrées d'ailleurs avec les efforts faits dans la même direction par les Cabinets de Vienne et de Berlin, aient trouvé au près du marquis de Salisbury un accueil favorable. Le général, d'après ce qu'il m'a dit, avait préparé depuis longtemps son terrain d'avance, considérant une coopération militaire de l'Angleterre avec l'Italie contre les Mahdistes comme une diversion plus désirable et plus durablement avantageuse à son pays que le projet d'une marche excentrique contre Ménélik à travers Zeïla et le Harrar.

Peut-être, en se déterminant à raviver ainsi par un coup d'éclat la Triple Alliance expirante, et en déférant par là à un vœu personnel de l'Empereur Guillaume, Lord Salisbury s'est-il flatté de mériter en récompense de meilleurs procédés de la part de ce Souverain et d'amener tout au moins une atténuation de l'antagonisme si aigu et si gênant de l'Allemagne contre l'Angleterre dans les questions coloniales, spécialement dans celles qui se rapportent à l'affaire du Transvaal et à l'Afrique du Sud. S'il a fait ce raisonnement, son illusion a été de courte durée ; car, après une période assez brève de manifestations amicales pour l'Angleterre, limitées d'ailleurs avec soin à la seule question d'Égypte, l'Allemagne n'a pas tardé à reprendre son attitude agressive et

ses récriminations amères contre les envahisseurs de la République Sud-Africaine. L'indulgence à peine dissimulée que les pouvoirs publics en Angleterre, sous la pression d'influences puissantes, témoignent au docteur Jameson et surtout au grand instigateur de ses entreprises, Cecil Rhodes, est considérée en Allemagne presque comme un acte d'hostilité directe, et l'on peut dire que les rapports entre les deux nations sont maintenant empreints de l'esprit le moins amical. L'espérance secrète de beaucoup d'Anglais est que, si les choses venaient à se brouiller sérieusement entre elles, la rivalité géographique établie depuis 1871 entre la Prusse d'une part, la France et la Russie de l'autre, aurait raison de certaines velléités de rapprochement et, malgré l'apparence de relations, sinon amicales, du moins tolérantes entre elles et l'Allemagne, assurerait à l'égard de l'Empire britannique leur neutralité bienveillante. Mais l'Angleterre compte surtout sur l'amitié de l'Italie et de l'Autriche. C'est pourquoi le désir de détourner le conflit qui la menace du côté de l'Allemagne la mène à fortifier les liens qui attachent les uns aux autres les associés de la Triple Alliance et à accroître de cette façon l'autorité des deux Puissances qu'elle regarde comme ses amies particulières sur le troisième partenaire dont elle se défie.

Ces considérations générales me paraissent importantes à retenir si l'on veut apprécier à sa juste valeur et sans exagération passionnée le projet d'expédition contre Dongola. L'opinion française, toujours esclave de ses propres préoccupations et trop persuadée de la grande place qu'elles tiennent dans le monde, est tombée dans une singulière méprise à l'annonce inattendue de ce projet. On peut dire qu'il a été conçu, non pas contre la France, mais sans souci de la France, ce qui est assurément grave, ou plutôt sans souci des clameurs du parti français d'Alexandrie et du Caire, répercutées par ce que Lord Salisbury appelle le *Boulevard*. Pendant quelques semaines, sous l'empire d'idées fixes, on a perdu de vue chez nous les notions générales auxquelles se rattache l'expédition de Dongola et qui en ont été le mobile déterminant. Les Anglais n'avaient pas besoin de cet incident pour accentuer leur volonté de prolonger, au gré de leurs convenances personnelles, leur occupation en Égypte. La question égyptienne en elle-même a joué un rôle relativement secondaire dans cet épisode de leur politique. Elle ne tient nullement aujourd'hui une place principale parmi leurs sollicitudes, ni parmi leurs conceptions d'avenir. Il n'est même pas interdit de prévoir qu'avec le temps elle puisse perdre pour eux beaucoup de son importance. Asseoir définitivement leur autorité dans l'Afrique australe et orientale, dominer tout le bassin de la mer des Indes, y ajouter la conquête au moins commerciale de la Chine méridionale, voilà les grands desseins qui s'ouvrent à leur ambition et en vue desquels leur intérêt à la domination directe de la Méditerranée s'amoindrit chaque jour.

Pour soutenir cette politique d'expansion océanienne, l'Angleterre entre en lice avec une population débordante, physiquement saine et vigoureuse, entraînée à tous les exercices du corps, mobile, active, hardie, moralement armée d'une énergie, d'un courage froid, d'une aptitude au commandement, d'une force de volonté incomparables, qualités qui dégénèrent facilement en orgueil, en brutalité, en égoïsme envahissant. Elle ne craint, à vrai dire, que la rivalité de l'Amérique du Nord, dont la race mélangée lui oppose des vertus et des défauts semblables, au service d'une ambition non moins âpre.

Sur tous les points de la ligne médiane qui coupe en deux parties le vaste continent asiatique, elle résiste obstinément à la pression du colosse moscovite. En Chine et en Afrique, elle lutte contre la concurrence allemande, qui a pris depuis un quart de siècle de si redoutables développements. Mais si un jour il lui fallait trouver dans une grande guerre, comme au XVIIIe siècle et dans les premières années du XIXe siècle, un dérivatif à la passion d'aventure et de conquête qui agite ses enfants, s'il lui fallait ouvrir par la force des armes des débouchés nouveaux à la surabondance de sa production industrielle, c'est encore la France qui se trouverait le plus à sa portée et dont les possessions lui offriraient la proie la plus facile et la plus fructueuse. Madagascar, reine de la mer des Indes, dominant à la fois la sortie de la mer Rouge et le passage du cap de Bonne-Espérance, le Tonkin, intercalé dans une position si avantageuse pour ses possesseurs entre l'Empire Indien et la Chine, sont des joyaux bien faits pour tenter l'avidité d'une Puissance jalouse de fonder sa suprématie définitive sur les océans.

Cet antagonisme pourrait être détourné et ce danger conjuré si le libre échange commercial devenait un jour la règle des rapports entre la France et l'Angleterre et si nos colonies, enrichies par un trafic actif, offraient à l'industrie anglaise un débouché pacifique. Mais les considérations supérieures qui nous obligent aujourd'hui à suivre des principes différents aggravent à n'en pas douter, malgré le développement des sympathies individuelles entre les deux peuples, l'esprit de rivalité commerciale qui les anime et rapprochent pour l'Angleterre la tentation de se lancer dans une politique semblable à celle qui lui a fait entreprendre au siècle dernier la guerre de Sept ans.

385.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 38. *Saint-Pétersbourg, 12 mai 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 19 mai.)

J'ai lu avec grand intérêt la dépêche de M. Gérard en date du 11 mars dernier [1], par laquelle il rend compte de la négociation du deuxième emprunt chinois de libération. Je remercie vivement Votre Excellence de m'avoir communiqué ce document.

On a été informé ici du mécontentement qu'a ressenti le Gouvernement de la République en voyant accorder à un syndicat anglo-allemand l'émission d'un emprunt qui, d'après les précédents, semblait devoir échoir à la France et à la Russie, et on sait également ici que notre mécontentement reporte sur le Ministre impérial des Finances, M. de Witte, la responsabilité d'avoir déçu nos espérances.

M. de Witte reconnaît parfaitement qu'il s'est opposé à la participation de la Russie au second emprunt chinois de libération ; même il se ferait, au besoin, gloire de son opposition ; mais il n'admet pas que la France ait, de ce chef, aucun reproche à lui adresser.

« Je n'ai jamais, dit-il, empêché les banquiers français de traiter avec la Chine ; l'aurais-je voulu, je n'avais, d'ailleurs, pas le moyen de le faire. J'ai simplement empêché la banque russe de souscrire ; on pouvait se passer de son concours qui, de toute manière, eût été très faible. Si les financiers français n'ont pas conclu l'affaire, c'est qu'ils l'ont trouvée mauvaise ; et, de fait, ils n'ont pas eu tort, l'événement le prouve, puisque les banquiers allemands qui ont souscrit l'emprunt ne parviennent pas à le placer et sont contraints de le garder, en majeure partie, pour compte. »

Ainsi que le signale M. Gérard, il est maintenant nécessaire à la Chine de conclure un troisième et dernier emprunt, dont le montant sera de 50 millions de taëls (deux cents millions de francs). Celui-là ne pourra plus être gagé sur les douanes ; c'est une garantie qui n'est plus suffisante, et il

[1] Non reproduite. En conclusion M. Gérard écrivait : « Au cours des pourparlers poursuivis pour l'emprunt qui vient d'être conclu, le Gouvernement chinois se proposait, s'il était contracté sur le marché français, de réserver à l'Allemagne ce dernier emprunt de 50 millions de taëls, Peut-être le Gouvernement chinois désirerait-il aujourd'hui, ne fût-ce qu'à titre de compensation, le placer en France. »

est question de donner aux banques qui l'émettraient des concessions de chemins de fer. Les marchés de Londres et de New York s'agitent déjà à ce sujet; il serait bon que la place de Paris ne restât pas indifférente et qu'elle examinât, elle aussi, les avantages de l'affaire.

Li Hong-tchang profitera probablement de son voyage [1] pour animer la concurrence entre les divers grands marchés.

Si la France devait prendre en mains un emprunt chinois gagé sur des chemins de fer à construire et à exploiter, je serais d'avis qu'elle ne le conclût pas de compte à demi avec la Russie. La conséquence première de cette conclusion serait, en effet, la nomination dans l'administration des nouveaux chemins de fer d'un certain nombre de fonctionnaires des deux pays; or, dans l'état actuel des mœurs de la Russie, ses tchinovniks ne présentent pas, du moins en général, des conditions d'intégrité et de désintéressement qui puissent inspirer confiance à des actionnaires. Le prince Lobanoff a, lui-même, reconnu une fois, en face de moi, cette triste vérité; c'était l'an dernier, au moment de la conclusion du premier emprunt chinois.

«Nous garantissons cet emprunt, me dit le prince, cependant nous ne réclamons aucune place dans l'administration des douanes, sur les revenus desquelles il est gagé. La présence de Sir Robert Hart, un Anglais, à la tête de cette administration nous donne plus de sécurité que si elle venait à être mise sous la direction d'un fonctionnaire en *sky* ou en *ow*.»

386.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. personnelle. *Paris, 13 mai 1896.*

Cette affaire de Souakim [2] me préoccupe beaucoup. J'étais disposé à vous envoyer hier un télégramme, dont vous trouverez ci-joint copie [3]. Ma pensée était celle-ci : saisir une occasion de poser devant l'Europe, non plus la question d'Égypte, mais la question de la mer Rouge et du canal de Suez et forcer ainsi

[1] En Europe.

[2] Voir ci-dessus le n° 379. D'après les informations reçues par le Ministre, une brigade anglaise de 3.000 hommes se réunissait à Bombay pour aller occuper Souakim vers le 1er juin, à la place de la garnison égyptienne qui devait être dirigée vers le Nil.

[3] Une note au crayon du Ministre accompagnant la pièce est ainsi conçue : «*Prendre copie de cette lettre en minute qui sera gardée, et joindre à l'original une copie du projet de télégramme. Le tout sera envoyé à M. de Montebello par le courrier russe qui part aujourd'hui... G.H.*» (Voir l'annexe).

l'Europe à agir ou à dire pourquoi elle n'agit pas. L'Europe, en somme, dans le cas particulier, c'est l'Allemagne, puisque c'est elle qui décide de la majorité. Or il m'est revenu que l'Allemagne déclarait hautement et notamment à la Russie qu'il n'y avait rien à faire avec la France, que celle-ci ne songeait qu'à se rapprocher de l'Angleterre, etc., etc. Tout cela n'a pas le sens commun, mais du moins cela prouve que l'Allemagne, de son côté, ne veut pas agir. Elle cherche des prétextes, bat les buissons... qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

Je vous envoie, tout de même, copie de mon télégramme. Ma pensée est celle-ci : l'Europe, dans une circonstance décisive, est-elle décidée à abandonner la Turquie et la mer Rouge? Sinon, qu'elle le dise, ou plutôt qu'elle le manifeste d'une façon quelconque : j'en suis. Mais si elle veut me laisser tout le fardeau, je m'abstiens. Voilà assez longtemps que nous sommes les boucs émissaires de la mauvaise humeur de l'Angleterre pour une œuvre de conservation qui intéresse tout le monde. Soyez sûr qu'on se mordra les doigts de ne pas avoir saisi l'occasion actuelle.

J'ai entretenu Mohrenheim de tout cela, mais sans lui faire aucune proposition ferme et sans lui remettre aucun écrit. Si le prince Lobanoff vous en parle, accompagnez-le. Il sait que je suis toujours disposé à tout examiner avec lui.

Cambon sera ici, je pense, le 18. Vos fêtes [1] vont vous enlever toute liberté d'esprit pour la fin du mois et la date d'arrivée des troupes anglaises est le 1er juin. Tout cela fait de bien fâcheuses coïncidences.

ANNEXE.

Projet de télégramme.

Paris, [13 mai].

L'Angleterre paraissant décidée à passer outre aux observations de la Porte [2], il ne reste plus à celle-ci qu'un délai assez court pour arrêter sa ligne de conduite définitive. Dans ces conditions, je crois devoir vous donner quelques indications sur mes vues personnelles, avant même d'avoir entretenu M. Cambon, qui ne pourra être à Paris avant le 18.

Si on se reporte aux précédents, il est peu probable que la Turquie donne aucune suite sérieuse aux intentions plus fermes qu'elle a manifestées dans ces derniers

[1] Les fêtes du couronnement du Tsar.

[2] Au sujet de l'occupation de Souakim par les Anglais. Voir page 597, les notes 1 et 2

temps. Par la communication que Munir Pacha a soumise au Quai d'Orsay[1] et dont le Cabinet de Saint-Pétersbourg a dû être saisi également, le Gouvernement ottoman se retourne vers les Gouvernements français et russe et leur demande leurs conseils. A mon avis, il ne peut être question de conseiller à la Turquie de s'opposer par la force au débarquement des troupes anglaises, et par conséquent l'idée de l'envoi des trois bataillons peut être abandonnée. Mais la question d'un débarquement simultané, soit à Souakim, soit sur un autre point de la mer Rouge ou du canal de Suez, mériterait peut-être examen. Le Sultan, il est vrai, a seul le droit de débarquer des troupes à Souakim. Mais il peut aussi, à ce qu'il me semble, donner aux Puissances, qui ont le même intérêt que lui, *l'autorisation* d'en faire autant.

Je me demande donc si le Sultan ne pourrait pas aviser les Cabinets intéressés qu'en présence de l'atteinte portée à nos droits, il s'adresse à elles en vue de prendre, de concert avec elles, les dispositions nécessaires pour que le principe de sa souveraineté puisse être sauvegardé par une manifestation toute pacifique. Il se déclarerait donc disposé à ordonner à un bâtiment turc d'opérer un débarquement sur un des points actuellement visés dans la mer Rouge, mais sous la réserve qu'un débarquement de marins de toutes les Puissances intéressées aurait lieu en même temps et sur le même point, avec l'autorisation spéciale du Sultan.

Si le prince Lobanoff était disposé à entrer dans ces vues qui, encore une fois, me sont toutes personnelles, nous serions amenés, après une étude commune des voies et moyens, à conseiller au Sultan dans une forme à déterminer, une sorte de recours à l'Europe qui poserait devant les Puissances, sur un terrain pratique bien choisi, la question de la mer Rouge et du canal de Suez. Mais évidemment *on ne pourrait entrer dans cette voie que si l'on s'était assuré d'avance du concours de certaines Puissances autres que la France et la Russie.*

Si, sur les premières vues qui lui seraient soumises, le Sultan ne se montrait pas disposé à suivre nos conseils, nous dégagerions notre responsabilité. Si, même, nous ne trouvions aucun concours en Europe, nous serions encore dégagés de toute responsabilité et nous aurions sondé, dans une circonstance précise et intéressant réellement toutes les Puissances coloniales, les véritables dispositions de tous les Cabinets.

Au cas où, au contraire, une entente viendrait à se produire, il est probable que la simple éventualité d'un débarquement général simultané amènerait l'Angleterre à entrer en pourparlers avec la Turquie et avec les Puissances.

Ne pourriez-vous pas, à titre de suggestion personnelle, faire quelque ouverture en ce sens auprès du prince Lobanoff, en lui marquant bien le caractère purement préliminaire de ces indications qui ne pourraient prendre corps que si lui-même les considérait comme méritant un examen plus approfondi.

---

[1] Voir ci-dessus n° 371.

387.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 89. *Vienne, 13 mai 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 19 mai.)

Mgr Agliardi est revenu de Rome hier soir : il va passer quelques jours à Vienne avant de partir pour Moscou. Il est venu tantôt me rendre visite, désireux de m'apporter ses impressions de Rome.

Il a été très surpris, m'a-t-il dit, du grand nombre d'ennemis que possède la France; nous les devons à l'action de la Triple Alliance et à la jalousie que nous inspirons. A la Cour pontificale de puissants efforts sont faits pour combattre les sympathies que le Saint-Père éprouve pour notre pays et l'amener à un changement de politique. On lui représente l'instabilité de nos Gouvernements, les progrès du radicalisme et du socialisme, le peu de reconnaissance qu'il a recueillie pour sa condescendance et même pour son intervention vis-à-vis des partis monarchiques; on lui fait observer que ce sont des ministres modérés qui, quelquefois, ont pris les mesures les plus pénibles pour le clergé. Léon XIII ne se laisse pas convaincre et persiste dans ses sentiments, soutenu dans cette voie par le Cardinal Rampolla; il ne se repent pas de ce qu'il a fait, ni de ses concessions, et il s'est étendu à différentes reprises sur ce sujet dans ses entretiens avec Mgr Agliardi.

Ses sympathies, lui a-t-il dit, restent fidèles à la belle nation; c'est sur elle qu'il faut compter et la pensée de l'Église doit aller plus loin que les temps présents.

Léon XIII est certain qu'on rendra justice un jour à la sincérité de ses vues. Il ne craint pas la République; il entrevoit, au contraire, la nécessité des réformes sociales et ce n'est pas au clergé de s'y montrer hostile dans ce qu'elles ont de juste et de conforme à la doctrine chrétienne. A ce propos, Mgr Agliardi m'a exprimé le regret qu'éprouvait le Saint-Père de l'échec de Mgr Ferrata [1] dans sa mission, car il n'a pas su exercer d'influence ni sur le clergé ni sur la société, ni sur le peuple, alors que pour faire quelque chose, il faut nécessairement un point d'appui, et ce point d'appui, il n'a pas su le trouver.

En examinant la situation du monde, Léon XIII se demandait comment on

[1] Nonce à Paris.

pouvait lui conseiller de tourner le dos à la France et d'accepter les avances de la Triple Alliance, la Triple Alliance qui n'est constituée que pour assurer à chacune des Puissances ses possessions actuelles et qui garantit Rome à la Maison de Savoie. Il n'est pas de rapprochement possible; deux Puissances comme un monarque et un Pape ne peuvent être en présence à Rome; mais au Vatican, on envisage les événements avec confiance; les Empires se transforment ou disparaissent, en face de l'Église qui, immuable et patiente, attend. On suit, sans y aider, le mouvement de désaffection pour la monarchie et de désillusion que la misère et les échecs de la politique du Quirinal ont fait naître en Italie; on constate avec intérêt qu'il s'étend chaque jour. Ce mouvement est inconscient; il est sans direction, sans chef; il n'en est que plus grave; mais le parti catholique ne bougera pas tant que l'heure ne sera pas arrivée.

Le Nonce apostolique voit la possibilité de la substitution de la République à la monarchie, mais la République, selon lui, ne serait pas une; les mœurs, les idées, les aspirations de l'Italie du Sud ne sont pas celles de l'Italie du Nord. Aussi pense-t-il que la solution serait la formation de trois Républiques fédérées : peut-être Venise formerait-elle une quatrième République à cause de son passé historique. Mgr Agliardi ne pense pas que Rome puisse, dans ces conditions, être rendue au Pape; il y a des transformations dont il faut tenir compte. Il suffirait de laisser au Pape, en pleine souveraineté, un quartier de Rome où il pourrait recevoir, avec l'indépendance qui lui est nécessaire, les représentants des autres Puissances. Aux yeux de Mgr Agliardi, c'est là, vraisemblablement, l'avenir. L'Empereur d'Allemagne aurait le même sentiment et c'est l'appréhension qu'il éprouve qui aurait provoqué cette tournée en Italie où il a tenu à se montrer sur le plus de points possible. Il s'est aperçu que l'idée monarchique va disparaissant et il s'est efforcé de la relever au moment même où le désastre d'Adoua venait de porter un coup sensible à la dynastie de Savoie.

Partout, sur son passage, il a cherché à réchauffer l'affection du peuple pour la monarchie. Quand on criait : « Vive Guillaume », il répondait : « Dites plutôt : Vive Humbert ». Mgr Agliardi s'est arrêté à Venise afin de pouvoir porter au Vatican l'impression du Cardinal Sarto sur le séjour de l'Empereur. Le Cardinal n'a vu ni le Roi Humbert, ni l'Empereur Guillaume; mais il sait que c'est l'intérêt dynastique en Italie dont on s'est le plus préoccupé. L'Empereur d'Allemagne a dit a la comtesse Morosini, à qui il est allé rendre visite, combien il était inquiet du peu d'enthousiasme qu'il remarquait à Venise; la population le regardait passer avec curiosité; mais les gens qui poussaient des vivats en l'honneur des Souverains lui paraissaient payés. « Il faut tout faire, a-t-il répété plusieurs fois, pour réveiller l'affection qu'on portait jadis à la dynastie; il faut absolument fortifier l'idée monarchique qui menace de disparaître de l'Italie. »

Et c'est sur cette impression qu'il a quitté Venise. A la gare, lors de son départ, il n'y avait pas, me disait Mgr Agliardi, deux cents personnes.

Le Nonce apostolique, en concluant, exprimait la pensée qu'une maison souveraine, sans prestige, dont les chefs, peu intelligents, vivent même en désaccord intime, était condamnée à disparaître en face de la Papauté, toujours puissante et vers laquelle se dirigent bien des regards d'espérance.

388.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 182. *Paris, 15 mai 1896, 9 h., soir.*

Votre télégramme n° 101 [1] me montre la parfaite concordance de vues entre le prince Lobanoff et nous. Je télégraphie dans ce sens à M. Cambon, qui, après s'être mis d'accord avec M. de Nélidoff, invitera le Sultan à protester à Londres et à rappeler à l'Angleterre sa déclaration de ne maintenir ses troupes que temporairement.

Les télégrammes que je reçois de Constantinople m'indiquent que le Sultan ne paraît pas devoir se décider à occuper Souakim. J'invite notre Ambassadeur à veiller à ce que aucun malentendu ne puisse subsister à cet égard. Les représentants de la France et de la Russie ont déjà notifié au Sultan qu'aucune démonstration ne doit être faite de ce côté sans une entente *préalable* avec leurs Gouvernements : or, les deux Gouvernements estiment qu'il convient de s'en tenir actuellement aux protestations de droit, qu'il appartient au Sultan de formuler en qualité de suzerain.

Pour ce qui est des vues que peuvent avoir les Puissances sur le maintien du *statu quo* dans la mer Rouge, remerciez le prince Lobanoff d'avoir bien voulu en écrire aux Ambassadeurs russes à Berlin, Vienne et Rome. Les impressions qu'ils recueilleront, le premier surtout, peuvent nous être d'un puissant secours pour déterminer notre ligne de conduite ultérieure.

[1] Du 15 mai : Le prince Lobanoff estimait qu'en raison de l'occupation imminente de Souakim par les troupes indiennes, il y avait lieu « d'engager le Sultan à protester et à rappeler à l'Angleterre sa déclaration de ne maintenir ces troupes que temporairement ».

389.

Le général de Boisdeffre, Ambassadeur extraordinaire à Moscou, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. n° 2. Secret. *Moscou, 23/11 mai 1896.*

J'ai eu ce soir un entretien fort intéressant avec le prince Lobanoff.

Après lui avoir transmis les choses obligeantes et aimables dont vous aviez bien voulu me charger, je lui ai dit que j'avais remis à l'Empereur, outre mes lettres de créance, une lettre personnelle de M. le Président de la République [1] et que j'avais exprimé à Sa Majesté tous les vœux que le Gouvernement et la France faisaient à cette occasion, vœux identiques à ceux des Russes, ajoutant que les Français faisaient un vœu de plus, celui qu'il leur fût donné de saluer l'Empereur sur notre territoire; j'ai naturellement alors abordé la question de sa venue en France et j'ai développé les considérations qui rendaient, à mes yeux, ce voyage indispensable, si l'Empereur allait en Angleterre voir sa grand'mère.

Le prince m'a dit, de suite, qu'il comprenait parfaitement ces motifs; il s'est montré très net dans son opinion et m'a dit combien notre alliance était précieuse, quelle influence décisive notre union nous donnait en Europe, que ce voyage aurait un effet et une importance énormes et que jamais rien de pareil n'aurait eu lieu.

Mais, a-t-il ajouté, le voyage de l'Empereur n'est pas encore arrêté, pour les motifs que je vous ai déjà indiqués : séjours successifs de l'Empereur chez le Grand-Duc Serge et à Kiev, santé de l'Impératrice (bien que rien de sa situation intéressante ne soit positif), etc.

La conversation continuant, le prince m'a dit qu'il était d'ailleurs entièrement de mon avis et que, si l'Empereur allait en Angleterre, il était inadmissible qu'il ne vînt pas en France. « Mais enfin, alors, où se ferait l'entrevue? m'a-t-il dit; à Paris, vous me répondez de la sécurité, je l'admets certainement, mais où logerez-vous l'Empereur? Vous n'avez plus de palais aménagé... »

J'ai répondu que nous trouverions à installer l'Empereur dans les meilleures conditions; qu'il y avait toujours de grands hôtels disponibles et que, d'ailleurs, il n'était personne en France qui ne fût heureux et honoré de

[1] A l'occasion de la cérémonie du couronnement. En dehors des formules habituelles, cette lettre exprimait le désir « de voir durer et s'affermir encore l'union conclue ».

mettre son hôtel à la disposition du Gouvernement pour un pareil motif.

« Oui, mais enfin, ne trouveriez-vous pas mieux, m'a demandé le prince, d'installer l'Empereur dans un de vos palais des environs de Paris, Fontainebleau, Versailles, ou tout autre? A Paris, l'Empereur n'aura pas un instant de repos dans son hôtel, au milieu de la foule nuit et jour... »

J'ai dit que, dans ce cas, bien qu'ignorant l'état actuel des palais nationaux, Compiègne me semblait, à première vue, avoir le mieux conservé son installation primitive.

Le prince a continué à développer tous les avantages que présentait, à ses yeux, cette installation à quelque distance de Paris, plus tranquille, plus grandiose et qui, si le palais est habitable, répondrait tout à fait à ses vues. L'Empereur serait au calme, avec la forêt pour se promener.

« Bref, a conclu le prince, si l'Empereur va en Angleterre et si vous offrez de l'installer dans ces conditions, qui lui permettraient de venir facilement à Paris pour les fêtes qui lui seraient données, tout en ayant ensuite le calme et la tranquillité, je suis convaincu que la chose se fera » et le prince a ajouté : « Quelle époque pensez-vous être la meilleure pour cette réception : août ou septembre? »

Je lui ai répondu que je pensais que le Gouvernement désirerait surtout voir l'Empereur choisir l'époque qui lui serait le plus commode ou le plus agréable.

Dans ces conditions, étant données l'influence et l'autorité incontestables dont le prince Lobanoff jouit auprès de l'Empereur, l'opinion favorable de l'Impératrice mère et la présence au ministère de la Guerre du général Obroutcheff au moment où la décision se prendra (le général Vannovsky sera à cette époque en congé), j'estime que, si le voyage de l'Empereur dans sa famille l'amène en Angleterre, nous pouvons considérer sa venue en France comme absolument probable et qu'il est utile d'étudier dès maintenant l'installation qui lui serait affectée dans un des palais nationaux des environs de Paris; car je pense que l'installation à Paris même serait difficilement acceptée.

Je crois inutile d'insister sur la discrétion et le secret qui s'imposent en cette circonstance.

P. S. — Je vous ai parlé du voyage en France comme conséquence de celui de l'Empereur en Angleterre, parce que c'est toujours ainsi que le prince Lobanoff a envisagé la question : « Oui, c'est vrai, il ne peut pas tourner autour de la France, en allant en Angleterre, sans venir en France ». Et il n'a jamais fait la supposition que l'Empereur voyageât en Allemagne sans aller en Angleterre voir sa grand'mère. Il me paraîtrait d'ailleurs difficile qu'il vînt en France et qu'il n'allât pas voir sa grand'mère en Angleterre.

390.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 97. *Rome, 26 mai 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juin ; Dir. pol., 2 juin.

M. le marquis de Rudini a été amené hier, par une interpellation de M. Imbriani, à présenter à la Chambre des députés l'exposé des vues générales dont s'inspire la politique extérieure de son Cabinet. L'orateur de l'extrême-gauche s'est élevé avec force contre la Triple Alliance, qu'il considère comme funeste et qui, à son avis, doit « conduire l'Italie à un autre Abba-Garima en Europe » [1] ; il regrette que la politique suivie par le Gouvernement royal ait éloigné les Italiens de la France, leur alliée naturelle, pour en faire les protégés de l'Allemagne ; il voudrait enfin que le Ministère actuel saisît l'occasion de dégager le royaume des liens qui l'enchaînent aux Puissances centrales.

Mon télégramme de ce matin [2] vous a déjà fait connaître, en substance, la réponse du Président du Conseil. Vous en trouverez, ci-joint, la traduction complète, qui vient d'être publiée par le journal l'*Italie*, d'après le compte rendu sténographique.

Durant son premier ministère, M. de Rudini avait rencontré plus d'une occasion d'exprimer ses vues en ce qui concerne la direction qu'il juge opportun de donner à la politique extérieure de son pays. Il considère la Triple Alliance comme une nécessité et une garantie de paix ; toutefois, il estime que les obligations n'en doivent pas faire obstacle aux bons rapports de l'Italie avec les autres Puissances, notamment avec la France et la Russie. Sa manière de voir n'a pas changé depuis quatre ans ; mais il a cru devoir, cette fois, accentuer plus vigoureusement qu'il ne l'avait fait jadis les termes de cette double proposition.

« J'ai toujours et constamment pensé, a-t-il dit, que la Triple Alliance est pour l'Italie une véritable nécessité et que, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. Je crois en outre que, si elle venait à cesser, nous devrions continuer la même politique que nous faisons aujourd'hui ; nous devrions rester unis

[1] « La politique étrangère du Gouvernement conduira l'Italie et l'Europe à des désastres plus grands que ceux déjà essuyés en Afrique » avait déclaré l'interpellateur.

[2] La présente dépêche n'en est que le développement.

aux Empires du centre pour maintenir la paix entre les peuples de l'Europe... On a plus d'une fois affirmé que la Triple Alliance a causé des dommages l'Italie; mais jamais on n'a démontré qu'ils en fussent le résultat. On a parlé des grandes charges militaires que l'alliance entraînait pour l'Italie; mais, plus d'une fois, il a été déclaré, par ce ministère et le ministère précédent, qu'elle n'imposait aucune charge au pays... L'honorable Imbriani a parlé de la Triple Alliance comme si elle constituait pour l'Italie une sorte de protectorat. Le protectorat de qui? L'Italie est entrée dans la Triple Alliance dans les mêmes conditions que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.»

On ne saurait faire une apologie plus complète du système. Il n'y a là rien qui puisse nous surprendre de la part de M. de Rudini, dont les idées sont depuis longtemps connues et qui a renouvelé par anticipation, en 1891, le pacte conclu avec les Puissances centrales.

Incidemment, le chef du Cabinet a dit aussi quelques mots des relations de l'Italie avec l'Angleterre. A son avis, «les bons rapports, l'amitié avec l'Angleterre complètent le système des alliances»; il lui plaît d'affirmer encore une fois que ces rapports sont conformes non seulement aux sentiments du peuple italien, mais à ses projets politiques. A l'Italie, qui a de si grands intérêts dans la Méditerranée, il est utile de rester unie à l'Angleterre, qui n'a pas dans cette mer des intérêts dissemblables. Il y a quelques semaines, dans un discours très remarqué, le duc de Sermoneta avait laissé entendre que l'accord des deux Puissances tenait plus à une question de sentiment que d'intérêt. Cette déclaration, où l'on avait vu une sorte de réserve préméditée, n'avait pas été commentée favorablement à Londres et à Rome même. Il semble que le Président du Conseil se soit proposé cette fois d'effacer l'impression qui en était restée.

Quoi qu'il en soit, M. de Rudini a tenu, en terminant, à proclamer hautement que, dans sa pensée, les alliances de l'Italie n'impliquent rien qui menace les intérêts des autres Puissances, rien qui s'oppose à une entente amicale avec la France et la Russie. L'Italie peut et doit vivre en bons rapports avec la France, comme le fait l'Allemagne avec la Russie, comme le fait l'Autriche avec la France elle-même. Il n'entre point dans les intentions de l'administration italienne actuelle de pratiquer à l'égard de la France et de la Russie une politique de coups d'épingles (di punzecchiature). En définitive, M. de Rudini entend maintenir fermement la Triple Alliance et la politique stipulée dans les traités en vigueur; mais il veut interpréter et conduire cette politique de telle façon que les bons rapports avec la Russie et la France n'en soient pas altérés; et, ces bons rapports, «il entend les rendre toujours plus amicaux, toujours cordiaux, sincèrement et, il ose le dire, presque affectueusement amicaux».

Ces indications suffisent pour nous fixer sur l'orientation que M. de Rudini

se propose de donner à sa politique extérieure. Aujourd'hui, comme en 1891, il se flatte de maintenir les engagements de la Triple Alliance, considérée uniquement comme une garantie de paix, tout en renouant avec nous des rapports d'affaires et de confiance amicale. Il y a cinq ans, cette conception n'avait rencontré qu'un accueil des plus froids : on n'y avait vu que le dessein ambitieux de se ménager en même temps l'épée de l'Allemagne et l'argent de la France. Obtiendra-t-elle à présent une meilleure fortune? Peut-être n'en faut-il pas désespérer, si les procédés du Gouvernement italien répondent à ses déclarations. Nous en ferons bientôt une première épreuve à l'occasion des pourparlers dont l'urgence s'impose pour le règlement de la question tunisienne.

391.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Londres, 27 mai 1896, 11 h., soir.*

(*Reçu :* le 28, 7 h. 30, matin.)

Le Gouvernement anglais a envoyé, comme vous le savez, un navire cuirassé à La Canée [1]. Il n'a, quant à présent, adopté aucune autre disposition. Cependant, si les choses s'aggravaient à Retimo, il serait possible qu'il envoyât devant cette place un second bâtiment. L'Ambassadeur turc annonce que l'ordre est rétabli en Crète. Toutefois il se montre inquiet et il s'efforce d'obtenir l'appui de l'Angleterre pour le maintien de l'autorité ottomane. Le Cabinet de Londres, sans s'engager avec la Turquie, donne à entendre que les troubles de la Crète ne doivent pas avoir de gravité durable s'il ne se produit pas d'excitation pernicieuse de la part du royaume de Grèce. Le Ministre d'Angleterre à Athènes a conseillé au Gouvernement hellénique de s'abstenir de montrer son pavillon dans les ports de Crète et jusqu'ici, en effet, la Grèce n'a pas joint ses navires à ceux des Puissances dans les eaux crétoises, bien que deux bâtiments grecs fussent prêts à appareiller au Pirée.

[1] La situation s'était aggravée en Crète depuis que le Sultan, revenant sur les concessions faites à l'Épitropie en 1894, avait remplacé le gouverneur chrétien par un ottoman (mars 1896) et massait de nouvelles troupes dans l'île en même temps qu'il différait de réunir l'Assemblée nationale. Des troubles avaient éclaté en divers lieux et les Puissances préparaient l'envoi de navires de guerre dans les eaux crétoises.

392.

M. Bourée, Ministre de France à Athènes,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 35. Déchiffrement. *Athènes, 28 mai 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 6 juin.)

Le langage des journaux trahit aujourd'hui une anxiété beaucoup plus vive qu'hier [1]. Les feuilles officieuses s'efforcent visiblement de calmer l'opinion et de présenter la situation sous les couleurs les moins alarmantes possibles. Aussi la vérité ne s'est-elle fait jour dans le public qu'assez lentement : on n'a appris qu'aujourd'hui que le nombre des victimes à La Canée dépasse sensiblement le chiffre primitivement indiqué. Les perplexités du ministère s'en augmentent et M. Skouzès m'a montré une dépêche de M. Gennadios où les Crétois «s'indignent» de l'apathie du Gouvernement royal et ne s'expliquent pas comment des navires de guerre grecs ne sont pas encore venus se joindre à ceux des autres Puissances pour les protéger contre les «massacreurs,» et, «de fait, m'a dit le Ministre des Affaires étrangères, comment ferons-nous comprendre aux Crétois et à nos compatriotes grecs que nous ne pouvons pas faire pour nos frères en danger ce que vous et toutes les autres Puissances font pour leurs nationaux respectifs? Savez-vous que bien des gens nous considèrent déjà comme des traîtres à la cause hellénique? Je suis assailli par des chefs d'armée crétois, par des réfugiés, par des émissaires de l'Épitropie qui nous représentent la Crète comme prête à se jeter dans nos bras au premier signal que nous lui donnerions. Faut-il, quand on se sent pourvu de tous les moyens nécessaires pour venger les horreurs qui s'accomplissent sur un territoire ami, pour réaliser les vœux d'une population vaillante qui nous appelle, qui nous réclame, faut-il se renfermer dans une inaction qui autorise contre nous les pires suppositions, qui nous aliénera irrémédiablement les dispositions de clients fidèles et dévoués et nous fera, sans retour peut-être, perdre l'occasion de rattacher à la patrie grecque ceux qui en ont été toujours les plus énergiques défenseurs et qui en sont aujourd'hui les martyrs? Nous avons tout fait, vous en avez été témoin, vous et votre collègue [2], pour prévenir l'explosion que l'aveuglement de la Porte, les maladresses coupables de ses agents, la sauvagerie des auxiliaires qu'elle s'est donnés rendent inévitables; mais en vérité pourrions-nous, au regard de nos

[1] A propos des événements de Crète.

[2] L'Ambassadeur de Russie.

compatriotes, prolonger indéfiniment le rôle que vous nous recommandez encore et qui devient aussi douloureux qu'insoutenable ?» [1].

Il n'était pas difficile d'invoquer les intérêts permanents et les plus précieux de la Grèce pour réfuter cette affirmation de pur sentiment. Je montrai le danger extrême que présentait l'envoi en Crète de navires de guerre grecs dont l'apparition mettrait l'île entière en feu par la force des choses ; la marine royale se trouverait entraînée à prendre fait et cause pour l'insurrec ion. «Mais alors, ce sera la guerre avec la Turquie et, si le Sultan, renonçant à lutter sur mer contre les cuirassés grecs, dirigeait son armée sur la Thessalie, de quelles forces disposerait-on pour repousser une pareille agression? Et si, ajoutai-je, l'Europe, dont vous auriez dédaigné les conseils, vous abandonnait alors aux conséquences de votre imprudence, à quels hasards formidables ne verriez-vous pas exposée votre existence nationale elle-même?» Après avoir développé ce thème, j'ai dit au Ministre des Affaires étrangères que «les Cabinets, animés des sentiments que nous portons à la Grèce, se rendaient bien compte, comme nous-mêmes, des cruels embarras avec lesquels le Gouvernement royal était aux prises, mais que, pour les hommes d'État de tous les pays et de tempérament, il y a des heures pénibles où le devoir s'impose à eux de braver l'impopularité et d'être sages et prévoyants pour tous ceux qui ne le sont pas; que, ce courage difficile, le Gouvernement royal l'avait eu depuis le commencement de la dernière crise et qu'il trouverait certainement dans les légitimes sympathies inspirées aux amis de la paix par sa conduite patriotique et avisée un utile point d'appui pour résister à des entraînements inconsidérés, qui mèneraient infailliblement la Grèce aux plus durs mécomptes, sinon à des désastres».

Après une pause, le Ministre des Affaires étrangères reprit : «Vous nous conseillez le calme et la prudence; vous voulez que nous prenions à notre compte, et cela dans l'intérêt de tout le monde, les sacrifices si lourds découlant d'une autre situation dont nous portons d'autant plus injustement le poids que nous avions la conscience de n'avoir rien négligé pour empêcher qu'elle ne surgisse; soit! mais pourquoi la Porte, à qui doivent, en bonne justice, incomber toutes les responsabilités que nous n'avions pas encourues, ne serait-elle pas tenue de faire aussi les concessions indispensables pour le rétablissement de l'ordre qu'elle a été la première à troubler? Car la cause initiale de tout ce qui arrive, c'est le retrait arbitraire, injuste, de l'acte additionnel de Halépa. Celui-ci avait constitué à la Crète les prérogatives, les franchises qu'on lui a partiellement enlevées et dont on a prétendu en dernier lieu suspendre la principale en ajournant la convocation normale de l'assemblée

[1] Par télégramme du 28 mai, n° 10, non reproduit, le Ministre des Affaires étrangères avait approuvé le langage tenu par M. Bourée, de concert avec son collègue de Russie, pour détourner le Gouvernement grec d'envoyer des navires à La Canée.

des députés à l'époque où elle doit se réunir. Pourquoi les Puissances, qui nous prêchent toujours l'abnégation et le renoncement, ne se tourneraient-elles pas aussi du côté de la Turquie pour lui notifier qu'il doit y avoir des limites au dédain des engagements pris et de la foi jurée ; que l'on ne peut condamner un pays à vivre dans l'anarchie et que l'on perd le droit d'invoquer sa souveraineté là où on est impuissant à l'exercer, ne fût-ce que pour assurer l'ordre matériel et abriter la vie et la propriété de ses sujets contre les bandits dont on s'est fait des auxiliaires pour organiser dans La Canée même le pillage et le massacre. Qu'on rende aux Crétois les garanties qui leur ont été reprises et qui leur sont plus que jamais nécessaires. C'est le seul moyen de rétablir la paix dans ce malheureux pays. Mais il ne suffit pas pour cela que nous en adressions la demande à Constantinople; il faut que, ces trop justes revendications, l'Europe les appuie comme elle sait le faire, quand elle entend être obéie. A cet effet, qu'elle use vis-à-vis de la Turquie, seule fautive en tout ceci, des moyens qu'elle saura bien rendre persuasifs si elle veut s'en donner la peine. Il n'est que juste, vous le reconnaîtrez bien, que la Turquie prenne à son compte une partie tout au moins des frais qu'occasionnera la réparation du mal qu'elle a commis. »

J'ai fait observer que je n'avais pas qualité, quant à présent du moins, pour discuter une proposition de ce genre, mais qu'en tout état de cause j'inclinais personnellement à croire qu'il serait de meilleure politique pour le Gouvernement royal de soumettre ces vues aux Puissances que de prendre *ab irato* des mesures qui exposeraient la Grèce, par l'envoi de navires de guerre en Crète, à des conflits armés avec la Turquie. Je me trompe fort, ou c'est en effet dans cette voie que le Ministre des Affaires étrangères me paraît vouloir chercher le moyen d'échapper aux difficultés avec lesquelles il se sent aux prises. Il se pourrait d'ailleurs qu'il y fût encouragé par les termes de la réponse que le prince Lobanoff a faite, le 6 mai dernier, au Ministre de Grèce à Pétersbourg, quand celui-ci est venu l'entretenir du désir qu'avait le Cabinet d'Athènes de voir le Gouvernement russe appuyer à Constantinople la proposition déjà formulée à l'effet d'obtenir le retrait du firman ajournant la convocation de l'Assemblée crétoise à La Canée.

J'ai eu effectivement sous les yeux le texte du télégramme rendant compte de cette réponse : il en résulte « que le prince Lobanoff avait immédiatement envoyé, dans le sens souhaité par M. Skouzès, des instructions à l'ambassade impériale à Constantinople, laquelle, à cette date, ne lui avait rien écrit encore sur cette question ». M. Tombazis ajoute « que le Gouvernement impérial ferait son possible pour améliorer le sort des chrétiens crétois et pour maintenir les privilèges qui leur ont été accordés ». Il disait en outre, qu'« à la suite d'une conversation du prince Lobanoff avec Kiamil Bey[1], des mesures

[1] Venu, à la fin de mars 1896, remettre au prince Lobanoff le grand cordon de L'Imtiaz.

devront être prises pour réformer l'organisation de la gendarmerie crétoise, dans laquelle, sans tenir compte des conventions existantes, on incorpore des éléments dangereux et recrutés un peu partout». Je dois supposer que cette circonstance n'était pas encore connue de Votre Excellence quand elle m'a adressé son télégramme n° 9 [1], dont le dernier paragraphe ne paraît pas d'accord avec les indications qui précèdent.

D'autre part et au surplus, Lord Salisbury, à la même date, c'est-à-dire le 6 mai, donnait à M. Metaxas l'assurance positive que des instructions allaient être envoyées à l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople «pour l'inviter à recommander d'une façon pressante la convocation à sa date normale de l'Assemblée crétoise. Toutefois, ajoutait Lord Salisbury, le firman qui ajourne la réunion des députés vient d'être rendu et, dès lors, il ne faudrait pas m'en vouloir si ma démarche n'aboutit pas au résultat désiré».

J'ai pensé que ces détails, bien que rétrospectifs, pourraient dans les circonstances présentes être de nature à vous intéresser.

393.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 101. *Paris, 29 mai 1896, 5 h., soir.*

Le Gouvernement déposera demain sur le bureau des Chambres un projet de loi déclarant que Madagascar et les îlots qui en dépendent sont désormais colonie française [2]. Je vous ai entretenu de ce projet lors de votre dernier séjour à Paris. Si l'on aborde ce sujet avec vous, vous constaterez simplement que c'est la seule issue qui restât au Gouvernement français pour mettre fin au débat international engagé, qu'elle est d'ailleurs dans la nature des choses après les grands sacrifices en hommes et en argent faits par la France; que l'état de troubles qui se prolonge à Madagascar rend également nécessaire cette mesure. Il est bien entendu que, par le fait de cette décision, les traités antérieurs disparaissent. Sur ce point, le droit international n'est pas douteux. Je vous enverrai, d'ailleurs, par le courrier, une note formelle à ce sujet. Les

[1] Du 25 mai : «Tenez-moi informé, écrivait le Ministre, de l'impression produite autour de vous par les événements et des dispositions que laisse voir le Gouvernement hellénique.»

[2] L'exposé des motifs, qui précédait le projet de loi, débutait ainsi : «Depuis huit mois les troupes françaises sont entrées à Tananarive et le régime diplomatique et politique de la grande île n'est pas encore défini. Il est inutile d'insister sur les inconvénients d'un tel retard...»

Puissances étrangères, y compris les États-Unis d'Amérique, ne font pas d'objection à cette conclusion. Je pense que vous n'en trouverez pas davantage auprès du Cabinet de Londres. Après la prise de possession de la Birmanie sans même qu'aucune notification ne nous ait été faite, Lord Dufferin a refusé l'exequatur à notre consul.

394.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 107. *Moscou, 29 mai 1896, 3 h. 15, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 20, soir.)

Le prince Lobanoff a reçu, comme nous, les informations que vous m'avez communiquées sur la situation en Crète. Il approuve votre manière de voir sur la nécessité de nous maintenir d'accord avec les Puissances. Il a fait savoir à Vienne qu'il avait fait exprimer au Sultan le regret de la nomination d'un gouverneur musulman et fait donner le conseil d'accorder quelques concessions nécessaires, de prendre des mesures sur les répressions équitables et de déférer les coupables aux tribunaux réguliers avec la plus grande impartialité. Il considère que nous ne pouvons guère faire davantage pour le moment; la Grèce doit autant que possible s'abstenir de toute intervention. Le Sultan *a peur*, il nous demande notre appui moral et le prince Lobanoff estime que le moment est opportun pour chercher à obtenir de lui ce que nous jugeons nécessaire.

395.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Rome, 30 mai 1896.*

Depuis mon retour de Paris, j'ai déjà eu deux longs entretiens avec le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères. Tous deux étaient impatients de connaître les instructions que vous aviez pu me donner, de savoir « si vous étiez enfin disposé à faire quelque chose avec l'Italie ». Je ne me suis point dérobé à leurs questions; mais je me suis attaché préalable-

ment à bien convenir avec eux qu'il ne s'agissait, jusqu'à nouvel ordre, que d'un échange tout officieux d'explications destinées à éclaircir le terrain où des négociations pourraient s'engager ultérieurement, si l'on entrevoyait la possibilité d'une entente.

Mon premier soin a été de rappeler les dispositions dont les Ministres italiens m'avaient fait part, il y a trois semaines, c'est-à-dire leur résolution de régler à l'amiable la question ouverte par la dénonciation du traité italo-tunisien, en même temps que leur désir de procéder à d'autres accords qui témoignassent des intentions des deux Gouvernements en facilitant devant les Chambres italiennes l'arrangement de la question tunisienne. J'ai dit ensuite que vous étiez prêt à examiner la combinaison dans le même esprit conciliant et à faire de votre mieux pour en assurer le succès dans les limites imposées par le soin de nos intérêts légitimes, par l'état des esprits et les dispositions connues de notre Parlement. J'ai même ajouté que je me croyais dès à présent fixé par vos explications sur les limites où les négociations devraient se mouvoir en ce moment pour avoir chance d'aboutir.

Toutefois, avant d'aller plus loin, j'ai cru nécessaire de mettre les Ministres italiens au courant d'un incident qui m'imposait une certaine réserve jusqu'à plus amples éclaircissements. Je veux parler des déclarations que l'Ambassadeur d'Italie m'a faites à Paris, le 22 mai, le jour même de mon départ pour Rome. Le comte Tornielli m'a confié alors qu'au temps du Ministère Crispi, il avait été déjà chargé d'exposer à vos prédécesseurs le désir du Gouvernement royal de s'entendre avec nous sur les questions pendantes, notamment sur le traité italo-tunisien, sur la délimitation des possessions africaines, sur un arrangement commercial et sur les rapports en matière de navigation. M. Berthelot et M. Bourgeois lui avaient successivement témoigné les meilleures dispositions, promettant d'étudier ces diverses questions et de lui faire connaître le résultat de leur examen. Plus tard, après s'être assuré des intentions du Ministère Rudini, il vous avait, à votre tour et à diverses reprises, entretenu des pourparlers précédemment entamés. Mais vos réponses dilatoires et mon arrivée même à Paris lui avaient inspiré la pensée « que M. Hanotaux, gêné par les engagements de ses prédécesseurs, avait résolu de déplacer la négociation et d'en transférer le siège à Rome, afin de pouvoir la reprendre *ab ovo* ».

Je n'ai pas dissimulé la surprise qu'un pareil langage m'avait causée. D'après mes informations, tout s'était borné jusqu'alors à des échanges de vues générales, n'impliquant ni ouvertures formelles ni engagements d'aucune sorte. C'était, du moins, ce qui résultait de la correspondance de vos prédécesseurs, des explications des Ministres italiens eux-mêmes avant mon voyage à Paris, enfin des indications que vous aviez bien voulu me donner durant nos entrevues des 11, 12 et 19 mai. Il y avait donc là une question préalable qu'il importait d'éclaircir avant d'aborder le fond des choses.

MM. de Rudini et Sermoneta n'ont pas fait difficulté de convenir qu'il s'agissait d'un malentendu. Sans doute M. Tornielli avait été chargé de faire connaître à Paris les vues du Gouvernement royal sur les diverses questions dont le règlement est désirable dans un intérêt commun et de pressentir les dispositions du Gouvernement de la République. Mais aucun d'eux n'a tenté de soutenir qu'il eût connaissance d'un engagement quelconque; l'un et l'autre sont évidemment désireux que les pourparlers s'engagent maintenant, soit à Rome, soit à Paris, sans que les incidents antérieurs puissent en gêner le cours. Aussi tous deux m'ont-ils questionné avec insistance pour savoir dans quelle mesure et sur quels sujets une entente vous semblerait réalisable.

A ce point encore, j'ai pris soin de bien marquer que l'on ne devait voir dans mes indications ni ouvertures ni engagements d'aucune sorte; qu'il s'agissait d'un simple échange de vues destiné à élucider les intentions respectives et à permettre de reconnaître s'il est possible de commencer avec chance de succès une négociation officielle.

Ces réserves ayant été posées et admises, je n'ai pas vu d'inconvénient à répéter que vous resteriez disposé, si le Gouvernement royal voulait s'y prêter de son côté, à arranger dans le sens le plus conciliant la question tunisienne, dont le règlement s'impose d'urgence à cause de la prochaine échéance du traité de 1868. Au point de vue notamment des tarifs de douane et des clauses d'établissement, vous ne feriez pas difficulté d'assurer aux Italiens tous les avantages concédés aux ressortissants des nations les plus favorisées; mais il devait être entendu que notre pays ne saurait être compris dans ce groupe des nations les plus favorisées, la France se réservant le soin de régler indépendamment ses rapports avec la Régence d'après les droits qu'elle tient de sa situation de Puissance protectrice. Cette déclaration de principe n'a soulevé aucune protestation de la part des Ministres italiens. M. de Rudini y a répondu par un geste de résignation; M. de Sermoneta s'est borné à quelques allusions timides aux théories que certains partis soutiennent encore en Italie. Tous deux ont paru plutôt préoccupés de savoir si la négociation devrait être suivie avec le Gouvernement tunisien ou engagée directement avec la France, et quels autres arrangements pourraient être conclus en même temps «pour faire passer devant les Chambres et devant l'opinion l'accord relatif à Tunis». Sur le premier point je me suis borné à rappeler qu'en 1884 M. Mancini[1] n'avait fait aucune difficulté de traiter directement avec nous pour la suspension des juridictions consulaires, ce qui impliquait la reconnaissance indéniable du protectorat français.

En ce qui concerne les autres matières sur lesquelles un arrangement pourrait intervenir, il a été reconnu tout d'abord que, dans l'état actuel des

(1) Alors Ministre des Affaires étrangères d'Italie. — Voir le tome V de la présente série.

choses, il n'y avait pas à reprendre les pourparlers relatifs à la délimitation des zones d'influence sur les côtes de la mer Rouge. Restait donc seulement la question des traités de commerce et de navigation avec la France.

En ce qui concerne un arrangement commercial, je n'ai pas cru devoir dissimuler que le moment ne paraît pas encore venu d'en aborder utilement l'examen; que toute concession de notre part sur les soies et sur les vins, c'est-à-dire sur les deux articles qui intéressent particulièrement l'exportation italienne, risquerait de soulever dans les Chambres françaises une opposition irréductible, et qu'enfin une réserve spéciale vous était imposée par l'état même de nos relations conventionnelles avec l'Espagne. Les mêmes difficultés n'apparaissaient pas en ce qui touche un traité de navigation, dont l'utilité serait incontestable, pour l'Italie comme pour la France, et dont la conclusion pourrait intervenir rapidement si l'on était, de part et d'autre disposé à s'accorder réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée. Un accord en cette matière viendrait compléter de la façon la plus utile l'arrangement projeté sur la question tunisienne et préparer l'opinion à d'autres négociations plus importantes, en démontrant qu'aucun obstacle politique ne s'oppose à ce que les deux pays s'entendent maintenant sur les points où leurs intérêts sont communs.

Je ne puis dire que mes déclarations n'aient pas causé une peu agréable surprise à mes interlocuteurs. Sans doute le comte Tornielli, d'après ses entretiens avec vos prédécesseurs, avait bercé les Ministres italiens de l'espoir qu'ils obtiendraient de la France, comme compensation du règlement de la question tunisienne, un accord commercial fondé sur la concession de notre tarif minimum. Mon langage leur a donc produit une déception qu'ils n'ont point essayé de dissimuler. Cependant ni l'un ni l'autre n'ont émis l'opinion qu'il fallût renoncer à l'idée de conclure une entente sur les bases étroites que je leur indiquais. Tous deux paraissent se rendre un compte exact de la situation défavorable où l'échéance du traité tunisien de 1868 placera bientôt l'Italie et être animés du désir sincère d'arriver à un arrangement amiable. L'important pour eux est de faire coïncider cet arrangement avec un autre qui leur permette de retenir l'attention sur le côté politique des négociations intervenues et de les présenter comme la preuve d'un rapprochement avec la France.

Les choses en étant là, mon intention n'est pas de reprendre l'initiative de la conversation. Le marquis de Rudini et le duc de Sermoneta doivent étudier la question et en conférer avec leurs collègues. Ils ne tarderont pas sans doute à nous faire part du résultat de leur examen, si, comme ils en ont exprimé l'idée, leur désir est d'arriver à une solution dans le courant du mois de juin, c'est-à-dire avant la séparation des Chambres italiennes.

396.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 97. *Rome, 1er juin 1896, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de me faire communiquer par le Secrétaire général de la Consulta les instructions télégraphiées aujourd'hui même au comte Tornielli pour le règlement des questions pendantes avec la France.

En premier lieu, le Gouvernement italien se déclare disposé à négocier un nouveau traité qui reconnaisse la situation privilégiée de la France en Tunisie; mais il considère que ce serait, de sa part, une double [concession] politique et économique.

En second lieu, il est prêt à conclure un arrangement en matière de navigation sur la base du traitement réciproque de la nation la plus favorisée, mais en considérant encore que cet arrangement serait à notre avantage.

Comme compensation et pour se concilier le concours du Parlement et de l'opinion, le Gouvernement royal croit devoir insister pour la conclusion d'un arrangement commercial qui assure à l'Italie notre tarif minimum et à la France le tarif conventionnel italien.

Subsidiairement, pour le cas où les négociations ne pourraient pas aboutir à bref délai, il se contenterait d'un *modus vivendi* analogue à celui qui régit nos rapports avec l'Espagne.

En prévision de la même hypothèse, il désirerait enfin qu'un accord spécial prolongeât le *statu quo* en Tunisie jusqu'au jour où nous serions arrivés à une entente avec l'Angleterre et l'Autriche.

Telles sont en substance les propositions générales que le comte Tornielli vous développera après-demain à votre réception diplomatique, sauf à décider ensuite si les négociations devront se suivre à Paris ou à Rome.

Je n'ai pas manqué de rappeler à M. Malvano les indications déjà communiquées par moi au Président du Conseil et au Ministre des Affaires étrangères [1], sans dissimuler qu'il me semble difficile que les ouvertures relatives à un arrangement commercial puissent rencontrer actuellement à Paris un accueil favorable.

[1] Voir ci-dessus, n° 395, la lettre particulière de M. Billot du 30 mai.

397.

Le général de Boisdeffre, Ambassadeur extraordinaire à Moscou, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Moscou, 1er juin 1896.*

[Le général de Boisdeffre rend compte des fêtes et réceptions données à l'occasion du couronnement du Tsar; au bal de l'ambassade, il a pu longuement s'entretenir avec l'Impératrice.]

Le général Obroutcheff m'a dit, tout à fait en ami, que les autres Puissances se montraient extrêmement jalouses de toutes les démonstrations faites à notre égard, alors que rien de semblable n'était fait pour elles. « Vous êtes, n'est-ce pas, m'a-t-il dit, sûr et certain de l'affection qu'on a pour vous, de l'amitié de l'armée russe pour l'armée française et vous n'avez pas besoin de démonstrations pour vous les prouver. Alors, si vous pouvez nous éviter quelques récriminations et quelques aigreurs, vous nous ferez plaisir. »

Tout en étant d'avis que nous n'avons pas à nous préoccuper spécialement de la mauvaise humeur d'autrui, et tout en pensant que personne ne doit s'étonner que, dans notre situation, nous soyons traités d'une manière particulière, je ne m'efforcerai pas moins de maintenir les témoignages particuliers de sympathie dans des limites modérées, pour répondre au désir du général Obroutcheff.

J'ai reçu ce matin votre télégramme du 31 mai [1]. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'exposer dans mon télégramme de réponse [2], j'ai toujours compris, d'accord avec le comte de Montebello, que le Gouvernement de la République envisageait l'éventualité de la venue de l'Empereur en France de la manière suivante.

Cette venue est à souhaiter dans tous les cas :

— elle est nécessaire si l'Empereur visite l'Angleterre, car, dans ce cas, il contournerait la France;

— elle est seulement désirable, mais non nécessaire, s'il borne son voyage au Danemark et à l'Allemagne.

Cette manière de voir est résultée, pour le comte de Montebello et pour moi, de nos conversations avec M. le Président de la République. J'ajoute qu'elle est celle du prince Lobanoff, du général Obrouctheff et de l'Impératrice

[1] Télégramme n° 3, du 30 mai, remis le 31 au général de Boisdeffre.

[2] Télégramme du 31 mai. L'objet en est suffisamment indiqué ici.

mère. Le général Obroutcheff était même d'avis de se réduire à une visite à un port français et il en avait parlé dans ce sens à l'Impératrice-mère; mais je lui ai fait comprendre la nécessité de Paris.

Je crois donc qu'il n'y a pas lieu de s'écarter de cette manière de voir.

En tout cas, l'Empereur ne partira pas pour son voyage avant le milieu d'août. (Il n'y a de très décidé, j'ai lieu de le croire, que le voyage à Darmstadt et à Copenhague.)

Il y a donc lieu, comme je vous l'ai télégraphié, d'attendre quant à présent, et, le moment venu, le comte de Montebello fera le nécessaire et réglera les questions de détail de ce voyage en France, dont la réalisation ne me paraît pas douteuse.

398.

Le général de Boisdeffre, Ambassadeur extraordinaire à Moscou,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. n° 5. *Moscou, 3 juin 1896.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai eu l'occasion de m'entretenir à nouveau avec le prince Lobanoff qui, de lui-même, est revenu sur la question du voyage de l'Empereur en France [1], et m'a dit :

« J'ai parlé à Sa Majesté de notre conversation de l'autre jour, et si je ne puis vous donner l'assurance formelle que ce voyage se fera, je puis du moins vous dire que l'Empereur en a le plus vif désir et que l'idée d'habiter un palais des environs de Paris lui convient entièrement et le séduit tout à fait [2]. »

Je considère donc maintenant le voyage en France comme assuré, si l'Empereur fait son voyage d'Europe. Je compte d'ailleurs, dans mes audiences d'adieu chez l'Empereur et l'Impératrice mère, pouvoir encore bien faire affirmer la question de principe, sans entrer, bien entendu, dans les détails d'organisation qui, en conformité de vos instructions et suivant l'avis du comte de Montebello et le mien, seront réglés ultérieurement.

4 juin 1896.

Je vous confirme ma dépêche de ce jour vous annonçant que je quitterai Moscou lundi prochain via Vienne.

(1) Voir ci-dessus le n° 397.

(2) Dans son télégramme du 30 mai, cité plus haut, le Ministre parlait de l'installation du Tsar soit au palais du quai d'Orsay « entièrement isolé », soit au château de Rambouillet.

Du texte de votre télégramme j'ai en effet conclu que vous ne voyiez aucun intérêt à ce que je m'arrête à Berlin et, comme les Allemands se sont montrés ici particulièrement prévenants et aimables pour nous, j'ai renoncé au retour par Berlin, où la combinaison des trains nous obligeait à passer une après-midi.

Hier soir encore, le prince Henri de Prusse m'a demandé, au cours d'une conversation, si je n'avais pas de commission à lui donner pour l'Empereur. Je lui ai répondu que je ne me serais pas permis de m'adresser à lui pour faire parvenir à Sa Majesté l'hommage de mon respect, mais que j'en avais prié le général de Plessen. Le prince m'a dit qu'au contraire il serait très flatté de se charger de faire lui-même la commission à l'Empereur et a insisté beaucoup sur le bienveillant souvenir de l'Empereur pour moi.

Devant toute cette amabilité, il m'a paru plus convenable de ne pas passer par Berlin, puisque le Gouvernement français ne me demandait pas de m'y arrêter.

Nous avons eu hier un déjeuner militaire intime et, bien que la chose se soit passée dans une réunion toute privée, comme il y avait cependant à table une vingtaine de personnes, dont le général de Richter, le général Dragomiroff et le général Obroutcheff, je ne crois pas devoir vous laisser ignorer le toast porté par ce dernier et qui se terminait ainsi :

« ...Souvent, à la guerre, on n'agit pas et l'on s'excuse en disant qu'on n'avait pas d'ordres.

« Nous ne nous couvrirons pas de prétextes semblables.

« Que la France donne ses ordres et nous marcherons !

« Si elle a affaire sur ses frontières, nous n'attendrons même pas son appel ; et elle peut compter que, de nous-mêmes, nous marcherons en avant [1]. »

329.

Note du Ministre.

Paris, 5 juin 1896.

Le comte Tornielli, conformément aux instructions qu'il a reçues de Rome et qui ont été communiquées officiellement à M. Billot [2], m'a entretenu de

[1] A rapprocher du langage tenu quelques jours plus tôt par l'Impératrice-mère au Président Félix Faure, à la gare de Pagny-sur-Moselle, d'après une dépêche du baron Marschall au comte Münster (*Die Grosse Politik*, XI, n° 2851.

[2] Voir ci-dessus, n° 396, le télégramme de Rome du 1er juin.

l'éventualité d'un accord au sujet de la Tunisie et d'un arrangement commercial entre l'Italie et la France.

Il m'a exposé le désir formel de son Gouvernement de marquer par des actes d'une haute portée politique les sentiments qui l'animent envers la France.

Les vues du Gouvernement italien sont les suivantes :

En Tunisie, l'Italie qui, alors même que son traité sera arrivé à échéance, pourrait revendiquer le régime des capitulations, et par là, la clause de la nation la plus favorisée, serait disposée à renoncer au bénéfice des capitulations et se contenterait de revendiquer en matière douanière la clause de la nation la plus favorisée, *non opposable* à la France.

En échange de cette concession, l'Italie demanderait que les relations commerciales entre la France et la péninsule fussent placées *sur un pied normal* par l'échange des deux tarifs conventionnel et minimum.

Au besoin si, pour des raisons diverses, d'ordre parlementaire ou autre, une pareille mesure ne pouvait intervenir, l'Italie se contenterait d'un *modus vivendi* analogue à celui qui règle les rapports de la France et de l'Espagne [1].

J'ai répondu au comte Tornielli qu'averti par la communication de M. Billot, j'avais examiné la situation avec M. le Président du Conseil et que nous étions d'accord pour lui faire la réponse suivante :

Sur le premier point, il ne me paraissait pas que la situation de l'Italie à l'égard de la Tunisie fût tout à fait celle qui m'avait été exposée par l'Ambassadeur. Le traité tuniso-italien arrivant à expiration, tout engagement entre la Régence et la péninsule était aboli, — ni les anciens traités ni le régime des capitulations ne pouvaient renaître. La Régence était donc libre de prendre à l'égard des Puissances n'ayant plus de traité, notamment dans l'ordre douanier, telles dispositions qui lui paraîtraient convenables. Je me suis hâté d'ajouter qu'il était notamment dans les intentions du Gouvernement français d'éviter un conflit et de régler à l'amiable la situation qui devra intervenir au lendemain de la disparition du traité ; mais que ces dispositions devaient être considérées comme une concession émanant de nous et qu'éventuellement il y aurait concession importante de notre part si nous venions à accorder, le cas échéant, le traitement de la nation la plus favorisée, étant entendu que cette clause ne serait plus désormais opposable à la France.

J'ai dit qu'en échange de cette concession, la France était en droit de revendiquer quelque contre-partie et que j'entrais dans les vues du Cabinet

[1] Note du document : *Au cours de la conversation j'ai expliqué au comte Tornielli que cela était impossible, l'interruption des relations entre la France et l'Italie ayant été complète.*

italien en essayant de conclure un arrangement direct entre la France et l'Italie, pour marquer la tendance à l'apaisement qui marquait en ce moment la politique des deux Cabinets.

Mais cette entente me paraissait devoir être recherchée, non dans la perspective fort incertaine d'un arrangement commercial, mais plutôt dans la conclusion, qui pourrait être rapide, d'une convention de navigation comportant, de part et d'autre, la clause de la nation la plus favorisée.

Que, quant à l'arrangement commercial, il ne fallait pas se faire d'illusion; que, dans la situation faite au Cabinet, tant par des considérations économiques que par des considérations politiques tant intérieures qu'extérieures, l'heure n'était pas venue de le mettre à l'étude.

J'ai attiré notamment l'attention de l'Ambassadeur sur deux points très importants : le régime des tissus de soie, tel qu'il est établi par le tarif minimum, paraît d'ores et déjà insuffisant aux représentants de cette industrie. Pour l'accord commercial avec la Suisse, c'est de ce côté que nous avons trouvé les plus grosses difficultés. Nous les rencontrons également dans toute tentative de rapprochement commercial avec d'autres Puissances productrices de ces articles. Assurément, nous nous trouverions en présence d'un *tolle* de cette industrie, si importante, s'il s'agissait d'appliquer notre tarif minimum aux produits italiens.

L'opposition serait plus forte encore du côté des vins. D'ailleurs là, la situation se complique de l'état de nos relations économiques avec l'Espagne. A l'heure qu'il est, nous avons avec cette Puissance, qui présente pour nous un débouché si important, un régime très précaire : le *modus vivendi*. Ce régime subsiste dans les ports de l'Espagne uniquement parce que cette Puissance est notre seul fournisseur de vins. Si nous étendions cet avantage à l'Italie, l'Espagne en souffrirait beaucoup. Il est plus que probable qu'elle dénoncerait le *modus vivendi* et fermerait son marché aux produits de notre industrie. Pour obtenir, donc, l'ouverture très incertaine du marché italien qu'il faudrait reconquérir pied à pied, nous perdrions un débouché considérable, acquis et qui, en raison de nos relations financières et autres avec l'Espagne, nous est particulièrement précieux. Cette considération est si importante à nos yeux que nous pensons qu'un arrangement économique avec l'Italie ne pourrait intervenir que s'il avait simultanément pour corollaire un arrangement (d'ailleurs très difficile à conclure) avec l'Espagne.

Cette situation économique peut s'améliorer dans l'avenir. La replantation de notre vignoble a mis déjà moins de passion dans les revendications de nos viticulteurs. Mais l'heure n'est pas encore venue d'aborder avec l'Italie la question si grave d'un arrangement commercial qui, infailliblement, échouerait devant le Parlement.

Peut-être pourrait-on le préparer de loin et produire une certaine détente

dans les esprits par la conclusion simultanée d'un arrangement relatif à la Tunisie et d'un autre portant sur la navigation. Mais, à mon avis, c'était sur ces deux points que devait se concentrer l'effort conciliateur des deux Cabinets.

Le comte Tornielli m'a dit qu'il fallait aussi compter sur l'opinion italienne, qui considérait l'arrangement tunisien comme exclusivement avantageux pour la France et qui ne verrait également dans l'arrangement relatif à la navigation que le bénéfice obtenu par les grandes compagnies de batellerie françaises. Il a indiqué également que j'étais mal renseigné sur le droit qu'avait le Gouvernement italien de revendiquer en Tunisie, après l'échéance du traité actuel, l'application des anciens traités.

Il a conclu en disant qu'il ne lui paraissait pas utile de joindre les conventions de navigation à la tractation relative à la Tunisie et il m'a demandé si je ne pensais pas qu'il serait possible d'aborder uniquement le règlement de la question tunisienne sur la base suivante : prolongation temporaire et provisoire de la clause de la nation la plus favorisée en faveur de l'Italie, tant qu'il subsisterait des traités avec d'autres Puissances. Je lui ai dit que je ne pouvais qu'examiner cette proposition, mais j'ai ajouté qu'il fallait qu'en tout cas il fût bien entendu qu'à partir de l'échéance du traité, la clause de la nation la plus favorisée ne serait plus opposable à la France et que le régime des capitulations fût aboli [1].

Nous reprendrons la conversation.

400.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Rome, 5 juin 1896.*

Mon télégramme du 1er de ce mois, n° 97 [2], vous a fait connaître le sens des instructions adressées le jour même à l'Ambassadeur d'Italie à Paris en vue du règlement de l'affaire tunisienne et des autres questions pendantes. Hier soir, quand j'ai revu le Ministre des Affaires étrangères à sa réception hebdomadaire, nous n'avions reçu encore, ni l'un ni l'autre, aucune information sur l'entretien que vous aviez dû avoir, la veille, avec le comte Tor-

(1) Note du document : *M. Bompard et M. Nisard : télégraphier à Rome un court résumé, puis écrire.*

(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 396.

nielli. Aussi me proposais-je d'observer une extrême réserve, pour m'en référer jusqu'à nouvel ordre aux déclarations que vous aviez probablement faites à mon collègue italien. Je n'ai pu m'empêcher pourtant, en remerciant le Ministre de sa communication du 1er juin, d'exprimer le regret qu'il eût persisté, dans ses instructions au comte Tornielli, à vouloir lier le règlement de la question tunisienne à la conclusion d'un accord commercial entre l'Italie et la France, vos déclarations antérieures et mon langage même de l'avant-veille ayant dû le convaincre que nous ne pouvons admettre aucune connexité entre les deux affaires et que le moment n'est pas venu encore d'aborder l'étude d'un arrangement commercial général.

Le duc de Sermoneta n'a pas manqué de revenir sur l'idée que la reconnaissance officielle de notre situation privilégiée dans la Régence constituerait, de la part de l'Italie, une double concession politique et économique et que, malgré la résolution arrêtée de tenir compte des faits accomplis, il serait nécessaire, pour rallier le concours de l'opinion publique et du Parlement en Italie, d'obtenir des compensations qui ne pouvaient être cherchées que sur le terrain commercial. J'ai dû faire observer alors que nous nous plaçons à un tout autre point de vue; que, dans notre opinion, l'échéance du traité italo-tunisien de 1868 nous rend en Tunisie toute notre liberté d'action en matière commerciale à l'égard de l'Italie; que nous pourrions, après échéance, soumettre les produits italiens pénétrant dans la Régence aux mêmes droits que s'ils étaient importés en Algérie ou en France même; que nous ne pourrions considérer l'acquiescement donné par l'Italie à un régime plus favorable comme une concession qui dût lui être payée par des compensations d'un autre ordre; qu'au contraire, en nous prêtant à une entente sur la base du traitement de la nation la plus favorisée, nous croirions donner une preuve incontestable de nos bonnes dispositions et de notre désir de conciliation.

—« Permettez-moi de dire, a répliqué le Ministre italien, qu'un pareil raisonnement ne semble guère conciliable avec l'ordre des choses qui subsiste encore dans la Régence. Quand la France s'y est établie, elle a déclaré elle-même qu'elle n'entendait pas renverser le pouvoir existant et qu'elle garantissait même les conventions conclues par les tiers avec ce pouvoir. Il reste encore un beylicat, un bey, très protégé sans doute et dont l'autorité est plus nominale que réelle, mais qui n'en est pas moins lié par ses obligations antérieures et au regard duquel les autres Puissances demeurent fondées à invoquer les capitulations et les droits qui en dérivent. Peut-être en serait-il autrement, si vous l'aviez écarté au début pour substituer purement et simplement la souveraineté de la France au régime préexistant. Mais c'est vous-mêmes qui avez alors jugé bon de maintenir ce régime...

—« Voulez-vous dire, ai-je répondu en riant, que l'annexion de la Tunisie

à la France ne laisserait aucune raison d'être à vos revendications et écarterait toute cause de difficultés? Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Mais prenez garde. Est-ce bien à vous de nous pousser dans cette voie nouvelle? Voyez-vous intérêt à ce que, pour écarter de gênantes prétentions, nous nous décidions à faire à Tunis ce que vous avez fait vous-mêmes à Massaouah et ce que nous faisons à Madagascar en ce moment? »

Ces questions ont eu pour effet de décontenancer mon interlocuteur, qui s'est empressé de protester contre les conséquences tirées de ses observations, rappelant d'ailleurs que notre entretien avait un caractère tout officieux; qu'on ne devait y voir qu'un échange confidentiel d'idées en vue de reconnaître le terrain et de s'assurer de la possibilité d'une entente. De mon côté, je n'ai pas insisté, prenant soin au contraire de marquer que je n'étais nullement autorisé à parler de l'éventualité d'une annexion et que la pensée m'en avait été suggérée par les réflexions mêmes du Ministre. Il a été convenu que nous en resterions là et que nous attendrions, pour reprendre le sujet, d'être fixés sur le résultat des entretiens que le comte Tornielli devait, conformément à ses instructions du 1er juin, avoir engagés avec Votre Excellence.

Quoi qu'il en soit, ma conviction est que les observations échangées hier n'ont pas été sans utilité, en éclairant le Ministre italien sur la façon dont nous envisageons les côtés juridiques de la question, sur les éventualités auxquelles le Gouvernement royal s'exposerait en persistant à opposer à nos propositions conciliantes le maintien de ses revendications exorbitantes. Il a terminé en disant qu'il ne se dissimulait pas les difficultés de l'entente, mais qu'il demeurait résolu à faire tout le possible pour en faciliter la conclusion. Il a ajouté qu'il allait conférer encore de la question avec le Président du Conseil; qu'il ne manquerait pas de me faire part des indications transmises par mon collègue de Paris et des dispositions nouvelles qui pourraient peut-être intervenir.

Dans l'état des choses, il semble donc que je n'aie qu'à attendre, en demeurant ferme sur le terrain que vos instructions du 29 mai (Direction commerciale n° 49) m'ont si nettement circonscrit [1].

P. S. (*7 juin 1896*). — Je rouvre ma lettre pour vous accuser réception et vous remercier de votre télégramme de ce jour [2], qui m'a mis au courant de votre conversation du 3 juin [3] avec l'Ambassadeur d'Italie.

[1] Dans ces instructions, le Ministre indiquait à M. Billot comment il pourrait y avoir une certaine connexité entre les affaires tunisiennes et la conclusion d'un *modus vivendi* entre la France et l'Italie.

[2] M. Hanotaux annonçait à M. Billot que le comte Tornielli lui avait fait les ouvertures annoncées, qui tendaient au règlement simultané de l'affaire tunisienne et des relations commerciales de la France et de l'Italie. Quant à un traité de commerce, M. Hanotaux avait déclaré qu'il était prématuré d'en parler (Télégr. du 6 juin, n° 81.)

[3] Voir ci-dessus, n° 399, la note du Ministre du 5 juin résumant cet entretien.

401.

LE GÉNÉRAL DE BOISDEFFRE, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE À MOSCOU,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. n° 6. *Moscou, 6 juin 1896.*

Je vous ai rendu compte, dans mon rapport n° 5 [1] qu'a emporté le courrier d'hier, des amabilités du Prince Henri de Prusse à notre égard.

Hier, à la soirée de l'ambassade d'Allemagne, le général de Plessen, premier aide de camp de l'Empereur, homme très réservé cependant, m'a pris à part et m'a dit : « Mon général, voulez-vous bien vous arrêter à Berlin? » Comme je le regardais sans répondre, il ajouta : « Oui, mon général, permettez-moi de vous parler en camarade, arrêtez-vous à Berlin ».

N'en ayant pas l'intention, puisque le Gouvernement ne l'a pas jugé utile, et, d'un autre côté, ne voulant pas répondre par un refus du Gouvernement à une demande de visite à l'Empereur, je lui ai immédiatement exprimé mes regrets de ne pouvoir aller cette fois-ci à Berlin, lui disant que j'étais en retard et que j'avais beaucoup à faire à mon retour, mais que j'espérais que, dans une autre occasion où je serais moins pressé, il me serait permis de m'y arrêter et de saluer Sa Majesté.

Je ne vous parle que pour mémoire d'un incident qui s'est passé à cette même soirée et dont on s'entretient beaucoup ici : au souper, le Prince Henri de Prusse ayant porté un toast en allemand sans en avoir préalablement demandé l'autorisation, l'Empereur ne lui a pas répondu.

Les Allemands sont d'ailleurs, paraît-il, peu contents de leur séjour ici. Le Prince Henri de Prusse, à son arrivée à Moscou, n'avait, par erreur, trouvé personne pour l'attendre à la gare et en avait manifesté le plus vif mécontentement, voulant même retourner de suite à Berlin.

On raconte aussi que, dans un club allemand, le président du club avait bu à la santé du Prince Henri, représentant de l'Empereur d'Allemagne, et « *à sa suite* ». Le Prince Louis de Bavière, présent à la réception, aurait répliqué que l'Allemagne était une confédération, qu'il était, lui, Grand-Duc de Bavière et qu'il n'était, par conséquent, de la suite de personne : le Prince aurait, quelques instants après, quitté la salle [2].

[1] Du 3 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 398.

[2] Sur cet incident, un long rapport du Ministre de France à Munich (n° 29, 12 juin), donne une version légèrement différente. Le Prince avait dit : « Nous ne sommes pas la suite ; nous ne sommes pas les vassaux, mais les alliés de l'Empereur allemand ». Mais il n'avait pas quitté la salle avant les autres princes.

C'était aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de l'Impératrice. Un *Te Deum* a été chanté ce matin en cet honneur à la cathédrale du Saint-Sauveur et je m'y suis rendu avec toute la mission. Nous nous y trouvions seuls de toutes les ambassades.

Le prince Dolgorouky, archi-grand-maître des cérémonies, est venu me chercher pour me placer en avant du premier rang et m'a dit combien cette démarche de notre part toucherait le cœur de l'Empereur et de l'Impératrice.

Dans l'après-midi, après une visite à la fabrique d'un des représentants les plus considérables de la colonie française, je me suis rendu au cimetière pour saluer le monument élevé au souvenir des soldats français tombés en 1812 et j'ai déposé une palme sur leur tombe.

7 juin 1896. — Au dîner du Kremlin, l'Empereur ainsi que l'Impératrice se sont montrés très bienveillants et aimables.

L'Empereur s'est entretenu assez longuement avec moi. Il m'a annoncé qu'il me remettrait demain une lettre autographe pour le Président de la République, puis il m'a redit avec émotion et en y mettant beaucoup d'insistance, combien il était touché de l'accueil fait à sa mère en France [1] et de la façon dont les Français s'étaient associés à son couronnement. Il m'a prié de bien assurer le Président de la République de «*sa profonde amitié*». J'ai tenu, du reste, à vous en rendre compte aussitôt par le télégraphe.

8 juin 1896. — Hier matin, grande parade, pendant laquelle j'ai été invité à accompagner l'Empereur pour passer devant le front des troupes. Les princes étrangers seuls le suivaient également; la place qui m'était faite était donc très satisfaisante. Je n'ai rien à dire de la revue, qui a été bonne; après, nous étions invités à déjeuner au palais Petrovsky.

J'ai eu ensuite mon audience d'adieu de l'Empereur et de l'Impératrice; les chefs des ambassades seuls devaient être reçus, vu le peu de temps dont disposait l'Empereur; mais j'ai demandé que les généraux français fussent admis à lui présenter leurs respects, et cela m'a été accordé. L'Empereur et l'Impératrice ont été très bienveillants et m'ont renouvelé l'expression de leur gratitude pour la réception de l'Impératrice et la visite du Président.

Conformément à vos instructions de laisser les choses au point où elles en étaient pour le voyage en France, je me suis borné, quand l'Empereur m'a dit qu'il espérait bientôt me revoir en Russie, à répondre que nous espérions bien le voir avant en France, et sans insister.

A propos de ce désir que m'exprimait l'Empereur de me revoir bientôt en Russie, l'archi-grand-maître des cérémonies, prince Dolgorouky, m'avait fait connaître la veille la pensée bienveillante de Sa Majesté de m'inviter, à

[1] L'Impératrice-mère, après un séjour privé en France au cours du mois précédent, avait été reconduite jusqu'à la frontière par le Président de la République.

l'audience d'adieu, à rester ici aux manœuvres; mais je lui ai répondu que vraiment, avec mes occupations, cela me serait impossible et j'ai fait comprendre discrètement quel serait mon embarras, ne pouvant ni abandonner mes devoirs militaires en France, ni répondre par un refus.

L'Empereur et l'Impératrice sont heureux d'en avoir fini avec les fêtes et de se retirer à la campagne.

Le soir, j'ai eu un long entretien avec le prince Lobanoff. Il espère terminer ce matin avec les Japonais et arriver à une entente satisfaisante pour les deux pays[1]. Le comte de Montebello vous en donnera les détails.

Il est revenu ensuite sur la question du voyage en France et des installations. Je lui ai dit notre désir d'être, avant tout, agréables à l'Empereur et qu'il pourrait choisir entre Paris et les châteaux des environs; et comme il me reparlait de Compiègne et de Fontainebleau, je lui ai dit que Rambouillet conviendrait mieux pour diverses raisons; je lui ai vanté en particulier la tranquillité du parc et j'ai ajouté que les gares Saint-Lazare et Montparnasse qui y conduisent sont d'un bien meilleur accès dans Paris. Si, au contraire, l'Empereur choisissait Paris, je lui ai dit que le palais du quai d'Orsay était à sa disposition et que vous seriez très heureux de l'y mettre. Cette idée du quai d'Orsay a beaucoup souri au prince Lobanoff.

En résumé, ma conviction est toujours complète au sujet de la probabilité absolue du voyage de l'Empereur en France, s'il vient en Europe, et je crois que, s'il vient avec l'Impératrice, il demandera une résidence hors Paris; s'il vient seul, il prendra le palais du quai d'Orsay.

Le prince Lobanoff m'a chargé bien spécialement d'être son interprète auprès de vous, et je me réserve de vous dire de vive voix toutes les choses si aimables et si flatteuses qu'il a bien voulu me prier de vous rapporter. Je laisse au comte de Montebello le soin de vous parler de la question de la souscription pour les victimes de l'accident de Khodynsky[2], dont le prince m'a également entretenu et dont il est très touché, tout en la déclinant.

J'espère que le temps passé ici par la mission aura été utilement employé pour la France et que nous aurons rempli les intentions du Gouvernement.

A mon sens, notre situation est bonne. Le changement de ministère nous avait incontestablement porté un certain préjudice, en permettant à ceux qui nous étaient hostiles des insinuations malveillantes. Je crois avoir pu faire comprendre que l'alliance est indépendante de tout ministère; que, moins que qui que ce soit, les Russes n'avaient le droit de s'en plaindre ou de s'en émouvoir, puisque le ministère radical s'était montré le plus absolument russe et qu'il avait fait la démonstration évidente que la France, sans exception de parti, était acquise tout entière à l'alliance.

[1] Au sujet de la Corée. Voir ci-dessous (n° 407) la lettre du général de Boisdeffre du 13 juin.

[2] Accident arrivé à Moscou pendant les fêtes du couronnement.

En fait, nous sommes certains des excellentes dispositions de l'Empereur, et elles ne sauraient être entamées, — défendues, soutenues et encouragées qu'elles sont par des influences telles que celles de l'Impératrice-mère, du prince Lobanoff et du général Obroutcheff.

En résumé, j'estime que le fond actuel est solide et que notre confiance peut rester entière.

P. S. — Le retour de la mission s'est effectué dans les meilleures conditions. Un train spécial russe l'a conduite non seulement jusqu'à la frontière, mais jusqu'à Vienne et, jusqu'à la frontière, les officiers des garnisons lui ont prodigué, ainsi que les populations, les démonstrations les plus chaleureuses.

402.

M. Bourée, Ministre de France à Athènes,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 37. *Athènes, 6 juin 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 15 juin.)

[L'opinion publique et les affaires de Crète ; le Ministre de France a été violemment attaqué par la presse, qui l'accuse d'avoir arrêté les patriotiques velléités du Gouvernement grec au début des troubles de La Canée.]

Depuis que je vous ai adressé mon télégramme n° 22 [1], j'ai eu l'occasion de voir le Roi, à qui il est d'usage que les chefs de missions rendent visite quand il revient à Athènes après une absence de quelque durée. Sa Majesté ne s'est pas montrée à moi moins émue que ne l'avait été M. Skouzès de l'accueil qu'avait rencontré M. N. Delyannis, quand il était venu vous entretenir des ouvertures que le Cabinet d'Athènes l'avait chargé de vous soumettre [2]. Cet accueil, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, contrastait avec celui

[1] Par ce télégramme (n° 22, du 2 juin), M. Bourée mettait le Ministre au courant des propos tenus par le Prince Lobanoff, le 29 mai, à M. Tombazis, Ministre de Grèce à Saint-Pétersbourg. Il estimait nécessaire de mettre le Gouvernement au courant de la façon dont le Gouvernement russe manœuvrait au regard du Gouvernement grec. Il en résultait que «les sympathies dont nous étions l'objet en Grèce ne laissent naturellement pas que d'en être sensiblement atteintes et que les Anglais font de visibles efforts pour amener à eux les courants qui s'éloignent de nous».

[2] M. N. Delyannis, Ministre de Grèce à Paris, était venu demander au Ministre d'intervenir en faveur du retour à la convention d'Halépa. Sans se refuser à examiner cette demande, M. Hanotaux avait répondu qu'il fallait aller au plus pressé et ne pas soulever de question de principe; le Gouvernement grec avait le devoir de se maintenir dans l'attitude la plus réservée.

que le prince Lobanoff avait, de son côté, fait au Chargé d'affaires de Grèce en Russie et le Roi m'a fourni lui-même l'explication du malentendu qui semble s'être produit ainsi entre nous et le Cabinet de Saint-Pétersbourg, en m'apprenant qu'au moment où Turkhan Pacha avait prorogé, par ordre du Sultan, l'ouverture de l'Assemblée crétoise, il s'était directement adressé à son neveu, l'Empereur de Russie, pour lui demander d'intervenir à Constantinople et d'obtenir que le firman ayant décidé cet ajournement fût rapporté. C'est le Diadoque, actuellement à Moscou, qui a été chargé d'en entretenir le Tsar et dans les «*vingt-quatre heures qui suivirent*», ajouta le Roi, il fut fait droit à sa requête par l'envoi à M. de Nélidoff d'instructions catégoriques* que le prince Lobanoff ne prévoyait pas devoir expédier, j'imagine, quelques jours avant, quand il s'exprimait sur ce sujet avec le comte de Montebello dans les termes reproduits dans le rapport de notre Ambassadeur en date du 18 mai, dont un extrait était joint, le 29 du même mois, à la lettre du Département.

Le télégramme que Votre Excellence a bien voulu me faire tenir hier[1] montre qu'aucune nuance ne sépare désormais l'action que nous entendons exercer à Constantinople de celle que l'Ambassadeur de Russie y a déjà entamée. Il est permis d'attendre de ces conseils combinés les résultats heureux que tous les amis de la paix doivent souhaiter et que le Roi Georges appelle plus particulièrement de tous ses vœux; car il n'envisage pas sans la plus vive appréhension les conséquences qu'entraînerait pour son pays un soulèvement général de la Crète. «Des gens bien mal renseignés, m'a-t-il dit, ou bien peu sincères, ont cherché à laisser planer des doutes sur la politique que nous pratiquons à l'égard de la Crète. On nous a représentés comme fomentant les troubles qui viennent périodiquement l'ensanglanter; qu'avons-nous à en attendre, dans les circonstances actuelles surtout, lorsque nous nous débattons au milieu d'inextricables difficultés financières, quand la Turquie, libre d'embarras intérieurs, est en situation d'accumuler dans l'île des forces écrasantes?

«*Je vous l'affirme, sur l'honneur,* les gens qui nous ont représentés comme les instigateurs des troubles de Crète *ont menti* (sic); ces troubles, nous les redoutons plus que tout au monde. Par l'état d'esprit qu'ils réveillent en Grèce, ils nous exposent ici même aux plus embarrassants désordres. Que ferons-nous des innombrables réfugiés crétois qui, si l'insurrection se prolonge, vont nous envahir, qu'il faudra secourir, qui apporteront à nos politiciens la contagion de leurs idées subversives et indisciplinables? Quelles charges nouvelles pour nos finances déjà si obérées!... Il faut mal connaître les Crétois pour ne pas

*Annotation du Ministre : *Inexact, rétablir les faits.*

[1] Télégramme du 5 juin 1896 : «Je me suis naturellement attaché à faire ressortir aux yeux de M. Delyannis l'intérêt que... le Gouvernement grec avait à se prémunir contre les entraînements de l'opinion...» (*Livre Jaune, Affaires d'Orient 1894-1897*, p. 72).

avoir compris que l'Assemblée normalement réunie à La Canée, où toutes les opinions auraient pu librement se produire et s'entrechoquer[1], eût constitué le meilleur et le plus utile des exutoires au besoin d'agitation et de bruit qui domine tous ces gens-là. Dans cette réunion tumultueuse, ils auraient débité tous leurs boniments électoraux, leurs passions se seraient dépensées et évaporées en paroles inutiles, après lesquelles tout serait retombé dans la tranquillité et le silence. C'est pourquoi j'ai attaché tant d'importance à ce que l'on fît revenir le Sultan sur la décision qui ajournait la convocation de l'Assemblée. Mais, à Constantinople, il y a un parti qui pousse le Sultan aux mesures violentes en encourageant le fanatisme des musulmans. Les massacres de La Canée, qui ont rendu inefficace le retrait du firman, ont été préparés de longue main par ces conseillers funestes. Depuis huit jours, j'avais été prévenu de l'explosion qui allait éclater et qui se serait produite, même en dehors de l'événement de Vamos. Il faut absolument que l'on montre au Sultan où on le mène. On se tromperait étrangement si l'on croyait que les Crétois se laisseront exterminer comme les Arméniens... Avec eux on se trouvera vite en présence d'une insurrection formidable si on laisse les soldats turcs libres de commettre ou plutôt de tenter les atrocités de Zeïtoun[2]. Il faut donc, à tout prix, travailler à enrayer le mouvement et se hâter, car ce qui suffirait aujourd'hui sera inefficace demain peut-être. Si l'on avait accordé le *statu quo ante* d'Halépa quand je vous en ai parlé au mois de novembre dernier, tout serait parfaitement calme aujourd'hui en Crète. J'y insiste, parce que j'ai le sentiment profond qu'on marche à de très graves événements, et je tiens d'autant plus à les conjurer que j'ai la claire perception du contre-coup que nous aurons à en éprouver ici»... Son dernier mot a été, en me quittant : «Faites comprendre qu'il faut, à tout prix, *faire quelque chose*. Si l'on ne peut revenir à la convention d'Halépa, essayons du moins de quelques autres concessions... ce qu'on voudra; mais qu'on ne reste pas au point où nous en sommes. Notre crédit est à bout; pour le rétablir dans la mesure nécessaire, pour que nous puissions encore exercer notre action modératrice, il faut que nous soyons en mesure de satisfaire des gens dont le mécontentement grandit et nous déborde. Vouloir marquer le pas et s'attacher à prolonger une résistance obstinée aux besoins de liberté des Crétois, c'est vouloir encore une fois jouer avec l'incendie. Attendra-t-on pour l'éteindre qu'il ait gagné tout l'Orient?» *

Je ne puis que vous reproduire, avec le plus d'exactitude possible, cet entretien, qui vous paraîtra, je pense, emprunter aux circonstances un sérieux intérêt.

(1) D'après le pacte d'Halépa, l'Assemblée générale de l'île de Crète devait se composer de 80 membres, dont 49 chrétiens et 31 musulmans (30 septembre 1878).

(2) Voir ci-dessous page 636, note.

* Annotation du Ministre : *Cette fin ne cadre pas beaucoup avec le calme décrit au début.*

403.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 124. *Thérapia, 9 juin 1896.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 14 juin.)

J'ai brièvement rendu compte à Votre Excellence par mon télégramme n° 152 [1] de mon entretien du 5 juin avec le Sultan au sujet des affaires de Crète.

J'ai très nettement et très librement dit à Sa Majesté que les événements d'aujourd'hui étaient dus à l'imprudence et à l'incurie de la Porte. Après avoir refusé au Gouverneur chrétien, Caratheodori Pacha, les moyens financiers indispensables à l'administration et l'avoir remplacé par un Gouverneur musulman, la Porte semble avoir donné comme à plaisir un prétexte à l'agitation en ajournant l'Assemblée générale.

Le droit de se faire représenter dans une assemblée délibérante est le plus cher au cœur des Crétois. Inscrit dans le règlement organique de l'île après la grande insurrection de 1866, confirmé par la convention d'Halépa en 1878, exercé pendant plusieurs années et suspendu sans raisons suffisantes, le régime représentatif, réduit aux modestes proportions d'un conseil provincial, faisait l'objet des revendications de la population chrétienne.

Caratheodori Pacha eut assez d'autorité et le Gouvernement assez de sagesse pour convoquer l'Assemblée l'année dernière. Les élections se firent sans désordre et la session s'écoula sans difficulté. On peut même dire que, pour la première fois, les Crétois firent preuve d'esprit politique et de mesure.

Il n'y avait donc aucun motif de ne pas renouveler l'expérience.

Les chrétiens ont considéré l'ajournement de l'Assemblée comme une déclaration de guerre et le comité insurrectionnel, qui voyait de jour en jour son influence diminuer et qui s'apprêtait à quitter l'île, a retrouvé son prestige et son crédit.

En ce moment la Crète est en feu. On pourra multiplier les envois de troupes et les mesures de rigueur, l'insurrection trouvera toujours un refuge dans les parties inaccessibles de l'île et entretiendra partout pendant longtemps des foyers d'agitation.

En Grèce, l'opinion publique surexcitée encourage les insurgés et, malgré sa bonne volonté, le Gouvernement du roi Georges est impuissant à maîtriser les manifestations du sentiment national.

Si les désordres durent, cette excitation ne fera que s'accroître et nous risquons de la voir se propager en Macédoine.

[1] Cette dépêche en tient lieu.

De cette affaire de Crète peuvent donc sortir des complications telles que les Puissances seront amenées à s'en mêler, et c'est là un grave sujet de préoccupation pour les amis de la Turquie.

A ces considérations, qui ne m'ont pas paru l'émouvoir outre mesure, le Sultan a répondu qu'il connaissait tous les périls de la question crétoise, de l'agitation des Grecs et toutes les conséquences d'une prolongation des désordres, mais qu'il ne savait quelle solution adopter.

Je lui ai dit que la répression à outrance n'était pas un moyen de dénouer la difficulté, que pour ramener le calme dans les esprits, il importait de faire entendre aux Crétois qu'ils ne seraient ni poursuivis, ni inquiétés et que les règlements organiques de l'administration seraient scrupuleusement pratiqués. J'ai essayé de lui faire comprendre que les bons conseils ne seraient d'aucune utilité s'ils n'étaient accompagnés de promesses formelles et si la population chrétienne ne voyait pas clairement le Gouvernement adopter une politique modérée.

Abdul Hamid m'annonca alors son intention de soumettre mes observations à l'examen d'un conseil spécial qui devait se réunir à Yildiz le lendemain, et il me pria de les communiquer au Ministre des Affaires étrangères dont je devais recevoir la visite le soir même.

Je rencontrai en sortant le chambellan Izzet Bey, qui s'est introduit dans la faveur du maître en lui conseillant de traiter les Arméniens avec la plus grande rigueur sans s'occuper des observations de l'Europe. L'événement lui a donné malheureusement raison. L'Europe a laissé se commettre des atrocités sans précédents, même dans l'histoire de la Turquie, et le Sultan est convaincu qu'il peut en prendre à son aise avec toutes les populations chrétiennes de l'Empire.

Je demandai à Izzet Bey s'il avait des nouvelles de Crète; il me répondit avec un geste de couperet : tout finira vite et bien; nous envoyons seize bataillons; s'ils sont insuffisants, nous en enverrons seize autres; nous y mettrons, s'il le faut, tout un corps d'armée et nous aurons raison de ces gens-là.

Je lui répétai ce que j'avais dit au Sultan et je l'engageai à ne pas entraîner son maître dans une voie qui pourrait le mener à des extrémités désagréables, car la Crète n'était pas l'Arménie et les Puissances, si indifférentes aux événements d'Asie Mineure, pourraient s'inquiéter de troubles si rapprochés d'elles.

Il était facile de voir qu'Izzet Bey avait son parti pris et qu'il était sûr de l'assentiment du Sultan.

Dans la soirée, Tewfik Pacha vint me voir et je le trouvai convaincu, comme moi-même, de l'inanité des procédés sanglants usités en Arménie. Il ne demandait qu'à se faire au sein du conseil le défenseur de la politique de concessions et d'apaisement.

Il m'a dit en effet, deux jours après, que, sur ses observations, les Ministres avaient proposé au Sultan de faire aux Crétois toutes les concessions raisonnables. Mais je doute que ces propositions aient été accueillies.

Il ne faut donc pas se dissimuler la réalité de sa situation. Abdul Hamid, imbu de l'idée que l'Europe est divisée, impuissante, incapable de se mettre d'accord pour lui imposer le respect de ses engagements, n'emploiera en Crète que la force. J'ignore s'il réussira à imposer par la terreur une apparence de tranquillité à la population candiote; mais en tout cas cette tranquillité ne sera qu'apparente et, comme l'état des finances ottomanes ne permet pas au Gouvernement d'entretenir sur pied de guerre des forces suffisantes, l'insurrection renaîtra et la question crétoise se posera devant l'Europe.

Nous envisageons tous, mes collègues et moi, la situation sous le même point de vue.

Réunis hier pour nous concerter en vue d'une démarche relative à la nomination du caïmakan de Zeïtoun [1], nous avons échangé nos impressions. Nous nous sommes demandé quel avis nous donnerions à nos Gouvernements respectifs si nous étions consultés sur l'attitude à prendre dans les affaires de Crète.

Les uns, comme le Chargé d'affaires de Russie, auraient voulu une démonstration énergique et immédiate de toutes les Puissances, pour obliger le Sultan à des concessions.

Les autres, comme le Chargé d'affaires d'Angleterre, considéraient comme indispensable qu'une Puissance prît une initiative et proposât une entente entre les Cabinets.

L'Ambassadeur d'Allemagne se prononçait pour une proposition d'armistice.

Celui d'Italie considérait un accord européen comme impossible et disait qu'après l'expérience des affaires arméniennes, il fallait renoncer à voir les Puissances s'unir pour obtenir des concessions du Sultan.

J'ai exprimé mon avis le dernier, il peut se résumer ainsi :

« Le Sultan ne fera rien que des promesses, qu'il ne tiendra pas; les Crétois ne croiront rien et n'accepteront rien du Sultan; les uns et les autres ne désarmeront que sous la contrainte de l'Europe.

« Jusque-là les rigueurs du Gouvernement et les représailles des insurgés seront atroces. Nous donnerons des conseils, nous ferons entendre de vaines paroles; on ne nous écoutera pas. Nos Gouvernements n'agiront que sous la pression de l'opinion publique : elle a été muette sur les affaires d'Arménie;

[1] Voir ci-dessous, n° 405, la dépêche de Londres du 12 juin, note 1.

elle s'inquiétera davantage de celles de Crète, mais l'instant n'est pas encore venu. Quand on connaîtra mieux les événements de Crète, quand on se rendra compte de leur répercussion en Grèce et en Macédoine, quand on soupçonnera qu'ils peuvent avoir un contre-coup fatal à la paix européenne; quand les financiers s'apercevront que le crédit de la Turquie peut être mortellement atteint et que les petits capitalistes trembleront pour leurs valeurs ottomanes, alors tous les Gouvernements seront obligés de regarder du côté de la Turquie.

« A ce moment, si les Puissances laissent de côté leurs puériles défiances, si l'Angleterre ne prête pas des desseins ténébreux à la Russie et la Russie des ambitions suspectes à l'Angleterre, si les Cabinets ne s'inspirent que des intérêts supérieurs de la paix et du désir de maintenir le *statu quo* dans la Méditerranée, il sera possible de régler la question crétoise, non pas d'une manière définitive, mais au moins pour une période de quelques années.

« L'accord des Puissances devra sortir spontanément des conversations entre Cabinets. Nous savons par expérience que les initiatives prises par un Gouvernement éveillent les méfiances des autres et que les propositions trop précises suscitent toujours des critiques. Il ne faut donc attendre de propositions de personne; il faut seulement que, dans leurs conversations, nos Ministres se déclarent tous prêts à l'entente avec les autres Puissances pour ramener la paix en Crète et rétablir en Orient l'influence européenne.

« L'accord une fois établi, nous pourrons imposer au Sultan et aux Crétois ce que nous voudrons, car jamais l'accord européen n'a trouvé de résistance en Orient.

« Nous pourrons, par exemple, imposer de part et d'autre la cessation des hostilités, la convocation de l'Assemblée, la discussion des réclamations des Crétois. Nous obtiendrons du Sultan les concessions raisonnables et nous ferons abandonner par les Crétois celles de leurs prétentions qui paraîtraient excessives. En tout cas, nous aurons mis un terme à un état de guerre menaçant pour tout le monde. Unis, nous pouvons tout; désunis nous ne pouvons rien. »

Mes collègues ont déclaré tous qu'ils partageaient cet avis et qu'ils le feraient parvenir à leurs Gouvernements s'ils étaient consultés sur les affaires de Crète.

Notre entretien avait un caractère intime, amical et nos paroles n'engageaient personne, pas même nous, puisque nous ne connaissions ni les uns, ni les autres, les idées de nos Gouvernements. Il n'en est pas moins intéressant de constater l'état d'esprit d'agents représentant des intérêts fort différents, mais ayant tous une certaine expérience des affaires d'Orient.

P. S. — On m'affirme que le Sultan aurait donné l'ordre aux autorités crétoises de déclarer qu'aussitôt l'ordre rétabli, l'Assemblée générale serait

convoquée et invitée à formuler ses réclamations. Aucune communication à ce sujet n'ayant été faite aux Puissances, la promesse du Sultan ne sera pas accueillie par les Crétois.

404.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 213, 213 *bis*. *Paris, 12 juin 1896, minuit.*

Au cours d'un récent entretien, M. de Giers a reconnu avec moi l'intérêt pressant qu'il y avait à reprendre, au sortir de la période des fêtes, les communications diplomatiques régulières entre Paris et Pétersbourg. Il y a lieu de croire que ce sentiment est partagé à Pétersbourg.

J'ai dit à M. de Giers que trois points sollicitaient particulièrement notre attention : 1° La réponse faite à la communication de la Russie relative au canal de Suez et à la mer Rouge nous inspire des préoccupations sur l'étendue des arrangements qui paraissent être intervenus entre l'Allemagne et l'Angleterre sur les questions d'Égypte et d'Afrique. J'ai indiqué que, d'après des renseignements émanant d'une source parfois bien informée, une entente serait faite ou se préparerait entre l'Angleterre et l'Allemagne pour le partage éventuel des territoires que l'Italie abandonnerait en Afrique et notamment dans la mer Rouge. Rapprochée de l'occupation par les Anglais d'un point du golfe Persique, l'éventualité d'un pareil accord semblait de nature à éveiller les préoccupations des Puissances et particulièrement de la Russie [1].

D'autre part, en présence du nouvel état de choses créé par le débarquement de troupes indiennes à Souakim, le jugement du tribunal du Caire [2], les révélations du *Livre vert* [3], il me paraissait urgent qu'une communication précise s'établît entre Paris et Pétersbourg en vue des instructions conformes à donner aux Ambassadeurs à Londres. La situation du Gouvernement anglais était moins bonne au point de vue moral et il importait d'en profiter.

Sur les affaires de Crète, j'ai mis M. de Giers au courant de l'état de l'affaire et lui ai fait observer que l'absence de toutes forces russes importantes dans la Méditerranée portait un sérieux préjudice à notre action commune.

(1) Voir ci-dessous (n° 408) le télégramme à M. de Montebello du 15 juin.

(2) Le juin, le tribunal international du Caire avait donné raison aux porteurs de titres de la Dette qui avaient protesté contre le prélèvement opéré pour l'expédition de Dongola.

(3) *Livre vert* sur l'Abyssinie (cité plus haut, n° 384, p. 591).

405.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 188. *Londres, 12 juin 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 18 juin.)

J'ai vu hier Lord Salisbury. Il ne m'a pas paru en disposition de traiter les affaires très à fond avec moi; notre entretien a pris et gardé le ton d'une conversation plutôt familière.

Je lui ai parlé d'abord des événements de Zeïtoun [1]. Il m'a dit à ce sujet que l'Ambassadeur de Turquie était venu excuser son Gouvernement auprès de lui de l'obligation où il croyait être de différer encore, dans les circonstances actuelles, la nomination d'un Gouverneur chrétien. J'ai rapporté à Lord Salisbury la visite que Munir Bey vous avait faite dans une intention semblable et le langage que vous lui aviez préalablement tenu, ce qui l'avait empêché de s'acquitter auprès de vous des instructions de la Porte. J'ai ajouté qu'en mettant M. Cambon au courant des conseils très fermes que vous aviez fait entendre à l'Ambassadeur ottoman à Paris, vous aviez remis à notre représentant à Constantinople le soin de suivre et de terminer l'affaire de Zeïtoun. Le Premier Ministre anglais a également invité M. Herbert, Chargé d'affaires de la Grande-Bretagne à s'entendre, pour la suivre, avec les représentants des autres Puissances.

Nous nous sommes ainsi trouvés naturellement conduits à aborder ensemble la question de Crète. Ici, le marquis de Salisbury a accentué avec plus d'énergie encore son désir de marcher d'accord avec les Puissances. Déjà, à propos de Zeïtoun et des troubles de l'Arménie, il avait fait une allusion un peu aigre aux plans d'ambition particulière qu'on s'était imaginé de prêter à son Gouvernement. «Du moment, continua-t-il, qu'on ne veut pas de coup d'État, je n'aperçois pas d'autre moyen de procéder que le concert européen. J'accep-

[1] Durant les troubles d'Asie Mineure, Zeïtoun était devenu le refuge de tous les chrétiens de la région de Marache et d'Alep échappés aux massacres. Pour sauver cette population assiégée par les Turcs et exposée à tous les excès du vainqueur, les Ambassadeurs européens et leurs consuls à Alep étaient intervenus et avaient réussi à obtenir de la Porte des engagements en faveur de ces malheureux. Mais, contrairement aux promesses faites, Abdul Hamid se dérobait à la nomination d'un caïmakan chrétien à Zeïtoun. M. Hanotaux avait déclaré à Munir Bey que cette attitude inopportune «pouvait donner un nouveau prétexte aux agitations des chrétiens dans l'Empire». Finalement (16 juin), le Sultan avait dû se résigner. (*Livre jaune : Affaires arméniennes, 1893-1897.*)

terai ce qui sera délibéré entre les Puissances ; je ne me séparerai pas d'elles. »

— « Qu'appelez-vous donc un coup d'État »? lui demandai-je.

— « Je ne vous parle pas, reprit Lord Salisbury, au nom du Gouvernement, mais comme observateur individuel. Je veux dire qu'on aurait pu déposer le Sultan et chercher, par un changement, à modifier un système d'administration qui a donné de si mauvais résultats. Mais les Puissances n'ont pas voulu user de moyens rigoureux ; on nous a soupçonnés d'arrière-pensées, de visées intéressées. Il faut donc s'en tenir aux mesures sur lesquelles les Puissances pourront se mettre d'accord. Nous ferons des représentations, si on veut, à Athènes ou à Constantinople ; nous enverrons des vaisseaux, si on veut. »

Il poursuivit quelque temps sur ce ton de scepticisme et de parfait détachement, parlant de la convention d'Halépa sans y attacher beaucoup d'importance, comme si le rétablissement ou la suspension des concessions qu'elle accordait aux Crétois signifiaient peu de chose.

— « Tenez-vous, lui dis-je, à un gouverneur chrétien pour la Crète? »

— « Nullement pour mon compte. Cela me paraît assez indifférent. Ce qui serait préférable, c'est une bonne gendarmerie. Les Crétois ont l'habitude et le goût traditionnel des querelles particulières, des vendettas de famille. Chrétiens et musulmans se disputent, se tirent des coups de pistolet ; cela provoque des représailles qui se perpétuent entre villages, entre maisons voisines. Si une autorité ferme intervient, force en main, elle sévit contre les coupables, arrête le mal et maintient l'ordre suffisamment. Si l'autorité est faible, l'épidémie s'étend et des massacres s'ensuivent. Les Puissances aviseront ; nous ne voulons pas nous mettre en avant. N'a-t-on pas dit que l'Angleterre convoitait la Crète? »

J'objectai que c'était là une vieille histoire, qui avait pu jadis avoir cours et même être justifiée par certaines circonstances, mais que je croyais démodée aujourd'hui, car les courants de l'intérêt britannique avaient pris une autre direction, et je n'apercevais pas bien quel avantage, qui pût en contrebalancer les inconvénients, cette possession apporterait à l'Angleterre.

« Ce qui est vrai, interrompit ici Lord Salisbury, c'est que d'autres Puissances peuvent avoir des vues sur la Crète. L'Italie ne demanderait pas mieux que de la prendre, non pour la garder, mais pour l'offrir à la Grèce en échange des Iles Ioniennes. »

— « Eh bien! dis-je à mon tour, vous êtes les amis de l'Italie, favoriseriez-vous cette combinaison? »

Il me répondit : « On ne donne pas tout à ses amis. »

La conversation me paraissant épuisée sur les sujets actuellement pendants devant la diplomatie européenne, je dis à Lord Salisbury quelques mots de la récente action des troupes égyptiennes contre les Derviches et le félicitai d'avoir reçu de bonnes nouvelles de son fils, qui avait pris part à la journée

de Ferkeh comme aide de camp du général Kitchener. Il se montra sensible à ce témoignage d'intérêt personnel, et je profitai de cette disposition pour lui dire, en continuant de parler à titre tout privé, qu'on s'était imaginé bien à tort, en Angleterre, que nous étions par principe les amis des Mahdistes et que nous devions envisager, par conséquent, avec une hostilité nécessaire toute opération conduite contre ces barbares. « Quand l'expédition de Dongola a été si soudainement annoncée, ce n'est pas, ai-je dit, la chose en elle-même qui nous a effrayés, mais la manière dont elle a été produite, l'indifférence affectée à l'égard de nos sentiments. Aujourd'hui encore nous pourrions en causer amicalement, avec certains ménagements. Ce n'est pas la sentence qui vient d'être rendue par le tribunal du Caire [1] qui nous en empêcherait. Cette sentence n'est pas définitive, et, fût-elle confirmée en appel, elle laisserait subsister, sans les résoudre, beaucoup de difficultés. »

Il me parut que Lord Salisbury écoutait mes observations avec passablement de sécheresse. Il me rappela qu'il m'avait prévenu de la décision prise au sujet de l'expédition contre Dongola dès qu'elle avait été adoptée et que j'avais eu six heures d'avance sur tout le monde. Quant à causer au préalable sur ce qu'il convenait de faire, il n'avait pu y songer, car, s'il avait fallu consulter toutes les Puissances, il n'y aurait pas eu moyen d'en sortir. Il me donna à entendre que, quand on se trouvait en présence de tant de monde, au lieu d'aller de l'un à l'autre, il fallait prendre son parti soi-même et, quand on s'était décidé, l'annoncer aux autres en marchant droit dans la voie qu'on avait choisie. Cela est en effet bien anglais.

Je continuai l'entretien en disant que le succès de Ferkeh ouvrait aux troupes victorieuses le chemin de Dongola, peut-être de Khartoum, et je demandai à Lord Salisbury, s'il ne prévoyait pas, dès à présent, la reprise du Soudan égyptien. Il répondit ouvertement qu'en effet cette reprise devrait être effectuée, qu'elle était nécessaire à la sécurité de l'Égypte et le préliminaire indispensable de tout examen du sort ultérieur du pays [2].

— « J'aime mieux que vous me parliez ainsi, lui dis-je; cela est net, et vous savez que ce que j'ai toujours regardé comme désirable avant tout, c'est un échange d'explications franches entre nous sur ce que vous voulez en Égypte. Pensez-vous donc qu'une fois la conquête du Soudan effectuée, l'Égypte pourrait être rendue à elle-même?

— « Je l'espère, répliqua Lord Salisbury. Ce que je désire, c'est une Égypte

[1] Voir ci-dessus, page 635, not. 2.

[2] Dans un télégramme du même jour, et dans une dépêche n° 189, du 13 juin, l'Ambassadeur signale que, parlant à la Chambre des Lords, Salisbury avait laissé entendre que le Gouvernement était décidé, dans un délai encore impossible à déterminer, à pousser jusqu'à Khartoum.

en état de se soutenir par elle-même. La conduite des troupes qui se sont battues à Ferkeh permet de croire que la constitution d'une armée égyptienne est possible : j'applaudis à cet espoir. Mais la chose que je persiste à croire mauvaise et impraticable, c'est une Égypte internationale. »

Je demandai au Premier Ministre si l'Angleterre allait reprendre Kassala. Il me dit : « Vous savez que nous l'avons réservée à l'Égypte. Mais cette ville est trop loin de nous. Elle est dans les montagnes, à grande distance du Nil. La difficulté, c'est de trouver une Puissance qui voudra la conserver pour l'Égypte*. » Et il m'avoua à peu près que les Italiens n'avaient plus envie de garder ce rôle.

Je dis alors qu'en effet les Italiens paraissaient bien enclins à se replier et je demandai à Lord Salisbury si l'abandon de leurs positions en Afrique n'était pas de nature à amener des modifications dans l'état des diverses possessions territoriales de cette partie du monde.

Il répondit : « Cela est le secret de Rome. » Le ton dont il me fit cette réponse semblait indiquer que l'Italie était bien tentée de se défaire de ses possessions d'Afrique, mais qu'elle n'avait pas encore trouvé preneur, du moins dans les conditions qu'elle souhaitait sans doute. Je dois faire ici la remarque que les conversations entre nos deux collègues d'Italie et d'Allemagne m'ont paru ces jours-ci plus fréquentes et plus intimes que d'habitude, ce qui ne s'explique peut-être pas suffisamment par le besoin d'épanchement qu'éprouve le général Ferrero par suite des désagréments que lui ont causés les indiscrétions diplomatiques de son Gouvernement et les récents débats parlementaires de Rome et de Londres [1].

Je vous ai résumé les passages les plus caractéristiques de mon entretien avec Lord Salisbury. Je n'ai pu méconnaître chez lui une certaine froideur et une tendance à se dérober chaque fois que j'ai voulu serrer les questions de plus près. Sous les formes d'une parfaite aménité et je dirai même d'une sympathie sincère, quoique vague, pour notre pays, le Ministre anglais s'est montré peu disposé à entrer en confiance avec nous sur les questions qui préoccupent aujourd'hui les Gouvernements. Il m'a semblé qu'il nous considérait comme appartenant désormais à deux camps différents, comme si nous avions fait notre choix de notre côté, et l'Angleterre le sien en conséquence. Il y a sous ce rapport, je ne crois pas me tromper, une assez sensible différence entre ce qu'étaient nos relations il y a trois ou quatre mois et ce qu'elles sont aujourd'hui.

*Annotation du Département : *Ce serait donc le point sur lequel l'entente serait faite avec l'Allemagne.*

[1] Allusion au *Livre vert* (voir ci-dessus, n° 404, note n° 3) et aux débats relatifs à l'expédition de Dongola. Les orateurs de l'opposition libérale anglaise (Labouchère et Sir William Harcourt) avaient déclaré que l'expédition n'avait été résolue ni dans l'intérêt de l'Égypte, ni dans celui de l'Angleterre, mais pour venir en aide à l'Italie et sur sa demande.

Comme je ne voulais prendre avec Lord Salisbury, en ce moment, l'initiative d'aucune des questions que nous pouvons avoir plus spécialement à discuter avec l'Angleterre et qu'il me paraissait préférable de me tenir jusqu'à nouvel ordre sur la défensive, ou du moins dans une position expectante, je dis au Premier Ministre, en façon de clore notre entretien : «Nous avons fait le tour ensemble de ce qui s'est passé dans le monde depuis notre dernière rencontre, et il me semble qu'il ne nous reste plus rien à nous dire».

Lord Salisbury réfléchit un moment, puis mentionna Madagascar. Comme je vous l'ai télégraphié [1], il me dit qu'il avait déféré à ses conseillers légaux l'examen des conséquences de notre communication déclarant Madagascar colonie française. Tout en admettant le principe que la réunion d'un territoire à un État conquérant fait disparaître en règle les traités anciens, il m'a fait observer que la conquête et l'absorption territoriale qui en résultent ne devaient peut-être pas entraîner les mêmes conséquences légales quand elles avaient été précédées d'engagements formels contractés à l'égard d'autres pays. Il a ajouté que, dans sa pensée, le point important de l'affaire résidait dans la question des tarifs douaniers. Je me suis borné à répondre que, s'il émettait sur ce terrain des prétentions qui fussent contraires à notre manière de voir, je le référerais à son collègue M. Chamberlain et aux projets d'union douanière entre la Grande-Bretagne et ses colonies. Je n'ai pas jugé à propos de pousser plus loin la discussion tant qu'il ne m'opposait pas une proposition plus formelle, ni de faire allusion aux moyens d'entente ou de compromis que vous pouvez tenir en réserve [2].

406.

Le général de Boisdeffre, Ambassadeur extraordinaire à Moscou,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. n° 7. *Paris, 13 juin 1896.*

Pour répondre à la demande qui vous avait été faite par M. le Ministre du Japon à Paris et conformément à vos instructions, j'ai emmené en Russie le capitaine de Labry [3] et l'ai mis, dès mon arrivée à Moscou, à la disposition du Maréchal Yamagata pour faciliter ses rapports avec les Russes et servir, au besoin, d'intermédiaire dans les premiers pourparlers qu'ils pourraient avoir.

(1) Voir ci-dessus (n° 394) le télégramme à Londres du 29 mai.

(2) Dépêche communiquée à M. de Montebello.

(3) Attaché militaire français au Japon.

Les choses ont d'abord traîné en longueur, les Japonais considérant toute conversation comme officielle et les engageant, et ne voulant pas, par suite, parler avant d'être sûrs d'être écoutés, et les Russes, de leur côté, ne se montrant nullement disposés à les entendre.

Dans ces conditions, les Japonais pouvaient parfaitement repartir sans s'être ouverts de leurs projets. Je me décidai donc, pensant répondre en cela à vos intentions, à tenter de me renseigner sur les intentions du Maréchal Yamagata.

Les renseignements qui me parvinrent quelques jours après, émanant de M. Tzuzuki, secrétaire général et homme de confiance du Maréchal, étaient les suivants :

« Pour le moment, les Japonais veulent proposer et faire admettre comme principe que les deux Gouvernements chercheront à éviter toute hostilité en Corée.

« La Corée ne peut pas être entièrement indépendante : elle a besoin d'un appui; les Japonais désirent s'entendre avec la Russie au sujet de la Corée; mais ils veulent, pour leur amour-propre national, que les Russes ne prennent pas la part du lion. Ils désirent arriver à un partage, ou condominium (au moyen de conseillers, etc.), la Corée restant nominalement indépendante.

« Si le Japon ne peut s'arranger avec la Russie, il sera entraîné à entrer en pourparlers avec les autres Puissances, et il y a lieu de croire que l'Angleterre ne restera pas indifférente à la question de Corée : les Anglais font déjà des avances au Maréchal Yamagata. »

Je communiquai ces renseignements au général Obroutcheff, en insistant de nouveau sur tous les dangers d'une guerre en Corée, le déplacement de forces qu'entraînerait pour eux une telle expédition et les sommes considérables qu'elle coûterait.

Le général Obroutcheff, qui partageait pleinement cette manière de voir, me demanda alors la permission de communiquer au prince Lobanoff les renseignements que je venais de lui donner, à quoi je ne vis aucune difficulté.

A la suite de ces données, les pourparlers m'ont paru marcher beaucoup plus vivement, car, ainsi que j'ai pu vous l'écrire dans mon dernier rapport (n° 6 [1]), le prince Lobanoff me disait, la veille de mon départ : « Je pense terminer demain matin avec les Japonais et arriver à une entente satisfaisante pour les deux pays ».

Le Maréchal Yamagata, qui est venu me faire ses adieux à la gare à mon départ de Moscou, me confirmait son espérance d'une prompte entente finale.

[1] Du 6 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 401.

Dans ces conditions, je n'ai pas considéré comme utile de prolonger la mission du capitaine de Labry, et après m'être assuré que le prince Lobanoff n'y trouvait plus d'utilité future, je me suis borné à lui donner une permission de quelques jours pour qu'il puisse rentrer par Pétersbourg.

Je n'en reste pas moins convaincu qu'en l'envoyant avec nous et en m'autorisant à me servir de lui comme d'un intermédiaire officieux, vous avez facilité dans une mesure considérable la marche des négociations entre la Russie et le Japon et puissamment contribué à leur heureux et prompt dénouement.

407.

M. de Reverseaux, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 91. *Madrid, 13 juin 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 16 juin.)

Votre Excellence a bien voulu me signaler, le 9 de ce mois, sous le n° 71, certains indices qui lui auraient donné à supposer que des pourparlers avaient été engagés entre l'Espagne et les Puissances de la Triple Alliance [1].

J'ai vu hier le duc de Tetouan et je l'ai amené à placer la conversation sur le terrain de la politique extérieure de l'Espagne. Il m'a renouvelé sans difficultés les mêmes assurances que j'avais déjà transmises au Département le 17 novembre dernier [2], à savoir que le Gouvernement espagnol était bien décidé à entretenir de bons rapports avec toutes les Puissances sans se lier avec aucune, ajoutant qu'au cas où un engagement deviendrait nécessaire, il lui semblerait conforme aux intérêts de l'Espagne que ce fût avec la France.

J'ai tout lieu de croire ces déclarations sincères : elles répondent à l'intérêt évident de ce pays, aux tendances de l'opinion et aux traditions diplomatiques de la restauration.

Depuis vingt ans que la monarchie alphonsiste a été restaurée en Espagne, cette ambassade n'a eu à signaler que deux circonstances dans lesquelles la

(1) Dépêche du 9 juin, non reproduite, par laquelle le Ministre demandait à M. de Reverseaux de le renseigner sur ces pourparlers.

(2) Dépêche de Madrid, n° 122 : le duc de Tétouan avait déclaré : «Notre politique doit être l'abstention dans toutes les affaires qui ne touchent pas personnellement l'Espagne. Nous tenons à être bien avec tout le monde, sans engager notre liberté d'action envers qui que ce soit».

politique espagnole ait paru s'écarter de la France pour se rapprocher des Puissances de la Triple Alliance : c'était en 1883 et en 1888.

En 1883, le roi Alphonse XII, qui régnait depuis huit ans sans secousses sensibles, fut vivement ému par l'insurrection militaire de Badajoz [1]; M. Zorilla, établi en France, lui parut le principal danger pour sa récente monarchie et la crainte du rayonnement des idées démocratiques venant de notre pays le dirigea vers l'Allemagne; les manifestations de Paris, lors du voyage de retour, froissèrent son amour-propre [2]. L'influence allemande grandit alors en Espagne jusqu'à l'affaire des Carolines, deux ans plus tard.

En 1888, M. Crispi débutait dans son premier ministère; sous la pression de l'Angleterre, il cherchait à nous barrer la route dans la Méditerranée et il sut éveiller les susceptibilités de l'Espagne au sujet de notre action au Maroc. Touchée au point sensible, l'Espagne eut quelques velléités d'agitation; elle négocia avec l'Italie l'acquisition d'un dépôt de charbon dans les possessions italiennes de la mer Rouge; elle mobilisa le corps d'armée d'Andalousie pour parer à des complications éventuelles au Maroc et elle émit l'idée d'une nouvelle conférence à Madrid pour discuter la question de la protection au Maroc [3]. Le temps se chargea d'atténuer ces impatiences, qui disparurent à peine nées.

Or il faut remarquer qu'à ces deux époques, où l'Espagne fit mine de s'éloigner de nous, elle le fit sous la pression d'une double crainte : notre action républicaine dans la Péninsule et notre ambition au Maroc. De plus, ces deux époques coïncidèrent avec un moment où la France était diplomatiquement fort mal placée en Europe et où l'Espagne était gouvernée par le parti libéral.

En effet, le parti libéral, bien que nous étant plus sympathique que le parti conservateur, est plus dangereux pour notre politique. M. Sagasta ne s'occupe pas des questions extérieures; il se borne à maintenir la «fusion» de ses adeptes par un savant système d'équilibre. C'est dire que la présence au Ministère d'État d'agités, comme le marquis de la Vega de Armijo ou M. Moret, permet à l'Espagne, sous le régime libéral, de s'engager dans toutes les aventures extérieures en dehors du contrôle du Président du Conseil. Il n'en va pas de même avec les conservateurs, qui théoriquement nous sont plutôt hostiles, mais qui subissent sans discussion l'impulsion de M. Canovas, qui s'occupe lui-même des questions étrangères et qui est assez homme d'État pour comprendre que l'Espagne ne saurait impunément s'aliéner les sympathies de la France.

(1) Une révolte militaire s'était produite à Badajoz au début d'août 1883. Le Gouvernement espagnol avait demandé au Gouvernement français l'expulsion ou l'internement de l'agitateur Zorilla, chef du mouvement.

(2) Voir à ce sujet, le tome V de la présente série, n°s 111, 115, 121 et 131.

(3) Voir tome VII de la présente série, n° 293.

Or, il ne semble point qu'aujourd'hui nous ayons à craindre le renouvellement des algarades de 1883 et de 1888. Les conservateurs sont au pouvoir et y mènent une politique extérieure plus serrée que les libéraux. D'autre part, la situation diplomatique de la France est excellente et il est peu probable que les Espagnols tentent avec succès dans nos jours heureux ce qu'ils n'ont pu conduire à bien aux mauvais jours. Enfin, l'exemple des embarras actuels de l'Italie leur démontre amplement où peut conduire une politique vers laquelle l'imagination de M. Moret rêvait d'entraîner l'Espagne.

J'ajouterai qu'à l'heure actuelle l'Espagne ne trouve la France en face d'elle sur aucun des points où s'agite sa politique étrangère.

Géographiquement, l'Espagne appartient à l'Europe, mais politiquement, elle est en dehors du système général européen. Elle s'en écarte à la fois par goût et par nécessité. Par goût, elle n'aime point l'étranger, dont elle se défie; elle recule devant toute combinaison, car elle est trop peu experte en matière internationale pour en comprendre les inconvénients ou les avantages, et son orgueil la garantit également contre l'effet que pourraient produire sur elle les avances ou les menaces. Par nécessité, elle sent qu'avec sa faible armée, sa marine inefficace et ses finances avariées, elle ne saurait jouer un rôle au milieu de nations dont l'organisation militaire, maritime et financière est aussi complète que possible.

L'opinion espagnole ne suit pas un petit groupe de politiciens et de publicistes qui font pour leur pays des rêves ambitieux; elle veut que l'Espagne reste à l'écart de la politique générale qui l'effraie, pourvu que ses intérêts immédiats soient sauvegardés.

Or ces intérêts consistent exclusivement en Europe dans le maintien de la dynastie. Si la France continue à surveiller attentivement, comme elle le fait aujourd'hui, les menées carlistes ou républicaines sur son territoire, l'Espagne ne sentira pas le besoin de chercher à ce propos un point d'appui contre nous; d'abord parce que l'Allemagne est singulièrement déchue de son rôle de protectrice des trônes, ensuite parce que la Reine-régente, élevée dans les idées des archiducs Albert et Charles-Louis, a pour les Allemands du Nord une antipathie croissante.

En Afrique, l'Espagne n'a en vue que le Maroc; l'opinion y voit un prolongement naturel de la péninsule et toute Puissance dont l'influence paraîtrait y prédominer éveillerait de suite les susceptibilités. Or, depuis le voyage à Fez de Sir Ch. Evan Smith et la guerre de Melilla, l'Angleterre a pris soin d'éveiller les mêmes susceptibilités qui jadis se concentraient contre nous [1].

En Amérique, l'Espagne est absorbée par la question cubaine et là, avant toutes les autres Puissances européennes, nous lui accordons nos sympa-

[1] Voir les tomes X et XI de la présente série.

thies, peut-être platoniques, mais assurément manifestes, contre l'intervention américaine.

Enfin, en Extrême-Orient, où l'Espagne peut craindre l'action éventuelle du Japon aux Philippines [1], nous représentons pour elle, avec l'Allemagne et la Russie, le groupement de Puissances destiné à maintenir un équilibre qui lui profite plus qu'à tous autres.

Dans ces conditions, il est peu probable que les hommes d'État espagnols recherchent des combinaisons qui nous seraient hostiles, alors qu'elles ne serviraient pas les intérêts du pays et qu'elles iraient contre les tendances constamment déclarées de l'opinion.

En fait, l'Espagne, depuis qu'elle a cessé d'être une grande Puissance et depuis que l'Angleterre en est devenue une, c'est-à-dire depuis deux siècles, est ballottée entre deux influences entre lesquelles elle ne peut ni ne veut choisir, mais auxquelles elle n'échappe pas, entre l'influence anglaise et l'influence française.

Nous la tenons économiquement ; ses finances sont à la merci de nos financiers, son commerce vit du nôtre. Tous les détails de sa vie la rattachent au développement de la France ; mais elle sait en même temps que toute agression de notre part est impossible avec le souci que nous devons garder de notre frontière de l'est.

L'Angleterre tient l'Espagne par la menace de sa marine, constamment en mouvement sur ses côtes non défendues ; par Gibraltar, d'où elle rayonne sur l'Andalousie ; par les îles Canaries, où elle est en train d'établir solidement son influence*.

Entre ces deux influences, l'Espagne restera neutre ; il est clair qu'elle ne peut s'aliéner ni l'Angleterre ni la France sans dommage pour sa sécurité ou tout au moins pour sa tranquillité. La réalité est qu'elle s'attache à vivre entre ces actions contraires qui la dominent et, si elle paraît se rapprocher de nous au moment présent, c'est qu'à cause de Cuba elle sent tout le prix de notre concours financier et que, d'autre part, la situation de l'Angleterre dans le monde n'est plus aussi intacte que par le passé. Cela suffit pour faire pencher légèrement la balance en notre faveur, et cela suffira, à moins de changements dans la situation générale, quels que puissent être les discours tenus par les hommes d'État de la Triple Alliance à des diplomates espagnols affolés de vanité castillane et désireux de se mettre en relief**.

[1] Voir le tome XI de la présente série.

*Annotation du Ministre : *Et par l'éventualité, plus ou moins illusoire d'ailleurs, de son appui contre les Américains.*

**Annotation du Ministre : *Il ne s'agit pas de discours mais d'indices de toute autre nature. Au fond cette dépêche, toute de considérations et de déductions, ne répond pas à notre question. Il faudra sans doute poser celle-ci avec plus de précision.*

408.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. nos 216, 216 *bis*. *Paris, 15 juin 1896, 6 h., 7 h. 40, soir.*

Le prince Lobanoff a pu se rendre compte par l'article du *Manchester Guardian* que l'information à laquelle se réfère votre télégramme n° 117 [1] est aujourd'hui publique.

M. de Courcel, de son côté, dans un entretien récent avec Lord Salisbury [2], qui a affecté d'ailleurs le ton d'une conversation générale et familière, a trouvé l'occasion de demander si l'Angleterre comptait reprendre Kassala. « Kassala, a dit Lord Salisbury, est trop loin de nous, et *la difficulté est de trouver une Puissance qui voudra la conserver pour l'Égypte.* »

M. de Courcel, en constatant que les Italiens paraissaient en effet enclins à se replier, demanda si l'abandon de leurs positions en Afrique ne serait pas de nature à modifier l'état de possession dans cette partie du monde.

« C'est le secret de Rome, répartit Lord Salisbury, semblant indiquer que l'Italie était disposée à se défaire de ses possessions, mais n'avait pas encore trouvé preneur à son gré. »

M. de Courcel ajoute que les entrevues des Ambassadeurs d'Italie et d'Allemagne lui ont paru, ces jours-ci plus fréquentes et plus intimes que d'habitude.

Il semble donc que Kassala soit l'un des points sur lesquels porterait l'entente entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Vous vous rappelez que j'ai été en mesure de vous signaler les premiers renseignements sur ce rapprochement le jour même de mon entrée au ministère. Tout concorde à établir que ce rapprochement ne date pas d'hier.

Confidentiel. Dans ces conditions, de promptes décisions paraissent s'imposer à nous, si nous ne voulons pas laisser régler définitivement en dehors de nous à notre détriment commun la question de la mer Rouge qui présente, notamment au point de vue de la liberté des communications, une si grande importance, particulièrement pour celle des deux Puissances qui ne s'est pas encore assuré de garanties territoriales dans cette région.

(1) Par ce télégramme, du 13 juin, M. de Montebello informait le Ministre que le prince Lobanoff venait de lui lire une lettre lui annonçant, comme conclu entre l'Angleterre et l'Allemagne, l'accord pour le partage des territoires occupés par l'Italie et que cette Puissance abandonnerait.

(2) Rapporté ci-dessus n° 405 (dép. de Londres, du 12 juin).

Aussi attacherai-je un prix particulier à connaître le plus tôt possible le sentiment du prince Lobanoff sur les conditions dans lesquelles la question pourrait être le plus utilement abordée, en vue d'atténuer les effets d'une initiative qui serait prise par l'Angleterre et l'Allemagne, et, au besoin, de nous ménager les satisfactions que peut comporter pour nous la situation créée par cette initiative.

Le prince Lobanoff a sans doute, de son côté, recueilli sur les projets de l'Allemagne des indications qui lui permettront de compléter et contrôler ceux que j'ai ainsi reçus de Londres touchant les intentions de l'Angleterre [1].

409.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 131. *Thérapia, 18 juin 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin ; Dir. pol., 23 juin.)

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la proclamation aux Crétois publiée à La Canée le 15 juin, en même temps qu'elle était communiquée sous forme de projet à toutes les ambassades [2].

Le Sultan ni la Porte ne savent rien faire à propos, ils oscillent sans cesse entre l'inertie et la hâte fébrile. Ainsi que je vous l'ai fait savoir par le télégraphe, j'avais dit au Sultan que les moments étaient comptés, que le feu allumé en Crète ne pouvait plus s'éteindre par des moyens violents, qu'ils risquait, en durant, de se propager en Europe et de gagner la Macédoine, que tôt ou tard il faudrait recourir aux Puissances et que le mieux, dans l'intérêt de la paix et de la dignité du Sultan, était de réclamer immédiatement nos bons offices pour amener une entente avec les insurgés.

J'ajoutais que nous ne donnerions ce concours qu'à bon escient et que nous exigerions sans doute une amnistie générale, une convocation immédiate de l'Assemblée et la promesse de revenir sur les modifications apportées maladroitement à la convention d'Halépa.

Il ne pouvait être question d'exiger des Crétois une soumission préalable,

[1] M. de Montebello répond le 17 juin (télégr. n° 120) que, d'après les informations du prince Lobanoff, «il n'y aurait encore que des projets assez vagues et qu'il ne s'agirait que d'une combinaison d'après laquelle Massaouah serait déclaré port franc... Le prince estime qu'il y a lieu de suivre attentivement les événements, mais de ne pas se montrer trop inquiet».

[2] *Livre jaune*, précité, *Affaires d'Orient*, n° 131 (annexée à la dépêche de M. Cambon, en partie publiée).

puisque tous les moyens proposés avaient pour but d'arriver à cette soumission; il ne s'agissait que d'une suspension d'hostilités, d'un armistice laissant sur leurs positions les forces régulières et les forces insurrectionnelles et permettant à l'Assemblée de se réunir.

Le Conseil des Ministres, réuni au palais samedi soir 13 juin, a délibéré sur cette importante affaire et s'est rangé à mon avis. Il a été convenu qu'une proclamation serait adressée aux Crétois pour leur annoncer les intentions bienveillantes de Sa Majesté; mais, au lieu de dire nettement les choses, la Porte a noyé ses déclarations dans une phraséologie confuse et vague qui en détruit tout l'effet. Avec l'entêtement imbécile des Ministres turcs lorsqu'ils croient leur amour-propre en jeu, ils ont subordonné toutes leurs concessions à la soumission préalable des rebelles et ces concessions elles-mêmes sont présentées sous forme d'étudier les demandes de l'Assemblée.

Il a été convenu en outre que les Puissances seraient priées de prêter leurs bons offices par l'intermédiaire de leurs consuls.

Si la proclamation de la Porte n'avait été, comme on nous l'a laissé croire, qu'à l'état d'ébauche ou de projet, nous aurions pu la faire modifier et la rendre acceptable; mais sa publication prématurée à La Canée a produit une mauvaise impression. C'est une de ces fausses démarches dont les Ottomans sont coutumiers et qui les oblige si souvent à d'humiliants retours.

Il n'en reste pas moins que le Sultan est entré dans la voie de la conciliation et qu'il s'est adressé à l'Europe pour l'aider à ramener la paix.

C'est un premier point acquis.

Votre Excellence connaît par mon télégramme n° 177 [1] l'opinion unanime des représentants des grandes Puissances à Constantinople sur la réponse à faire à Sa Majesté.

Il ne nous semble possible d'intervenir qu'en écartant absolument toute exigence de soumission, en nous bornant à établir un armistice, à veiller à la convocation de l'Assemblée et à donner notre appui à toutes les demandes basées sur la convention d'Halépa. Nous considérons comme indispensable un engagement formel de la Porte sur tous ces points ainsi que sur l'amnistie générale.

J'ai fait parvenir au Sultan mes observations au sujet de la maladroite proclamation de la Porte; j'ai insisté sur la nécessité de prendre des engagements clairs et de les tenir. J'ai fait dire notamment que, faute d'en revenir promptement à la Convention d'Halépa, on se trouverait bientôt en présence d'une demande d'organisation dans le genre de celle de Samos. C'est l'autonomie, avec l'obligation de payer un tribut, un gouverneur chrétien nommé par la Porte pour un certain laps de temps et l'interdiction aux troupes ottomanes d'entrer dans l'île.

(1) Du 16 juin (*Livre jaune*, n° 128).

Je dois dire en passant que ce serait la vraie solution de la question crétoise, mais il ne nous appartient pas de la suggérer si les affaires peuvent se régler autrement.

En réponse à mes dernières communications, le Sultan m'a envoyé hier au soir un de ses Ministres pour me dire qu'il remettait l'affaire de Crète entre mes mains et qu'il accepterait tous mes conseils. Je lui ai répondu que j'étais toujours prêt à donner des conseils à Sa Majesté, mais que je refusais absolument de prendre la moindre initiative, que la question crétoise était européenne, que nous n'interviendrions qu'avec les autres Puissances et que nous ne pouvions jouer ici un rôle séparé; qu'il fallait donc attendre les instructions des différents Cabinets. J'ai cependant ajouté que Sa Majesté pouvait compter sur l'amitié désintéressée de la France et qu'elle avait raison de s'inspirer de ses avis.

L'état d'esprit du Sultan est donc bien différent de celui que je signalais à Votre Excellence il y a quinze jours. J'ai contribué, je l'avoue, à diminuer sa confiance dans l'efficacité des moyens de répression et je lui ai inspiré une peur qui le rend en ce moment assez maniable.

Je crois avoir répondu ainsi aux intentions de Votre Excellence. En se tenant unies et en parlant nettement, les Puissances peuvent, j'en suis convaincu, apaiser le mouvement crétois.

410.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Afaires étrangères.

D. n° 192. Confidentiel. *Londres, 20 juin 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 24 juin.)

L'entretien que j'ai eu hier avec le marquis de Salisbury n'a pas tardé à changer de ton et d'allure pour dégénérer en conversation familière. Après une brève énonciation de ses vues au sujet de l'affaire de Crète, dont je vous ai rendu compte dans un rapport spécial [1], et quelques mots sur les troubles qui paraissaient renaître du côté de Van, en Arménie, le Ministre anglais me témoigna une fois de plus de l'antipathie que lui inspirait le détestable régime ottoman. Sans défendre un système d'administration dont les funestes résultats ne sont que trop visibles, je lui fis observer que la Turquie, malgré

[1] Dépêche du 12 juin, ci-dessus reproduite sous le n° 405.

tous ses défauts, avait du moins cet avantage de tenir une place que nous serions bien embarrassés de remplir autrement. »

« Il est vrai, répondit Lord Salisbury, que la possession des territoires ottomans susciterait bien des rivalités. Mais j'ai toujours pensé qu'il était regrettable que l'Angleterre n'eût pas mieux accueilli autrefois les ouvertures de l'Empereur Nicolas à Sir Hamilton Seymour [1].

Je lui demandai s'il approuvait les plans de partage proposés à cette époque par l'Empereur Nicolas. « Je ne me rappelle pas exactement, dit-il, le détail de ces plans. Mais quels qu'ils fussent, s'ils avaient été adoptés alors, les questions qui nous causent maintenant tant d'ennuis seraient réglées. Il était plus facile jadis qu'aujourd'hui d'arriver à une solution; il y avait moins de parties à satisfaire. On n'avait guère à tenir compte que des convoitises de la Russie et de l'Autriche. Depuis lors, de nouvelles Puissances sont entrées en jeu, Puissances de grand estomac, ou plutôt de grand appétit, car la preuve de leur force de digestion n'est pas faite. »

— « Vous considérez donc, repris-je, que la guerre de Crimée a été une faute? »

Il réfléchit quelques instants, et dit : « Oui, je crois qu'elle a été une faute ».

Ce train de conversation nous menait tout droit à parler de partages de territoires. Lord Salisbury me demanda si la Syrie ne serait pas à notre convenance. Je lui répondis que, si certains esprits paraissaient envisager avec faveur l'éventualité d'une prise de possession de la Syrie par la France, je n'avais jamais, pour ma part, encouragé de pareilles vues. La Syrie me semblait une position très précaire, très difficile à défendre, très propre à susciter des rivalités menaçantes tout à l'entour. Elle nous mettrait en lutte avec toutes les Puissances maritimes naviguant sur la Méditerranée, avec la Russie, qui convoite l'accès à cette mer et qui nous prendrait à revers; avec l'Égypte, pour qui la Syrie deviendrait une voisine incommode; avec l'Angleterre elle-même qui, le jour où les chemins de fer de la vallée de l'Euphrate seraient construits, voudrait nécessairement exercer sur cette route de l'Inde une influence à l'abri de contestation. En un mot, je ne souhaitais pas de voir la France s'établir en Syrie par les mêmes raisons qui me faisaient considérer comme peu désirable pour l'Angleterre de rester en Égypte : ces deux provinces constituaient des possessions périlleuses, compromettantes, pouvant donner prétexte et prise à la formation de coalitions contre les Puissances qui prétendaient s'y maintenir. J'aimerais mieux me contenter de notre protectorat moral sur les populations chrétiennes du Liban, prérogative innocente et qui

[1] C'est en janvier-février 1853, que l'Empereur Nicolas Ier, convaincu de l'imminence de la fin de « l'homme malade », envisageait le remplacement de la Turquie d'Europe par des États chrétiens indépendants (Roumanie, Serbie, Bulgarie), en réalité sous protectorat russe, l'Égypte à l'Angleterre, etc.

ne pouvait soulever de jalousies, tout en assurant un prestige honorable à notre pavillon.

« Eh bien, me dit Lord Salisbury, vous ne voulez donc pas être maîtres des Lieux Saints? Pourtant vous avez entrepris une grande guerre pour les défendre. Vous devez y tenir. »

Je répondis qu'effectivement nous attachions du prix à l'indépendance des Lieux Saints, que nous y désirions l'égalité de toutes les confessions chrétiennes, mais que nous n'ambitionnions pas d'en être les maîtres nous-mêmes, d'abord parce que cette prétention nous mettrait en rivalité directe et immédiate avec la Russie; puis parce que la position serait à peu près intenable pour nous. Au Moyen-Age, avec le concours de toute l'Europe occidentale, nous avions entrepris les Croisades pour conquérir la Terre Sainte; nous n'avions pas pu la garder.

Bien que cette conversation, par sa nature même, fût dénuée de tout caractère officiel, elle m'a paru mériter de vous être rapportée, parce qu'elle éclaire d'une manière assez intéressante les vues personnelles du marquis de Salisbury sur l'Orient. Vous savez que ce Ministre, esprit philosophique et méditatif, aime les solutions, les difficultés tranchées, les situations nettes. Le provisoire, dont les Anglais s'accommodent d'habitude presque indéfiniment, l'obsède et lui pèse; il aspire à y mettre fin. Sa tournure d'esprit a des affinités françaises : il recherche la précision, les choses décidées et bien arrangées; il emploie à y parvenir les ressources de sa finesse normande, son expérience et ses ruses captieuses d'homme d'affaires. Il sait accepter au besoin les sacrifices nécessaires, avec plus de largeur que la plupart de ses compatriotes.

Vous vous rappelez que, dans un de nos premiers entretiens, l'an dernier, peu de temps après son avènement au ministère, il me parla spontanément des deux hommes malades, les deux Sultans de Turquie et du Maroc, dont l'Europe aurait prochainement à liquider la succession. Les procédés de gouvernement d'Abdul Hamid lui font particulièrement horreur, et il aurait considéré comme une amélioration notable un changement de règne à Constantinople. Je n'ai pas pu constater jusqu'ici, même au fort du débat arménien, qu'une ambition particulière au profit de l'Angleterre le poussât à précipiter la ruine de l'Empire ottoman. Ce qu'il envisage plutôt, c'est, si je puis m'exprimer ainsi, une opération de nettoyage, d'assainissement, de juste répartition de populations indignement administrées aujourd'hui.

Comme il est impossible cependant de faire abstraction des mobiles purement politiques chez un homme d'État aussi expérimenté et aussi habile, on doit se demander quelles intentions spéciales ramènent en ce moment sa pensée vers la conjecture d'une dislocation et d'un partage de l'Empire ottoman. Un point est visible et bien frappant dans les ambitions qu'il s'efforçait d'éveiller en nous, dans l'attribution des territoires de Syrie et de Pales-

tine qu'il semblait destiner à la France, c'est le désir manifeste de créer une opposition d'intérêts entre nous et la Russie. En effet, plus cette Puissance se rapproche de la Méditerranée, plus la rivalité immanente qui existe entre ses traditions, ses aspirations et les nôtres, se développe et devient aiguë. Appeler la Russie en Arménie, peut-être à Constantinople, et en même temps opposer comme une digue à ses progrès, à son entraînement religieux, à ses convoitises séculaires, la France, postée à Jérusalem, à Damas, à Beyrouth, c'est substituer entre les deux Puissances le plus inéluctable antagonisme à l'alliance étroite, devenue, contre notre gré, si gênante aujourd'hui pour l'Angleterre, qui les attache l'une à l'autre.

Peut-être l'espoir de trouver une issue à l'embarrassante question d'Égypte parmi les combinaisons auxquelles la liquidation de l'Empire ottoman pourrait donner ouverture, exerce-t-il sur l'esprit de Lord Salisbury une certaine influence et le prédispose-t-il à aller plus volontiers au devant d'une distribution nouvelle des territoires plus ou moins effectivement rattachés à la domination turque. Soit que l'Angleterre conserve définitivement sous son autorité la terre des Pharaons, soit qu'elle y installe à sa place quelque régime neutre qui lui confère les mêmes sécurités que l'exercice direct du pouvoir, sans lui en imposer la responsabilité, sa part dans l'héritage de la Turquie sera toujours suffisante pour lui garantir ce qu'elle doit désirer, la continuité entre ses deux empires de l'Afrique et de l'Inde, qui déjà, par Aden et le pays des Somalis, se donnent la main. La possession de l'Arabie et du golfe Persique établira sa primauté incontestée sur les populations musulmanes et assoira son règne sur le littoral entier de la mer des Indes, mettant entre ses mains, comme une chaîne presque ininterrompue, toutes les côtes et toutes les péninsules, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au détroit de Singapour. Ainsi cantonnée, elle se trouvera en bonne posture pour attaquer la Chine à son heure et jeter son dévolu sur toute la partie méridionale de ce vaste pays. La vigueur d'impulsion qu'elle apportera à cette dernière tâche contrebalancera le poids de la puissance russe qui déjà entame la Chine par le nord.

Il est clair que l'Angleterre en est arrivée à se rendre compte que les grands problèmes du siècle prochain se débattront dans l'Extrême-Orient. C'est de ce côté qu'elle veut être libre de porter toute l'énergie de ses efforts pour soutenir son grand duel contre la Russie. Trop longtemps la Russie a su l'occuper sur le Danube et le Bosphore tout en poussant silencieusement ses forces dans le Turkestan ou en Mandchourie. La politique anglaise aspire à se débarrasser de cette diversion importune, et c'est pourquoi elle attache beaucoup moins d'intérêt aujourd'hui qu'à l'époque de la guerre de Crimée à défendre contre l'ambition moscovite la péninsule des Balkans ou l'Asie Mineure et les approches de la Méditerranée. Même elle hâterait volontiers de ce côté la marche de sa rivale, étant assurée de

l'y voir aux prises avec l'ensemble des Puissances de l'Europe continentale.

La Méditerranée elle-même, dans les conditions nouvelles que laisse entrevoir l'avenir, perd pour l'Angleterre l'importance qu'elle a eue pendant le XVIIIe et le XIXe siècles. Cette mer intérieure, dont l'Angleterre commande toutes les issues, n'apparaît plus que comme une annexe relativement négligeable des vastes océans sur lesquels la marine britannique prétend promener désormais son pavillon en maîtresse souveraine. Elle considère la Méditerranée comme une rade de refuge, je dirais presque de plaisance. Si elle est occupée ailleurs, c'est assez qu'elle y laisse comme sentinelle une puissance maritime d'ordre secondaire, dévouée et suffisamment respectable. L'Italie se prête avec docilité à ce rôle, analogue à celui que l'Angleterre voudrait réserver au Japon dans la mer Jaune.

C'est par des songeries de cette sorte que j'explique la conversation de Lord Salisbury. Les perspectives qui, si je ne me trompe, se déroulent dans le lointain de sa pensée, sont de nature à modifier sensiblement les proportions que le cours de notre histoire nous a habitués à attribuer à certaines choses. Quoi d'étonnant qu'avec des vues semblables l'Angleterre se montre convaincue que les grandes guerres de l'avenir seront surtout des guerres navales et qu'elle oriente en conséquence ses armements et ses dépenses? Elle ne craint plus aujourd'hui que deux rivales sérieuses, la Russie et les États-Unis d'Amérique. Elle se prépare donc à agir avec prépondérance par des expéditions maritimes et des débarquements lointains, le jour où il lui faudrait recourir à la force. Déjà l'on peut dire que son armée de terre est tout entière une armée coloniale, avec des réserves bien entretenues dans la métropole.

Quant aux Puissances de la petite Europe, l'Angleterre n'a qu'un souci, aviver entre elles les causes de dissension, parce que, par un vieux sentiment d'atavisme, un souvenir instinctif des invasions passées auxquelles elle doit son existence nationale, elle tremblerait de voir en face de ses côtes comme une ligne menaçante si, par exemple, les ports de Hambourg, d'Anvers et de Cherbourg se trouvaient un jour entre les mains d'une même confédération d'États.

Aussi comment pourrions-nous croire qu'elle ne se réjouit pas de l'état de division où les traités de 1815 et de 1871 ont mis l'Europe occidentale? Les résultats de la brutale effraction de Bismarck et de Moltke en 1870 ne sauraient lui déplaire, car ils condamnent cette partie du monde, pour plusieurs générations tout au moins, à l'impuissance et aux rivalités stériles; peut-être, par suite, à une décadence irrémédiable. Les Anglais se proclament volontiers les imitateurs et les émules, sur une plus vaste échelle, du peuple romain; depuis qu'ils ne redoutent plus vraiment la France, assez occupée d'autre part, ils témoignent à son égard la sympathie élégante que les Romains du siècle d'Auguste affectaient pour la Grèce. Mais il leur convient que la

France reste rivale de la Prusse, de l'Italie, et ils voudraient la séparer de la Russie. Opposer les Puissances de l'Europe les unes aux autres, les opposer ensemble, ou tour à tour, soit à la Russie, soit aux États-Unis, et, s'il est possible aussi, opposer la Russie aux États-Unis, telle est la politique naturelle de l'Angleterre.

Sur la fin de notre conversation, Lord Salisbury me demanda s'il était vrai que la France et la Russie s'entendissent pour garantir à l'Espagne la possession de Cuba. Je dis que je n'avais pas entendu parler d'un pareil projet et je demandai à mon tour si, dans le cas où il en serait question, l'Angleterre se joindrait à nous. Lord Salisbury ne répondit à mon interrogation que par une grimace significative.

411.

M. André Lebon, Ministre des Colonies,

à M. Liotard, Commissaire du Gouvernement dans le Haut-Oubangui.

D. Confidentiel. *Paris, 23 juin 1896.*

M. le Commissaire général du Gouvernement dans le Congo français [1] vient de me transmettre et j'ai lu avec le plus vif intérêt les rapports que vous avez adressés de Sémio, en décembre et janvier derniers, à mon Département.

Ces communications, s'ajoutant à celles que vous avez fait parvenir à mes prédécesseurs en juin et août 1895, ainsi que les résultats qu'elles accusent affirment d'une manière indéniable l'efficacité de la politique à la fois avisée et prudente qu'avec une intelligence très nette de la situation de ces pays vous avez suivie dans les régions situées au nord du M'Bomou. Je me plais à reconnaître tout le mérite de vos patients efforts et, pour mieux manifester l'importance que j'y attache, je suis heureux de vous faire connaître, comme vous en êtes informé d'ailleurs par une lettre spéciale adressée sous un autre timbre, que vous êtes nommé gouverneur de quatrième classe hors cadres.

Avec ce nouveau grade vous êtes maintenu dans vos fonctions actuelles, et je désire vivement que vous continuiez à les exercer si votre état de santé, l'énergie dont vous donnez la preuve y aidant, vous permet d'ajourner longtemps encore votre retour en France. Ainsi que vous le savez, en effet, M. le capitaine Marchand, officier d'une valeur que vous avez pu apprécier et dont les séjours successifs en Afrique ont fait notamment reconnaître les mérites, va prochainement arriver dans l'Oubangui, assisté d'un personnel d'élite en qui vous

[1] Savorgnan de Brazza.

pourrez avoir toute confiance et qu'il sera utile de laisser dans les mains de son chef le plus possible et sauf événements. Notre action au nord du M'Bomou va désormais entrer dans une phase décisive, et je compte sur vous pour la diriger. La dépêche de mon prédécesseur du 24 février dernier [1] vous faisait observer, et j'insiste à mon tour sur ce point, que la mission dont est chargé M. le capitaine Marchand ne saurait être considérée comme une entreprise militaire. Ce n'est pas avec les forces nécessairement très réduites dont nous disposons dans ces régions que la pensée de projets de conquêtes pouvait un seul instant être acceptée. Il s'agit, aujourd'hui surtout que les résultats en sont à si bon droit appréciés, de maintenir strictement la ligne politique que, depuis près de deux années, vous suivez avec persévérance et dont notre établissement dans le bassin du Nil doit être le couronnement. Vous devez donc envisager la mission Marchand et les ressources qu'elles vous apporte comme devant vous permettre d'atteindre plus aisément, par de nouveaux moyens d'action, le but définitif.

Mais ce caractère exclusivement pacifique que doit conserver l'œuvre entreprise, cette nécessité où nous sommes d'éviter de nous voir un jour aux prises avec des bandes très nombreuses et bien armées, nous obligent à établir, sinon une alliance véritable, tout au moins de bons rapports avec les Derviches. Il ne faut pas que les Mahdistes, apprenant l'arrivée des Français dans ces régions, puissent confondre leur entreprise avec celles de leurs rivaux européens. Il importe de leur faire entendre que la France n'a contre eux aucun sentiment d'hostilité, qu'elle ne forme contre les populations du Soudan égyptien aucun projet d'agression, qu'elle désire au contraire voir s'affermir chez elles la paix intérieure et extérieure, afin de bénéficier un jour, dans l'intérêt de son commerce, du calme et de la prospérité du pays. C'est, du reste, le langage que vous teniez au Fégui Ahmed, avant même que cette politique se fût encore affirmée, en décembre 1895, ainsi qu'il résulte d'une des pièces jointes à votre rapport sur l'occupation de Tamboura. «Le Gouvernement de la France, écriviez-vous, n'a jamais eu affaire, ni de près ni de loin, aux Derviches, et je ne vois pas pour quelle raison ceux-ci seraient nos ennemis».

L'opinion que vous exprimiez de la sorte et qui se conciliait cependant avec votre politique à l'égard des chefs Zandés ne doit pas davantage aujourd'hui, si elle inspire une action plus marquée de la France, faire obstacle à la consolidation, à l'affermissement de nos relations avec ces derniers. Vous devrez laisser entendre à ceux-ci qu'ils sont toujours assurés de notre protection et qu'un accord éventuel de la France avec les Derviches, s'ils viennent

[1] Ci-dessus reproduite, n° 312.

à s'en inquiéter, ne peut que mettre fin à des déprédations dont ils ont été si souvent les victimes.

Pour consacrer mieux encore cette attitude de la France à l'égard des chefs Zandés, telle que vous l'avez adoptée et telle qu'il me paraît utile de la conserver, je suis désireux de donner suite, dans toute la mesure du possible, aux propositions que vous me transmettez en faveur du sultan Sémio. Les cadeaux que vous demandez pour lui seront très prochainement expédiés, comme l'ont été déjà, par les soins de mon prédécesseur, les présents destinés à Rafaï. Je vais me préoccuper également d'assurer la nomination de Sémio, non, comme vous le proposez, dans la Légion d'honneur, mais dans l'ordre du Mérite agricole, dont la croix porte l'effigie de la République et dont le ruban rappelle les couleurs chères aux musumans. Je vous adresserai le plus tôt possible les insignes de cette décoration, qu'il vous appartiendra de lui remettre avec la plus grande solennité; je me réserve d'y ajouter ceux du Nicham el Anouar, qui peuvent également aux yeux d'un disciple de l'Islam, être considérés comme particulièrement précieux. Quant à la pension mensuelle que vous proposez de verser à Sémio, en partie au moins en numéraire français, je n'y vois point de difficultés et il vous appartient de faire le possible en ce sens sur les crédits du Haut-Oubangui. Il me paraît très difficile, d'autre part, de reconnaître dès maintenant Sémio comme chef suprême du Bahr-el-Ghazal, au delà du moins des limites de son influence actuelle ou de celle de sa famille; il y aurait lieu de craindre un choc avec les Mahdistes, car le maintien du *statu quo* vis-à-vis des diverses populations de ces pays ne me semble devoir être modifié que très prudemment. Je vous prie de vouloir bien vous montrer très circonspect à cet égard, comme en ce qui concerne l'occupation éventuelle de Ziber par Sémio, dans le cas surtout où elle exigerait le secours de notre intervention. Je ne vois pas d'inconvénient, par contre, à faire parvenir à Ziber Rahma, par l'intermédiaire de nos agents en Égypte, la lettre qui lui est adressée par Sémio; vous pourrez donner au Sultan l'assurance que toutes diligences seront faites à cet effet.

Tout en demeurant l'allié de ces chefs, vous devrez, comme vous l'avez entrepris, continuer à transformer, pour ainsi dire, en agents de votre police de sûreté les indigènes auxquels ils commandent. Le stock d'armes et de munitions qui vous a été récemment expédié pourra vous permettre d'activer l'organisation de ces auxiliaires. Je vous recommande de la poursuivre avec zèle, surtout si vous disposez dans le personnel militaire de l'Oubangui d'officiers et de sous-officiers capables de donner à ces indigènes une instruction suffisante. Il faut vous préoccuper dès maintenant de constituer ainsi des milices solides et dévouées, pour ne pas nous obliger à maintenir dans le pays des troupes régulières qui donnent à notre occupation un caractère

militaire qu'il ne paraît pas prudent de lui laisser à tous points de vue, notamment à celui de la relève et du ravitaillement. Ce qu'il importe avant tout d'obtenir, et l'entretien des forces de police dans un avenir plus ou moins rapproché devra suffire à cette tâche, c'est, comme vous l'avez fort bien compris, par l'établissement de postes faciles à relier entre eux, la constitution d'une ligne de retraite appuyant à nos possessions du Congo l'action hardie dont vous conserverez la première initiative.

Plus cette politique s'accentue d'ailleurs, plus nous avançons vers le Nil, et plus vous devez dès lors chercher à obtenir par le nord les moyens de ravitaillement qu'il vous devient si difficile de faire venir de la côte. Je vous prie de vouloir bien étudier sérieusement cette question. C'est là, selon moi, que l'on pourra trouver la solution du problème que fait naître actuellement l'approvisionnement de nos postes de l'Oubangui et dont le remarquable rapport de M. le sous-commissaire Furiet marque toute la gravité. A ce propos, je tiens à vous faire savoir que je prends bonne note des propositions que vous m'avez transmises en faveur des collaborateurs dont vous avez apprécié les efforts, notamment de M. le sous-commissaire Furiet ; je me réserve d'y donner suite, au moins en partie, dès qu'il me sera possible de le faire.

Tel est, dans son ensemble, le programme d'action qui doit consacrer une œuvre par vous si brillamment entreprise et à l'accomplissement duquel, j'en ai la ferme confiance, vous voudrez bien apporter toute votre expérience et, toute votre énergie. L'effort de nos rivaux européens va être, avant peu, considérable dans ces régions, pour nous distancer ou nous faire perdre le fruit de la situation même que vous avez créée. Aussi tiens-je à vous recommander de ne négliger aucune précaution, soit dans la marche en avant, soit dans la consolidation même des stations créées par vous, pour assurer la sécurité de tout le personnel placé sous vos ordres. M. le capitaine Marchand doit, selon mes instructions expresses, conformer exactement sa ligne de conduite aux indications que vous croirez devoir lui donner. Pour le rôle qui lui est confié, il sera, sous votre direction, votre collaborateur immédiat. La nécessité dans laquelle vous avez été de diriger vous-même l'installation d'un poste à Tamboura, celle où vous serez probablement de continuer à rester à l'avant pour gagner à vous des chefs indigènes qui doivent être des auxiliaires précieux, les circonstances, inévitables également, qui amèneront M. le capitaine Marchand, soit à atteindre le but final par une autre route que vous-même, soit à vous seconder directement si des événements imprévus surgissaient, vous amèneront à laisser derrière vous, dans les stations primitivement créées, un point d'appui, une base très solide. C'est là que M. le Dr Cureau exercera alors les fonctions de délégué du commissaire du Gouvernement, comme vous l'avez proposé et comme l'ont décidé des instructions émanant de mon prédécesseur. Il est bien entendu du reste que vous aurez

autorité sur tous les agents civils et militaires; il en sera notamment ainsi de la mission de M. Marchand, qui est votre adjoint temporaire et auquel, s'il se trouve éloigné de vous, vous laisserez des ordres précis pour le service dont il aura la responsabilité directe. Il ne peut s'agir de questions d'amour-propre dans une situation aussi délicate que celle où vous vous trouverez tous, et je connais trop le patriotisme de tous ceux qui sont ou vont dans l'Oubangui pour insister sur ce point.

Ainsi coordonnés, les efforts des uns et des autres pourront assurer rapidement, je l'espère, le succès final de l'œuvre entreprise; je sais qu'en ce qui vous concerne vous ne négligerez rien pour l'obtenir.

412.

Note du Ministre.

(*Entretien avec le comte Tornielli.*)

Paris, 24 juin 1896.

J'avais entretenu le Conseil, mardi, des *nouvelles* propositions de l'Italie, résumées dans le télégramme de M. Billot n° 106 [1], et caractérisées, en somme, par ce fait que l'Italie consentait, pour obtenir notre tarif minimum, à renoncer au bénéfice de ce tarif pour les soies. J'avais attiré l'attention du Conseil sur cette importante concession et sur le désir manifeste du Gouvernement italien de nous serrer d'aussi près que possible par des offres si séduisantes.

Le Conseil fut d'avis cependant que l'heure n'était pas encore arrivée d'engager avec le Gouvernement italien des négociations pour un arrangement dont les avantages, au point de vue politique, restaient douteux et qui, au point de vue économique, heurteraient les intérêts et les aspirations de toute la viticulture française.

Le comte Tornielli, qui m'avait remis ces nouvelles propositions dans son audience de mardi dernier, aborda avec moi la question des négociations commerciales dans l'audience d'hier. Je lui répondis que j'avais fait à mes collègues un exposé complet de l'affaire; que, certainement les dispositions si

[1] Par ce télégramme du 21 juin, M. Billot transmettait les dernières instructions envoyées au comte Tornielli et qui portaient sur les quatre points suivants : reconnaissance de notre situation privilégiée en Tunisie, convention de navigation, arrangement commercial sur la base des tarifs les plus réduits, prolongation du *statu quo* en Tunisie jusqu'à révision des traités existant encore avec d'autres Puissances.

manifestement conciliantes de l'Italie avaient fait sur eux une réelle impression; mais que, malgré tout, après un débat prolongé, je n'avais pu dégager la conviction que l'heure fût venue d'aborder une négociation si difficile. Il est si évident que, si cette négociation n'aboutissait pas, l'échec aurait pour résultat de créer de nouveaux mécontentements de part et d'autre, qu'à mon avis on ne devait l'aborder qu'avec des chances presque certaines de succès.

Je priai donc le comte Tornielli de renoncer absolument à toute insistance de cette nature, à moins que nous n'eussions, de part et d'autre, préparé l'opinion à l'idée d'un rapprochement par des actes marquant l'esprit d'apaisement dont les deux Puissances étaient animées, sans alarmer des intérêts aussi considérables et aussi actifs que ceux qui dépendaient des modifications à apporter au tarif des douanes. Un premier accord sur des points particuliers me paraissait donc devoir être tout d'abord envisagé et je revenais à mon idée première, à savoir qu'il y avait lieu de régler d'ici au 20 septembre, d'une part, la question tunisienne et, d'autre part, de conclure l'arrangement au sujet de la navigation sur la base du traitement de la nation la plus favorisée.

Le comte Tornielli me répondit qu'il transmettrait à son Gouvernement mes appréciations au sujet de l'éventualité d'un arrangement d'ensemble, mais il demanda si nous ne pourrions pas du moins établir une période préliminaire pendant laquelle les deux Gouvernements tomberaient d'accord sur des solutions provisoires en Tunisie en vue de négocier l'arrangement général. J'écartai nettement cette perspective. Je fis observer au comte que mieux vaudrait certainement aborder l'opinion avec l'arrangement lui-même qu'avec un projet de négociations en une période préparatoire qui soulèverait tous les intérêts, les liguerait contre le projet d'entente sans les mettre en présence d'un fait accompli.

Il se rendit à ces raisons et envisagea alors l'hypothèse d'une simple prorogation de la convention italo-tunisienne. Je lui répondis encore que, dans ma pensée, il fallait que nous sussions, de part et d'autre, à quoi nous en tenir avant le 20 septembre. « Pour nous, lui dis-je, à cette date, l'Italie n'a plus de traité; c'est *tabula rasa*. Certainement nous ne demandons pas mieux que d'adoucir la rigueur de ce *strictum jus*, si, en échange, vous nous accordez quelque chose, et l'accord pourrait se faire sur les bases suivantes : la France accorde à l'Italie, en Tunisie, le traitement de la nation la plus favorisée; par contre, l'Italie et la France s'accordent, pour la navigation, le traitement de la nation la plus favorisée. Voilà, ajoutai-je, le véritable arrangement préliminaire, celui qui attirera l'attention de l'opinion, qui fera entrer dans les mœurs l'idée d'un apaisement. Mais il faut qu'il soit conclu avant le 28 septembre, pour éviter les aigreurs qu'un conflit de droit ne manquerait pas de faire naître. Je vous demande donc, et je demande à votre Gouvernement d'envisager ces propositions comme la véritable base pratique de négociations qui

s'ouvriraient sans retard et qui devraient être rapidement menées à bonne fin. »

Le comte Tornielli ne me parut pas opposer une fin de [non] recevoir absolue à ces ouvertures. Il insista plutôt sur la difficulté d'arriver à un accord dans le court laps de temps qui nous sépare du mois de septembre. Il fit observer qu'il y aurait des discussions précises très délicates sur certains points importants, par exemple l'exercice du droit de pêche sur les côtes tunisiennes et le régime des établissements de mainmorte (hôpitaux, cimetières, écoles) en Tunisie.

Je lui dis que nous pourrions aborder ces points dans un désir de concorde et que, par conséquent, on arriverait facilement à s'entendre.

Je lui fis observer aussi incidemment, à propos de l'affaire Savelli [1], qu'il y aurait à envisager, un jour ou l'autre, un certain règlement des questions de frontière dans le sens d'une détente et d'une surveillance moins méfiante et moins stricte.

D'une façon générale, il revint à diverses reprises sur la difficulté que son Gouvernement trouverait à faire accepter par l'opinion et par le Parlement un accord ne portant que sur la Tunisie et sur la navigation, le règlement de ces deux questions paraissant plutôt favorable à la France.

Je lui répondis que, pour le Parlement, il y avait les décrets-lois et que, pour la convention de navigation, les avantages étaient réciproques. Il me promit de transmettre l'ensemble de ces observations à son Gouvernement.

413.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 137. *Thérapia, 24 juin 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juin.)

On pouvait espérer que la reconnaissance du Prince Ferdinand et le raccommodement de la Bulgarie avec sa puissante libératrice donnerait au peuple bulgare de telles satisfactions d'amour-propre que, pour cette année au moins, il oublierait la Macédoine. Mais il fallait compter sans les maladresses du Gouvernement ottoman, qui semble prendre à tâche de réveiller les questions qui sommeillent et de raviver tous les feux qui s'éteignent. Les

[1] (*Sic*) probablement le capitaine d'État-major italien Ravelli, arrêté en juin en territoire français.

réformes macédoniennes, si pompeusement annoncées, ne paraissent pas sérieusement poursuivies, la commission constituée par le Sultan ne donne plus signe de vie et les Turcs qui, par une attitude nette et décidée pouvaient si facilement donner satisfaction aux populations bulgares de la Macédoine, ont toutes les apparences de gens de mauvaise foi.

L'insurrection de Crète, provoquée par le rappel du Gouverneur chrétien et l'ajournement de l'Assemblée générale, la rébellion des Druses, amenée par les exactions des autorités civiles et militaires de Damas, le renouvellement des troubles en Arménie et le développement du brigandage kurde donnent l'impression d'un désordre général et durable. La Porte à court d'argent et d'hommes est obligée de faire face de tous côtés et, pour renforcer les points menacés, de dégarnir outre mesure les provinces où règne encore une apparence de tranquillité. C'est ainsi que le corps d'armée de Salonique est tous les jours mis à contribution et que bientôt la Macédoine sera sans défense contre les agitateurs bulgares. Il est à craindre que le comité macédonien ne se laisse attirer par une proie aussi tentante. Il sera soutenu certainement par la majorité de l'opinion et c'est le moment d'examiner de quel poids pèseront dans les résolutions du peuple bulgare les conseils de la Russie.

Notre vice-consul à Philippopoli, M. Steeg et M. Joubin, chargé d'une mission archéologique en Turquie, se trouvaient la veille du couronnement du Tsar au monastère de Rilo. Ce monastère, le plus grand et le plus célèbre de Bulgarie, situé sur la frontière turque, joue un rôle important dans la politique macédonienne. C'est là que se sont concentrées et armées les bandes qui ont traversé la frontière l'été dernier. A sa tête est placé un archevêque, gros personnage, mêlé depuis trente ans à tous les mouvements macédoniens ; il possède une communauté d'une centaine de moines, à laquelle vient s'ajouter une population flottante de bergers, de soldats, de brigands, de marchands et de fonctionnaires. Le Prince Ferdinand y vient presque chaque année. M. Steeg demanda à l'higoumène si, le lendemain, il célébrerait un service en l'honneur du Tsar. L'higoumène fort surpris, répondit qu'il n'en savait rien, mais que, s'il le voulait, il en célébrerait un. Le lendemain matin, l'higoumène, assisté de quatre officiants, récita dans la chapelle une petite liturgie qui dura un quart d'heure. Nos compatriotes étaient les deux seuls assistants. Aucun des moines de la communauté, encore moins les laïques de passage, parmi lesquels se trouvaient des officiers et des fonctionnaires, ne prirent la peine de se déranger pour le fils du Tsar libérateur. Ce petit fait, qui me fut raconté à son retour par M. Joubin, me semble très significatif.

En réalité pour la nation bulgare, la question du rapprochement avec la Russie ne vient qu'au second plan. La seule, qui prime toutes les autres, d'un bout à l'autre de la Bulgarie, c'est la question de la Macédoine. La Russie aidera-t-elle les Bulgares dans le combat pour la Macédoine? Voilà ce qui les

préoccupe. Les russophiles disent oui, les russophobes disent non. Voilà ce qui les divise*.

Le cœur de tout Bulgare renferme deux sentiments contradictoires : une reconnaissance très vive et très sincère envers les Russes libérateurs, et un orgueil formidable de peuple jeune, qui se croit à la hauteur de toutes les tâches, orgueil grandi encore par les premiers succès des armes bulgares en 1885. De ces deux tendances sont sorties les deux grands partis bulgares, aussi violents dans leurs convictions. On ne se gardait de russophilisme que par une égale frénésie russophobe. On peut se demander si les Bulgares sont déjà assez compréhensifs pour établir un juste rapport entre leurs devoirs envers les Russes et leurs sentiments nationaux. Les Gouvernements se succéderont et, victimes d'une opposition facile, passeront de la politique autrichienne, qui ne leur donne pas grand'chose, à la politique russe, qui ne leur donnera pas assez à leur gré. Nous aurons certainement des rééditions de M. Stamboulof; une politique comme la sienne, a été trop populaire pour disparaître avec un homme.

L'essai de Stamboulof de gouverner contre la Russie était pourtant condamné à un échec final. Trop exclusif, il révoltait une part du sentiment bulgare. Le Gouvernement actuel a inauguré la politique inverse : il gouverne, sinon pour, du moins avec la Russie. La majorité sur laquelle il s'appuie comprend l'opposition d'autrefois, les russophiles, et ce que l'on pourrait appeler les ralliés du russophilisme. Pour les retenir, quelles garanties le Gouvernement leur offre-t-il? Car la reconnaissance ne suffit pas pour diriger une politique. Or, si je vois bien les avantages que le prestige russe dans les Balkans gagne à la réconciliation, je saisis moins bien les intérêts pratiques que les Bulgares en retireront. Sans doute le Tsar est un glorieux et puissant patron. Mais économiquement la Bulgarie est à la merci de l'Autriche. Passe encore pour l'argent, si l'intérêt national y trouve son compte. Mais déjà certains Bulgares prétendent que jamais la Russie ne favorisera leurs revendications nationales. D'après eux, la grande Bulgarie est morte au traité de San Stefano. Jamais la Russie ne mobilisera un bataillon pour conquérir la Macédoine aux Bulgares. Non seulement la Russie ne souhaite pas une plus grande Bulgarie, mais la Bulgarie telle qu'elle est, lui paraît déjà trop puissante et lui fait peur. Ainsi la Macédoine peut devenir entre les mains de l'opposition une arme d'attaque contre le Gouvernement et un ferment de discorde avec la Russie.

Cette opposition, peu puissante en ce moment dans le Parlement, a de profondes racines dans le pays. Elle semble pouvoir compter sur deux puis-

*Annotation du Ministre : *Cela explique les inquiétudes manifestées par M. Tcharykoff à M. de Petiteville.*

sants alliés, le clergé et l'armée. L'église bulgare, excommuniée depuis vingt-cinq ans, jalouse de son indépendance, de ses rites, et de ses traditions, n'est pas aimée à Pétersbourg; elle le sait, et elle redoute l'influence russe. Le clergé bulgare n'est pas encore remis de l'alerte que lui causa, voici deux mois, la nouvelle que le Tsar désirait la réconciliation de l'exarchat bulgare avec le patriarcat œcuménique. Autant valait lui demander de renoncer à la Macédoine. J'ai signalé à Votre Excellence cette maladresse de la Russie, qui a éveillé des défiances que les démentis officiels n'ont point réussi à calmer. L'exarque bulgare ne m'a pas caché son intention de provoquer un soulèvement si les droits de son église étaient méconnus.

L'armée ne paraît pas davantage former un appoint pour la politique russophile. Jalousie de métier, orgueil de jeunesse ou souvenir du bienfait, l'armée bulgare ne compte que sur elle seule. Le jour où la Russie voudra la retenir dans son élan vers la Macédoine, elle se déclarera tout entière contre la Russie.

Enfin, dans cette revue des différentes formes d'opposition en Bulgarie, il faut signaler encore l'opposition à la personne même du Prince. Le Prince est l'homme de la réconciliation, dont il attend des avantages personnels. Le Prince n'est pas populaire. Indifférent à la masse, qui ne voit en lui qu'un étranger; dédaigné par l'armée, qui ne reconnaît pas en lui un chef militaire, on dit qu'il a indisposé les Bulgares par ses façons de souverain et par un faste un peu puéril, dont les Bulgares paient les frais. Nulle part dans le pays, il n'a su se créer des attaches solides. Dans un moment de crise, son autorité ne prévaudrait pas contre la volonté d'un ministre ou d'un officier. En cas de résistance, il serait balayé, sans que personne prît sa défense.

On me signale tous ces éléments d'opposition et on prétend qu'on en retrouve la trace chez ceux mêmes qui soutiennent la politique du Gouvernement. Nous verrons comment les Russes s'y prendront pour assoupir ces défiances et s'établir fortement en Bulgarie. J'ai connu ici leur représentant à Sofia, M. Tcharykoff, et je dois dire qu'on ne pouvait choisir un agent plus sensé, plus froid et plus prudent. Il se rendra compte que, si les Bulgares tiennent à la Russie, ils tiennent encore bien plus à la Macédoine. « Nous aimons bien les Russes, disait un député dont on m'a rapporté le propos, mais nous ne voulons pas qu'ils considèrent la Bulgarie comme un pays de protectorat et, si nous leur servons, nous voulons qu'ils nous aident. »

J'espère que M. Tcharykoff, avec beaucoup d'habileté et une discrétion plus grande encore, pourra maintenir en Bulgarie la situation que la Russie y occupe à présent. La France, par son désintéressement dans la question, peut servir l'un et l'autre en conciliant des ambitions souvent divergentes.

En résumé, il faut reconnaître que la position des Puissances de l'Europe centrale n'est pas définitivement compromise en Bulgarie. La Macédoine restera entre leurs mains une arme redoutable dont elles se serviront pour

combattre la politique russe. La Macédoine sera la pierre de touche qui permettra aux Bulgares d'éprouver la valeur de l'alliance russe. Continuer en Macédoine la politique suivie par la Russie en Arménie, c'est à coup sûr compromettre avant longtemps son influence. Ce n'est pas en Bulgarie que l'on critique avec le moins de violence la réserve observée par la Russie dans l'affaire arménienne. On n'y admet pas la théorie russe qui consiste à maintenir la Turquie jusqu'au jour où la Russie sera assez puissante pour la partager à son profit. A tort ou à raison, on croit en Bulgarie que l'Empire ottoman est prêt de s'effondrer dans le sang et la pourriture, et on veut être prêt pour cet événement. Les Puissances de la Triple Alliance encouragent la Bulgarie dans ce sentiment. Enfin l'Angleterre, en intervenant partout en faveur des chrétiens d'Orient, est en train de regagner dans les Balkans tout le prestige perdu.

Nous devons redouter et, plus que nous encore, les Russes doivent redouter le jour où les Macédoniens, abandonnés par les Russes, invoqueraient la Triple Alliance et l'Angleterre; ce serait l'effondrement de notre politique en Bulgarie; nous ne saurions trop y veiller.

414.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Berlin [1],

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 158. *Berlin, 24 juin 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 30 juin.)

Les récentes élections municipales d'Alsace-Lorraine [2] ont causé en Allemagne un mécontentement que cherchent à dissimuler les partisans du régime d'exception sous lequel vivent les pays d'Empire, mais que se sont empressés d'exploiter les adversaires de cette législation. Si, après vingt-cinq ans, disent-ils, nous voyons les électeurs demeurer fidèles à leurs représentants indigènes ainsi qu'aux opinions ultramontaines, la faute en est uniquement à ces institutions dictatoriales qui rappellent sans cesse aux Alsaciens qu'ils ne

[1] M. Herbette avait présenté ses lettres de rappel le 26 mai. En janvier, il avait, à propos d'un incident provoqué par l'attaché naval de l'ambassade, tenu tête à Guillaume II; depuis lors sa situation à Berlin était devenue difficile.

[2] Les élections municipales, qui avaient eu lieu le dimanche 14 juin, avaient été marquées, surtout dans les grands centres, par le progrès des idées socialistes.

sont pas Allemands. Comment pourrait se faire l'assimilation de ces populations sous un régime qui les traite en étrangers et, par suite, les invite à se grouper pour la défense en un faisceau que la pression administrative n'a pas réussi à rompre. Ce qui s'est produit, au contraire, c'est que ce corps électoral, réfractaire aux idées de germanisation, s'est laissé entamer par l'action des idées socialistes et que ce n'est pas, comme le souhaiteraient les Allemands patriotes et d'esprit conservateur, l'Empire qui profite des pertes du parti de la protestation, mais bien la cause révolutionnaire et subversive.

C'est ce succès assez inattendu de la démocratie, particulièrement notable à Strasbourg, à Colmar et à Mulhouse, qui a permis à certains journaux de passer sous silence le caractère essentiellement alsacien de cette manifestation électorale, pour n'en signaler à leurs lecteurs que le côté intéressant pour la politique intérieure, à savoir le progrès du socialisme. Certains journaux ont été même plus loin et la *Gazette de Francfort*, par exemple, que n'inquiète pas encore le développement menaçant du mouvement démocratique, voit dans ces élections un symptôme rassurant pour le patriotisme allemand. C'est, à ses yeux, la promesse à demi réalisée déjà d'un nouveau groupement des partis dans les pays annexés, qui permettra de faire les élections futures sur de nouvelles plates-formes et de substituer la rivalité des intérêts à l'antagonisme des nationalités dont s'inspiraient jusqu'à ce jour les luttes électorales. Et le journal de Francfort s'attache à démontrer que, en cette circonstance, les électeurs se sont souciés du programme des candidats plus que de leur origine, que la question du maintien ou du renversement de l'autorité des notables dans les communes, celle du remaniement des impôts indirects et de l'abolition de l'octroi ont, pour la première fois, influé sur les votes d'une façon sensible au détriment de la considération jusqu'ici prédominante de la nationalité du candidat.

C'est un ingénieux expédient pour déguiser le caractère principal des élections d'Alsace-Lorraine, mais si l'explication peut plaire aux électeurs de la *Frankfurter Zeitung*, il est douteux que la majorité des Allemands se contentent d'une façon d'envisager le résultat des élections qui consiste à ne méconnaître le succès des idées nationales alsaciennes que pour proclamer celui des idées socialistes.

Il est probable, au contraire, que, forts du nouvel échec subi par le système dictatorial, ses ennemis vont reprendre avec une nouvelle ardeur leur campagne contre des institutions qui semblent avoir prouvé leur inefficacité d'une façon surabondante.

415.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Rome, 29 juin 1896.*

Au cours d'une visite que je lui ai faite avant-hier, M. le duc de Sermoneta m'a parlé sur un ton des plus mélancoliques de l'accueil que vous auriez fait aux nouvelles propositions de son Ambassadeur [1].

— « Nous consentions, m'a-t-il dit, à reconnaître votre établissement à Tunis et à faire un traité pour la navigation marchande ; à titre de compensation, nous insistions pour un arrangement commercial, en admettant même, comme nouvelle preuve de notre désir d'entente, que les *soies* n'auraient point à bénéficier des tarifs réduits. Eh bien, il paraît que l'ensemble de cette combinaison n'a pas de chance d'être agréé.

« Comme vous me l'aviez fait pressentir à votre retour de Paris, M. Hanotaux considère que le moment ne serait pas encore venu d'aborder une négociation commerciale entre les deux pays. Je ne puis vraiment en comprendre la raison. Ce qui est clair, c'est que vous voulez de nous la reconnaissance de l'occupation tunisienne et un traité de navigation, c'est-à-dire deux concessions à votre avantage, et que vous repoussez une entente commerciale, la seule chose qui vous permît peut-être d'obtenir pour ces concessions l'acquiescement de notre Parlement et de l'opinion publique dans le royaume. »

J'ai rappelé alors qu'il nous est impossible de partager cette manière d'apprécier les arrangements proposés : qu'à nos yeux, la Tunisie sera libre de tout engagement à partir du 29 septembre prochain et que nous ne pouvons dès lors considérer comme une concession de la part du Gouvernement italien l'assentiment donné par lui au traité que nous sommes disposés à conclure et qui lui assurerait le traitement de la nation la plus favorisée, étant entendu d'ailleurs que cette clause ne serait pas applicable à la France. Pas davantage nous ne saurions voir une concession dans la reprise des rapports conventionnels en matière de navigation : jusqu'ici la marine italienne a conservé dans nos ports un tonnage supérieur au chiffre que notre marine atteint dans les ports italiens ; le plus probable est que la conclusion d'un nouveau traité donnerait un nouvel essor au pavillon italien ; dans tous les cas

[1] Voir ci-dessus, n° 412, la note du Ministre du 24 juin sur son entretien avec le comte Tornielli.

ce traité, conclu en même temps que l'arrangement pour Tunis, aurait le grand avantage de marquer le parti pris par les deux gouvernements de s'entendre. Ce serait une manière de préparer l'opinion publique, une première étape sur une voie où l'on pourrait s'avancer ultérieurement au fur et à mesure des occasions.

« Dans cette façon de raisonner, a repris le duc de Sermoneta, vous ne tenez pas un compte suffisant du point de vue italien... Le comte Tornielli connaît tous les éléments de la question et c'est assurément l'un des agents les plus distingués de notre diplomatie: je regrette pourtant d'avoir à constater qu'il ne réussit pas à donner à M. Hanotaux une idée exacte de la situation qui est faite au Gouvernement italien. Je ne vous apprends rien en disant que votre occupation de la Tunisie a soulevé ici de très vives protestations et que le caractère définitif n'en a pu être admis dès le début. Au regard de l'opinion italienne, la prolongation de l'état de choses n'a pas eu pour effet de transformer le fait en droit. La manière de considérer les choses ne pouvait être la même en Allemagne, en Autriche et en Angleterre : c'est avec l'assentiment de l'Allemagne, pour ainsi dire, que vous êtes allés à Tunis; l'Autriche et l'Angleterre ne doivent voir dans votre nouvel établissement qu'une contre-partie de l'occupation de la Bosnie-Herzégovine et de Chypre. Bien différent est demeuré l'état d'esprit des Italiens, qui avaient à faire valoir dans la Régence des titres au moins égaux aux vôtres, qui ont dû supporter exclusivement le contre-coup de votre action et qui n'en ont obtenu aucun dédommagement. Leur plaie est restée vive et douloureuse. Imaginez maintenant que nous apportions à la Chambre un traité qui reconnaisse sans compensation et consolide l'occupation française : nous n'aurions pas le temps d'en achever l'exposé que nous serions renversés. C'est, croyez-le bien, une question de vie ou de mort pour le Ministère, et c'est ce dont on ne se rend pas compte à Paris... Que pourrions-nous, en effet, dire aux représentants du pays à l'appui d'une pareille concession faite à la France?... »

Cette question me fournissait l'occasion de faire observer tout d'abord que le Ministre italien, préoccupé surtout des difficultés intérieures qu'il a devant lui, ne tenait pas compte à son tour de la situation qui nous est faite en France; que vous en êtes le meilleur juge, et que vous devez être cru sur parole quand, après vos assurances et vos propositions conciliantes, vous affirmez que le moment n'est pas encore favorable à l'ouverture de négociations commerciales. Ne vaut-il pas mieux s'abstenir que de conclure un arrangement qui n'aurait pas de chances sérieuses d'obtenir la sanction parlementaire?... Quant à une entente sur la question tunisienne, il me semblait, ajoutais-je, que le Gouvernement royal, s'il le voulait, ne serait pas à court d'arguments pour la justifier devant les Chambres et devant l'opinion. Pourquoi toujours la tenir pour une concession et laisser accréditer l'idée

que ce soit une concession? Il serait plus juste et plus politique d'envisager et de faire envisager nettement les effets de l'échéance prochaine du traité de 1868. Si un arrangement n'intervenait pas en temps utile, il ne resterait à cette date fatale, rien des engagements conclus entre l'Italie et la Régence, rien des anciens traités ni du régime des capitulations. C'est du moins notre manière de voir, et il est difficile de croire que le Gouvernement royal veuille entrer en conflit pour en faire prévaloir une autre. La conséquence logique est qu'il a intérêt à s'entendre avec nous pour assurer à ses ressortissants en Tunisie le traitement de la nation la plus favorisée. Étant donné que c'est le meilleur parti à prendre, il ne doit pas considérer comme une tâche au-dessus de ses forces d'exposer les motifs de sa résolution et d'en faire admettre la valeur. Se trouverait-il dans une meilleure position devant son Parlement, s'il avait laissé passer l'échéance sans s'être décidé à profiter des moyens d'en prévenir les conséquences?

— «Je conviens, a répliqué le Ministre, que vous pourriez abuser de la force pour faire triompher vos vues, et qu'alors la difficulté ne serait pas moindre. C'est ce qui fait la gravité de la situation[1]... Nous avons, je vous l'ai déjà dit souvent, le ferme désir de faire ce qui dépendra de nous pour ne pas pousser les choses à l'extrême. Mais nous ne pouvons pas non plus nous dissimuler, je le répète aussi, qu'un accord dans les conditions que vous offrez, sera considéré autour de nous comme une concession sans aucun retour. Si, au moins, nous pouvions, en même temps, présenter au pays un arrangement commercial, — fût-il d'un profit insignifiant, — nous serions en mesure de faire ressortir les motifs politiques de la négociation, la reprise des rapports conventionnels avec la France, le rapprochement des deux pays. Avec un peu de rhétorique, la cause serait gagnée.»

— «Voilà précisément, M. le Ministre, les considérations qui nous ont fait mettre en avant la négociation d'un traité de navigation. Ce serait un début, une preuve des bonnes dispositions réciproques, une manière d'habituer les esprits, ici et là, à l'idée d'un rapprochement sur le terrain des intérêts industriels et commerciaux.»

— «Tout cela présente bien des difficultés, concluait le duc de Sermoneta. Nous y réfléchirons encore et nous en reparlerons bientôt. Je n'ai reçu de notre Ambassadeur à Paris qu'un télégramme, où il résume très brièvement son dernier entretien avec M. Hanotaux. J'attends d'un jour à l'autre le rapport détaillé dont il m'a annoncé le prochain envoi et qui nous fournira peut-être les éléments de résolutions nouvelles.»

A ce moment, et sans aucune transition, le Ministre italien me priait tout

[1] Points de suspension dans le texte original.

à coup de le fixer sur un bruit qui avait été noté par certains journaux et dont l'écho lui était revenu depuis son arrivée aux affaires. Etait-il exact que M. Crispi ou M. Blanc, peu de temps après l'échec d'Amba-Alagi, nous eût offert de reconnaître notre protectorat sur la Tunisie, si nous voulions, de notre côté, procéder à la délimitation des zones respectives d'influence en Afrique et conclure une convention qui comprît le Harrar dans la zone italienne? — J'ai répondu qu'aucune ouverture de ce genre ne m'avait été faite à Rome et que je ne me souvenais pas d'en avoir trouvé mention dans la correspondance du ministère à Paris. Mon interlocuteur devait savoir qu'en 1891 des négociations avaient été entamées ici même pour la détermination des frontières respectives dans le pays des Danakils et qu'elles avaient même été poussées assez avant. A plusieurs reprises, M. Blanc avait manifesté le désir de reprendre les pourparlers au point où ils avaient été laissés. C'est là sans doute qu'il faut chercher l'origine des bruits qui ont circulé dans les derniers temps du ministère de M. Crispi. Je ne savais pas d'ailleurs que notre protectorat sur la Tunisie y eût jamais été mêlé. Quant au Harrar et aux frontières du côté de Tadjourah, il nous avait paru qu'en raison même des événements qui se passaient en Abyssinie, l'heure n'était pas venue de remettre le sujet à l'étude. Aujourd'hui, encore moins qu'auparavant peut-être, il semble qu'une pareille question puisse refaire l'objet d'utiles négociations entre les deux Gouvernements.

Le duc de Sermoneta n'a pas insisté et nous avons causé d'autres choses. Je me demande encore quel était le véritable motif de sa dernière question. Voulait-il seulement s'assurer que M. Crispi nous avait offert de reconnaître notre établissement à Tunis et se munir ainsi d'un argument pour repousser les attaques que les clients de l'ancien Ministre ne manqueront pas de diriger contre le nouveau cabinet, si celui-ci se résout à traiter avec nous. Aurait-il l'arrière-pensée de chercher dans un accord sur le Harrar et sur les pays voisins, les éléments d'une compensation destinée à faciliter l'arrangement tunisien? En tout cas, j'ai cru bien faire en marquant dès ce moment les difficultés qu'une pareille combinaison serait de nature à soulever.

416.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. *Saint-Pétersbourg, 30 juin 1896.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet.)

Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier[1], le prince Lobanoff m'a demandé de vous entretenir d'urgence de la question de l'emprunt de cent millions de roubles or que le Gouvernement russe a l'intention de contracter pour certaines combinaisons financières dont le plan a été conçu par M. de Witte et dont j'ai déjà entretenu Votre Excellence [2].

L'émission de cet emprunt en France a été autorisée, ainsi que me l'a annoncé le télégramme du Département n° 49, en date du 19 février dernier. Depuis cette époque, des pourparlers ont été engagés et suivis entre le Gouvernement impérial et la maison Rothschild de Paris par des intermédiaires autorisés. Aujourd'hui la Banque Rothschild a fait savoir qu'elle acceptait de se charger de l'opération dans des conditions qui ne m'ont pas été communiquées, mais qui auraient été agréées par la Russie.

On est assez pressé ici de conclure cet emprunt, l'opération financière qu'il doit faciliter devant se faire, au plus tard, au mois d'octobre prochain.

M. de Witte vient d'apprendre que le Gouvernement de la République, tout en maintenant son autorisation, voudrait ajourner l'émission du nouvel emprunt russe. M. Cochery aurait, paraît-il exprimé la crainte que cette souscription, offerte à l'épargne française dans des conditions avantageuses, ne tentât un certain nombre de porteurs de rente française et ne les amenât, au moment de la discussion du projet de loi sur la rente, à rechercher pour leurs fonds ce nouveau placement en Russie. Notre Ministre des Finances préférerait que l'émission n'eût lieu qu'après le vote de la loi actuellement en discussion devant les Chambres. L'ajournement de l'opération pourrait être de plusieurs mois et le Gouvernement russe serait forcé, de son côté, de renoncer à donner suite en temps voulu et dans les conditions prévues aux combinaisons financières qu'il a préparées. Quant aux porteurs de rente française, l'emprunt projeté n'étant déjà un secret pour personne, il est peu probable qu'un ajournement de quelques semaines puisse avoir le moindre effet sur leurs intentions.

(1) Télégramme du 30 juin, n° 123, 4 h. 17, soir.

(2) Le 8 février, M. de Montebello avait avisé le Ministre que le Gouvernement russe préparait un emprunt avec le concours de banquiers français, notamment les Rothschild.

Comme Votre Excellence peut bien le penser, la moindre hésitation de notre part donnera lieu à des concurrences qui ne demandent qu'à se produire. Il n'y a pas là, de la part de la Russie, un moyen d'intimidation pour nous entraîner, mais il peut être très regrettable pour nous de laisser à l'Allemagne le bénéfice de cette opération; il peut être, d'autre part, très avantageux pour nous, à certains points de vue, de ne pas laisser échapper cette occasion. Or je sais pertinemment que M. Mendelssohn, agent des banques allemandes, est actuellement en Russie, qu'il y est venu pour faire des offres sérieuses, qu'il a été éconduit jusqu'ici, mais qu'il n'a pas quitté la Russie et qu'il a annoncé son prochain passage par Pétersbourg où il compte recevoir une réponse définitive.

Le Gouvernement russe a de sérieux motifs pour émettre cet emprunt dans le plus court délai possible; il veut avant tout nous le réserver et il n'est encore entré à ce sujet en pourparlers avec aucun autre marché que le nôtre; mais les circonstances et la nécessité où il se trouve de donner suite à ses projets financiers dans les délais qu'il a fixés pourraient l'obliger à considérer les offres qui lui seraient faites d'autre part.

Le prince Lobanoff m'a chargé de faire part de cette situation à Votre Excellence en la priant de l'examiner avec tout le soin qu'elle comporte, d'accord avec le Ministre des Finances.

417.

Note du Ministre.

Comte Tornielli.

Paris 1er juillet 1896.

Le comte Tornielli m'a dit que son Gouvernement craignait que je n'eusse pas bien compris la portée des observations que l'Ambassadeur m'avait faites verbalement au sujet de l'éventualité d'un arrangement commercial. On lui aurait donc envoyé de Rome une note qu'on le priait de mettre sous mes yeux pour me faire connaître complètement le point de vue du Gouvernement italien dans la question. Le comte voulut me remettre la note.

Mais je lui répondis que, les pourparlers étant purement officieux, je ne croyais devoir accepter aucun document écrit. Comme il insistait beaucoup pour que j'accepte la note, même à titre privé, je lui dis nettement qu'une note appellerait une réponse et que tous ces documents échangés, publiés par la suite dans un *Livre vert*, donneraient aux pourparlers actuels une con-

sistance que je ne croyais pas utile de leur attribuer. Je n'acceptai donc pas la note.

La conversation reprit sur le fond de la question sans apporter aucun élément nouveau. Cependant la discussion qui avait eu lieu la veille au Parlement italien [1] me fournit un argument nouveau notamment en ce qui concernait le point de vue de l'opportunité.

Je fis observer au comte Tornielli que certainement si, dans un Parlement quelconque de l'Europe, une nation amie était traitée comme la France l'a été par les députés de l'opposition, ni le président, ni la majorité ne toléreraient une pareille atteinte, et si gratuite, aux bonnes relations internationales.

L'Ambassadeur était visiblement très embarrassé et je lui laissai reconnaître de lui-même que le moment était mal choisi pour aborder en France l'opinion et les intérêts avec un projet de rapprochement général comportant de sévères sacrifices de la part de la France.

J'en revins à l'opinion exprimée par moi à diverses reprises qu'il n'y avait qu'une façon de résoudre la difficulté, c'était de mettre d'abord l'opinion des deux pays en présence d'un premier arrangement restreint portant sur la question tunisienne et sur la navigation.

Le comte Tornielli répondit que la discussion prouvait qu'en Italie les esprits n'accepteraient pas de pareilles concessions faites à la France.

Je lui dis que la manœuvre de l'opposition était trop claire et qu'il s'agissait de mettre le cabinet dans l'impossibilité d'agir.

En fin de discussion, le comte Tornielli me demanda si le Conseil ne serait pas disposé à examiner et à adopter les nouvelles propositions ci-jointes.*

Il me demande si je ne puis pas poser à mes collègues du Conseil la question dans les termes suivants :

1° Arrangement de Tunisie.

2° Arrangement de navigation.

3° Promesse de la part du Gouvernement français d'ouvrir à une date ultérieure des négociations pour la question commerciale.

(1) Voir ci-dessous (n° 420) la dépêche de Rome du 3 juillet.

*Annotation du Ministre : *S'entendre avec M. Bompard pour la communication à faire à M. Billot.*

418.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople.

L. particulière. Très confidentiel. *Paris, 1er juillet 1896.*

Je vous communique à titre strictement confidentiel le compte rendu d'un entretien que M. de Courcel a eu avec Lord Salisbury, avant son départ de Londres [1]. Comme vous le verrez, notre Ambassadeur fait ressortir le caractère familier et intime de cette conversation où le Premier Ministre lui aurait fait part de vues toutes personnelles, de ses « *songeries* » plutôt que d'intentions arrêtées ou même de projets à échéance plus ou moins indéterminée.

Elle ne m'en a pas moins paru très significative, si on rapproche les confidences de Lord Salisbury des événements actuels, si on se reporte surtout, comme il semble nous y inviter, en évoquant lui-même la fameuse conversation de Nicolas Ier avec Lord Seymour, aux offres dont le Gouvernement russe prit l'initiative vis-à-vis du Cabinet de Londres avant la guerre de Crimée [2] en vue de hâter le partage de l'Empire ottoman et de séparer l'Angleterre de la France. Vous devez l'avoir présente à l'esprit ; en tout cas, vous ferez bien de lire le rapport de Courcel à la lumière de cet entretien historique.

D'autre part, je suis frappé dans ce moment-ci des efforts que fait l'Angleterre pour régler ou assoupir les différends qu'elle a sur les bras avec différentes Puissances. Avec les États-Unis, la détente continue à propos de l'affaire du Venezuela et le Gouvernement anglais tenterait même de lier partie avec le Cabinet américain au sujet des tarifs douaniers à Madagascar. Avec l'Allemagne, les avances sont encore plus évidentes et nombreuses. Vous connaissez les projets d'arrangement dans l'Afrique orientale et sur la côte de la mer Rouge, aux dépens et avec le consentement de l'Italie, que l'on encourage de Londres à se replier et à se concentrer dans la Méditerranée. Voici un nouveau gage des intentions conciliantes de l'Angleterre, ou plutôt un nouvel indice de cette tactique présumée : la démission de Cecil Rhodes offerte au Transvaal et surtout à l'Empereur Guillaume, en guise de rameau d'olivier. Avec la Chine, l'Angleterre, si violente et si âpre il y a six mois, paraît aujourd'hui tolérer les procrastinations accoutumées du Tsong-li-Yamen. Depuis plus d'une année, elle poursuit un arrangement de frontière et de commerce très important et [elle] ne paraît pas insister outre mesure pour aboutir, bien

[1] Voir ci-dessus (n° 410) la dépêche de Londres du 20 juin.

[2] En janvier 1853 ; voir ci-dessus la note 1 de la page 650.

qu'il y ait pour elle une question d'amour-propre à ne pas échouer là où nous venons nous-mêmes de réussir.

Partout, il semble donc que Lord Salisbury tienne à se dégager et à se tenir les mains libres, en vue d'un gros effort plus ou moins prochain, mais inévitable sur un point donné.

Le Cabinet anglais, allant aujourd'hui au delà du changement de règne à Constantinople, où il semblait, il y a six mois limiter ses vœux, paraît donc se demander s'il ne va pas présider à la chute de l'Empire turc. On peut penser que les appréciations de Lord Salisbury sur le sort éventuel de la Syrie, sur les intérêts que nous avons dans ce pays ainsi qu'aux Lieux Saints ont, dans une certaine mesure, la portée d'ouvertures dont le Ministre anglais aura noté la date et que, suivant les circonstances, il se réserve d'évoquer et de nous opposer à un moment donné. Ne pourrait-il pas dire, en effet, le moment venu : « A telle date la France a refusé de s'entendre avec nous pour recevoir sa part ».

La réflexion me paraît d'autant plus justifiée que Lord Salisbury, s'il nous a parlé et nous a poussés à parler de ce qui pouvait nous échoir ou nous convenir, s'est bien gardé de découvrir son jeu et de nous fixer sur la part exacte que se réserverait l'Angleterre, en dehors de l'Égypte.

Ces dispositions, réelles ou supposées, du chef du Cabinet anglais nous imposent naturellement un examen plus attentif que jamais de la situation critique dans laquelle se trouve l'Empire ottoman et des éventualités qui peuvent se produire.

J'ai félicité notre Ambassadeur à Londres de l'attitude réservée qu'il a su garder dans son entretien avec Lord Salisbury. Bien des raisons nous commandent cette réserve. Au premier rang, il suffit d'indiquer les graves conséquences que pourrait avoir à Saint-Pétersbourg toute apparence de nous prêter avec l'Angleterre, en ce moment, à des conversations auxquelles on pourrait attribuer un certain caractère de duplicité. D'ailleurs la situation européenne, telle que l'a fait apparaître l'affaire de Dongola, n'est pas telle qu'elle nous permette de nous livrer, en toute sécurité, à ces sortes d'entretiens confidentiels.

Ces raisons ont leur valeur. Elles sont moins importantes encore à mes yeux que celles qui viennent du fond même de la question. M. de Courcel a fait, avec force, l'exposé des inconvénients, des embarras, des périls peut-être auxquels s'exposerait notre politique, si elle se lançait inconsidérément dans une occupation soudaine et non préparée de la Syrie. Il aurait pu ajouter que de pareils desseins seraient en contradiction évidente avec toute la tradition de notre politique méditerranéenne, qui s'est toujours attachée énergiquement à la défense de la sauvegarde et de l'intégrité de l'Empire ottoman. Elle bouleverserait donc de fond en comble notre situation politique générale, poserait entre

la France et la Russie le seul problème qui puisse peut-être les diviser, nous mettrait dans la Méditerranée dans une sorte de subalternité à l'égard des Puissances qui nous auraient poussés au partage pour en profiter elles-mêmes et s'en attribuer les meilleurs profits.

Ces observations faites, il ne faut pas moins considérer que si, par malheur, les événements venaient à se précipiter, un déchaînement de convoitises qui passerait sur l'Europe pourrait bien rapidement entraîner en France même une opinion ardente et parfois peu maîtresse de ses propres impressions.

Si l'événement que le chef du Cabinet anglais envisage aujourd'hui, avec une complaisance qui peut faire craindre qu'elle n'en hâte l'échéance, venait à se produire, quel est le Cabinet en France qui ferait admettre par l'opinion que nous devons pratiquer la politique des mains nettes? Nous risquerions d'être entraînés et dominés par les événements et de nous voir acculés à des résolutions dont nous n'aurions ni le temps, ni le pouvoir de mesurer les conséquences.

De l'ensemble de ces considérations, il me paraît devoir se dégager la conviction que notre intérêt immédiat est en parfait accord avec les traditions de notre politique et que nous devons nous attacher avant tout à conserver, le plus longtemps possible, l'Empire ottoman et à maintenir son intégration, tout en l'excitant à la prompte réalisation des réformes jugées indispensables.

Mais, si c'est là un système auquel il convienne de s'arrêter, nous devons le soutenir résolument et faire tout le nécessaire pour que notre effort aboutisse.

Il est évident que nous n'avons de chances de réussir qu'à la condition d'exercer sur la politique du Sultan une action incessante, à un triple point de vue : 1° le soutien; 2° le conseil; 3° la surveillance.

1° Le premier point à examiner et le plus important, c'est la situation financière et les mesures qu'elle comporte. Je sais que vous avez toujours considéré avec moi que là était le nœud de la question, puisque de l'état des finances dépend, en grande partie, la bonne ou la mauvaise administration de la Turquie et que c'est de l'insuffisance ou des abus du régime administratif que vient presque tout le mal. Il faudrait donc pourvoir, le plus tôt possible, aux besoins d'argent du Sultan. A ce point de vue, j'ai étudié avec attention les propositions de conversion de l'emprunt garanti de 1855 qui ont été faites à Londres et à Paris. Mais, pour des raisons que vous avez indiquées vous-même, je suis décidé à réserver notre entière liberté d'action sur ce point et je recherche, d'accord avec mon collègue des Finances, les moyens d'arriver à une entente avec nos banquiers sur toute autre combinaison pratique, mais *française*. Les renseignements confidentiels que me donne sur les pourparlers engagés avec le Gouvernement anglais votre rapport n° 136[1], me sont d'autant

[1] Du 24 juin, non reproduit.

plus précieux qu'ils sont confirmés par ceux que j'ai pu recueillir moi-même et qu'ils révèlent les obstacles que la négociation paraît rencontrer à Londres même.

2° Indépendamment des conseils qu'il vous appartient naturellement de donner à la Porte, le soin de fournir au Gouvernement ottoman les consultations pratiques que réclame la situation présente de l'Empire pourrait être attribué, sous la direction et la surveillance de l'ambassade, à un certain nombre d'agents techniques, qui possèderaient respectivement une compétence particulière dans les principales parties de l'administration. Je verrais notamment un intérêt essentiel à ce que nous eussions à Constantinople un bon agent financier qui fût investi de l'autorité nécessaire pour exercer une action efficace sur la direction des finances ottomanes.

Le but commun auquel devraient tendre les efforts de ces divers conseillers serait, avant tout, l'amélioration de la situation gouvernementale et administrative de l'Empire. Vous êtes souvent revenu avec nous sur cette question : je n'ai pas à vous rappeler les considérations dont nous avons eu jusqu'ici à tenir compte et qui ne nous laissent pas une entière liberté d'action à cet égard. Il est devenu plus nécessaire que jamais, dans les circonstances présentes, que le Sultan prenne la résolution ferme de constituer autour de lui un Gouvernement plus fort, plus autorisé, plus durable. Munir Pacha s'est exprimé *confidentiellement* dans ce sens au cours de ma dernière audience avec une extrême franchise.

Il pourra y avoir lieu, au besoin, de désigner au choix du Sultan les personnes les plus aptes à diriger ce Gouvernement ou à en faire partie. Munir a indiqué, comme étant les seuls personnages auxquels le Sultan doive s'adresser, le petit Saïd et Mouktar Pacha.

C'est dans le même esprit qu'on devrait procéder à la nomination des gouverneurs de provinces. En présence de l'état de désorganisation où en est arrivée l'administration provinciale, on ne peut douter que le salut de l'Empire ottoman ne repose, en très grande partie, sur le choix de valis honnêtes impartiaux et fermes.

3° Diriger le Sultan par des conseils ne saurait toutefois suffire. Il partît en outre nécessaire que les Puissances intéressées se réservent une part de surveillance sur la marche des services publics. On peut se demander si le service de la Dette, tel qu'il est aujourd'hui organisé, n'est pas l'embryon qu'il importerait de développer pour assurer ce résultat. Si nous prenons en Turquie une situation financière plus forte, nous serons amenés naturellement à étendre notre contrôle ou tout au moins notre surveillance sur les diverses sources de revenus telles que les ports, les monopoles, etc. Sur ce point cependant une mesure est nécessaire. Le contrôle que nous pouvons revendiquer devant être naturellement réclamé par les autres Puissances,

il doit avoir pour limite l'autorité légitime du Souverain, qu'il s'agit non d'affaiblir, mais de régler et de mieux diriger. C'est ici un des côtés les plus délicats de l'œuvre qu'il s'agirait d'entreprendre et de votre tâche particulière. Je considère, quant à moi, qu'il y aurait un véritable danger à entrer dans la voie d'une sorte de *condominium* à six qui provoquerait rapidement, par un détour, les événements que nous voudrions retarder, en y mêlant davantage encore la responsabilité des Puissances européennes.

Ces divers points de vue ont souvent été envisagés dans votre correspondance. J'appelle de nouveau sur eux, dans les circonstances actuelles, toute votre attention. Il me reste l'espoir qu'on peut, par un vigoureux effort, remettre encore debout un corps qui s'abat et éviter une catastrophe qui, ne supprimant pas la cause du mal, c'est-à-dire la présence des populations musulmanes aux confins de l'Europe et de l'Asie, laisserait pendant de longues années le monde en proie aux pires calamités.

Il me reste maintenant à examiner quelle doit être la nature de nos relations avec les diverses Puissances européennes en vue d'arriver au but que nous nous proposerions d'atteindre.

Elles devront naturellement s'inspirer, dans une mesure appréciable, de l'état de nos relations avec chacune d'elles et des dispositions dont nous avons lieu de les croire animées à l'égard des questions orientales.

Avant tout, il importe, bien entendu, de nous assurer de l'entière confiance de la Russie. Quoique certaines considérations exposées dans votre correspondance vous aient amené à présumer que cette Puissance ne se montrerait peut-être pas favorable à l'adoption de mesures propres à relever pour longtemps les forces de l'Empire turc, il est, d'autre part, manifeste que la Russie n'a, pas plus que nous, le désir de précipiter les événements, Il conviendrait donc de nous ouvrir à elle et d'assurer, par des communications fréquentes et précises entre les deux Cabinets, un complet accord de vues et d'action.

Cette politique de franchise, conforme à notre ligne politique générale, aurait, en outre, pour avantage de prévenir tout malentendu sur les questions qui, comme celles des Lieux Saints et de la Syrie, pourraient, dans le silence, couver des éléments de discorde et de rupture entre les deux pays.

Nos communications avec le Cabinet de Londres doivent naturellement conserver un caractère très marqué de prudence et de mesure, mais il importe, à mon sens, de ne pas les interrompre. Il est visible, comme je l'ai déjà indiqué plus haut, qu'en ce moment l'Angleterre s'efforce de régler les diverses difficultés où elle se trouve engagée, soit en Amérique, soit au Transvaal, pour avoir les mains libres sur un point donné qui paraît devoir être la Méditerranée. Le lot qu'elle semble s'adjuger, en prévision de certains événements, comprendrait au moins l'Egypte, sans doute la Crète, et peut-être Tanger. Mais, quoiqu'elle se tienne prête à tout événement, je ne pense pas que son

échec de l'année dernière dans les affaires d'Arménie, la dispose à prendre de brusques initiatives et on peut croire que, pour le moment, elle surveillera les événements avec d'autant plus de prudence qu'elle se sentira plus surveillée elle-même.

Le point capital est de déterminer l'attitude que nous aurons à observer à l'égard de la Triple Alliance. Il ne vous a pas échappé que l'Allemagne affecte, jusqu'à présent, de se désintéresser des questions qui se posent en Orient. Il est permis d'en inférer qu'elle se réserve pour lier partie avec le plus offrant. Mais il y a une Puissance dont les vues paraissent devoir, dans ces conditions, servir notre politique, car ses intérêts sont, au fond, identiques aux nôtres, c'est-à-dire éminemment conservateurs : c'est l'Autriche-Hongrie. Le comte Goluchowski, si l'on s'en rapporte à ses récentes tentatives de rapprochement avec la Russie, paraît avoir renoncé à ses initiatives de l'année dernière. Je vois un intérêt essentiel à l'encourager dans ce sens et à lui faciliter toutes les satisfactions d'amour-propre qui peuvent lui en revenir. A ce point de vue, l'attitude prise, de concert, par les trois Puissances, l'année dernière, dans les affaires de Macédoine et, cette année, dans les affaires de Crète, peuvent servir de point de départ à une ligne de conduite plus franchement déterminée et qui réunirait (si la sagesse des hommes d'État agit dans le sens des intérêts fondamentaux de chaque pays) les Puissances qui, dans la question orientale, me paraissent devoir surtout jouer le rôle conservateur.

J'ai trouvé dans mainte correspondance de ces derniers mois un exposé des réflexions que le cours des événements vous a amené à faire sur plusieurs des points que je viens de passer sommairement en revue. Mais de nouveaux incidents ont, depuis quelques semaines, modifié assez sensiblement l'état des questions pour que je doive attacher beaucoup de prix à ce que vous me fassiez part de votre sentiment sur l'ensemble de la situation actuelle et sur les vues de politique générale dont j'ai tenu à vous indiquer ci-dessus les principales lignes.

419.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 244, 244 *bis*. *Paris, 2 juillet 1896.*

(*Expédié* le 3, 2 h., soir.)

Réponse au rapport 49.[1]

Je suis très reconnaissant au prince Lobanoff des instructions qu'il a bien voulu adresser à l'agent russe en Corée. Tout en le remerciant de son opportune intervention, je vous prie de ne pas lui dissimuler la surprise que m'ont causée les renseignements que vous me donnez sur les intentions de MM. de Witte et Rothstein, en ce qui concerne les chemins de fer. Il m'est bien difficile de m'expliquer l'attitude observée par eux dans diverses affaires importantes où il m'eût semblé que les intérêts français et russes se trouvaient identiques. Sans parler du deuxième emprunt chinois, je constate, dans la question des fournitures en Corée et en Chine, une disposition continue à favoriser l'industrie, et parconséquent l'influence allemande ou anglaise, au détriment de la nôtre. Cette attitude, si rien ne venait la modifier, ne pourrait qu'avoir de regrettables conséquences, car le prince Lobanoff a sûrement remarqué, comme nous, combien, de plus en plus étroitement, sont liés aujourd'hui les intérêts commerciaux et les intérêts politiques. C'est presque exclusivement avec des intérêts commerciaux que les Anglais se sont fait la situation qu'ils occupent en Extrême-Orient. Il ne nous appartient certainement pas de la consolider, non plus que celle de l'Allemagne.

Je vous prie de vous expliquer à ce sujet *très amicalement* avec le prince Lobanoff. La question a une importance spéciale dans le moment où il s'agit d'émettre sur la place de Paris un nouvel emprunt russe. Je me suis d'ailleurs mis immédiatement en communication, relativement à cette dernière affaire, avec le Ministre des Finances dès que j'ai eu reçu votre télégramme 123[2],

[1] Dans ce rapport, du 26 juin, M. de Montebello disait que le prince Lobanoff avait prescrit à l'agent russe à Séoul d'appuyer la Compagnie Fives-Lille, qui demandait à construire des chemins de fer et à exploiter des mines en Corée. Le prince s'était montré très heureux de voir l'industrie française prendre pied dans ce pays, aux portes de la Chine, tandis que son collègue, M. de Witte, ou plus exactement son conseiller intime, M. de Rothstein, encourageait l'expansion de l'industrie allemande dans l'Empire chinois.

[2] Voici ci-dessus (n° 416) la dépêche de Pétersbourg du 30 juin, qui double ce télégramme.

et j'espère être très prochainement en mesure de vous faire connaître sa réponse[1].

420.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 120. *Rome, 3 juillet 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 juillet.)

La discussion générale du budget des Affaires étrangères à la Chambre italienne des députés a débuté, cette année, par une série de réquisitoires contre la France. C'est à propos de la Tunisie notamment que les inquiétudes ou les haines se sont donné carrière. Notre établissement est dénoncé de nouveau comme un attentat, dont quinze ans écoulés n'ont pas prescrit l'indignité. Le port militaire construit à Bizerte en dépit des engagements contractés constitue une menace permanente. Comme la France en Egypte, l'Italie ne doit renoncer à aucun de ses droits dans la Régence. D'après les règles du traité de Berlin, le protectorat français n'a pas de consistance juridique. Pour régler le différend, les moyens ne manquent pas à l'Italie. Ne peut-elle faire appel aux Puissances? Ne peut-elle rétablir les juridictions consulaires, suspendues et non supprimées en 1884? En tout cas, le Gouvernement royal doit lutter jusqu'à la dernière extrémité pour la défense de ses droits, de ses intérêts et de son prestige. Ce serait, de sa part, faiblesse et faute que de reconnaître le protectorat français pour obtenir le renouvellement du traité de commerce italo-tunisien. Qu'il ne manque pas non plus de suivre les menées des Français contre la Tripolitaine! Leur installation à Ghadamès, ce serait l'Afrique du Nord à jamais close pour l'Italie. Combien d'autres griefs encore contre la France! Pourquoi le *Livre vert* est-il muet sur son action en Ethiopie, sur les trahisons des Lazaristes? Il est temps de régler tous ces comptes. La Triple Alliance n'est qu'un leurre si elle ne fait pas un *casus foederis* de l'occupation de l'Afrique septentrionale par la France. Depuis trop longtemps, cette Puissance fait sentir le poids de son antipathie au peuple italien. Tant qu'elle n'abandonnera pas ses vues d'hégémonie sur l'Europe, sa politique

[1] «Le prince Lobanoff m'a affirmé — répond l'Ambassadeur le 4 juillet (télégr. n° 128) — qu'il ne croyait à aucune intention de la part du Ministre des Finances; que l'intérêt du Gouvernement russe, comme le sien, était, au contraire, de nous être favorable... M. de Witte attend avec impatience notre réponse pour son emprunt avant d'écouter les propositions qui lui sont faites d'autre part.»

n'aura d'autre base que ses intérêts. Sans doute, elle s'est imposé une halte en 1859; mais si brève! Bientôt a reparu sa politique traditionnelle avec M. Thiers, comme maintenant avec M. Hanotaux. Et cette politique juge contraire à ses intérêts l'unité de l'Italie. Si on n'y veille, après Tunis passera Tripoli. Tous les Italiens veulent la paix; mais jusqu'ici la France ne leur a donné qu'une paix punique.

Par cette analyse succincte, mais fidèle, vous pouvez juger du ton des discours. Il faut y voir, malheureusement, l'expression des sentiments qui animent ici un trop grand nombre d'esprits et qui sont surexcités, depuis quelques mois, par les échecs de la guerre en Abyssinie, par le poids toujours croissant des malaises économiques, par l'échéance prochaine du traité tunisien qui vient raviver une plaie non fermée. Mais aussi, pour ne pas s'exagérer la portée de ces dernières manifestations, il convient de noter qu'elles sont le fait de MM. Nasi, Lucifero, Luzzatto et autres députés, tous connus par leur gallophobie déclarée, tous enrégimentés dans les bandes de M. Crispi, tous acharnés à une lutte sans merci contre le ministère actuel. Leur sortie virulente contre la France s'explique évidemment par un double jeu d'opposition. D'abord ils ont voulu, en s'élevant contre toute pensée d'arrangement avec la France, embarrasser le Cabinet, qu'ils savent obligé, par l'échéance du traité de 1868, à des pourparlers pour le règlement de la question tunisienne. Ensuite ils ont cru trouver, dans cette campagne, le moyen de séparer l'extrême-gauche, acquise à l'entente franco-italienne, et de mettre le Gouvernement en minorité. Les déclamations proférées contre la France s'inspirent moins de motifs internationaux que de considérations de stratégie parlementaire. Nous n'avons par suite qu'à les noter au passage, sans y attacher plus d'importance qu'elles ne méritent.

C'est au Ministre italien des Affaires étrangères qu'il appartenait d'en faire justice. Nous devons reconnaître que, sans entreprendre une réfutation en règle des griefs formulés, il s'est exprimé sur notre compte avec une bonne grâce courageuse. N'a-t-il pas affirmé le «soin avec lequel le Gouvernement entend s'appliquer à conformer ses relations avec la France à cette mutuelle et bienveillante sympathie qui correspond à l'affinité de la race et au souvenir d'inoubliables événements?»

J'ai eu l'honneur de vous transmettre hier, par la poste, la traduction complète du discours prononcé le 30 juin par le duc de Sermoneta et qui est considéré comme le programme général de la politique extérieure du Cabinet. Les éléments en sont si nettement exposés, les points essentiels en étaient si bien connus d'avance qu'il me semble inutile d'y joindre des commentaires détaillés. Le Ministre italien en a résumé lui-même très clairement l'esprit et la substance en disant, pour conclure, que l'œuvre du Cabinet est une œuvre de paix, fondée sur la fidélité à la Triple Alliance, sur l'amitié intime

avec l'Angleterre, sur des rapports cordiaux avec toutes les Puissances. On ne peut qu'applaudir à des vues si conciliantes et souhaiter le succès d'un programme aussi évangélique.

Il est cependant une partie des déclarations ministérielles sur laquelle vous me permettrez de retenir particulièrement votre attention : je veux parler du passage consacré à la Tunisie et à l'échéance prochaine du traité de 1868. « Ce traité, a dit le duc de Sermoneta, ne constitue pas tout notre droit conventionnel avec la Tunisie. A côté coexistent, sauf la suspension des juridictions consulaires, les antiques capitulations. De sorte que, si, le 29 septembre, ne se trouvait pas stipulé un nouvel accord, pour la conclusion duquel notre bon vouloir ne fera certainement pas défaut, il nous resterait cependant une situation impréjudiciable de droit, dans laquelle le Gouvernement du Roi ne manquera pas de maintenir dans leur intégrité tous nos titres, mais relativement à laquelle la Chambre comprendra combien toute déclaration de ma part serait maintenant prématurée et intempestive ».

Ainsi le Ministre est résolu, s'il ne réussit pas à s'entendre avec nous avant le 29 septembre, à s'appuyer sur les capitulations pour revendiquer encore le bénéfice de la situation dont l'Italie a joui jusqu'à présent dans la Régence. Mais qu'arrivera-t-il si, voyant les choses sous un autre jour et considérant les capitulations comme éteintes avec le traité de 1868, nous repoussons résolument les prétentions de l'Italie ? Le Ministre n'a-t-il pas commis une imprudence en s'avançant de la sorte et en se fermant le chemin de retraite ? La question s'est immédiatement présentée à l'esprit de ceux qui ne cherchent pas les occasions de rupture entre les deux pays. M. Imbriani s'est chargé de la poser au Montecitorio dans la séance d'hier :

« Personne n'ignore, a-t-il dit, que les capitulations sont opposables aux Gouvernements barbaresques, non aux Puissances civilisées. Quant l'Autriche est entrée en Bosnie-Herzégovine, elle a aboli immédiatement les capitulations. Aussi, me demandais-je s'il était prudent, de la part du Ministre, de faire une déclaration qui nous placera dans l'alternative ou de subir une humiliation, ou de déclarer la guerre. Non, cela n'était pas prudent et je le dis avec franchise. »

Les membres du Gouvernement n'ont pas jugé opportun d'intervenir dans cet incident, qui s'est éteint dans les rumeurs de la Chambre. Mais ses organes les plus dévoués semblent se donner le mot pour atténuer la gravité des paroles ministérielles et préparer les esprits à des solutions moins rigoureuses et plus transactionnelles.

[M. Billot donne, en terminant, des extraits de deux journaux : le *Corriere di Napoli* et l'*Italie*, qui s'opposent à la thèse gouvernementale].

421.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 121. *Rome, 4 juillet 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 juillet.)

J'ai pris soin de préparer et de vous transmettre avant-hier (n° 119) la traduction complète du discours prononcé, le 30 juin, à la Chambre italienne des députés et dans lequel le Ministre des Affaires étrangères a, pour ainsi dire, condensé le programme du Cabinet en matière de politique extérieure [1]. Il paraît inutile d'entreprendre un pareil travail pour les déclarations que le Président du Conseil a faites, à son tour, le 1er juillet, aux représentants du pays, et dont mon télégramme n° 111 [2] vous a déjà transmis le résumé. Répondant successivement aux nombreux orateurs qui l'avaient précédé, M. de Rudini s'est arrêté sur une série de questions qui ne présentent pour nous que peu ou point d'intérêt. Il suffira donc que je détache de son discours, pour en mettre sous vos yeux le texte même, les passages qui méritent d'être notés et retenus au point de vue des rapports internationaux de l'Italie et de sa politique africaine.

C'est, en effet, la question d'Afrique que le Premier Ministre a, tout d'abord, abordée, pour répondre à une allusion faite à de prétendus dissentiments qui subsisteraient entre le Gouvernement et le général Baldissera :

« Comme tous le savent, a-t-il dit, le général Baldissera était d'avis que notre garnison devait être retirée de Kassala ; mais le Gouvernement a cru devoir l'y maintenir et le général Ricotti en a, comme Ministre de la Guerre, assumé l'entière responsabilité. Maintenant la Chambre sait et le pays sait que cette occupation de Kassala n'a été faite qu'à titre provisoire seulement, et elle ne pouvait l'être autrement. Nous la maintiendrons donc, tant que nous croirons que nos intérêts nous le conseillent, et c'est seulement s'il devenait évident que ces intérêts n'existent plus que nous nous retirerions de Kassala. En parlant d'intérêts, nous n'entendons pas des intérêts matériels ; nous faisons allusion à une chose tout autre, à cette influence juste et proportionnée qui nous revient dans les affaires de l'Égypte, lesquelles, comme tous le savent, se répercutent sur les choses de la Méditerranée. »

(1) Voir ci-dessus (n° 420) la dépêche de Rome du 3 juillet, qui résume les déclarations du Ministre italien.

(2) Non reproduit ; l'Ambassadeu ranalyse plus loin les passages essentiels de ce discours.

Un député irrédentiste de l'extrême-gauche avait proposé un ordre du jour invitant le Gouvernement à donner à sa politique extérieure une direction qui préparât et rendît possible la dissolution des pactes internationaux en vigueur. Comme on s'y attendait, le Président du Conseil a déclaré ne pouvoir accepter cet ordre du jour « parce qu'il ne croit pas que les vues du Gouvernement, doivent tendre à un pareil résultat » ; il estime, au contraire, que « la politique italienne étant déterminée par ces traités, ces traités doivent être respectés. »

Un autre député, M. Giorgini, avait formulé une motion insistant sur l'intérêt qu'il convient d'attacher à l'équilibre de la Méditerranée. « Je crois cette affirmation superflue, a répondu M. de Rudini. Plusieurs fois, j'ai déclaré, de mon banc de député comme du banc des Ministres, que le plus essentiel (principalissimo) objectif de l'Italie, en fait de politique extérieure, doit être le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée. C'est donc aussi notre objectif, et tout ce que nous faisons et tout ce que nous ne faisons pas est voulu et doit être voulu en vue de maintenir l'équilibre de la Méditerranée. »

Répondant enfin à M. Fortis, dont le langage aurait pu jeter quelque doute sur les intentions du Cabinet relativement à la Triple Alliance, le Président du Conseil a tout d'abord insisté sur la réserve que sa situation impose à son langage. « Cependant, a-t-il continué, j'affirme qu'en me décidant à suivre, avec ténacité et avec foi, la politique de la Triple Alliance, j'ai senti la haute responsabilité que j'assumais. Je sais bien que de grands événements peuvent sortir de cette alliance, et je sais bien aussi que du fait d'avoir pris, à un moment, une bonne ou une mauvaise position peut dépendre la grandeur ou le malheur de notre pays. J'y ai bien réfléchi et, après avoir médité mûrement, après avoir apprécié toutes les solutions diverses et toutes les directions différentes qu'on pouvait donner à la politique étrangère de notre pays, j'ai reconnu que c'était une nécessité absolue pour l'Italie de persévérer dans la politique de la Triple Alliance. Je l'ai fait, sachant que j'assumais une grande responsabilité. Mais, si je l'ai fait, c'est parce que je sentais que la Triple Alliance était une garantie efficace des intérêts majeurs et substantiels de notre pays.

« Et quant à l'amitié de l'Angleterre, je l'ai toujours considérée comme nécessaire à l'Italie ; et, du jour où nous avons eu la Triple Alliance, j'ai considéré aussi cette amitié comme le complément nécessaire de cette alliance. Telle a été toujours mon opinion ; je l'ai plusieurs fois manifestée, tout récemment encore dans cette Chambre et dans l'autre, disant que ce n'était pas seulement par des raisons de sentiment, mais aussi par des raisons d'intérêt que l'amitié de l'Angleterre importait à l'Italie. Et, bien qu'on ne puisse prêter une foi aveugle aux comptes rendus parlementaires des journaux anglais, je crois pourtant pouvoir affirmer que Lord Salisbury a manifesté la même pensée

avec les mêmes paroles, celles-là mêmes que j'avais prononcées dans l'autre Chambre du Parlement et dans celle-ci.

« M. Fortis a dit : « Vous pouvez, vous devez même perfectionner les pactes qui vous lient à la Triple Alliance et cet échange d'idées qui existe avec l'Angleterre. » C'est bien dit, et c'est notre intention de les perfectionner de plus en plus, dans l'intérêt réciproque des alliés et des amis. Ce ne serait pas un traité d'alliance véritable, celui qui interdirait l'amélioration progressive des pactes conclus. Je dirai donc, sans trahir un secret professionnel, que les pactes de la Triple Alliance peuvent être améliorés et corrigés toutes les fois que l'opportunité en apparaît [1]. »

Cette dernière déclaration, qui sert de péroraison au discours, a été vivement commentée dans l'enceinte même de Montecitorio et l'on n'a pas tardé à y chercher un sens qui dépassait les intentions de l'orateur. Il fallait y lire, disait-on, le projet arrêté de modifier la Triple Alliance de façon à rendre possible une politique nouvelle et un rapprochement avec la France. C'était, ajoutèrent les organes de l'opposition, une manœuvre combinée par le Cabinet en vue de donner satisfaction à l'extrême-gauche et de s'en assurer le concours. Ces bruits éveillaient un écho au delà des frontières et les télégrammes de Berlin annonçaient, dès avant-hier, que l'opinion publique s'y préoccupait de l'incident. Aussi le Gouvernement italien, sans plus attendre, a-t-il cru devoir dissiper tout malentendu en faisant publier par l'agence Stefani le communiqué suivant, dont je vous ai déjà télégraphié le texte :

« A la séance de la Chambre d'hier, M. de Rudini, Président du Conseil, répondant à M. Fortis qui disait qu'on devait améliorer les pactes de la Triple Alliance, a assuré que rien n'empêcherait de le faire, d'accord avec les contractants, alors que l'opportunité en serait reconnue. Mais il a assuré que, maintenant, la Triple Alliance garantit pleinement les intérêts de l'Italie. Toute autre interprétation tendant à laisser croire qu'on veut introduire des modifications dans le traité est absolument sans fondement. »

Le doute qu'on s'était plu à faire planer sur les dispositions du ministère se trouve ainsi dissipé ; celui-ci s'en tient aux pactes conclus, sans tenter d'y rien changer, suivant l'adage qui vient de lui être aigrement rappelé par la *Vossische Zeitung : quieta non movere !*

Peut-être, cependant, l'équivoque qui s'est produite a-t-elle profité à M. de Rudini, en fournissant aux députés de l'extrême-gauche un motif suffisant de lui donner leurs voix sans paraître se contredire ni approuver la politique de la Triple Alliance. Vous savez déjà qu'après ses déclarations, le Président du Conseil a insisté pour obtenir un vote de confiance nécessaire,

[1] Ce passage a été également relevé par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui « rappelait à l'ordre » le marquis de Rudini. (Dép. de Berlin, n° 166, 8 juillet).

à son avis, pour lui permettre de continuer une politique de paix, de maintenir et d'améliorer les pactes où l'Italie est engagée et de soutenir au dehors le prestige du Gouvernement. Conformément à ce désir, la Chambre a adopté, par 171 voix contre 89, l'ordre du jour suivant, accepté par le Président du Conseil : « La Chambre, ayant entendu les déclarations du Gouvernement, passe à l'ordre du jour. » Cette fois encore, M. Cavallotti et la plupart de ses amis ont voté avec la majorité. M. Imbriani s'est refusé, seul, à toute transaction, se séparant avec éclat du parti radical, pour ne pas donner un semblant d'adhésion à la politique d'alliance avec les Puissances centrales.

Je n'allongerai pas inutilement ce compte rendu en insistant sur les déclarations du Président du Conseil, qui confirment le discours du duc de Sermoneta et ne nous apprennent rien de nouveau sur le programme du Ministère italien. Je dois pourtant noter que M. de Rudini n'y a pas fait intervenir une fois le nom de la France. Peut-être avons-nous quelque droit d'être surpris que, dans les circonstances actuelles, sa courtoisie n'ait pas saisi l'occasion de tempérer par quelques mots bien pesés les déclamations acrimonieuses qui s'étaient produites contre notre pays au début de la discussion. Il aura pensé sans doute, que cette tâche avait été suffisamment remplie par le Ministre des Affaires étrangères, et sa prudence l'aura détourné de fournir de nouveaux prétextes aux partisans de M. Crispi, qui l'accusent volontiers de compromettre, par son désir de rapprochement avec la France, les intérêts véritables de la dynastie et du pays.

P. S. — Pour compléter le présent rapport, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte même du discours de M. de Rudini, qui vient d'être publié par le journal officieux l'*Opinione*.

422.

M. Descos, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. de Reverseaux, Ambassadeur de France à Madrid[1].

L. particulière. *Madrid, 6 juillet 1896.*

Après avoir causé avec les uns et les autres, je crois pouvoir vous exposer, restituée dans son ensemble, la petite plaisanterie qui s'est passée ici depuis plusieurs mois et qui aboutit au rapprochement commercial avec l'Allemagne et à l'envoi d'un mémorandum [2].

(1) M. de Reverseaux était à Paris pour une quinzaine de jours.

(2) Depuis le 15 mai 1894 une guerre de tarifs existait entre l'Espagne et l'Allemagne (voir le tome IX de la présente série, n° 203).

Vous vous rappelez que Tétouan[1] vous a parlé à diverses reprises du rôle de l'alliance franco-russe et de son intervention à Washington pour le règlement des affaires cubaines[2]. Vous avez accueilli ces ouvertures avec réserve. Or, des ouvertures analogues ont été faites aux autres. Là, il n'y a pas crime. Les Espagnols avaient intérêt à saisir les Puissances; leur seul tort, véniel d'ailleurs, a été de saisir non pas chaque Puissance comme intéressée au maintien du régime actuel en Espagne et à la protection des intérêts européens contre les Américains, mais des systèmes politiques, qui n'avaient rien à voir dans la question. Au lieu de s'adresser à la France, à l'Allemagne, à l'Angleterre, etc., Tétouan s'est adressé à l'alliance franco-russe, à l'Angleterre, à la Triple Alliance.

Ceci posé, les autres n'ont pas eu notre réserve. Wolff est parti pour Londres, chargé, sur ses instances, de sonder le Gouvernement anglais au sujet d'une intervention. Il est revenu avec une promesse vague, que lui et Tétouan ont prise pour argent comptant, d'appuyer l'Espagne, si celle-ci consentait aux réformes à Cuba.

Quant à Dubsky, son enthousiasme pour la Reine et le fait que son pays appartient à la Triple Alliance, l'ont amené à signaler aux Espagnols le parti qu'ils pourraient tirer en posant la question sur le terrain monarchique et en saisissant les Puissances du Centre d'une question d'où pouvait sortir une crise fatale à la Régente. Remarquez ce point. L'Allemagne s'est immédiatement rendu compte qu'elle avait là une occasion unique de rentrer d'une façon excellente dans les affaires espagnoles en intervenant comme la sauvegarde de la monarchie, et elle a accueilli les ouvertures de Tétouan avec une certaine condescendance, profitant des circonstances pour accepter le rapprochement commercial en des termes qu'elle repoussait depuis deux ans et pour obtenir l'atterrissage d'un câble à Vigo (chose extrêmement importante).

Tout cela s'est naturellement passé dans le plus grand mystère et nous n'avons appris qu'à la veille du dépôt du projet de loi aux Cortès le rapprochement intervenu.

Mais voilà où l'affaire se corse.

Le naïf Tétouan, bercé par les assurances de Wolff, exalté par la foi du paladin Dubsky et se croyant sûr de l'Allemagne, s'est dit que le moment était venu de profiter de toutes ces bonnes dispositions et il a parlé aux quatre Ambassadeurs de son projet de mémorandum. Pas un mot, ni à Schévitch ni à moi. Tous ont télégraphié à leurs Gouvernements : Wolff, enchanté d'un bon tour qui pourrait faire tort à l'influence française en Espagne; Radowitz,

(1) Le duc de Tétouan, ministre des Affaires étrangères d'Espagne.

(2) L'insurrection qui avait éclaté à Cuba en février 1895 trouvait un appui aux États-Unis; l'Espagne avait repoussé l'offre de médiation que lui avait faite en avril 1896 le Président Cleveland.

se disant que le moment était venu de jouer désormais ici un rôle prépondérant.

Pendant ce même temps, l'escadre française arrivait à La Corogne et à Vigo [1] où elle recevait l'accueil que vous savez; d'où fureur du Gouvernement, qui, sous la pression des quatre Puissances, s'épuisait en efforts pour arrêter ces manifestations et signalait même leur caractère anti-monarchique. C'est ce qui vous explique pourquoi Schévitch me parlait, à mon grand mécontentement, de démonstrations républicaines.

Depuis lors, les quatre Puissances ont répondu; je crois que Wolff a reçu l'ordre de dire toute la bienveillance du Gouvernement anglais, mais sa difficulté à agir, à cause du Venezuela [2]; quant à l'Allemagne — ceci est sûr, car Radowitz l'a dit à Schévitch et me l'a répété en termes plus généraux, — elle a déclaré repousser toute intervention où ne seraient pas convoquées toutes les Puissances.

Sur quoi, Dubsky, voyant l'affaire manquée au bénéfice de la Triple Alliance seule, s'est empressé de prévenir Schévitch, en bon Autrichien qu'il est, c'est-à-dire capable d'initier les pires canailleries à notre égard, mais empressé à les dénoncer, le jour de l'échec, pour se donner les gants de n'y avoir point trempé. Et Wolff, toujours intrigant, a déclaré à Schéwitch que, la Russie étant en Europe le véritable représentant de l'idée monarchique, c'était à elle qu'appartenait l'initiative d'une intervention en faveur de l'Espagne.

Là-dessus, ayant la puce à l'oreille, je suis allé chez Tétouan, qui a fini par me raconter qu'il avait eu un échange d'impressions avec les Ambassadeurs et qu'il désirait votre retour pour causer avec vous à ce sujet.

Voilà et jugez. Wolff, Tétouan, Radowitz et Dubsky me paraissent aussi loyaux tous les quatre, et ce n'est vraiment pas la peine d'être en Europe pour assister à des combinaisons aussi levantines.

Quoi qu'il en soit, le mémorandum sera publié; assurément Wolff et Radowitz en seront pour leurs frais d'intrigues, mais il n'en est pas moins vrai que l'Allemagne a su faire ici une rentrée habile et que l'on ne saurait trop surveiller. On ne parlait plus de l'idée monarchique depuis longtemps en Espagne; la voilà reposée sur le tapis. A vrai dire, nous n'avons pas été malins; nous écrivons depuis deux ans pour raconter la désagrégation du système; nous aurions dû penser que la Reine et Dubsky devaient s'en apercevoir et le signaler à Vienne, d'où à Berlin. Et en avant la Triple Alliance !

P. S. — Tétouan n'a toujours rien dit à Schévitch, dont je dois reconnaître la loyauté dans toutes ces circonstances, un peu agitées pour moi.

(1) Une escadre française chargée de rendre une visite amicale à plusieurs ports espagnols avait été accueillie dans ces ports par des manifestations de vive sympathie (dép. de Madrid n° 106 du 2 juillet).

(2) Dans son message au Congrès du 17 décembre 1895, le Président Cleveland avait proposé de soumettre le conflit de frontières anglo-vénézuélien à une commission exclusivement américaine et nommée par les États-Unis, procédure que n'acceptait pas le Cabinet de Londres.

423.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 163. Urgent et confidentiel. *Paris, 8 juillet 1896, 3 h. 30, soir.*

Au cours d'un récent entretien, Munir Bey m'a remis, à titre officieux, une note émanant du Palais dans laquelle, à propos d'un discours prononcé au mois de mai par le comte Goluchowski devant les Délégations, il exprimait la crainte qu'avait le Sultan de voir l'Autriche-Hongrie s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Empire turc après s'être assurée de l'assentiment de ses deux alliés. Munir Bey a pris texte de cette communication pour me signaler l'intérêt qu'il y aurait, dans un moment aussi critique, à ce que Sa Majesté fût fixée sur la façon dont j'envisageais moi-même la situation de la Turquie et les mesures qu'elle pouvait comporter[1].

Je n'ai pas cru devoir décliner l'occasion qui m'était ainsi offerte de renouveler au Sultan, *à titre strictement personnel et particulier*, les conseils amicaux et désintéressés que nous n'avons cessé de lui faire parvenir depuis le commencement de la crise.

Après avoir rappelé que les Puissances paraissaient unanimes et sincères dans leur désir d'éviter des catastrophes qui menaceraient la paix générale, j'ai fait remarquer que le meilleur, le seul moyen peut-être, de prévenir les complications qu'on semblait ainsi redouter, c'était que la volonté souveraine et la haute sagesse du Sultan agissent avec suite dans un but unique : donner à l'Empire une administration honnête, équitable, rassurant à la fois les sujets de Sa Majesté et les Puissances étrangères.

J'ai pris soin, d'ailleurs, en indiquant combien l'heure était décisive, de préciser qu'il s'agissait, non de modifier le système gouvernemental, mais de témoigner, par des choix significatifs et spontanés, que l'administration allait être sérieusement améliorée et qu'on était fermement résolu à accomplir des réformes réelles et désirées par tous.

Je crois inutile d'insister sur le caractère confidentiel qu'il convient jusqu'à nouvel ordre de conserver aux communications dont j'ai tenu naturellement à vous faire connaître sans retard l'origine et la portée.

(1) Voir ci-dessus (n° 418) la lettre particulière à M. Paul Cambon du 1er juillet.

424.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 347. *Paris, 17 juillet 1896.*

J'ai eu, il y a quelques jours, avec M. de Giers une conversation qui a porté sur plusieurs points intéressants et dont il ne me paraît pas inutile de résumer pour votre information les traits principaux.

M. de Giers m'a donné connaissance de diverses communications qu'il avait reçues de Pétersbourg et qui se rapportaient plus particulièrement à la situation de l'Empire turc. J'ai pu constater que le Gouvernement impérial continuait de considérer comme très désirable le maintien du *statu quo* en Orient et le jugeait possible, pour peu que la France et la Russie s'y employassent de concert avec énergie.

Je n'ai eu naturellement qu'à constater une fois de plus l'entière communauté de nos vues et de celles de la Russie sur ce point essentiel.

On inclinerait, d'ailleurs, à croire à Pétersbourg que l'accord des deux Gouvernements est suffisant pour assurer ce résultat, sans qu'il soit besoin du concours d'autres Puissances. M. de Giers faisait aussi allusion à l'initiative prise récemment par le comte Goluchowski en vue d'une action combinée à Athènes et à Constantinople.

J'ai répondu que, pour ce qui nous concerne, il ne s'était jamais agi d'entente à trois, ainsi du reste qu'en témoignaient les communications qui vous ont été régulièrement adressées à ce sujet, et j'ai rappelé sommairement ce qui s'était passé à Athènes.

M. de Giers m'a fait part également de communications de Pétersbourg relatives à la visite de notre escadre dans les ports espagnols [1] et aux conséquences qu'il pouvait y avoir lieu d'y attacher au point de vue de l'orientation générale de notre politique à l'égard de l'Espagne.

Vous n'ignorez pas que, dans un but facile à discerner, on a cherché, dans certains milieux, à dénaturer ou tout au moins à exagérer l'objet ou la signification de cette visite ainsi que des démonstrations auxquelles elle a donné lieu.

J'ai naturellement profité de l'occasion pour rétablir d'abord le véritable

[1] Voir ci-dessus (n° 422) la lettre de M. Descos, Chargé d'affaires à Madrid, à M. de Reverseaux du 6 juillet (note 1, p. 688, relative à cette visite).

caractère d'une démarche toute de courtoisie internationale et qui n'a jamais eu aucune portée politique.

J'ai tenu à être très net, afin de nous prémunir sur un point aussi important contre toute chance de malentendu.

J'ai dit que nous ne pouvions qu'être satisfaits de l'accueil fait à nos marins par un peuple dont il ne nous est assurément pas indifférent d'avoir ou non les sympathies. Mais, pas plus là qu'ailleurs, il ne saurait entrer dans notre pensée de nous prêter à aucune tentative de propagande, ni même de paraître encourager aucune manifestation qui pût sembler dirigée contre les institutions d'un pays ami. Nous avions eu d'autant plus à cœur de nous conformer, dans l'espèce, à cette règle invariable de notre politique extérieure, qu'il s'agissait d'une nation aux prises avec de redoutables difficultés. Il suffirait, d'ailleurs, pour dissiper toute incertitude, de rappeler les procédés de bon voisinage dont le Gouvernement de la République n'a cessé d'user à l'égard du Gouvernement de la Reine régente et les preuves efficaces qu'il lui a données, sur notre frontière commune, de sa loyauté et de son amical concours [1].

Quant à nos relations générales avec l'Espagne, elles sont ce qu'elles étaient avant la visite de notre escadre et ce qu'elles doivent être entre deux nations voisines que tant d'intérêts nés d'un contact immédiat rattachent naturellement l'une à l'autre. C'est ainsi que nous continuons de nous préoccuper, de commun accord, des dispositions pratiques qui peuvent influer sur nos rapports économiques avec l'Espagne. Mais nous n'en demeurons pas moins très attentifs à certaines initiatives du Cabinet de Madrid, dont l'activité diplomatique, manifestée notamment par un rapprochement commercial avec l'Allemagne assez inattendu, nous a paru mériter dans ces derniers temps toute notre vigilance [2].

J'ai eu d'ailleurs à peine besoin de faire remarquer, en terminant, que les démonstrations qui avaient accueilli notre marine ne s'adressaient pas seulement à la France et que, en acclamant l'alliance franco-russe, les Espagnols avaient bien marqué qu'ils confondaient dans une même sympathie les deux nations unies. Cette constatation suffisait assurément à rendre à ces incidents leur véritable caractère.

Je ne puis que vous laisser le soin d'apprécier dans quelle mesure il conviendrait, au besoin, de faire usage de ces indications dans vos entretiens avec le prince Lobanoff.

(1) Allusion à la surveillance exercée sur tous les réfugiés politiques espagnols, républicains et carlistes (voir le tome XI de la présente série, n° 351 et la note).

(2) Voir la lettre précitée de M. Descos.

425.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 131. *Rome, 21 juillet 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 1er août.)

Comme je l'ai noté dans un rapport du 8 de ce mois n° 123 [1], le télégramme adressé le 5 juillet par M. Crispi aux journaux romains nous a fixés sur deux des conditions de la Triple Alliance : maintenant, en effet, nous savons, à n'en plus douter : 1° que les parties contractantes se sont garanti réciproquement le *statu quo* territorial; 2° que le pacte originaire de 1882 a été renouvelé en 1891, pour une période de douze années.

Ce n'est pas le seul service que nous aura rendu l'indiscrétion de l'ancien ministre italien. Il semble que son grand ami et complice de Friedrichsruh, se piquant au jeu, en ait tiré l'occasion de jeter à son tour un peu plus de lumière sur un autre côté des mystérieux arrangements. Je veux parler de certaines révélations qui ont paru, il y a une douzaine de jours, dans les *Hamburger Nachrichten* et dont l'inspiration est, d'une commune voix, attribuée au prince de Bismarck. Je n'ai pas réussi jusqu'à présent à me procurer le texte même de l'article, que je connais seulement par les analyses des agences et les commentaires des journaux italiens. Je sais toutefois qu'il en ressort la preuve de l'*engagement pris par l'Italie, en cas d'une guerre franco-allemande, de mettre deux corps d'armée à la disposition de son alliée du nord pour concourir à la lutte engagée contre nous du côté du Rhin* [2]. Suivant l'avis de la feuille de Hambourg, l'exécution de cet engagement ne pourrait même avoir que la valeur d'une démonstration, l'état des voies ferrées ne devant pas permettre aux troupes italiennes d'arriver en temps utile sur le lieu de l'action.

Quoi qu'on puisse penser du caractère pratique de la clause, il n'est plus permis maintenant de douter qu'elle figure dans le traité de la Triple Alliance

[1] Non reproduit. Crispi avait télégraphié de Naples aux journaux romains : « La Triple Alliance est un traité défensif de sa nature et non agressif, par lequel les trois Puissances se garantissent réciproquement le *statu quo* territorial. Je n'y ai contribué en aucune manière pendant le temps que j'ai été au gouvernement et n'ai pas même eu l'occasion de m'en servir... »

[2] Voir sur ce point, dans le tome VII de la présente série, n° 278, la note établie le 22 novembre 1888 d'après les renseignements communiqués par le commandant Pinsonnière, Attaché militaire à Rome. En réalité, c'est six corps d'armée que l'Italie s'était engagée à envoyer au delà des Alpes (*ibid.*, annexe n° V, note).

ou dans les conventions militaires qui en forment le complément. Voilà donc un troisième point sur lequel la lumière se trouve faite en même temps.

Je ne crois pas que les Italiens aient été fort satisfaits de cette révélation inattendue, qu'ils jugent peut-être inopportune et un peu bien compromettante pour eux au regard de la France. Du moins leurs journaux semblent-ils s'être donné le mot pour n'en pas augmenter l'éclat. Les organes ministériels ont pour la plupart omis d'en faire mention. Quant aux feuilles dévouées à M. Crispi, elles n'ont tenté d'y trouver ni un motif d'apologie pour la politique de leur patron, ni même un sujet de critique contre ses successeurs. Il m'a fallu d'ailleurs fouiller dans les journaux républicains ou radicaux pour trouver quelques lignes de réprobation : «Les *Hamburger Nachrichten* nous apprennent, dit par exemple la *Corrispondenza Verde*, que nous nous sommes engagés à envoyer deux corps d'armée sur le Bas-Rhin, en cas de guerre avec la France. Il serait beau, en vérité, de voir les régiments italiens combattre, sous les ordres d'un général allemand, contre les alliés de Solférino !»

Un seul journal italien, le plus répandu dans les provinces du midi et l'un des plus fervents défenseurs du ministère de M. de Rudini, j'ai nommé le *Corriere di Napoli*, s'est résolu hardiment à aborder de front la question, pour la soumettre à un examen approfondi et formuler un jugement net sus la suite qu'elle comporte aujourd'hui. Vous trouverez sous ce pli la traduction de l'article du 16 juillet auquel je fais allusion. Je pense que vous en prendrez connaissance avec intérêt, non seulement à cause des éclaircissements qu'il donne sur les raisons qui auraient, en 1882, déterminé les conventions militaires italo-allemandes, mais aussi à cause des conclusions auxquelles le conduit l'étude des changements survenus depuis lors dans la situation des Puissances intéressées. Ces conclusions ne tendent à rien moins qu'à pousser l'opinion publique et le Gouvernement royal lui-même à réclamer l'abrogation de la clause relative aux deux corps d'armée, de façon à permettre à l'Italie de recouvrer, en cas de conflit, la libre disposition de ses forces militaires.

Les suggestions du *Corriere di Napoli* n'ont rencontré encore, à ma connaissance du moins, ni adhérents ni contradicteurs : le sujet paraît sans doute trop brûlant. C'est toutefois un symptôme à ne pas négliger qu'une thèse semblable puisse être impunément posée et développée dans un organe ministériel. Il est difficile qu'on puisse y voir à Berlin un motif de confiance.

426.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 134. *Rome, 24 juillet 1896.*

M. Visconti-Venosta[1] a commencé hier ses réceptions diplomatiques de semaine à la Consulta. C'était la première fois que je le voyais, ne m'étant pas trouvé la veille au Palais Farnèse pour y recevoir sa visite et les circonstances ne nous ayant jamais mis en présence.

Il a commencé l'entretien en me parlant des relations communes que nous avons à Paris, de celles notamment qu'il a commencées, il y a deux ans, avec notre directeur des Affaires politiques, M. Nisard. Ces jours derniers encore, après de longues années passées en dehors des affaires, il ne songeait nullement à reprendre la vie active, et il se trouvait avec les siens en villégiature dans la Valteline, quand un appel a été fait à son dévouement. Il n'a pas cru devoir fermer l'oreille aux propositions très honorables dont il faisait l'objet, dans la pensée que son concours pouvait être utile à son pays et particulièrement aux relations de l'Italie avec la France. Ces relations ne sont pas ce que nous les désirons de part et d'autre. Sans doute, il y a des faits sur lesquels il n'est pas possible de revenir, des rapports conventionnels qui fixent la situation de l'Europe et dont il convient de tenir compte. Cependant l'état des choses est susceptible de sérieuses améliorations auxquelles on peut travailler avec fruit. En Italie comme en France, les Gouvernements sont réciproquement animés de bonnes dispositions. C'est dans l'état d'esprit des populations respectives que subsistent des difficultés. Ici et là l'opinion publique reste nerveuse. On n'est pas en présence d'une maladie caractérisée, d'une crise déterminée qui réclame une médication spéciale et énergique. Il s'agit plutôt d'une hygiène raisonnée à appliquer et à entretenir, pour ramener la détente et le calme. C'est à cette hygiène que le Ministre se propose d'appliquer sa sollicitude, et nous pouvons compter qu'il y mettra tous ses soins, avec le plus sincère désir d'arriver à un complet succès : nous en avons pour gages les actes de sa vie entière qui attestent ses sympathies pour la France et sa foi inébranlable dans l'intérêt qu'il y a pour son pays à maintenir ou à renouer avec sa voisine de l'ouest les liens d'une cordiale entente.

[1] M. Visconti-Venosta venait de remplacer le duc de Sermoneta comme Ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet Rudini.

La conversation n'a pas tardé à se porter sur les pourparlers qui ont été engagés relativement à la Tunisie et à d'autres projets d'accord. La veille — comme mon télégramme d'hier (n° 130) vous en a informé[1] — il avait été interrogé au Sénat au sujet des bruits relatifs à un arrangement commercial avec la France. Il ne croyait pas s'être trompé — et il se montrait satisfait d'en recevoir la confirmation de ma bouche — en répondant qu'il n'y avait en cours aucune négociation commerciale entre l'Italie et la France. Dans cette affirmation catégorique il avait vu le moyen d'empêcher des discussions inopportunes et de prévenir les déceptions irritantes qui se produiraient si on laissait s'accréditer certaines espérances qui pourraient ne pas se réaliser. Mieux vaut que le terrain soit libre et que tout se soit borné jusqu'ici à des conversations purement officieuses.

M. Visconti-Venosta n'ignore pas d'ailleurs, d'après ce qu'on lui en a déjà dit à la Consulta, que vous ne jugez pas le moment encore venu d'aborder utilement l'étude d'un accord commercial et que vous croyez devoir insister pour traiter séparément la question tunisienne, dont le règlement s'impose d'ailleurs à cause de l'échéance prochaine du traité italien. Il comprend les motifs de votre réserve si, comme il le pense, ils sont tirés de la difficulté d'obtenir l'adhésion des Chambres et de l'opinion à un arrangement de semblable nature. Mieux vaut s'abstenir que de conclure un traité qui courrait le risque de n'être pas sanctionné par le Parlement. Aussi son intention n'est-elle pas de prendre des initiatives à cet égard, ou de maintenir des propositions qui devraient se heurter contre une fin de non-recevoir ainsi motivée et qui n'auraient pas de chance d'aboutir.

Cette déclaration m'a paru assez importante pour que j'en prisse acte immédiatement, en y insistant même, de manière à pouvoir ultérieurement la rappeler, en cas de besoin.

J'en ai profité aussi, comme d'une occasion favorable, pour fixer mon interlocuteur, par un résumé succinct, sur les échanges d'idées auxquels les questions pendantes ont donné lieu tout officieusement durant les dernières semaines et sur le point de vue auquel nous nous placerons pour apprécier la situation lors de l'échéance du traité italo-tunisien de 1868. Il n'ignore plus qu'à ce moment nous considérerons la Régence comme dégagée de toutes les obligations qui résultent du traité et des capitulations; mais il sait aussi que nous sommes disposés, sous des conditions déterminées, à maintenir à l'Italie le traitement des nations les plus favorisées — la France exceptée — et que nous sommes prêts, en outre, à conclure un traité de navigation qui satisferait à l'intérêt commun en témoignant manifestement de la volonté et de la possibilité de renouer progressivement nos rapports conventionnels.

[1] Non reproduit.

Tout en prenant soin de déclarer qu'il n'avait pas encore étudié la question, le Ministre italien a laissé paraître un certain étonnement que nous eussions la pensée de contester à l'Italie le bénéfice des capitulations après l'échéance du traité de 1868. Ce n'était pas le moment d'entamer un si grave sujet de discussion. Aussi me suis-je borné à prier le Ministre de vouloir bien, s'il tenait à se faire rapidement une idée des arguments qui pouvaient être produits, se faire représenter l'article publié par le *Corriere di Napoli* du 20 juillet et dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre avant-hier la traduction (dép. n° 132) [1]. Il sait que la feuille napolitaine ne se compromet jamais par des complaisances excessives pour notre pays et que l'article susmentionné n'a pas été écrit dans l'intérêt de notre cause.

M. Visconti-Venosta ne différera pas d'un moment, m'a-t-il dit, à prendre connaissance de tous les éléments d'information qu'il doit connaître pour se rendre un compte exact de la question tunisienne. Son plus vif désir est de découvrir les moyens de faire prévaloir une solution qui concilie deux conditions essentielles dont il doit tenir compte : la première est naturellement de sauvegarder les intérêts légitimes de son pays; la seconde est de combiner les termes d'un arrangement tel qu'on ne puisse, à la faveur des tendances que l'opposition se plaît à lui reprocher, en présenter la signature comme un acte de faiblesse et de « dédition » (*sic*) incompatible avec la dignité nationale. Mais son étude n'en sera pas moins dominée par le désir sincère de trouver un mode d'accommodement et de nous prouver l'esprit de conciliation dont sa diplomatie entend s'inspirer. C'est affaire de quelques jours, et je lui ai promis, sur sa demande, d'en revenir incessamment conférer avec lui d'une manière tout officieuse, pour lui permettre de fixer plus sûrement ses idées.

[1] L'article, intitulé *La Tunisie et les Capitulations,* se terminait ainsi : « Le seul parti sage qui nous reste est de nous résigner aux faits accomplis. Alors même que nous aurions raison, — et nous avons raison — nul ne nous la donnerait ni se porterait de notre côté. Une campagne diplomatique pour le rétablissement des Capitulations à Tunis nous exposerait seulement à un insuccès inévitable, que nous pourrions nous épargner. »

427.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 62. *Saint-Pétersbourg, 24 juillet 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir pol., 28 juillet.)

Ainsi que je viens de vous le télégraphier,[1] le prince Lobanoff a reçu du Sultan, par l'entremise d'Husni Pacha, les assurances les plus formelles que la Turquie était fermement résolue à agir en Crète suivant les conseils qui lui étaient donnés par les Puissances. Le langage que le Ministre des Affaires étrangères a fait entendre au Sultan paraît l'avoir vivement impressionné. De nouvelles instructions auraient été envoyées directement de Yildiz au Vali de Crète, mais, malgré ces intentions, la faiblesse et l'impuissance de la Porte se manifestent plus clairement que jamais aujourd'hui et l'agitation en Crète, encouragée par les envois d'armes et de volontaires venant de Grèce, menace de s'étendre aux parties de l'île qui étaient jusqu'ici restées inactives.

Le prince Lobanoff a renouvelé encore à Athènes les instructions qu'il n'a pas cessé, d'ailleurs, de donner pour inviter le Gouvernement hellénique à user de son autorité pour entraver l'action des comités révolutionnaires. Mais de ce côté aussi, le Roi et son Gouvernement, fort impopulaires déjà, craignent d'opposer une résistance trop effective aux sentiments d'une grande partie de la population. L'action morale que les Puissances ne cessent d'exercer sur le Roi de Grèce ne suffit plus pour dégager sa responsabilité, et la menace même de laisser à la Turquie sa liberté d'action n'aurait peut-être pas aujourd'hui pour effet de déterminer le Gouvernement hellénique à des mesures contre lesquelles il semble reculer jusqu'ici. Dans ces conditions, le prince Lobanoff envisage comme acceptable, en principe, la proposition que vient de faire le comte Goluchowski, d'après laquelle les Puissances s'entendraient pour établir, elles-mêmes, une surveillance sur les côtes de Crète[2]. Cette

[1] Télégramme n° 138 du même jour, non reproduit.

Le prince Lobanoff venait d'insister d'une manière pressante auprès de la Porte pour «faire sentir au Sultan la gravité de la situation en Crète et la nécessité d'y faire cesser sans retard les hostilités...» L'Empereur Nicolas — avait-il déclaré à l'Ambassadeur ottoman — était très péniblement affecté des événements qui se passaient en Crète, contrairement aux engagements pris par la Porte, et les circonstances exigeaient qu'Abdullah Pacha fût remplacé par un général subordonné au Vali.»

[2] Voir dans le *Livre jaune, Affaires de Crète,* n° 254, la note du comte Wolkenstein du 25 juillet, qui adressait à Paris cette proposition, en vue de mettre obstacle aux envois d'armes et de munitions que le Gouvernement d'Athènes paraissait définitivement impuissant à empêcher.

mesure donnerait, peut-être, aux Crétois la preuve qu'ils ne peuvent compter sur l'appui d'aucune Puissance; elle empêcherait d'une façon efficace le débarquement des volontaires et des ravitaillements venant journellement de Grèce et donnerait au Gouvernement hellénique un appui plus sûr que l'action morale exercée jusqu'ici sur lui. Votre Excellence a, sans doute, eu connaissance de ces propositions du comte Goluchowski qui ne sont parvenues ici qu'aujourd'hui et dont le prince Lobanoff compte entretenir l'Empereur. Il serait indispensable, si cette combinaison était acceptée, que toutes les Puissances consentissent à y participer. Une conversation que je viens d'avoir avec mon collègue d'Angleterre, venu tout exprès pour me parler des intentions de son Gouvernement, me ferait croire que l'Angleterre s'associerait à cette démarche. Sir N. O'Conor m'a dit, en effet, que Lord Salisbury était résolu à ne pas se séparer des autres Puissances, sentant combien une action commune était indispensable dans les circonstances actuelles et combien il était nécessaire de ne laisser ni à la Turquie, ni aux Grecs, ni aux Crétois, le moindre doute sur l'unité d'action de tous les Gouvernements.

428.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Pékin.

D. nos 372, 107. Confidentiel. *Paris, 25 juillet 1896.*

Je viens d'avoir avec M. Rothstein, agent de M. de Witte, un entretien qui a porté particulièrement sur la nécessité d'assurer à l'industrie française des débouchés en Russie et en Chine; je crois utile de vous en résumer la substance pour votre information personnelle.

Il a été convenu tout d'abord, que, dans le cas où les concessions des chemins de fer du nord de la Chine seraient accordées au Gouvernement russe, des commandes importantes de matériel seraient faites en France et, pour donner une précision plus grande à cet arrangement, il a été entendu qu'un ingénieur français serait, aux frais de la banque sino-russe, envoyé et maintenu à Pékin.

En ce qui concerne cette banque, j'ai insisté pour que le titre social fût modifié et qu'elle s'appelât désormais *Banque russo-franco-chinoise*, de façon à rendre plus apparente la participation des capitaux français à cette entreprise. On ne m'a pas dissimulé que la modification dont il s'agit serait très

difficile à obtenir. La question de l'établissement de succursales à Paris et à Lyon a été ensuite traitée et n'a pas soulevé d'objections. J'ai demandé, en outre, qu'une part équitable fût faite dans la direction et l'administration de la Banque à l'élément français. Dans ce but, et en dehors de la situation de l'ingénieur envoyé à Pékin, une place d'administrateur nous serait réservée pendant un an. De plus, il a été décidé qu'au fur et à mesure que les succursales qui vont être créées en Chine s'ouvriraient, leur personnel serait recruté dans les conditions suivantes : pour les succursales du nord de la Chine, le personnel serait russe, pour celles du sud, il serait français. D'une façon générale, il a été convenu que, dans l'intérêt commun, on ferait de grands efforts pour se satisfaire mutuellement.

Il a été fait allusion, à la fin de cet entretien, à la mission de Li Hong-tchang. M. Rothstein croit que le représentant du Céleste Empire a des pouvoirs réels, mais qu'il ne les montrera qu'à bon escient, et il a assuré qu'il était en mesure d'affirmer que Li Hong-tchang n'avait rien conclu en Allemagne. On m'assure, d'autre part, qu'il serait sur le point de conclure avec la maison Armstrong.

Je crois devoir mentionner, en terminant, une conversation que j'ai eue avec le Chargé d'affaires de Russie au sujet des chemins de fer russes en Chine. M. de Giers m'a déclaré que les négociations avec Li Hong-Tchang avaient été très avancées, mais n'avaient pu aboutir. Contrairement à ce que suppose M. Rothstein, l'envoyé extraordinaire chinois n'avait, d'après M. de Giers, aucun pouvoir régulier pour conclure sur aucune affaire.

429.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 611. *Pékin, 27 juillet 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 septembre; Dir. pol., 13 septembre.)

[M. Gérard expose comment les négociations menées à Séoul par l'agent français, M. Collin de Plancy, et par le représentant de la Cie de Fives-Lille, M. Grille, relativement à des concessions de voies ferrées et de mines, se sont heurtées à l'opposition de l'agent du Gouvernement russe, M. Waeber, que ses sympathies portaient plutôt vers l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis. M. Waeber ayant finalement reçu du prince Lobanoff l'ordre formel d'appuyer les démarches françaises, le représentant de Fives-Lille a signé dernièrement avec le Gouvernement coréen un contrat concédant à la Compagnie une ligne de Séoul à la frontière

chinoise, c'est-à-dire au Ya lou par Ping-Yang ; d'autre part, des pourparlers sont présentement entamés entre le Gouvernement coréen et la Banque russo-chinoise pour la conversion de l'emprunt fait antérieurement par la Corée au Gouvernement japonais. Néanmoins, l'obstruction continue.]

Aujourd'hui M. Collin de Plancy et M. Grille ont, il est vrai, obtenu du Gouvernement coréen la concession de la ligne, très importante, de Séoul au Yalou. Mais, et à cause des résistances opposées par M. Waeber, le Gouvernement coréen hésite à leur concéder la ligne du nord-est allant à la frontière russe et la ligne du sud destinée à relier Séoul à Fusan. M. Waeber, avec qui M. Collin de Plancy avait tenu à s'expliquer franchement, a répondu à notre chargé d'affaires que, bien que le Roi de Corée fût l'hôte de la légation impériale [1], le représentant de Russie n'avait pas l'influence toute puissante que la légende lui attribuait. Il a ajouté qu'il était obligé lui-même à une grande circonspection et qu'il s'était fait une loi de ne pas intervenir à tout moment dans les affaires intérieures de la presqu'île. Il a dit enfin, en ce qui concerne plus particulièrement la ligne de Séoul à Fusan, que la concession de cette ligne avait déjà été promise aux Japonais et qu'il était difficile de revenir sur un engagement antérieur. J'ignore s'il y a eu, en effet, des engagements pris par le Gouvernement coréen et à quelle date [2] ces engagements auraient été contractés . J'ai lieu, d'ailleurs de penser que, sans revendiquer la ligne même de Séoul à Fusan, notre industrie pourrait poursuivre la concession d'une autre ligne méridonale, de Séoul à Mokpo, par exemple. Mokpo est un port situé à l'embouchure du Yang-San-Kong, au 35e degré de latitude, en face de Tsoushima et dont l'escadre russe du Pacifique a récemment démontré les qualités stratégiques, navales, politiques et commerciales. La ligne de Séoul à Mokpo aurait pour nous cet avantage, tout en traversant les provinces sises sur le parcours de Séoul à Fusan, d'aboutir à un port plus propre que Fusan à être relié aux réseaux russes et chinois de Sibérie et de Mandchourie. Le réseau français de Corée, ainsi distribué de Séoul au Yalou, à la frontière russe et à Mokpo, serait, à mon sens, celui qui permettrait le mieux d'atteindre le but visé : à savoir le raccordement de la Corée au Transsibérien et aux lignes chinoises de Mandchourie. Il serait aussi celui dont la politique russe, si elle est servie par des agents clairvoyants et dociles à leurs instructions, aurait le plus d'intérêt à nous voir accorder la concession.

(1) Le Roi de Corée s'était réfugié à la légation de Russie, à la suite du meurtre de la Reine.

(2) Note du document : *Il semble, d'après les informations recueillies, que de tels engagements, s'ils ont été pris, n'ont pu l'être que par le cabinet coréen sous l'administration duquel s'est consommé, au mois d'octobre 1895, le meurtre de la Reine. S'il en est ainsi, les engagements pris par des Ministres, dont la plupart sont morts ou exilés, ne sauraient être considérés comme ayant un caractère de légitime obligation.*

430.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 288. *Paris, 28 juillet 1896, 9 h. 30, soir,*

De retour de Saint-Dié [1], je me suis fait représenter l'ensemble des communications que nous avons reçues depuis trois jours au sujet des affaires de Crète et qui se réfèrent particulièrement à la proposition du comte Goluchowski [2].

Je suis d'accord avec le prince Lobanoff pour penser qu'une nouvelle démarche auprès du Cabinet d'Athènes ne saurait, à l'heure présente, produire un effet utile. Elle pourrait même provoquer en Grèce des complications que nous ne sommes pas moins que le Gouvernement impérial désireux d'éviter.

Je suis également, comme lui, favorable en principe, à l'idée d'un blocus pacifique à exercer sur les côtes de la Crète, en vue d'assurer définitivement la cessation des hostilités, étant bien entendu que notre acceptation demeure, comme celle du Cabinet de Saint-Pétersbourg, subordonnée à l'adhésion de toutes les autres Puissances. Toutefois, avant d'arrêter nos résolutions à cet égard, j'aurais besoin d'être fixé sur les conditions dans lesquelles la Russie serait dès à présent en mesure de participer à une opération de ce genre. Quelles sont les forces navales dont elle compterait disposer à cet effet et à quelle date pourraient-elles être réunies dans les eaux crétoises ?

Je tiendrais également à connaître exactement la pensée du prince Lobanoff en ce qui concerne le mode de procéder. Le blocus devra-t-il être exercé par les Puissances d'accord et conjointement avec la Turquie ? N'y a-t-il pas des inconvénients à ce que les Puissances paraissent réduire ainsi le rôle d'arbitre qu'elles ont revendiqué jusqu'ici et qui est le leur, à celui d'auxiliaires de la Porte ? Ne serait-il pas préférable que l'action de l'Europe, qui s'exerce dans l'intérêt exclusif de la paix générale, restât indépendante de celle de la Turquie ?

Dans le même ordre d'idées, je ne puis m'empêcher de craindre que, si les Puissances ne peuvent pas justifier d'un nouvel effort préalable auprès de la Porte en vue de l'amélioration du régime intérieur de l'île, leur inter-

(1) M. Hanotaux s'était rendu à Saint-Dié pour inaugurer le monument élevé à la mémoire de Jules Ferry.

(2) Voir ci-dessus (n° 427) le rapport de M. de Montebello du 24 juillet.

vention dans les eaux crétoises ne soit interprétée devant l'opinion dans le sens d'un appui donné à une répression dont on pourra peut-être faire remonter la responsabilité jusqu'à elles. C'est là un point que je vous serai obligé de signaler, à titre personnel, à l'attention du prince Lobanoff.

Je dois voir demain matin le comte Wolkenstein, mais je compte ne lui donner qu'une réponse provisoire en attendant de connaître les vues du prince Lobanoff sur les points que je viens d'indiquer[1].

431.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 84. *Paris, 29 juillet 1896, 10 h. 30, soir.*

Dès mon retour de Saint-Dié, j'ai vu le comte Wolkenstein, qui était également revenu la veille à Paris. Je lui ai dit que j'avais apprécié les considérations dont s'inspirait l'initiative prise par son Gouvernement.

Toutefois, je ne pouvais m'empêcher de craindre que la démarche collective projetée à Athènes ne fût inutile et ne devînt même dangeureuse.

Si le Gouvernement grec ne devait pas s'incliner devant la sommation qu'il s'agirait de lui adresser, ce serait un échec pour les Puissances. Si, au contraire, le Roi Georges cédait, qui pourrait répondre qu'un tel acte de résignation ne serait pas le point de départ d'une agitation intérieure pouvant aboutir aux plus graves complications ?

J'avais d'ailleurs à peine besoin d'ajouter que notre Ministre demeurait toujours autorisé à se joindre à ses collègues pour faire entendre au Cabinet d'Athènes le langage que, dès le principe, nous avions jugé le plus conforme à ses véritables intérêts.

Quant à l'idée du blocus pacifique à exercer de concert entre les Puissances, elle me paraissait juste et je serais disposé à m'y rallier si elle recevait l'adhésion de toutes les Puissances. Seulement il me semblait nécessaire que l'on s'entendît au préalable sur les modalités de l'action combinée dont il s'agissait.

[1] M. de Montebello répondait le 29 (télégr. 136) : «Le prince Lobanoff persiste à penser que le blocus devrait être exercé par les Puissances d'accord et conjointement avec la Turquie, celle-ci devant *légalement*, comme Puissance souveraine, notifier cette mesure et en prendre l'initiative... Quant au second point, il pense que notre action est suffisamment justifiée par le rappel d'Abdullah Pacha [commandant des troupes turques en Crète] et les autres satisfactions que nous avons obtenues».

Le blocus serait-il institué d'accord et conjointement avec la Turquie et sur la demande de celle-ci ? Ou bien ne serait-il pas préférable que l'action des Puissances demeurât indépendante de celle de la Porte ?

N'y aurait-il pas lieu également de régler à l'avance la façon dont le blocus serait appliqué, notamment en ce qui concerne l'exercice du droit de visite et l'éventualité d'un débarquement ?

Le comte Wolkenstein m'a promis, en faisant connaître au comte Goluchowski nos dispositions, de signaler ces divers points à son attention [1].

432.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 241. *Londres, 29 juillet 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er août; Dir. pol., 7 août.)

Mes télégrammes d'hier et d'aujourd'hui vous ont instruit de l'accueil fait par le Gouvernement anglais à la récente proposition du comte Goluchowski concernant les transports de munitions et de gens armés qui se poursuivent depuis quelque temps vers l'île de Crète. Le marquis de Salisbury, que j'ai vu tantôt, m'a confirmé avec plus de netteté les indications que m'avait précédemment données Sir Thomas Sanderson.

Pour ce qui concerne les représentations à adresser au Gouvernement hellénique, sous forme de note collective, afin de lui remontrer la responsabilité qu'il encourrait s'il ne prenait pas toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les envois d'armes et de munitions et l'embarquement de volontaires à destination de la Crète, Lord Salisbury m'a dit qu'il avait accepté la suggestion autrichienne dans les termes proposés par les Ambassadeurs des Puissances à Constantinople, sauf une légère modification dans les expressions. Le ton sur lequel le Premier Ministre me faisait part de sa décision à cet égard m'a paru légèrement sceptique. « Nous avons déjà adressé, me dit-il, maintes représentations au Cabinet d'Athènes. Nous l'avons fait comme on nous l'a demandé, et nous le ferons encore, comme on nous le demandera encore. Qui a bu boira, dit notre proverbe, et qui a représenté représentera. » Un peu plus tard, il me parla des efforts du Roi Georges pour déférer au vœu des Puissances, des difficultés matérielles qu'il rencontrait

[1] Le même jour (29 juillet) le Ministre adressait au comte Wolkenstein la réponse officielle du Gouvernement à la proposition autrichienne (*Livre jaune, Crète,* n° 270).

dans l'accomplissement de sa tâche et des mouvements de l'opinion populaire en Grèce.

Quant à la seconde partie de la proposition autrichienne, consistant à faire établir par les flottes des différentes Puissances une croisière autour de la Crète pour empêcher le débarquement d'armes, de munitions et de combattants, Lord Salisbury m'a déclaré de la façon la plus péremptoire qu'il lui était impossible d'y souscrire. « Il est contraire à nos principes, me dit-il, d'intervenir entre un peuple révolté et son Prince. C'est une chose que nous ne faisons pas. Nous ne pouvons pas plus nous opposer au transport du matériel, d'auxiliaires et de tout ce qu'il faut pour combattre, à destination des Crétois, mécontents de leur Gouvernement, que nous n'aurions pu dire aux Siciliens que nous ne leur permettions pas de faire venir Garibaldi à leur secours quand ils combattaient contre le Roi de Naples. La non-intervention est de règle pour nous en pareil cas. »*

Je demandai à Lord Salisbury si c'était la vieille règle de non-intervention, si fort à la mode il y a trente ou quarante ans, qu'il entendait appliquer aujourd'hui, sans acception de la qualité de chrétiens ou de musulmans appartenant aux partis en présence. Il me répondit : « La non-intervention dont vous parlez se rapportait le plus souvent à deux États aux prises entre eux. Dans un cas semblable, il est vrai que nous aimons mieux nous abstenir; mais nous ne croyons pas y être tenus en droit, ni qu'il nous soit interdit de prendre parti, selon nos intérêts, pour l'un ou l'autre belligérant. Dans le cas contraire, et c'est celui qui nous occupe, où les habitants d'un pays croient avoir à se plaindre de ceux qui les gouvernent, c'est affaire entre eux et leur Gouvernement, et notre principe est de ne pas nous en mêler, ni de nous opposer aux efforts qu'ils peuvent faire pour améliorer leur situation. Je ne puis vous dissimuler que ce principe s'impose à nous avec une force particulière dans les circonstances actuelles où une population chrétienne a pris les armes contre un régime devenu très impopulaire parmi nous. Porter secours aux Turcs contre des chrétiens, c'est ce qu'impliquerait notre action sur mer, et c'est ce que l'opinion en Angleterre ne nous permettrait absolument pas de faire. D'ailleurs, continua-t-il, cette action de surveillance maritime retomberait par la force des choses sur vous et sur nous; les autres en parlent, mais ce sont nos marines qui l'exécuteraient. En fait, je la crois impraticable. La nature des lieux s'y oppose. Sur des côtes aussi déchiquetées que celles de la Grèce et de la Crète, une police efficace n'est guère possible; les embarcations légères trouveraient mille moyens de s'y soustraire, dans les criques où de grands bâtiments ne sauraient pénétrer, et à la faveur de toutes les circonstances propices que ces parages offrent naturellement. »

* Annotation du Département : *En 1882, les Anglais ont bien trouvé moyen d'intervenir en Égypte pour faire rentrer dans le devoir des sujets révoltés.*

Je parlai ensuite à Lord Salisbury de la démarche faite par la Turquie à l'effet d'obtenir que les Puissances dictassent au Gouvernement hellénique leur volonté en prenant texte des bandes de combattants qui ont pénétré de Grèce sur plusieurs points de l'Empire et de la Macédoine[1]. Il répondit avec beaucoup de fermeté qu'il ne se reconnaissait pas le droit de dicter sa volonté à la Grèce. Il pouvait lui donner des conseils, des admonestations, mais aucun titre ne lui permettait de la traiter impérieusement. Sans doute, si elle attaquait la Turquie, l'Angleterre, en vertu du traité de Paris, étant garante de l'Empire ottoman, pouvait être appelée par les autres Puissances, signataires du traité comme elle, à prendre des mesures pour réaliser cette garantie; et si un pareil cas se produisait, il conviendrait d'examiner ce qu'il y aurait à faire. Mais rien de semblable ne se passait aujourd'hui. Il s'agissait d'une simple incursion opérée par une centaine d'individus et dont les résultats ne semblaient guère considérables.

Je fis observer à mon interlocuteur que les événements de la frontière hellénique n'auraient peut-être pas beaucoup de gravité s'ils étaient isolés, mais qu'ils en empruntaient incontestablement au fait simultané de l'insurrection crétoise. La question de Crète elle-même, si elle pouvait être isolée, quelle qu'en dût être la solution, ne présenterait qu'un intérêt secondaire. Que la Crète rentrât purement et simplement sous l'autorité du Sultan, qu'elle obtînt une quasi autonomie comparable au régime de l'île de Samos, ou même à celui du Liban, ou bien enfin que son indépendance fût reconnue et qu'elle en fît usage pour s'annexer au royaume de Grèce, toutes ces solutions diverses pouvaient être envisagées avec assez de calme par les Puissances si elles ne devaient pas entraîner ailleurs des conséquences plus inquiétantes. Mais il était évident que la prolongation de l'insurrection crétoise devait avoir une répercussion en Macédoine et peut-être plus loin encore. Or, sans être aveugles sur les imperfections du régime ottoman, sans renier nos sympathies pour les chrétiens d'Orient, non plus que nos sentiments traditionnels à l'égard de la Grèce, nous étions essentiellement conservateurs en Orient, par crainte et par incertitude de ce qui viendrait prendre la place de la Turquie, si la Turquie disparaissait.

« Telle est aussi notre politique, répliqua Lord Salisbury; mais, pendant des années, nous avons cherché des remèdes aux vices de la Turquie et nous n'en avons pas trouvé. Nous reconnaissons notre impuissance, l'impuissance des hommes. La phase actuelle appartient à la Providence. C'est à elle, maintenant, à décider ce qui adviendra de ce corps pourri, que nous sommes inhabiles à vivifier. »

Dans le courant de cette conversation, et à propos de ce que le Premier

(1) Cette démarche avait été faite à Paris par Munir Bey.

Ministre me disait de l'impossibilité où il se trouvait d'accepter la proposition autrichienne relative au blocus, je lui demandai s'il savait ce que les autres Cabinets avaient décidé à ce sujet.

Il me répondit : «La Russie s'est déclarée favorable au blocus; l'Allemagne se réserve et paraît se désintéresser de la question, n'ayant pas de forces navales prêtes à prendre part au blocus; l'Italie refusera probablement de se joindre à l'opération.»

Le ton dont Lord Salisbury prononça ces dernières paroles paraissait indiquer qu'il ne doutait pas que l'Italie ne fît comme l'Angleterre.

433.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. particulière. Confidentiel. *Paris, 30 juillet 1896.*

J'ai eu le 23 de ce mois avec M. Schévitch, de passage à Paris, une conversation toute privée dont je crois utile de vous donner connaissance à titre particulier.

Les affaires de Cuba [1] ont fait, comme il était naturel, le principal objet de l'entretien. L'Ambassadeur de Russie à Madrid m'a indiqué tout d'abord qu'il avait reçu du duc de Tétouan communication du projet de mémorandum que le Gouvernement espagnol aurait l'intention d'adresser aux Puissances [2], le lendemain du jour où M. de Radowitz en avait eu connaissance, marquant ainsi que la chancellerie impériale de Russie n'avait pas été tenue en dehors des pourparlers préliminaires dont le Cabinet de Madrid a pris l'initiative. Il a ajouté qu'il avait suggéré au Ministre d'État l'idée de remplacer, dans son projet de *mémorandum*, une espèce de mise en demeure adressée aux États-Unis par une sorte d'appel à leur générosité et de conseil affectueux qui serait donné par les Puissances.

Le duc de Tétouan lui aurait promis de procéder ainsi.

L'Ambassadeur m'ayant alors demandé quelle serait, à mon avis, la Puis-

[1] Le 29 juillet M. de Montebello avisait le Ministre (télégr. n° 147) de l'intention de l'Espagne d'adresser aux Puissances un mémorandum tendant à provoquer leur intervention auprès des États-Unis à propos de Cuba. «Le prince Lobanoff, ajoutait-il, m'a dit que, malgré tout l'intérêt que porte la Russie à la Reine [Marie-Christine] et tout le désir d'éviter des complications en Espagne, le Gouvernement russe ne saurait s'associer à une semblable démarche qu'à condition qu'elle fût purement amicale et n'impliquât aucune idée comminatoire.»

[2] Au sujet de ce projet, voir ci-dessus (n° 422) la lettre de M. Descos à M. de Reverseaux du 6 juillet.

sance qui pourrait prendre une initiative, j'ai répondu qu'il me serait particulièrement agréable que la Russie consentît à assumer ce rôle. Il a décliné cette suggestion, estimant que ce rôle appartenait à l'Autriche, comme alliée de famille.

Il m'a semblé utile de donner à M. Schévitch connaissance d'une note historique rédigée dans les bureaux de mon Département au sujet des négociations auxquelles ont donné lieu les affaires de Cuba en 1851 et 1852 (1). Il a été frappé des termes si catégoriques de la réponse faite alors par les États-Unis et il a été vivement saisi par le danger qu'il y aurait à s'attirer aujourd'hui une pareille réponse. Il m'a dit, en propres termes, que, selon lui, une telle fin de non-recevoir amènerait une déclaration de guerre de l'Espagne aux États-Unis, la première se lançant en désespérée dans cette solution, qui serait désormais la seule. Mais alors, a-t-il ajouté, les conséquences en seraient des plus redoutables pour l'Europe.

La conversation a porté également sur l'état des partis en Espagne. M. Schévitch m'a répété ce mot de M. Silvela : « Le retour du parti libéral, ce serait l'Espagne dans les mains de la Triple Alliance ». Il m'a demandé quelles étaient mes impressions générales, me laissant entendre qu'il serait très désireux de les faire connaître au prince Lobanoff.

M'inspirant des considérations que j'avais déjà eu l'occasion d'exposer à M. de Giers et dont vous avez eu connaissance par ma lettre du 17 de ce mois, n° 347 (2), j'ai dit à M. Schévitch qu'avant tout j'étais favorable à toute solution maintenant le *statu quo* en Espagne ; que je mettais au premier rang le souci du maintien de la Reine-régente ; que, sans m'occuper des affaires intérieures du royaume, je souhaitais simplement voir se consolider tout Gouvernement qui fortifierait l'autorité de la Reine. Ces déclarations ont paru causer à l'Ambassadeur une vive satisfaction.

Je ne lui ai pas caché, d'autre part, que, dans la question du *mémorandum*, la France, ayant été avertie la dernière, ne pouvait que se tenir dans la plus grande réserve, mais qu'elle s'associerait à ce que feraient les autres Puissances en se mettant toujours d'accord, préalablement, avec la Russie ; que, cependant je croyais devoir faire observer qu'il était important de ne pas engager l'Europe dans des démarches imprudentes qui risqueraient de porter les États-Unis à rechercher dans leurs archives la réponse de 1852 et à nous la retourner une fois de plus.

M. Schévitch m'a donné l'assurance qu'il rendrait compte très exactement de cet entretien au prince Lobanoff.

(1) En 1852, les Espagnols avaient demandé aux États-Unis, à l'Angleterre et à la France de leur garantir la possession de Cuba. Les États-Unis s'y refusèrent catégoriquement. — On n'a pas retrouvé la note dont il s'agit ici.

(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 424.

434.

M. Dumaine, Chargé d'affaires de France à Bruxelles, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 34. *Bruxelles, 31 juillet 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er août; Dir. pol., 3 août.)

Par sa dépêche du 15 de ce mois (n° 27), Votre Excellence a bien voulu m'entretenir des préoccupations que continue d'éveiller l'établissement d'un camp militaire allemand à proximité de Malmédy [1].

D'après une correspondance récente adressée au journal *Le Soir* de Bruxelles, j'avais pu voir qu'en effet on s'inquiétait, à Luxembourg, de l'importance de plus en plus considérable des travaux entrepris sur un point si voisin des frontières de la Belgique et du Grand-Duché. Au lieu de ne préparer qu'un terrain de manœuvre, comme à l'origine essayait de le faire croire l'État-major allemand, ce serait, paraît-il, un véritable centre de rassemblement et d'approvisionnement que l'Allemagne serait en train de créer. Les travaux de terrassement et de construction auxquels sont employés un très grand nombre d'ouvriers se complètent par l'élargissement et le raccordement des voies ferrées de toute la région. Possédant la ligne de Guillaume-Luxembourg, l'Allemagne a toute facilité pour organiser un réseau stratégique qui lui permettrait de faire converger sur Malmédy des masses énormes de troupes. Et comme, en cas de guerre, elle n'aurait, pour mettre en mouvement les forces militaires ainsi rassemblées, d'autre issue que la Belgique ou le Grand-Duché, on ne peut guère se dissimuler que le respect de la neutralité de ces deux États n'arrêterait pas longtemps dans leur marche vers la France les chefs d'une armée d'invasion.

Cette crainte a été souvent ressentie en Belgique, mais personne n'a osé peut-être l'exprimer avec autant de précision que M. le général Brialmont dans le très remarquable examen auquel il soumettait la situation de son pays, au cours de la session de 1894. Il démontrait qu'afin de faire normalement atteindre la Meuse par les vingt corps de l'armée allemande, il fallait de toute nécessité que l'aile droite passât par le Grand-Duché et l'Ardenne belge, ou même, le front de marche étant élargi davantage, par la Belgique centrale,

[1] Le 15 juillet, le Ministre, par lettre circulaire «très confidentielle», demandait aux agents à Bruxelles, à Berlin et à Luxembourg, de lui faire parvenir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur l'activité avec laquelle se poursuivaient les travaux d'établissement du camp de Malmédy.

pour déborder par l'entre-Sambre et Meuse la ligne de défense des Français. L'analyse et le texte de ce remarquable discours ont été transmis au Département par des dépêches de cette légation en date du 27 février et 3 mars 1894 [1].

Que tel soit bien probablement le plan de campagne dès à présent adopté par les Allemands, cela résulte de ce qu'aucune des conditions nécessaires à l'exécution n'est négligée par eux. Tout dernièrement encore, à l'occasion des difficultés que l'État belge rencontre dans les négociations de rachat qu'il poursuit avec la Compagnie du Grand-Central, plusieurs allusions ont été faites par la presse locale à la « pression d'une grande Puissance étrangère » qui n'admet pas que le Gouvernement royal tarde plus longtemps à reprendre à notre Compagnie du Nord les cent soixante-huit kilomètres de voies ferrées que nos compatriotes administrent encore sur le territoire de la Belgique. La question ayant été traitée dans un rapport de ce poste du 12 janvier dernier, sous le timbre de la sous-direction consulaire (n° 3) [2], je n'aurai pas à y revenir, si ce n'est pour faire remarquer l'intérêt qu'attache « cette grande Puissance » à expulser tous les agents français de l'exploitation d'une ligne qui dessert les deux grands centres militaires de Liège et Namur.

Au surplus, avant que la dépêche de Votre Excellence fût parvenue à Bruxelles, M. le capitaine Haillot avait profité d'une courte visite à Luxembourg pour résumer dans une note toute récente les appréhensions que doivent nous inspirer les intentions de l'État-major allemand. Son travail daté du 28 de ce mois [3] vient donc de passer par les bureaux du Département. Mais si les Luxembourgeois, toujours inspirés par la plus défiante hostilité envers leurs voisins germaniques, ne se contraignent pas dans l'expression de leurs sentiments, il n'en va pas de même ici; on ne se risque à protester contre aucune des exigences du Cabinet de Berlin, qui, depuis longtemps, a pris l'habitude de formuler ses injonctions au Gouvernement belge sur le ton le plus péremptoire. Tout mortifié qu'on soit de cette morgue du plus fort (l'aveu m'en a été fait à moi-même à maintes reprises), on se soumet docilement, sans essayer d'une discussion dont l'issue ne serait pas douteuse. Aussi la presse locale, même celle qui se pique d'indépendance, s'abstient-elle presque toujours de récriminations ou de questions indiscrètes dans les affaires où des intérêts allemands sont en jeu. Le journal progressiste *La Réforme* est à peu près le seul qui se soit départi de cette prudente réserve, et c'est vraisemblablement l'article ci-annexé concernant le camp en formation d'Elsenborn qui, malgré la forme humoristique adoptée par le rédacteur, aura attiré l'attention des journalistes français. J'ajouterai pourtant que dans la campagne

(1) La dépêche du 27 février figure au tome XI de la présente série, n° 58.

(2) Non reproduit.

(3) Cette note n'a pas été retrouvée.

violente qu'elle mène contre le Cabinet clérical, *la Réforme* ne s'interdit aucune exagération et que, par conséquent, ses informations sur les desseins de l'Allemagne à l'égard de la France et de la Belgique ne doivent être acceptées qu'avec beaucoup de circonspection.

Votre Excellence reconnaîtra que, de Bruxelles, où le personnel politique est accoutumé de longue date à la rude discipline que lui impose la chancellerie impériale, il serait à peu près impossible d'obtenir des renseignements sur l'extension donnée aux installations militaires de Malmédy[1]. Je ne pourrai que noter avec soin les rares symptômes d'inquiétude qui se manifesteront, en espérant à peine qu'une circonstance toute fortuite me fournisse le moyen de recueillir quelques indications précises*.

435.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 249. Confidentiel. *Londres, 31 juillet 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er août; Dir. pol., 4 août.)

Le comte de Hatzfeldt, Ambassadeur d'Allemagne, est venu me voir ces jours derniers et m'a tenu à peu près le langage suivant :

« Je suppose que vous pensez, comme moi, que nous ne gagnerons rien ici maintenant, ni vous ni moi. Dans cette situation, je regrette plus que jamais que nous n'ayons pas réussi à faire quelque chose ensemble, comme nous vous l'avions proposé, au commencement de l'année, à propos des affaires du Transvaal[2]. Nous ne vous suggérions rien de bien grave, ni de dangereux pour vos rapports avec d'autres Puissances ; mais nous pensions qu'il y avait là l'indication d'une bonne direction à prendre, pour vous comme pour nous ».

Comme je répliquais à ce langage dans le même sens que précédemment, quand le comte de Hatzfeldt me l'avait déjà tenu, il reprit :

« Vous avez refusé parce que, pour vous engager avec nous, il aurait fallu vous offrir quelque avantage en échange et que nous ne voulions pas nous

(1) Le 25 août, le général Billot, Ministre de la Guerre écrivait : « J'estime que, pour le moment tout au moins, et tant que les Allemands n'auront point entrepris dans la région d'Elsenborn d'autres travaux que ceux qu'ils y ont entamés, les craintes exprimées peuvent paraître exagérées. »

* Annotation du Département : *Notre agent à Liège.*

(2) Voir ci-dessus n°s 254 et 255, les dépêches de Berlin des 1er et 2 janvier 1896.

immiscer dans la question d'Égypte. Mais nous ne vous demandions rien pour nous-mêmes. Nous étions d'avis que votre intérêt se trouvait conforme au nôtre en ce qui touchait spécialement l'Afrique méridionale et que vous pouviez vous prononcer dans le même sens que nous sans vous mettre en conflit avec l'Angleterre. Au contraire, s'il fallait soulever la question égyptienne, nous risquions de nous voir entraîner beaucoup plus loin; c'eût été l'entrée en matière de toute une politique et, dès lors, il eût fallu nous entendre sur l'ensemble des questions de la politique générale. Nous ne pensions pas que vous y fussiez préparés. Ce n'est pas que, pour notre propre compte, nous soyons indifférents à ce qui se passe en Égypte et sur le canal de Suez et dans la Méditerranée, ni que nous voulions être considérés comme nous en désintéressant d'une matière définitive».

L'Ambassadeur d'Allemagne développa quelque temps le thème que je résume. Je lui répondis que nous n'avions pas apprécié de la même façon que lui les conséquences d'une attitude prononcée de la France dans les affaires de l'Afrique du Sud. Les intérêts que nous pouvions avoir de ce côté étaient complexes et susceptibles d'être envisagés à des points de vue différents. Rien ne nous pressait de prendre parti. Si nous l'avions fait dans un sens contraire aux intérêts ou aux vues de la politique anglaise, nous aurions soulevé des ressentiments sérieux que nous n'avions aucune raison de faire naître contre nous. Pour passer outre, il nous aurait fallu un intérêt majeur, créé sur d'autres points plus importants pour nous. Notre situation à l'égard des Anglais n'était pas la même que celle de l'Allemagne, qui pouvait les braver et même se brouiller temporairement avec eux sans courir de grands risques, car les deux nations étaient dans l'impossibilité de se faire la guerre, n'ayant pas où s'atteindre l'une l'autre. Au contraire une guerre entre l'Angleterre et la France était toujours possible. Toutes deux se présentaient mutuellement mille points vulnérables. Pour notre part, nous n'avions nulle envie d'exposer nos flottes, notre commerce, nos colonies, sans des raisons très sérieuses et qui en valussent la peine. En ce qui me concerne, je n'avais jamais, pendant ma mission à Londres, recherché une alliance avec l'Angleterre; ce n'était donc pas une déception pour moi de ne l'avoir pas obtenue. Mais ce qui m'importait, ce qui importait à mon pays, c'était d'éviter que des causes de malentendu et de conflit ne vinssent à surgir sur les innombrables points où nous nous trouvions en contact avec les Anglais. Pour assurer ce résultat, il convenait d'entretenir entre les deux peuples un sentiment général de bonne entente. A cela se bornaient mes efforts et mon ambition.

Le comte de Hatzfeldt en revint à nos intérêts sur le Nil, dans la Méditerranée et à la possibilité de les concilier avec ceux de l'Allemagne. Des souvenirs qui nous étaient communs nous amenèrent bientôt à parler des chances et des conditions éventuelles d'un rapprochement entre nos deux pays, et je ne

lui cachai pas qu'il était impossible d'y songer sans nous résoudre à parler de l'Alsace, chose à laquelle le Gouvernement allemand n'était certainement pas préparé.

« Si la Prusse, lui dis-je, avait eu, en 1871, la sagesse de nous traiter comme elle a traité l'Autriche après la guerre de 1866, nous en serions venus bien vite à accepter de former avec vous des liens semblables à ceux qui vous unissent avec l'Autriche et nous n'en serions pas à nous faire mutuellement du mal, comme aujourd'hui, par l'incurable division qui nous sépare. Tant d'intérêts nous sont communs, qui aujourd'hui demeurent en souffrance. Mais vous avez obéi à des influences passionnées, celle du parti militaire, celle aussi du Prince impérial d'alors, l'Empereur Frédéric depuis, prince bon et humain, même pendant les atrocités de la guerre, mais animé d'un orgueil incommensurable et qui rêvait d'une Europe semblable à celle des Hohenstauffen, où le Saint Empire romain *Nationis Teutonicae* n'était entouré que de satellites ou d'États secondaires. Surtout, comme me l'a dit maintes fois le prince de Bismarck, vous vouliez absorber les États du sud de l'Allemagne, et ceux-ci, pour accepter l'unité de l'Empire, réclamaient une couverture qui les assurât contre les revanches possibles de la France. « Comment faire maintenant pour combler le fossé qui a été creusé? Si vous pouviez vivre aujourd'hui en France et y apporter la fraîcheur d'impressions qui, au temps de votre jeunesse, vous a si bien fait connaître et comprendre notre pays, vous verriez bien vite que la France ne peut pas vivre comme elle est constituée aujourd'hui, qu'elle ne saurait faire un mouvement sans sentir son amputation et qu'il est inutile de lui parler de l'oublier. Arrivera-t-il un jour où les deux nations pourront traiter ensemble ce sujet douloureux? Je n'en désespère point; mais c'est à condition de ne pas brusquer l'œuvre du temps. Vous sentez aujourd'hui qu'il serait avantageux de nous rapprocher. Mais jusqu'en 1870, et depuis encore, vous avez tout fait pour nous éloigner, vous avez cherché ce qui pouvait diviser et animer les deux peuples l'un contre l'autre; vous avez soulevé les questions de race et, au lieu de vous rappeler que les origines politiques de la France sont germaniques, que des éléments germaniques saturent au moins tout le nord de notre pays, vos professeurs dans leurs chaires et vos pamphlétaires dans leurs livres et leurs journaux ont désigné la France au mépris de l'Allemagne comme un ramassis de débris romans ou velches voué à la décrépitude, à l'incohérence et à la corruption. Cela s'est fait pendant des années. Je sais bien que Guillaume III d'Angleterre et votre Frédéric II vous avaient donné l'exemple de ce genre d'attaques. Mais, si ce sont là des armes de guerre, ce sont de celles qui empoisonnent même la paix.

« Tant que ces souvenirs ne seront pas effacés, tant qu'Allemands et Français ne cesseront pas de se regarder comme des espèces fatalement différentes, aussi profondément séparées par la nature que l'est la race des chiens de la

race des chats, les efforts pour les réunir dans une politique commune devront être prudents et modestes. Le rapprochement ne pourra s'opérer que pas à pas. Rappelez-vous que même les tentatives si discrètes faites du temps de Jules Ferry ont échoué, parce que la France a craint qu'on ne pensât plus assez à l'Alsace. Cependant il serait d'autant moins malaisé à l'Allemagne et à la France d'arriver à échanger des vues communes sur l'Alsace que le temps et une politique sage auraient créé entre elles des liens plus nombreux et plus étroits. Peut-être faut-il attendre ce résultat de la marche providentielle d'événements extérieurs, qui rendront plus sensibles à tous la folie des ressentiments nationaux si imprudemment suscités. Les divisions de nos peuples d'Europe paraîtront un jour, sans doute, l'effet d'un déplorable vertige et un acheminement au suicide quand nous aurons conscience du danger de l'écrasement dont nous menacent les groupements redoutables formés à côté de nous et qui se partagent l'humanité : l'Empire britannique avec ses vastes dépendances, et les deux Puissances géantes qu'il redoute comme ses seules rivales désormais, la Russie d'une part, les États-Unis, de l'autre, étendant déjà la main sur les deux Amériques. Quand la France et l'Allemagne apercevront plus clairement le péril de leur antagonisme local, ne seront-elles pas mieux disposées à s'entendre sur le point douloureux qui les sépare? La constitution fédérale de votre Empire faciliterait bien des combinaisons. Je ne veux pas traiter plus sérieusement qu'il ne le mérite le rêve qu'on a baptisé du nom d'États-Unis d'Europe. Mais enfin il nous est permis de prévoir que, sur bien des terrains aujourd'hui fermés à nos spéculations, des semences de bon accord et d'union pourront germer plus tard. Les nécessités temporaires du protectionnisme et de l'exclusivisme national pourront céder la place à des conceptions plus larges et l'abaissement des barrières pourra donner la solution de certains problèmes en permettant de mettre en commun ce qu'aucune des parties rivales ne veut laisser exclusivement à l'autre. Si une entente de ce genre devenait praticable entre la France et l'Allemagne, quelle cause de rivalité pourrait subsister entre elles? Les questions de jalousie concernant la Suisse, la Belgique et les Pays-Bas disparaîtraient du même coup; les péninsules du nord et du midi se rattacheraient naturellement au groupe de l'Europe centrale. Dans les autres parties du monde, les deux Puissances ont déjà le sentiment, quoique trop vague, de la communauté effective de leurs intérêts. »

Je viens de résumer sous la forme d'un discours tenu par moi seul ce qui était en réalité un dialogue poursuivi entre le comte de Hatzfeldt et moi. Si j'ai mené mon interlocuteur, très positif et très avisé, pas mal plus loin qu'il n'en avait sans doute le dessein d'abord, c'est que je voulais lui faire sentir par mes digressions ce qu'avait de délicat, pour ne pas dire de chimérique, le projet de rapprochement politique dont il était dans sa pen-

sée de m'entretenir*. Le fait de son ouverture n'en subsiste pas moins, et mérite, même dans ses contours incertains, de retenir votre attention. Ce fait coïncide d'une manière digne de remarque avec l'état de tension visible qui se met de nouveau dans nos rapports avec l'Angleterre. La froideur, je dirai presque la raideur du Cabinet de Londres, son indifférence marquée pour nos susceptibilités dans les questions qui nous tiennent à cœur n'a pas échappé à l'Empereur Guillaume. Il n'est pas douteux pour moi que la visite du comte de Hatzfeldt à l'ambassade de France a eu lieu avec l'assentiment, sinon par l'ordre de ce souverain et que les propos qui m'ont été tenus ne constituaient pas une simple conversation banale. J'inclinerais plutôt à y voir l'effet de la politique de bascule dans laquelle le jeune Empereur semble depuis quelque temps se complaire et dont le marquis de Reverseaux vous signalait dernièrement les manifestations, constatées par lui jusqu'à Madrid.

436.

M. Félix Faure, Président de la République française, à Sa Majesté l'Empereur Nicolas II de Russie.

L. *Paris, 1er août 1896.*

Très cher et grand Ami,

L'Ambassadeur extraordinaire, le général Le Mouton de Boisdeffre, qui nous a représenté aux cérémonies du couronnement, a déjà fait connaître à Votre Majesté impériale combien nous serons heureux de la voir, ainsi que Sa Majesté l'Impératrice, accepter l'hospitalité de notre pays, au cas où vous quitteriez vos États dans le cours de cette année.

Votre Majesté connaît assez les sentiments qui remplissent tous les cœurs français à l'égard de sa personne et de la Russie pour qu'il me soit nécessaire d'insister sur la joie que nous ressentirons en la recevant dans notre patrie.

Je suis l'interprète de la nation tout entière en assurant Votre Majesté du respectueux et unanime élan de sympathie qui saluera la présence en France du Souverain de la Russie et de Sa Majesté l'Impératrice.

Je prie Votre Majesté impériale d'agréer les nouvelles assurances de ma haute estime et de mon inaltérable amitié.

* Annotation du Ministre : *C'est ce que j'ai voulu faire par le discours de Saint-Dié.* Discours du 26 juillet à l'occasion de l'inauguration d'une statue de Jules Ferry.

437.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 133. *Vienne, 4 août 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 août; Dir. pol., 10 août.)

J'ai résumé en quelques mots envoyés par le télégraphe la conversation que j'ai eue avec le comte Goluchowski [1]. Le Ministre des Affaires étrangères est revenu sur les différentes phases qui ont marqué l'affaire de Crète. Il m'a exposé qu'impatienté de la lenteur qui caractérisait l'action de l'Europe, tant qu'elle se traduisait par l'envoi de notes, et préoccupé d'autre part du développement que prenait en Grèce l'envoi aux insurgés d'hommes et de munitions, il s'était dit qu'il fallait trouver un moyen d'en finir. C'est ainsi qu'il a été amené à proposer le blocus pacifique des côtes de la Crète. Le prince Lobanoff s'est montré aussitôt favorable à cette idée. Il aurait même accepté le blocus des côtes de la Grèce comme en 1886. Toutefois, il estimait que le blocus de la Crète ne pouvait avoir lieu qu'en tenant compte des droits de souveraineté du Sultan. Le comte Goluchowski lui répondit qu'on laisserait au Sultan le soin de faire la déclaration du blocus, pour lequel il demanderait en même temps le concours des Puissances. Mais Lord Salisbury faisait savoir que l'Angleterre ne pouvait coopérer à cette action. Jamais, disait-il, le sentiment national n'admettrait que la flotte anglaise puisse prêter son appui matériel à la Porte, pendant que les troupes turques, selon leurs usages, massacreraient les Crétois dans l'intérieur de l'île. Le mécontentement serait tel que le Cabinet risquerait son existence en contribuant à une pareille œuvre.

Le comte Goluchowski, qui estime qu'il faut à tout prix maintenir le concert européen et qui juge que la protestation de l'Angleterre contre le blocus aurait pour résultat de faire naître de dangereuses illusions en Grèce aussi bien qu'en Crète, a cherché, d'accord avec Sir Edmund Monson, un terrain

[1] Le 1er août, le comte Goluchowski avait annoncé l'intention de proposer que, parallèlement au blocus projeté, les consuls des Puissances à La Canée fussent constitués en commission et autorisés à agir comme médiateurs auprès de l'Assemblée crétoise. M. Hanotaux avait pensé que ces commissaires pourraient rechercher les moyens «d'exercer sur les côtes de Crète une surveillance qui, sans provoquer les objections soulevées à Londres par le terme même de blocus, entraverait suffisamment les envois de secours à la Grèce» (télégr. collectif du 4 août à Constantinople, Vienne, Londres et Berlin).

sur lequel l'Angleterre pourrait rester. Il fallait montrer qu'on ne voulait pas seulement agir contre les Grecs, mais en même temps qu'on prenait en mains la cause des Crétois dans ce qu'elle a de légitime. C'est dans cet esprit que le comte Goluchowski à songé à proposer l'organisation en commissaires de contrôle des consuls de La Canée. On leur donnerait mission de veiller à l'application des stipulations de la convention d'Halépa et ils pourraient en outre examiner si, parmi les demandes des députés crétois, il y a certaines propositions suceptibles d'être recommandées à la Porte. L'Europe, suivant le Ministre, aurait le droit de donner une semblable mission à ses consuls, puisque la Porte fait appel à son intervention, et le Ministre espérait que, même en Angleterre, l'opinion publique ne pourrait qu'être favorable à une action de ce genre puisqu'elle serait d'essence absolument pacifique. Ainsi, d'une part, le Sultan décréterait la fermeture de tous les ports de la Crète, sauf deux, et demanderait aux Puissances de l'aider à faire exécuter cette prescription. Dans les deux ports ouverts, les agents turcs surveilleraient l'arrivée des voyageurs, qui devraient être munis de passeports visés par les autorités turques, de même que le débarquement des marchandises. D'autre part, les consuls veilleraient à l'application des lois concédées par la Turquie en faveur des Crétois. L'Europe, dans ces conditions, garderait son rôle impartial.

L'Angleterre acceptera-t-elle ces nouvelles propositions? C'est ce que se demande avec une certaine anxiété le comte Goluchowski qui, en dehors de cela, ne voit plus ce que les Puissances pourront faire et qui craint la responsabilité qu'elles assumeraient en laissant aller les choses [1].

438.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Thérapia, 6 août 1896.*

Avec la prétention de mener les affaires de l'Europe, le comte Goluchowski gâte tout ce qu'il touche. La proposition intempestive du mois de novembre [2]

[1] Le 5 août, M. Lozé télégraphiait (n° 37, 7 h. 25 soir) : « Lord Salisbury a répondu au Chargé d'affaires autrichien que la commission [à former à La Canée] ne lui paraissait pas une compensation suffisante au service de gendarmerie que l'Europe ferait pour le compte de la Turquie ; [que] l'opinion publique en Angleterre n'admettrait pas que l'on se bornât à faire les affaires du Sultan. »

[2] Voir la communication de l'ambassade d'Autriche-Hongrie du 12 novembre 1895 reproduite ci-dessus n° 194.

a mis en morceaux l'entente européenne pour les affaires de l'Arménie. Les notes répétées risquent de compromettre notre accord dans les affaires de Crète.

Il fallait, ainsi que je vous l'écrivais l'autre jour, appuyer nos observations à Athènes de quelque vague menace et faire entrevoir l'éventualité de certaines mesures de police; mais, pour laisser leur efficacité à nos paroles comminatoires, il importait de ne pas les préciser dans une note et de ne pas poser la question du blocus devant l'Europe. Il était probable que ni l'Angleterre, ni l'Italie n'adhéreraient à ce projet et que, si l'Allemagne s'y ralliait, ce serait avec la certitude qu'on ne se mettrait jamais d'accord sur les voies et moyens.

Quant à nous, nous devions y regarder à deux fois avant d'établir une croisière contre les Grecs. Ce sont des mesures dont on parle, qu'on fait envisager aux gens qu'on veut impressionner, mais qui s'évaporent lorsqu'on passe à l'exécution. La note du comte Goluchowski a coulé le blocus.

Le plus plaisant, c'est qu'en ce moment même, mon collègue d'Autriche n'a pas encore reçu communication de cette note et qu'il ne connaît que par moi les diverses propositions de son chef. Je vous laisse à penser comment il juge toute cette agitation.

Quant au projet d'une réunion consulaire avec mandat européen, il l'ignore absolument. Nous nous réunissons chez lui tous les deux jours pour étudier les demandes des députés chrétiens; le comte Goluchowski le sait, n'importe... ; il veut confier ce travail à des consuls qui l'ont déjà fait et qui n'ont aucun moyen d'apprécier la possibilité de faire adopter leurs vues. Le Ministre autrichien réunit, chose unique, la légèreté du boulevardier parisien à la pesanteur viennoise.

Nous n'avons qu'une ligne de conduite à suivre : continuer de parler énergiquement à Athènes et à Yildiz. Nous mettre d'accord sur un minimum de concessions raisonnables, les imposer au Sultan lorsque le Gouvernement grec nous dira qu'il est impossible d'avoir raison du Comité crétois sans quelques modifications et améliorations de la convention d'Halépa et lorsque le Comité donnera des preuves de sa bonne foi en interrompant les envois d'armes.

C'est en Grèce que tout se trame. L'Epitropie d'Apokorana et les députés chrétiens réunis à La Canée ne sont que les mandataires du Comité d'Athènes. C'est donc là qu'il faut agir.

Le prince Maurocordato, Ministre de Grèce, est venu tourner autour de moi hier pour savoir ce que nous faisions. Je lui ai répondu qu'il était inutile de m'interroger parce qu'il existait, entre mes collègues et moi, un accord complet, que mes avis leur appartenaient autant qu'à moi, que je n'avais pas le droit d'en disposer tout seul et qu'au surplus, nous ne connaissions ni les

uns ni les autres le résultat des échanges de vues de nos Gouvernements.

J'ai ajouté qu'il fallait savoir si, oui ou non, la Grèce continuerait à envoyer en Crète des hommes et des armes. Si les envois continuent, nous ne pouvons rien exiger du Sultan, nous ne pouvons même pas l'empêcher de reprendre les hostilités. Nous ne nous dissimulons pas l'impuissance matérielle du roi Georges et de son Gouvernement ; mais qu'ils usent de leur influence morale, qu'ils agissent sur le Comité, qu'ils lui fassent comprendre que, sans les sympathies de l'Europe, la Crète n'obtiendra rien et qu'elle les perdra certainement si le ravitaillement de l'insurrection ne cesse pas. Qu'on travaille l'opinion dans ce sens, et on peut espérer notre concours, mais la fin de la contrebande de guerre est la condition *sine qua non* de notre bienveillance. Je ne pouvais en dire plus au prince Maurocordato, mais j'imagine qu'il aura compris que, le cas échéant, on nous trouvera prêts à demander des concessions nouvelles à la Porte. On est malheureusement obligé à beaucoup de réserve avec les Grecs, qui exagèrent et transforment tout ce qu'on leur dit.

De la situation générale, je ne dis rien. Vous savez par les dépêches des consuls que le désordre est partout. C'est la conséquence fatale du mode de gouvernement du Sultan. Il me demande aujourd'hui de lui donner un conseiller financier. Nous en parlerons la semaine prochaine, à mon arrivée à Paris.

439.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople, Berlin, Rome.

T. nos 210, 118, 124. *Paris, 8 août 1896, 2 h. 30, soir.*

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie m'a remis, le 5 août, au sujet de la Crète, une nouvelle communication [1] dont vous recevrez le texte par courrier. La Cabinet de Vienne propose en substance que la Turquie proclame la fermeture des ports crétois, sauf un ou deux, et qu'elle invite les Puissances signataires à coopérer à l'exécution de cette mesure qui serait notifiée aux autres États maritimes. Les Puissances, de leur côté, stipuleraient l'institution d'une commission de contrôle et de surveillance composée des consuls à La Canée et qui préparerait une entente sur les modifications à apporter à la convention d'Halépa. La Porte s'engage à ne pas envoyer de renforts

[1] Voir sous le n° 437 la dépêche de Vienne du 4 août.

en Crète. Je tiendrais naturellement à m'assurer de l'accueil fait à cette communication par le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et qui a dû être l'objet des mêmes ouvertures.

Pour Constantinople : Pour ce qui me concerne, je continue d'être, en principe favorable à l'examen des propositions austro-hongroises, dont la rédaction, devenue plus précise, paraît offrir une base permettant de travailler à l'accord des Puissances avec l'espoir de le réaliser. Je reste également d'avis que, si on obtenait l'adhésion des Cabinets au principe et à la mise à l'étude de ces propositions, il conviendrait, pour les détails de rédaction et la haute surveillance des mesures d'exécution, de s'en remettre au concert des ambassades à Constantinople.

C'est dans ce sens que j'ai autorisé le Directeur politique à répondre au comte Dumba.

Pour Berlin et Rome : Nous sommes toujours favorables en principe, pour ce qui nous concerne, à l'examen en commun des propositions austro-hongroises, qui paraissent offrir aujourd'hui une base permettant de travailler utilement à l'accord des Puissances, sauf à s'en remettre, pour la préparation et la haute surveillance des mesures d'exécution, au concert des Ambassadeurs à Constantinople.

440.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Vienne, 10 août 1896, 7 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 h. soir.),

Le comte Goluchowski va faire connaître aux Puissances la réponse de Lord Salisbury [1].

« Je ne sais ce que j'ajouterai à cette communication, m'a-t-il dit, mais il me semble indispensable de répondre en même temps à la suggestion du prince Lobanoff, qui serait d'avis de se passer de l'Angleterre et de proposer aux Puissances continentales de faire autour des côtes de la Crète la police maritime qui devient de plus en plus nécessaire pour mettre fin à l'importation des munitions et à l'entrée des volontaires. Si, — a continué le

[1] Au sujet de la police de la Crète. (Voir ci-dessus n° 437 la dépêche de Vienne du 4 août et la note finale.)

Devant l'insistance du Cabinet autrichien, le Premier Ministre anglais avait maintenu ses objections aux propositions du comte Goluchowski et refusé de coopérer.

Ministre des Affaires étrangères - les Puissances continentales consentaient à faire examiner par les ambassades, sur les indications des consuls, quelles sont les concessions qui doivent être faites par la Turquie pour arriver à organiser le régime définitif de la Crète, et si elles prenaient l'engagement d'imposer à la Porte, même par voie de coercition, la concession de ce régime, je ne me déroberais pas à l'idée de cette police maritime faite par les cinq Puissances continentales, étant bien entendu que l'on empêcherait également l'entrée de toutes nouvelles troupes turques. Peut-être que l'Angleterre finirait par se joindre à nous. La situation est telle que, si nous ne faisons rien, c'est la continuation des massacres, le déchaînement de l'opinion publique en Grèce et toutes les conséquences qui peuvent résulter d'un entraînement général dans ce pays. »

441.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 175. *Thérapia, 10 août 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 17 août.)

Par votre dépêche du 27 juillet, n° 311 [1], vous voulez bien m'entretenir de la situation financière de la Turquie et me demander mon sentiment sur les diverses combinaisons proposées pour sortir de la crise actuelle.

Ma correspondance, depuis un an, a répondu par avance aux questions posées par Votre Excellence.

Je me bornerai à résumer brièvement mes appréciations sur la situation de l'Empire.

Elle est due au mode de Gouvernement adopté par le Sultan qui a faussé et détruit successivement tous les ressorts administratifs et qui a livré l'Empire à une véritable anarchie. Les ordres de la Porte ne sont plus obéis nulle part et il paraît impossible d'obtenir du Souverain qu'il fortifie, si peu que ce soit, le pouvoir de ses ministres. Tous les conseils qu'on lui prodigue ne font que lui inspirer des défiances nouvelles et les choses en sont arrivées à ce point que ceux de ses serviteurs qui comprennent le mieux la nécessité d'une réforme supplient les Ambassadeurs d'épargner leurs avis à Sa Majesté, qui ne manquerait pas de voir des intentions cachées et peut-être une conspiration dans une manifestation des ambassades.

(1) Non reproduite.

J'ai éprouvé moi-même ces dispositions du Sultan. Chaque fois qu'il m'est arrivé d'attirer son attention sur les périls de son mode d'administration, il a cru que j'étais d'accord avec ses ministres pour diminuer son pouvoir et il s'est livré contre eux aux investigations les plus puériles.

Il n'y a donc plus en Turquie de gouvernement en dehors du Sultan.

Quant au Palais, c'est-à-dire à cet entourage de cheiks, de chambellans et d'eunuques auquel on prête une influence extraordinaire, il est réduit aujourd'hui à un rôle tout à fait secondaire. Après s'être défié de la Porte, Abdul Hamid a porté ses soupçons sur tout ce personnel domestique. Il ne s'en sert plus pour les affaires politiques et il n'a d'autre agent que le célèbre Izzet Bey, ce favori nouveau dont j'ai eu souvent l'occasion d'entretenir Votre Excellence.

Mais Izzet Bey lui-même n'est pas sûr de la faveur du maître. Il est l'objet de dénonciations incessantes et, cette semaine encore, il a été soumis à un interrogatoire sous le prétexte le plus futile.

Abdul Hamid est donc seul, il décourage peu à peu tous les dévouements et il est impossible d'espérer que son âme inquiète trouve un peu d'apaisement.

J'ai été frappé vendredi dernier, lors de mon audience de congé, des tendances d'esprit révélées par sa conversation. Il a touché à peine aux sujets qui devraient le préoccuper le plus, à la question de Crète, à sa situation financière et il m'a parlé presque exclusivement des attentats dont plusieurs de ses précédesseurs avaient été l'objet. Il m'a raconté dans tous ses détails, avec une exubérance de gestes et une vivacité d'expression qui ne lui sont pas habituelles, le meurtre du Sultan Sélim et les tentatives contre la vie du Sultan Mahmoud. Cet homme, devant qui il est interdit de prononcer les mots de révolution et de régicide, s'est complu pendant près d'une heure à m'entretenir des drames dont fourmille l'histoire de sa dynastie. J'ai dû, pour le rassurer, lui dire que, dans les annales de tous les peuples, on rencontrait de pareilles tragédies et lui rappeler les horreurs de l'histoire de Russie, de celle d'Angleterre et même de la nôtre. Il m'a répondu, en parlant de la France, que, bien qu'il représentât lui-même un principe de Gouvernement opposé au nôtre, il reconnaissait que nous avions trouvé la forme qui nous convenait le mieux et qui nous mettait à l'abri des révolutions. Encore un peu, il aurait déclaré que la Turquie serait bien heureuse d'être en république.

Cette conversation surprenante indique à quel point la cervelle du Sultan est hantée par la peur de perdre la vie ou le trône.

Il y a donc lieu de s'inquiéter du sort réservé à l'Empire sous le gouvernement d'un Souverain qui résume et concentre tous les pouvoirs et qui ne paraît plus capable de les exercer.

C'est là le danger le plus réel de la situation. Les ordres du Sultan sont encore obéis, mais le moment approche où les fonctionnaires, lassés des con-

tradictions de la politique de Yildiz et habitués à ne plus respecter les ordres de leurs supérieurs hiérarchiques, se déroberont aussi à la direction du maître. Nous assisterons alors à une véritable anarchie.

Le désordre politique entretient le désordre financier et je ne vois vraiment aucun moyen efficace de mettre promptement un terme à ce déplorable état de choses.

Le Trésor est vide, les fonctionnaires civils ou militaires crient misère, l'armée, dans les provinces, n'est ni payée ni nourrie, et Votre Excellence sait par les dépêches de Beyrouth et de Damas qu'il a fallu ramener en arrière, pour qu'ils ne se débandassent pas, les bataillons envoyés contre les Druses.

Si la Turquie restait quelque temps encore dans cette pénurie, une crise financière terrible se déclarerait sur toutes les valeurs ottomanes et je n'ai pas besoin de dire à quel point elle serait préjudiciable à l'épargne française.

On a proposé quatre moyens pour parer à la situation.

La conversion de l'emprunt de 1855 devait procurer quelques ressources et permettre un emprunt de 2 à 3 millions de livres qui aurait permis d'attendre l'année prochaine. Mais les Anglais se sont aperçus qu'ils n'avaient aucun intérêt à cette conversion; ils ont fait au Gouvernement ottoman des conditions assez dures et l'affaire paraît manquée.

La réunion des chemins de fer ottomans d'Europe et leur rachat par l'État ont été également étudiés et, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, les économies à réaliser sur l'exploitation auraient permis de gager un emprunt de 1 ou 2 millions de livres, mais les Allemands ne se sont pas prêtés à une combinaison qui eût porté un coup à leur influence dans la presqu'île balkanique.

On a parlé aussi du paiement à la Turquie des parts contributives de la Bulgarie, de la Grèce, du Monténégro, de la Serbie et de la Roumanie dans la dette de l'Empire, et j'ai fait parvenir au Département, pour être soumis à M. le Ministre des Finances, un mémoire fort intéressant du commandant Berger, président de la Dette publique, sur cette question. Mais Votre Excellence n'ignore pas qu'aux termes du traité de Berlin, la participation de tous ces petits États doit être réglée par les Puissances signataires. C'est donc à l'Europe qu'il appartient de prendre une initiative et, en admettant le concours de toutes les bonnes volontés, on ne peut espérer une solution prochaine.

Enfin, on considère la constitution de certains monopoles comme pouvant procurer à la Turquie des ressources considérables et on négocie pour l'établissement de ces monopoles.

Votre Excellence connaît par mes dépêches commerciales l'état actuel des négociations. Elles sont rendues difficiles par l'entêtement de la Porte à ne point régler des affaires intéressant au plus haut degré nos protégés et nos nationaux. J'y mets cependant tout le bon vouloir imaginable, mais, en admet-

tant que nos pourparlers aboutissent rapidement, il n'en faudra pas moins une loi pour approuver le nouveau traité et on ne peut considérer les monopoles comme une ressource immédiate. Il faut, en outre, un accord avec toutes les Puissances; on sait qu'elles ne sont pas unanimes dans leurs sentiments à l'égard de la Turquie.

Aucun des moyens proposés ne peut donc nous procurer une solution prochaine de la crise.

On en est réduit à recourir à des moyens moraux et, puisqu'on ne peut ni réformer le Gouvernement, ni lui procurer dans un bref délai les ressources nécessaires, on cherche au moins à rendre confiance au public et à éviter ainsi un désastre imminent.

Je ne puis trouver mauvaise l'idée de s'occuper de l'administration de la Dette publique, puisque je l'ai professée moi-même chaque fois que j'ai été consulté sur la situation des finances ottomanes. J'ai toujours exprimé l'avis qu'il importait de rendre cette administration aussi internationale que possible, dans l'intérêt des créanciers d'abord, et ensuite du bon gouvernement de l'Empire.

Si le Conseil de la Dette était ici, comme en Égypte, composé de délégués de toutes les Puissances, on comprend quelles garanties il offrirait aux porteurs de titres et quelle autorité il ne manquerait pas d'exercer sur l'ensemble des administrations ottomanes.

Mais le Sultan résistera toujours à la prétention de l'Europe de s'ingérer officiellement dans les affaires financières de son Empire. Il faudrait une catastrophe et un accord de toutes les Puissances pour l'y contraindre. L'occasion a été manquée au congrès de Berlin; elle ne se représentera pas de longtemps.

On pourrait cependant arriver à rendre en fait, sinon en droit, le Conseil de la Dette publique international et, pour cela, il faudrait que toutes les Puissances sans exception y fussent représentées.

Nous sommes ainsi amenés à considérer l'attitude de la Russie à Constantinople et à nous demander par quel moyen elle pourrait être déterminée à s'associer au reste de l'Europe pour sauvegarder les intérêts financiers de la Turquie.

Les administrateurs de la Banque ottomane ont proposé à Votre Excellence la capitalisation de l'indemnité de guerre due à la Russie. Cette opération qui entraînerait l'administration par la Dette publique des revenus concédés pour l'indemnité et l'entrée d'un délégué russe au Conseil, aurait l'avantage de procurer au Trésor russe une cinquantaine de millions. Les administrateurs de la Banque ottomane, qui raisonnent en financiers, s'imaginent que cette considération doit être décisive.

Ils se trompent. La Russie ne veut pas toucher l'indemnité de guerre qui

lui est due; elle entend rester créancière de la Turquie et se réserver ainsi la faculté de prendre des gages le jour où elle pourra prétendre que sa créance est compromise.

Le Gouvernement russe ne se laissera donc toucher par aucune considération financière.

On ne peut obtenir son concours qu'en faisant appel à son intérêt politique, et je n'ai rien à ajouter aux observations de Votre Excellence à la fin de sa dépêche; elles résument admirablement la situation et elles posent la question comme elle doit être posée :

« Il y aurait lieu d'examiner, dites-vous, les objections de la Russie, de débattre avec elle l'intérêt que nous avons en commun à ne pas laisser s'ouvrir la question d'Orient et, en même temps, à ne pas permettre à d'autres de prendre à la fois, au sujet des réformes, une initiative qui leur concilierait les populations, et de prêter seuls au Sultan une aide qui leur assurerait une influence prépondérante, sinon exclusive. Il est absolument nécessaire de sortir de cette abstention et des périodes d'hésitation et d'incertitude que nous venons de traverser. »

Je me suis permis d'exprimer des idées analogues à plusieurs reprises et je crois même que le prédécesseur de Votre Excellence avait, sur ma proposition, essayé de s'entretenir avec le prince Lobanoff des intérêts réciproques de la France et de la Russie en Orient.

Il importe de savoir si le Gouvernement russe entend continuer d'entretenir ici l'anarchie financière, qui ne peut amener qu'un cataclysme, ou s'il veut, d'accord avec nous, étudier les moyens de consolider provisoirement cet édifice croulant de toutes parts. Quels que soient les intérêts politiques de la Russie à laisser l'Empire ottoman s'enliser progressivement, elle doit redouter une solution trop prompte ou trop violente. En tout cas elle doit tenir compte des intérêts de la France, qui détient les trois quarts des valeurs turques, et il est temps d'examiner avec elle une situation qui nous touche si gravement.

Ce n'est pas à Constantinople, c'est à Pétersbourg seulement que cette question peut être réglée.

442.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 263. *Londres, 13 août 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 août; Dir. pol., 16 août.)

Vous avez bien voulu me communiquer par votre dépêche confidentielle n° 407 un rapport de l'Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg en date du 24 juillet dernier [1] constatant, de la part du prince Lobanoff, une certaine surprise de n'avoir reçu du Cabinet de Londres aucune réponse à sa note relative à la liberté de navigation dans le canal de Suez [2], bien qu'il eût spécialement insisté sur cette question avec le Prince de Battenberg [3], envoyé officieux de la Reine Victoria.

Je crains bien que le Cabinet anglais soit peu disposé à répondre à la note du prince Lobanoff. Ainsi que je vous l'ai écrit précédemment [4], Lord Salisbury s'était d'abord montré désireux de témoigner de son esprit de conciliation dans une affaire qui semblait intéresser particulièrement le Gouvernement russe; mais l'intervention de Lord Cromer, consulté par le Premier Ministre, a mis un brusque arrêt à ces dispositions favorables.

Si je ne me trompe, M. de Staal, qui a repris depuis quelques jours la direction de son ambassade à Londres, ne se fait pas beaucoup d'illusions sur ce qu'il convient d'attendre de l'Angleterre, au moins quant à présent, dans les questions qui concernent l'Égypte. Il me disait dernièrement qu'à son avis, le moment n'était pas propice pour en reprendre la négociation.

Sans doute, d'après sa manière de voir, il serait préférable d'attendre que les autres Puissances de l'Europe, et en particulier l'Allemagne, se joignissent à la Russie et à la France pour témoigner de leur intérêt pour les questions égyptiennes. Or il disait il y a peu de jours, non pas à moi, mais à un intermédiaire de confiance qui me l'a répété, que l'Allemagne, directement sondée à ce sujet par la Russie il y a quelques mois, avait péremptoire-

(1) Non reproduit.

(2) Le prince Lobanoff se proposait d'assurer définitivement l'immunité du canal et le libre passage à travers ses eaux en tout temps pour tous les pavillons.

(3) Arthur, duc de Connaught.

(4) Dépêche de Londres du 11 juillet n° 229 (non reproduite). — La réserve faite par l'Angleterre en 1888 — avait dit le Premier Anglais au baron de Courcel — était une clause toute de circonstance qu'il avait stipulée au lendemain de la révolte d'Arabi, pour permettre au Gouvernement britannique de transporter ou débarquer des troupes en Égypte en cas d'un nouveau mouvement insurrectionnel.

ment refusé de s'engager sur la question d'Égypte. D'après l'impression de mon informateur, ce qui résulterait des confidences de M. de Staal, c'est que l'Allemagne, jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement d'un accord définitif avec la France au sujet de l'Alsace, serait disposée à voir avec faveur l'affermissement de la Puissance britannique sur les côtes et dans les eaux de la Méditerranée, afin de contrebalancer ainsi et de tenir en échec la puissance de la France. Il y aurait là, aux yeux de l'Allemagne, un renfort utile prêté à l'Italie, et, par conséquent, une sorte de complément de l'œuvre de la Triple Alliance.

Vous savez que Lord Cromer est récemment arrivé en Angleterre, où il passe son congé annuel. Il a séjourné quelques jours à Londres, où, d'après ce qui m'est rapporté, son temps a été très activement employé. Le marquis de Salisbury m'avait plusieurs fois, à l'occasion de nos conversations plus ou moins académiques sur les affaires d'Égypte, exprimé le désir que je pusse voir Lord Cromer quand il viendrait en Europe et causer avec lui. Je profitai donc de la présence de ce dernier à Londres pour lui faire savoir que j'attacherais du prix à avoir avec lui une conversation, et, après s'être assuré de l'assentiment du Foreign Office, il voulut bien me faire une visite.

Au cours de notre entretien, je lui demandai confidentiellement quelle raison il avait eue de s'opposer à la mise en vigueur de la convention de 1888 concernant la libre navigation du canal de Suez, quand Lord Salisbury avait paru enclin à déférer sur ce point aux désirs de la Russie. Lord Cromer me répondit qu'il n'aurait pas vu grand inconvénient à ce que la convention de 1888 fût appliquée, bien que cet acte contînt différentes dispositions qui appelaient des réserves de sa part; mais sa principale objection provenait de ce que la convention instituait une commission internationale de surveillance composée des divers consuls; or toutes les fois qu'une institution internationale de ce genre fonctionnait en Égypte, elle devenait un foyer d'intrigues et de projets d'opposition qui constituaient dès lors pour le Gouvernement du pays une véritable gêne.

Quoique le reste de ma conversation avec Lord Cromer n'ait abouti à aucun résultat nouveau, je ne crois pas inutile de vous en faire sommairement part, parce que la haute valeur que l'on attache à Londres à l'opinion de Lord Cromer, en tout ce qui concerne l'Égypte, lui assure, dans cet ordre d'affaires, une influence prépondérante sur les décisions du Cabinet anglais.

Je commençai par dire à Lord Cromer que, ne me sentant aucune compétence pour aborder les questions spéciales à l'Égypte, je m'en préoccupais uniquement au point de vue des rapports généraux de la France avec l'Angleterre et qu'à ce point de vue même, je désirais beaucoup voir disparaître une cause de susceptibilités et de récriminations mutuelles entre les deux pays. Après un bref échange d'idées à ce sujet, Lord Cromer, considérant

comme un fait acquis que le *desideratum* principal de la France était l'évacuation de l'Égypte par les troupes anglaises, me déclara très nettement que le moment ne lui paraissait pas venu d'engager utilement une conversation sur l'ensemble de la question d'Égypte, parce que les éléments d'une entente faisaient actuellement défaut; en d'autres termes, sans vouloir se dire partisan de l'occupation indéfinie de l'Égypte par les troupes anglaises, il croyait impossible de raisonner dès maintenant sur l'hypothèse de leur retrait; la recherche d'un accord général entre nos deux pays pourrait donc aujourd'hui faire plus de mal que de bien et empirer l'état des choses en y introduisant de nouvelles causes d'aigreur; mais il croyait à la possibilité d'une entente partielle sur certains points déterminés. Il mentionna la question des réservoirs du Nil et s'appesantit surtout sur le plus de latitude qui pourrait être accordé à l'administration égyptienne en matière financière, par exemple en lui permettant de faire emploi de certaines disponibilités du fonds de réserve. A son avis, l'assentiment donné par la France à des concessions de cet ordre pourrait être reconnu par la nomination d'un certain nombre de fonctionnaires français à des postes importants dans l'administration égyptienne, et la manifestation d'un accord amiable entre les Gouvernements de nos deux pays, même sur des points aussi limités et aussi spéciaux, serait de nature à produire de bons résultats, à détendre la situation, ne fût-ce qu'en imposant certaines bornes à l'exaltation fâcheuse de la colonie française ou du parti français en Égypte, et peut-être à faciliter ainsi l'approche graduelle de l'entente générale que nous désirions et que nous ne devions pas désespérer de réaliser dans l'avenir.

Je dis à Lord Cromer que, si nous prenions ainsi la question par le petit bout, nous risquerions fort de ne pas produire cet effet de détente qu'il croyait désirable; qu'en effet on nous accuserait de désarmer la France et de lui ôter de cette façon les moyens d'arriver à une tractation générale et satisfaisante avec l'Angleterre; que, du reste, je devais me récuser pour la discussion de questions essentiellement locales et spéciales, car cette discussion ne répondrait que très incomplètement aux vues qui devaient me préoccuper comme Ambassadeur de France à Londres. Notre conversation se termina ainsi, fort amicalement du reste.

Lord Salisbury, à qui je dis, quelques jours plus tard, que j'avais vu Lord Cromer comme il me l'avait conseillé, ce qu'il savait d'ailleurs déjà par Lord Cromer lui-même, parut se féliciter de cette première conversation et en attendre des avantages pour l'avenir, bien que les résultats actuels m'en parussent très insuffisants. Je ne lui cachai pas, en effet, que Lord Cromer m'avait semblé se cantonner dans un point de vue très étroit, provincial en quelque sorte et purement local, et qu'à mon sens il appartenait au Premier Ministre d'Angleterre de prendre une vue plus large de la situation qui devait

préoccuper nos deux Gouvernements en Égypte. Lord Salisbury ne répondit à cette observation que par quelques généralités, présentées d'ailleurs sur un ton conciliant et amical, et je ne jugeai pas utile de pousser, quant à présent, les choses plus avant avec lui.

443.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 316. *Paris, 15 août 1896, 2 h., soir.*

Le Gouvernement impérial a dû recevoir, comme nous, l'exposé des réformes sur lequel les ambassades des Puissances à Constantinople se sont mises d'accord après l'examen des demandes des Crétois. [1] D'autre part, l'envoi en Crète du Commissaire Zihni Pacha et les premiers entretiens qu'il a eus avec les Consuls semblent indiquer, de la part du Sultan, un certain désir d'en finir avec l'insurrection en faisant au besoin des concessions spontanées qui rendraient inutiles l'intervention et la garantie des Puissances. Enfin, il n'est pas sans intérêt d'observer que, dans les paroles qu'il a mises dans la bouche de la Reine, lord Salisbury semble vouloir revendiquer pour l'Angleterre toute l'initiative des réformes, désireux évidemment de recueillir le bénéfice de cette attitude aux yeux des Crétois et des populations chrétiennes de l'Empire ottoman.

Je me demande si, dans ces conditions, les deux cabinets de Paris et de Pétersbourg ne pourraient pas prendre dès maintenant l'initiative d'une action diplomatique ayant pour point de départ l'entente intervenue entre les Puissances. Cette action s'exercerait simultanément à Constantinople et à La Canée, et au besoin, auprès des ambassadeurs ottomans. Le caractère de cette action concertée serait celui-ci : agir le plus vigoureusement possible sur l'esprit du Sultan pour qu'il accepte sans retard les propositions des Ambassadeurs avec le minimum de modifications. Si le Sultan se ralliait à nos conseils, il lui appartiendrait d'octroyer les réformes ainsi arrêtées aux députés crétois par l'organe du nouveau Commissaire, ce qui sauvegarderait l'autorité du souverain. Les consuls appuieraient au besoin le Haut-Commissaire de leurs conseils et de leur action près des insurgés. Quant aux *garanties* que les insurgés réclameraient probablement des Puissances, on pourrait, tout

[1] Livre jaune *Affaire de Crète* (*juin 1894 - février 1897*) n° 315 : annexe à la dépêche de Constantinople du 10 août 1896.

en s'en tenant à la formule employée par l'exposé des Ambassadeurs («Les Puissances s'assureront auprès de la Porte de l'exécution de toutes ces dispositions») prendre, dans les propositions du comte Goluchowski, l'idée d'une Commission consulaire avec mandat européen, surveillant l'application des réformes concédées par la Porte, soit seulement dans la période de pacification, soit même ultérieurement.

Si le prince Lobanoff voulait bien examiner attentivement les indications toutes personnelles et confidentielles contenues dans le présent télégramme et me faire connaître son sentiment, nous pourrions, en les modifiant bien entendu, au besoin, selon les vues du Gouvernement impérial, donner aux pourparlers pendants une impulsion décisive qui, aux approches de l'hiver, permettrait peut-être d'en finir avec cette difficulté qui dure depuis trop longtemps.

444.

Note du Ministre.

18 août 1896.

Le comte Tornielli, après m'avoir parlé de la Crète, a abordé l'affaire de Tunisie. « Il regrette beaucoup que M. Billot n'ait pas pu venir à Paris pour me donner l'impression vivante des sentiments de conciliation de M. Visconti-Venosta. Il doit maintenant, en l'absence de notre Ambassadeur, reprendre directement la conversation avec moi.

« Le temps presse. Il est impossible d'aboutir dans le délai si bref qui nous sépare du 28 septembre. La meilleure solution ne serait-elle pas une prorogation du traité jusqu'à conclusion des négociations pendantes avec l'Angleterre?»

Je lui ai répondu que le traité était échu et qu'il ne pouvait être question de donner d'une façon quelconque une survie, même temporaire, à un acte conclu par le Bey, et qu'il ne pouvait s'agir maintenant que d'un arrangement direct entre la France et l'Italie.

Ceci dit, mes sentiments de conciliation étaient tels que j'étais disposé à faire tout ce qui serait en mon pouvoir pour éviter des difficultés de fait qui pourraient rendre trop sensible, pour l'opinion publique italienne, le changement qui allait se produire. J'étais donc disposé à ne pas modifier la situation *de fait* actuelle en accordant à l'Italie le traitement de la nation la plus favorisée. Mais sous trois conditions :

1° Que ce serait par un acte spontané de la France;
2° Que cette disposition ne pourrait être opposée à la France;
3° Que l'Italie renoncerait en principe aux Capitulations.

Le comte Tornielli m'a dit que l'existence des Capitulations ou, du moins, leur application en Tunisie était au moins douteuse; que mille preuves existaient qu'en réalité elles ne s'étendaient pas à la Tunisie et qu'elles trouvaient d'ailleurs leur origine dans le traité avec Soliman, qui est antérieur à la prise de possession de la Tunisie par la Turquie; qu'il lui paraissait donc difficile d'abroger ce qui n'existait pas. Il y avait en Tunisie des usages et une prise de possession plutôt qu'un état de droit en ces matières.

Il ajouta qu'il avait lu attentivement le traité italo-tunisien et qu'il avait remarqué que cet acte ne contenait aucune clause importante — maintenant que la juridiction consulaire avait été suspendue, c'est-à-dire supprimée par un acte passé directement avec la France — sauf la question douanière; qu'à son avis, la question douanière méritait seule notre attention et demandait une solution immédiate et qu'il suffisait de proroger la situation actuelle pour une période de six mois, si on ne croyait pas devoir viser tout simplement l'accord à intervenir avec l'Angleterre, qui supprimait le régime conventionnel. Il a ajouté, d'ailleurs, que, l'accord relatif à la juridiction ayant été conclu directement avec la France, il ne pensait pas que son gouvernement ferait de difficulté à proroger la situation douanière actuelle par un acte conclu directement avec la France.

Je lui ai dit qu'il était possible que nous trouvions dans ces propositions une base d'entente. Mais je lui ai demandé s'il était bien entendu que, dans le nouvel accord, il serait exprimé que l'Italie renonçait d'une façon formelle à invoquer toute clause de la nation favorisée à l'égard de la France. Il y a consenti. J'ai demandé également s'il était entendu que l'abrogation des Capitulations serait exprimée dans l'acte. Sa réponse a été moins nette. Mais il a été entendu que nous chercherions une formule permettant *de*[1] régler la situation provisoire des sujets et des établissements italiens pendant la période provisoire de six mois qui résulterait de l'échéance de l'ancien traité et de la nécessité de poursuivre les pourparlers nécessaires à la conclusion d'un nouveau traité.

Tous ces points n'ont été abordés par nous qu'en manière de conversation. J'ai réservé, bien entendu, l'approbation du Conseil. J'ai indiqué fortement, au cours de l'entretien, au comte Tornielli le grand bienfait d'un accord qui dénouerait la question tunisienne et je ne lui ai pas caché qu'une solution amiable contribuerait probablement à un prompt règlement des questions commerciales.

[1] L'original porte «*d*».

445.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 72. *Saint-Pétersbourg, 21 août 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 août 1896.)

Les diverses propositions du comte Goluchowski n'ayant pu réunir l'assentiment de toutes les Puissances, nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'une nouvelle combinaison que vous m'avez chargé de transmettre au prince Lobanoff et qui semble de nature à rallier toutes les Puissances [1]. Il y a eu, malheureusement, quelque retard dans la communication de l'exposé des réformes sur lesquelles les Ambassadeurs à Constantinople se sont mis d'accord après avoir examiné les demandes des députés crétois.

Dès les premières ouvertures que je lui ai faites, le prince Lobanoff a approuvé entièrement, en principe, votre proposition; mais, ne connaissant pas encore les dispositions que les Ambassadeurs considéraient comme pouvant être proposées à la Porte, il lui a été impossible de donner immédiatement les instructions nécessaires à M. de Nélidoff. Votre télégramme 323 [2] m'a mis à même de lui faire connaître les points sur lesquels reposait l'entente des représentants des Puissances à Constantinople; il a dû recevoir aujourd'hui même le texte des propositions des Ambassadeurs et il n'a pas attendu l'arrivée de son courrier pour prendre les ordres de l'Empereur, d'après les indications que j'ai pu lui fournir, et pour télégraphier à M. de Nélidoff de s'entendre avec notre Chargé d'affaires pour la démarche à faire auprès du Sultan. Le comte Tornielli s'étant montré prêt à faire une communication dans le même sens [3], le prince Lobanoff a compris combien il était urgent de ne pas retarder la démarche simultanée que nous avons à faire tant à Constantinople qu'à La Canée, afin de ne pas perdre l'avantage d'une combinaison dont vous avez eu l'initiative. Il considère comme bien entendu que nous devrons aviser les autres Puissances, et particulièrement l'Autriche, dès que notre démarche sera faite, de façon à éviter des froissements.

Il semble au prince Lobanoff que le Sultan aura peine à refuser d'accepter

[1] Voir ci-dessus (n° 443) le télégramme 316 à Pétersbourg.

[2] Non reproduit au *Livre jaune*.

[3] L'Ambassadeur d'Italie était venu proposer à M. Hanotaux, de la part de son Gouvernement, de prendre l'exposé des Ambassadeurs comme point de départ d'une démarche simultanée auprès du Sultan (télégr. à Pétersbourg n° 321 du 18 août).

les propositions nées de l'accord de toutes les Puissances; elles donneront aux Crétois toutes les satisfactions auxquelles ils peuvent aujourd'hui prétendre et sont en même temps de nature à ménager les droits du Sultan et ceux de la minorité musulmane.

D'autre part, l'intervention des Consuls, qu'il a paru nécessaire d'autoriser en présence de l'accueil peu favorable qui semblait réservé à la Commission impériale présidée par Zihni Pacha, peut faire espérer que les députés crétois ne se renfermeront pas, comme ils en ont d'abord manifesté l'intention, dans une attitude qui rendrait impossible toute transaction propre à amener une pacification nécessaire.

Le prince Lobanoff a trouvé l'Empereur tout disposé à donner son assentiment à une proposition qui paraît devoir être acceptée par la Porte aussi bien que par les chrétiens de l'île. Sa Majesté a reçu, il y a quelques jours, de la Reine de Grèce, une lettre très pressante dans laquelle la situation de la Grèce, celle du Roi lui-même et de son Gouvernement sont représentées comme très critiques. Sa Majesté adjure l'Empereur de faire tout ce qui dépendra de lui pour amener une conciliation et prévenir les conséquences d'une rupture dans les relations de la Grèce et de la Turquie. Les ouvertures faites par Tewfik Pacha auprès de notre Chargé d'affaires et sans doute aussi auprès des représentants des autres Puissances témoignent, d'autre part, du désir qu'a en ce moment le Sultan d'arriver à une solution pacifique. Les conditions sont donc favorables pour tenter l'action dont vous avez proposé les termes et c'est avec la plus grande confiance que le Gouvernement russe s'y associe. Le prince Lobanoff m'a dit aujourd'hui qu'en présence de votre proposition, qui lui paraît réunir tous les avantages qu'il cherchait lui-même, il abandonnait très volontiers le projet qu'il m'avait chargé de vous indiquer et qui disparaissait, bien entendu, devant une combinaison répondant d'une façon plus complète à l'urgence de la situation.

Nous n'avons donc plus qu'à attendre maintenant le résultat de notre démarche, qui sera appuyée sans doute par les autres Puissances. Le comte Goluchowski trouvera, dans la Commission consulaire qui faisait partie de son dernier projet, une satisfaction pour l'échec de ses diverses propositions. Il serait très désirable que le Cabinet hellénique comprît combien il est indispensable que des mesures énergiques soient prises sans retard, en vue d'empêcher la continuation des envois d'armes et de ravitaillement aux insurgés de Crète, s'il veut éviter les conséquences qu'il semble redouter.

[Le prince Lobanoff devant partir avec l'Empereur, le 25 août, pour Vienne, le centre des négociations se trouvera transporté avec lui, en Autriche d'abord, puis en Allemagne, où le Ministre suivra les souverains. En quittant Breslau, il se rendra ensuite à Paris, où il a le plus grand désir de s'entendre avec M. Hanotaux.]

446.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 194. Confidentiel. *Berlin, 23 août 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 août.)

Prenant occasion de la présence à Berlin du comte de Franqueville, membre de l'Institut, (qui, par l'entremise du comte Münster, lui avait témoigné le désir de lui faire hommage d'un de ses ouvrages) [1], l'Empereur m'a fait adresser — ainsi qu'à votre compatriote — une invitation à un dîner à Potsdam, auquel étaient également conviés le lieutenant-colonel de Foucauld et M. Raymond Lecomte.

Dans les relations de cette ambassade avec la Cour, le fait est assez inaccoutumé pour que je doive en rendre compte à Votre Excellence avec quelques détails.

La réunion en question a eu un caractère intime : y assistait seulement, outre le service de Leurs Majestés, M. d'Alvensleben, Ministre d'Allemagne à Bruxelles.

L'Impératrice, à la droite de laquelle j'avais été placé, m'a entretenu avec bonne grâce des agréables souvenirs que lui avaient laissés ses fréquents séjours à Pau et à Biarritz.

Guillaume II, dont l'état de santé semblait excellent et dont l'aspect jovial contrastait avec l'expression sévère que son visage prend en public, a eu toute la soirée l'attitude d'un châtelain satisfait de montrer son intérieur à des étrangers ; il a tenu à nous faire visiter lui-même ses appartements, appelant notre attention sur diverses parties de l'ameublement ; il s'est plu à vanter l'industrie lyonnaise à propos de tentures exécutées chez nous sous Frédéric II et dont il fait actuellement refaire, à Lyon, différentes parties, à la suite de recherches qui ont permis de retrouver les métiers anciens. Il a observé, en plaisantant, que cette réfection entraînait de bien fortes dépenses.

Au cours de la conversation qui a suivi le repas, Guillaume II a abordé avec une grande liberté divers sujets politiques. Il a longuement insisté sur les dangers qu'au point de vue économique, les États-Unis faisaient courir à l'Europe, qui, divisée contre elle-même, ne songe même pas à se défendre ; il a affirmé que ce sujet lui causait les plus vives préoccupations et que l'opinion publique avait tort de ne pas s'inquiéter ; il a rappelé (point que le départ du

[1] Un volume d'économie politique (voir p. 782 note de M. Hanotaux du 12 octobre.)

courrier m'empêche de vérifier) qu'il y a quelques années, il avait proposé au Cabinet de Paris une entente avec l'Allemagne en vue de résister aux prétentions du Gouvernement fédéral, mais qu'un changement de ministère avait malheureusement rendu vaines ces tentatives, bien qu'un projet d'accord fût cependant en bonne voie. «La guerre économique que les Américains vont nous déclarer, s'ils nomment président M. Mac Kinley, causera une redoutable perturbation commerciale en Europe et l'on devra s'estimer heureux si ces gens sans scrupules ne sortent pas du terrain économique et ne se livrent pas à quelque coup de tête... On parle du péril jaune, je n'y crois pas,[1] mais le péril américain est proche; demain on saura ce qu'il est.» [1]

A un moment donné, il insinua à M. de Franqueville, qui m'a répété le propos, que, dans l'avenir, mais dans un avenir plus éloigné, la Russie constituerait aussi une menace bien redoutable pour l'Europe : Guillaume II aurait affirmé «qu'il n'avait pas, comme d'autres, d'illusions sur les sentiments des Russes, qui cherchent à tromper tout le monde, les Allemands comme les Français.»

Incidemment, l'Empereur a parlé de la Crète, «dont les habitants donnent bien du mal aux diplomates», et de la Grèce «qui ne veut pas payer ses créanciers, mais qui cependant trouve de l'argent pour envoyer des armes et des munitions aux insurgés».

En terminant, je ne cacherai pas à Votre Excellence qu'il y a trois mois, M. de Franqueville m'avait sollicité de m'occuper de la remise de son livre à Guillaume II, mais que je n'avais cru pouvoir ni entrer dans ses vues, ni même signaler sa démarche à Votre Excellence, la célébration des fêtes commémoratives du traité de Francfort excluant, à ce moment et en pareille matière, toute intervention de l'ambassade.

447.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 270. Confidentiel. *Londres, 27 août 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 28 août.)

Mon collègue le comte Deym, qui vient de passer quelques jours à Vienne, m'a dit qu'il avait trouvé le comte Goluchowski très satisfait de la tournure prise depuis quelques jours par l'affaire de Crète, et très particulièrement

[1] Cf. ci-dessus (n° 165) la dépêche de Pétersbourg du 3 octobre 1895 relative à la mission du colonel de Moltke auprès du Tsar à propos du «péril jaune».

satisfait aussi de l'état actuel de ses rapports avec le prince Lobanoff. L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a tenu à M. de Staal un langage semblable. Il faut donc qu'il ait remarqué chez le comte Goluchowski une tendance notable à rechercher un certain rapprochement avec la Russie et à se féliciter des pas déjà faits dans cette voie. De mon côté, je n'ai pas manqué d'exprimer au comte Deym ma satisfaction de voir des rapports amicaux s'établir entre l'Autriche-Hongrie et une Puissance aussi étroitement unie à la France que l'est aujourd'hui la Russie, et notre conversation s'est naturellement portée sur la communauté de vues et d'intérêts qui nous semblait devoir exister, dans quelque mesure tout au moins, entre la France et l'Autriche. Passant en revue la nature des relations qui existent actuellement entre les diverses Puissances de l'Europe, nous avons été amenés à toucher à quelques points de vue d'ordre général, et ce que j'en retiens de plus intéressant, c'est la déclaration très nette du comte Deym que l'Autriche considérait comme un principe de sa politique de favoriser la consolidation de la puissance navale de l'Angleterre dans la Méditerranée. Mon collègue a motivé cette doctrine par la nécessité de faire contrepoids au développement maritime de l'Italie*. Cette raison n'est pas sans valeur et je ne doute pas qu'elle n'exerce en effet une certaine influence sur la politique traditionnelle du Cabinet de Vienne. Mais il est à croire qu'une considération plus importante encore, au yeux des hommes d'État autrichiens, et que mon collègue, par une délicatesse facile à comprendre, n'aura pas voulu mentionner, c'est le désir d'opposer un obstacle puissant à une expansion éventuelle de la Russie sur les côtes et dans les eaux de la Méditerranée. La politique de la France dans cette mer a trop varié depuis un demi-siècle pour que l'Autriche puisse compter sur notre coopération dans sa politique de défense et de défiance, soit à l'égard de l'Italie, soit à l'égard de la Russie. Elle s'est donc tournée vers la Grande-Bretagne, et il est certain que le principe d'affinité élective qui la rattache depuis bien longtemps à cette Puissance est en grande partie fondé sur le sentiment commun de rivalité et sur les craintes semblables qu'elles éprouvent l'une et l'autre envers la politique russe.

Cette constatation, en ce qui concerne les questions méditerranéennes et notamment la question d'Égypte, me paraît mériter de fixer notre attention. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer la similitude assez frappante du langage que m'a tenu à ce sujet le comte Deym et de celui que m'avait fait entendre le comte de Hatzfeldt dans des conversations dont je vous ai rendu compte. Il est assez probable que nous y trouvons un écho des échanges d'idées qui ont dû avoir lieu entre les Cabinets de Berlin et de Vienne lorsque se sont conclus entre eux les accords qui sont devenus le point de départ de la Triple

* Annotation du Département : *N'est-ce pas au contraire en augmenter le poids ?*

Alliance. La communauté de vues établie entre les deux Puissances de l'Europe centrale relativement au rôle de la marine anglaise dans la Méditerranée explique bien la faveur avec laquelle l'Angleterre, par une réciprocité naturelle, a envisagé la formation de la Triple Alliance, et, sans vouloir s'y associer en contractant des obligations précises, s'est montrée presque constamment disposée à seconder l'action de ce groupement. C'est ainsi que nous l'avons vue, il y a quelques mois, galvaniser en quelque sorte, par l'expédition si soudainement résolue contre Dongola, la Triple Alliance, très sérieusement menacée par la défaite des Italiens en Abyssinie. Vous n'aurez pas manqué de remarquer le curieux article qu'a publié le *Times* ce matin et dans lequel, sans combattre ouvertement l'idée d'une amélioration des rapports entre l'Italie d'une part, la France et la Russie de l'autre, le journal anglais, interprète si souvent autorisé des vues du Foreign Office, expose artificieusement les raisons qui doivent tenir, selon lui, le royaume italien séparé des deux Puissances envers lesquelles on lui a prêté certaines velléités de rapprochement. Toute tentative d'infidélité, même temporaire, de l'Italie à l'égard de la politique de la Triple Alliance serait manifestement mal vue à Londres.

448.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. 147. *Vienne, 30 août 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 septembre; Dir. pol., 7 septembre).

[M. Lozé rend compte de deux entretiens que le prince Lobanoff a eus à Vienne avec le comte Goluchowski[1] et au cours desquels on a procédé à une revue générale de la politique européenne. Entente sur la question d'Orient, notamment sur la Bulgarie et la Grèce où l'on veut maintenir le *statu quo* ; sur un seul point, divergence d'avis : l'action des ambassadeurs à Constantinople ; le prince Lobanoff estime qu'il faut leur donner des instructions à propos de chaque question qui peut être soulevée].

Un des points qui nous intéressent parmi ceux qui ont été traités est la situation de l'Égypte et du canal de Suez[2]. Le prince Lobanoff estime que cette question est des plus graves et des plus intéressantes pour la Russie. On ne peut la négliger, il y a au contraire urgence à la traiter. « On pourrait croire, a-t-il dit, d'après ce qui m'est rapporté, que je parle ainsi par amitié

(1) A l'occasion de la récente visite du Tsar (27-29 août).

(2) Sur l'attitude de la Russie dans la question du canal de Suez, voir ci-dessus (n° 442).

pour la France. Ce serait une erreur. La France est émue de ce qui se passe en Égypte pour deux raisons : il y a d'abord pour elle une affaire d'amour-propre, il y a ensuite une question d'intérêt. La Russie n'est pas touchée par la question d'amour-propre, mais elle a des intérêts à défendre, qui sont même peut-être plus importants que ceux de la France ».

Et le prince Lobanoff a démontré que la neutralité du canal de Suez est indispensable à la Russie pour lui permettre de relier deux parties de son Empire et, le cas échéant, de faciliter la défense de ses territoires d'Extrême-Orient. Or la question de la neutralité du canal implique l'examen de la situation de l'Égypte.

Le comte Goluchowski ne se dissimule pas la gravité de cette question. L'Autriche est, de toutes les nations, la moins intéressée dans l'organisation du régime qui doit être appliqué à l'Égypte ; elle n'a pas de colonies, elle n'a pas besoin du canal de Suez. Mais le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie reconnaît qu'il est tenu de s'inquiéter néanmoins de cette situation, parce que l'état de choses actuel entretient, entre deux ou trois grandes nations, un état d'animosité dont on trouve la trace au fond de toutes les affaires et qui paralyse les meilleures dispositions ; il laisse une menace de conflit constamment suspendue sur l'Europe. Le comte Goluchowski considère l'affaire de l'Égypte et du canal de Suez comme faisant partie intégrante de la question d'Orient et il désire, bien que cela lui paraisse difficile, qu'on puisse trouver la solution qui permettra à l'Angleterre de donner satisfaction aux légitimes susceptibilités de la France et aux préoccupations de la Russie. Le comte Kapnist et le prince de Liechtenstein assistaient à ces entretiens.

L'Ambassadeur d'Allemagne m'a parlé, de son côté, de la conversation qu'il a eue avec le prince Lobanoff. Il s'en montre très content. Le prince lui a paru assuré de pouvoir résoudre d'une manière pacifique pour l'Europe toutes les questions qui peuvent se poser en Orient. « Quand, lui a-t-il dit, on a pu traverser sans conflits la période des affaires d'Arménie et venir à bout de la question crétoise, on n'a plus rien à craindre ; il y a des précédents, des garanties qui permettent d'espérer que toutes les difficultés qui surgiront en Orient pourront être examinées et tranchées avec le même esprit de conciliation et d'entente ».

« Cependant, me disait le comte d'Eulenbourg, si demain le Sultan était assassiné, si une révolution éclatait à Constantinople, je ne serais pas sans appréhensions sur l'attitude de l'Angleterre ; mais c'est déjà beaucoup que la Russie envisage l'avenir avec autant de sang-froid. »

449.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 75. *Saint-Pétersbourg, 31 août 1896.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 septembre)

Ainsi que vous l'a annoncé mon télégramme de ce matin, le prince Lobanoff est mort subitement hier soir, entre Vienne et Kiew, dans le train où il se trouvait accompagnant l'Empereur.

Nous n'avons encore ici aucun détail précis, mais, d'après les indications qui m'ont été données au ministère, le prince aurait succombé vers huit heures du soir, aussitôt après dîner, à une attaque que rien ne permettait de prévoir.

Quand je l'ai vu pour la dernière fois, au moment de son départ, il semblait dans un état de santé parfait, partant avec une visible satisfaction pour un voyage qui avait, à ses yeux. comme but principal, comme couronnement, pour ainsi dire, d'une politique qu'il avait développée et suivie avec persévérance : la visite de l'Empereur au Président de la République.

C'est lui qui, fidèle à la politique vers laquelle il avait dirigé le jeune souverain, avait aplani tous les obstacles qui, il y a quelques semaines, laissaient encore un certain doute sur le voyage de l'Empereur en France.

Arrivé au pouvoir dans les circonstances les plus difficiles, au moment où les questions d'Extrême-Orient menaçaient d'entraîner l'Europe entière dans une action militaire des plus graves, le prince Lobanoff avait su, grâce à une rare énergie et à une fermeté de résolution que rien n'a pu détourner du but, rendre à la politique de la Russie l'autorité que les derniers mois du règne d'Alexandre III et l'abandon dans lequel étaient restées toutes les questions extérieures lui avaient fait perdre.

Nous l'avons résolument suivi dans la voie qu'il avait si justement considérée comme la seule propre à raffermir notre prestige en Extrême-Orient ; il avait, sans hésiter, fait appel à l'alliée de la Russie et il n'a pas un instant depuis méconnu la part que nous avions prise à ce grand succès diplomatique, auquel est venu, malgré nous, se joindre l'Allemagne, mais qu'il avait voulu obtenir avec notre seule participation et auquel il a attribué, comme l'Europe entière, son véritable caractère : l'affirmation éclatante de l'alliance de la France et de la Russie. L'Empereur a suivi son Ministre dans la voie qu'il lui traçait, et il l'a fait avec conviction, guidé aussi par un sentiment qui le poussait à pour-

suivre et à compléter l'œuvre inaugurée par son père. Mais c'est au prince Lobanoff que nous devons cette politique, que bien des gens cherchaient à combattre dans l'entourage du jeune Empereur. Il a su gagner la confiance d'un souverain inexpérimenté, lui ouvrir les yeux, le diriger avec la plus grande habileté, lui inspirer ses vues sans les lui imposer jamais, faire, pour ainsi dire, malgré le courant contraire contre lequel il a dû lutter, l'éducation de l'Empereur et le convaincre de la nécessité d'une direction qu'il croyait la seule bonne et qu'il était décidé à suivre loyalement. Nous avons pu voir les effets de sa puissante influence lors de l'inauguration du canal du Nord. En cette occasion, l'impulsion était si bien donnée que l'élève a même été plus loin que ne le demandait son maître. Mais l'Empereur Guillaume a senti, comme tous les souverains d'Europe d'ailleurs, que la Russie avait à la tête de son Gouvernement un homme d'État avec lequel il fallait compter et l'énergie de la politique impériale a, plus que jamais, imposé la paix à l'Europe.

Il y a peu de temps encore, dans un de ces entretiens amicaux que j'ai souvent eu la bonne fortune d'avoir avec lui, le prince Lobanoff me rappelait toutes les difficultés qu'il avait rencontrées à son entrée au Ministère; il se plaisait à me retracer les détails d'une politique dans laquelle nous l'avions puissamment secondé; il me disait comment il était arrivé à développer dans l'esprit de l'Empereur des sentiments qui n'avaient pas pris de forme assez décisive, qui n'étaient encore que des impressions; il semblait satisfait de son œuvre, de cette décision prise par l'Empereur, au grand étonnement de l'Europe, d'aller saluer le Président de la République française et donner ainsi au monde une éclatante et solennelle affirmation de notre alliance. Il me disait enfin qu'il croyait avoir atteint le but, et que, s'il venait à manquer aujourd'hui, son successeur aurait à recevoir de l'Empereur la direction de la politique de la Russie, et non pas à chercher cette direction. Il est à désirer que ses prévisions se réalisent, que l'Empereur se maintienne assez ferme dans la voie que lui a tracée le conseiller fidèle et dévoué qu'il vient de perdre et que des influences contraires ne se fassent pas sentir aujourd'hui.

Il nous manque, nous ne devons pas nous le dissimuler, un puissant auxiliaire. Quel sera le successeur du prince Lobanoff ? Il est impossible de rien prévoir aujourd'hui : l'influence de l'Impératrice-mère peut nous être salutaire et nous devons nous féliciter du séjour que l'Empereur va faire auprès d'elle dans une situation aussi critique. Il n'y a rien à craindre de l'impression qu'il pourra rapporter de son passage en Allemagne, mais le Ministre de la Cour, le comte Vorontzoff, et les personnages qui accompagnent le Tsar dans son voyage ne sont pas, malheureusement, animés de sentiments sympathiques pour la France. La présence du prince Lobanoff à Paris aurait donné à la visite de l'Empereur de Russie un caractère que ne voudront pas lui

donner ceux qui le remplacent et, à ce point de vue, nous devons profondément regretter le douloureux événement qui vient de nous priver de notre plus solide et loyal appui [1].

451.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de La Boulinière, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

Paris, 2 septembre 1896, 10 h., soir.

T. n° 244.

Réponse au télégramme 310 [2].

J'approuve la série de démarches dont vous me rendez compte. Ne négligez rien pour que les ordres nécessaires soient envoyés dans les provinces, spécialement en Arménie et en Crète. Avertissez-moi lorsque vous pourrez apprendre d'une manière certaine que les promesses qui vous sont faites ont été tenues et que les ordres ont été réellement expédiés.

Il devient de plus en plus nécessaire que l'ordre soit promptement rétabli et ne soit plus troublé. Sans cela, de graves complications paraissent imminentes. On ne sera pas, à ce point de vue, sans remarquer au Palais le brusque départ de la flotte anglaise (quinze à dix-huit navires) qui a quitté Malte et sera demain au Phalère.

J'ai vu hier Munir Bey. Je lui ai dit qu'il devenait impossible aux meilleurs amis du Sultan de le défendre; qu'il suivait, à l'encontre de nos conseils les plus pressants et en dépit de ses engagements réitérés, la politique la plus aveugle. Les massacres, tolérés ou organisés, qui souillent jusqu'à la capitale de l'Empire causeraient de telles haines que j'ai peine à voir comment un calme durable pourrait se rétablir. Deux Français ont été blessés; demain notre colonie et nos protégés catholiques peuvent se trouver en danger. Le Gouvernement français ne faillira pas à son devoir de les protéger. Si le Sultan veut n'être pas abandonné par tous et éviter une catastrophe à peu près certaine, qu'il intervienne sans retard et efficacement pour réparer le

[1] Le lendemain, M. Paul Cambon écrivait à sa femme : « Voilà Lobanoff mort.... Je ne regrette pas Lobanoff... Je m'en méfiais beaucoup. Il exerçait sur Hanotaux une attraction dominante et il avait contribué plus que personne à laisser les choses en Turquie arriver où elles en sont. » (*Correspondance*, t. I, p. 411.)

[2] Voir le *Livre jaune* : *Affaires arméniennes*, n°s 236 et suiv. Le 26 août, les révolutionnaires arméniens avaient envahi la Banque ottomane et provoqué à Constantinople d'affreux massacres, qui avaient amené les agents des grandes Puissances à faire à la Porte et au Palais les plus énergiques représentations.

mal qui a été fait; que les réformes soient mises en pratique, en Arménie comme en Crète; que les autorités militaires et les populations musulmanes soient contenues et que le calme renaisse partout et notamment à Constantinople. Sinon, ai-je dit à Munir, je crains fort que le présent entretien ne soit un des derniers que nous ayons.

451.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, 9 septembre 1896.

L. particulière.

J'ai bien regretté de ne pouvoir vous rencontrer lorsque je suis passé par Paris, à mon retour de Bruxelles. Le compte rendu de ma conversation avec le roi des Belges aurait gagné à vous être fait de vive voix. Je vais m'efforcer pourtant de vous en donner ici un aperçu.

Le roi Léopold II, informé de mon projet de visite par le baron Whettnall, son Ministre à Londres, m'avait fait télégraphier chez moi, en France, pour m'inviter à déjeuner au palais, puis adresser, à mon arrivée à Bruxelles, une autre communication pour me demander de venir causer avec lui une heure avant le repas. J'ai été reçu au palais de Bruxelles vendredi, avec un certain luxe d'apparat, accompagné de grandes démonstrations de cordialité, le tout en réalité à votre adresse, ainsi qu'il ne m'a pas été difficile de le démêler dans les paroles du Roi. Au déjeuner assistaient quatre ou cinq de ses Ministres, parmi lesquels le Président du Conseil, M. de Smet, les Ministres de la Guerre et des Affaires étrangères, M. de Montholon et le baron Whettnall, et enfin quelques personnages de la Cour. Je me hâte de dire que le Roi m'a parlé dans les termes les plus élogieux et les plus amicaux du comte de Montholon et m'a demandé de vous dire que vous n'auriez pas pu faire un choix plus heureux ni mieux approprié pour représenter auprès de sa personne le Gouvernement français.

J'arrive à mon entretien avec le Roi. Après force compliments de part et d'autre, comme Sa Majesté, désirant entrer en matière, s'étendait en protestations admiratives à votre endroit, je lui dis que vous preniez intérêt à toutes ses actions et que vous suiviez notamment avec une attention soutenue, et non sans quelque sollicitude en ce moment, le mouvement de ses troupes dans la région du Haut-Nil.

Ce mot de sollicitude ayant éveillé la curiosité du Roi, j'ajoutai qu'en effet

la mission confiée au baron Dhanis (1) vous avait inspiré une certaine préoccupation; que vous ne saviez pas jusqu'où cet officier, hardi et entreprenan pouvait être tenté de pousser son expédition; que le terrain où il s'aventurait était un terrain dangereux, car il était possible qu'il y rencontrât les Mahdistes, contre lesquels les Anglais étaient précisément en train de guerroyer plus au nord; que, s'il les prenait à revers au moment même où l'armée anglaise les attaquait de front, il en résulterait, soit une coopération plus ou moins préméditée et consentie, soit une rivalité scabreuse entre les forces de l'Angleterre et celles de l'État du Congo; que l'une et l'autre alternative devaient donner également à réfléchir, puisque la question du Mahdi impliquait celle du Soudan, étroitement reliée à toutes les questions qui s'agitaient en Égypte; que d'autre part, l'État du Congo serait, prochainement sans doute, dans trois ans peut-être, réuni à l'État belge et que la neutralité de la Belgique importait trop essentiellement à la France, surtout dans la situation territoriale créée par les traités de 1871, pour que vous ne vissiez pas avec inquiétude un commencement d'action dont le développement pourrait la compromettre dans des complications d'ordre international. Je terminai en demandant au Roi si le baron Dhanis avait l'ordre d'occuper Lado, s'il était déjà dans cette place et s'il comptait aller au delà.

Le Roi ne me dissimula pas que M. Dhanis devait en effet occuper Lado, mais il déclara ne pas savoir s'il y était déjà; quant à pousser plus loin, Sa Majesté ignorait s'il n'y serait pas obligé par les circonstances; il était possible qu'en combattant les incursions de quelques corps détachés de Mahdistes, il fût contraint de les poursuivre plus au nord. Puis, voyant la froideur avec laquelle j'accueillais cette réponse ambiguë, le Roi s'empressa d'ajouter qu'il ne voulait pas apprécier devant moi l'arrangement qu'il avait conclu avec vous en 1894 (2), mais qu'il était résolu à demeurer fidèle à ses engagements, quels qu'ils fussent, et que je pouvais vous rassurer complètement à cet égard. Il ne dépasserait donc pas au nord la limite fixée par ses accords avec la France, à moins qu'il n'en reçût de vous l'autorisation. A plusieurs reprises, il me répéta cette assurance, sentant bien qu'elle touchait au point cardinal des préoccupations que je lui avais manifestées de votre part; il la réitéra un peu plus tard au comte de Montholon dans les termes les plus positifs (3). Mais toute la suite de sa conversation manifesta clairement le désir qu'il avait de s'affranchir des engagements contractés et d'obtenir votre assentiment à une modification de l'arrangement de 1894.

(1) Vice-gouverneur général de l'État indépendant du Congo. Voir ci-dessus n° 320, p. 489.

(2) Voir le tome XI de la présente série.

(3) Dans un télégr. n° 15 du 13 septembre, M. de Montholon écrivait aussi que le Roi lui avait fait réitérer par son chef de Cabinet «l'assurance de sa ferme intention d'observer scrupuleusement la convention du 14 août 1894.»

Il m'expliqua que Lado était situé dans la zone dont il était locataire à titre personnel viager par suite de sa convention avec l'Angleterre[1] et il ne manqua pas de me faire observer qu'il était dur de penser qu'en s'installant à Lado et en y faisant pénétrer la civilisation européenne, il travaillerait en réalité à procurer aux Anglais, après sa mort, le bénéfice de tout ce qu'il aurait fait.

« Quant au territoire situé au nord de Lado, continua le roi, vous m'en avez interdit l'entrée ; cependant les Anglais me l'avaient donné à bail, cette fois non à titre viager, mais à perpétuité, et non pas à moi comme souverain de l'État du Congo, mais à moi personnellement. C'était donc un arrangement plus favorable que celui qui concerne Lado. Les Anglais seront enchantés d'obtenir un jour Lado, et ils seraient très contents si je le leur cédais dès aujourd'hui. J'avais cru comprendre qu'il n'entrait pas dans vos vues de favoriser l'expansion de l'Angleterre sur le Haut-Nil. Pourtant c'est pour elle que vous travaillez en m'empêchant de poursuivre mes opérations dans le pays au nord de Lado, comme les Anglais y avaient consenti. Vous n'irez pas dans ce pays ; m'empêcher d'y pénétrer, c'est donc laisser la porte ouverte aux Anglais. Je ne comprends pas très bien cette politique. Je m'étais toujours imaginé que vous désiriez contrebalancer la prépondérance des Anglais sur le Bas-Nil, c'est-à-dire en Égypte, et que, pour les obliger à une transaction, le moyen le plus simple était de prendre un gage sur le Nil supérieur.[2] Vous auriez pu occuper par exemple Fachoda, et, une fois campés là, traiter avec l'Angleterre. Mais, je le répète, comme vous n'entrerez pas dans cette région et que vous ne voulez pas que j'y entre, ce sont les Anglais qui y arriveront et qui s'empareront du bien vacant. Ils ne tiendront pas compte des droits qu'ils m'avaient reconnus, si je ne les exerce pas, car ils ne pourront regarder comme leur étant indéfiniment opposable une convention qui demeurerait inexécutée. Il est même possible qu'ils prétendent traiter comme un tout indivisible l'ensemble de mes arrangements avec eux et qu'à défaut par moi d'occuper le pays au nord de Lado, ils considèrent comme annulé le titre sur lequel reposerait ma possession de ce poste et me demandent de le remettre entre leurs mains. Leur arrivée sur le Haut-Nil par le nord ne rencontrera pas de grands obstacles. La résistance des Mahdistes sera probablement peu sérieuse. Une fois à Dongola, ils arriveront aisément à Khartoum et de là, en remontant le Nil, ils ne trouveront pas de barrières. Le cours même du fleuve, au delà des cataractes, leur offre une voie ouverte ; la navigation y est partout facile. »

Ces dernières paroles du Roi m'ont paru ne laisser guère de doute sur l'existence d'une certaine entente, au moins tacite, entre l'Angleterre et lui

[1] Arrangement du 12 mai 1894, destiné à délimiter les sphères d'influence respectives des deux États en Afrique de l'Est et en Afrique centrale (Martins, t. XX, p. 805 et suiv.).

[2] Cf. ci-dessus (n° 192) le projet du capitaine Marchand (10 novembre 1895).

relativement à l'action qu'il a commencée aujourd'hui dans la région de Lado, et qu'il désire pousser plus au nord en prenant les Mahdistes à revers. Je me suis abstenu naturellement de donner signe, soit d'assentiment, soit de dénégation, chaque fois que le Roi, par une tactique dont le but était évident, s'est efforcé de démêler nos intentions sur le Bahr el Ghazal en me disant : « Vous n'irez pas dans ce pays, ce sont les Anglais qui iront ».

J'ai demandé au Roi s'il avait causé de toutes ces affaires avec Lord Salisbury ou avec M. Chamberlain. Il m'a déclaré que non et que ses entretiens avec Lord Salisbury, quand ils s'étaient rapportés à cette partie du monde, avaient eu seulement pour objet l'expression de son désir de voir l'Angleterre arriver à un accord avec la France au sujet de l'Égypte. Peut-être ce thème de conversation aura-t-il mené les deux interlocuteurs un peu plus loin que Sa Majesté n'a bien voulu me l'avouer.

Je me suis gardé, bien entendu, de donner aucun encouragement au désir que laissait percer le Roi d'obtenir de vous une révision de l'arrangement de 1894 et je me suis borné à dire à Sa Majesté qu'au point où les choses en étaient, une nouvelle conversation entre elle et vous serait peut-être opportune. Le Roi me répondit, après quelques réflexions, qu'il ne lui serait sans doute pas possible de retourner très prochainement à Paris, mais qu'il n'apercevait dans votre qualité actuelle de Ministre des Affaires étrangères aucun motif qui dût vous empêcher de venir chasser avec lui en Belgique, comme vous l'aviez fait l'an dernier à pareille époque, et qu'il se réservait de vous faire cette proposition dans la saison opportune.

Le Roi a affecté de traiter un peu négligemment, du haut de sa dignité, l'allusion que vous m'aviez chargé de lui présenter au sujet des périls qu'une conduite trop aventureuse de la part de ses agents pourrait faire courir à la neutralité belge. « Soyez sans inquiétude à cet égard, me dit-il ; nous sommes prudents, n'en doutez pas ! »

Néanmoins, je suis assuré que le Roi ne s'est pas mépris sur la portée de ma visite et des avis que vous lui faisiez parvenir à cette occasion. La netteté de ses déclarations à M. de Montholon et à moi prouve qu'il s'est tenu pour dûment averti et, bien qu'il cherche le moyen de se dégager de ses engagements, il sent qu'il aura très certainement à compter avec vous. Selon toute apparence, il s'est couvert du côté des Anglais ; il leur a offert sa coopération, soit pour nous barrer le chemin vers le Nil, soit pour contenir les Mahdistes sur leurs derrières, et les Anglais l'ont acceptée dans la mesure qui leur a convenu, se réservant de ne pas lui payer le prix qu'il attend et qui, à son gré, peut-être, comprendrait une certaine autorisation de s'ingérer dans le débat des questions égyptiennes. Il n'est pas interdit de penser que le roi Léopold, grand amateur d'affaires de toutes sortes quand il espère en tirer un parti fructueux, a conçu le dessein de pêcher en eau trouble, là comme ailleurs, et de

gagner quelque chose à la rivalité des deux Puissances, dont il considère la jalousie mutuelle comme le meilleur rempart de son établissement royal en Europe. L'insinuation qu'il m'a faite au sujet de Fachoda dérive certainement de cet ordre d'idées et montre combien ce souverain habile, mais plus téméraire parfois qu'il n'aime à en convenir, se plaît à jouer avec le feu.

Il n'a accepté qu'avec réserve mon allusion à la réunion prochaine de l'État du Congo à la Belgique, éventualité certainement très impopulaire parmi les Belges, mais qui n'a pas cessé de tenir très fort à cœur à leur Roi. « Ils ont besoin, m'a-t-il dit, qu'on leur présente la pilule un peu plus dorée qu'elle ne le paraît en ce moment. Mais nos affaires vont très bien; nous sommes riches; non seulement nous équilibrons nos budgets, mais nous avons des excédents et de belles promesses d'avenir ». Comme je témoignais une certaine surprise de ces paroles optimistes, le Roi me dit que le caoutchouc lui rapportait énormément et que la colonisation et la mise en culture du pays par des Européens commençaient aussi à donner des fruits appréciables.

A propos du chemin de fer du Bas-Congo [1], entreprise à l'égard de laquelle j'assurais le Roi de votre bienveillance, il s'empressa de me répéter qu'il n'avait nul besoin d'argent, qu'il en avait tant qu'il en voulait; que d'ailleurs l'Acte international de Berlin l'empêcherait de faire à la France, sur ce chemin de fer, aucun avantage particulier. J'insistai en disant que cependant, sans déroger à des stipulations d'ordre général, on pourrait examiner utilement de commun accord certaines questions d'organisation et de tarifs; que la ligne nouvelle serait certainement aussi profitable au Congo français qu'au Congo belge et qu'à ce point de vue il n'y aurait qu'avantage mutuel à ce que le Roi s'entendît avec vous sur la manière de la mettre en valeur, pour la faire bénéficier plus sûrement de la clientèle française.

Je n'ai pas manqué de tenir M. de Montholon sommairement au courant de l'objet de ma conversation avec le roi Léopold II, sans toutefois entrer avec lui dans tous les détails que contient cette lettre.

[Entretien avec M. Carozo, actionnaire de la « Société des Nouvelles Hébrides », relatif à des intrigues anglaises en vue de lui enlever sa part d'influence aux Nouvelles Hébrides.]

452.

Note du Ministre.

Paris, 15 septembre 1896.

Conversation importante avec le comte Tornielli au sujet de l'arrangement relatif à la Tunisie. La discussion portait sur la demande du Gouvernement italien que la clause de la nation la plus favorisée en Tunisie restât opposable à la France tant que les relations commerciales entre la France et l'Italie

[1] De Léopoldville à la mer.

n'auraient pas été reprises. En un mot, l'Ambassadeur demandait que l'arrangement de la question tunisienne fût joint à la reprise des relations commerciales franco-italiennes. Depuis le début de la négociation, je m'étais élevé contre cette demande et, dans mon dernier entretien, j'avais déclaré nettement au comte Tornielli que nous préférions renoncer à l'espoir d'un arrangement si le Cabinet italien faisait de cette condition un *sine qua non*.

Il est venu m'annoncer aujourd'hui que son Gouvernement abandonnait cette position et que, par conséquent, il consentait à traiter à part la question tunisienne.

En le remerciant de cette concession et en me félicitant d'une décision qui allait donner à la négociation le caractère d'apaisement et de conciliation que je désirais avant tout lui garder, je dis au comte Tornielli : « Quant à moi, vous le savez, ce n'est pas là mon rêve, ce n'est pas là ma politique. J'aurais voulu davantage... » Il m'interrompit et me dit : « Je le sais : vous auriez voulu noyer l'arrangement tunisien dans un arrangement général et l'accord commercial eût été la base et non l'accessoire (maintenant écarté) de notre négociation. » — « Justement, lui dis-je, j'eusse préféré cela. Mais il y a un point dont je ne veux pas vous parler et qui rend tout difficile » (je faisais allusion à la présence de l'Italie dans la Triple Alliance). Il reprit à son tour : « Ce point, je ne veux pas l'aborder non plus, je ne le nommerai pas. Cependant je puis vous dire ceci : c'est que notre position, à nous-mêmes, nous pèse ; nous connaissons les défauts de cette combinaison et nous sommes disposés à y porter remède.[1] »

La conversation se poursuivit sur la position prise par l'Italie au point de vue général et sur les conséquences pour elle de la politique qu'elle a suivie depuis plusieurs années. Nous sommes revenus par un détour à la question d'un arrangement commercial et je déclarai au comte Tornielli qu'une autre raison rendrait cet arrangement difficile, c'est que le tarif conventionnel italien étant dirigé contre la France, il ne suffisait pas de nous l'offrir en échange du nôtre, qu'il faudrait procéder à une *réfection* complète de ce tarif. Le comte Tornielli me dit que le cabinet Rudini était disposé à aborder franchement la *réfection* de son propre tarif par voie autonome, si nous entrions dans l'idée d'un accord commercial. Après une résistance prolongée, le comte Tornielli est venu m'annoncer que son Gouvernement cédait et qu'il consentait à ne pas subordonner l'arrangement en Tunisie à la promesse d'un arrangement commercial entre la France et l'Italie[2].

[1] Le 20 septembre, M. Hanotaux communiquait confidentiellement aux Ambassadeurs de France à Vienne, à Constantinople et à Rome (dép. nos 248, 378 et 312) les termes employés par le comte Tornielli au sujet de la position prise par l'Italie dans la Triplice.

[2] Les résultats de cette négocation tunisienne figureront dans le volume suivant. L'accord (bien qu'il ait été officiellement daté du 28 septembre) a été conlu, en fait, le 1er octobre. (Voir dépêche de Rome, du 20 octobre, note 1.)

J'ai promis d'envoyer demain M. Bompard étudier les points suivants : Nationalité. Écoles. Tarif conventionnel *.

453.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 131. *Londres, 16 septembre 1896, 7 h. 37, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le Premier Ministre est venu aujourd'hui en ville et j'ai pu causer longuement avec lui. Il ne semble pas qu'il ait sur la ligne de conduite à suivre à l'égard de l'Orient des vues aussi arrêtées que celles qui sont rapportées dans votre télégramme 185 et que Sir Ph. Currie a exposées au Chargé d'affaires de France à Constantinople (1). Lord Salisbury, bien qu'il doive se rendre à Balmoral auprès de la Reine à l'occasion de la visite de l'Empereur Nicolas, ne paraît pas attendre de ses conversations avec ce souverain un résultat utile pour le rapprochement de la politique de l'Angleterre et de la Russie. Il se tient dans une position expectante, tout en constatant le mouvement d'opinion qui se prononce de plus en plus en Angleterre contre le déplorable état de choses qui règne dans l'Empire ottoman. Il se rend compte que les Puissances ne sont pas en mesure de s'entendre pour introduire un régime nouveau dans ces provinces gouvernées aujourd'hui par les Turcs, mais il croit que leur action pourrait être utile si elles s'unissaient pour déclarer au Sultan que la continuation de la mauvaise administration de son Empire impliquerait pour lui-même la perte de son trône.

Lord Salisbury m'a demandé encore si nous aurions l'intention de faire entrer un de nos vaisseaux de guerre dans le Bosphore au cas d'une attaque

* Annotation du Département : *La Direction politique a donné suite en ce qui concerne la Triple Alliance, 18 septembre.*

(1) Le 8 septembre, M. de La Boulinière télégraphiait de Thérapia (n° 323) : «Sir Ph. Currie m'a dit positivement que son Gouvernement ne ferait aucune manifestation isolée... L'unanimité des Puissances est indispensable et seule efficace. Ce que je désire avant tout, c'est un accord avec vous et avec la Russie; je ferai ce que vous voudrez, les autres suivront.

«L'Ambassadeur d'Angleterre serait partisan d'une pression amicale de toutes les Puissances sur le Sultan pour l'obliger à choisir un Grand Vizir responsable, libre de désigner ses ministres et de gouverner.» (Télégr. communiqué à Londres le 11 septembre sous le n° 185.)

dirigée contre notre ambassade[1]. J'ai répondu que j'espérais bien que la présence de nos stationnaires, le sang-froid des officiers et la contenance des équipages suffiraient pour garantir la sécurité de l'ambassade de France *.

454.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206. *Berlin, 16 septembre 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 22 septembre.)

J'ai déjà rendu compte à Votre Excellence des épisodes qui ont marqué la visite à Breslau de l'Empereur de Russie[2] et j'ai signalé la froideur qui avait accompagné ces manifestations de courtoisie officielle. Cette froideur avait été, de la part de Nicolas II, si marquée que les journaux ont pu accepter pour vraie et reproduire sans trop d'étonnement dans un toast de l'auguste visiteur une expression défigurée par erreur, mais qui, si elle avait été réellement prononcée, aurait été peut-être déplacée en réponse à une démonstration d'amitié[3]. Il a suffi d'un retard dans le démenti officiel (démenti pleinement justifié par la teneur exacte du toast impérial, ainsi que me l'a rapporté notre attaché militaire, présent au banquet) pour permettre à la presse de discuter les deux versions, de commenter les paroles prêtées au Tsar, et, par suite, de mettre en lumière le peu de cordialité qui se serait fait remarquer dans l'entrevue de Breslau.

Pour réagir contre cette impression, la presse officieuse, aussitôt après le départ des Souverains russes, est revenue sur les fêtes de Breslau pour leur restituer le caractère qu'elles auraient dû avoir. Les sentiments du Tsar, disait en substance la version officielle destinée à faire foi, ne peuvent plus être mis en doute par personne; il est animé d'un profond amour pour la paix ainsi que d'une réelle amitié pour l'Allemagne, chacun le sait dans l'Empire,

[1] Le 13 septembre, par télégramme n° 334, M. de La Boulinière faisait savoir au Ministre que les Arméniens «allaient se livrer à un nouvel attentat». Il demandait que des mesures fussent prises pour assurer la sécurité de la colonie française.

* Annotation du Ministre : *il y a là un certain écho du télégramme de La Boulinière*

[2] Traversant l'Allemagne avec la Tsarine pour se rendre au Danemark, Nicolas II avait été accueilli, le 5 septembre, à Breslau par Guillaume II, qui l'avait invité à assister, dans la matinée, à la revue du VIe corps d'armée et, le soir, à un grand banquet, où l'Empereur allemand avait porté à ses hôtes un toast des plus chaleureux.

[3] Au toast de Guillaume II, Nicolas II répondit, en français, par un toast très bref qui se terminait par ces mots : «Je suis animé des mêmes sentiments traditionnels *que Votre Majesté.*» Telle était la version officielle; suivant une autre version, Nicolas II aurait dit : «Je suis animé des mêmes sentiments traditionnels *que mon père.*»

et Guillaume II, en employant à son égard des expressions pleines d'une affectueuse estime, n'a fait que parler au nom du pays entier.

Néanmoins, quelques journaux ont cru pouvoir observer que l'entrevue de Vienne[1] avait été plus cordiale; d'autres se sont montrés blessés du ton des journaux russes qui représentaient la visite à Breslau comme une faveur faite par le Tsar à l'Empereur d'Allemagne. Pour couper court à tous ces commentaires et combattre l'effet de ces insinuations, la *Gazette de Cologne* a eu recours au «grand moyen» classique, qui consiste à détourner contre la France les courants d'opinion qui risquent de s'égarer dans une voie contraire aux intérêts politiques du Gouvernement.

Après avoir reconnu que les fêtes de Breslau s'étaient passées sans désordre, et avec le plus grand calme, le journal continue : «Ce n'est pas que l'Allemagne n'apprécie à leur valeur les effets que peut avoir sur le destin des deux peuples une rencontre de deux Souverains si puissants; mais elle ne fonde sur cet événement aucune des espérances qui auraient pu nous entraîner, nous autres Allemands, à acclamer le Tsar avec la servilité dont font preuve les Français, comme si de lui dépendait «l'être ou ne pas être» de notre patrie. Le seul bienfait que nous attendions de l'Empereur Nicolas, c'est qu'il maintienne l'état de choses actuel et ne prête pas la main à une rupture de la paix. En France, au contraire, c'est juste l'opposé qu'on espère du Tsar; on ne se prive pas de le faire entendre. Et la différence des deux intérêts explique la différence des deux accueils. Ici, en Allemagne, le salut au couple impérial s'inspire d'un sentiment venu du cœur et fondé sur l'assurance que le jeune Empereur n'usera de sa puissante influence que pour le maintien de la paix; là-bas, un enthousiasme nerveux, inquiet, perdant tout contrôle et trahissant par toutes ses manifestations la conscience que la réalité est loin du rêve et que la moindre réflexion logique dissiperait l'espérance où l'on se complaît de voir un jour le Tsar marcher sous le drapeau de la revanche et attacher son nom au plus effroyable bouleversement que le monde ait jamais vu.»

«Les Souverains et diplomates n'ont pas coutume d'exposer leur programme dans leurs toasts, mais on y peut presque toujours lire leur pensée intime. Il en a été ainsi encore en cette occasion à Breslau. Loyale et claire comme la politique de paix de l'Allemagne, l'allocution chaleureuse de Guillaume II a rappelé la rencontre de leurs ancêtres en 1813 au Tsar, «gardien des vieilles traditions, défenseur de la paix», que Dieu protégera pour le bien de l'Europe[2]. Dans tout ce discours règne l'assurance, partagée par

[1] Voir ci-dessus, n° 448, la dépêche de Vienne du 30 août.

[2] «Le peuple vous salue sur ce sol où, un jour, le glorieux ancêtre de Votre Majesté, dont notre régiment de la garde s'honore de porter le nom, s'est rencontré avec mon bisaïeul.» (Toast de Guillaume II.)

l'Allemagne entière, que le Tsar, en dépit de ses relations politiques avec la France, des institutions républicaines de ce pays et de sa manie de revanche, si menaçante pour le repos de l'Europe, tiendra à maintenir la vieille tradition monarchique fondée à Breslau et qui, en 1813, a uni les Souverains et les peuples de Russie et d'Allemagne dans un effort commun pour repousser la folie de conquête des Français; le Tsar voudra, comme ses pères, conserver la paix. Et Nicolas II a rendu justice à la pensée qui inspirait l'Empereur en proclamant à son tour son attachement aux sentiments traditionnels de Guillaume II.»

Le même journal voyant, le lendemain, qu'une partie imposante de la presse et du public semblait disposée à adopter la version primitive du toast de Nicolas II (d'après laquelle il se serait déclaré «fidèle» aux sentiments traditionnels d'Alexandre III) s'efforçait de démontrer que ces paroles avaient la même signification que les autres et que l'entente franco-russe, acceptée par le Tsar défunt dans l'intérêt évident et suffisamment démontré de son pays, ne l'aurait jamais entraîné non plus à favoriser les idées agressives de la France.

Quant à l'usage que le Tsar a fait de la langue française, il faut y voir évidemment une gracieuseté à l'égard des amis qu'il visitera demain et dont les susceptibilités se seraient blessées de lui voir employer la langue de son hôte, qui, de plus, est celle de l'Impératrice. «L'Allemagne a compris la raison de ce sacrifice fait au chauvinisme et ne s'en est pas formalisé. Il lui suffit que son Empereur ait parlé allemand. Et si Guillaume II s'est servi de la langue maternelle, alors que François-Joseph, comme on l'a rappelé, avait parlé français au Tsar, ce n'est pas non plus par un sentiment d'hostilité enfantine contre la France. L'Empereur d'Allemagne a, depuis longtemps, autant que la nécessité le lui permet, rompu avec la vieille coutume qui imposait l'usage du français dans les relations internationales, parce que l'évolution des temps a détrôné le français comme langue diplomatique et qu'il ne convient ni à la dignité de l'Allemagne, ni au sentiment national allemand de parler français là où l'allemand peut être compris.»

Voilà comment, en vulgarisant un tableau officiel, très retouché, des événements de Breslau, la presse gouvernementale profite de l'occasion pour dénaturer par avance le caractère des fêtes que la France prépare pour le Tsar, pour jeter un doute sur les sentiments que Nicolas II professe à notre égard et, avec la mauvaise foi traditionnelle, pour représenter comme une offensive l'alliance franco-russe, en donnant une apparence de provocation calculée aux manifestations qui salueront le Tsar à Paris.

Les fêtes de Breslau sont d'ailleurs loin; on n'en parle plus aujourd'hui, et par contre, il n'est question que de l'interprétation du traité de commerce germano-russe et des violations de cet accord dont s'accusent réciproquement

les deux pays; sur les griefs que l'on invoque de part et d'autre, le présent courrier porte au Département diverses indications (sous le timbre de la Direction des Consulats, n° 266); il me suffira de noter ici que le comte d'Osten-Sacken, qui devait partir en congé aussitôt après l'entrevue des deux Empereurs, a modifié ses projets afin de s'employer à arrêter ce qu'il appelle déjà une «guerre économique».

455.

Le Prince Ferdinand de Bulgarie,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Sofia, 20 septembre 1896.*

C'est avec la plus vive attention que je suis tout ce qui concerne la réception de Leurs Majestés russes en France. La visite que l'auguste petit-fils de notre Tsar-libérateur fait à sa puissante alliée, la noble et généreuse nation française, marque pour nous un des plus graves événements de la politique européenne.

Je ne doute pas que bien des problèmes qui agitent le monde politique seront traités à cette occasion et que beaucoup d'entre eux recevront leur solution. Le sort de mon pays sera sans doute touché de très près.

Il me semble, par conséquent, que le droit de présence de la Bulgarie dans ces circonstances mémorables peut être considéré comme acquis, et j'aurais jugé de mon devoir d'assister en personne à cette solennité, qui couronne une politique sur laquelle vous connaissez ma manière de voir et qui me tient tant à cœur. Ma modestie m'interdisant d'insister sur ce point, j'ai chargé le gentilhomme de la Chambre, Démetre Stancioff, agent diplomatique, qui possède ma pleine confiance, de vous remettre la présente lettre; et, si Votre Excellence juge pour bien de lui accorder une part dans ces cérémonies, M. Stancioff est autorisé à m'y représenter ainsi que mon Gouvernement.

Plein de confiance dans les sentiments que Votre Excellence m'a témoignés dans maintes occasions, je la prie de croire à ma sincère amitié [1].

[1] A cette lettre est annexée une note de la Direction politique : «Le Ministre a répondu par une lettre privée.» On ne connaît pas cette réponse.

456.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, 22 septembre 1896, 9 h. 15, 9 h. 40, soir.

T. nos 360, 361, Confidentiel.

Sir Philip Currie a déclaré de nouveau[1] à M. de La Boulinière que Lord Salisbury était fermement décidé à ne s'engager dans aucune action isolée à Constantinople. Il a ajouté, à titre d'appréciation personnelle, que, l'opinion étant très montée en Angleterre, le Gouvernement actuel serait balayé s'il n'obtenait aucun résultat et que, dans ce cas, le nouveau Cabinet serait forcé d'agir, même isolément. Sir Philip Currie a, par suite, exprimé l'espoir que le Tsar, pendant son séjour en Angleterre, pourrait se rendre compte de la sincérité de Lord Salisbury et de l'intérêt qu'auraient toutes les Puissances, y compris la Russie, à se prêter à un accord avec le Cabinet anglais actuel.

Succédant aux ouvertures qui avaient été faites récemment à M. de La Boulinière au sujet d'une reconstitution des pouvoirs du Grand Vizirat[2], le langage de Sir Ph. Currie paraît un indice nouveau et particulièrement significatif du revirement qui s'est produit dans les dispositions du cabinet de Londres à l'égard de la question arménienne. Bien que ce revirement puisse s'expliquer par les raisons que la presse anglaise est à peu près unanime à en donner, il est difficile de ne pas être frappé de la façon dont on insiste sur les périls auxquels s'expose le Cabinet actuel en résistant à l'agitation populaire soulevée en Angleterre par les derniers événements de Constantinople. Il semble que Lord Salisbury s'attache, au moment de la prise de Dongola,[3] à grossir le prix du maintien de sa participation à l'action commune et ne désespère pas de se faire acheter le concours ainsi offert par lui.

(1) Voir ci-dessus (n° 453) la dépêche de M. de Courcel du 16 septembre, note 1.

(2) *Ibid.*

(3) Occupé par les Anglais le 19 septembre.

457.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 351. Confidentiel. *Thérapia, 25 septembre 1896, 2 h. 20, matin.*

(*Reçu* : 7 h., matin.)

D'après les impressions de mes collègues et des personnes les mieux renseignées, la situation est beaucoup plus inquiétante que ne le supposait Votre Excellence [1].

La police ottomane n'a mis la main ni sur tous les chefs du mouvement, ni sur tous les dépôts d'engins explosifs.

L'accalmie actuelle n'a d'autre cause que certains bruits d'entente européenne et les espérances qu'on a pu concevoir à la suite de négociations pour la réunion de l'assemblée générale arménienne et l'élection d'un patriarche.

Une déception nouvelle peut pousser encore les Arméniens à de folles tentatives [2].

De l'aveu du ministère de la Police, il sera difficile de tenir en bride des agents et des soldats sans solde depuis plusieurs mois* et qui ont déjà goûté du pillage.

En outre, l'existence d'une conspiration de Palais contre le Sultan paraît certaine et on est, de ce côté, à la merci d'un accident.

Le comte de Nélidoff, à qui j'ai fait connaître vos vues [3], désire, comme vous, le maintien d'Abdul Hamid. Il pense qu'en cas de désordre, si l'Angleterre forçait les Dardanelles, il faudrait montrer immédiatement des forces navales françaises et russes à Constantinople, mais il ne considère pas ce programme comme une solution. Sans un accord préalable, une manifestation navale des Puissances peut devenir la source de conflits périlleux.

Cet accord, à établir d'abord entre la France, la Russie et l'Angleterre, ne lui semble pas impossible.

Il considère l'Angleterre comme très désireuse de ne pas se séparer des

(1) Il s'agit du mouvement arménien qui avait éclaté à Constantinople le 26 août (voir ci-dessus, n° 450 et note 2).

(2) Le 24 septembre, M. Paul Cambon écrivait à sa femme : « Ces gens (les Arméniens) réduits au désespoir veulent jouer le tout pour le tout. Il est également certain qu'il y a une conspiration musulmane contre le Sultan et qu'elle peut éclater d'un moment à l'autre... » (*Correspondance*, t. I, p. 412.)

* Annotation du Ministre : *Donc, de l'argent.*

(3) M. Cambon venait de rejoindre son poste après un séjour en France où il s'était entretenu de la situation avec le Ministre.

autres Puissances et il tire des conversations de Sir Philip Currie la conclusion que Lord Salisbury redoute, en cas d'incidents nouveaux, un mouvement d'opinion qui l'obligerait, sous peine de perdre le pouvoir, à une action isolée.

Mes entretiens avec mon collègue d'Angleterre m'ont laissé une impression analogue. Je crois son Gouvernement fort embarrassé et fort soucieux d'éviter des complications.

Le comte de Nélidoff, bien que peu suspect de sympathie anglaise, n'est donc pas dans l'état d'esprit que vous supposiez, et il n'est pas l'inspirateur de l'annotation de l'Empereur de Russie dont m'a parlé Votre Excellence [1].

Il m'a dit, à titre personnel, et je vous prie de ne pas faire usage de cette confidence, que cette annotation avait été inspirée par des informations inexactes.

Le baron de Mohrenheim a modifié et accentué singulièrement la conversation de Sir Ph. Currie dont M. de La Boulinière rendait compte à votre Excellence dans son télégramme du 8 septembre, n° 323 [2].

M. Chichkine l'a dénaturée à son tour en présentant à l'Empereur comme une proposition ferme ce qui n'était qu'une suggestion assez vague : ainsi s'explique la netteté rigoureuse de l'annotation impériale. Le comte de Nélidoff s'est efforcé dans sa correspondance de remettre les choses au point.

En résumé, mon collègue de Russie partage votre manière de voir sur le but à atteindre, mais il lui semble impossible d'éviter une crise fatale sans une action énergique de l'Europe*. L'efficacité de cette action dépend du degré d'entente des Puissances.

Les plus réfractaires sont la Russie et l'Angleterre. Mais cette dernière sent le besoin de cet accord et le comte de Nélidoff, malgré les répugnances de son Gouvernement, conseille fort de profiter de cette occasion de rapprochement.

A mon sens, c'est à la France qu'il appartient d'être l'instrument de cet accord et de rester ainsi fidèle au rôle de médiatrice qu'elle a adopté dès le début des affaires arméniennes.

Je me suis expliqué trop souvent là-dessus pour y revenir ; mais je vous prie de considérer l'honneur que vous tireriez d'une pareille entreprise et le service que vous rendriez à la paix européenne**.

(1) En marge d'une proposition du Comte de Nélidoff rapportée par M. de Vauvineux dans une dépêche du 30 octobre 1896 (qu'on trouvera dans le tome XIII de la présente série) le Tsar avait écrit qu' « il ne pourrait accepter une réunion de navires de guerre à proximité des Dardanelles que si les Puissances autorisaient la Russie à prendre un gage matériel, par exemple à occuper les deux rives du Bosphore à l'entrée de la Mer Noire ».

(2) Voir ci-dessus le n° 453 et la note 1.

* Annotation du Ministre : *Sous quelle forme, navale ou diplomatique ?*

** Annotation du Ministre : *Conclusion : Il faut : 1°* Une entente *des Puissances. Elle ne peut se faire pratiquement qu'à Constantinople ; 2°* Des réformes ; *3°* De l'argent.

Tout cela ne peut se faire utilement qu'à Constantinople avec le concours de la Russie et selon nos études antérieures.

458.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 200. Confidentiel. Chiffrée. *Paris, 25 septembre 1896.*

Vous m'avez rendu compte récemment [1] des déclarations que vous a faites le roi Léopold, au cours d'un entretien que vous avez eu avec lui à Bruxelles relativement à l'action des Belges du Congo, ainsi qu'aux entreprises de l'État Indépendant dans la région du Haut-Nil.

De mon côté, j'ai entretenu de nouveau le Ministre de Belgique à Paris des inquiétudes que la politique du Roi au Congo donne à tout le monde en Europe. J'ai dit à M. le baron d'Anethan que les réponses évasives faites par Sa Majesté aux questions qui lui ont été adressées ajoutent à l'obscurité plutôt qu'elles ne la dissipent.

J'ai ajouté qu'il importait qu'à Bruxelles on se rendît compte des inconvénients graves qui pourraient résulter de l'intervention des troupes congolaises dans les questions de politique internationale; on risquait de voir se poser, un jour ou l'autre, la question de savoir si des officiers commissionnés par le Gouvernement belge peuvent agir ainsi sans porter atteinte au principe de neutralité inscrit dans le pacte international fondamental de la Belgique.

M. le baron d'Anethan, m'a promis de rendre compte de cet entretien au Ministre des Affaires étrangères de Belgique.

459.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 352 [2]. *Thérapia, 26 septembre 1896, minuit 40.*

(*Reçu :* 7 h. 30, matin.)

Dans une longue audience le Sultan m'a dit aujourd'hui qu'il comptait sur la France et son représentant pour le seconder et le défendre dans la crise actuelle.

Je lui ai répondu que nous étions les plus anciens et les plus sûrs amis de la Turquie, qu'à ce titre nous avions le droit de lui dire la vérité.

[1] Voir, sous le n° 451, la lettre particulière du baron de Courcel du 9 septembre.

[2] Ce télégramme figure incomplètement au *Livre jaune, Aff. arméniennes,* n° 269.

« Tous les Gouvernements, ai-je dit en substance, sont très préoccupés; l'opinion européenne s'est émue à la pensée de massacres et de pillages poursuivis pendant trois jours sous l'œil bienveillant de la police et de la troupe; on est inquiet pour les colonies étrangères; le renouvellement des désordres amènera certainement une intervention européenne.

« On affirme dans certains milieux que Sa Majesté n'est plus en état de se faire obéir, que l'anarchie est complète et que l'on étudie les moyens d'établir ici un gouvernement fort et respecté. Tel n'est pas l'avis du Gouvernement français. Il considère la Sublime Porte comme impuissante, mais le Sultan reste à ses yeux la seule force gouvernementale en Turquie et il n'a pas l'intention de l'affaiblir. Mais, si nous croyons Votre Majesté assez forte pour imposer sa volonté au monde religieux et à l'armée, nous la tenons pour responsable et nous lui demandons d'user de son autorité.

« Éclairez d'abord les musulmans sur vos véritables intentions. Beaucoup d'entre eux croient vous être agréables en assommant des Arméniens inoffensifs. Faites interdire ces tueries par une proclamation du Cheikh-ul-Islam ou par des sermons dans les mosquées. Sévissez contre les coupables, quelle que soit leur religion, et notamment contre vos fonctionnaires; enfin, si le comité arménien se livre à des manifestations violentes, employez contre lui les autorités régulières et ne mêlez pas la populace à la répression.

« Quant à la politique à suivre vis-à-vis des Arméniens, efforcez-vous de séparer la masse de la population du petit groupe révolutionnaire; mettez en liberté les milliers d'innocents détenus sans motifs, appliquez les réformes, convoquez l'Assemblée générale et faites élire un patriarche. Vous rassurerez ainsi la nation et vous pourrez vous montrer impitoyable pour les révolutionnaires. »

Le Sultan m'a remercié de mes observations en mettant leur vivacité sur le compte de l'amitié et il m'a annoncé qu'il avait par avance mis en pratique la plupart de mes conseils. Il venait de prendre un décret étendant à tout l'Empire les réformes adoptées pour les six vilayets orientaux d'Asie Mineure; il avait organisé des commissions de secours; il procédait, avec le concours d'officiers européens au service ottoman, à une enquête sur la participation des fonctionnaires civils ou militaires aux massacres, qui seraient poursuivis et punis; il avait fait défendre par les chefs de chaque quartier aux particuliers d'intervenir en cas de troubles et il répondait que ce mot d'ordre serait respecté; la convocation de l'Assemblée arménienne et l'élection du patriarche étaient décidées; enfin, une commission était chargée d'élargir tous les innocents.

Le Sultan m'a donc fait les promesses les plus satisfaisantes, et il n'en tiendra aucune. Il ne paraît pas convaincu de la solidarité (*sic*) du concert européen. Izzet Bey l'entretient dans l'idée que les Puissances ne s'entendront

jamais pour appuyer leurs conseils d'une manifestation navale collective, et cette pensée suffit à calmer les émotions que pourraient causer à Sa Majesté les représentations des Ambassadeurs.

460.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 276. Urgent. *Paris, 28 septembre 1896, 9 h. 30, soir.*

En me rendant compte par votre télégramme n° 352 [1] de la réponse du Sultan au langage si pleinement conforme à mes instructions que vous lui avez tenu, vous constatez que les déclarations de Sa Majesté seraient très satisfaisantes si elles devaient être suivies d'effet. Dans ces conditions ne pourrions-nous pas prendre l'ensemble de ces promesses pour bases des propositions pratiques qui pourraient être mises à l'étude par les Puissances, en recourant cette fois encore à la procédure dont le règlement de l'affaire crétoise vient de prouver l'efficacité, c'est-à-dire en appelant la réunion des Ambassadeurs à Constantinople à élaborer le programme destiné à être soumis aux Cabinets qui, le moment venu, se concerteraient sur les moyens de le faire accepter et exécuter par la Porte?

Je tiendrais naturellement à connaître le plus promptement possible votre sentiment à cet égard [2], afin de pouvoir en faire état, le cas échéant, dans mes entretiens avec M. Chichkine, qui arrivera à Paris le 1er octobre.

461.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 353 [2]. Confidentiel. *Thérapia, 30 septembre 1896, 2 h. 20, matin.*

Je réponds à votre télégramme 276 [3].

L'affaire crétoise s'est réglée parce que le Sultan a pu se convaincre que la prolongation de l'insurrection amènerait forcément une intervention européenne.

(1) Du 26 septembre, ci-dessus reproduit (n° 459).

(2) *Livre jaune* précité, n° 271 (très écourté).

(3) Du 28 septembre (ci-dessus, n° 460).

L'affaire arménienne se prolonge et s'aggrave parce que le Sultan se considère comme à l'abri de cette intervention.

Après les premiers massacres de Constantinople et les atrocités d'Asie Mineure, les Puissances sont restées inertes. Elles se sont bornées à des observations présentées par les Ambassadeurs et à des démonstrations navales qui n'avaient pas tant pour but d'intimider le Sultan que de se neutraliser les unes les autres.

Abdul Hamid a pénétré ces défiances réciproques et croit à notre impuissance. Aussi n'a-t-il jamais envisagé la situation d'un œil plus calme. Il amuse le tapis avec des promesses qu'il est résolu à ne pas tenir et il nourrit l'espoir trop justifié que nous nous payerons de mots.

Plus que personne, le feu prince Lobanoff a contribué à lui donner le sentiment de l'impunité. Le Ministre des Affaires étrangères russe ne croyait pas à la réalité du péril, il n'attachait pas d'importance aux avertissements de son Ambassadeur et il prodiguait au Gouvernement de la République des encouragements dangereux [1]. On dit que, surpris aux derniers jours de sa vie par la nouvelle des récents désordres, il s'aperçut qu'il avait manqué de clairvoyance et il sentit le poids des responsabilités qui pèseront sur sa mémoire. Il ne nous convient pas de les partager.

Ce n'est plus le moment d'étudier des programmes et de formuler des propositions. Tous les Ambassadeurs tiennent le même langage et conseillent les mêmes mesures. Le Sultan serait trop heureux de voir dégénérer en procédure l'action européenne.

Il s'agit aujourd'hui de le rendre maniable, de lui donner l'impression nette et forte de la lassitude de l'Europe, de sa volonté de protéger ses nationaux, de sauvegarder les intérêts chrétiens et de maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman en l'arrêtant sur la pente d'une ruine complète.

Le temps presse, car il est probable que nous serons témoins de nouvelles manifestations révolutionnaires et, si nous laissons les choses suivre leur cours, il est certain que nous assisterons à un cataclysme financier qui soulèvera l'opinion contre les Gouvernements qui n'auront pas su le prévenir.

Si la Russie ne veut pas précipiter la crise, il faut que, dès à présent, elle s'entende avec les Puissances pour exercer sur le Sultan une action décisive.

J'estime qu'il suffirait de déclarer que les six Gouvernements se sont entendus pour envoyer chacun un cuirassé à Constantinople en cas de troubles. On donnerait ainsi au Sultan la véritable impression d'un concert européen.

Je ne crois ni nécessaire, ni même possible, d'aller plus loin. Les conséquences d'un accord de ce genre se dérouleront d'elles-mêmes.

[1] Au sujet de l'influence que le prince aurait prise sur M. Hanotaux, se reporter ci-dessus n° 459, note finale) à l'extrait d'une lettre de Paul Cambon à sa femme, du 1er septembre 1896.

462.

Note pour le Ministre [1]

Pourparlers secrets entre les Gouvernements français et russe
(Décembre 1895 — Janvier 1896).

Secret. *30 septembre 1896.*

La situation intérieure de la Turquie dans les derniers mois de l'année 1895 a amené le Gouvernement russe à provoquer, de la part du Gouvernement français, un échange de vues sur les conséquences que pourraient produire en Orient la rupture du concert des Puissances et l'action isolée de l'une d'elles.

Le 5 décembre, le prince Lobanoff, confiant au comte de Montebello les dispositions militaires déjà prises par la Russie en prévision de cette éventualité, *qu'il jugeait alors menaçante*, lui exprimait le désir de se concerter avec le Gouvernement de la République pour le cas où l'Angleterre, suivie probablement de l'Autriche et de l'Italie, chercherait à *profiter de la situation troublée de la Turquie et notamment de désordres à Constantinople pour* provoquer le démembrement et le partage de l'Empire ottoman. [2]

En réponse à cette communication, M. Berthelot se déclarait prêt (11 décembre) à examiner avec le Gouvernement du Tsar la question qui nous était soumise. «Nous apprécions, écrivait-il à notre Ambassadeur, la gravité que pourrait prendre la situation, tant au point de vue des intérêts que notre politique traditionnelle nous a créés en Orient et notamment de la neutralité du canal de Suez, de l'évacuation de l'Égypte et de la condition de la Syrie, qu'en ce qui concerne les répercussions qu'ils (*sic*) peuvent avoir sur l'état général de l'Europe [3].»

Puis, afin de mieux préciser la portée des ouvertures qui nous étaient faites, le Ministre français distinguait trois hypothèses dans les conjonctures envisagées par le Cabinet de Saint-Pétersbourg :

1° Le maintien de la situation des Détroits, telle qu'elle résulte des traités de 1856;

[1] Cette note, rédigée par M. Paléologue, en vue de la visite des souverains russes en France, a été corrigée et complétée par M. Hanotaux. Les corrections et additions du Ministre sont en italique.

[2] Voir la dépêche de M. de Montebello du 6 décembre.

[3] Dépêche du 11 décembre, reproduite ci-dessus, n° 233.

2° Le démembrement pacifique de l'Empire ottoman, résultant d'un accord entre les Puissances;

3° Le démembrement de l'Empire ottoman, impliquant une action militaire avec toutes ses conséquences.

Pour la première hypothèse, M. Berthelot déclarait, en substance, que la Russie pouvait compter sur le concours entier de la France. Pour la deuxième, notre concours serait également assuré au Gouvernement russe qui, de son côté, aurait à nous soutenir dans la défense de nos intérêts particuliers en Orient, *tels qu'on avait pris soin de les indiquer par l'entremise de M. de Montebello.* Quant à la troisième hypothèse, c'est-à-dire celle où l'initiative d'une tierce Puissance obligerait la Russie à intervenir militairement sur le Bosphore, M. Berthelot, après en avoir examiné toutes les faces, concluait ainsi : « Un grand intérêt national, tel qu'un règlement nouveau de la question qui, depuis 1870, divise si profondément l'Allemagne et la France, serait seul assez considérable pour justifier aux yeux du peuple français des engagements impliquant une action militaire dans laquelle les grandes Puissances pourraient se trouver successivement entraînées et où, par suite, notre effort devrait être porté à son plus haut point d'intensité [1]. »

Ces considérations, présentées par le comte de Montebello au prince Lobanoff, provoquèrent celui-ci à déclarer tout le prix qu'il attachait à la promesse du concours de la France pour la solution diplomatique de la crise orientale, et, d'autre part, à nous assurer du ferme appui de la Russie pour le maintien des droits et privilèges de la France en Orient. Quant aux réflexions suggérées au Gouvernement de la République par la troisième hypothèse, le Ministre du Tsar « parut en comprendre la portée », ainsi que s'exprimait M. de Montebello en rendant compte de son entretien (dépêche du 28 décembre) [2]; notre Ambassadeur ajoutait que le prince Lobanoff « avait certainement pris acte » de ces observations.

L'amélioration qui sembla se produire, au mois de janvier, dans l'état intérieur de la Turquie et la détente qui s'ensuivit dans les rapports des Cabinets de Londres et de Pétersbourg mirent fin à ces pourparlers, que l'urgence ne motivait plus.

Toutefois, par suite de cet échange de vues, un double résultat se trouvait acquis :

1° La Russie était assurée que notre concours lui serait acquis dans toute action diplomatique ayant pour objet soit le maintien pacifique de l'Empire ottoman, soit le démembrement de cet Empire au cas où, après une interven-

[1] Ce sont les termes mêmes du télégramme n° 373, du 20 décembre, reproduit ci-dessus, n° 241.

[2] Reproduite ci-dessus, sous le n° 252.

tion de l'armée russe, la question du partage serait portée devant un congrès;

2° Le Gouvernement du Tsar ne pouvait ignorer désormais que la perspective d'une révision du traité de Francfort serait seule assez puissante pour justifier le concours militaire de la France en vue de la solution des affaires d'Orient. C'est ainsi [1] que l'initiative prise par le prince Lobanoff, peut-être sans qu'il en aperçût dès l'abord toutes les conséquences, nous a mis en mesure de rappeler à Pétersbourg la situation, l'attitude, les traditions et la constante pensée de la France en ce qui concerne la question ouverte, depuis vingt-cinq ans, au cœur de l'Europe par l'abus que l'incompréhensible indifférence de l'Europe a permis aux vainqueurs de 1871 de faire de leur victoire.

Sous la loi d'airain de la nécessité, nous nous sommes appliqués jusqu'à présent et nous continuerons à nous appliquer à ne pas la soulever intempestivement. Notre conduite, en plus d'une circonstance, a montré quelles obligations l'Europe a eues à notre sagesse et à notre sang-froid, au point de vue du maintien de la paix. On entend ainsi faire allusion à la façon dont nous avons accueilli, soit les provocations à peine déguisées du prince de Bismarck, comme dans les incidents de frontière que l'on sait, soit les invitations de l'Empereur Guillaume II, par exemple lors de la conférence du travail en 1890 et de l'inauguration récente du canal de Kiel.

D'une manière générale, nous n'avons cessé d'observer vis-à-vis de l'Allemagne et de ses alliés une attitude telle que, sans porter atteinte à notre dignité, à nos souvenirs ou à nos espérances, la France a pu attester la sincérité de nos dispositions pacifiques et donner, de ce chef, toute garantie à la Puissance qui a entendu lier aujourd'hui, dans une mesure déterminée, ses destinées aux nôtres. Mais on ne peut nous demander davantage et il importe que personne ne puisse en tirer des conclusions qui seraient absolument erronées en ce qui concerne le point de vue auquel la nation et le Gouvernement envisagent la question d'Alsace-Lorraine.

La présence à Paris de M. Chichkine et de l'Empereur Nicolas lui-même paraît devoir fournir l'occasion de prévenir à cet égard toute incertitude, en rappelant qu'il ne serait permis à aucun Cabinet français de s'écarter à cet égard de la ligne de conduite où s'est maintenu inflexiblement le Gouvernement de la République.

[1] A partir des mots « *C'est ainsi* » et jusqu'à la fin, le texte de la minute est de la main de M. Hanotaux.

463.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 354. Confidentiel. *Thérapia, 30 septembre 1896, 11 h., soir.*

(*Reçu* : 1er octobre, 6 h. 20, matin.)

Tous mes collègues s'accordent à penser qu'on n'obtiendra rien du Sultan sans une entente des Puissances. Il ne suffit pas de se montrer partisan du maintien de l'Empire ottoman, il faut le maintenir réellement et le fortifier. Les Ambassadeurs ont épuisé leurs moyens d'action; c'est à leurs Gouvernements de leur en fournir d'autres. L'Ambassadeur d'Angleterre, devenu aussi réservé qu'il était aventureux, déclare que son Gouvernement ne prendra aucune initiative et qu'en aucun cas, il ne se séparera des autres Cabinets. Il affirme que les efforts de Lord Salisbury pour calmer l'opinion sont couronnés de succès. Il croit le moment très favorable à une entente qui débuterait par une sorte de protocole de désintéressement et qui aurait pour but la constitution d'un ministère aussi indépendant que possible du Sultan. Il reconnaît aujourd'hui la difficulté et l'inutilité de changer de règne.

Je lui ai fait remarquer que, dans l'hypothèse d'une pression unanime de l'Europe, le Sultan accepterait peut-être un ministère imposé par les Puissances, mais qu'il l'empêcherait sûrement de vivre et nous rendrait responsables du vice de son administration. J'ai ajouté qu'un accord ne pouvait s'établir que pour un objet précis [tel qu'une] intervention en cas de désordres. L'Ambassadeur de Russie est convaincu plus que personne que, faute d'un accord préalable, nous sommes exposés à de terribles surprises. Il considère la menace d'une manifestation collective comme le seul moyen d'avoir raison de l'obstination du Sultan. Mais il se demande si la Russie pourrait s'associer à un protocole de désintéressement. D'après lui, la France et l'Angleterre ont de sérieux intérêts moraux et matériels en Orient; l'Autriche en a moins, l'Allemagne et l'Italie n'en ont pas. La Russie seule, a des intérêts politiques d'une importance telle qu'elle ne peut se lier les mains. Elle peut craindre aussi qu'une démonstration trop prolongée n'amène les Puissances à prendre des mesures de police internationale et à établir un contrôle européen, plus ou moins déguisé, sur l'administration ottomane.

En un mot, après m'avoir parlé spontanément, le premier parmi tous mes collègues, de l'envoi éventuel à Constantinople d'un cuirassé de chaque Puis-

sance, il montre aujourd'hui certaines perplexités. Il ne croit l'entente possible que si l'on donne à la Russie des garanties.

Je lui ai répondu que la nécessité de s'entendre était elle-même une garantie et qu'il était facile de régler la forme et la durée d'une démonstration.

Le baron Calice pense, comme moi, que le seul fait de l'existence d'une entente européenne suffirait pour nous donner le moyen d'imposer une direction au Sultan et qu'une démonstration effective ne serait pas nécessaire.

Je prie Votre Excellence de ne pas faire usage de toutes ces impressions personnelles, que je crois utile de lui communiquer à la veille de l'arrivée de M. Chichkine.

464.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Berne,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 80. *Berne, 30 septembre 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er octobre; Dir. pol., 2 octobre.)

J'ai eu l'honneur de vous entretenir verbalement des conversations que j'avais eues récemment à Munich avec le comte d'Osten-Sacken, Ambassadeur de Russie à Berlin. Il se peut que j'aie omis de communiquer à Votre Excellence certaines parties des propos que m'a tenus mon ancien collègue, autant sur les conditions de son poste que sur la question spéciale des relations de la France et de la Russie avec l'Allemagne. Je les rapporterai donc rapidement ici dans leur ensemble, certain que vous trouverez quelque intérêt dans cette lecture.

Le comte d'Osten-Sacken fait preuve aujourd'hui de bien plus de chaleur à l'égard des choses de France que du temps où nous étions collègues à Munich. J'ai d'ailleurs remarqué ce changement très apparent depuis un an chez la plupart des diplomates russes que j'ai rencontrés. Il s'est plaint vivement des difficultés qui entouraient aujourd'hui l'accomplissement d'une fonction diplomatique à Berlin. Tout, en politique, s'y faisait par l'intrigue et la faveur, car tout dépendait exclusivement de la volonté personnelle et toujours variable de l'Empereur. La faveur d'un diplomate pouvait dépendre du caprice d'un jeune favori plus ou moins en vue, auquel il plaisait ou déplaisait, de façon que, du jour au lendemain, l'Empereur vous faisait grise mine ou bon visage, sans qu'on pût en savoir la cause. M. d'Osten-Sacken avait évité jusqu'ici ces désagréments, mais il ne savait s'il serait toujours aussi heureux. Un gros inconvénient résultant pour les Ambassadeurs d'avoir à discuter d'affaires

avec l'Empereur était aussi que la conversation dégénérait facilement en monologue. On ne parle pas à un Souverain comme à son Ministre, et les diplomates étrangers étaient fort embarrassés d'écouter des propos auxquels il était malaisé de répondre. Ils hésitaient d'autant plus à discuter, même discrètement, les opinions de Guillaume II qu'il souffrait difficilement la contradiction. Au dire du comte d'Osten-Sacken le caractère impérieux et personnel de l'Empereur s'accentue avec l'âge. Émettre une opinion contraire à la sienne, même en prenant de grandes mesures, c'est s'exposer presque sûrement à lui déplaire. Et, comme il varie continuellement, ses conseillers et ses ministres en sont à ne plus rien dire, parce qu'ils savent que l'opinion impériale du lendemain peut contredire celle d'aujourd'hui. Aussi la diplomatie allemande est-elle généralement très mal renseignée sur la politique du Gouvernement. A ce propos mon ancien collègue s'est étendu sur les influences secrètes qui s'exercent sur l'Empereur, et principalement sur celle du baron de Holstein, Conseiller au ministère des Affaires étrangères, qu'il appelle l' «Éminence grise» de Berlin. Le baron Holstein est un esprit très singulier, dénué de tout scrupule et redoutable à ceux qui encourent sa disgrâce. Il est inattaquable, parce qu'il ne veut rien être et n'a d'autres ambitions que de dominer par des voies tortueuses et secrètes. Il a successivement servi et attaqué le comte d'Arnim, les Bismarck et le général de Caprivi. On lui attribue en grande partie la chute de ce dernier. Le baron Holstein a mis en dernier lieu la main sur le comte Philippe d'Eulenbourg. C'est par ce premier favori qu'il agit auprès de l'Empereur, qu'il ne cherche d'ailleurs jamais à voir. Le baron Holstein et le comte d'Eulenbourg professent actuellement de soutenir les princes de Hohenlohe, mais M. d'Osten-Sacken pense que le comte Philippe d'Eulenbourg évitera difficilement le périlleux honneur de devenir chancelier d'Empire. Je le connais assez pour lui prédire, dans ces fonctions, de courtes destinées. Il n'a pas l'étoffe d'un chancelier.

Parlant de la politique franco-russe à Berlin, le comte d'Osten-Sacken a vivement déploré que la France n'eût pas pris le Gouvernement allemand au mot quand celui-ci lui proposa, comme à la Russie, une action commune à la suite du télégramme impérial au Président Krüger[1]. Notre adhésion, selon lui, eût entraîné l'Empereur à fond dans une campagne diplomatique anti-anglaise en Égypte. Il a insisté sur les avantages d'une politique commune en Orient, entre la Russie, la France et l'Allemagne. Pour tout dire, le comte d'Osten-Sacken, dont la faveur auprès du Tsar n'est pas douteuse, paraît dominé par des préoccupations pacifiques. Il semble avoir très peur d'être en mauvais termes avec l'Empire germanique et, ne le pouvant (*sic*),[2] on lui

[1] Voir ci-dessus nos 252, 255 et 262.

[2] Texte apparemment défectueux; il faut lire : «en le pressant.»

ferait peut-être dire que la France doit prendre son parti des conséquences du traité de Francfort. Je serais bien surpris s'il ne laissait entendre à Berlin que le rapprochement de la France et de la Russie garantit à l'Allemagne la paix sur la frontière des Vosges. D'autre part, le comte d'Osten-Sacken ne m'a pas semblé bien convaincu de la nécessité de nous entendre avec d'autres voisins. Il est persuadé que l'hostilité de la dynastie de Savoie pour la France est absolument irréductible et que c'est perdre son temps que de tâcher d'en triompher.

465.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 136. *Londres, 2 octobre 1896, 5 h. 11, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

Veuillez donner le n° 135 à mon télégramme de ce matin [1].

Je viens de voir M. de Staal, qui arrive de Balmoral [2]. D'après ce qu'il m'a dit, le Tsar a eu une conversation avec Lord Salisbury et lui a déclaré qu'il n'approuvait pas la récente suggestion de Sir Ph. Currie, qui tendait à rétablir l'autorité de la Porte ottomane afin de la substituer au pouvoir personnel et irresponsable du Sultan. En dehors de cette déclaration d'un caractère négatif, l'entretien n'aurait porté sur aucun point spécial et n'aurait pas amené d'entente, soit générale, soit particulière, sur la question d'Orient. Toutefois la personne et la conversation de Lord Salisbury auraient produit une impression favorable sur l'Empereur Nicolas II et contribué à dissiper quelques-unes des préventions dont la politique du Premier Ministre anglais est l'objet en Russie. De son côté Lord Salisbury, tout en constatant la divergence des points de vue entre la politique russe et celle de l'Angleterre, aurait été charmé de la franchise et de l'affabilité du jeune Empereur. M. de Staal affirme que son Souverain est animé de l'esprit le plus pacifique et qu'il n'a aucun désir de hâter la marche des événements en Orient. Sa Majesté ne croit même pas à l'imminence nécessaire d'une crise et, sous ce rapport, il est moins pessimiste et moins ardent non seulement que le Gouvernement anglais, mais que son propre Ambassadeur à Constantinople. Les enseignements du prince Lobanoff

(1) Par ce télégr. 134 [135], non reproduit, M. de Courcel disait que le Gouvernement anglais n'avait encore fait aucune démarche pour effectuer au nom de l'Egypte un emprunt destiné aux opérations militaires sur le Nil.

(2) Le Tsar était en visite familiale auprès de la reine d'Angleterre.

auraient fait sur son esprit une impression durable et il demeurerait fidèle à la tradition aussi bien qu'à la plupart des appréciations du Ministre qu'il vient de perdre. L'Empereur s'est exprimé d'une manière particulièrement flatteuse sur votre compte.

466.

Note pour le Ministre.

Secret. *2 octobre 1896.*

Se référant à la note secrète du 30 septembre [1], on croit devoir rappeler et rapprocher deux déclarations que l'Ambassadeur de France à Pétersbourg a recueillies, l'une de l'Empereur Alexandre, l'autre du prince Lobanoff parlant au nom de l'Empereur Nicolas, et relatives aux sentiments que la nation française conserve à l'égard de l'Allemagne et dont le Gouvernement de la République ne peut manquer de s'inspirer.

La première de ces déclarations a été faite à M. de Montebello par le Tsar Alexandre, le 16 décembre 1893, c'est-à-dire peu de jours avant la ratification de la convention militaire : « Vous ne seriez pas de bons patriotes, a dit l'Empereur, vous ne seriez pas Français, si vous ne conserviez pas la pensée que le jour viendra où vous pourrez rentrer en possession de vos provinces perdues ; mais, entre ce sentiment trop naturel et l'idée d'une provocation pour arriver à la réaliser, il y a loin et vous avez maintes fois prouvé... que vous saurez attendre avec dignité ». [2]

Deux ans plus tard, au cours des pourparlers engagés entre les Gouvernements français et russe au sujet des affaires d'Orient, le comte de Montebello reçut du prince Lobanoff une lettre particulière dont le paragraphe principal était ainsi conçu : « Je n'ai pas manqué de rendre compte à l'Empereur de nos conversations intimes. Sa Majesté a parfaitement apprécié les exigences de la position intérieure et extérieure du Gouvernement français et m'a dit qu'elle était très satisfaite des assurances données par la France. » M. de Montebello ajoutait : « Ces paroles répétées *par écrit* par le prince Lobanoff ont leur signification... Il ne peut y avoir aucun doute sur leur sens. » (7 février 1896 [3]).

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 462.

[2] Dépêche de M. de Montebello du 17 décembre 1893 (tome X de la présente série, n° 475).

[3] Ci-dessus n° 302.

467.

Note du Ministre.

Conversation avec M. Chichkine [1].

Paris, 2 octobre 1896.

Hier, en allant à Rambouillet, l'entretien a porté sur :

1° La question d'Orient;
2° Incidemment, sur les relations des deux Puissances avec l'Italie.

I. — 1° M. Chichkine m'a indiqué ce qui s'est passé à Vienne [2] (bon accueil de l'Empereur François-Joseph). On garde à Saint-Pétersbourg la persuasion que l'Autriche a des vues sur la Macédoine. On ne pense pas qu'elle soit en mesure de les mettre à exécution immédiatement; par conséquent elle préfère, pour le moment, retarder les événements.

2° A Breslau [3] : l'Allemagne est très calme et exerce son influence sur l'Autriche dans un sens modérateur. L'empereur Guillaume aurait dit : «Nous irons avec vous aussi loin que nous pourrons». Jugement sévère sur l'Empereur Guillaume.

3° A Balmoral [4] : M. Chichkine ne sait rien de précis. L'Empereur avait dit en partant : «Je vais pour me reposer et je ne me laisserai pas aborder sur la politique.» Il aurait ajouté : «Pourtant la grand'maman fera tout le possible pour en parler». M. Chichkine ne sait rien d'autre. Mais il croit que l'Empereur aurait tout au plus *écouté*.

Nous avons fait le tour de la question d'Orient. Je n'ai rien vu se dégager dans son esprit au premier abord. Il attend certainement son premier entretien avec l'Empereur, retour d'Angleterre.

Nous avons été d'accord pour considérer que c'est l'anarchie et que cela ne peut pas durer; que l'Europe peut, seule, porter remède; qu'il y a un danger à voir l'Angleterre saisir une occasion pour essayer d'organiser un Gouvernement à sa dévotion. Nous avons écarté pour le moment l'hypothèse d'un conflit et recherché les éléments d'un accord entre les Puissances.

(1) M. Chichkine était arrivé à Paris avant le Tsar, le 1er octobre, et avait eu un premier entretien avec M. Hanotaux avant le dîner officiel du 2 octobre.

(2) Lors de la récente visite du Tsar, du 27 au 29 août (voir ci-dessus le n° 448).

(3) Guillaume II et Nicolas II s'étaient rencontrés à Breslau le 5 septembre (voir ci-dessus le n° 454).

(4) Où le Tsar avait rendu visite à la reine Victoria, en septembre.

J'ai demandé si la Russie répugnerait à l'adoption d'une formule proclamant le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman. Après un examen minutieux, il m'a déclaré que non. Il m'a dit que la Russie ne voulait pas s'agrandir, qu'elle avait assez de territoires, qu'elle ne voulait pas se déséquilibrer. Mais que la seule chose qu'elle voulût, avant tout, c'était la Mer Noire *mare clausum*; que là-dessus on était intraitable; que, tout au plus, le prince Lobanoff admettait-il la perspective de l'ouverture des Dardanelles. Je lui ai demandé quelle serait alors la situation des petits États riverains de la mer Noire. La réponse n'a pas été claire. Il y a là une difficulté dont le prince Lobanoff envisageait l'année dernière la solution d'un œil plus conciliant (à ce qu'il m'a paru) qu'on ne le fait aujourd'hui.

En conclusion, j'ai fait observer d'ailleurs que, dans l'état actuel des choses les Détroits étaient fermés et que, en temps de guerre, les conventions n'auraient pas grande valeur. Il en a convenu [*sic*] et, sans plus insister sur cette question des Détroits (il y reviendra certainement), il a reconnu que la formule de l'intégrité de l'Empire ottoman pouvait être acceptée par la Russie.

En faisant le tour de l'Europe, nous avons pensé que cette formule pourrait être acceptée par tous, sauf par l'Angleterre; ou alors, ce serait soulever la question d'Égypte.

Nous avons examiné la situation de l'Angleterre, qui atteste toujours, en termes généraux, son désir de s'entendre avec le reste de l'Europe, mais qu'on ne peut saisir dès qu'il est question de préciser.

Nous avons examiné avec soin son rôle dans les affaires d'Arménie et nous avons conclu qu'il y avait l'exécution d'un plan prémédité dirigé contre la Russie par la ligne Chypre, Alep, Erzeroum, Trébizonde, pour couper celle-ci de l'Euphrate et de la Méditerranée. Le grand nombre des protestants dans cette région est un indice frappant.

L'attitude si violente prise par l'opinion publique anglaise dans la question arménienne vient de là. Elle sent que cet instrument peut lui manquer. La crise provoquée par ces événements n'en est pas moins grave. Il faut y porter remède.

Si l'on est d'accord pour maintenir l'Empire, il faut l'améliorer. J'ai demandé à M. Chichkine s'il était vrai, comme le bruit en avait couru, que la Russie voulait conserver la Turquie dans un état d'anarchie pour mieux la dominer. Il m'a répondu que, puisqu'on voulait maintenir l'Empire, il fallait qu'il eût les ressources et les organes nécessaires à son existence. Je lui ai rappelé les ouvertures que m'avait faites le prince Lobanoff, l'année dernière, alors qu'il me proposait de prendre à deux l'initiative en faveur des peuples chrétiens de l'Empire; et j'ai ajouté que cela ne suffisait plus, qu'il fallait réformer toute l'administration (il m'a paru moins précis sur ce point que le prince Lobanoff).

Il m'a demandé quelles réformes et quelles améliorations j'entrevoyais. J'ai répondu que déjà, en Arménie et en Crète, nous avions tracé des programmes dont il fallait obtenir l'exécution et l'extension, le cas échéant, à d'autres provinces de l'Empire.

J'ai dit : « Si la réforme doit se faire par l'Europe, elle se fera au moyen du seul instrument actuellement existant à Constantinople : c'est la Commission de la Dette ». J'ai montré le bien que cette institution avait déjà accompli et celui qu'elle pouvait faire encore. J'ai demandé pourquoi la Russie n'en faisait pas partie. Il m'a répondu : « Parce que nous n'avons pas de capitaux placés en Turquie », et je lui ai cité l'exemple de la présence d'un commissaire russe dans la Dette égyptienne. J'ai ajouté que nous avions un double intérêt à nous soucier de la force et de l'autorité de la Dette : 1° L'importance de nos capitaux engagés en Turquie et 2° le désir de contrebalancer l'influence anglaise dans les finances ottomanes. J'ai ajouté : « L'Angleterre ferait de grandes difficultés à votre entrée dans la Commission de la Dette ; mais on la présenterait comme une condition de réformes. »

Cette entrée pourrait, si on entrait dans ces vues, comporter une transformation ou une extension des pouvoirs de la Dette, ce qui pourrait s'obtenir du Sultan au moyen de la concession d'un nouvel emprunt, dont il a grand besoin. L'institution des monopoles pourrait gager cet emprunt et en même temps améliorer le régime général administratif de l'Empire.

J'ai été amené ici à aborder la question des monopoles. Ce sur quoi il m'a dit un mot que je considère comme très important : « M. de Witte est allé dans le Sud examiner de près cette question du monopole des alcools en Turquie. » Il paraît bien résulter de ce mot que la Russie est loin de se désintéresser de la question financière en Turquie et que nous pourrions nous trouver bientôt en présence d'une politique financière ayant un caractère autre que la politique des diplomates. Ce point est à surveiller avec attention.

L'entretien ne pouvait pas conclure. Nous devons le reprendre et il a été entendu que nous reparlerions de l'Égypte plus longuement.

II. — En ce qui concerne l'Italie, M. Chichkine m'a donné des détails sur la demande du Négus à la Russie de servir de médiateur avec l'Italie, demande déclinée par celle-ci pour le moment ; — sur les instances réitérées du Gouvernement italien pour que la visite de l'Empereur s'étendît jusqu'en Italie, demande écartée jusqu'ici. Il m'a cité la correspondance échangée à Vienne entre Nigra et Lobanoff à ce sujet. — Nous avons parlé du mariage du Prince de Naples. Il le dit très intelligent et m'a cité un mot de lui, à Cronstadt, au prince Alexis qui lui montrait *tout* : « C'est la confiance de la force... » Je lui ai parlé du traité franco-italien relatif à la Tunisie, qui était d'un bon augure pour la reprise des relations meilleures avec l'Italie. Nous avons observé que

la politique italienne, décontenancée par les échecs éclatants de M. Crispi, pouvait chercher sa voie en dehors de celles qu'elle a suivies jusqu'ici; nous avons examiné les chances qu'il y avait de voir renaître en Italie une politique *irrédentiste*, alors que Tunis et l'Afrique étaient décidément fermées, tandis que l'Adriatique rentrait, par le mariage du Prince de Naples, dans les préoccupations péninsulaires, et nous avons été d'accord pour constater qu'il y avait là, quelque chose «*à surveiller*».

468.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 292. *Londres, 3 octobre 1896.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 9 octobre.)

Je vous ai rendu sommairement compte, par le télégraphe [1], de l'entretien que j'ai eu hier soir avec le marquis de Salisbury et où j'ai pris congé de lui, en accréditant M. Geoffray, Ministre plénipotentiaire, comme appelé à gérer l'ambassade de France pendant mon absence.

Ainsi que je vous l'ai mandé, je me suis enquis tout d'abord auprès du Premier Ministre de l'impression qu'il rapportait de Balmoral. Il me dit qu'il avait été charmé de l'Empereur Nicolas II. L'air de jeunesse de ce Prince, son naturel, sa simplicité, la réserve judicieuse avec laquelle il s'exprime lui ont beaucoup plu. «L'Empereur, me dit Lord Salisbury, m'a paru tenir plus du côté danois que du côté russe; ses manières sont celles d'un Prince de la famille royale de Danemark.» Il voulait indiquer par là, si je l'ai bien compris, que l'Empereur a les façons affables et franches qui sont le partage de la plupart des membres de la maison à laquelle appartient sa mère, avec une certaine ingénuité aisée qui se développait naturellement dans le milieu de famille où il se voyait accueilli avec cordialité. Sans doute aussi Lord Salisbury a été flatté des témoignages de déférence que le Souverain russe lui a courtoisement donnés. L'Empereur Nicolas, de son côté, d'après ce que m'a dit M. de Staal, n'a pas été insensible à la séduction que le chef du Gouvernement anglais sait exercer quand il veut en prendre la peine. La bonne grâce de Lord Salisbury, sa conversation brillante et semée de mots piquants, l'élévation et l'originalité de ses points de vue, son calme philosophique, qui va souvent jusqu'aux apparences du scepticisme, ont agréablement sur-

[1] La présente dépêche rend inutile la reproduction de ce télégramme.

pris le Tsar, en lui présentant un modèle fort différent du portrait que l'imagination populaire se trace volontiers en Russie, où le Premier Ministre anglais est envisagé d'ordinaire comme un adversaire machiavélique et hargneux. Il semble donc que les deux illustres interlocuteurs se soient formés l'un à l'égard de l'autre une appréciation favorable, qui pourra par la suite avoir une influence utile dans les questions politiques, en aidant à dissiper ou à atténuer les malentendus et les suspicions mutuelles, bien qu'elle ne soit pas allée jusqu'à amener, dans le présent, un accord de vues sur les délicates affaires pendantes.

Les indications de Lord Salisbury concordent sous ce rapport avec celles de M. de Staal. « L'Empereur, me dit le Premier Ministre, m'a permis de lui parler, plutôt qu'il ne m'a parlé lui-même. Il m'a paru tenir beaucoup au maintien de la paix et craindre les complications. Je lui ai demandé ce qu'il ferait, ce que nous ferions tous, dans le cas où nos nationaux respectifs viendraient à être victimes du désordre qui règne à Constantinople, où des Russes, des Anglais, des Français seraient massacrés à leur tour, et s'il nous serait possible, en pareille occurrence, de ne pas faire entrer nos vaisseaux pour les défendre et les secourir. Ne vaudrait-il donc pas mieux, vu les progrès de la décomposition en Turquie, nous concerter d'avance sur le parti que nous aurions à adopter en prévision d'événements trop probables, sur le nombre des vaisseaux par exemple que nous mettrions en mouvement ? L'Empereur ne nia pas l'étendue du mal, mais il parut plutôt disposé à attendre les faits qu'à prévenir les accidents. »

Je dois dire que Lord Salisbury, en constatant que l'exposé de ses préoccupations pour un avenir peut-être prochain n'avait pas sensiblement ému ni ébranlé l'Empereur, n'a marqué aucune sorte de dépit. Comme je vous l'écrivais dernièrement, lorsqu'il s'est rendu à Balmoral il ne s'était guère fait d'illusion sur la possibilité de faire partager au monarque russe son point de vue quant aux mesures que comporterait l'état actuel de l'Orient. S'il a renouvelé, sous une forme adoucie, ses tentatives afin de persuader à la Russie que le moment était arrivé pour l'Europe d'adopter à l'égard du problème oriental une attitude plus décidée, le Souverain auquel il s'adressait, fidèle aux leçons du prince Lobanoff, ne lui a donné aucun encouragement d'où il lui fût permis d'inférer que le Cabinet de Saint-Pétersbourg entrerait prématurément, et par provision en quelque sorte, dans une entente avec lui en vue des contingents futurs dont il avait le souci. Sans en être surpris ni s'en montrer découragé, Lord Salisbury s'est borné à me répéter que l'Angleterre n'agirait pas seule, et il me donna à entendre qu'il attendrait patiemment que la marche des événements eût convaincu les autres Puissances de la sagesse de ses prévisions.

Toutefois, comme s'il nourrissait l'espoir que nos rapports plus intimes

avec la Russie pourraient nous aider à obtenir de cette Puissance plus qu'il n'en avait obtenu lui-même, il me dit : « Peut-être l'Empereur Nicolas parlera-t-il davantage à Paris et vous confiera-t-il ses projets. »

Je me bornai à faire observer à Lord Salisbury que le but suprême de la politique française en ce moment était le maintien de la paix; que la paix était une nécessité de premier ordre pour la France; que les conditions actuelles de son existence lui interdisaient d'aller au-devant de complications où cet intérêt primordial pourrait être mis en péril; que, sur le fond des choses, en ce qui concerne l'Orient, nous n'avions aucun parti pris; que nous aimerions mieux que les choses restassent ce qu'elles sont et que le *statu quo* pût se prolonger; que, si cela était impossible, nous nous attacherions avant tout à la conservation de l'accord unanime des Puissances.

Notre conversation ayant ainsi dérivé vers des considérations d'ordre général, j'arrivai naturellement à dire quelques mots à Lord Salisbury sur la nature des rapports de la France avec l'Angleterre. Je lui répétai, comme j'avais fait maintes fois déjà, que les sentiments de la nation française étaient beaucoup plus sympathiques envers la nation anglaise que celle-ci ne paraissait disposée à l'imaginer; que certains organes de notre presse pouvaient obéir à des inspirations de jalousie ou de méfiance qui n'étaient pas toutes spontanées; mais que ces manifestations ne devaient point donner le change sur nos dispositions véritables. A la vérité, nous étions souvent peinés de l'indifférence un peu dure que l'Angleterre s'était habituée à nous témoigner dans les différentes questions qui nous intéressaient. Il nous paraissait qu'elle attachait peu de prix à conquérir notre amitié et à s'assurer notre concours, et nous avions l'amour-propre de penser qu'elle estimait trop bas la valeur de notre appui ou de notre coopération morale dans certaines circonstances.

Sur ce propos, la question d'Égypte se présenta en première ligne à nos esprits. Je n'hésitai pas à féliciter Lord Salisbury de la bonne conduite et des résultats brillants de l'expédition de Dongola. Un de ses fils y prend part comme officier d'état-major. Je lui demandai s'il en avait des nouvelles satisfaisantes. « Deux mots seulement, répondit-il, mais ils suffisent : *All right* ! » — « Eh bien, dis-je, j'espère que tout sera véritablement *all right* pour vous et pour nous et que votre succès facilitera certaines choses entre nos deux Gouvernements. » Je lui demandai alors s'il comptait pousser plus loin l'expédition. « Pas encore, me répondit-il, nous comptons prendre haleine et nous en tenir où nous sommes pour le moment. D'ailleurs nous sommes arrêtés par la question financière. » Je fis l'observation que les journaux parlaient de l'émission d'un emprunt[1]. « Un emprunt n'est pas

[1] Dans un télégramme n° 134, du 2 octobre, M. de Courcel avait signalé que le Gouvernement anglais étudiait les moyens de se procurer les ressources nécessaires pour « reprendre la marche au delà de Dongola ».

possible, répartit Lord Salisbury, cela nous est interdit.» A une allusion que je fis à la possibilité d'une émission sous forme de dette flottante, Lord Salisbury répondit : «Oui, une petite somme», et il n'insista pas davantage, comme si la combinaison dont il s'agissait n'avait pas assez d'importance à ses yeux ou ne devait procurer que des ressources insuffisantes. Je dis alors quelques mots de l'opportunité d'un accord qui pourrait aplanir les difficultés et qui vaudrait peut-être mieux que la continuation d'un procès. Mais Lord Salisbury ne releva pas mon insinuation et il me parut qu'il comptait plutôt sur son action personnelle et celle de Lord Cromer que sur une entente avec la France pour résoudre la question financière actuellement pendante devant les tribunaux égyptiens. Il me dit que Lord Cromer était reparti pour l'Égypte, et je lui exprimai le regret de ne pas avoir revu, avant son départ, cet agent distingué, dont l'esprit lucide et tenace a tant d'influence sur les déterminations de son Gouvernement en ce qui concerne les affaires égyptiennes. Mais je ne pus m'empêcher de remarquer que son horizon était strictement limité à ses affaires et qu'il ne se préoccupait guère des points de vue d'ordre plus général qui devaient influer sur la politique de son pays. «C'est vrai, dit Lord Salibury; si le monde tombait en morceaux autour de lui et que l'Égypte seule fût conservée, Lord Cromer n'en demanderait pas davantage.»

La suite, un peu flottante, de notre entretien nous ayant ramenés vers la politique générale, Lord Salisbury, encore préoccupé des idées que nous avions échangées à propos de l'Égypte, me dit : «J'avais recherché, il y a quelques années et proposé, un arrangement qui aurait pu régler les choses d'une manière satisfaisante et mettre fin à nos discussions. Mais votre Gouvernement a refusé.»

— «Vous voulez parler de la convention Drummond Wolff? [1]» Et sur un signe d'assentiment qu'il me fit, je continuai : «Croiriez-vous possible de la reprendre aujourd'hui ? Les choses sont-elles encore pour vous au même point et pourrions-nous causer de nouveau ensemble sur cette base ?» — «Non, répondit Lord Salisbury, la situation n'est plus la même. Vous savez, l'appétit vient en mangeant.» Puis il prononça quelques paroles indiquant qu'il fallait attendre d'autres circonstances et il conclut en disant : «La solution du drame qui se joue à Constantinople pourra faciliter la solution du drame qui se joue en Égypte.»

Prenant un autre sujet de conversation, et désirant sans doute trouver quelque chose de plus agréable à me dire, Lord Salisbury m'annonça que notre affaire de Madagascar [2] s'arrangerait prochainement, parce qu'un de ces jours il se trouverait en mesure de nous dire que l'Angleterre accepte

[1] Voir le t. VI de la présente série.

[2] Voir ci-dessus les nos 393 et 405.

définitivement la juridiction des tribunaux français dans cette île. Je lui répondis : « Je le crois bien. Vous ne pouvez pas faire autrement sans vous mettre en contradiction avec vos principes. Votre déclaration sera agréable à mon Gouvernement. Je vous demande seulement de ne pas la subordonner à une condition de réciprocité en ce qui concerne Zanzibar. Vous savez d'ailleurs que, sur ce dernier point, nous n'avons nullement l'intention de vous créer des embarras. Mais à Madagascar, si la question de juridiction va toute seule, comme je n'en doute pas, il reste la question commerciale, et sur celle-là, j'espère, vous ne serez pas moins aimables que les Américains ? »

Lord Salisbury me répondit que l'exemple n'était pas concluant, puisque les Américains étaient protectionnistes comme nous-mêmes, tandis que les Anglais combattaient partout le principe de la protection douanière.

Une digression à propos du protectionnisme s'ensuivit. Je dis à Lord Salisbury que nous étions bien moins absolus qu'il n'affectait de le croire; que nous ne faisions pas du système protecteur en matière douanière une affaire de doctrine, mais purement une question d'intérêt pratique; que les opinions pouvaient différer et différaient en effet, même chez nous, sur le degré d'efficacité de ce système; que l'Angleterre, puisqu'elle vantait l'excellence de la doctrine contraire, devait s'efforcer de faciliter notre conversion en se montrant conciliante lorsque les circonstances nous permettaient de lui offrir une dérogation même partielle, temporaire et locale, au principe protecteur; que les Suisses, gens pratiques, en avaient usé ainsi avec nous après une courte guerre de tarifs et que les deux parties s'en trouvaient bien aujourd'hui; que sans parler davantage de Madagascar, une occasion s'offrait en Tunisie d'arriver à une entente telle que je la désirais entre nos nations; qu'il n'était pas exact que nous voulussions la ruine du commerce anglais dans ce pays, quand nous demandions l'abandon de la perpétuité théorique d'un traité conclu en vue d'une situation différente de la situation actuelle pour y substituer un traité nouveau, temporaire il est vrai, mais dont les clauses, tant au point de vue de la durée qu'à celui de la fixation des droits, pouvaient être rédigées d'une façon favorable au développement du trafic mutuel, ainsi que le prévoyait la déclaration du 15 janvier[1].

Lord Salisbury me répéta une fois de plus qu'il avait à tenir compte des intérêts des fabricants de Manchester et que ceux-ci comprenaient fort bien que notre objet véritable était de substituer les produits français aux produits anglais sur le marché tunisien.

[1] Dans cette déclaration, ci-dessus reproduite (n° 274), il était prévu (article 3), que les deux Gouvernements (anglais et français) ouvriraient des négociations en vue de remplacer la convention générale conclue entre la Grande-Bretagne et la France, le 19 juillet 1875, par une convention nou-velle.

Je répliquai que notre pensée n'était pas aussi exclusive; que la fabrication anglaise, même en payant des droits, était de taille à soutenir la concurrence avec la fabrication française; qu'il était vrai que nous avions l'intention d'incorporer la Tunisie dans notre domaine douanier, mais que cela était une question indépendante du traité; qu'en notre qualité de Puissance territoriale nous entendions réglementer à notre guise, sans rendre compte à personne, la circulation de nos produits en Tunisie et les échanges entre cette terre d'Afrique et la France d'Europe; enfin que l'Angleterre ne se querellerait assurément pas avec nous pour nous obliger à imposer certaines taxes sur les marchandises françaises dans une dépendance de notre Empire. Je conclus en disant à Lord Salisbury qu'il ne pouvait pas nous laisser sous le coup d'une dépêche, certes très spirituelle et habile, — je savais qu'elle était tout entière de sa main, — mais purement négative et décourageante, et qu'il serait peu amical de la part de l'Angleterre, quand toutes les autres Puissances avaient successivement accepté les conséquences naturelles du nouvel état de choses en Tunisie, de se cantonner dans une position isolée et de garder seule une attitude intransigeante.

J'ai le regret de dire que mon éloquence n'a pas paru faire grande impression sur Lord Salisbury et qu'il n'a manifesté nulle intention de bouger, quant à présent, du terrain étroit et avantageux sur lequel la lettre du traité ancien de l'Angleterre avec le Bey de Tunis lui permet de camper. Il sera soutenu sans doute, sinon d'une manière ostensible, du moins avec une secrète persistance, dans cette position de défense obstinée, par toutes les Puissances auxquelles nous avons été amenés à concéder le traitement de la nation la plus favorisée et qui trouveront leur compte à bénéficier, grâce à l'Angleterre, du maintien prolongé de l'ancien tarif tunisien. S'il y a un moyen d'amener le Gouvernement britannique à composition dans un délai encore indéterminé, c'est l'application ferme du régime de l'union douanière effective entre la France d'Europe et la Tunisie, c'est-à-dire du régime de l'admission franche et libre sur le marché tunisien des produits français considérés comme produits nationaux. Cette pratique seule démontrera aux parties récalcitrantes l'inutilité d'une plus longue résistance. Elle pourrait d'ailleurs être utilement accompagnée de propositions plus conciliantes au fond et moins abruptes dans la forme que ne l'ont été nos premières ouvertures pour la transformation du traité anglo-tunisien.

En dehors d'une solution de ce genre, il est à prévoir que l'Angleterre, qui sent évidemment depuis quelque temps un besoin plus pressant de s'affranchir des embarras causés par l'irrégularité de sa position en Égypte et qui semble chercher partout des éléments de compensation afin d'acheter l'assentiment des Puissances à ses projets, s'appliquera à conserver l'avantage de sa position à Tunis jusqu'au jour où il lui sera loisible de l'abandonner en

échange de concessions demandées à la France sur le terrain égyptien.

Au cours de cette conversation avec Lord Salisbury, nous avons abordé, en passant, l'affaire de notre délimitation sur le Bas-Niger. Le Premier Ministre me dit que le successeur de M. Howard à Paris, M. Gosselin, qui arrive de Berlin, était particulièrement bien préparé à la traiter avec nous, ayant longuement étudié et discuté avec la chancellerie allemande les diverses questions qui se rapportent à l'état territorial de cette partie de l'Afrique. Je me félicitai avec Lord Salisbury des facilités que l'envoi d'un négociateur aussi compétent à Paris pourrait donner pour la conclusion d'un accord amiable entre nos deux Gouvernements; mais, sans vouloir aller au fond d'une question que je me déclarai inhabile à traiter en connaissance de cause, je lui rappelai qu'un arrangement avec la France ne serait guère possible si l'Angleterre ne nous accordait pas l'accès du Niger dans la partie de ce fleuve où la navigation est sans obstacles jusqu'à la mer. L'étendue plus ou moins grande des possessions territoriales était, en effet, dans cette contrée inculte, une considération d'ordre secondaire; ce qui importait, c'était l'ouverture des marchés et l'usage des routes commerciales. Or un débouché sur le Niger inférieur était indispensable pour la mise en valeur de l'arrière pays du Dahomey, et nous avions certainement de bonnes raisons de réclamer le maintien en notre possession du poste que des Français avaient établi à Arenberg, ou de quelque position analogue sur le Niger, dans la région de Bagibo, avec une libre voie d'accès jusqu'au gros de nos territoires à l'intérieur. Je reconnaissais qu'une concession de cette nature pouvait causer de la gêne aux Anglais en rendant plus difficile l'exercice de leurs perceptions douanières; mais je me refusais à croire qu'il fût impossible de trouver une combinaison qui assurât aux revendications françaises une satisfaction légitime, tout en fermant les portes à l'abus de la contrebande.

Lord Salisbury ne me parut pas éprouver un éloignement absolu pour l'ordre d'idées que je lui exposais, et il me dit, en forme d'acquiescement, quelques mots touchant la possibilité d'organiser un système de fiscalité mixte, qui garantirait les intérêts des deux administrations douanières.

469.

Note du Cabinet du Ministre.

Communication orale de M. Hansen.

8 octobre 1896, 2 h. de l'après-midi.

Un personnage de l'ambassade de Russie a dit à M. Hansen, *en le priant* de communiquer ces indications au Ministre des Affaires étrangères :

L'Empereur Guillaume II vient de télégraphier au Tsar ce qui suit : « Je te prie de ne pas dormir quand tu traverseras Metz. J'ai donné l'ordre de te préparer une réception solennelle à la gare, et les collines qui environnent Metz seront illuminées. »

L'Empereur de Russie aurait déclaré qu'il télégraphierait en sens contraire, désirant se reposer.

470.

Sa Majesté l'Empereur Guillaume II,

à Sa Majesté l'Empereur Nicolas II.

T. n° 128.415-15. *Hubertusstock, 8 octobre 1896, 8 h. 50, soir,*

Supposant que vous en avez assez et que vous êtes plus mort que vif à la suite des réceptions [1], etc., j'ai envoyé l'ordre aux garnisons de frontière de ne pas vous saluer au moment de votre passage, car il sera tard et il ne faut pas troubler votre sommeil. J'arriverai à Wiesbaden le 18 pour quelques jours et j'espère pouvoir passer quelques heures avec vous deux, dans la vie de famille tranquille et heureuse. Compliments affectueux pour Alice, qui, je suis heureux de l'apprendre, se porte on ne peut mieux. Willy [2].

471.

M. de Noailles, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 215. *Berlin, 10 octobre 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 octobre.)

[L'Ambassadeur rend compte d'après les journaux, des impressions produites en Allemagne par la visite des souverains russes en France et par les fêtes données en leur honneur. Il poursuit :

(1) Le Tsar était arrivé à Paris le 6 octobre.

(2) Note du Cabinet : *9 octobre, 3 heures. Le Cabinet s'est aussitôt assuré de la provenance et de la destination de ce télégramme auprès du service des télégrammes officiels. Le télégramme, venu directement de Berlin, a été remis hier soir à Versailles (Présidence), transmis à l'Empereur et l'accusé de réception télégraphié à Berlin.*

Les railleries ayant fait long feu devant la splendide ordonnance des fêtes et les pronostics fâcheux fondés sur la mise en présence du Tsar avec des institutions démocratiques ayant été déjoués par le tact et l'intelligence gouvernementale de Nicolas II, la critique a dû se rejeter sur les conséquences possibles de cette rencontre pour les relations politiques des deux pays amis. Le défaut de données précises permettait aux journalistes de livrer carrière à leurs fantaisies les plus désobligeantes. Des entretiens particuliers qu'a eus le Tsar, soit avec M. le Président de la République, soit avec Votre Excellence, on ne pouvait indiquer d'une façon certaine que la date et la durée, le sujet restait à deviner ou à inventer. Les petits journaux ne sont pas demeurés au-dessous de cette tâche et ont publié force nouvelles sur la nature de l'alliance et les modifications qui pourraient y être introduites à la suite des entrevues de Paris. Mais les organes plus sérieux se sont surtout attachés à discuter sur la réalité même de l'alliance. La *Gazette de Francfort* la nie; elle s'appuie sur la circonstance que le mot n'a pas été prononcé, ni par le Tsar ni par le Président de la République; la *Gazette de Voss* joint à cet argument l'autorité d'un journal russe, *Wiedomosti*, dont un article paru au cours des fêtes niait formellement l'existence d'un traité écrit. La *Gazette de Cologne*, dans un article de source apparemment officieuse, affirme que l'alliance existe; elle feint, il est vrai, d'ignorer son caractère purement défensif. La plupart des feuilles allemandes attribuent au Gouvernement français le désir de donner à ce pacte un caractère agressif et accusent la France, avec cette mauvaise foi souvent signalée dans la correspondance de cette ambassade, de compter sur le Tsar pour obtenir la réparation immédiate des malheurs de 1870; ils citent à l'appui de leurs dires certains articles de nos journaux, certaines paroles prononcées en public et concluent en proclamant leur conviction que le Tsar ne sera pas assez désintéressé pour se prêter à ce calcul. Quelques journaux, comme le *Berliner Tageblatt*, ont même été jusqu'à laisser entendre des menaces pour le cas où les fêtes assumeraient le caractère d'une provocation à l'adresse de l'Allemagne. Mais c'est là un fait isolé et la plupart des journaux se bornent à constater amèrement que l'amour de la France pour la Russie n'est que l'envers de sa haine contre l'Allemagne.

Enfin, la *Gazette de Cologne* a trouvé au voyage impérial une explication spéciale. La visite du Tsar, dit-elle, est le succès d'une combinaison financière de M. de Witte. Il entrait dans les plans du Ministre des Finances russe que l'amitié de la France reçût une nouvelle et puissante impulsion que, seule, une semblable démarche pouvait lui donner. D'autres effets politiques ne sont pas à attendre.

Enfin, d'autres journaux, n'ayant pu contrarier le succès de ces journées, cherchent aujourd'hui à éteindre l'enthousiasme, qu'ils n'ont pu empêcher de s'enflammer, en annonçant la visite de l'Empereur de Russie à Berlin et à

Potsdam. Ce matin, le *Kleine Journal* a lancé de nouveau le bruit qui en avait couru pendant les fêtes et qui avait été démenti officieusement. «Le Tsar, disait-il, viendra à Berlin et, si la *Kœlnische Zeitung* a contredit la nouvelle, c'était afin de ne pas exposer le Tsar pendant son séjour à Paris à un revirement des sentiments si mobiles de la population française». Je dois dire que la nouvelle vient d'être de nouveau démentie ce soir.

Voilà, Monsieur le Ministre, les impressions que j'ai pu recueillir dans la presse allemande pendant la mémorable semaine qui vient de se terminer. En vous communiquant ce résumé, je tiens à insister sur l'hommage rendu par la presse au bon goût des ordonnateurs de la fête et à la sagacité politique de ceux qui ont su donner tant d'éclat à cette réception. Tout ce que la France a fait et montré à ses hôtes pendant ces cinq jours a forcé l'admiration des spectateurs les plus prévenus. Les critiques, comme l'a pu voir Votre Excellence, n'ont pu se donner carrière que dans le domaine flottant des hypothèses politiques et ces critiques, non moins que les éloges, contribuent à démontrer la haute valeur que l'opinion en Allemagne a attachée à ce glorieux événement.

P.S. — 11 octobre. La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* publie ce matin un article éminemment officieux, que les services télégraphiques auront certainement déjà signalé. Je dois me borner, au moment où la poste va partir, à en transmettre à Votre Excellence la traduction littérale. C'est, d'ailleurs, la meilleure conclusion que je puisse donner à la présente dépêche :

«Dimanche, 11 octobre 1896. L'Empereur Nicolas, lors de ses visites aux Empereurs d'Autriche et d'Allemagne, avait pu se convaincre que la paix européenne avait en ces deux princes ses plus zélés défenseurs. Il a dû également quitter l'Angleterre avec l'impression que l'harmonie du concert européen n'avait rien à craindre de cette Puissance. Le spectacle que, en dernier lieu, la France a offert au Tsar et à son épouse était fait aussi pour remplir du plus haut contentement le cœur de ce Prince, ami de la paix.

«L'accord étroit existant entre la France et la Russie a été de nouveau proclamé dans les toasts du Tsar et du Président de la République française, au milieu de l'éclat des fêtes et de l'allégresse du peuple français. A la suite des fêtes de Paris, nous ne voyons aucune raison pour modifier l'opinion «tranquille et objective» (*sic*) qui règne en Allemagne au sujet des rapports franco-russes. Comme il n'y a eu jusqu'à présent aucun conflit d'intérêt appréciable entre les deux États et tant que ce conflit ne se produira pas, il est naturel que les deux pays adoptent une politique commune et se prêtent mutuellement appui dans les questions qui les intéressent tous les deux.

«On est persuadé en Allemagne, et avec raison, que la Russie surtout ne donnera pas à cette union un but guerrier, mais la fera servir à des œuvres pacifiques. D'autre part, l'Allemagne n'a elle-même aucune affaire à régler

avec la Russie. Par conséquent, nous pouvons constater avec d'autant plus de détachement l'éclat des fêtes de Cherbourg, de Paris et de Châlons »[1].

472.

Note du Ministre.

Relation des deux entretiens que j'ai eus avec l'Empereur Nicolas II lors de son voyage à Paris.

Paris, 12 octobre 1896[2].

L'Empereur m'avait fait savoir qu'il me recevrait en audience privée à l'ambassade, le jour même de son arrivée, mardi 6 octobre. Je me suis rendu à l'ambassade à 5 heures : j'ai été reçu par le comte Vorontzoff-Daschkoff, Ministre de la Cour. A Cherbourg, j'avais fait la connaissance avec celui-ci et j'avais pu aborder avec lui les points sur lesquels l'attention de Sa Majesté me paraissait pouvoir être utilement attirée. En l'absence d'un Ministre des Affaires étrangères en titre, et en raison du peu d'autorité apparente de M. Chichkine, il m'avait paru utile de m'assurer un concours plus efficace et une entrée plus directe auprès de l'Empereur, J'ai trouvé ce concours, durant toute la durée du voyage, chez le comte Vorontzoff-Daschkoff, qui paraît jouir tout particulièrement de la confiance de l'Empereur.

Avant d'entrer chez l'Empereur, j'eus à entretenir le comte de l'échange de toasts qui devait avoir lieu le soir même au dîner de l'Élysée. J'avais apporté le toast du Président de la République. Après l'avoir lu, le comte me demanda ce qu'il convenait de répondre. J'avais jeté quelques mots sur le papier. Il voulut bien les prendre et rédigea ainsi un projet de réponse.

Au moment où il l'achevait, on me fit savoir que l'Empereur me recevrait. L'Empereur me reçut debout dans un petit salon de l'ambassade. Il me serra la main avec beaucoup d'affection, s'assit et m'offrit une cigarette. Il me fit asseoir et me dit : « Ce pauvre prince Lobanoff m'a bien souvent parlé de vous, mais je suis heureux de faire votre connaissance ; c'est tout autre chose de connaître quelqu'un par ouï-dire ou de le voir personnellement. » La

[1] On peut rapprocher de cette dépêche celles que le comte Münster a adressées de Paris au Chancelier Hohenlohe au sujet de l'accueil fait en France aux Souverains russes et qui figurent dans *Die Grosse Politik*, XI, sous les nos 2864 (3 octobre), 2866 (8 octobre) et 2867 (9 octobre).

[2] Cette relation a été écrite par le Ministre le 12 octobre. Le premier entretien avec le Tsar eut lieu le 6 octobre, le second eut lieu « le jour de Versailles », c'est-à-dire le 8 octobre.

conversation s'engagea immédiatement sur les regrets que laissait en France et en Russie la mort du prince Lobanoff. L'Empereur voulut bien insister sur les sentiments d'affection que le prince Lobanoff professait pour moi, sur nos études communes [1], sur le regret qu'il n'ait pu accompagner Leurs Majestés à Paris. « Maintenant, ajouta l'Empereur, je suis bien embarrassé, et je me sens bien seul. Je cherche autour de moi, je ne vois personne pour remplacer ce pauvre prince. » Je répondis que ce sentiment d'isolement devait être d'autant plus pénible à Sa Majesté que, dans les circonstances si graves que traversait l'Europe, il était l'arbitre vers lequel tous les yeux étaient tournés, celui dont les décisions allaient dicter les réponses à tant de questions graves qui étaient posées. L'Empereur parut surpris et un peu inquiet. Il me dit d'abord : « Mais non, mais non. » Je lui fis observer aussitôt que, maintenant qu'il venait d'achever un voyage circulaire où il avait vu non seulement les souverains, mais leurs chanceliers, après qu'il avait tâté le pouls en quelque sorte à l'Europe, il ne pouvait échapper à la responsabilité qui pesait sur lui. Son voyage devait avoir un résultat; si ce résultat était négatif, il aurait encore, même par là, une haute portée et que, par conséquent, les mêmes responsabilités pèseraient sur lui. J'ajoutai qu'en Orient et en Europe, l'anxiété universelle tournait les yeux vers lui et qu'il valait mieux considérer virilement cette situation pour faire le bien que (maintenant qu'il avait achevé son voyage et recueilli partout des impressions fraîches) il pouvait seul provoquer.

L'Empereur voulut bien faire immédiatement un bref récit de son voyage et des impressions qu'il en rapportait au point de vue politique. Il me dit qu'en Autriche il avait trouvé les meilleures dispositions auprès de l'Empereur François-Joseph et de ses ministres. Il s'étendit plus longuement sur son séjour à Breslau [2]. « L'Empereur Guillaume, me dit-il, est un grand parleur, il suffit de l'écouter, c'est ce que j'ai fait. Il m'a parlé de tout, avec un grand désir de m'être agréable et de me capter. En ce qui concerne l'Orient, il m'a dit qu'il laisserait la Russie agir à sa guise; que nous pouvions compter de le trouver auprès de nous, le plus loin qu'il serait possible ». — « Pourquoi ne vous emparez-vous pas des Détroits ? » m'a-t-il dit. (J'ai fait observer ici à l'Empereur que l'Empereur Guillaume avait déjà produit cette insinuation dans l'entretien qu'il avait eu, l'année dernière, avec le prince Lobanoff). L'Empereur dit : « Oui, on fait tout pour nous tenter; mais nous ne nous laisserons pas prendre. » Il me dit ensuite : « L'Empereur est très intelligent,

[1] Il était grand collectionneur de documents et avait particulièrement étudié l'émigration. Lors de son dernier séjour à Paris, à l'automne de 1895, M. Hanotaux avait invité le prince, en sa qualité d'historien, à assister à une séance de la Commission des Archives diplomatiques dans laquelle avait été proposée la publication d'une édition critique des *Mémoires du cardinal de Richelieu*.

[2] Des 5 et 6 septembre (v. plus haut n° 454).

il sait tout et il veut tout savoir; mais sa parole n'est pas sûre. Il saute d'un sujet à un autre. Ainsi il a insisté très longuement sur un sujet que je ne connais pas bien et dont il voudrait que je fasse l'objet de mes études. Il s'agit des dangers que l'Amérique fait courir à l'Europe. Etes-vous au courant de cela, vous, M. Hanotaux ? Il m'a dit que, si je prenais en ces matières une initiative autour de laquelle tout le monde se réunirait, je détournerais vers une cause pacifique et noble les efforts actuellement divergents de toute la diplomatie européenne. De même il m'a parlé longuement d'une autre panacée qui lui tient au cœur. Il s'agit de je ne sais quoi qui se rapporte à l'eau-de-vie. Il m'a expliqué que, si chaque paysan plantait son champ en pommes de terre, alors, il trouverait dans sa récolte à la fois son éclairage, son chauffage, l'eau-de-vie rectifiée, etc. Je n'ai pas très bien compris ces exposés très rapides de choses qu'il me paraissait savoir lui-même depuis peu de temps. Il s'occupe de cela depuis qu'il ne s'occupe plus de musique. » Tout ce récit, dans lequel l'Empereur Nicolas se faisait visiblement plus ignorant qu'il ne l'était, était fait d'une voix douce et grave, avec un imperceptible ton d'ironie qui se complétait seulement par la finesse souriante du regard.

En reprenant l'allusion que l'Empereur Guillaume avait faite au péril américain, je lui dis que je connaissais parfaitement cette partie des préoccupations actuelles de l'Empereur Guillaume, qu'il l'avait exprimée presque dans les mêmes termes à un savant français, M. de Franqueville qui lui avait récemment présenté un volume d'économie politique [1]. Il y a un an, ajoutai-je, Guillaume ne pensait qu'au *péril jaune*, et il faisait des tableaux à ce sujet; maintenant il ne pense qu'au *péril américain* ; mais il paraît qu'il a aussi dans l'esprit des appréhensions au sujet d'un autre péril, c'est celui qui vient de l'est. Il ne s'en est pas caché à M. de Franqueville. L'Empereur me répondit : « Cela ne m'étonne pas; mais je ne serais pas fâché de comparer l'entretien qu'il a eu avec ce savant avec celui qu'il a eu avec moi. » Je promis à l'Empereur de lui en faire lire le récit.

L'Empereur me parla ensuite de ses entretiens avec Lord Salisbury. « En allant en Angleterre, me dit-il, je comptais bien ne pas parler politique. Mais j'ai vu Lord Salisbury qui, lui aussi, a parlé, et je ne pouvais pas ne pas l'écouter. Il m'a dit, d'ailleurs, des choses très intéressantes. C'est un homme très intelligent et très aimable. Il a insisté beaucoup sur le courant d'opinion favorable à l'Arménie qui s'est produit en Angleterre. Il l'a même exagéré, ajouta l'Empereur, car les Anglais crient beaucoup, mais n'iront pas au delà d'une agitation factice. Lord Salisbury a essayé d'obtenir mon adhésion à un certain nombre de solutions qui lui paraissent désirables dans la crise orientale.

[1] Sur cet entretien, voir ci-dessus la dépêche du 23 août reproduite sous le n° 446.

Il a d'abord fait allusion à un partage de l'Empire d'Orient, mais j'ai rejeté cela immédiatement en disant que ce serait infailliblement la guerre et que je croyais qu'il fallait à tout prix maintenir la paix. Lord Salisbury m'a parlé ensuite de la déposition éventuelle du Sultan. J'ai aussitôt écarté cette éventualité; j'ai dit que le Sultan seul avait de l'autorité dans son Empire et que celui qui lui succéderait ne vaudrait pas mieux. Lord Salisbury m'a parlé d'une sorte de *condominium* à établir à Constantinople en confiant une autorité spéciale à nos ambassadeurs. Je trouve aussi ce système très mauvais. Ce serait installer l'Autriche et l'Angleterre en maîtresses sur les Détroits et nous ne pouvons pas admettre cela à aucun prix. Nous voulons que les Détroits restent fermés. En somme, dit-il, nous n'avons abouti à rien avec Lord Salisbury, sauf à des déclarations générales de bon accord, de conciliation; mais rien de précis, rien autre chose que de la théorie.»

Je répondis à l'Empereur que je le remerciais de la confiance qu'il voulait bien me montrer en me faisant ce récit; mais que je croyais de mon devoir de lui répéter que les Puissances ne pouvaient rester plus longtemps dans cet état d'inaction et d'impuissance qui résultait du récit qu'il venait de me faire. Je lui rappelai en deux mots les massacres et les troubles de l'hiver et de l'été dans l'Empire ottoman. Je lui montrai l'insécurité générale, les affaires interrompues, la misère et la faim menaçantes, les soldats ayant pris le goût du sang et du pillage, et, par conséquent, les catastrophes imminentes si un effort immédiat n'était pas fait pour porter remède à un pareil état de choses.

L'Empereur me répondit : «Oui, mais que faire ?»

Je rappelai à l'Empereur que j'avais déjà fait à M. Chichkine un court exposé de ce que je croyais possible. Je mis au premier rang de tout l'entente affirmée, éclatante, de toutes les Puissances; puis la nécessité de pourvoir au plus pressé par des mesures de clémence et par la punition des coupables, telles qu'elles résultaient d'un entretien du Sultan et de M. Cambon; puis l'urgence de l'application de certaines réformes politiques et administratives déjà promises par le Sultan (Arménie, Crète) et enfin, par-dessus tout, la possibilité d'une réforme financière par la reconstitution de la Commission de la Dette et l'adjonction d'un délégué russe.

L'Empereur me dit qu'il avait entendu à ce sujet l'exposé de M. Chichkine; que celui que je venais de lui faire le frappait beaucoup, qu'il le considérait comme utile et pratique et que, convaincu, il me priait d'étudier avec M. Chichkine, pendant son séjour, un projet d'accord entre la France et la Russie qui donnerait lieu ensuite à des ouvertures à faire aux autres Cabinets européens.

L'Empereur voulut bien alors s'exprimer dans les termes les plus aimables sur la confiance que je lui inspirais et sur la force qu'il sentait que le concours

de la diplomatie française donnait à celle de la Russie. Il faisait ainsi allusion aux affaires de Chine de l'année dernière. Je répondis à l'Empereur que l'union entre les deux pays devait être indissoluble ; que, depuis un siècle, ces deux grands peuples se cherchaient en quelque sorte, qu'on avait tout fait pour les séparer, qu'on y était arrivé et que, de là, étaient venus tous les malentendus et tous les conflits qui avaient ensanglanté l'Europe. « Nous avons pratiqué cinquante ans l'entente cordiale avec l'Angleterre, lui dis-je. C'est cette politique qui nous a conduits en Crimée, où nous avons perdu pour rien 100.000 braves gens dans les fossés de Sébastopol. Or, maintenant que la correspondance de Lord Palmerston a été publiée, nous savons que, du côté anglais, cette entente cordiale n'a jamais été que méfiance latente et sourde hostilité. Quant à vous, Sire, vous avez pratiqué pendant cinquante ans la politique du concours le plus absolu à l'égard de l'Allemagne. Elle a grandi sous votre aile. L'Empire d'Allemagne n'aurait pu se constituer sans vous. Or, quel a été l'aboutissant de cette politique ? le Congrès de Berlin, où l'Allemagne a pris ouvertement le parti de l'Angleterre, et la Triple Alliance qui, en satisfaisant les ambitions de l'Autriche en Bosnie et en Herzégovine et sur le Bas-Danube, a assuré aux autres les profits de votre peine. Pour vous et pour nous, la preuve est faite, et j'espère qu'aucun des deux peuples ne retombera plus dans les fautes du passé. »

L'Empereur m'a dit avec beaucoup de gravité : « Je connais toute votre histoire nationale. Je l'ai étudiée au point de vue que vous venez de rappeler. Je pense comme vous. Les exemples de mon père sont toujours présents à ma mémoire. Quand j'ai dû décider si je viendrais à Paris, j'ai consulté ses amis et son souvenir. Il m'a paru que lui-même serait venu bientôt. Il préparait tout, graduellement, pour en venir là. Ma mère et moi nous ne faisons qu'un, et nous avons la même confiance dans la politique qui a été suivie par mon père. Il fallait que je vinsse ici pour comprendre bien des choses. M. Hanotaux, vous pouvez compter sur moi ; rien maintenant ne nous séparera plus. Votre pays sera de plus en plus assuré de ma constance et de ma fidélité. »

Je dois dire ici que, pendant l'entretien, le comte Vorontzoff-Daschkoff était entré et avait apporté le projet de toast que l'Empereur devait prononcer au dîner. Dans ce projet, il y avait la phrase suivante : « Cette amitié, *par sa nature...* » L'Empereur lisait tout haut devant moi, en me consultant du regard. Je lui dis que le mot « par sa nature » était un peu faible et qu'il vaudrait mieux dire : « par sa constance ». L'Empereur prit lui-même le crayon et mit le mot « constance » en ajoutant : « Certainement, c'est le mot qui convient. Nous n'avons plus rien à dissimuler, et la force est aussi certaine que la durée ».

A la fin de l'entretien, un détour de conversation ramena l'Empereur sur les entretiens de l'Empereur Guillaume, et il me demanda quelques rensei-

gnements sur la question du *métal argent*. Je lui donnai à ce sujet quelques explications qui parurent le frapper beaucoup et le mettre en garde contre les projets actuels de M. de Witte. Il fut entendu que M. Méline fournirait à l'Empereur à ce sujet les renseignements les plus précis.

L'Empereur m'a aussi entretenu très confidentiellement de ses projets en ce qui concerne le choix de son futur Ministre des Affaires étrangères.

Le second entretien avec l'Empereur a eu lieu à Versailles, immédiatement avant le dîner [1]. Je l'avais sollicité. Le prince Vorontzoff-Daschkoff me l'avait procuré. L'Empereur venait d'avoir un entretien particulier avec M. le Président de la République. Celui-ci avait abordé avec lui les questions qui tiennent le plus au cœur de la France. Comme chef de l'État, il lui appartenait de les traiter dans la confidence absolue du Souverain allié.

Ce second entretien fut plus court que le premier. Ce fut comme une sorte de mise au point des idées qui avaient été échangées dans le premier et des impressions qui s'étaient dégagées de la réception faite à Leurs Majestés.

L'Empereur était enchanté. Il m'invita à m'asseoir près de lui sur le canapé. Je pris une chaise. Il me remercia avec effusion de la réception qui lui était faite et me dit qu'il venait d'avoir avec le Président de la République un entretien où il avait manifesté ses sentiments durables.

Il me dit qu'il se félicitait vivement d'être venu pour se rendre compte par lui-même de tant de choses sur lesquelles on est trompé quand on les voit de loin.

Il ajouta avec une grande chaleur : « Nous sommes maintenant liés jusqu'au bout. Ce n'est pas seulement *l'alliance* qui existe entre nous, c'est une amitié sûre, cordiale et fraternelle. Je partirai d'ici avec la conviction intime qu'il n'y a pas pour notre pays d'autre politique à suivre et, vous m'entendez bien, M. Hanotaux, vous pouvez compter sur moi. »

Je remerciai l'Empereur de ces paroles, en en soulignant la portée : « Votre Majesté, dis-je, ne s'engage à rien que d'honorable et d'utile pour son pays et pour le monde. Notre démocratie est sage. Elle l'a bien prouvé par les trente ans qu'elle vient de subir et dont elle se réveille à peine comme d'un mauvais rêve. Si vous saviez, Sire, ce que nous avons souffert, ce qu'a souffert un pays où le sentiment du patriotisme vibre dans tous les cœurs. » Il m'interrompit d'un geste pour dire qu'il avait compris combien ce sentiment était ardent partout en France... Je lui rappelai l'allure qu'avait prise la Triple Alliance en Europe, par exemple le discours de M. Tisza, lors de l'Exposition de 1889, disant qu'on ne pouvait pas venir en France sans s'exposer aux

[1] Le 8 octobre.

pires insultes... [1] » Vous voyez par vos yeux, Sire, ce qu'il en est... Il en a été de même partout. On a voulu mener le monde à la cravache, et pourtant notre patience a tout supporté. » L'Empereur m'interrompit de nouveau : « Maintenant nous sommes en force, et cela ne se renouvellera plus. »

Je rappelai ensuite à l'Empereur les entretiens que je venais d'avoir avec M. Chichkine, conformément à ce qui avait été convenu dès la première audience. M. Chichkine avait tenu l'Empereur au courant. Je n'avais donc pas à insister. L'Empereur rappela lui-même les grandes lignes de la conduite à suivre dans la question d'Orient : entente entre les Puissances; maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman; réforme administrative et financière; entrée d'un commissaire russe dans la Commission de la Dette.

Je proposai à Sa Majesté la procédure suivante pour sceller tout ce qui avait été convenu. Des instructions identiques seraient adressées à nos agents : les unes se rapportant à la politique générale et scellant l'accord et la marche en commun sur toutes les questions; c'est, en quelque sorte *l'alliance diplomatique*; les autres visant spécialement la question d'Orient et adressées spécialement à nos ambassades à Constantinople. Il fut entendu que M. Chichkine resterait le temps nécessaire pour libeller ces documents.

L'Empereur aborda ensuite les questions de personnes. Il m'entretint en détail du personnel qui l'entourait, de ses projets en ce qui concerne le choix de son Ministre et de ses Ambassadeurs, m'entretenant de tout avec le plus grand abandon et confiance. Il est inutile d'écrire ici ces détails. Il se déclara satisfait du comte de Montebello.

A la fin je me levai; l'Empereur vint vers moi, me serra les mains avec beaucoup d'affection : — « Sire, lui dis-je, permettez-moi de dire à Votre Majesté avec quelle ardeur je forme des vœux pour le bonheur d'un règne si brillamment commencé. » L'Empereur voulut bien répondre : — « Je vous remercie, M. Hanotaux, mais j'ai tant besoin de votre amitié et de vos conseils. »

— « Sire, mon dévouement personnel vous est acquis. Mais, vous le savez, nous autres Ministres, en France, nous ne sommes pas de longue durée et, puisque Votre Majesté veut bien m'écouter avec tant d'indulgence, qu'elle me permette de lui adresser une dernière prière : c'est de ne pas attacher, dans l'avenir, une trop grande importance à nos changements ministériels et aux épithètes plus ou moins enflammées que se jettent à la tête nos partis politiques. En vérité, le principal effet du voyage de Votre Majesté est d'avoir réuni toutes les classes de la société et tous les partis dans une même pensée de fidélité aux liens qui existent entre les deux peuples. Voilà ce qui est important, voilà ce qu'il faut garder précieusement, sans trop de souci des détails :

[1] M. Tisza avait dit, le 26 mai 1888, devant le Parlement hongrois : « Tout industriel est libre de participer à l'exposition, mais je ne saurais le leur conseiller. » Voir t. VII de la présente série.

les Ministres tombent vite, mais ils reviennent souvent. Au fond, c'est toujours le même personnel; c'est toujours M. de Freycinet, M. Ribot, M. Bourgeois. Quoi qu'il arrive, ayez confiance en la fidélité de ce pays à la ligne politique qu'il s'est une fois tracée». L'Empereur me dit avec un sourire : — «Oui, c'est entendu; j'ai compris, ils ne sont pas en effet, aussi méchants qu'on le dit. Mais, si vous devez quitter le ministère, eh bien, restez-en absent le moins longtemps possible.»

L'entretien finit ainsi en riant; l'Empereur, sur le seuil, voulut bien me promettre de me donner sa photographie le lendemain, à Châlons[1].

473.

M. Geoffray, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 300. *Londres, 12 octobre 1896.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 15 octobre.)

Votre Excellence a pu déjà se rendre compte des sentiments que provoque dans la presse anglaise la visite du Tsar en France. D'abord malveillants, les journaux n'ont pas tardé à modifier leur attitude lorsqu'ils ont constaté la nature de la réception faite à l'Empereur. Leurs descriptions des solennités de Paris et de Châlons ont bientôt pris un caractère enthousiaste et les articles de fond qu'ils consacrent à cet événement sont empreints des sentiments les plus amicaux. Il n'y a guère de note discordante : les organes conservateurs qui, au début, témoignaient d'une certaine froideur, ne le cèdent plus en rien à leurs confrères libéraux. Les feuilles du soir, telles que la *Saint James Gazette* et la *Pall Mall Gazette*, dont l'attitude nous est généralement hostile, font preuve d'une aménité à laquelle ils nous ont peu accoutumés.

On ne saurait douter que la presse anglaise ne reflète dans ses appréciations l'opinion publique. Fort admirateur du soleil levant et toujours prêt à accorder sa bienveillance aux heureux de la terre, le peuple de ce pays semble découvrir en ce moment que la France a repris son rang au nombre des grandes nations et qu'elle est aujourd'hui un facteur important dans la politique européenne. Comme l'indiquait ces jours-ci le *Standard* dans un article qui a été fort remarqué, on se plaît à admettre maintenant qu'il n'existe entre l'Angleterre, d'une part, la France et la Russie de l'autre, aucune question

[1] La relation des entretiens avec le Tsar et avec M. Chichkine a été publiée par M. L. Jaray dans la *Revue des deux Mondes* (n° du 25 novembre 1949).

qui ne puisse être l'objet d'un règlement amical entre ces Puissances. A vrai dire, l'explosion de sentiments hostiles qui se manifeste actuellement contre l'Allemagne à propos des affaires de Zanzibar [1] n'est peut-être pas étrangère à ces manifestations de bon vouloir à notre endroit. Ce bon vouloir ira-t-il jusqu'à faciliter la solution des nombreuses difficultés actuellement pendantes entre nos deux pays? Il est difficile de ne pas rester un peu sceptique à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que l'accueil fait à l'Empereur Nicolas, tant par les pouvoirs publics que par la population française, l'attitude sympathique du jeune Souverain et de l'Impératrice pendant toute la durée de leur séjour ont produit ici la plus grande impression. J'en ai trouvé l'écho chez mes collègues du corps diplomatique et au Foreign Office, où, au cours de ma dernière visite, Sir Thomas Sanderson m'a exprimé, avec une chaleur qui lui est assez peu naturelle, la conviction que cet événement était de nature à raffermir l'accord des Puissances en vue du maintien de la paix générale. L'Ambassadeur de Russie, que j'ai vu ce matin, m'a témoigné également sa satisfaction et Madame de Staal, née Gortschakoff, a tenu, m'a-t-elle dit, à venir m'assurer elle-même de l'émotion qu'elle a ressentie à la lecture des journaux rendant compte de l'accueil fait par la France au couple impérial.

474.

Note du Ministre.

Deuxième et troisième entretiens avec M. Chichkine [2].

Paris, 14 octobre 1896.

Dans le deuxième entretien avec M. Chichkine, nous avons surtout examiné les conditions dans lesquelles pourraient être conçues et rédigées les *instructions identiques* [3] préparées pour les Ambassadeurs, tant les instructions générales que les instructions particulières à Constantinople.

Nous sommes tombés entièrement d'accord et nous avons décidé d'envoyer ensemble le télégramme identique adressé à Constantinople et annonçant l'envoi des instructions identiques dès que l'Empereur et le Conseil des Ministres auraient approuvé nos projets.

Dans le troisième entretien, nous avons passé en revue les affaires dans les-

(1) L'usurpateur Saïd Khaled s'était réfugié au consulat d'Allemagne; les Anglais réclamaient le fugitif. D'où violentes attaques dans la presse contre l'Angleterre.

(2) M. Chichkine était resté à Paris après le départ du Tsar. Il eut avec M. Hanotaux «un long entretien» le 10 octobre et un troisième entretien le 11 dans l'après-midi.

(3) Voir ci-dessus, page 786.

quelles les deux pays étaient intéressés, en vue de régler notre marche commune.

Nous avons parlé de la question d'Égypte et de l'expédition de Dongola. Il a été entendu que les deux Puissances s'appuieraient sur le procès intenté par les porteurs et sur les embarras financiers de l'Égypte pour amener l'Angleterre à aborder avec nous et, si possible avec l'Europe, les conditions dans lesquelles elle entend exécuter ses engagements en Egypte. J'ai fait sentir à M. Chichkine que c'était un point sur lequel la France devait compter sur le plein concours de la Russie. M. Chichkine m'a demandé de voir M. Yonine[1] et de m'entendre avec lui.

Nous avons été amenés ainsi à parler de l'Abyssinie et de Ménélik. Il a été entendu que nos deux diplomaties feraient en commun les plus sérieux efforts pour s'attacher Ménélik. Nous avons pensé qu'il y avait intérêt à tâcher de hâter le plus possible la paix avec l'Italie, pour nous laisser à l'égard de Ménélik toute liberté d'action. Nous avons envisagé l'hypothèse de l'envoi simultané d'une mission officielle française et d'une mission russe auprès de Ménélik.

M. Chichkine m'a dit que la Russie était disposée à livrer au Négus 30.000 fusils hors d'usage, mais qu'elle était préoccupée de ne pas laisser uniquement les aventuriers russes ou autres bénéficier d'un acte de générosité qu'ils exploitent en faisant payer à Ménélik les fusils qu'on lui cède trois fois le prix qu'ils sont payés aux arsenaux russes.

Nous nous sommes aussi entretenus de l'Italie. J'ai remarqué que M. Chichkine n'avait pas un désir bien vif de pousser l'Italie à sortir de la Triple Alliance. Il m'a dit : « L'Italie sera toujours un poids gênant pour ses alliés. » J'ai essayé de lui prouver l'intérêt que nous aurions à développer les ambitions de l'Italie du côté de l'Adriatique. Mais il n'a pas soutenu la conversation sur ce point. Il reste évidemment à M. Chichkine certaines arrière-pensées ou certaines habitudes d'esprit remontant à l'ancienne politique russe et qui paraissent différentes des sentiments si clairement manifestés par l'Empereur Alexandre III et par Nicolas II.

Il y aura lieu, cependant, de régler avec précision dans notre correspondance avec l'ambassade les conditions dans lesquelles les deux Puissances devront à l'avenir régler leur action en ce qui concerne l'Abyssinie.

Nous avons examiné aussi la question des Lieux Saints. J'ai montré que c'était un des rares points sur lesquels il pouvait y avoir un certain désaccord dans les deux politiques. Il a été entendu que, de part et d'autre, nous ferions le nécessaire pour calmer les susceptibilités et M. Chichkine m'a promis (comme marque de bon vouloir) le prochain déplacement de M. Arsénieff.

[1] Délégué russe à la Commission de la Dette égyptienne.

Il m'a laissé espérer qu'il le remplacerait à Jérusalem par M. Yacobleff qui a déjà géré le poste et dont nous avons été plus satisfaits.

J'ai parlé à M. Chichkine du règlement de l'affaire de Tunisie, sur lequel M. de Witte fait quelques difficultés. Il m'a promis d'intervenir pour une prompte solution.

Je lui ai signalé, à ce sujet, certaines divergences que j'ai cru remarquer entre la politique *financière* de la Russie et sa politique *diplomatique* et je lui ai, à titre d'exemple, cité ce qui se passe en Corée.[1] Il m'a paru que les arguments de M. Waeber ne l'avaient pas laissé indifférent, car il m'a dit qu'on craignait, en Russie, de voir la Corée s'engager plus qu'il ne convenait dans des concessions aux Européens. J'ai insisté pour que le concours des agents russes en Extrême-Orient fût acquis à notre industrie. Il y aura lieu d'insister sur ce point.

J'ai entretenu M. Chichkine de la situation de la Bulgarie et notamment du Prince Ferdinand, à l'occasion de la mission de M. Stancioff[2]. La première impression n'était guère favorable. Je crois cependant l'avoir frappé en lui démontrant l'intérêt que nous avions à pouvoir nous appuyer sur l'élément bulgare dans les Balkans. Je lui ai recommandé la modération dans les relations avec la Bulgarie et notamment en ce qui concerne la question des émigrés bulgares. Il me l'a promise et, au dernier entretien, donnant suite à cette idée, il m'a prié d'annoncer à M. Stancioff qu'il était agréé en qualité d'agent bulgare à Saint-Pétersbourg.

Au cours des entretiens relatifs à la reconstitution de la Commission de la Dette à Constantinople, j'ai dit à M. Chichkine combien le choix du délégué russe serait important, la question de personne pouvant décider de l'avenir de l'œuvre. Il m'a promis d'y attacher tous ses soins et de chercher, dans les agents d'Orient, un esprit conciliant et pratique, désireux de s'entendre avec le délégué français.

J'ai trouvé dans M. Chichkine un fonctionnaire timoré, sans situation, de peu de hauteur de vue et de peu d'initiative, attaché aux détails et, en somme, soucieux seulement de ne pas se compromettre. Ce n'a pas été une des moindres difficultés de ce voyage d'avoir à traiter avec un élément aussi réfractaire (non pas tant peut-être à la combinaison franco-russe qu'à toute combinaison en général). Je n'ai pas cru devoir cependant, par prudence, aborder avec lui le détail des questions très confidentielles. M. de Montebello m'avait averti que le gérant du ministère russe ne savait probablement pas tout.

[1] Voir ci-dessus, n° 419 le télégramme à M. de Montebello du 2 juillet.

[2] Voir ci-dessus n° 455.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

Abbas II Hilmi, Khédive d'Égypte, nos 305, 323, 362, 373, 375 (annexe), 376, 377, 379.

Abd Allah at-Tà à ishi, dit le Mahdi, chef de la révolte du Soudan, nos 312, 320, 322, 325, 364, 451.

Abd-el-Aziz, Sultan du Maroc, nos 77, 111, 124, 157, 410.

Abdul Hamid, Sultan de Turquie, nos 9 et annexe, 44, 52, 63, 70 (note), 82, 88, 104, 108, 126, 138, 157, 162, 163, 168, 169, 174, 175, 183, 185, 187, 189, 191 (annexe), 192, 199, 202, 203, 204, 206, 208, 212, 213, 218, 220 (note), 221 (note), 222, 224, 226, 227, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 241, 246, 248, 249, 252, 256, 259, 265, 270, 275, 283, 284, 287, 288, 296, 298, 300, 301, 303, 306, 310, 340, 344, 345, 346, 353, 362, 371, 373, 376, 377, 379, 386 (annexe), 388, 391 (note), 392, 394, 402, 403, 405, 409, 413, 418, 423, 427, 432, 437, 438, 441, 443, 445, 448, 450, 453, 457, 459, 460, 461, 463, 465, 467, 472.

Abdullah Pacha (général), commandant les troupes turques en Crète, nos 427 (note), 430 (note).

Aboul Ouda, cheik turc, n° 174.

Abraham Pacha, Arménien, n° 265.

Adamoli, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, n° 171.

Aehrenthal (baron d'), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n° 308.

Agliardi (Mgr), Nonce apostolique à Vienne, n° 387.

Ahmed ben Mussa, Grand Vizir du Maroc, nos 77, 79, 95.

Ahmed Fégui, chef arabe, n° 411.

Albert, Archiduc d'Autriche, duc de Teschen, n° 407.

Albert-Édouard, Prince de Galles, n° 227.

Alexandra Féodorovna, Impératrice de Russie, nos 389, 397, 401, 436, 454, 455, 470, 471, 473.

Alexandre VII, Pape (1655-1667), n° 154.

Alexandre Ier, Empereur de Russie (1801-1825), n° 454.

Alexandre III, Empereur de Russie (1881-1894), nos 32, 90 (note), 302, 369, 449, 454, 466, 472, 474.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Alexandre Ier, Roi de Serbie, nos 199, 250, 296, 307.

Alexis Alexandrovitch (Grand Duc), Chef suprême de la flotte russe, nos 26, 32, 42, 43, 49, 76, 467.

Alphonse XII, Roi d'Espagne (1874-1885), n° 407.

Alvensleben (comte d'), Ministre d'Allemagne à Bruxelles, n° 446.

Anderson (Sir Percy), Sous-Secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, n° 161.

Anethan (baron d'), Ministre de Belgique à Paris, n° 458.

Anis Pacha, vali de Diarbékir, n° 265.

Apponyi (comte), député hongrois, n° 277.

Arabi Pacha, général égyptien rebelle, nos 261, 442 (note).

Arco (comte d'), ancien Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, n° 330.

Arenberg (prince d'), député français, n° 331 (note).

Arif Pacha, aide de camp général du Sultan de Turquie, nos 270, 283.

Armstrong, industriel anglais, n° 428.

Arnim (comte d'), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 464.

Arsénieff, lieutenant-général, Gouverneur du territoire de l'Amour, n° 244.

Arsénieff (S. V.), Consul général de Russie à Jérusalem, n° 474.

Arthur, duc de Connaught, fils de la Reine d'Angleterre, n° 442.

Aubert, Consul de France à Prétoria, n° 262.

Aubigny (comte d'), Ministre à Bucarest, nos 97, 168, 249, 308.
Cité : nos 184, 296.

Augusta-Victoria, Reine de Prusse et Impératrice allemande, nos 182, 446.

B

Baldissera (général), commandant les forces italiennes en Érythrée, nos 321, 362, 364, 421.

Ballot, Gouverneur du Dahomey, nos 93, 129.

Baratieri (général), commandant les forces italiennes en Érythrée, nos 240, 317 (note), 321 (note).

Barrère, Ambassadeur à Berne, nos 297, 464.

Battenberg. *Voir* Arthur et Henri.

Beldiman, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Roumanie, n° 308.

Benloew, universitaire français, n° 84.

Benoit, Sous-Directeur des protectorats au ministère des Affaires étrangères, n° 62.

Benomar (comte de), Ambassadeur d'Espagne à Rome, n° 154 (note).

Berger (commandant), Président de la Dette publique ottomane, n°s 441, 474.

Berovitch Pacha, vali de Crète, n° 427.

Berthelot, Ministre des Affaires étrangères, n°s 185 (note), 191, 197, 202 (note), 205, 210, 269 (note), 288, 329 (note), 338 (note), 362, 375 et annexe, 384, 395, 462.

Besnard (vice-amiral), Ministre de la Marine, n°s 5, 19, 49, 74.

Billot (général), ancien Ambassadeur extraordinaire à Berlin, Ministre de la Guerre, n° 434 (note).
Cité : n° 74.

Billot (Albert), Ambassadeur à Rome, n°s 81, 171, 195, 238, 289, 313, 319, 321, 330, 337, 364, 374, 390, 395, 396, 400, 415, 420, 421, 425, 426.
Cité : n°s 98, 201, 264, 309, 344, 368, 382, 399, 412, 417 (note), 444.

Bismarck (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, n°s 84, 90, 224, 236, 257, 264 (note), 321, 370, 410, 425, 435, 462, 464.

Bismarck (comte Herbert de), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 74, 464.

Blanc (baron), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n°s 134, 289, 309, 415.

Bleichroeder, banquier allemand, n°s 57, 64, 164.

Boisdeffre (général Le Mouton de), Ambassadeur extraordinaire à Moscou, n°s 389, 397, 398, 401, 406.
Cité : n° 436.

Bompard, Directeur des Affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, n°s 399 (note), 417 (note), 452.

Borchgrave (de), Ministre de Belgique à Vienne, n° 248.

Boris, Prince héritier de Bulgarie, n°s 101, 130, 140, 149, 227, 293, 298, 303, 306, 307, 308.

Boulloche, Résident supérieur au Laos, n° 35.

Bourée, Ministre à Athènes, n°s 221, 227, 392, 402.
Cité : n° 431.

Bourgeois, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur, depuis le 1er novembre 1895, Ministre des Affaires étrangères, n°s 185 (note), 321, 329 (note), 395, 472.

Boutiron, Secrétaire d'ambassade au Caire, n°s 142, 323, 328, 340.
Cité : n°s 346, 349 (note), 351, 362, 375.

Boutros Pacha, Ministre des Affaires étrangères d'Égypte, n°s 142, 323, 373.

Brassine (général), Ministre de la Guerre de Belgique, n° 451.

Bratiano, ancien Président du Conseil des Ministres de Roumanie, n° 249.

Brazza. *Voir* Savorgnan de Brazza.

Brialmont (général), ancien inspecteur des fortifications, député belge, n° 434.

Brice, Secrétaire au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, n° 153.

Bruck (baron de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, n° 154.

C

Bunsen (de), Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Bangkok, n° 383.

Cætani. *Voir* Sermoneta.

Calice (baron de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, n°s 9, 185, 186, 189, 193, 194, 196, 201, 205, 206, 207, 212, 213, 222, 226, 228, 300, 438, 463.

Call de Kulmbach-Rosenburg (baron), agent diplomatique d'Autriche-Hongrie à Sofia, n° 308.

Cambon (Jules), Gouverneur général de l'Algérie, n° 111.

Cambon (Paul), Ambassadeur de France à Constantinople, n°s 9, 44, 52 (notes), 82, 148, 162, 163, 174, 175, 185, 186, 201, 206, 218, 222, 228, 237, 265, 270, 278, 298, 299, 301, 357, 362, 377, 403, 409, 413, 418, 423, 438, 441, 449 (note), 457, 459, 460, 461, 463.
Cité : n°s 9 (annexe), 52, 70, 82 (note), 108, 115 (note), 120, 126 (note), 167, 183, 188, 189, 193, 194, 196, 205, 207, 212, 213, 220, 226, 231, 246, 300, 323, 344, 353, 371, 373, 382, 386 et annexe, 388, 405, 472.

Canovas del Castillo (A.), Président du Conseil des Ministres d'Espagne, n°s 124, 407.

Caprivi (général de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, n° 464.

Caratheodori Pacha, Gouverneur chrétien de Crète, n°s 403, 413.

Carnot, Président de la République (1887-1894), n°s 5, 8, 40, 49.

Carozo, actionnaire de la Société des Nouvelles-Hébrides, n° 451.

Casenave, Secrétaire d'ambassade à Berlin, n° 17.

Cassini (comte), Ministre de Russie à Pékin, n°s 60, 65, 71, 73, 78, 80, 86, 132, 133, 170, 244.

Castillo (L. del), Ministre d'Espagne à Tokio, n°s 4, 47.

Catargi, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur de Roumanie, jusqu'au 16 octobre 1895, n° 184 (note).

Cavaignac, député, puis Ministre de la Guerre, n°s 182, 247.

Cavallotti, député italien, n°s 171 (note), 421.

Chabrières, membre du Conseil d'administration de la Banque russo-chinoise, n° 170 (annexe).

Chakir Pacha, Inspecteur des provinces orientales d'Anatolie, n° 108.

Chamberlain (Joseph), Secrétaire d'État aux Colonies de Grande-Bretagne, n°s 335, 341, 346, 347, 351, 356, 365, 405, 451.

Chamberlain (Neville), membre de la Chambre des communes, n°s 3, 161 (note).

Charles Ier, Roi de Roumanie, n°s 97, 126, 168, 169, 184, 249, 272, 296.

Charles-Louis, Archiduc d'Autriche, frère de l'Empereur François-Joseph, n° 407.

Chautemps, Ministre des Colonies, n°s 19, 33, 152.
Cité : n°s 22, 153 (note), 197.

Chichkine, gérant par intérim le ministère des Affaires étrangères de Russie, nos 457, 460, 462, 463, 467, 472, 474.

Christitch, Ministre de Serbie à Bucarest, n° 296.

Chulalongkorn, Roi du Siam, n° 273 (note).

Clary (comte de), Secrétaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Londres, n° 437 (note).

Clément (Mgr), métropolitain orthodoxe bulgare, chargé de mission auprès de la Cour de Russie, nos 90 (note), 97, 130, 140, 227, 298, 303.

Clémentine, Princesse de Bourbon-Orléans, mère du Prince Ferdinand de Bulgarie, n° 130.

Cleveland, Président des États-Unis, n° 422 (note).

Cochery, Ministre des Finances, nos 416, 419, 441.

Cogordan, Ministre plénipotentiaire, chargé de l'agence et consulat général au Caire, nos 305, 373, 377, 379.
Cité : nos 142, 174 (note), 322, 323, 376.

Collin de Plancy, Consul général et Chargé d'affaires à Séoul, nos 381, 429.

Colvile (colonel), Commissaire britannique dans l'Ouganda, nos 142 (note), 312.

Constantin Constantinovitch, Grand-Duc de Russie, n° 49.

Costaki Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, nos 301, 306, 376, 377 (note), 379, 391, 405.

Courcel (baron de), Ambassadeur à Londres, nos 3, 15, 20, 22, 24 (note), 25, 28, 30, 52, 55, 69, 73, 75, 88, 104, 117, 119, 125, 126, 128, 136, 141, 144, 146, 151, 157, 160, 161, 167, 173, 177, 178, 179, 180, 181, 189, 198, 201, 204, 212, 214, 215, 217, 240, 242, 243, 245, 246, 269, 273, 274 et annexe, 306, 318, 320, 331, 333, 335, 341, 342, 346, 347, 349, 350, 351, 352, 383, 384, 391, 393, 405, 410, 432, 435, 442, 447, 451, 453, 458, 465, 468.
Cité : nos 45, 82 (note), 120, 163, 201, 202, 205, 230, 237, 240 (note), 262, 264, 271, 281, 286, 291, 294, 295, 299, 305, 329, 334, 338 (note), 340, 355, 356, 365, 367, 375, 382, 408, 418.

Coutouly (de), ancien Ministre à Bucarest, Chargé d'affaires à Munich, n° 401 (note).
Cité : n° 184.

Crispi, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Italie jusqu'au 10 mars 1896, nos 81, 99, 158 (note), 171, 238, 313, 317 (note), 320, 321, 368, 384, 395, 407, 415, 420, 421, 425, 467.

Cromer (Lord), Agent diplomatique de Grande-Bretagne au Caire, nos 306, 346, 349, 362, 376, 377, 379, 442, 468.

Cureau (Dr), médecin de la Marine, n° 411.

Currie (Sir Philip), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 9, 44, 52, 70, 108, 120, 126, 148, 162, 163, 167, 175, 183, 185, 186, 189, 193, 194, 196, 201, 205, 206, 207, 212, 213, 222, 226, 228, 237, 265, 276 (note), 281, 288, 299, 376, 392, 453, 456, 457, 463, 465.

Curzon, Sous-Secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, nos 142, 337, 373.

Cyon (de), correspondant parisien de la *Gazette de Moscou*, n° 164.

D

Dampto, Prince éthiopien, en mission à Saint-Pétersbourg, nos 98, 121.

Danitch, Ministre de Serbie à Sofia, n° 307.

Danké, attaché au Maréchal japonais Yamagata, n° 378.

Dautremer, premier interprète à la légation de Tokio, n° 10.

Decazes (commandant), ancien commandant supérieur du Haut-Oubangui, n° 152.

Decœur (capitaine), commandant la mission du Haut-Dahomey, nos 93, 129.

Decrais, Consul général à Leipzig, n° 85.

Defrance, Chargé des fonctions de Ministre résident à Bangkok, n° 48.

Delyannis (N.), Ministre de Grèce à Paris, n° 402.

Delyannis (Th.), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances de Grèce, n° 221.

Derby (Lord), ancien Secrétaire d'État à l'Office des Colonies de Grande-Bretagne, n° 257.

Déroulède (Paul), homme politique français, n° 255.

Desbuissons, géographe du ministère des Affaires étrangères, n° 178.

Descos, Secrétaire d'ambassade à Madrid, n° 422.

Detring, sujet allemand, Commissaire des douanes chinoises à Tien-Tsin, n° 133.

Develle, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 25.

Devonshire (duc de), Président du Conseil privé de Grande-Bretagne, n° 189.

Dewawongse (prince), Ministre des Affaires étrangères du Siam, n° 48.

Deym (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, nos 281, 447.

Dhanis (baron), officier belge, Vice-Gouverneur général de l'État indépendant du Congo, nos 320, 451.

Djelalledin Pacha, délégué de Turquie à la Commission ottomane d'enquête pour les affaires arméniennes, nos 44, 270.

Djevad Pacha, Grand Vizir de Turquie jusqu'au 8 juin 1895, n° 44.

Dolgorouky (prince), Grand-Maître des cérémonies de la Cour de Russie, n° 401.

Dragomiroff, général russe, commandant en chef de la circonscription militaire de Kiew, nos 172, 182 (note), 398.

Dubsky (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Madrid, nos 91, 422.

Duchesne (général), commandant en chef de l'expédition de Madagascar, n° 157.

Dufferin (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 93, 322, 334, 375 (annexe).
Cité : nos 17 (note), 24, 25, 62, 70, 82 (note), 129, 160, 161, 173, 180, 189, 243, 246, 269, 273, 318, 324, 325, 327, 329, 336, 341, 342 (note), 343, 365, 375, 393.

Dujardin-Beaumetz, représentant en Chine du Comité des Forges de France, n° 381.

Dumaine, Secrétaire de légation à Bruxelles, n° 434.

Dumba (comte), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, n° 439.

Dun, Ministre des États-Unis à Tokio, n° 10.

Duperré (vice-amiral), Président du Conseil des travaux de la Marine, n° 62 (note).

Dupontavice de Heussey (colonel), attaché militaire à Londres, n° 320.

E

Egerton (Sir Edwin), ancien agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne au Caire, Ministre de Grande-Bretagne à Athènes,, nos 370 et 391.

Elisabeth, Reine de Roumanie, n° 126.

Emmanuel, Prince d'Orléans, Duc de Vendôme, n° 326.

Engalitcheff (lieutenant-colonel), attaché militaire de Russie à Berlin, n° 272.

Eperjesy de Szaszvaros, Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Rome, n° 154 (note).

Eulenbourg (comte Philippe d'), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, nos 27 (note), 182 213, 248, 256, 448, 464.

F

Faure (Félix), Président de la République, nos 155, 436.
Cité : nos 42, 43, 49, 59, 61 (note), 74, 76, 99 (note), 158, 225, 251, 289, 326, 369, 389, 397, 398 (note), 401, 449, 471, 472.

Favereau (de), Ministre des Affaires étrangères de Belgique, nos 326, 451, 458.

Fehmi (Moustapha Pacha), Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Égypte, nos 362, 373, 376.

Ferdinand Ier, Prince de Bulgarie, n° 455.
Cité : nos 63 (note), 82 (note), 97, 100, 101, 115, 130, 140, 149, 227, 249, 286, 293, 298, 303, 306, 307, 308, 413, 474.

Ferrata (Mgr), Nonce apostolique à Paris, n° 387.

Ferrer (colonel), attaché militaire d'Espagne à Berlin, n° 272.

Ferrero (général), Ambassadeur d'Italie à Londres, nos 240, 384, 405, 408.

Ferry (Jules), ancien Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, nos 430 (note), 435.

Flourens, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 370.

Fonton (de), Ministre de Russie à Bucarest, n° 168.

Ford (Sir Clare), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 195, 201.

Fortis, député italien, n° 421.

Foucauld (lieutenant-colonel de), attaché militaire à Berlin, nos 223, 446, 454.

François II, Roi de Naples (1859-1861), n° 432.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, nos 100, 165 (note), 169, 182, 184, 249, 251, 253, 272, 277, 306, 308, 319, 321, 467, 471, 472.

Franqueville (comte de), membre de l'Institut, nos 446, 472.

Frédéric II, Roi de Prusse (1740-1786), nos 435, 446.

Frédéric III, Roi de Prusse et Empereur allemand (1888), n° 435.

Frédéric-François III, Grand-Duc de Mecklembourg, nos 223, 224.

Frédéric-Guillaume III, Roi de Prusse (1797-1840), n° 454.

French, Consul général de Grande-Bretagne à Bangkok, n° 25.

Freycinet (de), ancien Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, n° 472.

Furiet, Sous-Commissaire dans l'Oubangui, n° 411.

Fushimi (prince), membre de la mission extraordinaire du Japon pour le couronnement de l'Empereur de Russie, n° 382.

G

Garibaldi (Joseph), patriote italien, nos 154, 432.

Garibaldi (Menotti), député italien, n° 154.

Gennadios, Consul général de Grèce à La Canée, n° 392.

Geoffray, Conseiller d'ambassade à Londres, nos 258, 473.
Cité : n° 468.

Georges Ier, Roi de Grèce, nos 221, 227, 402, 427, 431, 438, 445.

Gérard, Ministre à Pékin, nos 1 et note, 18 (note), 39 (note), 65, 68, 71, 78 (note), 86, 92, 107, 119 (note), 132, 133, 159, 170, 244, 316, 381, 429.
Cité : nos 17 (note), 72, 73, 78, 117, 136, 170 (annexe), 385.

Gharnit (Si Feddoul), Ministre des Affaires étrangères du Maroc, n° 77.

Giers (Nicolas de), ancien Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 9, 378.

Giers (Michel de), fils du précédent, Conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, nos 102, 103, 105, 106, 108, 304, 404, 424, 428, 433.

Giorgini, député italien, n° 421.

Gladstone (William), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 187, 257, 305.

Goblet, député, n° 61 (note).

Goltz (von der), général allemand, second chef de l'État-Major général de Turquie, n° 256.

Goluchowski (comte), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, depuis le 18 mai 1895, n° 194.
Cité : nos 82 (note), 103, 115, 149, 164, 184, 191, 196, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 212, 213, 218 (note), 222, 234, 251, 253, 259, 277, 288, 299, 300, 303, 320, 332, 339, 384, 418, 423, 424, 427, 430, 431, 432, 437, 438, 440, 443, 445, 447, 448.

Gordon, général anglais, n° 320.

Goschen (Sir Edward), Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 284, 288, 299, 348, 353.

Goschen (Joachim), Premier Lord de l'Amirauté britannique, n° 180.

Gosselin, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n° 468.

Grey (Sir Edward), Sous-Secrétaire parlementaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 3, 161, 373.

Griffon, Français résidant en Chine, n° 133.

Grille, ingénieur, représentant de la Compagnie Fives-Lille à Séoul, n° 429.

Guieysse, Ministre des Colonies, nos 190, 210, 219, 312.
Cité : nos 197, 243 (note), 260, 289, 411.

Guillaume III, Roi d'Angleterre (1689-1702), nos 69, 435.

Guillaume Ier, Roi de Prusse et Empereur allemand (1861-1888), nos 74, 165, 223 (note).

Guillaume II, Roi de Prusse et Empereur allemand, nos 469, 470.
Cité : nos 5 (note), 8, 11, 27 (note), 34, 37, 43, 59, 74, 76, 84, 91, 109, 118, 123, 125, 127, 135, 158, 165, 172, 176 (note), 182, 203, 205 (note), 208, 223, 224, 235, 251, 252, 253, 254, 256, 258, 263, 264, 266, 267, 268, 271, 272, 297, 302, 305, 306, 310, 317, 320, 338, 339, 354, 362, 367, 372, 373, 374, 384, 387, 398, 401, 414 (note), 418, 435, 446, 449, 454, 462, 464, 467, 471, 472.

Guillaume II, Roi de Wurtemberg, n° 223 (note).

Guillois, Consul à Damas, n° 163 (note).

Gutschmid (baron de), Ministre d'Allemagne à Tokio, nos 4, 10, 12, 21, 23, 43, 50, 73, 86, 94, 123, 145, 150.

H

Haillot (capitaine), attaché militaire à Bruxelles, n° 434.

Hammerstein (baron de), Président du district allemand de Lorraine, n° 116 (note).

Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères, nos 1 (note), 3, 4, 17 (note), 19, 23 (note), 27 (note), 65 (note), 66, 76, 89 (note), 103, 106 (note), 125, 153 (note), 185 (note), 192, 197, 214, 244, 249, 291, 304, 308, 309, 395, 415, 420, 445, 449 (note), 469.

Hansemann (de), Directeur du Comptoir d'escompte de Berlin, nos 17, 29, 57.

Hansen, Danois naturalisé Français, chargé de missions par le ministère des Affaires étrangères, n° 469.

Harcourt (Sir William), membre de la Chambre des communes, n° 405 (note).

Harmand, Ministre à Tokio, nos 10, 12, 21, 39, 47, 50, 94.
Cité : nos 4, 6, 23, 31, 102, 112 (note), 123, 139 et annexe, 143, 145, 150, 378.

Hart (Sir Robert), Inspecteur général des douanes maritimes chinoises, conseiller ordinaire du Gouvernement chinois, nos 17 (note), 53, 64, 86, 385.

Hatzfeldt (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 125, 254, 257 (note), 291, 405, 408, 435, 447.

Hautefeuille (lieutenant de vaisseau), attaché naval à Saint-Pétersbourg, nos 49, 56, 247, 290.

Hayashi, Vice-Ministre des Affaires étrangères du Japon, n° 12.

Heine, banquier anglais, n° 57.

Hemming (Sir Augustus), Gouverneur de la Guyane anglaise, n° 181.

Henri, Prince de Battenberg, n° 310.

Henri, Prince de Prusse, en mission auprès de la Cour de Russie, nos 34, 398, 401.

Henriette, Princesse de Belgique, duchesse de Vendôme, n° 326.

Herbette, Ambassadeur à Berlin, nos 5, 8, 17, 18, 26, 29, 37, 56 (note), 57, 67, 74, 83, 84, 85 et annexe, 87, 89, 90, 109, 110, 116, 118, 127 (note), 131 (note), 223, 224, 230, 236, 239, 251, 253, 254, 255, 257, 261, 262, 263, 264, 266, 267, 271, 272, 282, 291, 294, 295, 306 (note), 310, 317 (note), 336, 338, 348, 353, 360, 363, 367, 369, 370.
Cité : nos 27, 32, 34, 112 (note), 122, 127, 145, 238, 248, 268, 288, 302, 330, 332, 344, 368, 414 (note).

Herbert, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 188, 403, 405.

Hitrovo, Ministre de Russie à Tokio, n° 21.
Cité : nos 4, 10, 12, 23, 31, 47, 50, 94, 96, 102, 135, 139, 143, 145, 150.

Hohenlohe-Schillingsfürst (prince de), Chancelier de l'Empire allemand, nos 74, 84, 164, 182, 208, 224 (note), 253, 258, 259, 267, 277, 294, 297, 300, 320, 464.

Hohenlohe-Schillingsfürst (prince de), Premier Grand-Maître de la Cour de François-Joseph, nos 253, 259, 464.

Holstein (de), Conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 464.

Hoskier, banquier parisien, n° 164 (note).

Hottinguer, banquier à Paris, nos 57, 170 (annexe).

Howard, Ministre plénipotentiaire et Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nos 62, 129, 156.
Cité : nos 160, 173, 181, 366, 468.

Hsu-Ching-Cheng, Ministre de Chine à Berlin et à Saint-Pétersbourg, nos 38, 51, 64, 78 (note), 80, 86, 96.

Humbert Ier, Roi d'Italie, nos 158, 289, 321, 338, 362, 372, 374, 387.

Hunt, ingénieur américain, n° 381 (note).

Husni Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, nos 9, 148, 220 (note), 222, 427.

Hussein (prince), oncle du Khédive d'Égypte, n° 142.

I

Ibrahim, Vice-Roi d'Égypte (1848), n° 287.

Ilg, ingénieur suisse, nos 99 (note), 155 (note).

Imbriani, député italien, nos 390, 420, 421.

Irène Alexandrovna (Princesse), fille de la Grande-Duchesse Xénie, n° 123.

Ito (marquis), Président du Conseil des Ministres du Japon, n° 10.

Izmirlian (Madteos), patriarche des Arméniens grégoriens de Turquie, n° 265.

Izzet Bey, Chambellan du Sultan de Turquie, nos 403, 441, 459.

J

Jadovski, Conseiller de l'ambassade de Russie à Constantinople, n° 403.

Jameson (Dr), administrateur des territoires de la British South Africa Company, nos 254 (note), 257, 258, 262, 263, 269, 279, 384.

Joubin, chargé d'une mission archéologique en Turquie, n° 413.

Judet, journaliste français, n° 61.

Jusserand, Sous-Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, n° 131.
Cité : n° 71 (note).

K

Kallay (de), ancien chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 209.

Kalnoky (comte), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, jusqu'au 18 mai 1895, nos 100, 184.

Kapnist (comte), Ambassadeur de Russie à Vienne, nos 149, 213, 222, 230, 248, 259, 277, 287, 288, 300, 343, 344, 388, 448.

Karaveloff, socialiste bulgare, n° 63.

Katkoff, directeur de la *Gazette de Moscou*, n° 164 (note).

Kayser, Directeur de la section coloniale aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 291, 294.

Kiamil Bey, Chambellan du Sultan de Turquie, n° 392.

Kimberley (Lord), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 3, 20, 22, 25, 28, 29, 30, 36, 44, 45, 52, 55, 62, 64, 70, 73, 75, 119, 157, 161, 306.

K'ing, Président du Tsong-li-Yamen, nos 78, 86.

Kitchener Pacha, Sirdar de l'armée égyptienne, nos 323, 351 (note), 362, 405.

Knorr (amiral), chef de la station navale allemande de la mer Baltique, puis commandant de la flotte allemande, nos 74, 258.

Koïander, agent diplomatique et Consul général de Russie au Caire, nos 327 (note), 339.

Kong (prince), Président du Tsong-li-Yamen, nos 68, 117, 133.

Kouang-siu, Empereur de Chine, nos 86, 107 (note), 133, 157, 316.

Koutousoff (général), aide de camp général de l'Empereur de Russie, n° 308.

Kroupenski, Chargé d'affaires de Russie à Londres, nos 120, 126.

Krüger, Président de la République sud-africaine, nos 258, 262, 267, 268, 271, 279, 297, 464.

Krupp, industriel allemand. n° 73.

Kung-ta-Jen, Ministre de Chine à Londres, nos 117, 119.

L

Labouchère, membre de la Chambre des communes, n° 405 (note).

La Boulinière (de), Conseiller d'ambassade à Constantinople, nos 345, 450, 453 (note).
Cité : nos 163, 375, 445, 453, 456, 457.

Labry (capitaine de), attaché militaire de France à Tokio, n° 406.

Lacau, Chargé de l'agence et consulat général à Sofia, nos 63, 82 (note), 101 130.
Cité : nos 103, 115, 298, 307, 308.

Lagarde, Consul général, Gouverneur d'Obok, nos 99, 289, 309, 321.

Lahovary (Alexandre), Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, nos 169 (note), 184.

Lahovary (J. N.), Ministre de Roumanie à Paris, nos 169, 184, 249.

Lanza (général, comte), Ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 67, 317 (note), 362.

Lanessan (de), ancien Gouverneur général de l'Indochine, n° 19.

Lascelles (Sir Frank), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, puis à Berlin, n°s 2, 52, 108, 165, 254, 255, 295, 310, 317, 338, 339, 367, 384.

Lascelles (Lady), n° 317 (note).

Lavaur de Sainte-Fortunade (de), Conseiller d'ambassade à Rome, n°s 134, 154, 158.
Cité : n° 171.

Lavisse, historien français, n° 84.

Lebon, Ministre des Colonies, n° 411.

Lecomte, Secrétaire d'ambassade à Berlin, n° 446.

Lefebvre de Béhaine (comte), Ambassadeur près le Saint-Siège, n° 309.

Lefèvre, gérant le consulat de Séoul, n° 381.

Le Marchand, Conseiller d'ambassade à Vienne, n°s 100, 248.

Léon XIII, Pape, n°s 293, 303 (note), 387.

Léontieff, officier russe chargé d'une mission scientifique en Éthiopie, n°s 90 (note), 98, 121.

Leon y Castillo, Ambassadeur d'Espagne à Paris, n°s 13, 23.

Léopold II, Roi des Belges, n°s 306, 326, 359, 451, 458.

Le Senne, député, n° 59.

Liechtenstein (rince de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n°s 286, 300, 303, 448.

Li Hong-tchang, Vice-Roi du Tché-li, puis Ambassadeur extraordinaire en Russie, n°s 133, 316, 385, 428.

Li Houi, Roi de Corée, n° 429.

Liotard, Commissaire dans le Haut-Oubangui, n°s 312, 411.
Cité : n°s 190, 210.

Lobanoff (prince), Ministre des Affaires étrangères de Russie, n°s 4, 21, 38, 182, 191 et annexe, 288.
Cité : n°s 2, 6, 9, 11, 14 (note), 16, 18, 21, 24, 26 (note), 31, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 52, 56, 60, 64, 66 (note), 67, 70 (note), 72, 73, 76, 78, 82 (note), 86, 96, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 106, 108, 110, 112, 113, 115, 118, 123, 126, 127, 130, 131, 135, 137, 138, 139, 140, 143, 145, 147, 148, 163, 164, 165, 167, 172, 176, 183, 186, 188, 193, 200, 203, 205, 206, 213, 218, 220, 222, 224, 225, 226, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 241, 251, 252, 266, 268, 270, 272, 275, 278, 283, 284, 285, 286, 288, 290, 292, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 311, 315, 317, 324, 327, 332, 339, 341, 344, 348, 353, 354, 355, 356, 358, 361, 365, 366, 369, 371, 376, 377, 378, 380, 382, 383, 384, 385, 386, 388, 389, 392, 394, 397, 398, 401, 402, 406, 408, 416, 419, 424, 427, 429, 430, 433, 437, 440, 441, 442, 443, 445, 447, 448, 449, 461, 462, 465, 466, 467, 468, 472.

Louis, Prince de Bavière, nos 223 (note), 401.

Louis (Georges), Ministre plénipotentiaire, délégué à la Commission de la Dette égyptienne, n° 333.
Cité : nos 328, 331 (note), 340, 346, 347, 351 (note), 355, 358.

Louis-Philippe Ier, Roi de France (1830-1848), n° 99 (note).

Lozé, Ambassadeur à Vienne, nos 184, 196, 207, 209, 213, 234, 256, 259, 277, 287, 387, 431, 437, 440, 448.
Cité : nos 82 (note), 168, 230, 249, 288, 302, 332, 344.

Lucifero, député italien, n° 420.

Lugard (capitaine), commandant la mission britannique du Borgou, n° 93.

Lützow (comte), Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Paris, nos 103, 149.

Luzzatto, député italien, n° 420.

M

Macartney (Sir H.), interprète et conseiller anglais de la légation de Chine à Londres, n° 73.

Mac Kinley, homme politique américain, n° 446.

Mac-Mahon (Maréchal de), Président de la République (1873-1879), n° 369.

Maffei di Boglio (marquis), Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, n° 251.

Mahdi. *Voir :* Abd Allah.

Mahmoud II, Sultan de Turquie (1808-1839), n° 441.

Maigret (amiral de), commandant la division navale française du Levant, n° 260.

Makonnen (Ras), Vice-Roi du Harrar, n° 245.

Malet (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 24, 267.

Malvano, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Italie, nos 337, 396.

Mancini, ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 395.

Mandas (duc de), Ambassadeur d'Espagne à Paris, n° 124.

Mandat de Grancey (baron de), attaché naval à Berlin, nos 5, 8, 56, 414 (note).

Manteuffel (général de), aide de camp général de l'Empereur allemand Guillaume Ier, n° 165.

Marchand, capitaine d'infanterie coloniale, n° 192.
Cité : nos 152, 153, 197, 210 (note), 219, 312, 411.

Marcilly (de), Vice-Consul à Fez, nos 77, 95, 124.

Marie-Christine, Reine régente d'Espagne, nos 407, 422, 424, 433.

Marie Féodorovna, Impératrice douairière de Russie, nos 389, 397, 398, 401, 449, 472.

Marie-Louise de Bourbon, épouse du Prince Ferdinand Ier de Bulgarie, nos 130 (note), 293.

Marinitch, premier drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 9, 44.

Marschall (baron), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 8, 18, 26, 29, 57, 67, 74, 84, 131 (note), 137, 176, 187, 206 (note), 208, 216, 223, 224, 239, 251, 254, 255, 257, 258, 262, 263, 264, 266, 267, 268, 271, 277, 288, 306 (note), 310, 332, 338, 348, 353, 354, 360, 361 (note), 363, 367, 368, 369.

Maurocordato (prince), Ministre de Grèce à Constantinople, n° 438.

Maximoff, premier drogman de l'ambassade de Russie à Constantinople, nos 9, 44.

Maxwell, Gouverneur britannique de la Côte d'Or, n° 156.

Mehemet Ali, Vice-Roi d'Égypte (1804-1848), n° 287.

Méline, Président du Conseil des Ministres depuis le 29 avril 1896, nos 380 (note), 399, 472.

Ménard (contre-amiral), Inspecteur général de la Marine, commandant l'escadre française à Kiel, nos 37, 56, 74, 76.

Mendelssohn, banquier allemand, nos 164, 416.

Mendez de Vigo, Ambassadeur d'Espagne à Berlin, n° 67.

Ménélik II, Empereur d'Éthiopie, n° 155.
Cité : nos 81, 90 (note), 98, 99, 103, 121, 240, 251, 320, 384, 467, 474.

Mesureur, Ministre du Commerce, n° 198.

Metaxas, Secrétaire de la légation de Grèce à Londres, n° 392.

Meyrier, Vice-Consul à Diarbékir, n° 185.

Mijatovitch, Ministre de Serbie à Londres, n° 199.

Milan Ier, Roi de Serbie (1882-1889), nos 199, 250, 307.

Millerand, député, n° 59.

Millet, Résident général en Tunisie, n° 83.

Mizon (lieutenant de vaisseau), explorateur, chef de missions françaises en Afrique, n° 320.

Mohrenheim (baron de), Ambassadeur de Russie à Paris, nos 4, 38, 54, 58, 191, 202.
Cité : nos 2, 6, 14 (note), 24, 42 (note), 43, 49, 53 (note), 60, 73, 76 (note), 82 (note), 99, 200, 205, 218 (note), 226, 228, 235, 276, 280, 284, 288, 299, 386, 457.

Molkte, ancien chef d'État-Major de l'armée allemande, n° 410.

Molkte (colonel, comte de), aide de camp de l'Empereur allemand, nos 165, 172 (note), 182, 235 (note), 446 (note).

Monbel (de), Ministre à Tanger, nos 7, 77, 79, 95, 111.

Monroë, ancien Président des États-Unis, n° 246.

Monson (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, nos 259, 437.

Montebello (comte de), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 2, 6, 11, 14, 16, 21, 24, 31, 32, 36, 38 (note), 40, 41, 42, 43, 45, 46, 49, 51, 53, 59, 60, 61, 64, 66, 72, 76, 78, 80, 82 (note), 96, 98, 108, 112, 113, 114, 115, 121, 122, 123, 127, 135, 137, 139, 140, 143, 145, 147, 220, 225, 229, 231, 232, 233, 235, 241, 252, 268, 275, 281, 282 (note), 283, 284, 285, 286, 290, 292, 299 (note), 300, 302, 303, 304, 311, 314, 315, 317, 324, 327, 332, 339, 344, 354, 355, 356, 358, 361, 365, 366, 380, 382, 385, 386 et annexe, 388, 394, 404, 408, 416, 419, 424, 427, 430, 433, 443, 445, 449, 456.

Cité : nos 9, 38, 58, 73, 99, 102, 106, 118, 126 (note), 131, 138, 149, 226, 228, 272, 277, 278 (note), 288, 333, 375, 397, 398, 401, 402, 442, 462, 466, 472, 474.

Monteil (commandant), commandant supérieur du Haut-Oubangui, nos 93, 129, 142 (note), 192.

Montholon (comte de), Ministre de France à Bruxelles, nos 326, 359.

Cité : n° 451.

Morana, délégué d'Italie à la Caisse de la Dette égyptienne, nos 323, 348, 352.

Moret, ancien Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, n° 407.

Morin (lieutenant de vaisseau), commandant la flottille de l'Oubangui, n° 312.

Morosini (comtesse), n° 387.

Moukhtar Pacha, Haut-Commissaire du Gouvernement ottoman en Égypte, nos 362, 377, 379, 418.

Moulay Hassan, Sultan du Maroc (1873-1894), n° 111.

Moulin (commandant), attaché militaire à Saint-Pétersbourg, nos 247, 290.

Mourad V, Sultan de Turquie (30 mai-31 août 1876), n° 183.

Moustafa Kemal, journaliste égyptien, n° 305.

Moy de Sons (comte de), Secrétaire de la légation de Bavière à Saint-Pétersbourg, n° 165.

Müller (de), Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Rome, n° 154.

Munir Bey, Secrétaire général au ministère des Affaires étrangères de Turquie, puis Ambassadeur à Paris, nos 9, 44, 175 (note), 270, 371, 386 (annexe), 405, 418, 423, 432 (note), 450.

Münster (comte), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 150.

Cité : nos 5, 8, 24, 27, 34, 64, 89, 176 (note), 223, 230, 268, 291, 329 (note), 446.

Musté, commerçant français en Chine, n° 244.

Mutsu, Ministre des Affaires étrangères du Japon, nos 12, 50, 94, 150 (note).

Mutsuhito, Empereur du Japon, nos 10, 67.

N

Napoléon III, Empereur des Français (1852-1870), n° 329.

Nasi, député italien, n° 420.

Natchovitch, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, n° 63.

Navenne (de), Conseiller d'ambassade à Rome (Saint-Siège), n° 293.

Nélidoff (de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, n°s 9, 44, 52, 70, 108, 115 (note), 120, 148, 162, 163, 167, 168, 175, 183, 185, 186, 188, 189, 193, 194, 196, 201, 205, 206, 207, 212, 213 (note), 218, 220, 222, 224, 226, 228, 231, 232, 233, 236, 237, 252, 265, 270, 278, 281, 299, 300 (note), 344, 345, 377, 388, 402, 445, 457, 461, 463, 465.

Nicolas Ier, Empereur de Russie (1825-1855), n°s 410, 418.

Nicolas II, Empereur de Russie, n°s 436, 469.
Cité : n°s 26, 32, 42, 43, 49, 59, 64, 67, 70 (note), 76, 90 (note), 98, 99, 101, 109, 115, 123, 126, 130, 135, 140, 165, 172, 182, 188, 200, 203, 218 (note), 220 (note), 224, 227, 232 (note), 233, 235 (note), 236, 251, 252, 253, 266, 268, 270, 271 (note), 283, 287, 290, 298, 302, 303, 307, 308, 315, 361, 365, 382, 386 (note), 389, 397, 398, 401, 402, 413, 427, 445, 446 (note), 448 (note), 449, 453, 454, 455, 456, 457, 462, 464, 465, 466, 467, 468, 471, 472, 473, 474.

Nigra (comte), Ambassadeur d'Italie à Vienne, n°s 213, 248, 259, 321, 467.

Nisard, Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, n°s 102, 103, 105, 106, 107, 198, 292 (note), 302.
Cité : n°s 174 (note), 191 (note), 202 (note), 304, 305 (note), 399 (note), 426, 439.

Nishi, Ministre du Japon à Saint-Pétersbourg, n° 143.

Noailles (marquis de), Ambassadeur à Berlin, n°s 414, 471.

Noetzlin, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, n° 170 (annexe).
Cité : n° 170.

Novakovitch, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Serbie depuis le 7 juillet 1895, n°s 199, 250, 296, 307.

O

Obroutcheff (général), Chef de l'État-major de l'armée russe, n°s 101, 389, 397, 398, 401, 406.

O'Conor (Sir N.), Ministre de Grande-Bretagne à Pékin, puis Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n°s 68 (note), 71, 73, 75, 76, 86, 107, 117, 119, 136, 380, 382, 427.

Ojeda (de), Ministre d'Espagne et Chargé d'affaires de Russie, à Tanger, n°s 7 124, 304 (note).

Olga, Reine de Grèce, n° 445.

Onou, Ministre de Russie à Athènes, n° 392.

Ormesson (d'), Ministre à Lisbonne, n° 279.

Osten-Sacken (comte d'), Ambassadeur de Russie à Berlin, n°s 2, 26, 29, 57, 109, 110, 118, 123, 127 (note), 182, 224, 230, 236, 251, 264, 266, 271, 272, 277, 282, 288, 310, 336, 338, 343, 344, 348, 353, 354, 369, 388, 454, 464.

P

Paléologue, Secrétaire d'ambassade, rédacteur à la Direction politique, n° 462.

Pallavicini (de), Secrétaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n° 203.

Palmerston (Lord), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, n° 472.

Pansa, Ambassadeur d'Italie à Constantinople, n°s 185, 186, 189, 193, 194, 196, 201, 205, 206, 207, 212, 213, 222, 226, 228, 403.

Papiniu, Ministre de Roumanie à Sofia, n°s 101, 296, 308.

Parme. *Voir* Robert.

Patrimonio, Ministre à Belgrade, n°s 199, 250, 296, 307.

Pauncefote (Sir Julian), ancien Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, n° 370.

Pavie, Chargé des fonctions de Ministre résident à Bangkok et Commissaire général au Laos, n°s 35, 48.
Cité : n°s 15, 19, 20, 22, 25, 33, 88, 136, 178, 198.

Pavlotzoff, n° 14.

Petiteville (de), Chargé de l'agence et consulat général à Sofia, n° 413 (note).

Pindella (vicomte de), Ministre de Portugal à Berlin, n° 363.

Pinsonnière (lieutenant-colonel), attaché militaire à Rome, n° 425 (note).

Plessen (général de), premier aide de camp de Guillaume II, n°s 398, 401.

Pokotiloff, Secrétaire au cabinet du Ministre des Finances de Russie, n° 170 (annexe).

Pressensé (de), publiciste, n° 263.

Putker, n° 289.

R

Radolin (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, n°s 2, 21, 43, 64, 102, 110, 135, 139, 165, 253, 268, 317, 339.

Radoslavoff, ancien Ministre de la Justice de Bulgarie, n° 63.

Radowitz (de), Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, n°s 91, 422, 433.

Rafaï, chef zandé (Oubangui), n°s 312, 411.

Raghib Bey, chambellan du Sultan de Turquie, n° 174.

Rampolla (Cardinal), Secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 293, 387.

Ravelli, capitaine d'État-major italien, n° 412 (note).

Réchad Pacha, Prince héritier de Turquie, n° 183.

Réchid Bey, Ministre de Turquie à Bucarest, n° 168.

Rehders, directeur de l'Ost-asiatische Bank, n° 86.

Ressman, ancien Ambassadeur d'Italie à Paris, n° 321.

Reverseaux (marquis de), Ambassadeur à Madrid, nos 7 (note), 13, 23 (note), 47 (note), 91, 124, 407, 422.
Cité : nos 7, 435.

Rhodes (Sir Cecil), Premier Ministre de la colonie du Cap, nos 254, 261, 279, 384, 418.

Ribot, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances jusqu'au 1er novembre 1895, nos 14, 45, 61 (note), 178, 472.

Ricard, Garde des Sceaux, Ministre des Affaires étrangères par intérim, nos 223, 224.

Richter (général de), membre du Conseil de l'Empire de Russie, n° 398.

Richthofen (baron de), délégué d'Allemagne à la Caisse de la Dette égyptienne, nos 323, 338, 348, 352.

Ricotti (général), Ministre de la Guerre d'Italie, n° 421.

Rifaat Pacha, Grand Vizir de Turquie, n° 377.

Ristelhueber, ancien Consul général en Chine, n° 170 (annexe).

Robert, Duc de Parme, père de la Princesse Marie-Louise de Bulgarie, nos 130, 293.

Robinson (Sir H.), Gouverneur de la colonie du Cap, n° 257 (note).

Rocstroh, médecin allemand au Maroc, n° 77 (note).

Rollin Jacquemyns, Conseiller du ministère des Affaires étrangères du Siam, n° 157.

Rosebery (Lord), Premier Ministre de Grande-Bretagne jusqu'au 25 juin 1895, nos 20, 22, 28, 44, 64, 69, 88, 128, 142, 299.

Rotenhan (baron de), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 89, 90 (note), 110, 116 (note), 122, 127 (note).

Rothschild, banquier à Londres, nos 57, 64.

Rothschild (baron Alphonse de), banquier à Paris, nos 14, 18 (note), 24, 32, 36, 41, 43, 45, 46, 55, 57, 64, 267, 416.

Rothstein, directeur de la Banque internationale de Saint-Pétersbourg, nos 41, 45, 46, 64, 170 (annexe), 419, 428.

Rouet, premier drogman de l'ambassade à Constantinople, nos 9 et annexe, 44.

Roume, chef de la section administrative et commerciale au ministère des Colonies, n° 210 (note).

Rousseau, gouverneur général de l'Indochine, nos 19, 33.
Cité : nos 15, 35, 48, 133, 243 (note).

Rudini (marquis de), ancien Président du Conseil des Ministres d'Italie, de nouveau depuis le 10 mars 1896, nos 313, 319, 321, 330, 337, 364, 368, 390, 395, 396, 400, 421, 425, 426 (note), 452.

Rustem Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, nos 120, 126, 138.

S

Sagasta, ancien Président du Conseil des Ministres d'Espagne, n° 407.

Sahlé Selassié, Roi du Choa, n° 99 (note).

Saïd Khaled, prétendant au trône de Zanzibar, n° 473 (note).

Saïd Pacha (dit le Kurde), Ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 9, 44, 175, 185.

Saïd Pacha (dit le Petit), Grand Vizir de Turquie du 8 juin au 3 octobre 1895, nos 108, 168, 228, 234, 418.

Saïonji (marquis), Ministre des Affaires étrangères du Japon, par intérim, n° 50.

Salisbury (Lord), Premier Ministre et Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne (1886-1892), à nouveau depuis le 25 juin 1895, nos 217, 274 (annexe), 375 (annexe).

Cité : nos 22, 25, 44, 69, 75, 88, 103, 104, 109, 111, 117, 119, 120, 124, 126, 128, 129, 136, 138, 141, 142, 144, 146, 148, 151, 156, 157, 160, 161, 162, 163, 167, 173, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 188, 189, 191 (annexe), 195, 198, 199, 201, 203, 204, 205, 208, 212, 214, 215, 218 (note), 227, 230, 237, 238, 240, 242, 243, 245, 246, 251, 254, 257 (note), 269, 271 (note), 273, 274, 276 (note), 278, 279, 281, 284, 286, 288, 295, 299, 301, 306, 318, 320, 322, 323, 326 (note), 329, 334, 335, 337, 339 (note), 340, 341, 342, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 355, 356, 359, 361, 362, 365, 367, 370, 375, 376, 377 (notes), 379, 380 (note), 383, 384, 392, 405, 408, 410, 418, 421, 427, 432, 437, 440, 442, 443, 451, 453, 456, 457, 463, 465, 468, 472.

Salisbury, fils du précédent, aide de camp du général Kitchener, nos 405, 468.

Samory, chef indigène de l'Afrique occidentale, n° 156.

Sanderson (Sir Thomas), Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 3, 73, 88, 119, 120, 126, 128, 136, 151, 160, 163, 173, 181, 201, 212, 214, 217, 240, 243, 258, 273, 306, 341, 342, 432, 473.

Santoro, ex-inspecteur de police italien, n° 171.

Sarrien, député, n° 61.

Sarto (Cardinal), patriarche de Venise, n° 387.

Saurma de Jeltsch (baron), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 185, 186, 189, 193, 194, 196, 201, 205, 206, 207, 212, 213, 222, 224, 226, 228, 300, 403.

Sauvaire, Consul à Odessa, n° 290.

Savelli. Voir Ravelli.

Savorgnan de Brazza, Commissaire général au Congo, nos 312, 411.

Schenck (baron), Ministre d'Allemagne à Pékin, nos 11, 86.

Schévitch, Ambassadeur de Russie à Madrid, nos 422, 433.

Schoen, Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, nos 131, 135, 147 (note).

Schœnau, correspondant du *Petit Journal de Berlin* à Sofia, n° 101.

Schönburg-Hartenstein (prince de), attaché militaire d'Autriche-Hongrie à Berlin, n° 272.

Schouvaloff (comte), ancien Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 266, 369.

Schwabach, directeur de la Banque Bleichroeder à Berlin, n° 164.

Scott, chef de la mission britannique pour la délimitation du Mékong, nos 15, 20, 22, 25, 28, 88, 119, 136.

Sélim III, Sultan de Turquie (1789-1808), n° 441.

Sémio, chef zandé (Oubangui), nos 312, 411.

Serge Alexandrovitch (Grand-Duc), Gouverneur de Moscou, n° 389.

Sermoneta (duc de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, nos 319, 321, 337, 364, 368, 374, 390, 395, 396, 400, 415, 420, 421, 426 (note).

Seymour (amiral), commandant de l'escadre britannique de la Méditerranée, n° 218.

Seymour (Sir Hamilton), ancien Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 410, 418.

Sidi Ali, Bey de Tunis, nos 180, 260, 400, 444, 468.

Silvela, ancien Président du Conseil des Ministres d'Espagne, n° 433.

Silvestrelli, Chargé d'affaires d'Italie à Saint-Pétersbourg, n° 98.

Simon (Jules), Président du Conseil des Ministres (1876-1877), n° 369.

Siré Torou, Roi du Borgou, n° 93.

Siu Yong-ji, Ministre du Tsong-li-Yamen, n° 86.

Skouzès, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, nos 392, 402.

Smet de Nayer, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances de Belgique depuis février 1896, n° 451.

Smith (Sir Ch. Evan), ancien Ministre de Grande-Bretagne à Tanger, n° 407.

Soliman II, Sultan de Turquie (1520-1566), n° 444.

Soné, Ministre du Japon à Paris, nos 39, 43, 114, 406.

Soulange-Bodin, Conseiller d'ambassade à Berlin, nos 164, 176, 184 (note), 187, 208, 211, 216, 446, 454.
Cité : n° 205.

Soveral (de), Ministre des Affaires étrangères du Portugal, nos 267, 279.

Staal (de), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 191 (annexe), 288.
Cité : nos 52, 73, 104, 191, 200, 202, 246, 281, 284, 288, 299, 339, 341, 355, 361, 365, 442, 447, 465, 468, 473.

Staal (Mme de), femme du précédent, n° 473.

Stambouloff, Président du Conseil des Ministres de Bulgarie jusqu'au 18 juillet 1895, nos 97, 100, 101, 115, 140, 413.

Stancioff, agent bulgare à Bucarest, puis à Saint-Pétersbourg, nos 101, 455, 474.

Stanley (John Rowland dit), explorateur anglais, n° 305.

Steeg, Consul de France à Philippopoli, nos 115 (note), 413.

Stillmann, correspondant du *Times* à Rome, n° 313.

Stirling, adjoint au Commissaire britannique en Indochine, nos 15, 136.

Stoïloff, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur de Bulgarie depuis le 18 juillet 1895, nos 100, 130, 149 (note), 298.

Stourdza, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Roumanie depuis le 16 octobre 1895, nos 184, 296, 308.

Swasti Sobhana (prince), Ministre du Siam, en mission à Paris, nos 48, 146.

Szögyény (de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 67, 208, 224, 251, 253, 266, 272, 282, 302, 317.

T

Tahsin Bey, premier secrétaire du Sultan de Turquie, nos 9, 44 (note).

Tattenbach (comte de), Ministre d'Allemagne à Tanger, nos 77 (note), 79, 89, 91, 95.

Taube (colonel, baron), attaché militaire de Russie à Bucarest et à Belgrade, n° 307.

Tchang Tche-tong, Vice-Roi de Nankin, n° 133.

Tcharykoff, Conseiller de l'ambassade de Russie à Berlin, puis agent diplomatique à Sofia, nos 135, 369, 413.

Tching-Tchang, Chargé d'affaires de Chine à Paris, nos 1 (note), 53, 68, 92, 107, 119 (note), 157, 159.

Tétouan (duc de), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), nos 7 (note), 13, 23 (note), 124, 407, 422, 433.

Tewfik Bey, Ministre de Turquie à Belgrade, n° 199.

Tewfik Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, puis Ministre des Affaires étrangères, nos 208, 265, 301, 353 (note), 403, 445.

Théodoroff, Président de la Chambre des députés de Bulgarie, Chargé de mission auprès de la Cour de Russie, nos 130, 140, 227, 303.

Thiers, ancien Président de la République (1871-1873), n° 420.

Thoemmel (baron de), ancien Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n° 199.

Tisza, ancien Président du Conseil des Ministres de Hongrie, n° 472.

Tombazis, Chargé d'affaires de Grèce à Saint-Pétersbourg, nos 392, 402.

Tornielli (comte), Ambassadeur d'Italie à Paris, nos 81 (note), 99, 134, 260, 289, 309, 321, 364, 368, 372, 395, 396, 399, 400, 412, 415, 417, 444, 445, 452.

Tschirschky, Secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, n° 26 (note).

Turkhan Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, n°s 148, 168, 402.

Türr, général italien, n° 158.

Tzuzuki, secrétaire de la mission japonaise à Moscou, n° 406.

V

Van Blokland, Ministre de la République Sud-africaine à Berlin et à Paris, n°s 257, 261, 267, 269.

Van Eetvelde, Secrétaire d'État à l'Intérieur pour l'État indépendant du Congo, n° 359.

Vannovsky (général), Ministre de la Guerre de Russie, n° 389.

Vauvineux, Conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, n°s 165, 166, 172, 183, 193, 200, 203, 209 (note), 371, 376, 377, 378.
Cité : n°s 9, 188, 205, 230, 235, 457 (note).

Vedel (lieutenant de vaisseau), commandant *Le Pluvier*, de la station navale de l'Annam et du Tonkin, n°s 19, 33.

Vega de Armijo (marquis de la), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, n° 407.

Vermot (lieutenant), en mission sur l'Oubangui, n°s 152, 197.

Victor-Emmanuel, Prince de Naples, n° 467.

Victoria, Reine d'Angleterre, n°s 44, 258, 267, 271, 306, 320, 326 (note), 359, 383, 389, 442, 443, 453, 465 (note), 467.

Visconti-Venosta, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n°s 426, 444.

Vlangali, Ambassadeur de Russie à Rome, n°s 154 (note), 238, 343, 344, 388.

Vlasto, administrateur du Comptoir national d'Escompte de Paris, n° 115.

Vorontzoff (comte), Ministre de la Maison de l'Empereur de Russie, n°s 449, 472.

Vouillemont, directeur de la succursale du Comptoir national d'Escompte à Changhaï, n° 170 (annexe).

W

Waddington, ancien Ambassadeur à Londres, n°s 22, 128, 181.

Waeber, Ministre de Russie à Séoul, n°s 381, 419, 429, 474.

Waldersee (général, comte de), aide de camp général, commandant le IXe corps de l'armée allemande, n° 297.

Wang Tche-tch'oun, haut fonctionnaire chinois, chargé de mission en Europe, n°s 1, 65, 92.

Welsersheimb (comte), chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 248.

Werth, agent de la Banque internationale de Saint-Pétersbourg, n° 170 (annexe).

Westenberg, Ministre des Pays-Bas à Rome, n° 374.

Whettnall (baron), Ministre de Belgique à Londres, n° 451.

Willox, secrétaire particulier de M. Hanotaux, n° 157.

Witte (comte), Ministre des Finances de Russie, nos 14, 38, 41, 43, 46, 51, 57, 58, 64, 72, 73, 127, 164, 170 (annexe), 211, 276, 311, 314, 315, 385, 416, 419, 428, 467, 471, 472, 474.

Wladimir Alexandrovitch, Grand-Duc de Russie, nos 165, 208, 224.

Wolff (Sir Henry Drummond), ancien Commissaire en Égypte, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, nos 91, 124, 306, 367, 422, 468.

Wolkenstein (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, n° 194. *Cité :* nos 82 (note), 203, 205, 207, 208, 272, 430, 431.

Wolseley (Maréchal), commandant en chef de l'armée britannique, nos 157, 320, 384.

Wychnégradzky, ancien Ministre des Finances de Russie, n° 164 (note).

X

Xénie Alexandrovna (Grande-Duchesse), sœur de Nicolas II, n° 123.

Y

Yacobleff, agent consulaire russe, n° 474.

Yamagata (Maréchal), inspecteur général de l'armée japonaise, Ambassadeur extraordinaire à Moscou pour le couronnement du Tsar, nos 382, 406.

Yonine, délégué de Russie à la Commission de la Dette égyptienne, nos 333, 340, 355, 358, 474.

Yossif, exarque bulgare à Constantinople, n° 413.

Z

Zabotkine (général russe), Directeur général du Génie, n° 247.

Zaluski (comte), délégué d'Autriche-Hongrie à la Caisse de la Dette égyptienne, nos 323, 352.

Zia Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, puis à Berlin, nos 138, 226, 228, 231, 306 (note).

Ziber Rahma, ancien moudir du Bahr el Ghazal, n° 411.

Zihni Pacha, Commissaire extraordinaire de Turquie en Crète, nos 443, 445.

Zorilla, républicain espagnol, n° 407.

Imprimerie Nationale. — J. 900243.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914.

(1871-1914.)

Volumes actuellement parus :

Première série : 1871-1900.

Tome I (10 mai 1871-30 juin 1875).
Tome II (1er juillet 1875-31 décembre 1879).
Tome III (2 janvier 1880-13 mai 1881).
Tome IV (13 mai 1881-20 février 1883).
Tome V (23 février 1883-9 avril 1885).
Tome VI (8 avril 1885-30 décembre 1887).
Tome VII (1er janvier 1888-19 mars 1890).
Tome VIII (20 mars 1890-28 août 1891).
Tome IX (23 août 1891-19 août 1892).
Tome X (21 août 1892-31 décembre 1893).
Tome XI (1er janvier 1894-7 mai 1895).

Deuxième série : 1901-1911.

Tome I (2 janvier-31 décembre 1901).
Tome II (1er janvier-31 décembre 1902).
Tome III (3 janvier-4 octobre 1903).
Tome IV (5 octobre 1903-8 avril 1904).
Tome V (9 avril-31 décembre 1904).
Tome VI (2 janvier-6 juin 1905).
Tome VII (7 juin-28 septembre 1905).
Tome VIII (29 septembre 1905-15 janvier 1906).
Tome IX (16 janvier-7 avril 1906).
Tome X (10 avril 1906-16 mai 1907).
Tome XI (15 mai 1907-8 février 1909).

Troisième série : 1911-1914.

Tome I (4 novembre 1911-7 février 1912).
Tome II (8 février-10 mai 1912).
Tome III (11 mai-30 septembre 1912).
Tome IV (1er octobre-4 décembre 1912).
Tome V (5 décembre 1912-14 mars 1913).
Tome VI (15 mars-30 mai 1913).
Tome VII (31 mai-10 août 1913).
Tome VIII (11 août-31 décembre 1913).
Tome IX (1er janvier-16 mars 1914).
Tome X (17 mars-23 juillet 1914).
Tome XI et dernier (24 juillet-4 août 1914).

AE 38